



HAL
open science

La trame contingente : stylistique du possible aux origines du roman en vers (XIIe siècle)

Yannick Mosset

► To cite this version:

Yannick Mosset. La trame contingente : stylistique du possible aux origines du roman en vers (XIIe siècle). Littératures. Université Michel de Montaigne - Bordeaux III, 2015. Français. NNT : 2015BOR30062 . tel-01295300

HAL Id: tel-01295300

<https://theses.hal.science/tel-01295300>

Submitted on 30 Mar 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Université Bordeaux Montaigne

École Doctorale Montaigne Humanités (ED 480)

Équipe d'accueil CLARE (EA 4593)

THÈSE DE DOCTORAT
EN LITTÉRATURES FRANÇAISE, FRANCOPHONE ET COMPARÉE

La trame contingente

*Stylistique du possible
aux origines du roman en vers (XII^e siècle)*

Présentée et soutenue publiquement le 07 décembre 2015 par

Yannick MOSSET

Sous la direction de Danièle James-Raoul

Membres du jury :

Éric BORDAS, Professeur, École Normale Supérieure de Lyon

Danièle JAMES-RAOUL, Professeure, Université Bordeaux Montaigne (Directrice)

Françoise LAURENT, Professeure, Université Blaise-Pascal Clermont 2

Sophie MARNETTE, Professeure, Université d'Oxford (Rapporteuse)

Olivier SOUTET, Professeur, Université Paris-Sorbonne (Paris IV) (Rapporteur)

La trame contingente

Stylistique du possible aux origines du roman en vers (XII^e siècle)

Yannick Mosset

À la mémoire de Julia Sassolas

« Lettree fu e sage dame »

« My sister has no shame at all, September », Goodbye continued. « That's a very secret thing she did – right in front of you ! You see, the future is a kind of stew, a soup, a vichyssoise of the present and the past. That's how you get the future : You mix up everything you did today with everything you did yesterday and all the days before and everything anyone you ever met did and anyone they ever met, too. And salt and lizard and pearl and umbrellas and typewriters and a lot of other things I'm not at liberty to tell you, because I took vows, and a witch's vows have teeth. »

(C. M. Valente)

REMERCIEMENTS

Merci, avant tout, à Danièle James-Raoul, pour avoir dirigé cette recherche ; elle l'a fait sans ménager son temps, même lorsque mes retards lui imposaient un rythme de travail insensé ; elle a toujours été disponible pour diriger mon travail avec exigence et rigueur, mais sans jamais cesser d'être patiente et bienveillante. Et je ne saurais trop mesurer la chance que j'ai eu d'avoir pour directrice de recherche quelqu'un qui est toujours ouvert à l'avis d'autrui et à l'argumentation (mais uniquement si l'argumentation est de haute volée !) et qui considère qu'un bon chercheur ne fait pas que travailler. Lorsque ce travail sera achevé, j'espère avoir encore l'occasion de travailler avec elle et surtout de pouvoir – enfin ! – la tutoyer et que ce soit à mon tour de lui payer le restaurant.

Merci aussi aux rapporteurs, Sophie Marnette et Olivier Soutet, qui devront évaluer cette longue thèse en peu de temps, et aux autres membres du jury, Françoise Laurent et Éric Bordas, pour l'attention qu'ils ont bien voulu prêter à mon travail ; puisse-t-il éveiller leur intérêt !

Cette thèse a été financée par un contrat doctoral de l'ÉNS de Lyon ; je remercie cette institution, où j'ai passé quatre belles années de ma vie, pour m'avoir offert cette opportunité. Je remercie aussi l'Université Bordeaux Montaigne (qui s'appelait alors encore Bordeaux 3 – Michel de Montaigne) pour m'avoir accueilli dans le cadre de ce contrat doctoral avec monitorat, ainsi que pour sa politique de proposer aux doctorants en fin de contrat un poste d'ATER à mi-temps : ce fut un vrai confort de disposer d'autant de temps pour la recherche. Merci aussi à l'Université Paul Valéry-Montpellier 3, qui m'a accueilli comme ATER pendant une année, me permettant de continuer à travailler sur ma thèse.

Mais comme une université est faite avant tout de personnes, je remercie les collègues que j'ai pu côtoyer et qui, même s'ils n'ont pas forcément eu d'influence directe sur cette thèse, ont fait de l'université un endroit où je me suis plu : c'était la meilleure façon de me motiver à travailler et à continuer. Merci à Isabelle, Catherine, Patricia et Trung de m'avoir accueilli dans leur bureau montpelliérain ; ma bouilloire et mes filtres à café doivent encore s'y trouver... Merci aussi à Hélène, pour les repas aux terrasses montpelliéraines. Je remercie aussi Brîndușa Grigoriu, pour les discussions triennales sur Thomas et pour

m'avoir offert sa belle thèse un jour d'été à Bucarest. À Bordeaux, je remercie tous les collègues pour leur présence amicale et pour m'avoir aidé, que ce soit en échangeant des surveillances ou en me prêtant des cours ; merci à Florence Pellegrini et à Nelly Labère ; merci à Agathe ; merci à ceux qui partagent mon bureau, Julien et Jason, et à Florence, digne représentante de la fonction nourricière, qui remplit les placards de notre bureau de nourriture et qui a sauvé la fin de ma rédaction en échangeant un cours avec moi !

Et comme j'ai fréquenté l'université comme élève avant de la fréquenter comme enseignant, je remercie les professeurs qui ont entretenu mon amour pour les lettres, la linguistique et la stylistique. Du côté des médiévistes, merci à Romaine Wolf-Bonvin, qui a encadré mes premiers pas dans le domaine de la recherche et du possible ; merci à Vanessa Obry, qui a eu l'idée de m'orienter vers la théorie des mondes possibles ; et merci à Gisèle Besson, qui est sans doute la seule personne qui fait passer les cours de latin (et même les cours de latin médiéval directement sur manuscrit très abrégé et mal reproduit) pour des moments de détente ! Du côté des stylisticiens, je remercie Nicolas Laurent, qui a conforté par ses analyses brillantes mon amour pour la stylistique, ainsi qu'Éric Bordas (encore une fois !), qui m'a présenté Danièle James-Raoul il y a bientôt dix ans de cela et qui a depuis montré de l'intérêt pour mon travail sans se départir de son exigence intellectuelle et de son regard critique sur la stylistique. Et je remonterai même le temps au-delà de l'université, en remerciant Emmanuel Delessert : sans son insistance à me faire entrer en classe préparatoire, mon parcours aurait sans doute été très différent !

Cette thèse a été un long chemin et, si j'ai souvent été seul face à mes livres, mon écran et mes notes, cela ne signifie pas que j'ai œuvré en solitaire. Il y a des échos et des présences, des lieux et des mots, qui m'ont marqué et qui auront eu, d'une manière ou d'une autre, leur répercussion dans ce travail. Merci à ce qui a donné à ma vie un autre rythme que celui du travail ; aux princesses d'Hyrule qu'il faut sans cesse sauver ; aux flots de la Dordogne et à la croissance du lierre, aux siestes du chat et aux promenades du chien, et à tous les musiciens qui ont donné une pulsation à mes doigts sur le clavier et qui ont su appeler le Dr Beat au moment où j'avais besoin de concentration et d'énergie ! J'ai aussi une pensée pour tous ceux qui ont été autour de moi pendant ces années : merci à tout ces

cheshire kitten qui m'ont rappelé, à chaque fois que j'ai pu égarer mon sourire, que *we're all mad here – and it's ok !* Je remercie ma famille, qui n'a jamais vraiment compris ce sur quoi je travaillais exactement et pourquoi j'y trouvais de l'intérêt, mais qui m'a toujours soutenu dans mes choix et mes décisions ; ça a toujours été un plaisir de revenir dans les montagnes fouler les neiges du présent pour oublier un peu celles d'antan. Merci aussi à ma famille par alliance, qui m'a accueilli à bras ouverts et m'a fait voyager plus loin que je n'étais jamais allé. Merci à mes amis de Lyon et de Haute-Savoie, que je continue à voir malgré ma *translatio studii* qui m'a entraîné à l'ouest (*go west !*) ; à Audrey, pour les *battle* d'ocarina, les picross infaisables et les wagons en boucle ; à Cyrielle, pour les livres en fleurs ; à Solenne, pour ses paniers remplis de nourriture bio et pour arriver à toujours pousser ma créativité aux confins de la laideur et de l'ineptie ; à Monia et Romain, qui vident les réserves de thé quand ils viennent et qui font chauffer la wii ; à Yves, qui arrivera un jour à me faire faire de la lexicométrie. Merci aussi aux amis bordelais qui sont, eux, partis vers l'est : vous me devez toujours un voyage au Moyen Âge, je vous rappelle ! Merci à Émeline, *still so unusual*, Peach parmi les princesses et Reine de (diagrammes en) bâtons, qui a mis des nombres dans mes mots et qui s'est toujours moqué de mes carrés barrés ; merci de m'avoir souvent sorti de ma retraite érémitique, de m'avoir fait rire et d'avoir été là.

Merci enfin à Adam, *the best knight of my company*, qui aime les tempêtes en mer comme je les aime en mots, qui me laisse son chien à garder lorsqu'il part en mer et qui m'a offert un mug *Battlestar Galactica* qui peut contenir plus de café qu'aucun doctorant ne peut en rêver. Cette *stolean season* qu'a été la fin de ma thèse aura bien émoussé ta patience ; mais voilà les derniers mots écrits et je me rends maintenant à ton affection. Tu t'es donné pour difficile tâche de déraciner mes semelles et tu finiras bien par y arriver !

SOMMAIRE

Remerciements	7
Sommaire	11
Avant-propos. La culbute du moine, ou le don de contingence	13
Chapitre I – Introduction	23
I.1. – La stylistique médiévale	23
I.2. – L’angle et l’attaque : pertinence du possible	79
I.3. – Le corpus, ou la question du roman	118
Références du chapitre I	139
PREMIERE PARTIE DE LA LANGUE AU STYLE	151
Chapitre II – Futur I et futur II	157
II.1. – Le futur I	159
II.2. – Le futur II	223
II.3. – Alternance entre futur et futur II	285
II.4. – Idiolecte, style ou faute de copiste ?	291
Références du chapitre II	301
Chapitre III – Les systèmes dits hypothétiques	305
III.1. – <i>Si</i> et les propositions conditionnelles dans la théorie antique et médiévale	306
III.2. – État de l’art	321
III.3. – Les systèmes hypothétiques	345
III.4. – Les systèmes non hypothétiques	497
III.5. – Deux effets de sens indifférents à l’hypothèse	506
III.6. – Les tours et les frontières	531
III.7. – Les équivalents du système hypothétique	556
Références du chapitre III	595
Conclusions de la première partie	601
DEUXIEME PARTIE LE STYLE ET L’ŒUVRE	605
Chapitre IV – Formules du possible	613
IV.1. – Définition	613
IV.2. – Formules extradiégétiques	620
IV.3. – Formules descriptives	652
IV.4. – Formules lyriques	680
IV.5. – Formules discursives	694
IV.6. – Ouverture statistique	706
Références du chapitre IV	711
Chapitre V – Densifier la narration	713
V.1. – Gérer la situation d’interlocution	715
V.2. – Surpiqûres sur la trame du récit	780
Références du chapitre V	809

Chapitre VI – Avant l’agir	813
VI.1. – Avant l’acte : narratologie et théologie	814
VI.2. – Aux sources de l’action.....	825
VI.3. – L’invention de la contingence.....	869
Références du chapitre VI	937
Conclusions de la deuxième partie	945
Conclusion générale	947
APPENDICES.....	953
appendice I – Le corpus	955
appendice II – Relevés.....	973
appendice III – Statistiques globales	1001
Appendice IV – Régimes du présentatif dans la formule <i>N’i a... qui</i>	1005
Bibliographie	1007
Table des matières	1063

AVANT-PROPOS.

LA CULBUTE DU MOINE, OU LE DON DE CONTINGENCE

Le roman de Léa Silhol *La Sève et le Givre*¹ commence par une scène *a priori* issue d'un ancien fonds mythique : le personnage principal, Finstern, est confronté aux Parques ; celles-ci, fuseaux à la main, lui prédisent son destin. Or, le caractère mythique de la prophétie initiale est contrebalancé par des éléments purement romanesques : c'est que les Parques ont des sentiments tout humains et, si la plus jeune et la plus âgée prédisent la chute de Finstern, c'est pour mieux se venger de leur déception amoureuse. La Parque d'âge moyen, pour sa part, semble plutôt voir le verre à moitié plein ; se remémorant avec plaisir des moments passés avec Finstern, elle atténue la prophétie de ses sœurs par un élément *aléatoire* : Angharad, la personne destinée à précipiter la chute de Finstern, aura le choix d'accomplir, ou non, la prophétie. La Parque synthétise ainsi sa prophétie : « voici mon don : *peut-être*, et rien de plus ». *Peut-être*, et c'est déjà beaucoup, puisque cet acte (motivé par l'humanisation de la Parque) fait basculer le schéma mythique (la prophétie est, c'est bien connu, le premier ressort des machines infernales) vers une structure plus proprement romanesque : *La Sève et le Givre* ne sera pas le récit d'un engrenage fatal se refermant inexorablement sur le personnage, mais la quête identitaire, très moderne, d'Angharad, qui cherchera à se définir à travers des choix influencés, entre autres, par le poids de la prophétie qui pèse sur sa destinée. En offrant ce « *peut-être* » au héros, la Parque remplace la nécessité mythique par la contingence romanesque.

Or, ce don de contingence, on le retrouve des siècles auparavant, dans un exemple narré, entre autres, par Wace dans son *Roman de Rou* : c'est la légende du sacristain noyé. Enflammé de désir pour une femme, et incapable de rafraîchir l'ardeur de ses folles amours, un moine décide nuitamment de quitter son monastère pour aller rejoindre l'objet de ses passions. Mal lui en prend : rendu imprudent par la hâte, ou peut-être tout simplement naturellement maladroit, au moment de passer un pont au-dessus d'une eau trouble, il glisse, tombe dans la rivière, et se

¹ Éditions de l'Oxymore, 2002.

noie. Pour le coup, ses ardeurs sont rafraîchies. Survient un démon, qui a bien lu son Abélard : l'âme du moine, pécheresse par l'action esquissée, appartient de droit à l'enfer. Un premier pas posé sur la voie du péché entraîne directement chez Satan :

la veie ou il iert de pechié,
quant il chaï, l'ad ja jugié.
(*Rou III*, v. 399-400)

Le diable se permet de citer la Bible à l'appui de son argumentation :

Iloc u je te truverai,
iluec, dist Deus, te jugerai.
(*Rou III*, v. 393-4)

Cela est, selon A. J. Holden, l'éditeur du texte, une paraphrase d'Ézéchiel :

et judicabo te juxta vias tuas.
« Et je te jugerai selon tes voies »
[Ézéchiel, 7.3]

Et les voies du péché sont visiblement glissantes...

L'ange n'a pas l'air convaincu par les arguments bibliques de son adversaire démoniaque. Il argue, au contraire, de la bonne vie passée du sacristain, et surtout il défend une vision purement actantielle, et théologiquement douteuse, du péché : le péché, c'est l'acte, ni plus ni moins.

Ne uncor(e) n'ad il fait le péchié
dunc tu l'as ja pris e jugié.
(*Rou III*, v. 415-6)

Or, un acte non accompli aurait pu être différent avant son accomplissement : c'est le principe même de la contingence.

uncor(e) se peüst il retraire,
s'il ne chaïst, del pechié faire ;
de la malice qu'il ne fist
bien pot ceo estre nel feïst.
(*Rou III*, v. 419-2)

Bien pot ceo estre : l'ange offre *post-mortem* le don de contingence au sacristain, rappelant au diable qu'une action n'est définitive qu'une fois accomplie. C'est que la contingence, on le sait au moins depuis saint Augustin, est garante de la liberté humaine : sur le pont, le sacristain a toujours conservé la capacité de revenir sur ses pas et de ne pas pécher.

Pur sulement sun fol pensé
e pur un poi de volonté
le veus jugier et veus dampner,
tu as grant tort, lais l'alme ester !
(*Rou III*, v. 423-6)

L'intention pécheresse est ramenée à *un poi de volonté*, visiblement en dose insuffisante pour damner une âme : on est bien loin d'Abélard.

Le problème n'est donc pas résolu, et l'ange et le démon vont chercher un arbitre impartial : Richard I^{er}. Celui-ci repère immédiatement le problème qui se pose : en tombant à l'eau, le sacristain a, de façon peu opportune, introduit un tiers, d'ordinaire exclu, entre deux solutions alternatives, pécher ou ne pas pécher. Un tel affront à Aristote ne saurait être toléré. Qu'à cela ne tienne, la solution est toute trouvée : il suffit de ressusciter le moine, de le replacer sur son pont, et de voir ce qu'il fera. La contingence de l'action, dont le sacristain avait été privé par sa mort, lui est redonnée et le choix peut à nouveau être fait. Le sacristain est donc ramené à la vie et à son pont fatal : à lui de choisir entre aller de l'avant vers le péché de chair, ou revenir en arrière dans l'enclos innocent du monastère. Est-ce un remord soudain, l'effet bienfaiteur de l'eau froide ou le traumatisme d'avoir vécu une expérience de mort imminente ? Le moine se reprend, et fait demi-tour. Le péché possible ne s'est pas réalisé, son âme est sauvée et l'ange qui, comme Husdent, avait fait preuve de flair, est victorieux. Et l'arme de sa victoire, on l'a vu, est le même que celui de la Parque : le don de contingence. En rendant au sacristain le libre-arbitre ravi par la mort, Richard I^{er} le place devant la responsabilité de ses actes et le laisse choisir seul entre le péché et l'innocence.

Richard I^{er} tire une leçon toute personnelle de ce miracle :

Gardez vus mieiz a l'autre feiz
quant à la planche passereiz.
(*Rou III*, v. 493-4)

Cela est frappé au coin du bon sens, mais ne nous empêche pas d'essayer d'y trouver d'autres enseignements. J.-G. Gouttebroze, dans un article de 1979, remarque un fait essentiel : dans les versions classiques de ce récit, la Vierge pardonne au sacristain sa vie de débauche ; chez Wace, le héros est confronté à une seule action potentiellement pécheresse, ce qui souligne

l'importance du libre-arbitre et de la capacité qu'a tout homme à refuser le péché. En d'autres termes, au lieu d'un schéma hagiographique où la mansuétude de la Vierge fonctionne de manière quasi mécanique, Wace emploie un schéma plus « romanesque » où les implications de l'action sont ramenées à un comportement humain et à un processus décisionnel complexe, où la volonté de péché peut finir par être contrebalancée par la volonté de bien agir et où l'homme est responsable de ses choix. Plus précisément, l'argument de l'ange se fonde sur une vision temporelle de la destinée humaine : plutôt que de considérer que le sacristain est coupable par essence dès lors qu'un germe d'intention mauvaise est apparu dans son âme, l'ange situe le sacristain à un moment t de sa vie où deux (et même trois) possibilités prospectives s'offraient à lui. En offrant de ressusciter le sacristain, Richard I^{er} lui fait le double don de contingence (il lui offre le choix réel de pécher ou non) mais aussi de temporalité (il lui offre la possibilité de s'inscrire dans une suite chronologique d'actions) ; en bref, il lui fait le don d'un statut de personnage romanesque.

Évidemment, ce raccourci est rapide. Mais la contingence a souvent été liée au genre romanesque ; pour formuler cela en termes plus typiques de l'époque médiévale, la notion de futur contingent, essentielle au plan théologique pour définir la liberté humaine, est pertinente pour caractériser une intrigue romanesque. En effet, le roman médiéval présente des héros libres d'une destinée qui n'est pas prédéfinie ; ils agissent donc selon leur libre-arbitre pour tracer leur propre voie au sein d'un univers caractérisé par la surprise et la nouveauté. Il semble donc légitime d'interroger cet élément qui semble définitoire du roman : le personnage, lorsqu'il évolue au fil de l'intrigue, est confronté à des alternatives libres, des futurs contingents, en bref des *possibles*. Le personnage ne cesse d'envisager le futur et, de manière plus large, le monde qui l'entoure, non comme un monde réel unique et linéaire, mais comme un ensemble de mondes possibles structurés par une vision ramifiée du futur : l'homme étant par nature libre, il y a toujours possibilité, à un moment t , d'actualiser p ou $non-p$. Dans le cas du sacristain, le schéma actanciel est un peu plus complexe, puisque deux choix se superposent : pécher ou ne pas pécher et, de manière plus triviale, tomber ou ne pas tomber. En tombant, le sacristain brouille l'évaluation de la seconde possibilité, en lui interdisant de connaître ce que toute alternative finit par connaître, à savoir la réalisation d'une de ses branches ; cela explique que l'ange argumente

en utilisant un système hypothétique contrefactuel : les modalités sont encore mal débrouillées à cause de cette suspension de l'actualisation.

Ce rapport au possible dans le roman sera donc l'objet de cette étude : est-il vraiment typique du roman ou, plus précisément, s'incarne-t-il sous une forme spécifique dans le roman médiéval à la naissance de ce dernier ? Une telle démarche ne peut qu'être fondée sur une foi (peut-être naïve : on aura l'occasion d'évaluer cette prémisse) dans la stylistique, postulant qu'il y a toujours un rapport entre le concept de possible tel qu'il apparaît aux romanciers médiévaux, et certaines formes linguistiques qu'on serait intuitivement tenté de décrire comme exprimant ce concept. Il ne s'agira évidemment pas de considérer que ce lien est univoque mais, au contraire, d'essayer de voir comment chaque auteur exploite ces formes linguistiques dans la trame de son récit, en le densifiant pour mieux montrer que le héros romanesque est confronté à une forme de contingence, à des alternatives ouvertes qu'il doit évaluer et affronter pour mener ses actions et faire progresser l'intrigue. Quelle est la nature du lien entre le roman médiéval en vers et les formes linguistiques exprimant le possible ? Comment chaque auteur exploite-t-il, individuellement, ce lien ? Peut-on en tirer des éléments appuyant une analyse en termes esthétiques et/ou interprétatifs de ces romans ?

Ces quelques éléments de problématique seront repris et approfondis dans un premier chapitre introductif, visant à préciser les éléments essentiels de ma démarche : la méthode sera d'abord explicitée, dans la mesure où la stylistique n'apparaît pas forcément comme une évidence sur un corpus médiéval et où, dans tous les cas, mes choix théoriques doivent être justifiés *per se* et en application à ce corpus spécifique. Ensuite, l'objet « possible » sera défini plus précisément, afin de déterminer comment l'appréhender sans anachronisme et dans quelles conditions il peut être pertinent pour l'étude du roman médiéval. Enfin, le corpus sera lui-même circonscrit, autour d'un choix contestable mais, je l'espère, fertile : celui d'appréhender non pas le roman dans un ensemble relativement stable (par exemple : le roman arthurien en vers) mais au moment même de son émergence, lorsque des modèles très divers apparaissent et se confrontent.

Ensuite, dans une première partie, je m'attacherai au versant linguistique de l'étude : trois

faits de langue, les futurs I et II (chapitre II) ainsi que les « systèmes hypothétiques » (chapitre III), seront étudiés au sein de mon corpus afin de dégager leur signification, dans le but de déterminer quels outils linguistiques sont à disposition des auteurs de mon corpus lorsqu'ils décident d'exprimer un fait prospectif contingent ; cette étude est un préalable nécessaire à l'analyse stylistique, parce qu'elle permet à la fois de repérer des régularités idiolectales et d'appréhender les formes présentes dans les œuvres de la manière la plus juste possible.

Enfin, ma seconde partie sera consacrée à la mise en œuvre littéraire de ces outils linguistiques ; l'étude se fera en trois temps. Le chapitre IV sera consacré à l'étude du possible dans sa forme la plus figée, autour du catalogue de formules récurrentes dans les romans : le pont entre linguistique et littérature sera établi par l'étude de formes contraintes au plan linguistique, mais dont la valeur et le fonctionnement sont littéraires par essence. Le chapitre V étudiera le possible tel qu'employé par le narrateur : la situation d'énonciation sera décrite comme un acte en soi, avec tout ce que cela implique de prise en compte de la contingence qui imprègne toute action humaine. Enfin, le chapitre VI sera consacré au possible appréhendé du côté des personnages, puisque ceux-ci n'agissent qu'en se confrontant à des futurs contingents, des alternatives ouvertes dont ils ne pourront, irrémédiablement, n'actualiser qu'une des branches – hormis notre bienheureux sacristain, qui aura connu la situation inédite de contredire le principe de bivalence en se noyant sans se noyer !

Concernant la forme du travail qui va suivre, différentes décisions ont été prises. Je ne m'interdis pas l'emploi du *je*, on le voit : plutôt que d'une forme d'orgueil, il faudrait y voir une volonté d'ordre épistémologique de distinguer les moments où ma subjectivité, voire mon instinct, sont le plus en œuvre dans l'analyse. Il va sans dire que ma subjectivité sera toujours présente et assumée dans les pages qui vont suivre ; mais parfois il m'a semblé que cela devait être explicité.

Les références scientifiques apparaîtront deux fois : à la fin de chaque chapitre, les références citées, et uniquement elles, seront données par ordre alphabétique ; à la fin de la thèse, une bibliographie complète et organisée sera donnée, incluant aussi des ouvrages qui n'ont pas été cités directement mais qui, lus au cours de cette recherche, ont pu influencer le propos.

Cette solution n'est pas la plus économique ; mais elle me semblait la seule apte à remplir deux exigences : d'une part faciliter au maximum le repérage d'une référence par le lecteur, et d'autre part présenter une bibliographie complète et organisée dans laquelle les différents champs disciplinaires convoqués (littérature, linguistique, mais aussi dialectique, théologie ou histoire) sont distingués.

À l'occasion, j'ai adapté les codes typographiques dans les citations, notamment des œuvres étrangères ; j'ai tacitement corrigé les rares coquilles dans les citations scientifiques : toute coquille qui serait encore présente serait donc de mon fait.

Quant aux citations des œuvres issues de mon corpus primaire, elles sont référencées par un seul terme *a priori* explicite ; seule exception, le *Roman de Rou*, par sa nature, a été divisé en trois parties plus un appendice (*Rou I* qui est la « Chronique ascendante », *Rou II*, *Rou III* et *Rou ap.*, désignant l'appendice dans l'édition de référence). Je renvoie à l'appendice I pour le choix de mes éditions de références, et à la table suivant cet avant-propos pour une présentation plus claire de mes abréviations. Lorsque j'ai cité des variantes issues d'autres manuscrits que ceux qui servent de base à mes éditions de référence, j'ai suivi les règles suivantes :

– autant que je l'ai pu, j'ai cité les variantes selon le texte d'une autre édition ayant le manuscrit variant comme manuscrit de base ; je renvoie à la fin de cet avant-propos pour la liste de celles que j'ai utilisées (et à l'appendice I pour une présentation plus générale de la question) ;

– pour *Yvain* et *Lancelot* de Chrétien de Troyes, des transcriptions (semi-)diplomatiques de l'ensemble de la tradition manuscrite sont disponibles ; j'ai utilisé telles quelles celles de K. Meyer pour *Yvain* ; en revanche, j'ai réadapté sur le modèle de la transcription semi-diplomatiques celles présentes sur le site du *Projet Charrette* pour *Lancelot*, les choix de transcription (fort justifiables par ailleurs) ne facilitant pas leur lecture ;

– lorsque les citations sont issues de l'apparat critique d'une édition de référence, j'ai tacitement comblé les blancs et abréviations de l'apparat par le texte de l'édition : le défaut de présenter un texte composite est compensé par l'avantage de présenter un texte linéaire et lisible, et non morcelé par sa nature même de variante rejetée en bas de page ;

– j'ai indiqué les cas rares où j'ai utilisé la transcription ou la lecture personnelle d'un manuscrit ;

– enfin, pour des raisons de simplicité, je cite les manuscrits suivant les sigles utilisés dans mes éditions de référence. Les textes étant divers, un même sigle peut renvoyer à différents manuscrits ; j’ai donc pris soin de vérifier qu’il n’y avait aucune ambiguïté dans le contexte d’emploi de ces sigles ; lorsqu’il y a ambiguïté, je donne la cote du manuscrit. Je donne en appendice I une liste des manuscrits présentant une œuvre de mon corpus avec les différents sigles attribués par les éditeurs.

Précisons que j’ai pris en compte la note à la fin de l’édition d’*Yvain* par M. Roques : j’ai corrigé l’erreur de numérotation de cette édition et il faut, lorsque je cite des vers d’*Yvain* à partir du v. 350, ajouter 2 pour avoir le numéro de vers dans l’édition de référence.

Les éditeurs n’ayant pas forcément les mêmes règles typographiques dans leur travail éditorial, j’ai suivi les principes suivant :

– l’usage d’indiquer entre crochets droits un ajout et entre parenthèses un élément à supprimer étant bien établi, je l’ai conservé ; mais dans les cas exceptionnels où l’éditeur utilise ces signes typographiques avec une autre signification (par ex. A. Bell dans son édition de *l’Estoire des Engleis* de Gaimar), je ne les ai pas conservés pour ne pas porter à confusion ;

– les italiques étant en revanche d’un usage fort divers (ils peuvent indiquer une correction, une abréviation résolue, etc.), je ne les ai pas conservés ; je n’ai conservé les caractères gras que dans des cas exceptionnels, lorsqu’ils indiquent une lettrine et que cela donne lieu à un commentaire ;

– toute intervention personnelle dans le texte de l’édition de référence est bien sûr indiquée et justifiée ;

– la ponctuation suit celle de l’éditeur, sauf modification personnelle influençant le sens, et exception faite de la ponctuation du discours direct. Dans la mesure où le texte originel (la plupart du temps) ou mes analyses (quand c’est nécessaire) rendent explicite la présence de discours direct, je n’ai pas systématiquement mis les occurrences de ce type entre guillemets ; ponctuellement, en revanche, un tiret peut apparaître si, dans la suite de la citation, il y a une incise ou d’autres tours de parole (et ce, même si ce tiret n’est pas présent tel quel dans le texte de référence, que l’éditeur préfère les guillemets ou que le tour de parole commence en amont du début de citation).

Enfin, il m'est arrivé de citer des œuvres médiévales que je n'ai pas explorées directement, mais que j'ai trouvées sous la plume d'autres critiques. J'ai alors suivi les principes suivants :

– autant que faire se peut, j'ai vérifié la citation, parfois dans une édition plus récente ; si l'édition en question n'est pas référencée plus précisément dans le texte mais apparaît dans ma bibliographie, c'est évidemment à partir de cette édition qu'elle est citée ;

– parfois je n'ai pas vérifié les citations ; l'œuvre d'où la citation est extraite n'apparaît alors pas dans ma bibliographie et ses références sont citées directement au cours de l'analyse.

Abréviations

Les références précises des éditions sont données en bibliographie.

<i>Béroul</i>	Béroul, <i>Tristan et Iseut</i> , éd. H. Braet et G. Raynaud de Lage
<i>Brut</i>	Wace, <i>Roman de Brut</i> , éd. I. Arnold revue par J. Weiss
<i>Cligès</i>	Chrétien de Troyes, <i>Cligès</i> , éd. A. Micha
<i>Énéas</i>	<i>Énéas</i> , éd. J.-J. Salverda de Grave
<i>Énéas, D</i>	<i>Le roman d'Énéas</i> , éd. A. Petit (fondée sur un manuscrit différent de celui de mon édition de référence)
<i>Érec</i>	Chrétien de Troyes, <i>Érec et Énide</i> , éd. M. Roques
<i>Lancelot</i>	Chrétien de Troyes, <i>Le Chevalier au lion (Lancelot)</i> , éd. M. Roques
<i>Perceval</i>	Chrétien de Troyes, <i>Le conte du Graal (Perceval)</i> , éd. F. Lecoy
<i>Rou I</i>	Wace, <i>Le Roman de Rou</i> , « Chronique ascendante des Ducs de Normandie », éd. A. J. Holden, t. 1, p. 1-12
<i>Rou II</i>	Wace, <i>Le Roman de Rou</i> , « Deuxième partie », éd. A. J. Holden, t. 1, p. 13-158
<i>Rou III</i>	Wace, <i>Le Roman de Rou</i> , « Troisième partie », éd. A. J. Holden, t. 1, p. 15-281 et t. 2, p. 7-308
<i>Rou ap.</i>	Wace, <i>Le Roman de Rou</i> , « Appendice », éd. A. J. Holden, t. 2, p. 309-31
<i>Thèbes</i>	<i>Le Roman de Thèbes</i> , éd. F. Mora
<i>Thèbes, C</i>	<i>Le Roman de Thèbes</i> , éd. G. Raynaud de Lage, revue par A. Petit (fondée sur un manuscrit différent de celui de mon édition de référence)
<i>Thomas</i>	Thomas, <i>Tristan et Yseut</i> , éd. Ch. Marchello-Nizia
<i>Yvain</i>	Chrétien de Troyes, <i>Le Chevalier au lion (Yvain)</i> , éd. M. Roques

Chapitre I – INTRODUCTION

Double écueil que la stylistique médiévale ; la stylistique en elle-même est attaquée, accusée à la fois de ne pas parvenir à s'ériger en discipline, faute d'un consensus méthodologique sur sa pratique et d'une place assurée entre linguistique et critique littéraire, et d'être incapable de définir précisément ce qu'est son objet. Quant à l'étude stylistique médiévale, en plus d'être victime des cloisonnements universitaires, elle ne fait pas l'unanimité parmi les médiévistes. Aux écueils, leur contrepartie : la stylistique, discipline des confins, des frontières et des marches, est aussi celle de l'ouverture, « dernier espace où des littéraires lisent encore des ouvrages et des articles de linguistique et où des linguistes s'intéressent à des textes littéraires » (Adam 2012, 189) ; sa capacité à utiliser les concepts issus de différents courants linguistiques et les solutions qu'elle propose à la question centrale de l'aspect formel des œuvres d'art sont une richesse dont on aurait tort de se priver (James-Raoul 2005, 265). Et, appliquée à la littérature médiévale, cette discipline permet de se confronter à la texture même des textes, à leur matérialité langagière et à se plonger dans leur épaisseur verbale avec la croyance bien ancrée, n'en déplaise à saint Paul, que la lettre ne tue pas mais qu'elle vivifie l'esprit. Encore faut-il, pour vivifier l'esprit, ne pas réduire la stylistique à un poulpe critique dont les tentacules seraient autant d'outils linguistiques coupés de la discipline qui les a créés et utilisés à tort et sans raison, et ne pas commettre la naïveté de penser que l'on fait de la stylistique sur des textes médiévaux comme on en ferait sur un texte de Flaubert. Ainsi, il semble important de définir dans un premier temps quelle stylistique sera pratiquée, avec ses outils et ses buts particuliers, et la façon dont elle peut s'articuler avec la spécificité de la littérature médiévale.

I.1. – LA STYLISTIQUE MEDIEVALE

Sans prétendre faire autre chose qu'effleurer le sujet, il est important de noter que, *mutatis mutandis*, les Pères de l'Église et les hommes du Moyen Âge ont pu eux aussi pratiquer la stylistique. Voici ce que dit saint Jérôme († 420) de Simon-Pierre :

Scriptis duas Epistolas, quae Catholicae nominantur : quarum secunda a plerisque ejus esse negatur, propter styli cum priore dissonantiam.

« Il a écrit deux épîtres, qui sont appelées *catholiques* ; la plupart des auteurs nie que la seconde soit de lui, parce que le style diffère de celui de la première. »

[*De Viris illustribus*, I]

Michel Foucault (2001, 829-30) avait ainsi bien noté que le critère stylistique faisait partie des moyens d'attribuer une œuvre selon saint Jérôme ; on retrouve d'ailleurs ce critère au chapitre 58 du *De Viris illustribus* et, au chapitre 5, l'idée qu'une « dissonance de style » (« *styli [...] dissonantiam* ») puisse servir à récuser une attribution. Et, plusieurs siècles plus tard (en l'occurrence, au XII^e siècle), saint Bernard de Clairvaux propose d'être lui-même l'objet de cette critique d'attribution :

Sigillum non erat ad manum ; sed qui leget agnoscat stilum, quia ipse dictavi.

« Je n'avais pas mon sceau à portée de main ; mais le lecteur peut reconnaître le style : en effet, j'ai moi-même dicté cette lettre. »

[Bernard de Clairvaux, épître 304]

À vrai dire, il est possible que *dictavi* signifie ici « j'ai écrit »¹ et que *stilum* renvoie donc à l'écriture matérielle et non au style. Une autre occurrence est cependant tout aussi intéressante :

Maneries locutionis pro sigillo sit : quia ad manum non erat.

« Que la manière de mes propos remplace mon sceau, que je n'avais pas à portée de main. »

[Bernard de Clairvaux, épître 402]

Ici aussi, un problème philologique se pose, l'édition citée par M. Bedos-Rezak donnant *materies* au lieu de *maneries*, et d'ailleurs *maneries* pouvant renvoyer simplement aux propos familiers qui précèdent, et non au style général de saint Bernard, selon l'abbé Charpentier ; mais les auteurs du *Novum glossarium mediae latinitatis* considèrent bien que cette occurrence renvoie au style². Malgré les problèmes occasionnels d'interprétation, les indices font faisceau et la manière d'écrire semble considérée comme un acte d'individualisation suffisamment fort pour qu'il puisse concurrencer la marque authenticatrice qu'est le

¹ C'est l'opinion de l'abbé Charpentier, traducteur du texte (Paris, Librairie Louis de Vivès éditeur, 1866).

² Cette occurrence témoigne d'un emploi de *maneries* très différent de celui dont parle D. Kelly (1983, 111) et qui fait « abstraction du particulier », parce que, pour lui, elle relève du Style matériel, donc de l'adéquation du niveau de langue et des attributs à la catégorie sociale des personnages (c'est la théorie des trois styles et de la Roue de Virgile). La *manière* serait alors l'abstraction de l'individu vers la catégorie générale qui le prédétermine ; mais elle est alors incompatible avec la marque individualisatrice du sceau de saint Bernard.

sceau, cette marque personnelle de l'individu dont le développement dans la seconde moitié du XII^e siècle accompagne et la prise de conscience de l'individu³, et l'essor de la culture écrite (Bautier 1982, 17). Ainsi, le style est signature, il permet d'identifier l'individu dans sa singularité sans risque d'erreur (Bedos-Rezak 2000, 1490).

Ces quelques citations permettent d'appréhender l'esprit un peu plus léger la mise en garde suivante :

Le texte médiéval perturbe en effet l'approche stylistique par une multiplicité de raisons inhérentes à son essence, qui sont toutes au cœur du débat stylistique et expliquent en partie la frilosité qui règne communément à suivre cette voie : l'absence de références écrites autres que littéraires, le recours à une langue vernaculaire accessible à tous mais esthétiquement non neutre, le problème de l'anonymat de l'auteur, la question de l'attribution assurée des œuvres, celle de l'originalité créatrice de l'œuvre bornée par notre réception, forcément en rupture avec celle des hommes du Moyen Âge, la problématique des genres mal dessinés, la soumission obligée à des prescriptions rhétoriques et à des modèles que l'on imite, enfin l'essentielle mouvance de l'œuvre avec son cortège de variantes, et, dans son sillage pour le moderne, le choix d'une édition comme support de travail, sans compter les questions posées par la transmission de l'œuvre et sa fondamentale oralité perdue. Voilà autant de gênes à reconsidérer. (James-Raoul 2007, 12-3)

Les restrictions sont pratiques, et non théoriques. Et, avant de reconsidérer ces gênes, je donnerai quelques éléments sur l'histoire de la stylistique médiévale.

I.1.1. – SUR LA STYLISTIQUE MEDIEVALE

Il ne s'agira pas ici de faire une histoire détaillée de la « stylistique médiévale », d'une part parce que cette approche ne se définit comme telle que récemment, avec les travaux de D. James-Raoul, et de l'autre parce que sa pratique est si diffuse qu'il est difficile d'établir des grands mouvements : « la stylistique médiévale n'apparaît pas comme une discipline constituée, affirmée comme telle, animée par un courant bien individualisé » (James-Raoul 2005, 268). Il s'agira donc de donner quelques jalons, quelques repères, qui permettront de mieux situer ma démarche et défendre l'idée que, malgré le gros mot de « stylistique », cette démarche n'est pas nouvelle mais repose sur des approches critiques attestées ; parfois attaquées, certes, mais bel et bien attestées.

³ Voir *infra* p. 25 pour une appréciation plus problématique de cette idée.

I.1.1.1. – Albert Henry et la stylistique des textes anciens

La nouveauté de la stylistique médiévale peut se relativiser, dans la mesure où à la fin des années 1960 et au début des années 1970⁴, Albert Henry a essayé de définir la stylistique littéraire, en se fondant sur une pratique qui n'a jamais laissé de côté les textes anciens. Il publie d'abord une étude stylistique du *Jeu de saint Nicolas*, approche privilégiant le plan de l'écriture à celui du contenu afin de mieux saisir le processus créateur ; ce processus vise à exploiter au maximum les ressources de la langue dans un but esthétique. L'article se termine par la section « Un style d'auteur » (A. Henry 1961, 239), affirmant par là que cette notion n'est pas inappropriée à la littérature médiévale – ce qui ne va pas sans étonner, puisque l'on sait que ses principes méthodologiques resteront presque exclusivement lettre morte dans la discipline. Le style se définit dans cette section en termes de valeur littéraire, soumise à un jugement esthétique, et de talent d'auteur, mesuré à l'aune de sa capacité à exploiter le mieux possible les ressources de la langue. Quelques années plus tard, en 1966, A. Henry publie un article dans lequel il pose les conditions de possibilité d'une stylistique portant sur les « textes anciens » (ce qui englobe tout autant la littérature médiévale que Racine, au vu de ses exemples) ; là non plus, l'analyse stylistique de textes médiévaux ne lui semble pas problématique. En vérité, c'est surtout la stylistique en elle-même qui lui semble précaire : « discipline des confins, se superposant fragmentairement à plusieurs autres, il est presque dans sa nature même de risquer sans cesse l'écartèlement » (A. Henry 1977b, 193). Il en appelle à une stylistique pleinement littéraire qui « étudie, dans le contexte historique des œuvres et des auteurs, et en vue d'une appréciation d'ordre esthétique, le problème de l'expression, dans ses

⁴ Il resterait à faire une histoire de la stylistique, de la fin du XIX^e siècle à 1970 ; les liens entre philologie et stylistique à cette époque mériteraient d'être largement précisés. Je me contenterai de mentionner une masse de travaux, souvent d'origine germanique, où le lien entre philologie et stylistique est net : il s'agit de monographies qui listent généralement des figures de style employées par un auteur (le style s'y réduit donc à des figures rhétorique et métriques), souvent avec une perspective historique qui est loin d'être dénuée d'intérêt. Ainsi, les travaux de F. M. Warren (1905 ; 1906 ; 1907) et ceux de G. Biller (1974) (publiés en 1916) se consacrent à l'évolution de plusieurs traits de style ; G. Biller, notamment, montre comment le style de genre (la notion n'étant pas employée telle quelle par G. Biller) se constitue progressivement, de l'épopée au roman courtois, au fil des innovations personnelles d'auteurs. Une école plus française de stylistique, attachée à rendre compte de la personnalité d'une écriture à travers l'analyse des procédés d'un auteur, se retrouve dans l'étude par G. Raynaud de Lage (1964) du style de Bérout : le critique réfute d'abord, d'un point de vue historique, l'influence des Arts poétiques de l'époque sur l'écriture de Bérout, et ensuite dégage l'originalité profonde de l'écriture de Bérout en étudiant ses procédés littéraires et leur « rendement » littéraire, lequel donne lieu à un jugement de valeur ; cette étude permet de remonter aux intentions de l'auteur et donne accès à la « personnalité des poètes » (Raynaud de Lage 1976, 118).

détails et dans son ensemble structural⁵ » (A. Henry 1977b, 194). Au plan théorique, cela le mène à rejeter la « stylistique sans style » de Bally (A. Henry 1977b, 193), dans la mesure où celle-ci devrait être renommée « linguistique de l'expressivité », et à défendre une vision assez synthétique de la stylistique littéraire – vision qu'il affinera quelques années plus tard dans un article général visant à redéfinir cette discipline (A. Henry 1972). Cette stylistique reprend à la tradition idéaliste allemande l'idée d'un lien essentiel entre le fond et la forme, ce qui fait que le langage a un lien organique avec ce qu'il exprime. On peut ainsi « rendre compte de l'usage particulier et efficace du système linguistique d'une époque en vue d'exprimer un certain univers conçu selon une vision personnelle » (A. Henry 1977b, 194). De Spitzer, il reprend une méthodologie fondée sur une première intuition qui doit être vérifiée et démontrée rigoureusement par un retour au texte ; en revanche, il rejette Spitzer lorsque celui-ci fait du style « la forme linguistique de l'œuvre littéraire⁶ », dans la mesure où le style – qui n'est que le moyen de la stylistique, et non sa fin – est un ensemble de traits convergents qui témoigne de la clôture du système de l'œuvre⁷ (A. Henry 1972). Toutefois, cette pensée, somme toute traditionnelle, de la stylistique recoupe aussi l'approche plus récente de M. Riffaterre, puisqu'A. Henry veut que la stylistique littéraire étudie les effets, et non les intentions, bien trop problématiques (A. Henry 1972, 6) : « l'œuvre est souveraine » (A. Henry 1977b, 201) ; quant à l'auteur, il n'est que secondaire. Cet aspect est déterminant, d'abord parce que, confronté au texte ancien, cela signifie que l'analyse stylistique doit aussi prendre en compte des effets de réception qui ne sont pas originellement présents dans l'œuvre, mais qui sont dus à la distance historique entre l'œuvre et son récepteur⁸ (A. Henry 1977b, 199), ensuite parce

⁵ Quelques années plus tard, A. Henry (1972, 4-5) revient sur cette définition : « l'ensemble structural » devient « ensemble composé » et « en vue d'une appréciation esthétique » est supprimé : l'esthétique relève de la critique, discipline non scientifique et donc hors du champ de la stylistique littéraire.

⁶ « *forma linguística de la obra literaria* », tel que cité par A. Henry (1972, 10) sans mention de la référence.

⁷ « Le style est une résultante, la composition singulière, la synthèse plus ou moins vivante d'un ensemble de traits caractérisant l'expression, d'où, aussi, la qualité du rapport entre un contenu et une formulation. Le style n'existe que dans les caractères qui le constituent, et qu'il faut précisément découvrir. » (A. Henry 1972, 3). Face à cela, « l'œuvre est un système stylistique fermé, à l'intérieur duquel, au mieux des choses, les faits stylistiques marquants sont en dynamisme convergent ». La stylistique est une science qui détermine « l'adéquation efficace d'un système expressif et d'un contenu » (A. Henry 1972, 5). Le trait de style est notable lorsqu'il dépasse le simple cadre de son contexte pour être cohérent avec d'autres éléments de l'œuvre, témoignant que celle-ci est un système de corrélations.

⁸ La position d'A. Henry, qu'il dit découler des théories de M. Riffaterre, me semble cependant contradictoire avec celles-ci ; en effet, M. Riffaterre a théorisé plus finement le rapport entre encodage et décodage du texte : le *pattern* créé par l'auteur peut, avec le temps, ne plus correspondre au code du récepteur et il apparaît

qu'il porte sans doute la principale faiblesse de la théorie d'A. Henry, qui essaie de légitimer la scientificité de la stylistique en la restreignant à l'étude des effets, alors même que cette étude des effets comporte de redoutables écueils épistémologiques.

Pour ce qui est de la question précise des textes anciens, A. Henry compense cependant ce que l'analyse des effets pourrait avoir d'intuitif, puisqu'il en appelle à une méthodologie rigoureuse, fondée sur une vision de la stylistique comme science de l'écart ; l'étude stylistique nécessite une connaissance historique de la période concernée (avec l'inévitable problème de la distance entre sa mentalité et celle de l'observateur), une connaissance la plus parfaite possible de la langue de l'époque (le recours à la philologie est essentiel, même s'il est difficile d'attribuer une valeur, affective, sociale ou expressive, à un fait de langue), et une démarche comparative en cercles concentriques qui élargit une connaissance intime de l'œuvre en la comparant avec des œuvres du même auteur, du même genre, et finalement avec toute autre œuvre. Une fois ce relevé fait, le critique doit produire une interprétation du texte en se centrant sur l'œuvre dans son unité organique entière. Cette vision génère un nouveau problème théorique, puisque l'unité essentielle pour l'auteur est l'œuvre – ce qui, on le verra, est pertinent pour la littérature médiévale. Or, son analyse du *Jeu de saint Nicolas* de Jean Bodel s'achevait sur la revendication d'un style d'auteur alors même qu'une seule œuvre de cet auteur était étudiée, au milieu d'une production génériquement hétérogène (Jean Bodel est aussi l'auteur d'une chanson de geste, de poésies et de fabliaux). La notion de style d'auteur ne peut alors se comprendre que comme la force individuelle d'un « créateur » (A. Henry 1961, 202) qui a informé l'œuvre pour lui donner sa cohérence, et non comme un ensemble de traits particularisants qui se retrouveraient d'une œuvre à l'autre.

un conflit entre l'acte de décodage par le récepteur et les éléments de contrôle du décodage que l'auteur a inclus dans le texte (Riffaterre 1971, 37-8) ; les erreurs de lecture que le décodage peut générer font partie des limites de l'architecteur : le stylisticien doit compenser par ses connaissances les mauvais étiquetages stylistiques de son architecteur (Riffaterre 1971). Or, il me semble évident que la pratique philologique, dont A. Henry est un des plus brillants représentants, vise justement à essayer de neutraliser au mieux les lectures anachroniques. Là où A. Henry rejoint Riffaterre, c'est dans la critique des approches qui distinguent l'idée d'une permanence du code d'encodage (l'étude de l'œuvre permet de reconstituer son effet à l'époque de l'écriture) et d'une impermanence du code de décodage (la réception d'une œuvre évoluant dans le texte) (Riffaterre 1971, 37-8). Mais M. Riffaterre me semble plus s'intéresser à la distance esthétique qu'à la distance linguistique, fondamentale dans la confrontation avec un corpus en ancien français.

I.1.1.2. – La stylistique médiévale : un parcours critique

Pourquoi, donc, les propositions d'A. Henry n'ont-elles pas été suivies ? On peut d'emblée mentionner une méfiance de principe vis-à-vis de la stylistique, comme en témoigne de compte-rendu par Ch. Méla (1993), publié en 1971 à propos d'une étude d'A. Colby (1965), laquelle essaie d'appliquer la méthode de M. Riffaterre à la question du portrait dans le roman médiéval, avec une double approche : l'étude des procédés expressifs et la manière dont ils soulignent des mots ou des idées d'une part et, d'autre part, l'étude de l'originalité de Chrétien de Troyes par une comparaison avec les traités théoriques et d'autres portraits contemporains. Or, la critique de Ch. Méla porte moins sur la possibilité d'une stylistique médiévale que sur la pertinence de la stylistique même : le critique exprimait déjà l'idée que l'analyse de l'expressivité (de la valeur scientifique de laquelle il doutait, d'ailleurs) était réductrice dans l'appréciation du fait littéraire ; de la critique de l'analyse d'une simple mise en valeur du contenu, il passe à l'idée d'« abandonner la prétendue relation d'un contenu à une forme » (Méla 1993, 39) : l'auteur rejette tout autant la stylistique qui relie le sens de l'œuvre à sa forme de façon consubstantielle, l'œuvre se suffisant à elle-même et n'attendant que l'explicitation. Seule l'analyse du sens est pertinente, mais elle ne passe pas par l'idée d'une unité forme/sens. L'article n'est certes pas une théorie poussée de la question ; cependant, on note que Ch. Méla rejette d'un même mouvement la tendance mentaliste générale qui a imprégné la stylistique jusqu'en 1959 (Karabétian 2000) et la tentative de redéfinition du champ stylistique par M. Riffaterre, le tout au profit d'un primauté donnée au sens de l'œuvre.

Les positions de Ch. Méla semblent cependant plus marginales, comparées à la fameuse mise à mort de la stylistique par le structuralisme, mise à mort qui a, semble-t-il, eu plus d'échos dans le champ médiéval qu'ailleurs – sans doute parce que la stylistique, qui y bénéficiait d'ailleurs d'une tradition critique somme toute modérée, n'avait pas l'appui d'un champ universitaire. L'*Essai de poétique médiévale* de P. Zumthor a sans doute contribué à cela, dans la mesure où il témoignait de la rencontre de la nature spécifique de l'auctorialité médiévale avec les postulats structuralistes voulant détruire la notion d'auteur – encore qu'il soit hardi ici de résumer la pensée complexe de P. Zumthor, et ses

évolutions selon ses objets. P. Zumthor a exprimé sa réticence à employer le terme de *style*, car il le juge à la fois trop vague et inadapté à la pratique médiévale ; trop vague à cause de sa polysémie et de son emploi historique, en latin, désignant un fait rhétorique d'ailleurs inadapté à la littérature vernaculaire ; tout au plus peut-il désigner le système même des langues poétiques ou la combinaison d'éléments ; inadapté car, si on le considère dans son sens de « variations individuelles », il est impropre à rendre compte de la prédominance du collectif sur le singulier dans l'art médiéval (Zumthor 2000, 190-2). Cette réticence explique sans doute pourquoi le terme de « poétique » a été choisi comme titre de l'œuvre ; il est essentiel, à la fois par son inscription dans le champ du structuralisme de l'époque, et par sa valeur même, qui s'intéresse au mode de production du discours poétique (et non littéraire, le mot est rejeté par P. Zumthor) et par la prégnance de modèles traditionnels. Ainsi, P. Zumthor reprend le terme d'*écriture* à Barthes, pour désigner « un style socialisé, connotant une morale collective » ; « tout se passe comme si, pour Zumthor, mais selon la terminologie de Barthes, le style au Moyen Âge se résorbait dans l'écriture » (Badel 1974, 256). En effet, P. Zumthor rappelle à plusieurs reprises la prégnance du modèle sur l'individu : « les différences individuelles dans l'usage du code nous apparaissent très ténues » (Zumthor 2000, 90). L'œuvre n'apparaît alors que comme la mise en place de structures traditionnelles préexistantes, et le particulier n'est que l'incarnation du général. D'où, d'ailleurs, son refus du style : « la puissance propre de la tradition est telle que les variations individuelles sont généralement peu marquées. Il existe, certes, de remarquables exceptions », le *Roland*, Bernart de Ventadorn et Chrétien de Troyes. « Mais on ne saurait fonder raisonnablement une théorie sur des exceptions. La prédominance des “styles” collectifs sur les “styles” individuels constitue l'un des caractères fondamentaux de la poésie médiévale » (Zumthor 2000, 191)⁹. Ainsi, lorsque P. Zumthor emploie la notion de style, il lui retire toute nuance d'originalité : « L'œuvre médiévale est *style*. Mais ce mot, dans son application à l'écriture de ce temps, désigne moins un écart entre le système et l'emploi que l'on en fait, que cet

⁹ La prise de position n'est pas originale : « Les textes... [du moyen âge] ne se distinguent souvent les uns des autres, sur le plan du style, que par des caractères menus. Cela tient à ce que la mode, en ces temps anciens, voulait qu'un artiste se posât modestement comme le simple imitateur d'un modèle » (R.-L. Wagner et P. Guiraud, *Revue de l'enseignement supérieur*, 1959, p. 155 ; cité par A. Henry (1961, 238)).

emploi même, comme tel. La variation individuelle se situe dans l'agencement d'éléments expressifs hérités, beaucoup plus que dans la signification originale qu'on leur conférerait » (Zumthor 1963, 126-7) : la littérature n'est que l'actualisation de schémas traditionnels, et toute œuvre n'est finalement qu'un exemple de genre et non un texte d'auteur ; le style est lié au genre, à la technique, et est le lieu et le moyen de la monumentarisation (Zumthor 1987, 229). De plus, ce style s'actualise, dans la perspective oralisante de P. Zumthor, dans une dimension perdue de l'œuvre ; en effet, il n'est pas pertinent d'étudier le style écrit de l'auteur dans la mesure où il est entièrement subordonné au style de l'œuvre, actualisé par la performance¹⁰ ; la performance étant perdue, il est impossible d'étudier le style de l'œuvre : toute stylistique est rendue caduque (Zumthor 1987, 232). Ainsi, on comprend l'apparent paradoxe qui fait qu'un des critiques les plus attentifs à la forme de la littérature médiévale ait refusé d'employer le terme de *style* : ses principes théoriques s'y opposaient radicalement.

Ainsi, entre les années 1970 et 2000, l'histoire de la stylistique médiévale est en fait l'histoire d'un ensemble considérables d'approches qui refusent de se nommer *stylistique* mais relèvent de l'analyse formelle et sont tangentes à la stylistique : « *technique, rhétorique, poétique, écriture et esthétique* » (James-Raoul 2005, 266). Certes, la divergence terminologique révèle des approches différentes qui ne sauraient être réduites à la seule stylistique ; mais l'article de D. James-Raoul révèle bien que la question formelle n'a jamais été exclue du champ d'étude des médiévistes¹¹. Je renvoie à cet article pour le détail de ces

¹⁰ Ainsi, l'étude rhétorique de la littérature vernaculaire ne peut être qu'un échec, puisque la rhétorique est destinée au latin, langue d'écriture, et non aux langues vernaculaires, du côté de la parole (Zumthor 1987, 237). Cette prise de position est radicalement différente de celle de D. James-Raoul (et, avant elle, d'É. Faral, entre autres) : selon eux, les auteurs vernaculaires ayant une formation de clerc, les modèles rhétoriques, certes réadaptés, sont tout à fait pertinents pour la littérature vernaculaire.

¹¹ L'exemple le plus flagrant est sans doute celui des travaux de J. Rychner, témoignant d'un intérêt pour les questions formelles qui n'admet cependant que rarement le nom de « stylistique » : c'est que J. Rychner semble philologue avant tout. Ainsi, J. Rychner a étudié le style de genre, à travers l'étude des conventions d'écritures qui régissent la chanson de geste, genre normé s'il en est (Rychner 1999) et de la variabilité du fabliau, constamment réécrit selon ses publics (Rychner 1960) ; il a surtout analysé les « formes et structures » d'un roman médiéval, *La Mort du roi Arthur* (Rychner 1970). Cette dernière étude pourrait en effet aisément être qualifiée de stylistique, dans la mesure où l'auteur revendique un goût pour l'étude formelle, révélatrice de techniques d'écriture saisies dans le détail et d'un point de vue descriptif. La démarche, initialement considérée comme relevant de « l'histoire interne de la prose narrative d'imagination » (Rychner 1970, 246), recoupe finalement une étude de syntaxe discursive que ne renierait pas B. Cerquiglini, mais débouche sur une appréciation de « la valeur de chaque articulation, c'est-à-dire le sens de la relation qu'elle établit » (Rychner 1970, 235) et finalement sur une interprétation du texte, puisque le caractère implacable des articulations essentiellement narratives exprime l'absence de liberté des personnages. Ce lien entre forme et sens est assumé : « c'est une question de forme, et finalement de style » (Rychner 1970, 244). Cette dernière phrase explique sans doute pourquoi le terme de stylistique n'est pas employé (les considérations historiques mises à part) : c'est que la stylistique impliquait sans doute une singularisation signifiante qui n'arrive qu'au terme de l'étude et qui n'est pas son objet principal. La volonté de J. Rychner d'en

études ; je me contenterai d'insister sur deux éléments : la volonté d'utiliser la notion de style d'auteur sur un corpus médiéval et la prégnance du modèle des styles collectifs dans la pratique des médiévistes. La thèse de D. James-Raoul (2007) prouve, par son existence même, que la caractérisation du style de Chrétien de Troyes est possible. Évidemment, la méthode prend en compte la tension entre les pratiques collectives héritées et la créativité individuelle : le style « dit non pas seulement la distinction individuelle, mais l'appartenance à une communauté culturelle et linguistique historiquement datée, le fait que l'individualité concernée adopte les marques de ce groupe, comme des canons esthétiques, comme des modèles pratiques » (James-Raoul 2005, 282). Ainsi, D. James-Raoul revendique une stylistique historique¹² : si elle refuse de considérer que l'auteur médiéval n'a aucune originalité, elle passe par l'étape obligatoire de la mise en perspective historique, l'auteur s'inscrivant tout de même dans un double cadre hérité, entre prescriptions esthétiques (*via*, entre autres, la rhétorique¹³) et tradition générique. En parallèle, l'étude de l'individualité se fait en dégagant un faisceau de stylèmes qu'il faut

rester à une description formelle expliquerait que la stylistique ne soit pas convoquée.

¹² La stylistique historique bénéficie d'une longue tradition d'histoire des formes, notamment au sein de la philologie, ce qui explique son importance dans le champ médiéval ; ainsi, dès les débuts de la philologie romane, G. Körting avait remarqué qu'une stylistique des figures n'est pertinente que grâce à une perspective historique qui permet d'identifier « l'expression caractéristique 1. d'une œuvre, 2. d'un auteur, 3. d'une école, 4. d'une époque, 5. d'un genre, 6. d'un style littéraire par un style d'art, 7. d'un style littéraire par le style de la culture générale d'une période » (Hatzfeld 1964, 326) ; voir aussi, par exemple, les travaux de G. Biller (1974) et surtout l'étude de H. Hatzfeld (1972) qui souligne à la fois la prégnance des styles collectifs et le fait que la latence laissée au style individuel est elle aussi régulée par le style collectif (le style collectif épique laissant moins de place à l'individualisation que le style collectif romanesque, par exemple) ; des thèses plus ou moins récentes ont ainsi été consacrées à telle ou telle figure de style d'un point de vue historique, notamment celle d'A. Melkersson (1992) sur l'itération lexicale ou celle, encore inédite, de S. Molin sur la métaphore. Il semble évident que seule la stylistique historique permet de contextualiser un style d'auteur et elle offre des éléments d'histoire esthétique particulièrement intéressants. Cependant, il faut noter que, dans la pratique, la stylistique historique se heurte souvent à la difficulté de donner une chronologie, au moins relative, des œuvres médiévales (même si, évidemment, de grandes périodisations sont possibles) ; beaucoup de datations, hypothétiques, sont trop souvent considérées comme définitives. Au plan théorique, il faut mentionner deux objections à la stylistique historique, même si elles n'emportent pas mon adhésion. La première vient de L. Spitzer (1970, 313-4), qui considère que la stylistique historique sert l'érudition philologique et l'histoire des formes, mais réduit la réussite artistique d'une œuvre à un simple plagiat ; mais il me semble qu'établir une généalogie formelle n'empêche pas d'individualiser les pratiques de chaque maillon de cette généalogie. La seconde attaque vient de l'histoire de la langue littéraire de G. Philippe et J. Piat, qui est envisagée contre le « recours systématique à la généalogie comme principe d'explication » (Philippe 2011, 18) : il faut non pas étudier si une forme précise a été empruntée par un auteur à la tradition, mais si l'auteur réinvente cette forme et si elle s'insère dans un ensemble congruent ; ainsi, chaque moment envisagé est donc une totalité structurée, ce qui rend caduque toute idée de généalogie. Mais cette approche minore l'historicité dans le long terme et il me semble que les deux régimes d'évolution des formes peuvent coexister : la mutation progressive des modèles, d'une part, et la rupture par coup d'éclat artistique, d'autre part.

¹³ Le style doit être analysé dans son historicité, notamment à travers la culture linguistique, poétique et rhétorique de l'époque concernée ; le recours à des ouvrages d'époques permet d'appréhender cela, et notamment des éléments de la pensée linguistique de l'époque : philosophie du langage, esthétique, politique des langues, etc. (Saint-Gérard 1996, 32). Pour D. James-Raoul, il s'agit essentiellement de la tradition rhétorique ; mais on peut extrapoler cette contextualisation aux deux autres branches du *trivium*, la grammaire et la dialectique, cette dernière proposant les théories du langage les plus poussées au XII^e siècle. L'étude d'un fait de langue ne peut être entièrement pertinente que si l'on peut étudier sa perception par un homme du Moyen Âge, quelle que soit la difficulté de la tâche.

organiser selon une convergence qui seule « permet d'identifier la signature » (James-Raoul 2005, 283)¹⁴. Le style d'un auteur est vu comme un acte volontaire, mise en œuvre de procédés maîtrisés dans le double but de créer un effet et un sens. Cet ensemble doit être analysé comme un tout structuré par une logique d'ensemble et appréhendable notamment par le filtre de la valeur. En parallèle, l'étude de cette singularité acquiert une nouvelle dimension historique, puisque Chrétien est considéré comme l'inventeur du roman médiéval, dont il crée les modèles. Ainsi, la méthode de D. James-Raoul me semble être une synthèse entre la tradition philologique et médiéviste qui insiste sur la prégnance des styles collectifs sur les styles personnels, et la stylistique à la française, celle des manuels et des concours, dont la finesse des analyses se fait parfois au prix d'une forme de pragmatisme théorique, convoquant à l'envi différents champs disciplinaires : D. James-Raoul (2005, 265) considère que le caractère composite de la stylistique est une « richesse » et que la multiplicité des disciplines utilisées par la stylistique permet au mieux de rendre la complexité du fonctionnement formel du texte littéraire et de ses différents niveaux¹⁵.

En parallèle, l'idée d'une prégnance du style de genre sur le style d'auteur semble bien ancrée dans le champ médiéval. L'emploi du terme *style* dans plusieurs travaux de D. Poirion en témoigne. Un premier article emploie le terme dans son acception historique, en référence à la théorie des trois styles, qu'il exploite d'une façon thématique : à l'âge du symbole, le style sublime est transféré sur l'esthétique de la merveille (Poirion 1994). Le style est donc envisagé dans son versant collectif et générique, ce qu'appuie sa définition des styles (le pluriel est essentiel) comme « des systèmes de formes et de manières qui apparaissent, du moins à nos yeux, comme assez cohérents, dans certaines

¹⁴ Voir *infra* p. 31 pour la question du style signature. Un récent numéro d'*Études françaises* (46, 2010) a été consacré au pastiche médiéval, avec des résultats probants. I. Arseneau (2010, 8), directrice de l'ouvrage, mentionne le contre-argument traditionnel à l'existence du pastiche au Moyen Âge : « Dès lors que tout texte se caractérise par le recyclage et la persistance de ces 'lieux communs' [...] peut-on vraiment espérer caractériser et reconnaître le style personnel d'un auteur empirique – la 'griffe d'un style' –, condition *sine qua non* du pastiche [...] ? Ou, pour poser la question autrement : faute de style, comment parler de pastiche ? » Mais les articles prouvent que des traits stylistiques génériques (surtout) et individuels (parfois) sont pastichés au Moyen Âge : malgré la tendance à se focaliser sur le style de genre, typique des études médiévales, plusieurs études de cas fournissent un argument fort en faveur d'un style d'auteur au Moyen Âge ; en effet, la pastichabilité est souvent considérée comme un critère empirique probant de repérage d'un style d'auteur.

¹⁵ Voir J.-Ph. Saint-Gérard (1995, 14), É. Karabétian (2000, 190-3) et J.-M. Adam (1997b) pour une réflexion critique sur cette pratique – celle de J.-M. Adam étant la plus radicale, puisque c'est cette imprécision qui le motive à repenser entièrement le champ stylistique. Ma démarche consiste à revendiquer une synthèse théorique : les différentes théories, linguistiques comme stylistiques, sont souvent complémentaires et je tâcherai de proposer une théorie permettant de réguler et de justifier la convocation de ces théories, qui ne doit pas être aléatoire, mais motivée par l'objet étudié.

limites d'espace et de temps [...] ; ce que nous appelons littérature, c'est la manifestation de ces styles d'écriture » (Poirion 1990, 6) ; ces styles sont inséparables d'un jugement de valeur esthétique et sont le fondement d'une histoire de l'art littéraire¹⁶. Cette méfiance à l'égard du style individuel se retrouve chez S. Abiker, qui le remplace par le concept de manière emprunté à G. Dessons ; il faut ainsi comparer « le style de l'ensemble catégoriel et la manière des textes singuliers », puisque « l'exploration stylistique ne se réduit donc pas au style d'auteur, dans la mesure où le sujet du discours en tant qu'effet du texte ne se confond pas avec l'auteur – si bien qu'un même auteur peut adopter plusieurs styles différents » (Abiker 2008, 18)¹⁷. Autre témoin de cette prégnance, le récent ouvrage collectif *Effets de style au Moyen Âge* (Connochie-Bourgne et Douchet 2012) propose plus d'articles analysant le style dans son versant générique que dans son exploitation singulière : l'étude du style du genre semble plus pertinente, plus fertile, que celle du style individuel. Enfin, dans ses travaux, S. Marcotte (2006, 14-7) considère que le style particulier n'est pas appréhendable dans une œuvre médiévale, à cause des conditions de transmission manuscrite des textes et de notre méconnaissance de l'ancien français ; l'écriture (au sens barthésien), générale et adaptée à une matière, est en revanche descriptible et c'est à ce niveau que les recherches formelles peuvent être menées.

I.1.2. – THEORIE DU STYLE ET LITTERATURE MEDIEVALE

J. Molino (1994, 215-29) a constaté que, malgré les divergences théoriques et méthodologiques entre les différents stylisticiens, ceux-ci font preuve d'une certaine homogénéité dans la pratique : utilisation de savoirs de type linguistique au sens large,

¹⁶ Dans la quatrième de couverture de l'ouvrage, M. Zink admet que le style individuel est peu perceptible au Moyen Âge, au profit du style vu comme « ce qui définit et ce qui révèle une génération, une mode, la sensibilité commune à un groupe ou à une époque, ses valeurs ».

¹⁷ Ce qui ne veut pas dire que S. Abiker se désintéresse de la manière particulière : son étude vise à un « aller-retour constant entre le style de l'ensemble catégoriel et la manière des textes singuliers » (Abiker 2008, 18), ce qui s'explique par le choix du sujet (l'étude du genre) et par l'idée que « l'approche stylistique d'un texte recoupe nécessairement la question de son appartenance générique » (Abiker 2011, 133). Changeant de point de vue par rapport à D. James-Raoul (qui a étudié le style de Chrétien de Troyes en lui-même avant de voir son caractère fondateur pour le style du roman arthurien médiéval), elle étudie un fait de style de genre (les rimes jumelées dans le lai narratif) en lui-même, et ne voit qu'en second temps son origine auctoriale, dans la mesure où il s'agirait d'un trait de style de Marie de France, lui-même typique de la production anglo-normande de l'époque, et assimilé par les auteurs de lai à une forme antérieure valorisée ; bref, ce stylème serait une marque légèrement archaïsante qui rattacherait le genre à un modèle consacré constitué autour d'une figure auctoriale, Marie de France, et d'une de ses œuvres, les lais (Abiker 2011).

relevé de faits de styles évidents dans un texte littéraire, traitement interprétatif. Ce constat offre un garde-fou rassurant : la stylistique, même si elle ne parvenait jamais à se stabiliser, offre une pratique dont la fertilité est assurée par la réussite même des praticiens ; de fait, l'existence même d'une pratique stylistique sur un corpus médiéval pourrait suffire. Toutefois, cela ne saurait justifier une absence totale de point de vue théorique sur le style : certes, il s'agit d'un concept régulateur, intuitif, mais permettant transitoirement de délimiter un domaine et ne se théorisant que par convention, et donc de façon relative puisque « le style sera ce que le théoricien veut bien qu'il soit » (R. Martin 1994, 13)¹⁸. Mais, justement, cette labilité du concept régulateur implique d'être clair sur sa définition et sur sa pertinence dans le champ de l'étude des faits. Ainsi, dans les pages qui vont suivre, je vais tâcher de définir ce que j'entends par « style », c'est-à-dire essayer de trouver la définition la plus adéquate à mon corpus ; cette théorie sera systématiquement appliquée à la singularité de la littérature médiévale, dans le but de légitimer la stylistique médiévale et de mieux définir ses moyens d'actions, dans la mesure où la notion de style est « profondément immergée dans les conditions historiques même de son émergence » (Saint-Gérard 1996, 37). Toutefois, je ne tenterai pas de redéfinir le style, d'en proposer une nouvelle théorie originale ou de renouveler les domaines d'applications de la stylistique ; au contraire, je voudrais assumer la pluralité des méthodes, des outils et des approches stylistiques par une synthèse de différentes théories du style et/ou de la stylistique ; en proposant une vision large du style, saisi à plusieurs niveaux, j'espère pouvoir à la fois justifier ma démarche et donner un appui théorique à la diversité des outils stylistiques : cette diversité n'est pas pour moi une tare théorique si ces outils ne sont pas utilisés à tort et à travers au sein d'une discipline fourre-tout, mais selon la saisie spécifique du style qui justifie une approche précise¹⁹.

¹⁸ De façon un peu différente, Bernard Vouilloux suggère que le style ne peut être pensé que de façon transdisciplinaire si on veut réellement l'appréhender. « L'hypothèse de départ n'est guère exorbitante : l'attention au(x) style(s) participe plus généralement d'une disposition anthropologique à relever des "ressemblances de famille", à remarquer des similitudes et à en détacher des différences. [...] L'approche est résolument cognitive : le style est un outil ou un instrument à l'aide duquel nous catégorisons et classons nos observations au gré d'une série d'assimilations et de différenciations » (Vouilloux 2000, 894). De fait, ici aussi, une pensée du style littéraire ne peut être que relative.

¹⁹ Outre les références bibliographiques, je dois mentionner ici quatre séminaires que j'ai suivis à l'École Normale Supérieure de Lyon, et qui m'ont permis d'abord d'être critique envers la notion de « style », et ensuite de nourrir ma réflexion sur ma pratique. Il s'agit de « L'expérience littéraire : styles, normes, singularités » (Nicolas Laurent et Michèle Gally, 2006-2007), « Épistémologie du style » (Nicolas Laurent, 2007-2008), « Style, langue,

I.1.2.1. – Le continuum stylistique

Fondamentalement, ma démarche s'inscrit dans un des grands mouvements de redéfinition de la stylistique, visant à penser le rapport entre langue et parole non comme deux entités séparées mais comme un continuum. Cette approche s'inscrit donc dans un champ de réflexion contemporain, mais elle repose aussi sur l'épistémologie, que les médiévistes connaissent bien, de la philologie²⁰ :

Toute tentative d'isoler l'étude de la langue et celle du discours se révèle, tôt ou tard, néfaste à l'une et à l'autre. En les rapprochant, nous ne faisons d'ailleurs que renouer avec une longue tradition, celle de la philologie, qui ne concevait pas la description d'une langue sans une description des œuvres. (Schaeffer et Ducrot 1999, 8)

Au plan pratique, de toutes façons, les deux semblent difficilement séparables, dans la mesure où l'exploration de la langue passe nécessairement par l'étude des réalisations discursives et que, en retour, l'analyse de ces réalisations discursives passe, entre autres, par la mobilisation de catégories linguistiques générales. Certaines modélisations permettent d'affiner ce constat empirique ; par exemple, pour F. Rastier (1994 ; 2001b ; 2001a), la langue n'est pas entièrement universelle et la parole n'est pas entièrement individuelle, les deux interagissant entre elles selon une dynamique que l'on peut interrompre en trois endroits : la langue, le sociolecte et l'idiolecte, qui « connaissent des différences de degré et non de nature » (Rastier 2001b, 4). Au sein de cette dynamique, la langue est le système le plus rigoureux ; le discours est l'instance linguistique correspondant au système du sociolecte, et dont les formes sont les genres ; enfin, « sans présumer qu'elles fassent systèmes, on peut appeler *idiolecte* l'ensemble des régularités personnelles ou "normes individuelles" dont elles témoignent. Si l'on convient de nommer *styles* les formations idiolectales, les styles littéraires ne comptent que pour une part des styles linguistiques » (Rastier 2001a, 179). La poétique et la stylistique, disciplines

société » (Éric Bordas, 2007-2008) et « Pensée du style » (interventions extérieures coordonnées par Éric Bordas, 2007-2012).

²⁰ Il est heureux que certains linguistes revendiquent cette « philologie composée dans notre domaine d'une analyse linguistique et d'une analyse poétique inextricablement liées » (Uitti 1978, 166), notamment S. Marnette (1998, 221) : « Mon analyse peut d'ailleurs être considérée comme l'illustration même de la façon dont j'envisage la philologie, c'est-à-dire non seulement en tant que "connaissance de la langue par l'étude des textes" mais aussi comme connaissance des textes par l'étude de la langue. Dynamique par essence, sans cesse renouvelée, elle est le produit d'échanges constants entre des disciplines que l'être humain n'aura jamais fini d'explorer, la linguistique et la littérature. » Après cela, a-t-on vraiment besoin d'une stylistique ?

spéculatives et empiriques, étudient respectivement le genre et le style dans le domaine littéraire, auquel elles se restreignent ; ces disciplines au statut mixte entre sciences du langage et esthétique sont aux marges de la linguistique, dans la mesure où « la linguistique ne peut prendre pour objet la littérarité, idéalité romantique qui appartient à la sémiotique de notre culture » (Rastier 2001a, 180).

La théorie de F. Rastier, qui me semble tout à fait acceptable pour définir les variations de la langue et, de fait, les entités linguistiques auxquelles le stylisticien est confronté, a cependant un inconvénient à mes yeux. En effet, il cantonne le style à la singularité individuelle littéraire : ce dernier stade de la dynamique langue/parole, définie ici de façon purement linguistique, peut s'appréhender soit par la linguistique, ce qui réduit le style à l'idiolecte, soit par la stylistique, mais celle-ci est à manipuler avec prudence dans la mesure où « la contradiction immémoriale entre critique et grammairien a été féconde, tant elle exige rigueur et maîtrise de ceux qui osent assumer simultanément les deux rôles. Cependant, si elle devenait une discipline autonome, la stylistique risquerait d'abandonner tant l'ambition esthétique que l'ambition scientifique, en présentant leur contradiction comme résolue par son existence autoproclamée » (Rastier 2001a, 178). Or, cette restriction sémantique du style est dommageable : « on peut se demander si réserver *style* au littéraire ne reconduit pas à une séparation trop rigide entre d'un côté des styles d'auteur ou des écarts valorisés par rapport à l'expression ordinaire et de l'autre des styles sociaux et des stéréotypes » (Branca-Rosoff 2007, 75) ; plus précisément, face au corpus médiéval, cela implique de renoncer à l'interaction essentielle entre les styles collectifs (d'époque, d'école, de genre) et le style individuel. Dès lors, tout en conservant la structure générale de la théorie de F. Rastier, il faut essayer de préserver la polysémie du mot « style », polysémie si fertile mais qui se révèle à double tranchant :

Le terme de « style » est donc fort utile, car il permet de réunir ce qui concourt, agit ensemble sans être assimilé : le savoir-faire de l'auteur et le décor (les côtés techniques et esthétiques du style), le reflet de la pensée et de l'âme de l'auteur, qui réside dans un milieu social déterminé (le côté socio-psychologique du style), les intentions et le message (le côté sémantique et pragmatique), les moyens et procédés linguistiques particuliers (le côté matériel), la nature et les traits essentiels d'une langue ou d'une œuvre d'art (les côtés ethnoculturel et sémiotique). Ce qui rend le terme problématique, c'est qu'il semble réunir tout cela en un seul concept. (Fuchs 2012, 144)

Or, le problème soulevé par V. Fuchs peut cependant être minoré si on arrive à définir le

« style » de façon suffisamment précise afin de révéler l'organisation des « côtés », des significations du terme, et de produire un programme d'étude qui détermine, au plan théorique, les rapports de chaque aspect du « style » avec les autres et, au plan pratique, les modalités d'exploitation et d'analyse. Or, il me semble qu'il existe une théorie qui permet à la fois de réguler cette polysémie en l'insérant dans le processus guillaumien qui passe de la langue, en puissance, au discours, actualisation de cette langue, mais aussi d'assouplir le pôle du style tel que défini par F. Rastier afin de montrer que cette saisie finale est le résultat d'un processus entamé bien avant dans le continuum et dont la dimension valorisante ne doit pas être minorée. Cette théorie, qui permet de saisir la création littéraire de façon à la fois fine et efficace pour le stylisticien, est celle de la « diagonale du style », élaborée par A. Jaubert (2005 ; 2007 ; 2010 ; 2012) ; elle me semble l'outil théorique le mieux adapté pour réguler cette polysémie tout en se fondant sur l'idée, tout à fait satisfaisante à mon sens et à laquelle la plupart des théories du style reviennent plus ou moins (Bordas 2008, 69), que « le style est, dans l'écriture, l'inscription d'une individualité ou bien la marque d'un genre ou d'une époque » (R. Martin 1994).

Dans cette perspective, le style est une notion qui se construit sur un axe, celui de la subjectivité, qui va de l'actualisation de la langue en discours, dans une « tentativ[e] pour raisonner le lien entre la langue et les discours [qui] impliqu[e] de fait la complémentarité de la linguistique et de la stylistique en tant que démarches qui se prolongent l'une l'autre, et renvoient l'une à l'autre » (Jaubert 2007, 48). Cette diagonale, fondée sur l'idée que « le style n'est [...] ni le particulier pur, ni l'universel, mais un particulier en instance d'universalisation, et un universel qui se dérobe pour renvoyer à une liberté singulière » (Starobinski 1970, 23) et qu'il est « une notion transversale, une veine qui peut traverser tout un système sémiotique, et qui le rend susceptible de transformer une production humaine en œuvre d'art » (Jaubert 2005) se présente ainsi (Jaubert 2007, 51) :

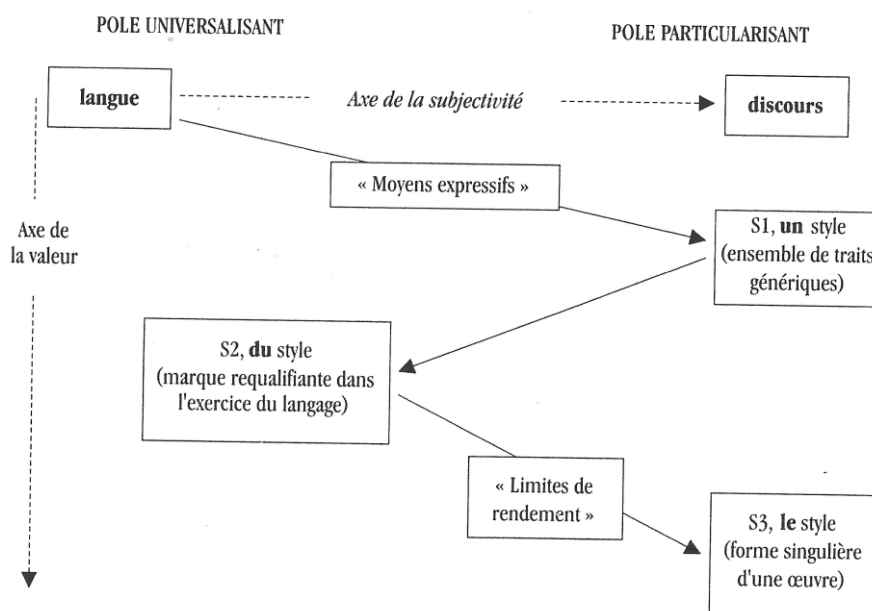


Figure 1 – La diagonale du style selon A. Jaubert

Le style émerge donc lors de ce processus d'appropriation qu'est le passage de la langue au discours, et son émergence crée à la fois du sens et de la valeur, et on peut opérer « différentes saisies de la valeur venant au discours » (Jaubert 2005). Comme on le voit, le mouvement particularisant se fait selon deux saisies ; la première relève de l'appropriation de la langue selon un projet communication, déterminé socialement, ce qui implique l'inscription dans un genre (S1, saisie prédéterminante fonctionnant comme « cahier des charges ») et la deuxième est une individuation valorisante (S3) : c'est le style de l'œuvre (Jaubert 2007), issue d'un processus où le fait de langue, dont la valeur « relève d'un puissant imaginaire d'époque » (Jaubert 2014, 73), est sollicité jusqu'à sa valeur extrême, la limite de rendement. La saisie 1 relève du genre premier, linguistique, déterminant pragmatiquement par le projet de communication de l'auteur ; le passage au genre littéraire se fait de la saisie 1 à la saisie 2 : face au projet spécifique d'une œuvre, l'auteur en revient à des codes, cette fois-ci esthétiques (Jaubert 2010, 201-3). Du point de vue médiéval, cela signifierait à la fois l'inscription dans l'horizon d'attente qui conditionne le genre que pratique l'auteur, et la réutilisation de codes rhétoriques, tels que théorisés par les Arts poétiques, qui déterminent historiquement ce que le Moyen Âge définit comme procédés de stylisation²¹.

²¹ Je réoriente légèrement la définition qu'A. Jaubert (2012) donne de la stylisation : pour elle, il s'agit d'un procédé reprenant les traits marquants d'un genre, souvent premier, pour en dégager la quintessence (par ex., le

L'apport théorique et la pertinence pratique (notamment sur un corpus médiéval) de la théorie d'A. Jaubert me semble triple. Premièrement, mais je ne reviens pas dessus, cette théorie permet de réguler la polysémie de « style » afin de mieux en cerner la pratique. Ensuite, A. Jaubert insiste particulièrement sur l'étape générique, fondamentale selon elle : la spécificité est « perceptible sur fond de détermination générique » (Jaubert 2005) ; j'aurai l'occasion de revenir sur ce point²², mais on a déjà vu que la stylistique de genre est centrale dans la construction d'une stylistique médiévale. Enfin, cette diagonale se concentre sur l'émergence d'une œuvre plus que sur le style de l'auteur : la saisie 3 est la forme de l'œuvre, et dans cette perspective, le style se définit comme une appropriation de la langue dans une œuvre singulière ; dès lors, la notion de style d'auteur, si elle soutient toutes les dynamiques particularisantes, ne se trouve pas incarnée dans une saisie. Il me semble qu'il y a ici un léger flou dans la théorie d'A. Jaubert, perceptible dans l'épanorthose de sa définition de la saisie 3 : elle concerne « le style d'un auteur, ou plutôt d'une œuvre particulière » (Jaubert 2007, 52). L'existence d'un style d'auteur n'est pas mise en doute, les textes présentant des indices menant au style individualisé (Jaubert 2005) ; il me semble dès lors intéressant de se focaliser sur le style de l'œuvre en tant que texte clos, tout en considérant que le style d'auteur intervient en amont, notamment comme un des facteurs permettant le passage de la langue à la saisie 1, et de la saisie 2 à la saisie 3. Or, ce constat me semble particulièrement approprié à la littérature médiévale, ou tout au moins à mon corpus : d'abord parce que quatre des œuvres que je vais étudier sont la seule œuvre conservée d'un auteur, ce qui ne donne accès qu'au style de l'auteur dans une œuvre et non au style comme force organisatrice de toutes les œuvres du même auteur ; ensuite parce que mon expérience personnelle m'a mené au constat que, souvent, le style d'œuvre est plus perceptible que le style d'auteur (c'est très net chez Wace, moins chez Chrétien de Troyes²³).

dialogue théâtral est un dialogue surexposé). De ce point de vue, la rhétorique est une pré-stylisation, en ce que les règles prescriptives dégagent les traits marquants d'une écriture-type en amont de la pratique.

²² Voir *infra* p. 21.

²³ Voir *infra* p. 40.

I.1.2.2. – La langue médiévale et le style

Le premier moment de la diagonale repose donc dans la langue ; or, pour l'ancien français, il est nécessaire de prendre en compte le fait que l'on a affaire à une langue morte, qui ne nous est accessible, au moins pour le XII^e siècle, que par une somme de discours littérairement marqués : cette donnée fondamentale influence nécessairement l'analyse stylistique. À première vue, toutefois, elle pourrait oblitérer la stylistique médiévale en faisant de la littérature médiévale la simple actualisation d'une langue poétique sous-jacente²⁴. En effet, l'ancien français est une « langue de convention » (James-Raoul 2007, 14) « dont la littérature vulgaire dut se doter pour des raisons historiques et géographiques, et qui, en retour, l'a instituée » (Cerquiglini 1981, 10), lors du grand mouvement de passage à l'écrit, initié aux alentours de l'an mil, qui a fait que l'ancien français, transcrit uniquement dans le cadre de l'émergence d'une littérature, a été nécessairement influencé par ce changement de support. Ainsi, les seuls témoins de l'ancien français auquel nous avons accès relèvent autant du document (tout énoncé survivant) que du monument (tout énoncé valorisé) : le monument est alors automatiquement marqué par un écart linguistique avec la langue courante (Zumthor 1963) ; tous les témoignages survivants ont donc été « monumentarisés » : leurs formes grammaticales et lexicales sont informées par une rhétorique prise au sens large (Zumthor 1963, 71). Or cette donnée est le fondement du refus de la stylistique par P. Zumthor²⁵ : « dans l'impossibilité [...] de définir la langue poétique comme écart par rapport à la langue de communication courante – évidemment inaccessible –, il fallait aller directement à la définition de la langue poétique comme “système des écarts”, système autonome de variables, types et registres » (Badel 1974, 247). Ce qui explique que P. Zumthor considère que le style médiéval n'est que l'application de ce « système des écarts » ; mais cela revient à ne faire de l'ensemble de la production littéraire médiévale que des instanciations d'un système fixe, une langue poétique dont les structures permanentes se réalisent dans chaque texte : la dynamique de

²⁴ L'approche ici décrite rejoint une première tentative de syncrétisme entre langue et parole, décrite et critiquée par L. Jenny (2012), qui considère que la parole littéraire est une langue en soi ; mais le style ne devient alors qu'un code d'engendrement du discours, ce qui est réducteur.

²⁵ Voir *supra* p. 6.

la diagonale du style semble se retrouver bloquée au simple niveau de la langue, ou plus précisément du sous-code qu'est la langue poétique, où toutes les unités de valeur sont déjà présentes, et que les discours actualisent sans mouvement de particularisation.

À cette vision qui ne fait de la langue médiévale qu'une actualisation de codes poétiques, je préfère en revenir à son statut de somme de corpus : en effet, pour l'ancien français, la « norme » est tout simplement impossible à retrouver (et, évidemment, toute perception subjective d'un fait étrange ne saurait fonder sa classification comme fait de style, le sentiment linguistique du critique n'étant pas pertinent), puisque nous n'avons accès qu'à l'*écriture*, « mise en texte, en littérature, d'une langue à jamais inconnaissable » (Cerquiglini 1978, 86) et même à *des écritures*, un ensemble de codes divergents qui témoigne du tâtonnement dans le processus de démarcation de la langue française par rapport au latin :

Cette littérature jeune met en place des modèles qu'elle teste, remplace, et dont elle joue, dans une euphorie fondatrice, produisant en cela une diversité de codes, des contraintes multiples, des respects locaux. [...] Cette langue littéraire n'est ni la somme ni la moyenne du contenu de ses textes, elle est la différence de leurs rigueurs. Nous tiendrons l'ancien français pour une totalité conflictuelle d'écritures. (Cerquiglini 1981, 10-1)

Dans le processus de mise par écrit, le code oral n'est pas pertinent et il n'y a pas de norme, de code écrit. L'ancien français est donc une somme d'essais, que l'on ne peut approcher que par la théorisation de chaque texte : il faut opérer une « linguistique du texte médiéval » (Cerquiglini et al. 1976, 198) et B. Cerquiglini, en exposant cette méthode, l'annonce : elle supprime définitivement l'opposition syntaxe/stylistique, puisqu'elle n'analyse que des systèmes clos et spécifiques²⁶. En partant du donné, B. Cerquiglini nous confronte donc au mouvement final de la diagonale du style, l'œuvre singulière comme produit de l'essai individuel et du code perdu. Ainsi, en déplaçant la question de la stylistique médiévale de la rhétorique à la syntaxe, on inverse radicalement l'objection traditionnelle faite à la stylistique médiévale : avant, on arguait qu'une écriture surcodée sur le plan rhétorique empêchait toute originalité créatrice ; maintenant, on voit qu'une écriture privée de norme grammaticale absolue implique que tout fait de langue est une originalité, et un système.

²⁶ La pragmatique et l'analyse du discours, dont on sait qu'elles ont apporté nombre d'outils très utiles à la stylistique, sont ici utilisées pour mieux renouveler la linguistique médiévale, et cette approche se justifie par la dimension éminemment discursive des témoins linguistiques qui nous restent (Fleischman 1990).

Dès lors, plutôt que d'être un obstacle à l'étude stylistique, la nature même de l'ancien français permet de retomber sur la voie que j'ai choisie pour définir la stylistique médiévale : la considération d'une unité profonde entre langue et parole, les deux n'étant que les pôles d'un continuum.

En effet, B. Cerquiglini considère que l'ancien français, par sa nature, est un objet idéal pour une linguistique textuelle ; or, J.-M. Adam (1996 ; 1997b ; 2002) a justement proposé de compenser le flou théorique de la stylistique par la linguistique textuelle :

L'analyse textuelle, en particulier l'analyse des textes littéraires, permet d'introduire la diversité et la variation dans une description du système complexe et ouvert des langues. Elle impose au linguiste de partir de la description des emplois les plus variés et d'élargir ainsi son approche de la langue pour éviter de figer *a priori* les limites de la grammaticalité. (Adam 1996, 12)

Dans la mesure où les théories de Bakhtine et Benveniste permettent de ne plus séparer radicalement la langue et la parole comme l'a fait (ou comme on a cru que l'avait fait) Saussure, la grammaire ne décrit plus une norme, mais théorise la variation des sous-systèmes de la langue, et cette variation peut se décrire en termes stylistiques dans l'ensemble du texte. Cette approche a trois avantages : elle ne fige pas une occurrence comme grammaticale, elle n'analyse pas un fait de texture comme écart, elle ne renie pas l'unité texte. Un même fait de langue permet alors deux points de vue, l'un grammatical (la langue) et l'autre stylistique (l'énoncé) :

La grammaire et la stylistique se rejoignent et se séparent dans tout fait de langue concret qui, envisagé du point de vue de la langue, est un fait de grammaire, envisagé du point de vue de l'énoncé individuel, est un fait de stylistique. Rien que la sélection qu'opère le locuteur d'une forme grammaticale déterminée est déjà un acte stylistique. Ces deux points de vue sur un seul et même phénomène concret de langue ne doivent cependant pas s'exclure l'un l'autre, ils doivent se combiner organiquement (avec le maintien méthodologique de leur différence) sur la base de l'unité réelle que représente le fait de langue. (Bakhtine, *Esthétique de la création verbale*, 1984 [1979], Paris, Gallimard, 272 ; cité par Adam (1996, 12 ; 2002, 82).)

L'analyse est alors descriptive, selon une double démarche : description de la variété des emplois d'une forme (opposant la valeur commune et les valeurs ponctuelles ramifiées à partir de cette valeur commune), description attentive aux interactions des sous-systèmes²⁷.

²⁷ La conception du style défendue par J. Gardes Tamine s'approche de celle de J.-M. Adam. J. Gardes

Ainsi, le refus de l'idée de grammaticalité au profit de jeux complexes de systèmes linguistiques se rapproche de certaines critiques de la philologie classique, à qui B. Cerquiglini (1989) reproche d'avoir réduit drastiquement l'hétérogénéité constitutive de l'ancien français au profit de règles trop propres pour être honnêtes. De ce point de vue, le débat entre S. Sandqvist et A. J. Holden est révélateur. Dans un premier article, S. Sandqvist (1979) a proposé de rétablir à plusieurs reprises le texte du manuscrit de base dans l'édition du *Roman de Rou* de Wace par A. J. Holden ; ces restaurations se justifient, selon le philologue, par des occurrences d'un fait de langue similaire dans d'autres textes en ancien français, et en particulier des textes de Wace. A. J. Holden contre-attaque en insistant sur un élément : « les manuscrits contiennent des fautes, et par fautes nous n'entendons pas des irrégularités difficiles à concilier avec la norme de l'ancienne langue telle qu'on peut la reconstituer aujourd'hui, mais des lapsus que le scribe lui-même n'aurait pas hésité à désavouer » et ainsi il ne faut pas « déduire une règle de grammaire d'une maigre poignée de leçons » (Holden 1981, 119) alors même que cette règle s'oppose au « système normal de la langue » (Holden 1981, 126). On a affaire à deux conceptions de l'ancien français et, partant, de la philologie, qui semblent irréconciliables : S. Sandqvist défend un système malléable, ouvert, laissant la place à des possibilités rares, mais matérialisées par des occurrences réelles, alors qu'A. J. Holden considère que le système de l'ancien français est bien plus fixe, plus rigoureux, et que ces occurrences ne sont que la même faute ayant eu le bonheur d'avoir été faite plusieurs fois par quelques copistes différents²⁸. Or, l'étude des possibilités rares serait une des tâches de la stylistique selon J.-

Tamine considère que « la stylistique n'existe pas, mais que tout est grammaire » (Gardes Tamine 2005, 79) ; l'écrivain ne fait qu'actualiser les potentialités de la langue et « le style est avant tout l'utilisation optimale et concertée des possibilités qu'offre la langue » (Gardes Tamine 2004, 6) ; il est aux marges du système, mais ne le subvertit pas. Ainsi, je crois que J. Gardes Tamine ne renierait pas cette définition : « un "fait de style" n'est pas un écart par rapport à une norme restreinte et arbitraire, mais un fait de sens exploitant les virtualités [...] du système dans l'unité que constitue le texte » (Adam 2012, 194). C'est la même idée deleuzienne d'un auteur qui « met à jour de nouvelles puissances grammaticales et syntaxiques » (Adam 1997b, 45), ce qui résulte « d'une mise en variation, d'un travail qui opère au cœur même du système et des possibles grammaticaux d'un état socio-historique de la langue » (Adam 2012, 190), qui se retrouve chez les deux auteurs, mais il me semble que J.-M. Adam se cantonne à la dimension linguistique de cette création, qui peut se reconduire dans toute utilisation de la langue, alors que J. Gardes Tamine insiste davantage sur l'aspect valorisant de ce processus lorsqu'il est engagé par un écrivain, sans doute parce qu'elle est influencée par la tradition scolaire qui fait du style une particularité valorisante, mais mal définie, du discours (Bordas 2008, 49-50).

²⁸ Le débat pourrait peut-être être approfondi par une réflexion sur la différence entre faute de copie et faute de langue, qu'A. J. Holden semble superposer au moins partiellement. La faute de copie est une différence entre ce que le copiste écrit et ce qu'il voulait écrire : il est évidemment impossible de la retrouver avec sûreté ; mais il n'est pas non plus possible de définir avec sûreté une faute de langue, qui est un énoncé que le copiste n'aurait pas jugé acceptable. Les fautes relevées par A. J. Holden, que le copiste aurait sans doute corrigées de bonne foi, étaient-

M. Adam (2012, 192-3), laquelle étudierait les écarts, c'est-à-dire des phénomènes *a priori* impossibles dans le système de la langue, mais attestés dans le discours :

Cette frontière [entre le « schéma grammatical et sa variante stylistique »] est instable dans la vie même de la langue, où certaines formes se trouvent dans un processus de grammaticalisation, et ce sont justement ces formes ambiguës, ces cas limite, qui présentent le plus d'intérêt pour la linguistique, c'est justement là qu'on peut capter les tendances de l'évolution de la langue. (Bakhtine et Volochonov, *Le Marxisme et la philosophie du langage*, Paris, Minuit, 1977, p. 174, cités par Adam (2010)).

À cette référence (partagée d'ailleurs par B. Cerquiglini), A. J. Holden rétorquerait sans doute que ces faits devraient être étudiés au cas par cas et en profondeur afin de distinguer les faits réellement pertinents des scories de copiste.

L. Jenny (2012) conteste la théorie de J.-M. Adam à deux niveaux. Il lui reproche d'une part de confondre les niveaux de la langue et de la parole, ce qui me semble ne pas rendre justice à l'effort de J.-M. Adam de montrer que ces niveaux sont reliés en tant que pôles d'un continuum, et d'autre part de fournir une stylistique morcelée, rhétorisée, incapable de dégager la structure de configuration des faits de langue dans l'œuvre. Cette seconde objection, plus pertinente, indique que la stylistique telle que la définit J.-M. Adam doit être un *préalable* descriptif ; elle ne représente que le premier temps de l'analyse, celui du relevé des faits interprétables de l'œuvre. Son caractère descriptif est nécessaire à la scientificité de cette démarche, qui se rapproche d'une certaine façon de la stylistique des procédés, qui « relève d'une incontestable scientificité » (R. Martin 2004, 193) ; à mes yeux, elle n'est que le premier moment d'une démarche d'analyse qui devra, pour produire une lecture littéraire, s'éloigner *in fine* de la scientificité. Ainsi, dans un premier temps, je me proposerai de faire une sorte de stylistique des procédés des œuvres de mon corpus, selon la vieille définition qui serait de relever dans les éléments de la langue ce que l'on peut exploiter afin de « conférer à la langue une qualité » (Marouzeau 1943, 3) : une première saisie du style, entre la langue et la S1 sur la diagonale d'A. Jaubert, concerne les « moyens d'expression dont dispose l'écrivain » (Guiraud 1969, 11).

elles cependant agrammaticales à ses yeux ? et cette agrammaticalité était-elle la source de sa volonté de correction ? Là aussi, il est hélas impossible de le savoir, et le recours à la statistique de corpus ne résout rien : où situer le curseur entre un énoncé acceptable et isolé et un énoncé tout aussi isolé mais non acceptable ? La question de l'adéquation entre l'attesté et l'acceptable est un des écueils majeurs de la linguistique de corpus (Planchon 2010, 51), et elle se pose particulièrement dans la pratique philologique.

Cependant, le statut de l'ancien français et l'exigüité relative (environ 85 000 vers) de mon corpus font que je ne pourrai étudier ces procédés au sein de la langue, perdue ; ils seront donc appréhendés à travers la somme d'écriture qu'est mon corpus.

La première partie de mon travail consistera donc à étudier plusieurs faits de langue (subjonctif, impératif, futurs I et II, propositions circonstancielles en *se*, verbes modaux) tels qu'ils se réalisent dans mon corpus ; je les considérerai dans un premier temps comme des *procédés*, c'est-à-dire que chacun de ces faits sera relié à des emplois et à des significations dont j'essaierai de dégager l'organisation. Or, face à la nature de l'ancien français, cette organisation sera nécessairement *idiolectale*²⁹ : mon cadre théorique et mon corpus ne me permettront que de dégager le système d'exploitation de ces procédés propre à chaque auteur, et les quelques remontées vers la langue que je pourrai faire, par le biais d'études linguistiques, viseront essentiellement à fournir les cadre de ces systèmes idiolectaux et quelques éléments de comparaison. L'étude linguistique ne sera pas cantonnée à la langue, on le voit, mais partira des différents discours que représentent mes textes : le parcours du général au particulier est donc déjà engagé, et appréhendé depuis son second pôle. Un second stade de particularisation sera d'ailleurs pris en compte puisque, même si je m'attacherai essentiellement au texte du manuscrit de mon édition de base (soigneusement choisie parmi les plus bédieristes et les moins interventionnistes), je pourrai parfois mettre à jour un autre niveau de systématicité, souvent concurrent à celui de l'idiolecte de l'auteur : l'idiolecte du manuscrit, qui peut imposer son propre système au détriment de celui de l'auteur, attesté par les autres manuscrits. Ce genre de configuration, cependant, reste rare.

Dans l'établissement de systèmes idiolectaux, la question la plus épineuse sera sans doute celle de l'expressivité des faits de langue dégagés. Or l'expressivité fait partie de ces notions, récurrentes dans les études linguistiques, qui sont particulièrement difficiles à appréhender : « l'expressivité peut en effet éventuellement sembler échapper en partie au linguistique, et peut-être même à l'analysable [...]. Il reste difficile a) de la définir, b) de justifier aussi son existence en tant que telle [...], c) et donc de la distinguer éventuellement

²⁹ Voir *infra* p. 31 pour la question de l'idiolecte.

d'autres et de pointer ce qui relève d'elle et non d'autres aspects » (Chauvin 2007, 13-4) ; sans compter le fait que « le terme même d'«expressivité» est souvent évité, dans la tradition française, du moins, sans doute à cause d'une certaine méfiance envers la connotation qui lui est attachée, l'expressivité étant souvent invoquée par la stylistique littéraire des «effets» » (Combettes 2013, 26-7). Du point de vue de la définition, je suis convaincu par les arguments de Ph. Monneret (2010, 19-20) : la définition de l'expressivité comme affect (définition présente chez Bally et qui se retrouve par exemple dans l'idée de fonction expressive de Jakobson, où elle prend en charge l'affectivité du destinataire³⁰) n'est pas compatible avec l'idée de formes linguistiques marquées, dans la mesure où la forme marquée est ponctuelle alors que l'idée d'une fonction affective du langage suggère que celle-ci est présente dans tout énoncé : il n'y a pas de relation bi-univoque entre affect et formes expressives³¹ ; or mon point de vue vise à déterminer s'il y a des formes expressives, car marquées, dans les systèmes idiolectaux. La question de l'affect peut évidemment recouper celle de l'expressivité et, souvent, la décision d'employer une forme marquée peut être motivée par des raisons psychologiques ; mais elle n'est pas pertinente pour mon approche parce qu'elle ne peut définir rigoureusement l'expressivité ; je me cantonne à l'idée de mise en valeur d'un énoncé, ce qui permet d'ailleurs de simplifier la question, en me concentrant sur l'aspect linguistique en délaissant le psychologique (dont l'appréhension ne saurait qu'être problématique au vu de l'écart mental entre notre époque et le Moyen Âge).

Du point de vue de la langue, je ne me consacrerai donc pas directement à l'expressivité, mais au concept de marquage d'une forme ; cela permet de passer outre le

³⁰ Pour Guillaume, la langue est rationnelle et expliquée ; l'affect intervient dans le discours, qui construit l'affectif à partir du non-affectif de la langue ; c'est ici que se situe l'expressivité, qui est sémiotisée et appartient au code linguistique (Monneret 2010) ; la « syntaxe expressive » est alors uniquement un fait de discours (Wahl 2014, 266). De ce point de vue, le style peut se définir comme l'adéquation entre expression (intellectuelle) et expressivité (affective), sans que la linguistique ne dévie vers l'analyse littéraire (Wilmet 1980). Sur l'expressivité chez Bally et Guillaume, voir Curea (2008) et Wilmet (1984).

³¹ De ce point de vue, je me situe, en bon médiéviste, dans une tradition qui est celle de la linguistique historique, pour qui la forme expressive est celle qui, en marge du système, est amenée soit à être éliminée, soit à devenir non expressive en étant intégrée au système ; cette vision s'oppose radicalement à celle d'un Bally, pour qui l'expressivité relève de l'aspect affectif de tout énoncé (Combettes 2013). Ainsi, on peut étudier ponctuellement certaines formes considérées comme des procédés de syntaxe expressive, ponctuels, comme l'imparfait d'imminence contrecarrée (A. Henry 1977a) ou certains phénomènes d'ordre des mots (Szabics 1981), même si, comme on le verra, je considère ces formes comme marquées en langue, l'expressivité devant être réactivée en discours. Notons qu'il est possible de formuler cela en termes guillaumiens : le fait de style, intervenant au moment de l'idéogenèse, découpe différemment le réel, en proposant un éclairage nouveau, ce qui va immanquablement faire évoluer la langue afin qu'elle corresponde à cette nouvelle conceptualisation (Gallon 2014).

constat qu'aucune forme ne semble intrinsèquement expressive, cette valeur venant du contexte d'emploi (Chauvin 2013). Le cas typique d'une forme marquée, dans la linguistique médiévale, concerne le paradigme du démonstratif *cist*, par opposition à *cil* ; la forme marquée se caractérise 1, par la présence d'une forme concurrente non marquée qui peut lui être substituée (*cil*) ; 2, par des restrictions d'emploi qui font que la forme marquée ne peut être employée que dans des contextes spécifiques ; 3, par une certaine infériorité statistique, issue des deux autres critères. Une forme marquée est-elle plus expressive qu'une autre ? Il est extrêmement difficile de le dire ; on peut toutefois émettre l'hypothèse que la forme marquée se démarque au moins par son marquage même et, incidemment, par sa rareté (qui peut être très relative). Le marquage semble alors envoyer au moins un faible signal, puisqu'il y a opposition à un emploi « standard » :

Une formation qui se trouve être expressive est généralement une formulation qui n'est pas la formulation la plus "standard". La présence de cette déviance serait elle-même un signal de la présence d'un contenu qui possède une certaine particularité. Ce serait, alors, dans cette distance par rapport à une forme "neutre" que l'on pourrait trouver une caractéristique stable de l'expressivité. (Chauvin et Kauffer 2013, 9)

Mais ce signal peut totalement rester ignoré lors du passage de la langue au discours, en l'absence de réactivation contextuelle. En revanche, il n'est pas interdit, au cas par cas, d'essayer de voir si la forme marquée n'a pas des éléments qui pourraient justifier une expressivité accrue (par exemple, concernant le possible, si la forme marquée n'est pas plus ou moins actualisée que la non marquée). Dès lors, l'opposition entre forme marquée et non marquée se rapprocherait de ce que l'on appelle parfois des variantes stylistiques en linguistique, des configurations syntaxiques concurrentes qui se distinguent par des nuances sémantiques. Or, ces variantes dites stylistiques seront aussi à prendre en compte : il est important d'essayer de dégager des commutations significatives possibles en ancien français. Un des moyens de mettre au jour les variantes stylistiques est l'étude des variantes ; en effet, ces dernières permettent de dégager des alternatives entre différentes expressions linguistiques dans un cotexte sensiblement identique (les alternatives les plus notables étant l'alternance entre futur I et futur II, ou subjonctif et indicatif). L'analyse est difficile, dans la mesure où il faut différencier la variante possible de l'erreur (quelle que soit la souplesse avec laquelle on considère le concept d'erreur : mes positions théoriques

sur l'ancien français font que je préfère parler d'occurrence rare plutôt que de faute) et où il faut essayer de trouver des critères permettant de mesurer l'effet de sens des alternatives ; comme pour les formes marquées, l'analyse des formes linguistiques engagées (par exemple, le futur I et l'indicatif semblent moins virtualisants que leurs alternatives possibles, respectivement le futur II et le subjonctif) permet d'émettre, au moins, des hypothèses sur le sémantisme des variantes stylistiques. Ainsi, tous ces jeux de système portent les ferments du style et devront être évalués par l'appréciation des systèmes idiolectaux.

I.1.2.3. - Le style de genre

La présence de la catégorie du genre dans la théorie de la stylistique semble intermittente ; beaucoup de stylisticiens refusent de prendre en compte le style de genre parce qu'il n'est pas apte à évoquer l'individuation, et qu'il relève alors plutôt de la poétique ou de la rhétorique. Toutefois, l'incorporation du genre à l'étude du style apparaît comme un problème théorique (et, par conséquent, évacué la plupart du temps du domaine du style), alors même qu'il est une nécessité pratique, si l'on considère les manuels pédagogiques dont le plan est souvent fondé sur des distinctions génériques. Or, la stylistique de genre représente, dans l'optique du continuum du style entre langue et parole, une seconde saisie un peu plus particularisée ; elle repose sur la signification générique du style, qui « n'est plus, ici, l'évaluation, la mesure d'une correction normée, mais le nom donné à une convergence créatrice considérée comme une typologie » (Bordas 2008, 150). La stylistique du genre a été revendiquée par P. Larthomas : partant du constat que « chaque genre littéraire représente [...] une manière particulière d'utiliser le langage » , il considère le genre comme essentiel puisqu'il permet d'apprécier pleinement un fait de style, notamment afin de déterminer la latitude de choix d'un auteur, contraint ou non par le cadre générique ; notamment, les faits de syntaxe semblent en partie déterminés par le cadre générique (en témoigne l'analyse du système de l'indicatif selon Benveniste, entre récit et discours). Quelques années plus tard, P. Guiraud envisageait, parmi les différents types de stylistiques, une « stylistique fonctionnelle » qui, en étudiant l'adéquation entre outils langagiers et situation de communication, devait forcément se consacrer aux genres,

considérés ici dans leur acception linguistique. Ces principes semblent ne pas avoir été beaucoup suivis pendant un temps, malgré le fait que certains déplorent cela : « Or, il se pourrait fort bien que dans le domaine littéraire aussi l'analyse des styles littéraires collectifs nous en apprenne davantage sur la littérature que ne saurait le faire l'étude des faits de style individuels » (Schaeffer 1997, 17) ; P. Larthomas (1994, 2) a d'ailleurs réitéré ses vues sur la nécessité du genre, et on a pu voir apparaître des essais de stylistique générique défendant, avec des réussites pratiques notables, cette discipline qui « articule les deux niveaux du singulier et du collectif et, dynamisée par la tension entre l'individuel et le social, [...] se place comme moyen terme entre la stylistique d'auteurs et la stylistique de la langue définie par Bally » (Magri-Mourgues 2009, 25-6). Ainsi, il apparaît de plus en plus nécessaire de considérer le genre, ensemble de traditions discursives régissant la parole singulière (Gérard et Wulf 2010) : le style est le lieu où « la démarche individuelle s'inscrit dans l'ensemble du collectif (Morel 1999, 162) et, dès lors, il n'y a « pas de style individuel hors de ce contexte de conformité et même de normativité contraignante » (Morel 1999, 162). De même, G. Molinié (1998, 119-22), dans sa définition du stylème, distingue les niveaux du genre et de l'auteur, dans la mesure où les stylèmes de genre caractérisent alors la littérarité générique et non la littérarité singulière : « c'est au centre de la littérarité générique, dans le jeu de stylèmes génériques évidents, que se trace l'activité des stylèmes de littérarité singulière » (Molinié 1998, 126)³².

En parallèle, la linguistique a toujours eu conscience de l'influence des catégories discursives sur la forme du discours ; en témoignent les nombreux ouvrages de J.-M. Adam ou encore de nombreux travaux textométriques portant sur de vastes corpus, et révélant que lexicque et morphosyntaxe varient selon les genres (Malrieu et Rastier 2001) et surtout que nombre de données linguistiques varient plus selon le genre que selon l'auteur (Deloffre 1981, 81 ; Guyot 2006 ; Petitjean 2008, 421 ; Magri-Mourgues 2008 ; Magri-

³² Selon É. Bordas (2008), toutefois, le genre permet le discours sur le style (le texte étant intégré dans un ensemble qui lui confère cohérence et lisibilité, et au sein duquel on peut dégager, par comparaison, ce qui relève du style : c'est ce qui ne relève pas du genre) mais il ne permet pas le style, puisqu'il est souvent difficile d'intégrer un fait relevé dans une classe. L'expérience de l'individu est donc réduite par la supposition d'une existence *a priori* du genre, elle-même motivée par la nécessité de la connaissance à produire des classes. Il est vrai que le risque est de revenir à une stylistique de l'écart, les spécificités stylistiques se définissant par rapport aux normes de genre (Rastier 2001a, 233).

Mourgues 2010), ce qui appuie de façon déterminante les revendications de P. Larthomas exposées plus haut : le style d'auteur est informé par le genre. La conclusion est sans appel : « le niveau des genres est bien le niveau stratégique qui permet de passer de la généralité de la langue aux particularités des textes » (Malrieu et Rastier 2001, 575) et « les régularités de genre l'emportent sur les régularités idiolectales ou stylistiques » (Rastier 2001a, 232). Il se situe alors à mi-chemin entre la langue et la parole (Rastier 1994 ; Rastier 2001b), ce dont témoigne la « diagonale du style » élaborée par A. Jaubert, laquelle coïncide avec des préoccupations attestées chez d'autres stylisticiens : « Nos interrogations présentes à propos des *pratiques de styles* ont pour objectif [...] de rendre compte des tensions entre le style et les styles, selon des visées singularisantes ou génériques qui sont toutes travaillées par des processus socialisés de singularisation au cœur des mécanismes d'actualisation du langage » (Petitjean et Rabatel 2007, 8). Je considère donc le genre littéraire comme relevant des genres institués (Maingueneau 2004) et, surtout, dans la mesure où le genre littéraire n'est pas réductible aux genres discursifs non littéraires (Schaeffer 2006), je considère que le genre littéraire et en particulier le roman est un régulateur d'hétérogénéité (Adam 1997a) : ainsi, le roman régule, d'une certaine façon, l'insertion de genres littéraires et discursifs (qui sont très variés, par exemple le dialogue, la délibération, le *planctus*, etc.). Dès lors, tout en me situant plutôt du côté de J.-M. Adam, j'essaie d'intégrer une partie des contre-arguments que lui a opposés F. Rastier (2001a) : selon ce dernier, le genre détermine la façon dont un genre ou une séquence y seront inclus (une description dans un roman n'est pas identique à une description dans un rapport d'autopsie, et une lettre intégrée dans un roman n'est pas une simple inclusion, mais est déterminée par ce contexte). Du point de vue de l'analyse, cela suppose à la fois de prendre en compte le cadre général du genre littéraire (du roman) comme normatif, mais aussi d'autres genres discursifs dont, évidemment, l'inclusion dans le roman implique qu'ils soient médiatisés par le roman.

Ces données linguistiques justifient la nécessité de prendre en compte le genre afin d'enrichir l'analyse stylistique, dans la perspective d'une stylistique nettement linguistique. De ce point de vue, D. Combe (2002) revendique pleinement la stylistique des genres en

s'appuyant notamment sur Bakhtine³³. Il assume l'hybridité de la stylistique, hybridité encore plus marquée lorsque l'on considère la stylistique des genres, puisque l'on remonte d'un cran la saisie dans le continuum de la langue au style. D. Combe rappelle ainsi que la parole singulière est informée par le genre ; ainsi, la stylistique historique étudie comment les invariants constitutifs du matériau sont informés par les variants du genre historique (le contenu informe la forme littéraire). Le genre apparaît alors comme une construction dynamique (individualisation de discours socialisés, ou généralisation du style individuel) fonctionnant par des procédés entre autres discursifs et linguistiques, le problème majeur étant que les mêmes procédés sont utilisés par tous les genres, mais selon des proportions et des dominantes variables, qu'il faut évaluer.

Si l'on tourne le regard vers les terres médiévales, on se rend compte que la stylistique des genres y est plus que fertile, en théorie et dans la pratique. Toutefois, cette fertilité peut être négative, dans le sens où certains médiévistes considèrent que, au Moyen Âge, le mouvement particularisant de la diagonale du style s'arrête au genre (ce qui expliquerait la prégnance de la stylistique de genre sur la stylistique d'auteur dans le champ de la médiévisque) ; ainsi S. Marcotte considère que seule l'écriture, manière d'écrire subordonnée à une matière, est accessible, et non le style (Marcotte 2006, 14-7). De ce point de vue, il se place dans la lignée des positions de P. Zumthor, pour qui la littérature médiévale se caractérise par la prégnance des styles collectifs sur les styles individuels (Zumthor 2000, 191), ce qui fait que « les différences individuelles entre l'usage du code nous apparaissent très ténues » (Zumthor 2000, 90). Cependant, la vision de P. Zumthor suppose qu'il existe des schémas extrêmement forts, régulateurs, préexistants à toute écriture littéraire ; or, il est difficile de déterminer d'où viennent ces schémas : de l'existence même d'une structure ou, plus probablement au vu des conceptions générales de P. Zumthor, d'une tradition orale antérieure à la mise par écrit ? Ce point de vue est dans tous les cas très statique, dans la mesure où il considère la variation des systèmes

³³ A. Jaubert et D. Combe utilisent tous deux la distinction de Bakhtine entre genres premiers et genres seconds ; cette distinction est cependant à relativiser, dans la mesure où elle idéalise l'oral (comme production spontanée, ce qui n'est pas vrai) et qu'elle échoue dès lors à étudier les genres écrits sans source orale (Rastier 2001a, 260). Pour reformuler la diagonale du style d'A. Jaubert, dans cette perspective, le passage de la saisie S1 à la saisie S2 ne serait pas tant du genre premier au genre second que du genre appliqué de façon stéréotypée au genre stylisé par une écriture, préalable nécessaire à l'individualisation de cette stylisation.

comme un fait extrêmement mineur.

Or, la généricité médiévale a été définie à peu près à la même époque de façon très différente de celle de P. Zumthor, mais très proche de la synthèse opérée par D. Combe entre Bakhtine et les Formalistes russes. Pour H. R. Jauss (1970), le genre ne peut se décrire que de l'intérieur, par l'analyse empirique de ses réalisations historiques. La généricité est donc appréhendée non comme une norme (puisque l'on n'a pas, pour la littérature vernaculaire, de codification générique antérieure à la production) ni même comme une catégorie (postérieure) mais comme un processus historique et évolutif³⁴. Le genre est donc inséré dans une dynamique, influencée par le contexte socio-historique ; cette dynamique se fabrique lorsque chaque œuvre se définit un horizon d'attente qu'elle reprend en partie, et contre lequel elle lutte d'autre part (l'œuvre pouvant appliquer strictement l'horizon d'attente et tomber dans le stéréotype) ; l'horizon d'attente de l'œuvre est ainsi le seul cadre normatif et efficient du genre. On voit que cette théorie diverge radicalement de celle de P. Zumthor : pour celui-ci, le stéréotype est le modèle de la littérature médiévale, ce qui explique une variation générique peu présente, alors que pour H. R. Jauss le stéréotype est une sorte d'erreur de parcours générique, au sein d'un mouvement perpétuel de mouvement générique, qui seul prime. Et, justement, Danièle James-Raoul, dans sa pratique, considère que la stylistique médiévale ne peut être qu'une stylistique historique, étudiant la constitution du genre dans sa dynamique (James-Raoul 2007, 22-7) ; ainsi, son étude du style de Chrétien de Troyes est aussi l'étude de la construction du roman par une sorte de coup d'éclat, de forme nouvelle qui, imitée, devient canonique (James-Raoul 2007)³⁵. Cette définition dynamique du genre a aussi l'avantage de ne pas réduire un genre à un simple schéma d'histoire littéraire, mais de prendre en compte le contexte socio-historique : l'émergence d'un style n'est donc pas coupée de son historicité, qui est une notion essentielle à son appréhension (Saint-Gérard

³⁴ Les travaux, largement statistiques, de S. Marnette (1998), appuient cette idée : les groupements génériques nets qu'elle dégage laissent place à des exceptions explicables : la version en prose du *Roman du Graal* de Robert de Boron se rapproche du roman en vers (ce qui est dû à son statut de dérivé fidèle) ; le *Roman de Tristan* de Béroul a un narrateur de chanson de geste (ce qui relève d'un choix esthétique révélant une certaine porosité des genres).

³⁵ La théorie de H. R. Jauss a l'avantage de penser la dynamique de la relation entre genre et œuvre : le genre n'est plus le modèle dont l'œuvre est une instance, mais un simple cadre avec lequel l'auteur peut jouer. L'inconvénient est que l'on retombe sur une vision romantique de l'auteur, selon laquelle c'est son originalité créatrice qui donne une valeur à la littérature par sa vitalité.

1995 ; Bordas 2005). Ainsi, la considération du surcodage de l'écriture médiévale oblige à considérer que l'individualisation d'un style ne peut s'opérer que dans le cadre d'une « lignée générique de réécritures » (Rastier 2001b, 5).

Il faut cependant nuancer ce constat : il y a sans doute des genres plus stricts que d'autres et on a reproché à juste titre à P. Zumthor de se consacrer à la poésie lyrique et à la chanson de geste, les genres les plus stricts sans doute, au détriment d'autres genres plus souples et qui peinent à être appréhendés par P. Zumthor, notamment le roman et le théâtre (A. Henry 1961, 239 ; Badel 1974). Et, dans tous les cas, il ne faut pas faire dire à H. R. Jauss ce qu'il n'a pas dit : la vision du genre comme processus historique ne doit pas laisser entendre qu'un auteur se démarque de façon flagrante de l'horizon d'attente ; celui-ci reste souvent un domaine prégnant. Ainsi, le code générique reste, à mes yeux et après examen pratique, le contre-argument le plus pertinent à la notion de style d'auteur (mais cela n'est sans doute pas spécifique à la littérature médiévale), ce qui oblige à repenser son application : il faut ainsi sans doute plutôt parler du style d'un auteur dans un genre, sans doute plus facile et plus intéressant à dégager, que le style d'un auteur comme valeur absolue ; et ce, d'autant plus que, face aux contraintes génériques fortes, la singularisation auctoriale tend à se faire au sein même de la contrainte, et donc dans le détail le plus ténu. On touche alors à la question de la pertinence d'une singularisation qui n'est accessible que dans le plus imperceptible, mais cela relève de la considération du style d'auteur.

I.1.2.4. – Le style d'auteur

Le style d'auteur, recoupant la plupart des considérations théoriques, est la saisie extrême du continuum linguistique, puisqu'on a affaire à la parole en tant que telle. Le style est alors la façon personnelle avec laquelle un auteur s'approprie sa langue. Ainsi L. Jenny considère le style comme la « parole originaire », une « dialectique de la langue et de la parole : les différences qui s'y exposent apparaissent à la fois comme une altération de la forme de la langue et un retour à la dynamique de différenciation propre à la langue » (Jenny 1993, 114) ; la stylistique devient donc l'analyse de « l'œuvre en tant qu'espace de singularisation » (Jenny 2000, 121). Dès lors, le style devient une signature, un « label authentifiant et reconnaissable » (James-Raoul 2007, 36). *A priori*, cet aspect a longtemps

été contesté par les médiévistes : on argue souvent d'une absence d'auteur au Moyen Âge ou, tout au mieux, que l'auctorialité médiévale ne se pense pas en termes de singularisation (Cerquiglini 1978, 87), ce qui empêche la pratique stylistique. Ces arguments méritent d'être étudiés.

A. De l'individu à l'auteur

La question du style comme individualisation dans l'écriture se heurte à la question suivante : la notion d'individu est-elle pertinente pour le Moyen Âge ? Question importante, puisqu'elle recoupe exactement un grand débat historiographique : plusieurs historiens ont avancé l'hypothèse que c'est au Moyen Âge que la notion d'individu a émergé ; cette opinion a cependant été critiquée et modifiée par la suite. Globalement, ces restrictions semblent pertinentes : au-delà de l'évidence qui veut que la perception de la subjectivité soit moins forte au Moyen Âge que maintenant (Benton 1982, 285), la plupart de ces restrictions ont en commun l'idée que le Moyen Âge a systématiquement pensé l'individu comme un élément du groupe social, qui a une valeur supérieure. Ainsi, certains médiévistes distinguent soigneusement l'individuation, étudiant les rapports entre l'individu empirique singulier et les facettes de l'acteur social (et alors les marques d'individuation révèlent une volonté de montrer la conformité de l'individu au groupe), et l'individualisation, révélant une forme d'autoréflexion et de singularisation, qui est minoritaire au Moyen Âge (Iogna-Prat 2005) : « l'individu isolé restait suspect » (Schmitt 2001a, 255) et globalement l'individu en question qui émerge est le *moi* intérieur chrétien, considéré dans sa relation avec Dieu et inséré dans des réseaux sociaux : à la notion d'individu il faut substituer celle de *personne*, plus médiévale, et qui incorpore l'individu dans le destin humain collectif. La conscience individuelle n'est appréhendée que comme élément d'un réseau de solidarité chrétienne dont le but final reste le salut collectif (Schmitt 2001a). J.-C. Schmitt rappelle d'ailleurs que M. Foucault distingue trois types d'individualisme qui ne se recoupent pas : la valeur absolue de l'individu singulier, la valorisation de la vie privée et le rapport à soi ; seuls les deux derniers semblent pertinents pour le Moyen Âge, le premier lui étant totalement anachronique.

Thus, if the twelfth century did not 'discover the individual' in the modern meaning of expression of unique personality and isolation of the person from firm group membership, it

did in some sense discover – or rediscover – the self, the inner mystery, the inner man, the inner landscape. [...] these two aspects of the twelfth century go hand in hand – inner with outer, motive with model, self with community. [...] ‘discovery of self’ is coupled with and understood in the context of ‘discovery of model for behaviour’ and ‘discovery of consciously chosen community’. (Bynum 1980, 15-7)

Ainsi, il faut prendre en compte « ce caractère essentiel de la sensibilité médiévale qu’est l’exaltation de l’individu » (Zink 1985, 13), mais en se souvenant que le Moyen Âge l’envisageait à travers le rapport entre la personne et la collectivité : l’individu médiéval est considéré dans son interaction permanente avec la communauté. Or cette tension est constitutive, me semble-t-il, du domaine de la stylistique : le style est à l’articulation entre le personnel et le collectif, et cela, on l’a vu, est d’autant plus pertinent pour le champ de la médiévistique.

La conception médiévale de l’individu s’incarne dans plusieurs plans de l’histoire des mentalités, chacun mobilisant sa propre chronologie ; cependant, généralement, le XII^e siècle est toujours concerné par ces domaines.

– Au plan politique, un processus historique est en jeu : on passe d’une théorie théocratique qui ne pense pas l’individu, dépourvu de statut légal (seuls le corps social et les puissants qui le dirigent sont pris en compte), à des théories et pratiques de l’État qui vont faire émerger le citoyen. En premier lieu, la féodalité : « certains pensent que le féodalisme a fourni, dans la pratique, une des voies par lesquelles le sujet s’est transformé en citoyen » (Coleman 1996, 9-10), dans la mesure où il repose sur un contrat réciproque impliquant deux personnes. Des notions comme le droit privé, inaliénable, apparaissent et vont progressivement s’ériger comme contrepoint essentiel à l’autorité publique. Ce mouvement peut s’expliquer par l’influence des sociétés germaniques, qui présentent une nette tension entre l’individu et le clan, sur une société généralement influencée par des cadres latins (Benton 1982, 293 ; Gourevitch 1997), et notamment le droit romain, dont la faillite laisse plus de marge à l’individu.

– Au plan social, l’importance de la famille et de la spécialisation du travail peuvent être des explications à cette émergence de la conscience de soi au XII^e siècle, en parallèle avec le passage du sujet au citoyen qui vient d’être exposé (Benton 1982, 289-91).

– Au plan philosophico-théologique, il est essentiel de noter la fameuse querelle du

nominalisme (den Bok 2005), qui récuse l'existence de ce que la philosophie médiévale appelle les substances secondes (qui correspondent aux genres, espèces, catégories sociales) et postule que seules existent les substances premières (les individus distincts). Ce qui unifie les substances premières sous la même catégorie, c'est un effet de la pensée et non une donnée naturelle. Cette querelle, qui trouve son origine dès Porphyre, a traversé tout le Moyen Âge. Or, il n'est pas anodin de constater qu'un des nominalistes les plus connus, Abélard, est aussi le défenseur d'une morale de l'intention qui recentre les notions de culpabilité sur l'intériorité de l'individu ; le développement des conséquences de cette vision de la religion accentue le rôle de la contrition, de l'examen de conscience, et l'importance du salut personnel (Chenu 1969), notamment à travers le socratisme chrétien – reprise du « connais-toi toi-même » – pour qui la connaissance de soi est essentielle (Courcelle 1974). Ainsi, « la spiritualité médiévale est presque exclusivement préoccupée du salut individuel et de la relation individuelle entre chaque homme et Dieu » (Zink 1985, 13) ; dans la vie quotidienne, la mort est ressentie comme plus angoissante dans la mesure où elle est le moment où la responsabilité individuelle est le plus en jeu, à travers l'idée d'un jugement (lequel peut s'incarner dans le Purgatoire, où le châtement est proprement individualisé). Toutefois, l'introspection ne doit pas être confondue avec la conscience de soi (Benton 1982, 271) et, de façon plus précise, le but n'est pas de se connaître soi, mais d'opérer un trajet mental de soi à Dieu (Benton 1982, 285) ; ainsi, on s'intéresse non à soi comme individu original, mais à une dimension de l'intériorité qui veut qu'elle soit le reflet de la volonté divine : cette conscience de soi est celle de la nécessité d'appartenir à un groupe et de remplir une fonction sociale (Bynum 1980, 3).

– L'art semble s'intéresser de plus en plus à l'individualisation, notamment dans le portrait et l'autoportrait (Benton 1982, 275 ; Gourevitch 1997).

Une partie de ces arguments se situent au plan littéraire. Je passe rapidement sur la question du roman, perçu comme le genre de l'individu, dans la mesure où il se concentre sur un destin individuel, qu'il s'agit de réaliser et où l'« univers intérieur » est primordial (Gourevitch 1997, 223) ; F. Gingras (2011) consacre ainsi tout un chapitre sur le rapport entre roman et individu : même s'il ne se prononce pas sur la question épineuse de la date de la découverte de l'individu, il assume l'idée qu'un mouvement social important,

contemporain du genre, existe alors. Le roman est indéniablement un genre individualiste ; on peut cependant remarquer que le parcours individuel du héros romanesque vise souvent à découvrir sa place dans la société et dans un ensemble de valeurs. La question de la subjectivité auctoriale est plus centrale pour mon propos. Or, même si « la prise en compte généralisée dans l'expression littéraire [...] de la subjectivité [...] est essentiellement un phénomène du XIII^e siècle », le phénomène a pu s'amorcer dès avant. Ainsi, le genre de l'autobiographie était déjà présent au XII^e siècle, comme en témoigne l'*Histoire de mes malheurs* d'Abélard, qui insiste sur l'expression de l'individualité (Benton 1982, 264-70). Cependant, il semble que, majoritairement, l'autobiographie reste moins un moyen pour l'auteur de se décrire comme individu original que comme type (Bynum 1980, 9), encore que cette lecture ne fasse pas l'unanimité (Gourevitch 1997). Gourevitch lui-même reconnaît la complexité du phénomène en jeu dans la revendication artistique d'une individualité : la découverte de l'individu est

une des tendances en lutte. Le conflit aigu entre le principe dominant de l'humilité et de l'anonymat, d'une part, et, de l'autre, l'aspiration ambitieuse d'un nombre croissant d'auteurs et d'artistes à laisser une trace d'eux [...] s'est exacerbé au cours du temps. [...] Mais les moyens d'exprimer leur propre moi restaient limités. Le noyau personnel restait enveloppé de lieux communs, de clichés littéraires, pris dans les glaces de la tradition ; cette tradition imposait des modèles obligatoires pour tous qui limitaient le champ d'expression de l'individualité de chacun. Le caractère unique de la personne, son originalité étaient perçus comme une faute, une anomalie dont il fallait se repentir, même si l'auteur en tirait secrètement fierté. (Gourevitch 1997, 189)

Qu'en est-il, dès lors, pour le cas de l'auteur de roman, qui me concerne ? On sait que « la fonction-auteur [...] ne s'exerce pas uniformément et de la même façon sur tous les discours, à toutes les époques et dans toutes les formes de civilisation » (Foucault 2001, 831). Plus précisément, concernant notre corpus, le problème se pose sous le double angle de l'histoire et de l'historicité. Sous l'angle de l'histoire, puisque l'éloignement temporel de cette littérature implique la perte, totale ou partielle, de ses valeurs : de l'encodage intentionnel issu d'une pratique et créant un sens, il ne reste que le système de l'œuvre. « Nous retrouvons ici le facteur temps : la capacité d'étirement du texte a des limites, au-delà desquelles tout craque, et il n'y a plus de communication possible » (Zumthor 2000, 21). Sous l'angle de l'historicité parce que, toujours pour citer P. Zumthor (2000, 88), « le rôle de l'individu dans la genèse de l'œuvre nous apparaît mal, et sans doute, les

contemporains lui attribuèrent-ils peu de valeur ». Ainsi, si la littérature médiévale nous paraît peu subjective, c'est à la fois parce que la subjectivité qui y a été à l'œuvre nous est inaccessible et, surtout, parce que cette subjectivité initiale était déjà peu de chose face à l'objectivité formelle de cette littérature. C'est le premier argument contre le style d'auteur au Moyen Âge : l'anachronisme du concept d'auteur. En effet, l'auteur n'a pas d'existence juridique ; il est soumis, de fait, à la volonté du public et/ou du mécène, ce qui limite sa liberté artistique ; enfin, il ne maîtrise pas la circulation de son texte. Pour le dire sans ambages : « l'auteur n'est pas une idée médiévale » (Cerquiglini 1989, 25). Ou, plus précisément, un certain nombre de pratiques suggèrent que la fonction-auteur, légitimante et véridictive, prime sur l'individualité même du créateur, plus que secondaire dans le processus de création textuelle : pseudonymes supprimant toute sacralité à l'identité de l'auteur au profit de la simple signalisation, souvent signifiante, d'un auteur inexistant (Païen de Maisières en est un bon exemple, signalant la distanciation vis-à-vis de Chrétien de Troyes), pseudonymes collectifs (tel Goliath) diluant l'individu dans la production sociale, signature cachée (qui fait de la découverte de l'auteur un jeu littéraire et de la signature un jeu de lettres), fausse attribution surtout, censée apporter un surcroît de légitimité à la valeur de vérité du texte (Cerquiglini-Toulet 2007). C'est là le corollaire du fait que le terme d'*auctor*, dans la production vernaculaire, renvoie systématiquement à la source latine des textes, garante de leur authenticité, et non aux auteurs responsables de ces textes mêmes (Baumgartner 2001, 391). Ce fait pourrait expliquer une certaine tendance de la critique à faire de l'auteur une simple figure construite par le style ou par le texte ; en témoignent les positions théoriques de S. Abiker (2008, 17-8 ; 2012, 191-2), qui utilise en cela le concept de « manière » repris de G. Dessons : l'auteur n'est plus qu'une construction discursive totalement coupée d'un individu réel. Cette solution, d'ailleurs, semble s'inspirer des thèses de P. Zumthor, lui-même inspiré de R. Barthes, selon lesquels la figure de l'auteur disparaît derrière celle de sujet d'énonciation – P. Zumthor (2000, 85) soulignant à ce propos le fait que l'identité du poète est entièrement construite par le texte, seule ressource disponible la plupart du temps. Cette solution semble bien ménager la prudence d'analyse, dans la mesure où elle prend acte que l'individu-auteur nous est définitivement perdu.

Cependant, cette façon de faire a le défaut, à mes yeux, d'occulter le rapport fondamental de l'écrivain à sa création, certes perdu mais dont on peut espérer glaner quelques traces dans l'œuvre même : le concept d'auteur n'est pas entièrement rendu caduc par les éléments théoriques que je viens de mentionner, si on accepte de les modérer et d'étudier de façon un peu plus précise le fonctionnement de l'auctorialité médiévale ; le médiéviste a d'ailleurs tout intérêt à redonner plus d'épaisseur à la notion d'auteur, ce qui permet de mieux penser la tension entre la tradition littéraire et la « volonté d'expression » de l'auteur (Corbellari 2010, 267-8). C'est d'ailleurs l'opinion de M. Stanesco qui reproche à la « nouvelle critique » d'avoir appliqué à la littérature médiévale – qui certes était un terrain propice – les théories qui voient dans l'indépendance de l'œuvre un moyen d'en finir avec l'auteur :

La conviction que le Moyen Âge abolit la notion même d'auteur, qu'il nous offre un texte « neutre », « destructeur des identités personnelles », a été longtemps une illusion de perspective, le résultat de la théorie qui tenait la langue et, implicitement, la littérature pour un système clos de signes. La littérature médiévale, caractérisée par la fréquence de l'anonymat, devenait par là un champ privilégié pour l'illustration de cette doctrine : l'« écriture sans auteur » faisait ainsi les délices de la « nouvelle critique ». (Stanesco 1991, 9)

L'activité créatrice est souvent soulignée, notamment par la récurrence de la formule *cil qui fist* pour désigner l'auteur (Baumgartner 2001, 392 ; Cerquiglini-Toulet 2007), expression qui identifie non l'auteur comme une substance (un nom) mais comme le sujet d'une action, une activité de production textuelle et artistique³⁶. Il arrive qu'un auteur décrive cette activité :

Ceste estoire n'est pas usee
N'en gaires lués nen est trovee ;
Ja retraite ne fust unquore.
Mes Beneeiz de Sainte More
La continue e fait e dit
E o sa main les moz escrit,
Einsi taillez e si curez
E si asis e si posez

³⁶ Comment désigner dès lors l'élaborateur de l'œuvre d'art, le créateur en action ? La tâche est ardue (Baumgartner 2001). D. James-Raoul, dans son intervention au sein du séminaire « Pensée du style » coordonné par É. Bordas, a suggéré de préférer le terme d'*écrivain* au détriment de celui d'*auteur* ; le fait de souligner l'acte et non l'individu est intéressant, mais le terme en lui-même est victime de son histoire, puisqu'il ne renvoie, en ancien français qu'à l'activité du copiste, *escrire* étant une activité manuelle et non intellectuelle (Baumgartner 2001, 392). Le terme d'*artifex* est encore plus adapté à l'idée d'un processus créateur, grâce à son lien avec l'*artefact*, mais d'un emploi terminologique plus malaisé. Je me contenterai donc du terme d'*auteur*, avec toutes les restrictions terminologiques que mon introduction apporte.

Que plus ne meinz n'i a mester.
(Benoît de Sainte-Maure, *Le Roman de Troie*, v. 129-37.)

De façon plus générale, les interventions d'auteurs sont nombreuses (Stanesco 1991, 9-11), ce qui indique que le rapport de l'individu à la création n'est pas étranger à la mentalité médiévale ; ce rapport peut être reconnu par la postérité, comme l'attestent les nombreuses références à Chrétien de Troyes sous la plume de ses successeurs (James-Raoul 2007, 18).

Toutefois, les choses ne vont pas d'un bloc pour la littérature médiévale. D'un point de vue général, « le rapport (ou le non-rapport) à un auteur et les différentes formes de ce rapport constituent – et d'une manière assez visible – l'une de ces propriétés discursives » (Foucault 2001, 838). En l'occurrence, le critère générique est essentiel dans l'appréhension de l'auctorialité médiévale, et le rapport à l'auteur pourrait entrer dans les critères définitoire d'un genre littéraire : la notion de style d'écrivain n'a pas la même pertinence selon les différents genres. Pour la période des XII^e et XIII^e siècles, c'est le roman en vers qui semble le plus propice à cette insistance sur l'auteur : dans ce genre, et par rupture avec la chanson de geste, « le poète n'a plus la compétence de parler au nom de la communauté [...] il se constitue à l'âge du roman un espace *auctorial* qui n'existait pas jusqu'alors » (Stanesco 1991, 9) ; le roman en vers s'oppose aussi au roman en prose qui se caractérise par un anonymat généralisé et une pratique massive de l'attribution fictive, afin de renforcer l'autorité du texte : la vocation de vérité de ce genre nécessite d'occulter le romancier (Stanesco 1991, 14-9). Ainsi, l'apparition, avec le roman, du nom d'auteur et de la revendication explicite du travail auctorial « témoigne d'un changement de mentalité envers l'œuvre littéraire » puisque « l'auteur parle en tant qu'individualité » (Stanesco 1991, 11) : le rapport d'autorité établi par l'auteur se fait *en son nom*³⁷. Dès lors, si une stylistique d'auteur est possible pour le roman en vers, ce constat ne doit pas être extrapolé immédiatement aux autres genres : toute étude du style d'un écrivain médiéval doit passer par une réflexion sur le genre dans lequel il s'inscrit, ce genre délimitant les

³⁷ Il faudrait des études au cas par cas, mais le roman se distingue aussi de la poésie courtoise, très formelle, et du fabliau, genre qui, s'il laisse deviner quelques noms d'auteurs, est très soumis à la variation formelle, notamment pour des raisons d'adaptabilité au public. L'historiographie est très souvent signée (pour des raisons de légitimité textuelle) et l'hagiographie nettement moins. Le cas du lai est plus épineux, puisqu'il oppose l'ensemble auctorial figé de Marie de France à d'autres textes anonymes.

latitudes laissées à l'originalité de l'individu-auteur.

Dernier point, la présence d'un auteur n'implique pas forcément la pertinence du concept de style d'auteur, dans la mesure où il est fréquemment dit que l'originalité de l'auteur n'était ni valorisée ni attendue au Moyen Âge. Ainsi, pour P. Zumthor (2000), le traditionalisme de la littérature médiévale a pour conséquence l'absence d'intérêt pour l'originalité du poète : le plaisir vient de l'audition d'un discours prévisible, réutilisant des schémas identiques. Toutefois, le poids de la tradition ne doit pas être envisagé comme annihilant totalement la pratique individuelle : « si l'*Essai* contribue à définir l'historicité du texte médiéval, il est moins sûr que cette historicité soit épuisée par la notion de tradition » (Badel 1974, 259). Il n'en ressort pas moins que l'originalité était probablement nettement moins valorisée que dans la littérature moderne, mais l'idée même d'originalité doit être nuancée : ce n'est pas parce qu'une régularité formelle se dégage chez un auteur qu'elle opère forcément une rupture nette et marquée d'un code esthétique : un fait notable n'est pas forcément subversif. Penser de la sorte reviendrait à rabattre le style sur la vieille opposition, problématique sinon totalement dépassée, entre la norme et l'écart. L'originalité peut opérer en sourdine, plus par faisceaux que par ruptures. Et, plus précisément, si l'on veut faire un effort de contextualisation du roman, deux concepts permettent de compenser avantageusement la catégorie moderne d'originalité. Le premier est celui de *personnel*, afin de définir une inscription d'individu sans rupture de code ; le terme a l'avantage de faire écho au seul concept médiéval d'individu, la *persona* (Schmitt 2001a), comme sphère de l'identité séparée au sein du collectif. Le second est celui de *nouveauté*. M. Stanesco (2002) lie ainsi l'invention du roman médiéval au goût, attesté à l'époque, quoique parfois violemment critiqué, pour la nouveauté ; la nouveauté n'est certes pas l'originalité, et elle peut désigner aussi le goût pour l'inattendu et la surprise, typique du roman ; mais elle est revendiquée par plusieurs auteurs comme un critère de valorisation de leur texte. La nouveauté, qui n'est pas une originalité totale, me semble intéressant à la fois par son attestation historique et par le fait qu'il ne postule pas une singularisation *contre* ou *à côté* du modèle, mais *au-delà* : il s'agit de dépasser certains caps esthétiques, de faire advenir de nouvelles possibilités d'écritures, sans lesquelles l'histoire littéraire du Moyen Âge n'aurait été qu'une éternelle reconduction du même.

B. Style, signature, idiolecte

Peut-on, tout de même, envisager qu'il existe un style « signature » au Moyen Âge³⁸ ? « L'idée d'un style d'auteur, ou d'un style signature, fait partie des intuitions résistantes [...] qui cependant échappent au contrôle rigoureux : la critique d'attribution, comme l'expertise en peinture, préfère recourir à des informations périphériques sur l'œuvre » (Jaubert 2005). Ce constat n'empêche pas que D. James-Raoul (2007, 36) considère le style de Chrétien de Troyes comme un « label authentifiant et reconnaissable », s'appuyant en cela sur une tradition présente depuis longtemps au sein des études médiévales, entre autres dans le champ de la philologie. Par exemple, la « grille éditoriale » établie par A. Foulet et K. D. Uitti dans leur édition de *Lancelot* de Chrétien de Troyes, convoque le style, ou la manière, à la fois de l'auteur et de l'époque : Chrétien se caractérise par son respect de la déclinaison, son goût de la rime riche (mais pas du même au même), du chiasme et de l'*annominatio* (Foulet 1987). La stylistique est donc considérée comme suffisamment forte pour entrer en ligne de compte dans la pratique philologique ; l'article de K. D. Uitti (1984) sur le prologue de *Lancelot* en est un exemple flagrant. Toutefois, une tendance stylistique n'est pas une systématique, et dans la discussion philologique un stylème n'a valeur que de (faible) indice, et non de preuve : ce n'est pas parce que Chrétien privilégie le chiasme ou la rime riche qu'une émendation qui restaure, dans un *locus desperatus*, un chiasme et une rime riche, est forcément supérieure, loin s'en faut. D'autant plus que cette grille risque de jouer les prophéties auto-réalisatrices, dans la mesure où elle risque de pousser les éditeurs à sur-déterminer, au nom d'une intuition de lecture, une tendance certes présente chez Chrétien de Troyes, mais pas forcément autant qu'une édition fondée sur une grille de lecture pourrait le laisser croire.

Autre cas de style signature dans le champ de la médiévistique, la stylistique d'attribution, qui est assez courante dans la pratique philologique³⁹ ; cependant, le bilan de

³⁸ Je me cantonne ici à étudier la possibilité d'un style signature au Moyen Âge, sans évoquer le problème, tout aussi redoutable, de la pluralité de styles d'un auteur, dans la mesure où « pour un individu donné, il faut toujours prévoir plusieurs styles distincts » (Gérard et Wulf 2010, 90) et où les styles peuvent varier au sein même d'une œuvre, notamment par effet mimétique (Petitjean 2010).

³⁹ Concernant la stylistique d'attribution à d'autres époques, je renvoie aux travaux de F. Deloffre (1981 ; 1984) et à la synthèse plutôt sarcastique qu'en fait G. Molinié (1989, 25). La méthode de F. Deloffre consiste à repérer intuitivement des formes à la fois fréquentes, particulières, et offrant une alternative, et ensuite à prouver sa valeur de critère déterminant, notamment par la stylométrie : par comptage et contre-épreuve, on peut déterminer s'il y a constance ou non. Le trait seul n'y est pas suffisant, seule son intégration à un ensemble associatif

la stylistique d'attribution dans le champ médiéval semble particulièrement mitigé. Ceci tient d'abord sans doute à des raisons théoriques : pour la seule question de la critique d'attribution interne (qui comprend la langue et le style), la responsabilité du critique est grande, puisque c'est lui qui décidera de se concentrer sur les similitudes ou sur les différences, ce qui oriente le résultat ; « s'il mène de front les deux enquêtes et en expose les résultats (ce qui, curieusement, semble rare), c'est lui qui finit tout de même [...] par décider souverainement de quel côté penche la balance » (Dolbeau 1999, 52). Un effort particulier a été fourni par P. Gallais (1964), qui est un des seuls, à ma connaissance, à avoir théorisé la stylistique d'attribution sur un corps médiéval : en se fondant sur les travaux de Morelli, P. Gallais considère que les détails inexpressifs, les clichés et chevilles qui échappent à l'auteur, permettent mieux une attribution qu'une figure consciemment travaillée, dans la mesure où la technique élaborée est susceptible d'évoluer et d'être influencée par des écoles, alors que la technique spontanée est plus stable car non signifiante, et révèle une inspiration directe et la « personnalité de l'auteur » (Gallais 1964, 482). L'approche est révélatrice : ce qu'il y a de notable dans une écriture relève non de l'auteur, mais de la tradition, et ce qui singularise l'auteur est insignifiant. Un quart de siècle plus tard, P. Gallais a émis l'hypothèse que *Liétart* était de Chrétien de Troyes, appuyant l'argumentation sur un grand nombre de faits de versification, systématiquement comparés à la production de l'époque ; il y a un certain changement de perspective, dans la mesure où les faits de versification étudiés peuvent être conscients (richesse des rimes par exemple) ou au contraire parfaitement contingents (le genre des rimes), et donc parfaitement neutres ou susceptibles d'un jugement de valeur, que P. Gallais n'évite pas toujours – l'impression première ayant motivé son enquête étant la qualité du style de la branche en question (Gallais 1991). Le pur dénombrement chiffré, censé rendre compte d'automatismes inconscients quantifiables, entre donc en tension avec le raisonnement en termes de valeur esthétique. Quoi qu'il en soit, l'article de P. Gallais est un modèle de prudence : malgré la prise en compte d'un nombre incroyable de critères, confrontés aux dénombrements dans un nombre tout aussi incroyable d'œuvres contemporaines,

fait preuve. Mais F. Deloffre reconnaît que la méthode doit s'adapter à chaque œuvre, qui est toujours un cas spécifique, et que les critères sont plus qualitatifs que quantitatifs.

P. Gallais insiste sur le fait qu'il ne s'agit que d'indices, et non de preuves définitives. Mais sa prudence méthodologique lui permet d'éviter deux écueils qui ont invalidé tant d'autres tentatives de stylistique d'attribution : l'absence d'une démarche véritablement comparatiste, étayant les statistiques par des comparaisons étendues, notamment en questionnant le « carottage » des textes (les récurrences s'observent-elles dans chacun des tronçons du texte⁴⁰ ?) ; et la sélection de phénomènes isolés et rares, sans réfléchir sur la valeur de ces critères, notamment la distinction de ceux qui relèvent du style d'auteur et ceux qui relèvent du style d'école⁴¹. Et ce, sans compter sur l'incurie méthodologique dont font preuve certaines études : par rapport à mon corpus, l'attribution à Wace de la *Vie de sainte Marguerite* est à ce sujet éclairante : cette attribution, fondée sur une émendation, n'est appuyée par aucun stylème généralement attribué à Wace ; la critique (notamment H. E. Keller, dans son édition) s'en est sortie par une double stratégie : d'une part, postuler que cette absence de stylème serait caractéristique d'une œuvre de jeunesse, alors que Wace n'a pas encore trouvé son style (hypothèse qui, poussée dans ses retranchements, invalide totalement la stylistique d'attribution) et, d'autre part, analyser de manière subjective et esthétique certaines « réussites » textuelles (d'un chiasme, d'une image, d'un dialogue dans l'analyse de H. E. Keller) comme révélatrices du talent d'un auteur en pleine possession de ses moyens. Il semble, pour le mieux, que l'analyse ne soit pas convaincante et que le critère stylistique se révèle totalement inutile pour la question de l'auteur de la *Vie de sainte Marguerite* ; en témoigne le constat de F. Le Saux (2005, 12), selon laquelle la stylistique d'attribution est inefficace confrontée au corpus des trois vies de saint de Wace : « The poet use of stylistic and rhetorical devices cannot be invoked in this matter, as the

⁴⁰ Voir à ce sujet le débat entre G. Raynaud de Lage (1976), qui a appuyé la dualité d'auteur du *Tristan* de Béroul sur des arguments métriques (sonorités des rimes, rimes privilégiées, rejets) et stylistiques (interventions d'auteur, parenthèses) sans autre comparaison que celle des deux parties du roman entre elles, et M. Hanoset (1961), qui a souligné ce manque de comparaison (les mêmes disparités s'observent au sein des œuvres de Chrétien de Troyes et au sein même de la première moitié du *Tristan*) et de prise en compte du contexte (il est par exemple difficile de penser que le nom de « Frocine » apparaisse à la rime dans un passage où le personnage n'est jamais mentionné – et pour cause : il est mort).

⁴¹ Parmi les critères choisis, beaucoup de stylèmes relèvent « de réflexes d'école. Trouver l'originalité à partir de ces simples données s'avère alors impossible, à moins d'affiner ces critères, de prendre une loupe, de chercher le stylème par où s'affirme l'originalité intrinsèque [...] Par exemple, non par la richesse des rimes ou leur répétition, mais le phénomène d'homophonie ; non pas la part des néologismes mais plutôt le mode privilégié de dérivation, etc. » (James-Raoul 2005, 282-3). C'est ce qui explique que la théorie et la pratique de P. Gallais s'opposent nettement à la « grille éditoriale » d'A. Foulet et de K. D. Uitti, qui est trop brève (9 critères !) et trop subjective (aucune statistique n'est fournie pour l'appuyer) pour être honnête. À l'inverse, les analyses fines et précises de D. James-Raoul apportent d'intéressants éclairages sur la pratique de Godefroy de Lagny dans sa continuation du *Lancelot*, et sur l'attribution des œuvres problématiques de Chrétien de Troyes.

three works are very different in nature, and would have dictated different artistic choices for their adaptor ». Il faut juste espérer que l'échec d'un exemple n'invalide pas totalement la théorie...

Dernier point de convergence entre l'idée d'un style signature et la pratique philologique, le concept de « langue de l'auteur », auquel les introductions d'éditions critiques réservent généralement une section, où sont listés un certain nombre de faits de langue, qui relèvent souvent de la phonétique et de la morphologie⁴², et qui relèvent de l'écriture de l'auteur. On s'éloigne cependant d'une signature individualisante, dans la mesure où ces faits relèvent d'une forme de particularisme involontaire, servant à découvrir à quelle période et à quelle aire dialectale l'auteur appartient : la langue de l'auteur relève de la convergence d'une double détermination, historique et géographique. La singularité n'est pas interne (issue de la personne même de l'auteur) mais externe (de son contexte dialecto-historique)⁴³. La critique d'attribution utilise souvent ces faits de langue, signature d'un auteur en tant que produit de son contexte d'écriture. On retombe dès lors sur un problème typique de la langue médiévale : chaque texte fonctionne comme un système linguistique clos, qui est son propre idiolecte. Il faut donc essayer de définir plus précisément l'idiolecte, par rapport à la notion de langue de l'auteur d'une part⁴⁴, et

⁴² Les faits de syntaxe posent plus de problèmes : ils sont rarement assimilables à une aire dialectale particulière. Généralement, quand une introduction liste des faits de syntaxe, ce qui est rare, elle se contente de lister sans plus d'analyse toute une série d'occurrences hétérogènes, mais qui présentent des particularités intéressantes en termes de rareté (plus ou moins marquée d'ailleurs) ou qui présentent des solutions à tel point problématiques de l'histoire de la langue (par exemple le traitement de l'accord du participe passé). On a alors plus une liste d'occurrences dont l'intérêt est laissé à l'appréciation du lecteur qu'à un essai de trouver une cohérence linguistique, à quelque niveau que ce soit (idiolecte, dialecte, langue médiévale), de ces traits glanés.

⁴³ Dans les faits, l'étude peut ne pas être aussi objective que ma description le laisse croire, en témoigne cet extrait de l'analyse de langue de Raoul de Houdenc par G. Roussineau, dans l'introduction à son édition de *La Vengeance Raquidel*, p. 103 : « L'auteur, qui use de la langue littéraire commune du début du XIII^e siècle, recourt avec habileté à toutes les commodités qui étaient à sa disposition pour faciliter le mètre et la rime : emploi fréquent des formes contractées, jeu sur la diérèse et la synérèse pour certaines terminaisons verbales, usage de formes syncopées. Il faut lui reconnaître une grande agilité dans les emprunts judicieux aux spécificités dialectales du Nord, du Nord-Est ou de l'Ouest. Dans les rares cas où il ne trouve pas d'expédient, il n'hésite pas à remodeler ou à altérer certaines formes ». D'une part, l'analyse témoigne de la difficulté à assigner à une aire dialectale précise des traits de langue qui semblent circuler librement au sein d'une langue écrite supra-dialectale (offrant alors de réelles alternatives stylistiques au sein des formes disponibles). D'autre part et surtout, si les traits dialectaux ne relèvent plus de la détermination mais du choix, la « langue de l'auteur » est soumise à un jugement de valeur explicite qui la fait tomber dans le style : la création de nouvelles formes, création stylistique individuelle par excellence, est jugée comme une réussite littéraire par G. Roussineau alors même que cela aurait pu apparaître comme une facilité d'écriture.

⁴⁴ Je préfère largement les définitions de l'idiolecte qui prennent en compte le sociolecte, par exemple celle-ci : « L'**idiolecte** d'un auteur, c'est-à-dire l'ensemble des usages linguistiques qui lui sont propres, se présente généralement comme la conjonction de plusieurs variétés : p. ex. d'une variété régionale et d'une variété sociales, toutes deux fixes, et de plusieurs variétés situationnelles adaptées à divers types d'échanges verbaux » (Riegel, Pellat, et Rioul 2005, 11). Cette définition me semble plus pertinente que celle-ci : « façon de parler propre à un individu, considérée en ce qu'elle a d'irréductible à l'influence des groupes auxquels il appartient » (Ducrot 1999, 139). O. Ducrot note bien qu'il est presque absurde de considérer le radicalement singulier dans l'acte de

de style d'autre part. Or la question du rapport entre style et idiolecte est un des enjeux théoriques, et la pratique philologique semble s'inscrire dans la lignée d'une séparation nette entre la stylistique (qui s'oriente vers l'interprétation littéraire) et l'analyse linguistique de l'idiolecte, ce qui correspond au parcours de la stylistique française, qui a récusé la protostylistique idiolectale, sous l'influence de Riffaterre et de Spitzer : la stylistique française répugne à se faire science de l'idiolecte littéraire, car cela n'implique pas une interprétation des textes ; cette opposition repose sur une certaine *doxa* qui oppose l'idiolecte, idiosyncrasies d'un individu (la définition étant assez stable dans le champ linguistique), au style, apportant la « valeur ajoutée de l'art » (Détrie et Neveu 2005, 9). F. Rastier (1994 ; 2001b) a essayé d'unifier ces notions, les styles littéraires appartenant au groupe des styles linguistiques, eux-mêmes étant des formes issues de l'idiolecte, constitué par les normes individuelles. Cela occulte, d'une part, le fait que le style est aussi un processus de valorisation, et pas seulement d'individualisation (Bordas 2008, 203-4) et, d'autre part, que l'approche scientifique de la singularité langagière n'est qu'un aspect du style, lequel dépasse la simple linguistique (Rabatel 2007). L'idiolecte, pour A. Rabatel, réside alors dans l'interaction : typique du champ linguistique, il ne peut se penser comme singularisation totale mais comme « tension singularisante de soi pris dans la dialectique coénonciative et interactionnelle » (Rabatel 2007, 30) ; l'idiolecte relève d'une dialectique sociale alors que le style relève d'une recherche de la singularisation, notamment par rapport aux genres – ce qui est une nouvelle façon de réduire le style. Je préfère m'en tenir à la définition de G. Philippe (2005), qui considère l'idiolecte comme un préalable au style d'auteur : il permet de définir des éléments perçus comme appartenant au style d'auteur sans cependant pouvoir être intégrés dans un ensemble signifiant (notamment un projet communicationnel). *Mutatis mutandis*, les éléments de l'idiolecte relèveraient de ce que F. Rastier appelle les traits morelliens, emplois spécifiques d'un auteur permettant l'identification mais dépourvus de sens. Toutefois, un fait isolé ne peut faire signature⁴⁵ :

communication. Je préfère penser l'idiolecte comme le système linguistique préférentiel complet d'un locuteur, constitué de la somme de déterminations externes de différents niveaux (sociolecte, dialecte, langue) et de préférences personnelles plus ou moins conscientes (vocabulaire, tournures, intonations privilégiées par ex.).

⁴⁵ F. Rastier considère qu'un trait morellien est réellement spécifique à un auteur ; mais il est difficile d'imaginer un quelconque trait qui ne soit partagé par aucun auteur, surtout qu'historiquement le trait morellien peut perdre son étiquette si une occurrence concurrente apparaît : les traits morelliens, s'ils existent, seraient d'une

l'idiolecte est alors la congruence de ces traits morelliens, dont une part relève de l'actualisation individuelle de faits sociaux (éléments de la « langue de l'auteur » au sens philologique du terme et faits stylistiques individualisants, souvent informés jusqu'à un certain point par les écoles). Un premier pallier de définition du style comme singularité linguistique serait donc l'idiolecte, système linguistique de l'auteur issu de l'addition de traits de langue, de genre et de spécificités individuelles, mais dont l'unité est justement linguistique et non interprétative. Évidemment, la frontière entre l'idiolecte et le style est poreuse, dans la mesure où plusieurs faits de langue peuvent relever de l'un ou de l'autre selon le point de vue adopté : s'il est facile d'arrêter l'analyse des traits de langue au simple niveau linguistique, donc à l'idiolecte, il n'est pas impossible de les intégrer à une lecture stylistique, en faisant l'hypothèse que ces traits sont remotivés par un projet significatif de l'auteur. Cependant, dès lors, le fait n'est plus analysé d'un point de vue scientifique (le système linguistique de l'auteur), mais littéraire : suivant le point de vue du critique, le trait morellien, purement identificatoire, perd de son arbitraire pour devenir un trait spitzérien qui, dans une certaine configuration, permet au critique de dégager un sens (Rastier 2001b).

C. Un style signifiant ?

Dès lors, apparaît une dernière étape dans la saisie du style, pleinement littéraire et interprétative, et donc sortant de la stricte scientificité (R. Martin 2004, 196-7) : le style considéré comme une congruence signifiante. C'est dans ce passage de la linguistique à l'interprétation que la stylistique peut assumer la force de son statut hybride : « lieu de rencontre entre la critique littéraire académique et les sciences du langage, la stylistique est l'endroit privilégié où l'histoire littéraire peut devenir une histoire des formes, des genres et des problèmes esthétiques, en s'appuyant sur l'analyse linguistique des textes » (Rastier 2001b, 3). Cette dernière saisie du style sort de la science, ce qui n'est pas un mal, dans la mesure où cette absence de scientificité est restreinte au stade précis de l'analyse auquel elle correspond : ainsi, certains théoriciens revendiquent cette absence des garde-

rareté gênant leur utilisation pour repérer un style d'auteur. Je préfère assouplir la définition et les considérer comme des éléments non signifiants du système individualisant de l'auteur, et donc comme des indices qui n'ont de pertinence que corollaire.

fous de la science, pour revendiquer une fertilité plus proche de la critique (Jenny 1993, 114) : « la stylistique a particulièrement souffert en France de cet acharnement à vouloir se doter d'un statut scientifiquement honorable et, dès lors, a perdu toutes les qualités de finesse, de précision et de cohérence, qui avaient marqué ses débuts » (Saint-Gérard 1995, 9)⁴⁶. Évidemment, une fois passé le cap de la linguistique pure pour aborder la critique littéraire, il ne faut pas abandonner toute légitimité intellectuelle : les critères scientifiques seront remplacés par ceux, traditionnels, de la critique, à savoir la cohérence de la lecture proposée et son adéquation avec le plus large éventail de faits relevés dans le texte.

Dès lors, la stylistique vise bien à dégager un sens – mais il est important de relativiser la définition du sens, non pas absolu, mais relatif⁴⁷ : il s'agit plus de construire une hypothèse de lecture que de dégager un sens transcendant. C'est ainsi le point de vue de J.-Ph. Saint-Gérard (1995) : pour lui, le style est une « totalité signifiante, d'après le modèle des rapports de solidarité interne qui, en sémiologie et en linguistique, unissent la forme et son contenu » (p. 21) ; il « permet de croiser dans le texte littéraire une *sémiologie individuelle*, qui garantit l'accès au sens par une certaine configuration du système de représentation du monde, et une *parole singulière*, qui, dans les échos de sa communication, engage le processus symbolique de signification » (p. 22). Le travail du stylisticien est donc de dégager une armature qui sert l'interprétation, d'« effectuer le saut qualitatif du *constaté* à l'*expliqué* » (p. 25) afin de dégager, entre autres, la représentation du monde par

⁴⁶ La distinction claire des champs d'action de la stylistique et notamment l'évaluation de leur degré de scientificité me semble être un moyen simple de libérer la stylistique de la menace que, selon F. Rastier (2001a, 178), elle porterait en elle : « La contradiction immémoriale entre critique et grammairien a été féconde, tant elle exige rigueur et maîtrise de ceux qui osent assumer simultanément les deux rôles. Cependant, si elle devenait une discipline autonome, la stylistique risquerait d'abandonner tant l'ambition esthétique que l'ambition scientifique, en présentant leur contradiction comme résolue par son existence autoproclamée. » Assumer les deux statuts permet de refuser la solution récente, parfois proposée, pour donner une légitimité à la stylistique : en faire une discipline de la linguistique au détriment de la part littéraire de la stylistique. On peut dégager deux tendances opposées de cette volonté de donner une dimension scientifique trop absolue à la stylistique. La première serait de faire de la stylistique une description linguistique du texte littéraire (Klinkenberg 1993). La seconde serait de faire du style une particularité du discours qui, justement, est présente dans tout discours. Ainsi, G. Genette (1991) fait du style la « fonction exemplificative du discours » (p. 115), soit le « versant sensible du discours » (p. 130), en reprenant l'idée de Nelson Goodman selon laquelle le signe soit dénote un fait, soit l'exemplifie (le symbolise). Cette fonction est analysable non par destruction atomiste, mais en analysant ce qui traverse de « part en part » et se réalise sur le plan linguistique, soit la « *texture* » du discours (p. 133-134) ; de fait, tout discours a du style. Or, ma position théorique sera de refuser cette définition uniquement linguistique du style, selon l'argument que cette définition n'est pas celle du style, mais du « lieu d'émergence de la singularité stylistique » (Jenny 1993, 120) ou, plus précisément et pour reprendre la diagonale du style d'A. Jaubert, il s'agit de moments de la constitution du style antérieurs au stade de style individualisé dans une œuvre.

⁴⁷ Ce qui me distingue, par exemple, de l'opinion de P. Cahné (1994), pour qui le stylisticien doit briser le sens premier du texte pour en construire un second, plus profond. En termes guillaumiens, pour P. Cahné, le stylisticien doit rechercher le signifié de langue caché derrière le signifié de discours (Baron 2012).

l'écrivain. De façon plus large, J. Molino (1994) considère la stylistique non pas comme un système de décodage des textes, mais comme la problématisation de la question sémiologique du lien entre écriture et lecture des textes. On peut alors esquisser plusieurs niveaux de « sens » qui seront de plus en plus hasardeux : d'abord le sens « littéral » du texte (la diégèse, pour les textes narratifs) ; ensuite, l'idéologie ou la vision du monde, le système de valeurs qui sous-tendent nécessairement l'acte d'écriture ; puis, de façon plus ténue, le « noyau de création », ce que Spitzer appelle « étymon spirituel », ou « “psychogramme” de l'artiste » (Spitzer 1970, 57), que l'on découvre allant « d'observations de détail à des unités qui, à mesure qu'elles s'élargiss[ent], pren[nent] un caractère plus spéculatif. C'est là [...] la voie inductive, celle de la philologie : elle cherche à découvrir le sens de ce qui est apparemment futile » (Spitzer 1970, 64). Il s'agit donc de retrouver une unité psychique à l'origine de la création. La stylistique interprétative se double alors d'une stylistique génétique : ainsi, D. Delas (1995) compare cette démarche à celle d'autres critiques, comme Gaston Bachelard, Georges Poulet ou Jean-Pierre Richard. D'ailleurs, au sein de la nouvelle critique, Spitzer a été senti comme un complément de la critique thématique comme celle de Poulet : les analyses de la forme et des thèmes se complètent (Pennanech 2010). Parmi les stylisticiens, P. Guiraud (1962 ; 1969) a assumé cette stylistique génétique qui, dans la continuité des explorations mentales de la critique thématique (Boissier 1984, 453), notamment celle de G. Bachelard et J.-P. Richard, et dans la continuité de la vision barthésienne d'une style qui est à la fois « transmutation d'une humeur » et « réseau organisé d'obsessions » (dans *Michelet par lui-même*), peut ainsi devenir l'instrument d'investigation d'un *imaginaire* – un réservoir de fascinations et de préoccupations d'un auteur, à l'entrecroisement des obsessions individuelles et collectives. Une forme linguistique peut autant révéler l'imaginaire d'un auteur qu'une métaphore obsédante. La dernière saisie du sens essaiera donc d'intégrer le faisceau de faits distingués dans l'imaginaire d'un auteur, pour en dégager des pôles et des vecteurs : cette dynamique imaginaire est forcément porteuse de sens⁴⁸, et une partie de

⁴⁸ Cette dernière saisie du style se fait en termes d'interprétation et non de valeurs, ce qui me distingue de certains stylisticiens, attachés à faire de la stylistique une discipline évaluant les réussites d'un texte, par exemple en en faisant un outil de mesure de la littérarité d'un texte (Molinié 1994) ou encore, de façon très différente et bien plus contextualisée et en assumant l'historicité de la valeur littéraire, en appréciant « la *performance* langagière

cet imaginaire est réflexif, dans la mesure où il s'agit d'un imaginaire langagier (Piat 2006) ; l'analyse de cette dernière saisie se fait au risque de mettre au jour des significations sans aucune nouveauté, déjà attestées par la critique littéraire et obtenues par d'autres voies que la stylistique ; de ce point de vue, j'essaierai de contextualiser le plus possible les hypothèses de lecture que je propose parmi les différentes analyses proposées sur les œuvres de mon corpus.

I.1.2.5. – Stylèmes et systèmes

La diagonale du style vient donc d'aboutir à son point final : le style d'auteur. Mais comment appréhender le style d'auteur ? C'est ici que la théorie cède le pas à la méthodologie, et l'unité essentielle de ma méthodologie sera le stylème, « marqu[e] essentiellement stylistiqu[e] » (Molinié 1986, 37) : il s'agit d'un trait langagier ayant une pertinence stylistique, mais variant en nature selon les genres de texte et selon l'approche critique (Molinié 1993, 203), et aussi suivant son niveau d'actualisation, dans la mesure où il y a des stylèmes de genre comme des stylèmes d'auteur⁴⁹. On peut, grossièrement, dégager trois types de configurations qui font que le fait de langue devient un stylème, qu'il acquiert une pertinence stylistique : 1, le stylème est un fait de langue propre à un manuscrit, un auteur ou un genre (la configuration la plus rare, le stylème étant ici proche de l'erreur) ; 2, le stylème est un tour particulièrement employé par un manuscrit, un auteur ou un genre (saillance quantitative) ; 3, le stylème est un tour employé de façon remarquable ou significative par un manuscrit, un auteur ou un genre (saillance

d'un texte, en termes de rendu, d'efficacité » (Bordas 2012, 145). Évidemment, la réussite d'un fait de style est essentielle ; cependant, les conditions de sa mesure, déjà problématique pour le texte moderne, sont presque inexistantes pour le texte médiéval : il est impossible de savoir précisément comment le texte a été reçu dans sa matérialité même au Moyen Âge, et je ne trouve pas pertinent d'étudier la performance actuelle d'un texte médiéval. « On peut, en somme, ramener la situation à deux options, antagonistes mais complémentaires. Pour certains, le style est une forme de réalisation du sens, et la stylistique est une herméneutique qui travaille [...] à expliquer ce sens transcendant. Pour d'autres, le style est un phénomène sensible, une expérience [...] et la stylistique est l'évaluation du rendu de cette expérience, de cette performance. La position œcuménique dit, avec raison, sans doute, que l'expérience est expérience du sens, sensible, et la performance réalisation sémantique de l'aventure individuante » (Bordas 2007, 143). La position œcuménique est sage, mais mes présupposés théoriques et la nature de la littérature médiévale font que je ne m'intéresserai qu'au versant significatif de cette « expérience du sens ».

⁴⁹ Et, sans doute, des stylèmes de manuscrit, d'œuvre, de passage, de personnage, etc. : tout niveau délimitable d'une production textuelle peut révéler ses propres régularités. – Dans mes emprunts à la définition du stylème selon G. Molinié, j'ai délibérément supprimé l'idée qu'il s'agit d'un « caractérisème de littérarité » (Molinié 1993, 203) permettant d'évaluer les degrés de cette dernière : l'évaluation de la littérarité est trop difficile à saisir dans le champ médiéval et, de toute façon, je ne pense pas qu'il soit du devoir de la stylistique d'évaluer la littérarité comme si elle était une caractéristique inhérente au texte, et non construite (Bordas 2012).

qualitative). Dans cette définition, le « tour » est employé de façon large, pour désigner toute configuration linguistique, en elle-même ou dans le cadre d'une relation particulière entre une configuration linguistique et un effet de sens précis.

Les trois configurations recourent donc la distinction classique entre la variation qualitative et la variation quantitative (Guiraud 1969). Les stylèmes de type 1 et 2, issus de statistiques déterminant la valeur distributionnelle du stylème, relèvent sans doute plus de la linguistique que de l'analyse littéraire : ils permettent de distinguer, au sein d'un système, ce qui relève de la dominante de ce qui relève d'une forme d'écart ou de marquage⁵⁰. Leur analyse permet de dégager le code de l'auteur, et relève du préalable à la stylistique proprement littéraire. En revanche, les stylèmes de type 3, qualitatifs, envisagent plus ce que le locuteur juge saillant (Branca-Rosoff 2007, 84). La question est alors de savoir comment les appréhender. La méthode la plus simple consiste à les considérer comme choix, c'est-à-dire à la fois comme une *différence*, par rapport à d'autres œuvres, ce qui implique une démarche comparative (A. Henry 1977b), et comme une alternative : « aboutissant d'un choix entre deux éléments, le stylème est dans une situation d'alternative plutôt que d'écart et, par là-même, il s'offre à l'interprétation » (Dupriez 1971). En effet, l'analyse du choix entre plusieurs expressions permet de renouveler la stylistique de l'écart, dont on sait qu'elle est problématique, dans la mesure où il est difficile d'établir par rapport à quoi il y a écart ; mais le choix se fait, en vertu d'une paronymie, entre différents énoncés marqués les uns par rapport aux autres et non par rapport à une norme (Schaeffer 1999). L'intérêt de la prise en compte de la diagonale du style, c'est justement de pouvoir établir les différents niveaux de choix, suivant les alternatives proposées aux différentes saisies. On a pu critiquer l'approche par synonymie : d'abord avec l'argument selon lequel la synonymie absolue n'existe pas (Compagnon 1997, 10-2 ; Schaeffer 1997, 18-20), mais c'est justement dans la nuance paronymique que le choix de l'auteur devient analysable et pertinent en termes de sens⁵¹ : c'est parce qu'il n'y a pas d'équivalence absolue entre les deux alternatives que le choix devient motivé et

⁵⁰ Voir *supra* p. 19.

⁵¹ Encore faut-il appréhender cette nuance avec des outils un peu plus précis que la simple connotation, par exemple utilisée par P. Guiraud (1969) pour justifier la valeur de l'écart, mais qui se révèle trop floue pour être exploitable.

permet de dégager l'orientation particulière du sens et de l'effet voulus par l'écrivain. L. Jenny (1999, 151) a attaqué de façon plus profonde la théorie du choix, dans la mesure où le choix se fait parmi une série infinie de possibilités, et non parmi quelques-unes⁵², et que ce choix entre dans un système liant forme et sens qui oblitère la synonymie (le style de *L'Étranger*, par exemple, n'a pas de synonyme). Mais justement, il faut distinguer clairement l'unité du style, le stylème, dont le sens peut être analysé et affiné en convoquant les alternatives qui se sont offertes à l'auteur lors de l'écriture, et le système du style, qui est l'organisation de ces stylèmes en vue d'un sens et/ou d'une esthétique, et qui effectivement est irréductible à la simple synonymie.

La capacité à entrer dans un système permet d'ailleurs de différencier deux types de stylèmes. Le premier, qui ne rentre pas dans un système – avec toujours l'idée que la catégorisation dépend surtout du point de vue du critique et que des superpositions entre les deux catégories sont loin d'être exclues –, relève de l'expressivité : le contexte peut activer une forme déjà marquée en langue (Chauvin et Kauffer 2013, 10) ou re-motiver une forme non-marquée pour la rendre expressive ; les traits expressifs peuvent alors se définir comme les « moyens grammaticaux et syntaxiques qui permettent à l'émetteur-énonciateur de mettre en relief une partie de l'énoncé » (Paulin 2007, 12)⁵³, dans la lignée d'une définition jakobsonienne de l'expressivité insistant sur un discours informé par l'énonciateur, dans une perspective pragmatique. De ce point de vue, les théories de M. Riffaterre (1971) restent d'actualité : le style souligne ce que le texte dit, et cette emphase se définit non d'après des formes de langue, mais d'après le contexte immédiat de l'œuvre, qui crée son propre *pattern* de régularités que le trait de style viendra rompre. Certes, cela est une façon de revenir à la définition classique du style comme ornement

⁵² L. Jenny précise qu'aux âges très rhétoriques, la série de possibilités est bien plus réduite ; c'est sans doute le cas du Moyen Âge et la spécificité historique de la littérature médiévale minore le contre-argument de L. Jenny. La présence d'une code aussi fort que la rhétorique entraîne donc une nouvelle conception de la notion de choix en littérature : on peut mieux appréhender certains choix esthétiques grâce à la codification de l'enseignement rhétorique. On peut par exemple opposer le choix de l'ornement facile pour le *Roman de Thèbes*, qui traite en sourdine son sujet particulièrement sombre (le refus de la métaphore étant d'ailleurs net, la source du texte, la *Thébaïde* du Stace, l'utilisant à loisir), au choix de l'ornement difficile pour le *Roman d'Énéas*, qui se rapproche sans doute plus du style sublime (Auerbach 1965) et de la dramatisation du sentiment amoureux. On peut donc appuyer l'analyse des choix d'écriture sur la rhétorique, tout en gardant à l'esprit que la rhétorique valorise la qualité plus que la singularité, et surtout qu'elle n'épuise pas les possibles stylistiques.

⁵³ J'ai délibérément coupé la citation, la suite du texte renvoyant à l'idée que la mise en relief est généralement liée à un affect.

rhétorique (Compagnon 1997) et certes, cela rabat la littérature sur un modèle communicationnel, fondé entre autres sur des critères extralinguistiques (psychologiques, ce qu'il y a à exprimer), ce qui est problématique (Rastier 2001a, 175-7) ; mais ces inconvénients se réduisent dans la perspective dynamique qui veut que cette étude ne soit qu'un des types de l'appréhension globale du style, et en l'occurrence un type discontinu et non systématisé, voire atomiste (Schaeffer 1999)⁵⁴. Le second type de stylème recoupe tout fait qui entre dans un système plus général permettant de rendre compte d'une interprétation ou d'une esthétique en se fondant sur l'entrecroisement, fondamental en littérature, entre la forme et le sens : pour J.-Ph. Saint-Gérard (1995), le langage a une dimension labile qui fait varier sens et forme selon les locuteurs. Dans cette dynamique entre sens et forme réside l'analyse stylistique. Et la saisie finale du style se fait selon l'appréhension de ce système général : « à la différence des stylèmes en eux-mêmes, qui sont par définition des configurations assez volatiles, changeantes, modifiables, de tels systèmes de stylèmes sont, eux, des configurations fixes et stables, qui équivalent exactement à ce qu'on appelle un code particulier, soit de genre, soit d'auteur, soit d'œuvre. On peut dire aussi que l'on a rigoureusement décrit ainsi un style. Un style [...] sera un système stabilisé de stylèmes » (Molinié 1993, 204). Par le processus d'écriture, les stylèmes convergent selon la « volonté globale de "faire œuvre" » (Jenny 1999, 157) : la tâche du stylisticien est alors d'analyser l'œuvre en tant qu'« espace de convergence » (Jenny 2012, 175) afin « non pas d'énumérer une suite de traits de style, fussent-ils continus, mais d'en dégager la logique d'ensemble et les valeurs » (Jenny 1999, 155). Le point final de l'analyse stylistique est donc d'essayer de dégager la logique des stylèmes, leur système, afin de proposer une lecture qui interprète le sens de l'œuvre et/ou dégage une esthétique⁵⁵, dans la mesure où, à la frontière de la forme et du sens, le style est aussi

⁵⁴ D'un point de vue de médiéviste, l'étude des faits expressifs trouve un appui dans une certaine pratique philologique qui vise à privilégier la leçon jugée la plus expressive – hélas souvent d'après des critères flous et sans justification linguistique – car considérée comme ayant plus de valeur littéraire (voir, par exemple, les notes de l'édition critique de *Perceval* par K. Busby, qui se situe dans le sillon de la « Nouvelle philologie »). La forme extrême de cette tendance consiste à privilégier, face à plusieurs variantes, la *lectio difficilior*, dont l'originalité linguistique et l'expressivité stylistique a paradoxalement gêné plusieurs copistes, qui l'ont remplacée par une *lectio facilior* bien plus plate. Outre que les critères de distinction de la valeur posent évidemment problème, ces pratiques reposent sur un bien étrange *a priori* : qu'une leçon supérieure vient forcément de l'auteur.

⁵⁵ Ce type de système, fondé sur une lecture critique, se distingue du système très structuraliste revendiqué par P. Guiraud (1969, 16) : « L'étude des écarts stylistiques, et en particulier l'étude statistique de ces écarts, tend, en effet, à réduire l'œuvre à une somme de traits spécifiques pris en eux-mêmes et séparément. Mais à partir du

l'« indice matérialisé dans l'œuvre de la forme interne génératrice d'une esthétique » (Saint-Gérard 1995, 20)⁵⁶. On le voit, cette dernière étape se focalise sans doute plus sur l'œuvre individuelle que sur le style d'auteur : certes, ce dernier interviendra dans l'appréhension du système, mais l'œuvre, à la fois comme jalon chronologique dans la production évolutive d'un auteur et comme unité close, propose sa propre convergence qui me semble l'unité la plus essentielle à l'appréhension d'un système signifiant de stylèmes. Rien n'empêche, évidemment, d'extrapoler les résultats et de comparer les différentes œuvres d'un même auteur et de dégager des constantes, mais à mon sens l'œuvre demeure le lieu le plus naturel d'appréhension des systèmes signifiants⁵⁷.

Cependant, le texte médiéval gêne l'appréhension du stylème du fait de la variante manuscrite : les conditions matérielles et de transmission de l'œuvre au Moyen Âge, de même que les mentalités médiévales, font que seul le copiste maîtrise le choix final de ce qu'il écrit, le choix des formes, des mots, des structures, voire des épisodes, et qu'il peut intervenir très largement dans le texte qu'il copie. Face à cela, l'auteur et ses *ipsissima verba* se dessinent comme une antériorité à l'œuvre qui est perdue faute de documents et donc qui échappe au critique. Ainsi, la variante textuelle apparaît comme le principal obstacle pratique à l'analyse stylistique (Marcotte 2006, 14-6), mais aussi comme une impossibilité théorique : pour B. Cerquiglini (1989), l'idée d'une authenticité et d'une unicité originelle de l'œuvre est totalement étrangère à la mentalité médiévale, qui pense l'écriture comme une profusion, un « excès joyeux » de réécritures perpétuelles témoignant d'une rapport à l'écriture et à l'œuvre radicalement différent de nos conceptions modernes et des volontés de la philologie classique à retrouver un texte original issu de la production d'un individu-auteur. Toutefois, l'excès joyeux n'est pas une anarchie totale et il permet d'être

moment où le linguiste conçoit la langue d'une œuvre comme un code particulier, il y voit non un simple inventaire de formes (le lexique, la grammaire ou la rhétorique de l'auteur) mais un système de valeurs, dans lequel les signes fonctionnent en opposition et tirent leur sens de leurs relations réciproques au sein de l'ensemble. » Cette étude est loin d'être dénuée d'intérêt, mais relève, pour moi, de configurations idiolectales qui sont linguistiques (mais peuvent, bien évidemment, être remotivées dans l'analyse littéraire, les travaux de P. Guiraud en témoignent ; il faut alors distinguer les niveaux de lecture).

⁵⁶ Par principe, je me contenterai de la description de l'esthétique, et je ne l'évaluerai pas en termes de valeur esthétique, ni même de réussite textuelle.

⁵⁷ Pour mon corpus, le problème ne se pose que pour mes deux ensembles auctoriaux ; les deux « romans » de Wace que j'étudie sont suffisamment différents dans la forme et dans l'esprit pour justifier une appréhension distincte ; quant à Chrétien de Troyes, si des régularités auctoriales sont indubitables, les œuvres se singularisent, notamment *Cligès*, trublion thématique et stylistique au sein de la production du champenois (James-Raoul 2012). Pour les œuvres anonymes, ou les auteurs d'une seule œuvre, le style d'auteur se réduit au style d'une œuvre.

régulé par la distinction théorique, devenue classique, entre l'œuvre, unité abstraite qui subsume toute les variantes, et les textes, attestations manuscrites concrètes qui ne sont que la trace d'une œuvre (Zumthor 2000, 93-4). Or, pour le cas du roman en vers (la variante dépendant aussi largement des genres, en ce qu'elle reflète un certain rapport à la fonction-auteur⁵⁸), et en particulier pour mon corpus, force est de constater qu'il y a assez souvent collusion entre œuvre et textes, ou que les cas de textes isolés (de variantes attestées par peu de manuscrits et minoritaires dans la tradition textuelle) sont plus nombreux que les cas réels d'incertitude où plusieurs ensembles textuels rendent l'appréhension de l'œuvre problématique⁵⁹. En bref, les stylèmes qui résistent à la variation manuscrite sont pléthore, et la tâche du médiéviste stylisticien est évidemment de vérifier la valeur philologique de chaque occurrence qu'il traite. Dans un premier temps, l'étude des variantes permet donc d'établir la valeur scientifique de l'occurrence, et notamment, grâce aux outils traditionnels de la philologie, d'établir le degré de probabilité de son appartenance à l'œuvre initiale ou, tout au moins, à l'œuvre au sens de P. Zumthor⁶⁰. On peut alors dégager comme stylèmes d'auteur, ou d'œuvre, les faits d'écriture qui dépasse la variante manuscrite ; cette démarche, qui se concentre sur l'auteur au détriment de la variation textuelle, a une part d'anachronisme, puisque je me focaliserai sur l'écrivain et je n'étudierai donc qu'un aspect de l'œuvre, le plus moderne, au détriment d'éléments tout aussi intéressants relevant de l'histoire du texte⁶¹. Le fait de me focaliser sur l'idée d'un

⁵⁸ J.-Ch. Payen (1975, 53-8) considère ainsi que le roman est un genre très soumis à la variation ; cela concerne sans doute moins le roman en vers que le roman en prose et, surtout, il me semble que certains genres à diffusion très orale, le fabliau et la chanson de geste, présentent des phénomènes de variation bien plus marqués. Une synthèse sur cette question passionnante mais vaste serait très précieuse !

⁵⁹ Évidemment, chaque texte mérite une étude individuelle afin de saisir sa tradition manuscrite. Je renvoie, pour cela, à mon appendice I qui fait le point sur la question pour chacune des œuvres de mon corpus et justifie le choix d'une édition. Pour le *Tristan* de Béroul, par exemple, on n'a accès qu'au style de Béroul dans un manuscrit spécifique, l'absence de tout élément de comparaison nous ayant fait perdre l'accès au style originel de Béroul.

⁶⁰ La philologie étant ce qu'elle est, les *loci desperati* restent assez nombreux ; je les commente au cas par cas. En règle générale, l'utilisation du *stemma* permet de voir quel manuscrit est plus proche de l'original. Toute hypothèse de lecture, tout stylème philologiquement problématique seront aussi discutés au plan philologique et justifiés.

⁶¹ Aussi intéressante qu'elle soit, l'étude de l'histoire du texte implique de gérer une masse considérable de variantes, ce qui implique un corpus réduit ; d'où le fait que je n'évoquerai la variation textuelle qu'incidemment. On pourrait parfaitement envisager une stylistique de la variation, étudiant les différents manuscrits ; les philologues ne se privent d'ailleurs pas de commenter telle ou telle caractéristique d'une version manuscrite (pour *Perceval*, F. Lecoy juge le manuscrit *T* plus fade dans l'expression, alors que la copie de Guiot est généralement considérée comme plus rationnelle, moins humoristique et à la versification moins travaillée). De ce point de vue, la suggestion de B. Milland-Bove (2012, 53-4) de transférer les méthodes génétiques d'A. Herschberg-Pierrot à l'analyse des mutations d'un texte est extrêmement intéressante et mériterait des applications pratiques, avec toutefois une prise en compte plus nette des différences qu'il y a entre l'étude des brouillons d'un texte et celle d'une tradition manuscrite (la stylistique génétique étudie le devenir d'une œuvre par la volonté d'un auteur, concentrée vers une œuvre finie, puisque les brouillons n'ont pas vocation à être lus, alors que l'étude d'une tradition manuscrite doit

style d'auteur ne m'empêchera pas, si des faits pertinents émergent, de commenter des régularités au niveau du manuscrits, ces régularités étant de deux ordres : le manuscrit peut témoigner d'un système linguistique légèrement différent de celui de l'auteur, ou tout au moins des autres manuscrits (la variante relève alors de l'idiolecte de manuscrit), ou alors d'une esthétique particulière, qui peut relever soit d'une tension particularisante (le manuscrit se distingue par son esthétique) soit d'une tension universalisante (les modes littéraires justifiant une certaine réécriture du texte, des micro-changements linguistiques). La prise en compte de la variante, loin d'oblitérer la stylistique médiévale, permet de l'enrichir par la prise en compte de différents niveaux de variation textuelle⁶².

I.1.3. – METHODE

Une fois posée la dynamique de la construction du style et les unités permettant de l'appréhender, les stylèmes, il faut en tirer les conclusions méthodologiques. Ma recherche se fera en deux temps. Le premier, fondé sur les notions de langue, d'idiolecte et de formes marquées, visera à définir le bagage linguistique disponible pour l'auteur, et qu'il a sans doute en partie constitué lui-même. Pour chaque fait de langue étudié, j'analyserai donc le système linguistique en insistant sur deux points. Le premier concerne la dominante des systèmes idiolectaux : au vu du caractère limité de mon corpus, d'un point de vue linguistique, et de la nature de somme de discours de l'ancien français, je n'étudierai qu'une (petite) somme de discours, en insistant à la fois sur les régularités communes aux discours (et qui s'approchent sans doute de la langue) et sur les systématiques d'auteurs : une première tension de singularisation sera perçue dans ces tendances idiolectales. Le second concerne l'essai de discrimination, au sein de ces systèmes, entre des formes

décrire les opérations de mutation qui ont affecté un texte, le devenir d'une œuvre comprise entre donnée auctoriale originelle et mutation scribale). Ces études pourraient d'ailleurs servir aux modernistes : la variation textuelle est une donnée parfois trop occultée dans les études littéraires, à cause du discrédit de la philologie (Viprey 2005 ; Adam 2010).

⁶² Si l'on suit la définition du style comme ontologie, comme une qualité de présence et d'être-au-monde perceptible dans le texte (Bordas 2008, 228-9), le style médiéval doit alors être perçu à deux niveaux : le premier reposerait sur l'expérience historique de la lecture, et qui impliquerait, pour le retrouver entièrement, de lire l'œuvre dans un manuscrit précis ; le second relève d'une ontologie plus problématique, dans la mesure où la présence de l'auteur serait ressentie soit dans une édition critique, soit à travers le filtre de la somme des variantes – en bref, dans une reconstruction moderne. Une voie moyenne pourrait se retrouver dans l'hypothèse qu'une grande partie de la présence de l'auteur « filtre » à travers la variation manuscrite (ce qui ne vaut que pour des textes à variation manuscrite réduite).

marquées et non marquées : le style s'appréhendera dans l'idiolecte par la tentative de dégager des oppositions signifiantes (sur le plan du sens ou de l'expressivité), qui relèvent d'une forme de style ou, au moins, d'une antériorité à l'émergence du style qui lui est nécessaire pour advenir.

Le second temps de la recherche sera fondé sur les notions de genre et d'auteur : l'exploitation littéraire des faits de langue sera étudiée, afin de dégager leur utilisation dans le système des œuvres ; le but sera d'essayer de dégager à la fois des régularités génériques et des singularisations auctoriales, en sachant que la plupart des cas de figure concernera des tendances, des configurations attestées dans plusieurs œuvres : la réalité textuelle est plus complexe qu'une simple opposition entre stylèmes de genre et stylèmes d'auteur. Les faits étudiés seront catégorisés non selon la linguistique, mais selon des unités pertinentes dans le cadre du roman (présence du narrateur, gestion de la diégèse, des personnages, etc.). Le plan est donc fondé sur une dynamique, tâchant de faire émerger les singularisations au sein des ensembles ; il se focalise donc moins sur les singularisations en elles-mêmes que comme terme ultime d'un processus ; il a l'avantage, en se fondant sur une distinction entre langue et littérature, d'analyser deux lieux distincts, mais complémentaires, d'émergence de la singularité.

Concernant l'appréhension du texte médiéval dans son statut ontologique particulier, le choix suivant a été fait : afin de conserver un corpus humainement exploitable, et donc de ne pas prendre en compte *toutes* les versions manuscrites de chaque texte, sans toutefois sacrifier la variation manuscrite des textes, j'ai suivi plusieurs principes simples. Tout d'abord, afin de rester au plus près de l'expérience de lecture médiévale et de ne pas travailler sur des hypothèses trop hardies, j'ai sélectionné les éditions les plus bédieristes qui étaient à ma disposition⁶³ ; ma défiance envers la philologie n'étant pas totale, j'ai fait confiance aux éditeurs pour choisir l'édition d'un manuscrit *a priori* proche de l'original (puisque'il s'agit de découvrir des régularités auctoriales et d'étudier la naissance d'un genre littéraire à une époque précise). Dans la plupart des cas, j'ai aussi travaillé sur une édition critique contenant la *varia lectio* normalement complète, afin de posséder des variantes de

⁶³ Je renvoie à l'appendice I pour la question de la tradition manuscrite des textes et la justification détaillée du choix de mes éditions de base.

chaque occurrence relevée. Les variantes seront tacitement mises de côté si elles relèvent d'une faute manifeste ou si elles sont très isolées dans la tradition manuscrite et que je n'arrive pas à en produire une analyse satisfaisante, qui l'expliquerait autrement que par un pur hasard. Cependant, si une variante crée ou est susceptible de créer un effet de sens, elle sera commentée, et ce d'autant plus si cet effet de sens peut s'inscrire dans un système singularisant et/ou signifiant (lorsqu'elle relève du système de manuscrit, notamment). Le poids philologique des variantes commentées sera analysé, selon les méthodes classiques de la philologie ; la prudence, cependant, fera que la plupart du temps ces analyses déboucheront uniquement sur l'incertitude : il est impossible de savoir sans l'ombre d'un doute quelle était la lettre même de l'original⁶⁴.

I.2. – L'ANGLE ET L'ATTAQUE : PERTINENCE DU POSSIBLE

I.2.1. – ROMAN ET POSSIBLE

Pourquoi le possible ? L'origine de mon travail était l'intuition que le recours au possible dans le *Roman de Tristan* de Bérout était saillant et stylistiquement marqué. Cependant, l'élargissement de ma recherche au genre romanesque naissant se justifie dans la mesure où la notion de possible semble définitoire du roman : l'hypothèse d'un marquage de genre peut s'appuyer si l'on considère que, dans le roman,

la perspective future, celle du possible inconnu ou du probable, prend de l'ampleur [...], différence essentielle avec les autres genres littéraires (chanson de geste, chronique, roman de l'Antiquité) où le futur, inéluctable, valant pour une sorte de prédestination, était de l'ordre du déjà connu. (James-Raoul 2009, 77)

Je laisserai de côté la question, essentielle, de l'opposition entre le roman arthurien, d'une part, et de la chronique et du roman de l'Antiquité, d'autre part⁶⁵. Pour l'instant, je me contenterai de déterminer pourquoi le possible peut être considéré comme définitoire du

⁶⁴ L'inconvénient de mon approche est de rester au niveau atomiste de la variante : à quelques rares exceptions près où elles font système du point de vue de mon approche, je ne considérerai la variante que comme une variation ponctuelle concernant un segment, telle que rejetée par la philologie classique en bas de page. Mon étude de la variante n'atteindra donc que rarement l'étude du *processus* de la variance, c'est-à-dire la réécriture complète d'un texte lors de sa nouvelle copie manuscrite, qui crée de nouvelles régularités. Mon corpus était trop vaste pour que je me permette cette approche qui, de toute façon, est quasi coupée de l'expérience de lecture médiévale.

⁶⁵ Voir *infra* p. 82.

roman⁶⁶, ce qui le distingue, on l'a vu, de la chanson de geste, où le futur, « très précisément connu » (Delcourt 1990, 16), est envisagé comme une réalisation inéluctable du présent et non un réservoir de possibilités ouvertes.

La première explication, massive, se rapporte à un des maîtres mots du roman, l'aventure, qui « place le roman dans la tension vers ce qui doit, ce qui peut, advenir : dans un mouvement de suspension vers l'incertain où l'imprévu donne l'assurance qu'il peut y avoir quelque chose à raconter » (Gingras 2011, 277) ; l'aventure, son étymologie le révèle bien, se situe entièrement dans le futur et, surtout, dans un futur Incertain. L'importance de l'aventure est le corollaire d'une nouvelle conception du personnage : le héros romanesque est un individu⁶⁷ dont les modalités d'existence sont nouvelles et spécifiques. Pour M. Stanesco, le roman est l'histoire fictive d'un chevalier errant, et cette errance témoigne d'une insatisfaction de l'être, au cours de laquelle le chevalier

est attentif à l'appel de ce qui devrait advenir parce qu'il ressent comme insupportable l'écart entre sa condition actuelle et ce qu'il pourrait effectivement être. Alors que le héros épique est à tout moment égal à lui-même, le héros du roman se détermine, lui, comme possibilité, c'est-à-dire comme pouvoir-être. [...] L'aventure est ainsi *projet* dans le sens heideggérien du terme : grâce à elle, l'homme se manifeste à partir de son avenir, il vit par anticipation de soi. (Stanesco 2002, 12-13)

Idée reformulée un peu plus loin : « l'homme du roman ne se détermine que comme possibilité, il est un *pouvoir-être* » (Stanesco 2002, 65)⁶⁸. Le roman instaure un nouveau rapport au texte, celui de la surprise, dans la mesure où ce genre propose

une autre modulation de l'être, celle du possible, où le désir s'allie à l'enchantement et à la

⁶⁶ Je laisse aussi de côté la question de savoir si le terme *possible* a un équivalent en ancien français. Clairement, non ; mais le possible est une catégorie modale exploitée par la logique, comme on le verra p. 59. Mon travail porte sur l'application du terme moderne de *possible* à la littérature médiévale ; cela impliquera, au cas par cas et au fil du raisonnement, de voir comment et dans quelle mesure les différentes acceptions de ce terme coïncident ou non avec la littérature et la pensée médiévales, et comment l'on peut envisager cette coïncidence, ou son absence.

⁶⁷ Voir p. 25 pour la question de l'individu au Moyen Âge. Elle est essentielle à la fois pour théoriser la pratique stylistique des auteurs et la conception littéraire du héros romanesque.

⁶⁸ M. Stanesco prend cependant soin de distinguer le concept de futur de sa réalisation grammaticale, de façon systématique : « Il est évident que cet avenir n'est pas le futur grammatical ; si l'aventure porte la désinence du futur, c'est parce que le futur est le foyer organisateur de la sortie de soi » (Stanesco 2002, 13) et : « Nous parlons ici, bien sûr, non pas de ce jeu des correspondances entre les genres littéraires et les structures grammaticales de la langue, auquel se livrent parfois les critiques littéraires : l'avenir caractéristique du roman n'est pas le futur grammatical, mais une perpétuelle inauguration de l'ouverture à l'Être » (Stanesco 2002, 65). Certes, les deux sphères des formes linguistiques et des représentations mentales sont indépendantes ; toutefois, il me semble qu'elles peuvent se recouper et une partie de mon travail sera dédiée à déterminer leurs degrés et modalités de recoupement. Des témoignages, plus optimistes sur le rapport entre langue et thématique, permettent de soutenir ma démarche ; ainsi P. Zumthor (1971, 78) lie la syntaxe spécifique du roman, « entrelacs de concessions, de conditions, de finalités profondes », à la nature même du genre, et Ch. Marchello-Nizia (1985, 64) note un emploi spécifique de *si* dans la chanson de geste, marque de l'effort des héros « pour transformer la parole prophétique en acte, en réalité ».

provocation au dépassement de soi. [...] Par le roman, l'existence humaine se comprend *aventureusement*, c'est-à-dire à partir de son *avenir*. [...] Le roman tient son lecteur en haleine parce que tout y est possible. (Stanesco et Zink 1992, 15-6)

La focalisation sur l'avenir entraîne la naissance du suspens. De plus, cette nouvelle ontologie du héros romanesque explique le caractère initiatique généralement attribué au roman : « l'aventure n'est pas les aventures ; ce n'est pas non plus le hasard : c'est ce qui doit arriver pour que le sujet humain réalise au mieux toutes ses possibilités, qu'il concilie harmonieusement tous ses désirs, en un mot qu'il soit heureux » (Gallais 1985, 48). De fait, le roman témoigne d'un nouveau rapport au changement, désormais considéré comme pouvant être positif ; D. Delcourt (1990) a ainsi consacré un ouvrage à *l'Éthique du changement* dans les romans, montrant que le personnage romanesque appartient à « un monde où il est possible de se transformer positivement ou négativement » (Delcourt 1990, 27) ; plusieurs facteurs peuvent évoquer ce nouveau rapport à l'identité, foncièrement évolutive et perfectible, comme la redécouverte de *l'Organon* d'Aristote (le changement ne fait qu'actualiser ce qui est en puissance et, surtout, il affecte les accidents, et non la substance profonde : il est moins dramatique et préserve le cœur identitaire de l'individu) ou encore la pensée chartraine, qui insiste sur la mutabilité comme loi naturelle et donc œuvre divine, ce qui laisse à l'individu la responsabilité morale de l'orientation, bonne ou mauvaise, des changements ; tout cela finit par se distinguer d'une conception augustinienne plus rigide, qui oppose le monde, muable et mauvais, à l'immuabilité divine. Ainsi, le lien du roman au possible se fait selon deux axes : tout d'abord en confrontant le héros à un avenir à propos duquel il n'a aucune certitude, et ensuite en considérant que le parcours même du héros, sa confrontation à ce monde rempli de possibilités, vise en dernier lieu à réaliser les potentialités inhérentes au personnage romanesque. Bref, l'errance romanesque est le parcours du héros parmi les possibilités du monde, destiné à actualiser les possibilités de l'être. L'apparition du terme de « désir » dans la citation de P. Gallais n'a évidemment rien de surprenant, puisqu'une partie des réalisations des potentialités de l'être passe par la réalisation amoureuse, thématique éminemment romanesque s'il en est ; ainsi le désir, projection d'une volonté non réalisée dans le champ de l'incertain, fleurit sur la terre des possibles et les relie au genre du roman.

La seconde explication du lien entre roman et possible demande un peu plus de

clarifications. Il me semble que l'on peut relier le thème de l'avenir rempli de possibilités avec celui de la nouveauté, sur lequel M. Stanesco (2002) a beaucoup insisté : le XII^e siècle présente une rupture dans la conception de la nouveauté, celle-ci perdant sa négativité pour devenir une valeur revendiquée. La nouveauté positive, c'est aussi l'attention portée à un avenir dont la richesse vient de ce qu'il peut surprendre. La relation du roman au possible est donc, aussi, le témoignage d'un nouveau rapport au temps, ce que les ouvrages de vulgarisation ont tendance à exprimer de façon un peu trop lapidaire :

Philosophes et historiens modernes ont remarqué que le XII^e siècle connaissait une mutation essentielle des conceptions temporelles. À une histoire ressentie comme cyclique, où les années sont marquées par le retour des grandes dates religieuses comme Pâques ou Noël, se substitue une vision linéaire, tendue entre passé et futur. Le génie de Chrétien n'est pas seulement de refléter ce changement de mentalité, que tous ses contemporains connaissent. C'est de l'inscrire dans l'écriture du roman pour en faire un élément de construction du nouvel univers arthurien. [...] Le roman étant le conte d'un autrefois qui se révèle aussi un aujourd'hui, il est normal que les héros soient dotés d'un futur Incertain, point de vue étranger à la conception cyclique du temps. Ils ne savent pas comment leur quête finira et nous ne le savons pas non plus. Tous les personnages expriment donc des hypothèses sur le futur. [...] Mais parce que l'histoire n'est pas une fatalité, ces souhaits ne seront pas accomplis comme l'imaginent leurs auteurs. (Doudet 2009, 147-8)⁶⁹

Cette déclaration mériterait d'être nuancée à deux niveaux. Le premier concerne la datation, certes pratique et ô combien séduisante pour l'histoire de la littérature, de ce changement au XII^e siècle. Or, si l'on ouvre l'ouvrage indiqué en note par E. Doudet comme à l'origine de son propos (Gilson 1989, 365-82), on se rend compte qu'il ne dit pas exactement la même chose : la perception linéaire du temps est présente dès la pensée de saint Augustin, pensée qui a innervé toute la théologie et la philosophie médiévales ; la conception chrétienne du temps a d'ailleurs l'avantage d'être à la fois cyclique (à travers l'année liturgique) et linéaire (le christianisme apporte d'une part une vision historique du monde, et d'autre part une temporalité sacrée, marquée par deux origines divines, la Création et l'Incarnation, et par un point d'aboutissement, l'Apocalypse) (Le Goff 1999a, 1116). Le problème est en fait plus complexe, dans la mesure où les historiens ont bien insisté sur le fait que la perception du temps dépendait largement des classes sociales

⁶⁹ Cette opinion avait d'abord été exprimée par D. James-Raoul (2007, 399), à plusieurs reprises : « au cours du XII^e siècle, une nouvelle conception du temps émerge, qui fait passer d'une vision mythique du temps, vision cyclique, appuyée sur l'éternel retour des heures, des nuits et des jours, des fêtes religieuses, des saisons, à une vision historique du temps, linéairement orienté du passé vers le futur, dans laquelle prennent place les générations successives et les mutations sociales » (James-Raoul 2009, 73).

(Walter 1989, 9 ; Le Goff 1999a, 1118). Ainsi, il semble que la conception cyclique du temps soit encore très présente dans les milieux ruraux et chevaleresques au XII^e siècle et même après (Imbs 1956, 1-12) ; en revanche, le temps linéaire, pour simplifier, relève plutôt des milieux érudits, notamment les théologiens et les clercs – ces derniers ayant tiré de cette vision le motif, amené à se développer considérablement, d'un temps dont la fuite est impossible à empêcher (Walter 1989). La laïcisation de la perception linéaire du temps ne semble apparaître qu'à partir du XIII^e siècle, et ce n'est qu'à la période du bas Moyen Âge que l'on pourra dire que, « en rupture partielle avec le temps cyclique vécu par le paysan, celui des travaux saisonniers, les élites urbaines vivent de plus en plus dans un temps irréversible et prennent davantage conscience de sa finitude » (Boudet 2005, 383)⁷⁰.

À vrai dire, une fois ceci posé, on se rend compte que les nuances à apporter concernent un second point, beaucoup plus large, qui concerne la nature précise de ce changement de perception du temps : à une opposition binaire temps cyclique *vs* temps linéaire, reposant sur une date unique, il faudrait substituer d'abord l'idée de coexistence : pour Le Goff, « le temps uniquement répétitif est, non pas remplacé, mais *complété* par une conscience du temps comme pouvant être aussi linéaire » (Delcourt 1990, 20). Mais, bien plus fondamentalement, il faut prendre en compte des conceptions du temps bien plus nombreuses (et pas seulement étagées socialement) et qui évoluent chacune selon sa propre chronologie ; mentalités, catégories sociales et périodes historiques sont ainsi reliées selon un système complexe que l'on a pu résumer autour de quatre ensembles de changements :

1. L'apparition de nouveaux pouvoirs sur le temps : l'Église chrétienne (IV^e – VIII^e siècle), la ville (XI^e – XII^e siècle), l'État (XIII^e – XVI^e siècle) ;
2. L'émergence de nouveaux mesureurs de temps : les cloches (VI^e – VIII^e siècle), l'horloge mécanique (fin XIII^e – XIV^e siècle), véritable révolution technologique et, sous sa forme miniaturisée, la montre individuelle (fin XV^e siècle) ;
3. Le développement (XIII^e – XV^e siècle) d'une économie dévoreuse et calculatrice de temps (XIII^e – XIV^e siècle) ;
4. L'éclosion de nouvelles mentalités et de nouvelles sensibilités face au temps (XIII^e – XV^e siècle). (Le Goff 1999b, 407)

Le XII^e siècle est donc moins l'époque d'un changement précis et brutal, qu'une période où se superposent plusieurs changements, et où la naissance de la conception moderne du

⁷⁰ R. Glasser (1972), dont l'étude date certes un peu, considère que le changement de perception du temps (qu'il considère différemment, d'ailleurs, comme le passage du temps subjectif au temps objectif) coïncide avec le bas Moyen Âge et la période linguistique du Moyen Français.

temps est en travail. Notamment, c'est à ce siècle qu'émerge, très timidement, l'idée d'un temps individuel, influencé par la démarche de la personne ; l'introspection abélardienne en témoigne (Le Goff 1999b, 62-3). Ce qui initie la « rencontre du temps de l'Église et du temps des hommes agissant dans le monde, dans l'histoire, et au premier chef dans leur profession » (Le Goff 1999b, 63). Mais il faut laisser du temps au temps et il faut attendre, pour que ce processus s'accomplisse, les spéculations des scolastiques et des théologiens et, surtout, une forme de laïcisation du temps qui, on l'a vu, n'est datée qu'aux alentours du XIV^e siècle. Ce qui débouche, d'ailleurs, moins sur une vision linéaire du temps que sur une objectivation de celui-ci, perçu non plus comme une essence mais comme un phénomène appréhendable par l'esprit et étudiable (Le Goff 1999b, 76). Ainsi, le roman semble être moins le témoignage du changement de perception du temps qu'un des jalons de l'émergence d'un temps différent et, surtout, de l'idée que le temps est aussi individuel. Le temps du roman, « temps de la successivité continue, le temps du récit, de la narration, de l'histoire individuelle » (Le Goff 1999b, 413) préfigure ainsi le temps des élites urbaines et du marchand : il apporte un « sentiment du “temps qui passe” et que l'on peut perdre ou gagner » (Le Goff 1999a, 1121)⁷¹. La conception linéaire, séquentielle et individuelle du temps ne recoupe cependant pas forcément l'idée d'un temps historique et objectif, dans la mesure où le roman témoigne parfois d'un « refus du temps, de la durée qui fai[t] vivre le héros dans un temps événementiel sans date (“un beau jour au printemps”) et même le fig[e] dans l'atemporalité » (Le Goff 1999a, 1121). Il n'est dès lors pas anodin que le roman émerge et se développe à la même époque que le Purgatoire, qui témoigne d'une conception du temps individualisée et comptable : chaque pêcheur accomplit une pénitence individuelle, en proportion de ses péchés (Le Goff 1999b, 413-4). Ainsi, le roman témoigne au moins, et c'est déjà beaucoup, de l'individualisation du temps, ce qui a pour corollaire une linéarité temporelle qui joue au moins aux plans de l'individu et de la narration ; que cette linéarité s'extrapole au plan de l'Histoire semble moins évident, dans la mesure où des conceptions à la fois mythiques et cycliques semblent encore fortes dans le roman ; mais on a vu que les conceptions peuvent se superposer, et régler ce problème

⁷¹ L'Yvain de Chrétien de Troyes, qui a subi les conséquences fâcheuses d'un rendez-vous raté et qui déploie ensuite tous ses efforts pour arriver toujours à l'heure, en sait quelque chose !

nous entraînerait bien trop loin et nécessiterait sans doute des résolutions au cas par cas⁷².

Dans tous les cas, cette linéarité de l'expérience personnelle peut sans doute expliquer l'ouverture du roman au possible si l'on fait découler de cette évolution de la perception du temps un nécessaire changement de la perception de l'avenir. Or, c'est justement avec ce changement de perception que la date de naissance du roman devient pertinente : « un changement profond se produit de l'an mil au milieu du XIII^e siècle, et ses répercussions sur les attitudes à l'égard du temps deviennent sensibles entre le milieu du XII^e siècle et celui du XIII^e » (Le Goff 1984, 18). Ce changement est le passage d'une conception du temps futur uniquement cantonnée à l'*avenir* (le temps futur chargé de valeurs, notamment l'attente et l'espoir, et causé par l'action humaine) à « un effort pour la maîtrise du futur et une attraction de l'avenir » (Le Goff 1984, 15), le *futur* se comprenant comme le temps futur neutre, objectif. L'*avenir* chrétien est donc ce temps linéaire tendu vers la réalisation du projet divin, et le temps futur ne s'envisage que comme un avenir au ciel⁷³. En revanche, l'apparition urbaine de l'usure, la précision des comptes et l'essor de la conscience économique témoignent de la prise en compte d'un futur neutre, laïc. Dans ce contexte, le roman semble tenir des deux tendances qui coexistent désormais : en effet, parmi ces « nouveaux genres littéraires narratifs qui utilisent tous la trame d'un temps successif, linéaire, où les épisodes [...] se succèdent dans une diachronie continue », le roman est le « genre par excellence fait de temps, qui pousse les ses héros chronologiquement dans le futur, même si leur trajectoire est un destin et débouche sur l'avenir » (Le Goff 1984, 21). Ainsi, l'ouverture du roman au possible témoignerait de ce passage d'une littérature entièrement ancrée dans la prédestination (ce que J. Le Goff

⁷² Notons qu'É. Baumgartner (1994b) propose une vision originale du temps dans le roman, considéré non dans sa dimension linéaire, mais comme une bulle circulaire, indépendante. C'est que le temps de l'intrigue du roman, l'histoire au sens diégétique, est distinct de la modalité d'insertion de l'intrigue dans l'Histoire.

⁷³ J.-Cl. Schmitt (Schmitt 2001b, 420) répartit de façon presque opposée les deux termes, et présente une chronologie différente de leur succession : « On pourrait ainsi se risquer à opposer historiquement deux conceptions du futur : celle, plus ancienne, que traduit le mot "futur" ; le futur, les *future*, ne peut être pleinement connu, mais il s'inscrit dans un cadre d'intelligence, de prévision et d'action qui est bien assuré, avant tout dans le temps religieux de l'eschatologie ou dans le temps cyclique des rituels et de la liturgie. À quoi s'opposerait la notion moderne d'"avenir", désignant un futur ouvert, complètement imprévisible, dans un temps irréversible, un temps sans Dieu [...]. C'est dans le passage entre les *future* et l'*avenir* que se jouerait le passage du Moyen Âge à la Renaissance, de la pensée religieuse à la rationalité moderne. » Il me semble que l'on peut considérer que ce passage a des prémisses dès la naissance du roman, ce genre n'oblitérant pas le fait que Dieu reste le maître définitif des *future*, mais que l'avenir (le « futur » de J. Le Goff !) garde une part d'imprévisibilité, entre autre fournie par le libre-arbitre.

attribue à l'avenir) à une vision du temps objectif et, par cette objectivité même, plus ouverte à l'incertain et à l'inconnu. Il est essentiel à mes yeux d'envisager les deux perspectives : la notion de futur donne au roman sa chronologie « réaliste » où la neutralité du temps ouvre aux possibles, mais la notion d'avenir reste prégnante, à la fois parce que toute prédestination n'est pas exclue du roman mais aussi parce que c'est le concept qui envisage le temps futur comme « au moins partiellement, dépendant de la volonté et de l'action des hommes » (Le Goff 1984, 15). Le roman fait alors éclater cette ambivalence du futur, considéré comme le tronçon du temps linéaire qui est à la fois produit par des actions humaines plus ou moins déterminées (l'avenir) mais aussi vu comme l'aboutissement logique et chronologique du parcours du héros, qui glisse sur les rails du temps objectif (le futur). Le possible tient dès lors aux deux aspects : au futur parce que le temps objectif est par définition ouvert à tout⁷⁴, et à l'avenir parce que, toute prédestination mise de côté, c'est l'investissement du temps futur à la fois d'émotions (l'attente et la crainte) et de responsabilités (le futur est créé par les actions présentes du héros). Son étude dans le roman semble donc fertile.

I.2.2. – MONDES POSSIBLES

Mais comment définir le possible d'une façon à la fois pertinente pour les mentalités médiévales et efficace dans l'appréhension du corpus, selon ses deux visages, linguistique et littéraire ? La définition du possible sera dans un premier temps une définition sémantico-logique, orientée par la linguistique et fondée sur la théorie des mondes possibles de Robert Martin. Ce dernier cherche à montrer que la notion de vérité est centrale dans la construction d'une phrase, mais que la vérité varie selon les locuteurs ;

⁷⁴ J. Glasser (1972, 94) avait déjà pressenti cette idée, formulée un peu différemment : la chanson de geste est caractérisée par une conception de la nécessité interne (Roland meurt car son caractère l'y pousse) qui laisse place à une autre idée : « Fate was now increasingly regarded as the joint working of external conditions ». Ce qui est encore plus flagrant au bas Moyen Âge où apparaît l'idée de prévoyance et « the bourgeois and unheroic tendency to eliminate risk and hazard by dint of foresight » (Glasser 1972, 112). Il me semble cependant que J. Glasser fait fausse route lorsqu'il extrapole cette conception, sans doute très juste, et qu'il dit que ce n'est qu'à cette époque qu'apparaît l'idée que le futur est produit par le présent selon une chaîne de causalité : « an objectivization of the future was implicit in the conception which saw one's future acts, not as the result of one's mental attitude and personal desires [comme en témoigne la chanson de geste], but as the necessary and predictable consequence of a cause » (Glasser 1972, 116). Il me semble que l'emploi massif du possible dans le roman prouve que, dès le milieu du XII^e siècle, on avait conscience du rapport de causalité entre l'action présente et le futur ; mon travail vise justement à le mettre en lumière.

d'où le recours aux univers de croyance, chaque locuteur en ayant un qui lui est spécifique : « une première approximation conduit à définir l'univers de croyance comme l'ensemble des propositions qu'au moment où il s'exprime le locuteur tient pour vraies (et conséquemment celles qu'il tient pour fausses) ou qu'il cherche à accréditer comme telles » (R. Martin 1987, 10). Un univers de croyance est l'ensemble des mondes possibles concevables par le locuteur. Chaque monde possible est une totalité de faits non contradictoires entre eux (mais contradictoires avec les autres mondes). « La sémantique des mondes possibles se trouve liée soit à l'ignorance du passé [...], soit à l'incertitude inhérente à l'avenir » (R. Martin 1992, 31) ; cette incertitude du futur fait que le temps est ramifié, et cette ramification explique le déploiement des mondes possibles. Par rapport à un moment t , on suppose pour $t + n$ deux rameaux au moins, l'un avec p et l'autre avec $\sim p$, les ramifications pouvant se faire à l'infini. Chaque monde possible est donc un instant du temps ramifié. Le temps, considéré de façon non linéaire, permet d'envisager un événement possible dans le passé ; si ce possible ne s'est pas réalisé, il est irréal au présent.

Les *mondes potentiels* (m) contiennent des propositions non contradictoires avec m_0 (le monde réel pour le locuteur) ; ils représentent comme vrai ou faux ce qui l'est possiblement en m_0 . On peut distinguer dans les mondes potentiels le *monde des attentes* (m^*) : à un instant t , il s'agit de la ramification temporelle que le locuteur s'attend le plus à voir se réaliser, parmi toutes les autres ramifications (m) possibles. Les *mondes contrefactuels* (\square) contiennent au moins une proposition contradictoire avec m_0 : ils donnent pour vraie une proposition fausse en m_0 . On me permettra d'ajouter une distinction, subjective mais efficace pour définir certains effets argumentatifs et pragmatiques qui ne sont pas sans conséquences sur la grammaire, entre le *monde désiré*, que le locuteur veut voir réalisé (m^+) et le *monde refusé*, que le locuteur ne veut pas voir réalisé (m^-) – en prenant en compte le fait que, la théorie de R. Martin étant rétive au mensonge, il s'agit des mondes que le locuteur dit ou sous-entend vouloir ou ne pas vouloir voir réalisé.

Je définis donc comme possible tout fait présenté par le locuteur (personnage ou narrateur lorsqu'il évoque la diégèse de façon interne) comme appartenant à un monde possible différent du monde réel, ou à un monde contrefactuel (puisque, selon Robert Martin, un monde contrefactuel est un monde possible dans le passé et annihilé par le réel).

Le recours à une définition sémantico-logique peut poser certains problèmes, mais semble fertile. La principale objection que l'on peut faire est que le possible devient alors une dimension logique, un fait de pensée qui peut paraître coupé de la réalité linguistique : « Est-il de bonne méthode linguistique d'étudier les moyens d'expression d'une catégorie de pensée [...], déterminée indépendamment des données de la langue, sur un plan purement logique ? » (Moignet 1959, 9). Sur le plan linguistique, l'objection se défend puisque la logique n'est qu'un point de vue sur la langue, une optique méthodologique dont la fertilité est prouvée par les travaux de Robert Martin et, notamment, d'Olivier Soutet qui s'est inscrit dans sa lignée. Par ailleurs, en ce qui concerne mon approche, la définition logique permet d'envisager de façon à la fois large et rigoureuse l'objet du possible ; l'approche stylistique justifie aussi ce cadre, puisque le possible est alors plus aisément saisissable par le lecteur que d'autres catégories linguistiques, plus fines peut-être, et plus internes à la langue, mais moins évidentes.

De fait, cette définition permet de me situer par rapport à d'autres façons de définir le possible. Tout d'abord le concept de modalisation : ici, très clairement, je considère les modalités d'énoncé et non d'énonciation. La teneur en possible des faits exprimés m'intéresse plus que le point de vue de l'énonciateur sur le degré de vérité de son énoncé. Ensuite, le concept de *virtuel*, qui pourrait passer pour un synonyme de *possible* et dont l'opposition avec l'*actuel* serait structurante pour la grammaire de l'ancien français (Guiraud 1961, 289). Toutefois, le terme est souvent employé dans la grammaire guillaumienne et, si la pensée en termes de continuums est une des forces de la pensée de Guillaume, elle est gênante pour la définition de mon objet d'étude, puisque tout acte de parole contient, en proportions plus ou moins grandes, du virtuel ; dans cette conception, le virtuel recoupe alors toute idéogenèse en saisie précoce et ne relève plus du possible. Cette définition de la virtualité repose plus sur un processus cognitif en soi, opposant le particulier et le général plus que le réel et le possible, du moins chez P. Guiraud (1961, 291), alors que la définition sémantico-logique a l'avantage, du moins de mon point de vue, de se focaliser sur la question plus existentielle du rapport entre le réel et ce qui relève du projeté. Par ailleurs, la négation ne sera pas prise en compte dans mon corpus. On pourrait considérer, puisque ma définition du possible englobe l'irréel, que la négation est

l'expression de la contrefactualité du fait positif correspondant. Ce point de vue se défend, évidemment, mais « dans le cas d'une phrase négative, *il n'est pas venu hier*, la situation donnée comme réelle est "lui n'être pas venu hier" ; la négation fait partie de l'expression de la situation dénotée comme elle fait partie de la proposition » (Vairel 1982, 5).

Ces objections relèvent du versant linguistique de la définition du possible ; pour ce qui est de sa définition littéraire, ancrée dans les mentalités médiévales et dans ce que l'on peut deviner qu'un clerc du XII^e siècle avait appris, la réflexion se doit d'être un peu plus approfondie et documentée.

I.2.3. – POSSIBILITE ET CONTINGENCE : MODALITES MEDIEVALES

Si l'on cherche comment le Moyen Âge a pensé le possible, il faut se tourner vers la dialectique, qui a essentiellement pensé le possible comme modalité ; toutefois, le possible comme la modalité peuvent être l'objet de plusieurs conceptions et il faut les définir plus précisément. Ainsi, S. Knuutila (1993, vii) distingue quatre paradigmes modaux :

– la définition statistique de la modalité, qui l'envisage selon la fréquence temporelle d'occurrences de tel événement dans un univers unique et clos (le nécessaire est ce qui advient tout le temps, le possible ce qui advient parfois, l'impossible ce qui n'advient jamais) ;

– le modèle de la possibilité comme capacité, inhérente au sujet ;

– le paradigme des modalités diachroniques, qui considère la possibilité à des moments précis du temps (p est nécessaire si en t' antérieur à t seul p était possible ; en t , p est contingent si en t' existait la possibilité de p et p' ; mais en t , les possibilités sont perdues) ;

– le paradigme des alternatives synchroniques, c'est-à-dire la théorie des mondes possibles.

Selon S. Knuutila, et cette thèse innerve toute son œuvre, l'Antiquité n'a connu que les trois premiers paradigmes, et les a légués au Moyen Âge ; le quatrième n'apparaît que timidement au début du XII^e siècle, ne supprime pas les autres durant tout l'âge

scholastique, et ne triomphe qu'au XIV^e siècle⁷⁵.

Deuxième point, la définition propre du possible.

Le concept de possibilité est utilisé tantôt en un sens purement logique, tantôt en un sens réel. Il signifie tantôt ce qui n'entraîne pas la contradiction, tantôt ce qui est prometteur d'une évolution réelle ou ce qui est compatible avec elle. (Vuillemin 1984, 9)

Cette distinction ne semble pas entièrement faite, de l'Antiquité au Moyen Âge ; bien plus, même en se focalisant sur la définition logique du possible (ce qui semble mettre de côté la conception du possible comme capacité du sujet, déjà évoquée), deux définitions concurrentes du possible existent :

– le possible bilatéral, possible au sens strict qui n'est ni nécessaire ni impossible ; en théorie des mondes possibles, il correspond au contingent⁷⁶, qui est vrai dans au moins un monde possible et faux dans au moins un monde possible ;

– le possible au sens large, dont le nécessaire est un sous-type ; en effet, toujours en terminologie des mondes possibles, ce possible désigne ce qui est vrai dans au moins un monde possible, ce qui inclut le nécessaire, vrai dans tous les mondes possibles⁷⁷.

Ceci étant posé, et afin de mieux considérer comment un clerc du Moyen Âge concevait le possible, il faut faire un petit voyage chronologique parmi les conceptions

⁷⁵ On peut préciser la question des alternatives synchroniques, qui ne concernent pas directement mon propos mais qui font l'objet de débats dans les différentes définitions des modalités. Cette vision tire son origine de l'idée augustinienne selon laquelle Dieu agit par choix entre des possibles alternatifs et qu'il existe donc, dans l'esprit divin, des possibilités qui ne sont pas réalisées (Knuuttila 1993, 66-8) : *potuit, sed noluit*, dit Augustin à propos de Dieu dans son *Contra Faustum*, 29.4 (Knuuttila 2004, 124). Un théologien très opposé à la dialectique en théologie reprend cette idée : pour lui, en effet, Dieu n'est soumis à aucune nécessité, ni celle de l'ordre naturel (il peut donc accomplir des miracles), ni celle du temps (il peut faire qu'un événement passé ne soit pas, comme faire que Rome n'ait jamais été fondée) ; Dieu, par son omnipotence, surplombe donc la loi de non-contradiction (*p* et *non-p* peuvent coexister). Pour S. Knuuttila (1987, 207-12 ; 1993), cela témoigne de l'essor d'une théorie des programmes providentiels alternatifs, et donc des modalités synchroniques alternatives ; cela se fait au sein d'un mouvement général qui distingue soigneusement les modalités logiques et les modalités théologiques (Knuuttila 1993, 70) : la toute-puissance divine échappe ainsi aux contraintes étroites des valeurs de vérité des énoncés et des paradoxes possibles. La théorie des mondes alternatifs se retrouve donc surtout en théologie. Ainsi, Gilbert de Poitiers, qui reprend l'idée de Dieu choisissant parmi d'autres programmes providentiels (Knuuttila 1987, 213 ; Knuuttila 1993, 77), ébauche une théorie modale des mondes possibles, et avec toute une tradition d'origine aristotélicienne qui veut qu'un événement attesté soit nécessaire : dans cette tradition, l'énoncé *Pétula est allongée* est nécessaire au moment où Pétula est allongée, puisqu'il ne peut en être autrement à ce moment précis ; du point de vue de la théorie des mondes possibles, *Pétula est allongée* n'est que possible, puisqu'il existe d'autres mondes alternatifs où elle est debout sur un zinc en train de danser de la country. Chez les auteurs de mon corpus, la théorie des mondes alternatifs est très peu présente ; Abélard notamment ne définit qu'exceptionnellement, voire jamais, le possible comme relevant de possibilités synchroniques alternatives (Knuuttila 1993 ; Marenbon 2000 ; Marenbon 2005).

⁷⁶ Le terme *contingent* est tout aussi ambigu, puisqu'il peut soit désigner le non-nécessaire, soit être synonyme, comme ici, de possible bilatéral (Blanché et Dubucs 1996, 68).

⁷⁷ Selon Boèce, c'est ainsi que les Stoïciens définissent le possible, puisque leur système des modalités oppose impossible et possible, et le possible se divise entre le possible nécessaire et le possible non nécessaire (second commentaire sur le *De Interpretatione*, 12, 393.13-18).

modales, de l'Antiquité au Moyen Âge.

I.2.3.1. – L'héritage aristotélicien

La conception d'Aristote, toujours selon S. Knuuttila (1993, 1-18), est d'abord statistique ; elle se fonde sur une absence de distinction entre l'ontologie et la logique : la modalité est une propriété caractéristique de la substance, qui est nécessaire ou contingente, et qui ne peut changer de statut modal (Vuillemin 1984, 28). Ainsi, une chose éternelle n'a pas la possibilité de ne pas être, puisqu'elle existe à tout moment t de la ligne chronologique ; cette ligne chronologique concerne un monde clos et sans monde alternatif. Le possible se définit alors selon le principe de plénitude : aucune possibilité n'existe sans se réaliser (puisque le possible est ce qui est à un moment de la ligne chronologique, mais pas forcément à tous ; il est contradictoire de parler d'une possibilité jamais attestée, qui n'existe jamais sur la ligne chronologique : ce qui n'existe jamais est une impossibilité)⁷⁸. Les trois modalités se définissent d'abord par rapport à une ontologie, et ensuite selon la valeur de vérité d'une proposition qui exprime cette ontologie : la nécessité d'être correspond à ce qui existe tout le temps (la proposition est alors toujours vraie : *Dieu est immortel*), la nécessité de ne pas être, ou impossibilité, correspond à ce qui n'existe jamais (la proposition est alors toujours fausse : *Dieu est une citrouille*), la nécessité d'être ou de ne pas être, ou possibilité, correspond à ce qui parfois est et parfois n'est pas (la proposition est vraie ou fausse selon le moment considéré : *Je bois du vin*).

⁷⁸ Ce point de vue est hautement critiqué, et critiquable. Ainsi, K. Jacobi (1983, 93) dit qu'à aucun moment les textes, et notamment ceux d'Aristote et d'Abélard, n'admettent explicitement le principe de plénitude. Bien plus, on peut trouver des cas où les auteurs disent l'inverse : à l'exemple d'Abélard cité par K. Jacobi – Abélard admettant comme possible ce que la nature permet, avec des possibilités naturelles excédant le réel (second commentaire sur *l'Isagogè*, 84.14-85.9), on peut ajouter la mention par Aristote des puissances qui ne sont jamais en acte (*De Interpretatione*, 13, 23a25), celle par Boèce des actions qui sont potentielles mais qui ne sont jamais actualisées (premier commentaire sur le *De Interpretatione*, 120.7-18) et celle par Abélard des possibilités qui n'adviennent jamais (*Dialectica*, 194.23-24). Cela suggère un paradigme modal reposant sur les possibilités diachroniques : c'est très clair dans la définition que propose la *Dialectica Monacensis* de l'impossible *per accidens*, qui s'oppose à l'impossible *per se* (ce qui est impossible de tout temps) et qui ne peut être et ne pourra être vrai, mais a pu l'être (482.2-6) : certes, la modalité est ici exprimée en termes de valeur de vérité ; mais admettre qu'une chose est impossible par accident parce qu'elle a pu être dans le passé, c'est admettre qu'il y a eu dans le passé une possibilité qui ne s'est pas réalisée : on est donc en plein dans l'idée d'une modalité diachronique, admettant qu'une proposition peut changer de statut modal selon la chronologie. S. Knuuttila (1993, 47) reconnaît lui-même que Boèce insiste sur les capacités naturelles non réalisées, afin de contrecarrer le déterminisme stoïcien. Il n'est pas question pour moi de trancher dans ce débat de spécialistes, qui nécessiterait une connaissance précise et exhaustive des textes ; mais, à mes yeux, les penseurs médiévaux admettent tout à fait que des possibilités restent inactualisées ; chez Boèce au moins, ce type de possibilité reste singulière (je peux ne pas boire de vin ce soir) et je n'ai trouvé aucun indice indiquant qu'il l'extrapole à l'universel (la possibilité pour tout humain de boire du vin s'actualisant quand même : Boèce ne dit pas si une possibilité actualisée par aucun humain reste une possibilité).

La conception ontologique révèle bien que le paradigme aristotélicien s'appuie aussi sur la conception de la possibilité comme capacité. Le concept de « capacité » (*dynamis*) est utilisé par Aristote dans sa *Métaphysique* afin de penser le changement : ce qui peut évoluer (changer ou bouger), ce sont les objets qui possèdent cette capacité inhérente (Knuuttila 1993, 24)⁷⁹. Ainsi, une partie des choses possibles sont issues d'une capacité : le possible a une dimension ontologique, puisqu'il a sa source dans la capacité d'un être. Cette théorie a pour avantage de mieux penser le rapport de l'humanité à la possibilité, puisqu'Aristote distingue les puissances irrationnelles, qui ont une capacité sans forcément avoir la capacité opposée (par exemple le feu a la capacité de chauffer mais n'a pas celle de ne pas chauffer), et les puissances rationnelles, qui « sont même puissances d'effets multiples et d'effets contraires » (« *secundum rationem potestates ipsae eadem plurimorum etiam contrariorum sunt* », *De Interpretatione*, 13, 22b39-23a1, et 22b35-23a4 pour toute la distinction). Par ailleurs, l'emploi humain d'une capacité irrationnelle peut mener à des résultats contraires : la médecine est une capacité intellectuelle qui, selon le choix du médecin, peut mener à la santé ou à la maladie (Knuuttila 1993, 25). La théorie modale, en se focalisant sur une ontologie de la capacité, permet donc de revenir aux sources de l'agir humain, capable, et c'est essentiel, d'une chose et de son contraire. Enfin, la conception de la possibilité comme capacité distingue, dans la terminologie médiévale, la *potentia activa* (capacité d'agir) et la *potentia passiva* (capacité d'être agi, d'être changé, d'être support de modification). La prise en compte de la capacité, étendue à l'idée de possibilité, implique qu'Aristote prenne en compte des futurs non réalisés, dans la mesure où tout acte futur peut être ou peut ne pas être réalisé :

quoniam hanc vestem possibile est incidi et non inciditur, sed prius exteritur ; similiter autem et non incidi possibile est ; non enim esset eam prius exeri nisi esset possibile non incidi.

« ce manteau a la possibilité d'être coupé en deux mais il ne sera pas coupé en deux et sera complètement usé avant de pouvoir être coupé. Mais il a également la possibilité de ne pas être coupé. En effet, le fait d'avoir été complètement usé auparavant ne lui appartiendrait pas s'il n'avait pas eu la possibilité de ne pas être coupé. »

⁷⁹ Aristote mentionne l'extrapolation du « possible physique » (capacité) à tous les domaines la pensée : « il faut considérer l'impossible et le possible non seulement à propos des processus physiques, mais aussi à propos du discours vrai et de ce qui "est le cas", et de toutes les autres façons dont on dit une chose possible : car il en va de même dans tous ces sens » (« *Oportet autem accipere non solum in generatione impossibile et possibile, sed et in verum esse, et in inesse, et quocumque modo aliter dicitur possibile ; in omnibus enim similiter se habebit* » : *Premiers Analytiques*, I, 15, 34a12-15)

[Aristote, *De Interpretatione*, 9, 19a12-15]

Toutefois, les deux conceptions modales ne sont pas entièrement compatibles, puisque l'idée de capacité implique que certaines capacités ne soient pas actualisées (des puissances sans actes : *De Interpretatione*, 13, 23a25), alors même que le principe de plénitude suppose qu'aucune capacité n'existe sans se réaliser : l'adéquation capacité/possibilité est donc relative ; ou, plus précisément, Aristote illustrerait ici le troisième paradigme modal, les modalités diachroniques : en t' , antérieur au moment t où le manteau est usé, il conservait la possibilité d'être ou de ne pas être coupé, mais cela reste une possibilité individuelle qui cesse d'être une possibilité dès lors qu'elle n'est pas actualisée (Knuuttila 1993, 33).

Deux éléments restent à mentionner sur la théorie du possible chez Aristote⁸⁰. La distinction entre possible et contingent – distinction qui n'est pas facilitée par les choix des divers traducteurs ! – n'est pas systématique ; les deux peuvent faire l'objet d'une distinction ou au contraire référer à la même chose. Cela a pour corollaire, et sans doute pour conséquence, le fait qu'Aristote utilise à la fois le possible bilatéral et le possible au sens large, suivant les besoins des démonstrations ; cette bipartition peut même être tripartition si l'on ajoute une conception vague du possible, où l'on ne peut déterminer si l'on a affaire au possible bilatéral ou au possible au sens large (Blanché et Dubucs 1996, 68). En règle générale toutefois, Aristote précise en quel sens il entend le possible. Selon R. Blanché (1996, 67-77), la répartition dépendrait en réalité des œuvres d'Aristote ; dans le *De Interpretatione*, où Aristote étudie les propositions modales, sa conception du possible/contingent est large : il refuse d'ailleurs explicitement le possible bilatéral comme malcommode (13, 22b29-23a20) ; il reconnaît d'ailleurs au passage que possible est équivoque (13, 23a6-11⁸¹). En revanche, dans les *Premiers Analytiques*, où Aristote traite des syllogismes modaux, la conception du possible est bilatérale ; la conséquence, c'est que possible et contingent deviennent ici synonymes (Craig 1988). Toutefois les choses sont un

⁸⁰ Outre les références données dans le développement, je me fonde ici beaucoup sur les remarques de M. Crubellier dans ses notes et son glossaire à sa traduction des *Premiers Analytiques*. Voir aussi les propos de J. Gardès (1979, 15-19) sur la question et surtout l'article de J. Hintikka (1960) consacré à la question du possible chez Aristote.

⁸¹ Toutefois, il ne formule pas exactement les choses comme l'opposition entre le possible large et le possible bilatéral : pour *Il est possible de marcher*, il distingue ce qui est vrai parce que c'est en acte (quand je marche ; mais alors la chose est aussi nécessaire d'un point de vue aristotélicien, puisque quand je marche, il est nécessaire que je sois en train de marcher !), de ce qui pourrait être en acte (quand je ne marche pas mais que j'en garde la capacité).

peu plus compliquées puisque coexistent dans ce texte des définitions relevant du possible bilatéral :

Dico autem contingere et contingens quo, cum non sit necessarium, posito autem esse, nihil erit propter hoc impossibile ; nam necessarium aequivoce contingere dicimus.

« Par “*il se peut que –*” et par “*contingent*”, j’entends ce qui n’est pas nécessaire et que l’on peut supposer être le cas sans qu’il en résulte une impossibilité (en effet, c’est de façon équivoque que nous disons que le nécessaire “se peut”) ».

[Aristote, *Premiers Analytiques*, I, 13 ; 32a18-21]

et des définitions relevant du possible au sens large, contradictoire de l’impossible :

multipliciter dicitur contingere (nam et necessarium et non necessarium et possibile contingere dicimus)

« “*il se peut que –*” se dit de plusieurs façons (de fait, nous disons qu’“*il se peut que –*” aussi bien pour le nécessaire que pour le non-nécessaire et pour le possible) ».

[Aristote, *Premiers Analytiques*, I, 3 ; 25a38-39]

Un autre passage des *Premiers Analytiques* (I, 8, 29b29-32) nous permet de mieux comprendre quels sont les trois nuances qu’Aristote distingue ici dans le sens de *il se peut que –* : le nécessaire est certes explicite, mais ce qu’Aristote désigne comme *non-nécessaire* semble être ce qui est sans être nécessaire, et ce qu’il désigne comme *possible* ce qui n’est pas mais qui peut être le cas. Cette coexistence peut s’expliquer simplement : en effet, ces deux passages (*Premiers Analytiques*, I, 3 et 8) traitent des propositions modales, aussi évoquées par le *De Interpretatione* ; en revanche, lorsque l’Aristote des *Premiers Analytiques* passe aux syllogismes modaux, il retrouve la conception bilatérale. Pour R. Blanché (1996, 72-77), cette définition bilatérale du possible/contingent explique en partie l’échec de la syllogistique modale d’Aristote, puisque les modalités *nécessaire* et *possible/contingent* ne sont pas homogènes : le nécessaire est une modalité simple alors que le possible se définit par une double négation (ni nécessaire ni impossible), d’où des conséquences curieuses, notées par Aristote lui-même : si l’on nie le prédicat de *il est nécessaire*, on bascule dans l’impossible (*Il est nécessaire qu’un chat n’aboie pas* équivaut à *Il est impossible qu’un chat aboie*) ; en revanche nier le prédicat de *il est possible* ne change pas l’opérateur modal (*Il est possible qu’un chat soit roux* et *Il est possible qu’un chat ne soit pas roux* sont compatibles). Le possible bilatéral est donc un opérateur spécifique qui a l’avantage précieux, du point de vue du littéraire, de laisser ouvert le champ des alternatives. Bref, la définition du possible reste flottante et Aristote lègue donc un problème épineux à ses continuateurs médiévaux, que

certaines trancheront comme on tranche un nœud gordien : Boèce et Abélard considèrent que le possible et le contingent sont une seule et même chose⁸².

I.2.3.2. - Définitions médiévales de la modalité

Il faut donc se tourner maintenant vers la pensée médiévale de la modalité ; en règle générale, celle-ci fonctionne ainsi : « modal terms serve to determine the way in which subject and predicate are linked in a statement » (Jacobi 1983, 102) : dans la lignée d'une définition aristotélicienne de la prédication comme affirmation ou négation de l'inhérence du prédicat dans un sujet, on peut prendre le mode dans son sens étymologique de *modification* de cette inhérence (Gardies 1979, 12) ; comme le rappelle d'ailleurs l'*Ars Burana* (207.29-31) : « En effet, les modes sont appelés ainsi parce qu'ils modifient, c'est-à-dire déterminent, l'inhérence du prédicat » (« *Modi autem dicuntur quia modificant, idest determinant, inherentiam predicati* »). De la sorte, presque tous les auteurs médiévaux ayant traité des modalités (dans mon corpus, seul Garlandus Compostista semble faire exception à la règle) admettent que, au sens large, une proposition modale est une proposition contenant un adverbe ; l'idée est présente chez Boèce (second commentaire sur le *De Interpretatione*, 376.2-11), qui oppose les phrases simples prédiquant simplement et sans qualité (« *simpliciter et nulla qualitate*, 376.2) aux phrases modales ; on la retrouve chez Abélard, qui évoque rapidement les propositions modales au sens large, lesquelles contiennent un adverbe répondant à la question *comment ?* (commentaire sur le *De Interpretatione* de la *Logica Ingredientibus*, MP, 3.16-18) ; l'*Ars Burana* (207.32-208.14) distingue ainsi trois sens de *proposition modale*, l'un large impliquant toute proposition ayant un adverbe de détermination, l'autre strict pour désigner une proposition ayant pour adverbe *verum, falsum, possibile, impossibile, contingens, necessarium*, et le dernier très strict pour les propositions contenant l'un des quatre derniers adverbes ; enfin, la *Dialectica Monacensis* (478.20-479.2) formule cette opposition en termes de spécialisation de la langue, puisque la langue commune admet que tout adverbe est modal, alors qu'au sens propre seuls les adverbes *possibile, impossibile, contingens* et *necessarium* sont modaux. Dans

⁸² Voir *infra* p. 59 pour l'analyse plus approfondie du problème.

tous les cas, les auteurs finissent par se restreindre aux quatre modalités aristotéliennes, désignées par la critique actuelle comme *ontiques* (Gardies 1979, 14).

Ainsi, Boèce définit la modalité comme un type de proposition prédicative ; en se concentrant sur la définition restreinte de la modalité (*De Syllogismis Hypotheticis*, VI, 5), on voit que toute proposition signifie soit l'existence (*inesse*), soit l'existence nécessaire soit que « quand quelque chose n'existe pas, on énonce cependant que cela peut avoir lieu » (« *cum non sit aliquid, tamen enuntiet posse contingere* », *De Syllogismis Hypotheticis*, VI, 6, 235.55-56). Dans cette définition, la modalité correspond donc étroitement à un type d'existence et donc à une situation ontologique. Cependant, c'est plutôt une définition de type aristotélien, centrée sur l'inhérence du prédicat dans le sujet, que l'on retrouve au Moyen Âge ; la modalité est alors un mode de prédication particulier. Ainsi, Garlandus Compotista dit qu'une proposition modale ne dit pas *que* le prédicat est ou n'est pas inhérent au sujet, mais *de quelle façon* il est ou n'est pas inhérent (*Dialectica*, 81.19-20). Abélard reprend le même type de définition : pour lui, le mode détermine selon lui l'inhérence du prédicat dans le sujet (*Dialectica*, 191.6 et 194.11⁸³) et, plus précisément, la qualité et le mode de cette inhérence (*Dialectica*, 194.13-15) ; ce qui explique donc que le mode soit un adverbe répondant à la question *comment ?*, lorsque celle-ci porte sur l'inhérence (commentaire sur le *De Interpretatione* de la *Logica Ingredientibus*, MP, 3.16-21). Ce mouvement, du réel à la relation prédicative, s'achève dans la *Dialectica Monacensis*, celle-ci étudiant les modifications de la signification d'une proposition : les adverbes modaux au sens strict modifient, par ajout ou diminution, ce qui est dit dans une proposition d'existence, c'est-à-dire non modale (478.30-32).

Cependant, l'étude de la négation d'une proposition modale révèle que la relation de prédication est plus complexe qu'elle n'en a l'air. En effet, Aristote a montré que la négation de *Il est possible que p* n'est pas *Il est possible que non-p*, mais bien *Il n'est pas possible que p* – c'est apparemment un détail, mais la distinction est essentielle en logique, et surtout elle révèle que, dans cette phrase, c'est *Il est possible* le prédicat, puisqu'une négation porte toujours sur la copule ou sur le prédicat, et jamais sur le thème (Blanché et Dubucs 1996,

⁸³ On retrouve une définition identique dans l'*Ars Burana*, 207.23-31.

70-1). Cette réflexion se retrouve dès lors chez Boèce, qui répète l'idée que, comme la négation porte sur le mode dans *Il n'est pas possible que p*, c'est le mode qui est le prédicat, c'est-à-dire qu'une proposition modale n'exprime que le mode et la qualité (second commentaire sur le *De Interpretatione*, 394.18-395.5), et elle est reprise par Abélard (*Dialectica*, 192.27-28 ; commentaire sur le *De Interpretatione* de la *Logica Ingredientibus*, MP, 118). Boèce distingue ainsi, pour une proposition modale *Il est possible que p*, deux négations (*De Syllogismis Hypotheticis*, VII, 2-6 ; premier commentaire sur le *De Interpretatione*, chapitre 12) :

- la négation opposée, ou contradictoire (premier commentaire sur le *De Interpretatione*, 186.1-8), ou *secundum modos*, qui porte sur l'opérateur modal ; c'est la vraie négation, dans le sens où dans la paire *Il est possible que p* et *Il n'est pas possible que p*, l'une est vraie et l'autre fausse ;

- la négation contraire, ou *secundum esse*, lorsque la négation porte sur le verbe ; cette négation est contingente, dans la mesure où la forme positive et la forme négative peuvent être vraies en même temps (*Il est possible que je chante* et *Il est possible que je ne chante pas* sont vraies ; voir aussi Abélard, commentaire sur le *De Interpretatione* de la *Logica Ingredientibus*, MP, 107).

L'étude de la négation permet donc d'établir précisément comment fonctionne la relation prédicative d'une proposition modale : dans *Je mastique*, on a le schéma [Je = sujet + mastiquer = prédicat] alors que dans *Il est possible que je mastique*, le schéma est : [que je mastique = sujet + est possible = prédicat] ; on se focalise donc sur la modalité, et non sur les événements tels qu'ils sont.

Une autre distinction dans la définition de la modalité, apparue au Moyen Âge, est celle de l'opposition entre la modalité *de re* et *de dicto* : en résumé, dans *Je peux mastiquer*, la modalité *de re* envisage ma capacité à mastiquer, et la modalité *de dicto* considère la valeur modale de l'énoncé *Je mastique*. « Il ne s'agit pas là d'une subtilité de logicien : car c'est sûrement un problème philosophique majeur que de se demander si la nécessité et la possibilité sont dans les choses même, ou seulement dans notre pensée et dans le discours qui l'exprime » (Blanché et Dubucs 1996, 69). Or cette distinction, essentielle, est absente de chez Aristote ; ce dernier semble alterner entre une modalité *de dicto*, dans le *De*

Interpretatione, et une modalité *de re*, dans les *Premiers Analytiques* (Blanché et Dubucs 1996, 69). Boèce n'a pas non plus conscience de la distinction. Celle-ci semble due à la sagacité d'Abélard, d'abord sous la formulation *in voce/in sensu* : ainsi, le possible est une modalité *in voce* et non *in sensu* ; en effet, la modalité définit l'inhérence du prédicat dans le sujet ; or, dans *Socrate peut faire des roulades*, on envisage à la fois des cas où Socrate fait des roulades et à la fois des cas où il n'en fait pas : il y a dès lors une rupture d'inhérence (*Dialectica*, 194.20-27) ; à l'inverse, la nécessité est une modalité au sens propre (*Dialectica*, 195.4-10), puisqu'il n'y a jamais de rupture d'inhérence (cf. commentaire sur le *De Interpretatione* de la *Logica Ingredientibus*, MP, 4). L'analyse est ensuite beaucoup plus développée dans le commentaire sur le *De Interpretatione* de la *Logica Ingredientibus* (MP, 9-32), au cours d'une réflexion très précise fondée sur l'analyse des différentes réalisations grammaticales de l'expression de la modalité (MP, 9-11) : Abélard s'attache à définir très précisément le jeu entre les structures grammaticales et les structures sémantiques (C. J. Martin 2001, 115). Il analyse alors les deux lectures, *de re* et *de dicto*, pour une même phrase, *Il est possible que celui qui est debout soit assis*, selon une distinction qu'il reprend aux *Réfutations sophistiques*, entre le sens par division et le sens par composition (MP, 18) :

- dans la lecture *de re*, on procède par division : celui qui est assis peut être debout à un autre moment, il a la capacité d'être debout (on peut gloser par *Il est possible que l'homme debout soit parfois assis* ou même par *L'homme debout a la capacité d'être assis*) ;

- dans la lecture *de dicto*, on procède par composition, l'adverbe latin *possibile* étant intégré au sens de la proposition. La glose est alors : *Il est possible qu'advienne ce que dit cette proposition* : « *Il est assis en étant debout* ». Cette lecture est une absurdité évidente puisque, en ne distinguant pas la portée des deux prédicats (être assis et être debout), elle attribue deux prédicats contraires au même sujet. Cette lecture, déjà plus que suspicieuse, est achevée par Abélard qui, par différents tests, révèle que la lecture *de dicto* n'est pas réellement modale ; notamment, il souligne que ces propositions ne permettent pas l'inhérence du prédicat dans le sujet (MP, 26-27), puisque dans le latin *possibile est*, *est* n'a pas de sujet (MP, 28-29). Abélard réfute donc la lecture *de dicto*, ce en quoi il s'oppose à son ancien maître Guillaume de Champeaux, favorable à cette lecture (C. J. Martin 2001, 115) ; et il précise bien que confondre les deux niveaux de lecture peut être la source

d'erreurs de raisonnement (MP, 42-45).

On doit donc au Moyen Âge une des distinctions essentielles pour penser la modalité⁸⁴ ; pour ce qui est de la définition même du possible, on voit que la lecture *de re* tend à en faire non un pur opérateur logique, mais au contraire un élément servant à décrire un être, puisque le possible *de re* se rapproche de l'idée de capacité⁸⁵. L'individu se définit ainsi, entre autres, par les capacités en germes, ou en acte, dans son être.

I.2.3.3. - Le possible dans une typologie des modalités

On se rappelle qu'Aristote a légué une définition assez fluctuante du possible au Moyen Âge. Comment les dialecticiens ont-ils géré cela ? La définition du possible a alors un double enjeu : interne, puisqu'il s'agit de définir le possible en lui-même, et externe, puisqu'une double question se pose : la distinction entre possible et contingent, d'une part, et la question de savoir si le possible inclut ou non la nécessité, d'autre part. Ces questions orienteront ma présentation de la question de la définition du possible chez les principaux penseurs qui jalonnent la pensée dialectique au Moyen Âge.

Boèce, on l'a vu, considère que le possible et le contingent sont équivalents (*De Syllogismis Hypotheticis*, VII, 1, 238.1-3 ; deuxième commentaire sur le *De Interpretatione*, 392.19-22) ; en revanche, pour lui, une contradictoire entre *Il est possible que p* et *Il n'est pas contingent que p* n'est pas une vraie contradictoire (392.22-393.2) : même s'il admet une certaine équivalence entre les deux, il semble obscurément, sans l'expliquer, répugner à tolérer une réversibilité systématique des deux modalités. Pour ce qui est du rapport entre possible et nécessaire, Boèce, dans un premier temps, distingue la possibilité qui est

⁸⁴ N. Le Querler (1996) l'utilise par exemple dans sa *Typologie des modalités*.

⁸⁵ L'idée du possible comme capacité peut avoir deux origines, mais à chaque fois, la capacité n'est pas analysée comme modalité. En effet, dans les *Catégories* d'Aristote (9a13-27), Aristote définit la capacité ou l'incapacité naturelle, que l'on possède en soi et qui n'est pas une disposition, comme une qualité ; la réflexion n'a donc rien à voir avec les modalités (et Abélard reprendra cette même idée de *potentia* naturelle dans la partie de sa *Dialectica* consacrée aux catégories). D'autre part, dans la *Consolation de Philosophie* (IV, prose 2), Boèce réfléchit sur la capacité qui permet aux hommes d'agir ; la capacité réside bel et bien dans le sujet, mais elle se distingue d'une possibilité simple : « la possibilité de perpétrer un crime ne peut se rapporter au bien : elle n'est donc pas désirable. Or tout pouvoir est désirable ; il est donc clair que la possibilité des maux n'est pas un pouvoir » (« *Sed patrandi sceleris possibilitas referri ad bonum non potest : expetenda igitur non est. Atqui omnis potentia expetenda est : liquet igitur malorum possibilitatem non esse potentiam* », IV, pr. 2, 44). Je tire ces références d'un article de D. P. Henry (1959), qui y voit l'origine de la pensée du possible comme capacité chez saint Anselme ; mais l'équivalence entre possible et capacité semble courir de façon ininterrompue dans l'analyse d'Aristote à Anselme, lequel semble moins s'appuyer sur des passages de textes précis que sur une tradition récurrente.

aussi nécessité et la pure possibilité, par exemple la possibilité que j'ai de marcher lorsque je suis assis (second commentaire sur le *De Interpretatione*, 233.26-234.9) ; cette distinction est toutefois moins celle du possible large et du possible bilatéral, que la distinction entre une possibilité non actualisée au moment présent et une possibilité naturelle qui n'a pas de contradictoire, et qui donc est nécessaire (l'exemple de Boèce est la capacité qu'a le soleil de passer de Sagittaire en Verseau : le soleil n'a pas la capacité de tourner dans l'autre sens – si l'on omet la bourde astrologique du dernier des Romains). Dans un autre traité, Boèce raffine la typologie en distinguant trois sens du possible :

Possibile autem idem quoque tribus dicitur modis : aut enim quod inest possibile esse dicitur, ut : « possibile est Socratem sedere, dum sedet » ; aut quod omni tempore contingere potest, dum ea res permanet cui aliquid contingere posse proponitur, ut : « possibile est Socratem legere », quandiu enim Socrates est, legere potest ; item possibile est quod absolute omni tempore contingere potest, ut avem volare.

« Et le possible se dit lui aussi selon trois modes : soit on dit qu'il est possible que ce qui existe soit, comme "Il est possible que Socrate soit assis, quand il est assis" ; soit ce qui peut exister en tout temps, tant que subsiste ce à propos de quoi on énonce que quelque chose peut exister, comme "Il est possible que Socrate lise" : en effet, aussi longtemps que Socrate existe, il peut lire ; enfin est possible ce qui peut exister absolument et en tout temps, par exemple, il est possible à un oiseau de voler ».

[*De Syllogismis Hypotheticis*, 238.70-77]

Le passage n'est pas limpide, toutefois ; les trois modes dégagés par Boèce semblent être les suivants :

- le possible avec détermination temporelle (une chose est possible quand elle a lieu : d'un point de vue aristotélicien, elle est nécessaire puisqu'elle ne peut être empêchée) ;
- le possible fondé sur la nature des choses, c'est-à-dire la capacité (Socrate a la capacité de lire en tant qu'humain, et cette capacité ne dure que le temps qu'il existe) ;
- le possible au sens strict, sans détermination ; l'exemple du vol des oiseaux est alors difficile à interpréter : certes, contrairement à l'exemple socratique, on est confronté non à un individu mais à une espèce ; toutefois l'exemple semble supposer que Boèce considère que l'espèce des oiseaux existera de tous temps⁸⁶.

Boèce note justement que le premier mode du possible rejoint l'existence (*De Syllogismis*

⁸⁶ Garlandus Compostista, qui reprend presque mot pour mot ce passage de Boèce (*Dialectica*, 84.16-24), clarifie l'exemple (« *possibile est avem volare* » : « il est possible à un oiseau de voler ») et commente, de façon peut-être embrouillée, ce qui témoigne de sa gêne : « en effet, il se peut que l'oiseau n'existe pas en tous temps, mais cependant il peut arriver que Dieu le fasse et qu'il vole » (« *licet enim avis omni tempore non sit, potest tamen contingere ut fiat a Deo et ut volet* »). Garlandus fait opportunément intervenir Dieu pour garantir l'éternité du vol des oiseaux...

Hypotheticis, VII, 1), c'est-à-dire une proposition non modalisée. En l'occurrence, il renvoie aussi au nécessaire. S. Knuuttila (1993, 53) note que cela implique une conception statistique de la modalité, vue comme temporelle : il est certes possible que je sois assis au moment *t* où je suis assis, mais cela est aussi nécessaire, puisqu'en synchronie aucune autre alternative n'est possible (même si, d'un point de vue diachronique, j'avais avant de m'asseoir le choix et la possibilité de m'asseoir ou de ne pas m'asseoir).

Dans son second commentaire sur le *De Interpretatione* (412.15-414.8), Boèce propose toutefois une autre répartition, laquelle semble toutefois plutôt se fonder sur l'idée de possibilité comme capacité (Knuuttila 1987), ce qui implique que Boèce prenne en compte des capacités qui peuvent tout à fait ne jamais s'actualiser, et alors l'existence reste purement potentielle, ou au contraire toujours s'actualiser, et il y a nécessité, puisque la capacité de l'objet ne permet pas de capacité contradictoire et devient une capacité nécessaire : la neige a la capacité d'être froide, mais non pas celle d'être chaude, elle est donc nécessairement froide (Knuuttila 1987, 201 ; 1993, 46)⁸⁷ : ces capacités ne sont pas antérieures à l'acte et sont toujours en action. Toutefois, la plupart du temps, la capacité est bivalente, dans le sens où il y a capacité de faire ou de ne pas faire quelque chose ; cette capacité peut donc être en acte (*Je peux marcher quand je marche*) ou rester potentielle (*Je peux marcher quand je fais la grasse matinée*) (second commentaire sur le *De Interpretatione*, 238.7-9) ; c'est, d'ailleurs, ce qui explique la génération et la corruption des choses créées⁸⁸. On aboutit donc à cette répartition, dont le premier critère distinctif est l'actualisation du possible :

- ce qui n'est pas et est possible ;
- ce qui est en acte et est de fait possible, dont :
 - ce qui est en acte en vertu de la possibilité issue de la nécessité (toute chose nécessaire est *a fortiori* possible) ;

⁸⁷ On pourrait avoir l'impression de retrouver l'opposition aristotélicienne entre les puissances rationnelles, qui ont le choix, et les puissances irrationnelles, qui ne peuvent choisir et actualisent de fait toujours la même chose. Toutefois Boèce précise qu'une chose naturelle (une puissance irrationnelle ?) peut avoir la capacité de faire ou de ne pas faire quelque chose : un tronc d'arbre a la possibilité d'être ou de ne pas être coupée, et la capacité peut être active ou passive (les puissances irrationnelles peuvent donc avoir une capacité passive bivalente, mais sans doute pas de capacité active bivalente).

⁸⁸ Belle idée que celle d'une Création qui ne tourne que par la contingence ; car le possible seul permet l'évolution et un monde entièrement nécessaire ou impossible n'évoluerait pas. On voit bien que la modalité comme capacité se fonde sur une ontologie, comme chez Aristote.

- ce qui est en acte en vertu d’une possibilité non issue de la nécessité, dont :
 - ce qui conserve la faculté d’être ou de ne pas être (car issu d’une capacité bivalente)
 - ce qui est issu d’une capacité monovalente (d’être et non pas de ne pas être) et qui ne cesse jamais d’être en acte.

On voit donc que le possible semble l’hyperonyme d’un grand nombre de nuances, ce qui inclut la nécessité (elle-même nuancée, entre la nécessité pure, la nécessité d’existence de ce qui n’a pas la possibilité d’être autrement et la nécessité d’existence de ce qui est au moment où cela est) et la contingence (« ce qui n’est pas et est possible »). Le terme *possible* est donc à la fois riche de sens et problématique, dans la mesure où sa polysémie risque de brouiller les analyses.

Cette polysémie se retrouve chez Garlandus Compotista ; il distingue *possible* et *contingent* dans ses listes, mais traite à peine le contingent, se contentant de dire qu’il peut avoir trois sens, comme le possible (*Dialectica*, 84.23-24) : gêné par la définition d’une différence entre les deux, il suit la tradition en gardant les deux termes mais semble admettre, au moins implicitement, leur équivalence. Quant au possible, on a vu qu’il reprenait la tripartition boécienne ; mais il propose aussi une autre typologie : le possible peut être *in actu* ou *extra actum* (83.27-84.1) ; *in actu*, il désigne un fait possible parce qu’il est réalisé (*Il est possible à l’homme de vivre, tant qu’il vit*) ; *extra actum*, il se divise encore en deux : le possible qui est suivi de l’effet, quand la chose peut se réaliser (*Il est possible au soleil de se coucher*) et le possible qui est suivi du seul possible, sans effet ; c’est ce que la nature n’empêche pas, mais qui ne se réalise pas (*Garland peut être évêque*). On sent l’influence de Boèce dans la définition de chacun des membres envisagés ; cependant, je n’ai pas trouvé de correspondance exacte entre la typologie de Garlandus et celles proposées par Boèce. Il faut par ailleurs noter à la fois que Garlandus admet des possibles qui ne sont jamais réalisés (le possible *extra actum* et non suivi d’effet, qui reste possible), et surtout qu’il emploie le terme *potentia* pour définir le possible : même si le terme est polysémique, il semble s’orienter vers l’idée de possibilité comme capacité, ce qui est d’ailleurs tout à fait congruent avec sa typologie (l’insistance sur l’effet indique que le possible est une cause, donc un élément presque concret, interne au sujet, et la *potentia*

non réalisée n'est pensable qu'en termes de capacité ou d'alternatives synchroniques, mais ces dernières ne sont pas encore apparues dans le champ dialectique). Garlandus a donc une vision relativement simple de la modalité, qui tend à réduire la polysémie de ses opérateurs.

Or, s'il est un auteur qui fut conscient de la polysémie des termes, notamment dans la langue commune, et qui a tout fait pour ne pas tomber dans les écueils que cela crée, c'est bien Anselme de Canterbury. Lorsqu'il évoque la sémantique des termes modaux, sa démarche consiste à restreindre leur sémantisme afin d'éviter toute erreur due à la confusion du sens des mots ; ainsi, la capacité devient une pure capacité, inhérente au sujet : « Anselm always treats the modalities in their proper senses as properties of things : abilities and lacks of abilities. There is no notions equivalent to our logical necessity or possibility as propositional operators » (Tweeddale 1988, 207). Ainsi, face à un héritage classique qui distingue mal capacité et possibilité (Serene 1981), Anselme en revient dans un premier temps à une racine sémantique simple : « le pouvoir est une aptitude à faire » (« *Potestas est aptitudo ad faciendum* », *De la volonté*, 488B14 ; trad. p. 450), le verbe *pouvoir* désigne l'existence chez le sujet d'une capacité ou l'absence d'une contrainte extérieure, et tout autre emploi est impropre (Serene 1981, 143). Toutefois, Anselme a conscience de la polysémie de *pouvoir* et essaie de le traiter en détails (D. P. Henry 1959) ; ainsi, dans *La Liberté du choix* (chapitre 3), il distingue quatre branches du *pouvoir*, qui concourent toutes à la réalisation d'une action ; par exemple, pour voir une montagne au loin, il faut :

- le pouvoir actif de celui qui peut (de celui qui a la vue) ;
- le pouvoir passif de l'objet du pouvoir (la capacité d'une montagne à être vue) ;
- le pouvoir du moyen terme qui favorise l'action (la lumière permet de voir la montagne) ;

- le pouvoir du moyen terme qui pourrait empêcher l'action mais ne le fait pas (les paupières pourraient se fermer mais ne le font pas).

Pour Anselme, comme on l'a vu, seul le premier type de pouvoir est une véritable capacité et exprime le sens propre de *pouvoir*, puisque l'on garde la vue même dans le noir, yeux fermés, et sans montagne à voir (*Liberté du choix*, 4). Outre l'intérêt de la question de la polysémie, cette distinction nous offre une véritable définition modale de l'action, en

définissant quelles capacités interviennent dans sa réalisation et surtout en n'oubliant pas de penser son versant négatif, c'est-à-dire les capacités contraires qui permettent l'action négativement, en n'intervenant pas. Or, en se cantonnant à la capacité, Anselme tire la conclusion nécessaire que l'on ne peut pas dire qu'une maison qui n'est pas encore bâtie a le pouvoir d'être construite : seul le constructeur a la capacité de le faire (*Du Pouvoir et de l'Impuissance*, exorde⁸⁹). Dire qu'une maison peut être construite ne peut se faire qu'avec un emploi impropre de *pouvoir*, puisque celui-ci se fonde sur la capacité d'un élément extérieur à la maison, le maçon. *Pouvoir* a donc un sens impropre dès lors qu'il n'exprime plus la capacité interne du sujet actif, notamment lorsqu'il concerne un objet futur ou un sens passif, qui suppose qu'un agent possédant la capacité au sens propre intervienne (dire *Hector peut être vaincu* implique d'envisager la capacité d'Achille)⁹⁰.

La réflexion modale d'Anselme, même si elle n'est pas entièrement aboutie (il projetait d'explorer plus précisément le sémantisme modal, mais cette tâche, monumentale !, semble n'avoir été qu'ébauchée), témoigne d'une volonté de se resserrer sur un paradigme unique. Il faudra du temps pour qu'une définition claire des modalités en général, et du possible en particulier, s'impose. Abélard, de ce point de vue, n'a pas de paradigme unique des modalités, mais en fait coexister plusieurs (Knuuttila 1993, 94-5).

⁸⁹ Dans le *Cur Deus Homo ?*, II, 18, Anselme ébauchait déjà cette distinction en distinguant dans le sémantisme de *pouvoir*, comme dans tout modal, sa présence soit dans les choses dont on parle, soit dans autre chose ; au plan syntaxique, cela revient à opposer la voix active et la voix passive : *Les pauvres doivent recevoir l'aumône des riches* équivaut à *Les riches doivent donner l'aumône aux pauvres* (l'exemple concerne *devoir*). Dans le *De Casu Diaboli* (chapitre 12), la question s'élargit à la théologie, puisqu'Anselme en conclut que le monde n'avait pas le pouvoir d'être créé avant la Création (cela ne peut se dire qu'au sens impropre), mais que seul Dieu avait le pouvoir créateur. Je renvoie à l'article d'E. Serene (1981) pour un traitement complet, précis et nuancé de la question, révélant la finesse de la sémantique et de l'ontologie d'Anselme.

⁹⁰ Cela ne concerne qu'indirectement mon propos, mais cette conception fondée sur la capacité finit par découler sur un paradigme modal qui rejoint les possibilités diachroniques. En effet, Anselme définit la nécessité aussi comme une contrainte pesant sur le sujet ; de fait, il distingue la nécessité qui précède, et qui contraint réellement le sujet qui ne peut faire autrement (c'est la nécessité au sens fort) et la nécessité qui suit, qui ne contraint par le sujet mais qui fait que l'action, une fois réalisée, est nécessaire car on ne peut plus l'annuler. « Une chose qui doit arriver sans nécessité [peut] ne pas arriver » (*Traité sur l'accord...*, I, 2 ; p. 299) ; mais une fois qu'un événement a eu lieu, une fois que la chose sans nécessité s'est réalisée, l'événement devient nécessaire et le choix a disparu (*Traité sur l'accord...*, I, 1-3, 5), puisqu'il a déjà été fait et qu'une branche de l'alternative, non réalisée, n'est plus réalisable. Cette conception de la nécessité sera reprise, mais reformulée en termes de valeur de vérité, par la *Dialectica Monacensis* (481.22-30), qui oppose la nécessité *per se*, qui a une vérité infaillible de tous temps, et la nécessité *per accidens*, qui ne peut être vraie ni au présent ni au futur, mais uniquement au passé. Je ne rentre pas dans le détail de l'origine de cette distinction, qui fait débat : elle serait issue des *Premiers Analytiques* (30b32) d'Aristote (Ohrstrom 1984, 212) ou de Boèce (D. P. Henry 1959), les deux textes opposant une nécessité simple à une nécessité soumise à une condition. Quelle que soit l'origine de la distinction, il faut noter que dans tous les cas, Anselme reformule le système de façon originale (Serene 1981). Dernier point à noter, le paradigme des possibilités synchroniques apparaît timidement chez Anselme, puisqu'en définissant le possible comme capacité, celle-ci peut être synchronique : quand Socrate est assis, il conserve la possibilité (la capacité personnelle) d'être debout (Serene 1981, 141). Mais Anselme n'est pas allé plus loin dans l'exploration de cette intuition.

Abélard considère que le possible et le contingent sont équivalents (*Dialectica*, 193.31 et commentaire sur le *De Interpretatione* de la *Logica Ingredientibus*, MP, 6.27-28) ; il définit d'abord le contingent/possible de façon assez vague : « “contingent” est interprété ainsi : non ce qui advient actuellement, mais ce qui peut advenir » (commentaire sur le *De Interpretatione*, MP, 6.27-7.1 : « ‘contingens’ hoc loco accipitur non quod actualiter contingit, sed quod potest contingere »), ce qui est ambigu dans la mesure où, dès Boèce, le possible *in actu* est admis : la négation semble non pas être exclusive et signifier « ce qui ne fait qu’advenir actuellement », et le *potest contingere* impliquer aussi une forme de possible *in actu*. Mais il faut avouer que cette définition, préalable dans le traité d’Abélard, est peu satisfaisante. Cependant, il définit le possible un peu plus précisément comme ce qui peut advenir si la nature des choses ne s’y oppose pas (*Dialectica*, 193.31-35) : Socrate peut ainsi être évêque, dans la mesure où d’autres individus de la même espèce le sont (193.35-194.5) ; le possible semble donc bien se fonder sur la capacité, ce qui s’explique justement parce que la possibilité *de re* appartient aux choses et donc au sujet, d’où une définition du possible comme étant ce que la nature permet (Knuuttila 1993, 90-2). Mais on voit que, pour définir cette latitude de nature, Abélard passe par une définition précise de la capacité considérée chez l’individu comme une caractéristique de l’espèce, une capacité générique, une compatibilité avec la nature de l’espèce⁹¹ : le possible est donc très restreint de ce point de vue. En même temps, cela implique qu’une espèce offre à un de ses individus tout un éventail de possibilités qu’il ne réalisera jamais (Socrate ne fut jamais évêque, je ne serai jamais danseur exotique, etc.) ; ces possibilités se définissent comme non contradictoires avec la nature spécifique de l’individu (C. J. Martin 2001, 98). Cette définition aboutit à des énoncés *a priori* paradoxaux, et qui ont en tout cas agité la réflexion des dialecticiens du Moyen Âge ; ainsi un aveugle peut voir, puisque son espèce lui permet (un humain peut voir), même s’il ne possède pas cette capacité en tant qu’individu (Marenbon 2000). Il semble qu’Abélard ait considéré que cette capacité se soit divisée en deux (C. J. Martin 2001, 112) : la possibilité pour un individu d’avoir un trait caractéristique de l’espèce *par*

⁹¹ Abélard se fonde explicitement dans cette définition sur la définition aristotélicienne (*Catégories*, 9a14-27) de la capacité non comme modalité, mais comme qualité, c’est-à-dire comme une des choses que l’on peut prédiquer d’un sujet (C. J. Martin 2001).

ajout (si par exemple un miracle divin fait repousser à un amputé son pied coupé, puisque l'amputé appartient à l'espèce humaine bipède), et la possibilité pour un individu d'avoir un trait qui aurait été à un moment de son passé compatible avec sa nature et les circonstances : ainsi un aveugle aurait pu voir, dans d'autres circonstances, puisque les hommes voient, mais un corbeau n'aurait pas pu être blanc puisque l'espèce des corbeaux est noire. Abélard semble glisser lentement d'une conception diachronique du possible (la possibilité est définie comme un moment du passé) à une conception synchronique, puisque la possibilité passée non réalisée (malheureusement pour l'aveugle qui n'a pas pu voir) est *toujours considérée comme une possibilité* (alors que, dans une conception diachronique, par exemple chez Anselme, une fois que l'aveugle est aveugle, la possibilité alternative s'efface et la possibilité réalisée devient nécessaire). Toutefois, ce glissement n'est pas systématique chez Abélard, qui semble généralement se cantonner à la conception diachronique d'inspiration boécienne, qui veut que le présent soit nécessaire même si, antérieurement, il y avait une alternative entre deux possibilités : celle qui n'est pas réalisée disparaît au moment de l'énonciation (*Logica Ingredientibus*, 273.29-274.4) (Knuuttila 1993, 92).

Abélard réfléchit en outre de façon très détaillée sur la définition du possible par rapport au nécessaire, puisque, dans sa *Logica Ingredientibus*, il se demande si *nécessaire* implique *possible*, ce qui se rapproche de la question de la définition large du possible, même si Abélard prend la question dans l'autre sens : non pas si *possible* peut inclure *nécessaire*, mais si *nécessaire* implique *possible*. Or Abélard présente un premier contre-argument : si *nécessaire que* implique *possible que*, il doit aussi impliquer *possible que ne pas* (puisque par définition *possible que* implique *possible que ne pas*), ce qui est contradictoire avec la définition de la nécessité (*Sur le De Interpretatione*, MP, 161-166). Abélard résout la contradiction en utilisant la distinction aristotélicienne entre les puissances rationnelles et les puissances irrationnelles (170-176) :

- la puissance irrationnelle est toujours *in actu* (175-176) et elle ne peut être incarnée par deux contradictoires (170-172 : le feu peut chauffer mais il ne peut pas ne pas chauffer), ce qui se conclut par une nécessité (il est nécessaire que le feu chauffe, puisqu'il ne peut pas ne pas chauffer) ;

- la puissance rationnelle est toujours ambivalente, elle peut être quelque chose ou

ne pas l'être (173-174).

Cette distinction était déjà présente, de façon plus complexe, chez Boèce, on l'a vu. Abélard semble en conclure qu'il faut admettre la définition large du possible, mais il insiste sur le fait que le terme n'est pas équivoque (189), ce que j'interprète comme la conscience que le terme est *univoque* au sens médiéval du terme, c'est-à-dire comme un hyperonyme ou un terme générique, puisque le possible se divise selon Abélard entre :

– la possibilité *in actu*, incluant ce qui est toujours, et qui donc suppose le possible au sens large⁹² ;

– la possibilité qui n'est pas *in actu*, et qui se subdivise (*Sur le De interpretatione*, MP, 78.20-23) :

– le futur déterminé (*Il est possible que l'homme meure*, ce qui implique une forme de nécessité !) : Abélard affine Aristote en ajoutant un futur *In actu*, qui semble nécessaire et donc relever la de la définition large du possible ;

– le futur indéterminé, ou *utrumlibet*, nommé par Aristote *possibile quod forsitan aget* (*Sur le De Interpretatione*, MP, 78.24-25).

Or cette définition du possible qui n'est pas *in actu* recoupe le traitement qu'Abélard consacre ailleurs au futur ; Abélard, en effet, a repris et affiné la typologie des futurs dont il hérite, notamment de Boèce. Certes, tout futur est possible pour Abélard : « en effet, ce qui est futur est possible ; car autrement, cela ne serait évidemment pas futur, si ce n'était pas possible car rien de ce que la nature ne permet n'est futur » (*Dialectica*, 196.7-9 : « *Quod enim futurum est, possibile <est>* ; *aliter enim futurum non esset, nisi scilicet possibile esse<t>* ; *nequem enim futurum est quod natura non patitur* ») ; on voit que cette définition repose sur l'idée de possible comme capacité naturelle ; mais surtout cette définition semble reposer aussi sur une définition large du possible, incluant le nécessaire : on vient de le voir, le futur déterminé repose bien sur une capacité naturelle, une possibilité (de l'homme pour mourir, par exemple), mais il n'en demeure pas moins nécessaire (hélas !). Abélard considère alors qu'il y a deux types de futurs, un futur naturel, qui inclut aussi tout futur

⁹² On se rappelle que dans la première définition donnée dans ce commentaire, Abélard rejetait du *contingens* ce qui est *actualiter* : malgré sa volonté de faire équivaloir possible et contingent, a-t-il pressenti une division possible entre possible (au sens large) et contingent (= possible bilatéral) ?

nécessaire (*Dialectica*, 211.10-18), qui peut être prévu par l'art (*Dialectica*, 216.33-217.9 : le médecin peut prévoir la mort du malade, l'astronome la course des étoiles) et qui est déterminé, et le futur contingent. Ainsi, en faisant coïncider le traitement modal et le traitement temporel, on se rend compte qu'Abélard envisage sans doute le possible au sens large, puisqu'il différencie dans le possible qui n'est pas *in actu* et qui est futur le procès nécessaire et le procès contingent. Gardons à l'esprit la question du futur contingent ; on y reviendra très vite, dès que l'on aura réglé la question des typologies modales.

En effet, si l'on se tourne vers les divers traités dialectiques, souvent pédagogiques, écrits au XII^e siècle, la ration est maigre en occurrences, mais ne laisse pas d'être intéressante. D'abord dans sa négativité : la question modale, peut-être plus difficile, semble laissée de côté dans ces manuels ; notamment, l'*Ars Emmerana*, qui est sans doute un abrégé de l'*Ars Burana*, supprime le traitement des modalités de ce traité ; celui-ci le fait d'ailleurs assez rapidement, en donnant quatre modalités (207.23-31) ; cela suggère qu'il distingue le possible du contingent, mais la liste peut être purement conventionnelle ; toutefois, le traité insiste sur le fait que quatre adverbes expriment la modalité au sens strict (208.10-14) : la distinction possible/contingent semble faite, même si elle n'est jamais définie. En revanche, la *Dialectica Monacensis* présente un développement serré mais riche et précis sur les modalités. Dans un premier temps, l'auteur anonyme réfute l'assimilation entre contingent et possible (479.3-17), selon une définition fine de la sémantique de la modalité qui montre que l'auteur a bien conscience de l'ambivalence entre possible pur et possible bilatéral. *Possible* a en effet trois sens ; dans le premier, il s'oppose à *nécessaire* mais n'entre pas dans le champ de la modalité ; il se réfère sans doute à la pure modalité (le nécessaire est la première cause et ne peut être à partir de quelque chose d'autre, alors que le possible peut être ou ne pas être à partir de quelque chose d'autre, 480.30-481.2)⁹³ ; en revanche, *possible* forme une proposition modale au sens où il dit d'un énoncé qu'il peut être vrai, et qu'il peut aussi être nécessaire ou contingent. Cette définition de *possible*, où l'on aura reconnu le possible au sens large, apparaît presque comme le genre commun de *nécessaire* et de *contingent* (481.9-13). *Contingent* est d'ailleurs tout aussi polysémique ; au

⁹³ Le deuxième sens, tout autant ontologique, est difficile à déterminer : le possible est ce qui est matériel et imparfait, au sens où la matière peut soutenir n'importe quelle forme ; il n'exprime pas la modalité (481.3-8).

sens large, il signifie « ce qui a seulement la capacité d'être » (481.16 : « *quod potens est tantum esse* »), et est l'équivalent de *possible* (au sens large, qui donc admet le nécessaire) ; mais au sens strict, il signifie « ce qui peut être et peut ne pas être » (481.20 : « *quod potens esse et potens non esse* ») : ce possible dit *utrumlibet* est une espèce du possible et n'admet pas le nécessaire (481.14-21)⁹⁴. La démarche de la *Dialectica Monacensis* est donc double : la sémantique de la modalité est restreinte à de purs opérateurs propositionnels, puisqu'elle définit la modalité selon la valeur de vérité d'une proposition ; en même temps, tout lien entre ontologie et modalité (fondement de la conception de la modalité comme capacité) est rompu au profit d'une exactitude accrue des termes modaux. Que de temps parcouru avant d'avoir enfin une exploitation optimale, fine et précise, de la quadripartition des modalités ! Et quel retour en arrière puisque l'on retombe sur la définition de la modalité des Stoïciens, selon Boèce (deuxième commentaire sur le *De Interpretatione*, 393.13-18, où le contingent est exprimé comme étant le « possible non nécessaire ») ! Cette solution semble d'ailleurs préfigurée par la réflexion d'Abélard, mais elle n'est pas formulée aussi clairement. En même temps, le problème semble avoir été en partie terminologique : la *Dialectica Monacensis* ne fait que redéployer, de façon plus nette, les termes modaux sur des distinctions qui étaient déjà présentes ; mais on pressent bien qu'une définition plus stricte ne peut être que favorable à la réflexion et à la précision dialectique. Mais la *Dialectica Monacensis* s'approche de la limite chronologique de mon corpus : je laisse donc là l'exploration des définitions dialectiques des modalités.

I.2.3.4. – Futurs contingents

Que ce soit dans la typologie des nuances du possible, ou dans la séparation nette entre le possible et le contingent, apparaît une version du possible qui nous occupera plus en détails, dans le sens où elle est sans doute la nuance du possible la plus pertinente pour définir l'objet de mes recherches. En effet, il existe un type de possible, déjà évoqué dans les typologies, celui de la contingence définie comme orientée vers le futur, aussi nommée possibilité *utrumlibet* (« soit l'un soit l'autre ») ; celle-ci signifie qu'une chose peut être ou

⁹⁴ Pour plus de détails sur le remplacement progressif du carré-cachant-un-triangle modal (tel que représenté par Boèce et Aristote) à un carré assumé, voir J. Gardiès (1979, 19-20).

peut ne pas être dans le futur, sans nécessité (Boèce, premier commentaire sur le *De Interpretatione*, 105.29-106.23) ; l'événement n'est donc pas décidé au présent (111.22-23). Boèce ajoute d'ailleurs un élément définitoire : une possibilité *utrumlibet* ne peut être que singulière, c'est-à-dire qu'elle ne peut que concerner un individu et non une classe (107.20)⁹⁵. D'où la définition par Boèce :

haec enim quae utrumlibet vocamus talia sunt, quae cum nondum sunt facta et fieri possunt et non fieri, si autem facta sint, non fieri potuerunt, ut hodie me Vergilii librum legere, quod nondum feci, potest quidem non fieri, potest etiam fieri, quod si fecero, potui non facere.

« Celles que nous appelons *utrumlibet* sont ainsi : quand elles ne sont pas encore faites, elles peuvent être faites ou ne pas être faites ; cependant, si elles sont faites, elles pouvaient ne pas être faites ; par exemple, je peux lire aujourd'hui un livre de Virgile, ce que je n'ai pas encore fait : cela peut certes ne pas être fait, mais peut aussi être fait ; de sorte que si je le fais, je pouvais ne pas le faire. »

[Boèce, deuxième commentaire sur le *De Interpretatione*, 207.18-23]

Selon S. Knuuttila (1993, 48-50), Boèce utilise ici le paradigme modal des alternatives prospectives diachroniques : dans une alternative, les deux branches sont possibles au moment du choix mais, une fois que la décision a été prise, l'alternative non choisie cesse d'être possible ; le statut modal dépend donc aussi de la situation dans une chronologie. Mais tout événement contingent contient en lui la possibilité, au moins passée, de ne pas avoir été (deuxième commentaire sur le *De Interpretatione*, 235.5-236.4 ; *Consolation de Philosophie*, V, 6, 32). Dans tous les cas, au moment du choix, les alternatives prospectives possibles restent indéfinies et incertaines (deuxième commentaire sur le *De Interpretatione*, 190.14-191.2, 191.19-22 ; 192.4-5). On est donc pleinement dans le possible bilatéral, excluant toute nécessité (deuxième commentaire sur le *De Interpretatione*, 239.15-24) ; cette définition s'appuie sur une ontologie, puisque les choses contingentes relèvent du généré et du corruptible, ce qui implique des capacités contradictoires, c'est-à-dire une potentialité pour des opposés, *a* et *non-a* par exemple (deuxième commentaire sur le *De Interpretatione*, 247.25-27) : c'est donc notre statut corruptible qui nous rend contingent, mais qui aussi nous permet d'être libre, puisque le choix est offert ! Dans tous les cas, la contingence semble la théorisation plus précise d'un aspect du possible envisagé par

⁹⁵ Il pourrait donc exister une distinction entre la contingence *utrumlibet* et la contingence *in pluribus* : des éléments d'un groupe peuvent réaliser ou non des potentialités du groupe ; au sein d'un groupe, une caractéristique potentielle est contingente si la caractéristique potentielle contraire est aussi présente dans le groupe (Knuuttila 1987).

Aristote :

Videmus enim esse principium futurorum et ab eo quod consiliamur atque agimus aliquid, et quoniam est omnino in his quae non semper acta sunt esse possibile et non, in quibus utrumque contingit et esse et non esse, quare et fieri et non fieri ; et multa nobis manifesta sunt sic se habentia.

« Nous voyons en effet qu'il y a un principe des choses futures dans notre délibération et notre action, et qu'en général, il y a la possibilité d'être ou de ne pas être dans ce qui n'est pas toujours en acte et qui est susceptible à la fois de l'être et du non être et par conséquent aussi du devenir et du ne pas devenir. Et pour nous il est clair que beaucoup de choses sont ainsi. »

[Aristote, *De Interpretatione*, 19a7-13]

Aristote distingue parmi les événements contingents trois types : les événements à fréquence faible (hasard et fortune), les événements ayant « autant de chances de se produire que de ne pas se produire [...] et qui relèvent de la décision volontaire », et les événements à forte fréquence (effet non entravé de la causalité naturelle, qui parfois ne suit pas son cours) (Vuillemin 1984, 180) ; cela se voit essentiellement dans le *De Interpretatione* (19a16-22). Or Boèce va reprendre cette division tripartite, en laissant tomber le critère statistique⁹⁶ ; pour lui les événements sont définis selon leur nature : hasard, possibilité ou disponibilité de nature, libre-arbitre (premier commentaire sur le *De Interpretatione*, 1111.20 ; second commentaire, 190.2-6, 193.1-4 et surtout 203.2-12). Précisons un peu ces termes. Le hasard désigne la conséquence d'un acte qui n'était pas prévue, et qui n'était pas ce pour quoi l'acte a été accompli (par exemple, un paysan qui creuse sa terre pour labourer et qui trouve un trésor). Les possibilités naturelles, moins définies, semblent être une capacité appartenant à l'individu selon son espèce, et qui peut se réaliser ou non. Mais c'est le libre-arbitre qui a le plus occupé Boèce, et qui va le plus occuper les théologiens, en tant que « traduction sur le plan humain de la contingence entendue comme pouvoir-être-autre » (Galonier 2003, 580), puisque nous sommes la source de certaines de nos actions, par délibération et volonté (premier commentaire au *De Interpretatione*, 120.2-7) ; ces actions étant issues d'un individu, elles ne sont pas soumises à la nécessité (*id.* 120.20-

⁹⁶ Boèce est en vérité assez flottant sur le lien entre statistique et contingence *utrumlibet*, alors que pour Abélard, on le verra, le contingent est ce qui a autant de chance d'arriver que de ne pas arriver (ce qui englobe les trois sens définis par Aristote, qui cependant les distinguait par des critères statistiques). Boèce hésite sur la question ; dans son premier commentaire sur le *De Interpretatione* (120.25-121.8), il envisage un possible naturel plus probable qu'improbable, qui n'est ni nécessaire ni *utrumlibet*, et qui désigne ce qui a plus de chances d'advenir que de ne pas advenir (comme avoir les cheveux gris en vieillissant). Cela correspond sans doute à l'effet non entravé de la causalité naturelle, selon Aristote. Cependant Boèce semble finir par l'inclure dans la contingence *utrumlibet* (second commentaire, 188.2-14 et 239.6-21), achevant de rendre le critère statistique non pertinent, au profit de l'idée d'une alternative ouverte (pouvoir être ou pouvoir ne pas être).

24). Boèce, sans doute en tant que théologien, et futur auteur de la *Consolation de Philosophie*, est très attaché à l'idée selon laquelle ce qui intervient par délibération n'est pas nécessaire (second commentaire, 221.26-31) ; sa définition est d'autant plus intéressante que, en se fondant sur un exemple de délibération aristotélicienne, il définit parfaitement le moment délibératif qui sera le modèle de ce *topos* du roman médiéval :

docuit autem quid esset consiliatio per hoc quod ait : quoniam si hoc facimus, erit hoc, si <vero> hoc, non erit. ita enim semper fit consiliatio, ut si sit Scipio, ita consiliabitur : si in Africam exercitum ducam, cladem Hannibalis ab Italia removebo : sin vero non ducam, non eripietur Italia. hoc est enim dicere : si hoc facio, ut si in Africam exercitum ducam, erit hoc, id est eripietur Italia : sin vero hoc, id est si hic mansero, non erit hoc, non eripietur Italia. et in aliis omnibus rebus eodem modo.

« [Aristote] explique alors ce qu'est la délibération en disant cela : "si nous faisons ceci, ceci sera, mais si nous faisons cela, cela ne sera pas. En effet, la délibération a toujours lieu ainsi. Par exemple, si l'on est Scipion, on délibérera ainsi : si je conduis l'armée en Afrique, j'éloignerai les désastres causés par Hannibal de l'Italie ; mais si au contraire je ne la conduis pas, l'Italie ne sera pas sauvée. Ce qui revient à dire cela : si je fais cela (si je conduis l'armée en Afrique), cela aura lieu (l'Italie sera sauvée) ; mais si au contraire je ne fais pas cela (si je reste ici), cela n'aura pas lieu (l'Italie ne sera pas sauvée). Et il en va de même de tous les autres cas de délibération. »

[Boèce, second commentaire sur le *De Interpretatione*, 221.15-25]

Le libre-arbitre est alors défini comme une délibération raisonnée, un jugement de l'esprit qui permet de choisir entre deux alternatives par une capacité à se projeter dans le futur, dans les conséquences de chacune des alternatives. Comme on le verra bien plus loin, c'est généralement ainsi qu'est construit tout moment de délibération dans le roman médiéval. De plus, cette insistance sur le libre-arbitre ouvre la voie à l'analyse théologique des modalités ; par exemple, Anselme de Canterbury, dans son traitement de la contingence, envisage certes qu'une action est bivalente et qu'« une chose qui doit arriver sans nécessité p[eut] ne pas arriver » (*Traité sur l'accord...*, I, 2, p. 299), mais insiste moins sur le caractère *utrumlibet* et donc négatif de la contingence (ce qui peut être ou ne pas être) que sur la part essentielle que la volonté positive de l'agent joue dans l'actualisation d'un possible (Trego 2010, 139-41) ; parmi deux alternatives prospectives possibles, Anselme se concentre finalement sur celle qui sera choisie par le sujet, justement parce que la volonté s'y révèle en action. À la fois parce qu'Anselme définit la modalité comme une capacité du sujet, et (surtout !) en tant que théologien occupé sans cesse par la question de la liberté du choix, Anselme se concentre entièrement sur les liens existant chez le sujet entre sa volonté et sa liberté. Ce n'est qu'un exemple parmi d'autres ; on aura l'occasion de revenir sur cette

question de la volonté et du libre-arbitre⁹⁷.

Abélard reprend la question, sans ajouter réellement d'éléments nouveaux ; toutefois, les nuances qu'il apporte, et surtout son influence au XII^e siècle font qu'il n'est sans doute pas inutile de présenter ses définitions.

*Futuri quoque duae rursus dicuntur species, **naturale** scilicet et **contingens futurum**. Contingens autem futurum appellant quod ad utrumlibet se habet, idest quod non magis ad esse se habet quam ad non esse, sed aequaliter ad utrumque, ut me hodie prans<ur>um esse vel lecturum. Aequae enim contingere posset ut prandam hodie et non prandam, et legam et non legam ; nec magis ex actu vel natura meae substantiae certi sumus de esse quam <de> non esse. Ex actu quidem rei nulla est certitudo, cum actus ipse qui futurus est, nondum est vel fuit ; ex natura quoque nulla est certitudo, cum ceteros homines qui eiusdem naturae sunt, hos quidem homines legere, illos non legere, vel prandere fortasse et non prandere contingat. Sicut autem eventus contingentis futuri indeterminatus est, ita et propositiones quae illos eventus enuntiant indeterminate verae vel falsae dicuntur. »*

« En revanche, on dit aussi qu'il y a deux espèces de futur, à savoir le futur *naturel* et le futur *contingent*. On appelle les futurs contingents ceux qui s'orientent vers l'un ou l'autre, c'est-à-dire qui ne s'orientent pas plus vers l'être que vers le non-être ; ils s'orientent également vers l'un ou l'autre ; par exemple, aujourd'hui, je vais déjeuner ou je vais lire. En effet, il peut autant advenir que je mange ou que je ne mange pas aujourd'hui, ou que je lise ou que je ne lise pas ; et rien dans l'acte ou dans la nature de ma substance ne nous rend plus certain de ce qui sera ou ne sera pas. Certes, il n'y a aucune certitude à propos de l'acte de l'événement, puisque cet acte est futur et qu'il n'est pas encore et ne fut pas ; et il n'y a pas non plus de certitude à propos de la nature, car les autres hommes, qui sont de même nature, il peut leur arriver à certains de lire et d'autre de ne pas lire, ou peut-être de déjeuner ou de ne pas déjeuner. Or, comme l'événement d'un futur contingent est indéterminé, de même ont dit que les propositions qui expriment cet événement sont vraies ou fausses de manière indéterminée ».

[Abélard, *Dialectica*, 211.18-30]

Abélard reprend donc les éléments de la définition de Boèce, en insistant sur l'incertitude de ces futurs et même de leur indétermination⁹⁸. Il reprend la même typologie tripartite que le dernier des Romains (*Dialectica*, 214.29-215.32)⁹⁹, avec ici aussi des nuances intéressantes. Le libre-arbitre est défini comme une délibération et un jugement, qui créent le choix non contraint dans la décision d'agir ; il est donc double, composé de la volonté seule et du jugement de l'esprit (*iudicio mentis*) : les images mentales suscitent la volonté,

⁹⁷ Voir p. 800.

⁹⁸ Abélard évoque ici la question de la valeur de vérité d'une proposition au futur, que j'étudierai en détails p. 161.

⁹⁹ Le commentaire de la *Logica parvulorum* consacré au *De Interpretatione*, dont l'attribution à Abélard n'est pas sûre, a une répartition assez différente et sans doute plus proche d'Aristote (ce qui peut s'expliquer par le caractère de « glose littérale » du texte, *a priori* moins personnelle) : l'auteur distingue une contingence non prédictible, le hasard, d'une contingence *utrumlibet*, qui relève de la « disposition » humaine, et donc sans doute de sa volonté (99.41-42).

et la raison juge ensuite ce qui est meilleur (*Dialectica*, 215.15-16). Abélard semble donc prendre en compte, même si c'est de façon très rapide, les progrès de la théologie dans la définition des processus cognitifs qui aboutissent à une décision, et qu'il exploitera lui-même, de la façon que l'on sait, en insistant sur le concept de consentement, dans son *Éthique*. Quant à la facilité de nature, elle est explicitement liée à l'idée de possible comme capacité : la nature a en effet la capacité de créer des choses contradictoires (*Dialectica*, 215.28-32).

I.2.4. – DU POSSIBLE AU ROMAN

Il est temps, après ce long préalable nécessaire à la contextualisation de la réflexion, de revenir à la question du rapport entre possible et roman et de son appréhension dans l'étude. Concernant les quatre paradigmes de modalités, on se rend compte que le paradigme de la modalité statistique n'est pas forcément utile, d'abord parce qu'il semble relativement peu présent au Moyen Âge (et son exploitation par Aristote fait l'objet de débats), ensuite parce qu'en se situant dans un monde clos dont on est censé connaître l'intégralité, il n'est guère pertinent pour étudier le rapport d'un individu précis aux possibilités qui s'offrent à lui. Quant à la définition des alternatives synchroniques, malgré sa pertinence pour le domaine de la logique pure, elle ne nous servira que peu, d'abord pour des raisons historiques (son apparition est très timide et souvent confuse au XIII^e siècle), ensuite et surtout parce que son caractère contre intuitif la rend peu utile à appréhender, au sein d'une diégèse, des possibles auquel le sujet est *réellement* confronté (c'est-à-dire des possibles qu'il peut en effet actualiser, ou qui peuvent s'actualiser sur son chemin, et non de pures alternatives gratuites dont la réalisation n'est pas pertinente)¹⁰⁰. Il reste donc deux paradigmes modaux. Le premier définit la possibilité comme une capacité ; cette définition

¹⁰⁰ Pour définir le héros romanesque dans ses modalités, il est moins dangereux de ne pas se risquer du côté des alternatives synchroniques ; Gilbert de Poitiers, qui a introduit cette conception des modalités dans la logique médiévale, définit ainsi l'individu de façon modale : l'individu est ce qui distingue des autres individus dans l'actuel et le potentiel (par exemple, pour mon chat, Boîte-à-cake, sa boîte-à-cakéité recoupe à la fois ce qu'il est et ce qu'il peut être) ; il se définit donc à la fois par ses histoires actuelles et possibles. Toutefois, et c'est là que les choses deviennent difficilement gérables, l'individu peut avoir des propriétés différentes dans d'autres mondes alternatifs (Knuuttila 1993, 82) : la caractérisation de l'individu devient particulièrement glissante. – Évidemment, ma définition du possible est toujours intra-diégétique ; à aucun moment, je n'évoquerai la théorie des mondes possibles servant à définir un univers fictionnel : ce n'est pas mon propos.

a l'intérêt de se fonder sur l'ontologie d'un individu (ou d'une classe, dont l'individu est un représentant) : avant tout, le possible du héros romanesque repose dans son être même, ce qui implique qu'avant même sa responsabilité dans l'agir intervienne le critère indispensable de son identité profonde, de sa matérialité d'individu. Ce qui implique que le possible ait une source dans un individu (généré et corruptible, dirait Aristote), dont le caractère inachevé lui permet d'évoluer. La problématique est éminemment romanesque, notamment chez Chrétien de Troyes : le destin d'Érec (et, avant lui, d'Énéas) n'est-il pas d'accomplir sa capacité générique (en tant que *fils de*) d'être roi ? et celui de Perceval, bien plus largement, n'est-il pas à la fois d'actualiser sa capacité à être roi, homme, et chrétien ? Je ne peux qu'effleurer le sujet pour le moment. De plus, au sein même d'une diégèse, le héros influence, par son agir, ce qu'on appelle les capacités passives (*potentia passiva*) de ce à quoi il est confronté ; ainsi, pour Boèce, les potentialités se réalisent non en elles-mêmes, mais *via* un agent (Knuutila 1987) – mais je rappelle que, pour Anselme, ces capacités passives ne sont pas de réelles capacités, tout dépendant du sujet agissant, le héros, et non pas de ce qui est agi, dont la capacité passive, au sens propre, n'est que néant.

Les modalités diachroniques sont elles aussi éminemment intéressantes ; elles pensent le plus, au moment *t* du choix, l'alternative offerte, la croisée des chemins : Pont sous l'Eau ou Pont de l'Épée ? Heureusement qu'il y avait deux héros pour réaliser les deux choix, les deux branches de l'alternatives ; mais bien souvent une seule branche est réalisée, et l'autre reste rameau mort, comme lorsqu'Yseut n'a pas le temps de changer ses draps gorgés de sang. La modalité diachronique a l'avantage, bien romanesque, d'avoir une vision dynamique et temporelle : une fois l'acte accompli, impossible de revenir en arrière : ce qui était hier possible est bel et bien nécessaire aujourd'hui. Son lien avec l'idée de contingence est donc fort et, à vrai dire, c'est essentiellement sur cette définition que je travaillerai, puisque c'est la plus romanesque¹⁰¹ : à tout moment, le héros est bien

¹⁰¹ La contingence serait d'ailleurs un des critères définitoires du roman ; en effet, pour J. Bessière (2012, 110), admettre le paradoxe du roman, en tant qu'« alliance arbitraire du récit et de l'agrégation des présentations d'événements, d'actions, de données [...] revient à reconnaître dans la représentation de la contingence la détermination principale de la création romanesque. [...] Le récit que fait le roman peut afficher sa structure et une manière de nécessité ; il ne peut cependant saturer ses propres données selon une stricte figuration de la nécessité ». Ce qui explique que les histoires et les théories du roman reconnaissent l'importance définitoire de la contingence pour le roman, qu'elle soit générale ou restreinte à un type, le roman d'aventures ; ainsi, le roman antique insiste sur le hasard, et le roman d'aventures se fonde sur la contingence et sur le fait que les événements définissent le personnage, même s'il peut agir (et même s'il existe une ambiguïté fondamentale entre contingence et destinée

confronté à des alternatives, qui sont indécidables et indéterminées ; à lui de construire alors son propre chemin : la contingence relève d'un « purely human future » qui se distingue, typologiquement, du futur eschatologique et religieux (Wei 2000, xi-xii) ; par ailleurs, le roman se caractérise par une « esthétique de la curiosité [qui] cultive d'abord le plaisir de l'attente, de la découverte et de la surprise » (Boutet 1999, 250) ; or, cette esthétique est « fondée sur l'idée de la contingence » (Delcourt 1990, 15). En effet, la typologie de la contingence selon Boèce (et Aristote), entre hasard, possibilités naturelles et libre-arbitre (que le héros agisse de lui-même ou que quelqu'un agisse sciemment sur son destin), est efficace pour définir les interventions du possible dans le roman¹⁰² ; et si l'on part du principe que le roman est lié au possible, c'est sans doute le libre-arbitre qui est le plus important : « la nature du *contingens*, en ne recelant rien qui puisse [...] rendre nécessaire une possibilité plutôt qu'une autre, appelle d'elle-même un pouvoir décisionnel tout humain pour investir le domaine des possibles qu'elle laisse ouvert. Et c'est très exactement là qu'intervient le libre-arbitre » (Galonnier 2003, 582-3). Le bel article d'A. Galonnier en conclut que Boèce a été particulièrement sensible à la valorisation du contingent qui sous-tend le *De Interpretatione* d'Aristote, et qu'il l'a retravaillée, ce qui annonce sa *Consolation de Philosophie* et sa volonté farouche de défendre la liberté de l'action humaine au sein de la Création, contre tout déterminisme. Dernier point, la possibilité naturelle pourrait recouper la définition proposée par D. Delcourt du roman : la *conjointure*

recompose le réel, en jouant plus particulièrement sur ce qu'Abélard a appelé la *possibilitas naturae* qui, sur le plan logique, excède toujours infiniment l'*actus existentiae*. Par «réel», ne comprenons pas cependant la réalité matérielle ou «objective», mais bien, comme Abélard dans ce contexte l'entend, la structure essentielle propre à chaque existant. La fiction «romanesque» du XII^e siècle pourrait bien, de la sorte, être comprise comme se déployant dans cet espace logique qu'Abélard prévoyait entre l'«existence réelle» et la «possibilité naturelle» [...] S'installant dans cet espace logique particulier – qui [...] assure à

dans ces textes). De façon plus générale, la contingence explique la structure minimale du roman, à savoir la série des épisodes ; elle explique aussi la prégnance de certains thèmes romanesques, notamment l'amour qui, s'il nécessite des décisions humaines, a une part de hasard, de surprise et de danger (Bessière 2012, 111-3). Il faut cependant bien garder à l'esprit que la définition de la contingence de J. Bessière n'est sans doute pas celle des logiciens, et sûrement pas celle des logiciens médiévaux, puisque, par exemple, il considère qu'elle apporte un paradoxe au roman : elle est à la fois arbitraire, mais elle n'exclut pas la question de la motivation et de la vraisemblance ; au contraire, elle la justifie. Ce paradoxe disparaît si l'on utilise la définition boécienne de la contingence.

¹⁰² F. Gingras (2011, 223-36) remarque, dans l'évolution du motif de l'errance romanesque, qu'elle passe d'une errance maritime, entièrement soumise au hasard, à l'errance en forêt, où tout dépend de l'interaction du chevalier avec le merveilleux ; en reformulant les choses avec la terminologie de Boèce, on passe d'un pur hasard, premier aspect de la contingence, à une union des trois aspects, où priment d'ailleurs à la fois le libre-arbitre de l'individu-chevalier et son rapport aux merveilles, des possibilités de la nature poussée dans ses retranchements...

l'imagination créatrice un champ d'action presque infini – l'auteur du roman médiéval ne cherchera pas à s'attacher à la réalité "objective" des choses à la manière du romancier plus moderne ; il cherchera plutôt à jouer sur les possibilités "fictives" qu'offre le réel. (Delcourt 1990, 8-9)

D. Delcourt, qui étudie les paradigmes du changement (des modifications du personnage) dans le roman médiéval, cherche la conception médiévale du roman ; elle se fonde en cela entre autres sur la dialectique d'Abélard, qui permettrait de définir la vraisemblance signifiante du roman : pour Abélard, « la possibilité naturelle excède l'existence réelle » (Jolivet 1982, 115), c'est-à-dire qu'il y a plus de possibilités que d'actualisation¹⁰³. Le roman se situerait donc aux marges du réel, dans ce qui est possible mais qui n'est pas actualisé ; appliqué au personnage romanesque, cela fait de lui « une exploration "fictive" des possibilités humaines » (Delcourt 1990, 9). D'un point de vue modal, le roman s'appuie donc sur la contingence dans le sens où il fait ce qu'il veut des possibilités naturelles, et surtout qu'il peut explorer à loisir celles-ci comme autant de possibilités individuelles, vraisemblables sans être vraies, qui disent ce que peut être un homme sans qu'il le soit réellement¹⁰⁴. Cette définition a l'avantage de mettre sur un pied d'égalité une définition intra-diégétique du possible (le personnage comme réseau de capacités

¹⁰³ Pour préciser un peu les références données par D. Delcourt, il faut cependant signaler qu'Abélard, évidemment, n'évoque pas la question du roman, mais celle du rapport entre genre et espèce : une espèce se distingue de son genre par une différence spécifique (l'homme se distingue de l'animal en ce qu'il est rationnel). J'espère avoir saisi un raisonnement assez complexe, mais il semble que, en bon nominaliste pour qui l'individu est central, Abélard considère que ces différences entre espèce et genre sont contingentes, car, d'une part, d'autres différences possibles, mais non actualisées, sont envisageables (il peut y avoir des *variations* au sein de l'ensemble des existants, c'est-à-dire du jeu entre les différences, entre les critères distinctifs) et, d'autre part, les différences sont des *noms*, des généralités qui unifient des individus sans poser une identité absolue. Les différences entre espèces étant relatives par leur variation ou leur indétermination, d'autres espèces *peuvent* naître à loisir si on redéfinit la différence spécifique, sans que cela soit en acte. Je renvoie pour plus de détails à l'analyse de cet aspect par J. Jolivet (1982, 115, 354), sur lequel D. Delcourt s'appuie d'ailleurs massivement, et sur le passage du commentaire sur Porphyre de la *Logica Inгредиentibus* que J. Jolivet commente (essentiellement 84.28-85.9). On voit dans tous les cas qu'il faut quelque peu adapter la réflexion d'Abélard dans son contexte spécifique à la question du roman.

¹⁰⁴ D. Delcourt pense ici sans doute aux classifications de la fiction sous l'étiquette du vraisemblable, sur laquelle je reviendrai p. 78. Cette classification est ici en effet reformulée en termes dialectiques. On retrouve une autre correspondance entre théorie littéraire médiévale et dialectique sous la plume de D. Maddox (1989, 250-1), pour qui le roman correspond à la *logica probabilis*, se focalisant sur le probable, et donc le vraisemblable, et non sur le certain. Je ne suis pas sûr de savoir d'où exactement D. Maddox tire le concept de *logica probabilis*, mais il est certain que la distinction entre arguments probables et nécessaires est récurrente dans la dialectique : sans doute par influence aristotélicienne, Boèce considère-t-il que le dialecticien ne traite que d'arguments probables (*De Topicis Differentiis*, I, 7) et l'on retrouve cette idée au Moyen Âge (*Ars Emmerana*, 379 ; *Ars Burana*, 147.9), jusqu'au point de vue extrême de Jean de Salisbury (*Metalogicon*, II, 13 : le dialecticien doit se restreindre au possible, le nécessaire étant difficile d'accès, notamment du fait du pouvoir divin ; l'exemple classique d'inférence nécessaire, *Si elle a accouché, elle a couché avec un homme*, est en effet réfuté par la Vierge !). Toutefois, Abélard aura consacré beaucoup de son énergie de dialecticien à distinguer les inférences nécessaires et probables, seules les premières trouvant grâce à ses yeux et, un siècle avant, Garlandus Compotista (*Dialectica*, 93.1-4) avait modifié la répartition boécienne en énonçant que l'argument dialectique est possible *et* nécessaire. L'*Abbreviatio montana* (77.14-29) trouve à ce sujet un compromis intéressant : la dialectique a deux praticiens, le *disputator* qui cherche à convaincre avec des arguments probables, et le *demonstrator* qui énonce des règles de réflexion ; l'auteur ne se prononce pas sur leur valeur, mais on peut supposer qu'elles sont nécessaires, en tant que règles.

humaines) et une définition extra-diégétique, relevant du genre romanesque (le héros créant un monde vraisemblable car entre l'actualisation réelle et le possible naturel). C'est le premier aspect qui m'intéressera surtout, je l'ai déjà dit ; mais la lecture vivifiante de D. Delcourt souligne que le discours romanesque n'est pas coupé des réflexions dialectiques de son temps.

I.3. – LE CORPUS, OU LA QUESTION DU ROMAN

Ce qui mène logiquement à définir ce que j'entends par « roman » et, partant, à délimiter un corpus ; celui-ci sera constitué d'un ensemble de romans, pris non pas au moment où le genre est constitué en tant que tel, mais dans le processus même de sa constitution, d'où le corpus suivant, classé par ordre chronologique avec des dates approximatives, telles qu'on peut les glaner dans les préfaces des différentes éditions et dans certains manuels, et en gardant bien à l'esprit que rien n'est plus difficile et sujet à caution que la datation des œuvres médiévales, notamment en termes de chronologie interne (Payen et Diekstra 1975), pourtant essentielle à une stylistique historique efficace :

1154-1155	<i>Le Roman de Thèbes</i>
1155	Wace, <i>Brut</i>
1156	<i>Le Roman d'Énéas</i>
1160	Wace, <i>Rou</i>
1169-1170	Chrétien de Troyes, <i>Érec et Énide</i>
1172	Thomas, <i>Le Roman de Tristan</i>
1176-1177	Chrétien de Troyes, <i>Cligès</i>
1180	Béroul, <i>Le Roman de Tristan</i>
1176-1181	Chrétien de Troyes, <i>Lancelot, Yvain</i>
1181-1190	Chrétien de Troyes, <i>Perceval</i>

Ce corpus a pour avantage son homogénéité temporelle, puisqu'il ne s'étend *a priori* pas sur plus d'un tiers de siècle, ce qui témoigne d'un élément essentiel dans la vie du roman médiéval : son apparition est plutôt brutale et son succès est immédiat (Ribard 1980, 14). Toutefois, cet ensemble est loin d'être évident, et sa constitution doit être argumentée. En effet, les conceptions et les pratiques du roman s'y répartissent de façon assez éclatée, puisqu'il représente quatre sous-types où le terme de roman est toujours caractérisé, quand il n'est pas tout bonnement absent : la *doxa* critique tend en effet à qualifier les romans de *Thèbes* et d'*Énéas* de « romans antiques » ou, mieux, afin d'éviter l'ambiguïté du terme, de « romans d'Antiquité », les textes de Wace de « chroniques », les romans de Thomas et de

Béroul de romans tristaniens (avec une composante biographique non négligeable) et, enfin, les romans de Chrétien de Troyes de romans arthuriens. Le corpus n'a donc certes pas l'avantage de l'homogénéité pure, ce qui a l'avantage de nourrir une étude contrastive : à partir de ces quatre branches du romans, on peut espérer dégager d'abord leur spécificité, dans la mesure où ce pallier qu'est la matière a souvent été utilisé au Moyen Âge comme critère discriminant en littérature (Kelly 1974, 151), et ensuite les dénominateurs communs qui permettent d'envisager des constantes génériques. Constantes qui ne font pas l'unanimité parmi les critiques, puisque les quelques réflexions esquissées plus haut sur le roman portent la plupart du temps sur le roman arthurien tel que Chrétien de Troyes l'a institué, et non avant. Il importe donc de justifier que l'étude remonte autant en amont, à des précurseurs du roman dont l'appartenance au genre fait débat.

I.3.1. – CRITERES

La récente et précieuse synthèse de F. Gingras (2011), et son approche résolument inspirée par la conception des genres littéraires de H. R. Jauss (1970), généralement admise par les médiévistes et dont j'ai déjà évoqué l'utilité dans la définition d'une stylistique médiévale¹⁰⁵, permettent d'appréhender le débat en se débarrassant de la question de la date de naissance précise du genre du roman. En effet, dans la mesure où l'on renonce à une définition essentialiste du genre, on peut d'avantage s'occuper de son évolution historique, accompagnée d'inévitables modifications, ce qui est d'autant plus pertinent pour le genre du roman, dépourvu au Moyen Âge de convention régulatrice et qui, en l'absence de norme, se définit uniquement par un ensemble de liens hypertextuels historicisés (Gingras 2011, 24-5) ; toutefois, « la reconnaissance de l'historicité des genres ne dispense pas d'essayer de trouver un noyau sémique qui expliquerait la permanence exceptionnelle (et pratiquement unique) de la catégorie du *roman* dans le système des genres entre le Moyen Âge et l'époque moderne » (Gingras 2011, 25). Mon approche, plus modeste, se contentera d'essayer de trouver un noyau *formel* (mais néanmoins significatif) dans les premiers romans médiévaux, sans prétendre aller au-delà de l'année

¹⁰⁵ Voir *supra* p. 23.

1191. L'approche historique que j'ai décidé de faire mienne implique de me situer dans une dynamique de constitution pas à pas du roman (Angeli 1971), ce qui a pour conséquence de me faire refuser le débat, qui a agité les médiévistes pendant au moins un temps, autour de la date de naissance du roman : Chrétien de Troyes ou romans antiques (Gingras 2011, 37-8)¹⁰⁶ ? Le point de départ et l'exemple le plus éclatant de ce débat semblent se retrouver dans l'article de R. Marichal (1968), pour qui les romans antiques et le *Brut* sont les pères du roman, marquant la rupture essentielle avec l'épopée, et dans la réponse que P. Gallais (1971) lui adresse, en défendant farouchement la paternité de Chrétien sur le roman – même si, quelques années plus tard, il reviendra sur son avis et concédera qu'*Énéas* peut être considéré comme un roman (Gallais 1985). De ces débats et questionnements, dont quelques échos se feront nécessairement entendre dans les propos qui vont suivre, deux éléments semblent intéressants à retenir. Le premier est la question des critères permettant d'identifier le roman ; c'est ainsi que P. Gallais balaie l'analyse de R. Marichal (qui note que les premiers romans se différencient par leur style et leur mètre) en assumant des critères plus thématiques, la fiction et l'individu, et en assénant que le style « était absolument secondaire et accessoire pour le romancier du XII^e s. » (Gallais 1971, 70). La prise en compte des critères ne peut donc s'envisager que par une approche à la fois totale (une alouette ne fait pas le printemps, et un critère ne fait pas un genre) et hiérarchisée (dans une nuée d'oiseaux, force est de reconnaître que l'alouette fait plus le printemps que le dodo). Deuxième point, qui pourrait prêter à sourire, on est parfois frappé de voir quels discours contradictoires ont pu être tenus sur tel ou tel point précis lorsqu'il s'agissait de défendre une démarcation nette entre différentes strates génériques ; le critère de la fiction, sur lequel on aura l'occasion de revenir, en est un exemple net puisqu'il est apparu parfois comme essentiel, parfois comme accessoire, et surtout Wace comme Chrétien ont été, suivant le point de vue critique, tiré d'un côté (Wace est historien et Chrétien se fonde sur un cadre historique) comme de l'autre (Wace a conscience du

¹⁰⁶ Débat qui, hors de la sphère des médiévistes, peut se poser autrement ; que le roman soit né au Moyen Âge ne fait pas forcément l'unanimité, et par exemple, J. Bessière (2012, 10, 12) donne pour premier élément de sa liste de grands romanciers Cervantès, et comme premier grand moment du roman occidental, le roman picaresque ; et aucune des origines possibles du roman occidental qu'il évoque ne va en deçà du XVI^e siècle. Que cela serve à relativiser mon propos : je n'étudierai que le roman médiéval, tel qu'il existe entre 1155 et 1190, et rien d'autre.

caractère fabuleux de pléthore des épisodes qu'il narre et Chrétien s'ancre totalement dans un monde fictionnel).

Tout cela témoigne du fait que l'approche essentialiste du genre semble résolument vouée à l'échec : la question de la naissance du roman doit être envisagée dans sa complexité, le flottement que l'on observe est une donnée matérielle et non la conséquence du point de vue critique, et il faut l'étudier en tant que tel. Ce qui revient à récuser d'emblée l'idée d'une date de naissance précise du roman, donc la possibilité de tout découpage net, que celui-ci soit assumé, comme P. Gallais qui rejette les romans antiques du genre romanesque, ou plus sournois, comme D. Kelly qui fait des romans antiques des *protoromans*, pour mieux les exclure du genre. La situation n'est sans d'ailleurs pas clarifiée par la question toujours très contestable de la chronologie des romans, l'exemple le plus extrême étant sans doute celui de F. E. Guyer (1954 ; 1972) qui, soucieux de montrer que Chrétien de Troyes a absolument tout inventé dans le roman, propose de dater les romans antiques *après* Chrétien de Troyes, histoire d'être sûr qu'aucune des innovations que ceux-ci présentent ne puisse être attribuée à un autre qu'au maître champenois. La cristallisation du débat autour de Chrétien, d'ailleurs, toute légitime qu'elle soit, occulte à la fois des prédécesseurs possibles (*Floire et Blanchefleur* ou encore *Partenopeu de Blois*, qui pourrait bien lui être antérieur), des contemporains trop souvent laissés dans l'ombre (Gautier d'Arras et Hue de Rotelande) ou même les deux romans de *Tristan* : on oublie trop souvent que le *Tristan* de Thomas est probablement antérieur à quatre des cinq romans de Chrétien, et que, selon certains, la première partie du *Tristan* de Bérout, datée des alentours de 1160, est antérieure à *tous* les romans de Chrétien. Ces données, justes ébauchées, ne servent pas à prôner l'attribution du titre d'« inventeur » du genre romanesque à un quelconque auteur, mais plutôt à rappeler à la fois l'imprécision des informations historiques dont on dispose pour l'époque et l'extraordinaire contexte de créativité littéraire qui caractérise le XII^e siècle. C'est par volonté d'espérer entrevoir quelque chose de la mutation des formes au sein de ce contexte que j'ai choisi un corpus dont l'hétérogénéité générique est contrebalancée par son statut de témoins privilégiés de l'essor historique d'un genre ; déterminer si ces œuvres sont les sages-femmes, les embryons ou encore les fringants témoins adultes de ce genre, cela n'est

pas de mon ressort, parce que la question n'est pas pertinente dans mon approche.

Malgré le caractère protéiforme du roman et la difficulté à établir ses critères définitoires (Payen et Diekstra 1975, 19, 23), on peut essayer de réfléchir sur quelques-uns de ces traits distinctifs, tout en rappelant qu'ils se sont mis en place progressivement et qu'il est difficile, ou polémique, de revendiquer tel ou tel critère comme essentiel par rapport à des traits accessoires. Formellement, la rupture est opérée par tous nos textes : si l'on excepte l'expérimentation du début du *Rou*, et que Wace ne gardera pas tout au long du texte, nos romans sont écrits en couplets d'octosyllabes à rimes plates ; il y a donc rupture avec la chanson de geste, d'emblée, même si la forme ne se distingue pas de l'hagiographie ni de la chronique (ce genre, notamment dans son versant insulaire, faisant toutefois preuve de souplesse formelle, en témoigne la chronique de Jordan Fantosme). L'octosyllabe n'est donc pas discriminatif, ni même la longueur, surtout dans le contexte de naissance d'une littérature où les conventions formelles ne sont pas fixées. Mais d'autres critères, à la charnière entre le formel et le thématique, peuvent être convoqués ; ainsi, si l'on considère que « la naissance du roman implique donc simultanément celle de l'écrivain » (Marichal 1968, 458), on a souvent souligné que le roman se caractérise par la forte présence du narrateur, doublée d'une nette conscience d'auteur (Ribard 1980, 18) : il y a un net renouveau entre la chanson de geste et le roman antique, dans la mesure où l'autorité vernaculaire est revendiquée nettement (Blumenfeld-Kosinski 1980, 157) ; Wace n'est d'ailleurs par exempt de cette revendication d'autorité auctoriale. Tous nos textes se démarquent donc par une nette activité d'autorité de la part de l'auteur (Zink 1981). Par ailleurs, des critères formels, mais témoignant d'une esthétique signifiante, apparaissent de façon progressive dans tout le corpus : traitement de la description, du discours rapporté dans son dialogue et particulièrement du dialogue, de l'introspection, qui apparaît avec le *Roman de Thèbes* et est absente de l'hagiographie et de la chanson de geste (Gingras 2011, 238-9), tout cela se met progressivement en place mais trouve ses premières attestations dès les œuvres les plus anciennes de mon corpus (Petit 1985). Ces traits témoignent de l'importance de l'individu dans le roman ; ce thème a souvent été considéré comme un critère distinctif majeur, par exemple par P. Gallais (1971), selon lequel Chrétien invente le roman en se focalisant sur l'individu et, plus précisément, sur

un héros problématique servant de modèle à une classe sociale en crise, la noblesse ; avec une approche différente, D. Delcourt (1990, 16-8) postule que la chanson de geste et le roman antique décrivent des héros immuable, hermétiques au changement. L'argument est fort, mais l'esthétique des œuvres de Wace et des romans antiques, justement par l'ajout de dialogues ou d'introspection, indique qu'une tendance suggérant une intériorité problématique est au moins en germe. Enfin, il semble que le thème pourtant essentiel de la merveille, centrale pour le roman arthurien, ne soit pas discriminant à la naissance du genre : elle est présente dans la chronique et mettra du temps à devenir un critère distinctif (Kelly 1974).

Le critère le plus épineux semble bel et bien être celui du rapport à l'histoire et donc de la fiction ; il faudrait lui consacrer une thèse entière et je ne peux que l'effleurer ici, me contentant de résumer quelques prises de positions critiques, de façon forcément parcellaire, et en me concentrant sur deux aspects du problème : d'abord la question de la pertinence de ce critère, ensuite le rapport des œuvres à l'opposition histoire/fiction. En effet, les critiques ne sont pas unanimes sur la pertinence du critère de la fiction. On a vu que P. Gallais lui accordait une place centrale ; D. H. Green, dans une classification citée par L. Ashe (2007, 24-5), établit un processus de naissance de la fiction : la non-fiction fabriquée (l'*Historia Regum Britanniae* et le *Brut*), les interpolations fictives dans une source historique (le roman antique) et enfin la fiction complète, apparue avec Chrétien de Troyes. Toutefois, d'autres critiques considèrent que le critère joue de façon plus précise dans la distinction générique : ainsi D. Boutet (1999) admet que le rapport à l'histoire varie selon les genres, mais la typologie générique qu'il propose est très fine et fait passer ses lignes de démarcation entre différents sous-types du roman (par exemple le roman réaliste, le roman arthurien en vers, le roman en prose, etc.) : le critère pourrait être paradoxalement *trop* efficace dans sa fonction discriminative. De même, L. Ashe (2007, 23-4) observe une distinction entre le roman insulaire et le roman continental, le premier étant plus proche de la chronique et de l'historiographie dans la mesure où ces textes ont une fonction sociale identique : la création d'une identité culturelle. De façon plus radicale, plusieurs critiques relativisent la valeur intrinsèque du critère de la fiction : pour S. Fleischman (1983), le choix des matières dépend moins d'un critère de véracité (les

matières de Rome et de France s'opposant à la matière de Bretagne, fausse) que du but que se propose l'auteur (propagande, panégyrique, etc.) ; ainsi, « the traditional criteria of veracity versus fictionality are not universally pertinent to the classification of medieval narrative » (Sturm-Maddox 1984, 28) et la distinction, déjà fort ténue, entre histoire et roman, se trouble d'autant plus qu'apparaissent de nouvelles formes ambiguës, la fiction historique ou l'histoire romancée (Sargent-Baur 1996, 31-2).

Il faut toutefois prendre en compte le fait que l'opposition vérité/fiction a été théoriquement considérée comme ligne de partage (Gingras 2011, 159-64) : Priscien distingue parmi le genre narratif l'histoire et la fiction et Jean de Garlande (*Parisiana Poetria*, V, 303-332) établit trois *species* d'œuvres¹⁰⁷, suivant le degré de vérité : vrai, vraisemblable, et faux ; toutefois, si le rapport entre narration vraie et histoire est net (quoique pour Jean de Garlande les événements doivent être très éloignés dans le passé, v. 321-2, ce qui exclut l'historiographie récente et la chronique), Jean de Garlande ne relie pas explicitement la *fabula* (la narration fausse) ni même l'*argumentum* (la narration vraisemblable) au roman : la *fabula* ne prétend pas à la vérité (v. 317) et l'exemple donné d'*argumentum* est la comédie. Par ailleurs, comme le fait remarquer F. Gingras (2011, 163), Jean de Garlande n'emploie pas ici le terme *genus* : sa typologie est celle des types de narration, qui ne semble pas, au moins dans la taxinomie, atteindre le statut de genre. Toutefois, il faut noter que le terme *fable*, s'il n'est que rarement revendiqué par les auteurs de romans, est souvent employé, de même que le terme *roman*, par les ennemis du genre, qui lui adressent le principal reproche de colporter des mensonges et de ne pas dire la vérité (Gingras 2011, 164-79) ; et l'on sait que Jean Bodel considère que les récits arthuriens sont *vains*, ce qui pourrait suggérer que la fiction les définit, à moins de voir dans ce terme, comme le fait R. Guiette (1978), l'expression du fait que le sens est soit minoré par l'aventure, qui prime, soit effacé par l'esthétique de l'énigme qui caractérise assez souvent l'écriture romanesque : le sens de ce terme est donc difficile à circonscrire. Corollaire de la relativité du critère de la fiction, l'autorité auctoriale est floue et diversement analysée selon les critiques ; ainsi,

¹⁰⁷ Plus précisément, parmi la narration « narrative » (c'est-à-dire ni la représentation ni la narration mixte), Cicéron distingue celle fondée sur l'intrigue et celle fondée sur les personnages. La tripartition donnée est celle des catégories fondées sur l'intrigue.

pour E. Baumgartner (2004, 26), les textes historiographiques de Wace et de Benoît font référence à une source écrite, précise et servant à légitimer l'écriture, ce qui suggère que l'auteur atténue sa responsabilité face à l'autorité de la source, alors que M. Zink (1981, 18-9), et je serai plus enclin à suivre cette analyse, note un scepticisme marqué envers la source : on est déjà dans un paradigme d'autorité d'auteur, même si c'est avec Chrétien que la littérature va assumer totalement sa fictionnalité.

Un moyen de résoudre ce paradoxe serait de postuler une origine commune à l'historiographie et au roman, qui seraient deux branches issues d'un même tronc, et qui ne se séparent que tardivement ; ainsi, D. Kelly (1974, 147) considère que, jusqu'à 1175 environ, il n'y a pas de distinction entre histoire et roman. L'idée d'une origine commune permet donc de minorer l'importance du critère de l'opposition entre vérité et fiction, qui ne se met en place que progressivement : il n'est donc pas absurde, comme je le fais, de remonter la chronologie des œuvres, quitte à étudier un état littéraire où la distinction n'est pas encore radicale. P. Damian-Grint (1999, ix-xi) note ainsi que les projets littéraires des historiens et des romanciers sont parallèles ; ce sont les historiens du XII^e siècle qui, sans rien devoir à leur prédécesseurs, inventent une nouvelle façon d'écrire, et notamment l'idée d'autorité vernaculaire, ce qui passe par la constitution stylistique d'une *persona* d'auteur-historien vu comme autorité historique. Ce processus, essentiel pour permettre une histoire en langue vernaculaire, est toutefois très proche de la constitution de l'*ethos* spécifique du narrateur romanesque. De fait, les historiens sont à la fois les pionniers du roman et de la chronique, ce qui explique des emprunts stylistiques perpétuels entre romanciers insulaires et historiographes (Damian-Grint 1999, 36, 183). Roman et historiographie auraient donc une origine mêlée, intéressante en tant que telle, et qui peut légitimer mon corpus, dans sa volonté de saisir le roman dans sa naissance, et donc au moment où il a des rapports ambigus à la fois avec le genre historiographique et avec la question de la vérité historique. Ce fait explique aussi la proximité de l'historiographie et du roman, deux genres narratifs, fondant des traditions, vecteurs de fiction et laissant une large place à l'action individuelle, essentielle au destin collectif et au changement, ce qui ouvre ces genres vers le futur (Zumthor 1975, 240-1).

Enfin, une autre approche du roman s'intéresse à la conscience que les hommes du

Moyen Âge pouvaient avoir de l'existence de ce genre : avaient-ils conscience de sa spécificité ? On peut essayer de répondre à la question par deux moyens. Le premier concerne l'étude du mot *roman*, dont je ne referai pas l'étymologie, renvoyant pour plus de détails à l'ouvrage de F. Gingras (2011, 22-7, 66-94) ; je me contenterai d'extraire de ces pages quelques éléments qui me paraissent significatifs, tout en gardant à l'esprit le fait que, évidemment, le genre peut exister avant sa dénomination ; mais l'emploi d'un terme précis indique que l'objet est devenu une entité littéraire à part entière. *Romanz*, d'abord lié à l'idée de traduction en langue vernaculaire, semble commencer à désigner une création poétique seule chez Wace (*Rou III*, 153), qui oppose *roman* et *sirventeis* (Gingras 2011, 84-5) ; dès le début des années 1160, « le roman [...] devient de plus en plus précisément ce qu'il est convenu d'appeler un genre littéraire » (Gingras 2011, 86) ; ce qui explique que, vers 1174, on trouve le terme qui a nettement perdu son sème de /traduction/ au profit de l'idée de composition originale dans la *Vie de saint Thomas Beckett* de Guernes de Pont-Sainte-Maxence, et que la branche II du *Roman de Renart* emploie le terme dans une liste de genres littéraires (Gingras 2011, 82, 86-7). Ainsi, aux alentours des années 1170, le terme *roman* commence à s'appliquer à un genre littéraire ; mais celui-ci semble encore mal défini et c'est chez Chrétien de Troyes que l'on trouve les premières attestations de *roman* comme désignant un genre spécifique et circonscrit ; ces attestations « inclinent à considérer, au mieux, Chrétien de Troyes comme le véritable créateur du genre romanesque, au pire comme celui qui eut le premier l'intuition qu'un genre réellement nouveau était né » (James-Raoul 2009, 48) ; le terme apparaît en effet dans *Yvain*, *Lancelot* et *Le Conte du Graal*, tous traditionnellement datés après 1178 : ce ne sont donc sans doute pas les premières attestations du terme, mais ce sont les plus nettes et elles témoignent que le genre est désormais entièrement fondé. Dans tous les cas, l'imprécision de la chronologie des œuvres, tant absolue que relative, et la difficulté d'analyse des occurrences du terme *roman*, notamment au niveau philologique, invitent essentiellement à la prudence.

Un deuxième moyen d'accès à la conscience générique médiévale est l'analyse de la tradition manuscrite des œuvres ; l'approche n'est alors plus contemporaine (l'étude du mot *roman* permettant de mieux circonscrire comment les auteurs médiévaux

envisageaient leur pratique), mais *postérieure* aux œuvres, les manuscrits étant au mieux constitués un quart de siècle après l'écriture des textes. On est alors pleinement dans une théorie de la réception, étudiant non la pratique des auteurs, mais la perception du statut générique des textes au Moyen Âge. Ainsi, l'étude des œuvres composant un manuscrit permet de mieux envisager des regroupements génériques possibles¹⁰⁸ ; globalement, des tendances précises se dessinent, indiquant qu'il y a conscience générique nette et que les œuvres considérées comme problématiques étaient parfois incluses dans des ensembles romanesques ; toutefois, comme on l'a vu, il n'est pas impossible que le critère de matière prime parfois sur le genre, notamment dans les regroupements arthuriens de Wace et Chrétien ; mais cela ne concerne que peu de cas de figures. Ce constat peut être nuancé et précisé par l'étude des textes qui composent les manuscrits dans lesquels nos textes ont été copiés.

Le *Brut* de Wace apparaît, parmi 18 manuscrits envisagés, seul dans cinq manuscrits (*ENORS*) ; trois recueils sont nettement historiques (*CDP*, dont les deux premiers contiennent essentiellement des chroniques) et quatre nettement romanesques (*HJKY*, tous contenant aussi des romans antiques, et trois, *HKY*, des romans de Chrétien) ; deux contiennent des romans et des chansons de geste (*T* et le fragment de Cologne) ; deux des chroniques et des romans (*AF*) et un manuscrit est très composite (*G*). Ainsi, *Brut* apparaît conjointement avec des romans dans huit manuscrits, et avec des textes historiques dans cinq ; *Brut*, d'ailleurs, se distingue par ce trait de sa source, l'*Historia Regum Britanniae*, qui, elle, n'apparaît que dans des manuscrits contenant des textes historiques (Sargent-Baur 1996) : par le processus de traduction, de *mise en romanz*, le texte semble perdre la clarté du statut générique de sa source. Et, plus précisément, la répartition des manuscrits est aussi géographique : les manuscrits insulaires tendent à intégrer le *Brut* parmi les chroniques, et les manuscrits continentaux parmi les textes arthuriens (Le Saux 2005) ; ce fait est particulièrement intéressant, puisqu'il suggère une double réception du *Brut*, selon que son public le voit comme le récit de la vie de ses ancêtres (en Grande-Bretagne) ou comme un texte dont l'aspect narratif prime sur l'aspect historique, dénué d'enjeux

¹⁰⁸ L'étude a été faite à partir des notices présentes sur les bases de données Arlima et Jonas.

identitaires (sur le continent). Le *Rou*, au caractère historique plus marqué, a été transmis par un nombre bien plus bas de manuscrits ; cependant, la même répartition s'observe, avec toutefois un renversement statistique : *Rou III*, la partie en octosyllabes, qui a beaucoup circulé indépendamment au Moyen Âge, apparaît dans deux manuscrits historiques (*AC*) et dans une grande compilation romanesque (*B*), le manuscrit BnF fr. 375 ; contenant à la fois des romans antiques (*Thèbes* et *Troie*) et des œuvres de Chrétien de Troyes¹⁰⁹. Ainsi, pour Wace, l'hésitation légitime dont témoigne la critique sur son statut, historique ou romanesque, a été vécue dès le Moyen Âge.

Les romans antiques, quant à eux, apparaissent souvent les uns avec les autres. *Thèbes* est toujours présent dans un manuscrit contenant un autre roman antique ; ce lien est d'ailleurs fort : dans deux manuscrits, il n'y a que des romans antiques (*BP*) ; dans deux autres, les romans antiques constituent la majeure partie du manuscrit, le reste étant constitué de textes brefs divers (*CS*) ; un seul manuscrit est une vaste compilation, essentiellement romanesque : c'est le BnF fr. 375 dont on a déjà parlé (*A*). *Énéas* est tout aussi lié au genre du roman antique : quand il n'est pas isolé (*AB*), il apparaît avec un autre roman antique (*CDGHI*) sauf dans un manuscrit, *F* ; il apparaît aussi souvent avec le *Brut* de Wace (*EFGH*), ce qui pourrait suggérer un ensemble historique, puisque les intrigues des deux textes se suivent ; cependant, on se rend compte que, dans ces quatre cas, *Énéas* apparaît aussi parmi les romans de Chrétien dans deux manuscrits (*EG*) ; dans les deux autres (*FH*), les manuscrits contiennent juste le *Brut* et des romans antiques, indiquant un cycle chronologique (*Troie-Énéas-Brut* ou *Énéas-Brut*) au caractère historique marqué.

Enfin, Chrétien¹¹⁰ est nettement identifié comme un auteur romanesque ; il apparaît en effet rarement dans des manuscrits sans dominante romanesque (cinq manuscrits : *BEsP3P15Pr*) ; autrement, l'œuvre apparaît seule (cinq manuscrits : *CIEdFP6P9*) ou dans des manuscrits arthuriens notamment lorsque *Perceval* est suivi de ses continuations (neuf

¹⁰⁹ Les choses sont nettement moins claires pour les parties en alexandrins, conservées uniquement dans un manuscrit du XVIII^e siècle ; ce manuscrit, constitué par un historien, André Duchesne, ne contient que des œuvres historiques ; *Rou* y a été recopié d'après un manuscrit, perdu, appartenant à un historien du XVII^e siècle, Arthus Du Moustier, et qui contenait au moins le *Rou* et le début de la *Conception Notre Dame* de Wace (Holden 1973, 23). Il est donc impossible de connaître le contenu précis de ce manuscrit, ni même sa date.

¹¹⁰ J'utilise exceptionnellement les sigles de l'édition de la Pléiade, qui permettent mieux la comparaison de l'œuvre de Chrétien dans son ensemble. Pour les équivalences, voir l'appendice I.

manuscrits : *ChL2MsM1P7P11P12P13P16*) ; il apparaît avec les romans antiques et Wace dans quatre manuscrits (*PP1P8P14*), avec les romans antiques ou Wace dans deux manuscrits (respectivement *P5* et *L1*) ; enfin, il apparaît avec des romans d'autres types dans deux manuscrits (*M1P4TuV*). Chrétien est donc bien identifié comme auteur romanesque, mais son succès et l'ampleur de son œuvre font qu'il n'apparaît que très ponctuellement avec les autres œuvres du corpus. Du point de vue de la réception, Chrétien témoigne donc d'une sorte de fuite en avant générique : il a quelques liens avec ses prédécesseurs, mais il apparaît surtout avec ses successeurs ; il y a donc bien un point de bascule, mais ce n'est pas une rupture.

L'étude de la tradition manuscrite nous mène donc à deux conclusions. La première, c'est qu'il y a de nets points de contacts entre nos œuvres, même si *Thèbes* est très cantonné à l'ensemble « roman d'Antiquité » et que Chrétien est plus lié aux romans qui lui sont postérieurs qu'à ceux qui lui sont antérieurs. Il n'est donc pas absurde d'étudier nos œuvres ensembles, bien que, du point de vue de la réception (médiévale comme critique, d'ailleurs), Chrétien se distingue. La seconde, peut-être plus intéressante, témoigne que, dans la tradition manuscrite au moins, le rapport histoire/fiction est loin d'être évident : il y a des manuscrits nettement historiques, certes, et d'autres nettement romanesques. Mais plusieurs créent des cycles romanesques (notamment les manuscrits BnF fr. 375, 794, 1450, 12603) où Wace, les romans antiques et Chrétien coexistent, dans une longue chronologie pour laquelle le critère de l'opposition histoire/fiction semble neutralisé : le cycle de récits et sa cohérence large priment sur la détermination de son degré de véracité historique.

I.3.2. – JALONS

Il n'est donc pas absurde, au vu de l'indétermination constitutive du genre romanesque, de choisir d'étudier celui-ci dans l'état parfois flou qu'il a au moment de sa naissance. Toutefois, il me semble nécessaire de justifier mon corpus, cette fois-ci en analysant chacun des ensembles choisis, selon un ordre chronologique, afin de montrer comment chaque œuvre s'inscrit, à sa manière particulière, dans le processus de naissance du roman, et comment la critique a appréhendé le statut de chaque œuvre. Je m'attarderai

beaucoup plus sur les textes de Wace et sur les romans d'Antiquité, bien plus problématiques dans leur définition du roman, que sur l'œuvre de Chrétien de Troyes ou sur les romans tristaniens, dont le statut de roman est quasi unanime.

Il faut d'abord mentionner le fait que la distinction entre roman d'Antiquité et chronique n'est pas absolue ; elle peut même apparaître à certains comme factice, et relevant de la « paresse intellectuelle » (Baumgartner 1994a, 15) ; de fait, certains critiques listent le *Brut* de Wace parmi les romans antiques, en vertu d'une ouverture du roman à sa naissance (Le Goff 1972, 163 ; Durling 1989)¹¹¹. En effet, des critères communs apparaissent : traduction, inspiration épique liant le récit individuel à une histoire familiale (Mikhailov 1978, 346) et surtout dimension historique qui empêche de séparer radicalement le roman d'antiquité de la chronique (Mora-Lebrun 2008, 226-7). En effet, les romans d'antiquité sont souvent considérés par la critique comme ayant une vocation historique : leurs auteurs « ont voulu faire œuvre d'historiens » (Marichal 1968, 453), et cette opinion a été maintes fois relayée par la critique (Angeli 1971 ; Zink 1981 ; Petit 1985, 797-807 ; Baumgartner 1994a). F. Mora-Lebrun (2008, 226-7), à qui j'emprunte ces références, note cependant que leur rapport à l'histoire est plus complexe qu'une fidélité absolue, et consacre de nombreuses pages de sa synthèse à éclairer cette question. Parmi les opposants à la thèse d'un roman d'antiquité historique, elle cite J.-G. Gouttebroze (Gouttebroze 1991, 307), qui met en garde contre l'assimilation entre le roman d'antiquité et l'histoire : cela reviendrait à confondre l'histoire réelle et la « mythologie que la société chevaleresque cherche à se donner ». À mes yeux, le point de vue de J. Le Goff (1972) est encore plus intéressant : il fait des romans d'antiquité les premiers romans historiques, au sens moderne du terme, caractérisés par un traitement dépaysant de l'histoire, perçue comme un simple support de fiction ; ce qui explique la remarque émise par Ph. Haugeard (2009, 33-4) sur la pratique d'adaptation de ces romanciers : le traitement réellement inventif de la matière (ajouts, suppressions,

¹¹¹ Évidemment, cette inclusion est très loin de faire l'unanimité ; beaucoup de critiques considèrent que Wace relève de l'historiographie, nettement distincte du roman d'antiquité ; un des arguments les plus intéressants concerne le rapport à l'œuvre source, différent dans la mesure où Geoffroy de Monmouth n'appartient pas au prestigieux corpus des *auctores* (Blumenfeld-Kosinski 1980, 145) ; plus précisément, l'adaptation des romans d'antiquité transforme une épopée romaine en roman, alors que, chez Wace, la *translatio* n'est pas l'occasion d'un transfert générique, le texte demeurant historique (Menegaldo 2011, 302).

modifications profondes d'épisodes) révèle que, tout historique que soit le roman, les auteurs n'ont pas pour souci principal l'Histoire, mais qu'au contraire ils privilégient le plaisir créateur.

L'autre problème que pose l'ensemble des romans d'antiquité, c'est l'étiquetage de l'ensemble : doit-on les considérer comme un genre à proprement parler (Blumenfeld-Kosinski 1980) ou plutôt comme une matière (Mora-Lebrun 2008, 12), que Jean Bodel a d'ailleurs nettement identifiée ? Les deux critiques que je confronte s'accordent toutefois sur la présence de critères unificateurs nets de l'ensemble dégagé : le sujet (la matière antique), le caractère de traduction ou d'adaptation fondée sur une exigence de *translatio*, le but (la défense de l'idéologie chevaleresque doublée d'une réflexion politique, avec une signification ouverte), la poétique même (notamment le procédé privilégié de l'*ekphrasis*), tout cela contribue à identifier un ensemble indéniable ; et la distinction genre/matière s'efface d'ailleurs, si l'on considère *genre* dans sa signification souple et dynamique, comme semble le faire, *in fine*, R. Blumenfeld-Kosinski (1980, 159) : l'ensemble des romans d'antiquité désigne une étape dans le développement historique du roman et « we are now better prepared to see the *roman antique* as forming a crucial element of a larger generic system (romance) within which it plays both a constituent and a generative role ». J'étudierai donc les romans d'antiquité à un triple niveau : comme appartenant au genre du roman en train de naître, comme un « sous-genre » ayant ses propres spécificités, intéressantes à la fois en tant que système propre et comme jalon historique, et enfin comme ensemble d'œuvres distinctes dont j'essaierai de ne pas perdre de vue la singularité. En effet, les deux romans d'antiquité que j'ai choisi d'étudier, *Thèbes* et *Énéas*, se distinguent nettement¹¹² ; je rappelle d'ailleurs que certains incluent *Énéas* dans une définition étroite du roman tout en excluant *Thèbes*, dont l'intrigue et l'idéologie semble encore trop collective et communautaire. *Thèbes* a parfois le prix du premier roman

¹¹² Je n'étudierai pas en détail le roman de *Troie* de Benoît de Sainte-Maure : malgré l'intérêt intrinsèque de l'œuvre, et le fait que l'auteur ait aussi produit une *Chronique des ducs de Normandie*, fournissant un ensemble auctorial roman/historiographie dont l'étude stylistique ne pourrait qu'être féconde, j'ai lâchement reculé devant l'ampleur de la tâche, au vu de la longueur de chacun des textes. Je n'étudierai pas non plus les différentes versions du *Roman d'Alexandre* ; à un critère pratique (l'ensemble est ici aussi vaste et dense) s'ajoute un problème théorique : bien que rattaché au roman d'antiquité, ces œuvres s'en démarquent par la forme (laisse d'alexandrins), ce qui nous situe aux marges de l'ensemble que représente le roman d'antiquité. Notons que P. Gallais (1971), qui fait primer la thématique sur la forme, considère au contraire que le traitement de l'individu-Alexandre dans ces textes est romanesque.

(Raynaud de Lage 2002 ; Petit 2010, 8) ; P. M. Clogan (1989, 55) lui octroie aussi ce titre, en notant bien qu'il y a une tension entre matière romanesque et forme épique. C'est que *Thèbes* ne marque pas une rupture littéraire radicale, d'abord par l'influence épique indéniable de son écriture, que l'on a souvent commentée (Hoepffner 1928 ; Dufournet 2002 ; Payen 2002 ; Micha 2002) ; mais on sait depuis les travaux d'A. Petit (1985) que cette influence n'est pas dominante et que *Thèbes* présente pléthore d'innovations techniques qui seront reprises à loisir dans les romans suivants. Toutefois, outre la question historique déjà évoquée, on peut légitimement reprocher à *Thèbes* de ne préfigurer le roman qu'au plan de certains éléments stylistiques, et non de l'idéologie ; ainsi D. Boutet (2005) note bien qu'il présente une forme nouvelle, le texte créant sa cohérence en supprimant ce que sa source a de proprement épique (au sens antique du terme, et sans évoquer les résurgences d'écriture de la chanson de geste que l'on vient de voir), ce qui le rapproche de l'historiographie, tout en l'éloignant dans la mesure où la structure profonde du texte unifie un schéma mythique et une réflexion socio-politique, ce qui donne au texte une cohérence mythique. *Énéas*, pour sa part, fait plus consensus : certes, des critiques comme D. Delcourt (1990, 16-7) dénie toute initiative personnelle à *Énéas*, jouet des destinées, et font de l'intrigue du roman une simple réalisation de projets prophétiques ; toutefois, la dominante me semble d'un autre ordre : beaucoup de critiques admettent que ce roman marque une rupture en se détournant du collectif au profit de la psychologie individuelle et insiste sur la réalisation personnelle du destin du héros (Jackson 1974 ; Cormier 1976 ; Gallais 1985 ; Boutet 1999), ce que résume L. Ashe (2007, 134-43) : *Énéas* refuse d'évoquer l'Histoire *per se*, en tant que telle, et opère une fusion de l'épopée et du lyrisme faisant naître le roman, en se focalisant sur l'étude de l'évolution émotionnelle et psychologique, incarnée au plan de la forme par l'essor du monologue. Ainsi, *Thèbes* comme *Énéas*, l'un par son statut d'innovateur témoignant au moins d'une rupture formelle, l'autre par le renversement essentiel passant du collectif à l'individuel, semblent légitimes comme jalons et comme œuvres et seront étudiés en tant que tels. Leur statut de traduction sera évidemment pris en compte, et l'étude de leur système stylistique ne sera

pas séparée d'une analyse comparée de l'œuvre et de la source¹¹³.

Wace, en revanche, pose de plus redoutables problèmes. Certes, il a l'avantage de présenter un corpus auctorial net, à peu près sûr, et traversé par une opposition générique : Wace est en effet l'auteur de deux « romans », sur le statut duquel on va rapidement revenir, et de trois textes hagiographiques, narratifs et brefs. Cela annonce des perspectives stylistiques intéressantes : l'étude contrastive permettra d'opposer les stylèmes de genre, d'œuvre et d'auteur. Wace a aussi le privilège de figurer parmi les grands propagateurs de la matière arthurienne, puisque son *Brut* est une traduction de l'*Historia Regum Britanniae*, sans doute la première œuvre arthurienne, et que ce texte favorisera nettement la diffusion de la matière de Bretagne, dont on sait comment elle sera reprise par Chrétien de Troyes. Wace prend donc place, au plan thématique si ce n'est au plan générique, dans l'histoire de la naissance du roman. Par ailleurs, le statut d'adaptation, du *Brut* au moins, sera aussi l'occasion d'une étude comparative entre l'œuvre et la source, toujours afin de mettre au jour les évolutions historiques et les constances actoriales. À tous ces points de vue, l'étude de Wace se justifie. Toutefois, cela n'est pas sans poser un problème majeur, qui est celui du genre : les deux « romans » de Wace se situent entre la chronique et le roman, et cette hésitation est essentielle et incontournable. Formellement, en effet, et thématiquement, *Brut* et *Rou* sont des chroniques :

La chronique est au Moyen Âge un recueil de faits rapportés dans l'ordre de leur succession, une codification de ces faits et de leurs dates, année par année, règne par règne dans un récit en général assez succinct. L'*Historia* et le *Brut* répondent en partie à cette définition : on voit y succéder chronologiquement une bonne centaine de rois et le déroulement linéaire de la narration est nettement structuré par ce que B. Guénée appelle la « tyrannie du règne » (Mathey 1988, 100).

La structure narrative des deux « romans » de Wace est bien celle d'une chronique, centrée sur des cellules narratives correspondant à des règnes¹¹⁴. Cela expliquerait que le terme

¹¹³ Les problématiques précises de l'adaptation médiévale ont été largement traitées par la critique ; lors de l'analyse des œuvres, je ferai des références aux sources lorsque des résultats intéressants apparaîtront. Il faut toutefois noter d'emblée que, dans la pratique médiévale de la traduction, qui relève plus de l'adaptation, le style de l'original est sans doute ce qui se perd en premier, même si les auteurs peuvent parfois (mais si rarement !) être très littéraires. Ainsi, au strict plan stylistique, la moisson est globalement pauvre.

¹¹⁴ Il faut cependant noter que la partie arthurienne du *Brut* fait près de 5000 vers : même si l'isoler du reste de l'œuvre (ce que font certaines éditions modernes) revient à couper cette séquence d'un tout qui la justifie, il faut reconnaître que ce sont là les proportions d'un petit roman et que cette section est particulièrement ambiguë

roman soit aussi peu utilisé par Wace, au détriment de termes comme *geste* ou, plus précisément, *estoire*, terme particulièrement employé par les historiens de l'époque (Gingras 2011, 193-4) ; or, les travaux de P. Damian-Grint (1999, 252-4) le révèlent bien, *romanz* et *estoire* sont des termes techniques ayant un sens générique précis, et ils ne sont pas interchangeables. Le *Brut* et le *Rou* relèveraient alors de l'historiographie, et n'auraient rien à faire dans mon corpus ; ainsi, E. Baumgartner (2006) note que le *Brut* remplit les critères du récit historique donnés par P. Ricoeur : temps distinct de celui de l'énonciation, suite des générations, motif de la trace liant le passé au présent. De même, comme le note P. Damian-Grint (1999, 182), certains critiques font de l'*estoire*, l'historiographie vernaculaire en vers, un genre spécifique ; P. Damian-Grint ne se prononce pas nettement sur la question, mais ses analyses mettent bien en lumière la spécificité de cet ensemble ; dès lors, Wace ne serait pas auteur de roman. L'idée d'une autonomie du champ historiographique au plan générique se retrouve assez souvent parmi la critique, notamment chez J. Blacker (1994)¹¹⁵, et le rattachement de Wace à ce mouvement est souvent soutenu par la critique.

Pour répondre à ces objections, il me semble important, dans un premier temps, de distinguer le *Brut* et le *Rou*, comme y appelle d'ailleurs M. Bennett (2006, 32) : « although medieval audiences did not make the same distinction between myth and history, a modern observer can clearly distinguish between the *Brut* and the *Rou* » ; et, en effet, la critique tend à distinguer le *Brut*, œuvre plus littéraire et plus romanesque, du *Rou*, considéré comme plus proche de la vérité et utilisé comme source historique (Damian-Grint 1999, 57 ; Haugeard 2009). De ce point de vue, *Rou* pose plus nettement problème. Dans son rapport à l'histoire, d'abord, puisque c'est là qu'on y trouve une réflexion poussée de Wace sur le métier d'historien, chargé de conserver la mémoire des choses (*Rou III*, v. 1-

du point de vue générique, et contient le plus d'innovations romanesques (Lacy 1977, 151).

¹¹⁵ *A priori*, la question de la généricité n'est pas à proprement parler traitée dans cet ouvrage ; en effet, son approche est plutôt sociologique (rôle et fonction de l'historien, rapport à la société et à la royauté, patronage notamment) et se concentre sur un critère thématique, la narration des événements concernant le *regnum* anglo-normand : les auteurs étudiés sont *ipso facto* des historiens. Toutefois, l'ouvrage n'est pas exempt de réflexions génériques ; J. Blacker (1994, xi-xv) note que les auteurs ont conscience que leur tâche nécessite une forme particulière de discours, et oppose l'histoire à la littérature d'imagination, notamment sur des critères d'opposition vérité/fiction issus d'Isidore de Séville. De plus, le résumé présent sur la jaquette de l'ouvrage décrit bien la chronique vernaculaire en vers comme un nouveau genre, et la thèse de J. Blacker, source de l'ouvrage, semblent revendiquer plus explicitement l'existence du genre distinct de l'*estoire* (Damian-Grint 1999, 182).

142), et que les sources, plus proches (jusqu'aux propres souvenirs de Wace), sont nettement plus fiables que l'*Historia* de Geoffroy de Monmouth, dont l'authenticité était remise en cause dès le Moyen Âge, ce dont Wace avait parfaitement conscience. Ainsi L. Mathey-Maille (2007), qui a pourtant défendu la thèse d'un Wace précurseur du roman avec ferveur, on va le voir, analyse le *Rou* dans le cadre d'une étude qui porte sur la naissance de l'écriture historiographique et considère en conclusion que *roman* est un terme trop problématique pour le désigner : elle préfère celui de *geste*. Ensuite, le *Rou* pose un problème du point de vue de la forme, puisqu'il est composé de quatre parties présentant des variations formelles radicales : la « Chronique ascendante », sorte de prologue qui se distingue d'emblée en résumant l'œuvre à rebours, du plus récent au plus ancien, et la « Seconde partie » sont en laisses rimées d'alexandrins, une forme qui est celle des *Romans d'Alexandre* de Thomas de Kent et d'Alexandre de Paris, et qui rappelle plutôt la chanson de geste que le roman. En revanche, la « Troisième partie » et l'« Appendice » (selon toute probabilité, un brouillon rapidement abandonné par Wace, qui réutilisera une partie de cette matière dans la « Troisième partie ») sont, comme les romans contemporains, en couplets d'octosyllabes. Cette distinction, très mystérieuse et qui n'a pas reçu d'explication définitive, fait de *Rou* une œuvre non unifiée au plan formel ; d'ailleurs, la « Troisième partie » a circulé indépendamment de ses sœurs en alexandrins (sur quatre manuscrits, un seul, *D*, contient les parties en alexandrins), ce qui témoigne que le texte n'a sans doute même pas été perçu comme une œuvre unique au Moyen Âge. Ainsi, l'étude de *Rou* nécessite des prudences qu'il faudra garder à l'esprit ; d'abord parce que le texte est sans doute le moins légitime de tout mon corpus, et ensuite parce que sa forme spécifique et sa tradition manuscrite en font une œuvre « coupée en deux » et dépourvue d'unité organique. Cette division implique des conséquences stylistiques, la laisse d'alexandrins ne s'écrivant pas comme le couplet d'octosyllabes ; mais cela justifie, paradoxalement, la prise en compte de cette œuvre étrange dans l'analyse, puisque la prise en compte des parties en alexandrins fournira un contrepoint à l'étude des parties en octosyllabes : une nouvelle fois, l'étude contrastive permet de dégager des spécificités.

Brut, de ce point de vue, est plus simple : sa source a un statut historique déjà problématique au Moyen Âge et il a souvent été considéré parmi les précurseurs du roman

(Damian-Grint 1999, 56) ; ainsi, L. Mathey-Maille a souvent soutenu la thèse selon laquelle « ce *Roman de Brut* apparaît comme une œuvre charnière entre le roman antique, proche de la littérature historique et le roman breton qui revendique son caractère fictif » (Mathey 1988, 102) ; le rôle historique du *Brut* au moment de la naissance du roman est alors essentiel selon elle, ce qui lui fait écarter à la fois les critiques de ceux qui assimilent *Brut* à l'historiographie et de ceux qui reculent la date de naissance du roman jusqu'à Chrétien de Troyes (Mathey-Maille 2002, 5). Les nombreux articles de cette critique, ainsi que beaucoup d'autres, consacrés à l'étude comparée de l'*Historia* et du *Brut* (Malkiel Jirmonsky 1925 ; Delbouille 1953 ; Durling 1989 ; D'Alessandro 1994), soulignent l'immense apport stylistique de Wace sur ce que sera le roman, notamment en accentuant le rôle des personnages, leur intériorité, et leur parole ; d'où le constat : « Wace utilise la matière historique sur un mode romanesque » (Mathey 1988, 102). Ainsi, les préfaces à l'édition du *Brut* par I. Arnold, et de la partie arthurienne du même texte par I. Arnold et M. Pelan, en consacrant une section au style de Wace, soulignent le désir de Wace de plaire à son public et notamment de travailler son style dans un souci d'agrément : Wace « n'est plus un chroniqueur aride comme l'est, par exemple, Gaimar » (Biller 1974, 14). Matière d'historien, mais manière de romancier : voilà comment on peut appréhender le *Brut* de Wace. Toutefois, ce paradoxe a été résolu différemment par les critiques qui ont revendiqué le caractère romanesque du texte. F. Pomel (2003), en concluant un subtil article sur le « déni de la fable » chez Wace, a une vision assez pessimiste de ce paradoxe : *Brut* pose le problème de toute la fiction en littérature, puisque Wace, qui garde la caution de son texte-source, se coupe de l'historiographie et souhaite faire du roman tout en se méfiant de la fable. L'incertitude générique du *Brut* serait alors intrinsèquement contenue dans ce conflit intérieur de Wace. Des lectures plus positives sont cependant possibles : L. Mathey-Maille (2002) classe, à la suite de J. Le Goff, ces textes parmi les romans historiques et É. Langille note que, chez Wace, « l'histoire s'efface devant le romanesque » (Langille 1997, 20) : certes, Wace semble ne pas revendiquer pleinement l'écriture fictionnelle, mais il joue de l'ambiguïté du genre naissant pour mieux poser les jalons du mensonge romanesque, cette écriture de la fiction qui s'abreuve au réel.

La justification de l'intégration des deux *Tristan* de Thomas et Bérout, et de l'œuvre de Chrétien de Troyes, prendra moins de temps, tant elle semble aller de soi ! Romans biographiques ancrés dans l'univers arthurien, les deux romans tristaniens ont pour eux l'avantage de la matière et, à ma connaissance, leur appartenance générique n'a pas été remise en cause ; tout au plus certains critiques ont-ils jadis envisagé que le *Tristan* de Bérout n'était que le rapiéçage de récits isolés et collectifs, théorie qui a été rapidement récusée (Varvaro 1972, 1-5). Cependant, deux faits d'histoire textuels doivent être pris en compte dans l'étude de ces textes. Le premier, c'est leur transmission lacunaire : Thomas est fragmentaire et Bérout, amputé de ses deux bouts ; ce regrettable état de fait n'empêche pas l'analyse stylistique à petite échelle, mais oriente nécessairement des analyses plus globales, et doit toujours être présent à l'esprit. Le second, c'est que l'auctorialité de l'ensemble du *Tristan* de Bérout reste contestée, certains plaidant pour une dualité d'auteur ; G. Raynaud de Lage (1976) s'est le plus illustré dans la défense de cette thèse, reprise récemment par J. Chocheyras (2011, 107-15) ; cependant, aucun élément définitif n'a été apporté et si différence il y a, elle est dans le détail : en règle générale, on note une uniformité de style entre les deux parties (Ménage 1974). Je ne suis aucunement convaincu qu'il existe une dualité d'auteur mais, dans la mesure où il s'est posé, le problème devra être pris en compte dans les différentes analyses stylistiques qui seront proposées. Outre son absence de problématique générique et sa contemporanéité avec la naissance du roman, le corpus tristanien offre l'avantage, en opposant deux œuvres traitant du même sujet, de mieux mettre en lumière, de manière contrastive, des régularités stylistiques ; la différence de style entre Bérout et Thomas est d'ailleurs un phénomène bien connu de la critique¹¹⁶. De plus, l'existence d'œuvres tristaniennes non romanesques, les deux *Folies Tristan* et le

¹¹⁶ De façon révélatrice, les critiques étudient l'« art » ou le « style » de Bérout (Raynaud de Lage 1964 ; Ménage 1974 ; Ménard 2001) et la « rhétorique » de Thomas (Bertolucci Pizzorusso 1959) – hormis J. Batany (1995) qui remet en cause le mythe d'un Bérout entièrement dégagé de l'enseignement de son temps, en parlant lui aussi de « rhétorique ». En effet, concernant la question de l'influence des arts poétiques médiolatins sur Bérout, la conclusion est sans appel : la technique littéraire de Bérout ne leur doit rien (Raynaud de Lage 1964, 225) ; E. Vinaver (1970, 81) adhère globalement à ce jugement, mais le modère en signalant un passage structuré selon les règles rhétoriques de l'époque (le plaidoyer de Dinas, v. 1088-1120 ; et, à y regarder de plus près, le monologue de Marc dans la hutte de feuillage, v. 2001-2038, a la même structure). Bérout semble donc maîtriser les codes rhétoriques de son temps, et donc s'en démarquer sciemment ; de fait, cette liberté de Bérout, sa souplesse par rapport aux normes, devient l'indice de sa patte, d'une langue qu'il s'est lui-même forgée (Ménard 2001, 192 ; Ménage 1974, 191) et Bérout « reveals himself a well-informed but non-conforming deviationist in grammar and style » (Ewert 1970, 44). Toutefois, la critique a bien noté l'influence de l'écriture sur épique et, si certains ont soutenu que cela indiquait que Bérout n'était pas un romancier (Le Gentil 1953), ces arguments ont été rejetés (Vinaver 1970, 82, 85).

Lai du Chèvrefeuille de Marie de France, exclus du champ romanesque à cause de leur brièveté et de leur intrigue épisodique, permet d'élargir l'analyse contrastive du roman par la comparaison avec des œuvres au statut générique différent.

Quant à Chrétien de Troyes, il ne me semble pas nécessaire de justifier son inclusion dans le corpus ; beaucoup voient d'ailleurs en lui le créateur du roman, et la somme de D. James-Raoul (2007) analyse en détails les innovations et spécificités stylistiques de Chrétien de Troyes, qui toutes concourent, selon l'auteure, à la création de cette « forme-sens » qu'est le roman. Bien que mon approche soit différente, du fait sans doute d'une conception bien plus souple du genre, il m'est impossible de dénier le statut générique des œuvres de Chrétien de Troyes, et l'importance essentielle de cet auteur comme jalon dans la naissance du roman ; et sa paternité sur le roman arthurien est indéniable. L'étude de son œuvre romanesque est incontournable. Ici aussi, il convient toutefois de préciser : je n'étudierai ni ses chansons courtoises, pour d'évidentes questions génériques, ni *Guillaume d'Angleterre*, qui lui est traditionnellement attribué ; de même, *Philomena* ne sera que ponctuellement convoqué. En effet, ces deux textes sont d'attribution douteuse ; plus précisément, celle de *Guillaume d'Angleterre* très improbable et celle de *Philomena*, probable. De plus, ces textes ne relèvent pas du roman à proprement parler, *Guillaume d'Angleterre* étant un étrange mélange de roman et d'hagiographie, et *Philomena* un récit bref adapté d'Ovide. Tout cela fait de ces deux textes des œuvres difficiles à manier, d'un point de vue générique ; elles seront évidemment prises en compte pour leur vertu contrastive, mais les incertitudes qui pèsent sur elles en font des œuvres difficiles à étudier du point de vue d'une stylistique historique.

REFERENCES DU CHAPITRE I

- Abiker, Séverine (2008). *L'Écho paradoxal. Étude stylistique de la répétition dans les récits brefs en vers (12e-14e siècles)*. Thèse de doctorat, Poitiers : Université de Poitiers. <http://nuxeo.edel.univ-poitiers.fr/nuxeo/site/esupversions/b96f5709-0267-4e8a-a7db-6321dceaee2>.
- (2011). « Style de genre ? Les rimes jumelées dans les lais narratifs », *Les genres littéraires en question au Moyen Âge*, édité par Danièle James-Raoul, p. 133-46. Pessac : Presses universitaires de Bordeaux.
- (2012). « “Lire les anciens à la lumière des modernes” : ornement rhétorique, fait de langue, trait de style », *Effets de style au Moyen âge*, édité par Chantal Connochie-Bourgne et Sébastien Douchet, p. 179-92. Aix-en-Provence : Presses universitaires de Provence.
- Adam, Jean-Michel (1996). « Du style à la langue : une variation ramifiée ? », *L'Information grammaticale*, 70, p. 11-15.
- (1997a). « Genres, textes, discours : pour une reconception linguistique du concept de genre », *Revue belge de philologie et d'histoire*, 75, p. 665-81.
- (1997b). *Le style dans la langue : une reconception de la stylistique*. Lausanne : Delachaux et Niestlé.
- (2002). « Le style dans la langue et dans les textes », *Langue française*, 135, p. 71-94.
- (2010). « La stylistique : reconception, refondation ou changement de paradigme ? », *Stylistiques ?*, édité par L. Bougault et J. Wulf, p. 21-32. Rennes : Presses Universitaires de Rennes.
- (2012). « Le continu du langage : langue et discours, grammaire et stylistique », *Au-delà des frontières : perspectives de la stylistique contemporaine*, édité par Cécile Narjoux, p. 187-96. Frankfurt am Main : P. Lang.
- Angeli, Giovanna (1971). *L'« Eneas » e i primi romanzi volgari*. Milano/Napoli : R. Ricciardi.
- Arseneau, Isabelle (2010). « Présentation », *Études françaises*, 46, p. 5-13.
- Ashe, Laura (2007). *Fiction and History in England, 1066-1200*. Cambridge : Cambridge University Press.
- Auerbach, Erich (1965). *Literary language and its public in late latin antiquity and in the Middle ages*. Traduit par Ralph Manheim. Princeton : Princeton university press.
- Badel, Pierre-Yves (1974). « Pourquoi une poétique médiévale ? (Sur l'Essai de Poétique médiévale de Paul Zumthor) », *Poétique*, 18, p. 246-64.
- Baron, Marie-Corinne (2012). « Apports de la psychomécanique du langage à la stylistique française : bilans et perspectives », *Au-delà des frontières : perspectives de la stylistique contemporaine*, édité par Cécile Narjoux, p. 211-26. Frankfurt : P. Lang.
- Batany, Jean (1995). « La rhétorique d'un vieux conteur normand : le “Tristan” de Bérout », *Cahiers des annales de Normandie*, 26, p. 427-37.
- Baumgartner, Emmanuèle (1994a). « Écrire, disent-ils : à propos de Wace et de Benoît de Sainte-Maure », *De l'Histoire de Troie au livre du Graal*, p. 15-25. Orléans : Paradigme.
- (1994b). « Temps linéaire, temps circulaire et écriture romanesque (XII^e-XIII^e siècles) », *De l'Histoire de Troie au livre du Graal*, p. 7-21. Orléans : Paradigme.
- (2001). « Sur quelques constantes et variations de l'image de l'écrivain (XII^e-XIII^e siècles) », *Auctor et auctoritas : invention et conformisme dans l'écriture médiévale : actes du colloque tenu à l'Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, 14-16 juin 1999*, édité par Michel Zimmermann. Paris : École des Chartes.
- (2004). « Du “roman” à l'histoire : le motif de la bataille rangée chez Wace et Benoît », *Bien dire et bien apprendre*, 22, p. 23-37.
- (2006). « Le Brut de Wace : préhistoire arthurienne et écriture de l'histoire », *Maître Wace, A Celebration*, édité par Glyn S. Burgess et Judith Weiss, p. 17-30. St Helier : Société jersiaise.
- Bautier, Robert-Henri (1982). « Le règne de Philippe Auguste dans l'histoire de France », *La France de Philippe Auguste : Le temps des mutations*, édité par Robert-Henri Bautier. Paris : Editions du CNRS.

- Bedos-Rezak, Brigitte Miriam (2000). « Medieval Identity : A Sign and a Concept », *American Historical Review*, 105, p. 1489-1533.
- Bennett, Matthew (2006). « The uses and abuses of Wace's *Roman de Rou* », *Maistre Wace, A Celebration*, édité par Glyn S. Burgess et Judith Weiss, p. 31-40. St Helier : Société jersiaise.
- Benton, John F. (1982). « Consciousness of Self and Perceptions of Individuality », *Renaissance and renewal in the twelfth century*, édité par John F. Benton, Giles Constable, et Carol Dana Lanham, p. 263-95. Oxford : Clarendon press.
- Bertolucci Pizzorusso, Valeria (1959). « La Retorica nel *Tristano* du Thomas », *Studi mediolatini e volgari*, n° 6-7, p. 25-61.
- Bessière, Jean (2012). *Questionner le roman. Quelques voies au-delà des théories du roman*. Paris : PUF.
- Billier, Gunnar (1974). *Étude sur le style des premiers romans français en vers : 1150-1175*. Genève : Slatkine.
- Blacker, Jean (1994). *The Faces of Time : Portrayal of the Past in Old French and Latin Historical Narrative in the Anglo-Norman Regnum*. Austin : University of Texas Press.
- Blanché, Robert, et Jacques Dubucs (1996). *La logique et son histoire*. Paris : A. Colin.
- Blumenfeld-Kosinski, Renate (1980). « Old French Narrative Genres : Towards the Definition of the "Roman Antique" », *Romance Philology*, 34, p. 143-59.
- Boissier, Gilbert (1984). « Style et/ou stylistique : histoire d'une prise de conscience », *Au bonheur des mots. Mélanges en l'honneur de Gérard Antoine*, p. 447-59. Nancy : Presses Universitaires de Nancy.
- Bordas, Eric (2005). « Enseigner la stylistique », *De la langue au style*, édité par Jean-Michel Gouvard, p. 21-35. Lyon : Presses Universitaires de Lyon.
- (2007). « Penser le style », *Critique*, 718, p. 131-43.
- (2008). « Style ». *Un mot et des discours*. Paris : Kimé.
- (2012). « La stylistique et la question de la valeur : l'enjeu théorique », *Au-delà des frontières : perspectives de la stylistique contemporaine*, édité par Cécile Narjoux, p. 145-55. Frankfurt : P. Lang.
- Boudet, Jean-Patrice (2005). « Le bel automne de la culture médiévale (XIV^e- XV^e siècles) », *Histoire culturelle de la France, 1. Le Moyen Âge*, édité par Michel Sot, p. 259-409. Paris : Éditions du Seuil.
- Boutet, Dominique (1999). *Formes littéraires et conscience historique aux origines de la littérature française (1100-1250)*. Paris : Presses universitaires de France.
- (2005). « Réflexions sur la cohérence du *Roman de Thèbes* », « *Furent les merveilles prueves et les aventures truvees* » : hommage à Francis Dubost, édité par Francis Gingras, Françoise Laurent, et Frédérique Le Nan, p. 67-81. Paris : H. Champion.
- Branca-Rosoff, Sonia (2007). « Des styles littéraires aux pratiques langagières ordinaires », *Pratiques*, 135/136, p. 74-90.
- Bynum, Carolyn (1980). « Did the Twelfth Century Discover the Individual ? », *Journal of Ecclesiastical History*, 31, p. 1-17.
- Cahné, Pierre (1994). « Qu'est-ce que la forme ? », *Qu'est-ce que le style ?*, édité par Pierre Cahné et Georges Molinié, p. 63-69. Paris : Presses Universitaires de France.
- Cerquiglini, Bernard (1978). « La parole étrange », *Langue française*, 40, p. 83-98.
- (1981). *La parole médiévale : discours, syntaxe, texte*. Paris : Éditions de Minuit.
- (1989). *Éloge de la variante : histoire critique de la philologie*. Paris : Éditions du Seuil.
- Cerquiglini, Bernard, Jacqueline Cerquiglini, Christiane Marchello-Nizia, et Michèle Perret-Minard (1976). « L'objet "ancien français" et les conditions propres à sa description linguistique », *Méthodes en grammaire française*, édité par Jean-Claude Chevalier et Maurice Gross, p. 185-200. Paris : Klincksieck.
- Cerquiglini-Toulet, Jacqueline (2007). « Moyen Âge », *La littérature française : dynamique & histoire I*, p. 25-232. Paris : Gallimard.
- Chauvin, Catherine (2007). « Énoncés sans sujet et/ou sans verbe en anglais et fonction expressive : évaluation/expressivité, structuration de l'énoncé/expressivité », *La Fonction expressive*, édité par Catherine Paulin, vol. 1, p. 13-26. Besançon : Presses Universitaires de Franche-Comté.
- (2013). « Remarques conclusives et ouverture », *La Fonction expressive. Écart et expressivité*, édité

- par Catherine Chauvin et Maurice Kauffer, vol. 3, p. 215-24. Besançon : Presses Universitaires de Franche-Comté.
- Chauvin, Catherine, et Maurice Kauffer (2013). « Avant-propos », *La Fonction expressive. Écart et expressivité*, édité par Catherine Chauvin et Maurice Kauffer, vol. 3, p. 9-13. Besançon : Presses Universitaires de Franche-Comté.
- Chenu, Marie-Dominique (1969). *L'éveil de la conscience dans la civilisation médiévale*. Conférence Albert-le-Grand. Montréal : Institut d'études médiévales ; Paris : J. Vrin.
- Chocheyras, Jacques (2011). *Réalité et imaginaire dans le Tristan de Béroul*. Paris : Champion.
- Clogan, P. M. (1989). « New directions in twelfth-century courtly narrative : *Le Roman de Thèbes* », *Mediävistik*, 2, p. 55-70.
- Colby, Alice M. (1965). *The Portrait in Twelfth-Century French Literature. An example of the stylistic originality of Chrétien de Troyes*. Genève : Droz.
- Coleman, Janet (1996). « L'individu dans l'État médiéval », *L'individu dans la théorie politique et dans la pratique*, édité par Janet Coleman. Paris : Presses universitaires de France.
- Combe, Dominique (2002). « La stylistique des genres », *Langue française*, 135, p. 33-49.
- Combettes, Bernard (2013). « La notion d'expressivité en linguistique historique : regard sur la linguistique française du XX^e siècle », *La Fonction expressive. Écart et expressivité*, édité par Catherine Chauvin et Maurice Kauffer, vol. 3, p. 17-30. Besançon : Presses Universitaires de Franche-Comté.
- Compagnon, Antoine (1997). « Chassez le style par la porte, il rentrera par la fenêtre », *Littérature*, 105, p. 5-13.
- Connochie-Bourgne, Chantal, et Sébastien Douchet, éd. (2012). *Effets de style au Moyen âge*. Aix-en-Provence : Presses universitaires de Provence.
- Corbellari, Alain (2010). « Le texte médiéval. La littérature du Moyen Âge entre *topos* et création », *Poétique*, 163, p. 259-73.
- Cormier, R. J. (1976). « Remarques sur le *Roman d'Éneas* et l'*Érec et Énide* de Chrétien de Troyes », *Revue des Langues Romanes*, 82, p. 85-97.
- Courcelle, Pierre (1974). *Connais-toi toi-même : de Socrate à saint Bernard*. 3 vol. Paris, France : Études augustiniennes.
- Craig, William Lane (1988). *The Problem of divine foreknowledge and future contingents from Aristotle to Suarez*. Leiden : E. J. Brill.
- Curea, Anamaria (2008). « L'expressivité linguistique : un objet problématique dans la théorie de Charles Bally », *Congrès mondial de linguistique française*, édité par J. Durand, B. Habert, et B. Laks, p. 917-28. Paris : Institut de Linguistique Française. <http://dx.doi.org/10.1051/cmlf08234>.
- D'Alessandro, Domenico (1994). « *Historia Regum Britanniae* et *Roman de Brut* : une comparaison formelle », *Medioevo Romano*, 19, p. 37-52.
- Damian-Grint, Peter (1999). *The New Historians of the Twelfth-Century Renaissance : Inventing Vernacular Authority*. Woodbridge : The Boydell Press.
- Delas, Daniel (1995). « La stylistique française », *Langages*, 118, p. 85-96.
- Delbouille, Maurice (1953). « Le témoignage de Wace sur la légende arthurienne », *Romania*, 74, p. 172-99.
- Delcourt, Denyse (1990). *L'éthique du changement dans le roman français du XI^e siècle*. Genève : Droz.
- Deloffre, Frédéric (1981). *Stylistique et poétique françaises*. Paris : SEDES.
- (1984). « Stylistique et critique d'attribution », *Au bonheur des mots. Mélanges en l'honneur de Gérard Antoine*, p. 509-20. Nancy : Presses Universitaires de Nancy.
- den Bok, Nico (2005). « Richard de Saint-Victor et la quête de l'individualité essentielle. La sagesse de *daniélité* », *L'Individu au Moyen Âge*, édité par Brigitte Miriam Bedos-Rezak et Dominique Iogna-Prat. Paris : Aubier.
- Détrie, Catherine, et Franck Neveu (2005). « Présentation », *Cahiers de praxématique*, 44, p. 7-16.
- Dolbeau, F. (1999). « Critique d'attribution, critique d'authenticité. Réflexions préliminaires. », *Filologia mediolatina*, 6/7, p. 33-61.

- Doudet, Estelle (2009). *Chrétien de Troyes*. Paris : Tallandier.
- Ducrot, Oswald (1999). « Géolinguistique », *Nouveau dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*, édité par Jean-Marie Schaeffer et Oswald Ducrot, p. 136-42. Paris : Éditions du Seuil.
- Dufournet, Jean (2002). « La *Thébaïde* de Stace et le *Roman de Thèbes* (À propos du livre de G. Donovan) », *Études sur le Roman de Thèbes : qui des sept arz set rien entendre...*, édité par Bernard Ribémont, p. 57-78. Orléans : Paradigme.
- Dupriez, B. (1971). « Une stylistique structurale est-elle possible ? », *Le Français moderne*, 39, p. 336-45.
- Durling, Nancy Vine (1989). « Translation and innovation in the *Roman de Brut* », *Studies in Medieval Culture*, 14, p. 9-39.
- Ewert, Alfred (1970). *The romance of Tristan. Vol. 2, Introduction, commentary*. Oxford : B. Blackwell.
- Fleischman, Suzanne (1983). « On the Representation of History and Fiction in the Middle Ages », *History and Theory*, 22, p. 278-310.
- (1990). « Philology, Linguistics and the Discourse of the Medieval Text », *Speculum*, 65, p. 19-37.
- Foucault, Michel (2001). « Qu'est-ce qu'un auteur ? », *Dits et écrits I. 1954-1975*, p. 817-49. Paris : Gallimard.
- Foulet, Alfred (1987). « On Grid-Editing Chrétien de Troyes », *L'Esprit créateur*, 27, p. 15-23.
- Fuchs, Volker (2012). « De l'utilité du style », *Au-delà des frontières : perspectives de la stylistique contemporaine*, édité par Cécile Narjoux, p. 126-44. Frankfurt : P. Lang.
- Gallais, Pierre (1964). « Formules de conteur et interventions d'auteur dans les manuscrits de la Continuation-Gauvain », *Romania*, n° 85, p. 181-229.
- (1971). « De la naissance du roman. À propos d'un article récent », *Cahiers de Civilisation Médiévale*, 14, p. 69-75.
- (1985). « Prolégomènes à un manifeste. Première partie : du roman et de sa naissance », *PRIS-MA*, 1, p. 45-49.
- (1991). « Et si Chrétien était l'auteur de *Liétart* ? L'argument de la versification », *PRIS-MA*, 7, p. 229-55.
- Gallon, Stéphane (2014). « Fait de pensée, fait de langue, fait de discours, fait de style : les quatre fées du langage », *Le Style, découpeur de réel. Faits de langue, effets de style*, édité par Laure Himy-Piéri, Jean-François Castille, et Laurence Bougault, p. 34-66. Rennes : Presses Universitaires de Rennes.
- Galonnier, Alain (2003). « Boèce et la connaissance divine des futurs contingents », *Boèce ou la chaîne des savoirs : actes du Colloque international de la Fondation Singer-Polignac, présidée par M. Édouard Bonnefous, Paris, 8-12 juin 1999*, édité par Alain Galonnier, p. 571-97. Louvain : Éd. de l'institut supérieur de philosophie.
- Gardes Tamine, Joëlle (2004). « Principes d'une grammaire », *Pour une grammaire de l'écrit*, p. 5-85. Paris : Belin.
- (2005). « De la grammaire à la stylistique : à propos de l'ordre des mots », *De la langue au style*, édité par Jean-Michel Gouvard, p. 79-97. Lyon : Presses Universitaires de Lyon.
- Gardies, Jean-Louis (1979). *Essai sur la logique des modalités*. Paris : PUF.
- Genette, Gérard (1991). *Fiction et diction*. Paris : Éditions du Seuil.
- Gérard, Christophe, et Judith Wulf (2010). « Le singulier : perspectives théoriques et historiques », *Stylistiques ?*, édité par L. Bougault et J. Wulf, p. 73-97. Rennes : Presses Universitaires de Rennes.
- Gilson, Étienne (1989). *L'esprit de la philosophie médiévale*. Paris : J. Vrin.
- Gingras, Francis (2011). *Le Bâtard conquérant. Essor et expansion du genre romanesque au Moyen Âge*. Paris : Champion.
- Glasser, Richard (1972). *Time in French life and thought*. Traduit par C. G. Pearson. Manchester : Manchester University Press.
- Gourevitch, Aron Iakovlevitch (1997). *La naissance de l'individu dans l'Europe médiévale*. Traduit par Jean-Jacques Marie. Paris : Éditions du Seuil.
- Gouttebroze, Jean-Guy (1991). « Pourquoi congédier un historiographe, Henri II et Wace (1155-1174) »,

- Romania*, 112, p. 289-310.
- Guiette, Robert (1978). « Li conte de Bretaine sont si vain et plaisant », *Forme et senefiance : études médiévales*, édité par Jean Dufournet, Herman Braet, et Marcel De Grève, p. 73-83. Genève : Droz.
- Guiraud, Pierre (1961). « L'expression du virtuel dans le Roland d'Oxford », *Romania*, 82, p. 289-302.
- (1969). *Essais de stylistique*. Paris : Klincksieck.
- Guyer, Foster Erwin (1954). *Romance in the making : Chrétien de Troyes and the earliest French romances*. New York : S.F. Vanni.
- (1972). *Chrétien de Troyes : inventor of the modern novel*. New York : Bookman Associates.
- Guyot, Alain (2006). « Stylèmes et corpus génériques : un essai de confrontation au service de la stylistique des genres », *Corpus [en ligne]*, 5. <http://corpus.revues.org/index472.html>.
- Hanoset, Micheline (1961). « Unité ou dualité du Tristan de Béroul ? », *Le Moyen Âge*, 67, p. 503-33.
- Hatzfeld, Helmut (1964). « Points de repère dans l'évolution de la stylistique romane, 1886-1962 », *Mélanges de linguistique romane et de philologie médiévale offerts à M. Maurice Delbouille. I, Linguistique romane*, p. 325-40. Gembloux : Duculot.
- (1972). « Le style collectif et le style individuel », *Grundriss der romanischen Literaturen des Mittelalters*, vol. 1, p. 92-106. Heidelberg : Carl Winter-Universitätsverlag.
- Haugeard, Philippe (2009). « Traduction et essor de la littérature en langue française : l'état d'esprit des premiers auteurs de romans (XII^e siècle) », *Une conquête des savoirs : les traductions dans l'Europe latine (fin du XI^e siècle-milieu du XIII^e siècle)*, édité par Max Lejbowicz, Pierre Riché, et Françoise Gasparri, p. 25-41. Turnhout : Brepols.
- Henry, Albert (1961). « Introduction stylistique au *Jeu de saint Nicolas* », *Romania*, 82, p. 201-39.
- (1972). « La stylistique littéraire. Essai de redéfinition », *Le Français moderne*, 40, p. 1-15.
- (1977a). « Le subjonctif d'imminence contrecarrée en ancien français », *Études de syntaxe expressive*, p. 41-66. Bruxelles : Edition de l'Université de Bruxelles.
- (1977b). « Stylistique des textes anciens », *Automne : études de philologie, de linguistique et de stylistique*, p. 193-202. Paris ; Gembloux : Duculot.
- Henry, Desmond Paul (1959). « Remarks on St. Anselm's Treatment of Possibility », *Spicilegium Beccense I. Congrès international du IX^e centenaire de l'arrivée d'Anselme au Bec*, p. 19-22. Paris-Le Bec : Vrin.
- Hintikka, Jaako (1960). « Aristotle's different possibilities », *Inquiry*, 3, p. 18-28.
- Hoepffner, Ernest (1928). « La Chanson de geste et les débuts du roman courtois », *Mélanges de linguistique et de littérature offerts à M. Alfred Jeanroy*, p. 427-38. Paris : E. Droz.
- Holden, Anthony J. (1973). *Le Roman de Rou de Wace, vol. 3 : Introduction, notes et commentaires*. Paris : Picard-Société des Anciens Textes Français.
- (1981). « Nouvelles remarques sur le texte du *Roman de Rou* », *Revue de linguistique romane*, 45, p. 118-27.
- Imbs, Paul (1956). *Les Propositions temporelles en ancien français : la détermination du moment*. Paris : Les Belles Lettres.
- Iogna-Prat, Dominique (2005). « La question de l'individu à l'épreuve du Moyen Âge », *L'Individu au Moyen Âge*, édité par Brigitte Miriam Bedos-Rezak et Dominique Iogna-Prat. Paris : Aubier.
- Jackson, W. T. H. (1974). « The Nature of Romance », *Yale French Studies*, 51, p. 12-25.
- Jacobi, Klaus (1983). « Statements about Events. Modal and Tense Analysis in Medieval Logic », *Vivarium*, 21, p. 85-107.
- James-Raoul, Danièle (2005). « La stylistique médiévale », *Perspectives médiévales : trente ans de recherches en langue et littérature médiévales, numéro jubilaire*, p. 265-84. Paris : Société de langues et de littératures médiévales d'oc et d'oïl.
- (2007). *Chrétien de Troyes, la griffe d'un style*. Paris : Champion.
- (2009). *Chrétien de Troyes, Érec et Énide*. Neuilly : Atlande.
- (2012). « Cligès de Chrétien de Troyes. Un style atypique entre style des autres et style d'auteur », *Langue de l'autre, langue de l'auteur : affirmation d'une identité linguistique et littéraire aux XII^e et XVI^e siècles*, édité par Marie-Sophie Masse et Anne-Pascale Pouey-Mounou. Genève : Droz.

- Jaubert, Anna (2005). « Des genres comme précurseurs de style », *Loxias*, 8. <http://revel.unice.fr/loxias/index.html?id=99>.
- (2007). « La diagonale du style. Étapes d'une appropriation de la langue », *Pratiques*, 135/136, p. 47-62.
- (2010). « Linguistique et littérature dans le champ des sciences du discours. Vers un nouveau contrat », *Linguistique et littérature. Cluny, 40 ans après*, édité par Driss Ablali et Margareta Kastberg Sjöblom, p. 197-206. Besançon : Presses Universitaires de Franche-Comté.
- (2012). « Pour une théorie intégrative du style », *Au-delà des frontières : perspectives de la stylistique contemporaine*, édité par Cécile Narjoux, p. 197-208. Frankfurt : P. Lang.
- (2014). « L'avènement du style », *Le Style, découpeur de réel. Faits de langue, effets de style*, édité par Laure Himy-Piéri, Jean-François Castille, et Laurence Bougault, p. 67-74. Rennes : Presses Universitaires de Rennes.
- Jauss, Hans-Robert (1970). « Littérature médiévale et théorie des genres », *Poétique*, 1, p. 79-101.
- Jenny, Laurent (1993). « L'objet singulier de la stylistique », *Littérature*, 89, p. 113-24.
- (1999). « Sur le style littéraire », *Vous avez dit style d'auteur ?*, édité par Mireille Dereu, p. 148-58. Nancy : Presses universitaires de Nancy.
- (2000). « Du style comme pratique », *Littérature*, 188, p. 98-117.
- (2012). « Le Style entre langue et parole », *Au-delà des frontières : perspectives de la stylistique contemporaine*, édité par Cécile Narjoux, p. 167-75. Frankfurt : P. Lang.
- Jolivet, Jean (1982). *Arts du langage et théologie chez Abélard*. Paris : J. Vrin.
- Karabétian, Étienne (2000). *Histoire des stylistiques*. Paris : A. Colin.
- Kelly, Douglas (1974). « Matière and genera dicendi in Medieval Romance », *Yale French Studies*, 51, p. 147-59.
- (1983). « La spécialité dans l'invention des topiques », *Archéologie du signe*, édité par Lucie Brind'Amour et Eugene Augustus Vance, p. 101-26. Toronto : Pontifical institute of mediaeval studies.
- Klinkenberg, Jean-Marie (1993). « Sénescences et jouvences des stylistiques : la stylistique fin-de-siècle dans le champ des sciences », *Revue belge de philologie et d'histoire*, 71, p. 555-72.
- Knuuttila, Simo (1987). « Possibility and necessity in Gilbert of Poitiers », *Gilbert de Poitiers et ses contemporains : aux origines de la « Logica modernorum »*, édité par Jean Jolivet et Alain de Libera, p. 199-218. Naples : Bibliopolis.
- (1993). *Modalities in medieval philosophy*. Londres/New York : Routledge.
- (2004). « Anselm on modality », *The Cambridge companion to Anselm*, édité par Brian Davies et Brian Leftow, p. 111-31. Cambridge : Cambridge University Press.
- Lacy, Norris J. (1977). « The Form of the Brut's arthurian sequence », *Jean Misrahi Memorial Volume*, édité par Hans R. Runte, Henri Niedzielski, et William Hendrickson, p. 150-57. Columbia, SC : French Literature Publications.
- Langille, Edouard (1997). « “Mençunge ou folie” ? COMmentaire sur la mise en “romanz” de Wace », *Dalhousie French Studies*, 39-40, p. 19-32.
- Larthomas, Pierre (1994). « Préface », *Qu'est-ce que le style ?*, édité par Pierre Cahné et Georges Molinié, p. 1-8. Paris : Presses Universitaires de France.
- Le Gentil, Pierre (1953). « La légende de Tristan vue par Béroul et Thomas. Essai d'interprétation », *Romance Philology*, 7, p. 111-29.
- Le Goff, Jacques (1972). « Naissance du roman historique du XII^e siècle ? », *La Nouvelle Revue Française*, 238, p. 163-73.
- (1984). « Le Moyen Âge, entre le futur et l'avenir », *Vingtième siècle. Revue d'Histoire*, 1, p. 15-22.
- (1999a). « Temps », *Dictionnaire raisonné de l'Occident médiéval*, édité par Jacques Le Goff et Jean-Claude Schmitt, p. 1113-22. Paris : Fayard.

- (1999b). *Un autre Moyen Âge*. Paris : Gallimard.
- Le Querler, Nicole (1996). *Typologie des modalités*. Caen : Presses universitaires de Caen.
- Le Saux, Françoise (2005). *A Companion to Wace*. Cambridge : D. S. Brewer.
- Maddox, Donald (1989). « Opérations cognitives et scandales romanesques. Méléagant et le roi Marc », *Farai chansoneta novele : essais sur la liberté créatrice au Moyen Âge. Hommages à Jean-Charles Payen*, p. 239-51. Caen : Université de Caen.
- Magri-Mourgues, Véronique (2008). « Sémantique générique et statistique », *Actes du colloque JADT 2008 : 9^{èmes} journées internationales d'analyse statistique des données textuelles*, édité par Serge Heiden, p. 753-64. Lyon : Presses Universitaires de Lyon.
- (2009). *Le Voyage à pas comptés. Pour une poétique du récit de voyage au XIX^e siècle*. Paris : Champion.
- (2010). « Stylistique et statistique. Le corpus textuel et Hyperbase », *Stylistiques ?*, édité par L. Bougault et J. Wulf, p. 377-93. Rennes : Presses Universitaires de Rennes.
- Maingueneau, Dominique (2004). « Retour sur une catégorie : le genre », *Texte et discours : catégories pour l'analyse*, p. 108-18. Dijon : Éditions universitaires de Dijon.
- Malkiel Jirmonsky, M. (1925). « Essai d'analyse des procédés littéraires de Wace », *Revue des Langues Romanes*, 63, p. 261-95.
- Malrieu, Denise, et François Rastier (2001). « Genres et variations morphosyntaxiques », *Traitement Automatique des Langues*, 42, p. 548-77.
- Marchello-Nizia, Christiane (1985). *Dire le vrai : l'adverbe « si » en français médiéval : essai de linguistique historique*. Genève : Droz .
- Marcotte, Stéphane (2006). « Rudiments de poétique médiévale appliqués à la *Suite du roman de Merlin* », *Styles, genres, auteurs. N° 6, [La Suite du roman de Merlin, Marot, Molière, Prévost, Chateaubriand, Saint-John Perse]*, édité par Claire Stolz et Vân Dung Le Flanchec, Paris : Presses de l'Université Paris-Sorbonne.
- Marenbon, John (2000). « Abelard's Concept of Possibility », *Aristotelian logic, Platonism and the context of early medieval philosophy in the West*, p. X. Aldershot : Ashgate.
- (2005). *Le temps, l'éternité et la prescience de Boèce à Thomas d'Aquin*. Paris : J. Vrin.
- Marichal, Robert (1968). « Naissance du roman », *Entretiens sur la Renaissance du XII^e siècle*, édité par Maurice de Gandillac et Édouard Jauneau, p. 449-76. Paris/La Haye : Mouton.
- Marnette, Sophie (1998). *Narrateur et points de vue dans la littérature médiévale. Une approche linguistique*. Bern : Peter Lang.
- Marouzeau, Jules (1943). « Comment aborder l'étude du style », *Français moderne*, 11.
- Martin, Christopher J. (2001). « Abaelard on Modality : Some Possibilities and Some Puzzles », *Potentialität und Possibilität : Modalaussagen in der Geschichte der Metaphysik*, édité par Thomas Buchheim, C. H. Kneepkens, et Kuno Lorenz, p. 97-124. Stuttgart : Frommann-Holzboog.
- Martin, Robert (1987). *Langage et croyance : les « univers de croyance » dans la théorie sémantique*. Bruxelles/Liège : P. Mardaga.
- (1992). *Pour une logique du sens*. Paris : Presses universitaires de France.
- (1994). « Préliminaires », *Qu'est-ce que le style ?*, édité par Pierre Cahné et Georges Molinié, p. 9-13. Paris : Presses Universitaires de France.
- (2004). « Linguistique "stylistique" », *Comprendre la linguistique*, p. 183-97. Paris : Presses Universitaires de France.
- Mathey, Laurence (1988). « Le roi Leir chez Geoffroy de Monmouth et Wace : la naissance d'une figure mythique », *Pour une mythologie du Moyen Âge*, édité par Laurence Harf-Lancner et Dominique Boutet, p. 99-115. Paris : Presses de l'école normale supérieure de jeunes filles.
- Mathey-Maille, Laurence (2002). « De l'*Historia Regum Britanniae* de Geoffroy de Monmouth au *Brut* de Wace : la naissance du roman », *Médiévales*, 16, p. 5-10.
- (2007). *Écritures du passé. Histoires des ducs de Normandie*. Paris : Champion.
- Méla, Charles (1993). « La stylistique en question », *Le Beau Trouvé*, p. 35-40. Orléans : Paradigme.
- Melkersson, Anders (1992). *L'Itération lexicale : étude sur l'usage d'une figure stylistique dans onze romans*

- français des XII^e et XIII^e siècles*. Göteborg : Acta universitatis Gothoburgensis.
- Ménage, René (1974). « L'atelier Bérout, ou Bérout artiste », *Romania*, 95, p. 145-98.
- Ménard, Philippe (2001). « L'art de Bérout », *Medioevo Romano*, 25, p. 221-39.
- Menegaldo, Silvère (2011). « De la traduction à l'invention. La naissance du genre romanesque au XII^e siècle », *De la « translation studii » à l'étude de la « translatio »*, édité par Claudio Galderisi, p. 295-323. Turnhout : Brepols.
- Micha, Alexandre (2002). « Couleur épique dans le *Roman de Thèbes* », *Études sur le Roman de Thèbes : qui des sept arz set rien entendre...*, édité par Bernard Ribémont, p. 95-109. Orléans : Paradigme.
- Mikhailov, André D. (1978). « Les genres narratifs dans la littérature française médiévale. Particularités de leur évolution et voies à suivre dans leur étude », *Atti del XIV Congresso internazionale di linguistica e filologia romana*, p. 5 :343-52. Naples/Amsterdam : G. Macchiaroli et J. Benjamins.
- Milland-Bove, Bénédicte (2012). « Le style des romans arthuriens en prose du XIII^e siècle : problèmes, méthodes, pratiques », *Effets de style au Moyen âge*, édité par Chantal Connochie-Bourgne et Sébastien Douchet, p. 45-56. Aix-en-Provence : Presses universitaires de Provence.
- Moignet, Gérard (1959). *Les signes de l'exception dans l'histoire du français*. Société de publications romanes et françaises, Genève : Droz.
- Molinié, Georges (1986). *Éléments de stylistique française*. Paris : Presses Universitaires de France.
- (1989). *La stylistique*. Paris : Presses Universitaires de France.
- (1993). *La stylistique*. Paris : Presses Universitaires de France.
- (1994). « Le style en sémiostylistique », *Qu'est-ce que le style ?*, édité par Pierre Cahné et Georges Molinié, p. 201-11. Paris : Presses Universitaires de France.
- (1998). *Sémiostylistique. L'effet de l'art*. Paris : Presses Universitaires de France.
- Molino, Jean (1994). « Pour une théorie sémiologique du style », *Qu'est-ce que le style ?*, édité par Pierre Cahné et Georges Molinié, p. 213-61. Paris : Presses Universitaires de France.
- Monneret, Philippe (2010). « Expressivité et image : retour sur la conception guillaumienne de l'expressivité », *La Fonction expressive*, édité par Laurent Gautier et Philippe Monneret, vol. 2, p. 19-35. Besançon : Presses Universitaires de Franche-Comté.
- Mora-Lebrun, Francine (2008). « *Mètre en romanz* » : *les romans d'antiquité du XII^e siècle et leur postérité, XIII^e-XVI^e siècle*. 1 vol. Paris : Champion.
- Morel, Michel (1999). « Le style ou la pertinence du leurre », *Vous avez dit style d'auteur ?*, édité par Mireille Dereu, p. 149-70. Nancy : Presses universitaires de Nancy.
- Ohrstrom, Peter (1984). « Anselm, Ockham and Leibniz on Divine Foreknowledge and Human Freedom », *Erkenntnis*, 21, p. 209-22.
- Paulin, Catherine (2007). « Avant-propos », *La Fonction expressive*, édité par Catherine Paulin, vol. 1, p. 11-12. Besançon : Presses Universitaires de Franche-Comté.
- Payen, Jean-Charles (2002). « La mise en roman de la matière antique : le cas du *Roman de Thèbes* », *Études sur le Roman de Thèbes : qui des sept arz set rien entendre...*, édité par Bernard Ribémont, p. 79-87. Orléans : Paradigme.
- Payen, Jean-Charles, et Franciscus Nicolaas Maria Diekstra (1975). *Le roman*. Turnhout : Brepols.
- Pennanech, Florian (2010). « Stylistique et critique littéraire : la réception de Leo Spitzer par la Nouvelle Critique française », *Stylistiques ?*, édité par L. Bougault et J. Wulf, p. 41-54. Rennes : Presses Universitaires de Rennes.
- Petit, Aimé (1985). *Naissances du roman : les techniques littéraires dans les romans antiques du XIII^e siècle*, . 2 vol. Genève : Slatkine.
- (2010). *Aux origines du roman : le Roman de Thèbes*. Paris : Champion.
- Petitjean, André (2008). « Corpus et genres : quelles interactions ? », *Discours, diachronie, stylistique du français. Etudes en hommage à Bernard Combettes*, édité par Olivier Bertrand, Sophie Prévost, et Michel Charolles, p. 417-33. Bern/Berlin/Bruxelles : P. Lang.
- (2010). « Linguistique et littérature : le style en questions », *Linguistique et littérature. Cluny, 40 ans après*, édité par Driss Ablali et Margareta Kastberg Sjöblom, p. 239-48. Besançon : Presses

Universitaires de Franche-Comté.

- Petitjean, André, et Alain Rabatel (2007). « Le style en questions », *Pratiques*, 135-136, p. 3-14.
- Philippe, Gilles (2005). « Traitement stylistique et traitement idiolectal des singularités langagières », *Cahiers de praxématique*, 44, p. 77-92.
- (2011). « Par faisceaux et par moments : sur la possibilité d'une histoire stylistique de la littérature », *Style et création littéraire : actes de la journée d'étude de la Sorbonne du 22 mai 2009*, édité par Joëlle Gardes Tamine, p. 15-24. Paris : Champion.
- Piat, Julien (2006). « Vers une stylistique des imaginaires langagiers », *Corpus [en ligne]*, 5. <http://corpus.revues.org/index441.html>.
- Planchon, Philippe (2010). « Paramètres de variation et modalités d'articulation entre l'exemple et le corpus », *L'exemple et le corpus. Quel statut ?*, édité par Paul Cappeau, Hélène Chuquet, et Freiderikos Valetopoulos, p. 43-58. Rennes : Presses Universitaires de Rennes.
- Poirion, Daniel (1990). « Introduction », *Styles et valeurs : pour une histoire de l'art littéraire au Moyen âge*, édité par Daniel Poirion, p. 5-7. Paris : SEDES.
- (1994). « Théorie et pratique du style au Moyen Âge : le sublime et la merveille », *Écriture poétique et composition romanesque*, p. 39-58. Orléans : Paradigme.
- Pomel, Fabienne (2003). « Le déni de la fable chez Wace : la parole de l'historiographe, du conteur et du prophète dans le *Roman de Brut* », *Le Roman de Brut entre mythe et histoire*, édité par C. Letellier et Denis Hüe, p. 143-62. Orléans : Paradigme.
- Rabatel, Alain (2007). « La dialectique du singulier et du social dans les processus de singularisation : style(s), idiolecte, ethos », *Pratiques*, 135/136, p. 15-34.
- Rastier, François (1994). « Le problème du style pour la sémantique du texte », *Qu'est-ce que le style ?*, édité par Pierre Cahné et Georges Molinié, p. 263-82. Paris : Presses Universitaires de France.
- (2001a). *Arts et sciences du texte*. Paris : Presses Universitaires de France.
- (2001b). « Vers une linguistique des styles », *L'Information grammaticale*, 89, p. 3-6.
- Raynaud de Lage, Guy (1964). « Du style de Bérout », *Romania*, 85, p. 518-30.
- (1976). « Faut-il attribuer à Bérout tout le *Tristan* ? », *Les premiers romans français et autres études littéraires et linguistiques*, p. 103-25. Genève : Droz.
- (2002). « Le premier roman », *Études sur le Roman de Thèbes : qui des sept arz set rien entendre...*, édité par Bernard Ribémont, p. 89-93. Orléans : Paradigme.
- Ribard, Jacques (1980). « Aux origines du roman français : le roman au XII^e siècle », *Le Genre du roman, les genres de romans*, p. 13-23. Paris : Presses universitaires de France.
- Riegel, Martin, Jean-Christophe Pellat, et René Rioul (2005). *Grammaire méthodique du français*. Paris : Presses Universitaires de France.
- Riffaterre, Michael (1971). *Essais de stylistique structurale*. Traduit par Daniel Delas. Paris : Flammarion.
- Rychner, Jean (1960). *Contribution à l'étude des fabliaux : variantes remaniements dégradations*. Genève : Droz.
- (1970). *L'articulation des phrases narratives dans la Mort Artu. Formes et structures de la prose française médiévale*. Genève : Droz.
- (1999). *La chanson de geste : essai sur l'art épique des jongleurs*. Genève : Droz.
- Saint-Gérard, Jacques-Philippe (1995). « Style, apories et impostures », *Langages*, 118, p. 8-30.
- (1996). « Le style et ses mesures : méthodologie, critique, historicité », *L'Information grammaticale*, 70, p. 31-37.
- Sandqvist, Sven (1979). « Remarques sur le *Roman de Rou* », *Revue de linguistique romane*, 43, p. 287-308.
- Sargent-Baur, Barbara N. (1996). « Veraces historiae aut fallaces fabulae ? », *Text and Intertext in Medieval Arthurian Literature*, édité par Norris J. Lacy, p. 25-39. New York et Londres : Garland.
- Schaeffer, Jean-Marie (1997). « La stylistique littéraire et son objet », *Littérature*, 105, p. 14-23.
- (1999). « Stylistique », *Nouveau dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*, édité par Jean-Marie Schaeffer et Oswald Ducrot, p. 181-92. Paris : Éditions du Seuil.
- (2006). « Des genres discursifs aux genres littéraires : quelles catégorisations pour quels faits

- textuels ? », *Le savoir des genres*, édité par Raphaël Baroni et Marielle Macé, p. 357-64. Rennes : Presses Universitaires de Rennes.
- Schaeffer, Jean-Marie, et Oswald Ducrot (1999). « Introduction », *Nouveau dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*, édité par Jean-Marie Schaeffer et Oswald Ducrot, p. 7-13. Paris : Éditions du Seuil.
- Schmitt, Jean-Claude (2001a). « La “découverte de l’individu” : une fiction historiographique ? », *Le Corps, les rites, les rêves, le temps. Essais d’anthropologie médiévale*, p. 241-62. Paris : Gallimard.
- (2001b). « L’appropriation du futur », *Le Corps, les rites, les rêves, le temps. Essais d’anthropologie médiévale*, p. 416-35. Paris : Gallimard.
- Serene, Eileen (1981). « Anselm’s Modal Conceptions », *Reforging the great chain of being : studies of the history of modal theories*, édité par Simo Knuuttila, p. 117-62. Dordrecht : Reidel.
- Spitzer, Leo (1970). *Études de style*. Paris : Gallimard.
- StanESCO, Michel (1991). « Figures de l’auteur dans le roman médiéval », *Travaux de littérature*, 4, p. 7-19.
- (2002). *D’armes & d’amour : études de littérature arthurienne*. Orléans : Paradigme.
- StanESCO, Michel, et Michel Zink (1992). *Histoire européenne du roman médiéval : esquisses et perspectives*. Paris : Presses Universitaires de France.
- Starobinski, Jean (1970). « Leo Spitzer et la lecture stylistique », *Études de style*, Leo Spitzer. Paris : Gallimard.
- Sturm-Maddox, Sara (1984). « “Tenir sa terre en pais”, Social order in the *Brut* and in the *Conte del Graal* », *Studies in Philology*, 81, p. 28-41.
- Szabics, Imre (1981). « Procédés de syntaxe expressive dans les chansons de geste et romans courtois du XII^e siècle », *Annales Universitatis Scientiarum Budapestinensis de Rolando Eötvös Nominatae : Sectio Philologica Moderna*, 12, p. 3-24.
- Trego, Kristell (2010). *L’essence de la liberté : la refondation de l’éthique dans l’œuvre de saint Anselme de Cantorbéry*. Paris : J. Vrin.
- Tweedale, Martin T. (1988). « Logic (i) : from the late eleventh century to the time of Abelard », *A History of twelfth-century western philosophy*, édité par Peter Dronke, p. 196-226. Cambridge : Cambridge University Press.
- Uitti, Karl D. (1978). « Foi littéraire et création poétique. Le problème des genres littéraires en ancien français », *Atti del XIV Congresso internazionale di linguistica e filologia romanza*, vol. p. 165-76. Naples et Amsterdam : G. Macchiaroli et J. Benjamins.
- (1984). « Autant en emporte *li furs* : remarques sur le prologue du *Chevalier de la Charrette* de Chrétien de Troyes », *Romania*, 105, p. 270-91.
- Vairel, Hélène (1982). « Les phrases conditionnelles / hypothétiques en français : la valeur de si A, B », *L’Information grammaticale*, 14, p. 5-10.
- Varvaro, Alberto (1972). *Beroul’s « Romance of Tristan »*. Traduit par John C Barnes. Manchester/New York : Manchester University Press, Barnes and Noble Books.
- Vinaver, Eugène (1970). *À la recherche d’une poétique médiévale*. Paris : Nizet.
- Viprey, Jean-Marie (2005). « Philologie numérique et herméneutique intégrative », *Sciences du texte et analyse de discours : enjeux d’une interdisciplinité*, édité par Jean-Michel Adam et Ute Heidmann, p. 51-68. Genève : Slatkine.
- Vouilloux, Bernard (2000). « Les styles face à la stylistique », *Critique*, 641, p. 874-901.
- Vuillemin, Jules (1984). *Nécessité ou contingence : l’aporie de Diodore et les systèmes philosophiques*. Paris : Éditions de Minuit.
- Wahl, Philippe (2014). « Syntaxe et stylistique. Effets d’emphase », *Le Style, découpeur de réel. Faits de langue, effets de style*, édité par Laure Himy-Piéri, Jean-François Castille, et Laurence Bougault, p. 263-86. Rennes : Presses Universitaires de Rennes.
- Walter, Philippe (1989). *La mémoire du temps : fêtes et calendriers de Chrétien de Troyes à La Mort Artu*. Paris : Champion.
- Warren, Frederick Morris (1905). « Some Features of Style in Early French Narrative Poetry (1150-

- 1170), part I », *Modern Philology*, 3/2, p. 179-209.
- (1906). « Some Features of Style in Early French Narrative Poetry (1150-1170), part II », *Modern Philology*, 3/4, p. 513-39.
- (1907). « Some Features of Style in Early French Narrative Poetry (1150-1170), concluded », *Modern Philology*, 4/4, p. 655-75.
- Wei, Ian P. (2000). « Introduction », *Medieval Futures. Attitudes to the future in the Middle Ages*, édité par John A. Burrow et Ian P. Wei, p. ix-xiv. Woodbridge : The Boydell Press.
- Wilmet, Marc (1980). « Psychomécanique et stylistique », *Langage et psychomécanique du langage : études dédiées à Roch Valin*, édité par André Joly et Walter Heal Hirtle. Lille : Presses universitaires de Lille ; Québec : Presses de l'Université Laval.
- (1984). « Expressivité et stylistique chez G. Guillaume et C. Bally », *Matériaux pour une histoire des théories linguistiques*, édité par Sylvain Auroux, Michel Glatigny, et André Joly, p. 491-503. Lille : Université de Lille III.
- Zink, Michel (1981). « Une mutation de la conscience littéraire : le langage romanescque à travers des exemples français du XII^e siècle », *Cahiers de Civilisation Médiévale*, 93, p. 3-27.
- (1985). *La Subjectivité littéraire : autour du siècle de saint Louis*. Paris : Presses universitaires de France.
- Zumthor, Paul (1962). « Stylistique et Poétique », *Style et littérature*, édité par Pierre Guiraud, p. 25-38. La Haye : Van Goor Zonen.
- (1963). *Langue et techniques poétiques à l'époque romane : XI^e-XIII^e siècles*. Paris : Klincksieck.
- (1971). « Le roman courtois : essai de définition », *Études littéraires*, 4, p. 75-90.
- (1975). « Roman et histoire. Aux sources d'un univers narratif », *Langue, texte, énigme*, p. 237-48. Paris : Éditions du Seuil.
- (1987). « Pour une conception anthropologique du "style" médiéval », *Medioevo Romano*, 12, p. 229-40.
- (2000). *Essai de poétique médiévale*. Paris : Éditions du Seuil.

PREMIERE PARTIE
DE LA LANGUE AU STYLE

Le parcours que j'ai choisi pour l'exposé à venir est onomasiologique : après avoir défini en introduction le possible tel que je l'entends, je vais maintenant me consacrer à l'étude des formes qui réalisent ce concept en langue. Je rappelle d'emblée que je considère le possible d'une manière à la fois large et restreinte ; large, car elle prend en compte la polysémie du terme en français moderne et inclut, d'une part, tout rapport au futur, en ce que la connaissance de ce futur va du totalement inconnu au quasi certain, d'autre part, l'irréel envisagé comme « possible du passé », c'est-à-dire un futur possible qui s'est présenté dans le passé mais ne s'est pas réalisé ; restreinte, car je n'envisagerai ce futur que du point de vue du personnage et/ou du narrateur, lorsqu'il gère ses personnages ou l'acte même de sa narration¹. Les formes linguistiques que j'ai identifiées, et qui seront l'objet de mon étude, sont les suivantes : subjonctif, futur I et II, impératif et infinitif injonctif, auxiliaires de modalité et propositions circonstancielles en *se*. Dans l'idéal, il aurait fallu, pour chacune de ces formes, mener une étude permettant d'appréhender le parcours qui va de la langue à la parole, en se focalisant sur deux aspects essentiels à l'analyse stylistique : la question de l'effet, en distinguant les cas de figure où une opposition entre formes marquées et non marquées est pertinente, et la question de l'idiolecte, en dégagant des schémas spécifiques d'usage de chaque auteur du corpus, des régularités linguistique à l'échelle de l'œuvre d'auteur et non de la langue. L'étude de chaque forme acquerrait dès lors un intérêt stylistique tout en faisant un trajet de retour, sémasiologique : en étudiant la part du possible dans le système de signification de chacune de ces formes, ce concept pourra être mieux problématisé et affiné, notamment en ce qu'il peut avoir de pertinent

¹ *Exeunt*, donc, les réflexions sur les relations entre mondes possibles et mondes fictionnels : elles ne relèvent pas de mon approche, mais d'une narratologie plus large, et plus théorique, que celle que j'aurai l'occasion de pratiquer.

pour mon approche.

Toutefois, le temps et l'ampleur du corpus ne me permettent pas de réaliser cette étude pour chacune des formes. Ainsi, certains faits ont été mis de côté, pour des raisons très diverses. L'impératif me semblait, en tant que forme, porteur de moins de possibilités stylistiques ou idiolectales ; la question de l'injonction, toutefois, ne sera pas mise de côté et les formes « atypiques » d'injonction (futur, infinitif) seront étudiées ou prises en compte. Le subjonctif, bien que vivier de possibilités de variantes stylistiques, notamment dans son alternance avec l'indicatif, me semble avoir été suffisamment étudié par les médiévistes pour ne pas avoir besoin d'une nouvelle étude² ; toutefois, je ne me priverai pas, dans la seconde partie, d'étudier des occurrences et de dégager, à l'occasion, des phénomènes stylistiques ou idiolectaux ponctuels ; mais cela restera très bref et subordonné à l'étude littéraire, et ne fera pas l'objet d'une étude spécifique. Les raisons qui m'ont fait renoncer à une étude des semi-auxiliaires (*pooir, voloir, devoir*) sont moins glorieuses : j'ai, tout simplement, reculé devant l'ampleur de la tâche, sa difficulté et sa nouveauté, la littérature critique étant rare sur le sujet. Mais une étude linguistique de ces formes, et de leur interaction avec la syntaxe et la pragmatique, serait passionnante et j'espère que quelqu'un l'entreprendra un jour !

J'ai donc choisi de me focaliser sur les formes qui sont le plus directement liées au possible tel que je l'entends : les futurs I et II, d'une part, et les propositions circonstancielles en *se*, d'autre part. Le futur I, ou plus simplement le futur, parce qu'il implique un engagement du locuteur, qui doit justifier, implicitement ou explicitement, les raisons qui le poussent à émettre une affirmation sur l'incertain, le futur comme époque ; le futur II, parce qu'il est l'envers de la médaille du futur : la même période est, en général, envisagée, mais comme plus fuyante, entachée d'incertitude ou de négativité ; les propositions circonstancielles en *se*, enfin, parce qu'elles créent des montages causaux ou relationnels entre des faits incertains, mettant en jeu des micro-fictions à l'intérieur

² Voir la thèse bien connue de G. Moignet (1959), la synthèse de F. Jensen (1974) et quelques travaux plus ponctuels, notamment ceux de Th. Ponchon (1996 ; 1998).

même de la fiction : le possible devient objet de constructions souvent réfléchies et déterminantes. D'autre part, les conditions syntaxiques d'emploi de ces formes sont suffisamment souples pour permettre une forme de variation idiolectale et/ou stylistique : seront ainsi étudiées, entre autres, la tension entre valeurs temporelles et modales du futur I et du futur II, les alternances possibles entre ces deux tiroirs, et enfin la construction, ou non, d'un système cohérent de systèmes hypothétiques suivant les auteurs.

Chapitre II – FUTUR I ET FUTUR II

L'étude parallèle du futur I et du futur II n'est pas une évidence ; elle repose sur le présupposé que ces deux formes relèvent de la même catégorie, celle des tiroirs de l'indicatif, ce qui est loin de faire l'unanimité : ces deux formes ont été de l'objet de débats typologiques, afin de déterminer si elles étaient un mode ou un tiroir. La question ne peut être résolue que si la notion de mode est clairement définie ; mais il arrive que cette notion reste floue chez les linguistes qui ont traité de la question (Abouda 1997, 181-2). L. Abouda, d'ailleurs, refuse toute définition sémantique du mode et s'en tient à des critères syntaxiques pour faire la part entre l'indicatif et le subjonctif. Cependant, la solution de M. Wilmet (2010, 169-71) semble satisfaisante : il distingue d'abord le mode *lato sensu*, concernant toutes les marques exprimant le point de vue du locuteur sur le procès, et le mode *stricto sensu*, correspondant à la notion classique de mode ; les modes *stricto sensu*, dans la lignée des théories guillaumiennes, se discriminent selon leur capacité à indiquer la personne ou non (modes personnels *vs* modes impersonnels) et, parmi les modes personnels, l'indicatif et le subjonctif s'opposent en ce que le premier distingue les époques, ce que ne fait pas le second. De fait, ils répartissent leurs emplois selon les contextes actualisants pour l'indicatif, et non actualisants ou virtualisants pour le subjonctif (Wilmet 2010, 231). Dans ce cadre théorique, le futur I et le futur II indiquant tous deux une époque postérieure, ils relèvent du système de l'indicatif.

Le débat concernant le statut temporel ou modal du futur est relativement peu nourri ; il est surtout présent sous la forme d'une réfutation de la théorie modale (Sundell 1991, 26-7 ; Vet 1993 ; Veters 1996, 8-12). Celui concernant le statut du futur II est bien plus prégnant et a été l'objet de nombreuses étapes (Wilmet 2001, 23-5), même si l'unanimité semble être désormais faite autour d'un statut temporel. Trois types d'arguments sont traditionnellement évoqués, d'ordre morphologique, diachronique et analogique (Wilmet 2010, 173-4, 320 ; Abouda 1997, 179-80). L. Abouda, dans son article, mentionne néanmoins la faiblesse de ces arguments, qu'il compense par la force

des arguments syntaxiques : le futur II occupe des emplacements syntaxiques privilégiés par le mode indicatif et non par le mode subjonctif. Quant à R. Martin (1992, 140-5), il convoque des arguments sémantico-logiques en faveur de l'hypothèse temporelle : le futur tend à l'expression de la certitude, son cinétisme est orienté vers un temps linéaire et non ramifié, marque de sa valeur temporelle. Cependant, certaines théories s'opposent à cette quasi-unanimité ; ainsi, les théories diachroniques d'A. Lanly (1973) sur l'origine du futur II impliquent de considérer cette forme comme un mode ; quant à S. de Vogüé (1993 ; 1999), elle propose une nouvelle théorie originale du système verbal du français qui, en s'appuyant uniquement sur la morphologie, invalide les notions de temps et de mode. Ces théories étant d'une façon générale assez isolées, je suivrai l'opinion générale en considérant le futur I et le futur II comme des tiroirs de l'indicatif ; concernant mon domaine de recherche, ce choix se justifie d'autant plus qu'un certain nombre d'emplois où la valeur modale prime sur la valeur temporelle, voire l'occulte, ne sont pas encore attestés en ancien français.

Cependant, cette remarque ne doit pas masquer la grande ressemblance des valeurs de ces tiroirs entre l'ancien français et le français moderne :

Nous supposons [...] que dès le XI^e siècle, le contenu en langue des temps grammaticaux est fondamentalement identique à celui qui est le leur en français contemporain. Un temps comme l'IMP ou le FUT ne paraît pas avoir, depuis les premiers textes, altéré de manière appréciable son « signifié de puissance » [...]. Seule a changé l'exploitation de plus en plus fine et diversifiée qui est faite, en discours, d'une forme de langue immuable en elle-même. Les écarts observés entre l'ancien usage et l'usage moderne paraissent mettre en cause non pas la configuration d'une structure, mais uniquement les effets qu'à différentes époques le discours a été apte à en tirer. [...] La difficulté essentielle, dans l'étude d'un état de langue dépassé, est de le saisir dans sa vérité, dans son originalité propre et non pas à travers la connaissance et le sentiment que l'on a de la langue contemporaine. (R. Martin 1971, 12-3)

Il s'agira donc, pour le corpus, d'essayer de déterminer la tension entre le sens en langue et les usages en discours, que ce discours concerne l'ensemble de la période de l'ancien français ou qu'il révèle le système d'un auteur. La détermination de ce système doit se faire en suivant certains principes méthodologiques (Abouda 2004) : il faut hiérarchiser clairement les valeurs premières et secondaires, déterminer des règles invariantes de dérivation sémantique entre les valeurs premières et secondaires, et non bricoler des

explications au cas par cas ; et enfin, l'invariant sémantique d'une forme doit être présent dans tous ses usages, et jamais neutralisé.

II.1. – LE FUTUR I¹

II.1.1. – SEMANTIQUE DE L'INCERTAIN : LE FUTUR DANS LES THEORIES ANTIQUES ET MEDIEVALES

Globalement, le futur est moins étudié par les théoriciens antiques et médiévaux que d'autres aspects de la grammaire ; il est en général ramené à son simple statut de temps, ce qui évidemment n'épuise pas les problèmes (le futur II, lui, n'est évidemment pas évoqué, car il n'existe pas en latin). Par exemple, Ralph de Beauvais se contente de dire qu'il signifie l'action future ou presque future (*Futurum significat actum futurum uel quasi futurum, Glose super Donatum, 32.25*). Priscien l'évoque dans un premier temps en se focalisant sur une sorte de sémantique générale du temps futur : le futur découle du présent (II, 423.1-8) – ce qui n'est pas sans conséquences morphologiques, puisqu'il est aussi formé à partir du temps grammatical présent (II, 416.21) –, mais il est naturellement incertain, notre connaissance en étant donc réduite (II, 405.13-14, 18-19), et il est infini (II, 406.8). L'idée d'incertitude se retrouve un peu plus loin dans le traité, lorsque Priscien note que le subjonctif et le futur peuvent être équivalents dans la mesure où les deux signifient le doute (III, 246.24-247.4 ; 254.16-23).

C'est sur ces passages de Priscien que porte la glose *Promisimus* ; celle-ci est nettement marquée par une influence de la dialectique, dont certaines idées classiques se retrouvent dans ce commentaire ; ainsi, le glosateur modère le caractère incertain du futur en disant qu'il faut en exclure ce qui advient naturellement et qui est certain, par exemple le fait que les hommes meurent ; ce fait est inséré dans une typologie de l'origine des événements futurs à quatre éléments : hasard, libre arbitre, capacité, nature (180-1). Les trois premiers

¹ Les cas de futur I et futur II apparaissant dans une proposition en *se* seront étudiés séparément, au chapitre II.

viennent de la classification des futurs contingents selon Boèce dans son commentaire au chapitre 9 du *De Interpretatione* d'Aristote ; le quatrième membre se retrouve notamment chez Abélard, qui distingue les futurs naturels prévisibles des futurs contingents (*Dialectica*, 211.10-30 et 214.29-215.32)². De plus, ce commentaire évoque la possibilité de faire du futur un mode (le *promissivus* évoqué par Donat, notamment, et qui exprime la promesse), mais il la rejette au nom d'un critère sémantique : le futur est certes incertain, mais il ne se cantonne pas à la promesse et relève de l'indicatif, car indiquer, c'est aussi désigner un chose incertaine (184-5). L'influence de la dialectique se fait donc sentir dans ces gloses par une nette tendance à affiner les catégories sémantiques évoquées en apportant d'importantes nuances.

Justement, la dialectique s'est depuis longtemps intéressée à un problème des énoncés au futur : leur valeur de vérité. En effet, la dialectique est entièrement consacrée aux propositions susceptibles du vrai et du faux, et le futur, comme les grammairiens le rappellent à loisir, est incertain. Comment réconcilier les deux ? C'est le fameux problème des futurs contingents, aux multiples ramifications à travers les époques et les thématiques, dont je n'évoquerai ici qu'un aspect : la valeur de vérité d'une proposition au futur³. C'est d'ailleurs de là que tout est parti : Aristote, au chapitre 9 de son *De Interpretatione*, se demande quelle valeur de vérité attribuer à ces propositions. Une proposition au présent est nécessairement vraie ou fausse (la proposition *Je suis en train de rédiger ma thèse* est vraie au moment où j'écris), mais dans le cas d'une paire de contradictoires (*Demain il y aura une bataille spatiale / Demain il n'y aura pas de bataille spatiale*), il est nécessaire que l'une des deux soit vraie, et l'autre fausse ; cependant, Aristote refuse de dire que l'une des deux *en particulier* soit vraie, et que l'autre soit nécessairement fausse : cela impliquerait qu'au présent, l'événement futur soit déjà déterminé (*Il est vrai qu'il y aura une bataille navale demain* est nécessairement vrai s'il est nécessaire qu'il y ait une bataille navale demain). Il semble qu'Aristote règle le problème de la sorte : pour toute paire de contradictoires

² Voir p. 111 pour une présentation plus détaillée de la question.

³ Pour une première présentation du problème, une bibliographie et la question des implications modales, voir p. 101 ; pour la question du rapport entre futurs contingents et libre arbitre, plus vaste et plus débattue car porteuse de plus de problèmes théologiques, voir les références données p. 856.

portant sur un événement futur contingent, il est donc nécessaire que l'une soit vraie et l'autre fausse, mais de façon indéterminée : tant que l'événement n'est pas réalisé, on ne peut dire laquelle est vraie et laquelle est fausse. Cela implique qu'Aristote renonce au principe de bivalence : une proposition n'est pas forcément soit vraie soit fausse, puisqu'une proposition au futur exprimant un fait contingent n'a pas de valeur de vérité ou, plus précisément, a une valeur de vérité indéterminée (Vuillemin 1984, 149-87 ; Craig 1988). Évidemment, une proposition exprimant un fait nécessaire au futur a une valeur de vérité bien établie ; Aristote ne l'explique pas mais Boèce se charge de le faire dans son second commentaire sur le *De Interpretatione*, où, après avoir dit que propositions au futur et propositions contingentes sont équivalentes (189.24-190.2), il finit par se modérer en excluant de la contingence une proposition future nécessaire (*Je mourrai*) ou une proposition certaine pour la nature et pour Dieu, mais pas pour l'homme, faute de connaissance (par exemple un malade atteint d'une maladie mortelle inconnue, dont l'homme ne peut identifier le caractère létal ; les hommes ne savent pas qu'il mourra, mais Dieu oui).

La question des exceptions à la contingence du futur n'est pas le seul apport de Boèce à la compréhension, ou la mécompréhension, du texte d'Aristote ; c'est en effet les deux commentaires de Boèce qui ont le plus insisté sur une certaine vision de l'analyse d'Aristote, dont la langue difficile et le caractère lapidaire ont occupé bon nombre de commentateurs⁴. Boèce répète ainsi, au fil de ses commentaires, l'idée que deux contradictoires portant sur un fait futur contingent ont une valeur de vérité indéterminée, ou, plus précisément, que la valeur de vérité indéterminée des propositions exprimant un événement futur contingent, indécidable au moment de l'énonciation, finit par se fixer, une fois l'événement réalisé (Knuuttila 1993) : ainsi, *Il y aura une bataille spatiale demain*, de

⁴ Boèce mentionne par exemple le point de vue des Stoïciens, selon lesquels Aristote considère que les propositions au futur contingent sont dénuées de valeur de vérité (*Second commentaire sur le De Interpretatione*, 208.1-4) : ni vraies ni fausses, elles sont donc une exception au principe de bivalence. Je renvoie au *De Fato* de Cicéron, qui expose les différentes solutions apportées dans l'Antiquité à la question des futurs contingents, et à l'article de F. Beets (2003) à ce sujet. Cette thèse suivant laquelle les propositions exprimant un événement futur contingent n'ont pas de valeur de vérité semble avoir trouvé certains défenseurs au XII^e siècle, puisqu'Abélard la réfute dans sa *Logica Ingredientibus* (Knuuttila 2010, 85).

nature indéterminée, devient nécessaire le lendemain de la profération de la phrase, de façon rétrospective, si la bataille spatiale a eu lieu (Knuuttila 1987, 206) : « prospective contingent alternatives with respect to a future event remain open until the relevant causes are settled or the event takes place and the alternative option vanish » (Knuuttila 2010, 80). Cela implique que la valeur de vérité de ces propositions est indifférenciée et altérable et, d'ailleurs, sa valeur modale aussi : une proposition contingente, émise au moment t à propos d'un événement en t^+ , devient nécessaire en t^+ si l'événement s'est alors réalisé. Cela explique que J. Marenbon (1988, 34 ; 2003) soit assez dur envers cette solution : pour lui la simple adjonction d'« indéterminée » – dont S. Knuuttila (2010) souligne le caractère vague – ne résout pas le problème et rend le raisonnement obscur ; il reproche notamment d'appuyer une lecture qui ne parvient pas à sauver le principe de bivalence stricte, cher à Aristote. J. Marenbon (2003) indique que Boèce a proposé une autre solution au problème des futurs contingents ; en effet, dans son second commentaire sur le *De Interpretatione* (212.8-213.6), Boèce dit que, pour produire un énoncé au futur qui ait une valeur de vérité, il faut l'énoncer avec une modalité : ainsi, la proposition *Demain, une bataille spatiale aura lieu de façon contingente* est vraie, puisqu'elle respecte la nature de l'événement futur. Mais cette solution n'est pas entièrement satisfaisante, puisqu'elle implique que tout énoncé non modalisé au futur soit faux, car il nie la contingence (*Demain il y aura une bataille navale* sous-entend la nécessité de la bataille navale, ce qui est faux) ; or Boèce rejette explicitement la solution faisant que les deux membres d'une contradictoire à propos d'un futur contingent soient tous les deux faux (214.25-216.24). De plus, il ne semble pas que cette solution ait fait fortune, alors que l'analyse d'une valeur de vérité indéterminée se retrouve dans des écrits de logiciens du Moyen Âge.

C'est en effet la lecture des futurs contingents comme ayant une valeur de vérité indéterminée que l'on retrouve le plus aux XI^e et XII^e siècles⁵. Il semble qu'Anselme de Cantorbéry considère que la valeur de vérité des propositions exprimant un futur

⁵ Mentionnons toutefois le point de vue, assez original, de la logique porrétaïne qui considère que les propositions au passé et au futur ne prédisent pas, au sens propre (*Compendium Logica Porretanum*, 15.28-29). Je ne rentre pas dans le détail des raisons, complexes et que je ne suis pas sûr de maîtriser, à l'origine de cette théorie ; elle semble reposer sur une redéfinition de la prédication. Voir ce qu'en dit C. Martin (1983, xxix- xxx).

contingent est indéterminée, c'est-à-dire soit vraie soit fausse (Knuuttila 1993, 75). En revanche, Anselme résout le problème d'une façon spécifique, par la distinction entre deux types de nécessité, la nécessité qui précède l'acte (et qui en est la cause) et la nécessité qui suit l'acte : une chose contingente était certes contingente *avant* d'être advenue, mais une fois qu'elle a eu lieu, elle est nécessaire (j'avais le choix entre boire du vin rouge ou du vin blanc avant de choisir entre les deux verres, mais une fois que le choix est fait et que le verre de rouge est bu, il est nécessaire que le verre de vin rouge soit bu, puisque je ne peux plus annuler mon action). Anselme relie explicitement cette nécessité qui suit l'acte, qui n'est pas contraignante et qui n'altère par le caractère contingent de l'action prospective, à la question des futurs contingents : selon Anselme, pour Aristote, si les énoncés au futur contingent sont nécessaires, c'est uniquement en vertu de cette nécessité conséquente (*Cur Deus Homo ?*, II, 17 ; cf. *De Concordia*, I, 2)⁶. Garlandus Compotista, pour sa part, reprend exactement l'exemple de la bataille navale d'Aristote pour dire que certaines phrases, exprimant un fait futur adviendra ou n'advient pas, « ont une vérité ou une fausseté indéterminées » (« *indeterminatam veritatem vel falsitatem habent* », *Dialectica*, 86.28 et 86.28-87.2 pour toute l'analyse) ; cette indétermination est glosée comme signifiant que ces propositions sont « soit vraies soit fausses [...] : elles n'ont ni vérité déterminée ni fausseté déterminée » (« *vel vera vel falsa [...] neque determinatam veritatem habet neque determinatam falsitatem* », 74.23-25), ce qui est dû au caractère contingent (*utrumlibet*) du phénomène : le point de vue est somme toute très classique et proche de la lecture d'Aristote par Boèce.

Abélard considère aussi que les propositions au futur contingent ont une valeur de vérité ou de fausseté indéterminée (*Dialectica*, 211.30-32), puisqu'« il est évident à leur sujet que, tant qu'elle est encore future, l'avènement de la chose n'est pas encore déterminé » (*Dialectica*, 210.33-34 : « *pro eo videlicet quod, dum adhuc futurum est, non sit eventus rei determinatus* ») ; cela différencie ces propositions de celles au passé, au présent, exprimant un fait futur naturel, donc nécessaire, qui sont toutes déterminées (*Dialectica*,

⁶ « Cette nécessité qui suit court par tous les temps de cette manière : tout ce qui fut, il est nécessaire que ce fût ; tout ce qui est, il est nécessaire que ce soit et ait été futur ; tout ce qui est futur, il est nécessaire que ce soit futur » (« *Ista sequens necessitas currit per omnia tempora hoc modo : Quidquid fuit, necesse est fuisse. Quidquid est, necesse est esse et necesse est futurum fuisse. Quidquid futurum est, necesse est futurum esse* », *Cur Deus Homo ?*, 125.18-20).

210.36-211.10) ; le futurs contingents sont donc vrais/faux de façon indéterminée, ce qui concerne à la fois la valeur de vérité de la proposition et l'existence potentielle de l'événement exprimé (*Dialectica*, 211.28-32)⁷. Toutefois, Abélard ajoute une nuance importante dans sa *Logica Ingredientibus* : cette valeur de vérité est indéterminée pour un être humain, mais non pas pour Dieu qui possède la connaissance suprême (sur le *De Interpretatione*, 422) ; ainsi, d'un point de vue divin, la valeur de vérité des membres d'une contradictoire au futur contingent est bel et bien déterminée. Ce détail n'est pas anodin : Abélard, sans doute influencé par le débat théologique liant la question de l'indétermination des futurs contingents avec celle de la prescience divine (Dieu omniscient peut-il connaître à l'avance un événement encore non déterminé ?), a reformulé le problème de l'indétermination en lui donnant une dimension cognitive : est déterminé, pour lui, ce qui est connaissable en soi (Knuuttila 2010). Le présent et le passé sont connaissables suivant le réel ; la valeur de vérité d'une proposition au futur contingent n'est donc pas *humainement* connaissable, ce qui ne l'empêche pas de l'être par Dieu. Par ailleurs, selon S. Knuuttila (2010), Abélard, reprenant l'idée boécienne qu'un fait actuel à un temps t devient nécessaire, car il ne peut être évité (même si en t^{-1} , il n'était que contingent), ce qui recoupe la nécessité conséquente de saint Anselme de Canterbury – concept qu'Abélard a repris (Marenbon 2000) –, ajoute un élément essentiel dans l'histoire des modalités : l'événement e était contingent en t^{-1} , et devient nécessaire en t ; mais *non-e* reste possible en t , puisqu'il aurait pu advenir au même moment. Abélard envisage dès lors une nouvelle théorie des alternatives simultanées, postulant qu'un futur contingent e soit actuel à un temps t n'exclut pas la possibilité non temporelle de *non-e*. « The actuality of a contingent state of affairs at a specified future time does not exclude the non-temporal possibility of simultaneous alternatives » (Knuuttila 2010, 87). S. Knuuttila suggère ainsi

⁷ L'auteur de la glose littérale sur le *De Interpretatione* de la *Logica Parvulorum*, qui n'est peut-être pas Abélard, remet en cause le terme *indéterminé*, qui suggère une coexistence confuse entre l'être et le non-être, ce qui lui semble absurde (100.31-101.39) ; cependant, « since there are obvious instances of contingencies, exemplified by unpredictable events in nature or acts based on human consideration and choice, future affirmations and negations about these cannot be determinately true or determinately false (108.7-110.20) » (Knuuttila 2010, 82) ; face à cela, l'auteur semble considérer que deux propositions contradictoires portant sur un fait futur contingent sont vraies ou fausses mais d'une façon non distributive : chacune est « vraie-ou-fausse », pour reprendre l'expression de S. Knuuttila. Si l'auteur est Abélard, sa compréhension des futurs contingents aristotéliens a donc changé dans ses textes suivants (Knuuttila 2010, 81- 3).

qu'Abélard entrevoit une théorie modale des mondes possibles et des alternatives synchroniques, ce qui serait une nouveauté⁸.

Globalement, on le voit, le futur est systématiquement lié à l'incertitude dans laquelle on est, au présent, d'assigner une valeur de vérité à la proposition. Toutefois, la définition même de cette incertitude, notamment en la comparant à la certitude évidente de Dieu omniscient, a pu poser problème et a amené des redéfinitions fines de la possibilité.

II.1.2. – LA VALEUR TEMPORELLE DU FUTUR EN ANCIEN FRANÇAIS

Cette racine sémantique incertaine explique que les linguistes attribuent au futur pléthore d'effets de sens différents (Oppermann 2000, 9) ; toutefois, il semble possible de ramener ces effets de sens à une racine commune. Mon hypothèse sera que le futur exprime essentiellement une information temporelle de futur ou, plus précisément, d'ultériorité par rapport à un repère actuel ; ce repère est par défaut celui de l'énonciation.

Les grammaires classiques de l'ancien français évoquent parfois un noyau sémantique temporel pour le futur. Ainsi, G. Moignet (1979, 259-60) mentionne surtout la prévision de l'avenir et fait dépendre les nuances de sens de la personne (nuance volitive de résolution avec la P1, nuance injonctive avec la P2). Cl. Buridant (2000, 263) reprend l'idée guillaumienne d'un futur catégorique, qui s'arrête en deçà d'un certain quantum d'hypothèse ; son emploi basique est donc prospectif et, partant, virtuel. On retrouve la même idée concernant le moyen français : « le tiroir *saurez* sert essentiellement à l'évocation d'une réalité future, détachée de l'actualité » (Wilmet 1970, 160). Il a donc une valeur temporelle, définie en termes guillaumiens par la disjonction des chronotypes α et ω .

Cette idée se retrouve chez un certain nombre de linguistes travaillant sur le français moderne ; M. Wilmet (2010) reprend l'idée du tiroir futur exprimant le temps futur.

⁸ Pour la question du rapport entre ce nouveau rapport à la modalité et la résolution du problème du déterminisme, voir les références données p. 856. Je me contente d'évoquer la question de la valeur de vérité des propositions au futur contingent, en la coupant, sans doute artificiellement, d'une question qui lui est intrinsèquement liée dans les théories médiévales, celle du déterminisme.

Cependant, chaque linguiste apporte une nuance de sens personnelle : L. Abouda (2004) considère que le futur exprime la postériorité par rapport à un point de référence, ce point coïncidant ou non avec l'énonciation selon des raisons de polyphonie appliquée à la référence temporelle ; G. J. Barceló et J. Bres (2006, 101-11) considèrent que les emplois du futur s'expliquent par la simple instruction temporelle [+ futur] ; toutefois J. Bres (2010a, 210) est revenu un peu plus tard sur cette idée, donnant au futur l'instruction temporelle [+ ultériorité] [+ présent] sans cependant justifier son changement théorique ; Ch. Touratier (1996) préfère voir dans le noyau sémantique du futur l'idée de « projeté », ce qui lui permet, au prix d'un certain flou de ce noyau sémantique, d'englober les emplois modaux qui ne semblent pas impliquer le temps futur ; M.-A. Camussi-Ni (2006), quant à elle, définit le futur par le trait d'ultériorité, auquel s'ajoutent les traits « potentiel » et « défini », ce dernier trait amenant une forme de certitude dans la potentialité. Enfin, C. Vetters propose une vision extrêmement intéressante du futur qui, en alliant la théorie des mondes possibles et l'opposition *de re/de dicto*, rend compte de tous les emplois du futur :

Le futur simple n'exprime pas d'autre modalité que celle liée à l'inscription temporelle de l'état de choses dans le monde ultérieur qui commence au présent (t_0) du monde réel (m_0) [$= m^ (m_0 \text{ à } t_0)$]. L'inscription dans $m^* (m_0 \text{ à } t_0)$ n'est pas toujours de re, mais peut être de dicto. (Vetters 2001, 179)⁹*

On reviendra sur cette analyse, qui a l'ambition d'unifier les emplois temporels et modaux du futur. On voit que toutes ces définitions, malgré des nuances différentes, se recoupent souvent. De même que pour le conditionnel, comme on le verra plus loin, J. Bres et C. Vetters proposent un noyau de sens semblable, qui me semble être le plus efficace pour expliquer le sens du futur¹⁰.

L'expression de l'ultériorité semble donc indéniable ; la question est de définir par rapport à quoi le futur est ultérieur. De nombreux linguistes décrivent le fonctionnement du futur, et du système des temps en général, à partir de trois points de repères : le moment

⁹ Je reprends les italiques de l'auteur.

¹⁰ Je laisse de côté la question épineuse des aspects exprimés par le futur ; la question est vivement débattue et aucune solution ne semble faire l'unanimité (Barceló et Bres 2006 ; Caudal et Vetters 2005 ; Vetters 2001 ; Wilmet 2001 ; Wilmet 2010).

d'énonciation (S), le point de référence par rapport à l'événement localisé (R) et le moment de l'événement (E) (Fleischman 1982). Le futur se définit alors par son ultériorité (E est postérieur à R) ; on a vu que les linguistes s'accordaient sur le caractère actuel de R ; enfin, en règle générale, il me semble que le futur présuppose par défaut que S et R soient contigus, en d'autres termes que le point de référence soit le moment de l'énonciation (l'énoncé basique *Je viendrai*, en dehors de tout indice, me semble naturellement analysé comme évoquant un moment postérieur à celui où je parle). Toutefois, en présence de marques spécifiques, il peut y avoir une disjonction entre S et R, cette disjonction pouvant d'ailleurs se définir en termes polyphoniques comme une disjonction entre le temps du locuteur (S) et le temps de l'énonciateur (R) (Abouda 2004), mais ce n'est pas la seule possibilité. Cette disjonction explique, par exemple, le futur proleptique dans une narration au passé : le narrateur, pour mieux marquer l'ultériorité, choisit pour un temps un R intégré à la diégèse, et distinct de S.

II.1.2.1. - La valeur temporelle du futur selon les positions syntaxiques

Confronté au corpus, cette définition temporelle explique aisément la quasi-totalité des emplois ; il faut noter que presque toutes les occurrences relèvent du futur standard tel que décrit par O. Soutet (2007), par opposition à deux autres futurs temporels : le futur de certitude (lorsqu'il porte sur un élément d'une chaîne normalement non modifiable : *2016 sera une année bissextile*), dont le futur prophétique et, sans doute, le futur gnomique sont une sous-catégorie, et le futur temporel d'irréversibilité (le futur des historiens). Je laisse de côté, à dessein, le futur prophétique, que j'étudierai plutôt dans son versant littéraire¹¹ ; le futur gnomique et le futur temporel d'irréversibilité, en revanche, auront droit à un traitement à part au cours de l'analyse.

La valeur du futur peut être appréhendée suivant les positions syntaxiques¹². En

¹¹ Voir p. 855.

¹² Je renvoie aux tableaux situés en appendice II pour les relevés précis. Ces relevés impliquent évidemment des choix, parfois difficiles suivant les formes ; voir notamment p. 62 pour la justification de certains choix à propos de la forme ambiguë *ere/ert*.

discours direct, indirect et indirect libre, le futur exprime un procès postérieur au moment de l'énonciation de l'énoncé rapporté. Les cas de figure sont multiples, mais dans la quasi-totalité des cas le futur exprime une forme de quasi-certitude : le procès appartient en général au monde des attentes (*m**). Les critères de certitude varient suivant la personne concernée, mais on peut dégager deux principaux groupes d'emplois. Dans premier, en général lorsque le procès est à la P1 (ou la P4), le procès appartient au monde des attentes parce qu'il s'agit d'une action que le locuteur veut accomplir et annonce cet accomplissement :

En cel palais la sus irai,
De mes barons i amerrai.
(*Thomas*, v. 164-5)

Dans le second groupe d'emplois, le locuteur analyse le réel et émet une hypothèse qu'il estime relever du quasi-certain. Plutôt typique de la P3, cet emploi n'est évidemment pas exclu de toutes les autres personnes :

uns ans assez tost passera,
li regnes a tei revendra.
(*Thèbes*, v. 1390-1)

De façon exceptionnelle, et uniquement chez Chrétien de Troyes, le procès est modalisé par l'adverbe *espoir* :

Celui corage qu'ele a ore,
espoir, changera ele encore ;
ainz le changera sanz espoir.
(*Yvain*, v. 1439-41 ; cp. *Érec*, v. 3997 ; *Lancelot*, v. 964¹³, 5740 ; *Yvain*, v. 686 ; *Perceval*, v. 5117)

La ponctuation de M. Roques n'est pas explicite ; mais le second *espoir* est nettement en mention, comme l'indiquent, entre autres, la ponctuation de l'édition de D. F. Hult et le DÉCT. Le détail est assez révélateur sur la valeur du futur : celui-ci est en général une forme de certitude (au v. 1441, Yvain ne doute plus que Laudine reviendra à de meilleures dispositions), et il faut l'ajout d'un adverbe spécifique, indiquant le doute, pour qu'il perde cette idée de certitude au profit d'une valeur moins établie, un espoir assez vague dans le

¹³ Dans cette occurrence, de façon à la fois étrange et plaisante, *espoir* porte sur un futur proleptique dû au narrateur ; voir p. 771 pour la question de la prolepse et son traitement spécifique par Chrétien.

cas présent.

De même, Chrétien est le seul à utiliser la locution adverbiale *mon vuel* afin de préciser le sens du futur¹⁴ ; ainsi, *mon vuel* + P1 du futur permet de souligner que l’assertion de l’énoncé au futur se justifie par le désir fort du locuteur :

chose qui vos face doloir
ne vos dirai je ja, mon vuel
(*Yvain*, v. 3834-5)

L’expression de la volonté, ici, permet de justifier la promesse énoncée au futur. Mais, en contexte nettement injonctif, il peut acquérir une forme de menace sous-jacente :

De coi avez ire ne duel ?
Certes, je le savrai, mon vuel.
Dites le moi, ma dolce amie,
gardez nel me celez vos mie.
(*Érec*, v. 2513-6)

Érec se fait pressant pour qu’Énide lui révèle la raison de ses larmes, comme le révèlent les nombreuses formes injonctives. Dès lors, le futur qui porte sur la conséquence des injonctions indique qu’Érec est certain qu’Énide finira par parler (le futur est appuyé par *certes*) ; dans ce contexte, *mon vuel* n’exprime plus un simple désir mais la volonté impérieuse d’Érec, l’époux bafoué dans sa virilité, qui ne cessera d’imposer ses décisions à Énide. L’alliance de la volonté (*mon vuel*) et de la certitude (*certes, jel savrai*) indique qu’Érec n’envisage à aucun moment d’abandonner l’idée de faire parler son épouse.

À l’inverse, dans d’autres contextes, *mon vuel* peut modérer le futur, jusqu’à lui faire perdre sa valeur de certitude et en faire un souhait peu assuré ; cela se passe lorsque le procès modalisé par *mon vuel* n’est pas à la P1, mais la P3 :

Ta mort veoir ne esgarder
ne me leira ja Dex, mon vuel,
car trop en avroie grant duel.

¹⁴ Ni l’auteur de *Thèbes* ni Béroul n’emploient le tour ; Wace ne l’emploie qu’avec le subjonctif imparfait, et l’auteur d’*Énéas* qu’avec le futur II. Seul Chrétien l’emploie dans toute sa gamme (futur I, futur II, subjonctif imparfait). J’ai dû séparer l’étude de *mon vuel* suivant ses contextes et ses effets de sens ; voir p. 33 pour la question du DIL, p. 79 pour celle de la polyphonie, p. 89 pour celle de *mon vuel* + futur II et p. 92 pour celle de *mon vuel* + forme composée du futur II. Globalement, suivant la personne du prénom possession (*mon/son vuel*) et du verbe, les nuances changent.

Bademagu, poussant Méléagant à accepter le délai, appuie son argumentation d'un futur qui aurait normalement une valeur de certitude (assez étrange par ailleurs, les décisions divines étant en général impénétrables et plus objets de prières que d'affirmations) ; mais *mon vuel* complexifie l'analyse, puisqu'il est étrange avec une P3 du futur (c'est-à-dire une action incertaine et relevant d'autrui, sur laquelle le locuteur n'a pas de prise, en particulier lorsque l'autrui en question est Dieu). Bademagu fait-il alors preuve d'une confiance en l'avenir, montrant sa certitude que Dieu, dans sa bonté, le protégera – confiance qui s'avérera excessive et sans doute aveuglée par l'amour paternel, puisqu'on sait que les efforts du père n'arriveront pas à sauver le fils. La lecture est possible, en accord avec la valeur classique du futur ; mais *mon vuel* peut aussi suggérer une attitude moins certaine, comme si l'expression du souhait venait minorer la certitude du futur, en faisant presque une prière, mais rendue plus forte, et plus expressive, par l'emploi du futur et non du subjonctif seul, normalement attendu¹⁵. Pour cet emploi, presque un hapax dans le corpus, on peut, je pense, légitimement parler de phénomène d'expressivité.

En cas de propositions subordonnées¹⁶, le point de repère est généralement identifiable à partir de la principale. En complétives autres que les complétives de verbe de discours, le procès exprimé est lui aussi postérieur au moment où, dans la trame de l'histoire, le procès est envisagé¹⁷. En relative ou en circonstancielle, le futur dépend la plupart du temps d'un contexte futur (exprimé par le tiroir futur, une forme de l'injonction ou un système hypothétique)¹⁸. Dans les cas, plus rares, où le futur prend appui

¹⁵ Parmi les traducteurs, Ch. Méla penche plutôt pour la première lecture : « Jamais, à mon gré, Dieu ne permettra que j'assiste ainsi à ta mort ». J.-Cl. Aubailly et C. Croizy-Naquet semblent pencher pour la seconde, ce qui oblige à expliciter le glissement de la certitude à l'espoir, respectivement : « Mais Dieu, je l'espère, ne me laissera pas assister à ta mort » et « Mais, du moins je le souhaite, jamais Dieu ne me laissera assister ainsi à ta mort ».

¹⁶ Il faut prendre garde à ce que mon classement peut avoir de trompeur : j'ai distingué, pour les futurs en proposition indépendante, les cas de DD des autres ; mais pour les cas de futurs dépendants, plus rares, je n'ai pas opéré cette distinction. Il faut garder à l'esprit que beaucoup de ces occurrences interviennent en discours rapporté : ce qui a été dit sur les valeurs du futur dans les pages qui précèdent reste pertinent.

¹⁷ Dans certains cas, il est difficile de faire la part entre une complétive avec ellipse de *que* et un verbe indépendant, notamment avec verbes comme *savoir* à l'impératif ; par ex., dans « sachez ne t'en mentirai pas » (*Thebes*, v. 398), j'ai analysé le futur comme dépendant de *sachez*, même si le lien n'est pas évident au plan syntaxique.

¹⁸ Les contextes de futur II listés dans les tables concernent tous des cas étranges ou présentant une tradition manuscrite divergente, et sont commentés au fil de la réflexion.

sur un contexte présent, il exprime ici aussi l'ultériorité :

Fiz i ad remis e cosins
Ke nus avums fait orphenins
Ki encore en querrunt vengeance,
Nel mettrunt mie en ubliance.
(*Brut*, v. 545-8)

Toutefois, on trouve des cas plus complexes, où le futur prend appui sur un contexte passé :

Tel plai unt Romain esmeü
Dunt il serunt tut cunfundu.
(*Brut*, v. 10921-2 ; cp. entre autres v. 19087-8, quasi-répétition de ce couplet)

Cet emploi est intéressant, dans la mesure où le narrateur situe son point de référence dans la trame même de la narration, sans la médiation d'un personnage qui serait support de focalisation : la forme indique un commentaire narratorial. L'emploi de la forme composée permet, par ailleurs, de souligner l'aspect accompli de l'action, dont la conséquence ne viendra qu'après : c'est une manière, assez forte, de situer les personnages dans une situation d'entre-deux, d'attente entre la cause et sa conséquence¹⁹.

Lorsque la subordonnée future dépend d'un verbe au subjonctif, le cas est un peu plus difficile, dans la mesure où il y a un conflit, relatif, entre la certitude impliquée par le futur, et la virtualité inhérente au subjonctif. Le cas est très net en cas de circonstancielle incidente à un verbe au subjonctif imparfait, puisque la seule occurrence représente un cas très particulier, traité ailleurs²⁰ ; en revanche, en cas de relative, il se crée une simple tension entre une caractérisation au futur d'un thème qui est, par ailleurs, caractérisé par un fait contrefactuel :

que, se tu demandé eüsses,
li riches rois qui si s'esmaie
fust ores gariz de sa plaie
et si tenist sa terre en pes,
dom il ne tanra point ja mes.
(*Perceval*, v. 4646-50)

Chrétien exploite ici pleinement le jeu de répétition entre le procès au subjonctif et celui

¹⁹ Pour les cas où la rupture entre le contexte présent ou passé et la proposition au futur vient d'une différence entre la diégèse et l'énonciation par le narrateur, voir p. 22.

²⁰ Voir p. 55.

au futur, qui ne sont que les deux faces (*tenir* positif au subjonctif imparfait, *tenir* négatif au futur) de la même réalité désespérante. Dans le cas du subjonctif présent, les deux occurrences ont une relative modalisée par un auxiliaire de modalité, ce qui permet de contrebalancer la certitude du futur :

congié vous doigne que vous facez
trestouz les mals que vous purrez.
(*Thèbes*, v. 9531-2 ; cp. *Cligès*, v. 5086)

Dans les deux occurrences, le contexte est le même : une condition est accordée, et la relative ne fait que préciser de façon presque superflue les limites de la condition. En revanche, lorsqu'une circonstancielle qualifie un fait au subjonctif, il peut y avoir un léger conflit de valeur :

ne te puisses d'amor partir,
des que te voldras repentir.
(*Énéas*, v. 8681)

Le point de repère est ici certes actuel (au moment où la conscience de Lavine lui parle de la sorte), mais le subjonctif suggère un monde virtuel, que d'ailleurs la conscience de Lavine veut empêcher ; dès lors, le futur semble attiré, par le sémantisme même du subjonctif, dans un monde qui n'est pas celui des attentes (m^*), contrairement à la valeur « de base » du futur, qui situe le procès en m^* . Ici, seule la valeur d'ultériorité demeure, et c'est le contexte qui fait basculer le procès de m^* en un autre monde possible. En revanche, lorsque le subjonctif exprime m^* dans sa virtualité, le futur garde sa valeur :

granz chars fust defors atachier,
que, quant vanra lo depecier
et cil voldront amont monter,
que l'an lor laist les chars aler.
(*Énéas*, v. 4262-6 ; cp. *Béroul*, v. 3694, 4392 ; *Yvain*, v. 5637)

Le subjonctif exprime ici le but, qui se situe logiquement en m^{*21} .

²¹ Dans les autres occurrences (*Énéas*, v. 9118 ; *Thomas*, v. 144 ; *Yvain*, v. 3511), à l'exception de celle de *Perceval* (v. 4049) qui présente un tour assez complexe, c'est la crainte et non le but qui est exprimée en subordonnée : les contextes sémantiques sont donc restreints.

II.1.2.2. - Subjectivisation du point de référence ; le cas de *voloir* au futur

Il me semble qu'en ancien français, et plus qu'en français moderne d'ailleurs, la langue permet d'exploiter une forme de subjectivisation de la situation ultérieure du procès : le futur est employé pour décrire un événement qui est objectivement contemporain de l'énonciation ou du point de référence, mais dont la pertinence ne sera pleine qu'au futur. Il s'agit en général d'événements duratifs, relevant plus de la description que de l'action d'ailleurs, qui s'étendent dans la durée du moment de l'énonciation au moment où leur prise en compte sera subjectivement pertinente. Le phénomène, assez peu représenté, peut être illustré par l'occurrence suivante :

De ce n'avez vos mie tort
que cist chemins est trop estroiz ;
ja iert mes chevax si destroiz,
einçois que ge torner le puisse,
que je crien qu'il se brit la cuisse.
(*Lancelot*, v. 1618-22)

La tradition manuscrite oppose les manuscrits *CGU*, qui ont *ert* au v. 1620, et *AT* qui ont *est*. W. Foerster, M. Roques, W. Kibler, C. Croizy-Naquet gardent le futur ; Ch. Méla le garde dans son édition mais, dans sa traduction, préfère le présent, plus conforme au sens selon lui. Il semble que, au strict plan de la logique, le cheval soit bel et bien comprimé dans l'étroit chemin au moment de l'énonciation ; mais la locution *einçois que*, au vers suivant, suggère que le fait est non pas pertinent au présent, mais au futur, lorsque le chevalier essaiera de faire demi-tour. Le tiroir du futur exprime l'ultériorité non de l'événement, mais du moment où, pour le locuteur, l'événement sera pertinent. Ce phénomène, qui perturbe un lecteur moderne (en témoigne l'analyse de Ch. Méla) a visiblement aussi perturbé les copistes, d'où la présence du présent dans deux manuscrits qui n'appartiennent pas à la même famille.

La prise en compte de ce phénomène peut aider à analyser un passage problématique dans le *Tristan* de Bérout :

Or oiez, roi, qui ara tort.
La roïne vendra avant.

« The function and meaning of *qui ara tort* is obscure » (Reid 1972, 135). Deux lectures sont possibles, qui dépendent de ce à quoi cette proposition se rattache.

– Les éditions Muret et Ewert rattachent *qui ara tort* au v. 4159, ce qui forme une relative hypothétique. A. Ewert (1970, 250-1) propose deux analyses : soit « whoever shall have a wrong (to bring up and lay to the charge of Yseut), the queen will come forward... », mais cela suppose, selon Reid, un sens non attesté de *tort*, « cause de plainte », soit « whoever may be at fault » (traduit par P. Jonin : « quel que soit le coupable »), rejeté par T. B. W. Reid car on attendrait alors le subjonctif en ancien français. S. Sandqvist (1984, 130-2) n'est pas favorable à cette lecture, mais admet à la fois *qui* employé seul au sens de *qui que*, et *qui que* suivi de l'indicatif (Béroul l'emploie d'ailleurs : « savoir le puet qui c'onques veut », v. 608), même s'il n'a pas trouvé d'occurrence combinant les deux phénomènes. Le sens concessif est donc faible, ici²².

– Les éditions Payen, Poirion, Braet et Raynaud de Lage, Gregory et Paradisi, au contraire, rattachent *qui ara tort* à *oiez*. Cette solution semble préférable et globalement admise depuis, mais elle ne règle pas le problème du sens de la proposition. Les traductions, en général, transforment le futur en présent (J.-Ch. Payen : « où sont les vrais coupables » ; D. Poirion : « voici le moyen de savoir s'il y a faute »). Le futur est en effet gênant, puisqu'il s'agit de prouver, certes dans le futur, qui a tort dans le présent, à moins de considérer que *avoir tort* a un sens de type « voir son tort prouvé », ce qui n'est pas évident. Mais, on l'a vu avec l'exemple issu de *Lancelot*, l'ancien français semble admettre une forme de « contamination » entre le présent du fait et le futur de sa pertinence ; en l'occurrence, il y aurait influence ici du moment futur de la preuve sur le caractère présent du fait à prouver²³. On peut envisager qu'il y ait un surplus de sens, stylistique : le futur

²² Voir p. 561 pour les questions du sens concessif des relatives hypothétiques ; l'occurrence ici traitée correspond mal, d'abord parce que les relatives hypothético-concessives sont en général au futur II ou au subjonctif, ensuite parce qu'elles ont un effet de sens hypothético-concessif et non extensionnel non scalaire, comme ici.

²³ C'est d'ailleurs ainsi que la plupart des linguistes explique le futur d'hypothèse, de type *On sonne, ce sera Geneviève* : le futur relève d'une contamination du moment, ultérieur, de la vérification de la supposition, sur le moment, actuel, du fait supposé. Cet emploi semble le seul, en français moderne, qui relève du même phénomène que le futur à référence subjective de l'ancien français.

semble moins insister sur la culpabilité, que sur le moment crucial de l'*escondit*. Arthur révèle bien, dès lors, sa volonté de soutenir l'innocence d'Yseut²⁴.

Le tour se retrouve chez Chrétien :

Car par ce cuidera venir
A sa joie, que que il tart.
(*Cligès*, v. 3180-1)

L'occurrence a tout de même gêné les copistes : *BRT* ont *quide* au présent, mais l'original a vraisemblablement le futur, *BRT* appartenant à une seconde famille de manuscrits, considérée comme inférieure ; par ailleurs le manuscrit C, appartenant à cette même famille, a le futur : l'accord de la première famille avec un manuscrit de la seconde appuie le futur, de même que sa présence dans les manuscrits considérés comme les meilleurs. Ce futur s'explique cependant : l'événement est situé dans son moment de pertinence, ultérieur, et non dans le présent diégétique. Dans l'occurrence suivante, la tradition manuscrite est nettement défavorable à l'emploi du futur :

De celui savrai ge bien dire
qu'il estoit molt de cors petiz.
(*Érec*, v. 3664-5)

Le narrateur souligne ici le caractère extraordinaire de la taille de Guivret. Cependant, la leçon du manuscrit de Guiot est isolée ici, les autres manuscrits ayant « De lui vos sai verité dire », ce qui est la leçon choisie par Foerster ; mais ni C. W. Carroll ni P. F. Dembowski n'émendent dans leurs éditions, ce qui témoigne que le futur, quoique moins évident, est tout à fait possible. Il fait même office de *lectio difficilior*, plus expressive : la possession d'un savoir, normalement concomitante à l'énonciation, est ici projetée au moment où elle sera pertinente, la réalisation du savoir. De plus, le futur anticipant sur la narration heurte doublement la trame du récit (par l'intervention narrative et par l'anticipation), ce qui donne plus de relief à l'intervention. En revanche, un élément syntaxique nouveau doit ici être pris en compte pour les deux occurrences de Chrétien : la formation d'un tour [verbe au futur + infinitif], solidaire syntaxiquement, ce qui peut expliquer, par un pur critère

²⁴ S. Gregory (1992, 261) n'admet cette lecture qu'en émendant *oiez* en *orez* ; l'émendation est tentante et, même si elle peut passer pour une *lectio facilior*, elle se rapproche des formule de type *or veron qui...* fréquentes dans le roman de l'époque (voir p. 685).

syntactique, que le futur, normalement limité au verbe régi, remonte sur le verbe régissant (*Elle pense qu'elle viendra* > *Elle pensera venir*, *Je sais que je dirai* > *Je saurai dire*).

Or, la même configuration apparaît de façon bien plus répandue dans le cas du verbe *voloir* apparaissant au futur et non au présent :

auquanz d'euls sont alez les reaus aprochier,
quer il voudront a euls un tornoi commencier.
(*Rou II*, v. 3224²⁵)

Ici, le procès exprimé par le verbe à l'infinitif se situe en effet dans le futur et, bien que la volonté exprimée par *voloir* soit, au strict plan de la logique, effective au présent, l'auxiliaire de modalité se retrouve au futur. On voit donc que l'analyse comme une référence subjective est possible : ce qui est situé dans le futur, ce n'est pas la volonté (bel et bien présente) mais le moment où elle atteint sa pertinence optimale, c'est-à-dire le futur. Toutefois, les occurrences sont extrêmement nombreuses ; le phénomène de référence subjective, ici, se trouve renforcé et allié au statut spécifique de l'auxiliaire de modalité, qui crée une structure syntaxique où le régissant (*voudront*) attire le tiroir du régi (*commencier*). Dans ce contexte spécifique, l'attraction peut s'expliquer, aussi, par la « sémantèse perspective » (Moignet 1979, 260) du semi-auxiliaire, qui attirerait naturellement un tiroir virtualisant. Je pense que les deux analyses (référence subjective, sémantisme de *voloir*) ne s'excluent pas et peuvent se compléter, mais il faut signaler que le procès exprimé par le verbe à l'infinitif n'est pas forcément situé dans le futur :

As diex ala por demander
quel fin lui voudront destiner.
(*Thèbes*, v. 39-40 ; cp. v. 6518)

À vrai dire, si l'on comprend *destiner* comme « prédire », le problème ne se pose pas : la prédiction est bel et bien située dans le futur. Cependant, F. Mora comprend *destiner* comme signifiant « fixer par édit du destin » et traduit par « ils voulaient lui réserver » et, d'ailleurs, la famille *x* a *donner* au lieu de *destiner*. Dans ces cas, le futur est dû uniquement au sémantisme prospectif de *voloir*, et non au verbe régi, puisque, si destin il y a, il a été

²⁵ Le phénomène étant largement représenté en ancien français, je ne liste pas les occurrences. Elles sont faciles à retrouver grâce aux concordances, index et textes numériques balisés qui existent pour quasiment toutes les œuvres de mon corpus.

fixé *avant* son énonciation par une prophétie, et non au moment même de la consultation de l'oracle.

Il est difficile d'établir un effet de sens spécifique à l'apparition du futur²⁶. On pourrait supposer que le futur modalise la volonté, l'atténue, mais cette hypothèse est contredite par l'occurrence précédente, où rien n'explique qu'une modalisation surgisse, et par des occurrences où la volonté est forte, nette, et exprimée sans détour :

« vos lo comparroiz ja molt chier,
sor vos m'en voldrai ja vengier [...]. »
Molt fu iriez, s'espee trait.
(*Énéas*, v. 5217-20)

Volcens, furieux de voir ses hommes décimés, n'a aucune raison de modérer ses propos et n'hésite pas à décapiter Euryale.

En revanche, certains éléments semblent pouvoir expliquer le tour. Un contexte nettement prospectif, par exemple, surdétermine le moment de pertinence ultérieur et appelle plus naturellement le futur :

mais por rien que me sachez dire,
je ne voudrai m'onor partir,
tant come le puisse jor tenir.
(*Thèbes*, v. 1467-9 ; cp. *Yvain*, v. 603)

L'hyperbole réside entre autres dans une projection temporelle (notamment dans la concessive du v. 1467 et la temporelle du v. 1469) ; le futur semble alors appelé par ce contexte. Dans certains contextes nettement prospectifs, d'ailleurs, le futur est encore possible en français moderne : ce sont les deux types *Fais ce que tu voudras* et *Je ferai ce qu'il voudra* : dans la mesure où il est impossible de deviner (sauf éléments contextuels) si la volonté est présente au moment ou non de l'énonciation, c'est le futur qui prime, avec la certitude que la volonté sera alors présente et, dans tous les cas, pertinente. De façon significative, l'intégralité des occurrences à la P2 chez Wace (*Brut*, v. 6597, 7051) et Chrétien (*Lancelot*, v. 393 ; *Perceval*, v. 6615, 8617) relèvent du premier type ; chez Bérout,

²⁶ Évidemment, je ne prends en compte que les cas où le futur n'est pas nécessaire ; dans certains cas, la volonté est nettement future ; par ex. : « Cil se tendront a escharni / quant se verront ainsi traï, / et se torneront au desfendre, / ne se voudront pas lessier prendre » (*Thèbes*, v. C3415-8). J'ai exclu aussi les cas de relatives hypothétiques.

la seule occurrence de P2 relève du second ; en revanche, on ne trouve pas ces types ailleurs dans le corpus. Ce qui permet un double constat. Tout d'abord, la prise en compte de la personne est aussi déterminante dans l'appréhension de *voloir* au futur ; ici la P2 tend à s'intégrer dans des expressions formulaires nettement prospectives qui justifient le futur²⁷. Ensuite, des récurrences auctoriales se dessinent : Wace, Chrétien et Bérout utilisent des tours proches, presque formulaires, qui sont absents notamment de l'*Énéas* et du *Tristan* de Thomas, deux œuvres dont on connaît la répugnance à utiliser des formules.

Le caractère prospectif du contexte permet donc d'analyser l'apparition du futur comme une surdétermination de l'ultériorité, soulignant le caractère prospectif de l'action envisagée :

Qui voudra que je plus en face,
tote en sui preste en ceste place.
(Bérout, v. 4215-6)

En employant un futur, Yseut accentue l'idée d'une réalisation de la volonté, en l'occurrence ici d'une demande d'en faire plus ; la demande n'est évidemment pas présente, mais Yseut l'envisage au moment ultérieur où elle sera formulée et y répond d'emblée : elle est prête. C'est d'ailleurs dans ce type d'occurrence que le sémantisme de *voloir* doit être appréhendé : il s'oriente ici vers l'idée non pas de simple volonté, mais de volonté mise en action, presque de réclamation ; les traductions de Walter et Braet-Raynaud de Lage de l'occurrence suivante portent « réclamer » pour *voloir* au futur :

Se il vuelent avoir ma jure
ou s(e) il volent loi de juïse,
ja n'en voudront si roide guise –
metent le terme – que ne face.
(Bérout, v. 3244-7)

Toutefois, pour cette occurrence, deux explications, à deux niveaux linguistiques différents, se superposent. La première, sémantique, distingue dans les deux premiers *voloir*, au présent, exprimant une simple volition, du troisième *voloir*, au futur, envisageant la volition dans sa réalisation même : il faut bien que les barons demandent ce qu'ils veulent

²⁷ La même tendance s'observe pour la P5 : chez Chrétien, seuls 27,3 % des occurrences ont un futur non justifié, et la seule autre occurrence du corpus (*Thomas*, v. 850) n'est pas justifiée.

pour qu'Yseut l'accepte (d'où la traduction par « réclamer » : *voloir* bascule du côté de la réalisation, de l'actualité). La seconde est syntaxique : le futur est impossible après *se*, mais apparaît assez naturellement en apodose. La situation est un peu différente dans l'occurrence suivante, où l'on passe du présent au futur :

– Se ne voil longuement mal traire.
– Comant lo voldras tu donc faire ?
– Et ja li voil faire savoir.
(*Enéas*, v. 8711-3)

Dans cette séquence où Lavine dialogue avec elle-même, une des deux instances psychiques de la jeune fille utilise *voil* et l'autre *voldras*. Il me semble qu'une part de Lavine, dans un sursaut critique, opère une réelle projection dans le futur : l'utilisation de *voldras* souligne le caractère projectif du désir, et surtout sa part de réalisabilité (*voldras* porte sur *faire*). Il s'agit alors d'une vraie question : l'instance critique de la psyché de Lavine se projette dans le futur Impliqué par le désir, afin de s'interroger sur les conditions pratiques de réalisation de ce qui pourrait ne rester qu'une simple volonté.

Parfois, des effets de chronologie relative peuvent apparaître :

A Hantone volt retourner,
iloc voldra en mer entrer
(*Rou III*, v. 10635-6)

A priori, ici, rien ne justifie le passage du présent au futur, à deux vers d'intervalle. Il faut préciser d'ailleurs que les manuscrits *BC* ont « Et a Hantone en mer entrer », que le manuscrit de base, *A*, n'est soutenu que par un manuscrit défectueux, *D*, et que Wace n'emploie nulle part ailleurs *voloir* au futur dans un contexte où le présent est plus naturel : une erreur de copiste n'est pas à exclure. Toutefois, le passage peut se justifier : vu la succession des actions prévues, l'interruption du futur peut réguler la chronologie²⁸. Il va sans dire que cette lecture est toutefois incertaine, et supportée par peu d'autres occurrences. Mais la chronologie relative peut aussi expliquer l'exemple suivant :

A Thebes en vint la novele
(alquanz i ot qui n'est pas bele)
que Polinices ad pris femme :

²⁸ Une autre explication, complémentaire, serait qu'il s'agit d'un cas de futur proleptique (que j'étudie p. 39) : le narrateur choisit de ne plus être dans le récit pur, mais d'opérer une projection.

aproef voudra avoir son regne.
(*Thèbes*, v. 1200-05)

Il faut noter, d'abord, que ce futur est difficile à étiqueter : qui prend en charge l'interprétation de la volonté de Polynice, ici ? Il peut s'agir du narrateur, qui explicite les intentions du protagoniste ; mais il est plus probable, notamment au vu du v. 1201 qui injecte une forme de focalisation sur les « alquanz » qui reçoivent la nouvelle du mariage et qui en tirent les conclusions logiques ; la ponctuation de F. Mora et, surtout, la traduction d'A. Petit (« ensuite, se disent-ils, il voudra s'emparer du royaume ») appuient cette analyse d'une forme de DIL de pensée, suffisamment nébuleux pour qu'A. Petit doive expliciter ce qui restait implicite. Il reste, donc, à expliquer la valeur du futur ; le futur d'hypothèse n'est pas exclu, mais à vrai dire rien n'appuie cette lecture et le tour est rare. Il s'agit plutôt d'une forme de chronologie dans le DIL, qu'*aproef* explicite : les ennemis de Polynice analysent sa pensée en deux temps successifs, le mariage, suivi de la volonté de vengeance ; dès lors, le futur après *aproef* semble naturel (et même nécessaire dans la traduction en français moderne). Cela indique un phénomène extrêmement intéressant pour l'étude du sémantisme de *voloir* : il n'indique pas forcément la simple volonté, le désir vague (puisque ici Polynice voulait récupérer son royaume avant même son mariage), mais une volonté déjà mise en action, intégrée dans un contexte où la réalisation du désir devient pertinente (ici au moment où Polynice a les appuis suffisants pour mener une guerre). Le futur devient alors pertinent puisque ce n'est qu'après le mariage que Polynice *voudra* (c'est-à-dire : « agira pour ») récupérer son dû.

À l'inverse, lorsque *voloir* au futur est confronté à d'autres énoncés futurs, son emploi peut se justifier en suggérant une forme d'antériorité par rapport à un repère projeté :

granz chars fist defors atachier,
que, quant vanra lo depecier
et cil voldront amont monter,
que l'an lor laist les chars aler.
(*Énéas*, v. 4261-4)

voldront monter situe l'action avant sa réalisation, au moment de l'intention ; cela permet, de façon peut-être un peu factice, de la saisir dans son début, comme pour conférer un aspect inchoatif au procès : les charriots seront lancés lorsque l'ennemi esquissera son

action, et non au dernier moment.

Enfin, le caractère idiolectal du phénomène doit être pris en compte : les variations d'emplois varient nettement suivant les auteurs, comme en témoigne le tableau suivant, dénombrant les occurrences de *voloir* au futur :

	<i>Brut</i>	<i>Rou</i>	<i>Thèbes</i>	<i>Énéas</i>	<i>Thomas</i>	<i>Béroul</i>	<i>Érec</i>	<i>Cligès</i>	<i>Lancelot</i>	<i>Yvain</i>	<i>Perceval</i>
Occ.	6	3	3	7	5	6	14	19	14	11	14
% ²⁹	0,4	0,18	0,25	0,69	1,5	1,3	2	2,9	2,3	1,6	1,6
	9		10		11			72			

Le critère quantitatif est renforcé par un critère qualitatif : chez Wace, toutes les occurrences, sauf celle déjà commentée, ont un futur pleinement justifié (notamment par le type, possible en français moderne, *Fais ce que tu voudras*) ; chez Thomas aussi, une seule occurrence (v. 378) relève d'une anticipation. Les configurations sont plus complexes dans les romans antiques et chez Béroul, dont on a tiré plusieurs occurrences analysées plus haut ; chez Béroul, deux tiers des occurrences sont pleinement justifiées ; notons que la moitié des occurrences relèvent du type « qant qu'il vouldra ferai » (v. 2424 ; cp. v. 1913, 2920), possible en français moderne. Ainsi Wace, Thomas, Béroul et l'auteur de *Thèbes* ont moins d'un tiers d'occurrences où le futur n'est pas justifié (respectivement 11,1 %, 20 %, 25 % et 33,3 %). On avoisine la moitié dans *Énéas* (57,1 %) et chez Chrétien (47,2 %), suggérant une présence plus nette du phénomène. Par ailleurs, chez Chrétien, le critère quantitatif pur est net : les occurrences sont pléthore ; notons qu'une seule occurrence apparaît dans la partie du *Lancelot* rédigée par Godefroy de Lagny, soit 1‰ : certes, les statistiques sont difficiles à jauger au vu de la faible étendue de la partie en question, mais la différence suggère que le continuateur n'a pas repris l'élément idiolectal de l'auteur.

Enfin, un dernier phénomène peut être observé chez Chrétien : la P1 semble nettement favorable à des emplois de futur non nécessaire³⁰. Cela est particulièrement net dans *Érec et Énide*, où le tour exprime souvent la résolution d'agir :

²⁹ La statistique est calculée à partir du nombre total de vers : il faut donc lire, pour 1 ‰ par exemple, une occurrence tous les mille vers.

³⁰ Elle a le pourcentage le plus élevé : 61,1 % contre 0 % pour la P2, 53,8 % pour la P3 (où beaucoup d'occurrences sont des équivalents de la P1 au DI ou DIL), 50 % pour la P4, 27,3 % pour la P5 et 41,7 % pour la P6.

feites apareillir et querre
que j'aie tot mon estovoir :
je voldrai par matin movoir,
tantost com il iert ajorné.
(*Érec*, v. 5220-3)

La résolution d'agir est nette ici, et le futur permet de projeter la volonté au moment où elle entrera en action, et non au moment des préparatifs. On aurait donc affaire à un stylème de Chrétien, mais qui tend à s'effacer au fil des œuvres : les occurrences de *voldrai* sont toutes au futur non justifié dans *Érec*, elles sont majoritaires dans *Cligès*, mais absentes de *Lancelot* et minoritaires dans *Perceval*. *Érec* et *Cligès* se réunissent comme ayant plus d'occurrences de *voldrai* que les autres romans, *Yvain* étant le cas le plus étrange, puisqu'il en est totalement dépourvu³¹. On ne peut qu'ébaucher pour l'instant l'explication de ce stylème d'œuvres plus que d'auteur, mais on peut subodorer d'emblée qu'il va de pair avec une volonté du héros de plus en plus problématique : Lancelot, par exemple, n'a pas le même égoïsme décisionnel qu'Érec, le premier subordonnant sa volonté à la femme quand le second la lui impose.

II.1.2.3. – Futur narratorial

La valeur d'ultérieur du présent pose certains problèmes dans le cadre d'une narration, lorsque le tiroir futur est pris en charge par les différentes facettes du narrateur.

A. Le futur a pour repère la situation d'énonciation

Dans cet ensemble d'occurrences, le futur concerne l'acte d'énonciation : il envisage la temporalité à partir de la relation entre le narrateur et l'auditoire³². Le futur, employé par le narrateur dans sa relation avec l'auditoire à la P1 en général, concerne une annonce de propos :

si vus dirrai par quel reisun

³¹ Pour les occurrences : *Érec*, v. 1311, 4319, 4683, 4727, 5069, 5222, toutes avec le tiroir futur non nécessaire ; *Cligès* oppose le même cas de figure aux v. 143, 344 ; 5273, 5329, à un futur parfaitement normal au v. 109 ; tous les futurs de *Lancelot* se justifient (v. 706, 909, 1741) ; dans *Perceval*, le futur se justifie aux v. 2032, 4679 et 8351, mais pas au v. 350.

³² Le terme « auditoire » est évidemment à prendre avec précaution, vu les incertitudes régnant sur les pratiques de lecture à l'époque (qui étaient d'ailleurs sans doute majoritairement orales) ; il a été choisi parce que le verbe évoquant la réception du texte est *oïr* et non *lire*, même si cela peut être un pur artifice d'auteur.

(*Rou III*, v. 46 ; cp. *Brut*, v. 919, 5214, 4060 ; *Thèbes*, v. 17, 19, 20, 34, 1081, 1176, 6568 ; *Thomas*, v. 1242, 1357 ; *Érec*, v. 23, 1683, 1882, 3664 ; *Cligès*, v. 608, 1200, 2783 ; *Lancelot*, v. 3, 16, 19, 21 ; *Yvain*, v. 5995, 5996 ; *Perceval*, v. 16, 1807, 5185, 6743)

Quelques phénomènes auctoriaux peuvent se dégager de ces nombres : on observe d'emblée que ni l'auteur d'*Énéas* ni Bérout ne l'emploient ; cela ne surprend pas pour le premier, qui intervient peu, mais bien plus pour le second : on voit donc que les interventions béroutiennes sur l'histoire des amants de Cornouailles concernent plus la diégèse en elle-même (anticipations, commentaires exprimant ses sympathies ou ses haines, etc.) que sur l'acte énonciatif lui-même, qui semble peu problématique et laissé de côté. Chez Wace, le narrateur utilise la P1 dans le *Brut* et le *Rou III*, et la P4 dans le *Rou II* et l'Appendice :

A Rou sommes venus et de Rou vous diron
(*Rou II*, v. 1 ; cp. v. 3 ; *Rou Appendice*, v. 108)

La critique considère généralement l'Appendice comme un texte précédant le *Rou II* ; l'indice de la P4 concernant le narrateur révèle en tous cas une posture énonciative commune. Deux autres auteurs font alterner la P1 et la P4 : l'auteur du *Roman de Thèbes* et Chrétien de Troyes. Dans *Thèbes*, les occurrences de P4 sont minoritaires (2), d'autant plus que l'une d'entre elles concerne une formule (v. 101) ; elles sont concentrées au tout début du roman (la seconde, au v. 598, est par ailleurs absente de la famille x et A porte un présent). Chez Chrétien, elles sont tout aussi minoritaires, mais concernent, à chaque fois, des articulations majeures du récit : passage du prologue au récit (*Cligès*, v. 61-2) ou passage de Gauvain à Perceval (*Perceval*, v. 6008). Le caractère net de l'articulation peut justifier que Chrétien choisisse ici une forme un peu plus solennelle, la P4. Exceptionnellement enfin, la P3 apparaît, lorsqu'apparaît le nom de l'auteur :

Donc avra bien sauve sa peinne
Crestiens
(*Perceval*, v. 61-2)

L'occurrence est donc propre à Chrétien, qui présente l'éventail le plus large de possibilités d'expression.

D'ailleurs, à partir de Chrétien, l'annonce de propos peut laisser place à un

commentaire sur ce qui sera dit, notamment des annonces de non-propos :

De la joie qui ci fu faite,
N’iert ore parole retraite.
(*Cligès*, v. 5081-2 ; cp. v. 2783 ; *Lancelot*, v. 4680 ; *Yvain*, v. 788, 5830)

Vu la configuration du propos, la P3 peut légitimement apparaître³³ (sans être systématique : la P1 est aussi attestée), alors que les autres configurations privilégient la P1 et la P4.

Ce tour apparaît aussi en relative :

Richart fu fiz Richart donc je vous dirai ja ;
(*Rou I*, v. 235 ; cp. *Brut*, v. 945 ; *Érec*, v. 325 ; *Cligès*, v. 325 ; *Yvain*, v. 1172)

ou alors en circonstancielle :

qar puis morut a si grant honte
con vos orrez avant el conte
(*Béroul*, v. 1918-20)

Ces deux tours sont rares, et permettent des oppositions autoriales : boudés par les auteurs des romans antiques et par Thomas, ils sont utilisés avec parcimonie par Wace et Chrétien (pour la relative) et par Béroul (en circonstancielle). Le procédé, et surtout en relative (moins en circonstancielle, dont le lien syntaxique avec le reste de l’énoncé est plus relâché), permet pourtant de lier dans la même phrase le récit et l’anticipation narrative de manière serrée.

Dans un second ensemble d’occurrences, à la P5, le futur utilisé par le narrateur exprime une adresse à l’auditoire. On peut distinguer les cas où l’adresse porte sur l’acte d’écoute lui-même, avec le verbe *oïr* :

or orreis mais bataille grant
(*Thèbes*, v. 1707 ; cp. *Béroul*, v. 1440 ; *Érec*, v. 862, 2017 ; *Cligès*, v. 12, 564, 2350, 2819 ; *Lancelot*, v. 3185 ; *Yvain*, v. 3774 ; *Perceval*, v. 68, 4787, 6290³⁴)

Dans d’autres cas, l’expérience future de l’auditoire est convoquée, notamment pour des

³³ Les autres cas de P3 concernent une annonce formulée indirectement : « car assez viendra lieu et tens / qu’om reparlera a tout tens » (*Thèbes*, v. 498-9) ou « La raisun s’i provera ben ! » (*Thomas*, v. 2310)

³⁴ On peut ajouter l’occurrence au v. 5699 de *Cligès*. Le manuscrit de Guiot a « Savez que Tessala porchace », ce qui est une leçon isolée, au sein d’une tradition manuscrite variée : *S’orroiz* (R), *Sauroiz* que Ch. Méla et O. Collet lisent comme *S’auoiz*, *S’oiez* (C), *Or ois* (T), *Thessala porquiert et porchace* (PB), ce qui crée une transition peu souple (Micha 1966, 107). Les éditions critiques (Foerster, Gregory-Luttrell, Méla-Collet) ont *orroiz*, justement du fait du

raisons hyperboliques :

Ja ne verrez tel fortelesce
(*Brut*, v. 4677 ; cp. *Thèbes*, v. C4050)

Là aussi, des tendances auctoriales apparaissent : Wace ne l'emploie que dans le sens hyperbolique, donc sans convoquer l'acte d'audition du public ; l'auteur d'*Énéas* et Thomas ne l'utilisent pas, ce qui confirme le statut effacé du premier, et le refus des expressions formulaires des deux ; enfin, l'auteur de *Thèbes*, Bérout et Chrétien n'hésitent pas à l'utiliser, avec une parcimonie relative. Chrétien est le seul à utiliser un futur à la forme composée, quasi stylistique ici, puisqu'elle renvoie essentiellement à un acte déjà fait, lors d'une transition qui insiste sur ce qui a été dit et non sur ce qui reste à dire :

einçois avroiz asez oï
de mon seignor Gauvain parler.
(*Perceval*, v. 6290-1)

L'auteur se situe encore dans la partie-Gauvain du *Perceval*, mais anticipe sur le moment où cette partie sera dépassée par le retour à *Perceval*.

Exceptionnellement, la P3 apparaît au lieu de la P5, lorsque le narrateur choisit d'exprimer une forme de généralité qui lui évite de mettre en cause directement l'auditoire :

Ja de ce contre moi n'iert nus,
Que je ne l'en rande confus.
(*Cligès*, v. 3827-8 ; cp. v. 5058)

Notons que le tour est spécifique à *Cligès*, ce qui souligne le caractère d'*outsider* stylistique de cette œuvre, par rapport à la production de Chrétien mais aussi, pour ce cas particulier, par rapport au roman contemporain.

Enfin, on peut noter dans le manuscrit *S* du *Roman de Thèbes* deux occurrences étranges, où le lecteur semble projeté dans la diégèse :

a chescune porte par sei
porreiz veeir espés tornei.
(*Thèbes*, v. 5740-1)

Le futur est si inattendu, ici, que F. Mora le traduit par un conditionnel (« vous pourriez

caractère formulaire de l'expression.

contempler ») ; les quatre autres manuscrits ont un présent, dont l'effet est semblable : le lecteur est imaginé comme témoin direct des événements. L'ajout du futur, cependant, crée une forme d'attente : les vers précédents (v. 5738-9) décrivent les assaillants comme lançant leur attaque ; le narrateur interrompt alors la narration par une sorte de prolepse, puisqu'il annonce les combats auquel le lecteur assistera plus tard. L'autre occurrence est encore plus étrange :

de vin beüst un grant cuire,
 donc l'avrez tote jor ivre.
 (*Thèbes*, v. 4612-3)

Le texte est ici problématique : le v. 4613 est hypométrique et son premier éditeur, L. Constant, a émendé en *avreiez*³⁵ ; les autres manuscrits ont une leçon différente (*Lores jouast un jour entier* pour la famille *x* et *Et puis trespast tote jor ivre* pour la famille *y*) : la présence d'une solution différente pour chaque famille, et la proximité entre la fin de la leçon de *y* et celle de *S*, suggère que la *lectio difficilior* de *S* (ou de l'archétype ?) a posé problème. Et, effectivement, la leçon de *S* est originale, dans la mesure où elle prend à partie l'auditeur et feint de l'inclure dans la diégèse, ou au moins de l'impliquer dans l'observation de l'ivresse de la vouivre.

Deux derniers cas de figure sont idiolectaux. Le premier est spécifique à Wace : le narrateur-auteur Wace, ancré dans une situation d'énonciation précise (la date de l'écriture) peut énoncer au futur des analyses du réel lorsqu'il considère qu'un fait passé aura des conséquences au futur, ou qu'il perdurera. Le tiroir futur désigne alors le futur de l'auteur à l'échelle du temps de l'Histoire et non de la narration :

Tut tens en ad l'um puis duté,
 E dutera, ço crei, tut dis,
 Se il est morz u il est vis.
 (*Brut*, v. 13288-90 ; cp. v. 2282, 5952, 13732 ; *Rou III*, v. 4754)

Ce tiroir peut aussi concerner le futur de l'auteur :

³⁵ Correction minimale et prudente ; mais au vu du contexte au subjonctif, il est aussi envisageable d'émender en *eüssiez*. Dans les deux cas, on intègre une forme attestée nulle part, alors même que d'autres solutions existent dans la tradition manuscrite (où le v. 4613 est très différent) : cette solution n'est pas conforme aux pratiques philologiques courantes.

tart truverai tant seit curteis
ki tant me duinst e mette en mein
(*Rou III*, v. 153-4 ; cp. v. 162)

Cet emploi peut s'expliquer par un double critère, à la fois auctorial et générique. Auctorial parce que Wace est le plus proluxe de nos auteurs à parler de sa vie, ce qui explique les deux emplois concernant son futur personnel, cantonnés au prologue du *Rou III*, long exergue sur l'activité d'écriture et la carrière d'écrivain de Wace. Générique, parce que les ouvertures sur l'histoire présente semblent plus de mise dans une chronique, qui parfois insiste sur la continuité historique des événements, quitte à anticiper sur le futur ; le roman, au contraire, tend à être clos sur sa temporalité, coupée au moins fictivement de la situation d'énonciation.

Dans le second cas de figure, le narrateur exprime un futur assez proche (l'ultériorité se fait par rapport au narrateur) mais avec un effet différent, puisqu'il s'agit d'un commentaire hyperbolique :

Ja mes oel d'ome ne verront
nule chose tant enorer.
(*Lancelot*, v. 1460-1)

Le futur situé dans l'ultériorité le commentaire hyperbolique, alors même qu'il vaut aussi pour ce qui précède ; cet élément peut d'ailleurs être explicité :

qu'ainz tex ne fu ne ja mes n'iert
(*Lancelot*, v. 3019 ; cp. *Perceval*, v. 7463)

Ici, le balancement passé simple/futur souligne la valeur générale de la remarque³⁶. Le tour, qui peut sembler formulaire, est spécifique à Chrétien et à Thomas :

Dunt a Tristan si grant dolur,
Unques n'out n'avrad maür.
(*Thomas*, v. 3183-4)

B. Le futur repose sur la diégèse (i) : DIL ou intervention narrative ?

Le dernier ensemble d'occurrences, le plus fourni, est aussi le plus problématique. Il

³⁶ On n'a pas affaire à un futur gnomique, selon moi, car le référent est unique et non générique ; ce n'est pas non plus un futur de caractéristique, même si l'effet de sens est proche (la description d'un élément récurrent inhérent à un objet) ; ici, le point de vue est différent : ce n'est pas la caractéristique qui est exprimée au futur, mais un commentaire sur la caractéristique.

s'agit des cas où le temps futur concerne une époque postérieure aux événements narrés. Dans ce cas, deux lectures incompatibles, mais souvent difficiles à discriminer, sont possibles : soit le narrateur crée une prolepse, soit le narrateur se focalise sur un personnage et, par une sorte de DIL, exprime l'idée que se fait le personnage de son futur. Globalement, je considère qu'il y a DIL en présence d'indications nettes de focalisation en amont de l'occurrence : discours intérieur, indices d'introspection, champ sémantique de l'émotion ; évidemment, cela est difficile à déterminer. Une marque comme *son vuel*, indiquant nettement une introspection, révèle ainsi un DIL :

Mes il ne les atendra mie,
 qu'il n'a soing de lor conpaignie,
 einçois ira toz seus, son vuel.
 (*Yvain*, v. 689-91 ; cp. *Cligès*, v. 5994 ; *Yvain*, v. 717, 3440³⁷)

Ce type de désambiguïsation, très explicite, par le recours à *son vuel* + P3 du futur, est spécifique à Chrétien ; il n'emploie d'ailleurs le tour que pour exprimer du discours rapporté³⁸.

Dans un cas, en l'absence de signal explicite de DIL, c'est le caractère formulaire du propos, souvent employé en DD pour exprimer la volonté farouche de poursuivre une action, qui a fait pencher pour un DIL exprimant une forte focalisation :

or ne laira qu'il ne la best
 (*Érec*, v. 1786)

Dans certains contextes, notamment en présence de *que* conjonction de coordination causale, le sens de DIL est clair :

Par fiance en prist ne sai quanz,
 Que al plus dreit que il porrunt
 El repaire de cels le merrunt.
 (*Brut*, v. 2986-8 ; cp. 11644)

Dans la mesure où la proposition au futur justifie un acte accompli par Belin en exprimant son but, on peut supposer qu'il y a une sorte de focalisation qui ne relève pas de la

³⁷ Dans cette occurrence, de façon significative, le DIL porte sur les intentions du lion d'Yvain, qui accède ainsi à une forme, élémentaire, d'intériorité.

³⁸ Hormis les occurrences de DIL listées, il faut ajouter un simple DI (*Perceval*, v. 5407).

prolepse³⁹. La présence en amont d'un verbe de sentiment oriente aussi vers la lecture comme DIL :

Ernouf, li quens de Flandres, out de lui grant envie ; [...] traïson en fera, qui que puis mal en die.
(*Rou II*, v. 1891-4, cp. 3663)

Dans d'autres cas, le futur exprime une action proche, qui est la continuation de celle accomplie par les protagonistes :

A Paris fist la guarnisun
Porter, des viles d'envirun ;
A Paris Artur atendra
E a Paris se defendra.
(*Brut*, v. 9961-4 ; cp. v. 3133-6 ; *Rou II*, v. 342)

Le fort lien entre les actions exprimées au passé simple et celles exprimées au futur tend à indiquer, ici aussi, une forme de focalisation plutôt qu'un choix délibéré de l'auteur d'opérer une prolepse. Il s'agit alors d'un effet expressif relativement fort, puisque le seul futur indique la focalisation : le narrateur épouse un temps bref la pensée du personnage et la linéarité du récit factuel reçoit un accroc prospectif issu de la subjectivité du personnage.

Lorsque l'on a affaire à une séquence DI + DIL, déjà bien identifiée par la critique depuis les travaux de B. Cerquiglini, il ne fait pas de doute que l'on a affaire à un futur pris en charge par le personnage. Cependant, dans ce genre de cas, le problème est plutôt de faire la part entre un DI simple et une séquence DI + DIL. Je considère qu'il y a un DI simple lorsque le verbe introducteur est proche du deuxième futur ; en revanche, je compte comme séquence DI + DIL lorsque le verbe introducteur du premier verbe est inadapté pour le second :

et pria li que ne li faille,
a li se tiegne au jugemant,
et al li donra hardemeant
(*Énéas*, v. 148-50)

De même, lorsque le premier verbe introducteur est très en amont dans la phrase, je tend

³⁹ En revanche, lorsque le *que* justifie non le contenu du propos, mais l'acte même de le proférer, on passe explicitement au futur narratorial : « Contant vont parmié le chemin ; / tuit li conte sont de la bele, / qu'il metra lance par astele » (*Béroul*, v. 3524-6). Certes, on a initialement un discours indirect narrativisé (*contant, li conte*) ; mais le *que* conjonction de coordination causale indique que c'est le narrateur qui justifie les propos mêmes, et non les locuteurs qui émettraient une suite de propos nette.

à considérer que l'on a un DI + DIL. Mais ici le critère est ténu, dans la mesure où le critère « très en amont » n'est pas facilement quantifiable, notamment lorsque le DI/DIL s'étend sur de nombreux vers⁴⁰.

Certaines occurrences sont assez difficiles à analyser, lorsque les indices d'un DIL ou d'une focalisation interne sont ténus, d'ordre contextuel plus que syntaxique :

Ço qu'ele ad oï ben retent,
Semblant fait que nel sace nent.
Mais tres qu'ele aise en avra,
Trop cruelement se vengera.
(*Thomas*, v. 2771-4)

L'intériorité d'Yseut aux Blanches Mains n'est pas explicitement convoquée, hormis la référence à sa perception auditive (elle entend Tristan demander à Kaherdin de hisser une voile blanche ou noire à son retour) au v. 2771, et une forme de disjonction entre l'être intérieur et le paraître extérieur au v. 2772. Cela suffit à suspecter que le futur du v. 2774 relève du plan qu'elle projette et du désir de vengeance. Toutefois, rien n'est définitif ici, et la certitude que l'occasion se présentera (la temporelle du v. 2773 laisse peu de latitude à une absence d'occasion, notamment si Kaerdin revient avec des voiles qui sont *effectivement* noires : un personnage qui doute d'une possibilité d'occasion aurait utilisé ici une proposition conditionnelle) oriente plutôt vers une prise en charge par un narrateur omniscient – à moins que la fureur d'Yseut aux Blanches Mains la rende elle-même certaine qu'elle trouvera une occasion de faire payer à Tristan le prix de son infidélité.

Évidemment, cette ambiguïté peut être réinvestie dans une forme de polyphonie ironique :

Otroié ont que Goudoïne
ira au premerain termine.
Departent soi, chacun s'en vet,
demain savront con Tristran sert.
(*Béroul*, v. 4341-4)

J'ai classé ce futur comme relevant du narrateur ; les indices contextuels ne m'ont pas permis d'opter nettement pour un DIL. Si les v. 4343 et 4344 avaient été inversés, le DIL

⁴⁰ Par ex. au v. 3157-74 de *Cligès*, où j'ai considéré, peut-être un peu arbitrairement, que l'on passait du DI au DIL aux alentours du v. 3168.

aurait plus attesté : dans un contexte de discours (*otroïé*) et de prévision, le v. 4344 aurait justifié la décision d'envoyer Godoïne. Toutefois, le v. 4343 vient rompre le discours, par des éléments narratifs⁴¹ ; de fait, le v. 4344 peut être lu de deux façons : soit il s'agit d'un retour de discours indirect libre, soulignant l'impatience des barons, qui sauront, le lendemain, ce que fait Tristan ; soit il s'agit d'une prolepse de la part du narrateur. Mais celle-ci est ironique puisque, au lieu d'apprendre ce que fait Tristan avec la reine, Godoïne apprendra combien ses flèches font mal, surtout s'il se les prend dans l'œil. On peut donc y voir une sorte d'effet ironique, reposant sur une forme de polyphonie : le narrateur laisse supposer un DIL ici (les barons agissent afin de savoir ce que fait Tristan), mais celui-ci peut apparaître, du fait du sémantisme vague de *sert*, une prolepse illustrant l'humour noir du narrateur : ce que fera Tristan, ce ne sera pas lutiner la reine, mais tuer Godoïne. L'ironie réside donc entre le gouffre des attentes (lecture DIL) et la réalité brute (lecture prolepse).

On retrouve l'idée d'une polyphonie ironique dans l'occurrence suivante, qui fonctionne différemment :

Si come il quident et il dient,
 ne lor toldront si nes oscient ;
 nel lor toudront, ceo quit, mais oi,
 ainz en perdront de sanc un moi.
 (*Thèbes*, v. 7549-52)

Le parallélisme du v. 7550 avec les v. 7551-2 suggère que le second couplet est, comme le système hypothétique, de l'ordre du DIL, explicité par le v. 7549. Cependant, cette analyse est parasitée par l'étrange *ceo quit*, faisant intervenir le narrateur : celui-ci prend-il en charge les v. 7551-2, qui seraient alors une prolepse ? Celle-ci serait doublement étrange, d'abord par la présence de *ceo quit*, ensuite par son aspect trompeur, puisque le corps de Tydée sera effectivement volé. La seule solution serait de considérer que les v. 7551-2 ne font que répéter le v. 7550, mais le *ceo quit* indique une mise à distance par

⁴¹ Le v. 4343 étant la reprise du v. 672 et la rime étant imparfaite, rien n'empêche de supposer que le v. 4343 est une interpolation, remplaçant un vers qui continuait plus explicitement le discours indirect. Mais cette supposition reste gratuite.

le narrateur⁴² : il les énonce bel et bien, mais par un effet de polyphonie on voit bien qu'il ne prend pas du tout en charge le contenu, comme la suite du roman le révélera. L'ironie est d'autant plus grinçante que, du v. 7550 aux v. 7551-2, un changement de taille a lieu : on n'a plus un système hypothétique créant un effet de sens exceptif, mais une alternative (futur + *ainz* + futur). Le narrateur laisse donc une piste, invisible si on ne connaît pas la suite : les assaillants finiront bel et bien par se faire voler le cadavre... et laisser du sang dans l'affaire. L'ironie se fondant ici sur une superposition du DIL et de la prolepse narrative, j'ai décidé en désespoir de cause de le classer dans le discours narratorial.

Dans le *Roman d'Énéas*, la polyphonie ironique prend la forme d'une épanorthose :

lancier lor fait lo feu Griois ;
de cel n'estordront il noiant ;
ce quida il veraïement
qu'il n'estordront de cel peril.
(*Énéas*, v. 5346-49)

Acculé, Turnus décide d'utiliser le feu grégeois. Le v. 5347 peut sembler à une prolepse, anticipant la conséquence de cette utilisation ; le lecteur, il me semble, l'interprète naturellement ainsi. Mais l'auteur se reprend immédiatement, en répétant le vers en chiasme (*de cel n'estordront il vs il n'estordront de cel peril*) tout en ajoutant un élément essentiel, le *cuidier* (v. 5348) de Turnus, qui indique que cette annonce était cantonnée aux plans de Turnus et le récit, à la suite (v. 5350 *sqq.*) soulignera en quoi le feu grégeois n'a pas été aussi efficace que prévu...

Certains cas sont plus épineux lorsque des problèmes de tradition manuscrite s'en mêlent et qu'une lecture polyphonique semble peu pertinente :

Quant Adrastus joustez lez vit,
la chemyn broche a grant espleit.
Cil dedenz endurer nel purront,
car cil de l'host trop grant gent ourent : [...]
Ne vous en quier longe plait :
tourné s'en est Ethyoclés.

⁴² Au v. 10294, une autre prolepse est modalisée par *ceo quit* : « de Daire crient merci tuit, / il la troveront bien, ceo quit ». Le *ceo quit* peut paraître étrange, mais il fait office de clin d'œil : on sait qu'Étéocle est déjà sur le chemin du pardon, poussé par la fille de Daire qui lui promet son amour en échange de la libération de son père. Juste après, d'ailleurs, le narrateur souligne qu'Étéocle feint de recevoir sévèrement les demandes de grâce, pour mieux cacher qu'il veut y céder. Le narrateur ne fait pas réellement une prolepse ici, il ne fait qu'explicitement ce que le lecteur a compris : Étéocle, poussé par l'amour, a déjà accordé son pardon.

(*Thèbes*, v. 10773-9)

Mon principe de fidélité au manuscrit m'oblige à conserver la forme *purront* du v. 10775, alors même qu'elle est problématique. En effet, le compte des syllabes (le vers est hypermétrique si on compte *-ont* comme une syllabe), la rime *purront : ourent* et les variantes (la famille *x* varie ici, même si on y retrouve un *parent* dans un contexte similaire, et y a « *parent* ») incitent à émender en *parent*, et c'est le choix qu'a fait L. Constans dans son édition critique. Le texte qui en résulte décrit un enchaînement de faits chronologiques en toute simplicité. Toutefois, F. Mora n'a pas émendé et a gardé le futur dans sa traduction. Ce futur est difficile à analyser : on peut soit l'interpréter comme une focalisation, rapide, sur la pensée d'Adraste, venu en renfort contre l'armée thébaine (il se doute que cette armée ne pourra endurer son attaque) ; mais cette lecture n'est appuyée que par un indice (*vit*, v. 10773 : l'indice de focalisation sur le regard d'Adraste est donc faible !) et un effet de cohérence textuelle : les v. 10775-6 justifient alors le choix d'Adraste de venir au secours de ses hommes, puisqu'il envisage que la supériorité numérique permettra de vaincre les Thébains. Autrement, le futur peut être vu comme une micro-prolepse de la part du narrateur, anticipant sur la suite sur laquelle il ne veut d'ailleurs pas s'attarder (v. 10778) ; le heurt temporel est alors net, et le récit s'emballe pour mieux évacuer cet épisode accessoire par rapport à ce qui suit : la mort d'Hippomédon, bien plus importante pour le récit. Dans tous les cas, l'utilisation d'un futur est ici bien plus expressive qu'un présent : le récit perd de sa linéarité, se densifie, que ce soit par un détour intérieur (les pensées d'Adraste, anticipant l'action et justifiant sa décision) ou par une distorsion chronologique due à un narrateur pressé d'aller à l'essentiel.

Enfin, certains cas m'ont semblé indécidables ; je les ai classés par défaut comme des commentaires narratoriaux, lorsque les deux analyses étaient possibles :

Son frere crient qu'en larencin
li mete aguaite en son chemyn,
car ja n'auront parfit amour
dui compaignon d'itel honor.
(*Thèbes*, v. 660-3)

Le contexte suggère un DIL : après la focalisation sur les émotions de Polynice introduite

par *crient*, le procès au futur Introduit par *car* pourrait tout à faire être une réflexion du personnage étayant ses craintes. Toutefois, le caractère de futur gnomique des v. 662-3 laisse supposer que le narrateur les prend au moins partiellement en charge, et d'ailleurs la formulation du v. 663 semble plus naturelle dans un commentaire de narrateur que chez un personnage réfléchissant à lui-même. Enfin, la portée même des v. 662-3 n'est pas claire : l'enchaînement textuel appuie la lecture d'un DIL, donc que le couplet justifie les craintes de Polynice (en exprimant la cause de ce qui est craint : le désamour explique le guet-apens), mais la formulation de la vérité générale insiste sur la réciprocité du désamour, ce qui suggère que *car* explique non le contenu de la pensée de Polynice, mais son énonciation même (le désamour justifie que Polynice craigne un guet-apens). Dès lors, les *dui compaignon* sont équitablement attaqués, l'un pour sa fourberie et l'autre pour sa paranoïa.

C. Le futur repose sur la diégèse (ii) : expression de la prolepse et valeur du futur proleptique

Dans plusieurs occurrences, le futur peut être considéré sans trop de doutes comme pris en charge par le narrateur⁴³ ; la plupart du temps, il s'agit d'exprimer une prolepse ; celle-ci indique généralement un événement ayant lieu à brève échéance :

Ne volt mie fille al duc prendre
 ne covenant tenir ne rendre,
 mais malement le comperra.
 (*Rou III*, v. 5951-3)

Il en va de même pour cette occurrence :

tant est alé Tiebaut son orgueil demenant,
 nen ira mez sanz honte et sanz damage grant.

⁴³ Relevé des futurs proleptiques en indépendante : *Thèbes*, v. 134, 795, 1192, 1738, 1743, 1817, 2526, 2534, 4838, 5731, 5913, 6329, 6520, 7478, 7479, 7551, 7552, 7822, 7979, 8156, 8578, 8976, 9051, 9052, 10294, 10568, 11410 ; *Énéas*, v. 255, 1969, 3117, 3163, 3511, 3513, 3904, 4243, 5546, 5550, 5628, 5629, 5632, 6844, 6845, 6847, 6848, 7194 ; *Thomas*, v. 2032 ; *Béroul*, v. 386, 1734, 2130, 2663, 2892, 3368, 3526, 3862, 4344, 4379, 4451 ; *Érec*, v. 3416, 3420 ; *Cligès*, v. 82, 450, 569, 1623, 1859, 2111, 2208, 2657, 2658, 3180, 3283, 3284, 3285, 3302, 3304, 3336, 3517, 3883, 3884, 4670, 4866, 5610, 6063, 6146 ; *Lancelot*, v. 364, 960, 961, 964, 1154, 2184, 3098, 3512, 5924 ; *Yvain*, v. 1394, 2447, 2643, 2661, 2668, 3407, 3408, 5624, 5625, 5655, 6079, 6097, 6217, 6218 ; *Perceval*, v. 2607, 8794, 8795, 8798. – Je n'ai pas compté les cas où *voloir* apparaît au futur dans le discours narratorial : *Cligès*, v. 2385, 4248, 4848, 5024 ; *Lancelot*, v. 5588 ; *Yvain*, v. 1791, 3096, 3366.

(*Rou II*, v. 4090-1)

Il s'agit ici sans doute d'un tour corrélatif en *tant... que*, avec ellipse de la conjonction. Dans tous les cas, le propos suit un énoncé général sur la nécessité de la mesure, et Wace l'applique à son personnage : le futur est bien une forme de prolepse, visant à délivrer un sens moral en anticipant sur le destin du protagoniste. On le voit, toutes les occurrences listées jusqu'ici ont le même effet : elles soulignent une intervention morale, une forme de discours.

Dans certains cas, la prolepse est justifiée par le passage du récit au discours :

Cil ont le rei asseüré,
mais traïe l'ont et enginé ;
car li enfes qui en haut pent
après aura socourement.
Car li reis d'Orces la citee
esteit en la foreste entré.
(*Thèbes*, v. 131-6 ; cp. v. 8975-6 ; *Cligès*, v. 4866)

Le v. 132 exprime une forme de jugement de la part du narrateur sur l'action des serviteurs censés tuer le petit Œdipe. L'enchaînement des *car* (v. 133 et 135) révèle alors le jeu temporel auquel se livre le narrateur, dans une enfilade de justifications : après un jugement (au présent composé), il le justifie par une prolepse (au futur) ; ladite prolepse reste vague, et nécessite elle-même une justification, qui opère un retour sur le récit dans sa linéarité. Ce retour en arrière est d'ailleurs exprimé par un plus-que-parfait, marquant l'antériorité par rapport au point qui sera essentiel : le roi d'Orces va entendre Œdipe pleurer et le sauvera, mettant ainsi en branle la machine tragique. Ailleurs, le discours narratorial prend la forme d'une formule :

Aste le vous enz herbergié,
ne l'en querra mais oi congié :
« Come plus, fait il, vos priereie,
ce sai que meins avengereie. »
(*Thèbes*, v. 794-7)

La résolution exprimée par le v. 795 en aurait fait un candidat au DIL⁴⁴ ; mais le présentatif

⁴⁴ Dans les manuscrits de la famille *x*, il est d'ailleurs exprimé à la P1, placé après le v. 803 et relève du discours de Tydée, ce qui appuie le fait qu'il relève du discours direct. Mais le copiste, étonné par le futur, a pu le décaler, au profit d'une modification mineure du texte.

du v. 794, impliquant une adresse au lecteur, suggère une forme de discours dans le soulignement de l'événement (Tydée est bien installé, sans la permission de Polynice). Le futur justifie alors le fait souligné, et sert en outre de transition avec les paroles, celles-ci justifiant (comme le suggère la ponctuation de F. Mora) la prolepse du narrateur. Chez Wace, le discours narratorial peut avoir une forme exclamative :

Dex, porquoi vint li dus entre sez anemis !
Mout le lerront aler dezormez a envis.
(*Rou II*, v. 1930-1)

A envis suggère ici une focalisation, exprimant la pensée des traîtres ayant attiré Guillaume Longue-Épée dans un piège ; toutefois, le futur apparaît après l'exclamation du narrateur et la justifie : il semble qu'ici la focalisation s'efface au profit de la prolepse, nécessaire au narrateur pour justifier son exclamation.

Enfin, le futur proleptique peut non pas anticiper un événement, mais remplacer la narration au présent, en changeant le point de vue :

Aconsut en barons de prez,
je ne sai bien ou nef ou dez ;
cil ne lui ferront mais oi presse,
ne nul rien dont il s'aïresse.
(*Thèbes*, v. 1739-40 ; cp. v. 1743, 2526 ; *Énéas*, v. 255 ; *Thomas*, v. 2032⁴⁵ ; *Béroul*, v. 3862 ; *Érec*, v. 2898 ; *Lancelot*, v. 2184)

Plutôt que de dire que les ennemis atteints par le rocher lancé par Tydée sont morts, l'auteur choisit d'insister sur la conséquence future : ils sont inoffensifs désormais. Un passé simple aurait été possible ici, d'ailleurs, mais il me semble que le futur permet de souligner ce changement de perspective en insistant sur l'ultériorité de la conséquence. Par l'effet de rupture ainsi créé, on a presque l'impression d'un commentaire narratorial, puisqu'il ne s'agit que d'explicitier un élément sous-entendu dans ce qui était déjà dit (on se doute que les ennemis atteints par le rocher n'ont pas survécu) : le narrateur intervient alors dans le récit pour mieux en souligner les éléments. Dans *Thèbes*, *Énéas* et *Érec*, d'ailleurs, l'effet de sens est proche : il souligne les conséquences d'une action guerrière ; cela suggère une

⁴⁵ C'est la seule occurrence de futur proleptique chez Thomas, qui évite visiblement la prolepse, le seul futur attesté étant un commentaire au futur plus qu'une réelle anticipation narrative.

expression quasi-formulaire, ou en tous cas un fort lien entre une forme et un thème. En revanche, parfois, le commentaire concerne un événement nettement postérieur (ce qui est rare pour les prolepses au futur) :

Alexis forment les aproce :
ja sis enfez n'avra reproce
de malvaistié qu'il y face,
car il tint toute jor la place.
(*Thèbes*, v. 5912-4)

A priori, les v. 5913-4 sont de bons candidats pour le DIL : ils expriment une intention de façon très formulaire, justifiant une action (v. 5912). Toutefois, aucun indice contextuel autre que le contenu même des vers n'appuie le DIL ; en revanche, le *car* qui embraye sur le récit (v. 5914) suggère que l'on a affaire à un commentaire narratorial, qui sera étayé par le récit qui suit et qui le justifie. Cette lecture est étayée par l'occurrence suivante, qui explicite l'idée d'un commentaire narratorial :

De l'enfant vos die un rien :
molt restorera son pierre bien.
(*Thèbes*, v. 7821-2)

De même, le commentaire narratorial peut être souligné par l'emploi de la forme composée du futur :

Molt les avra amors pené :
troiz anz plainiers sofriront peine,
lor char pali et devint vaine.
(*Béroul*, v. 2130-2⁴⁶)

La forme composée crée un effet de bilan à venir (plutôt que de narration prospective) : le narrateur situe la conséquence de ce que subissent les amants dans le futur, mais en indiquant que le procès est achevé, d'où l'idée d'une conclusion. Seul le narrateur peut formuler ce type de jugement : le futur proleptique relève alors bien du discours narratorial.

Enfin, un simple effet de dramatisation du récit peut apparaître :

A ycest mot tornent arriere ;
ja li rendront bataille fiere.

⁴⁶ La forme composée n'est pas nécessaire, évidemment : « Deus, tant ert a Tristan sordois ! » (*Béroul*, v. 386) ; voir p. 64 pour le commentaire de la forme *ert*, ambiguë.

(*Thèbes*, v. 1816-7 ; cp. v. 2534, 6329, 7478, 7479 ; *Énéas*, v. 5628-32⁴⁷)

L'anticipation permet évidemment de souligner le propos et donc d'insister sur la violence des événements qui vont suivre. Ce type d'occurrence, dans le *Roman de Thèbes*, est souvent présent en début de séquence guerrière (bataille ou moment important de bataille) : d'emblée, on sait que les événements seront violents. Le contenu de la prolepse est ici vague : elle se contente d'énoncer la violence de la bataille, sans donner d'élément précis, comme un effet d'annonce qui laisse au récit proprement dit le soin de rentrer dans les détails. Chez Bérout, cependant, l'effet de dramatisation est différent, puisqu'il se contente de souligner un événement en le narrant au futur au lieu de le narrer au passé :

as trois barons forment en poise ;
mai aient il, trop sont engrés !
Ja se trairont du roi plus pres.
« Sire, font il, a nos entent »
(*Bérout*, v. 2890-2)

L'effet est tellement rapide que J. Batany (1995, 435) se demande s'il ne s'agit pas d'un DIL ; mais on n'a pas d'indices contextuels, hormis le contenu même du vers. On peut donc légitimement, je pense, lire le futur comme une anticipation du narrateur, insistant sur la rapidité des barons qui fondent sur le roi. Ailleurs, le futur permet de souligner un commentaire narratorial :

Ja parlera si com il doit
et con li hon qui a Deu croit :
« Tristan, quel joie t'est creüe ! »
(*Bérout*, v. 2663-5)

L'emploi du futur permet de donner au commentaire son vrai statut de discours, en l'ancrant dans la temporalité de l'énonciation et non dans celle de la diégèse : le futur indique que le narrateur intervient avec pour point de référence le déroulement du récit, interrompu ici par la remarque moralisatrice.

⁴⁷ Les v. 4322-4 d'*Érec* pourraient rentrer dans cette catégorie (« Or est Erec en grant peril ; / ancu le feront a grant tort / morir de molt vilainne mort »). Toutefois, il s'agit très probablement d'une faute de Guiot. M. Roques a gardé, avec beaucoup de réserves, le texte de Guiot, où les lamentations de la jeune fille sont interrompues par cette étrange prolepse, qui ne sera pas réalisée et qui se justifie mal ; C. W. Carroll et P. F. Dembowski (ainsi que R. Louis dans sa traduction) émendent et rétablissent ici le texte de tous les autres manuscrits, où c'est l'ami de la demoiselle qui est en danger ; le futur relève alors du discours direct de la jeune fille, ce qui est beaucoup plus naturel.

Certains cas ne sont pas aussi clairs et se justifient mal :

Polinicés en recevra
cele qu'ad noun Argya.
(*Thèbes*, v. 1192-3)

Rien ne justifie, en contexte, de souligner l'événement plus qu'un autre ; l'occurrence, d'ailleurs, est isolée dans la tradition manuscrite, les autres témoins ayant *Polinicés receü a*, ce qui suggère soit que l'occurrence ici considérée est fautive (la paléographie explique d'ailleurs aisément le passage de *receua* à *recevra* : trompé par l'identité de *u* et *v*, le copiste a mal identifié *receua* qu'il a recopié en *receura*), soit qu'elle a suffisamment perturbé les copistes pour qu'ils la suppriment.

Par ailleurs, dans certains cas, la prolepse n'anticipe pas réellement sur la suite du récit :

De ceux qui sont el premier chief
poet l'en vint mil mettre en brief,
et darriere vint molt grant coe,
ja ne fineront jusqu'a la doe.
(*Thèbes*, v. 5728-31)

Cette occurrence est isolée dans la tradition manuscrite : les familles *x* et *y* reformulent le passage chacune à sa façon et suppriment le futur. Celui-ci, quoiqu'étrange, s'explique cependant : le narrateur place, l'espace d'un instant, son point de repère au milieu de la colonne de Grecs qui s'élancent du château ; il semble alors prendre le regard de quelqu'un qui suit des yeux la colonne, de ce point de repère jusqu'aux douves, et le futur indique que ce regard est en mouvement, puisque son point d'arrivée, les douves où il y a encore des Grecs, n'est pas encore atteint au moment où le narrateur parle. Entre la focalisation et l'effet étrange de regard saisi en mouvement, on peut légitimement estimer qu'il y a un effet stylistique, d'emphase, dans cet emploi du futur (sauf évidemment si l'on considère qu'il s'agit d'une pure faute de copiste)⁴⁸. En revanche, ce futur est plus difficile à classer :

⁴⁸ Au v. 2447 d'*Yvain*, un futur « ne s'explique pas très bien » (Meyer 1995, 227) : « Si s'i porront mout solacier », dit le narrateur au beau milieu de la description des galanteries de Lunete et Gauvain. Ce futur serait une forme de micro-prolepse, mais on devine mal sa valeur dans un tel contexte très descriptif. Or, ce futur est isolé dans la tradition manuscrite (*PSR* ont « porent », *AFGV* « pooient »), et Foerster édite « pooient » dans son édition ; K. D. Uitti garde le futur de Guiot, mais F. Gambino le change en « poeont » dans son édition, jugeant le futur inadapté au contexte.

il diffère des futurs proleptiques par son aspect descriptif (il ne s'agit pas d'une anticipation diégétique) mais aussi des futurs d'habitude par l'aspect ponctuel du fait donné ; il semble, en fait, intermédiaire entre les deux.

Enfin, le futur proleptique n'apparaît pas forcément en proposition indépendante. Il apparaît en complétive chez Bérout, en contexte d'adresse du narrateur au narrataire à propos de la diégèse :

Or oiez ce que Tristan fera.
(*Bérout*, v. 3010)

Cet effet est très rare : généralement, après un impératif narratorial *oiez* ou *escoutez*, on a un temps narratif, présent simple ou composé, ou passé simple⁴⁹ ; c'est la seule occurrence de *mon corpus*⁵⁰. Toutefois, l'effet est net ici : comme dans les autres emplois de futur narratif, le narrateur situe le point de référence au sein même de la diégèse (et non par rapport à sa propre situation d'énonciation), et envisage l'avenir du point de vue des personnages. La rareté du tour et le phénomène de décentrement ainsi créé suggèrent un tour plus emphatique que ceux au présent ou au passé, mais il faut reconnaître qu'il est difficile de savoir pourquoi Bérout mettrait plus en lumière ce moment du récit (par ailleurs peu dramatisé) plutôt qu'un autre.

Le futur proleptique peut aussi apparaître en relative :

Novele lei troverent tal
que lor revertira a mal.
(*Thèbes*, v. 604-5 ; cp. *Thomas*, v. 422 ; *Bérout*, v. 1696 ; *Cligès*, v. 2116, 3577 ; *Yvain*, v. 1377-8, 1939, 1945)

Le relevé des occurrences révèle des phénomènes auctoriaux : Wace et l'auteur d'*Énéas* n'utilisent pas le procédé, qui permet pourtant de lier efficacement, par une structure syntaxique caractéristique, le fait narré et sa conséquence future, énoncée de manière

⁴⁹ Le tour est rare, toutefois. J'ai relevé des cas de *oiez* et, plus rarement, d'*escoutez* (en excluant les occurrences en DD lorsque le personnage ne narre pas un événement qui lui est arrivé), suivis du passé simple : *Brut* v. 12395 ; *Rou III*, v. 2355 ; v. 392 du *Roman de Thèbes* (absent du manuscrit S) ; *Yvain*, v. 3386 ; suivi de la forme composée du présent : *Brut*, v. 7166 ; *Bérout*, v. 4 ; *Érec*, v. 5998 (en DD et non pris en charge par le narrateur), 6596 ; suivi du présent : *Brut*, v. 1542 ; *Rou II*, v. 1969 ; *Bérout*, v. 520, 702, 1656 ; *Yvain*, v. 5389. Le tour n'est pas employé dans *Énéas* et le *Tristan* de Thomas (indiquant que ces deux textes rechignent aux marques d'oralité) ; sans surprise, c'est chez Bérout qu'on le retrouve le plus (4 occurrences, autant que dans toute l'œuvre romanesque de Wace et presque autant que dans celle de Chrétien).

⁵⁰ Pour l'autre occurrence de *mon corpus* de *oiez* + futur, aussi présente chez Bérout (v. 4158), voir p. 18. L'occurrence relève du discours direct sans effet narratif et est, par ailleurs, très problématique.

anticipée.

Enfin, une réflexion sur la nature et le fonctionnement du futur proleptique me semble nécessaire. En effet, dans l'expression de la prolepse, le futur est le seul tiroir possible ; le passé simple peut aussi être employé⁵¹. Même si la part des choses est difficile à faire, il est à noter que le futur est majoritairement employé pour des prolepses à petite portée : les événements décrits au futur se réaliseront vite, l'anticipation est ici un effet à l'échelle d'un épisode. À l'inverse, sans que cela soit systématique, le passé simple est généralement employé pour les prolepses à longue échelle, notamment les résumés anticipateurs de l'histoire dans les prologues (*Thèbes*, v. 23-32), les annonces portant sur l'histoire entière (*Énéas*, v. 3519-24) ou, chez Bérout, les anticipations insistant sur le destin funeste des opposants (v. 1309-10, 1919-20, 2755-64). De fait, les anticipations au passé simple peuvent être longues et complexes, alors que celles au futur sont en général composées d'un seul verbe. Toutefois, il faut noter que les deux temps peuvent parfois être très proches dans le texte, et exprimant chacun la prolepse :

l'endemain vait cil a la court :
le rei ferra, ainz que s'en tort,
triste et marri, car tiele rien mut
par quei entre eux grant ire crut.
(*Thèbes*, v. 8577-80)

Le narrateur, sans doute pour dramatiser la scène, rappelle, avant même l'entrevue du roi et de Daire, son issue : Daire va tout faire pour se brouiller avec lui. Or, le futur proleptique est ici justifié, grâce à *car*, par un deuxième événement proleptique, exprimé pour sa part au passé simple (v. 8579-80). On voit donc que les points de référence changent rapidement : après avoir situé son point de référence au sein même de la diégèse, ce qui implique le futur anticipant sur la suite de la diégèse (avec un effet de quasi-focalisation, comme si l'on suivait Daire dans sa ruse mûrement préparée), le narrateur revient brutalement à un point de référence classique, par rapport à la situation d'énonciation, impliquant donc une narration au passé simple (le fait justifiant la diégèse

⁵¹ Voir p. 194.

est alors décrit de façon moins marquée, donc plus objective sans doute, plus en accord avec le *car* explicatif).

L'opposition futur/passé simple n'est donc pas systématique, mais la ligne de démarcation entre une prolepse à petite échelle ou à grande échelle peut s'expliquer par la nature même de chacun des temps et des postures narratoriales qu'ils supposent :

– le passé simple implique que le narrateur domine la diégèse et « suggère que les événements qu'il entend relater appartiennent à une histoire déjà constituée » (Braet et Raynaud de Lage 2012, 122), qu'ils appartiennent à « la temporalité de l'énoncé » (James-Raoul 2007, 555) : l'histoire est achevée, le narrateur la regarde d'un bloc et donne, lorsque l'envie lui en prend, des aperçus sur ce qui se passera après le moment de la diégèse qu'il évoque. Le moment de référence et le moment de l'énonciation coïncident, le moment de l'événement est antérieur : cela est logique pour le passé, et explique la plus grande portée de la prolepse, car le narrateur doit justifier de sa maîtrise du récit pour énoncer une telle prolepse ;

– le futur, en revanche, indique que le narrateur change de point de référence : il se disjoint du moment de l'énonciation (de la narration) et se situe *avant* le moment de l'événement (donc dans la diégèse). Il épouse donc le point de vue à la fois du personnage (en plein milieu de l'action) mais aussi de l'auditoire (qui écoute le récit se dérouler) ; il semble alors plus conteur que narrateur, puisqu'il feint ne plus surplomber le récit qu'il raconte⁵².

Enfin, il faut noter que cet emploi relève du fameux « futur des historiens », bien présent dans les typologies ; les caractéristiques sont d'ailleurs les mêmes : intrusion inattendue au sein d'un contexte passé, fortement marqué par des temps et des marqueurs temporels (Abouda 2004). Toutefois, la dénomination exprimant l'histoire me semble problématique, et je préfère celle de « futur d'anticipation (ou de perspective » (Riegel, Pellat, et Rioul 2005, 313), qui a l'avantage de ne pas réduire l'emploi à un genre

⁵² M. Wilmet (1970) considère qu'il s'agit d'un futur ayant valeur de passé, ce qui est contestable : il peut effectivement commuter avec un passé, mais le changement de point de vue indique que la valeur d'ultériorité est conservée. Il note la rareté de ce tour dans son corpus de Moyen Français, mais cela s'explique sûrement par le caractère théâtral de celui-ci.

particulier, ou encore celle de « futur proleptique », spécifique à un corpus narratif. Cela permet de minorer l'idée d'une forme « stylistique », comme la catégorisent par exemple D. Denis et A. Sancier-Chateau (1994, 268-9), arguant qu'un tel futur « recrée dans le passé l'illusion d'une perspective »⁵³. Je ne remets pas en cause la validité de leurs analyses concernant le français moderne, mais dans mon corpus, on voit que le futur n'est pas la variante marquée d'un emploi du passé : les deux emplois se répartissent assez distinctement, même s'ils diffèrent puisque le point de référence n'est pas le même. Le narrateur a donc deux outils spécifiques pour exprimer une anticipation narrative, et il me semble que l'expressivité vient surtout du choix même d'opérer une anachronie plutôt que dans la forme précise de l'anachronie. On a donc affaire à un emploi temporel du futur, mais jouant de la nature même de l'acte narratif.

D. Le futur évoque à la fois la diégèse et la situation d'énonciation : le futur gnomique

Lorsque le narrateur-auteur emploie un futur gnomique, l'époque postérieure concerne à la fois l'auditoire et le narrateur⁵⁴. Plus précisément, cet élément de définition de nature discursive est la conséquence du trait définitionnel du futur gnomique : le futur gnomique se définit de manière référentielle par le fait que ce qu'il prédique est toujours vrai (du moins tant que le thème existe), et porte sur un référent générique et non particulier⁵⁵. Ce qui a deux conséquences au niveau discursif : la première est que la postériorité se fait à *la fois* par rapport au narrateur et au personnage ; la seconde est qu'un futur gnomique ne peut jamais être prédiqué à partir d'un élément du récit (qui est forcément particulier) : la généralité peut illustrer le comportement d'un personnage du

⁵³ Dans la *Grammaire méthodique du français*, l'idée de stylistique est implicite dans le jugement de valeur que les auteurs portent sur l'utilisation excessive de cette forme chez les élèves et les étudiants : trop d'ornement tue l'ornement, visiblement.

⁵⁴ Je concentre ici mes réflexions sur le futur narratorial ; mais il peut évidemment être utilisé par un locuteur ou dans des cas ambigus, qui seront éventuellement évoqués ici. Relevé des futurs gnomiques en discours narratorial : *Rou III*, v. 1851, 5291 ; *Thèbes*, v. 662 (déjà commenté p. 36), 6052 ; *Énéas*, v. 1664, 6500, 6517, 6518, 7192 ; *Thomas*, v. 971, 972, 974, 2752. On observe donc que ni Bérout ni Chrétien ne l'emploient ; que Bérout ne soit pas un théoricien, on s'en doute, mais que Chrétien n'utilise pas un tour qui permet d'ouvrir à la généralité, c'est plus surprenant.

⁵⁵ Voir p. 53 pour l'étude du futur de caractéristique (ou futur « habituel ») : la distinction entre les deux permet d'affiner la définition du futur gnomique.

récit, mais jamais porter directement dessus. L'emploi gnomique, quoique temporel (il exprime un procès qui sera vrai dans toutes les époques futures), relève d'un certain effet puisque l'auteur choisit de ne se concentrer que sur le pan futur de la vérité générale : si je dis *Un coup de trouspinette jamais n'abolira l'ivresse*, malgré le caractère omnitemporel de la vérité que j'énonce, je me focalise sur le versant futur de sa pertinence (les verres de trouspinette qui seront bus après l'énonciation) plutôt que sur l'omnitemporalité de cette pertinence (on ne m'aura pas attendu pour boire des coups de trouspinette) ; l'effet semble alors de souligner non la généralité de l'énoncé, mais sa validité ultérieure. En ce qui concerne la valeur du futur gnomique, au moins dans mon corpus, on peut en conclure que ce n'est pas un emploi modal du futur, puisque l'idée d'ultériorité demeure, et surtout parce que le futur est envisagé dans sa linéarité et non de manière ramifiée (seul le monde des attentes m^* , où la vérité se réalise, est envisagé). Il s'agit plutôt d'une forme marquée, au sein de la catégorie d'expression de la vérité générale, par le choix même d'une forme qui implique un sens : celui de ne considérer que la dimension prospective d'une vérité qui, étant omnitemporelle, excède cette dimension.

De fait, le futur gnomique apparaît dans des contextes nets, indiquant un énoncé proche de la maxime, qui peut utiliser un pronom impersonnel :

mainte chose covoite l'on
don l'an n'avra ja se mort non
(*Énéas*, v. 7191-2)

ou une P6 évoquant une catégorie entière ;

entre borzeis fait mal chaire :
de rien qu'il puissent sorpoeir
n'avront ja merci li vilain.
(*Thèbes*, v. 6050-2)

ou une P3 à valeur générique :

car qui aime toz tens mescroit,
an dotance est et an paor,
ja n'iert seürs ne nuit ne jor.

(*Énéas*, v. 1662-4 ; cp. 6500, 6517, 6518⁵⁶ ; *Thomas*, v. 971, 972, 974, 2752⁵⁷)

On peut ici noter des récurrences idiolectales ; par exemple, chez Wace, cet emploi ne se trouve qu'en relative et dans *Rou III* :

Juete en sa bone vigur
murut el vivant sun seignur ;
la veie ala que tuit irrunt
cil ki sunt né et ki nast(e)runt.
(*Rou III*, v. 1849-52 ; cp. v. 5291, avec la même idée de mort)

Il est à noter que, ici, cette valeur temporelle du futur gnomique est paradoxale au vu du v. 1852, censé expliciter le sujet *tuit* : il concerne aussi les hommes du passé, semble-t-il, ce qui est un indice assez fort pour suggérer que le futur est au moins en voie de perdre une partie de son sens temporel prospectif, au profit de ce qui ne peut être, alors, qu'une valeur modale. Dans tous les cas, la valeur morale de la remarque est sans doute renforcée, puisque cette focalisation sur le futur concerne plus directement l'auditeur-lecteur.

II.1.3. – LE FUTUR A-T-IL DES VALEURS MODALES ?

II.1.3.1. – Généralités

Les emplois dits « modaux » posent deux problèmes principaux : leur existence en général et, plus particulièrement, le rattachement de certains emplois du futur à la catégorie modale ou temporelle. Le problème a surtout été posé à propos du futur en français moderne. Ainsi, pour R. Martin (1992, 139-45), les emplois temporels n'apparaissent qu'à la fin d'un cinétisme allant du possible à la certitude ; le possible exprime les trois premières saisies sur ce cinétisme :

– exploitation positive de la virtualité du futur : le futur d'atténuation (*Je vous demanderai de vous taire*), le futur d'indignation (*Quoi ? Je serai coupable !*) et le futur conjectural (*On sonne, ce sera Geneviève*) ;

⁵⁶ Ces occurrences décrivent les propriétés fabuleuses des onguents utilisés pour embaumer Pallas : ils relèvent donc de l'écriture encyclopédique typique des romans antiques (mais le tour linguistique est uniquement présent dans *Énéas*).

⁵⁷ Les occurrences chez Thomas ont donc toutes la même forme ; elles sont utilisées par le narrateur lors de ses digressions morales, condamnant les envieux et la colère vengeresse des femmes.

– exploitation des actes de langage dérivés : le futur Injonctif et le futur de promesse ;
– enfin, les futurs présentant une modalité minimale, les futurs prophétique et gnomique.

Ce système totalise un grand nombre d'emplois modaux. O. Soutet (2007) en a restreint la liste en considérant que les futurs prophétique et gnomique relèvent du futur temporel ; de même, C. Vet et B. Kampers-Manhe (2001) considèrent que dépendent de la valeur temporelle du futur les futurs de promesse (dû à l'emploi de la P1), injonctif (dû à l'emploi de la P2) et d'indignation (dû à la situation d'énonciation) ; on peut donc les ramener à des effets de sens contextuels (Vetters 2001). Pour L.-G. Sundell (1991, 26-30), reprenant une opinion de F. Nef⁵⁸, seuls deux futurs sont proprement modaux, dans la mesure où ils n'expriment pas le temps futur : le futur de conjecture et le futur d'habitude (*Les Hauts-Savoyards boiront facilement une bouteille de génépi*) ; pour C. Vet (2003), seuls les futurs d'atténuation et de conjecture sont modaux. D'autres, plus radicaux, ramènent tous les emplois du futur à leur expression temporelle : ainsi, pour G. J. Barceló (2006), les emplois modaux ne sont que des effets de sens dialogiques issus de l'instruction temporelle [+ futur], même si sa liste des emplois « modaux » reprend celle de C. Vet ; quant à C. Vetters (2001), il réduit ces effets modaux à la portée de l'instruction temporelle du futur sur le temps *de re* ou le temps *de dicto*.

En effet, pour mieux appréhender la question des emplois modaux du futur, il est nécessaire de réfléchir au sens même de son instruction temporelle la plus répandue, l'idée de futurité. E. Oppermann (2000, 9) cite à ce sujet J. Vendryes :

Le futur [...] s'accompagne de tous les mystères de l'éventualité, et il laisse place à mille sentiments d'attente, de désir, de crainte, d'espérance. Ce caractère affectif explique comment le futur peut servir à exprimer un désir, une volonté, une intention, un consentement, une peur, etc.⁵⁹

On a vu que, dès le Moyen Âge, la question de l'incertitude même du futur se posait dans l'appréhension de ses valeurs ; en termes plus modernes, S. Fleischmann (1982, 134) lie

⁵⁸ *Sémantique de la référence temporelle en français moderne*, Berne, 1986.

⁵⁹ J. Vendryes, *Le Langage. Introduction linguistique à l'histoire*, Paris, 1921.

le futur aux modalités *nonfactive*, c'est-à-dire celles qui n'impliquent pas d'engagement sur la vérité ou la fausseté de la proposition. C. Alvarez-Castro (2007) pousse un peu plus loin la réflexion : il prend en compte la spécificité de la temporalité future, qui a un statut ontologique différent de celui du présent ou du passé, ce qui implique une appréhension cognitive spécifique. Mais la conception de l'avenir doit être distinguée de la forme verbale : C. Alvarez-Castro considère donc que le futur modal n'existe pas, dans la mesure où il n'implique pas une temporalité ramifiée ; pour lui, R. Martin confond futur ontologique et futur linguistique en considérant que le temps futur est forcément teinté d'hypothèse. Le linguiste en déduit que la conception des mondes possibles doit être rejetée au profit d'une analyse de la pertinence : un énoncé au futur se contente d'être « la description d'un état de faits du monde à un moment postérieur de l'énonciation » (Alvarez Castro 2007, 16), et l'interprétation qui en est donnée dépend de l'interaction entre le locuteur et l'interlocuteur, en se fondant sur différents processus linguistiques et sémantiques permettant de dégager la lecture la plus pertinente du futur.

La mise en garde est sérieuse : l'idée d'hypothèse est en effet contredite par la majorité des occurrences où le locuteur est certain ou quasi-certain de ce qu'il dit. Mais je préfère la position de M.-A. Camussi-Ni (2006), qui intègre cette tension même (entre la futurité ontologiquement hypothétique et l'ultériorité certaine pour le locuteur) dans la définition du futur : celui-ci exprime l'ultériorité, selon les traits distinctifs non-coïncidence avec la situation d'énoncé, potentiel et défini. Or, « défini » signifie que le procès est identifié, et donc certain :

Le futur est le lieu d'un certain paradoxe. Dire au futur, c'est dire un procès potentiel, c'est-à-dire seulement possible. Mais, c'est dire, en même temps, que ce procès est défini, identifié, unique, qu'il ne peut en avoir d'autre(s) possible(s) d'où l'effet de sens catégorique produit par le futur. Dire un futur, c'est faire coïncider l'éventuel et la certitude. En ce sens, nous sommes tous plusieurs fois par jour, des « diseurs de bonne aventure ». (Camussi-Ni 2006, 238-9)

Le locuteur d'un procès asserte (procédé linguistique) à propos de l'incertain (futur ontologique) : le procès est donc, par défaut, pris en charge par le locuteur, qui peut avoir différentes stratégies vis-à-vis de cela, c'est-à-dire soit assumer la situation, en justifiant l'assertion au futur (*Il fera beau demain, selon la météo*) ou au contraire en assumant

l'incertitude liée à la temporalité future (*Peut-être fera-t-il beau demain*), soit au contraire exploiter de manière pragmatique le fait que, par définition, la prédiction énoncée au futur est certaine. Cela signifie donc qu'employer le futur n'est pas anodin, la vérité du fait échappant naturellement au locuteur. Par conséquent, le locuteur affirme forcément de manière subjective au futur : seule la subjectivité permet l'affirmation future (Fleischman 1982, 20). Ainsi, selon P. Morency (2010, 201-3), le futur se définit, au-delà de son instruction temporelle, par les idées de prédiction et de probabilité : plus la prédiction est appuyée, plus la probabilité du procès sera forte. Cette idée me semble extrêmement porteuse. Le temps futur étant par nature incertain et lié au possible et à l'hypothèse, tout énoncé au tiroir futur relève d'une conjecture : la prédiction et la probabilité découlent donc de son instruction temporelle. De fait, tout énoncé au futur contient, au moins de façon implicite ou présupposée, la justification de la prédiction opérée ; ainsi, S. Morency distingue les prédictions objectives, dont les prémisses sont accessibles, par exemple dans la connaissance encyclopédique du locuteur (*2016 sera une année bissextile*), et les prédictions subjectives, dont les prémisses sont plus difficilement accessibles. Ainsi, il me semble qu'une partie des problèmes posés par le futur se résout si l'on essaie de déterminer quelles prémisses ont permis la prédiction ; le futur gnomique relève alors de prémisses issues de la connaissance encyclopédique du locuteur et le futur prophétique du statut particulier, surnaturel, du locuteur. Quant aux futurs injonctifs et de promesse, sur lesquels je reviendrai, ils relèvent d'un type particulier de prémisses, dans lequel la prédiction est remplacée, occultée, par la volition.

Je listerai donc les valeurs du futur généralement considérées comme spécifiques qui sont présentes dans le corpus, afin d'analyser leur valeur. Il faut cependant noter que l'ancien français présente moins de valeurs dites « modales » du futur que le français moderne (Barceló 2007, 60) et que les valeurs attestées ne recoupent pas celles qui semblent occulter l'instruction temporelle du futur. Ainsi, Ph. Ménard (1994, 144) liste les nuances modales : ordre, protestation, atténuation, probabilité ; mais, en l'absence d'exemple, il est difficile de voir si les nuances de protestation, d'atténuation et de probabilité portent ou non exclusivement sur des procès ultérieurs : dans ce cas, on peut

légitimement supposer une valeur modale secondaire et contextuelle. G. Raynaud de Lage et G. Hasenohr (1993, 181) ajoutent l'expression de la conduite habituelle d'un personnage ; mais leur exemple suppose l'ultériorité. Je tâcherai donc d'explorer la question de ces valeurs modales, d'une manière toutefois limitée à mon corpus, en me focalisant essentiellement sur le caractère « modal » de ces emplois, notamment sur la base du critère de l'effacement du trait d'ultériorité, qui me semble le plus pertinent pour envisager la modalité ; la valeur et les effets de ces tours seront aussi évalués.

II.1.3.2. - Le futur Injonctif

Le futur Injonctif est particulièrement représenté dans le corpus⁶⁰. Dans la mesure où il a déjà été étudié en détail (Oppermann 2000), son analyse précise n'est pas nécessaire. Je me contenterai de rappeler l'option théorique d'É. Oppermann, qui explique l'apparition de la valeur injonctive du futur. Le futur Injonctif relève des actes illocutoires dérivés allusifs, c'est-à-dire des actes illocutoires qui ne portent pas directement dans l'énoncé l'instruction illocutoire et ne comportent même pas de marque de cette dérivation (comme dans *Pouvez-vous vous laver ?*, où *pouvoir* marque la dérivation). Plus précisément, l'acte illocutoire dérivé est un trope illocutoire, dans la mesure où l'énoncé au futur a une valeur illocutoire primitive inscrite dans le type de phrase (l'assertion) mais cette valeur est occultée, devient secondaire, au profit d'une seconde valeur illocutoire dérivée, l'injonction, qui prime. Dans le cas de l'énoncé au futur, la valeur primitive est toujours présente (l'énoncé contient toujours une part d'assertion) mais subordonnée à la valeur illocutoire dérivée devenue principale. L'objet principal de la thèse d'É. Oppermann est alors de déterminer quels indices co(n)textuels permettent de désambiguïser la lecture injonctive du futur. La nature purement contextuelle de la lecture injonctive du futur est un argument pour ne pas le classer parmi les emplois modaux : le sens d'ultériorité demeure, mais il est spécifié par les contraintes, à la fois précises

⁶⁰ Je renvoie aux tableaux présents dans l'appendice II. J'ai décidé d'isoler les emplois injonctifs pour des raisons de commodité ; toutefois, comme cela apparaît dans la thèse d'É. Oppermann, la lecture injonctive n'est pas systématiquement évidente ou irréfutable. Mes relevés servent donc uniquement à faire apparaître à titre indicatif la part d'injonctions au futur chez un auteur, et non à déterminer des frontières impossibles à établir.

(P2/P5⁶¹) et variables (l'ensemble d'indices dégagés par É. Oppermann, dont aucun n'est spécifique), qui implique une lecture injonctive ; la pression injonctive explique alors la situation du procès dans m^* ou, plus précisément en m^+ . Le locuteur n'a pas alors vraiment à justifier son assertion au futur, la force injonctive venant remplacer l'exigence d'une motivation de la prédiction (la justification de l'énoncé au futur étant justement la volonté injonctive). Enfin, il est à noter qu'il est difficile d'attribuer une valeur spécifique à ce futur, dont l'alternance avec l'impératif ne semble pas relever de critères prédictibles.

II.1.3.3. – Le futur de politesse

La politesse a été théorisée dans sa relation avec la linguistique par les spécialistes du discours-en-interaction (Kerbrat-Orecchioni 1992, 159-321 ; Kerbrat-Orecchioni 2005). La politesse est « *l'ensemble des procédés conventionnels ayant pour fonction de préserver le caractère harmonieux de la relation interpersonnelle, en dépit des risques de friction qu'implique toute rencontre sociale* » (Kerbrat-Orecchioni 2005, 189) ; il s'agit donc d'un phénomène de régulation de la relation interpersonnelle utilisant, entre autres, des outils linguistiques. C. Kerbrat-Orecchioni utilise une version révisée du modèle théorique de Brown et Levinson ; ceux-ci postulent que chaque individu est pourvu d'un *face-want*, qui se définit comme la volonté de conserver son territoire (au plan littéral et symbolique) et sa « face » (la valeur sociale positive revendiquée par chaque individu dans ses rapports sociaux). La politesse est vue comme un moyen de concilier le désir mutuel des interlocuteurs de conserver la face, et le fait que les actes de langages représentent souvent une menace pour cette face (Kerbrat-Orecchioni 2005, 195). Une catégorie des marques linguistique de la politesse est constituée par les adoucisseurs de *face-threatening acts* (FTAs), des actes de langage pouvant menacer la face de l'interlocuteur. Les désactualisateurs temporels ou modaux (Kerbrat-Orecchioni 2005, 211) en font partie, en ce qu'ils atténuent les FTAs ; parmi eux figure le futur (Kerbrat-Orecchioni 1992, 206-7).

⁶¹ Notons que, lorsqu'un personnage impose un programme d'action à un interlocuteur en mentionnant certains délocutés, le futur à la P3 ou à la P6 peut avoir une valeur injonctive ; c'est le cas au v. 3305 du *Tristan* de Béroul (« au terme ert sor la mote assis »), où Yseut explique la ruse du Mal Pas à Périnis, en lui disant ce que Tristan doit faire.

Le futur de politesse n'est pas clairement attesté dans le corpus. Ce futur est *a priori* régi par des contraintes sémantiques strictes : il s'agit d'un futur portant sur un verbe de parole à la P1 (Barceló 2006). G. J. Barceló l'interprète comme présentant une protase implicite de type *si vous voulez* : le temps futur indique que l'interlocuteur a le temps d'intervenir pour empêcher la réalisation du procès ; l'interprétation est à peu près la même chez C. Vettters (2001). Une seule occurrence⁶² est susceptible de cette lecture :

« Sire dus, » dist Martin, « pourquoi avez ceu dit ?
Trop estes riches hons, se Dex et foi m'aït,
ja ne vous conseilleraï que prengiez autre abit
que vostre pere fist, qui que m'en contralit. »
(*Rou II*, v. 1710-3)

G. S. Burgess semble faire de cet emploi un futur de politesse : « I would not advise you to take on any other habit ». Cependant, l'emploi de la négation, d'emblée, n'argumente pas en faveur d'un futur d'atténuation. Le contexte, surtout les impératifs qui suivent, ne suggère pas ici que Martin veuille atténuer son propos ; au contraire, il est extrêmement franc dans sa façon de s'adresser à Guillaume Longue-Épée. Cependant, l'emploi du futur est ici difficile à expliquer. Certes, le manuscrit est défectueux et l'hémistiche où apparaît le futur contient une syllabe en trop ; mais il faut sans doute omettre le *vous* (Holden 1973, 190) et toute intervention plus importante, notamment afin de supprimer le futur, implique une refonte bien trop profonde du vers pour être acceptable. En l'absence d'autres occurrences du futur d'atténuation, la solution la plus prudente semble être de voir dans *ja* un adverbe de temps forclusif et de faire de ce futur non pas un futur d'atténuation, mais au contraire une forme d'hyperbole renforçant la négation du conseil en la faisant durer dans le futur (Moignet 1979, 260) : « Je ne vous conseillerai jamais de prendre un autre habit ». Ainsi, la présence d'un futur pleinement modal, celui d'atténuation, est loin d'être attestée dans mon corpus.

⁶² Je ne prends pas en compte la variante des manuscrits J et M du v. 121 du *Brut*, qui mettent au futur le verbe *voloir* dans « Par els, ço dist, vuleit saveir » ; il s'agit sans doute du phénomène d'apparition du tiroir futur sur l'auxiliaire de modalité.

II.1.3.4. – Le futur de caractéristique (ou futur habituel)

Certains linguistes, non majoritaires d'ailleurs, distinguent un emploi du futur, le futur d'habitude, dont l'exemple-type est *Les Russes boiront facilement une bouteille de vodka*⁶³ ; cet emploi est identifié comme permettant de « présenter la conduite habituelle d'un personnage typique » (Raynaud de Lage 1993, 181). Ce type d'emploi est représenté dans le corpus, mais je préfère l'appeler « futur de caractéristique » dans la mesure où la définition proposée par G. Raynaud de Lage me semble réductrice au vu du corpus : il s'agit moins d'exprimer une habitude, qu'un élément définitoire pour un individu ou un objet. Par exemple, les propriétés magiques de Calibourn peuvent être exprimées ainsi :

Ja de sun cop hume ne guarra,
Ja si petit nel plaiera.
(*Brut*, v. 12901-2)

On le voit, il y a une forme de proximité avec le futur gnomique ; mais, là où le futur gnomique porte sur une catégorie générale, le futur d'habitude porte sur un fait particulier⁶⁴ ; dans mon corpus, le fait particulier est un élément de la diégèse. Cela explique que le tour soit en général utilisé pour décrire les propriétés d'un objet ou d'un animal exceptionnel, voire magique⁶⁵. Concernant la valeur de ce tour, sa proximité avec le futur gnomique suggère un fonctionnement proche : la valeur d'ultériorité est conservée (l'emploi n'est donc pas modal), mais elle relève d'une forme de choix stylistique puisque l'on se concentre non sur le caractère stable de la propriété (valable *a priori* avant et après l'énonciation) mais sur sa prospectivité (on choisit de n'exprimer que la validité

⁶³ De la part de la communauté des linguistes, je présente mes excuses au peuple russe pour l'emploi d'un exemple aussi inepte.

⁶⁴ Voir p. 45 pour le futur gnomique ; notons que dans mon analyse (faite pour rendre compte de mon corpus et que je ne prétends pas extrapoler à l'ancien français en général, et encore moins au français moderne), l'énoncé-type *Les Russes boiront facilement une bouteille de vodka* ne relève du futur de caractéristique, mais du futur gnomique, puisque le référent est générique et non particulier.

⁶⁵ Outre Calibourn, on peut noter les occurrences suivantes :

– description d'un objet magique, mécanique ou exceptionnel : *Thèbes*, v. 1680, 1681, 1682 (l'épée de Tydée) ; v. 2874 (étouffe d'Astarot) ; *Yvain*, v. 918 (les portes du château de Laudine) ;

– description d'un animal exceptionnel : *Thèbes*, v. C3573, C3574, 10834 (le cheval de Tydée) ; *Béroul*, v. 1625 (Husdent est un chien de chasse exceptionnel) ;

– description d'un élément de civilisation : *Thèbes*, v. 10574 (habillement) ; *Énéas*, v. 410 (remparts de Carthage), 6481 (les onguents de l'enterrement de Pallas), 7677, 7678, 7678, 7691 (la lampe de la tombe de Camille) ;

– description d'un trait de caractère : *Perceval*, v. 1238 (la médisance de Keu, commentée p. 47).

postérieure de la caractéristique). Ainsi, je pense que le futur de caractéristique est bel et bien un emploi temporel, contrairement à ce qu'en dit L.-G. Sundell (1991, 26-30) ; il ne relève pas même d'une ultériorité *de dicto*, en vertu de la définition du futur proposée par C. Veters : la propriété est bien *de re*, elle appartient à l'objet dans son futur. C'est juste que le locuteur choisit d'occulter le fait que la propriété appartient *aussi* à l'objet dans le passé et dans le présent : le choix implique un effet de sens, identifiable ; la caractérisation de « stylistique » pour cet emploi ne me semble donc pas usurpée⁶⁶.

Notons que l'expression peut être contournée :

ja rien qui cele puor sente
ne vivra puis une sole ore
(*Énéas*, v. 2358-9)

Ici la caractéristique n'est pas un trait de caractère du sujet, mais un fait qu'il subit ; ou plus précisément la caractéristique de la puanteur est décrite en choisissant le point de vue de ce qui la subit. Mais ici *cele puor* implique un référent spécifique : on est plutôt dans le futur habituel.

Le futur de caractéristique a des formes très spécifiques dans *Cligès*. On relève déjà une forme originale, récurrente, relevant du système d'œuvre, celle de l'habituel, qui prend une forme négative, plus expressive :

Car cui il fiert par anhatie,
Ja n'iert tant forz ne li coveingne
Que del destrier a terre veingne.
(*Cligès*, v. 4750-2 ; cp. v. 6654, 6660⁶⁷)

La négation en *ne... que* exprime une forme de systématique qui renforce l'expression de la caractéristique. J'ai aussi classé comme futur habituel l'occurrence suivante :

Einz est ausi com edefiz
Qui ne puet estre desconfiz
Ne par deluge, ne par feu,

⁶⁶ Le futur II présente un emploi proche ; voir p. 84. Les emplois peuvent être interchangeables : l'occurrence des v. C3573-4 de *Thèbes*, au futur de propriété dans les manuscrits *S* et *x*, apparaît au futur II dans les manuscrits *y*.

⁶⁷ Cette occurrence se démarque par le fait qu'elle ouvre au futur du narrateur, puisqu'il évoque la pratique à Constantinople : « Ne ja avoec li n'avra masle / Qui ne soit chastrez en anfance ». La forme est bien un futur de caractéristique (même si, ici, la caractéristique est sociale et imposée, et non inhérente), mais elle concerne à *la fois* la diégèse et le discours. Cet emploi se rapproche des futurs ayant pour point de référence l'auteur, et non la diégèse, dont on a vu qu'ils étaient typiques de Wace (p. 30) : dans *Cligès*, œuvre à part, Chrétien se rapproche donc ici de la chronique par ce système.

Ne ja nel movera d'un leu.
(*Cligès*, v. 4355-8)

La comparaison n'est pas faite avec tous les édifices, mais avec un édifice particulier (même imaginaire), donc une caractéristique est extraite : son immobilité.

On peut rattacher au futur habituel, je pense, l'occurrence suivante, quoiqu'elle soit grandement complexifiée par la superposition de niveaux énonciatifs :

Quant la foire iert plainne au Lendi
et il i avra plus avoir,
nel volsist mie tot avoir
li chevaliers, c'est voirs provez.
(*Lancelot*, v. 1482-85)

La foire du Lendit relève du contexte du narrateur, pas du personnage ; le tour est déjà étrange car Chrétien utilise un élément de la vie quotidienne à son époque pour renforcer l'adoration de Lancelot pour les cheveux de la reine. D'où la rupture entre le subjonctif imparfait, ancré dans la diégèse, et le futur qui semble plutôt avoir la situation d'énonciation comme point de repère. Son utilisation est d'ailleurs étrange : plutôt que de la décrire avec un présent omnitemporel, Chrétien (la tradition manuscrite l'atteste) choisit un futur qui se focalise non sur le cycle récurrent des foires, mais sur la partie de ce cycle qui est postérieure à son présent d'énonciation. Dès lors, le fonctionnement est le même que dans le futur d'habitude : plutôt que de décrire une caractéristique récurrente dans son omnitemporalité, on la décrit dans ses réalisations futures. Ici, toutefois, l'insertion dans la comparaison complexe, créant un tour étrange, minore la description de l'habitude au profit de la comparaison ; mais cela ne fait que rendre plus expressif à la fois l'emploi du futur d'habitude (que l'on peut considérer comme une variante stylistique, au vu de la rareté de ses occurrences au détriment d'un simple imparfait ou présent descriptif) et la décision de Chrétien d'exprimer la passion de Lancelot au moyen d'un détail fortement ancré dans le quotidien de ses lecteurs. Et l'emphase stylistique, l'expressivité, se justifient pleinement en ce moment d'expression de la passion amoureuse de Lancelot.

II.1.3.5. – Futur d'indignation

J'étudierai le futur dit d'indignation, apparaissant en contexte de question rhétorique, à partir d'un exemple :

Remenez, et creez mon los.
– Remanrai, sire ? Et ge por coi ?
(*Perceval*, v. 6356-7 ; voir p. 278 pour d'autres occurrences)

Dans le manuscrit de Guiot, on a nettement un futur d'indignation, polyphonique, mais gardant sa valeur temporelle : Gauvain se contente de reprendre l'ordre qui lui a été donné, mais il le transforme naturellement de l'impératif au futur. Toutefois, le futur n'est pas la seule solution possible :

Comme réaction à *remenez* au vers précédent, le futur (*AFS*) ou le conditionnel (*TV*) sont moins satisfaisants que le présent (*BMR*) ou l'infinitif (*EMP*) ; en plus, *HQ* ont le présent du subjonctif. J'ai retenu la leçon de *BMR* comme écho du v. 6596 [= v. 6356 chez Lecoy]. (Busby 1993, 507)

Je ne suis pas convaincu par les propos de K. Busby : certes, l'infinitif et le présent sont tout à fait possibles (le présent impliquant une simple redite, en mention, des propos précédents⁶⁸), et Foerster a choisi l'infinitif dans son édition. Toutefois, le subjonctif présent est tout aussi justifié : il n'était sans doute pas présent dans l'archétype, mais on aurait ici un cas de subjonctif d'indignation tout à fait intéressant. Pour sa part, le conditionnel peut avoir ce type d'emploi polyphonique⁶⁹. Quant au futur, même s'il est fragile au plan philologique, il me semble qu'il ne faut pas écarter d'emblée une occurrence qui pourrait révéler un emploi précoce de futur d'indignation ; cet emploi d'ailleurs souligne bien que le futur d'indignation, dans mon corpus, n'est pas une valeur modale en tant que telle du futur, mais un simple emploi temporel qui, dans des conditions contextuelles spécifiques (avec reprise échoïque critique explicite), porte un jugement de valeur sur le procès. Dans le cas présent, d'ailleurs, le futur perd sa valeur de réalisabilité forte, puisque l'indignation montre que Gauvain ne le prend pas réellement en charge. En

⁶⁸ Notons toutefois qu'une autre ponctuation est possible avec le présent : Ch. Méla (v. 6516-7 de son édition) voit une simple répétition de la part du chevalier blessé : « Remenez, si creez mon los, / Remenez, sire ! – Et je, por coi ? ».

⁶⁹ Voir p. 113.

résumé, le futur d'indignation est la simple utilisation d'un futur temporel dans une question rhétorique : je ne pense pas qu'il y ait lieu d'en faire un type spécifique, seul le contexte (notamment la reprise échoïque en dialogue et la dénégation explicite) permettant d'identifier le caractère rhétorique de la question.

II.1.3.6. – Futur ou subjonctif ?

« Languages rarely, if ever, discriminate systematically between factual statements about the future and subjectively modalized predictions » (Fleischman 1982, 133), ce qui explique que le subjonctif et le futur se recoupent souvent, l'un parce qu'il dit de manière incertaine un fait qui peut être ultérieur, l'autre parce qu'il dit un fait ultérieur qui peut être incertain. Ce phénomène est révélé par certains cas, rares il est vrai, où le futur apparaît dans des contextes où le subjonctif est le plus attendu ; cette analyse relève presque d'une « grammaire des fautes » puisque ces occurrences, souvent isolées dans la tradition manuscrite, seraient sans doute refusées par des éditeurs plus stricts sur la notion de faute de langue ; je me contente de présenter ces cas de figure qui suggèrent cette affinité entre le futur et le subjonctif :

– *cuidier* (au passé simple) + futur

ce quida il veraiement
qu'il n'estordront de cel peril.
(*Énéas*, v. 5348-9)

C'est la seule occurrence de *cuidier* au passé simple, suivi du subjonctif ; l'occurrence a visiblement gêné les copistes, puisque la tradition manuscrite est confuse ici⁷⁰ ; dans sa première édition, J.-J. Salverda de Grave a d'ailleurs remplacé le futur par un subjonctif. L'indicatif futur Ici permet de donner une image plus précise de l'idée de Turnus, plus ancrée dans la réalité (ce qui insiste de manière subjective sur la croyance du personnage) alors que le subjonctif accentue le caractère incertain (et, en l'occurrence, trompeur) de

⁷⁰ La *varia lectio* des éditions de J.-J. Salverda de Grave l'est aussi... On peut en déduire que *A* est isolé ; *FGHI* reformulent tout le passage ; *D* contient le subjonctif, attendu ; il est difficile de savoir si *B* a le futur ou le subjonctif (les deux éditions se contredisent), de même pour *C* (qui n'est que rarement pris en compte dans les variantes).

la pensée (ce qui donne donc le point de vue du narrateur).

– proposition comparative au futur :

mettre me poez en la tolie
oue tout les plus foials amys
que avrez tant come serrez vis.
(*Thèbes*, v. 10329-2)

Ce contexte appelle plus naturellement le subjonctif, présent dans la famille *x* (*que vous aiez*). Le futur est en effet étrange, car il insiste sur le versant ultérieur de l'hyperbole, alors que le subjonctif, par son caractère plus général car plus virtuel, la rend plus générale et donc plus forte.

– proposition relative concessive au futur :

Ja mais nul jur cist reproviers
ne me charra, quel part irai.
(*Rou III*, v. 1950)

Cet emploi, qui semble un hapax, est difficilement explicable⁷¹.

– proposition subordonnée circonstancielle (condition restrictive) :

Dist qu'il s'en sofferroit por lui,
mes qu'il le siudront amedui.
(*Lancelot*, v. 1813-4)

L'occurrence pose un double problème, puisque le futur est étrange après *mes que*, qui appelle plutôt le subjonctif (Moignet 1959 ; Moignet 1979, 248), et il surprend après un futur II (v. 1813). Or le futur est isolé dans la tradition ; il est présent dans les meilleurs manuscrits (*CT*) mais le groupe *VAE* a le subjonctif ; par ailleurs, tous les éditeurs gardent ici le futur. Il semble conférer une plus grande force à la condition restrictive, en soulignant ce qu'elle peut avoir de contraignant, voire d'injonction implicite.

Dans l'occurrence suivante, c'est le même verbe qui régit un subjonctif et un futur :

Se vuel que tu le me plevisses,

⁷¹ Aux v. 9669-72 de *Thèbes*, « si il le volt ardre ou pendre / ne li poez par dreit defendre / qu'il, ma fei, par jugement / ferra de lui tout son talent », la traduction de F. Mora suggère qu'elle considère *ferra* comme complément de *defendre*, avec *qu'* conjonction de subordination (« vous ne pouvez légalement l'empêcher [...] de faire de lui tout ce qu'il désire »). Mais *desfendre* + futur est exceptionnel, on attend généralement le subjonctif (voir *Bérout*, v. 1923 ; *Lancelot*, v. 5551 ; *Yvain*, v. 4051 ; *Perceval*, v. 2919, 5841, 6268, 7490). J'ai donc analysé différemment le passage : le v. 9670 comme une principale, régie par le v. 9669 ; le *qu'* serait alors conjonction de coordination (« S'il veut le brûler ou le pendre, vous ne pouvez l'en empêcher légalement ; car, ma foi, grâce à un jugement, il fera de lui ce qu'il veut »). – Voir p. 29 pour l'analyse des v. 4612-3 de *Thèbes*, qui présentent une alternance futur/subjonctif intéressante dans la tradition manuscrite.

que tu ne fuies ne ganchisses,
et que tu ne me tocheras
ne vers moi ne t'aprocheras.
(*Lancelot*, v. 827-30)

La tradition manuscrite est unanime ici, et tous les éditeurs ont le même texte ; dans les traductions consultées, les verbes des v. 828-30 dépendent de *plevisses*. On a donc un passage, étrange, du futur au subjonctif dans des complétives. Le poids de la rime peut intervenir, suggérant que Chrétien est plus un rimeur qu'un grammairien, au moins ici ; mais on ne peut guère le soupçonner d'avoir laissé une faute de syntaxe délibérée dans son texte. Dès lors, le passage du futur au subjonctif peut s'expliquer de deux manières :

– par un effet de polyphonie étrange, le subjonctif relève d'une réaction normale (*plevir que* + subjonctif) alors que le futur prend le mode et le tiroir qu'utilisera l'interlocuteur au moment du serment (*Je plevi que je ne te tocherai...*) ; cette solution, supposant un décrochage que je n'ai pas observé ailleurs, me semble faible ;

– il s'agit d'une variante stylistique, avec effet de sens ; au vu des significations des modes et tiroirs, on peut supposer que le subjonctif accentue la virtualité et la généralité du procès, et le futur le présente comme en voie d'actualisation, déjà localisé dans la période future. Cette lecture peut se justifier au vu du texte : Lancelot insiste plus sur ce qui le concerne directement, sa sauvegarde (ne pas être attaqué par son ennemi) que sur la présence de son interlocuteur (qu'il ne s'enfuie pas).

Dans tous les cas, il faut remarquer que ce type d'occurrence est un hapax dans le corpus, et que son sens reste mystérieux.

II.1.4. – LA FORME COMPOSEE DU FUTUR

La forme composée est rare ; elle signifie l'aspect accompli, ce qui est tout à fait normal lorsqu'il s'agit d'évoquer un point de repère à dépasser :

Que ja par moi ne le savroiz
de si que creanté m'avroiz
(*Érec*, v. 5393-4 ; cp. *Yvain*, v. 5118, dont les mots à la rime sont identiques)

Mais, évidemment, l'utilisation de l'aspect accompli peut avoir, en contexte, une valeur particulière :

Saciez que mis cuers me devine
E tute rien le me destine
Que vus encor hui les ventreiz,
Sis avrez dunc vencu treis feiz.
(*Brut*, v. 12413-6)

Après l'expression du procès *veintreiz* au futur, désignant l'action en elle-même, le futur composé exprime une conséquence qui, une fois réalisé le procès *veintrez*, sera accomplie. Le caractère conclusif de l'action, amené par l'aspect accompli, semble amener ici un surplus de sens qui peut avoir un effet stylistique : Arthur exhorte ses troupes avec une certitude encourageante, et le fait de présenter le fait souhaité comme accompli souligne que le souverain ne doute pas de la victoire. Ce type d'emploi est d'autant plus expressif s'il est utilisé par le narrateur :

Mes par tans iert venue l'ore
Que la poisons perdra sa force.
(*Cligès*, v. 6146-7)

La prolepse consolatrice est renforcée par la forme composée : le procès envisagé est décrit comme déjà accompli dans le futur, donc d'une réalisation plus complète que s'il avait été envisagé dans son déroulement, comme l'aurait suggéré une forme simple.

De même, lorsque le futur est un futur dit d'habitude, l'emploi de la forme composée, en feignant de se situer *après* la réalisation de l'action, accomplie, permet de souligner les conséquences de l'habitude en question, à savoir la tendance fâcheuse à médire de Keu :

Par vostre lengue l'anuiose,
qui avra dite mainte oisose.
(*Perceval*, v. 1237-8)

Ici, on se focalise non sur l'habitude en tant qu'action qui se déroule, mais en tant que phénomène attesté et achevé, qui laisse la place à ce qui suit sa réalisation : les conséquences, sans cesse désastreuses, de la médiance du sénéchal. Ce tour, expressif, se retrouve dans *Perceval* mais au sein d'une tradition manuscrite qui minore l'occurrence :

A maint en avras fet tranchier
la teste, don il est granz diax.
(*Perceval*, v. 6512-3)

Outre un emploi délicieusement exemplificateur du rejet, la leçon de Guiot se caractérise

par un emploi sans doute expressif de la forme composée du futur, puisque la tendance meurtrière de la Male Pucelle est exprimée au futur, dans une forme accomplie qui souligne, une nouvelle fois, la conséquence d'une action vue après son achèvement, et non dans son déroulement. Le cycle des morts est donc appréhendé comme une totalité meurtrière, acharnée, et non comme une suite d'événements linéaires. De fait, la leçon de Guiot, isolée, est plus expressive que celle du reste de la tradition manuscrite (*A tant prodomes as fait tranchier / la teste...*), pourtant choisie par A. Hilka et K. Busby ; il est vrai que la forme est suffisamment isolée dans la tradition manuscrite pour être suspicieuse ; elle n'en reste pas moins digne d'intérêt, pour sa valeur stylistique intrinsèque.

Enfin, il faut noter une occurrence qui semble relever d'un type d'emploi considéré comme « stylistique » dans la grammaire du français moderne de D. Denis et A. Sancier-Chateau (1994, 281) :

Molt a le mort tost oblié,
je ne l'avra si bien amé
(*Énéas*, v. 1601-2)

Il s'agit d'un DIL, les barons carthaginois critiquant la conduite de Didon, accusée d'aimer moins son époux défunt que le nouveau venu, Énéas. Ici, le futur exprime un événement qui est accompli au présent : la valeur du futur est alors inattendue. L'idée d'un futur de conjecture, donc d'une valeur modale, correspond mal au contexte général d'invectives haineuses. Il vaut mieux le lire comme un cas où « l'énonciateur se projette fictivement dans l'avenir pour en dresser le bilan » (Denis et Sancier-Chateau 1994, 281). Ce type d'occurrence est alors très intéressant, par sa rareté. On le trouve aussi, sans doute, chez Bérout :

Molt les avra amors pené.
(*Bérout*, v. 2130)

Le narrateur choisit de formuler sa conclusion non au présent ou au passé, mais à la forme composée du futur : le bilan est net, définitif, et sert de transition dans le récit (puisque Bérout embraie quelques vers après sur la fin de l'effet du philtre).

II.1.5. – APPENDICE : PROBLEMES D'IDENTIFICATION DU FUTUR

La morphologie de l'ancien français fait que les formes du paradigme étymologique du verbe *estre* pour le futur et l'imparfait sont les mêmes ; suivant les contextes, l'identification du tiroir peut être difficile. Ainsi, je n'ai pas compté l'occurrence de *ert* au v. 1534 d'*Énéas* (« ele disoit qu'ele ert s'esposee »), traduit par un imparfait par A. Petit et Ph. Logié, ce que la concordance des temps appuie (on attend plutôt un futur II après l'imparfait ; je n'ai pas trouvé de complétive au futur dans *Énéas* après un verbe à l'imparfait, mais on en trouve après des verbes au passé simple) ; l'imparfait est d'ailleurs plus fort ici : Didon s'imagine être réellement l'épouse d'*Énéas*, et n'anticipe pas sur l'avenir. De même, au v. 1521 de *Cligès*, la forme *iert*, dans un contexte prospectif, n'a pas été relevée :

« Une coupe de mout grant pris
Li donrai de quinze mars d'or,
La plus riche de mon tresor. »
Molt iert boene et riche la cope.
(*Cligès*, v. 1518-21)

Certes, S. Gregory et Cl. Luttrell considèrent qu'il s'agit d'un futur, qu'ils émendent en *est*, dans un contexte de tradition manuscrite flottante (*AP* ont *iert*, *SMB* *est* et *CRT* *estoit*). G. Roques (2009, 21) indique d'ailleurs que Guiot distingue généralement *iert* de futur et *ert* d'imparfait, tout en soulignant que le passage est difficile à éditer et que la leçon de Guiot n'a pas de précellence. Toutefois, lire *ert* comme un imparfait n'est pas impossible ; c'est la solution la plus satisfaisante en contexte et sans émender ; A. Micha, d'ailleurs, interrompt le discours direct juste avant l'occurrence, contrairement à Grégory et Luttrell, qui incluent l'occurrence dans ce discours direct : l'éditeur des CFMA suggère ainsi que *ert* relève du discours narratorial, descriptif, et sans doute à l'imparfait.

L'occurrence suivante a divisé la critique :

Bien sai que li nains losengier
et li felons, li plain d'envie,
par qui conseil j'ere perie,
en avront encor lor deserte.

La forme *ere* au v. 1062 pose deux problèmes, liés : son identification comme imparfait ou comme futur, et l'attribution d'une valeur à ce tiroir, alors même que l'action exprimée n'a pas eu lieu et que, au plan logique, on a affaire à un irréel du passé. En règle générale, c'est le sens imparfait qui est privilégié par les index des éditeurs, comme le note T. B. W. Reid (1972, 43). S. Sandqvist (1984, 45) est de cet avis et interprète l'imparfait comme signifiant « que l'action était sur le point d'avoir lieu ». Cette interprétation, fondée sur une valeur plus que rare de l'imparfait isolé (en absence de protase virtualisante notamment), pose aussi un problème de cohérence textuelle : la reine n'a pas échappé à la mort, puisqu'elle attend ici que Marc la fasse brûler sans procès (et alors même que les barons ont exprimé leur volonté d'un jugement, au v. 776). Cela explique que les traducteurs qui optent pour un imparfait s'éloignent de cet effet de sens, avec deux lectures différentes :

– la traduction de P. Jonin (et celle de D. Poirion, très proche) « dont les conseils ont entraîné ma perte », suggère qu'il interprète le verbe *perir* comme ayant un sens hyperbolique ; dès lors, rien n'empêche d'y voir un imparfait, mais avec une simple valeur temporelle ;

– la traduction d'H. Braet et G. Raynaud de Lage (et celle de Ph. Walter, très proche), « qui ont voulu ma mort », s'éloigne de l'imminence contrecarrée au profit de la volition, mais celle-ci est portée par *conseil* et non par le tiroir.

Il n'est alors pas absurde de considérer, comme Reid (1972, 43), que l'on ait affaire à un futur, moins parce que, selon lui, on attendrait plutôt un prétérit si la référence était au passé, que pour des raisons de sens et de cohérence textuelle : Yseut envisage ici sa mort à venir, avec une valeur de quasi-certitude qui vient dramatiser la scène, puisqu'elle-même n'espère pas survivre, et que la seule chose qui lui importait est la survie de son ami et, détail significatif, la vengeance qu'il prendra. J'ai donc classé cette occurrence parmi les futurs.

Enfin, j'ai compté comme des futurs des occurrences indécidables :

Deus, tant ert a Tristan sordois !

(Bérout, v. 386)

et :

Certes, ne fuserent li cuvert
qui vos dient ce qui ja n'iert.
(Bérout, v. 421-2)

Les formes sont reconnues comme ambiguës par les commentateurs (Ewert 1970, 108, 110 ; Braet et Raynaud de Lage 2012, 28, 30) ; toutefois, le futur semble avoir la préférence : le glossaire de la première édition de Muret les classe comme des futurs, les traductions consultées les donnent comme des futurs⁷² et surtout T. B. W. Reid (1972, 23) justifie cette lecture : au v. 386, on retrouve les annonces prophétiques typiques de Bérout (ce qui n'est en rien une preuve toutefois), et au v. 422, *ja n'* implique le futur et le passé simple serait plus naturel pour exprimer un phénomène passé.

II.2. – LE FUTUR II

II.2.1. – SENS ET EFFETS DE SENS DU FUTUR II

Les grammaires traditionnelles détaillent généralement peu le sens du futur II : il exprime un « procès présent ou futur de caractère hypothétique, [...] éventuel » (Moignet 1979, 261) ou le « futur aléatoire, éventuel », le futur du passé ou encore le « caractère vraisemblable ou invraisemblable du procès » (Ménard 1994, 144-5). Quant à Cl. Buridant (2000, 263), il s'inscrit dans la lignée guillaumienne en faisant du futur II un futur hypothétique, dépassant un certain quantum d'hypothèse. Ces définitions insistent donc sur la valeur modale du futur II. Un article de J.-G. Gouttebroze (1985) s'est attaché toutefois à dégager la valeur du futur II, en essayant de déterminer les raisons de sa double valeur modale et temporelle, et les raisons pour lesquelles ces valeurs peuvent alterner sans créer d'ambiguïté. La valeur temporelle est première ; elle relève du domaine du toncal (plan différent de celui des coordonnées-origines) et exprime logiquement le futur du

⁷² J'ai consulté les éditions de J.-Ch. Payen, Ph. Walter, H. Braet et G. Raynaud de Lage, D. Poirion et G. Paradisi en italien : le futur est unanime pour le v. 386 ; en revanche, au v. 422, le futur est présent partout sauf chez J.-Ch. Payen et D. Poirion, qui ont un choix de traduction empêchant d'identifier la forme verbale.

passé. La thèse de J.-G. Gouttebroze est que cet effet de futur du passé n'apparaît que lorsque le futur II est lié à un repère passé ; lorsque le futur II est employé seul, sans support au passé, il renvoie non pas au contexte passé, mais à l'instance d'énonciation ; dans la mesure où, par rapport au temps présent de l'énonciation, toutes les places temporelles (le futur et le passé) sont occupées par des tiroirs (futur, passé composé, passé simple, imparfait), le futur II n'exprime pas une temporalité actualisée et objective, mais une temporalité abstraite et subjective ; relève de ce type de temporalité le subjonctif, ce qui explique le lien sémantique entre le futur II et le subjonctif. Cette analyse, extrêmement intéressante, souffre cependant d'un constat hâtif : en effet, J.-G. Gouttebroze (1985, 34) estime que le futur II apparaît après un verbe au passé, mais que le futur I apparaît après un verbe au présent, même au présent de narration. Or, même s'il est probable que le critique ne voulait pas dire que cette répartition est systématique, mes relevés indiquent que la part des deux temps est loin d'être nette.

Dans la mesure où les emplois du futur II ne semblent pas avoir changé de façon notable entre l'ancien français et le français moderne et, en particulier, où les valeurs temporelles et modales sont historiquement contemporaines sans qu'aucune ne présente d'antériorité chronologique sur l'autre (Wagner 1939, 525)⁷³, il n'est pas inutile de se tourner vers les études concernant le français moderne. Celles-ci sont fort nombreuses et, dans la mesure où deux synthèses critiques ont été publiées sur le sujet (Dendale 2001 ; Bres 2010b), je ne m'attacherai pas à évoquer leur diversité. Je me contenterai de résumer les deux positions les plus solides à mes yeux, celles, assez proches, de J. Bres et de C. Vetters.

J. Bres (2010b ; 2010a) a pris appui sur les définitions polyphoniques du futur II (Donaire 1998 ; Haillet 2002 ; Haillet 2003 ; Korzen et Nølke 1990) ; reprochant à ces critiques de décrire sans expliquer, il essaie de retrouver l'origine de la capacité polyphonique de ce tiroir. Le futur II se caractérise par les instructions temporelles [+

⁷³ Je parle de l'opposition générale entre valeurs temporelles et modales ; certaines valeurs modales spécifiques ont une histoire précise, comme le révèlent des travaux diachroniques (Dendale 2010 ; Bourova et Dendale 2013), passionnants mais qui mériteraient d'être élargis.

ultériorité] [+ passé] ; mais ces deux instructions portent une tension dans la mesure où le passé suppose un temps linéaire, déjà écoulé, alors que l'ultériorité, renvoyant à l'idée de futur, évoque un temps ramifié que le cours des choses n'a pas encore unifié :

L'invention du conditionnel me semble consister à injecter du possible, des possibles, de la ramification, dans une époque, le PASSÉ, qui objectivement l'exclut. Ce qui implique que les possibles seront forcément *subjectifs* : entendons par là qu'ils exigeront une subjectivité différente (au moins temporellement) de celle du locuteur-énonciateur. (Bres 2010b, 219)

Ainsi, le conditionnel impose un dédoublement entre le locuteur-énonciateur E_1 et un énonciateurs e_1 . Dans le cadre du conditionnel-temps, le dédoublement est explicite et l'énonciation enchâssée est posée ; pour les emplois modaux, l'énonciation enchâssée est supposée : e_1 n'est pas forcément une personne physique, mais correspond au point du passé ou du présent à partir duquel le temps va se ramifier et donc se colorer de possible. La présupposition peut être forte (pour le cas du conditionnel de citation, qui renvoie à un énoncé passé) ou faible (pour les cas des conditionnels hypothétique ou d'atténuation : en l'absence de tout indice d'attache, l'énonciateur e_1 est un énonciateur « par défaut » qui se fixe nécessairement sur le moment déictique de l'énonciation). C'est surtout l'idée de subjectivité qui me semble le plus transposable à mon corpus : dans une écrasante majorité des occurrences que j'ai relevées, sinon dans toutes, le futur II implique un engagement personnel fort de la part du locuteur, soit parce qu'il va hiérarchiser les futurs qui s'offrent à lui, soit parce qu'il essaye d'analyser une situation prospective. En revanche, l'idée d'ancrage passé me semble moins pertinente pour mon corpus : en emploi indépendant, comme le soulignait J.-G. Gouttebroze, le futur II apparaît, là aussi dans une écrasante majorité, comme de nature prospective⁷⁴.

C'est pour cette raison que je privilégie la position de C. Vettters (2001), qui recoupe parfois celle de J. Bres, bien que son approche privilégie la théorie des mondes possibles à celle de la polyphonie. Il se fonde sur un certain nombre de concepts : à la tripartition

⁷⁴ C'est là, je pense, une différence majeure entre le futur II en ancien français et le futur II en français moderne : M.-A. Camussi-Ni (2006, 250- 1) argumente contre l'analyse du conditionnel comme expression de l'avenir en soulignant qu'un énoncé au conditionnel est spontanément glosé au présent (*Il serait malade > Il est sans doute malade*). Je ne peux discuter de la validité de l'argument pour le français moderne, mais pour l'ancien français, cela ne fonctionne pas : les énoncés isolés correspondent presque toujours à un ancrage futur. C'est pour ces raisons que l'analyse de C. Vettters me semble toujours pertinente pour mon approche, malgré cette réfutation.

classique du temps en passé, présent et futur, il préfère une opposition binaire entre le non-ultérieur (unifiant le passé et le présent autour de l'idée de certain) et l'ultérieur ; et, par opposition à R. Martin qui fait du monde des attentes m^* le monde le plus probable à partir du moment présent de l'énonciation, il considère que m^* peut être déterminé comme monde des attentes à partir de n'importe quel repère, quel que soit le monde possible ou le temps⁷⁵. Il définit alors le futur II de la sorte :

Le conditionnel présent inscrit l'état de choses dans un monde ultérieur m^ qui commence dans le non-actuel du non-ultérieur, c'est-à-dire ailleurs qu'au présent (t_0) de m_0 . L'inscription dans m^* n'est pas toujours de re, mais peut être de dicto. (Vetters 2001, 197)⁷⁶*

Je renvoie à la fin de l'article pour la description précise des effets de sens du conditionnel dans le cadre de cette théorie. Pour ma part, je considère que les théories de J. Bres et C. Vetters sont les plus efficaces pour rendre compte du fonctionnement du futur II ; celle de C. Vetters a l'avantage, par rapport à celle de J. Bres, de ne pas tomber dans un travers de la théorie polyphonique qui consiste à traiter de façon proche, voire identique, deux choses très différentes : la polyphonie proprement dite, renvoyant à un énonciateur distinct du locuteur mais réel, et des effets polyphoniques, qui multiplient à l'envie des énonciateurs qui n'ont d'épaisseur que celle d'un vague point de vue. À mon sens, mais ce n'est là qu'une posture de principe, il me semble plus économique de considérer qu'un énoncé au conditionnel hypothétique exprime le point de vue (le *modus*) du locuteur sur son énoncé et non celui d'un quelconque énonciateur qui existe uniquement pour soutenir un point de vue que le locuteur-énonciateur réfute dans son propos. Il serait plus prudent de distinguer clairement le rapport du locuteur à la valeur de vérité de son énoncé et le rapport du locuteur à d'autres énoncés antérieurs qui, inmanquablement, viennent s'immiscer dans le propos.

Quant aux effets de sens du futur II, découlant de ce noyau sémantique, mon propos est, non pas d'en présenter une organisation précise, mais de proposer une classification

⁷⁵ On verra p. 72 que je reviens toutefois sur cet élément, en essayant d'affiner la définition de m^* .

⁷⁶ Les italiques sont de C. Vetters.

pratique de ces effets, afin de mieux établir lesquels sont attestés dans le corpus et lesquels ne le sont pas. Ainsi, P. Dendale (2001, 9) propose le tableau suivant comme premier état des lieux :

Sens unique / Invariant sémantique			
de type temporel	de type modal		
Futur du passé (FdP)	Conditionnel d'emprunt	Conditionnel d'atténuation	Conditionnel d'éventualité
FdP discours indirect	Cond. « journalistique »	du vouloir	Cond. hypoth. corrélatif
FdP discours indirect libre	Cond. polémique	du devoir	Cond. hypoth. non corrélatif
Futur des historiens	Cond. de l'hypothèse (?)	du dire	Cond. concessif

Ce tableau n'a pas vocation à présenter un système organisé. Il ne correspond évidemment pas à toutes les théories linguistiques du futur II ; par exemple, P. P. Haillet (2002) propose de faire du conditionnel d'atténuation, selon les cas, un conditionnel relevant de l'hypothèse ou de l'altérité énonciative. La théorie de R. Martin (1992) est sans doute la plus opposée à cette répartition, dans la mesure où elle oppose au conditionnel d'hypothèse, qui inscrit le procès dans un monde possible différent du monde réel, le conditionnel de changement d'univers, qui implique la référence à un hétéro-univers, c'est-à-dire un univers de croyance distinct de celui du locuteur ; ce dernier emploi regroupe le conditionnel temps, le conditionnel de l'information d'emprunt et le conditionnel de l'interrogation rhétorique. Toutefois, cette répartition a été critiquée à plusieurs reprises, notamment en raison de son incapacité à rendre compte du conditionnel historique (Bres 2010a ; Donaire 1998 ; Vettiers 2001).

Pour des raisons pratiques, je suivrai ici la répartition d'O. Soutet (2007). Celui-ci traite séparément le conditionnel-temps, qui peut aller de la virtualisation maximale à l'actualisation maximale selon le verbe introducteur (*Je sais qu'il viendrait* s'oppose à *Il s'imaginait qu'il viendrait*), et les emplois dits modaux classés selon un continuum allant du moins au plus virtuel :

- le conditionnel « objectif », des historiens, présente une actualisation totale ;
- les conditionnels de l'interrogation rhétorique confirmatoire et de l'atténuation de politesse présentent une faible virtualisation :
- les conditionnels d'emprunt à autrui et d'hypothèse présentent une forte virtualisation ;

– les conditionnels contrefactuels et de dénégation présentent une virtualisation maximale.

Même si le cadre théorique général de cette classification inscrit en langue des effets de sens qui pourraient tout à fait n'être que contextuels, sa structuration forte autour de l'idée d'un continuum la rend efficace pour la présentation des faits.

Enfin, dans la mesure où le futur II est l'objet de beaucoup de variantes dans les manuscrits, où il alterne avec le subjonctif imparfait ou le futur, ou encore avec des formes moins virtuelles de l'indicatif, il m'a semblé intéressant de signaler ou d'analyser à l'occasion, comme précédemment dans l'étude du futur I, les variantes des occurrences.

II.2.2. – LE FUTUR II « FUTUR DU PASSE »

Selon M. Wilmet (1970, 401) « le futur simple du passé trouve son utilisation spécifique (emploi-pivot et signifié d'effet-type) en proposition subordonnée dépendant logiquement d'un verbe conjugué au passé ». À mes yeux, cette thèse peut être étayée par deux raisons : 1) au plan diachronique, si le futur II est bien issu de la périphrase *cantere habeo*, il s'agit, initialement, d'un futur du passé ; 2) au plan théorique, le futur II est souvent décrit, par exemple par J. Brès, comme contenant les deux instructions correspondant à ce sens étymologique : [+ ultérieur] et [+ passé]. Cette thèse repose donc sur 1) un élément qui est peu certain (l'origine du tour) et qui n'est d'ailleurs pas déterminant (un fait de langue peut changer de sens profond au cours de son évolution historique), et sur 2) un élément purement théorique qui est lié circulairement à la thèse (le futur II est un futur du passé, *donc* l'emploi-pivot est en complétive après le passé, et vice-versa). J'avais envisagé un troisième argument en faveur de cette analyse, celui de la répartition statistique : en effet, dans mon corpus, 38,1 % des occurrences sont indépendantes⁷⁷ (568 occurrences), ce qui signifie que, dans les deux tiers des cas, on à

⁷⁷ Je considère comme indépendantes les propositions au DIL sans attache nette ; en revanche, en présence d'une attache de type *ço dist*, je considère qu'il y a une forme de dépendance syntaxique, même si celle-ci est moins marquée que dans les cas de complétive. Je considère aussi qu'un futur I ou futur II indépendant syntaxiquement au sens strict, mais suivant un futur I ou futur II dépendant d'un terme introducteur de discours, relève du discours indirect (il y a un lien de subordination transphrastique) et non du discours indirect libre.

affaire à des configurations proches de celles décrites par M. Wilmet ; la domination statistique appuierait l'importance sémantique du tour. Mais cette domination doit être minorée par la constatation de fortes disparités au sein du corpus : chez Wace, en effet, les cas de futur II indépendant sont rares (13,6 %, 83 occurrences) ; mais les choses sont équilibrées dans les romans antiques et arthuriens, avec un léger avantage pour les futurs II en indépendantes (52,1 % dans le roman antique, soit 123 occurrences ; 54,7 % chez Chrétien, soit 318 occurrences) ; et le futur II en indépendante domine dans les romans tristaniens, avec près de 3/4 des occurrences (71 %, 44 occurrences). Même si, dans le corpus, le futur II semble être un temps majoritairement lié à l'idée de subordination (et donc exprimer le futur par rapport à un repère passé), cela est dû à des effets de choix d'écriture (Wace privilégie nettement le DI et fait ainsi pencher la balance, notamment parce que ce corpus est gros : le contrepoids statistique des romans tristaniens, lacunaires et brefs, est négligeable). Face à ces arguments qui me semblent faibles, deux arguments apparaissent comme plus forts : 1) au plan syntaxique, comme l'a remarqué J.-G. Gouttebroze, l'effet de sens « futur du passé » a besoin d'un repère passé explicite dans la phrase (le verbe principal au passé) pour s'actualiser ; or, il me semble difficile de voir un emploi-pivot dans un emploi qui est déterminé syntaxiquement et n'est pas valide lorsqu'il est isolé ; 2) au plan théorique, selon mon observation et la théorie de C. Vetters, le futur II en indépendante garde son sens d'ultérieur, mais par rapport à un repère non actuel, qui subsume les deux effets de sens majoritaires : en indépendante, un élément contextuel indique la nature du repère non actuel ; en complétive, c'est le verbe principal qui joue ce rôle. Je ne vois donc pas de raison de voir une prééminence de l'effet de sens « futur du passé » sur l'effet de sens « ultérieur du non-actuel ».

Il y a autrement peu à dire sur cet effet de sens. Il faut simplement mentionner le fait que c'est le sens de futur du passé qui est convoqué lorsque le futur II apparaît dans une relative en contexte passé :

ses forestiers ad fait viser
u il purreit franz cerfs truver.
(*Rou III*, v. 519-20 ; cp. v. 713-4)

Cet emploi doit être souligné car il peut exprimer un fait certain ou désiré ardemment,

valeur qui ne correspondent pas à son emploi potentiel :

mais il s'i esta uns archiers
qui molt traitroit ça volantiers.
(*Énéas*, v. 9249-50)

et puis fu si com Anchisés
a Eneas ot aconté
an enfer, et bien demostré
les rois qui après lui vendroient,
(*Énéas*, v. 10142-5)

Une occurrence est cependant assez problématique, car ce futur II est proleptique :

Li nai[n]s Froci[n]s, plains de voidie,
molt se penout de cel deçoivre
qui de l'ame le feroit soivre.
(*Béroul*, v. 328-30)

Le texte pose ici un problème philologique : le manuscrit a *ceus* au lieu de *cel* au v. 329, et le conflit entre le sujet pluriel et le verbe au singulier (*feroit*) – qui d'ailleurs est attesté ailleurs dans le texte de Béroul et en ancien français, ce qui suggère qu'une absence totale d'émendation est possible (Sandqvist 1984, 21-2) – a été réglé de deux manières, soit en émendant *feroit* en *feront* (à ma connaissance, seul Muret l'a fait, dans sa première édition, et non pas dans les autres), soit en émendant *ceus* en *cel*, solution choisie de manière unanime depuis. Toutefois, le problème me semble un peu plus complexe que ce qui en a été dit par les commentateurs laisse entendre. La solution unanime a pour elle la cohérence textuelle : *cel* renvoie à Marc, qui tuera Frocin ; elle est cependant assez lourde au plan philologique, et force S. Gregory (1992, 223) à supposer une double erreur : *cel* a d'abord été copié en *ces* (selon une confusion facile entre *l* et *s*), puis en *ceus*. La transformation de *feroit* en *feront* apparaît donc plus économique, puisqu'il s'agit d'un simple jambage oublié ; mais elle pose un problème textuel plus important puisqu'on voit mal alors à qui renvoie le pluriel. L'explication d'E. Ewert (1970, 103), selon laquelle *ceus* renvoie à Tristan et Yseut, voire aux amants et à Marc, ou encore aux barons, et l'erreur viendrait d'une adaptation manquée par rapport à un original proche du texte d'Eilhart, me semble assez fragile. Le contexte appuie nettement le singulier, puisqu'il évoque la crainte qu'a Frocin du roi Marc seul ; mais on peut tout de même envisager que le pluriel renvoie à Marc et

aux barons, ceux-ci étant indirectement responsables de la mort du nain, en dénonçant sa délation au roi (même si rien en contexte n'indique que les barons sont envisagés par le narrateur ici). Ainsi, le futur peut se justifier, surtout qu'il a pour lui un élément important : je ne connais qu'un seul autre exemple de prolepse au futur II, en contexte de relative, et il est problématique⁷⁸. Il faut avouer que l'effet de modalisation impliqué par le futur II est étrange, comme si le narrateur n'était pas certain de ce qu'il avançait⁷⁹ ; la seule manière de justifier le futur II serait que, étant donné le contexte passé, le futur se transforme en futur II ; mais mes relevés indiquent que ce n'est absolument pas une règle fixe en ancien français, le futur étant attesté dans ce genre de configuration.

II.2.3. – LE FUTUR II MODAL

Dans les emplois en indépendantes, le futur II apparaît en général comme exprimant une forme de potentialité : plus précisément, il signifie que, pour une raison ou pour une autre, le locuteur envisage un procès ultérieur non comme appartenant à m^* (ce qui générerait l'emploi du futur) mais comme appartenant à un autre monde possible : le futur est alors envisagé dans sa dimension ramifiée, d'où la nature modale de ces emplois. Je vais donc décrire, dans un premier temps, le fonctionnement du futur II, en me focalisant sur trois éléments : les contextes justifiant la non-appartenance du procès à m^* , les cas où le futur II porte sur un auxiliaire de modalité, et enfin la question du futur II à forme simple avec une valeur de forme composée. Ensuite, j'évoquerai trois valeurs modales traditionnellement attribuées au futur II et attestées dans le corpus ; pour les deux premières (le futur II de question rhétorique et le futur II d'atténuation), j'essaierai de montrer que ces formes relèvent du futur II potentiel ; le troisième cas, le futur II épistémique, est plus épineux car il semble avoir perdu le trait [+ ultériorité], définitoire

⁷⁸ *Thèbes*, v. 3519-20 : « comencier voet un vasselage / que tost torreit a grant folage » ; ici, le futur II s'explique difficilement (le verbe principal étant au présent, l'analyse comme « futur du passé » tient mal), et surtout il est isolé dans la tradition manuscrite (famille x, « Qui torner li dut a donmage » ; famille y, « Qui tost li verti (*P* vertist) a domage »). L'occurrence est fragile : le phénomène ne se retrouve que dans des manuscrits notoirement mauvais, et ici sans l'appui d'une tradition (cependant la correction du même vers par chacune des deux familles distinctement suggère une leçon originale corrigée séparément dans chacune des familles : l'hypothèse d'une *lectio difficilior* corrigée n'est pas à exclure.

⁷⁹ Mais cela pourrait être une tendance stylistique de Bérout : voir p. 131.

selon moi.

II.2.3.1. – Le futur II garde l’instruction temporelle [+ ultériorité]

C’est la valeur la plus présente en emploi indépendant dans le corpus : sur 520 occurrences en proposition indépendante, 416 (80 %) sont concernées. Le sens de cet emploi est, généralement, une prospection que l’auteur n’assume pas entièrement ; à l’inverse du futur, il ne situe pas le procès dans le monde des attentes m^* par rapport au moment d’énonciation mais, en accord avec C. Vetters, dans le monde des attentes m^* par rapport à un repère non actuel. Cette description me semble tout à fait efficace, à une réserve terminologique près : je préfère, pour éviter toute ambiguïté et en conformité avec la terminologie de R. Martin, réserver la formulation « monde des attentes » (et l’abréviation m^*) au monde des attentes effectif, assumé par le locuteur ; c’est en ce sens que j’utiliserai le terme, et je désignerai le monde des attentes par rapport à un repère non actuel soit comme m^- (le monde possible cohérent décrit par un locuteur qui ne veut pas le voir s’actualiser) soit comme un monde possible qui n’est pas celui des attentes (que je désignerai par le signe $m^{\sim*}$), en gardant à l’esprit l’élément essentiel qui fonde la théorie de C. Vetters : le futur II prend place dans un monde cohérent, l’ultériorité qu’il décrit est issue de manière (chrono)logique d’un premier fait, le repère, non assumé par le locuteur.

A. Le procès est situé dans $m^{\sim*}$ par opposition à m^*

Un certain nombre de cas s’expliquent par une position d’ultériorité par rapport à un repère que le locuteur ne prend pas en charge ; le futur II inscrit donc le procès dans un monde des attentes m^* déterminé à partir d’un monde possible qui n’est pas celui des attentes du locuteur :

Si nel tendreit l’um mie a bien
Que jo te dunasse recet.
(*Brut*, v. 6898-9⁸⁰)

Ici, la structure est particulièrement claire : la complétive au subjonctif exprime un procès

⁸⁰ Relevé des occurrences en indépendante, outre celles commentées : *Rou II*, v. 2667, 3443-4, 4244 ; *Rou III*, v. 5325 *Thèbes*, v. 1426, 1435, 1436, 1437, 1438, 1440, C4028, 4243, 5593, 5594, 6690, 9003, 9004, 10195,

que le locuteur n'a pas l'intention d'accomplir ; le futur II exprime l'ultériorité par rapport à ce point.

Parfois, le futur II exprime simplement un fait prospectif qui n'est pas directement intégré à *m** : la possibilité, envisagée comme probable, n'est toutefois pas considérée comme directement réalisable ; ce déficit en réalisabilité lui interdit d'appartenir à *m** et donc d'être exprimée au futur I :

et je criem molt du chien le cri,
qar je porroie en tel leu estre,
o vos ou Govenal mon mestre,
se il criout, feroit nos prendre.
(*Béroul*, v. 1600-3)

Ce futur moins probable peut être révélé par l'emploi de l'adverbe *espoir*, qui indique une modalisation faisant naturellement basculer le point de vue prospectif de la certitude (qui serait exprimée au futur I) à une forme d'incertitude⁸¹ :

Sire, cer chevalchiez plus tost,
tant qu'en cele forest fussiens ;
espoir tost eschaperiens.
(*Érec*, v. 3546-8)

La plupart du temps cependant, le repère non actuel est le pendant négatif du moment d'énonciation, avec lequel il est contemporain ; le futur II est alors l'expression du futur refusé, là où le futur est l'expression du futur prédit :

« Par foi, » ce dit li dus, « raison seroit et droiz,
mez je ne voi la voie, ne sai se tu la voiz,
coment je li aÿ. »
(*Rou II*, v. 2749-51)

Le futur II est ici suivi d'une objection, introduite par *mez*, qui indique que le locuteur considère que le procès est ultérieur à un présent qu'il ne pense pas actualiser ; la même

10196 ; *Énéas*, v. 518, 828, 4189, 4191, 4196, 4197, 4198, 4571, 5641, 6687, 6688, 6690, 6691, 8365, 8366, 8371, 8621, 8726, 8727, 8834, 9434, 9492, 10055 ; *Thomas*, v. 706, 707, 2412 ; *Béroul*, v. 62, 171, 193, 3242, 3445, 3446, 4157 ; *Érec*, v. 3730, 4130, 5378, 5526, 5668, 6425, 6862 ; *Cligès*, v. 489, 621, 637, 1384, 1393, 2452, 2705, 4121, 4474, 4475, 5251, 5256, 5257, 5263, 5379 ; *Lancelot*, v. 234, 491, 795, 1120, 1524, 1584, 1890, 1994, 3058, 3348, 3415, 3416, 3874, 5091, 5465 ; *Yvain*, v. 376, 1331, 1336, 1340, 1536, 1684, 1685, 1686, 1821, 1903, 1921, 2006, 2633, 3726, 3738, 3972, 3978, 5831, 5965 ; *Perceval*, v. 273, 274, 729, 730, 1097, 1862, 2115, 2273, 2488, 3671, 5354, 5861, 5866, 5950, 5968, 6334, 6355, 6378, 6484, 6543, 6556, 6575, 6847, 7144, 7145, 7212, 7341, 7375, 7379, 8089. – Je ne liste que les occurrences en indépendante, mais l'effet de sens peut évidemment apparaître en subordonnée (par ex. *Brut*, v. 13075-6 : « E il se set tant a culpable / Que de pais querre serreit fable »).

⁸¹ Voir p. 111 pour un autre exemple d'*espoir* avec un futur II au sens de conditionnel passé.

structure en *mez* se retrouve dans l'occurrence de *Rou III*, v. 5325. Ici, l'effet de sens se double d'un effet polyphonique, puisque le futur II commente une suggestion proposée par l'interlocuteur. Mais il ne me semble pas que le sens polyphonique soit ici dominant ; c'est parce que le futur II indique le futur non pris en charge qu'il peut acquérir une valeur dialogique de réfutation.

Le contexte permet souvent de désambiguïser cet effet de sens, par deux procédés :

– parfois, un premier repère indique la négativité du monde possible dans lequel le procès au futur II s'insère :

Ja n'osera torner ariere,
quant il est morz par tiel maniere ;
par Dieu, li reis la destruireit,
ja de lui merci nen avreit.
(*Thèbes*, v. 2621-4)

Le premier repère est un verbe futur nié (*n'osera*), point de repère créant un embranchement dans le futur (la jeune fille a deux choix : oser revenir ou ne pas oser revenir) ; l'embranchement « oser revenir » est négatif : ce n'est pas le monde des attentes du locuteur ; ce monde $m^{\sim*}$ est toutefois filé, au futur II, qui exprime bien l'ultériorité par rapport à un repère non assumé comme tel par le locuteur.

– il arrive aussi souvent qu'un premier repère, actuel et suivi de sa projection en m^* (par l'impératif ou le futur), soit exprimé, suivi du procès en m^- justifiant le caractère préféré ou plus probable du premier élément :

Laison a serre cest traallier :
en tel leu nos porroit mener
d[o]nt griés seroit le retourner.
(*Béroul*, v. 1524-6)

Après l'impératif exprimant le procès intégré à la fois dans m^* et m^+ , le futur II argumente la situation de ce procès dans m^+ en exprimant la conséquence, refusée et répulsive, du procès conseillé. Le tour apparaît donc souvent dans des contextes fortement argumentatifs : le développement de m^- permet d'argumenter pour justifier le choix de m^+ , le premier étant de nature répulsive et le second attractif :

Dirai li donc tot en apert ?
Nenil. Por coi ? Je n'oseroie,
que mon seignor correceeroie.

(*Érec*, v. 3728-30 ; *Cligès*, v. 489, très proche dans la structure)

Le contexte explicite bien qu'il s'agit d'un refus de la part d'Énide, étayé par les conséquences de ce refus, exprimées au futur II.

Dans tous les cas, le futur II apparaît comme le versant négatif du futur : là où le futur s'inscrit dans le monde des attentes après un embranchement (entre p et $-p$), le futur II va décrire ce qu'il se passe dans l'autre embranchement, l'anti-monde des attentes. Toutefois, dans certains cas, cette négativité est atténuée dans la mesure où l'on a affaire à un simple effet de polyphonie ; le locuteur ne situe pas le procès dans m^* , dans la mesure où il se contente de faire écho au procès sans préjuger de sa réalisabilité. L'occurrence suivante est nette :

– Et g'en ferai mon pooir tot.

– Donc an istroient sanz refot

Trestuit li autre quitement.

(*Lancelot*, v. 2109-10 ; cp. *Yvain*, v. 359, 6284 ; *Perceval*, v. 3659⁸², 6856)

Lancelot annonce une action au futur qu'il est sûr de réaliser (*ferai*) ; le vavasseur exprime la conséquence de cette action par un futur II (*donc en istroient*). Le passage de l'un à l'autre pourrait s'expliquer par le passage à un second niveau de futur ; toutefois, il me semble intéressant d'y voir un effet polyphonique : là où Lancelot décrit ce qui est *pour lui* le monde des attentes, le vavasseur évoque un fait ultérieur dans ce monde, qui n'est pas, *pour lui*, le monde des attentes, mais celui de son interlocuteur. Le futur II décrit alors l'ultérieur par rapport à un repère non actuel, en l'occurrence ce que l'interlocuteur veut faire. L'effet polyphonique est donc intéressant, puisque le vavasseur décrit une action future sans aucunement préjuger de sa réalisabilité (il n'émet aucune opinion sur la capacité de Lancelot à réussir à sortir de Gorre ; bien plus, la mise à distance suggère qu'il n'y croit pas vraiment) ; cependant, l'effet polyphonique est une *conséquence* du sens profond du futur II, et ne me semble pas être directement présent dans le sens du tiroir. Dans certains cas, on est à la limite de la question rhétorique ; c'est le contexte qui permet alors de faire la part entre les occurrences :

⁸² L'effet n'est présent dans cette occurrence que dans les manuscrits *AQ* (A. Hilka émende alors), les autres ayant le futur II dans le tour de parole précédent l'occurrence : le futur II ne crée pas de rupture, alors.

– Pran le roncin, si feras san [...]
– Avoi ! ge ving ça por ton bien,
et tu me feroies tel mal !
(*Perceval*, v. 6840-5 ; cp. *Érec*, v. 3338-41)

A. Hilka, K. Busby et Ch. Méla ont interprété le v. 6845 comme une interrogation, à la différence de F. Lecoy et de D. Poirion qui y voient une exclamation. Dans tous les cas, on n'a pas une interrogation rhétorique, Gauvain se contentant de souligner la conséquence des intentions du chevalier blessé, sans qu'il n'y ait d'affirmation sous-jacente. Le futur II exprime alors la conséquence du monde des attentes de l'interlocuteur, le chevalier blessé, que Gauvain ne reprend pas à son compte. Ce futur II d'indignation n'est donc qu'un sous-type d'un emploi polyphonique, lui-même dépendant du sens profond du futur II.

Le locuteur peut donc exploiter ce phénomène pour souligner fortement une volonté d'action, dans des contextes polémiques et donc avec une polyphonie nette :

Al rei ne plaist pas ycest conseil,
de maltalant devint vermeil :
« Bien sai, fait il, por quei le dites :
por vostre filz, qu'en serreit quites ! »
(*Thèbes*, v. 8661-4 ; cp. *Yvain*, v. 1684, 1821 ; *Perceval*, v. 6378⁸³)

Étéocle n'est visiblement pas favorable au conseil de Daire ; il y répond en justifiant les motivations de son interlocuteur (on a donc une forme de polyphonie « analytique », inférentielle : Étéocle n'a pas de preuve du point de vue de Daire, il l'infère). Dans le futur de Daire, son fils est donc libéré ; mais Étéocle, qui refuse vigoureusement le conseil, rejette donc la libération du fils dans un futur qu'il ne veut pas réaliser : d'où l'apparition du futur II, versant négatif du futur I, soulignant ici le processus polyphonique en jeu dans cette « négativisation » d'un futur possible. La polyphonie peut apparaître avec le même effet polémique, pour appuyer cependant non pas une action personnelle, mais un conseil :

⁸³ Cette occurrence est révélatrice, car elle change de tour de parole suivant les manuscrits, du fait de l'inversion des v. 6377-8 : dans *ACLPSU*, on a « – Por ce vos an lo mialz aler / que ceste angerde a avaler. – Par foi, fet mes sire Gauvains, / cist retorners seroit vilains » ; dans *BEFHMQRTV*, on a, suivant l'édition de Ch. Méla : « – Por ce vos en vient mielz aler / Que de ceste engarde avaler, / Que li retorz est trop grevains. – Par foi... ». Le procès est au présent lorsque le chevalier blessé l'utilise comme argument au conseil qu'il donne ; en revanche, il est au futur II lorsque Gauvain, dans son tour de parole, indique qu'il refuse de suivre cet ordre (il décrit donc la conséquence de m^- , le monde que Gauvain ne veut actualiser). Il est difficile de savoir quelle est la leçon originale ; K. Busby (1993, 507) change l'ordre de *T* au profit de celui de *A*, trouvant que « le sentiment du v. 6616 [= 6378] s'attache beaucoup mieux à la fermeté d'esprit de Gauvain ». Ce qui ne prouve rien, mais il fallait bien faire un choix.

a cen serient il son voel,
il en feroit asez bel duel ;
mais qu'il eüst la terre an pais
et la fame, ne querroit mes ;
ne li chauroi qui morz an fust.
(*Énéas*, v. 6687-91)

Son vuel explicite le fait que Drancès décrit ici les intentions de Turnus, de manière particulièrement négative et en présence de celui-ci, lors d'un conseil des Latins. Dans une occurrence, toutefois, le caractère polémique est très atténué :

– Et ancor vos fiancerai
Que je vos en avancerai
Si que certainnement savrez
Que j'en ferai voz volantez.
– Mestre, molt m'avriez garie,
Mes l'empereres me marie,
Don je sui iriee et dolante.
(*Cligès*, v. 3093-9)

Les éditions critiques de Foerster et de Gregory-Luttrell gardent le futur II *m'avriez* au v. 3097, présenté par *ANT*, alors que les autres manuscrits ont *m'avez* (*MPBCR*) ou *m'avrez* (*S*) ; dans l'édition bilingue Méla-Collet, le texte de *C* est conservé mais son présent est traduit par un conditionnel. La philologie n'offre guère de secours pour faire la part des choses : les leçons ne recoupent pas les divisions entre familles de manuscrits dégagées par les différents éditeurs du texte ; le simple critère statistique favoriserait *m'avez*. Au plan sémantique, les deux leçons se défendent, mais avec une nuance de taille : si Fénice utilise le présent, elle atteste avoir une entière confiance en Thessala puisqu'elle dit que ses propos la soulagent ; en revanche, en utilisant le futur II, elle reprend le futur employé par Thessala, mais le met à distance en le supprimant de son monde des attentes, avec une coloration polyphonique nette ; cette mise à distance est explicitée alors par le *mes* qui suit (v. 3098), indiquant qu'elle n'est pas rassurée, étant donné l'urgence de la situation. Cette leçon est dès lors plus expressive au plan linguistique (le montage énonciatif et argumentatif est plus complexe) et plus dramatique au plan narratif (Fénice étant toujours angoissée par la situation), ce qui justifie qu'un éditeur la conserve (sans aucunement préjuger qu'elle remonte à Chrétien). Enfin, le locuteur peut même choisir d'annihiler tout effet polémique en soulignant que le monde des attentes qu'il va réaliser n'est pas celui qu'il désire, ce qui

crée un effet de tension plein de modestie :

Ja nel conteroie mon voel,
mais quant vos plest que gel vos die,
ja en orroiz bien grant partie.
(*Énéas*, v. 854-6)

Mon vuel, au v. 854, indique que le procès appartient à m^+ , le monde possible souhaité par le locuteur ; mais celui-ci, en indiquant que le même procès appartient au m^- de son interlocutrice, se soumet à sa volonté : le futur II indique donc que le monde qu'il souhaite n'est pas le monde des attentes, qu'il va réaliser ; ce monde des attentes, il l'énonce logiquement au futur, un futur classique d'annonce de propos (v. 856) indiquant qu'Énéas, ici, choisit par respect pour Didon de réaliser son monde des désirs à elle, et non le sien.

Dans d'autres contextes, cela permet de réguler les niveaux d'hypothèses au sein d'une réflexion sur la conduite à tenir :

Ne m'en acrerai an mesage
par cui vos feïsse savoir
que m'amistiez poëz avoir ;
[...] ge crienbroie
que vos m'en tenissiez propre
se vos mandoie amor premiere,
et quant m'avroiz sanz contredit
(car ce sera jusqu'a petit),
vos diriez qu'itel atrait
come j'avroie vers vos fait,
redeüsse ge faire aillors.
(*Énéas*, v. 8362-73)

Le futur du v. 8362 s'explique : il s'agit d'une décision de la part de Lavine de ne pas envoyer de messager déclarer son amour à Énéas ; dès lors, les futurs II qui suivent (v. 8366, 8371, 8372) se justifient : Lavine développe non le monde des attentes, mais le monde possible qu'elle refuse. Or, au sein de ce monde des attentes, deux procès au futur apparaissent (v. 8369-70), *a priori* peu à leur place dans ce contexte, mais attestés par la tradition manuscrite. Ces futurs sont cependant tout à fait justifiés : ils expriment un fait qui appartient à m^* , et Lavine ne doute pas qu'elle appartiendra un jour à Énéas (le v. 8370 est d'ailleurs explicite ; il peut apparaître comme une justification du futur et de l'emploi d'une temporelle, non pas d'une hypothétique ici). Le futur exprime donc un fait qui appartient à la fois à m^* et à m^- , le monde possible refusé par Lavine ; les deux ont ainsi un

point commun (Lavine appartient à Énéas) mais sont distincts en amont (Lavine se déclare ou non à Énéas) et en aval (Énéas doute ou non de la fidélité de sa femme). Lavine exprime donc ici sa certitude amoureuse, ce qui est loin d'être anodin dans le contexte de désarroi sentimental du passage ; et elle le fait en refusant temporairement le caractère ramifié du temps, inhérent à la dimension modale du futur II : sur un point précis au moins, le futur est linéaire, sans alternative possible, et à aucun moment Lavine ne modalise la réalisation de son amour pour Énéas⁸⁴. De même, l'apparition d'un futur II peut indiquer qu'une hypothèse est moins probable, même si le contexte d'apparition de l'occurrence est problématique :

... malade vous faingniez, [...]
o l'aïde de Dieu vous en eschaperiez.
(*Rou III*, v. 2382-7)

Généralement, la conséquence d'un ordre est exprimée au futur (au plan pragmatique, il est plus efficace pour le locuteur de montrer que la conséquence appartient à m^* et donc que l'interlocuteur a tout intérêt à accomplir l'ordre donné) ; ici, le futur II apparaît comme une modalisation étrange de cette conséquence, à moins que le locuteur témoigne d'un manque de confiance envers sa solution (ce que le groupe prépositionnel « o l'aïde de Dieu » appuie, d'ailleurs). Toutefois, le vers est problématique, dans la mesure où faire de *eschaperiez* un conditionnel implique en principe une désinence dissyllabique ; il faut donc supprimer un monosyllabe de l'hémistiche (Holden 1973, 198). C'est, sans doute, la meilleure solution ; en effet, il aurait été possible d'émender *eschaper(i)ez* et de faire du verbe un futur I, mais toute la laisse présente des rimes en *-iez* ou *-iez*.

De manière assez exceptionnelle, l'apparition de deux futurs II permet d'invalider deux alternatives, afin de suggérer implicitement qu'une troisième voie est possible :

Cil dit : « Ce ne seroit pas buen,
se mener la vos an lessioie ;
sachiez, einçois m'en combatroie. »

⁸⁴ Cette occurrence, qui s'explique naturellement par la linguistique, pourrait servir d'exemple aux théories de J. Gardes Tamine : il n'y a pas d'écart ici (même si l'apparition d'un futur I au sein de futurs II peut surprendre), mais une exploitation des possibilités sémantiques du code linguistique

(*Lancelot*, v. 1608-10 ; cp. v. 2648, très proche ; v. 1524 ; *Thèbes*, v. 9328 ; *Béroul*, v. 128 ; *Cligès*, v. 5464 ; *Lancelot*, v. 3227 ; *Yvain*, v. 3726 ; *Perceval*, v. 5349, 6334)

Lancelot exprime un premier monde ultérieur refusé (v. 1608) ; il exprime ensuite un monde qu'il préférerait à celui-ci (v. 1610). On aurait pu attendre un futur Ici, dans la mesure où, entre les deux mondes évoqués, celui qui implique un combat est celui favorisé par Lancelot (il serait, *a priori*, m^+). Cependant, le futur II indique que Lancelot ne veut pas réellement actualiser ce monde : il préfère que son adversaire abandonne d'emblée ses prétentions sur la demoiselle. Ce monde, préféré (m^+), reste implicite ; Lancelot ne fait que hiérarchiser deux mondes qu'il ne voudrait pas voir s'actualiser (m^-) et qui sont logiquement au futur II. Les alternatives ne sont alors pas binaires, ce qui est assez rare ; l'effet de sens est net ici : il s'agit d'exprimer la préférence, mais de manière hyperbolique puisqu'elle n'oppose pas m^+ et m^- , tout simplement, mais deux mondes refusés, dont l'un est généralement revendiqué par un interlocuteur ; de manière polémique, le locuteur dit qu'il préfère un monde particulièrement répulsif à ce monde revendiqué par autrui. À l'occasion, dans ce tour, des problèmes philologiques peuvent apparaître :

Einz seroie chenuz et blans,
pucele, que je me recroie
de vos servir, ou que je soie.
(*Perceval*, v. 5548-50)

Ici, la tradition manuscrite oppose *seroie* au v. 5548 (*AEFMPQS*, voire *B*, qui a *sereiez*) à *serai* (*CHLRTU*). *Seroie* est présent dans les éditions de A. Hilka et de Ch. Méla (qui édite *B*) ; toutefois, K. Busby garde *serai* dans son édition, jugeant qu'il correspond mieux au subjonctif présent de *recroie*. Cependant, une autre occurrence présente la même structure :

Un mui de sel avroit mangié
cist chevaliers, si con je croi,
einçois qu'il vos desraist vers moi.
(*Lancelot*, v. 1584-6)

On a bien le futur II en corrélation avec un subjonctif présent, et c'est cette leçon que présente l'édition de Foerster, malgré une tradition manuscrite très embrouillée pour ce

vers⁸⁵.

B. Le futur II redouble la négation

Dans certaines occurrences, il me semble que le futur II apparaît dans une phrase négative non pour indiquer que le procès en entier (*non-p*) appartient à *m**, mais pour redoubler le sens de la négation (*p* appartient à un monde refusé, ce qu'indiquent et la négation et le futur II, exprimant naturellement une insertion hors de *m**). Le procès est donc, à première vue, doublement inscrit dans la négativité, à la fois par la négation et par le futur II qui l'inscrit dans un monde ultérieur non pris en charge :

... Je n'oiserioie,
que mon seignor correceeroie
(*Érec*, v. 3729-30⁸⁶)

Au v. 3729, *Énide* exprime son intention : elle n'osera pas ; la proposition sous forme négative appartient donc à *m**. Il semble alors que le futur II n'apparaisse que par influence de la négation, et peut-être de la rime. Cet emploi apparaît dans une collocation qui apparaît presque comme une locution :

Et il li dit : « Ne porroit estre
Que je herberjasse a ceste ore »
(*Lancelot*, v. 2266-7)

Deux remarques importantes doivent être faites au sujet de cet emploi :

– il est souvent difficile de faire la part entre cet énoncé et le futur II exprimant une généralité dont la réalisation n'est pas directement pertinente. Par exemple, dans l'occurrence suivante :

Vos estes oncle et il tes niés :
a vos ne mesferoit il mie.

⁸⁵ Le texte de Guiot est isolé et le subjonctif présent est dans *T* (*Einçois qu'il vos aquit vers moi*) et *E* (*Ainz qu'il vos desraigne vers moi*) ; on trouve le subjonctif imparfait dans *VG* (*Ainz qu'il vos desresnast vers moi*) et *A* (*Que desrainier puisse vers moi*). La meilleure famille du roman, ainsi qu'un manuscrit de la moins bonne famille, ont donc le subjonctif présent ; ailleurs, on a le subjonctif imparfait. Cela serait un argument fort pour le subjonctif présent, si sa présence dans la meilleure famille était stable ; or les trois manuscrits qui ont le subjonctif présent (*CTE*) ont des textes très différents.

⁸⁶ Relevé des occurrences en indépendante, outre celles commentées : *Thèbes*, v. 9762 ; *Énéas*, v. 1854, 5679, 6199, 6483 ; *Béroul*, v. 1105, 1135, 2950 ; *Érec*, v. 3336, 3729, 4232, 4676, 6120, 6640 ; *Cligès*, v. 792, 2318, 3110, 4229 ; *Lancelot*, v. 142, 232, 954, 1523, 1986, 3403, 3404 ; *Yvain*, v. 289, 1611, 1747, 1978, 3838, 5166, 6291, 6684 ; *Perceval*, v. 1585, 7518, 7776. Le tour peut apparaître en subordonnée, évidemment ; par ex. *Perceval*, v. 7331-2 : « s'atendent une grant folie / qui ne porroit avenir mie ».

(*Béroul*, v. 1105-6)

Dinas considère bien que, dans m^* , Tristan n'agirait pas mal envers Marc ; mais il semble généraliser cette idée, le procès débordant de m^* au profit des mondes prospectifs. L'alliance du futur II et de la négation renforce le propos car elle le généralise, ce qui fait basculer d'un emploi à un autre, selon un continuum qu'il est difficile, souvent, de scinder en deux emplois spécifiques ;

– dans certaines occurrences, il est interchangeable avec d'autres tiroirs :

De tant est plus mes cors dolanz,
quant tu ne m'oz ne ne m'entendz :
tu ne me respondroies mie.
(*Énéas*, v. 6199)

Le futur II s'explique ici par mon analyse d'un redoublement, sans doute expressif, de la négation ; toutefois, le manuscrit *D* utilise ici le présent, et les manuscrits *EFGHI* le futur : le futur II, cantonné à une famille (*AB*), fût-ce la meilleure, n'est pas le seul tiroir possible. Le cas est récurrent dans l'expression véridictive « n'an mantiroie mie », présente à deux reprises dans *Perceval* (v. 8498 et 8755⁸⁷) : le tour au futur fait porter la véridiction sur l'énoncé et seulement sur lui, alors que l'énoncé au futur II généralise et sous-entend qu'à aucun moment le locuteur ne mentirait à ce sujet.

Enfin, dans un nombre non négligeable d'occurrences, ce futur II en phrase négative apparaît avec un groupe prépositionnel concessif, en règle générale en *por*, même si ce n'est pas toujours le cas :

Erec respont : « Vos dites bien ;
n'i iroie por nule rien. »
(*Érec*, v. 3989-90)

Le groupe prépositionnel *por nule rien* exprime ici une forme de concession ; dans ce cas précis, le sens concessif du tour est désambiguïsé par l'élément indéfini que contient le groupe prépositionnel, puisque cet élément souligne le fonctionnement extensionnel de la concession (Soutet 1990) ; ce tour est, il faut le noter, spécifique à Chrétien dans mon

⁸⁷ La formule ne se retrouve que dans *AS* au v. 8498 ; on trouve « nel vos celeraï mie » dans les autres manuscrits (à l'exception de *L*, qui a « nan dotez mie ») et dans les éditions critiques de A. Hilka et de K. Busby. Au v. 8755, on a « ge n'en mantirai mie » ou des expressions proches dans les manuscrits *CEHMQU*, mais les deux éditions critiques citées gardent le tour au futur II.

corpus⁸⁸. C'est le sens extensionnel qui justifie alors l'apparition du futur II : le procès appartient non à *m**, mais à l'ensemble des mondes possibles (ultérieurs) balayés par la concession extensionnelle. Chez les autres auteurs, on trouve ce qu'O. Soutet considère comme des énoncés de type 2, à présomption en faveur de l'interprétation concessive, lorsque le groupe prépositionnel en *por* contient un élément nettement hyperbolique :

N'aies tu mie suspesion
 Que jol die par traisun,
 Je nel fereie pur ma vie.
 (*Brut*, v. 4527-9⁸⁹)

Ces énoncés, plus spécifiques, pourraient presque être analysés comme des cas de système hypothétique concessif, où le groupe prépositionnel peut être remplacé par une protase (*pur ma vie* = « même si cela devait me sauver la vie ») ; le futur II apparaît alors non parce que tous les mondes possibles sont balayés par la concession, mais parce qu'un monde spécifique, mais non directement réalisable, est concerné. L'élément de l'hyperbole est souvent topique : il peut concerner la vie (comme dans l'exemple cité, dans *Brut*, v. 11368 et dans *Énéas*, v. 5676), une forte somme d'argent (*Brut*, v. 10983 ; *Bérout*, v. 1135) et, de manière idiolectale dans le corpus, un royaume (les exemples ne sont que chez Chrétien : *Cligès*, v. 792 ; *Lancelot*, v. 1986 ; *Yvain*, v. 4070) ; la thématique de la royauté apparaît donc, de ce point de vue, en négatif, puisqu'elle ne se désire pas coûte que coûte, mais entre en concurrence avec d'autres principes, notamment l'amour. Enfin, on a même quelques occurrences du type 3 dans la classification d'O. Soutet, type qui regroupe les cas où il faut s'appuyer sur le contexte pour dégager le sens concessif :

Tant iert Richard de grant puissance
 et tant l'amout li reis de France,
 ne se voldreit, pur lui salver,

⁸⁸ Il utilise *por nule rien* (*Érec*, v. 1356, 3990 ; *Cligès*, v. 4274 ; *Yvain*, v. 4595) ou *por rien* (*Lancelot*, v. 1523, 3403-4 ; *Yvain*, v. 3987 ; *Perceval*, v. 2614, 3508). On a l'impression d'une sorte de point de bascule chronologique entre les deux tours, le premier se trouvant dans *Érec* et *Cligès* seul, et le second dans *Perceval* seul (*Perceval* présentant une occurrence originale où deux GN sont coordonnées dans le groupe prépositionnel, l'un général et l'autre plus particulier : « que je nel leiroie por rien / ne por home de tot le mont », v. 2614-5). Chrétien est aussi le seul à utiliser des groupes prépositionnels sans *por*, mais de sens équivalent : *an nule meniere* (*Érec*, v. 1179), *an nule guise* (*Érec*, v. 1756, 3336, 4232 ; *Lancelot*, v. 3083 ; *Yvain*, v. 6684) ou *a nul fuer* (*Érec*, v. 3364, *Yvain*, v. 3838, *Perceval*, v. 3626). On peut ajouter aussi *por nule angoisse* (*Yvain*, v. 3725 ; cp. *Cligès*, v. 4576).

⁸⁹ Deux manuscrits, *F* et *G*, présentent cependant la leçon *feroi*, qui est sans aucun doute fautive (*F* présente un vers hypométrique, « Certes ne feroi mie » et *G* un vers hypermétrique « Que je ne feroi pas pur ma vie ») ; toutefois le futur semble possible dans ce contexte puisque le procès nié est inscrit dans *m** du locuteur ; c'est le procès sans sa négation qui est inscrit dans un monde refusé par le locuteur.

a Richard, sun frere, medler.
(*Rou III*, v. 999-1002 ; cp. *Thèbes*, v. 9762 ; *Bérout*, v. 2950)

Hors d'un contexte large, les v. 1001-2 se comprennent mal : ils évoquent Guillaume, le frère de Richard II, qui vient de s'enfuir ; Guillaume ne peut trouver refuge auprès du roi de France, ami trop proche de Richard. Ainsi, le roi de France ne voudrait pas entrer en conflit avec Richard II en sauvant Guillaume. On voit donc que *pur lui salver* est très spécifique et le sens concessif ne relève plus du type extensionnel, très fort au plan de l'expression, mais d'une simple cause inefficace⁹⁰ : on n'est plus dans une forme de systématique, mais dans une réflexion spécifique adaptée au contexte. Notons que les trois occurrences que j'ai listées sont à la P3, plutôt rares dans ce type qui privilégie la P1 (21 occurrences sur 31⁹¹) : l'emploi d'une personne atypique peut brouiller la reconnaissance du tour. Le fait que la P1 soit privilégiée n'est pas étonnant : ces énoncés servent en général à exprimer une résolution forte, qui apparaît souvent en DD.

Ce type de futur II apparaît souvent avec des marques qui explicitent l'insistance sur la négativité ; ces marques semblent parfois même justifier l'occurrence, comme en témoigne la comparaison des deux exemples suivants, proches dans le texte :

Erec respond : « Ne vos enuit,
ne lesseraï mon oste enuit. »
(*Érec*, v. 1263-4)

Erec respont : « Lessiez m'en pes,
nel feroïe an nule meniere. »
(*Érec*, v. 1278-9)

Le parallélisme est marqué entre les deux occurrences, mais on note une certaine progression : de *ne vos enuit* à *lessiez m'en pes*, l'impatience d'Érec est de plus en plus nette. Or, la première fois, le refus est exprimé par un simple futur I annonçant son action ; la deuxième, *a priori* plus forte et donc plus expressive, Érec emploie le futur II redondant avec la négation (les procès est placé deux fois dans m^-). Or, on voit que *an nule meniere*

⁹⁰ D'ailleurs, je me demande si le sens concessif est le seul possible ici ; il me semble dépendre de l'incidence du groupe prépositionnel, que l'on peut analyser 1) comme portant sur *voldreit*, ce qui implique une traduction de type « même pour le sauver, il ne voudrait entrer en conflit avec Richard » ; 2), comme portant sur *medler*, solution que semble préférer G. S. Burgess dans sa traduction : « he would not wish to quarrel with Richard in order to help his brother ». Dans cette lecture, la cause est explicitement niée, elle entre dans le champ de la négation initiale et il ne s'agit pas d'une concession.

⁹¹ Le corpus présente autrement deux occurrences à la P5 (*Énéas*, v. 5679 ; *Lancelot*, v. 3083), où le locuteur analyse les émotions de son interlocuteur ; il y a aussi huit occurrences à la P3 : outre celles mentionnées, il y en a 5, avec trois cas de figure : une P3 impersonnelle (*Yvain*, v. 3838), deux pris en charge par le narrateur qui se focalise sur le personnage (*Brut*, v. 11368 et *Yvain*, v. 4070) et enfin deux en DD, où les personnages analysent les émotions du délocuté (*Brut*, v. 10985 et *Perceval*, v. 3508).

apparaît, ce qui justifie l'apparition du futur II, par la force expressive que le groupe prépositionnel exprime. On n'est alors plus dans la décision d'action (au futur) mais dans l'expression d'une forme de récurrence systématique, généralisatrice donc plus virtuelle (le repère non actuel du futur est en ce cas un repère situé dans tous les mondes possibles, d'où l'apparition de ce futur II modal).

C. Le procès envisagé n'est pas directement pertinent

Dans plusieurs cas, le futur II sert à exprimer un procès ultérieur au moment de l'énonciation, mais dont la réalisation n'est pas pertinente, ou en tout cas pas directement envisagée par le locuteur. Dès lors, je considère qu'il n'appartient pas à m^* , si on définit de manière pragmatique ce monde des attentes comme celui dont le locuteur envisage immédiatement la réalisation, celui que le locuteur devra incessamment affronter et avec lequel il se prépare à se confronter.

Dans certains cas, il s'agit de décrire une propriété :

Bien sereit l'entree, e l'eissue,
Par dous bons humes defendue.

(*Brut*, v. 8699-700 ; cp. *Thèbes*, v. 2808, 2920 ; *Énéas*, v. 5353, 5354, 6963, 8639, 8640 ; *Érec*, v. 5355 ; *Lancelot*, v. 2167 ; *Perceval*, v. 3454, 3659, 5819⁹²)

Il s'agit d'occurrences où une protase est le plus aisément retrouvable (ici, « Si elles étaient attaquées... ») ; mais cela n'explique pas le futur II, qui apparaît comme exprimant une propriété générale du fort que le locuteur n'envisage pas comme pouvant s'actualiser en m^* ; elle demeure cantonnée à un monde possible (le manuscrit *A* présente d'ailleurs la variante *fust*). Plus précisément, il me semble que ce monde possible est, dans le cadre de la théorie de C. Vetters, non actuel dans le sens où l'invasion n'est pas directement envisagée : l'ultérieur se situe non dans une branche entre m^* et $m^{\sim*}$, mais dans un « pur »

⁹² Il faudrait ajouter l'occurrence au v. 3128 de *Perceval* : « et avoec ce ancore vit / qu'ele estoit de si bon acier / qu'ele ne pooit peçoier / fors que par un tot seul peril » ; seul le manuscrit de Guiot a *pooit*, les autres ont *porroit*, leçon retenue par A. Hilka et K. Busby. La nuance entre les deux est de taille : l'imparfait décrit une propriété pure de l'épée, du point de vue du narrateur qui est en train de décrire la chose ; le futur II, en revanche, envisage de manière prospective une propriété ; le phénomène est ancré dans la temporalité relative, ce qu'appuient deux éléments de contexte : le fait que l'on soit dans une focalisation (*vit* au v. 3126), et qu'il y ait une exception à la propriété (v. 3129), ce qui suggère que, dans un moment futur non encore déterminé, l'épée se brisera. L'option de programme narratif (futur II) semble plus forte que l'option description pure (imparfait), ce qui ne veut évidemment pas dire que l'imparfait soit fautif au plan grammatical.

monde possible, une éventualité envisagée en tant que tel et non dans sa réalisabilité. Une autre occurrence est un peu plus difficile :

Dunc verriez l'eue lever
(*Brut*, v. 9567)

Ce vers se situe dans la description, adressée par Arthur à Hoel, d'un lac merveilleux ; la description commence par un futur I (« un altre estanc que tu verras », v. 9540). Le futur I, dans ce cadre, semble plus pertinent, dans la mesure où Arthur ne semble pas douter de la réalisation du procès ; les manuscrits *LFT* font d'ailleurs le choix de la variante *verrez*, mais celle-ci crée un vers hypométrique. Il semble alors qu'il y ait un décrochage énonciatif : Arthur, s'enfonçant dans sa description, considère celle-ci comme de plus en plus coupée du réel. Dans ce contexte, le poids de formules de conteur du type *veissiez*, d'ailleurs employées dans le manuscrit *G*, a pu influencer sur le choix de cette forme verbale qui fait de Hoel non le spectateur potentiel des merveilles des lacs, mais l'auditeur d'une fiction coupée de sa réalité directe.

Cela concerne de manière plus large des énoncés qui expriment une éventualité future, sans envisager sa réalisation, mais qui, pour une raison ou pour une autre, est pertinente :

Ja feriez vous autretal.
(*Thèbes*, v. 6774 ; cp. v. 6448, 9115 ; *Énéas*, v. 1128, 6772, 8572, 9881 ; *Cligès*, v. 943, 3947, 4225 ; *Yvain*, v. 6021 ; *Perceval*, v. 1509, 6733⁹³)

Ismène argumente ici au nom d'une éventualité possible, mais sans que sa réalisation soit pertinente immédiatement. On est finalement très proche de l'idée de propriété, puisqu'il s'agit ici d'évoquer un trait de caractère d'Antigone. Relèvent aussi de cet emploi, je pense, la question de l'expression de la volonté ; un exemple du *Perceval* est à ce sujet très révélateur :

mes mout iroie volantiers
au roi qui fet les chevaliers,
et g'irai, cui qu'il an poist.

⁹³ Évidemment, ce type d'emploi peut se trouver en proposition dépendante, par exemple en relative : « remaint maint bel fait a escrire / ki bon sereit e bel a dire » (*Rou III*, v. 345-6). Le tour indique explicitement que l'écriture des faits restants ne se situe pas dans *m**, Wace les excluant de son projet d'écriture.

(*Perceval*, v. 491-3⁹⁴)

Qu'est-ce qui justifie le passage de *iroie* à *irai*, ici, alors que ces deux formes désignent *a priori* la même action ? Le contexte est éclairant : *iroie* est accompagné de *volantiers*, ce qui situe le procès dans le monde de la volonté, du désir ; *irai*, en revanche, est accompagné d'un tour concessif qui renforce la décision d'action (*cui qu'il an poist*). Le futur exprime donc, naturellement, une résolution nette à agir : Perceval envisage son départ qui sera rapide. En revanche, le futur II est plus étrange ; il me semble que *volantiers* indique ici que le départ reste une pure volition : le futur II indique qu'il s'agit d'un désir général, non encore engagé dans un processus de réalisation ; il signifie que Perceval, ayant vu les chevaliers, a un nouveau désir. Il n'est alors pas anodin que Perceval, encore naïf et spontané, passe en l'espace de trois vers d'une volonté abstraite à un programme d'action, ce qui pourrait se traduire par : « mais je voudrais bien aller voir le roi qui fait les chevaliers ; et j'irai, n'en déplaie à quiconque ». Cet effet de désir non réalisable directement est net dans l'occurrence suivante :

Et mon vuel toz jorz le verroie,
Ja mes ialz partir n'an querroie.
(*Cligès*, v. 915-6)

Soredamor exprime ici un désir amoureux qui est envisagé dans sa pure gratuité, la réalisation de ce désir (d'ailleurs hyperbolique) n'étant pas envisagée directement. Enfin, *mon vuel* + futur II se trouve à plusieurs reprises avec le même effet d'hyperbole, lorsqu'en contexte de plainte un personnage appelle la mort :

la morz me prendroit or mon vuel.
(*Énéas*, v. 6370 ; cp. *Érec*, v. 4314 ; *Lancelot*, v. 1110 ; *Yvain*, v. 1605)

Un futur Indiquerait ici que le personnage désire réellement mourir ; le futur II, en indiquant que le souhait n'est pas directement réalisable, qu'il n'est pas engagé dans un processus de réalisation, souligne alors le caractère hyperbolique du souhait que le personnage, sans doute, ne veut pas réellement voir réalisé : le procès appartient certes à

⁹⁴ Aux v. 2307-9 d'*Yvain*, il y a sans doute coexistence entre ce type d'occurrence et une pure atténuation polie : « et li rois dit que volantiers / li feroit il, huit jorz antiers, / amor et joie et compaignie ». L'effet de politesse peut justement venir du fait que le roi présente l'invitation comme un pur désir de sa part, et non une intention engagée dans un processus de réalisation.

un monde possible, mais aucunement à *m**.

Enfin, on peut aussi rattacher à ce type d'emploi les énoncés métaphoriques :

Bien savreiez oue autri main
la serpent traire de la rosche.

(*Thèbes*, v. 8668-9 ; cp. v. 8671 ; *Énéas*, v. 4003 ; *Cligès*, v. 4348 ; *Lancelot*, v. 112, 3317 ;
Yvain, v. 2065, 2161, 5110, 5308 ; *Perceval*, v. 8416)

Ici, l'absence de pertinence de la réalisation immédiate du procès vient de son caractère métaphorique, ou comparatif ; mais l'éventualité, même symbolique, est pertinente dans le discours. On notera l'occurrence étrange suivante :

Sire, fet ele, veoir poez
qu'an ses plaies a grant peril,
que de la menor morroit il.
(*Perceval*, v. 6326-8)

Le futur II s'explique, je pense, par une sorte de rupture entre l'hyperbole et la réalité : la locutrice n'envisage sans doute pas directement la mort de son ami (qui d'ailleurs se remettra assez facilement), elle ne peut donc asserter sa mort au futur, qui impliquerait une certitude ; d'ailleurs, et c'est sans doute le critère le plus important ici, le procès n'est pas envisagé comme allant se réaliser en grande probabilité, comme un risque, qui étaye le jugement énoncé au v. 6327. La locutrice insiste sur le *peril* plus que sur la certitude d'une mort : le futur II est naturel. C'est cet effet de sens que l'on trouve, je pense, en comparative :

autressi vous est Flandres legiere a justicier
com un vaissel de verre seroit a depechier.
(*Rou II*, v. 2222-3 ; voir les tables en appendice II pour le relevé complet⁹⁵)

La comparative exprime un procès non réalisable directement, mais appartenant à un quelconque monde possible ; son évocation est toutefois pertinente dans la mesure où le procès sert la comparaison.

Ce type inclut aussi les énoncés génériques :

Retenir ne me porroit nus

⁹⁵ Notons que le futur II n'est pas le seul possible ici : voir par ex. le v. 3176 de *Perceval*, « si grant con l'an le porroit faire ». Les variantes sont nombreuses : *AR* ont *porroit*, *BCFQ* *puet*, *HLPS* *pot*, *MTU* *pooit*. Å. Hilka édite *puet*, et K. Busby *pooit*, suivant son manuscrit par défaut, les variantes étant trop nombreuses pour avoir une certitude.

(*Érec*, v. 4217 ; cp. v. 5424, énoncé quasi identique ; *Cligès*, v. 146, 5202-3, 5447, 5509, 6164 ; *Lancelot*, v. 580, 1897, 3056, 3059, 4356 ; *Yvain*, v. 642, 1072, 1173, 3602, 3604 ; *Perceval*, v. 5866, 8231 ; *Thèbes*, v. C4009, C4010, 7340, 8383 ; *Thomas*, v. 1635)

Le fonctionnement est dès lors un peu différent. Le procès envisagé se situe naturellement dans m^* : Érec exprime sa décision de partir indirectement, en mentionnant que personne ne l'empêchera. Toutefois, l'énoncé générique qu'il emploie (*nus* en est un indice suffisant) fait que le procès se situe dans m^* , mais aussi dans tous les mondes possibles envisagés : cette généralité bloque l'apparition du futur au profit du futur II, au sémantisme virtuel plus adapté à ce contexte.

Deux éléments doivent être analysés plus précisément par rapport à cet emploi. Le premier concerne la valeur temporelle du tour : l'emploi d'un futur II indique que le tour se focalise sur la part *future* de la propriété ou du phénomène :

que l'an porroit, se Dex me gart,
chevalchier, ce tesmoingne l'en
.xxv. lues an cest san
tot droit ensi com vos venez
c'uns ostex n'i seroit trovez
(*Perceval*, v. 3454-8)

Ici, évidemment, la possibilité préexiste à l'énonciation ; mais la cousine de Perceval ne s'intéresse qu'à la partie ultérieure de la propriété de la terre du Roi Pêcheur, puisque c'est la seule pertinente en contexte : elle souligne l'isolement de Perceval. Toutefois, dans l'exemple suivant, la valeur prospective est particulièrement effacée :

Or porroit an dire par droit,
Quant morte estes par mon servise,
Que je vos ai morte et ocise.
(*Cligès*, v. 6165-8)

Le procès envisagé semble ancré dans le présent, comme l'indique l'adverbe *or* (si on le comprend comme « maintenant » ; M. Rousse, le seul traducteur à le garder, traduit par « à présent », qui oriente vers le futur) : la virtualité du jugement de valeur fait qu'il est pertinent dès le présent, même si la valeur du futur II montre qu'il vaut aussi de manière prospective. En revanche, le fait qu'il faille absolument que le temps présent soit explicité par un adverbe suggère que l'annihilation de la valeur temporelle du futur II n'est pas comprise dans le sens profond du tour, mais a besoin d'un indice extérieur pour advenir.

En revanche, en cas de forme composée, le sens ultérieur ne me semble pas être effacé :

mon vuel, ja venuz seroit
(*Yvain*, v. 1822 ; cp. v. 1064-5)

Ja indique bien que le procès se situe dans le présent, mais le futur II indique une absence de réalisation. La coexistence des deux crée un effet de sens d'irréel du présent ; toutefois, je ne pense pas que l'effet de sens d'ultérieur du futur II soit perdu ; c'est juste que, avec la forme composée, on a un ultérieur accompli, ce qui implique que le point de repère du futur II soit antérieur au moment de l'énonciation ; ce point de repère est forcément virtuel (c'est l'effet de sens du futur et, de plus, un point de repère actuel aurait généré un autre tiroir). Laudine envisage donc un embranchement du passé, et souligne les conséquences de la branche non réalisée.

Le deuxième problème concerne la valeur stylistique du tour. L'apparition du futur II peut sembler marquée, en effet ; l'étude d'une occurrence où il alterne avec le futur en variante permet de souligner cela :

et dit : « Jel feroie lier,
einz que combatre le lessasse.
(*Lancelot*, v. 1776-7)

Le futur II de *feroie* est isolé dans la tradition manuscrite : les autres manuscrits, *TAEV*, ont *ferai*, leçon choisie par Foerster dans son édition ; dans toutes les éditions que j'ai consultées, toutes fondées sur le manuscrit de Guiot, le futur II a été conservé, même dans les éditions assez interventionnistes⁹⁶. Au plan philologique, il faut avouer qu'il est difficile de trancher : Guiot a beau être isolé, il est le seul représentant de la famille α et rien n'interdit de penser qu'il conserve la leçon originale, modifiée après lui dans la tradition manuscrite. Dans tous les cas, on a deux nuances très significatives :

– dans le cas d'un futur, Bademagu annonce une action qu'il ancre nettement dans le

⁹⁶ Ch. Méla édite fidèlement *feroie*, mais le traduit par un futur : s'agit-il d'une simple modification due à la traduction ou considère-t-il ici que la leçon de Foerster est meilleure ? Rappelons que Ch. Méla fait une traduction critique : il n'hésite pas, même lorsqu'il suit fidèlement Guiot dans son édition, à revenir dans sa traduction au texte de Foerster quand il l'estime supérieur. Mais, comme il ne signale en général pas ces changements, il est difficile de savoir les raisons de sa traduction, ici.

monde des attentes et dans le monde qu'il veut voir réalisé ; cela redouble nettement la mention, en DI, de l'ordre que Bademagu donne à ses hommes d'attacher son fils (v. 1774-5) : l'action est exprimée résolument ;

– dans le cas d'un futur II, Bademagu exprime comme une forme de principe général, de fait récurrent, sa volonté d'attacher Méléagant : la décision n'appartient pas à la fois à m^* et m^+ , mais à tous les mondes possibles à partir de l'énonciation. Perdant sa spécificité, le procès n'est plus au futur, mais au futur II. Cela atténue nettement le propos de Bademagu dans sa résolution présente, mais confère à sa décision une forme de systématique de l'amour paternel⁹⁷.

D. Le futur II exprime un second niveau de futurité

Dans certains cas, le repère non actuel est futur : le futur II exprime alors une sorte de « futur du futur », marqué en général par une réalisabilité moins évidente :

quant conseil pristrent li princier
qu'il feront la forest cerchier [...]
saveir si trover porroit l'on [...]
riviere ou l'ost s'arestut.
(*Thèbes*, v. 2216-21 ; cp. *Lancelot*, v. 1807)

Le premier futur, au v. 2217, est étrange (en complétive après un verbe au passé simple), mais attesté par la tradition manuscrite et par le rythme du vers ; le futur II du v. 2219 peut alors s'expliquer d'abord par un effet de chronologie (le procès est postérieur à celui du v. 2217), mais surtout par un effet de certitude : autant il est certain, après le conseil, que la forêt sera fouillée, autant la découverte d'une rivière est hypothétique, ce qu'indiquent le verbe *saveir* et l'auxiliaire de modalité *pooir* (absent de la famille x cependant, qui a *ja trouveroit*). La construction est d'ailleurs la même ici :

A un matin forment li plest
qu'ira chacier an la forest,
por esbatre de sa dolor,
s'antroblier porroit s'amor.

⁹⁷ Comme on le voit, ici, les deux variantes proposent deux nuances assez significatives, mais aucune ne me semble ni meilleure, ni plus expressive, que l'autre.

(*Énéas*, v. 1445-8)

Les deux actions, partir à la chasse et se distraire de sa douleur, ont un double lien logique et chronologique : la première est antérieure à la deuxième, et peut en être la cause. À la hiérarchie temporelle s'ajoute donc une hiérarchie de probabilité (la conséquence non nécessaire est forcément moins probable que la cause), soulignée par l'emploi de *porroit*. L'occurrence est d'ailleurs intéressante car il est difficile de déterminer si c'est le futur II ou *pooir* (ou les deux !) qui exprime ici la modalisation épistémique du propos.

En revanche, l'occurrence suivante ne présente pas un deuxième futur moins probable :

Mes por vos ore tant ferai
que jusqu'a demain atendrai ;
et ja mar an parleroit nus
que je ne l'atandroie plus.
(*Lancelot*, v. 3423-6⁹⁸)

Il est difficile d'expliquer le passage du futur au futur II ici ; l'idée d'un double pallier dans le futur peut alors expliquer que, une fois la première borne passée et posée comme repère (*ja*, v. 3425), on exprime un ultérieur du non-actuel futur. Toutefois, un phénomène de cohérence textuelle peut aussi intervenir : le v. 3425 est une forme de généralité (*nus*), pouvant justifier le passage au futur II (on passe à la totalité des mondes possibles, donc à un futur modalisé, le futur II) ; le v. 3426 ne serait au futur II que par uniformisation.

L'analyse suivant les niveaux de futurité permet d'expliquer des cas où le futur II apparaît sans qu'une modalisation soit pertinente :

Je l'irai proier, par ma foi,
qu'il me doint ancui a mangier,
que j'an avroie grant mestier.
(*Perceval*, v. 662-4)

Le futur II au v. 664 est étrange, mais peut s'expliquer par une sorte de chronologie entre la prière et le besoin de nourriture ; la virtualité impliquée par l'idée de prière a pu d'ailleurs jouer un rôle dans l'apparition du futur II.

⁹⁸ On trouve ce passage du futur au futur II en DD dans *Thèbes*, v. 8437-8 ; *Énéas*, v. 4571 et, pour les v. 9143 sqq. dans la leçon des manuscrits *DEFGH*.

L'effet de ce futur II peut être assez surprenant, lorsque le futur domine en contexte :

Ceanz antrer, ne herbergier
ne porroiz mie vostre cors ;
je serai anz, et vos defors
que ceanz ne porroiz venir.
Ne je ne porrai avenir
a vos, fors de boche ou de main ;
et, s'il vos plest, jusqu'a demain
i serai por amor de vos.
Asanbler ne porriens nos. [...]
Quant vos vandroiz, si vos gardez
que nule espie ne vos truisse.
(*Lancelot*, v. 4512-27 ; cp. *Thèbes*, v. 8437-8⁹⁹)

Au v. 4520, la forme *porriens* surprend et est difficile à classer. J'avais d'abord envisagé qu'il s'agissait d'un cas où le futur II renforce une négation, mais la présence de nombreux futurs en propositions négatives (v. 4513, 4515, 4516) rend cette lecture moins plausible ; je pense plutôt que, ici, le futur II est dû à la présence d'un SH en amont (v. 4518-9), indiquant un premier événement prospectif (la protase du v. 4519) ; c'est à partir de cet événement, qui fait office de repère non actuel, que le second événement exprimé au v. 4520 est situé. Le repère n'étant pas actuel, le futur II apparaît naturellement. Il faut alors noter l'effet créé par cet emploi, particulièrement rare d'ailleurs : dans un ensemble prospectif, les événements ne sont plus envisagés comme un bloc situé uniformément comme ultérieur par rapport au moment de l'énonciation (comme le ferait un bloc prospectif narratif uniquement au futur) ; ici, une sorte de linéarité est réinjectée, puisqu'un événement futur devient le point de repère du suivant, comme si le phénomène de repérage était déjà investi dans un déroulement chronologique cohérent. Les événements me semblent alors plus liés entre eux, avec une cohérence plus marquée.

Notons enfin que différents effets de sens ne sont pas exclusifs : ils peuvent coexister pour expliquer une occurrence :

... N'en dirai plus ;
que ce ne porroit dire nus.

⁹⁹ Dans cette occurrence, on passe brutalement du futur au futur II. S'il faut défendre le manuscrit à tout prix, on peut y voir un futur II de second niveau de futurité, mais l'effet serait étrange. Dans la mesure où le passage est présent uniquement dans le manuscrit *S*, dont on connaît le manque de fiabilité au plan linguistique, l'hypothèse d'une erreur de copiste n'est pas à exclure.

(*Yvain*, v. 3547-8)

Le futur II du v. 3548 s'explique à la fois car il exprime m^- , refusé par le locuteur (le monde refusé, celui où il parle plus longuement, est frappé d'inutilité), mais ce refus se fait sur un mode générique (révélé par *nus*), indiquant que l'on passe à une généralité non directement réalisable. Enfin, la négation de la proposition est un troisième critère expliquant qu'un futur II apparaisse. Tout concourt donc, ici, à appuyer ce tiroir. Cela n'est pas surprenant dans la mesure où les effets de sens que j'ai dégagés sont des éléments contextuels, expliquant l'apparition d'un point de repère non actuel qui détermine l'apparition du futur II : seul ce dernier critère est le noyau de sens, unique et stable, du tiroir.

II.2.3.2. – Le futur II potentiel sur les auxiliaires de modalité

Lorsque le futur II porte sur le semi-auxiliaire *pooir*, ses effets de sens sont assez semblables à ceux qu'il présente quand il porte sur un verbe de sens plein ; en témoignent les occurrences où *pooir* peut disparaître d'un manuscrit à l'autre :

saveir si trover porroit l'on
(*Thèbes*, v. 2219)

savoir se ja trouveroit on
(*Thèbes*, C, v. 2138)

Dans un certain nombre de cas, la capacité prospective exprimée par *porroit* n'est pas envisagée comme directement réalisable dans m^* , mais comme pouvant l'être dans un autre monde possible :

des noblesces qu'il fist [...]
porroit un sage clerc fere une grant lechon.
(*Rou I*, v. 209-12 ; cp. *Brut*, v. 3781-4)

Dans d'autres occurrences, le procès au futur II s'inscrit dans un monde différent de celui pris en charge par le locuteur :

retenez le chastel, jel vous doins et otroi,
nel porroie tenir, que je n'ai pas de quoi.
(*Rou II*, v. 1870-1 ; cp. v. 1443-4, 1738 ; *Rou III*, v. 6913-4, 10433-4)

Il faut noter que ces occurrences ne présentent pas de variante ; toutefois, la majeure partie est présente dans le *Rou*, qui présente peu, voire pas, de manuscrits de contrôle.

Certaines occurrences sont problématiques :

Ja mais en noz paï n'iron

quant mener ne t'i porrion.
(*Rou III*, v. 11043-4)

La variante de *B*, *porrons*, crée un vers hypométrique. Il faut alors expliquer le décrochage opéré par le futur II par rapport au futur ; il s'agit sans doute d'un cas où le futur II redouble une négation afin de rendre la condition plus prégnante. Ailleurs, c'est l'hypothèse d'une pure faute de copie qui n'est pas à exclure :

Li vaissel nes porreit tenir,
les poudres s'en voudrent eissir.
(*Thèbes*, v. 12020-1)

L'événement décrit est très actuel : il s'agit du combat *post-mortem* des frères ennemis, dont les cendres veulent sortir de l'urne qui les contient. Cela explique la leçon des autres manuscrits, qui ont *porent* ou *pot* ; F. Mora elle-même traduit *porreit* par « pouvaient », comme si elle reconnaissait implicitement que le manuscrit de base était fautif ici ; et, en effet, cette hypothèse est tout à fait probable, même si la leçon originale peut s'expliquer (le futur II redouble la négation et la renforce en virtualisant le fait décrit, ce qui se traduirait par « et les urnes n'auraient pas pu les retenir »). De même, dans cette occurrence où le futur II apparaît pour exprimer un procès appartenant à *m**, la tradition manuscrite n'est pas unanime :

Ce qu'Amors m'aprant et ansaingne
Doi je garder et maintenir :
Granz biens m'an porroit avenir.
(*Cligès*, v. 678-80)

Le v. 680 justifie la décision prise par Alexandre ; il est étrange alors que le futur II soit employé, et la tradition manuscrite va à son encontre : les autres manuscrits ont *Car tost m'an puet granz biens avenir*. Cette occurrence coïncide donc mal avec les régularités que j'ai dégagées : elle me semble suspecte, et témoigne des possibilités de jeu qu'offre l'ancien français avec les marges de son système. Cependant, l'occurrence n'est pas fautive en soi, puisque son apparition me semble se justifier : Alexandre exprime sa décision non par un énoncé précis au futur (*Je suivrai ce qu'Amors m'aprant*) mais par une généralité, exprimée par *devoir* ; par ailleurs, le v. 680 n'est pas entièrement actualisé (en témoigne l'absence d'article devant *granz biens*). La réflexion n'est donc pas entièrement actualisée, et ce

phénomène peut justifier l'apparition du futur II, qui donne une coloration spécifique au texte de Guiot : Alexandre y exprime des idées plus virtuelles et génériques que ne l'est la certitude exprimée dans les autres manuscrits.

Toutefois, dans une autre occurrence de *Cligès*, la présence d'un futur II ne peut être contestée :

Androit de moi jurer porroie
Que rien plus ne desireroie,
Que seul les penons et la floiche
Ne donroie por Antioiche.
(*Cligès*, v. 789-92)

Le premier futur II (*porroie*, v. 789) s'explique mal, alors même qu'il est appuyé par sa position à la rime et par l'intégralité de la tradition manuscrite : ici, Alexandre exprime sa résolution comme s'il s'agissait d'une virtualité, d'une généralité non actualisée directement dans son cas, ce qui crée un effet de sourdine assez intrigant. Au vu des occurrences précédentes, on peut se demander si le sémantisme même de *poir* n'est pas à l'origine du futur II : comme il signifie une forme d'incertitude, il bloque l'insertion du procès en m^* et donc l'apparition du futur, au profit du futur II. La valeur explicative de cette hypothèse me semble valide, mais elle n'est en aucun cas prédictive : dans bien des cas, *poir* apparaît sans problème au futur. Les occurrences restent donc assez mystérieuses.

Enfin, il faut noter l'apparition, une seule fois dans le corpus, de la locution *bien porroit estre que* :

Mais nequeden bien porroit estre
que, se cist venez desor senestre
voloit un petit venter,
ge porroie bien retourner.
(*Énéas*, v. 5829-32)

Le procès régi est envisagé comme possible, mais non pas dans m^* : sa réalisabilité est faible, ce qu'indique le futur II (qui exprime une ultériorité problématique) et *poir* (qui atténue la réalisabilité du procès en exprimant non sa réalisation, mais sa capacité à être réalisé).

Lorsqu'il porte sur le semi-auxiliaire *devoir*, le futur II indique souvent que la modalité

déontique ne s'est pas réalisée¹⁰⁰. On peut considérer que *devoir* suppose, par son sémantisme, deux moments : la source du devoir, et sa réalisation. Le futur II portant sur *devoir* exprime donc la postériorité non réalisée par rapport à cette source :

Saveir li devreient bon gré.

(*Brut*, v. 5643 ; cp. v. 955-6, 2803-4, 6848 ; *Rou III*, v. 9129 ; *Énéas*, v. 10024 ; *Béroul*, v. 3370¹⁰¹ ; *Érec*, v. 1763, 4792, 5407 ; *Cligès*, v. 1308 ; *Lancelot*, v. 2969, 2972¹⁰²)

Toutefois, dans le *Brut*, ces occurrences se caractérisent par de fortes variations manuscrites, indiquant que la forme n'a pas satisfait tous les copistes¹⁰³. L'idée de non-réalisation du devoir implique, souvent, une idée de reproche voire d'injonction :

pelerins sumes, ne devum
moveir medlee ne tençun ; [...]

mult devriom noalz sufrir
pur noz pechiez espeneir.

(*Rou III*, v. 3027-32 ; cp. *Énéas*, v. 8218)

Ici, *devoir* nié au présent porte sur une action que les pèlerins sont en train de réaliser ; en revanche, *devoir* au futur II implique une action orientée de façon prospective. Pourquoi employer le futur II, alors ? Il est difficile de faire la part des choses. En français moderne, *Nous devons souffrir* suggère qu'il s'agit d'une modalité déontique de source externe : le locuteur prédit qu'un devoir sera imposé aux protagonistes. En revanche, *Nous devrions souffrir*, en repoussant le point de référence de l'ultériorité dans le non-actuel, en l'occurrence le passé, suggère que le procès ultérieur concerne le moment d'énonciation. C'est donc au moment présent que l'action sous le joug de la modalité déontique n'est pas

¹⁰⁰ Je n'ai pas trouvé de cas de *devoir* au futur II exprimant la probabilité future, qui serait attesté dès la *Chanson de Roland* (Kronning 2001, 252).

¹⁰¹ Voir p. 132 pour l'analyse plus précise de cette occurrence.

¹⁰² L'effet est le même avec *convenir* (par ex. *Érec*, v. 3314-5 : « A vostre biauté covandroit / grant enor »).

¹⁰³ Variantes : v. 956 *deust* (FR) ; v. 2804 *doivent* (J) *deveit* (F) *deust* (R) *deveient* (MT) ; v. 5643 : *doivent* (J), *deveit* ou *deveient* (FMT), *deust* (R) ; v. 6848 *deveit* (DLCK) *deit* (T). *FRT* et, dans une proportion moindre, *JM*, se démarquent donc par un stylème : ils évitent le futur II sur *devoir*. *J* le remplace à deux reprises par un présent ; *M* par un imparfait ; *T* le remplace aussi, mais à trois reprises, par un imparfait ; *R* privilégie, trois fois, le subjonctif. *F* n'est pas régulier, utilisant deux fois l'imparfait et une fois le subjonctif. *T* confirme donc sa tendance à éviter les futurs II indépendants. *FRT* ne donnent que le *Brut* parmi les œuvres de mon corpus ; toutefois, les manuscrits *JM* sont respectivement les manuscrits *FH* d'*Énéas*. Or, la tendance n'est pas observée pour *H* dans *Énéas*, qui conserve les occurrences de *devoir* au futur II ; en revanche, sur cinq occurrences, *F* (et le manuscrit *E*) élimine à deux reprises *devoir* au futur II (v. 9216 : *doi* ; v. 10024 : *deusse*). On peut envisager que pour *M/H*, le stylème provient du modèle suivi pour *Brut* et ne provient pas du copiste du manuscrit ; pour *J/F*, en revanche, il n'est pas impossible que le stylème provienne du copiste du manuscrit. Le stylème ne semble pas être un trait dialectal : les manuscrits sont d'origines diverses (*FT* anglo-normands, *J* du Nord de la France, *M* de l'Île-de-France ; I. Arnold ne dit rien de *R*, qui semble dater du XIV^e s.).

réalisée. Le locuteur signale ainsi une rupture entre le monde déontique et le monde réel ; ce signalement s'interprète aisément comme une critique de cette rupture et, éventuellement, comme la nécessité, voire le désir, de réduire cette rupture.

Ainsi, lorsque le futur II porte sur *devoir*, il peut perdre son sens prospectif ou, plus précisément, il ne situe pas forcément dans l'ultériorité par rapport au moment de l'énonciation :

Mal conquerron nous altrui terre
ou nous devrion faire guerre,
se ne prenon cest busnache.
(*Thèbes*, v. 3209-11 ; cp. *Énéas*, v. 8695 ; *Yvain*, v. 3833, 3854 ; *Perceval*, v. 8932¹⁰⁴)

F. Mora comprend ici le futur II comme une forme d'irréel du présent : « où nous devrions déjà être en train de faire la guerre ». Le sens s'explique nettement : le premier repère temporel, la source du devoir, est située dans le passé, et le futur II exprime l'ultériorité négative à partir de ce repère ; le moment ultérieur coïncide avec le présent, dont il est le versant négatif. Cette analyse essaie de justifier la présence du futur II, qui n'est pas unanime d'ailleurs dans la tradition manuscrite (la famille *x* a « ou nos trouveron l'autre guerre » au v. 3210) ; cela semble d'ailleurs la meilleure lecture possible, dans la mesure où le futur II s'explique difficilement autrement. La valeur d'irréel du présent pour le futur II est rare dans le corpus, mais elle est appuyée par d'autres occurrences :

Plus de moi estes a blasmer,
Quant vus me devriez garder
E dunc moi feïtes hunir.
(*Thomas*, v. 1751-3)

L'opposition nette entre le v. 1752 et le v. 1753 souligne bien la tension entre le devoir qui demeure irréel, et la réalité de l'action effectuée. La même opposition peut apparaître entre la proposition principale et la relative, qui exprime le devoir non accompli :

Dex te destruite et te confonde,
qu'a l'ome de trestot le monde
que tu devroies plus haïr
te leisses ensi conjoïr.

¹⁰⁴ Le sens virtuel est net pour cette occurrence : *devriens* est isolé dans la tradition manuscrite, les autres manuscrits ayant *deüssiez* (leçon d'A. Hilka et K. Busby, d'ailleurs).

(*Perceval*, v. 5775-8)

Dans certaines occurrences, il est difficile de faire la part entre le sens d'irréel du présent et la part prospective de *devoit* :

Noise n'est pas boene antre nos,
einz devoit li uns l'autre eidier.
(*Lancelot*, v. 2460-1 ; cp. v. 2474)

Lancelot commente ici les invitations pressantes de la foule de Logres, où chacun se bat pour l'héberger ; en contexte, il est difficile de savoir si *devoit* juge la situation présente (où les habitants se disputent) ou exprime un conseil prospectif (Lancelot appelant à la paix). Les deux nuances semblent coexister dans cette forme qui témoigne d'un processus de neutralisation de la temporalité du futur II en cours.

Un phénomène idiolectal intéressant apparaît. Chez Bérout, l'emploi de *devoir* au futur II est généralement corrélé à une forme de généralité, indiquant une forme de maxime ou de principe d'action :

L'en devoit par droit son seignor
consellier.
(*Bérout*, v. 3112 ; cp. v. 4148-9¹⁰⁵)

L'emploi de la forme impersonnelle *en*, du présent gnomique et de la locution *par droit* soulignent bien qu'il s'agit d'un principe général (dans l'autre occurrence, il s'agit d'une relative hypothétique, de même effet). Ce tour permet d'expliquer une occurrence un peu étrange :

Ja ne devrion consentir
que vostre cors fust ci destruit.
(*Bérout*, v. 858-9)

Le futur II peut paraître incongru si on le lit comme une modalisation. Ainsi, contrairement à D. Poirion qui semble considérer qu'ici le peuple exprime un fait actuel (le peuple modalise alors bizarrement sa volonté), je pense plutôt, comme le suggèrent les traductions de Ph. Walter et de H. Braet et G. Raynaud de Lage, qu'il s'agit d'une généralité, soutenue par *ja... ne* signifiant « Ne... jamais » (« Jamais nous ne devrions accepter... »).

¹⁰⁵ Trois occurrences de *devoir* au futur II sur quatre chez Bérout ont cet effet : on peut parler de stylème. Évidemment, le tour peut se trouver ailleurs : voir *Lancelot*, v. 2755 ; *Yvain*, v. 626, 1396 ; *Perceval*, v. 6085.

Dans une occurrence cependant, le futur II semble inexplicable ; le sémantisme de *devoir* semble suffisant pour attirer un tiroir prospectif virtualisant sur lui :

Bien me devreit dunc suvenir
Que il ocist lez Anbrebiere
Tut la fur de nostre empiere.
(*Brut*, v. 7740-2)

Dans la mesure où *suvenir* porte un complément, le souvenir est bel et bien présent ; à la limite, un présent aurait permis d'ancrer ce « devoir de mémoire » dans le présent et le futur, alors qu'ici le futur II semble d'abord souligner l'irréalisation au présent. Pour expliquer cette occurrence, il faut donc postuler que le futur II a aussi une capacité prospective. Les variantes n'aident pas, dans la mesure où elles sont au subjonctif imparfait (*TJ*). Une autre occurrence appuie cette lecture :

Bien m'en devreie repantir,
qui tel blasme vos ai mis sore.
(*Énéas*, v. 9216-7 ; cp. *Cligès*, v. 4949)

Hors contexte, l'occurrence donne l'impression que Lavine exprime un devoir qu'elle ne remplit pas ; mais le contexte est limpide ici : elle est bel et bien en train de se repentir. Le futur II s'explique donc mal, à moins de supposer que Lavine insiste moins ici sur le présent du repentir, qu'au contraire sur sa durée dans le temps, en insistant sur son ultériorité.

Concernant les cas de futur II sur le semi-auxiliaire *voloir*, ma réflexion s'est fondée sur un constat théorique initial, portant sur la P1 : en effet, il me semblait étrange que le futur II, exprimant une forme d'ultériorité très atténuée, apparaisse sur un verbe qui exprime la volition, en général ferme, et à une personne qui n'a pas de raison de douter de sa propre volonté¹⁰⁶. J'ai ensuite extrapolé mon analyse aux autres personnes, essentiellement les P3/P6, massivement représentées. Dans la mesure où le lien entre la P1 et la P3/P6 est net, mais qu'il tend à s'estomper de plus en plus au fil de l'évolution

¹⁰⁶ J'exclus un cas où l'effet de sens se rattache au sens général du futur II, le redoublement expressif de la négation (*Yvain*, v. 1558).

chronologique du corpus, j'ai choisi de présenter ma classification en me focalisant sur la P1, mais en montrant comment les emplois de P3/P6 peuvent se lier à ces emplois. Ainsi, j'ai pu dégager trois cas de figure apparaissant dans le corpus, qui sont analysables en prenant en compte le paradoxe de *voldroie* + infinitif, périphrase solidaire au plan syntaxique, alors même que deux éléments sémantiques sont en jeu (la volonté et l'action voulue). Dans deux des trois cas de figure envisagés, le futur II porte sur la volonté, qui est alors modalisée. Le premier cas de figure ne surprend pas ; il s'agit d'un simple futur II de politesse, où le locuteur choisit d'atténuer ce que sa volonté pourrait avoir d'agressif :

Mes, s'il vos plest, lessiez m'ester,
 car ne voudroie a vos meller.
 (*Thèbes*, v. C3973-4 ; cp. *Érec*, v. 3856¹⁰⁷, 5965 ; *Lancelot*, v. 1931, 2262 ; *Perceval*, v. 4009)

Cet effet de sens est plus nettement lié à la P1, même s'il ne s'y limite pas. Dans le second cas de figure, la volonté est présentée comme un phénomène général non actualisable directement ; ce type est représenté par des tours avec une forte contrainte syntaxique :

– dans la formule *miex vouldroie* + idée de mort, étudiée ailleurs¹⁰⁸, et présente au DD :

Meus vouldroie que je fuse arse,
 aval le vent la poudre esparse,
 jor que je vive que amor
 aie o home qu'o mon seignor.
 (*Bérout*, v. 35-8 ; cp. *Thèbes*, v. 3062 ; *Cligès*, v. 3105 ; *Lancelot*, v. 2774, 4863 ; *Perceval*, v. 6606, 8818)

ou au DIL :

mielz vouldreit morir, ceo lour dit,
 que issi vivre come il vit.
 (*Thèbes*, v. 8335-6 ; cp. *Rou II*, v. 2807 ; *Rou III*, v. 10419)

ou encore, spécificité béroutilienne, dans un DD, mais à la P3 (c'est même un stylème de personnage, typique des lépreux, en chorus ou par la voix d'Ivain) :

qant or verra la nostre cort,

¹⁰⁷ Ici toutefois, seul le manuscrit de Guiot a *vouldroit*, les autres (notamment *BHP*) ont *vuel*, leçon choisie par Foerster. Toutefois, ni C. W. Carroll ni P. F. Dembowski n'émendent, ce qui est justifié : le futur II de Guiot indique juste que Guivret est plus poli dans sa demande.

¹⁰⁸ Voir p. 115.

adonc verrez si desconfort ;
donc voudroit mieux morir que vivre, [...]
meus voudroit estre arse en un ré.
(*Béroul*, v. 1211-6 ; cp. v. 1175)

ou à la P5, avec une ironie plus typique de Chrétien :

– Ha ! bele, ja s'est il vantez
que vos volriez mialz assez
que morz fust mes sire Gauvains,
qui est vostre freres germains,
qu'il eüst mal an son ortoil.
(*Perceval*, v. 8757-61)

– nié et accompagné d'un groupe prépositionnel concessif, de type *por nule rien*, ou plus rarement de sens équivalent (*a nul fuer* ou *an nule guise*), tour déjà étudié ailleurs¹⁰⁹. Ce fonctionnement laisse apparaître des régularités idiolectales, puisqu'il apparaît à la P1 uniquement chez Chrétien :

ne voldroie por nule rien
qu'ele eüst d'autre robe point
tant que la reïne li doint.
(*Érec*, v. 1356-8 ; cp. v. 1756, 3364 ; *Cligès*, v. 4274, 4576, 5141 ; *Lancelot*, v. 1986¹¹⁰)

En revanche, on le trouve à la P3 surtout chez Wace :

Pur poür de perdre la vie
Ne vuldreit faire cuardie.
(*Brut*, v. 11367-8¹¹¹ ; cp. v. 10985 ; *Rou III*, v. 1001 ; *Yvain*, v. 4070)

Ces occurrences sont un peu plus difficiles à analyser : ici et dans l'occurrence de *Rou III*, il s'agit d'une forme de DIL ou, tout au moins, de focalisation interne ; au v. 10985 du *Brut*, le cas est un peu différent : le tour apparaît dans un DD et le locuteur semble analyser les sentiments du délocuté. Dans tous les cas, les deux tours formant ce second type sont proches, et pas uniquement par leur syntaxe contrainte : ici, le personnage exprime non une volition qu'il va actualiser directement, mais une sorte de généralité portant sur une conduite d'action qu'il se fixe de manière stable (*dans tous les cas*, il préfère telle chose à telle autre, ou *en aucun cas*, il ne veut accomplir telle action). Deux éléments relevant de

¹⁰⁹ Voir p. 241.

¹¹⁰ Il faut aussi ajouter l'occurrence de *Lancelot*, v. 3083, à la P5 régie : « Bien sai que vos an nule guise / ne voldriez ma mescheance ».

¹¹¹ Variante : *vuleit* (B).

l'idiolecte de Wace peuvent être dégagés : d'abord les occurrences de P3/P6 de *voloir* au futur II se limitent à ce cas de figure ; ensuite, à deux reprises, il présente un tour où *voloir* régit un infinitif composé mais est précédé d'un futur :

a grant honte tenra qui verra s'espousee
qui ert voiant sez ex a autrui marïee,
mex la voudroit avoir noie ou estranglee
(*Rou II*, v. 2805-7 ; cp. *Brut*, v. 10985)

Ici, le tour signifie alors une forme d'accompli du futur. On peut d'ailleurs supposer que *voudroit* + forme composée vise dans ce cas à compenser l'extrême rareté de la forme composée du futur II en ancien français, d'ailleurs cantonnée à l'expression de l'accompli dans le futur (Ménard 1994, 145).

Dans le troisième cas de figure présent dans le corpus, le futur II ne porte pas réellement sur la volonté en elle-même (qui est toujours effective au moment de l'énonciation) que sur ce qui est voulu, et qui n'est pas directement accessible¹¹². Mais cela rejaillit sur la volonté même qui, bien que présente, n'est pas directement pertinente. Cet effet de sens est le moins contraint, car il apparaît en dehors de tout contexte spécifique ou, dans certains cas, déterminé par l'adverbe *molt*, créant le tour *mout vouldroie* :

Mout vouldroie que j'an seüsse
autretant com vos an savez.
(*Perceval*, v. 1496-7 ; cp. v. 6727, 6855¹¹³ ; *Énéas*, v. 8314, 9944¹¹⁴)

Ici, *vouldroie* apparaît comme exprimant une volonté dont la réalisation n'est pas envisageable immédiatement, par exemple parce qu'elle implique une action à long terme. Cette analyse est renforcée par l'étude de l'occurrence suivante :

¹¹² L'occurrence suivante peut appuyer ma lecture d'une disjonction entre *voloir* et le verbe régi : « D'une part Saisne te guerreient / Ki volentiers te destruerieient » (*Brut*, v. 7563-4). Ici, le verbe régi est bien au futur II et la volonté est exprimée non par *voloir* créant une périphrase, mais de manière adverbiale par *volentiers*. Certes, le futur II peut s'expliquer aussi par la focalisation ; mais il me semble surtout dû au fait que l'action décrite n'est pas située dans *m**, la volonté de destruction n'étant par directement réalisable. Dans deux autres occurrences, *volentiers* et le futur II expriment un souhait qui n'est pas réalisable ; cela est très explicite aux v. 1662-3 d'*Yvain* (« Se li orroit volentiers dire, / mes ele li a desfandu ») : le second vers semble justifier le futur II en indiquant que le désir n'est pas réalisable, reste une pure éventualité (voir aussi *Lancelot*, v. 1246). Cependant, il faut noter que *volentiers* + futur II n'a pas toujours cet effet de sens : voir p. 271. — Le futur II semble même pouvoir exprimer seul cette nuance volitive : « tel vous sert ore et craint qui vos guerreeroit », *Rou II*, v. 1730 ; mais il faut avouer que le futur II peut s'expliquer autant par l'aspect virtuel de l'antécédent de la relative que par l'idée d'une expression du souhait.

¹¹³ Dans ces deux cas, le futur II semble toutefois être présent pour des raisons de politesse.

¹¹⁴ C'est le seul cas de figure de *vouldroie* dans *Énéas* (attesté dans le dernier tiers du roman, lorsque Lavine et Énéas évoquent en soliloque leurs émois amoureux), et le tour ne se trouve pas ailleurs que chez Chrétien. Doit-on alors le considérer comme un tour spécifiquement courtois ?

or sent mon cuer, or voil amer,
or an voldroie molt parler.
(*Énéas*, v. 8313-4)

La succession de *voil* et *voldroie* indique deux intentions distinctes, la première exprimant la réalisation présente de Lavine (elle veut aimer immédiatement, et dans ce cas la volonté vaut acte : elle est engagée dans ce sentiment), et la deuxième un souhait certes présent, mais dont la réalisation est différée (elle ne peut parler à Énéas, étant donné leurs situations respectives). L'effet de sens est le même lorsque la P3/P6 apparaît :

molt voudreient cercher et quere
come ele fust fin de ceste guerre.
(*Thèbes*, v. 4226-7 ; cp. v. 3561, 6012 ; *Énéas*, v. 972)

Il s'agit alors soit d'un DIL ou d'une focalisation narrative expliquant l'état d'esprit d'un personnage soit, en DD, de la description des énoncés du délocuté. Dans tous les cas, la volonté ne concerne pas un élément spécifique et directement accessible, mais relève d'une volition générale, une intention qui surplombe la conduite du personnage et ne se réduit pas à un désir précis. C'est, par ailleurs, le seul cas de figure où *voloir* apparaît à la P3/P6 du futur II dans *Thèbes*.

Le futur II porte donc sur ce qui est voulu et qui n'est pas directement accessible ; cette analyse est étayée par les cas où *voldroie* apparaît sans contrainte syntaxique spécifique :

si voldroie ge son enui
(*Perceval*, v. 3638 ; cp. *Érec*, v. 3390-1 ; *Lancelot*, v. 2676 ; *Perceval*, v. 6561¹¹⁵)

Le désir reste ici une pure virtualité, il n'est pas envisagé comme devant être accompli rapidement, même s'il est affirmé et revendiqué par le personnage (il n'y a donc aucun effet d'atténuation). Dans d'autres cas, des indices contextuels permettent de repérer cet effet :

Voldroie avoir de mon sanc mis
Qu'il eüst non « mes dolz amis »

¹¹⁵ Cela concerne aussi la seule occurrence du corpus de *voudriens* (*Lancelot*, v. 2957), ainsi qu'une occurrence en dialogue de *voldroies* (*Énéas*, v. 8525 : « Qu'en voldroies, que t'an est vis ? »).

(*Cligès*, v. 1397-8)

La forme composée régie par *voldroie* indique que le souhait est de l'ordre de l'irréel, d'un pur désir imaginaire et non d'une volonté réalisable. L'effet est le même lorsqu'un élément indique que le souhait n'est donc pas réalisé :

je t'i voldroie ja tenir
(*Lancelot*, v. 802 ; cp. *Yvain*, v. 6729 ; *Perceval*, v. 6850 avec une formulation proche, 6910)

Ici, il s'agit de l'adverbe *ja*, indiquant que le souhait porte sur le présent et n'est donc pas effectif. Enfin, en relative, l'idée d'un désir non réalisé est nette :

mes je ne vos puis mie ci
tot dire quan que ge voldroie.
(*Lancelot*, v. 4502-3)

L'occurrence explicite l'idée que ce qui est désiré (v. 4503) n'est pas réalisé.

On peut enfin noter une régularité auctoriale dans les deux occurrences fournies par Wace :

Ne vuil sun livre translater
Quant jo nel sai interpreter ;
Nule rien dire nen vuldreie
Que si ne fust cum je dirreie.
(*Brut*, v. 7539-42)

la vanité du siecle voil toute deguerpir,
les pechiez que fez ai vouldroie espeneir
(*Rou II*, v. 1721-2)

Dans les deux cas, on a une suite de deux *voloir*, l'un au présent et l'autre au futur II. Le présent au futur II exprime toujours une volonté seconde, justifiant la première décision. Le second procès est donc toujours ultérieur au premier : Wace doit traduire pour dire des choses, et Guillaume Longue-Épée doit se retirer du monde pour expier ses péchés. Le futur II apparaît donc comme un outil stylistique efficace pour faire la part entre la volonté qui sera directement réalisée, engagée dans l'action, et une volonté plus lointaine, moins directement accessible, considérée comme le but recherché justifiant que la première action soit entreprise. Le futur II s'explique alors logiquement comme l'ultérieur par rapport à un repère non actuel, le monde de la volonté du locuteur. Il porte bien sur la chose voulue, et non sur la volonté elle-même : ce qui est voulu n'est pas directement

accessible ou relève même de la contrefactualité¹¹⁶.

Notons que l'effet de sens sur un désir non réalisable peut apparaître lorsque *voloir* est à la P2/P5 du futur II :

vos voldriez or la fors estre,
mes, par mon chief, ne vos i monte.
(*Yvain*, v. 5210-1)

Le v. 5211 semble expliciter la valeur latente de *voldriez*, employée pour marquer une mise à distance du locuteur par rapport à la volonté de son interlocuteur, dont il souligne qu'elle ne se réalisera pas : le futur II ancre le procès prospectif dans une ultériorité qui n'est pas *m**. Toutefois, la rareté de ce type d'occurrences oblige à être prudent sur l'analyse¹¹⁷.

Enfin, à la P3/P6, les emplois hors de toute contrainte syntaxique sont de plus en plus représentés : absents chez Wace et dans *Thèbes*, on les trouve un peu dans *Énéas*, les romans tristaniens et massivement chez Chrétien à partir de *Cligès*. Un processus chronologique se décèle dans mon corpus. Dans *Énéas* et les romans tristaniens, ils apparaissent uniquement en DD (et le procédé est aussi utilisé par Chrétien¹¹⁸) : à chaque fois, le locuteur décrit les intentions du délocuté, comme générales et non spécifiques. Dans les textes tristaniens, cet effet de description est explicité par le fait que le tour est systématiquement en complétive, indiquant une forme de cognition :

Or voi je bien, si con je quit,
qu'il ne vouldroient que o lui
eüst home de son linage.
(*Béroul*, v. 123-5 ; cp. *Thomas*, v. 1594-7, avec le verbe *afier* en principale)

L'occurrence suivante indique bien le caractère général de la volition :

il voldroit deduit de garçon,
n'aime se males putains non.

¹¹⁶ On peut alors noter un phénomène étrange chez Wace : les occurrences de P1 apparaissent toutes en contexte non marqué (hors des contraintes syntaxiques formulaires), alors même que les contextes marqués favorisent la P1 ; en revanche, les occurrences de P3/P6, *a priori* moins liés à ces contextes, sont *toutes* en contexte marqué. Cela s'explique par une utilisation massive du DI et du DIL, qui font que ces P3/P6 sont des équivalents d'une P1 dans ces contextes discursifs.

¹¹⁷ En effet, les occurrences de P2/P5 sont rares, et se justifient souvent selon la valeur classique du futur II, notamment la politesse (*Béroul*, v. 1179), la question rhétorique (*Perceval*, v. 1165), l'emploi métaphorique (*Énéas*, v. 6898) ou encore des effets de polyphonie (*Yvain*, v. 359 ; *Perceval*, v. 6856).

¹¹⁸ Hormis les citations, le tour se trouve dans *Énéas*, v. 4193 ; *Cligès*, v. 2288 ; *Lancelot*, v. 2929 ; *Perceval*, v. 7833. On le trouve aussi en DI(L) : *Cligès*, v. 4837 ; *Lancelot*, v. 6016 ; *Yvain*, v. 3245, 4964.

(*Énéas*, v. 9133-4)

La reine utilise *voldroit* pour exprimer le vice sodomite présumé d'Énéas : la volition relève ici d'un désir, non limité à un élément spécifique, mais à une classe générique. L'effet de sens de *voldroit* est par ailleurs explicité par cette occurrence où deux tiroirs se succèdent :

Amors voldroit, et je le vuel,
Que sage fusse et sanz orguel.
(*Cligès*, v. 945-6)

Le v. 945 oppose nettement, me semble-t-il, la volonté abstraite et générique de la maxime d'amour, exprimée au futur II, et la volonté engagée dans l'action, admise par le locuteur, au présent. Toutefois, l'occurrence suivante révèle que le présent est possible dans ce type de contexte générique :

si set an bien tot sanz redot
que fame vialt vaintre par tot
fors a cele meslee sole
qu'ele tient home par la gole [...]
si voldroit ele estre vaincue
(*Perceval*, v. 3849-54)

Il est difficile d'expliquer la différence entre *vialt* (v. 3850) et *voldroit* (v. 3854), qui apparaissent dans la même phrase, avec le même sujet et dans des contextes semblables ; la seule différence est que *vialt* exprime la vérité générale (la femme ne veut jamais être vaincue) alors que *voldroit* exprime l'exception à la vérité générale, ce qui suppose déjà une forme de conditionnement (la femme veut être vaincue *si* elle est sollicitée d'amour) ; mais cela ne me semble pas pouvoir engager forcément le futur II. Cet exemple peut servir d'argument (faible cependant du fait de son isolement) au fait que le futur II est marqué dans ce contexte, au sens où il n'est pas strictement obligatoire.

En revanche, Chrétien est le seul à présenter ces occurrences en dehors du discours rapporté ; dans ce cas, le narrateur commente les intentions des personnages, ce qui se rapproche du DIL : le sens même de *voloir* suppose un accès à l'intériorité du personnage et il est difficile de faire la part entre une simple focalisation et du discours rapporté. Dans ce second cas de figure, *voldroit* exprime un futur possible, sans toutefois que le personnage en soit certain, un futur dont la réalisation est généralement repoussée ; c'est l'équivalent, en focalisation, de certains emplois de *voldroie* :

Et si le voldroit il savoir,
mes il le demandera voir,
ce dit il, ainz que il s'an tort,
a un des vaslez de la cort ;
mes jusqu'au matin atandra.
(*Perceval*, v. 3291-5 ; cp. *Cligès*, v. 2747, 2749, 4332)

Les v. 3292-3 indiquent un DIL explicite ; le v. 3291 relève sans doute de la même configuration énonciative. En revanche, le tour est utilisé à plusieurs reprises dans la fameuse digression sur le duel entre Gauvain et Yvain ; dans ce cas, l'accès à l'intériorité du personnage est nettement subordonné à un commentaire narratorial : le narrateur ne donne pas accès à l'intériorité des deux champions pour elle-même, mais en tant qu'argument. C'est un phénomène qui est de l'ordre, non plus du choix narratif, mais de l'argument :

Oil, que ce est chose certe
que li uns a l'autre sanz dote
voldroit avoir la teste rote.
(*Yvain*, v. 6010 ; cp. v. 6011, 6060, 6065, 6069)

C'est alors justement le décrochage narratorial qui explique le futur II : le procès n'est plus envisagé dans son ultériorité par rapport à un repère intra-diégétique, mais par rapport à un repère situé dans la situation d'énonciation. La volonté, naturellement distincte de l'actualité du narrateur, apparaît alors *de facto* au futur II.

II.2.3.3. – Le futur II à valeur de « conditionnel passé »

« Si la forme en *-rais* composée n'évoque pas l'éventualité passée avant le moyen français, en revanche la forme en *-rais* simple équivaut parfois au “conditionnel passé” du FM » (Ménard 1994, 145). Quelques cas de figure sont représentés dans le corpus :

D'Isolt m'ai ore si vengé
Que premir sui enginné !
D'Isol me voldreie vengier :
Enginné sui al premier.
(*Thomas*, v. 695-8)

Le contexte indique la valeur passée de *voldreie* : la vengeance a déjà eu lieu, puisque Tristan s'est marié, et se retrouve *enginné* par ses épousailles avec Yseut aux Blanches Mains ; *voldreie* peut difficilement avoir un sens présent et il a été compris comme passé par

Ch. Marchello-Nizia d'une part, et E. Baumgartner et I. Short d'autre part.

La forme composée exprimant la voix passive, par sa valeur possiblement résultative, peut suggérer une lecture sinon de passé, au moins d'accompli :

legirement vos defendez
vers moi, qui ce m'avez mis sure
dont li mien cor el ventre pleure.
Si grant desroi, tel felonie !
Dannez seroie et el honie.
(*Béroul*, v. 556-60)

Au v. 560, plusieurs traducteurs (D. Poirion, H. Braet et G. Raynaud de Lage, notamment) comprennent le vers comme exprimant un fait passé (« J'aurais été damné ») ; c'est d'ailleurs la même lecture orientant vers un irréel du passé que défend A. Ewert (1970, 116), ou vers un irréel du présent, selon T. B. W. Reid (1972, 27) suivi en cela par S. Gregory dans sa traduction : tous les trois supposent ici une protase sous-entendue (« J'aurais été damné... [si vous aviez fait ce que vous vouliez faire] », dans le premier cas ; « Je serais damné... [si votre accusation était vraie] », dans le second). À vrai dire, l'interprétation restituant une protase est ambiguë : elle est pertinente s'il s'agit d'une explicitation purement sémantique des présupposés du discours de Tristan ; mais au strict plan syntaxique, elle n'est pas viable, dans la mesure où les systèmes en *si* + imparfait / futur II expriment difficilement l'irréel du présent (ou du passé) chez Béroul. Dans tous les cas, une analyse fondée uniquement sur le sens du futur II en ancien français et chez Béroul me semble plus adaptée, ce qui mène à trois interprétations possibles :

– le futur II a son sens d'ultérieur par rapport à un repère non actuel, ce qui implique un montage référentiel difficile (Tristan pose, par rapport au repère irréel du passé où Marc aurait poussé ses accusations, un ultérieur qui dépasse aussi la situation d'énonciation) ; or le tour n'est pas attesté ailleurs, et la solution n'est pas économique : l'hypothèse ne me semble guère porteuse ;

– le futur II a un sens d'irréel du présent (« Je serais damné maintenant, mais je ne le suis pas »), possible en français moderne, mais que je ne trouve nulle part ailleurs dans le corpus : soit l'hypothèse est fautive, soit il s'agit d'une occurrence exceptionnelle par son sémantisme ;

– le futur II vaut pour une forme composée (« J’aurais été damné »), ce qui me semble la lecture la plus naturelle.

Une autre occurrence est plus complexe :

Des que primes cest mal santi,
Se l’osasse mostrer et dire,
Poïsse je parler au mire,
Qui de tot me porroit eidier.
Mes molt m’est grief a empleidier,
Espoir n’i daigneroit attendre,
Ne nul loier n’an voldroit prandre.
(*Cligès*, v. 646-52)

Pour ce passage, plusieurs problèmes se posent, liés à l’interprétation du système hypothétique des v. 647-8 ; mais il me semble hors de doute qu’il exprime un irréel du passé, souligné par la temporelle du v. 646 (« Dès que j’ai senti ce mal pour la première fois, si j’avais osé en parler et le montrer, j’aurais pu parler au médecin »). Dès lors, l’interprétation du v. 649 ne fait pas de doute : *porroit* exprime un conditionnel passé (« qui aurait pu m’aider efficacement »), comme le suggèrent toutes les traductions. Toutefois, il faut noter que les manuscrits *PCRS* et l’édition de Foerster (mais pas celle de Gregory et Luttrell) ont *peüst*, qui lève toute ambiguïté. Quant au v. 651, je serais tenté de le lire comme un conditionnel passé ici aussi (« Peut-être n’aurait-il pas daigné m’écouter... »), qui me semble plus cohérent ; mais cette solution est loin de faire l’unanimité parmi les traducteurs¹¹⁹.

II.2.3.4. – Trois valeurs modales dérivées du sens potentiel

A. Le futur II d’atténuation

Le conditionnel « apparaît en français [...] comme l’adoucisseur de FTAs par excellence » (Kerbrat-Orecchioni 1992, 206)¹²⁰. Cette approche, simple, postule que la

¹¹⁹ Seul M. Rousse la suit, à ma connaissance ; D. Poirion traduit par un conditionnel présent mais interprète le sujet du verbe comme un impersonnel : « On ne daignerait peut-être même pas m’écouter ». Les traductions par un conditionnel présent créent des traductions étranges : A. Micha passe du passé au présent (« j’aurais pu parler au médecin... ») mais « peut-être ne daignerait-il pas m’entendre... ») et Ch. Méla et O. Collet actualisent le système hypothétique avec un tour déséquilibré (« si j’avais osé le montrer et le dire, je pouvais parler à un médecin »).

¹²⁰ Voir p. 52 la présentation du modèle théorique de la politesse selon C. Kerbrat-Orecchioni.

valeur d’hypothèse du futur II lui permet de moins actualiser un énoncé potentiellement menaçant pour la *face* de l’interlocuteur. Elle diffère d’autres approches qui postulent pour cet emploi une conditionnelle sous-entendue (Korzen et Nølke 1990 ; Vetters 2001) – alors même que C. Vetters a, dans le même article, critiqué à juste titre la tendance à expliquer le futur II par des protases sous-entendues, tout énoncé pouvant être placé sous le joug d’une condition d’énonciation. Il est plus simple de voir dans le futur II un adoucisseur particulièrement efficace, dans la mesure où il cumule l’adoucissement prospectif du futur (*Je vous demanderai...*) et celui, sans doute modal, de l’imparfait (*Je voulais vous demander...*). Ainsi, cet emploi relèverait plutôt d’une utilisation spécifique, relevant du trope énonciatif, du futur II potentiel ; le trope est explicité par un certain nombre de situations contextuelles favorisant sa lecture, notamment les indices d’une situation dialogale (P1 ou P2/P5, verbes performatifs, etc.).

Le futur II d’atténuation est attesté dans le corpus en présence d’auxiliaires :

– *devoir* :

vus devriëz tuz tens escrire
(*Rou III*, v. 159 ; cp. *Thèbes*, v. 8686, 9618 ; *Yvain*, v. 354)

Ici, la virtualisation de la modalité déontique permet d’adoucir l’idée de nécessité, et donc d’injonction, en simple suggestion. Ce vers est absent des manuscrits *B* et *D* ; le dernier manuscrit, *C*, porte la variante *devez* qui crée un vers hypométrique et, semble-t-il, transforme la suggestion des admirateurs fictifs de Wace en injonction.

– sur *voloir* à la P1, le futur II peut être interprété, comme en français moderne, comme une forme d’atténuation polie :

et mout voldroie par proiere,
s'estre puet an nule meniere,
que je vostre droit non seüsse,
por ce que confort an eüsse.
(*Érec*, v. 5965-8 ; cp. v. 3856¹²¹ ; *Lancelot*, v. 2262 ; *Perceval*, v. 4009, 6855)

Dans cette occurrence, les marques de modalisation sont nombreuses (*par proiere*, la protase du v. 5966, la justification de la demande, l’emploi du subjonctif imparfait impliqué par le

¹²¹ Mais la leçon est isolée, spécifique au manuscrit de Guiot (*BHP ont vuil*)

futur II), et le futur II peut légitimement apparaître comme l'une d'elles. *Voloir* peut apparaître à la P2/P5 :

Rois, vouldroies le faire issi ?
(*Béroul*, v. 1179)

— *estovoir* :

Si nus estuvreit purveeir
Que purrum dire e que ferun
(*Brut*, v. 10808-9 ; cp. v. 11991¹²²)

Il s'agit ici clairement d'une suggestion atténuée. Le cas est un peu différent avec la P1 :

si m'estuvreit a lui parler
(*Rou III*, v. 1994)

Tout d'abord, il faut noter que, dans deux manuscrits (*CD*), la leçon est *m'escouvient*. Mais l'atténuation s'explique, dans la mesure où, adressé au garde, le vers peut apparaître comme un ordre, celui de laisser passer Bernard le Lombard ; le futur II permettrait donc d'atténuer cet ordre.

Mais des verbes impersonnels sont aussi possibles, comme *convenir* :

buenes armes li covanroit.
(*Énéas*, v. 4327 ; cp. *Lancelot*, v. 2145, 2758¹²³ ; *Yvain*, v. 1850, 3077 ; *Perceval*, v. 6705)

Vénus atténue ici l'idée de nécessité exprimée par *convenir*, qui est elle-même l'argument de la demande à Vulcain : elle a besoin que celui-ci fabrique des armes pour Énéas. Mais on trouve aussi *avoir mestier* (*Lancelot*, v. 2971 ; *Yvain*, v. 6569 ; *Perceval*, v. 3021¹²⁴) ou *valoir* (*Lancelot*, v. 3398)

¹²² Variantes : v. 10808 *estoverat* (C) ; v. 11991 *estovient* (R).

¹²³ La modalisation est ici étrange : *Lancelot* exprime la condition pour qu'il épargne le chevalier orgueilleux en disant « Il te covandroit / sor une charete monter ». Rien ne justifie ici d'ancrer ce futur dans l'incertain, mais il est difficile de savoir pourquoi *Lancelot* modère ici ses propos : s'agit-il d'un stylème de personnage, courtois même dans les situations les plus violentes ?

¹²⁴ Dans cette occurrence, le fonctionnement est différent et l'emploi est marginal : « De ce et d'el / avreiez vos mestier, ce cuit ». *Perceval* venant de demander l'hospitalité du roi Pêcheur : l'occurrence n'est donc pas, en contexte, une suggestion. Quelle valeur donner au futur II sur le constat du roi ? La modalisation apparaît comme un peu gratuite, puisqu'il n'y a pas d'acte illocutoire à atténuer ; mais elle peut s'expliquer par une simple politesse, le discours policé du roi envers son futur hôte. La valeur d'atténuation n'est pas impossible non plus, et *ce cuit* pourrait en être un indice, mais n'est pas une preuve définitive ; par ailleurs, on voit mal pourquoi le roi modalise ce jugement, sans doute évident quand on croise un chevalier errant en fin de journée. À moins de considérer que ce qui est modalisé, c'est que *Perceval* ait besoin du gîte, et d'el, une « autre chose » mystérieuse que le roi ne précise délibérément pas (est-ce l'innocence, la grâce divine qui laverait *Perceval* du péché de sa mère, et qui lui permettrait de passer l'épreuve du cortège du Graal sans avoir la langue engourdie ?). En modalisant le futur et en laissant le référent de *el* imprécis, Chrétien développe alors une esthétique de l'énigme qui est typique de son dernier roman.

Le conditionnel d'atténuation apparaît plus rarement avec un verbe au sémantisme plein, quoique les occurrences ne soient pas toujours claires :

« Sire, » font li messages, « un petit nous oez ;
cen vous mande li quens, un petit le creez :
Richart, le fiz Guillaume, en prison metriëz...
(*Rou II*, v. 2237-9)

La présence de *mande* au v. 2238 indique que ce tour pourrait être un futur Injonctif en discours indirect. Toutefois, en l'absence de mot subordonnant et du fait que le futur II est peu attesté ailleurs comme injonction en DIL, je préfère y voir un conditionnel d'atténuation, qui est sans doute la valeur première du conditionnel dans cet échange, même si l'idée de discours rapporté est évidemment prégnante dans ces ordres transmis par un messenger.

Les occurrences sont plus nettes à identifier lorsqu'elles portent sur un verbe exprimant un acte à la portée injonctive plus ou moins prégnante :

Bien loëroie des or mes
que nos lor queïssons la pes.
(*Énéas*, v. 6569-70 ; cp. avec le verbe *proier* *Lancelot*, v. 283 ; *Perceval*, v. 6389)

Ici, d'ailleurs, le verbe *loer* est le seul indice d'un futur II d'atténuation : rien n'indique ailleurs dans le discours du roi une modération particulière, alors même qu'il défend vigoureusement son point de vue. Mais le futur II ne peut s'expliquer autrement, et l'emploi d'un verbe performatif suggère qu'une atténuation peut intervenir. Notons qu'ici le sens temporel du futur II est très ténu : le moment ultérieur mentionné par le verbe performatif intervient très rapidement dans la chaîne du discours, juste après la profération même du verbe en question. De fait, dans ce type de configuration, le futur II peut apparaître en subordonnée au verbe exprimant l'injonction :

Or m'anseigniez, fet il, por Dé,
ou je porroie avoir ostel.
(*Perceval*, v. 3018-9)

Le verbe peut aussi exprimer le but recherché :

Et ce molt volentiers savroie
(*Yvain*, v. 2008 ; cp. *Érec*, v. 5377, très proche)

Savoir est le but recherché ; il se focalise sur le locuteur et non sur l'acte demandé à

l'interlocuteur (délivrer une information), ce qui est déjà une forme de modalisation de l'injonction ; celle-ci est d'autant plus modalisée que le but recherché est atténué par le futur II. Enfin, *volentiers* permet toutefois de montrer que le désir est bien présent chez le locuteur, sans toutefois contenir d'information injonctive explicite envers l'interlocuteur. L'exemple donné est à la P1, mais la P2/P5 peut apparaître :

... « Sire, or ai grant envie
que je seüsse vostre non ;
direiez le me vos ? – Je, non. »
(*Lancelot*, v. 1920-2)

Le contexte indique clairement que la question dissimule une demande, doublement atténuée par la modalité interrogative et le futur II ; la réponse de Lancelot, d'ailleurs, montre bien qu'il a compris la demande, et qu'il refuse d'y accéder. Dans l'occurrence suivante, la modalisation est exprimée par les mêmes procédés, ainsi que par le verbe *savoir*, suivant un procédé bien connu de pragmatique (l'injonction indirecte est exprimée par une interrogation sur la capacité du locuteur à obéir à l'ordre) :

Mes por Deu, savriiez me vos
dire por coi ele me het ?
(*Lancelot*, v. 4072-3 ; cp *Perceval*, v. 1452)

Cette valeur est d'autant plus nette que la capacité est exprimée non par le pouvoir, mais par le bon plaisir, laissé à l'entière discrétion de l'interlocuteur :

« Por Deu, fet il, biaux dolz chiers sire,
ice pleiroit vos i a dire
por coi m'avez tant enoré ? »
(*Yvain*, v. 3827-9)

L'adresse du v. 3827 est d'ailleurs particulièrement polie !

Enfin, ce type de conditionnel peut apparaître en proposition subordonnée, par exemple en complétive régie par un verbe exprimant l'objet de l'injonction :

Dites moi, fait il, tote voie,
mes enfes dols et debonaire,
quel droit je vos porroie faire
de vostre seror, et coment ?
(*Perceval*, v. 5320.8-11)

Le futur II sur *pooir* peut s'expliquer par la formulation polie, voir hypocoristique, que Gauvain choisit en s'adressant à la Pucelle aux Petites Manches ; le v. 5320.9 est une

apostrophe suffisamment polie pour appuyer cette lecture. Il ne faut toutefois pas écarter la possibilité que *porroie* soit aussi une marque de polyphonie, Gauvain renvoyant à la demande de réparation que la jeune fille lui a adressée plusieurs dizaines de vers plus tôt.

Il n'est pas étonnant de voir apparaître ce futur II dans la bouche d'un personnage mielleux, surtout lorsqu'il s'agit d'une demande hypocrite :

Tot son pleisir, ce sachiez bien,
feroie por amor de vos.
(*Érec*, v. 3294-5)

Le comte vaniteux demande à Érec la permission de s'asseoir aux côtés d'Énide ; la demande est très polie (toute la tirade est très contournée), et le comte feint de situer ce qu'il demande non dans m^+ , le monde de ses désirs, mais dans un monde très virtuel, entièrement soumis au bon vouloir de l'interlocuteur qui peut accorder ou non la demande. Le fait de langue est alors intégré à une parlure permettant de dynamiser le discours direct et de souligner l'hypocrisie du personnage.

L'occurrence suivante se démarque, car elle fonctionne *in absentia* :

« Dame, dame, se Dex m'aît,
or avroie je grant mestier
que vos me poïssiez eidier. »
(*Lancelot*, v. 2342-4)

Lancelot parle ici à son anneau magique ; il interpelle donc la fée protectrice « à distance ». Le futur II d'atténuation serait alors très factice, puisqu'il n'y a pas d'interaction directe ; toutefois l'énoncé fait office de formule magique, énoncé en général hyper-ritualisé et très marqué : le futur II peut alors s'inscrire dans une rhétorique de la modestie de l'humain face à l'objet féérique. Par ailleurs, le futur II pourrait avoir perdu son sens temporel ici (le besoin est non pas ultérieur, mais présent) ; toutefois, le contexte majoritairement prospectif (la demande s'oriente naturellement vers le futur, l'aide est située dans l'ultérieur) modère fortement cette lecture.

Enfin, dans cette dernière occurrence, l'analyse comme atténuation n'est pas la seule possible :

– Et oseriez vos enprendre
por moi ma fontainne a desfandre ?

(Yvain, v. 2033-4)

A priori, dans l'échange, avec une demande, le futur II peut apparaître comme une modalisation de la demande. Toutefois, aucune autre forme de modalisation n'est présente et la question est sincère : Laudine veut savoir si Yvain deviendra le gardien de la fontaine. Dès lors, une lecture radicalement opposée est possible : Laudine ne modalise ici non l'acte illocutoire qu'elle opère, mais le contenu même de son propos, en plaçant l'acceptation d'Yvain dans un monde peu probable (et non dans *m**). L'emploi d'*oser*, au sémantisme négativant (*Oseras-tu ?* présuppose que l'interlocuteur n'est pas naturellement enclin à faire ce qui est demandé, du fait du sens même du terme) appuie cette lecture : Laudine feint de ne pas accepter la demande d'Yvain, en l'interrogeant sur la condition *sine qua non* de son acceptation, qu'elle présente comme improbable. Elle souligne donc, avec une sorte de hauteur farouche, la difficulté de la tâche, et se montre circonspecte envers l'héroïsme de son futur époux. Cette lecture serait toutefois proprement stylistique, puisqu'elle déroge avec les conditions d'utilisation classique du futur II (le répère non actuel n'est pas explicite), ce qui fait que je ne l'ai pas prise en compte dans mes tableaux, même si elle me semble la plus intéressante pour l'œuvre.

B. Le futur II de question rhétorique

Le futur II peut apparaître dans le cadre d'une interrogation rhétorique ; en règle générale, l'emploi de formes non thétiques permet de souligner l'orientation négative opérée dans la question en saisie tardive, c'est-à-dire dans sa plus grande proximité avec la négation. Plus précisément, R. Martin (1992) considère que la question est rejetée dans U', un hétéro-univers, ce qui explique sa contestation. L'analyse est semblable chez P. P. Haillet (2002), qui considère que l'altérité énonciative permet un effet de mise à distance, d'où l'orientation négative possible de la question, refusant le présupposé de la question ; cette analyse ne concerne cependant que les questions en *pourquoi* et *comment*.

La question rhétorique se présente à plusieurs occasions dans le corpus :

Ki purreit souffrir si grant presse ?

(*Brut*, v. 1873 ; cp. v. 8054 ; *Rou II*, v. 1574, 1784¹²⁵ ; *Thèbes*, v. 409, 1432, 3198, 5883, 6931, 8738, 9724 ; *Énéas*, v. 5175 ; *Thomas*, v. 257, 283, 294, 1163, 3091 ; *Érec*, v. 4530, 6008 ; *Cligès*, v. 95, 636, 794, 1387, 5259, 6479 ; *Perceval*, v. 3608)

Toutefois, toutes les questions au futur II ne sont pas forcément rhétoriques ; le futur II relève alors de l'hypothèse et l'interlocuteur peut y répondre :

« Gardez, » ce dist Martin, « que jamez mot n'en soit,
quer je voi et sai bien que grant mal en vendroit ;
qui avroit vostre tere et qui la deffendroit ?
– Richart, » dist il, « mon fiz, se Dex le consentoit. »
(*Rou II*, v. 1734-7)

Le futur II exprime des faits appartenant explicitement à m^- , ce qui explique son apparition. Au vu du contexte, on peut cependant tenter une interprétation stylistique : Martin tente une interrogation rhétorique mais est pris au piège par Guillaume Longue-Épée qui répond positivement à une question qui aurait dû rester sans réponse.

La forme la plus répandue de la question rhétorique est représentée par les variantes de la formule du type¹²⁶ :

Que vue fereie je lunc cunte ?
(*Brut*, v. 2905 ; cp. v. 6433, 8711 ; *Rou II*, v. 65 ; *Rou III*, v. 2987, 10449-50, 11243-4, 11345 ; *Thèbes*, v. 221, 1278, 1874, 2379, 2755, 4174, 10187, 10843 ; *Énéas*, v. 4001 ; *Béroul*, v. 2884, 3564, 3991, 4098 ; *Érec*, v. 93, 437, 1080, 2001, 5523, 5742 ; *Cligès*, v. 3199 ; *Lancelot* v. 1495¹²⁷ ; *Yvain*, v. 5317)

Toutefois, un certain nombre de manuscrits préfèrent le futur, tout autant possible mais moins net pour la question rhétorique. Pour le *Brut*, les manuscrits CSG portent *ferai* pour les trois occurrences ; *F* pour deux occurrences (2905, 6433) ; *A* pour deux (6433, 8711) ; et certains manuscrits dans une occurrence : *T* (2905), *L* et *N* (6433). Pour le *Rou III*, les manuscrits AC portent *conter* au futur pour le v. 2987. Ces variantes témoignent, outre du flottement linguistique concernant l'alternance futur I / futur II en question rhétorique, de stylèmes de manuscrits ; le manuscrit *T* s'était déjà singularisé par sa capacité à actualiser les tiroirs des questions rhétoriques. Enfin, la seule occurrence de ce tour dans l'*Appendice*

¹²⁵ Variantes : *Brut*, v. 1873 *pout* (*T*) ; 8054 *poeit* (*T*). Le manuscrit *T* révèle une tendance à rendre la question rhétorique ambiguë en changeant le tiroir ; on a donc affaire à un stylème de manuscrit.

¹²⁶ Voir p. 606 pour l'analyse de la formule, notamment de ses sous-types.

¹²⁷ Variantes : *Mais por quoi vos feire lonc conte*, manuscrit *E*

est au futur :

Que vous iroi ge plus contant ?
(*Rou Appendice*, v. 601)

Le manuscrit confond fréquemment les graphies *-oi* et *-ai* (Holden 1973, 74) ; la forme *iroi* peut donc être un futur ; cependant, il semble plus cohérent avec la syntaxe de Wace d'émender le texte en *iroi[e]* (Holden 1973, 253), même si le philologue n'intègre pas l'émendation dans son édition.

Ces variantes révèlent que le futur I semble admis en question rhétorique ; on en trouve des occurrences ailleurs ; chez Thomas par exemple :

Se vus avez vers mei haür,
Ki me voldra puis nul honur ?
(*Thomas*, v. 1599-600 ; cp. v. 259, 710 ; *Thèbes*, v. 61, 65, 195, 2158 [mais les manuscrits de la famille *x* ont le futur II], 2509, 6894 ; *Énéas*, v. 2000-4, 4943-4, 5565, 8366, 8963, 8981 ; *Béroul*, v. 170, 838 ; *Érec*, v. 2836)

Notons d'ailleurs que Béroul n'emploie que des questions rhétoriques au futur I, jamais au futur II. Le subjonctif y est aussi possible :

Qui pensast mais tel traïson ?
(*Béroul*, v. 678 ; cp. *Thomas*, v. 3092)

Les formes peuvent d'ailleurs varier dans la tradition manuscrite :

einz dist : « Deable, est ce or gas,
que je changerai mes bons dras
que ma mere me fist l'autrier
por les dras a cest chevalier ! »
(*Perceval*, v. 1159-62 ; cp. *Yvain*, v. 2484, où le futur et le futur II alternent)

Seuls les manuscrits *AF* ont le futur ; le manuscrit *S* a le subjonctif imparfait ; les autres ont le futur II, conservé par A. Hilka et K. Busby. Je ne vois guère de différence de sens entre le futur I et le futur II, hormis le fait que le futur II surdétermine le caractère polyphonique et réfutatoire de la question rhétorique (il négativise explicitement le futur envisagé) : on peut le considérer comme expressif, puisqu'il ne fait que répéter une information présente en contexte (le caractère rhétorique de la question est net, même avec le futur).

Par ailleurs, dans un contexte fortement virtuel au futur II, l'apparition d'une question rhétorique portant ce tiroir ne surprend pas : le futur II se justifie par la virtualité du contexte, et non l'interrogation rhétorique.

Quant nos an seriens alé,
Et ci et la totes et tuit
Blasmeroient nostre deduit.
Nus ne diroit ne devoit croire
La chose si com ele est voire.
La chose si com ele est voire.
Que je si li fusse an pardons
Pucele estorse et eschapee ?
(*Cligès*, v. 5254-61)

Et il faut noter enfin que le futur II n'est pas nécessaire à l'identification de la question rhétorique :

Par foi, dist li vaslez adonques,
cist rois ne fist chevalier onques.
Quant l'an n'an puet parole traire,
comant puet il chevalier faire ?
(*Perceval*, v. 925-8)

Seul le manuscrit de Guiot a *puet* ici, les autres ont *porroit* ; K. Busby, qui suit un autre manuscrit, garde le futur II ; A. Hilka émende *puet* en *porroit*, mais ni F. Lecoy ni D. Poirion ne le font : les deux leçons sont donc possibles. Je n'arrive pas à distinguer une valeur spécifique à chacun des tours : le caractère polémique du futur II empêche d'y voir une forme d'atténuation, qui correspond d'ailleurs mal au jeune chevalier encore mal dégrossi qu'est Perceval. La seule différence est que le futur II désambiguïse l'aspect rhétorique de la question, alors que le présent implique que le contexte soit suffisamment explicite pour que l'on identifie la question rhétorique (ce qui est le cas ici : la question rhétorique ne fait que redoubler un énoncé négatif déjà émis, v. 925-6). Le futur II est donc une forme marquée de la question rhétorique, mais de manière non sémantique : il ne me semble pas y avoir surplus de sens, mais un balisage plus net créant un décodage plus efficace.

Ainsi, la question rhétorique semble plus liée aux formes évoquant le virtuel qu'aux formes exprimant la polyphonie. Il y aurait peut-être lieu de reprendre l'idée défendue par P. P. Haillet d'une répartition des questions rhétoriques entre conditionnel d'altérité énonciative et conditionnel potentiel. Le français moderne atteste des cas de questions rhétoriques polyphoniques ou, pour être plus précis, échoïques (*Comment l'aurait-elle su ? L'information était confidentielle*), dans lesquelles la question reprend explicitement le contenu d'un tour de parole précédent pour le contester. Dans mon corpus, ce cas de

figure est très rare :

Ma grosse chemise de chanvre
por la soe qui mout est tanve
voldriez vos que je lessasse ?
(*Perceval*, v. 1163-5¹²⁸)

L'occurrence se présente explicitement comme un refus à une proposition ; il faut toutefois noter que la polyphonie n'est pas explicite : la proposition d'Yonet n'est pas présentée en discours direct, et surtout, *Perceval* utilise une sorte de relais polyphonique, *voloir*, soulignant bien qu'il envisage ici le point de vue d'autrui ; le futur II ne porte donc pas seul l'information polyphonique. L'autre occurrence nettement échoïque pose des problèmes de tradition manuscrite :

« Se tu sez qu'il est devenuz,
Di le tost, et je le comant. »
Jehanz respont : « Et je comant
Feroie si grant felenie ? »
(*Cligès*, v. 6476-9)

Le texte de Guiot est isolé aux v. 6478 ; les autres manuscrits, excepté *S*¹²⁹, ont *Je le vos die [di CR] ? Et je comant* à ce vers, leçon choisie par S. Gregory et Cl. Luttrell dans leur édition critique ; notons que Ch. Méla et O. Collet, en éditant *C*, corrigent sa leçon en *Je le vos di[e]*. Ainsi, dans la plupart des occurrences, on a un subjonctif d'indignation, qui pourrait fort bien concurrencer la fameuse occurrence de Béroül pour être la plus ancienne attestée en ancien français. Dans tous les cas, dans cette leçon qui a pour elle le nombre, l'écho dialogal n'est pas exprimé par la question rhétorique au futur II, mais par celle au subjonctif ; celle au futur II ne fait qu'appuyer l'indignation par un argument formulé de manière expressive. Enfin, une troisième occurrence est elle aussi ambiguë :

« Tant con vos plest, soiez prodon,
et moi lessiez estre cruel.
– Comant ? N'an feroies tu el ?

¹²⁸ Au v. 95 de *Cligès*, une question est *a priori* polyphonique, ou plus précisément en contexte d'*annominatio*, donc d'auto-polyphonie : « Mout cuideroit bien exploitier / (Cuideroit ? et si feroit il) ». J'ai changé la ponctuation de l'édition d'A. Micha, d'après sa traduction et les éditions de Ch. Méla et O. Collet, aussi de L. Harf-Lancner : le texte est plus naturel ainsi. Mais ici le futur II est présent dans le propos initial il n'est donc pas marqué de la polyphonie.

¹²⁹ *S* a pour leçon *Jel vos dirai, sire ? Et comant...* Notons que Foerster conserve cette leçon, pourtant isolée, dans ses éditions ; le futur en question rhétorique est tout à fait adapté : la reprise critique se fait sans expliciter le processus polyphonique à l'œuvre.

– *Nenil, fet cil. – Et je m’an tes. »*
(*Lancelot*, v. 3294-7)

Quelle valeur donner à la question du v. 3296 ? Elle est nettement échoïque : elle reprend le propos antérieur et le remet en cause. Mais quelle est sa valeur ? Quatre hypothèses sont envisageables :

– la question ne semble pas rhétorique, puisque Méléagant y répond. Évidemment, une analyse stylistique est possible : Bademagu formule par une question rhétorique sa résignation à la malignité de son fils, ce dernier ne faisant qu’entériner le fait par son *nenil*, réponse rhétorique à une question rhétorique ; mais étant donné le déroulement du dialogue, notamment la décision finale de Bademagu de se taire, la question apparaît plutôt comme une dernière chance offerte à Méléagant : Bademagu espère qu’il répondra autre chose que *nenil* à cette question, qu’il pose réellement, et ne se tait qu’une fois assuré de la résolution maléfique de son fils. L’hypothèse d’une question rhétorique me semble faible : il me semble plus porteur de considérer que Bademagu espère encore en la rédemption de son fils... Le problème de ce futur II n’est donc pas réglé.

– le futur II pourrait alors apparaître comme une modalisation : cette valeur apparaît souvent en dialogue, et elle est cohérente avec le caractère de Bademagu ; toutefois, elle n’est étayée par aucun autre élément contextuel, hormis le fait que l’interrogation peut aussi être lue comme une injonction (= *Fais autre chose*, atténué par une interro-négative et un futur II, comme en français moderne). Mais l’acte pragmatique est tellement isolé dans l’échange, si peu supporté par d’autres éléments, que cette lecture ne tient, une nouvelle fois, que par une lecture stylistique : Bademagu est si désespéré de ne pas pouvoir fléchir son fils que sa dernière injonction à bien agir est atténuée au point de perdre tout caractère injonctif. L’hypothèse, qui n’est pas impossible, me semble fragile.

– par défaut, alors, je me cantonnerai à une lecture prudente : il s’agit ici d’un simple futur II redoublant une négation, l’analyse étant brouillée par l’apparition de celle-ci en contexte interrogatif. La valeur s’explique donc (elle est attestée massivement ailleurs : la négation d’un fait futur est surdéterminée par l’emploi du futur II, analysable comme « futur négatif ») ; en revanche, elle n’est pas dénuée d’effets sémantiques, dans la mesure

où, en surdéterminant la possibilité d'une rédemption de son fils, Bademagu montre bien que son dernier espoir de le sauver est vain, même s'il le tente tout de même : il conserve l'espoir d'une réponse positive, alors que la forme même de la question révèle qu'il n'y croit pas réellement.

– notons, enfin, une dernière lecture qui en ferait un hapax dans le champ des effets du futur II de mon corpus : un futur II, très moderne, d'altérité énonciative. Bademagu se contente de reprendre ce qui a été dit et de l'interroger, le futur II ne faisant qu'indiquer que Bademagu ne prend pas à sa charge le contenu (ce qui se gloserait pas *Tu ne ferais pas autre chose, comme tu dis* ?). Là aussi, l'effet n'est pas anodin : Bademagu, alors même qu'il semble acquis que son fils a choisi la voie du mal, n'arrive pas à l'asserter dans ses propos (la mise à distance du futur II est nette) et finira par ne plus parler.

On peut donc en conclure les éléments suivants sur le futur II de question rhétorique :

– dans le corpus, il est fortement lié à une forme fixe, la formule : plus de la moitié des occurrences sont concernées (32 contre 26¹³⁰) ;

– la totalité des emplois s'explique par l'effet de sens « potentiel » du futur II : il s'agit d'un procès ultérieur, situé dans un monde différent de *m** et donc moins probable, et questionné ; se combinent donc l'effet virtualisant de la question (avec la possibilité naturellement présente en langue qu'une question soit rhétorique quelle que soit la forme verbale choisie) et l'effet de « futur négatif » du futur II (exprimant un procès ultérieur non certain, et même récusé par le locuteur) ;

– l'effet de sens polyphonique est minoritaire et semble donc contextuel : c'est une possibilité offerte par la question (en tant qu'élément dialogal par excellence), que le locuteur peut exploiter ou non ; cet effet de sens est donc subordonné à l'effet de sens virtualisant ;

¹³⁰ Avec de très nettes disparités auctoriales : la formule est exclusive chez Bérout, majoritaire chez Wace (10 occurrences sur 3), équilibrée dans les romans antiques et chez Chrétien (8 formules sur 15 occurrences dans *Thèbes*, 1 sur 2 dans *Énéas* et 9 sur 19 chez Chrétien) ; Thomas se distingue en revanche par l'absence de formule (sur 5 occurrences). Notons toutefois que le corpus auctorial large de Chrétien n'est pas stable : le tour formulaire est exclusif dans *Lancelot* et *Yvain* (mais il n'y a qu'une occurrence à chaque fois), majoritaire dans *Érec* (6 occurrences sur 7) mais minoritaire dans *Cligès* (1 occurrence sur 7) et absent de *Perceval* (sur 2 occurrences). Notons d'ailleurs la ligne de partage dans le corpus de Chrétien, entre, d'une part, *Érec* et *Cligès* (78,9 % des occurrences de Chrétien : 15 sur 19), et, d'autre part, *Lancelot*, *Yvain* et *Perceval* (qui n'ont que 4 occurrences pour un nombre de vers bien plus élevé).

– aucune occurrence du corpus ne présente sans aucun doute possible de sens non ultérieur (de type – *Marco va accoucher. – Et comment serait-il enceint ? C’est un homme !*) ; les occurrences comme *Ki purreit suffrir si grant presse ?*, équivalentes à *On ne pourrait supporter...* pourraient rentrer dans cette catégorie ; mais elles semblent appartenir au cas où une généralité est exprimée en se focalisant uniquement sur la part ultérieure de la vérité générale : une occurrence non ambiguë devrait avoir un sujet singulier et non générique.

Le futur II de question rhétorique n’apparaît donc, dans mon corpus, que comme une sous-catégorie du futur II potentiel. Enfin, dans la mesure où il ne semble pas nécessaire à l’identification du caractère rhétorique de la question, je considère qu’il apparaît en surplus, et est donc une forme expressive, marquée, surdéterminant un énoncé.

C. Le futur II épistémique (perte du trait [+ ultériorité])

Une poignée d’occurrences pourrait relever de ce que H. Kronning (2005) appelle le conditionnel épistémique ; plus précisément, il s’agit d’un type spécifique du conditionnel épistémique, exprimant une attitude cognitive à propos d’un énoncé ; il est proche du conditionnel journalistique (ex. *Selon nos sources, la Présidente Roslin aurait décidé de dissoudre le Quorum*), mais il s’en différencie en ce que ce qui est exprimé, c’est une médiation épistémique : le futur II porte sur le contenu du propos, qui est souligné comme relevant d’une inférence (c’est l’attitude cognitive). Un élément co(n)textuel permet alors de justifier à la fois l’hypothèse émise et son incertitude, en soulignant le processus inférentiel à l’origine de l’hypothèse¹³¹.

Tristran vit le nain besuchier
et la farine esparpellier ;
porpensa soi que ce devoit,
qar si servir par ne soloit.
Pus dist : « Bien tost a ceste place
esprendroit flor por nostre trace
veer, se l’un a l’autre iroit. »

¹³¹ Il se rapproche alors du « conditionnel de conjecture », mais les contraintes de cet emploi sont plus fortes, car il n’apparaît qu’en question rhétorique : *Marie n’est pas là, serait-elle malade ?* (Dendale 2010 ; Bourova et Dendale 2013).

(Béroul, v. 707-13)

Ici, de manière assez exceptionnelle dans le corpus, « the conditional after *bien tost* has the effect of presenting the statement as conjectural » (Ewert 1970, 128) ; d'ailleurs, *bien tost* permet d'identifier le sens puisqu'il peut exprimer la conjecture (Reid 1972, 26 ; Henry 1976). Plus précisément, l'action est « présentée par le conditionnel comme très probable » selon les notes d'E. Muret et L.-M. Defourques (1947, 142) à leur édition. En effet, Tristan infère de ce qu'il voit (v. 707-8), au terme d'un processus cognitif (v. 709-10), une conclusion logique et qui s'avère être la bonne. Le conditionnel est donc ici pleinement modal, exprimant l'inférence ; il n'a, semble-t-il d'ailleurs, aucune valeur temporelle, puisqu'il porte sur un événement contemporain du moment d'énonciation¹³².

Dans une autre occurrence, les choses sont complexes, mais à un niveau différent :

Car ce porroit tost avenir
Qu'il le dist por moi losangier.
(Cligès, v. 4396-7)

Fénice s'interroge sur la teneur des propos que Cligès lui a adressés : la réflexion porte en entier sur le passé. Cependant, l'insertion dans le passé est exprimée par le passé simple de *dist* (v. 4397), qui est soumis à la construction modalisée *ce porroit avenir* ; le verbe *avenir* exprime la simple existence, mais triplement mise à distance par *porrir* (qui s'oriente nettement vers son sens épistémique), le futur II, et *tost*, que l'on avait dans l'occurrence précédente¹³³. Ainsi, ce n'est pas le futur II, mais toute la locution *porroit avenir* qui porte le sens d'une modalisation épistémique, dont les marques inférentielles sont d'ailleurs masquées (Fénice se contente d'avoir la conséquence et d'imaginer une cause plausible) ;

¹³² Toutefois, E. Muret et L.-M. Defourques (1947, 142) suggèrent que *bien tost* a une valeur temporelle : l'action est imminente, ce qui se traduit par « Il serait bien capable de (il en viendrait assez vite à) répandre de la farine... ». Garder la valeur temporelle de *bien tost* oblige à créer une distorsion entre l'observation directe et les propos de Tristan, et cela oblige à une traduction très contournée. La lecture de *bien tost* comme « peut-être » est bien plus économique. En revanche, on peut sauver l'idée d'ultériorité en faisant de ce futur II l'équivalent, plus modalisé, du futur d'hypothèse : certains linguistes analysent le futur de *On sonne, ce sera Geneviève* comme dû au fait que la vérification de l'hypothèse aura lieu dans le futur. Dans ma terminologie, dans *m**, l'hypothèse sera vérifiée ; ici, dans *Il répandrait de la farine*, la vérification appartient à un autre monde que *m**, elle est donc moins probable. Le problème est que, dans l'occurrence de Béroul, Tristan semble plutôt sûr de son inférence et on comprend mal pourquoi il la modalise (sauf à considérer qu'il s'agit d'un stylème d'auteur, voir p. 131).

¹³³ Les traducteurs et le glossaire de l'édition Gregory-Luttrell donnent « bien » pour *tost* (= « il se pourrait bien que ») ; en contexte, l'analyse de *tost* comme « peut-être », qui surdéterminerait la modalisation au lieu de la minorer, me semble aussi possible. Une étude plus précise de *tost* serait souhaitable (je n'en connais pas d'existante, mais cela a pu m'échapper), afin de mieux déterminer ses nuances sémantiques et la raison de son sens épistémique.

cette locution est relativement paradoxale, puisque *avenir* suggère que le procès est postérieur, alors même qu'il est antérieur (littéralement : « Il pourrait bien arriver que »), sauf à considérer que *avenir* est fortement subduit, notamment du fait du caractère locutionnel du tour (caractère qui resterait à prouver d'ailleurs, étant donné sa faible représentation dans mon corpus), et il ne signifie plus que « être » dans son sens le plus ténu (« Il se pourrait bien être qu'il a dit... »), tellement ténu que ce verbe, simple prédicat d'existence, finira par être supprimé (« il se pourrait bien que »)¹³⁴. On voit donc que cette occurrence est complexe, mais atteste que, si l'on prend la locution au sens littéral, le futur II allié à *avoir* peut avoir un sens épistémique non prospectif (le procès est situé dans un monde possible, mais non certain, contemporain du moment de l'énonciation) ; il indique un jugement sur le degré de validité d'une proposition, située dans l'occurrence étudiée dans le passé.

II.3. – ALTERNANCE ENTRE FUTUR ET FUTUR II

Les grammaires classiques admettent un certain flottement dans les règles d'accord régissant l'alternance entre futur I et futur II (R. Martin et Wilmet 1980, 95 ; Raynaud de Lage 1993, 177-8). Ces propos concernent surtout le futur du passé en situation de complétive. Dans les pages qui suivent, je mènerai une étude statistique visant à essayer de clarifier un peu plus, dans la mesure du possible, les règles d'alternance, en me concentrant sur les cas de complétive mais, dans un premier temps, sans m'y cantonner. Mes analyses porteront sur la position syntaxique et sur le tiroir du verbe recteur ; mes recherches visant à dégager des règles de répartition selon le sémantisme du verbe recteur ont été vaines (à une exception près : *cuidier*, suivi du futur II, n'est attesté qu'au présent, ce qui est étrange :

¹³⁴ Deux autres explications de ce paradoxe me semblent moins pertinentes car moins économiques ou cohérentes : 1) *avenir* vaut pour *estre avenu*, forme composée dont l'aspect perfectif peut justifier cet effet de sens ; mais cela suppose que la forme simple vaille pour la forme composée, ce qui est possible pour le futur II seul, mais n'est pas garanti pour le futur II régissant un infinitif ; 2) la locution est elliptique, ce qui expliquerait sa tension entre le sens prospectif du futur II et le sens passé du passé simple (littéralement : « Il pourrait advenir qu'il dît cela »), en supposant que ce qui peut advenir n'est pas le fait en lui-même, mais sa vérification (« Il pourrait advenir [que je me rende compte] qu'il dît cela ») ; cette lecture oblige à recourir à l'ellipse, ce qui n'est jamais bon signe, et suppose que la subjectivisation du point de vue, que j'ai étudiée pour le futur I, puisse s'extrapoler au futur II, ce que je n'ai pas observé.

il y a sans doute influence du sens de *cuidier* qui tend à situer le procès dans un monde possible différent de *m**, voire dans un monde contrefactuel).

II.3.1. – REPARTITION SELON LA POSITION SYNTAXIQUE

J'ai établi les statistiques d'emploi du futur I et du futur II, comparés selon la position syntaxique des occurrences ; les pourcentages sont calculés par rapport au nombre total d'occurrences de chaque tiroir respectivement : il s'agit de dégager la part statistique de chaque position syntaxique pour chaque tiroir.

		Wace	Romans antiques	Romans tristaniens	Chrétien	Total
Indépendante	Futur I	60,2 %	68,8 %	68,4 %	62 %	64,1 %
	Futur II	9,7 %	48,3 %	69,4 %	52,3 %	34,9 %
DIL	Futur I	6 %	3,5 %	5,1 %	2,3 %	3,7 %
	Futur II	8 %	4,2 %	1,6 %	2,4 %	5 %
Complétive	Futur I	4,4 %	5,2 %	5,6 %	4,2 %	4,7 %
	Futur II	26,9 %	15,3 %	4,8 %	10,7 %	17,8 %
dont : DI	Futur I	15,5 %	5,2 %	3,3 %	10,7 %	9,5 %
	Futur II	40,3 %	13,6 %	8,1 %	12,6 %	23,9 %
Relative	Futur I	7,7 %	8,4 %	5,3 %	8,3 %	7,7 %
	Futur II	7,2 %	7,4 %	6,5 %	8,4 %	7,9 %
Circonstancielle	Futur I	6,1 %	10,8 %	12,3 %	21,6 %	10,2 %
	Futur II	7,9 %	9,3 %	9,7 %	13,6 %	10,5 %

Si l'on regarde le total des emplois, on observe que les nombres sont très proches en relatives et en circonstancielle ; ces deux constructions dépendent largement du contexte et la part entre futur I et futur II est plutôt conjecturale ; la proximité s'observe dans tout le corpus d'ailleurs, même s'il y a ici et là des disparités, qui s'expliquent sans doute par le fait que les sous-corpus sont relativement peu étendus (la plus notable étant dans *Rou II*, pour les relatives : 2,8 % pour le futur, 8,6 % pour le futur II). En DIL, la répartition des emplois est, elle aussi, relativement proche (avec un léger avantage pour le futur II), indiquant que le choix du futur I ou du futur II n'a pas d'incidence sur le repérage d'un DIL, mais relève de la distinction sémantique des deux tiroirs. En revanche, ici, les disparités selon les corpus sont nettes : l'équilibre est observé chez Chrétien (même s'il n'est pas régulier dans chacune des œuvres) ; Wace et les romans antiques ont une légère préférence pour le futur II (mais là aussi au sein de chaque corpus les choses ne se

reconduisent pas : *Brut* et *Rou III* privilégient le futur II, *Rou II* et *Rou Ap.* le futur ; le futur II domine dans *Thèbes*, mais pas dans *Énéas*) ; enfin, le corpus tristanien se singularise par la prédominance nette du futur, qui est d'ailleurs le seul temps employé pour le DIL par Thomas.

Plus intéressante, à mes yeux, est l'opposition entre l'emploi en indépendantes et en complétives (dont le DI) : le futur I se révèle être largement le temps le plus indépendant (64,1 % des emplois), alors que cet emploi est loin d'être majoritaire au futur II (34,9 %). Ce résultat est cependant attendu : l'étude a montré que le futur I est plus apte à apparaître seul, alors que le futur II est plus largement représenté dans son emploi de futur du passé, dépendant d'un repère et donc, la majeure partie du temps, d'un verbe recteur. Les emplois indépendants du futur II sont plus rares. Cette opposition se retrouve dans les emplois en complétives, assez rares au futur (14,2 %) mais dominants au futur II (41,7 %). Toutefois, cette opposition ne se reconduit pas de la même manière dans le corpus : chez Chrétien et dans les romans antiques, la différence n'est pas excessive ; en revanche, l'opposition est massive chez Wace (60,2 % de futurs I en indépendantes, contre 9,7 % de futurs II), ce qui s'explique par une dominante du DI chez cet auteur (il a les statistiques les plus élevées) ; en revanche, dans les romans tristaniens, la part des deux est presque équivalente (68,4 % pour le futur I contre 69,4 % pour le futur II, qui domine ici, contrairement au reste du corpus). Cela s'explique partiellement par un faible taux de DI (le plus faible du corpus).

Enfin, il faut noter que les statistiques isolent relativement mal les sous-corpus, sauf cas exceptionnels (Wace et la sur-représentation du futur en indépendantes, qui se reconduit dans toutes ses œuvres). Les romans antiques et tristaniens sont les plus homogènes : il y a au maximum 8 % de différence entre les statistiques de *Thèbes* et d'*Énéas*, et les taux de futur I entre Thomas et Bérout sont proches (2 % de différence au maximum pour le futur I, mais 11 % de différence maximale entre les futurs II). Paradoxalement, c'est dans les deux corpus auctoriaux que l'on observe les plus grandes disparités : 12 % de différence maximale entre les statistiques de futur I chez Wace, et 18 % de futur II ;

10 % pour les futurs II chez Chrétien, et jusqu'à 22 % pour les futurs I¹³⁵. Cet aspect des choses ne permet donc d'observer des régularités idiolectales ou sous-génériques que de manière exceptionnelle.

II.3.2. – REPARTITION SELON LE TEMPS DU VERBE RECTEUR

Les statistiques se présentent ainsi¹³⁶ ; elles portent sur les occurrences de futur I et futur II en complétive, en incluant les cas de discours indirect ; les pourcentages du total sont calculés pour chaque tiroir de verbe introducteur, afin de faire la part entre le futur I et le futur II à chaque fois :

		Wace	Roman antiques	Romans tristaniens	Chrétien	Total	
Infinitif	Futur I	0	0	0	4	4	16 %
	Futur II	6	6	1	8	21	84 %
Futur	Futur I	9	10	1	19	39	95,1 %
	Futur II	2	0	0	0	2	4,9 %
Impératif	Futur I	11	20	4	3	38	97,4 %
	Futur II	0	0	0	1	1	2,6 %
Présent	Futur	23	21	15	42	101	68,2 %
	Futur II	10	8	2	27	47	31,8 %
Présent composé	Futur I	52	2	3	3	60	61,2 %
	Futur II	37	1	0	0	38	38,8 %
Passé simple	Futur I	88	8	0	0	96	23,3 %
	Futur II	284	15	0	17	316	76,7 %
Imparfait	Futur I	4	0	0	0	4	4,7 %

¹³⁵ *Cligès* a en effet un taux bas de futurs I en indépendante ; ce roman se singularise souvent, mais il faut noter que son taux se rapproche plus de celui du *Lancelot* que de ceux de Wace ou des romans antiques.

¹³⁶ Je n'ai pas pris en compte les futur II dépendant d'un participe présent (1 occurrence) et ceux dépendant d'un antécédent substantif (Le Goffic 1993, 540-1), par ex. *Yvain*, v. 3733.

Notons que je m'intéresse uniquement à l'opposition futur I/futur II ; n'étudiant pas le subjonctif en tant que tel, je ne me suis pas intéressé aux alternances subjonctif/futur I ou futur II, sauf à de rares exceptions. Les deux peuvent coexister dans la tradition manuscrite (par ex. *Cligès*, v. 1058 ; *Perceval*, v. 5866, 8932), souvent sur *devoir*. Je commenterai juste rapidement le tour *avoir talent* + subjonctif / futur II puisque, selon T. B. W. Reid (1984, 201) le futur II au lieu du subjonctif, au v. 2229 d'*Yvain* (« Et messire Kex ot talent / Qu'il demanderoit la bataille ») exprime plus la décision que le souhait. Je ne peux que le suivre en termes de théorie linguistique : le subjonctif indique que le procès n'est pas encore entièrement actualisé, qu'il reste vague, alors que le futur II suppose une insertion dans la temporalité. Toutefois, je ne suis pas sûr que, dans les faits, il faille sémantiser à ce point l'opposition, avec deux arguments : 1) chez Wace, les occurrences se répartissent entre *a talent* + subj. présent (*Brut*, v. 12636) ou *ot talent* + futur II (*Brut*, v. 11365-6 ; *Rou III*, v. 9664), sans que le tour *ot talent* + subj. n'apparaisse : chez lui, la question semble relever de la pure concordance des temps ; 2) chez Chrétien, *a talent* est toujours suivi du subjonctif présent (jamais du futur I) ; en revanche, *ot talent* est suivi soit du subjonctif présent (*Érec*, v. 3241 ; *Lancelot*, v. 5830), soit du subjonctif imparfait (*Perceval*, v. 2041), soit du futur II (*Érec* v. 6149 et l'occurrence commentée ici). Or, autant il y a une différence sémantique nette entre l'emploi du subjonctif imparfait (« Ge n'oi talent que jel feïsse » : avec la P1, le souhait dans le passé est nié, il n'est donc jamais réalisé, d'où le subjonctif imparfait) et les deux autres, autant entre ces deux tours-là je ne vois pas, en contexte, de différence (on a toujours une P3 prise en charge par le narrateur, qui décrit les intentions du personnage, généralement réalisées assez rapidement). S'il y a une différence sémantique entre les tours, je n'ai pas l'impression que Chrétien l'exploite.

	Futur II	70	6	0	6	82	95,3 %
Futur 2	Futur I	2	0	0	0	2	28,6 %
	Futur II	4	0	0	1	5	71,4 %
Subjonctif présent	Futur I	4	4	1	4	13	100 %
	Futur II	0	0	0	0	0	0 %
Subjonctif imparfait	Futur I	3	0	0	2	5	71,4 %
	Futur II	0	0	0	2	2	28,6 %

On peut résumer les statistiques de la sorte :

– le futur est seul (ou quasi seul) permis après un verbe introducteur au futur, à l’impératif ou au subjonctif présent ;

– le futur domine après le présent, le « présent composé »¹³⁷, et le subjonctif imparfait, ce qui appelle deux remarques : 1) le présent composé est encore un temps du présent, et se comporte comme tel dans la concordance des temps (ce n’est pas un repère passé, qui appellerait le futur II) ; cette tendance, d’ailleurs, se confirme chronologiquement : chez Wace et dans les romans arthuriens, le futur I se contente de dominer (dans près de deux tiers des cas) ; dans le roman tristanien et chez Chrétien, il est le seul à apparaître après un présent composé. 2) Le tour [subjonctif imparfait + futur] peut paraître étrange : les trois occurrences de Wace apparaissent dans un tour spécifique, la forme *dunc veïssiez*, suivi de l’infinitif, qui régit le futur I en question (qui apparaît alors naturellement, comme élément de la description).

– le conditionnel domine après le passé simple, le futur II et l’infinitif ;

– le conditionnel est presque seul admis après l’imparfait.

La tendance générale est donc nette – et attendue – entre le futur I exprimant l’ultérieur par rapport à un repère présent, et le futur II exprimant l’ultérieur par rapport à un repère passé. On peut noter des phénomènes d’évolution chronologique :

– au sein du corpus de Wace, *Rou III* répartit de façon plus marquée le futur I après le passé composé et le futur II après le passé simple, comme si Wace tendait à systématiser ses emplois au fil des ans ;

– les tours [futur I + futur II] et [imparfait + futur] n’apparaissent que chez Wace, et

¹³⁷ Excepté pour *Rou II*, qui se distingue sur beaucoup de plans de la syntaxe des futurs ; mais le peu d’occurrence rend la prédominance du tour [présent composé + futur II] peu probante au plan statistique.

semble ensuite s'être effacés.

Il n'en demeure pas moins qu'après le passé simple, le futur II ne domine pas de manière écrasante (les trois quarts des occurrences). Je tenterai une hypothèse pour expliquer cette équivalence : dans la mesure où le passé simple est un temps du récit, la concurrence entre les deux futurs peut s'expliquer comme une conséquence de caractéristiques narratologiques. Ainsi, le futur Indique une sorte de focalisation de l'auteur dans son récit ; l'auteur épouse alors la temporalité du récit et, après un repère donné, c'est le futur I qui apparaît. Le futur II, pour sa part, indique que l'auteur se cantonne à sa posture de narrateur : l'ultériorité est vue comme un repère passé et non de l'intérieur de la narration.

La question demeure de savoir si l'alternance est signifiante ou non. Je me suis attaché à l'analyse précise de quelques occurrences de *dist* ou *distrent* + futur I ou futur II dans le *Brut*, *Rou II* et *Rou III*, mais je n'ai réussi à dégager aucun élément contextuel qui permettrait de faire la part entre les deux. En l'état actuel de mon travail, je pose donc comme hypothèse que l'alternance entre futur I et futur II est possible et non signifiante après le passé simple. Elle témoigne du flottement évoqué par les grammaires classiques dans la « concordance des temps » médiévale, flottement qui explique aussi les concurrences entre le futur I et le futur II après d'autres temps, même si, pour ceux-ci et comme on l'a vu, les statistiques permettent de dégager des tendances d'emploi plus nettes que pour le passé simple.

Enfin, trois points importants doivent être mentionnés afin de relativiser ces résultats statistiques :

1) pour parler comme l'Académie française, même chez les « meilleurs auteurs », des emplois *a priori* irréguliers apparaissent :

Et quand li fisicien voient
Que vers li rien n'exploiteroient...
(*Cligès*, v. 5879-80¹³⁸)

Le texte est le même dans la tradition manuscrite et dans les éditions critiques ; la rime

¹³⁸ D'autres exemples sont possibles : au v. 7822 d'*Énéas*, le futur II, attendu, n'est présent que dans un

atteste d'ailleurs le tour [présent + futur II], qui remonte sans doute à Chrétien. Celui-ci a sans doute profité d'une licence de la langue au profit de la rime.

2) en cas d'occurrence fautive ou simplement relevant d'un type non dominant statistiquement, la tradition manuscrite est souvent complexe ; il est en effet assez facile de passer d'un futur I à un futur II, et vice-versa, voire d'un présent à un passé simple¹³⁹ ;

3) le futur II peut garder sa valeur, même après un présent¹⁴⁰. De ce point de vue, l'occurrence suivante a l'avantage d'illustrer les points 2 et 3 :

... et dit por voir
que riens ne la feroit movoir
(*Lancelot*, v. 5163-4)

La leçon de *C* est appuyée par le manuscrit *V*, le manuscrit *A* a *dist + fera* et les manuscrits *ET* ont *dit + fera*. On a donc un tour classique dans *ET*, et deux tours plus atypiques, dans *CV* et *A*. On imagine à quel point il est facile pour un copiste de changer, même par inadvertance, *dit* en *dist* et/ou *feroit* en *fera*, et il est difficile de savoir quel est le tour originel, même si des arguments philologiques appuient la leçon de *C* (la leçon du meilleur manuscrit est appuyée par un manuscrit d'une autre famille). Celle-ci peut se défendre, si l'on considère que la phrase sous-jacente au DI n'est pas *riens ne me fera movoir* mais *riens ne me feroit movoir*, avec un cas de futur II expressif redoublant une négation.

II.4. – IDIOLLECTE, STYLE OU FAUTE DE COPISTE ?

Pour finir, je m'attarderai sur deux études de cas, qui posent de manière différente

manuscrit tardif ; au v. 2216 de *Thèbes*, un futur après un passé simple est attesté dans toute la tradition manuscrite.

¹³⁹ Voir, entre autres : *Énéas*, v. 885-6, 1855, 4919, 9028, 9143 *sqq.* (ici les manuscrits *AB* ont une leçon classique, mais les autres une leçon plus inattendue) ; *Cligès*, v. 2416, 2651, 3419, 3993-4 ; *Lancelot*, v. 5728-9 ; *Yvain*, v. 663 (avec une tradition manuscrite assez embrouillée dans le détail du texte), 1352-3, 2308, 4962 ; *Perceval*, v. 3385, 4823, 5845-8 (avec une tradition manuscrite très embrouillée ; noter que K. Busby, dans son édition critique, a ici un tour *dit + futur II*, *a priori* atypique), 5851-2, 6498. On peut aussi avoir des cas de futur II isolés dans la tradition manuscrite, et où un présent est attendu (par ex. *Érec*, v. 3856 ; *Cligès*, v. 680 ; *Yvain*, v. 4325). – Notons que dans le cas d'un DIL, le futur comme le futur II étant possibles, il peut y avoir des flottements : voir les variantes au v. 1073 d'*Énéas*, ou au v. 686 d'*Yvain* et le commentaire de B. Woledge (1986, 89) à leur propos.

¹⁴⁰ Voir, entre autres, *Thèbes*, v. 797, 9897, 11877 ; *Énéas*, v. 74 ; *Thomas*, v. 2576 ; *Béroul*, v. 19, 124, 1175 ; *Cligès*, v. 3749, 5141 ; *Lancelot*, v. 3083, 4615 ; *Yvain*, v. 1854, 3029 (ici deux analyses sont possibles : dans « Et regarde vers la forest / s'il verroit nul home venir », on peut soit l'analyser comme le tour *regarder se + futur II* – lequel serait dû à l'incertitude du futur –, soit considérer que *s'* signifie *voir se*, qui amène souvent le futur II ; le sens est rigoureusement le même d'ailleurs), 4255, 5047 ; *Perceval*, v. 2400, 5320.10, 8527, etc.

le même problème : deux manuscrits notoirement faibles (le manuscrit *S* de *Thèbes* et celui du *Tristan* de Bérout) se singularisent par un traitement spécifique du futur I et/ou du futur II. Je tâcherai de voir alors comment on peut envisager théoriquement ces cas de figure, en évoquant les notions de faute, d'idiolecte et de fait de style.

II.4.1. – LE MANUSCRIT S DE THEBES ET SON IDIOLECTE FAUTIF

Lorsque l'on est confronté à une tradition manuscrite problématique ou à des manuscrits à l'histoire complexe, la distinction morphologique entre le futur I et le futur II peut être problématique. On a déjà vu que, pour l'appendice du *Roman de Rou*, une occurrence de futur problématique appelait une émendation¹⁴¹. Le problème se pose à plusieurs reprises pour le *Roman de Thèbes* ; le manuscrit *S*, tardif et transcrit par un scribe anglo-normand qui ne connaissait visiblement pas l'ancien français commun, a des leçons étranges. Assez souvent, un futur apparaît là où un futur II serait plus naturel, et vice-versa¹⁴². Par ailleurs, dans un premier cas de figure, j'ai considéré dans deux occurrences que la désinence *-ies*, où *-ie-* est prononcé [ê], exprimait le futur I et non le futur II :

Et d'une chose touz fies seiez
que ja ton voel nel conoistreies.
(*Thèbes*, v. 199-200)

Le contexte est favorable au futur I et la métrique impose que *conoistreies* ait trois syllabes et non quatre. Cette lecture est appuyée par l'occurrence suivante :

Pois que viendra al grant destreit,
li rendriez vous, ceo sai, son dreit ;
vous li rendriez toute sa part.
(*Thèbes*, v. 1458-60)

Le contexte au futur, la tradition manuscrite (*rendrez* pour la famille *x* et *rendrés* pour la famille *y*) et, surtout, la prosodie qui implique de compter *rendriez* comme dissyllabique et non trisyllabique, poussent à lire *rendriez* comme un futur. On peut donc classer, dans

¹⁴¹ Voir p. 71.

¹⁴² Comparer par exemple le v. 2609 au v. 2437 de *C*, le v. 7591 au v. 6674 de *C*, le v. 8352 au v. 7376 de *C*, le v. 9367 au v. 7887 de *C* (où le futur à la place du futur II crée un vers hypométrique dans *S*), le v. 10197 au v. 7987 de *C* ; ou voir les variantes du v. 4467 ; ou encore le futur au v. 9461, inattendu.

l'idiolecte du manuscrit, le trait suivant : désinence *-ieiez* pour la P5 du futur. Notons que dans son édition, L. Constans garde la première forme telle quelle, mais émende la seconde en *rendrez*.

À l'inverse, à deux reprises j'ai considéré la désinence *-ei* comme une P1 du futur II et non du futur :

Que vous dirrei longe chose ?
(*Thèbes*, v. 221)

Mere, fait il, tu me deïs
que je n'en tournerei vis.
(*Thèbes*, v. 11107-8)

Dans les deux cas, le contexte appelle plutôt le futur II ; les deux vers sont hypométriques et une émendation *ei[e]* rétablirait l'octosyllabe ; L. Constans, dans son édition critique, édite à chaque fois un conditionnel sans donner de variante : cela indique d'abord que le reste de la tradition manuscrite porte un conditionnel, et ensuite que l'éditeur a interprété la forme comme un conditionnel. J'ai donc classé les deux formes comme des conditionnels, mais cela implique de peser la décision :

– la solution la plus économique est de considérer que j'ai tacitement émendé l'édition, très fidèle au manuscrit, en lisant *dirrei[e]* et *tournerei[e]* ; vu ce que j'ai dit plus haut des contextes des deux formes, cette émendation est tout à fait légitime au plan philologique et un éditeur très bédieriste mais ferme sur la notion de faute de langue n'aurait sans doute pas hésité à l'émender ; toutefois, j'ai jusqu'ici eu un parti-pris de fidélité au manuscrit dont je m'écarterais si je décidais d'émender¹⁴³ ;

– la seconde solution considère que le manuscrit *S*, dans son idiolecte morphologique, porte la possibilité d'une désinence *-ei* pour la P1 du futur II. Cela implique deux

¹⁴³ Soyons franc : mon parti-pris est plutôt de fidélité à l'édition la plus proche du manuscrit que j'ai pu trouver, ce qui évidemment implique une variation selon les pratiques de chaque éditeur, qui peut intervenir plus ou moins selon sa propre pratique ou la nature du texte qu'il édite. Que je m'écarte de mon parti-pris de fidélité au manuscrit n'est donc pas si grave et pas si incohérent : les éditeurs de mes éditions de référence l'ont fait bien avant moi. Notons qu'ils n'ont pas forcément été d'une cohérence extrême : par exemple, J.-J. Salverda de Grave conserve un cas de futur en complétive après un verbe au passé simple, isolé dans la tradition manuscrite qui offre ailleurs un futur II, plus attendu (v. 885-6), mais émende un futur II isolé dans la tradition manuscrite, qui offre ailleurs un futur I, plus attendu (v. 1062). Je ne critique pas ce choix, surtout que les deux occurrences ne sont pas dans des configurations identiques ; je donne juste un exemple du fait que le travail d'éditeur implique des choix au cas par cas, souvent épineux : on ne peut attendre une régularité stricte dans le résultat final.

remarques : d'abord que cette désinence sans *-e* final serait exceptionnelle pour le futur II, mais aussi que la désinence *-ei* serait exceptionnelle pour un futur I¹⁴⁴. Il ne s'agit pas d'un cas où la forme en question appartiendrait logiquement au futur : l'emploi de *-ei* au lieu de *-ai* surprend bel et bien dans *S* ; mais l'emploi de *-ei* au lieu de *-eie* surprend tout autant dans le système de l'ancien français.

Ces réflexions ne sont pas si gratuites : elles mènent, je pense, à la considération de deux niveaux linguistiques dans l'appréhension du texte. La philologie le fait souvent, lorsqu'elle oppose des régularités d'un manuscrit aux régularités de la langue ; mais on peut reformuler la question en termes stylistiques. Je ne doute pas un instant que l'original, ou même le texte copié par *S* ou par un des ancêtres de *S*, portait un conditionnel : tout l'indique (règles de syntaxe, métrique, tradition manuscrite). En langue, l'occurrence n'est pas problématique. En revanche, on est confronté ici à une régularité idiolectale de *S*, qui a une forme spécifique de P1 du futur II, en *-ei*. Or, cette forme spécifique est, sans aucun doute ou presque, *fautive* : elle ne se termine pas par un *-e*, comme les formes attendues, et cela déséquilibre le vers. Mais la faute n'est pas isolée, elle est sérielle (ou, au moins, duelle) : on peut donc légitimement postuler qu'au plan de l'idiolecte, une forme fautive apparaisse de manière régulière et explicable et qu'elle appartienne à cet idiolecte. Le code linguistique du texte diffère alors du code linguistique de la langue. En tant que linguiste et stylisticien, je dois donc prendre en compte trois niveaux : l'idiolecte du manuscrit *S*, qui a une régularité fautive en langue ; l'œuvre, au sens zumthorien du terme, original perdu ou somme virtuelle de texte, qui avait sans doute une forme plus conforme (une désinence en *-eie* ou *-oie*) ; et enfin la langue, qui interdit la forme spécifique que l'idiolecte autorise. Enfin, il faut noter la spécificité médiévale de la définition de l'idiolecte : l'idiolecte de *S* est donc la « langue du manuscrit », mais celle-ci est le produit d'une histoire que la philologie a clairement identifiée, puisque l'erreur vient sans doute

¹⁴⁴ Cela explique que j'ai traité ce cas de figure à part, et non pas comme un cas, assez classique, ou un manuscrit a une forme isolée dans la tradition, et qui semble fautive : ce cas de figure est discuté p. 127, car il interroge la notion de faute. Mais, globalement, la distinction futur I/futur II est très flottante dans le manuscrit *S* de *Thèbes*, le copiste comprenant mal l'ancien français commun et, surtout, ne percevant pas le rythme de l'octosyllabe, dépendant des *-e* muets.

du fait que le texte, copié en contexte d'anglo-normand, a été transcrit par des scribes n'entendant pas le *-e* muet, inaudible mais essentiel dans les cas qui nous occupent. Le cas n'est pas isolé et d'autres traits linguistiques de ce type ont été relevés par les philologues (voir ce qu'en dit F. Mora, p. 34-5 de son édition). Il faut donc prendre en compte la constitution historique de cet idiolecte cohérent mais fautif ; mais il faut aussi envisager le double plan de la textualité, le plan diachronique qui mène à la constitution de ces erreurs en série (au plan de la langue et de la philologie), et le plan synchronique du texte qui a généré ses propres régularités que l'on peut envisager comme un code spécifique, ni plus ni moins légitime qu'un autre (au plan de l'idiolecte).

II.4.2. – BEROUL ET SES ETRANGES FUTURS II

À plusieurs reprises, dans le texte de Béroul – transmis, rappelons-le, dans un seul manuscrit, considéré comme médiocre –, des futurs II apparaissent alors que le futur I serait plutôt de mise : on a l'impression que, en choisissant la version « virtuelle » du futur, Béroul colore son récit d'une atmosphère irréelle, et parfois d'un manque de certitude qui contraste avec la volonté généralement tenace des héros. Ainsi, lorsque Tristan jure fidélité à Yseut, il le fait au futur II :

Roïne franche, ou que je soie,
vostre toz jorz me clameroie.
(*Béroul*, v. 2249-50 ; cp. v. 4157¹⁴⁵)

Pourquoi Tristan utilise-t-il le futur II ici ? Trois explications me semble envisageables : 1) au plan linguistique, on peut envisager que la concessive opère une pesée hypothétique sur le serment, mais cela contraste avec les emplois généralement hyperboliques des concessives, qui renforcent le propos et ne l'affaiblissent pas ; 2) au plan métrique, Béroul a sacrifié la grammaire au profit de la rime, explication satisfaisante mais un peu triste ; 3) au plan littéraire, H. Braet et G. Raynaud de Lage (2012, 106) notent que la passion

¹⁴⁵ Ici cependant, le futur II peut s'expliquer pour des raisons linguistiques : dans « dignes seroient d'avoir mort », le futur II s'explique moins pour des raisons d'atténuation, que parce que le procès de l'infinitif régi (*avoir mort*) n'est pas envisagé dans sa réalisabilité, mais comme abstraction ; cet aspect rejaillit sur le verbe recteur (*estre*), qui est au futur II.

s'exprime différemment après la fin de l'effet du philtre : le futur II indique-t-il le caractère moins absolu de la résolution amoureuse de Tristan, maintenant qu'il n'aime Yseut que de manière naturelle ? Explication séduisante, mais qui ne marche pas pour l'occurrence suivante :

Sire, corons a lui ariere ;
de ce sui tote fianciere ;
consel nos doroit honorable.
(*Béroul*, v. 2273-5)

Le futur II est exceptionnel pour filer le monde possible lancé par un impératif : on attend en général le futur I, indiquant que le procès se situe dans m^+ , voire dans m^* . Yseut exprime d'ailleurs sa certitude (v. 2274), en insérant le procès dans m^* . Enfin, le narrateur lui-même utilise ces futurs II étranges :

Molt out cil poines por servie,
molt l'en devroit meus avenir.
(*Béroul*, v. 3369-70)

Plusieurs analyses de *devroit* sont possibles :

– certains y voient un futur II redondant, apparemment attiré par le semi-auxiliaire (« Il mérite[rait] une récompense »), lecture appuyée par A. Ewert (1970, 231) et suivie par Ph. Walter dans sa traduction, ainsi que par S. Gregory (qui, traduisant en anglais, supprime toute modalité : « he deserves ») ; *devrait* exprime alors la modalité déontique, et le futur II ne fait que souligner la généralité du propos ;

– d'autres traduisent par « il devrait en être mieux récompensé » (D. Poirion et H. Braet et G. Raynaud de Lage), avec l'argument que, en effet, Arthur récompense Périnis au v. 3408 (Braet et Raynaud de Lage 2012, 145) ; dans ce cas, la traduction suggère une forme d'incertitude du narrateur (« Il devrait en être récompensé[, mais le sera-t-il ?] »), sauf à analyser *devrait* comme exprimant la modalité déontique devant être réalisée (« il devrait en être récompensé [et il le sera] ») ;

– enfin, J.-Ch. Payen traduit par « il n'a vraiment pas de chance », en s'appuyant sur la cohérence textuelle (Périnis ne trouvant pas le roi là où il le cherche, alors même qu'il s'est hâté) : *devrait* exprime la modalité déontique non réalisée (« il devrait en être récompensé [en trouvant le roi, mais il ne l'a pas trouvé] »). Notons que, à tout prendre,

cette lecture peut suggérer une forme de prolepse négative (« Périnis aurait mérité d'en être mieux récompensé »), suggérant que Périnis souffre de son soutien aux amants, mais rien dans le texte ne suggère cette lecture (même si, étant donné l'état fragmentaire du texte, il n'y a pas de certitude).

L'occurrence est donc peu probante. Un second cas est plus net, puisque le narrateur utilise, fait extrêmement rare, une prolepse au futur II, comme s'il doutait des futurs I :

Li nai[n]s Froci[n]s, plains de voidie,
molt se penout de cel deçoivre
qui de l'ame le feroit soivre.
(*Béroul*, v. 328-30)

J'ai déjà commenté cette occurrence, pour le moins étrange¹⁴⁶ : le seul autre exemple de ce type se trouve dans le manuscrit *S* de *Thèbes* uniquement, c'est-à-dire un autre manuscrit problématique.

Justement, dans les deux derniers cas (mais non pas aux v. 2249-50), il serait facile d'émender le texte pour rétablir un futur. Or, il faut noter que, à deux reprises au moins, les éditeurs ne se sont pas gênés pour supprimer un futur II présent dans le manuscrit. Dans le premier cas, cela semble justifié :

et disoit ce, que ja mollier
nen avroit ja [son] seignor chier
qui les parenz n'en amereit ;
certes, bien sai que voir diset [*ms. diret*].
(*Béroul*, v. 75-9)

Tous les éditeurs émendent ici, malgré l'opinion d'A. Ewert (1970, 85) qui considère que *diret* « might be considered to be not altogether impossible » ; mais il considère lui-même qu'il faut émender et *diret* se justifie tout de même très mal (cela supposerait une forme de décrochage avec ellipse : « je sais bien qu'elle dirait vrai [si elle répétait ses propos] »). A. Ewert (1939, 94) justifie l'émendation par la considération que le scribe comprenait mal le texte qu'il copiait, et qui était sans doute mal calligraphié, d'où des confusions nombreuses ; il cite d'autres exemples : au v. 629, la forme *mevergonderoit* a été corrigée, au moins partiellement, par le copiste qui a barré le deuxième *r* et corrigé le second *o* en

¹⁴⁶ Voir p. 71.

a, ce qui donne *me vergonde ait* (pour *ma vergonde ait*). Mais, parmi les formes verbales fautives, une seule autre concerne un futur II :

trop te fesoit [*ms. feroit*] amere sause
qui parlement te fist joster.
(*Béroul*, v. 4146-7)

Ici aussi, tous les éditeurs émendent (S. Gregory justifiant chacune des occurrences par l'autre), sauf J.-Ch. Payen ; et il faut bien dire que le texte se justifie, avec trois lectures possibles : 1) la traduction de J.-Ch. Payen suggère qu'il y voit un futur II épistémique (« Il pourrait bien te préparer une fort amère cuisine »), ce qui est tout à fait possible et me semble la meilleure lecture ; 2) le futur II se lit pour un « conditionnel passé (« il t'aurait préparé »), mais la modalisation se justifie mal ; 3) le futur II disjoint le moment de la manipulation (effectivement antérieur, au v. 4147) et le moment de la réalisation (« il te ferait une sauce bien amère [si tu la goûtais], celui qui te fit préparer cette assemblée ») ; cette lecture pourrait sembler faible (puisque l'assemblée est effectivement en train d'avoir lieu), mais ici Arthur décrit logiquement m^- : il va tout faire pour empêcher que l'assemblée ne vire à l'amertume.

Ainsi, on le voit, certains des futurs II étranges de Béroul s'expliquent tout de même ; dans certains cas, ils s'expliquent par une organisation subtile du DIL. Périnis, en transmettant le message d'Yseut à Arthur, emploie généralement le futur I, sauf à un moment :

Que pus li seriez garant,
n'en faudriez ne tant ne qant.
(*Béroul*, v. 3445-6)

S'agit-il d'une atténuation polie après un ordre, d'une généralisation du comportement d'Arthur, ou Périnis fait-il jouer la concordance des discours pour marquer que c'est lui qui parle de sa propre volonté, et non plus Yseut à travers lui ? De même, dans cette séquence :

Par Perinis, un suen prochain,
avoit mandé que l'endemain
Tristran venist a lié matin :
li rois iroit a Saint Lubin.

Le v. 4350 utilise ici un futur II d'altérité énonciative, le narrateur laissant la place à Yseut en DIL (juste après un DI).

On a donc un faisceau de faits indiquant une tendance nette : Béroul privilégie, parfois, le futur II au détriment d'un futur I plus naturel. Certes, une partie de ces occurrences peut être expliquée ou amendée, mais cela n'empêche pas que l'on se trouve confronté au même problème qu'avec le manuscrit *S* de *Thèbes* : que faire face à un faisceau d'occurrences intéressantes, parfois significatives, mais qui pourraient être tout à fait aléatoires, et produites par la dégradation du texte au fil des copies et non par une volonté auctoriale nette ? La seule solution me semble d'accepter modestement la limite de la démarche stylistique et, plus largement, philologique : je me suis contenté de décrire le faisceau de faits, d'essayer de proposer le plus de solutions possibles, et *in fine*, je ne vois que trois explications possibles, l'une exclusive par rapport aux deux autres :

1) ces occurrences n'existaient pas dans le texte originel et sont le produit d'une pure contingence philologique ;

2) ces occurrences existaient dans le texte originel mais sont dues à un idiolecte spécifique de Béroul : pour une raison ou pour une autre, le texte semblait naturel à l'auteur ;

3) ces occurrences témoignent d'un travail, plus ou moins conscient, d'une volonté esthétique ou au moins d'un sentiment artistique de l'auteur : le futur se teinte d'irréalité, comme en écho à l'atmosphère onirique du Morois.

La troisième solution, purement littéraire, n'a d'argument que sa cohérence ; mais Béroul n'est-il pas « a well-informed but non-conforming deviationist in grammar and style » (Ewert 1970, 44) ? La seconde nous laisse aux marches de la linguistique, puisqu'elle s'appuie sur un idiolecte qui serait cohérent en lui-même, mais déviant par rapport à la norme linguistique ; mais n'est-ce pas un aspect essentiel, au moins de la singularisation du texte, que la création d'un code certes différent, mais cohérent ? Enfin, la première, qui pourrait sembler la plus triste, ne l'est pas forcément : à l'instar du fameux « Et rose, elle a vécu ce que vivent les roses », pourquoi faut-il qu'un effet réussi du texte vienne

forcément d'une volonté nette, et non d'une *felix culpa* philologique ?

REFERENCES DU CHAPITRE II

- Abouda, Lotfi (1997). « Le conditionnel : temps ou mode ? Arguments syntaxiques », *Revue romane*, 32, p. 179-98.
- (2004). « De la polyphonie à la polychronie. Un modèle de traitement de la polysémie temporelle. Application au futur », *Le français face aux défis actuels : Histoire, langue et culture*, édité par Javier Suso López et Rodrigo López Carrillo, vol. 1. Granada : Universidad de Granada.
- Alvarez Castro, Camino (2007). « Interprétation du futur de l'indicatif et représentation d'événements futurs », *Études sémantiques et pragmatiques sur le temps, l'aspect et la modalité [Cahiers Chronos 19]*, édité par Louis de Saussure, Jacques Moeschler, et Genoveva Puskás. Amsterdam/New York : Rodopi.
- Barceló, Gérard Joan (2006). « Le futur des langues romanes et la modalité : monosémie et dialogisme », *Cahiers de praxématique*, 47, p. 177-90.
- (2007). « Le(s) futur(s) dans les langues romanes : évolution linéaire ou cyclique ? », *Sémantique et diachronie du système verbal français [Cahiers Chronos, 16]*, édité par Emmanuelle Labeau, Carl Vetters, et Patrick Caudal, p. 47-62. Amsterdam ; New York : Rodopi.
- Barceló, Gérard Joan, et Jacques Bres (2006). *Les temps de l'indicatif en français*. Paris : Ophrys.
- Batany, Jean (1995). « La rhétorique d'un vieux conteur normand : le "Tristan" de Bérout », *Cahiers des annales de Normandie*, 26, p. 427-37.
- Beets, François (2003). « Boèce et la sémantique du regard », *Boèce ou la chaîne des savoirs : actes du Colloque international de la Fondation Singer-Polignac, présidée par M. Édouard Bonnefous, Paris, 8-12 juin 1999*, édité par Alain Galonnier, p. 547-70. Louvain : Éd. de l'institut supérieur de philosophie.
- Bourova, Viara, et Patrick Dendale (2013). « Serait-ce un conditionnel de conjecture ? Datation, évolution et mise en relation des deux conditionnels à valeur évidentielle », *Cahiers Chronos*, 26, p. 183-200.
- Braet, Herman, et Guy Raynaud de Lage (2012). *Tristan et Iseut : poème du XII^e siècle*. Paris /Louvain : Peeters.
- Bres, Jacques (2010a). « Alors comme ça, le conditionnel serait une forme dialogique... », *La question polyphonique ou dialogique en sciences du langage : actes du colloque Metz-Luxembourg 2008*. Metz : Université Paul Verlaine.
- (2010b). « Le conditionnel n'existerait pas, il faudrait l'inventer... Parcours, proposition. De la morphologie à la sémantique grammaticale », *Liens linguistiques : études sur la combinatoire et la hiérarchie des composants*, édité par Camino Álvarez Castro, Flor Maria Bango de la Campa, et María Luisa Donaire, p. 201-25. Bern/Berlin/Bruxelles : P. Lang.
- Buridant, Claude (2000). *Grammaire nouvelle de l'ancien français*. Paris : SEDES.
- Busby, Keith (1993). *Chrétien de Troyes : Perceval (Le conte du Graal)*. Londres : Grant & Cutler.
- Camussi-Ni, Marie-Armelle (2006). « Analyse formelle et conceptuelle des formes verbales du français contemporain : À la croisée du passé simple et de l'imparfait, du futur et du conditionnel, les concepts "±potentiel" et "±défini" ». Thèse de doctorat, Rennes : Université Rennes 2.
- Caudal, Patrick, et Carl Vetters (2005). « Un traitement conjoint du conditionnel, du futur et de l'imparfait : les temps comme des fonctions d'actes de langage », *Temporalité et attitude : structuration du discours et expression de la modalité [Cahiers Chronos 12]*, édité par Arie L Molendijk et Co Vet, p. 109-24. Amsterdam/New York : Rodopi.
- Craig, William Lane (1988). *The Problem of divine foreknowledge and future contingents from Aristotle to Suarez*. Leiden : E. J. Brill.
- Dendale, Patrick (2001). « Les problèmes linguistiques du conditionnel français », *Le conditionnel en français*, édité par Patrick Dendale et Liliane Tasmowski, p. 7-18. Metz : Université de Metz ; Paris : Klincksieck.
- (2010). « Il serait à Paris en ce moment. Serait-il à Paris ? À propos de deux emplois épistémiques

- du conditionnel. Grammaire, syntaxe, sémantique », *Liens linguistiques : études sur la combinatoire et la hiérarchie des composants*, édité par Camino Álvarez Castro, Flor Maria Bango de la Campa, et María Luisa Donaire, p. 291-317. Bern/Berlin/Bruxelles : P. Lang.
- Denis, Delphine, et Anne Sancier-Chateau (1994). *Grammaire du français*. Paris : LGF.
- Donaire, M.L. (1998). « La mise en scène du conditionnel ou quand le locuteur reste en coulisses », *Le Français moderne*, 66, p. 204-27.
- Ewert, Alfred (1939). « On the text of Beroul's *Tristan* », *Studies in french language and mediaeval literature presented to Mildred K. Pope*, p. 89-98. Manchester.
- (1970). *The romance of Tristan. Vol. 2, Introduction, commentary*. Oxford : B. Blackwell.
- Fleischman, Suzanne (1982). *The future in thought and language : diachronic evidence from Romance*. Cambridge/London : Cambridge university press.
- Gouttebroze, Jean-Guy (1985). « Sur la bivalence modale de la forme en -rais », *Razo*, 5, p. 23-38.
- Gregoy, Steward (1992). Édition critique et traduction de *The Romance of Tristan* de Bérout. Amsterdam/Atlanta : Rodopi.
- Haillet, Pierre Patrick (2002). *Le conditionnel en français : une approche polyphonique*. Gap/Paris : Ophrys.
- (2003). « Représentations discursives, point(s) de vue et signifié unique du conditionnel », *Langue française*, 138, p. 35-47.
- Henry, Albert (1976). « Sur les vers 711-713 du *Tristan* de Bérout », *Mélanges de langues et littératures romanes offerts à Carl Theodor Gossen*, édité par G. Colon et R. Kopp, p. 359-61. Bern : Francke Verlag.
- Holden, Anthony J. (1973). *Le Roman de Rou de Wace, vol. 3 : Introduction, notes et commentaires*. Paris : Picard-Société des Anciens Textes Français.
- James-Raoul, Danièle (2007). *Chrétien de Troyes, la griffe d'un style*. Paris : Champion.
- Jensen, Frede (1974). *The syntax of the old french subjunctive*. La Hague : Mouton.
- Kerbrat-Orecchioni, Catherine (1992). *Les Interactions verbales, tome 2*. Armand Colin.
- (2005). *Le discours en interaction*. Paris : Armand Colin.
- Knuuttila, Simo (1987). « Possibility and necessity in Gilbert of Poitiers », *Gilbert de Poitiers et ses contemporains : aux origines de la « Logica modernorum »*, édité par Jean Jolivet et Alain de Libera, p. 199-218. Naples : Bibliopolis.
- (1993). *Modalities in medieval philosophy*. Londres/New York : Routledge.
- (2010). « Medieval Commentators on Future Contingents in *De Interpretatione* 9 », *Vivarium*, 48, p. 75-95.
- Korzen, Hanne, et Henning Nølke (1990). « Projet pour une théorie des emplois du conditionnel », *Actes du onzième congrès des romanistes scandinaves : Trondheim 13-17 août 1990*, édité par O. Halmøy, A. Halvorsen, et L. Lorentzen. Trondheim : institut d'études romanes de Trondheim.
- Kronning, Hans (2001). « Nécessité et hypothèse : "devoir" non déontique au conditionnel », *Le conditionnel en français*, édité par Patrick Dendale et Liliane Tasmowski, p. 251-76. Metz : Université de Metz ; Paris : Klincksieck.
- (2005). « Polyphonie, médiation et modalisation : le cas du conditionnel épistémique », *Dialogisme et polyphonie : approches linguistiques : actes du colloque de Cerisy*, édité par Jacques Bres, Pierre Patrick Haillet, et Sylvie Mellet, p. 297-312. Bruxelles : De Boeck-Duculot.
- Lanly, André (1973). « Sur le conditionnel français et roman (à propos d'une remarque de M. Imbs) », *Travaux de Linguistique et de Littérature*, 11, p. 391-99.
- Le Goffic, Pierre (1993). *Grammaire de la phrase française*. Paris : Hachette.
- Marenbon, John (1988). *Early medieval philosophy : 480-1150*. Londres.
- (2000). « Anselm and the Early Medieval Aristotle », *Aristotelian logic, Platonism and the context of early medieval philosophy in the West*, p. VIII. Aldershot : Ashgate.
- (2003). *Boethius*. Oxford : Oxford University Press.

- Martin, Christopher J. (1983). « The *Compendium Logicae Porretanum* : A Survey of Philosophical Logic from the School of Gilbert of Poitiers », *Cahiers de l'Institut du Moyen Âge Grec et Latin*, 46, p. xviii-xlvi.
- Martin, Robert (1971). *Temps et aspect : essai sur l'emploi des temps narratifs en moyen français*. Paris : Klincksieck.
- (1992). *Pour une logique du sens*. Paris : Presses universitaires de France.
- Martin, Robert, et Marc Wilmet (1980). *Syntaxe du Moyen Français*. Bordeaux : Sobodi.
- Ménard, Philippe (1994). *Syntaxe de l'ancien français*. Bordeaux : Éditions Bière.
- Meyer, Kasja, éd. (1995). *La Copie de Guiot, fol. 79v-105r du manuscrit f.fr. 794 de la Bibliothèque Nationale : « li chevaliers au lyon » de Crestien de Troyes*. Amsterdam : Rodopi.
- Micha, Alexandre (1966). *La tradition manuscrite des romans de Chrétien de Troyes*. Genève : Droz.
- Moignet, Gérard (1959). *Essai sur le mode subjonctif en latin postclassique et en ancien français*. 2 vol. Paris : Presses universitaires de France.
- (1979). *Grammaire de l'ancien français : morphologie, syntaxe*. Paris : Klincksieck.
- Morency, Patrick (2010). « Enrichissement épistémique du futur », *Temps, aspect et modalité en français [Cahiers Chronos, 21]*, édité par Estelle Moline et Carl Veters, p. 197-214. Amsterdam/New York : Rodopi.
- Muret, Ernest (1947). Édition du roman de *Tristan : poème du XII^e siècle* de Béroul, revue par L. M Defourques. Paris : Champion.
- Oppermann, Evelyne (2000). *Les emplois injonctifs du futur en français médiéval*. Genève : Droz.
- Ponchon, Thierry (1996). « L'alternance modale dans les complétives objet en ancien français », *Travaux de linguistique*, 32, p. 73-110.
- (1998). « Emploi du subjonctif dans la comparative de disparité en ancien français », *Modèles linguistiques*, 37, p. 17-38.
- Raynaud de Lage, Guy (1993). *Introduction à l'ancien français*. Édité par Geneviève Hasenohr. Paris : SEDES.
- Reid, Thomas Bertram Wallace (1972). *The « Tristan » of Beroul : a textual commentary*. Oxford : B. Blackwell.
- Reid, Thomas Bertram Wallace (1984). Édition d'*Yvain* de Chrétien de Troes, avec le texte de Wendelin Foerster. Manchester : Manchester University Press.
- Riegel, Martin, Jean-Christophe Pellat, et René Rioul (2005). *Grammaire méthodique du français*. Paris : Presses Universitaires de France.
- Roques, Gilles (2009). « Chrétien de Troyes des manuscrits aux éditions », *Medioevo Romano*, 33, p. 5-28.
- Sandqvist, Sven (1984). *Notes textuelles sur le « Roman de Tristan » de Béroul*. Lund : CWK Gleerup.
- Soutet, Olivier (1990). *La Concession en français des origines au XVI^e siècle : Problèmes généraux, les tours prépositionnels*. Genève : Droz.
- (2007). « Reformulation de la chronogenèse : le cas du futur et du conditionnel », *Le Français moderne*, 2, p. 177-90.
- Sundell, Lars-Göran (1991). *Le temps futur en français moderne*. Uppsala : Acta Universitatis Upsaliensis ; Stockholm : Almqvist & Wiksell.
- Touratier, Christian (1996). *Le système verbal français : description morphologique et morphématique*. Paris : Armand Colin.
- Vet, Co (1993). « Conditions d'emploi et interprétation des temps futurs du français », *Verbum*, 16, p. 71-84.
- (2003). « Attitude, vérité et grammaticalisation : le cas du futur simple », *Aspects de la modalité*, édité par Merete Birkelund, Gerhard Boysen, et Poul Soren Kjaersgaard, p. 229-39. Tübingen : Niemeyer.
- Vet, Co, et Brigitte Kampers-Manhe (2001). « Futur simple et futur du passé : leurs emplois temporels

- et modaux », *Le conditionnel en français*, édité par Patrick Dendale et Liliane Tasmowski, p. 89-104. Metz : Université de Metz ; Paris : Klincksieck.
- Vetters, Carl (1996). *Temps, aspect et narration*. Amsterdam/Atlanta : Rodopi.
- (2001). « Le conditionnel : ultérieur du non-actuel », *Le conditionnel en français*, édité par Patrick Dendale et Liliane Tasmowski, p. 169-207. Metz : Université de Metz ; Paris : Klincksieck.
- Vogüé, Sarah de (1993). « Des temps et des modes », *Le Gré des langues*, 6, p. 65-92.
- (1999). « Ni temps ni mode : le système flexionnel du verbe en français », *Cahiers Chronos*, 4, p. 93-114.
- Vuillemin, Jules (1984). *Nécessité ou contingence : l'aporie de Diodore et les systèmes philosophiques*. Paris : Éditions de Minuit.
- Wagner, Robert-Léon (1939). *Les phrases hypothétiques commençant par « si » dans la langue française, des origines à la fin du XVI^e siècle*. Paris : E. Droz.
- Wilmet, Marc (1970). *Le système de l'indicatif en moyen français : étude des « tiroirs » de l'indicatif dans les farces, sotties et moralités françaises des XV^e et XVI^e siècles*. Genève : Droz.
- (2001). « L'architecture du "conditionnel" », *Le conditionnel en français*, édité par Patrick Dendale et Liliane Tasmowski, p. 21-44. Metz : Université de Metz ; Paris : Klincksieck.
- (2010). *Grammaire critique du français*. Bruxelles : De Boeck-Duculot.
- Woledge, Brian (1986). *Commentaire sur Yvain (le Chevalier au lion) de Chrétien de Troyes. Tome I, vv. 1-3411*. Genève : Droz.

Chapitre III – LES SYSTEMES DITS HYPOTHETIQUES

Il est difficile de nommer précisément l'objet de ce chapitre : la dénomination « système hypothétique » emploie deux termes flous, celui de « système » (mais ici le flou est utile, la notion de système pouvant s'extrapoler aux énoncés paratactiques) et celui d'« hypothèse », qu'il faudra préciser. La formulation plus précise « propositions circonstancielles en *se* » restreint le champ des systèmes à une réalisation syntaxique, mais le terme « circonstancielles » est alors employé par défaut afin de désigner des subordonnées qui ne sont ni relatives ni complétives, alors même que les opérations sémantico-énonciatives induites par *se* vont au-delà de la simple circonstance du procès (Delaveau 1992 ; Vogüé 2001) ; de plus, la notion de subordination, critiquée par certains linguistes, semble peu pertinente pour les propositions en *se*, qui ne semblent pas entrer dans une relation d'enchâssement avec la principale (Corminboeuf 2009b, 28). Toutefois, malgré ces limitations, les deux expressions sont suffisamment consensuelles pour fournir au moins une base de travail. L'analyse des systèmes dits hypothétiques se fera en plusieurs temps. Je présenterai d'abord un aperçu de la pensée linguistique autour de *se/si* et des propositions que cette conjonction introduit, en me focalisant sur la pensée linguistique médiévale, puis sur la recherche contemporaine. Ensuite, j'analyserai les propositions en *se* de mon corpus, en distinguant l'effet de sens hypothético-conditionnel des autres cas où le sens d'une proposition circonstancielle en *se* ne peut ou ne semble pouvoir être réduit à l'idée d'hypothèse et/ou de condition. Enfin, j'étudierai les différents systèmes syntaxiques permettant d'exprimer l'effet de sens hypothético-conditionnel.

III.1. – SI ET LES PROPOSITIONS CONDITIONNELLES DANS LA THEORIE ANTIQUE ET MEDIEVALE

III.1.1. – LE SENS DE SI ET LE PROBLEME DES SYNCATEGOREMES

En commençant par le petit bout de la lorgnette, *si*, déjà polysémique et porteur de sens qui se retrouveront jusqu'en français moderne, est classé en général parmi les conjonctions causales dans les grammaires les plus élémentaires¹, à l'exception d'Isidore de Séville, qui en fait une conjonction explétive (*Étymologies*, I, 12, 3 : *si est expletivus* car il complète [*explent*] le terme précédent). Toutefois, certains textes essaient d'analyser plus en détail le sens de *si*, selon deux axes distincts : le premier concerne la question, assez générale, du mode de signification du groupe de parties du discours qui seront nommés les syncatégorèmes (ce qui ne signifie pas en soi, mais adjoint à un autre élément) ; le second concerne le sens précis de *si*. Pour la question des syntagorèmes, je me contenterai de résumer les conclusions du passionnant article d'I. Rosier-Catach (2003) consacré à la question, en me focalisant sur la question des conjonctions : Priscien comme Boèce le font relever des parties consignantantes du discours, selon un double critère sémantique (elles n'ont pas de sens en soi, mais sont adjointes à un autre élément) et fonctionnel (elles ne peuvent former un énoncé et ne sont ni sujet ni prédicat) ; Priscien en fait de pures intellections sans signification d'un concept, et Boèce des « suppléments » ou des « liens » (*supplementa, colligamenta*) qui ne font pas réellement partie de l'énoncé. Abélard, reprenant le problème, suggère d'abord, dans sa *Dialectica*, que les parties consignantantes du discours ont un sens en soi, et signifient une partie de la chose sur quoi elles portent ; mais dans sa *Logica*, il considère que ces parties n'ont pas de sens ; il doit dès lors expliquer leur signification, suivant l'idée de compositionnalité du sens ; les parties consignantantes

¹ Donat, *Ars Minor*, 7 et *Ars Maior*, II, 15 ; Augustin, *Grammatica*, 45 ; Hugues de Saint-Victor, *Grammatica*, III, 6, l. 846 ; Ralph de Beauvais, *Glosse super Donatum*, 52.5-7 ; ce dernier ne liste pas explicitement *si* parmi les causales, mais l'utilise dans un exemple (« Si je lis, je progresse », *Si legam, proficiam*), afin d'appuyer l'idée que les causales expriment la cause subséquente. L'idée d'un *si* causal se retrouve chez certains dialecticiens (Abbon de Fleury, *De Syllogismis Hypotheticis*, I) ; mais évidemment d'autres préfèrent cantonner *si* à l'expression de la condition (commentaire anonyme sur le *De Topicis Differentiis*, p. 71).

« correspondent à un acte ou une action, *qui n'est pas une intellection, mais contribue à l'intellection de la proposition* » (Rosier-Catach 2003, 77) :

Sicut autem 'est' vel 'non est' coniunctiva vel disiunctiva sunt, non significativa, ita 'si' vel 'non si', et sic significativas voces copulant vel separant, ut ipsa tamen non significant cum nullius rei in se conceptiones teneant sive verae sive fictae, sed animum inclinant ad quendam concipiendi modum. De même que 'est' ou 'non est' sont des mots conjonctifs ou disjonctifs, mais pas significatifs, de même 'si' ou 'si [...] non' le sont, et ainsi ils couplent ou séparent des mots signifiants, et pourtant eux-mêmes ne signifient pas, puisqu'ils ne possèdent aucune intellection de chose, que celle-ci soit vraie ou fictive ; mais ils permettent d'incliner l'esprit à un certain mode de concevoir.
[Abélard, commentaire sur le *Peri Hermeneias*, 339-340.6 ; trad. I. Rosier-Catach (2003, 78)]

Si exprime donc une conjonction, qui est un acte, lequel n'a pas besoin d'avoir de signification : la signification d'un énoncé est une opération large qui implique une « attitude de l'esprit » plus qu'un « contenu » (Jolivet 1982, 54).

Concernant le sens de *si* proprement dit, il a été étudié dès les origines de la réflexion grammaticale latine. Diomède a écrit un *De coniunctione temporum*², qui établit deux listes. La première concerne les compatibilités temporelles et la seconde les constructions, avec alternance modale entre indicatif et subjonctif après les conjonctions. Pour *si*, la différence entre subjonctif et indicatif distingue un énoncé hypothétique (*condicionalis et incertus*, « conditionnel et incertain ») d'un énoncé exprimant un fait réel (distinction normale, alors même qu'avec *cum* ces notions ne sont pas convoquées). Les modalités assertive et dubitative s'opposent, et se définissent par un rapport entre le locuteur et la valeur de vérité de l'énoncé. L'utilisation de Diomède est neuve, puisque *si* peut exprimer les deux modalités suivant le mode qui suit cette conjonction. M. Baratin ne l'explique pas, mais il me semble qu'il y a alors un décalage intéressant : la modalité ne dépend plus du sémantisme des conjonctions, mais de celui des modes.

Priscien fait une analyse assez novatrice de *si* (livre XVI) ; il se situe toujours dans la lignée des grammairiens grecs, mais sans hésiter à le remettre en cause. En effet, si la valeur de *si* pose problème, c'est entre autres parce que le système du grec diffère sur cette

² Ce texte a été analysé en détail par M. Baratin (1989, 119-48), à qui je reprends les idées et analyses exposées ici.

question. L'un des *si* grec, *ei*, est initialement considéré comme une conjonction implicative (Baratin 1989, 27), mais cette valeur va être rejetée par Priscien, qui ajoute la notion de modalisation (notion centrale dans l'analyse du possible) ; par ailleurs, Priscien considère que la conjonction a une fonction de hiérarchie et de concomitance (Baratin 1989, 52-3). Le passage du monde grec au monde latin fait perdre à *si* son sens d'implication : *si* devient causal la plupart du temps. Mais Charisius, entre autres, fait participer *si* à deux catégories : les *dubitandi* et les *subiunctivae*, ce qui mêle à la fois fonctionnement syntaxique et fonctionnement sémantique, mais colle à la réalité. Cependant, Priscien va proposer une définition complète et intéressante. *Si* fait partie des conjonctions causales, mais sa catégorie s'affine. Parmi ces causales, *si* appartient aux *continuativae*, indiquant une relation d'implication, avec une modalité dubitative (du moins cette modalité apparaît dans les catégories d'Apollonios, que Priscien reprend), et aux *adiunctivae*, de sens assez vague :

Chez Priscien *si* apparaît dans deux catégories distinctes, les *continuativae* et les *adiunctivae*, et, par le jeu des oppositions modales, chacune de ces deux catégories se trouve marquée par la modalité dubitative : les *continuativae*, ou conjonctions d'implication, par rapport aux conjonctions d'inférence, et les *adiunctivae* par rapport aux *proprie causales*. (Baratin 1989, 134)

Priscien ne semble pas reprendre la réflexion sur la modalité dubitative qui, selon Apollonios, implique le subjonctif de façon syntagmatique (Baratin 1989, 101-7). Toutefois, dans la partie syntaxique de son traité (livre XVIII), il évoque les nuances de sens que peut avoir *si* suivant le mode qui suit, ce qui rappelle les analyses de Diomède : *si* + indicatif est ainsi conjonctif, car il exprime qu'une chose s'ensuit d'une autre (*Si vivit, spirat* ; 241.23-4) ; l'indicatif est aussi particulièrement adapté pour exprimer le sens confirmatif (243.13-14) ; *si* + indicatif, subjonctif ou optatif peut être causal (242.16-243.2), même si c'est le subjonctif qui est le plus adapté à cet effet de sens (247.19-20) ; enfin, *si* + subjonctif permet le mieux d'exprimer le doute (245.22-23).

Le traitement de *si* par Pierre Hélié est relativement original, car il se situe au sein de la section sur le subjonctif (LR 1039.53-1041.9) : Pierre Hélié s'attaque en effet au sens de ce mode par le biais de la répartition du subjonctif et de l'indicatif après *si*. Dans un

premier temps, un sens général est donné : *si* + subjonctif signifie le doute, *si* + indicatif signifie la conséquence (*Si Socrates est homo, Socrates est animal*, « Si Socrate est un homme, Socrate est un animal ») (146.62-66). Toutefois, Pierre Hélié vient affiner ce jugement *a priori* simple, d'abord en se référant au grec, langue à laquelle il a emprunté cette classification qui ne correspond qu'imparfaitement au latin³, et ensuite en établissant une liste des effets de sens de *si* + mode (147.79-88) :

– *si* + indicatif exprime la conséquence logique (*Si currit, movetur* : « S'il court, il se déplace ») ou la confirmation (*Dii, si qua est pietas celo*⁴... « Les Dieux, puisqu'il y a une justice au ciel »)⁵ ;

– *si* + optatif exprime le souhait (*O si nunc se nobis ille aureus arbore ramus ostendat*, où *si* équivaut à *utinam* : « Ah, si seulement ce rameau doré se montrait à nous sur son arbre ») ;

– *si* + subjonctif exprime aussi la conséquence (*Si esses margarita, esses lapis* : « Si tu étais une perle, tu serais une pierre ») et le doute (*Si legam, venito* : « Si je lis, qu'il vienne »).

Après ce long développement sur *si*, Pierre Hélié rapporte les sens du subjonctif selon Priscien (147.89-148.13), en reprenant une partie de ceux qu'il a liés à la construction *si* + mode : conséquence (même si c'est improprement, dans la mesure où dans *Si esses margarita, esses lapis*, « Si tu étais une perle, tu serais une pierre », le subjonctif semble porter plus l'irréalité que la causalité), doute, confirmation⁶, possibilité, regret, choix, empêchement. Toute la section sur l'empêchement me semble assez difficile à

³ En effet, en grec, il y a deux formes pouvant se traduire par *si* : *ei* signifie la conséquence et est suivi de l'indicatif, et *eav* signifie le doute et est suivi du subjonctif ; mais il y a des contre-exemples : *ei* + subjonctif pour exprimer la conséquence ou le doute, + optatif pour exprimer le souhait, + indicatif pour signifier la confirmation (146.67-147.79).

⁴ J'ai délibérément traduit cet exemple, tiré de l'*Énéide* de Virgile, avec *si* = « puisque », comme en ancien français, ce qui n'est plus possible en français moderne.

⁵ Dans la section sur l'indicatif, Pierre Hélié avait aussi mentionné un sens dubitatif (*dubitative*) de l'indicatif (143.39-43), avec pour exemple un système hypothétique avec une apodose à l'impératif : *Si placeo, utere*, que Pierre Hélié analyse de la sorte : « *Dubitat enim utrum placeret quasi dicat "nescio utrum placeam, sed si placeam, utere"* » (« En effet, il doute de plaire, comme s'il disait : "Je ne sais pas si je vous plais, mais si je vous plais, utilisez-moi" », 143.42-43). La sémantique des modes est donc tout sauf stable !

⁶ L'exemple de confirmation n'est pas le même que celui de Priscien ; il s'agit d'une déformation des vers de l'*Énéide*, 4, 24-25 : *Sed prius exoptem quod tellus ima dehiscat*, « Mais je souhaiterais d'abord que la terre s'ouvre au plus profond ». La valeur confirmative est d'ordre pragmatique : Didon dit qu'elle préférerait que la terre l'engloutisse plutôt qu'elle renonce à sa pudeur. On a un cas, très répandu en ancien français et notamment dans le corpus, de pseudo-souhait, que l'on ne veut pas voir réalisé, mais qui souligne que l'alternative est encore plus odieuse au locuteur.

comprendre⁷, mais je crois y voir une référence aux syllogismes hypothétiques en *modus tollens* : pour la proposition *Si tu étais un homme, tu serais un animal*, il y a empêchement lorsqu'il est clair que tu n'es pas un homme (le syllogisme hypothétique continuerait ainsi : *Or tu n'es pas un homme, donc tu n'es pas un animal*). La relation de conséquence est exprimée au subjonctif dans le sens où, la protase étant fautive, l'apodose ne peut se réaliser. C'est ce que, des siècles plus tard, S. de Vogüé (2004, 110) appellera l'emploi contrefactuel des systèmes hypothétiques irréels. Dans tous les cas, cet effet de sens est nettement pragmatique (puisqu'il dépend de la situation d'énonciation de la phrase), et surtout il témoigne d'une influence de la dialectique typique de la grammaire du XII^e siècle ; cette influence se limite cependant à la forme du raisonnement, dans le sens où il ne me semble pas que Pierre Hélie reprenne ici explicitement des catégories dialectiques (il aurait pu évoquer explicitement les syllogismes hypothétiques et les cas de « destruction de l'antécédent », dénomination classique du *modus tollens* à l'époque).

Ainsi, Pierre Hélie déploie tous ses efforts pour ramener l'effet de sens de la construction en *si* à celui du mode, alors même que ses résultats montrent que chaque effet de sens est valable pour tous les modes :

– la conséquence peut être exprimée par l'indicatif comme par le subjonctif (*Si currit, movetur* et *Si esses margarita, esses lupus*, 147.79-88) ;

– le doute peut être exprimé par le subjonctif comme par l'indicatif (*Si legam, venito*, 147.87-88 ; *Si placeo, utere*, 143.40) ;

– seul l'empêchement ne peut être exprimé que par le subjonctif (*Si non esses animal*,

⁷ Je donne le texte intégral du passage et un essai de traduction : « *Aliquando significat impedimentum et maxime in consequentiis, ut "Si non esses animal non esses homo", ibi "esses" significat consequentiam. Cum vero ergo dicimus "ergo si esses homo esses animal", ibi "esses" significat impedimentum. Hoc enim videtur significare "esses animal nisi hoc esset impedimento quod non es homo". Similiter "Si non esses lapis, non esses margarita nisi hoc impediret quod es lapis". Item "Si esses asinus esses animal", et vera potest esse et falsa. Si enim consignificat consequentiam vera est, si impedimentum falsa. Hoc enim significat "Esses animal nisi hoc esset impedimento quod non est asinus".* »

« Parfois [le subjonctif] signifie l'empêchement, et ce, principalement dans les conséquences ; par exemple : *Si tu n'étais pas un animal, tu ne serais pas un homme*, où *étais* et *serais* signifient la conséquence. Donc, quand nous disons *Donc, si tu étais un homme, tu serais un animal*, *ici étais* et *serais* signifient l'empêchement. En effet, cette phrase semble signifier *Tu serais un animal, s'il n'y avait l'empêchement que tu n'es pas un homme*. De la même façon, *Si tu n'étais pas une pierre, tu ne serais pas une perle, si le fait que tu es une pierre ne l'empêchait pas*. De même : *Si tu étais un âne, tu serais un animal* peut être vrai ou faux. En effet, si cette phrase consignifie la conséquence, elle est vraie, et si elle consignifie l'empêchement, elle est fautive. En effet, elle signifie cela : *Tu serais un animal, s'il n'y avait pas l'empêchement que tu n'es pas un âne*. » (147.4-148.13)

non esses homo), mais cet effet de sens implique en effet une contrefactualité totale.

Vraisemblablement, Pierre Hélié a conscience que le sens même de *si* et celui des modes qu'il régit peuvent se compléter et interagir, mais il ne me semble pas avoir réussi à définir plus précisément ces relations d'interaction.

Un autre commentateur de Priscien étudie plus en détails le sens de *si* ; il s'agit de l'auteur anonyme du commentaire qui se trouve dans le manuscrit de Vienne, V.P.L. 2486. *Si* y est classé, dans un diagramme synthétique, comme une conjonction « causale avec nécessité » (*causalis cum necessitate*, 254) ; cet effet explique qu'elle appartienne à la catégorie des conjonctions continuatives, qui expriment à la fois une continuation entre deux idées et une conséquence nécessaire, et qu'elle serve à lier l'antécédent et le conséquent dans les propositions conditionnelles (252). L'auteur mentionne toutefois un autre effet de sens possible d'un *si* conjonction « abnégative » (*abnegativa*), c'est-à-dire qui exprime le fait qu'une chose aurait pu être, si une autre chose ne l'avait pas empêchée (*Fecissem illud, si potuissem* : « Je l'aurais fait, si j'avais pu », 253), en bref la contrefactualité.

Pierre d'Espagne, lui, insiste plus sur le sens dubitatif de *si* (83), sans toutefois clarifier son sens ; en effet, plus loin, en traitant la question du subjonctif dans les systèmes hypothétiques qui posent un fait (*Si es homo, es animal* et non **Si esses homo, esses animal*), il touche le problème essentiel, sur lequel Priscien et Pierre Hélié se sont cassé les dents, du conflit entre sémantique des modes, des conjonctions et des propositions, mais il ne le résout pas dans sa complexité et surtout il ne note pas la contradiction de la présence de *si* dans une phrase qui pose l'humanité, alors même que la théorie lui donne un sens de doute.

III.1.2. – LA PROPOSITION CONDITIONNELLE

Les dialecticiens, pour leur part, ont attaqué le problème de manière très différente : ils étudient le sens d'une *proposition conditionnelle*, c'est-à-dire d'un énoncé complexe où deux propositions simples sont reliées, entre autres, par *si*. La distinction entre les propositions catégoriques (ou prédicatives : simples) et les propositions hypothétiques (ou

conditionnelles) se retrouve de manière continue dans la tradition dialectique⁸. En général, la proposition hypothétique⁹ est décrite dans un premier temps comme conditionnelle ; elle affirme qu'une chose existe *si* une autre chose existe (Boèce, *De Hypotheticis Syllogismis*, I.I.5) :

altera [propositio] substitutiva vel condicionalis, quae etiam composita est, ut si aias : Qui regnat, si sapit, beatus est ; substituis enim conditionem, qua, nisi sapiens est, non sit beatus
« l'autre [type de proposition] est substitutive ou conditionnelle, et elle est de plus composée, comme si on disait : *Celui qui règne, s'il est sage, est heureux* : en effet, on la soumet [substituis] à une condition, à savoir que, s'il n'est pas sage, il n'est pas heureux. »
[Apulée, *Peri Hermeneias*, 2]

Boèce définit de manière très pédagogique l'opération de construction d'une conditionnelle :

Conditionalum vero propositionum, quas Graeci hypotheticas vocant, partes sunt simplices propositiones ; quarum quidem ea pars quae prius dicitur antecedens, quae posterius consequens appellatur. Harum quoque aliae simplices conditionales, aliae vero coniunctae sunt. Simples sunt quae praedicativas habent propositiones in partibus, ut [...] « si rotundum est, volubile est ». « Rotundum est » enim et « volubile est » utraeque divisae ac singillatim intellectae praedicativae sunt. Coniunctarum vero multiplex differentia est.
« Les parties des propositions conditionnelles, que les Grecs appellent "hypothétiques", sont des propositions simples ; on appelle la première de ces parties à être énoncée l'antécédent, et la seconde le conséquent¹⁰. Parmi celles-ci, certaines sont des conditionnelles simples, et d'autres des conditionnelles composées. Sont simples celles dont les parties sont des propositions prédicatives, comme [...] *S'il est rond, il tourne*. En effet, *Il est rond* et *Il tourne*, isolées et envisagées séparément, sont des prédicatives. Il y a beaucoup de genres de composées¹¹. »

⁸ Apulée, *Peri Hermeneias*, 2 ; Boèce, *De Hypotheticis Syllogismis*, I.I.4 ; *De Topicis Differentiis*, I.4.10-12 ; *In Ciceronis Topica*, p. 353 ; *Introductiones dialectice secundum Wilgelum*, p. 133 ; *Abbreuiatio Montana*, 79.21-5 ; *Introductiones Montane Minores*, 39.15-40.2 ; *Ars Emmerana*, 158.21-32.

⁹ Le terme *hypothèse* [*hypothesis*] est généralement considéré comme polysémique : Boèce distingue le cas qui nous occupe de l'hypothèse vue comme prémisse, forcément impossible, d'une réduction à l'absurde (*De Hypotheticis Syllogismis*, I.II.5 ; distinction reprise par Abélard, *Dialectica*, 471.25-30 et par l'*Ars Meliduna*, p. 380). Cette bipartition semble relever de ce qu'Aristote dit de l'hypothèse dans les *Premiers Analytiques*, texte qui n'est pas tout à fait clair à ce sujet (Specia 2001, 6-10). Garlandus Compotista (*Dialectica*, 127.6-12) ajoute un troisième sens, ni par concession ni par conséquence, « neutre » : il s'agit d'une question émise par un orateur, ayant des circonstances temporelles et personnelles, c'est-à-dire un raisonnement spécifique et non général, de type *Cicéron a-t-il été exilé justement ?*

¹⁰ Dans les pages qui suivent, j'utiliserai la distinction antécédent/conséquent pour évoquer les parties d'une inférence logique ; je réserve les termes de protase/apodose, pourtant d'origine logique mais très polysémiques, à la distinction de la subordonnée et de la principale dans un système hypothétique (la première distinction est logique, la seconde syntaxique. G. Corminbeuf (2009b, 54-5) a critiqué ces termes, ambigus du fait de leur origine rhétorique, et qui supposent que le modèle des propositions en *si* est le modèle central pour l'expression de l'hypothèse. Il n'a pas tort, mais si on considère que j'utilise les deux termes surtout pour des raisons pratiques, et que je les entends de manière purement syntaxique, la critique n'invalide pas ma décision.

¹¹ Boèce détaille la question des composées, où la proposition conditionnelle n'est pas l'union de deux prédicatives, mais contient au moins une conditionnelle en elle, dans *De Syllogismis Hypotheticis*, I.V. Je ne détaillerai pas la réflexion, qui entre dans beaucoup de subtilités étant donné le nombre de combinaisons possibles, mais n'apporte pas grand-chose à la question du fonctionnement de la proposition conditionnelle. Garlandus Compotista, qui suit de près Boèce dans sa présentation de la question, détaille aussi les composées (*Dialectica*, 145-158).

En bref, la jonction de deux catégoriques forme une conditionnelle¹². Pour Boèce, il y a une équivalence sémantique entre les propositions catégoriques et hypothétiques, la seule différence étant la modalité du discours (*orationis modo*) : dire *L'homme est un animal* revient à dire *Si c'est un homme, c'est un animal*, la différence étant que la force (*vim*) de la catégorique est la prédication, alors que « dans la conditionnelle, le sens de la conséquence est inféré de la condition » (« *in conditionalis vero consequentiae ratio ex conditione suscipitur* », *De Hypotheticis Syllogismis*, I.I.6, l. 58-9 pour la citation). On peut donc dégager quatre critères définitoires (Specia 2001, 80) : 1) *b est, si a est* ; 2) une conditionnelle est composée d'énoncés catégoriques réunis ; 3) sa force repose sur une hypothèse et non sur une prédication (par opposition à la proposition catégorique) ; 4) le sens est que *b* est ou n'est pas, si *a* est ou n'est pas (extension de 1). Toutefois, il faut noter que la catégorie des conditionnelles est plus large que les simples propositions en *si* : elles admettent aussi une forme disjonctive (*Soit il fait jour, soit il fait nuit*) ; il semble que le critère distinctif selon Boèce soit purement syntaxique : proposition en *si* ou propositions en *aut* en latin, qui répartissent deux types de conditionnelles, connectives ou disjonctives (Specia 2001, 89). Je me concentrerai évidemment uniquement sur les propositions en *si*, connectives, même si le raisonnement a parfois une portée plus large dans les textes dialectiques évoqués.

Ceci étant posé, la question qui va le plus intéresser les dialecticiens, c'est évidemment la nature du rapport entre l'antécédent et le conséquent, dans la mesure où une proposition hypothétique sert de prémisse à un syllogisme hypothétique : il est nécessaire de savoir le lien qui unit l'antécédent au conséquent afin de pouvoir savoir comment construire un raisonnement à partir de cela. Je présenterai la question à travers trois points, récurrents dans le débat et souvent liés, et de manière à peu près chronologique : en partant de Boèce¹³, dont le rôle de source ne fait aucun doute – au

¹² Boèce signale donc qu'il y a quatre combinaisons possibles : deux propositions positives (*S'il est rond, il tourne*), deux négatives (*S'il n'est pas rond, il ne tourne pas*), une positive et une négative (*S'il est rond, il ne tourne pas*) et une négative et une positive (*S'il n'est pas rond, il tourne*). Voir *De Hypotheticis Syllogismis*, I.III.5 ; *De Topicis Differentiis*, I.4 ; *In Ciceronis Topica*, p. 353-4.

¹³ La question des origines de la pensée de Boèce excède largement mon propos ; je renvoie à l'ouvrage d'A. Specia (2001), dont la thèse est que Boèce produit une pensée qui synthétise mal la pensée stoïcienne (qui fait

moins jusqu'à la première moitié du XII^e siècle pour ce qui est du *De Hypotheticis Syllogismis*, qui ensuite n'aura plus d'influence (C. J. Martin 2009, 56) –, j'avancerai chronologiquement en montrant si les thèses de Boèce sont reprises ou, au contraire, contestées. J'évoquerai rapidement un premier point, dans la mesure où il semble avoir peu été contesté en tant que tel : Boèce distingue des types de conditionnelles (*De Syllogismis Hypotheticis*, I.III.6-7), les conditionnelles *secundum accidens* (« par accident » : il n'y a pas de lien de conséquence entre l'antécédent et le conséquent, une simple coexistence temporelle : *Si le feu est chaud, la terre est ronde*¹⁴) ; et les conditionnelles qui existent *ut habeant aliquam naturae consequentiam* (« de sorte qu'elles ont une quelconque conséquence naturelle »), ayant elles-mêmes deux sous-types :

– la conséquence est nécessaire mais ne repose pas sur la position des termes : dans *Si c'est un chat, c'est un animal*, le fait d'être chat n'est pas la cause d'être animal, la conséquence ne repose donc pas sur la position des termes (puisque le conséquent au plan logique n'est pas une conséquence matérielle) ; Garlandus Compotista (*Dialectica*, 141.16-20) précise qu'il s'agit de deux cas : le genre s'ensuit de l'espèce, ou la cause de l'effet (*Si c'est le jour, le soleil est au-dessus de la terre*) ;

– la conséquence est nécessaire et repose sur la position des termes : dans *Si la lune s'interpose entre la terre et le soleil, il y a une éclipse* (ici donc l'ordre logique antécédent/conséquent recoupe l'ordre matériel cause/conséquence) ; Garlandus Compotista (*Dialectica*, 141.20-22) indique qu'il s'agit du mouvement inverse du précédent, l'espèce s'ensuit du genre ou l'effet de la cause.

Les exemples sont parlants : dans le premier cas, il s'agit d'une conséquence logique, reposant sur une réflexion, alors que le second cas décrit une conséquence matérielle¹⁵.

primer le critère syntaxique dans la définition des conditionnelles) et la pensée aristotélicienne (qui insiste sur les relations d'implication).

¹⁴ Garlandus Compotista (*Dialectica*, 141.10-14) explicite cela : les deux propositions sont certes vraies dans le même temps, ce qui obéit à la définition de la conditionnelle, mais il n'y a pas de causalité. On peut lier les propositions en latin par *si* ou *cum*, mais non pas par *quia*.

¹⁵ Garlandus Compotista (*Dialectica*, 141.24-31) ajoute que, pour chacun de ces types, il existe des conséquences nécessaires ou non nécessaires : il existe donc des conséquences non nécessaires par non-position des termes (*Si la lune n'apparaît pas, la terre s'est interposée entre elle et le soleil*, car il y a d'autres causes à la non-visibilité de la lune que l'éclipse), et des conséquences non nécessaires par position des termes (*Si c'est un animal, c'est un homme*). On voit bien le problème qui se pose aux dialecticiens : ils ont besoin de réduire le champ des conditionnelles aux conséquences nécessaires, alors même que le grammaire permet des propositions en *si* qui

Cette répartition, spécifique aux conditionnelles en *si*, semble reprise sans beaucoup de changements dans la tradition, notamment par Abélard (*Dialectica*, 472.16-473.19) et l'école du Mont-Sainte-Geneviève (*Abbreviatio Montana*, 84.17-24 ; *Introductiones Montane Minores*, 42.2-5), ainsi que l'école porrétaïne (*Compendium Logica Porretanum*, 20.73-77) : la division boécienne est donc devenue classique au XII^e siècle (C. J. Martin 1983, xxxiii). En revanche, je m'attarderai sur une objection des *Introductiones Montane Minores*, très intéressante à mes yeux : le texte mentionne qu'il faudrait envisager un autre type que les temporelles et les naturelles, puisqu'une proposition comme *Quoique Socrate soit sage, il n'est pas riche* a ses deux membres vrais, mais n'exprime ni une relation temporelle (*quoique* n'est pas commutable avec *quand*), ni une inférence naturelle (il n'y a pas de relation de consécution ni de condition) ; ici « l'un empêche l'autre, parce que [cette expression] signifie toujours l'opposition » (« *unum repellit aliud, quia semper notat adversitatem* », 44.1-2). On a donc affaire ici à un premier essai de définition des concessives, soulignant la tension entre les deux éléments de la proposition.

La typologie des propositions en *si* est donc relativement stable, en revanche la typologie des propositions conditionnelles en elles-mêmes tend à se complexifier au XII^e siècle. Le phénomène apparaît dans mon corpus avec l'*Abbreviatio Montana* (79.23-4) qui note que « *condition* doit être pris ici au sens large, car il comprend aussi des termes locatifs, comme *où*, et des termes temporels, comme *pendant que*, *quand* » (« *quod 'conditio' hic large accipitur. Includit enim quedam localia, ut 'ubi', et quedam temporalia, ut 'dum', 'cum'* »). La simple bipartition entre conjonctives et disjonctives (voire tripartition, si l'on prend en compte les copulatives¹⁶) est dépassée, les conjonctives étant l'objet de subdivisions : continuatives, temporelles, causales et rationnelles dans le *Compendium Logica Porretanum* (20.72-73), les propositions en *si* étant des continuatives ; la liste est élargie par l'*Ars Meliduna* par l'ajout de la copulative et de la disjonctive (en supposant que la rationnelle porrétaïne soit la causale de l'*Ars*), mais *si* reste la conjonction continuative par excellence,

dépassent de loin cet effet de sens. Le problème est aussi interne à la dialectique : une inférence nécessaire ne peut visiblement pas se définir par la simple relation que, quand *a* existe, *b* existe forcément, ce que soulignent bien les exemples de conséquence non nécessaire.

¹⁶ Cette tripartition est encore présente au XII^e siècle, par exemple dans la *Dialectica Monacensis* (484.18-19).

exprimant l'idée d'implication (*continuativa* vient de *contineo*, « retenir en soi »), « parce qu'en elles le conséquent est contenu, enclos dans l'antécédent » (« *quia in eis consequens continetur, sive concluditur in antecedenti* », 15). L'*Ars Emmerana* et l'*Ars Burana*, pour leur part, ajoutent un septième type, adjonctif, et renomment la continuative en conditionnelle (*Ars Emmerana*, 158.34-159.11 ; *Ars Burana*, 190.30-191.8).

Pour prendre la question de la validité de la conditionnelle par le petit bout de la lorgnette, j'évoquerai un débat qui divise entre les traités du XII^e siècle : la question de la négation de la proposition conditionnelle. Pour Boèce, on peut détruire une conditionnelle en détruisant la conséquence qu'elle exprime : pour *Si a, b*, il faut prouver que *a* puisse exister sans *b*, donc que *b* ne s'ensuive pas forcément de *a* (*De Syllogismis Hypotheticis*, I.IX.6-7). Ce que Garlandus Compotista (*Dialectica*, 135.34-136.26), qui suit fidèlement Boèce, exprime en disant que la négation de *Si a, b* est *Si a, non-b*. En revanche, cette thèse qu'il défend ne fait pas l'unanimité, puisqu'il appuie sa réflexion en réfutant ceux qui pensent, comme Aristote, qu'il existe un autre moyen de nier une conditionnelle, portant sur la proposition entière et non sur le conséquent (*Non-[Si a, b]*), car pour lui cela revient à nier une conditionnelle par une catégorique. En effet, je peux nier *Si c'est un homme, c'est une plante* par *Si c'est un homme, ce n'est pas une plante* ; en revanche, si je dis *Non-Si c'est un homme, c'est une plante*, je transforme la conditionnelle en catégorique (cela revient à dire : L'inférence « *Si c'est un homme, c'est une plante* » n'existe pas, ce qui est une proposition catégorique). La thèse d'une négation de la circonstancielle par la négation du conséquent est encore défendue au XII^e siècle, par l'*Ars Meliduna* (15, mais avec un argument d'autorité : le texte renvoie à Boèce) ou par l'*Ars Burana* (191.10-15), qui le déduit de la définition de la conditionnelle : la conditionnelle est vraie si l'antécédent ne peut être vrai sans le conséquent ; de fait, elle est fautive si l'antécédent peut, a pu ou pourra être vrai sans le conséquent et donc, en général, elle est fautive si l'antécédent est vrai et le conséquent est faux¹⁷.

¹⁷ Mais on voit ici le décalage opéré dans l'*Ars Burana* : la question n'est plus celle de la négation du conséquent, mais de sa valeur de vérité. Ce décalage se justifie toutefois : dans une paire de contradictoire, une est vraie et l'autre fautive ; donc la négation d'une hypothétique vraie est logiquement une hypothétique fautive.

En revanche, il va se trouver des défenseurs de la seconde solution ; Abélard notamment, dans la *Dialectica* (473.20-478.25) argumente en sa faveur en se fondant entre autres sur la nature de la négation : celle-ci, ayant un statut adverbial, doit porter sur la relation en entier. Cette même thèse sera reprise dans les *Introductiones dialectice secundum Wilgelum* (p. 133), mais sans justification théorique. Les *Introductiones Montane Minores* (46.5-11) sont plus nuancées tout en penchant en faveur de cette thèse : pour leur auteur, la négation propositionnelle est une négation propre (*Non si est homo, est lapis*), alors que la négation du conséquent seul est une négation impropre, dans la mesure où il s'agit, en vérité, d'une affirmation. En revanche, le *Compendium Logica Porretanum* (II, 21) résout le problème en le supprimant : pour les porrétiens, une proposition hypothétique n'a pas de contradictoire, dans la mesure où la solution *Non-[Si a, b]* n'est pas valide :

– soit on comprend *Non si Socrates est homo, est animal* avec une négation posée (portant sur un élément prédicatif), et alors l'énoncé est équivoque car il a deux sens (*Si Socrate n'est pas un homme, c'est un animal* ou *Si Socrate est un homme, ce n'est pas un animal*) ;

– soit on comprend *Non si Socrates est homo est animal* avec une négation subintellectée (portant sur la relation entière) et alors on retombe sur l'argument de Garlandus : il s'agit d'une catégorique (*Ce n'est pas vrai de dire « Si Socrate est un homme, c'est un animal »*).

Le débat n'est pas gratuit, bien au contraire : il est d'abord vital pour la dialectique, qui se fonde essentiellement sur l'opposition entre contradictoires et, pour ce qui nous concerne, il pose un problème fondamental, celui de la compositionnalité du sens : une proposition conditionnelle est-elle une somme (ce que suggère la théorie de Boèce, puisque seul un de ses éléments est nié) ou au contraire un tout (ce que suggère la théorie d'origine aristotélicienne, impliquant que la négation porte sur l'intégralité de la proposition) ?

Or, la question est essentielle pour déterminer la question de la validité d'une proposition conditionnelle : cela nous amène à mon troisième point, portant sur le sens de la conditionnelle et la justification de la relation évoquée. Ainsi, Boèce s'attaque aux implications de *Si a, b* (*De Syllogismis hypotheticis*, I.IV) :

– *si a, b* signifiant une relation de conséquence, l'existence de *a* implique nécessairement *b* ; la première implication de *si a, b* est donc *si a existe, b existe*

(nécessairement) ;

– à l'inverse, s'il y a une relation nécessaire entre a et b , si b n'existe pas, a n'existe pas non plus : la seconde implication de *si a , b* est donc *si b n'existe pas, a n'existe pas*¹⁸.

Ainsi, pour Boèce, ce qui prime, c'est l'existence de la nécessité de la conséquence entre l'antécédent et le conséquent (I.IX.4)¹⁹ et, d'ailleurs, le sens de la conditionnelle se limite à cela : dire *S'il fait jour, il y a de la lumière* signifie uniquement le lien entre les deux éléments, mais ne signifie pas que le jour ou que la lumière existent (C. J. Martin 2009, 67).

Ainsi, concernant la question de la validité de la conditionnelle, Garlandus Computista (*Dialectica*, 128.20) résume de manière limpide une première réponse : *si a , b fonctionne quand, si le premier est vrai, le second est vrai*. La définition est reprise par le *Compendium Logica Porretanum* (II, 32, 25.54-60 ; IV, 15-16) : la consécution est nécessaire, c'est-à-dire que l'on ne peut avoir l'un sans l'autre ; les deux propositions sont donc indissociables.

Abbon de Fleury (*De Syllogismis Hypotheticis*, I) définit les conditions de validité de la conséquence en dégagant quatre types de conditionnelles conjonctives (en *si*, par opposition aux disjonctives, en *ou*), fondées sur deux types de relations :

– les conditionnelles fondées *ex naturae consequentia* (« sur une conséquence naturelle ») expriment soit une conséquence toujours présente (issue par exemple du genre) soit une conséquence pouvant varier dans le temps ; il s'agit, en fait, du type que Boèce décrit et qui permet deux inférences (*Si a , b > Si c'est a , c'est b* ou *Si ce n'est pas a , ce n'est pas b*) ;

– les conditionnelles fondées *ex contrariurum repugnantia* (« sur l'incompatibilité des contraires ») impliquent qu'une affirmation soit positive et l'autre négative (puisqu'exemple je ne peux pas être sobre en étant ivre).

¹⁸ En revanche, il n'y a aucune relation de nécessité dans les implications **Si a n'est pas, b est*, dans **Si b est, a est* ou dans **Si c'est b , a n'est pas*.

¹⁹ Je me contente de présenter la question en glosant les théoriciens antiques et médiévaux ; je ne rentre pas dans les détails de terminologie logique qui, d'ailleurs, me dépassent largement ; par ex. pour Boèce, je renvoie à R. van den Driessche (1949) qui note l'ambiguïté de l'emploi de *si* chez Boèce, qui semble désigner soit l'implication stricte, soit l'implication réciproque (équivalence), ce qui expliquerait qu'il soit gêné par certains de ses résultats.

D'où le tableau synthétisant les types :

<i>Si c'est un chat, c'est un animal</i>	SELON LA CONSEQUENCE	<i>Si ce n'est pas un animal, ce n'est pas un chat</i>
<i>Si je ne suis pas sobre, je suis ivre</i>	SELON LES CONTRAIRES	<i>Si je suis sobre, je ne suis pas ivre</i>

Un commentaire anonyme sur le *De Topicis Differentiis* opère une réflexion analogue, sur les types de relations plausibles, mais la liste est plus complexe :

COMPOSITION DE L'HYPOTHETIQUE	TYPE DE RELATION EXPRIMEE	EXEMPLE
deux affirmatives ou deux négatives	entre le plus grand et le plus petit	<i>Si c'est un homme, c'est un animal</i>
	entre égaux	<i>Si c'est rond, ça tourne</i>
	entre la cause et l'effet	<i>Si le soleil brille, il fait jour</i>
	entre l'effet et la cause	<i>S'il fait jour, le soleil brille</i>
affirmative + négative	entre opposés médiats ou immédiats	<i>Si Socrate est blanc, il n'est pas noir</i> <i>S'il est en bonne santé, il n'est pas malade</i>
	entre incompatibles	<i>Si c'est carré, ça ne tourne pas</i>
	entre disparates	<i>Si c'est une pierre, ce n'est pas un homme</i>
négative + affirmative	entre opposés immédiats	<i>Si ce n'est pas rond, c'est stable</i>

La démarche est nette : il s'agit de dégager des types de relations entre l'antécédent et le conséquent qui rendent la relation entre les deux nécessaire. Or, ces réflexions me semblent témoigner ou annoncer un changement essentiel dans la question de la validité des conditionnelles en particulier, et de la dialectique en général : d'Aristote à Boèce, la topique a cessé d'être un réservoir servant à l'invention des arguments, et devient plutôt une méthode de vérification de la validité des raisonnements ; or cette tendance se radicalise au Moyen Âge et les topiques semblent, à partir de Garlandus Compotista, être liées aux syllogismes hypothétiques (qui sont des syllogismes dont la majeure est une proposition hypothétique : *Si c'est a, c'est b ; or c'est a ; donc c'est b*).

En effet, pour Garlandus Compotista, la topique permet de trouver la majeure d'un syllogisme hypothétique, et cette majeure est une proposition maximale (une proposition maximale étant une proposition générale exprimant un rapport général, qui peut être actualisé en différentes propositions précises : par exemple, la proposition maximale « ce qui est prédiqué de l'espèce l'est du genre » permet d'inférer « ce qui est prédiqué d'un homme l'est d'un animal »). Or, les propositions maximales tendent à prendre la forme de propositions conditionnelles, et une proposition conditionnelle devient une instance d'une proposition maximale. Ainsi, la topique garantit la validité d'une inférence, et

notamment celle de l'antécédent au conséquent d'une conditionnelle, et donc la proposition conditionnelle en elle-même (Stump 1989). L'idée se retrouve d'ailleurs chez Abélard, pour qui « a true conditional expressed a law of nature (*lex naturae*). It is an instance of maximal proposition which thus functions, we can say, as a principle of nature, expressing a very general ontological constraint upon the structure of the world » (C. J. Martin 1987a, 390) ; l'idée est présente notamment dans la *Dialectica* (253.4-15). Ainsi, pour Abélard, la maxime exprime une vérité sur le monde, qui permet de justifier une conditionnelle, considérée comme un inférence imparfaite, à savoir un raisonnement qui se fonde sur ses termes mêmes (ce qui explique qu'il faille un énoncé exprimant une vérité pour l'appuyer), et non sur la force seule de sa structure, ce qui définit le raisonnement parfait (Jolivet 1982)²⁰.

And it may be that the neglect of conditional propositions and hypothetical syllogisms in the late twelfth and early thirteenth centuries, as well as the marked increase in attention to categorical syllogisms, resulted in part from a growing preference for and interest in what was understood as the formal, nonmetaphysical part of logic. (Stump 1989, 97-8)²¹

Qu'une conditionnelle soit l'instance d'une proposition maximale ne résout toutefois pas le problème de sa valeur intrinsèque, qui continue à se poser tout au long du XII^e siècle, période d'intense débat sur la question de la conséquence et donc sur la validité et la vérité d'une proposition conditionnelle (C. J. Martin 1987a, 377 ; Jacobi 1988, 249-50). Abélard innove en ajoutant, au premier critère généralement donné pour la validité d'une conditionnelle, un second (Marenbon 1997, 45), les critères étant les suivants : 1) pour qu'une conditionnelle soit vraie, il doit être impossible que l'antécédent soit vrai et le conséquent faux ; 2) l'antécédent exige le conséquent (*Dialectica*, 283.37-284.6)²². Ce

²⁰ Pour reprendre les exemples de J. Jolivet, l'inférence *Si tout homme est une pierre et que toute pierre est du bois, alors tout homme est du bois* est parfaite (le syllogisme est formé correctement, indépendamment de la valeur de vérité de ses éléments) ; en revanche, dire *Si c'est un homme, c'est un animal* est une inférence imparfaite, puisque seule la nature en garantit la vérité (il faut savoir que l'homme est un animal).

²¹ En effet, E. Stump (1989) note que les traités lient propositions conditionnelles et topiques pendant les trois premiers quarts du XII^e siècle : traités de l'école du Mont Sainte-Geneviève (*Abbreviatio Montana*, p. 86-96 ; *Introductiones Montane minores* ; *Introductiones dialectice Berolinenses*) ou de celle de Guillaume de Champeaux (*Introductiones dialectice secundum Wilgelmum*), ces deux écoles étant très attachées à la question des conditionnelles, ou encore l'*Ars Meliduna* (17). À partir de cette date, un changement s'opère : les traités n'évoquent plus le lien entre la topique et les conditionnelles, délaissent ces dernières, et reviennent à une tradition boécienne des topiques (Green-Pedersen 1984, 208).

²² Je renvoie à l'analyse détaillée de C. Martin (1987a) pour le détail de la réflexion et les débats suscités à l'époque : par exemple, la condition 1 ne fait pas l'unanimité (elle est rejetée par Adam de Balsham et Guillaume

second critère explique le recours à la topique, puisque la proposition maximale justifie la force de l'implication, la nécessité de consécution qui fait que l'antécédent exige le conséquent. C'est en cela qu'Abélard se distingue de Boèce, puisque cela supprime du champ des conditionnelles celles qui sont temporelles (*Si le feu est chaud, le ciel est rond*). De ce point de vue, la conditionnelle fonctionne de manière cognitive comme une suite d'actes de compréhension (celle des éléments de la proposition), unifiés par *si* qui donne le sens de la relation conditionnelle et permet de comprendre l'ensemble (C. J. Martin 2004, 197).

III.2. – ÉTAT DE L'ART

Deux angles d'attaque, séparables mais interdépendants, se proposent à l'analyse, mais dont la séparation ne doit pas faire oublier que les systèmes hypothétiques sont des « constructions complexes mettant en œuvre des facteurs hétérogènes, lexicaux, syntaxiques et pragmatiques » (Gosselin 1999, 47). Le premier angle d'attaque concerne le sens de *se* (ou *si* pour les études portant sur le français moderne) et donc des propositions subordonnées circonstancielles que cette conjonction introduit – à savoir quelles opérations sémantiques et/ou énonciatives sont mises en jeu par *se*. Le second consiste à identifier des « systèmes », des configurations phrastiques comme *se* + indicatif présent / futur ; la grammaire historique s'est ainsi donné pour but d'étudier les évolutions de ces configurations du latin au français moderne. Il faut cependant noter qu'un certain flou terminologique concerne ces systèmes :

« hypothétique » est polysémique, puisqu'il peut désigner ce qui a trait à une hypothèse, ce qui est douteux, incertain, et ce qui relève du mode (grammatical ou non). En linguistique, « hypothétique » peut se référer à l'expression de l'hypothèse (et il entre en ce cas en concurrence avec « conditionnel », parfois avec « suppositif » [...]) ou à une opposition morphologique avec le mode non marqué qu'est l'indicatif. La terminologie peut être alors

de Soissons), ou encore les porréains considèrent qu'il faut un lien causal entre l'antécédent et le conséquent d'une conditionnelle vraie. E. Stump (1989) note que la définition de la consécution varie dans la *Dialectica* : l'antécédent implique le conséquent (253.28-29), l'antécédent ne peut être vrai sans le conséquent, qu'il implique (283.39-284.2), il est nécessaire que l'antécédent ne soit pas sans le conséquent (271.28-30). Mais la présence des deux critères généralement dégagés est relativement stable. D'ailleurs, Abélard (*Dialectica*, 253) distingue deux nécessités de la consécution dans une conditionnelle : celle, large qui ne reprend que le critère 1, et celle, étroite, qui allie les deux critères (C. J. Martin 1987b, 430)

fluctuante, et la distinction avec le conditionnel mal assurée. [...] Il n'est pas jusqu'au terme « conditionnel » qui ne fasse difficulté, puisqu'il peut désigner un mode et un type de proposition exprimant la condition. Il n'est pas toujours simple de tracer une limite entre l'acception morphosyntaxique et l'acception conceptuelle. (Feuillet 1993, 67)

C'est à cause de ce flou, d'ailleurs, que G. Corminboeuf (2009b, 49-54) évite le terme de *condition*, trop lié selon lui à une conception référentialiste-logicienne du langage et à la définition scientifique souvent floue, et qu'il se cantonne à celui d'*hypothèse*, centré sur un critère sémantique essentiel, celui d'ouverture d'un univers de fiction, et sur un critère sémantique secondaire, l'opération de prédiction. Pour ma part, autant j'emploierai le terme d'hypothèse dans le même sens que celui de G. Corminboeuf, autant je ne me priverai pas d'utiliser la notion de condition, entendue comme un type de relation entre deux phénomènes réels, pouvant correspondre à une relation sémantique entre deux énoncés et, éventuellement, entre deux actes énonciatifs.

D'autre part, l'appellation traditionnelle de « systèmes hypothétiques » ne concerne que les systèmes dans lesquels la protase « exprime à quelque degré que ce soit une *supposition* (qui, généralement, est aussi la *condition* de quelque chose qui suit) » (Wagner 1939, 43) et dans lesquels « l'énoncé de la conséquence complète celui de la supposition et lui est psychologiquement subordonné » (Wagner 1939, 46). Ces systèmes sont donc, à première vue, à la fois hypothétiques et conditionnels, ce que certaines grammaires traditionnelles ont tendance à ne pas expliciter :

Le système hypothétique est un rapport d'implication qui procède de la mise en relation de deux énoncés, dont l'un, la protase, est présenté comme la condition de l'autre, l'apodose. Ces deux énoncés sont interdépendants : la protase *p* est la condition de l'apodose, l'apodose *q* est conditionnée par la protase *p*, l'unité de l'ensemble venant de l'implication du signifié de la protase dans celui de l'apodose : la supposition de *p* est condition de l'énonciation de l'un légitimant l'énonciation de l'autre. (Buridant 2000, 626)

La description d'un système nommé « hypothétique », au sein d'un chapitre consacré à l'hypothèse, se fait autour d'un rapport d'implication de cause à conséquence. Il faut faire un choix terminologique clair en extrayant de l'ensemble des subordonnées en *si* certaines configurations sémantiques, et ne pas confondre système hypothétique (dont la protase exprime une supposition) et subordonnée conditionnelle (instaurant un rapport que l'on

peut décrire, semble-t-il, comme étant de cause à conséquence)²³. On verra plus loin comment la linguistique a débrouillé cet écheveau et défini – ou non – les notions d’hypothèse et de condition.

III.2.1. – LES ETUDES HISTORIQUES

Les travaux concernant les subordonnées en *se/si* peuvent, en ce qui nous concerne, se diviser en trois catégories. La première concerne les études historiques, qui étudient surtout l’évolution du latin au français ou aux langues romanes des tours hypothétiques (*se* + subjonctif imparfait / subjonctif imparfait, *se* + indicatif imparfait / futur II et *se* + indicatif présent / futur). La question est souvent celle de la concurrence entre le système au subjonctif imparfait, hérité du latin et disparu en français moderne, et le système *se* + indicatif imparfait / futur II. Initié par A. Sechehaye (1905), le débat a ensuite été continué par R.-L. Wagner (1939) qui a émis la thèse selon laquelle le tour à l’indicatif a toujours été concurrent du tour au subjonctif, lequel était senti dès le début de l’époque littéraire comme marqué, voire archaïque. Cette thèse a fait l’objet d’un essai de réfutation (Gregory 1982), selon lequel il y a continuité entre le tour au subjonctif et le tour à l’indicatif *via* un système mixte, *se* + subjonctif imparfait / futur II, qui aurait été vivace aux alentours de 1160 et éliminé aux siècles suivants. En parallèle, une solution radicalement différente a été proposée par A. Lanly (1957), selon lequel le conditionnel ne serait pas issu de la périphrase *cantare habebam*, mais du subjonctif imparfait latin en système hypothétique : ainsi, le tour *se* + subjonctif imparfait / subjonctif imparfait serait le calque roman d’un tour archaïque *se* + futur II / futur II issu phonétiquement du système latin *si* + subjonctif imparfait / subjonctif imparfait. Enfin, il faut noter les travaux de M. B. Harris (1986) concernant l’évolution des subordonnées en *si* du latin aux langues romanes, ainsi que ceux de B. Combettes et S. Monsonogo (1983) sur le système de l’hypothèse en moyen français.

²³ Plus précisément, il y a selon Ch. F. Ewane (2009, 65-75) quatre visions différentes du rapport entre hypothèse et condition dans les grammaires traditionnelles : unitariste (hypothèse et condition sont synonymes), restrictive (l’hypothèse est un cas particulier de condition), dichotomique (les hypothétiques se répartissent entre conditionnelles et non-conditionnelles) et extensive (l’hypothèse se comprend au sens large, ce qui englobe différents effets de sens).

III.2.2. – LES ETUDES SUR L'ANCIEN FRANÇAIS

Le second axe d'étude porte sur la valeur de *se/si* en ancien français ; ces études, surtout d'inspiration guillaumienne, postulent que les deux formes, malgré leur différence sémantique, constituent un seul mot dont la polysémie a été organisée selon la théorie de la subduction. Les premiers éléments en ont été donnés par G. Moignet (1977), qui organise le système de *si/se* en six saisies. Trois de ces saisies concernent uniquement *si* : l'adverbe signifiant « ainsi » (saisie 6), *si* vicariant suivi de *faire* (saisie 5), *si* adverbe de degré (saisie 4). Les deux suivantes concernent les cas où *se* et *si* entrent en concurrence : *se/si* introducteur de proposition indépendante ou principale avec peu d'épaisseur sémantique (saisie 3), *se/si* devant l'expression du souhait (saisies 3 et 2). Enfin, *se* employé sans concurrence avec *si* concerne la dernière saisie et exprime un regard critique sur la proposition qu'il intègre : il peut introduire l'interrogation indirecte, des subordonnées complétives et, en ce qui nous concerne, les propositions hypothétiques. Dans ce cas, il signifie « étant ainsi que » mais sous un angle critique, ce qui équivaut à « à supposer que » ; *se* exprimerait donc la supposition et, de façon plus générale, la mise en doute de la théticité. Cette idée est précisée concernant *si* en moyen français (Moignet 1978) : au terme de la subduction, *se/si* n'exprime plus que l'idée regardante, et celle-ci n'est plus thétique mais hypo-thétique, c'est-à-dire « d'un degré d'assertion inférieur à celui de la thèse » (Moignet 1978, 417). O. Soutet (1993) a adapté cette structure, notamment en postulant l'idée d'une ordination à double tension ; pour ce qui concerne *se* hypothétique, il se situe au moment de renversement de la tension entre un thétique préconstruit (concernant la modalité énonciative ou l'énoncé) et un thétique construit (issu d'un conflit énonciatif sous-jacent ou explicite). Cette reformulation ne change cependant pas la vision de *se* qui reste, dans l'optique guillaumienne, l'expression de la pesée critique hypothétique²⁴.

²⁴ Les analyses de Jean Batany sur les systèmes hypothétiques seront exposées plus loin, afin de les situer dans la lignée d'analyses portant initialement sur le français moderne.

III.2.3. – LES ETUDES DE FRANÇAIS MODERNE : APPROCHES SEMANTIQUES

Il s'avère cependant que cette vision n'est que partiellement compatible avec le troisième angle d'attaque, qui est celui des analyses de *si* en français moderne. En effet, ces analyses tendent à ne faire de l'hypothèse qu'un des effets de sens de *si*²⁵. Toutefois, avant d'exposer les différentes analyses du sens moderne de *si*, il faut faire une mise au point. Il n'est certes pas de saine méthode d'analyser le sens d'un mot grammatical en ancien français par le prisme du français moderne ; cependant, se priver de certains outils d'analyse fournis par des linguistes analysant le français moderne serait regrettable, mais cet emprunt ne peut se faire qu'avec précaution. Ainsi, lorsque j'en viendrai au terme de mon analyse du corpus, une de mes préoccupations sera de donner des éléments de comparaison entre les deux états de langue. Les conclusions devront répondre alors à deux questions : y a-t-il une évolution radicale du sens de *se* introducteur de subordonnée circonstancielle de l'ancien français au français moderne ? cette évolution invalide-t-elle l'analyse guillaumienne de *se* comme marqueur de l'hypothèse ? La réponse à cette dernière question permettra aussi de savoir lesquelles, parmi les configurations étudiées, relèvent réellement du domaine du possible – puisque si certaines circonstanciels en *se* ne sont pas hypothétiques, il faudrait les exclure de mon corpus d'analyse.

Je vais tout d'abord faire un panorama des différentes théories concernant, le plus souvent, *si* en français moderne et, plus rarement, les systèmes hypothétiques. Je ne m'arrêterais pas sur les analyses logiques des systèmes conditionnels, dans la mesure où il semble établi que ces approches, plus philosophiques que linguistiques, n'arrivent pas à rendre compte du fonctionnement de la langue²⁶. Je ne mentionne qu'en passant des études qui essaient d'expliquer la valeur de l'imparfait dans les systèmes hypothétiques, souvent

²⁵ Plus précisément, le système en ancien français oppose le *si* thétique au *se* hypothétique ; dans la mesure où le signifiant n'est plus qu'une forme *si* en français moderne, il est logique de considérer que *si* est à la fois thétique et hypothétique. Le problème des analyses de *se* en ancien français, c'est que les cas où *se* introduit une circonstancielle sont tous regroupés dans la catégorie de l'hypothèse, ce qui ne va pas de soi. L'analyse de *se* + circonstancielle dans mon corpus sera l'occasion d'affiner le sens de ces propositions, je l'espère.

²⁶ Je renvoie à la synthèse critique de ces mouvements faite par J. Aptekman (2006, 17-91).

en se replaçant dans le cadre plus large d'une théorie des temps verbaux (Vairel 1982, 6 ; Gosselin 1999 ; Velters 1999 ; Bres 2005 ; Patard 2006). Les travaux d'A. Patard et de J. Bres ont l'avantage de faire une présentation critique des explications de l'imparfait en système hypothétiques qui diffèrent de leurs hypothèses.

La linguistique guillaumienne, principalement convoquée pour expliquer le sens de *se/si* en ancien français, a aussi été utilisée pour le français moderne. Outre la synthèse de Ch. F. Ewane (2009), il faut surtout mentionner les travaux de Ch. Wimmer (1980), qui a proposé un classement de valeurs de *si* en français moderne selon un schéma de subduction allant de l'hypothétique, « c'est-à-dire qui consiste à considérer un contenu comme possible, purement virtuel » (Wimmer 1980, 101), au théorique :

– la saisie 5 correspond au *si* exclamatif, lorsque celui-ci exprime par une phrase positive un contenu négatif, et vice-versa (*Si je m'attendais à vous rencontrer* = « je ne m'attendais pas à vous rencontrer ») ;

– en saisie 4, *si* introduit un procès possible, qui a autant de chances d'être que de ne pas être ; cela concerne le *si* conditionnel, d'interrogation indirecte, de souhait et de regret. Le fonctionnement de *si* hypothétique est décrit de la sorte : *si* sélectionne la face d'un événement (*Si p* envisage *p* par opposition à non-*p*) et la présente comme imaginaire ; l'énonciation de *p* borne celle de *q* (Wimmer 1982). De fait, le fonctionnement de *si* hypothétique rejoint ici la vision d'O. Ducrot, qui sera décrite un peu plus loin (Wimmer 1980, 107) ;

– en saisie 3, « *si* associe l'affirmation du caractère effectif et la possibilité du caractère seulement éventuel » (Wimmer 1980, 101), représentation considérée comme complexe (puisqu'elle ménage l'effectivité et l'éventualité, pourtant difficilement conciliables !) et donc comme expressive en discours. Ces occurrences comprennent, entre autres, certaines complétives (*Peu importe si tu viens*), l'expression du thème sous forme de proposition (*Si elle avait commis un crime, c'était en toute conscience*) et la juxtaposition de deux vérités (le *si* bi-affirmatif : *Si la vie et la mort de Socrate furent d'un sage, la vie et la mort de Jésus furent d'un dieu* – Rousseau).

– en saisie 2, on trouve l'adverbe d'intensité ;

– en saisie 1, l’adverbe d’affirmation est prédicatif et thétique.

B. de Cornulier (1985, 56-94) se concentre sur les cas de *si* introducteur de subordonnée circonstancielle et revient à une définition conditionnelle dans sa recherche du sens de *si* : pour lui, *si* ne signifie en lui-même que la condition suffisante, et tout le reste n’est qu’effet de sens, contextuel. Sa démarche s’insère dans une volonté globale de ne pas intégrer de critères pragmatiques dans l’analyse sémantique de *si*. Il propose donc une paraphrase unique pour *si p* : *dans le(s) cas où p*. « La notion de *cas* figurant dans l’expression *dans le cas où P...* n’implique pas nécessairement une notion d’acte de parole²⁷, et peut sans doute se concevoir par rapport à une logique des mondes possibles (*Dans tout monde possible où P...*) » (Cornulier 1985, 58). Ensuite, B. de Cornulier justifie son hypothèse en ramenant, par des analyses précises, les différents effets de sens de *si* à cette idée de condition suffisante, et ce, notamment, en distinguant les cas où le procès exprimé en protase est factuellement la condition du procès exprimé en apodose (par exemple : *Si tu manges trop d’andouillette, tu vas grossir*) et des cas où l’énonciation de la protase est condition de l’énonciation de l’apodose (par exemple : *Si tu as faim, il y a une andouillette dans le four*). Ou, en d’autres termes, l’alternance se fait entre « dans tous les cas où *p*, alors *q* » et « dans le contexte de *p*, il est pertinent d’énoncer *q* ». Ainsi, dans cette optique, c’est la vision conditionnelle qui prime : le sens de condition suffisante n’est pas le corollaire nécessaire de l’idée d’hypothèse ; par exemple, le *si* bi-affirmatif, selon Cornulier, pose la protase comme une évidence et asserte l’apodose. La notion de monde possible, esquissée par B. de Cornulier, sera aussi utilisée par J.-M. Adam (1991), qui reprend essentiellement la description de B. de Cornulier mais la reformule en considérant que *si* est un opérateur de construction de monde. En effet, on peut au moins tenir pour acquis le fait que *si* exprime l’idée que, dans *si p*, *p* et *q* appartiennent au même monde possible : *si* lance un monde possible, défini par un élément *p* saillant dans ce monde, et énonce ensuite *q* qui relève du même monde possible. Cependant, cette reformulation suggère la principale faiblesse de la théorie unifiée de B. de Cornulier : celui-ci ne définit pas précisément la

²⁷ Ici B. de Cornulier s’inscrit en faux contre la théorie d’O. Ducrot que j’exposerai un peu plus loin.

notion de « condition suffisante » – alors même que cette notion est loin d’aller de soi (Vogüé 1987b). Il semble gloser « condition » par « cas » (*dans le cas où p*) ; « condition » aurait donc le sens, plus vague, de « circonstance » (*p* est un des éléments du contexte de *q* : S. de Vogüé (2001, 35-37) parle de corrélation) et non pas de « cause » (*p* déclenche *q* : il s’agit d’une réaction dans la terminologie de S. de Vogüé). L’unité du sens de *si* se fait donc au prix d’une certaine imprécision de ce sens même. En revanche, la théorie de J.-M. Adam me semble la plus efficace pour décrire le fonctionnement de *se* en ancien français ; elle est partagée notamment par R. Martin (1992, 156) et par H. Kronning (2009b, 99) qui glose ainsi la relation *si p, q* : « dans les mondes où *p* est vrai, *q* est vrai » et « dans les mondes où *p* est faux, *q* est hors de l’assertion » (c’est une version *lato sensu* d’une analyse frégréenne qui considère que dans la relation R de consécution *si p, q*, R est asserté et *p* et *q* sont hypothétiques). H. Kronning (2009b ; 2009a) a cependant travaillé à ajouter une dimension à cette définition en impliquant l’attitude épistémique du locuteur ; la démarche est essentielle puisqu’elle permet de rendre compte des types présents en français moderne : le type *si* + présent / futur I exprime une attitude épistémique positive, le type *si* + imparfait / futur II une attitude négative faible ou forte (correspondant au potentiel et à l’irréel, ce qui explique la polysémie du tour), et le type *si* + plus-que-parfait / futur II composé une attitude négative forte.

III.2.4. – APPROCHES ENONCIATIVES

Contre une définition par trop sémantico-logique, tout un pan de la linguistique s’est attaché à décrire le sens de *si* introducteur de subordonnée circonstancielle (selon le schéma noté traditionnellement *si p, q*) en termes d’instructions énonciatives. Ces analyses ont été inaugurées par la définition proposée par O. Ducrot de la supposition :

La thèse principale défendue ici est qu’une proposition de type *si p, q* n’a pas pour *signification* première « *p* est cause de *q* » (bien qu’elle puisse servir à imaginer ses relations). Sa valeur fondamentale est de permettre la réalisation successive de deux actes illocutoires : 1° demander à l’auditeur d’imaginer « *p* », 2° une fois le dialogue introduit dans cette situation imaginaire, y affirmer « *q* ». (Ducrot 1998, 168)

Cette définition, d’ailleurs, semble la reformulation en termes d’actes illocutoires de la

définition en termes de mondes possibles que j'ai proposée en m'inspirant de B. de Cornulier et J.-M. Adam : demander à l'auditeur d'imaginer *p* revient bien, me semble-t-il, à ouvrir un monde possible. Ainsi, cette définition semble privilégier la valeur hypothétique (l'acte d'imaginer *p*) sur l'idée de condition ; en effet, selon O. Ducrot, l'implication n'est qu'un effet de sens possible de cette configuration :

Dans la mesure, en effet, où on demande à l'auditeur de se placer dans l'hypothèse « *p* » avant de lui annoncer « *q* », on donne à penser qu'il y a une certaine dépendance entre « *p* » et « *q* » : sinon, on comprendrait mal que le locuteur ait cru bon de faire précéder l'acte d'affirmation d'un acte de supposition. La dépendance entre les deux propositions apparaît ainsi comme un contrecoup de la dépendance entre les deux actes accomplis. (Ducrot 1998, 169)

Mais l'effet de sens d'implication ou de lien de cause à effet n'est qu'une réalisation parmi d'autres, comme par exemple le *si* oppositif (*S'il a de l'argent, il n'a guère de cœur*).

J. Caron (1979) a continué le travail sur la dimension de *si*. Par un test psychologique qui demandait à des étudiants de classer des phrases incarnant les différentes valeurs de *si* en français moderne, il a pu déterminer que c'est la situation d'énonciation qui prévaut dans la compréhension de la conjonction *si* par les locuteurs natifs. De la sorte, *si* se subdivise en trois sous-catégories reposant sur le rapport entre la proposition, la situation d'énonciation, et le lien entre locuteur et interlocuteur :

– *si* de proposition : le contenu de la proposition subordonnée est étranger à la situation d'énonciation, et le locuteur l'utilise afin d'exprimer le cadre général d'un acte d'énonciation ;

– *si* de renvoi : le contenu de la proposition en *si* fait référence à la situation d'énonciation et est imputé par le locuteur à l'interlocuteur (ce dernier ayant formulé ou ayant pu formuler ce contenu) ;

– *si* de reprise : le contenu de la proposition en *si* est présent dans la situation d'énonciation et accepté par les interlocuteurs.

Les analyses d'O. Ducrot et de J. Caron seront reprises et appliquées à la langue médiévale par J. Batany dans deux articles principalement, le premier portant sur le *Roman de Tristan* de Bérout (Batany 1992a), et le second sur *Jehan et Blonde* (Batany 1992c). Le système hypothétique (SH) est défini de la sorte :

Par l'emploi d'un système hypothétique, le locuteur impose à l'allocutaire un ensemble de deux programmes d'énonciation symétriques (en alternative) dont chacun comprend (au moins) deux énoncés liés : $A + B$ vs $A' + B'$, l'un des volets de l'alternative étant normalement présenté (ou suggéré) comme l'expression du programme à constater ou à accomplir de préférence : « se vous l'avés, il ne m'est lait ; et se il l'a, souffrir l'estuet » (J.Bl., 3350-51). Dans chaque programme, un premier énoncé (protase) est mis au compte d'un énonciateur plus ou moins assimilé à l'allocutaire, et un second (apodose) au compte d'un énonciateur qui répond au premier, et qui est plus ou moins assimilé au locuteur : celui-ci impose du moins à l'allocutaire la nécessité de ne pas énoncer le premier sans le second. Il y a donc un lien nécessaire entre les deux énonciations, ce qui ne veut pas dire qu'il y ait un rapport causal entre les procès énoncés, bien que cet effet de sens soit souvent suggéré. [...] Le SH a vocation persuasive et même polémique. (Batany 1992c, 291)

Cette vocation persuasive repose dans le caractère contraignant du système hypothétique : le locuteur impose à l'allocutaire d'imaginer le contenu de la protase et, dans la foulée, l'oblige à lier à ce premier contenu un second, exprimé dans l'apodose ; l'interlocuteur est donc particulièrement sollicité et pris à parti (Batany 1992a, 279).

J. Batany classe les occurrences en deux catégories. La première correspond au « passé constaté », ce qui recoupe deux principaux cas de figure :

– les systèmes en *se* + subjonctif imparfait / subjonctif imparfait, traditionnellement assimilés à l'expression de l'irréel et qui fonctionnent de la sorte :

Le locuteur prête à un super-énonciateur virtuel, dont il rapporte les propos passés, un énoncé complexe qui met en scène l'énonciateur d'une protase et l'énonciateur d'une apodose (que le subjonctif enferme dans la pure énonciation) ; protase et apodose, quasi simultanées, confondent les procès au sein d'un même repérage temporel (celui de l'imparfait) où s'insère l'énonciation passée, qui les rapporte en distinguant mal les étapes chronologiques ou logiques. [...] l'énonciateur de la protase met en cause l'action d'un destinataire virtuel, que l'énonciateur de l'apodose relie à celle du locuteur, si bien que le super-énonciateur est posé comme le témoin qui établit dans le passé un débat sur leurs responsabilités respectives. (Batany 1992c, 293)

– les systèmes en *se* + indicatif présent / indicatif présent qui expriment une norme et transposent dans l'actuel le système précédent : à l'énoncé « mes il ne set, s'il n'adevine » (*Jehan et Blonde*, v. 686) correspond un second énoncé (le programme alternatif A'/B' évoqué dans la définition du système hypothétique fournie par J. Batany) *il seüst, s'il adevinast*.

La deuxième catégorie concerne les systèmes exprimant le potentiel, ici aussi avec deux configurations :

– *se* + indicatif présent / futur, qui exprime en protase une situation présente, et en

apodose le jugement qu'un énonciateur assimilé à l'allocutaire exprimerait sur cette situation (Batany 1992c, 295) ;

– *se* + indicatif imparfait / futur II, qui est le déplacement du tour précédent dans « le discours implicite d'un super-énonciateur parlant dans le passé, si bien qu'on se trouve dans une sorte de discours indirect (dépendant d'un verbe passé absent) », ce qui crée une « énonciation au troisième degré » (Batany 1992c, 297). Plus précisément, il faut distinguer les cas où il y a un discours indirect, et dans lesquels le tour a une valeur modale et temporelle, des cas où le tour n'a qu'une valeur modale : « le locuteur recule dans le passé sa position de sujet d'énonciation, si bien que l'énoncé peut paraître plus ou moins “dépassé” » (Batany 1992a, 285-6).

Ainsi, dans la théorie énonciative de J. Batany, « l'emploi du SH représente donc un cas extrême de multiplication des énonciateurs virtuels dans le discours “polyphonique” d'un seul locuteur » (Batany 1992c, 298)²⁸. Ce systématisme me semble être la principale faiblesse de l'analyse de J. Batany. Il semble certes acquis que les systèmes hypothétiques offrent une structure qui permet la polyphonie : la protase étant le cadre d'énonciation de l'apodose, il est facile pour le locuteur, en situation dialogique, d'utiliser ce cadre afin d'exprimer le point de vue de l'interlocuteur. Un seul exemple, parmi le corpus :

Sire, merci de la roïne !
Vos la volez sanz jugement
Ardoir en feu : ce n'est pas gent. [...]
Duel ert, se tu le suen cors ars.
(*Bérout*, v. 1096-100)

Ici, la protase rappelle le propos de l'interlocuteur, lequel a déjà été répété textuellement aux v. 1097-8. Toutefois, il resterait à prouver que le cas est systématique, c'est-à-dire que le sens de *si* est de signifier que la proposition qui suit n'est pas prise en charge par l'interlocuteur. Or, même parmi les linguistiques énonciativistes, cette opinion n'est pas

²⁸ Ces analyses se retrouvent chez des linguistes traitant du français moderne. Pour M. L. Donaire (1998, 220-1), *si* permet de convoquer un double point de vue : un énonciateur distinct du locuteur prend en charge *si p*, et le locuteur prend en charge *non-p*. Cette analyse ne concerne que les systèmes présentant un futur II. Pour J. Bres (2005, 23), « dans le cas de l'hypothèse, l'énonciateur principal E1, en disant [*si P, Q*], impute l'énonciation de *P* en tant qu'énoncé modalisé (*e*), à un autre énonciateur *e1*, énoncé qu'il reprend dialogiquement en le supposant. Alors que *P* est thétique, *si P* est hypothétique. E1, en intégrant *P* dans le cadre syntaxique (E) [*si P, Q*], désasserte (*e*) : au lieu de poser sa réalité, il la suppose ; plus précisément, il propose à l'interlocuteur de supposer la protase, pour en faire le cadre, la base de l'assertion de l'apodose. »

systématique. J. Caron (1979), comme on l'a vu, a pris soin de distinguer les différents cas de polyphonie en protase ; la protase peut être l'objet de reprise échoïque mais, plus globalement, elle peut être définie comme topique : c'est le lieu d'un accord entre interlocuteurs et non le lieu de la reprise du propos de l'interlocuteur. Accessoirement, cette idée de polyphonie semble nettement moins pertinente lorsque le système hypothétique concerne un récit non actualisé par le narrateur :

Et plus en i morust asez
Si la nuit nes eüst seurez.
(*Brut*, v. 4097-8)

Il semble impossible, ici, d'attribuer le contenu de la protase au narrataire. De même lorsque, dans un monologue, il n'y a pas réellement d'interlocuteur :

[Jo sai bien], si changer volsist,
[Que li miens] coers tost le sentist.
(*Thomas*, v. 285-6)

Je passe rapidement sur les analyses de H. Vairel (1979), pour qui les circonstanciées en *si* sont autant de réalisations du tour standard exprimant à la fois l'hypothèse et la condition ; dans cette définition, les valeurs généralement tenues pour non hypothétiques (notamment les valeurs oppositives et explicatives : *S'il est peu sociable, il a un cœur d'or* et *S'il est peu sociable, c'est qu'il a eu une enfance difficile*) sont considérées comme des effets de sens contextuels dérivés de la signification standard.

D'autres linguistes ont analysé la fonction de *si* selon le concept de cadre discursif : « L'instruction codée par *si* signale que la proposition principale (q) n'est prise en charge que sous certaines conditions explicitées en p. » (Charolles et Pachoud 2002, 307). Cette définition sera approfondie par les travaux de G. Achard-Bayle, dans une approche qui unifie énonciation, macro-syntaxe et sémantique textuelle. Deux prémisses sont à prendre en compte :

- (i) que le contenu sémantique déterminant n'est pas tant celui de *Si* que celui de *Si P* – et plus exactement de *Si P* dans la corrélation *Si P, Q* ; et (ii) que ce contenu est, lui, déterminé par le co- ou le contexte : à commencer certes par la relation logique et aval instaurée par les prédications successives de *P* et *Q*, mais sans négliger pour autant les relations (concessives, argumentatives, échoïques, topicales...) qu'une *Si P* peut entretenir, métadiscursivement, en amont – d'où sa double portée. (Achard-Bayle 2007, 9)

Dans ces conditions, le sens de *si* se réduit à une valeur instructionnelle :

[*si* a une] fonction d'introducteur et [... un] rôle instructionnel (l'une et l'autre équivalent à l'ouverture d'un cadre relationnel ou causal). Cette relation causale serait alors sémantiquement spécifiée ou saturée par : (i) le contexte situationnel et discursif : interlocution, écho en situation d'interlocution ; (ii) ou encore (pour les cas dits standards), le contexte encyclopédique : corrélation des contenus mondains. (Achard-Bayle 2006, 420-1)

En même temps, *si* indique que les propositions qui suivent « n'ont pas de valeur de vérité décidable » (Achard-Bayle 2008, 55). *Si* a donc une valeur d'« introducteur de cadre » (Achard-Bayle 2007, 21) : il a « pour instruction de signaler et d'ouvrir un espace (un cadre, un univers) où la vérité des propositions serait suspendue, “mise en débat”, et soumise ou relative à des corrélations diverses » (Achard-Bayle 2008, 62). Cette valeur instructionnelle explique sa capacité à recevoir une lecture polyphonique ; de même, la polysémie de *si* est réduite par cette valeur : *si* se contente d'ouvrir un cadre de discours permettant de valider l'assertion. Le caractère polyphonique de *si* permet de réduire sa prétendue polysémie.

Enfin, je m'attarderai particulièrement sur les travaux de S. de Vogüé, qui présente une approche énonciative dans la lignée des théories d'A. Culioli ; ce travail a l'intérêt de présenter à la fois une description précise des effets de sens divers des propositions en *si*, et des différentes nuances que peut apporter la notion de condition. Un premier travail (Vogüé 1987a), très influencé par les travaux d'A. Culioli, a permis à S. de Vogüé de définir les différentes valeurs des subordonnées circonstancielles en *si*, en soumettant la question sémantique (définissant le lien entre la protase et l'apodose) à la question énonciative (qui décrit la façon dont sont posées la protase et l'apodose), considérée comme le véritable critère de discrimination des types de configurations. S. de Vogüé définit sept types de configurations ; parmi elles, six concernent les cas où *si p* ne semble pas hypothétique – encore que S. de Vogüé n'utilise que très peu cette notion :

– les emplois déductif et explicatif sont souvent liés dans la mesure où un énoncé peut, hors contexte, accepter les deux lectures : *S'il t'a offert des fleurs, c'est qu'il a quelque chose à se faire pardonner*. Dans la lecture déductive, le locuteur se distancie de la vérité de *p*, qui peut être indifféremment hypothétique ou admise ; en fait, *p* est validé par une

instance indépendante, le repère fictif d'A. Culioli, c'est-à-dire en dehors des questions de vrai et de faux (la validation désignant l'entité qui prend en charge un énoncé : le concept diffère de celui de la vérification, qui confronte le contenu de la proposition au réel). L'emploi déductif s'explique par le fait que ce repère fictif valide, dans un même mouvement, p et q , selon un lien de condition suffisante à conséquence ;

– l'emploi explicatif, pour sa part, peut concerner une même occurrence (*S'il t'a offert des fleurs, c'est qu'il a quelque chose à se faire pardonner*), mais dans des configurations énonciatives différentes : p est une préassertion, opérée par l'interlocuteur et reprise par le locuteur ; et l'apodose est prise en charge par le locuteur, et non renvoyée à un repère fictif. Le lien sémantique créé est causal ;

– l'emploi austinien (*Si tu as faim, il y a une andouillette dans le four*) utilise lui aussi un repère fictif pour valider p ; mais, à la différence de l'emploi hypothétique qui prédique q à partir de la situation de p , comme on le verra, le locuteur dans l'emploi austinien prédique q dans une situation spécifique à q et différente de la situation de p . Dans l'emploi hypothétique, dans toutes les situations de p où p est vérifié, q est vérifié ; ici, à toutes les situations où p est vérifié, est attaché l'ensemble des situations de q où q est vérifié ; ces situations entrent dans le champ de force de l'ensemble des situations de p , selon un rapport sous-entendu (*avoir faim implique de manger, dans la mesure où des aliments sont disponibles*) ;

– dans l'emploi concessif (*S'il est intelligent, il n'est pas brillant*), le locuteur reprend la protase de l'interlocuteur mais ne s'en porte pas garant ; dans la situation de p , il prédique q , ce en quoi il se démarque de l'interlocuteur qui, lui, ne prédique que p . En termes culioliens, le locuteur opère un rebroussement de la protase : deux valeurs énonciatives coexistent, une revendication de p par le locuteur (lorsqu'il reprend la proposition à l'interlocuteur) et sa neutralisation ;

– l'emploi adversatif (*Si Jacqueline aime l'andouillette, Babeth préfère les steaks de soja*) opère aussi un rebroussement ; cependant, là où l'emploi concessif prédiquait q à partir de la situation de p , l'emploi adversatif sépare les situations de p et les situations de q . Ces occurrences permettent la surenchère (*Si Paul était pompette, Georges était ivre mort*) ;

– dans l'emploi dialectique, le locuteur met à distance et suspecte p (*S'il est fatigué,*

ça ne se voit pas, ce qui sous-entend que le délocuté pourrait ne pas être fatigué). Le locuteur s'engage sur la validité de l'apodose afin de disqualifier *p*, qui est simplement présupposé ;

– dans l'emploi standard, l'idée d'hypothèse revient : schématiquement, l'idée de condition est un critère sémantique, alors que l'hypothèse relève de l'énonciation ; et, d'ailleurs, la condition « ressortit à un domaine tout à fait hétérogène, et décrit plutôt un certain rapport de la protase au “vrai” » (Vogüé 1987a, 118), tout en prenant en compte le fait que l'« on peut tout à fait émettre une hypothèse dont on sait ou dont on admet que le contenu est vrai » (Vogüé 1987a, 115). Toutefois, la question de l'hypothèse ne concerne que les cas dits standards, pour lesquels *p* est une proposition au sujet de laquelle le locuteur s'abstient : il la présente comme abstraite, au-delà du champ d'une appréciation subjective (Vogüé 1987a, 121). *p* est validé par le repère fictif déjà évoqué pour l'emploi déductif, c'est-à-dire par un repère en-dehors des considérations de vrai et de faux ; *q*, pour sa part, est prédiqué à partir de la situation de *p*, et validé à partir de cette situation.

S. de Vogüé a ensuite complexifié la description de l'emploi standard. En effet, trois configurations peuvent apparaître : dans la première, la protase a le statut énonciatif d'un thème et permet d'indiquer dans quelle situation *q* est validé (le statut thématique est révélé par une situation dialogale : – *Que feras-tu si la nourriture vient à manquer ? – Si la nourriture vient à manquer, je mangerai mon chien*) ; dans d'autres cas, *p* n'est pas thématique et n'est que le point de départ d'une affirmation hypothétique (*S'il pleut, on restera à la maison*) ; enfin, lorsque *p* est postposé et accentué, *si p* est prédicat et exprime une condition nécessaire (*Je viendrai si je veux*) (Vogüé 1987b ; Vogüé 1992)²⁹.

Enfin, trois articles ont permis à S. de Vogüé d'analyser plus précisément la notion de condition. Celle-ci est d'abord définie par des critères sémantiques, déterminés selon une approche culiolienne par la glose. En effet, la glose a l'avantage d'éviter le paradoxe de la métalangue linguistique (la métalangue utilisée par le linguiste étant identique à la

²⁹ Les deux premières catégories se retrouvent, *mutatis mutandis*, dans l'analyse de J.-M. Merle (1999) ; cette analyse, qui ne concerne que les cas en *si* + indicatif imparfait / futur II, indique trois types d'opérations permises par les hypothétiques : la reprise hypothétique d'un contenu propositionnel déjà posé, dans le but de le retravailler (ce qui concerne les cas thématiques, de reprise) et la structuration d'un possible (pour les cas de potentiel) ou d'un préconstruit (pour les cas de contrefactuel), ce qui recoupe les cas de prédication hypothétique.

langue que le linguistique veut décrire), puisque la valeur d'un énoncé sera déterminée par ses gloses possibles, dans le cadre de la même langue, par un locuteur. Ainsi un énoncé conditionnel peut, tout simplement, se gloser par *dans ces conditions*, ce qui signifie que, dans une situation p , q doit se réaliser, et ce sans préjuger du lien entre p et q , qui peut être causal mais aussi générique, sémantique, cognitif (Vogüé 2001, 24-26). Ainsi, un certain nombre de valeurs de *si* ne relèvent pas du champ de la condition : il s'agit des valeurs concessive, dialectique et explicative (Vogüé 2004, 104-107). D'autre part, cette définition de la condition distingue les propositions en *si* des propositions circonstancielle : dans une proposition circonstancielle, la subordonnée exprime une qualification attributive (elle qualifie une situation) alors qu'avec les propositions en *si* la prédication est thétique (il s'agit de poser l'existence).

Quant à l'opération énonciative réalisée en discours correspondant à cette définition de la conditionnelle, elle est définie par quatre propriétés :

- la situation de p est inscrite dans une classe de possibles ;
- la nature qualitative de p est un critère déterminant pour la sélection de la situation de p et pour la prédication de l'apodose ;
- l'apodose opère une prédication thétique ;
- la prédication de q au détriment d'autre-que- q est un choix subjectif du locuteur.

Il y a donc trois opérations énonciatives (A, B, C), dont les articulations (I, II, III)³⁰ sont révélatrices : l'opération A est un parcours de la classe des alternatives possibles, parmi lesquelles figure p ; l'opération B est la désignation d'une ou plusieurs situation(s) de p (dans la mesure où la situation de p est spécifiée par p). A et B sont nouées par l'articulation I, puisque B achève le mouvement présent en A : la situation de p est sélectionnée en ce que p la spécifie. Ainsi, l'articulation I permet de délimiter le domaine de validité de C. Car la dernière opération, C, est la prédication existentielle de q (p sélectionne q et non autre-que- q) ; C se divise en deux articulations : II est la validation de la situation de p par q , et

³⁰ S. de Vogüé a choisi ces symboles dans son dernier article (2004) ; dans un article précédent (1999), les interactions I, II, III étaient notées respectivement A', B', C', mais la linguiste a abandonné cette notation, jugée source de confusion.

III est la détermination par p de la sélection, opérée par un sujet, de q (et non autre-que- q) (Vogüé 1999, 96-98 ; Vogüé 2004, 88-90).

Une fois cette double définition sémantique et énonciative posée, S. de Vogüé analyse l'ensemble des propositions subordonnées conditionnelles françaises ; dans ce champ vaste, il est remarquable de noter que *si* est une sorte d'hyperonyme des autres conjonctions et locutions possibles : en effet, une proposition en *si* peut être utilisée à la place de toute autre proposition conditionnelle sans *si*. Or, chacune de ces autres propositions de *si* représente un effet de sens particulier, mais que *si* peut réaliser³¹. Ce travail permet de dégager cinq critères de modulation affinant les différentes configurations de *si*.

La première distinction concerne le lien entre protase et apodose : il faut séparer les énoncés réactifs et les énoncés corrélatifs. Les énoncés réactifs indiquent que q réagit à p , que la situation de p déclenche une suite d'événements (*Si tu n'es pas sage, tu seras puni*) – ce qui suppose de la part du sujet une capacité de perception et de libre-arbitre (dans l'exemple, l'enfant est capable de juger sa propre action et donc d'agir en conséquence, d'assumer l'éventuelle punition). Quand aux énoncés corrélatifs, ils se contentent de dire que p est une condition de validité de q , selon un principe d'énonciation discursive (*S'il ouvre la bouche, on voit ses dents*). Les valeurs austiniennes et oppositives de *si* relèvent des énoncés corrélatifs (Vogüé 2001, 35-37 ; Vogüé 2004, 90-91).

La deuxième distinction concerne le geste I, c'est-à-dire la sélection de p qui peut se faire selon deux modes séparant les éventualités des suppositions. Dans l'éventualité, p permet de sélectionner les situations dans lesquelles il se réalise (par opposition aux situations où p ne se réalise pas). Dans la supposition, p est un prédicat qui opère un double mouvement : p est sélectionné (par opposition aux alternatives autre-que- p) et la situation de p est choisie pour ses propriétés, en ce qu'elle instancie p . Ainsi, la supposition n'est pas une situation parmi d'autres, mais énonce une proposition dont la valeur de vérité n'est pas déterminée. L'éventualité peut se gloser par *s'il arrive que* (*S'[il arrive qu']il s'approche,*

³¹ Dans les tableaux repris des travaux de S. de Vogüé, j'indiquerai les autres locutions et constructions conditionnelles, dans la mesure où elles fournissent des possibilités de paraphrase permettant d'identifier le sens de *si*. Il faut cependant noter que la quasi-totalité de ces locutions et constructions n'existe pas en ancien français.

je le frappe) et la supposition par *s'il est vrai que* (*S'[il est vrai qu']il est parti ce matin, il doit être déjà arrivé*) (Vogüé 1999, 103-107 ; Vogüé 2004, 91-93).

Le troisième critère distinctif concerne le degré d'actualité ou de possibilité de la protase. Ces valeurs sont listées dans le tableau ci-dessous (Vogüé 2004, 93-95).

Le quatrième critère distinctif intervient lors du geste II. La situation de *p* est présentée comme ayant pour effet la réalisation de *q*. Cette validation de *q* par la situation de *p* se fait selon deux types de relation. Les conditions initiales d'un processus désignent les conditions dans lesquelles *q* se réalise, ce qui englobe aussi la nature du processus réalisé et la manière qu'il a de se réaliser (la situation de *p* est donc sélectionnée en ce qu'elle vérifie *p* et il se trouve qu'elle valide *q* : c'est la nature de la situation qui prime). Les conditions de validation d'un processus sont les conditions de possibilité de la réalisation (ou non) de *q* (la situation de *p* est sélectionnée parce qu'elle valide *q* : c'est sa relation à *q* qui prime) (Vogüé 1999, 99 ; Vogüé 2004, 95-99).

Les trois critères précédents peuvent être synthétisés par le tableau suivant, qui indique pour chaque valeur la construction ou conjonction correspondante (Vogüé 2004, 99) :

Suppositions		
	Conditions initiales	Conditions de validité
Actualisable	<i>Supposé que</i>	<i>Du moment que</i>
Actualisé à vérifier	<i>Dans la mesure où</i>	<i>Pour autant que</i>
Actualisé par delà	<i>En admettant que</i>	<i>Moyennant que</i>
Hors actualité	<i>À supposer que</i>	<i>Sous réserve que</i>
Pris comme actualité	<i>En supposant que</i> <i>Des fois que</i>	<i>Pourvu que</i>
Éventualités		
	Conditions initiales	Conditions de validité
Loterie	<i>Parataxe</i>	<i>Quand</i>
Si arrive, arrive	<i>Au cas où</i>	<i>Dès lors que</i>
Pas nécessaire mais possible	<i>Que p</i>	<i>Pour peu que</i>
Possible parmi d'autres	<i>p ? (Entre-t-elle, il hurle)</i>	<i>À condition que</i>
Contingent	<i>Un coup que</i>	<i>Dès l'instant que</i>

Enfin, un cinquième critère intervient, concernant les valeurs particulières que *si* peut prendre. En effet, l'opération III peut elle-même se diviser en deux : *p* est la raison de la sélection de *q* par le sujet (en considérant *p*, le sujet sélectionne *q*) ou alors le sujet estime que *p* sélectionne *q*. Dans la première situation, on a un énoncé prédicatif : *q* est exprimé

dans le cadre de la situation de p définie par p ; dans le second, on a un énoncé relationnel (le sujet exprime l'idée que q est une nécessité impliquée par p).

Parmi les valeurs hypothétiques, une nouvelle distinction entre deux configurations peut être opérée : la relation de p à q est factuelle, et on considère que p est « en usage », qu'il peut se valider dans certaines situations ; ou la relation de p à q est sémiotique, et l'énoncé considère la valeur conférée à p (on évalue la signification de p en mention) (Vogüé 1999, 108-116 ; Vogüé 2004, 99-102). Le croisement des deux critères concernés permet d'établir le tableau suivant (Vogüé 2004, 110)³² :

Statut de p	Usage	Mention
Vérifiable	Relationnel générique <i>Si un nombre est compris entre 0 et 1, son carré est compris entre 0 et 1.</i>	Métalinguistique <i>Si c'est un voilier, c'est un bateau</i>
Véifié	Thématique <i>Il est chez Paul et, s'il y est, il ne peut pas avoir d'ennuis</i>	Explicatif <i>S'il est riche, c'est parce qu'il a travaillé</i>
Avalisé	Reprise <i>Eh bien, s'il fait beau, on peut sortir.</i>	Concessif <i>S'il est riche, il n'est pas milliardaire</i>
Mis en cause	Contrefactuel <i>Si j'étais riche, je ne travaillerais pas !</i>	Disqualifiant (dialectique) <i>S'il l'aime, cela ne se voit pas</i>
Pris comme vérité	Fictif <i>Si je gagnais au loto, je m'achèterais un voilier.</i>	Déductif <i>S'il appelle, c'est qu'il a quelque chose à demander</i>

Ce tableau présente des valeurs de *si* qui n'ont pas encore été évoquées : le *si* relationnel générique exprime un lien d'implication générique ; le *si* métalinguistique spécifie le sens des termes présents dans la protase. Le *si* thématique considère que le contenu de la protase est acquis et explicite les inférences du contenu. Dans le *si* de reprise, la protase reprend un élément énoncé par l'interlocuteur ; le locuteur ne considère pas la vérité de p comme acquise, mais l'admet. Enfin, les deux catégories du contrefactuel et du fictif concernent deux effets de sens de la structure *si* + indicatif imparfait / futur II : dans le premier cas, on tire des conséquences inacceptables de p pour l'invalider (dans l'exemple, il faut suggérer que le locuteur travaille et que l'interlocuteur a émis l'hypothèse qu'il était riche) ; dans le second, le locuteur envisage en p un événement non avéré, mais envisageable, qu'il associe à une conséquence (Vogüé 1999, 111-114).

³² J'ai légèrement modifié ou complété certains exemples (relationnel générique, thématique, explicatif, reprise, contrefactuel, fictif) pour des raisons de clarté.

III.2.5. – APPROCHES COGNITIVES

Le dernier ensemble de théories concerne les approches cognitives. Ainsi, la thèse de J. Aptekman (2006) se situe dans la lignée de différentes théories. La première concerne celles des espaces mentaux, développée par G. Fauconnier (1984) : *si* apparaît comme un constructeur d'espaces mentaux, ces derniers se définissant de façon assez large comme une « construction mentale permanente, relativement abstraite, d'espaces, d'éléments de rôles et de relations à l'intérieur de ces espaces, de correspondances entre eux et de stratégies pour les construire à partir d'indices tantôt grammaticaux et tantôt pragmatiques » (Fauconnier 1984, 9). L'espace mental est donc un concept recoupant celui de monde possible, mais plus large, dans la mesure où il ne se limite pas au simple cadre vériconditionnel. Dans ce cadre théorique, la définition de *si* rejoint, *mutatis mutandis*, celle des définitions énonciatives de G. Achard-Bayle :

If has been argued to have three functions. At the most general level, it is a linguistic exponent of the mental process of space construction – it is a space builder for conditional spaces. As a lexical item, it is a marker of non-assertiveness and its presence in front of an assumption indicates that the speaker has reasons to present this assumption as unassertable. At the constructional level, *if* introduces one of the clauses of a conditional construction, which presents the assumptions *p* and *q* as connected in a given cognitive domain and uses an array of specific conventional form-meaning mappings to determine all aspects of the construction's meaning. (Dancygier 1998, 23)

Si peut donc intégrer différents types de conditionnels (Dancygier 1998 ; Dancygier et Sweetser 2005) :

– conditionnels prédictifs, construisant un espace mental alternatif orienté vers le futur, et correspondant généralement aux emplois considérés comme potentiels (*S'il fait beau demain, on ira à la plage*) ;

– conditionnels d'acte de discours (*Si tu as faim, il y a de l'andouillette au four*) ;

– conditionnels épistémiques (*S'il l'a épousée, c'est qu'elle était riche*) ;

– conditionnels métalinguistiques (*C'est un parfait salaud, si vous me permettez*) ;

– conditionnels métamétaphoriques (*Si la Cité est le cœur de Paris, le Quartier Latin en est l'âme*).

Ce classement a été réaménagé par l'étude de J. Aptekman, qui distingue quatre types

de valeurs de *si* (Aptekman 2006, 264-286) selon le lien opéré entre protase et apodose :

– les valeurs discursives, dans lesquelles l'énonciation de la protase rend pertinente celle de l'apodose. Cela concerne les cas d'actes de discours traditionnellement pris en compte par les commentateurs (*Si tu as faim, il y a de l'andouillette dans le four*) et les cas où la protase présente un commentaire métalinguistique ou métadiscursif sur l'énoncé, que ce soit sur un mot particulier (l'exemple déjà cité : *C'est un parfait salaud, si vous me permettez*) ou sur l'apodose tout entière (*Il est séduisant, si l'on excepte le fait qu'il a un pied-bot* : le jugement de valeur opéré en apodose n'est possible que dans le cadre restreint défini par la protase, ce cadre mettant de côté un élément pouvant réduire la pertinence du jugement). Il faut ajouter à cela les cas de conditionnels métamétaphoriques décrits plus haut ;

– les valeurs hypothétiques, qui présentent l'apodose comme déclenchée par la protase. Cela concerne les systèmes hypothétiques prospectifs (*S'il fait beau, on ira à la plage*), les conditionnels inférentiels, c'est-à-dire hypothético-déductifs (la prédiction n'est pas prospective, orientée vers le futur, mais déductive, ce qui concerne souvent des énoncés mathématiques : *Si ce triangle est équilatéral, ses angles font chacun 60°*) et explicatifs (*Si elle a refusé ses avances, c'est qu'elle le trouvait repoussant*), et enfin les conditionnels itératifs, qui signifient que, à chaque fois que le procès exprimé en protase se réalise, celui exprimé en apodose se réalise aussi (*Si je n'ai pas bu de café, je suis incapable de travailler*) ;

– les valeurs concessives, décrites en termes culioliens : il s'agit d'asserter deux éléments dont le préconstruit notionnel s'oppose (*S'il a un pied-bot, il est toutefois séduisant*). La protase rend possible l'apodose malgré un enchaînement implicite déjoué (le fait d'avoir un pied-bot supposerait de ne pas pouvoir être séduisant) ;

– les valeurs comparatives, qui regroupent les contrastives (*Si Georges est charmant, sa sœur est une vraie garce*) et des cas de comparaison sans contrastes qui semblent assez peu représentés (J. Aptekman cite un extrait de *La Mort du petit cheval* d'Hervé Bazin : *Je ne nie point que si vingt métiers font la misère, vingt aventures font la solitude*). Dans ce cas, les éléments sont mis en parallèle.

J. Aptekman (2006, 312-322) considère que ces différentes valeurs relèvent de la

polysémie et non de l'homonymie, dans la mesure où elles sont hiérarchisables. Ainsi, *si* a un noyau de sens stable : *si* pose la protase *a priori*, sans signifier de prise en charge par le locuteur, et crée un espace mental nécessaire à la bonne compréhension de l'apodose ; *si* construit donc un cadre transitoire dont la principale caractéristique est sa neutralité épistémique : elle explique le caractère transitoire de ce cadre ainsi qu'une certaine distance, expliquant les différents effets de sens (la valeur discursive se caractérise par une distance énonciative, la valeur hypothétique par la construction d'un espace mental différent du réel, la valeur concessive par une validité uniquement transitoire, et la valeur comparative par l'adoption, elle aussi transitoire, d'un cadre commun de comparaison).

La définition de *si* selon J. Apteckman englobe un élément récurrent dans les analyses de *si* : la question du lien entre *si* et le concept de thème ou de topique. La question a été lancée par J. Haiman (1978) qui, par une analyse des conditionnelles dans différentes langues, en a déduit que la protase pouvait être qualifiée de topique, dans la mesure où l'on définit un topique comme une ancienne information (s'opposant à une nouvelle information) et, plus précisément, une entité reconnue par les interlocuteurs et servant de cadre au discours qui suit. La question de la définition du topique est évidemment essentielle pour résoudre le problème, comme l'a résumé J. Apteckman (2006, 302-304), puisque celle-ci oscille entre ce dont on parle et une information déjà présente ; il peut aussi se définir en termes de pertinence (le topique est ce dont il est pertinent de dire quelque chose) ou, pour les cognitivistes, le topique (ou le donné) est la représentation mentale de ce que le locuteur suppose présent dans l'esprit du destinataire. J. Apteckman (2006, 319-322) finit par considérer que les protases sont bien des topiques, si l'on définit cette catégorie comme un cadre d'accord pour la suite du discours ; cela permet de contrer l'argument voulant qu'une protase postposée ne puisse être topique (au sens de thématique), du fait même de sa place dans l'énoncé. Dans cette optique, les protases postposées seraient des protases focalisées – c'est-à-dire un élément sur lequel on attire l'attention. Cette lecture s'inspire probablement de l'idée, un peu différente, que les conditionnelles sont des thèmes (ce qui ne recoupe pas l'idée de donné), mais que ce thème concerne moins une connaissance partagée entre le locuteur et l'interlocuteur qu'une

accessibilité partagée (Dancygier 1998, 134-137).

Cette vision unique ne fait pas l'unanimité : je rappelle que, pour S. de Vogüé, la structure thème/prédicat concerne surtout les valeurs standard de *si* (Vogüé 1987a, 129) ; et que, même dans ces configurations, il faut distinguer les cas où *p* est thème (dans un système de reprise par exemple : – *Que feras-tu s'il pleut ? – S'il pleut, je resterai chez moi*) et ceux où *p* est une prédication hypothétique, non thématique, qui sert de point de départ à une autre énonciation (ce qui concerne le reste des occurrences standard). La protase peut même avoir un statut prédicatif lorsque, postposée sans pause après l'apodose, elle exprime la condition nécessaire (*Je le ferai si je veux*) (Vogüé 1987b, 16-19). Cette théorie se retrouve dans une approche plus sémantique, qui fait toutefois du repère hypothétique le repère thématique de l'apodose (Merle 1999). Il faut remarquer, cependant, que l'opposition des deux points de vue est minorée par le fait que la définition informationnelle du thème ne recoupe pas celle des définitions plus cognitives précédentes, qui d'ailleurs préfèrent de fait employer le terme de topique et non celui de thème. Toutefois, une autre approche énonciative se trouve en accord avec les définitions cognitivistes : les conditionnelles sont des topiques parce qu'elles négocient un savoir partagé avec l'interlocuteur ; elles sont thématiques surtout lorsqu'elles sont antéposées : en termes de macrosyntaxe, une conditionnelle antéposée est rattachée au co(n)texte antérieur et peut alors avoir une fonction échoïque (Achard-Bayle 2006, 421-424).

En revanche, G. Corminboeuf (2008) récuse l'identification des conditionnelles avec les topiques. Toutefois, il se situe dans la lignée des études cognitivistes puisqu'il utilise aussi la théorie des espaces mentaux de Fauconnier : pour G. Corminboeuf (2009b, 81), les conditionnelles ont une fonction cadrative et *si* ouvre un cadre spécifique car, dans la relation *si p, q, q* est modalement subordonné à *p*. *Si p* exprime la validation de la proposition *p* dans un « domaine modal singulier de la mémoire discursive », un « espace fictif » (Corminboeuf 2013, 54-5) ; cela implique que le domaine de validité du fait exprimé par *p* soit renégocié au fil de l'échange discursif³³. Un des intérêts de cette

³³ Il est important de noter que cette définition oblige G. Corminboeuf à postuler que, même dans les propositions en *si* dites « factuelles » (par ex. le tour dit « explicatif » : *S'il est malade, c'est qu'il a mangé trop*

définition, à mes yeux, c'est sa compatibilité avec des analyses sémantico-logiques et énonciatives : « la notion d'*acte de supposition* de Ducrot comporte de nombreux points de convergence avec la notion d'*ouverture d'univers* ou d'*espace mental* » (Corminboeuf 2009b, 69).

Ainsi, la dominante, et presque la constante, des théories expliquant la valeur de *se/si* est l'idée de cadre, que ce cadre soit sémantico-logique (*si* introduit un monde possible) ou cognitif/énonciatif (*si* introduit un espace mental)³⁴. La notion de cadre explique donc la forte relation opérée entre *p* et *q* dans l'énoncé. De la sorte, les concepts d'hypothèse et de condition ne sont pertinents que pour une partie des occurrences. L'hypothèse détermine la part de prise en charge de la protase (et, partant, de l'apodose) par le locuteur ; il s'agit donc d'un gradient, qui va de la contrefactualité à la réalité. Toutefois, certaines théories (notamment les descriptions énonciatives) font l'économie de l'emploi de ce concept, en y substituant d'autres façons de définir le lien entre le locuteur et la vérité de l'énoncé (par exemple le concept de valideur, issu des théories d'A. Culioli, dans les travaux de S. de Vogüé). S. de Vogüé, d'ailleurs, distingue clairement le gradient d'actualité d'une proposition (sa valeur de vérité) et le gradient de possibilité d'une éventualité (son degré de possibilité). Ce double gradient vrai/faux et réel/irréel ne recoupe qu'imparfaitement, par exemple, la notion d'hypothèse dans les théories guillaumiennes. Quant à la condition, elle détermine le lien entre protase et apodose et force est de l'employer dans un sens vague, celui de « contexte général », assumé à la fois par B. de Cornulier (et sa paraphrase par *dans le cas où*) et S. de Vogüé (qui préfère la glose

d'andouillette), une remise en cause de la validité de l'énoncé est en jeu : aucun énoncé n'est purement thétiq. La proposition en *si* factuelle feint alors d'ouvrir un espace virtuel alors même qu'il coïncide avec l'espace référentiel (Corminboeuf 2013) : « l'opérateur *si* engage, dans les hypothétiques dites "factuelles", une stratégie de contestation en modulant le domaine de validité d'un fait [...]. L'apport spécifique de *si*, dans ces exemples, est donc de remettre en négociation quelque chose qui a été auparavant validé dans la mémoire discursive ou qui est présenté comme tel » (Corminboeuf 2009b, 343).

³⁴ La notion d'espace mental est privilégiée pour sa souplesse, par exemple par J. Aptekman (2006) : les occurrences *S'il pleut, je resterai à la maison* et *Si la Cité est le cœur de Paris, le Quartier Latin en est l'âme* construisent deux types d'espace mental, l'un factuel et l'autre concernant une énonciation métaphorique. Il ne me semble pas impossible d'assouplir en retour la notion de monde possible : ne peut-on pas envisager un monde possible d'existence métaphorique, un monde allégorique, dans lequel l'énoncé *Si la Cité est le cœur de Paris, le Quartier Latin en est l'âme* est vrai dans son sens littéral ? Dans tous les cas, l'exemple de système métaphorique se ramène en fait à un tour contrastif, que l'on pourrait gloser par un tour littéral à peu près équivalent (*Si la Cité concentre la vie de Paris, le Quartier Latin lui donne sa personnalité*, avec évidemment toute la perte de sens impliquée par le passage du métaphorique au littéral) : la métaphore ne fait qu'ajouter un surplus de sens à une structure parfaitement étiquetée.

dans ces conditions), et ce, au détriment de relations logiques strictes comme la condition nécessaire, l'inférence ou l'implication.

Toutefois, un dernier élément me semble à prendre en compte, celui de l'entrecroisement des valeurs quantitatives et qualitatives des propositions en *si* – limitées ici au potentiel et à l'irréel –, c'est-à-dire un investissement personnel par le locuteur, et gros de pistes stylistiques :

Cette deuxième prédication [l'apodose] va devoir être à son tour représentée par une bifurcation, et l'énonciateur va à nouveau avoir divers modes d'appréhension de l'altérité suivant qu'il construit une inférence forte, de l'ordre de la conséquence nécessaire [...] ou simplement plus ou moins possible [...]. La composition des deux prédications par la relation d'inférence va intriquer le quantitatif de la nécessité, de la probabilité, de l'éventualité qui va moduler l'inférence, avec les valeurs qualitatives pouvant affecter, différemment, les deux domaines de l'irréel et du potentiel : regret, reproche, crainte, souhait, permission, suggestion plus ou moins appuyée, etc.

La relation interlexis entière se trouve alors affectée par ces valeurs qualitatives et prise dans une stratégie énonciative obéissant à une visée particulière. Si le quantitatif prime, on aura des argumentaires de type logique, et si le qualitatif prime (ce qui est souvent le cas), on aura alors, au plus, toutes les valuations subjectives et intersubjectives citées précédemment, insérées dans des stratégies énonciatives très variées. On ne construit pas en général du fictif sans but énonciatif. (Trévisse 1999, 44-45)

La valeur spécifique des propositions en *si* leur permet, ainsi, une exploitation maximale dans les relations énonciatives.

III.3. – LES SYSTEMES HYPOTHETIQUES

Malgré le fait que la notion d'hypothèse reste relativement flottante, mon approche implique de devoir distinguer, dans l'étude, les systèmes « hypothétiques », c'est-à-dire ceux qui expriment, en protase, un événement dont la valeur de vérité ou de réalité n'est pas entièrement admise par le locuteur, c'est-à-dire dont la prise en charge épistémique n'est pas entièrement positive. Cela regroupe, dans la terminologie de S. de Vogüé, les cas où *si* exprime la supposition, l'éventualité, et les valeurs suivantes de *si* : thématique, de reprise, contrefactuel et fictif³⁵.

³⁵ Les relevés présents dans les pages suivantes se veulent exhaustifs, sauf deux exceptions : les systèmes en *se* + indicatif présent / futur ne sont pas listés ici mais dans les tableaux de l'appendice II ; pour le système *se* +

III.3.1. – GENERALITES ET REPARTITION

Par système dominant, j'entends les systèmes généralement privilégiés par les grammaires traditionnelles dans la description des systèmes hypothétiques. Ces systèmes se caractérisent par leur prédominance statistique et une certaine unité sémantique (autour de la valeur hypothétique de la protase).

Le système de l'ancien français semble se présenter comme tripartite, ce en quoi il s'oppose au français moderne, bipartite du fait de la disparition du tour au subjonctif. En effet, les grammaires traditionnelles décrivent généralement un tour concernant une hypothèse émise au présent et tournée vers le futur, *se* + indicatif présent / futur et, pour le passé, « deux systèmes fondamentaux [...], d'une part l'imparf. avec le cond. dans les phrases orientées uniquement vers l'avenir [...], d'autre part deux imparf. du subj. dans des phrases orientées aussi bien vers le passé que vers le présent ou l'avenir » (Holden 1973, 55) ; la question de leur concurrence et de l'élimination du second par le premier est donc inévitable, et d'autant plus complexe que la valeur de *se* + indicatif imparfait / futur II, exprimant une certaine projection vers le futur, peut suggérer l'idée d'éventualité (Moignet 1979, 243 ; Ménard 1994, 236).

Selon R.-L. Wagner (1939, 16), les deux tours à l'indicatif *se* + indicatif présent / futur et *se* + indicatif imparfait / futur II « *représentent le seul instrument* syntaxique propre à exprimer un système hypothétique en français ; tou[s] les autres relèvent du style ». La thèse est que le français présente dès son origine le système moderne (les tours à l'indicatif, marquant le temps) et que l'expression modale, par le subjonctif, est imitée du latin. C'est notamment le cas pour des auteurs, logiciens, qui utilisent le tour au subjonctif afin d'exprimer l'irréel :

Certains auteurs, rares il est vrai, conscients des ressources qu'offrait une alternance subjonctif-indicatif utilisent cette liberté pour distinguer l'hypothèse probable de l'hypothèse improbable, le vraisemblable de l'invraisemblable ; mais ils constituent des exceptions dans

subjonctif imparfait / subjonctif imparfait, seules ses réalisations particulières, essentiellement les cas d'accord ou de concordance, sont listées ; je renvoie pour les autres aux tableaux de l'appendice II. Le tour *Se Deus m'ait* et ses dérivés ne seront pas évoqués ici. De même, lorsque la protase est dépourvue de verbe mais clairement elliptique, le système sera listé comme typique (cela concerne par ex. *Brut*, v. 11986).

un domaine où, par ailleurs, règne une très grande confusion. (Wagner 1939, 53)

La question de l'évolution historique n'a pas à être évoquée ici. Cependant, dans la mesure où le but de cette partie est de décrire le système de chaque auteur, certains choix théoriques devront être faits afin de rendre compte de ce système, choix qui peuvent différer radicalement de l'hypothèse générale de R.-L. Wagner concernant l'évolution de la langue. En effet, mes analyses suggèrent un état de fait, dont je ne peux certes prouver la valeur explicative dans le domaine de l'histoire de la langue, mais dans lequel il apparaît que *se* + indicatif imparfait / futur II est *une variante* de *si* + indicatif présent / futur, apparaissant soit pour des raisons d'accord (en discours indirect dans la plupart des cas) soit comme énoncé marqué (apportant un surplus de sens). Il semble que R.-L. Wagner postule exactement le contraire et fasse de *se* + indicatif imparfait / futur II la forme non marquée (posture que je ne juge pas évidente au vu des textes de mon corpus) :

Pour nous, *Se* + *prés. indicatif... futur* et *Se* + *impft indicatif... forme en -rais* semblent se partager non pas le domaine intellectuel où se forme l'hypothèse mais notre être tout entier, et nous verrions entre les deux types *une différence d'ordre affectif* ; celui-ci formulant l'hypothèse d'une manière neutre, administrative ; celui-là la rendant plus présente, plus actuelle, à l'interlocuteur ou au lecteur. (Wagner 1939, 58)

L'opposition tient donc à la stylistique et à ce que Guillaume appelle « effets de sens ». R.-L. Wagner insiste sur cette idée, car elle lui sert à réfuter l'hypothèse inverse qui fait de *se* + indicatif imparfait / futur II la variante expressive, utilisée dans les cas d'expression polie. Il objecte qu'on ne saurait faire dériver de cette expression polie, variante stylistique d'une forme, sa valeur propre (puisque la valeur stylistique découle toujours de la valeur propre, et non l'inverse) ; et, surtout, que cela n'explique pas comment *se* + indicatif imparfait / futur II a pu s'imposer, à partir d'une valeur si réduite, au détriment du tour au subjonctif imparfait.

Ce double argument semble réfutable. D'abord parce qu'il semble acquis aujourd'hui que, dans l'évolution de la langue, une forme marquée puisse devenir, par l'emploi, non marquée (ou, en d'autres termes, que la hiérarchie valeur en langue / valeur stylistique se soit renversée). Ensuite parce que, de façon plus précise et spécifique, *se* + indicatif imparfait / futur II a bien une valeur « stylistique » d'atténuation polie, mais celle-ci n'est

que la manifestation d'une valeur plus générale, de probabilité moindre (par rapport à *se* + indicatif présent / futur). On peut plus aisément faire découler de cette valeur de probabilité moindre celle d'irréel que celle de l'atténuation polie³⁶.

Mon hypothèse de départ sera donc que les auteurs de mon corpus emploient uniquement deux systèmes-types fondamentaux, correspondant au « système restreint du registre non marqué de la langue standard » (Kronning 2009a, 13), qui sont :

- *se* + indicatif présent / futur, qui exprime l'hypothèse orientée vers l'avenir ;
- *se* + subjonctif imparfait / subjonctif imparfait, orienté vers le passé, le présent (dont il exprime l'irréel) et, rarement, le futur. Ces emplois orientés vers le futur sont d'ailleurs tellement rares que je les considérerai, plus loin, comme une extension d'emploi.

Ces systèmes sont pleinement hypothétiques puisque, sauf cas particulier, ils expriment en protase un fait contrefactuel ou possible, lié à un autre fait exprimé en apodose, souvent par la relation logique de cause à conséquence. Suivant les auteurs, la répartition entre ces deux systèmes-types sera plus ou moins nette et, surtout, la répartition des effets de sens par système sera plus ou moins régulière.

Ainsi, le système *se* + indicatif imparfait / futur II n'est pas considéré comme un système-type. Cette prise de position sera expliquée plus loin, dans la description des effets de sens de ce tour. Pour l'instant, il suffit de dire que le tour est un peu moins représenté que les autres : il représente 14,2 % des occurrences (391 occurrences propres dans le corpus, contre 868 pour *se* + indicatif présent / futur et 452 pour le tour au subjonctif imparfait) ; ce chiffre descend d'ailleurs à 12 % si l'on enlève les occurrences où le tour apparaît en dehors du discours indirect et donc où il a sa valeur propre (329 occurrences)³⁷ :

³⁶ Ces remarques ponctuelles visent à modérer le raisonnement de R.-L. Wagner mais non pas à l'infirmier ; je ne me prononce pas sur la question de la chronologie de l'apparition des tours. Cependant, la thèse de R.-L. Wagner ne peut s'adapter à ma présentation des faits : il est plus clair pour moi de faire dériver *se* + indicatif imparfait / futur II de *se* + indicatif présent / futur que l'inverse ; mais cela peut être une illusion issue d'une description monographique synchronique et non diachronique.

³⁷ Il y a de fortes disparités au sein du corpus toutefois ; ainsi, si l'on compte les occurrences hors DI, le pourcentage d'occurrences du tour par rapport au nombre de SH varie beaucoup : 1,7 % chez Thomas, aux alentours de 5 % chez Wace et dans *Thèbes* (respectivement 4,8 % et 5,2 %) et aux alentours de 13 % dans *Enéas* et chez Bérout et Chrétien (respectivement 12,8 %, 12 % et 14 %, Chrétien étant peu homogène car les valeurs vont de 10 % dans *Cligès* à 17,6 dans *Perceval*). On peut donc esquisser une répartition stylistico-générique : Thomas est une exception (car c'est le seul auteur anglo-normand ?) et on peut opposer un groupe « historique » (Wace/ *Thèbes*)

la représentation quantitative est plutôt faible.

Par ailleurs, ce choix de lier ce système à celui en *se* + indicatif présent / futur a l'assentiment de R.-L. Wagner, qui est revenu oralement sur sa thèse qui opposait radicalement les systèmes orientés vers le présent et le futur, et ceux vers le passé : « si je la [ma thèse] refaisais maintenant, je mettrais ensemble tous les systèmes à l'indicatif, y compris la forme en *-rais* » (cité par Batany, 1992b, p. 286). L'ancien français est, semble-t-il, un état de langue représentant un moment de tension dans lequel la forme *se* + indicatif imparfait / futur II reste très dépendante de *se* + indicatif présent / futur, dont elle est la modalisation ; son basculement dans l'expression de l'irréel ne semble pas avoir eu lieu, même s'il appartiendra à ces pages, entre autres, d'affiner ce constat.

Avant d'exposer les emplois des tours justifiant mon hypothèse, je voudrais présenter les statistiques d'utilisation des tours. Les statistiques se font en deux temps, d'abord en prenant en compte le système à l'indicatif dans sa forme « pure » (*se* + indicatif présent / futur), puis en ajoutant les tours n'ayant pas cette forme à cause d'une règle d'accord (c'est-à-dire avec l'impératif, le subjonctif ou un infinitif en apodose) :

	<i>se</i> + ind. prés. / futur	<i>se</i> + ind. prés. / fut., impér., subj., inf., subst.	Totaux par sous-corpus
<i>Brut</i>	62 (25,5 %)	89 (36,6 %)	293 (42,6 %)
<i>Rou</i> (alexandrins)	83 (41,7 %)	100 (50,3 %)	
<i>Rou</i> (octosyllabes)	76 (30,9 %)	104 (42,7 %)	
<i>Thèbes</i>	122 (35,1 %)	172 (49 %)	317 (50,4 %)
<i>Énéas</i>	109 (38,8 %)	145 (51,6 %)	
<i>Thomas</i>	33 (27,7 %)	44 (37 %)	108 (41,4 %)
<i>Bérout</i>	29 (20 %)	64 (45,1 %)	
<i>Érec</i>	45 (26,9 %)	74 (44,3 %)	549 (47 %)
<i>Cligès</i>	82 (31,7 %)	126 (48,6 %)	
<i>Lancelot</i>	60 (30,9 %)	84 (43,3 %)	
<i>Yvain</i>	72 (26,7 %)	121 (44,8 %)	
<i>Perceval</i>	95 (34,2 %)	144 (51,8 %)	
<i>Total</i>	868 (31,6 %)	1267 (46,1 %)	

Ainsi, on observe que le tour « pur » représente près du tiers des occurrences de systèmes hypothétiques et l'ensemble du tour « pur » et des systèmes régis près de la moitié. On peut d'ailleurs noter quelques éléments statistiques notables :

à un groupe « romanesque » (*Énéas*/Bérout/Chrétien).

– concernant l’idiolecte d’auteur, on observe que le corpus de Wace est peu homogène (près de 16 % de différence entre deux œuvres), à la différence de celui de Chrétien (pas plus de 8 % de différence) ; les régularités du corpus de Chrétien ne recourent pas la chronologie (proximité d’*Érec* et *Yvain*, de *Cligès* et *Perceval*). En revanche, le *Tristan* de Bérout se singularise par un taux bas du tour « pur » (20 %, pour une moyenne à 31,6 %) alors qu’il est dans la moyenne pour l’ensemble des tours (45,1 % pour une moyenne à 46,1 %) : Bérout semble apprécier les tours régis et les apodotes injonctives, ce qui ne surprend pas ;

– les disparités auctoriales peuvent être reformulées en termes génériques : chez Wace, les œuvres en octosyllabes sont toujours plus proches les unes des autres que de la partie en alexandrins (ce qui suggère une influence générique) ; la stabilité du corpus de Chrétien peut s’expliquer par son uniformité générique ; d’ailleurs les résultats des deux romans antiques sont proches (plus que certains romans de Chrétien entre eux).

Le nombre de systèmes en *se* + subjonctif imparfait / subjonctif est plus réduit, mais il représente la quasi-totalité des irréels :

	Occurrences	Pourcentages	Totaux par sous-corpus
<i>Brut</i>	34	14 %	98 (14,2 %)
<i>Rou</i> (alexandrins)	24	12,1 %	
<i>Rou</i> (octosyllabes)	40	16,3 %	
<i>Thèbes</i>	55	15,8 %	96 (15,3 %)
<i>Énéas</i>	41	14,6 %	
<i>Thomas</i>	42	35,3 %	61 (23,4 %)
<i>Bérout</i>	19	13,4 %	
<i>Érec</i>	25	15 %	197 (16,9 %)
<i>Cligès</i>	48	18,5 %	
<i>Lancelot</i>	42	21,6 %	
<i>Yvain</i>	47	17,4 %	
<i>Perceval</i>	35	12,6 %	
<i>Total</i>			

Le tour est donc moins représenté que le précédent, mais toujours plus que le tour en *se* + indicatif imparfait / futur II ; mais l’irréel vient sans doute moins à l’esprit des personnages que le potentiel. Les phénomènes statistiques suivants peuvent être dégagés :

– les disparités sont moins nettes que pour *se* + indicatif présent / futur : 6 % de différence entre les œuvres de Wace, 8 % entre celles de Chrétien ; le corpus des romans antiques se caractérise une nouvelle fois par son homogénéité (différence de 1,2 %) ;

– les disparités de Chrétien ne s’expliquent pas par la chronologie : l’évolution semble se faire en courbe, qui culmine avec *Lancelot* et retombe jusqu’à son point le plus bas avec *Perceval* ;

– en revanche, le sous-corpus des romans tristaniens est tout sauf homogène : là où Bérουλ est en-dessous de la moyenne (plus bas que les romans antiques et Chrétien, mais proche de Wace), Thomas se distingue singulièrement : sa moyenne d’occurrence est plus de deux fois la moyenne générale du corpus (35,3 % contre 16,5 %) ; ce taux dépasse celui du tour en *se* + indicatif présent / futur et est à peine plus bas que celui des tours étudiés juste avant. Ce fait, singulier, relève sans doute du style : Thomas privilégie l’irréel³⁸.

III.3.2. – SE + SUBJONCTIF IMPARFAIT / SUBJONCTIF IMPARFAIT

Le type *se* + subjonctif imparfait / subjonctif imparfait exprime à la fois le « présent-futur problématique » (Ménard 1994, 236-7) avec toutefois la possibilité, pour les auteurs « délicats », d’utiliser ce tour par opposition au précédent pour exprimer l’irréel, la politesse³⁹, ou une nuance affective, et l’hypothèse portant sur le passé. G. Moignet (1979, 234) liste d’autres effets de sens : potentiel et irréel du passé, irréel du présent, voire improbable du futur ; il peut aussi exprimer l’atténuation polie. Enfin, pour Cl. Buridant (2000, 628-9), le tour exprime le « fait acquis dans le passé : l’imparfait du subjonctif marque l’irréalité avérée de l’hypothèse émise », le « fait acquis actuel » considéré comme non probable, irréel, ou accompagné de « nuance affective (atténuation déférente, retenue, espoir, désir, crainte, regret) », et un fait non acquis improbable.

³⁸ L’hypothèse d’un poids dialectal ne semble pas jouer : certes, en anglo-normand, le tour peut exprimer le potentiel, mais cela n’est le cas que pour une occurrence chez Thomas, qui plus est problématique ; je la commente p. 48.

³⁹ Remarque étrange, si l’on prend en compte que l’exemple du type en *se* + indicatif imparfait / futur II, s’explique justement par l’emploi d’une forme polie : *Dame, se vos le voliez soffrir, je iroie a cel tornoiement (La Mort du roi Arthur, 6, 5-6)*. Rien, dans le contexte de l’œuvre, ne justifie l’idée d’un « présent-futur problématique » ; la reine s’étonne même que Lancelot ne soit pas parti en même temps que le roi et les autres chevaliers. La demande de Lancelot, même sincère, relève de la demande courtoise : il faut l’aval de la dame, mais celle-ci n’a aucune raison de refuser à son amant d’aller s’illustrer dans un tournoi. La forme *se* + indicatif imparfait / futur II n’exprime pas ici la modalisation logique de l’hypothèse, mais une modalisation de politesse (ou peut-être, plus précisément, Lancelot feint-il de modaliser sa demande tout en étant sûr de la réponse, afin de bien marquer que, même si l’échange est conventionnel, la dame reste l’instance dernière de décision). Il ne s’agit pas ici de contester les remarques de Ph. Ménard, mais le choix de l’exemple, qui semble mal venu.

L'éventail d'effets de sens est donc large ; toutefois, il ne l'est pas autant dans mon corpus. En effet, Wace figure parmi les premiers à faire une « utilisation véritablement rationnelle et volontaire du subjonctif imparfait et du type hypothétique centré autour de cette forme » (Wagner 1939, 384-5), et il sera visiblement suivi en cela par les autres auteurs de mon corpus : tous semblent cantonner le sens de *se* + subjonctif imparfait / subjonctif imparfait à l'irréel ; il ne me semble donc pas nécessaire d'approfondir cette valeur, mais un certain nombre de remarques doivent être faites concernant : 1) la valeur sémantique du tour, à savoir les nuances sémantiques que la valeur d'irréel peut prendre et, plus problématiques, les cas de figure où le tour au subjonctif n'exprime pas l'irréel : ces cas sont rares mais doivent évidemment être pris en compte, puisqu'ils sont aux frontières de l'effet de sens du tour ; 2) la question de la discrimination de la temporalité : je pense que le tour au subjonctif imparfait, de par son mode, ne discrimine pas la période, même si évidemment l'irréalité peut se situer dans le passé, le présent et/ou l'avenir suivant le contexte ; l'étude de cette question implique de prendre en compte le problème des formes composées.

III.3.2.1. - L'irréel et ses frontières

Tout d'abord, il faut rappeler ici la distinction opérée par S. de Vogüé entre les tours du français moderne *se* + indicatif imparfait / futur II exprimant le contrefactuel (pour lesquels une supposition irréaliste exprimée en protase est invalidée par la conséquence absurde) et ceux exprimant le fictif (qui consiste à faire un prédicat hypothétique et à en déduire la suite). Cette distinction est tout à fait pertinente pour *se* + subjonctif imparfait / subjonctif imparfait en ancien français. Le contrefactuel a une valeur logique, permettant par une forme de dialectique de déterminer la valeur d'une supposition :

s'il de tot seüst dire veir
bien deüst sa mort porveeir.
(*Rou III*, v. 6565-6566)

Le tour exprime la majeure d'un syllogisme en *modus tollens* dont la mineure (un devin s'est noyé en mer) est présente dans le contexte et la conclusion, évidente, laissée à l'appréciation de l'interlocuteur. Le fictif, à l'inverse, crée ponctuellement une micro-

fiction contraire aux faits :

Furent ocis, encor vesquissent
Se par sun engin ne perissent.
(*Brut*, v. 7637-7638)

Par ailleurs, la valeur d'irréel du tour peut venir de l'expression du souhait non réalisé, généralement explicitée par l'emploi de l'adverbe *volentiers* :

Car por aus let que il n'en toche
Et a ses ialz et a sa boche,
Ou molt volantiers la meist,
S'il ne cuidast qu'en le veïst.
(*Cligès*, v. 1605-6 ; cp. *Thèbes*, v. 1888-9, 10139-40, 10367-8 ; *Énéas*, v. 9655-6 ; *Lancelot*, v. 4315-6 ; *Yvain*, v. 433-4, 5719-20⁴⁰ ; *Perceval*, v. 608-9, 1570-1⁴¹)

L'apodose exprime un souhait qui ne se réalisera pas, puisque la protase empêche sa réalisation. *Volentiers* cependant suppose une forme de DIL, ou au moins de focalisation, puisque les sentiments du personnage sont en jeu. Ici, le tour semble correspondre à un irréel du présent en DD (« Je l'aurais bien mise maintenant »). Cependant, dans une autre occurrence, les choses sont moins nettes :

Volentiers, ço dist, retornast
s'il arriere passer quidast,
se son barnage li laissast,
mais nul ne(l) loe qu'il i past.
(*Rou III*, v. 5277-5280)

Il s'agit ici d'un souhait, émis dans le passé, qui ne s'est objectivement pas réalisé (le v. 5280 indique que la protase du v. 5279 reste contrefactuelle et la suite du récit atteste que le roi ne réalise pas son intention) ; cependant, tout le tour apparaît comme étant au DIL, comme l'indique la présence de *ço dist*, ce qui pose un problème d'identification de la valeur du tour originel en DD : le roi exprime-t-il un désir (« j'y retournerai si mes barons m'y autorisent ») ou un regret (« j'y serais retourné si mes barons m'y avaient

⁴⁰ L'occurrence étant à la P1 en DD, il n'y a pas de focalisation, mais un pur irréel du présent : le souhait n'est pas réalisable ; cp. *Perceval*, v. 8606-8.

⁴¹ L'effet de sens peut être le même avec le semi-auxiliaire *voloir*, par ex. : « Grant piece a que il volsist estre / El tref la reine venuz / Se aillors ne fust detenuz » (*Cligès*, v. 2214-6). L'apodose exprime un souhait contrefactuel, et la protase explicite pourquoi le souhait n'est pas réalisé. Il faut noter que, du fait de la solidarité syntaxique de la périphrase verbale, *voloir* prend le mode et le temps du verbe régi : ce n'est pas la volonté qui est contrefactuelle, mais ce qui est souhaité. Il y a ici un cas de non-superposition entre la logique et la syntaxe, ce qui n'est guère étonnant.

autorisé ») ? La première lecture suppose qu'il faut lire les v. 5277-80 de manière chronologique (le roi émet son désir, et les barons le contredisent), comme un récit linéaire : on est proche d'un échange de paroles résumé ; la seconde lecture, au contraire, suppose que ces vers forment un bloc, médiatisés par le narrateur : les échanges entre le roi et les barons sont synthétisés par le regret du roi exprimé en DIL et par le refus des barons au v. 5280 (explicité aux vers suivants par un DD qui le développe). Les deux lectures me semblent difficiles à discriminer, et elles supposent deux déroulements linéaires de la lecture différents : dans le premier cas, le lecteur assiste à un échange (il interprète le SH comme un souhait, qui sera ensuite refusé par les barons), alors que dans le second le lecteur est d'abord confronté au regret du roi (il sait par avance que les barons vont refuser) et ensuite il lit la justification du regret (le v. 5280 explicitant le refus déjà implicite si on lit le SH comme contrefactuel). La présence de *ço dist*, comme signal de DIL, oriente sans doute le lecteur vers la première lecture, mais cela reste un indice et non une preuve. Et, dans tous les cas, le narrateur utilise le SH au subjonctif imparfait, ce qui fait primer le résultat final, connu du narrateur : le souhait du roi restera lettre morte.

Il semble donc que, dans les cas de focalisation, le point de vue du narrateur prime :

Cist ne vuleit mie otrier
 Qu'Assaracus chastel eüst,
 Ainz li tolist, si il peüst.
 (*Brut*, v. 200-202)

Il est évident que, pour le narrateur, le souhait du frère d'Assaracus, écrasé par le réel, est de l'ordre de la contrefactualité (potentiel du passé devenu irréel) ; cependant, le souhait est clairement de l'ordre du potentiel du futur pour le personnage. Dans ce cas de polyphonie, le quotient de réalité de la protase et de l'apodose est établi par le narrateur, instance supérieure, et non délégué au personnage.

Cela explique que le tour puisse aussi apparaître comme une version de *se* + indicatif présent / futur en DI. Une première occurrence est problématique, puisqu'elle est spécifique au manuscrit *S* de *Thèbes*, les autres ayant un texte légèrement différent :

bien savoie, s'eles me puissent prendre, de cent vies n'en portasse une.	bien sai, s'il me poissent prendre, de cez vies n'em portasse unne
---	---

Il s'agit du moment où Hypsipyle raconte sa fuite de Lemnos ; dans le manuscrit *S*, elle justifie son départ en relatant sa pensée du moment (*bien savoie*) ; dès lors, le tour originel, avant la mise en DI, aurait été *s'eles me peuvent prendre, n'en porterai une...* ou éventuellement *s'eles me pooient prendre, n'en porteroie* (le système exprimant un fait appartenant à m^- , que le locuteur ne veut pas actualiser). Le tour au subjonctif s'expliquerait alors par le passage au DI. Il faut cependant noter que le texte est ici suspect, le v. 2432 étant largement hypermétrique. En revanche, dans les autres manuscrits, Hypsipyle revient, au moment de l'énonciation, sur un irréel du passé qui a bien justifié sa fuite, mais qu'elle considère à partir du présent (*bien sai*) : le tour au subjonctif est alors naturel, puisqu'au moment où Hypsipyle parle, elle sait qu'elle a échappé aux femmes de Lemnos. Cependant, le tour est conforté par des occurrences, chez Bérout et Chrétien, où le tour exprime le potentiel du futur en DIL, sous forme régie :

Mais en Deu tant fort se fiot,
que ben savoit et bien quidoit
s'a escondit peüst venir,
nus n'en osast armes saisir.
(Bérout, v. 813-6)

ou libre syntaxiquement :

de la cité s'en est issuz :
bien set, se il fust conseüz,
li rois l'arsist por son seignor.
(Bérout, v. 967-9 ; cp. v. 1665-6 ; Érec, v. 4924-6 ; Lancelot, v. 3423-4)

Dans ces cas, on peut parler de « potentiel du passé », les choses étant encore possibles pour le personnage, mais situées dans l'antériorité par rapport au narrateur : « les deux personnages construisent donc leur conduite sur des hypothèses encore réalisables à leurs yeux » (Batany 1992a, 288). En revanche, il est difficile de savoir ici si c'est le point de vue du narrateur qui prime : l'hypothèse crainte ne se réalise pas en règle générale, ce qui suppose que le narrateur s'exprime ici pour montrer que ce qui était une éventualité pour le personnage ne s'est pas réalisé (le futur contingent, non réalisé, est devenu irréel). Il y a cependant une seule exception (même si le peu d'occurrences rend ce statut d'exception moins probant) :

De ceste chose li pesa ;
mes sanblant fere n'an ose,
que ses sire an mal nel preïst
asez tost, s'ele le deïst.
(*Érec*, v. 2465-8)

Une explication purement linguistique peut expliquer ici que l'éventualité, qui se réalisera, soit au subjonctif imparfait : la présence d'*asez tost* au v. 2468, suggérant que l'hypothèse d'Énide soit peu probable et donc, dans le DD originel, modalisée (sans doute par un tour en *se* + indicatif imparfait / futur II, puisqu'il s'agit de décrire m^-). Mais une autre explication, stylistique, n'est pas impossible : la seule exception à la règle de non-réalisation repose sur un système central dans *Érec*, à la fois au plan thématique (il s'agit d'une réflexion sur la parole à proférer ou à garder pour soi) et narratologique (Énide se retient encore d'accuser Érec de *recreantise*). Chrétien a-t-il voulu créer un effet de contraste entre la crainte virtualisée et la réalisation de cette crainte qui adviendra tout de même ? ou a-t-il placé un chausse-trappe narratif à son lecteur en suggérant que cette crainte ne se réaliserait pas, alors même qu'elle le fera ? La question reste ouverte : on est aux marges de la linguistique et la stylistique est ici purement interprétative et hypothétique.

Ainsi, dans certains cas, le DIL offre la possibilité que le tour au subjonctif imparfait n'exprime pas à proprement parler l'irréel, même si le point de vue du narrateur finit par primer, sauf exception. Mais il reste des cas où le tour n'exprime pas l'irréel ; ils sont cependant très rares. Il n'y a aucun cas chez Wace, Bérout (Batany 1992a, 286-9) et dans *Énéas*, qui témoignent donc d'une certaine constance dans l'emploi ; une seule occurrence est à relever dans *Thèbes*, mais elle est problématique :

acordez vous entre vous dous :
le son en done et vous le vostre,
et molt y par perdront li nostre.
Et fust molt [bien], si vous plus⁴²,
aincés que plus grant mal en fust.

⁴² Le vers étant hypométrique et au vu de la rime avec *fust*, je considère que *plust* est une forme de *pleüst* et non de *plout/plot*. L'occurrence n'est présente que dans *S*.

(Thèbes, v. 9492-6)

Le système des v. 9495-6 exprime un procès censé appartenir à m^- , ce qui rend le tour étrange. Toutefois, le tour peut s'expliquer en langue : le contexte de conseil, ainsi que la protase en *si vous plaist*, peuvent expliquer le tour, qui serait une forme d'atténuation. L'occurrence n'étant que dans *S*, manuscrit très altéré, il est difficile de juger de sa validité philologique. En revanche, on trouve le tour au subjonctif exprimant le potentiel du futur, tour spécifique de l'anglo-normand (Wagner 1939, 105), dans le *Tristan* de Thomas :

Car jo sai ben, s'ele le seüst,
De cel mal ader me peüst.
(Thomas, v. 2567-8)

Le sens du potentiel est net, puisque le tour justifie que Tristan demande à Kaherdin d'aller chercher Yseut. L'autre occurrence pose quelques problèmes philologiques, et je présenterai le texte de l'édition de Ch. Marchello-Nizia, qui suit fidèlement le texte du manuscrit Douce (sauf pour *alast*, présent sous la forme *last*), en parallèle avec celui de l'autre manuscrit, Sneyd :

Se jo seüse qui i alast, Mun message a li portast, Acun bon conseil moi freit, Des que ma grant message oreit. (Thomas, v. 2571-4)	Si jo suisse ki i alastas [sic] E mun message a li portast, Acun buen cunseil me feïst Des que ma grant besuine oïst. (manuscrit Sneyd, ma transcription)
--	---

Or, deux problèmes textuels se posent dans le manuscrit Douce : le v. 2573 est hypométrique, et le système hypothétique des v. 2571-4 est déséquilibré (tous les traducteurs, même Ch. Marchello-Nizia, considèrent que le v. 2572 est inclus dans la relative de la protase au v. 2571, et que le v. 2573 est une apodose). Le problème a été résolu de deux façons différentes :

– une correction minimale consiste à restaurer, au v. 2572 de Douce, le *E* du manuscrit Sneyd ; c'est le choix de J.-Ch. Payen, F. Lecoy et S. Gregory. Cela a pour effet d'explicitier le fait que le v. 2572 appartient à la relative *qui li alast*, avec donc un système mixte, parfaitement possible en anglo-normand (c'est ainsi que S. Gregory le justifie) ; notons que la correction a beau être minimale, et donc préférable d'un point de vue bédieriste, 1) elle n'est pas la solution la plus minimale, qui serait d'éditer *mesagë* ; 2) elle

est contestable puisque, à l'échelle de la phrase, elle crée une configuration attestée dans aucun manuscrit (la présence conjointe de *et* au v. 2572 et du futur II au v. 2573) ;

– une correction plus large, proposée par J. Bédier et que l'on retrouve dans les éditions de B. H. Wind et de Ph. Walter, consiste à revenir au texte de Sneyd : ajout de *E* au début du v. 2572 (seul Bédier le fait), et remplacement de la rime *freit : oreit* par la rime *feïst : oïst* aux v. 2573-4. Cela crée un système hypothétique uniforme ; mais S. Gregory la rejette, car pour lui *des que* ne peut pas introduire le subjonctif (argument qui me semble peu pertinent : un phénomène d'accord peut avoir lieu, si la temporelle entre dans le champ de l'hypothétique). Au plan philologique, cela se justifie toutefois : on considère ici que le manuscrit Sneyd a le meilleur texte pour tout le passage, et on édite en conséquence.

Il me semble cependant qu'il est plus facile de postuler le passage de Douce à Sneyd, que celui de Sneyd à Douce : autant il est facile d'expliquer la perte d'un *et*, autant il est difficile de comprendre pourquoi un copiste aurait changé un subjonctif imparfait en futur II (le tour a beau être possible en anglo-normand, il reste minoritaire). À l'inverse, si on considère que le texte de Douce est l'original, il est plus facile de postuler qu'un copiste l'a uniformisé suivant un double processus : ajout de *et* pour compenser le hiatus sur *mesagē* et, à partir du moment où les v. 2571-2 sont explicitement deux protases, uniformisation du système hypothétique en remplaçant le futur II par un subjonctif imparfait. Il va sans dire que ces réflexions comportent une large part d'inconnu (notamment le nombre de témoins et d'étapes entre les textes de Douce et de Sneyd) et doivent être prises avec le plus de circonspection possible⁴³.

Cela est d'ailleurs loin de résoudre le problème, puisque le tour n'est toujours pas élucidé. En vérité, dans le manuscrit Sneyd et chez Bédier, il n'y a pas de problème : on a un système uniforme au subjonctif imparfait. En revanche, le manuscrit Douce permet deux lectures :

⁴³ En revanche, un autre élément doit être pris en compte pour évaluer le texte des deux manuscrits : le fait que Douce ait « ma grant message » au v. 2574 alors que Sneyd a « ma grant besuine ». L'expression de Douce est étrange, tant par le genre de *message* (qui est généralement masculin en ancien français et chez Thomas, sauf au v. 2583, où *ceste* devant *message* rend cependant le vers hypermétrique) que par sa qualification ; le texte de Sneyd semble plus naturel, mais il supprime une répétition.

– soit les v. 2571-2 font bloc, ce qu’explicite l’ajout de *Et*, et le tour est mixte ; c’est ainsi que tous les traducteurs, même Ch. Marchello-Nizia, semblent le comprendre ;

– soit les v. 2571-2 sont un système hypothétique à eux seuls, le v. 2572 faisant office d’apodose. C’est la lecture qui me semble la plus naturelle au plan syntaxique pour le texte tel qu’il est présent dans Douce, et ce, malgré la traduction de Ch. Marchello-Nizia : la juxtaposition de deux verbes dans une relative, sans aucun mot de liaison, me paraît rare. C’est pour cela que je choisis cette interprétation dans mes tables, qui est la plus proche de mon édition de référence et du texte d’un manuscrit.

Quant au sens de la relation hypothétique, il est clair qu’il s’agit d’un irréel du présent : il est impossible pour un locuteur de postuler qu’il est possible qu’il sache quelque chose, au présent. Soit il le sait, soit il l’ignore ; et d’ailleurs il est semble difficile de traduire par un présent en français moderne (?« Si je sais qui y ira »). L’effet vient cependant du fait que Tristan feint d’ignorer cela, alors même qu’il est en face de celui à qui il va demander d’aller voir Yseut : il exprime un regret pour mieux motiver Kaherdin à accepter sa demande. Linguistiquement, c’est un irréel du présent ; pragmatiquement, c’est un beau mensonge puisque Tristan sait parfaitement qui peut aller prévenir la reine. En revanche, voir un seul système dans tout le tour suppose un léger décrochage logique (qu’Yseut donne un bon conseil ne dépend pas à proprement parler du savoir de Tristan, mais du contenu de l’interrogative indirecte : que quelqu’un aille voir Yseut et lui transmette le message) ; cela reste tout à fait conforme avec la valeur de *se*. Considérer que seuls les v. 2571-2 forment un système hypothétique est plus conforme à une stricte logique : Tristan émet une implication (« Si je savais qui y irait, il lui porterait mon message »), suivi d’un énoncé prospectif modalisé, et donc logiquement au futur II, servant à justifier l’énonciation de l’implication (« dès qu’elle entendrait mon message, elle me serait d’un grand secours »).

On peut donc résumer ainsi les points essentiels de la réflexion qui précède :

- ici le tour au subjonctif imparfait exprime bien un irréel du présent, même si Tristan en fait un usage spécifique ;
- les deux manuscrits présentent deux constructions différentes : un système sur

quatre vers dans Sneyd, un système au subjonctif suivi d'une justification au futur II dans Douce ; il est difficile de savoir quel est le meilleur texte mais ici Sneyd semble préférable : construction plus lisse, enchaînement plus aisé, rythme respecté, texte plus correct ;

– le système mixte *se* + subjonctif imparfait / futur II n'apparaît explicitement dans aucun manuscrit, même s'il est attesté ailleurs chez Thomas : pour moi, Douce ne présente ce système que si l'on ajoute *et* au début du v. 2572, mais cette solution *a priori* économique me semble ambiguë justement car elle crée un déséquilibre qui n'est pas présent tel quel dans le manuscrit⁴⁴.

En bref, l'emploi semble cantonné à des emplois problématiques et/ou à l'aire anglo-normande. Toutefois, des occurrences apparaissent chez Chrétien. L'occurrence dans *Cligès* pose problème toutefois, et je présente conjointement le texte de Guiot, édité par A. Micha (ainsi que Ph. Walter et L. Harf-Lancner), et l'édition critique de S. Gregory et Cl. Luttrell, qui est proche de celle de Foerster :

Et ne por quant, s'il poïst estre
Qu'avoec moi fust ceanz ma mestre,
Cele me feïst tote sainne,
Se rien i deüst valoir painne.
(*Cligès*, v. 6193-6)

Et neporquant, s'il poïst estre
Qu'avoec moi fust ceanz ma mestre,
Cele me feroit tote sainne,
Se rien i pooit valoir painne.
(*Cligès*, éd. Gregory-Luttrell, v. 6255-8)

Il faut dire que le texte de Guiot est isolé dans la tradition manuscrite pour les v. 6195-6 : il présente seul deux subjonctifs imparfaits, ce qui crée un SH avec deux protases, exprimant une forme de potentiel du futur, effet de sens difficile pour cette forme. S. Gregory et Cl. Luttrell (1993, 313) émendent donc, avec l'argument que la forme *poïst* a poussé Guiot à modifier la suite du texte. Cet argument ne me semble valable qu'à une condition : que l'on lise le subjonctif du v. 6255 comme un subjonctif de souhait, ce qui suppose de mettre un point d'exclamation ou deux points après *mestre* (« Si seulement il se pouvait que ma nourrice soit avec moi ici ! Elle me guérirait entièrement, si qui que ce soit pouvait le faire ») ; or, S. Gregory et Cl. Luttrell ne le font pas, et éditent donc un système

⁴⁴ Si je m'attarde sur ce problème, c'est aussi pour son implication dans la pratique philologique : une intervention limitée est *a priori* préférable, mais ici changer un seul détail (l'ajout de *et*) modifie la structure de tout le passage et crée une construction non attestée dans les manuscrits. La solution la plus sage me semble alors d'éditer Douce tel quel, puisqu'il se tient, et de mentionner le texte alternatif de Sneyd dans son ensemble.

déséquilibré, avec deux protases à des modes différents ; M. Rousse, en traduisant l'édition de Foerster qui a un texte proche, comprend d'ailleurs la construction comme S. Gregory et Cl. Luttrell. Au risque de m'opposer à ces illustres prédécesseurs, je considère que cette lecture implique de voir ici un tour déséquilibré et étrange ; ma lecture me semble plus conforme à la syntaxe. Dans tous les cas, l'édition Gregory-Luttrell a le texte le plus fort, au plan philologique : elle reprend la construction de *S*, bon manuscrit, qui n'est pas présente telle quelle ailleurs mais dont chaque forme est la plus étayée : *poïst* est soutenu par *AST* (les manuscrits de la famille α et un de la famille β), *feroit* par tous les manuscrits sauf *A*, et *pooit* par *SB* (un manuscrit de la famille α et un de la famille β). On peut donc présumer qu'il s'agit du tour originel, modifié en effet par Guiot, par l'attraction du subjonctif de *poïst*, comme le pensent S. Gregory et Cl. Luttrell mais aussi, selon moi, parce qu'il n'a pas identifié qu'il y avait deux phrases distinctes (v. 6193-4 et 6195-6) – ce en quoi je me distingue de tous les éditeurs du texte⁴⁵. En somme, l'occurrence du tour au subjonctif imparfait exprimant un potentiel me paraît très fragile au plan philologique ; mais la solution alternative ne me semble possible qu'en ponctuant différemment de qu'ont fait les éditeurs critiques du texte. Toutefois, s'il fallait sauver le texte de Guiot, il n'est pas impossible d'y voir une forme de modalisation : Fénice formule comme un regret à l'irréel ce qui est une demande voilée, ce que Cligès décrypte parfaitement, puisqu'il se

⁴⁵ Je passe rapidement sur la suite des aventures philologiques de ces vers : en effet, le manuscrit *B* semble avoir modifié le v. 6193 en modifiant *poïst* en *pooit*, ce qui crée un système très régulier (deux protases à l'imparfait et une apodose au futur II) ; si la leçon n'était pas aussi isolée dans un manuscrit de la famille β , elle pourrait passer pour une bonne solution. *P*, pour sa part, introduit une erreur que l'on retrouve dans *CRT* : *pooit*, au v. 6195, est changé en *puet*, ce qui fait perdre une syllabe et oblige à remodeler le vers (« Se valoir i puet nule painne ») ; la construction est alors différente mais se justifie : les v. 6193-4 forment un SH normal en *se* + indicatif imparfait / futur II, auquel s'ajoute une seconde protase, à l'indicatif présent ; le décrochage s'explique par la valeur de condition restrictive du tour (« S'il se pouvait que ma nourrice soit ici avec moi, elle me guérirait entièrement – si tant est qu'un quelconque soin puisse être efficace »). Le texte de *P* se retrouve dans *CRTD*, et semble donc typique des familles les moins bonnes, malgré sa cohérence. Il faut cependant noter trois phénomènes qui altèrent la cohérence du texte de *PCRTO* ici : 1) *T* restaure le *poïst* originel au v. 6193, ce qui crée un tour complètement déséquilibré (*se* + subj. imp. / futur II / *se* + ind. prés.), même en considérant que les v. 6193-4 sont un souhait et non une protase ; 2) *R* change *pooit* au v. 6193 en *puet*, ce qui crée un vers hypométrique et un système déséquilibré ; 3) *P* est donc soutenu par *CO*, mais j'ai l'impression que le copiste de *C* a compris *puet* au v. 6195 comme un imparfait (la forme de l'imparfait au v. 6193 étant *poet*) : le texte du v. 6193 dans *C* est « se valoir i puet nul painne », ce qui oblige Ch. Méla et O. Collet à éditer « nul[le] » ; cet ajout est évidemment justifié par l'accord et par la tradition manuscrite, mais je me demande si le copiste n'a pas compris *puet* comme dissyllabique (= *poet*, donc un imparfait), qui lui semblait naturel après un futur II, et ne s'est pas senti obligé de supprimer une syllabe dans la suite du vers pour conserver l'octosyllabe (il a donc changé *nulle* en *nul*, au mépris de l'accord et de son modèle). Bref, la situation est assez embrouillée et ma généalogie des fautes et altérations du modèle est évidemment très conjecturale (elle présuppose notamment une grande foi dans le *stemma* dégagé par les philologues et omet toute possibilité de textes intermédiaires).

propose immédiatement d'aller chercher Thessala.

Cependant, il faut mentionner ici un système de Chrétien ; la coutume, c'est-à-dire une forme de systématique du passé, est exprimée par le tour au subjonctif imparfait :

Adonc estoit costume et us
que dui chevalier a un poindre
ne devoient a un seul poindre
et, s'il l'eüssent anvaï,
vis fust qu'il l'eüssent traï.
(*Érec*, v. 2822-6)

Ici, à la limite, les v. 2825-6 peuvent se justifier puisqu'il s'agit d'une possibilité refusée : la possibilité d'une attaque en surnombre étant contre la coutume, elle est rejetée dans la contrefactualité, même s'il s'agit ici d'un jeu de trompe-l'œil sans doute ironique de Chrétien, dans la mesure où les chevaliers vont tout de même attaquer Érec : ce qui était présenté comme un irréel du passé se réalise tout de même. Mais le cas est encore plus net dans *Lancelot* :

Les costumes et les franchises
estoint tex, a cel termine,
que dameisele ne meschine,
se chevaliers la trovast sole,
ne plus qu'il se tranchast la gole
ne feïst se tote enor non,
s'est volsist de boen renon ;
et, s'il l'esforçast, a toz jorz
an fust honiz an totes corz.
Mes, se ele conduit eüst
uns autres, se tant li pleüst
qu'a celui bataille an feïst
et par armes la conqueïst,
sa volanté an poïst faire
sanz honte et sanz blasme retraire.
(*Lancelot*, v. 1302-16)

La lecture d'un irréel ne peut être justifiée ici, car les trois SH balaient les alternatives possibles (femme seule traitée avec honneur, femme seule traitée sans honneur, femme gagnée dans un combat). Il s'agit donc d'une systématique, réalisée. Cet emploi est spécifique à Chrétien, et me semble difficile à expliquer : s'agit-il d'accentuer le fait que la coutume se situe dans un temps passé et révolu, presque légendaire ?

III.3.2.2. – La valeur temporelle de l'irréel ; la question de la forme composée

La question de la valeur temporelle des SH au subjonctif imparfait a deux aspect : le premier concerne l'existence de la valeur « irréel du futur », le second l'explicitation de la valeur temporelle passée et/ou de la valeur modale irréalité par l'emploi de la forme composée. Le premier problème est donc de savoir si le système *se* + subjonctif imparfait exprime l'irréel du futur, cet effet de sens étant souvent listé par les grammaires comme semblant rare en langue (Sechehaye 1905, 362-4). Pour R.-L. Wagner (1939, 105), ce tour ne doit pas être considéré comme anormal, dans la mesure où il apparaît dans trois contextes précis : dans le domaine dialectal anglo-normand, en présence d'un verbe auxiliaire, et pour des raisons métriques. Cependant, l'occurrence la plus nette apparaît chez Chrétien de Troyes, et elle ne présente aucun des cas de figure mentionnés par R.-L. Wagner :

Bien sai, se m'an antremeïsse
Et tot mon san i anpleasse,
Que tote ma poinne i gastasse,
Et ce seroit poinne gastee.
(*Cligès*, v. 2702-5)

Il y a des variations dans la tradition manuscrite. *BCR* omettent les v. 2703-4, ce qui ne change pas le sens, ne crée pas de faute et allège le texte (Micha 1966, 127), mais s'expliquerait parce que le v. 2704 a paru superflu par rapport au v. 2705, selon S. Gregory et Cl. Luttrell (1993, 277) ; l'édition du manuscrit *C* par Ch. Méla et O. Collet ne restaure pas ces vers, à l'inverse de leur traduction critique : le texte de *C* est cohérent mais, l'omission se faisant dans des manuscrits de la moins bonne famille, elle ne semble pas être dans le texte originel. Les autres modifications concernent la structure du SH ; on peut les diviser en deux familles, chacune étant suivie par un éditeur critique :

Bien sai, se m'an antremeïsse	Bien sai, se m'an antremeïsse,
Et tot mon san i espuisasse	Que tot mon san i espuisasse
Et tote ma poinne i gastasse,	Et tote ma painne i gastasse,
Que ce seroit poinne gastee.	Que ce seroit painne gastee.
(<i>Cligès</i> , éd. Gregory-Luttrell, v. 2722-5)	(<i>Cligès</i> , éd. Foerster, v. 2742-5)

Dans les faits, le texte de Foerster est celui des manuscrits *SM* et celui de Gregory-Luttrell, de *PT*. En termes de stemma, *SM* appartiennent tous les deux à la famille α , ce qui semble

justifier le choix de son texte par Foerster, alors que les manuscrits *PT* appartiennent, respectivement, à la famille β et la famille γ , *P* étant lié toutefois à α . Au plan philologique, le texte de Foerster se défend donc le plus. Enfin, pour ce qui est de la construction syntaxique, la tradition manuscrite offre trois solutions :

- *se* + subjonctif imparfait / subjonctif imparfait + extension au futur II (*A*, *SM*) ;
- *se* + subjonctif imparfait / futur II (*PT*) ;
- *se* + subjonctif imparfait / subjonctif imparfait (*BCR*).

Paradoxalement, le texte le plus simple est dans les moins bons manuscrits (*BCR*) : on a alors un simple irréel du futur ; mais le texte est d'emblée suspect puisque, comme on le verra, l'expression du futur refusé est généralement faite par le tour *se* + indicatif imparfait / futur II. Il semble ici que Chrétien utilise le tour au subjonctif imparfait pour surdéterminer le refus de cette éventualité : celle-ci n'est plus envisagée comme une possibilité inférieure, mais bel et bien comme un irréel du futur⁴⁶. Face à cela, la construction des manuscrits *ASM* est étrange par l'extension du SH au futur II : Chrétien, après un SH qui semble expressif, en revient à une expression plus « normale », le futur II exprimant un fait appartenant à m^- . Enfin, les manuscrits *PT*, choisis par S. Gregory et Cl. Luttrell, créent un tour mixte, rare, et qu'ils ne justifient pas : leur choix me semble critiquable, mais il faut bien avouer qu'il est difficile de faire la part des choses ici lorsque l'on est un éditeur critique, chaque manuscrit ayant un texte qui se défend (ainsi A. Micha, L. Harf-Lancner et Ph. Walter, qui éditent Guiot, suivent son texte sans modification) ; mais le texte de Foerster me semble le plus probant, en termes stemmatologiques.

L'autre occurrence chez Chrétien met en jeu un phénomène différent :

Gel te dirai, par saint Martin, [...]
mes saiches bien veraiement
que ja por rien nel te deïsse
se point de ton bien i veïsse.
Mais por ce que ge sui seüre

⁴⁶ Chrétien utilise le tour dans le même contexte ailleurs : « De ces deux choses vos deïsse / molt, se demore n'i feïsse » (*Lancelot*, v. 3181-2) ; « De la joie assez vos contasse / Se ma parole n'i gastasse » (*Yvain*, v. 2393-4 ; cp. v. 5381-3 ; *Perceval*, v. 2676-7). Il y a donc une récurrence idiolectale, le tour apparaissant dans le cadre précis des commentaires narratoires ; cette récurrence est d'autant plus notable qu'en général, le futur refusé s'exprime avec le tour en *se* + indicatif imparfait / futur II : l'idiolecte tend vers le style puisque la virtualisation de l'hypothèse refusée la rend plus expressive.

qu'il vient por ta male aventure,
ne le te celerai ge pas.
(*Perceval*, v. 7046-53)

J'ai cité le contexte pour bien montrer que la Male Pucelle, ici, exprime un irréel du futur : elle dit qu'elle donnera l'identité de Greorreas, mais qu'elle ne le ferait pas si elle n'était pas sûre que Gauvain n'y tirerait aucun avantage. Toutefois, il faut noter ici deux éléments essentiels : 1) l'emploi du tour au subjonctif imparfait, qui ne marque pas le temps, fait que la déclaration de la jeune fille tend vers la systématique, valable en tous temps et, en l'occurrence, spécialement pour le futur (ce qui nous rapproche de l'expression de la coutume par le tour au subjonctif imparfait, typique de Chrétien) ; 2) la présence de *por rien* au v. 7049 indique que l'on a affaire, au moins en apodose, à un tour concessif ; or, ce tour appelle plutôt le futur II et non le subjonctif imparfait, même si celui-ci se justifie ; mais son emploi généralise la systématique : là où le futur II l'intègre dans l'ultériorité, le subjonctif a le double résultat d'étendre l'effet de la systématique dans le temps (puisque le mode ne détermine pas l'époque) et de renforcer sa négativité (le subjonctif imparfait étant plus virtuel que le futur II). L'occurrence, expressive, témoigne en outre de la tendance qu'a Chrétien à utiliser de manière plus large le tour au subjonctif imparfait.

Une des difficultés de l'identification du tour vient sans doute de la détermination précise de ce qu'est un « irréel du futur », et notamment de déterminer quel membre du système porte sur le futur ; ainsi, dans l'occurrence suivante, qui correspond aux critères de R.-L. Wagner pour l'apparition de cet effet de sens (dialecte anglo-normand, présence d'un auxiliaire de modalité), l'irréel du futur n'est certain que pour l'apodose :

... Ben l'ai suffert,
E souffrir uncore le peüse,
Se l'amur de Brengvein eüse.
(*Thomas*, v. 1514-6 ; cp. *Lancelot*, v. 5459-61)

L'opposition entre *ai suffert* et *souffrir le peüse*, et surtout l'adverbe *uncore*, explicitent bien l'effet de sens ; en revanche, l'irréel de la protase porte, semble-t-il, à la fois sur le présent et le futur, et peut même englober le passé. Le problème est plus net encore dans l'occurrence suivante :

ou se li eüsse anvoié

ma guimple, bien fust anploïé,
molt en tranchast hui mialz s'espee,
Turnus en receüst colee.
(*Énéas*, v. 9333-6)

La protase du v. 9333 porte sur le passé, comme le souligne l'emploi de la forme composée ; en revanche, les choses sont moins nettes pour les apodoses : la première semble un irréel du présent considéré au sens large, puisqu'il s'agit d'un jugement de valeur et non d'un procès (c'est l'action d'envoyer la guimple, irrédelle du passé, qui est une bonne action, mais sa valeur s'étend du passé au futur, où cette valeur de l'action se réalisera) ; les deux suivantes, en contexte, sont un irréel du futur : *hui*, au v. 9335 renvoie sans doute au combat singulier qui aura lieu le jour même, mais après le propos de Lavine, et le v. 9336 analyse l'issue du duel qui n'a pas eu lieu. Ici, en apodose au moins, l'irréel porte bien sur le futur. Deux points me semblent importants à noter cependant. 1) L'effet de sens ici s'identifie uniquement grâce au contexte et il me semble que, hors contexte, on identifie le tour comme un irréel du passé/présent ; en fait, je pense que le tour, étant au subjonctif, ne discrimine pas le temps : il faut des indices spécifiques pour affiner le simple sens d'irréel. 2) Cela explique sans doute pourquoi le tour au subjonctif imparfait permet l'irréel du futur sans le privilégier : l'irréel me semble ontologiquement plutôt lié au passé ou au présent, dans le sens où il faut que le locuteur ait une preuve que le fait ne se soit pas réalisé. L'irréel du futur nécessite une forme de certitude, à savoir qu'un fait ultérieur (donc singulier, et non générique) relève de l'irréalité, sans cependant tomber dans le champ simple de la négation (la manière la plus économique d'exprimer l'inexistence d'un fait ultérieur étant de le nier). Dans l'exemple en question, les irréels du futur sont toujours envisagés dans leur lien avec un élément irréel du passé : ils sont envisagés en tant que continuation d'un monde contrefactuel. De fait, le procès du v. 9335 (« son épée en serait plus tranchante aujourd'hui ») est bien un irréel du futur, puisqu'il y a comparaison du monde réel avec le monde contrefactuel (*mialz*) ; en revanche, le procès du v. 9336 est plus ambigu (« Turnus en recevrait nombre de coups ») : il me semble que le procès est situé dans un monde contrefactuel uniquement en tant que *conséquence* d'un autre fait irréel ; mais je pense qu'en aucun cas Lavine ne pense que Turnus ne recevra pas de coups

de la part d'Énéas : ici ce n'est pas le fait qui est irréel, mais il est englobé dans un monde contrefactuel qui a cependant quelques points communs avec le monde réel. Ce qui prime donc dans la description du monde contrefactuel, c'est sa cohérence interne (donc la chronologie relative entre la protase et les apodoses) et sa contrefactualité ; le tour ne permet donc pas *de lui-même* de discriminer le moment de la réalité par rapport auquel il est contrefactuel.

L'occurrence suivante appuie cela :

se jo fusse com ore es tu,
que de si grant parage fusse
e que mielz faire ne peüsse,
en cele roche m'enbattisse
e del mostier chastel feïsse,
Breton mandasse e soldeiers,
qui gaaignassent volentiers ;
mult meïsse gent en effrei,
ja Normant n'eüst pais vers moi.
(*Rou III*, v. 9506-14)

Ce tour, extrêmement intéressant pour sa valeur pragmatique, crée une micro-fiction dans laquelle le locuteur imagine être dans la même situation que l'interlocuteur afin de lui imposer un programme d'action. La protase étant totalement irréelle, l'apodose l'est elle aussi ; toutefois, si l'on cherche à établir un référencement temporel de ce tour, on est confronté à la difficulté de l'assigner à une époque : certes, on peut considérer que le locuteur, dans la mesure où il emploie l'adverbe *ore* en protase, exprime un irréel du présent ; cependant *ore* porte sur la situation de l'interlocuteur et la situation du locuteur ne semble donc inassignable à aucune époque, ce qui s'explique par le caractère fictif de l'éventualité. Quant à l'apodose, elle suit chronologiquement la protase et est tout autant détachée d'un référencement par rapport à l'époque présente, même si le programme d'action suggéré concerne le futur de l'interlocuteur. On retrouve cette indifférence à la chronologie du moment d'énonciation dans certains systèmes présentant un récit fictif non rattaché à la situation. Ainsi dans cet exemple, à propos du cheval d'un des chevaliers normands :

eve ne feu nel retenist
se sis sires bien le poinsist.

(*Rou III*, v. 8383-4 ; cp. *Cligès*, v. 1982-3)

Ici, le micro-récit, emphatique, est une pure fiction qui n'a pas de raison de se situer chronologiquement par rapport au moment de l'énoncé ou au moment de l'énonciation.

Le problème est d'ailleurs plus épineux lorsque le tour est employé par le narrateur :

Osmont, un chevalier fu o lui quil garda
se cist ne fust alez ja ne revenist cha.

(*Rou II*, v. 2171-2172)

Du point de vue du narrateur, il n'y a pas d'irréel du futur ; le narrateur surplombe la narration et, d'ailleurs, la prolepse du v. 2171 est exprimée au passé simple. Toutefois, le v. 2172 oppose bien deux moments : le départ d'Osmond (en protase) et le retour de Richard, exprimé de façon proleptique (en apodose). On peut donc dire que, pour l'apodose au moins, on a un cas d'irréel du futur ; mais ce futur ne s'exprime que par rapport à la narration en cours ; il serait alors peut-être plus judicieux de parler d'irréel proleptique.

En somme, l'effet de sens « irréel du futur » me semble extrêmement rare ; il est même absent dans *Thèbes* et le *Tristan* de Bérout, et chez Wace, Thomas et dans *Énéas*, seule l'apodose porte sur le futur, la protase exprimant l'irréel du présent. L'emploi se limite donc à Chrétien : une nouvelle fois, celui-ci étend le domaine du SH au subjonctif imparfait.

Concernant l'emploi de la forme composée, le type présentant un plus-que-parfait du subjonctif en protase n'exprime que l'hypothèse portant sur le passé (Ménard 1994, 237), ce qui lui permet de lever certaines ambiguïtés (Buridant 2000, 631). On peut donc le définir comme une « variante » du tour au subjonctif simple, laquelle « sert uniquement à exprimer l'irréel du passé, et où l'imparf. du sbj. est remplacé par le plus-que-parfait du sbj. soit dans les deux termes [...], soit dans un seul » (Holden 1973, 55). Cependant, pour G. Moignet (1979, 244), elle exprime « l'aspect accompli et non l'époque passée ». On pourrait sans doute contester dans le détail la formulation d'A. Holden, dans la mesure où le plus-que-parfait du subjonctif ne remplace pas l'imparfait du subjonctif, mais ce dernier

est transposé à sa forme composée. Comme l'on a affaire au même tiroir avec une nuance aspectuelle différente, il n'est pas forcément nécessaire de faire des deux tours deux réalisations différentes. Cependant, il va sans dire que l'emploi d'une forme composée, exprimant l'accompli, ajoute un surplus de sens qui rejaillira sur le système entier et restreindra ses possibilités sémantiques. Mais les configurations sont un peu plus complexes qu'une simple opposition entre un tour à la forme simple et un tour à la forme composée.

On peut ainsi légitimement affirmer que, lorsqu'elle apparaît à la fois en protase et en apodose, la forme composée, par sa valeur d'accompli et d'antériorité, permet d'isoler la valeur d'irréel du passé du tour :

Que il eüst a mort jugied,
Se jo li eüsse laissiez.

(*Brut*, v. 4477-4478 ; cp. *Brut*, v. 2457-8 ; *Rou III*, v. 7-12, 7047-8, 8203-6 ; *Thèbes*, v. 11053-4, 11055-60 ; *Énéas*, v. 940-3, 4499-500, 6941-3 ; *Thomas*, v. 1081-2, 3249-58 ; *Béroul*, v. 753-4 ; *Érec*, v. 987-8, 2825-6, 3474-6, 3594-5, 4643-6 ; *Cligès*, v. 838-9⁴⁷, 5779-80 ; *Lancelot*, v. 1681-4⁴⁸, 2599-600, 4342-3 ; *Yvain*, v. 1233-4, 5848-51, 6103-8 ; *Perceval*, v. 5786-7, 6187-8, 8169-74⁴⁹)

Dans la mesure où le tour sans la forme composée peut avoir le même effet de sens, on peut émettre l'hypothèse que l'emploi de la forme composée permet d'accentuer le caractère accompli (et donc contrefactuel) de l'éventualité avortée ; il pourrait donc y avoir un effet d'expressivité, peut-être compensé par la possibilité d'un emploi d'une forme composée pour des raisons purement métriques, ou, plus précisément, la forme composée est marquée puisqu'elle explicite et désambiguïse un effet de sens que la forme simple permet.

Employée en protase uniquement, la forme composée restaure la valeur chronologique du système en rappelant l'antériorité (valeur secondaire de la forme composée) de la protase sur l'apodose (Buridant 2000, 631) :

⁴⁷ Dans cette occurrence, la forme composée de l'apodose est un passif, *fust alegiee* ; mais la nuance d'accompli amenée par la voix passive fait que je liste l'exemple ici.

⁴⁸ Ici, la protase et la première apodose sont à la forme composée, mais les deux apodoses suivantes sont à la forme simple : il y a un léger changement, Chrétien revenant à une forme non marquée.

⁴⁹ Cette occurrence cumule les deux effets précédents : protase à la forme passive, apodoses aux formes composées puis simples. On note que *systématiquement* la première forme à apparaître en apodose est la forme composée, et ensuite la forme simple (voir aussi les occurrences commentées p. 62) : il semble qu'une fois que le tour est désambiguïse par l'emploi d'une première forme composée, son emploi n'est plus nécessaire et l'on peut passer à la forme non marquée.

E plus en i morust assez

Si la nuit nes eüst sevez.

(*Brut*, v. 4097-8 ; cp. *Rou II*, v. 1889-90, 2129, 2172 ; *Rou III*, v. 83-4, 129-130, 7512-4, 7803-6, 9039-42 ; *Énéas*, v. 9333-6 ; *Lancelot*, v. 1562-6, 2890-1, 4834-6 ; *Yvain*, v. 1367-8, 2925-7, 3694-6, 6334-6 ; *Perceval*, v. 3395-6, 4753-8, 8103-6)

Il faut remarquer que, dans cette occurrence, le soulignement grammatical de la valeur chronologique du tour entre en tension avec l'inversion de la chronologie dans l'ordre des propositions. Cela permet de faire en sorte que le récit irréel (les morts multiples) suive directement le récit réel (les premiers morts) ; dans ce cas, la valeur expressive du récit imaginaire est renforcée, puisque ce n'est qu'après coup que la cause de la non-réalisation de ce récit imaginaire est exprimée. Dans d'autres cas, la chronologie permet de distinguer la protase, qui relève d'un irréel du passé, de l'apodose, qui relève de l'irréel du présent :

S'il eüssent juré lor mort,

ne se combatissent plus fort.

(*Thèbes*, v. 836-7 ; cp. *Thomas*, v. 1669-70, 1681-2, 1683-4, 3045-6 ; *Bérout*, v. 2170-1 ; *Érec*, v. 4588-90 ; *Lancelot*, v. 3436-8, 4224-7, 4420-2 ; *Yvain*, v. 4398-9 ; *Perceval*, v. 1484-6⁵⁰, 4646-9)

Ici, on peut traduire et gloser le tour de la sorte : « S'ils avaient [auparavant] juré de se tuer, ils ne se combattraient pas plus intensément [maintenant] ». Notons que le tour apparaît uniquement dans cet effet de sens chez Thomas, qui semble donc être attentif au sens de la relation, qu'il cantonne à un contexte spécifique.

Enfin, la forme composée peut apparaître en apodose uniquement. Cette configuration est surprenante, dans la mesure où elle suggère une antériorité de l'apodose sur la protase ; on peut cependant considérer que « la forme composée du subjonctif marque l'accomplissement de la conséquence résultant de la réalisation de la condition » (Buridant 2000, 631) :

Mout a grant piece, se j'osasse,

Que l'eüsse reconeü.

⁵⁰ Ces vers posent une légère difficulté : « se il fust tot son aaige / d'armes penez et antremis, / s'an fust il asez bien apris ». « Le subjonctif plus-que-parfait du texte [...] semble avoir la valeur d'un irréel du passé. La vie du jeune homme n'ayant pas été si longue, on peut se demander si la logique du maître n'est pas prise en défaut. Mais il faut se rappeler qu'effectivement le jeune homme a été gardé trop longtemps par sa mère sans bénéficier de l'enseignement viril qui doit intervenir dès l'adolescence » commente D. Poirion (1994, 1337-8). La difficulté se réduit d'autant plus si l'on comprend *tot son aaige* non pas comme « toute sa vie », comme la plupart des traducteurs, mais comme « période écoulée depuis la naissance jusqu'au moment présent », comme le suggère la traduction de L. Foulet.

(*Cligès*, v. 2284-5 ; cp. v. 2067-8, 2393-4, 5159-61 ; *Thèbes*, v. 10936-8 ; *Thomas*, v. 1783-4 ; *Béroul*, v. 821-3 ; *Érec*, v. 945-6 ; *Lancelot*, v. 3641-2, 3647-8 ; *Yvain*, v. 938-9, 2892-4, 3002-3, 3634-5, 3925-6 ; *Perceval*, v. 608-9, 3428-30, 4411-3, 5502-3)

Dans le corpus, d'autres éléments apparaissent afin d'atténuer l'effet d'antériorité. Dans plusieurs occurrences, la protase présente un verbe modal ou le verbe *estre*, suggérant un état et non un événement, et donc un procès s'étendant dans la durée. Il peut donc être encore valable après la réalisation de l'événement de l'apodose :

Deserité u mort l'eüsses,
Ceo set l'on bien, se tu peüsses.
(*Brut*, v. 2783-4 ; cp. *Rou III*, v. 2919-20 ; *Thèbes*, v. 6395-6 ; *Énéas*, v. 7017 ; *Thomas*, v. 515-6, 525-7 ; *Érec*, v. 931-2 ; *Lancelot*, v. 3974-5 ; *Yvain*, v. 86-9)

et :

e se li haubers boen ne feust,
mien escient, ocis l'eüst.
(*Rou III*, v. 3985-6)

Le sens me semble le même avec le verbe *aimer*, qui dure jusqu'à l'énonciation :

Sachiez, se mout ne vos amasse,
que je ne m'an fusse antremis.
(*Érec*, v. 5044-5)

On remarque ici que ce système fonctionne bien pour exprimer le type contrefactuel selon S. de Vogüé, visant à créer une inférence : Guivret prouve son affection pour Érec par la majeure d'un syllogisme hypothétique en *modus tollens* (la mineure étant « or je l'ai entrepris » et la conclusion détruit l'antécédent : « donc je vous aime »). Cette structure argumentative explique que la protase, portant sur un élément duratif à prouver, soit à la forme simple, alors que l'apodose (qui est aussi la contradictoire de la mineure), portant sur un fait ponctuel servant d'argument, soit à la forme composée.

Ainsi, ce tour peut distinguer nettement l'irréel du présent en protase, et l'irréel du passé en apodose :

Se regardissez a franchise,
Rendu m'ussez altre service.
(*Thomas*, v. 2113-4)

La protase exprime l'irréel du présent (Yseut n'est pas digne), justifié par un élément du passé (si elle l'était, elle ne l'aurait pas avilie). Une nouvelle fois, Thomas utilise la forme

composée de manière précise, pour distinguer l'irréel du passé et du présent.

Des cas sont un peu plus complexes :

se tels le trovast le rei toz,
mar i fussent Franceis venu,
desconfiet fussent e vencu.
(*Rou III*, v. 4102-4)

L'emploi de la forme composée au v. 4103 s'explique par l'emploi de *mar*, qui opère un retour sur un événement antérieur (le procès de l'apodose est bien antérieur à celui de la protase ; c'est la possibilité d'émettre le jugement exprimé par *mar* qui est postérieure à la protase). Il est plus difficile d'expliquer la forme composée du v. 4104, sauf pour des raisons d'uniformisation aspectuelle des apodoses. Ailleurs, la présence de deux apodoses, l'une à la forme composée, l'autre à la forme simple, se justifie par la portée différente du procès :

que si n'i fust li bons osbers,
molt eüst bien vengié Jordan :
il ne manjast jamais de pan.
(*Thèbes*, v. 4762-5)

Les deux protases ne portent pas sur le même temps irréel : la première porte sur le passé, et est presque contemporain à la protase ; en revanche, la seconde opère une projection dans l'ultériorité (après avoir été tué, Étéocle n'aurait plus mangé de pain). La distinction entre forme simple et composée se justifie pleinement par la chronologie relative des éléments irréels. Mais cette explication ne fonctionne pas pour toutes les occurrences :

Il fust alé tot altremant
s'il fust seü certainement
que li chevaux avoit el cors :
ja de toz çaus n'issist uns fors
ne fust detrenchiez et ocis.
(*Énéas*, v. 933-7)

Ici, le décrochage entre le système avec les deux formes composées (v. 933-5) et sa justification (v. 936-7) peut expliquer l'absence de forme composée au v. 936. L'occurrence interroge d'ailleurs la question de la délimitation d'un système hypothétique : les v. 936-7, sémantiquement, dépendent bien du monde possible ouvert au v. 934 par la protase, mais cette dépendance est-elle aussi syntaxique ? Je tends à le

penser, puisque je considère qu'en ancien français la subordination peut être moins stricte qu'en français moderne. Mais la ponctuation de l'éditeur et le sens soulignent bien que les v. 936-7 ne sont pas exactement sur le même plan que le v. 933, puisqu'ils le justifient. En revanche, l'opposition me semble inexplicable dans l'occurrence suivante :

Et ne por quant bien fust vestue
se ge sofrisse qu'el preïst
ce que l'an doer li vossist ;
nes li sires de cest chastel
l'eüst vestue bien et bel
et se li feïst toz ses buens
(*Érec*, v. 518-23 ; cp. *Cligès*, v. 5791-3)

L'opposition entre la forme simple du v. 518 (*fust vestue*) et la forme composée du v. 522 (*eüst vestue*) se justifie : le premier est un irréel du présent, et le second un irréel du passé (« elle serait bien habillée [aujourd'hui] et le seigneur l'aurait habillée [dans le passé] ») ; en revanche, la forme simple du v. 523 exprime elle aussi un irréel du passé : pour des raisons difficiles à déterminer (mais qui ne semblent pas métriques), Chrétien a choisi de passer d'une forme qui explicite le sens d'irréel du passé à une forme qui le permet sans l'explicitier.

III.3.3. – SE + INDICATIF IMPARFAIT / FUTUR II

Dans les grammaires traditionnelles, ce tour se définit généralement en se différenciant du tour *se* + indicatif présent / futur. Ainsi, *se* + indicatif imparfait / futur II exprimerait le « présent-futur problématique » (Ménard 1994, 236). Pour G. Moignet (1979, 243), ce tour exprime l'« éventuel », sans se soucier de réalité ou de vraisemblance ; ce qui importe, c'est que le procès est considéré comme tel « dans l'époque présente ou future ». Pour Cl. Buridant (2000, 268-9), il exprime un fait acquis actuel vraisemblable ou exprimé de façon neutre, ou un fait non acquis improbable. Il semble intéressant d'analyser le corpus afin d'affiner la description des effets de sens de ce tour.

III.3.3.1. – Le système se + indicatif imparfait / futur II est la transposition, en discours indirect, de se + indicatif présent / futur

Il n’y a pas grand-chose à dire de ces emplois qui ne surprennent pas. Ils expriment la même valeur que le tour initial, soit le potentiel orienté vers le futur, mais les règles de concordance des temps font que le tour, régi, change de forme. Il faut cependant noter que le tour *se + indicatif présent / futur* peut apparaître en discours indirect :

Damedieu en jura et la soe vertu,
s’il soit que il en isse, chier li sera vendu
(*Rou II*, v. 2262-2263)

Avant d’étudier les quelques problèmes de délimitation posés par la question du DI, il faut mentionner un fait essentiel pour la stylistique : la représentation statistique du tour est largement différente suivant les œuvres. Ainsi, le tour est absent de *Thèbes* et de *Lancelot* ; à l’opposé, il représente une majorité des occurrences du tour en *se + indicatif imparfait / futur II* chez Wace⁵¹. Évidemment, ce fait est à lier avec la pratique du DI chez les auteurs : on peut légitimement considérer que la forte présence de DI chez Wace relève

⁵¹ Soit, pour *Brut*, les v. 181-2, 267-268, 694-8, 1813-4, 2455-6, 2527-8, 2583-6, 2960-8, 3891-2, 4153-4, 4155-6, 4540-1, 5390-6, 5544-8, 7115-16, 7317-8, 7349-52, 7663-4, 7795-6, 7906, 8086-92, 8261-2, 8601-2, 8953-6, 9131-4, 9209-17, 9831-2, 10111-2, 10123-4, 11626-8, 11633, 11645-6, 11973-4, 12081-2, 12260-2, 13043-4, 13397-8, 13987-9, 14107-9, 14450-2, 14503-4, 14589-90. Ce qui représente 42 systèmes (75 % des systèmes en *se + indicatif imparfait / futur II*). Si l’on inclut tous les tours avec une protase à l’imparfait due au discours indirect (sans considération de la forme de l’apodose, pour des raisons d’accord), il faut ajouter les v. 1813-4, 2036-8, 2675-8, 4181-2, 7349-52, 7357-8, 7677-8, 11579-86, 11661-4, 11886, 12106-8, 12851-2, 13638-9, 14529-30, 14533, 14606-7, 14617-8, 14781-2. Il y a donc, en tout, 59 systèmes (24,1 % des systèmes présents dans le *Brut*).

Pour *Rou I*, les v. 59-60 et 61 ; pour *Rou II*, les v. 381-3, 727, 728-9, 1608-9, 1802, 1901, 2544-5, 2904, 2905, 3007, 3012-3. Soit pour le *Rou* en alexandrins 13 systèmes (56,5 % des systèmes en *se + indicatif imparfait / futur II*). Si l’on prend en compte tous les systèmes avec une protase à l’imparfait, il faut ajouter les v. 413, 618-21, 637, 728-9 et 3740-1 de *Rou II* (18 systèmes, soit 8,9 % des occurrences du *Rou* en alexandrin). On note que la proportion est beaucoup moindre pour ce texte.

Pour *Rou III*, les v. 1791-4, 2741-2, 2807-8, 3097-8, 3629-30, 3981-2, 4257-8, 4359-64, 4437-8, 4659-60, 4981-8, 5055-8, 5429-32, 5487-8, 5657-8, 5959-62, 5971-3, 6013-4, 6015-8, 6189-90, 6253-7, 6305-8, 6729-30, 6735-8, 7199-201, 7347-8, 7761-2, 8185-6, 8587-8, 9151-2, 9189-90, 9525-6, 9929-30, 10641-2, 11209-10, 11231-2 (36 systèmes, soit 76,6 %). Il faut ajouter les v. 5595-6 et 5651-2, qui ont une protase à l’imparfait (38 systèmes, soit 15,5 % des occurrences de SH de *Rou III*). – Pour l’Appendice, les v. 537-8, 549-50 (100 % des occurrences).

Dans le reste du corpus, la proportion de DI parmi le tour est plus faible. Pour *Énéas*, les v. 887-8, 978-80, 3691-2, 4553-4, 6102-3, 6630-2, 7104-6, 7267-8, 8784-5 (9 occurrences, 20 %). – Pour le *Tristan* de Thomas, les v. 2190-2, 2504-6 (2 occurrences, 50 % : Thomas emploie peu le tour) ; pour celui de Bérout, les v. 584-8, 697-8, 1970-1, 2362-5 (4 occurrences, 19 %). – Pour *Érec*, les v. 2952-3 ; pour *Cligès*, les v. 1495-6, 1885-6, 2636-40, 5380-3 ; pour *Yvain*, les v. 682-3, 1041-2, 4713-4, 4726-7, 5592-3, 6176-8, 6501-4 ; pour *Perceval*, les v. 314-7, 1878-9 (14 occurrences chez Chrétien, soit 8 %, avec de fortes disparités selon les œuvres : le tour est absent de *Lancelot*, mais représente 16,3 % des occurrences dans *Yvain*, alors même que l’on considère que la rédaction des deux œuvres est proche, voire simultanée).

du système et du choix d'écriture.

A. Problèmes de délimitation du discours indirect et du discours indirect libre

Toutefois, il faut remarquer que cette transposition n'est pas toujours limpide :

Par bref les en ferai sumundre,
Si savrai qu'il vuldrunt respondre.
Je ne querreie mer passer
S'en pais vuleient graanter
Que a Rome treü rendissent
(*Brut*, v. 3889-3893)

Sans doute César exprime-t-il ici un discours indirect lorsqu'il emploie *se* + indicatif imparfait / futur II ; le tour, dans ce cas, dépend de *ferai sumundre*, mais cette dépendance est relâchée. D'ailleurs, trois manuscrits restaurent *se* + indicatif présent / futur (*CST*), même si quatre autres créent un système déséquilibré (*se* + indicatif imparfait / futur : *LAG* ; *se* + indicatif présent / futur II : *H*).

De même, les frontières sont floues en cas de discours indirect libre :

Ultre le Humbre s'en fuï,
Kar secur e aïe e force
Deveit aveir de cels d'Escoce ;
E si granz busuinz li cresseit
En Escoce s'en passereit.
(*Brut*, v. 7660-7664 ; cp. v. 2455-6)

On peut d'ailleurs dire, dans ce cas, que c'est l'emploi de la forme associée au discours indirect qui permet de repérer le discours indirect libre (aucune autre marque décisive n'apparaissant). Cet emploi est d'ailleurs assez moderne, puisque l'ancien français est encore très libre dans l'emploi des temps en discours indirect libre (Marnette 1996). Dans tous les cas, le repérage d'un DIL de pensée est toujours difficile, et on peut aussi émettre l'hypothèse que le tour exprime une simple focalisation.

Dans l'occurrence suivante, c'est la rection qui est problématique :

Eneas s'aparoillot
et del siege se conreot,
et s'il venoit a grant destrece,
qui garderoit la forterece.
(*Énéas*, v. 4551-4)

J.-J. Salverda de Grave, à la p. 171 du t. 2 de son édition, considère que le tour est

elliptique et qu'il faut le comprendre ainsi : « Énéas se préparait pour le siège [et désigna], pour le cas où la situation deviendrait grave [...], ceux qui auraient à défendre la forteresse »⁵². Si cette lecture est juste, il y a bien une rection, même très relâchée, et le tour dépend du contexte à l'imparfait. Un phénomène sémantique a pu aussi intervenir, le procès envisagé n'étant pas directement réalisable, mais relevant d'une pure éventualité.

Le tour en *se* + indicatif imparfait / futur II apparaît parfois en tension avec le tour en *se* + indicatif présent / futur en DIL :

Darés s'en entre en sa mayson ;
 vers le rei quide aveir raison
 de li mal faire, s'il li laist,
 si li poet faire que li peist ;
 il quidereit aver grant dreit,
 s'il onques venger se poeit.
 (*Thèbes*, v. 8793-8)

Le premier SH, aux v. 8794-5, est une forme de DIL, explicité par *quide* : on a accès aux pensées de Daire ; en revanche, le second SH est plus ambigu : il semble redoubler le premier (l'apodose est quasi identique, même si les protases divergent), mais la construction n'est plus la même (on passe de *se* + indicatif présent / futur à *se* + indicatif imparfait / futur II). L'explication selon laquelle on aurait deux formes, l'une qui n'explicité pas le DIL et la seconde qui le fait, est possible ; mais il faut avouer que le changement est étrange et on est tenté de trouver une explication signifiante à ce changement. La seule que j'ai trouvée serait une forme de décrochage énonciatif : dans le premier SH, le narrateur se contente de donner accès aux pensées de Daire, telles quelles ; en revanche, le second, en sur-déterminant la polyphonie, met à distance les pensées de Daire : le narrateur expliciterait ainsi qu'il se démarque de la pensée de Daire, qu'il refuserait de prendre à son compte. Mais l'hypothèse est fragile, dans la mesure où elle implique que le narrateur prenne explicitement parti dans une séquence narrative connue pour présenter un problème éthico-féodal de manière complexe et sans prise de position

⁵² Le tour a visiblement perturbé les copistes : *HI* modifient l'ordre des vers, ce qui ne change pas grand-chose au problème (sauf à y voir un DIL assez hardi : « qui garderoit la forterece / se il venoit a grant destrece ? »), et *DG* réécrivent le passage (respectivement « et si tenoit a grant destrece / qui garderoit sa forteresce » et « et molt estoit a grant destrece / com garniroit sa forteresce »).

nette ou de jugement de la part du narrateur.

B. Systèmes hétérogènes au plan énonciatif

Plusieurs fois, un même schéma de DIL de pensée apparaît et peut permettre l'identification. Il s'agit de l'expression de la pensée d'un ennemi, dont la volonté d'attaque ne peut s'actualiser :

Kar tu li as mult grant tort fait
Ki cest pople as sur lui atrait
Pur tes parenz deseriter
E pur nostre terre guaster,
Qui altretel de tei fereient,
Se il le desus en aveient.
(*Brut*, v. 2805-2810)

L'explication la plus probable est qu'ici Tonwenne opère une focalisation psychologique sur les alliés de son fils : on a donc un DIL de pensée. Ce DIL explique formellement l'emploi du tour *se* + indicatif imparfait / futur II ; cet emploi s'explique aussi sémantiquement, puisque *se* + indicatif présent / futur aurait exprimé un potentiel dont l'énonciateur envisage la forte probabilité d'actualisation, alors qu'ici le propos de Tonwenne est d'exprimer une faible probabilité d'actualisation : en contexte argumentatif, l'idée n'est pas de présenter une menace actuelle de ces peuples, mais leur désir encore très virtuel d'attaquer Brenne, et donc, implicitement, leur déloyauté. Toutefois, il faut noter que ce DIL ne retranscrit pas littéralement un système hypothétique plus canonique ; d'une façon générale, la pensée des alliés de Brenne est difficile à retranscrire, et dans ce contexte elle aurait plus la forme d'un souhait que d'un système hypothétique. C'est Tonwenne qui, en se focalisant sur cet espoir, le modalise par une protase⁵³.

Il peut même y avoir un phénomène de double polyphonie en jeu, lorsque ce type d'occurrence apparaît en DIL et non en DD :

Li rois fait bien garnir ses tors
et bien garder ses traïtours ;
il a houmes quel traïroient
mout volentiers, se il pooient.

⁵³ Peut-être pourrait-on voir dans ce système un irréel du présent. En contexte, ce sens est parfaitement possible (les alliés de Brenne l'attaqueraient bien, mais ils n'ont pas la puissance pour). Toutefois, cela suppose l'emploi du tour *se* + indicatif imparfait / futur au sens d'irréel, ce qui est problématique chez Wace.

(Thèbes, v. C3735-8)

Le système des v. 3737-8 pourrait d'emblée fort bien garder les mêmes temps et mode dans le DD originel, le futur II étant possible pour exprimer le souhait général, non directement réalisable. Cependant, il faut noter deux décalages polyphoniques : 1) il s'agit de l'interprétation, par le roi, de la volonté des traîtres potentiels (le procédé est le même que celui de Tonwenne) : il y a une forme de DIL de pensée, mais de l'ordre de la déduction (le roi suppose que ses hommes ont ce genre de pensées, et contrairement à un narrateur il ne peut le savoir avec certitude) ; 2) l'interprétation royale est elle-même rapportée au DIL, les v. 3737-8, comme le suggère la ponctuation de l'édition, servant à justifier l'attitude du roi. Tous ces phénomènes concourent à ne pas situer l'hypothèse dans *m**, et donc le tour au futur II apparaît.

L'identification du DIL est cependant plus claire dans ce passage, dont l'analyse appuie mon interprétation des passages précédents :

Se lez Franceiz pooient lor pensez achever,
ja li roiz d'Engleterre n'avrait rienz decha mer,
a honte l'en feroient, s'il pooient, passer.
(*Rou I*, v. 59-61)

La protase au v. 59 indique clairement l'entrée dans la focalisation interne ; ce qui suit est donc bien un DIL. En fait, ce que le système révèle, c'est une différence nette de plan énonciatif entre la protase, dans lequel le narrateur (et Tonwenne ou le roi dans les exemples précédents) est locuteur et énonciateur, et l'apodose, dans lequel le narrateur est locuteur et les Français énonciateurs.

La forme du système pourrait alors s'expliquer de deux façons :

– soit on considère que, selon le principe de non-mixité, la protase est à l'imparfait pour s'accorder avec le futur II de DIL (le tour atypique *se* + indicatif présent / futur II formé par une application stricte du repérage du DIL prendrait ainsi la forme d'un tour typique par attraction formelle et tendance de la langue à réduire son stock de formes) ;

– soit on considère que la protase est à l'imparfait de probabilité inférieure (cf. *infra* ; ici les locuteurs considèrent toujours que ce souhait a peu de chances de s'actualiser) et que l'apodose est au futur II de DIL.

Cette opposition peut sembler oiseuse et la première hypothèse semble préférable car elle s'accorde avec la liberté du DIL en particulier, et de l'ancien français en général. Mais la seconde présente une modélisation plus proche, sans doute, de l'exactitude descriptive. Quant au sentiment linguistique des locuteurs et de Wace, on sait bien qu'il nous est inaccessible.

III.3.3.2. - Le système *se* + indicatif imparfait / futur II est indépendant au plan syntaxique

Dans ce cas, il exprime toujours le potentiel du futur : son point de référence est donc la situation d'énonciation, présente, et il n'exprime pas l'hypothèse dans le passé. Dans ces occurrences, le tour entre en parasyonymie avec *se* + indicatif présent / futur. Il peut être cependant difficile de déterminer la mesure exacte de cette synonymie. Si *se* + indicatif imparfait / futur II est une forme marquée, elle doit ajouter un supplément de sens qu'il est difficile de mesurer. Le fait que la forme employée soit moins actualisée suggère que le système, ici, exprime une modalisation de *se* + indicatif présent / futur : le locuteur peut considérer que le monde possible exprimé dans la phrase est moins possible qu'un autre, ou encore exprimer son désir de ne pas voir ce monde possible se réaliser⁵⁴. Ainsi, les emplois du tour dans le corpus semblent se répartir en deux ensembles : le premier représente une hiérarchisation objective (le procès exprimé n'appartient pas à m^* , sa réalisation est peu probable) et le second une hiérarchisation subjective (le locuteur situant le procès dans m^- , présenté parfois artificiellement comme moins probable car le locuteur ne veut pas le voir se réaliser). Le premier effet de sens peut sembler plus légitime, dans le sens où la commutation avec le tour en *se* + indicatif présent / futur est moins possible, surtout dans les cas extrêmes ; quant au second, on peut vraiment parler de variante expressive, stylistique, ou en tous cas de surplus de sens : le tour avec apodose au futur est possible dans ces configurations mais l'emploi de celui avec le futur II en apodose

⁵⁴ C'est, semble-t-il, le sens en français moderne : « la possibilité marquée par l'imparfait est cependant tenue pour peu plausible, par opposition à la possibilité exprimée au présent » (Gosselin 1999, 29). Cette idée est aussi défendue par C. Vet et B. Kampers-Manhe (2001, 102).

renforce le caractère répulsif de l'hypothèse envisagée. Dans les deux cas, le contexte permet souvent de repérer la tension entre le monde possible envisagé dans le tour et d'autres mondes possibles, plus probables et/ou plus désirés par le locuteur.

A. Expression d'une probabilité inférieure objective

La probabilité inférieure objective apparaît d'abord lorsque la probabilité des mondes possibles est explicitement hiérarchisée : le tour apparaît alors en tension avec d'autres mondes possibles, exprimés dans la plupart des cas au futur⁵⁵ :

Les nés, le furment, la viande
E l'aveir ke l'en me demande
Vus durrai jo pleniement ;
E si vus veneit a talent
K'en cest paüs remansissiez,
Tuit franc e quite serriez,
Si vus durreie par esguard
De ma terre la tierce part.

(*Brut*, v. 583-590 ; cp. *Brut*, v. 5835-8, 8029-36, 10705-6 ; *Rou II*, v. 705-9, 2533-6, 6079-82, 7145-8, 10237-8, 10239-40 ; *Béroul*, v. 3361-2 ; *Yvain*, v. 2934-9 ; *Perceval*, v. 4680-1, 6519-21, 7163-4, 7345-52)

Ici, le roi de Grèce envisage deux mondes possibles (le départ ou non de Brutus et de ses hommes), envisage une réaction pour chacun d'eux, mais surtout, il hiérarchise leur probabilité ; l'hypothèse que Brutus reste est moins probable que celle qu'il parte, d'où sa formulation modalisée.

La hiérarchisation en termes de probabilité peut être explicitée par le verbe recteur du SH :

Mais nequeden bien porroit estre
que, ce cist venz desor senestre
voloit un petitet venter,
ge porroie bien retourner.
(*Énéas*, v. 5829-32)

Bien porroit estre, par l'alliance du futur II et de *porroie*, indique que le fait régi est peu probable : cela suffit à l'apparition du tour marqué. Turnus envisage une hypothèse, mais elle lui semble peu réalisable.

⁵⁵ Le système hypothétique modalisé peut aussi entrer en tension avec l'impératif (*Rou III*, v. 6079-80, 10237-8, 10239-40) ou avec un système-type *se* + indicatif présent / futur (v. 7145-8).

Mais, parfois, il semble que la seule apparition du tour suggère que l'événement envisagé n'est que difficilement réalisable :

se il vos pardounot, beau sire,
par Deu, son mautalent et s'ire,
j'en seroie joiose et lie.
(*Béroul*, v. 181-2)

Yseut semble considérer le pardon comme une éventualité très incertaine. Mais je me demande si, ici, il n'y a pas une forme d'humour dans la remarque : en effet, il s'agit de l'épisode du rendez-vous épié et, de fait, Yseut s'adresse plus à Marc qu'à Tristan. Dès lors, dans cet effet de double destinataire, on peut postuler deux valeurs au tour : adressé à Tristan, le tour exprime une hypothèse peu réalisable, simplement envisagée ; adressé à Marc, le tour exprime une modalisation polie : en remplaçant les P3 par des P1 dans le SH, on obtient une demande très modalisée et très polie. Le double langage peut aussi officier à ce niveau. Il faut cependant noter, au détriment de cette lecture stylistique, que Béroul a souvent un emploi particulier du tour en *se* + indicatif imparfait / futur II, exprimant un souhait qui semble encore difficile à réaliser : cette difficulté fait qu'il n'est pas intégré à *m**, et n'est pas exprimé par le tour au futur :

... « Se je pooie
Husdent par paine metre en voie
que il laisast cri por silence,
molt l'avroie a grant reverence.
Et a ce metrai je ma paine.
(*Béroul*, v. 1593-7 ; cp. v. 2189-90, 2236-42, 2243-50)

L'opposition entre le futur et le futur II est signifiante ici : Tristan exprime au futur ce qu'il est certain de faire, à savoir *essayer* de dresser Husdent ; mais la réussite, qui reste hypothétique, est naturellement exprimée par le tour en *se* + indicatif imparfait / futur II, qui situe les deux procès dans un monde qui n'est pas *m**.

Relèvent aussi de cette configuration les cas où le procès est possible, mais hautement irréalisable ; le locuteur ne pense pas que le système qu'il exprime ait des chances de s'actualiser, mais l'énoncé sert à renforcer un point de vue :

se il n'i aveit si femmes nun
n'i av(e)reit hom ja raançun.

(*Rou III*, v. 1143-1144 ; cp. *Thèbes*, v. 7469-72, 9749-56⁵⁶, 9809-10 ; *Énéas*, v. 5705-6, 6713-6, 6726-8, 6731-2, 6765-6, 6773-6, 6777-8, 7907-10, 8585-7, 8588-9, 8593-4, 8596-8, 9220-1, 9222-3, 9239-40 ; *Thomas*, v. 44-5 ; *Béroul*, v. 1036-8, 1109-14, 3468-70 ; *Érec*, v. 4403-5, 5806-9 ; *Cligès*, v. 1385-6, 3948-9, 4734-6, 6535-6 ; *Yvain*, v. 1502-3, 1505-8 ; *Perceval*, v. 268-70, 1287-8, 7273-5, 8500-3, 8508-10)

Ce tour est glosé par A. Holden (1973, 219) de la sorte : « (Les Français sont si vaillants que) les femmes à elles seules auraient suffi à massacrer tout le monde » ; ou, plus précisément : « s'il n'y avait que des femmes [dans l'armée française], aucun homme [anglais] ne [survivrait et] serait pris en otage ». Le locuteur ne considère pas comme probable l'existence d'une armée de femmes ; celle-ci est même à la limite de l'irréel⁵⁷. Mais, ici, il envisage ce cas de figure afin de renforcer l'idée de supériorité des Français. Il faut enfin remarquer que le système est sans doute moins hypothétique qu'hypothético-concessif, ce qui est une autre question que j'aborderai plus bas.

Ce tour peut apparaître en description :

Set mestres portes i avoit ;
uns cuenz sor chescune manoit,
lor fié an tienent et lor terre ;
se a Cartage sordoit guerre,
chascun conte estovroit servir
et set cenz chevaliers tenir.
(*Énéas*, v. 465-70 ; cp. *Érec*, v. 5334-7)

Je me permets de reprendre une analyse que j'ai faite ailleurs, concernant un tour assez proche présent aux v. 358-9 du manuscrit *D* du roman :

C'est le contexte qui permet d'expliquer que la forme soit marquée dans cet exemple : ce système apparaît dans une description, et est donc pris en charge par le narrateur. Or, la réalisation de l'hypothèse exprimée par la subordonnée est certes potentielle, mais elle n'est pas directement envisagée comme réalisable : le narrateur étoffe sa description par une micro-fiction qui n'a de valeur qu'en tant que fiction, et non en tant que programme dont le

⁵⁶ Ici, après une protase et une apodose qui suivent le schéma normal, trois apodoses suivent au futur, ce qui est étrange. Le passage en question ne se situe que dans le manuscrit *S*, notoirement médiocre ; toutefois, le futur n'est pas totalement inexplicable, quoique très rare : une fois le système marqué exprimé, le texte revient au futur, forme non marquée.

⁵⁷ Lorsque le système imaginaire emphatique exprime une idée particulièrement improbable, celle-ci est exprimée par un système au subjonctif imparfait. Ainsi, Wace dit d'un cheval qu'« eve ne feu nel retenist / se sis sires bien le poinist » (*Rou III*, v. 8383-4). Il semble que Wace utilise les tours selon le degré de probabilité de la situation imaginaire, même s'il est difficile de déterminer précisément la part d'imagination qu'il y a, pour un auteur médiéval en général et pour Wace en particulier, entre une armée de femmes et un cheval traversant feu et eau pour son maître. Peut-être a-t-on simplement deux possibilités d'expression de la même idée, sans variation notable de sens. Béroul, exprimant une hypothèse tout à fait plausible mais de façon abstraite, utilise le subjonctif imparfait : « S'un escureus de lui sausist, / Si fust il mort, ja n'en garist » (v. 923-4). Face à cette occurrence, c'est sans doute le tour *se* + indicatif imparfait / futur II qui peut apparaître comme variante expressive.

caractère réalisable est envisagé dans le contexte (le narrateur n'envisageant pas réellement une invasion proche). L'occurrence est marquée, par rapport à un potentiel standard, non parce que la probabilité est inférieure, mais parce que la réalisation du système n'est pas pertinente en contexte (seule la possibilité en tant que telle est pertinente). (Mosset 2014, 6)

De même, le tour peut apparaître dans un contexte d'enseignement, pour envisager un cas de figure qui n'est pas directement pertinent :

« Amis, se vos ancontrïez
un chevalier, que ferïez
s'il vos feroit ? – Jel referroie.
– Et se vostre lance peçoie ?
– Après ce n'i avroit il plus,
a .ii. poinz li corroie sus. »
(*Perceval*, v. 1507-12)

Gornemant évoque des éventualités pures, afin de vérifier l'enseignement de Perceval. L'occurrence est aussi intéressante car elle présente un cas rare où la phrase dépasse les tours de parole : aux v. 1510-2, le système hypothétique porte sur deux tours de parole, la protase en question, l'apodose en réponse. Certes, il serait possible de postuler qu'il y a deux SH elliptiques (« Et si votre lance se rompait [que feriez-vous ? – Si elle se rompait,] je n'aurais d'autre choix que de lui courir sus »), mais cette lecture n'est pas économique. Je préfère y voir un cas de limite de la syntaxe phrastique : la nature même de l'échange implique un lien de question/réponse, et la protase est faite pour être suivie d'une apodose. Le fait que les deux puissent se partager suivant les tours de parole indique que la structuration logico-sémantique et le dialogue priment ici sur une définition étroitement syntaxique de la phrase.

Il faut noter que l'éventualité peut atteindre la limite du réalisable ; le cas se rencontre chez Chrétien, qui utilise parfois le tour pour exprimer l'irréel : il est alors difficile de faire la part entre un contrefactuel assumé et une hypothèse particulièrement peu réaliste :

S'il avoit le san Salemon
Et se Nature mis eüst
An lui tant que plus ne peüst
De biauté metre an cors humain,
Si m'eüst Dex mis an la main
Le pooir de tot depecier,
Ne l'an querroie correcier ;
Mes volantiers, se je savoie,

Plus sage et plus bel le feroie.

(*Cligès*, v. 898-906 ; cp. v. 2698-702 ; *Lancelot*, v. 1116-9, 2646-7 ; *Yvain*, v. 623-4, 2528-32)

L'hypothèse que Soredamor émet n'est pas faite pour être plausible ; finalement, dans le contexte argumentatif de son monologue, ce qui prime ce n'est pas tant d'établir le degré de probabilité du propos que de signifier sa non-réalisabilité (ce qu'exprime le tour au futur II) pour bien marquer que le SH a un rôle purement argumentatif et n'engage pas un processus d'action.

Enfin, ce type inclut les énoncés généraux, qui ne sont pas non plus réalisables directement :

s'il veent Richart auques de grant espoir
et a force le roi veissent dechaoir,
tost l'avoient torné et mis du blanc el noir ;
tel chose aide au main qui n'aide mie au soir.

(*Rou II*, v. 2764-2767 ; cp. *Thèbes*, v. 8463-70, 9083-4 ; *Cligès*, v. 4509-10 ; *Yvain*, v. 350-2, 2196-8)

La généralité exprimée par le v. 2767 permet d'expliquer le tour du système qui précède : il ne s'agit pas d'une analyse précise d'un fait hautement probable, mais d'une réflexion plus générale sur le caractère des Normands, exprimée par un système hypothétique qui reste une spéculation de l'esprit.

Dans un dernier cas de figure, plus rare et spécifique à Wace, le système exprime bien une probabilité inférieure, en tension avec un énoncé précédent plus sûr, au futur. Mais il ne s'agit pas de l'opposition entre deux branches du futur, dont l'une est plus probable que l'autre ; le second procès exprime la suite du premier et, sans que cela soit exprimé clairement, il est moins probable puisque subordonné à la réalisation du premier :

« Je m'en irai, » dist il, « si en merrai Ricart,
ma gent assemblerai, a merveilles m'est tart,
jamez ne finerai, se Dex et foi me gart,
si vous avrai vengiez d'Ernouf, cil mal coart ;
se jel pooie prendre par force ne par art
je l'envoieroie as forches, entor le col la hart. »
(*Rou II*, v. 2155-2160 ; cp. *Rou III*, v. 2945-6, 7217-8)

Le roi exprime d'abord un programme au futur, contenant notamment son départ ; le système hypothétique des v. 2159-60 exprime la conséquence de ce départ (puisque le roi

doit partir pour punir Ernulf) ; comme on se décale d'un cran dans le monde possible exprimé par les futurs, le système hypothétique est modalisé. Il faut toutefois noter que celui-ci entre en tension avec le v. 2158, puisque le procès exprimé ici au futur (la vengeance sur Ernulf) est le même que celui exprimé par le système hypothétique. Il y a là sans doute une opposition stylistique entre le premier procès, affirmation bravache, et le second, plus rationnel sans doute, et dans lequel le roi réintroduit une hiérarchie modale plus cohérente.

Dans certains cas cependant, l'analyse précise de la probabilité inférieure est difficile :

dan Bernart de Saint Liz fist a Paris mander
et Bernart de Roem, si lor prist a monstrier
qu'une fille qu'il a veut a Richart donner ;
chevalier le fera, bien peut armer porter,
ne se peut mez mie en enfance marier.
« Se il vouloit ma force a lui acommuner,
ne roiz ne quens ne autre mi porroit puis grever. »
(*Rou II*, v. 3122-3128)

Comment interpréter les v. 3127-8 ? Il ne semble pas que l'hypothèse d'un discours indirect soit valable, à moins de supposer un discours indirect libre « inversé », qui garde les personnes du discours direct et les modes du discours indirect ; toutefois, le passage est assez libre dans sa gestion des discours rapportés (futur en discours indirect au v. 3125, discours direct sans marque d'introduction aux v. 3127-8). Il faut d'emblée noter la présence de deux semi-auxiliaires dans le système, en protase et en apodose, qui à eux seuls peuvent créer des altérations des systèmes. Toutefois, on note qu'il y a une différence nette entre le futur du v. 3125 et le système hypothétique ; le futur exprime un programme personnel que Hugues s'impose, qui a donc une forte probabilité d'action, alors que le système hypothétique exprime à la fois la conséquence de ce futur (si Richard accepte d'être adoubé par Hugues et d'épouser sa fille, alors les deux hommes seront alliés) et un potentiel dépendant de la volonté de Richard, donc dépendant non du locuteur, mais du délocuté. Ces deux éléments indiquent ainsi la moindre probabilité du système hypothétique par rapport au futur, d'où le décrochage de celui-ci dans le virtuel.

B. Expression d'une probabilité inférieure subjective

La hiérarchie de possibilité peut fonctionner aussi de manière subjective et elle permet alors d'expliquer une décision ou d'appuyer une argumentation : dans ce cas, le tour exprime que l'hypothèse se situe dans m^- , qui sera développé par l'apodose. Ce tour est à proprement parler une variante stylistique, malgré le fait qu'il soit répandu, puisque le système en *se* + indicatif présent / futur est possible⁵⁸ : la modalisation souligne le fait que le tour permet de décrire une alternative que le locuteur ne veut pas voir se réaliser :

« Jo irrai, dist Artur, avant,
 Jo me combatrai al gaiant.
 Vus vendrez enprés mei arriere
 E bien gardez que nuls nel fiere. [...]
 Cuardie resemblerait
 Se nuls fors mei s'i combatreit. »

(*Brut*, v. 11469-11476 ; cp. *Brut*, v. 13159-60, 13161-2 ; *Rou II*, v. 3734-6 ; *Rou III*, v. 7035-40 ; *Thèbes*, v. 1416-7, 1422-3, 1424-5, 2007-8, C3959-60, C4007-8, 6420-1, 6439-43, 8373-6, 9861-2 ; *Énéas*, v. 4041-2, 8546-7, 9093-4, 9513-4 ; *Bérout*, v. 65-8, 184-6, 885-6, 1005-7, 1557-8, 1603, 1846-8, 2015-6, 3235-8 ; *Érec*, v. 229-30⁵⁹, 251-3, 992-3, 2851-2, 2967-9, 3354-5, 3367-9, 5382-5, 5576-8, 5592-3 ; *Cligès*, v. 994-6, 2189-90, 4279-81 ; *Lancelot*, v. 126-7, 391-2, 494-5, 1608-9, 1743-4, 1991-2, 2760-2, 3075-7, 3455-6, 4154-5, 4621-3, 4625-6 ; *Yvain*, v. 850-2⁶⁰, 2273-4, 2276-8, 4072-4, 4133-6, 4419-21, 5155-7, 5537-8, 5549-52, 6286-7, 6779-80 ; *Perceval*, v. 161-5, 654-5, 1098-9, 1680-1, 2086-7, 2108-9, 2286-7, 2389-90, 3803-4, 4847-8, 5066-9, 5147-8, 5163-6, 5320.6-7, 5368-9, 6338-41, 6380-3, 6554-5, 6599-602, 6603-5, 7497-8, 7774-5, 8082-3)

Ici, Arthur n'envisage comme possible le fait exprimé aux v. 11475-6 que pour expliquer pourquoi il ne choisit pas cet embranchement, par opposition aux procès exprimés au futur et à l'impératif aux v. 11469-72. Plus précisément, la protase exprime l'embranchement refusé (avec une reprise terme à terme de *combatre* et *nuls*) et l'apodose, sa conséquence à valeur d'explication. Il y a bien hiérarchie de possibilité entre les deux systèmes, mais cette valeur logique s'efface derrière l'effet pragmatique : Arthur donne un ordre, et justifie cet ordre en développant le monde possible correspondant à l'inverse de l'ordre (Arthur ordonne *p* en exprimant *non-p* donc *q*). Ce monde possible, qu'Arthur ne veut pas voir

⁵⁸ Voir, par ex. : *Thèbes*, v. 119-20 ; *Érec*, v. 3726-7, etc.

⁵⁹ Dans cette occurrence, le tour est introduit par *crient que*, au présent : le verbe introducteur indique donc que le procès est rejeté dans m^- . L'occurrence étant au présent, je n'ai pas considéré que le tour était dû à la concordance des temps mais, étant donné les légers flottements de cette dernière en ancien français, l'hypothèse n'est pas à exclure.

⁶⁰ Ici le système est présent avec le tour concessif *a nul fuer*, commenté p. 241 lorsqu'il porte sur un futur II.

actualisé, est donc exprimé sous la forme modalisée. Cet emploi est particulièrement notable, du fait de sa valeur argumentative : le SH apparaît systématiquement comme un argument en faveur de la décision, par le développement d'un monde possible répulsif. On trouve d'ailleurs assez souvent le même type d'apodose que dans l'exemple, avec un jugement de valeur explicite. Autre configuration récurrente, le syntagme [impératif + *que* + SH], opposant explicitement m^+ et m^- , le second étant un argument pour la réalisation du premier :

« Quoi, sire ? Retornez vos an,
que, se vos avant aleiez,
je, ce cuit, n'exploiterez. »
(*Perceval*, v. 2388-90)

La situation du procès en m^- n'a cependant pas systématiquement une valeur argumentative (celle-ci étant évidemment purement discursive) :

si j'aveie d'or un sestier,
a grant baudour le despendreie,
jusqu'a un meis doné l'avreie
(*Thèbes*, v. 6449-51)

Le monde décrit n'est visiblement pas répulsif ; cependant, il appartient bel et bien à m^- , dans la mesure où l'aîné essaie de convaincre son frère de ne pas trahir le roi pour de l'argent : quelques vers plus loin, il explicite cette idée par un tour concessif (« ja Dieu ne place / que pur avoir cele rien face », v. 6456-7). Le système annonce donc la concession en indiquant que m^- a un intérêt, il n'est pas totalement répulsif ; mais l'intérêt qu'il présente, la richesse, est inférieur à l'intérêt de m^+ , la préservation de l'honneur et de la loyauté. Outre ce fonctionnement discursif, un argument plus purement linguistique justifie le tour : l'éventualité évoquée n'est pas directement liée à une situation spécifique (l'hypothèse n'est pas « si j'avais la récompense proposée par Polynice ») mais une hypothèse plus générale ; ce caractère général de l'éventualité, non directement réalisable, justifie lui aussi l'emploi du tour.

Il faut noter que le tour peut apparaître en DI :

mais a cuverz an peseroit,
qui sevent bien que grant enor
vos an vanroit et grant baudor,
se laianz estoit li chevas :

gari seriez de toz maus.
(*Énéas*, v. 1128-32)

La concordance des temps n'explique pas ici l'emploi du tour en *se* + indicatif imparfait / futur II, puisque le verbe introducteur est au présent (*sevent*, v. 1129) ; l'explication est alors sémantique :

[il faut] voir dans l'emploi du tour une forme sémantiquement marquée : en effet, le système n'exprime pas le monde des attentes (le monde possible le plus probable), mais au contraire un monde possible qui a peu de chances de se réaliser, puisque les Grecs ont tout fait pour empêcher son actualisation (Sinon est en effet en train d'expliquer pourquoi le cheval de Troie est aussi grand). Si l'on met de côté les mensonges de Sinon, ce système exprime, tout simplement, une probabilité moindre. (Mosset 2014, 5)⁶¹

Un tour semble pouvoir être catégorisé de la sorte, mais l'effet de sens n'est pas clair :

« Deus, dist Eldulf, tant liez sereie
Se jo l'ure veeir poeie
Qu'a Henguist peüse avenir. »
(*Brut*, v. 7737-9)

Le système hypothétique apparaît en tête de discours direct ; la contextualisation est donc difficile. À première vue, l'hypothèse d'une modalisation du propos tient : Eldulf semble considérer que cette heure a peu de chance d'advenir. En même temps, certains éléments suggèrent d'autres lectures possibles. L'apostrophe *Deus* tend à montrer que, implicitement au moins, le propos a une valeur pragmatique de souhait ; la modalisation du propos serait due, de fait, à cet effet de sens volitif, donc orienté vers le possible. D'autre part, l'indétermination de *l'ure* (caractérisée par une relative mais sans aucune donnée chronologique précise) indique que la conséquence reste virtuelle, générale ; c'est cette généralisation virtuelle qui, par retour, pourrait entacher le système. Dans tous les cas, le système montre une modalisation virtuelle du système-type.

⁶¹ L'analyse précédente que je me suis permis de citer se fonde sur l'occurrence dans l'édition du manuscrit *D* de l'*Énéas*, par A. Petit ; le texte est très proche, mais la ponctuation change : A. Petit met un point-virgule après « baudor » et une virgule après « chevaux ». Cela ne change pas l'analyse : même à supposer que dans le texte d'A. Petit, le SH est un DIL qui dépend, de manière plus lâche que dans le texte de J.-J. Salverda de Grave, de *sevent*, l'explication reste la même : le tour apparaît pour des raisons sémantiques et non syntaxiques et/ou polyphoniques. Mais la possibilité de ponctuer différemment appelle une remarque : les deux vers, 1130 et 1132, dépendent du monde possible ouvert par la protase ; les deux sont, au moins au plan logique, des apodoses possibles. La ponctuation moderne implique toutefois de séparer plus rigoureusement la rection syntaxique que l'usage médiéval : elle oblige à séparer des unités qui, dans le fil non ponctué des octosyllabes, se lient de manière plus intuitive (voir p. 211). Pour moi, donc, les v. 1130-1132 forment un seul SH.

C. Atténuation de politesse

Cette formulation hiérarchisée, en contexte dialogique, peut apparaître dans les tours de politesse : tout comme *Je veux vous demander si...*, en français moderne, peut devenir *Je voulais vous demander si...* afin de modérer le propos⁶².

Mais si te veneit a plaisir
Que nus volsisses retenir [...],
Volentiers t'en serviriom
E ti home devendriom.

(*Brut*, v. 3295-3300 ; cp. 6885-90 ; *Thèbes*, v. 8113-4, 8115-6 ; *Érec*, v. 1258-9, 3311-6, 5567-9 ; *Cligès*, v. 3137-40 ; *Lancelot*, v. 1295-1301, 1925-7, 2146-9 ; *Yvain*, v. 1792-4, 4770-1, 5946-9, 5950, 6248-9 ; *Perceval*, v. 2056-7, 4340-5, 4575-6, 7209-11)

Il semble ici justifié de parler d'atténuation polie pour ce tour ; en effet, celui-ci apparaît en fin de tirade pour présenter une demande à un interlocuteur supérieur socialement (et dont la supériorité est exprimée dans le propos par le vocabulaire : *serviriom*, *ti home*) et la formulation même de la demande par un système hypothétique appuie cette lecture, d'autant plus que le locuteur, en employant le tour *venir a plaisir que*, feint d'exprimer le surgissement d'une volonté chez le locuteur alors que *retenir* est l'objet d'un acte de langage de type injonctif. On peut donc mettre l'emploi d'un système atypique en relation avec ces procédés dialogiques d'atténuation de demande.

L'analyse est aussi valable pour cette occurrence :

Sire, dist il, si te plaiseit,
Mis los e mis conseil sereit
Que tu enveiz pur chevaliers...

(*Brut*, v. 6583-5 ; cp. *Érec*, v. 107-8, 1254-6, 3316-9, 5372-3 ; *Lancelot*, v. 952-3, 3786-7, 4504-5)

On retrouve l'idée de plaisir en protase, ici exprimée sous forme verbale ; on est d'ailleurs proche du tour en *s'il vous plaît*. L'acte de langage, en ce cas, n'est pas une demande mais un conseil ; mais celui-ci est exprimé sous une forme extrêmement modalisée, puisque le système hypothétique vise à introduire le propos de façon métadiscursive : l'apodose exprime un acte de langage (le conseil) dont l'énonciation, bien qu'effectuée explicitement aux vers suivants, est soumise de façon rhétorique au plaisir du roi exprimé en protase. La

⁶² Voir p. 210 la présentation des théories linguistiques de la politesse.

modestie du conseil vient du fait que le locuteur décale l'idée de soumission au bon vouloir de l'interlocuteur (puisque le conseil est une injonction dont la réalisation est proposée et non pas imposée), en le faisant porter non pas sur le procès conseillé, mais sur l'énonciation même du conseil.

Il me semble que l'occurrence suivante peut aussi être expliquée par une atténuation polie, même si elle fonctionne de manière différente :

Mes se li rois me vouloit croire,
vous couvenroit fere ceste oirre.
(*Thèbes*, v. C3957-8 ; *Énéas*, v. 4999-500⁶³ ; *Bérout*, v. 2604-7 ; *Yvain*, v. 4773-4)

Il n'y a aucun ordre envisagé ici, et Atys exprime m^+ , le monde qu'il souhaite voir réalisé, ce qui devrait amener l'emploi du tour *se* + indicatif présent / futur ; mais dans la mesure où la réalisation des désirs d'Atys passent par le consentement royal et que le roi assiste d'ailleurs à l'échange, il est envisageable qu'Atys atténue l'hypothèse que le roi daigne suivre ses conseils. De même, l'évocation d'une possibilité atténuée peut préfigurer une demande :

Saichiez, se je armes avoie,
l'esprevier li contrediroie.
Biax ostes, por vostre franchise [...]
vos pri que vos me conselliez
tant que je soie aparelliez
d'unes armes, viez ou noveles.
(*Érec*, v. 603-9 ; cp. *Cligès*, v. 6279-81 ; *Yvain*, v. 1269-72 ; *Perceval*, v. 6729-32)

La prise en compte du contexte large me semble nécessaire à appréhender cette occurrence difficile : il me semble que le tour s'explique ici pour des raisons de politesses, Érec modalisant son désir afin de mieux préparer une demande qui est, d'ailleurs, extrêmement polie⁶⁴.

Parfois, le montage sémantique poli est un peu plus complexe :

Encor, s'il ne vos estoit grief,
de remenoir vos prieroie.

⁶³ La classification de cette occurrence est problématique : il exprime nettement m^+ , mais dans un contexte argumentatif où l'on peut supposer que les locuteurs atténuent leur volonté par déférence.

⁶⁴ Le tour est spécifique à Chrétien, on le voit ; il est susceptible d'une lecture stylistique que je développe p. 81.

(*Yvain*, v. 4614-5)

L'apodose contient le verbe performatif *prier*, et c'est celui-ci qui est modalisé : Laudine feint de ne pas accomplir un acte de langage, qu'elle subordonne au bon vouloir de son interlocuteur. L'emploi du tour en *se* + indicatif imparfait / futur II modalise donc la demande, mais les mots choisis par Laudine font que la modalisation n'est pas vraiment une forme de dérivation illocutoire, puisque l'on peut lire le SH comme une simple possibilité minorée : dans la mesure où Yvain déguisé a nettement fait comprendre à Laudine qu'il désire peu parler avec elle, on peut gloser ainsi le tour : « si cela ne vous déplaisait pas [comme vos propos semblent le prouver], je vous prierais bien de rester [mais je ne le fais pas vraiment] ». Laudine emploie alors le tour avec un sens qui frôle l'irréel, pour inviter Yvain sans avoir l'air de le faire.

L'idée d'atténuation peut aussi s'expliquer par la règle de non-mixité du tour, lorsqu'en apodose apparaît le verbe *vouloir* atténué par un futur II⁶⁵ :

Si vuldreie, si Deu plaiseit, [...]
Les Pis destrure e les Escoz.
(*Brut*, v. 6803-6805 ; cp. *Rou III*, 9135-6)

La postposition de la protase suggère qu'elle est accordée avec l'apodose, présentant une forme atténuée de *vouloir* : pour que l'on n'ait pas un tour en *se* + indicatif présent / futur II, la protase passe à l'imparfait. On retrouve d'ailleurs *vuldreie* seul un peu plus loin dans le texte :

Par vus m'en vuldreie vengier
(*Brut*, v. 6809)

Le même phénomène se retrouve dans ce passage :

« Bel hoste, » dist il, « je voldreie
al duc parler, se jeo poeie. »
(*Rou III*, v. 1991-2)

Même si on peut ramener ce tour à *se* + indicatif imparfait / infinitif⁶⁶, *voloir* déterminant l'infinitif est au futur II, comme l'aurait été un autre verbe (*je parlereie al duc, se jeo poeie*) ;

⁶⁵ Cf. p. 252 pour l'analyse de *vuldreie*.

⁶⁶ Cf. p. 159.

la modalisation à la fois du verbe de volonté et de la protase concordent donc pour recréer un système régulier malgré l'influence du semi-auxiliaire.

Lorsque l'apodose apparaît sous forme nominale, le tour peut sembler très déséquilibré :

Mes s'il ne vos pesot, jo voil
Aler abatre sun orguil.
(*Brut*, v. 14561-14562)

Ici, l'apodose est *aler abatre sun orguil*. Toutefois, face à la tournure polie du tour, on peut aussi postuler que *s'il ne vos pesot*, parasynonyme de *s'il vos plaist*, apparaît de façon détachée, sans incidence réelle à la phrase, et à l'imparfait pour des raisons d'atténuation de politesse.

Une occurrence présente une lecture en tension avec l'accord du discours indirect, qui reste assez libre en ancien français :

Par sun message ad remandé
Que pur parole nel crerra
Ne pur parole n'i vendra,
Mais s'ostage li enveout,
Il vendreit si cum il mandout.
(*Brut*, v. 4538-4542)

Ici, le système dépend de *ad remandé*, ce qui explique parfaitement sa forme. Mais dans ce cas, le futur de *vendra* semble incohérent. On peut imputer cela à la liberté de l'accord, mais on peut aussi voir dans cet emploi une distinction entre l'expression au futur de l'acte prévu par le locuteur (qu'il n'a pas besoin d'atténuer) et le système qui exprime, implicitement, un ordre (et qui est alors atténué). Wace aurait, dans cette lecture, choisi délibérément de garder les tiroirs du discours direct afin de pouvoir rendre, au discours indirect, les nuances de l'expression adressée.

Enfin, il faut noter que cette analyse n'exclut pas la précédente ; l'atténuation polie n'exclut pas une hiérarchisation, même feinte, de la probabilité :

Si feras de mei tun talent
E de mes humes ensemment.
Tut avum mis a tun plaisir
De vie e de membres tolier.
Mais, si tu vis nus reteneies,
Grant servise de nus avreies.

(*Brut*, v. 7921-7926)

Le premier futur Indique un fait certain : le vainqueur peut faire ce qu'il veut du vaincu. Mais ce fait certain se divise en alternative binaire, puisqu'Aurelius peut soit tuer Octa (v. 7933-4) soit l'épargner (v. 7935-6). Octa hiérarchise bien les possibles (puisqu'il est certain qu'Aurelius fera ce qu'il voudra de lui, mais que le fait d'être épargné n'est que possible) tout en se gardant de hiérarchiser l'alternative (puisque le premier membre est exprimé sans tiroir précis, par une périphrase verbale : *avum mis a tun plaisir de...*). Il n'en demeure pas moins qu'il aurait pu exprimer le système hypothétique sous la forme *se* + indicatif présent / futur ; mais, en la modalisant, il montre bien sa soumission à Aurelius, qu'il laisse maître de la décision ; par là même, il sous-entend qu'il restera fidèle et obéissant.

D. De l'idiolecte au style : aux marges du système chez Chrétien de Troyes

Dernier point notable, il me semble que Chrétien se singularise par un emploi étendu du tour en *se* + indicatif imparfait / futur II, lequel semble déborder des limites sémantiques que j'ai dégagées, dans le sens où le tour exprime une hypothèse probable :

Toz armez est li chevaliers,
mes ses escuz n'est pas antiers ;
se la reïne le veoit,
je cuit qu'elle le conuistroit.
Hé ! senechax, car l'apelez !
(*Érec*, v. 1103-7 ; cp. *Cligès*, v. 1394-5, 4916-8 ; *Lancelot*, v. 1611-3, 3859-62 ; *Yvain*,
v. 3936-9, 4142-9 ; *Perceval*, v. 7079-80⁶⁷)

En contexte, rien ne permet d'atténuer l'hypothèse émise par le système : Gauvain la juge probable et réalisable, puisqu'il demande à Keu d'aller chercher la reine. La seule explication serait que Gauvain émet d'abord une hypothèse gratuite (v. 1105-6) et, se rendant soudain compte de sa réalisabilité, interpelle Keu pour aller chercher la reine : le discours direct gagne en vie, mais rien n'appuie cette lecture, hormis le désir de rendre compte du tour. Le cas est le même ici :

⁶⁷ À partir d'*Yvain*, la modalisation porte sur les annonces d'action des personnages, comme si ceux-ci étaient de moins en moins sûrs de leur futur. Les occurrences sont trop rares pour faire faisceau, mais le fait me semble intéressant à souligner : on confine au style.

De vos lui vuel fere presant :
s'a lui rasanblé vos avoie,
puis tandroie toz seus ma voie ;
qu'avoec moi n'en iroiz vos mie.
(*Érec*, v. 4480-3)

Le tour est encadré d'expressions vives de la volonté ; le tour est alors étrangement modalisé, sauf à considérer qu'Érec est poli ; mais cela serait étrange en contexte. Ces occurrences relèvent alors d'un fait d'idiolecte, déjà observé : Chrétien n'a pas un emploi strict des différents types de systèmes hypothétiques, mais atteint souvent les limites sémantiques, avec un flou net (qu'une lecture stylistique peut rattraper en contexte, au risque de la gratuité).

Dans un ensemble de cas, en revanche, les occurrences étranges s'unissent autour d'un effet de sens, lié à l'idée de politesse :

« Filz, mout feroies que cortois
Se ceste anreidie lessioies. »
(*Lancelot*, v. 3234-6 ; cp. v. 2960-3, 3246-7 ; *Yvain*, v. 999-1000)

ou de suggestion indirecte :

Mes s'an toi fier me pooie
D'un mien afeie a coi je pans,
A toz jorz mes seroies frans,
Et li oir qui de toi seront.
(*Cligès*, v. 5432-5 ; cp. *Yvain*, v. 368-71 ; *Perceval*, v. 3139-40, 4839-40, 6469-70, 6471-7, 8180-8)

Dans les deux cas, le tour exprime m^+ , mais il est modalisé, moins pour des raisons de politesse (ni Bademagu ni Cligès n'ont de raison de se réfréner envers, respectivement, leur fils et leur serf) que pour un effet d'insinuation : l'hypothèse est exprimée comme une pure virtualité, engagée dans aucune évaluation de réalisabilité ; le locuteur feint d'être neutre pour mieux proposer un monde possible censé séduire l'interlocuteur (avec des résultats variés d'ailleurs, Cligès réussissant là où Bademagu échoue). Cela pourrait expliquer l'occurrence suivante :

Sachiez, se je armes avoie,
l'espervier li contrediroie.
(*Érec*, v. 603-4 ; cp. *Perceval*, v. 6108-10)

R.-L. Wagner (1939, 387) interprète ce tour comme un exemple de l'utilisation, par

Chrétien, du tour « moderne » pour exprimer « une hypothèse contredite par la réalité » ; mais cet effet de sens reste, selon mes relevés, exceptionnel. Je me demande s'il ne faudrait pas plutôt analyser ce tour comme une modalisation du tour au futur, polie : Érec, face au vavasseur, exprime un fait qu'il feint neutre (ce qu'il ferait s'il avait des armes, exprimé comme une pure hypothèse sans réalisabilité directe) pour mieux appuyer sa demande (d'avoir des armes). Ici, la modalisation de politesse semble donc resémantisée : l'atténuation n'est pas là uniquement parce qu'il faut modérer ses demandes quand on est bien élevé, mais elle fait basculer le tour vers l'irréel du présent (« si j'avais des armes [maintenant, ce qui n'est pas le cas], je le combattrais ») alors même qu'il est sémantiquement orienté vers le futur (« si j'ai des armes [ce qui finira par avoir lieu si vous accédez à ma demande], je le combattrai »). Pour ces occurrences, on peut envisager que l'on a affaire à un stylème, dans la mesure où la récurrence linguistique est liée à un effet de sens précis, que l'on peut évaluer en termes esthétiques : Chrétien atténue un certain nombre de suggestions, ce qui peut se lire à un premier niveau comme une marque de politesse courtoise (c'est le cas lorsque Perceval ou Érec l'emploient) mais qui me semble, plus profondément, relever d'une esthétique de la séduction, les personnages présentant des hypothèses attractives comme étant non l'objet d'une argumentation, mais une pure éventualité censée charmer l'interlocuteur. Cette lecture est appuyée par le fait que le tour apparaît souvent dans la bouche de personnages de l'Autre Monde : Bademagu, le Bouvier, la Male Pucelle (chez qui la récurrence confine au stylème de personnage), qui cherchent tous à séduire leur interlocuteur. Certes, c'est moins le cas pour Bademagu qui veut juste conseiller son fils, mais le Bouvier comme la Male Pucelle cherchent tous deux à orienter le chevalier vers les routes de l'Autre Monde.

III.3.3.3. - Le système *se* + indicatif imparfait / futur II exprime l'irréel. La question de la forme composée

La question de l'expression de l'irréel par ce tour et celle de la forme composée sont distinctes mais liées par un certaines analyses, ce qui explique que je les traiterai à la suite.

Les systèmes en *se* + indicatif imparfait / futur II exprimant l'irréel semblent rares.

Outre les v. 1143-4 de *Rou III*, déjà évoqués⁶⁸, on peut citer :

se vous aviez ore Richart deserité,
Normendie conquise, Richart pris ou tué,
tant congnoi ge du roi la grant iniquité,
toute la vous toudroit ainz un an trespasé.
(*Rou II*, v. 2519-2522 ; cp. *Rou II*, v. 2527-8 ; *Yvain*, v. 5474-5 ; *Perceval*, v. 3612-3)

La présence de *ore* indique que le système porte sur le présent ; ou, plus précisément, la forme composée de l'imparfait indique l'accompli, et donc le système évoque, au présent, des faits qui ont eu lieu antérieurement. Le contexte indique que la protase n'a pas eu lieu : on a donc bien un irréel. Malgré les affirmations de R.-L. Wagner (1939), dont la thèse est que les systèmes en ancien français expriment d'abord le temps, et ensuite les nuances de possible, ce système ne semble pas indiquer une préséance du temporel sur la distinction réel/irréel. Certes, cette distinction est ici floue, puisque le système employé n'a de sens irréel qu'en contexte, car sa forme peut aller jusqu'à exprimer l'irréel du présent. Toutefois, la tension entre *ore* et la forme composée exprime bien un continuum entre passé et présent qui ne distingue aucunement entre les deux.

L'emploi de la forme composée, exprimant une possibilité accomplie, pourrait expliquer le sens irréel ainsi créé. On note que cette configuration permet aussi de distinguer la chronologie dans l'irréel, la protase exprimant un irréel du passé et l'apodose un irréel du présent :

se de lui t'eres aprismiee,
molt ameroies son servise.
(*Énéas*, v. 7994-5 ; cp. *Érec*, v. 5003-6 ; *Lancelot*, v. 2476-81 ; *Yvain*, v. 3530-1)

Il me semble que l'effet de sens « irréel » peut se décrire à partir du sens profond du tour au futur II : le futur II exprime une ultériorité en-dehors de m^* , le monde des attentes. L'emploi de la forme composée de l'imparfait, en protase, indique un fait accompli (forme composée), passé (imparfait), et virtuel (*se*) ; ce fait servira alors de repère au futur II, pour exprimer l'ultériorité hors- m^* par rapport à un repère passé. L'ultérieur du passé est, logiquement, le présent-futur ; mais au présent on peut rabattre m^* sur le monde réel ; de

⁶⁸ Voir p. 71.

fait le procès ultérieur, situé en-dehors de m^* , se situe dans un monde contrefactuel par rapport au présent.

Les occurrences de la forme composée en protase et en apodose sont rares ; parfois, le sens d'irréel semble peu contestable :

Tel gardant a en cele tor,
se ses consalz an ert creüz,
tost nos avroient receüz.
(*Énéas*, v. 9236-8)

Notons d'emblée que la forme composée de la protase est une voix passive : même si celle-ci peut orienter vers l'aspect accompli, ce n'est pas le sens dominant. En revanche, tout le système présente un irréel du passé ou, pour être plus précis, un accompli irréel. Une occurrence présente chez Wace n'a toutefois pas ce sens. En effet, il s'agit de l'expression des craintes des conseillers du roi Édouard de le voir partir en pèlerinage alors qu'il est âgé :

mult lor sereit mesavenu
s'il aveient le rei perdu.
(*Rou III*, v. 5487-8)

Le tour s'explique par le contexte de discours indirect libre ; en revanche, l'emploi des formes composées s'explique mal, à moins d'y voir une atténuation de politesse ; cette hypothèse est cependant assez peu satisfaisante. On trouve d'ailleurs le même tour, avec des formes composées en protase et en apodose, chez Chrétien, sans qu'il ait le sens d'irréel :

Il me seroit trop mescheü
s'il estoit conté ne seü
qu'a ma char eüsses tochié.
(*Perceval*, v. 6603-5)

Ainsi, le sens irréel ne semble pas venir de la forme composée ; dans ce cas, le choix du système *se* + indicatif imparfait / futur II au lieu du système au subjonctif imparfait semble relever de l'effet de style⁶⁹.

⁶⁹ Une quatrième occurrence du tour *se* + indicatif imparfait / futur II avec une forme composée concerne les v. 2764-6 de *Rou II*, où c'est l'apodose qui est à la forme composée : « s'il veent Richart auques de grant espoir / et la force le roi veissent dechaoir, / tost l'avroient torné et mis du blanc el noir ». Le passage est problématique : le premier hémistiche est hypométrique et A. J. Holden (1973, 200) n'a pas retenu la proposition d'Andersen de corriger *veent* en *veissent*, ce qui tombe sous le sens : la correction crée un système mixte, avec l'emploi du subjonctif

Il reste une poignée d'occurrences où le tour, sans aucune forme composée, exprime l'irréel :

chevals n'a soz ciel plus vaillant
mais ne vivent ne mes joant ;
avant n'en puet uns sols durer ; [...]
et molt seroient de grant pris
se vivoient neuf anz ou dis.
(*Énéas*, v. 3939-48 ; cp. v. 6724-5, 8152-6 ; *Thomas*, v. 237-8 ; *Bérout*, v. 1454-6 ; *Érec*,
v. 5363-6, 5744-5⁷⁰ ; *Cligès*, v. 476-9⁷¹, 508-9, 2787-8, 5754-8 ; *Yvain*, v. 1781-2, 6000-
4, 6567-8 ; *Perceval*, v. 6760-1)

Je cite le contexte afin de justifier le sens d'irréel, même s'il n'est pas entièrement clair dans les manuscrits *AB* : les autres manuscrits ont « mais ne vivent que seul trois anz » au v. 3940, ce qui est conforme à Pline, source de la description de ces poulains merveilleux, selon J.-J. Salverda de Grave ; Ph. Logié, dont la traduction de mon édition de référence est censée revenir plus souvent que le texte édité à la lettre même du manuscrit de base, *A*, s'écarte ici étrangement à la fois de *A* et de l'édition de référence, puisqu'il traduit le v. 3940 par « ils ne vivent pas plus de trois ans » (sauf à considérer que, pour lui, la jeunesse évoquée par « joant » ne va pas au-delà des trois ans, ce qui n'est pas absurde au plan vétérinaire). Dans tous les cas, dans la plupart des manuscrits le tour est explicitement un irréel du passé, et le sens est le même dans *AB*, en supposant qu'un poulain ne soit plus jeune avant ses neuf ans (et, accessoirement, ce n'est plus un poulain).

L'exemple d'*Énéas* m'amène à une dernière réflexion sur quelques occurrences qui

imparfait dans une protase exprimant le potentiel, ce qui n'est pas conforme à l'emploi de Wace. Le tour s'explique globalement par le fait que le potentiel est vu comme de probabilité inférieure au conseil donné par l'impératif du v. 2763. La forme composée est donc alors soit une cheville, soit un moyen expressif renforçant le lien entre protase et apodose par l'emploi d'une forme exprimant l'accompli.

⁷⁰ Cette occurrence est cependant isolée dans la tradition manuscrite, les autres ayant une systématique (« Mout an seroiez esfrees / se vos ameiez vostre cors » chez Guiot, les autres manuscrits ayant : « Mout en devez estre esfrees / Se vos point amez vostre cors », dans l'édition de *B* selon J.-M. Fritz, proche de Foerster ici). Le sens d'irréel n'est d'ailleurs pas évident : Évrain fait-il référence au manque de réaction d'Érec face à la rangée de têtes tranchées (on a alors bien un irréel) ou envisage-t-il la réaction du chevalier à ses explications (on aurait alors un potentiel du futur, mais étrangement modalisée). En contexte, la première lecture me semble préférable ; mais il s'agit surtout de défendre Guiot à tout prix alors que son texte n'est sans doute pas original.

⁷¹ Cette occurrence est elle aussi isolée dans la tradition manuscrite : « Bien me seroit force faillie / Et po me devoie prisier / Se nes pooie justisier » ; tous les autres manuscrits ont une protase en « Se mes ialz ne puis justisier », ce qui crée un système atypique. C'est ce qui explique la modification selon S. Gregory et Cl. Luttrell (1993, 249-50) : « le remaniement du vers [478] s'explique sans doute par un désir de produire un type normal de phrase hypothétique au mode irréel, où un imparfait de l'indicatif à la protase fait pendant à une forme conditionnelle à l'apodose ». Cette citation appelle deux remarques : 1) elle présuppose qu'un type rare soit supporté par la tradition manuscrite, et donc qu'un énoncé atypique soit acceptable et non fautif ; 2) le type au futur II est présenté comme un « type normal » pour l'irréel, ce qui me semble excessif.

posent le double problème 1) de la limite sémantique entre l'irréel et le potentiel et 2) de l'emploi « stylistique » de tours, au sens le plus vague que peut prendre le terme. Pour cela, je vais comparer deux occurrences :

Se Eneas fust o nos ci,
quel seüssent nostre enemi,
nos an fusiens molt plus doté
(*Énéas*, v. 4995-7)

Le tour, et *ci* au v. 4995, poussent à y voir un irréel du présent : « Si Énéas était ici [maintenant, mais il ne l'est pas], nos ennemis nous redouteraient plus ». Cependant, le tour apparaît dans la tirade de Nisus, visant à convaincre Ascagne et son entourage d'aller chercher Énéas ; la portée pragmatique du tour est donc nette : en soulignant un regret au présent (l'absence d'Énéas affaiblit la troupe), Nisus vise à appuyer une décision prospective, celle d'aller chercher Énéas. Il aurait parfaitement pu utiliser, alors, le tour au futur (« Si Énéas vient, nos ennemis nous redouteront plus »), mais il choisit de souligner non le bienfait futur de la venue d'Énéas, mais le méfait présent de son absence. À l'inverse, plus loin, Énéas emploie un tour à l'indicatif là où on attendrait le subjonctif :

Vos requerez trives as morz ; [...]
nos les donriens bien as vis,
se il voloient, a toz dis.
(*Énéas*, v. 6061-4 ; cp. v. 8315-7⁷²)

La glose classique de l'irréel du présent fonctionne ici : « Vous demandez une trêve pour les morts ; nous l'accorderions volontiers définitivement aux vivants, s'ils voulaient [mais ils ne veulent pas] ». On est alors face à un choix : 1) le tour exprime bien un irréel du présent, ce qu'appuie le fait qu'il s'agisse ici d'un calque de l'*Énéide* (Logié 1999, 319) (XI, 111 : « *equidem et uiuis concedere uellem* », « comme je voudrais aussi l'accorder aux

⁷² Dans ces occurrences (« S'or trovoie qui m'escotast [...] g'en savroie maint bon trait dire »), on serait tenté de lire un potentiel du futur modalisé ; mais la présence de *or(e)* indique que Lavine exprime en fait un irréel du présent.

Chrétien utilise la même ambiguïté entre irréel du présent et potentiel du futur : « Ne veez vos ce que ge voi, / fet ele ? Se le veiez, / chevaliers, mout tost fuireiez » (*Perceval*, v. 7034-5). L'interprétation comme irréel du présent me semble dominer : la question initiale est rhétorique, et le SH a un double effet 1) il appuie l'interprétation rhétorique de la question (« Si vous le voyiez, vous fuiriez ; mais comme vous ne fuyez pas, c'est que vous ne le voyez pas ») ; 2) il permet à la Male Pucelle de persifler une nouvelle fois en suggérant la lâcheté de Gauvain (qui d'ailleurs nu fuira pas). Ici la Male Pucelle émet un irréel du présent, valable aussi comme potentiel du futur ; le tour en *se* + indicatif imparfait / futur II justifie cette ambiguïté.

vivants ! ») ; 2) le tour est un potentiel du futur, modalisé, ce qui est la forme la plus naturelle du tour dans mon corpus (*Énéas* envisage qu'il reste possible prospectivement que les Latins demandent une trêve, mais la possibilité n'est pas directement réalisable et reste un simple souhait). On mesure alors l'efficacité de la parole d'*Énéas*, qui laisse aux Latins une possibilité de trêve et les rend, finalement, responsables de la guerre.

Ces deux exemples amènent donc à trois remarques :

1) sémantiquement, un irréel du présent peut être un potentiel du futur (ce n'est pas parce que l'état actuel des choses empêche un fait que celui-ci n'est pas réalisable dans le futur) ; le linguiste confronté à ce tour est pris alors dans un cercle vicieux : si je pars du principe que le tour au subjonctif imparfait exprime l'irréel, je catégorise comme telle une occurrence comme celle des v. 4995-7 d'*Énéas*, mais comme je l'ai catégorisée comme telle, je m'interdis d'y voir la possibilité qu'elle exprime aussi un potentiel du futur. Ici, la solution du problème est simple : j'ai essayé de montrer dans mon analyse que Nisus exploite l'effet de sens « irréel du présent » de manière argumentative. Mais il faut garder à l'esprit que la théorie linguistique peut jouer au jeu des prophéties auto-réalisatrices : en posant des frontières logiques trop strictes, on risque d'effacer l'utilité pragmatique des tours ;

2) conséquence logique de ce qui précède, une exploitation stylistique de l'ambiguïté est possible, on l'a vu : Nisus accentue l'irréalité d'une aide pour mieux pousser à aller la chercher ; à l'inverse, *Énéas* accentue la réalisabilité d'une hypothèse pour mieux engager la responsabilité de ses interlocuteurs ;

3) mais, on le voit, ces lectures se fondent sur l'idée d'une distinction fine entre les deux nuances, reposant sur le postulat que les deux formes se répartissent les deux effets de sens, alors même qu'on a des indices que le texte ne le fait pas systématiquement (je renvoie à l'occurrence de *se* + indicatif imparfait / futur II exprimant l'irréel dans *Énéas*) ; je rappelle d'ailleurs que, selon R.-L. Wagner (1939, 382), dans *Énéas*, « la confusion des types est portée à son comble ». Les effets de sens subtils qu'on serait tentés de glorifier (que ce soit la distinction en langue entre irréel du présent et potentiel du futur, ou encore les effets de style que j'ai dégagés) pourraient donc être juste un effet d'optique trompeur,

amenant le stylisticien avide d'explications à sur-interpréter une zone notoirement floue de la linguistique médiévale. L'interprétation de ce genre de cas-limites doit donc être prudente...

La question des limites sémantiques de l'irréel se pose aussi pour quelques occurrences. Un premier aspect concerne l'irréel du futur, catégorie dans laquelle pourrait tomber l'occurrence suivante :

Et ne por quant, grant joie avroie
se je de leanz vos veoie
sanz trop grant honte revenir ;
mais ce ne porroit avenir.
(*Yvain*, v. 5163-6)

Sans le v. 5166, le vers pourrait passer pour un souhait portant sur le futur, mais modalisé et donc incertain. Mais le v. 5166 indique que le souhait est plus que hautement improbable : la locutrice situe le procès dans un monde futur Impossible. Évidemment, ici, on touche aux limites de la définition purement logique de l'irréel : la vieille du château de Pesme Aventure est-elle certaine de l'irréalité de son souhait ? ou exprime-t-elle tout simplement sa forte improbabilité ? Le contexte incite à opter pour la première solution, mais sans doute le problème est-il mal posé : l'appréhension purement logique des probabilités prime moins ici que l'aspect pragmatique de ce souhait invalidé et l'effet littéraire qu'il produit, puisque c'est précisément ce que la vieille croyait impossible qui se réalisera...

Dans l'occurrence suivante, la sémantique de l'irréel implique des problèmes modaux :

Maint haut home par lor peresce
Perdent grant los qu'avoit porroient
Se par la terre cheminoient.
(*Cligès*, v. 152-4)

L'analyse logico-sémantique de cet énoncé pose les mêmes problèmes que ceux auxquels les dialecticiens médiévaux se sont confrontés ; en l'occurrence, ici, il s'agit de définir la possibilité en opposant le général et le particulier. En effet, l'énoncé est moralisateur ; or, si l'on se place du point de vue du particulier, on a affaire à un énoncé irréel (ceux qui perdent le *los* ne peuvent plus l'avoir : l'ajout de la glose « mais ce n'est pas le cas » est

possible) ; en revanche, d'un point de vue de classe (celle des voyageurs), il s'agit d'un potentiel : les voyageurs gardent la possibilité de s'illustrer, même si certains ne l'actualisent pas. L'énoncé ne peut s'analyser correctement qu'avec une conception du possible en termes d'alternatives synchroniques, qui ne font qu'émerger avec Abélard (les voyageurs qui perdent de la gloire en voyageant *peuvent* l'avoir gagnée, tout comme Socrate peut être évêque, dans l'exemple médiéval⁷³). La notion d'irréel est alors fuyante, puisqu'elle dépend du niveau auquel on l'appréhende ; ici Chrétien semble faire primer l'espèce sur l'individu : la possibilité reste présente, même si elle n'est pas actualisée (d'où le tour avec une apodose au futur II et non au futur I), alors qu'un tour au subjonctif imparfait aurait insisté sur la contrefactualité de l'hypothèse pour les individus concernés⁷⁴.

III.3.4. – SE + INDICATIF PRESENT / FUTUR

Le type *se* + indicatif présent / futur porte sur un « présent-futur Indubitable » (Ménard 1994, 235). G. Moignet (1979, 242) développe un peu plus l'effet de sens : « L'hypothèse ainsi signifiée est celle qui conditionne un procès considéré comme de réalisation probable dans le présent ou dans l'avenir du locuteur, ou comme visé dans un avenir proche ou lointain ; c'est-à-dire qu'elle est elle-même marquée de probabilité. » C'est, semble-t-il, le sens quasi unique du tour dans le corpus. Toutefois, il faut prendre en compte ce qui a été dit dans l'état de l'art sur le sens de *se*, qui peut acquérir des nuances significatives en contexte :

car or cuide ele que sa suer
de son heritage li lest
une partie, se li plest.

⁷³ Voir p. 97 : Socrate peut être évêque car l'espèce auquel il appartient le lui permet (même s'il ne devient jamais évêque *de facto*) ; en revanche un corbeau ne peut pas être rose fluo parce que l'espèce auquel il appartient ne le permet pas.

⁷⁴ R.-L. Wagner interpréterait sans doute différemment ce type de tours : pour lui, en effet, Chrétien tâtonne avant de parvenir à une « utilisation *logique, rationnelle* du subjonctif imparfait » (Wagner 1939, 387) et de son rapport avec le tour avec le futur II en apodose. Mais je ne suis pas convaincu par les exemples qu'il donne : tous se heurtent au problème que je viens de souligner, qui est que beaucoup de tours peuvent s'analyser comme irréel du présent ou potentiel du futur suivant le point de vue. Pour moi, Chrétien reste l'auteur de mon corpus qui a le système de SH le plus anarchique : même si, en contexte, l'assignation des valeurs est simple, les sphères sémantiques de chaque tour semblent se recouper. Mais évidemment, il est tout à fait possible que j'aie tout simplement échoué à repérer le système de l'auteur.

(*Yvain*, v. 5816-8)

Certes, ici, l'apodose est au subjonctif présent et non au futur ; mais cela est dû à une règle d'accord et l'exemple reste pertinent ici. Or, suivant les traducteurs et commentateurs, plusieurs analyses sont possibles, engageant entre autres le sens de *se*, impliquant la signification du passage et orientant l'analyse du caractère de la sœur cadette :

– selon B. Woledge (1988, 123), « *se li plest* » relève du DI : la cadette envisage ce qu'elle dira à sa sœur et, par politesse, envisage un *s'il vos plest*. Pour le commentateur, le détail psychologique est d'importance, et en effet la cadette apparaît comme particulièrement courtoise et nuancée. Cela implique que *se* exprime une simple condition, dans un tour stéréotypé. Cela implique aussi un DI particulièrement libre, introduit par *cuidier*, ce qui affaiblit, il me semble, l'hypothèse de B. Woledge. D. F. Hult semble toutefois suivre son avis, même s'il supprime le DI, puisqu'il traduit « *se li plest* » par « si elle le veut bien » ;

– certaines traductions envisagent cependant que la cadette soit le sujet de « *plest* », ce qui implique un engagement plus net ; il peut rester à l'état d'hypothèse (Cl. Buridant et J. Trottin traduisent par « si elle l'exige », où *se* a le même sens que précédemment), mais Ph. Walter va plus loin en traduisant par « pour accéder à son désir ». Cette lecture me semble présupposer que *se* signifie « puisque » ici : la cadette envisage la victoire de Gauvain et s'imagine imposer sa volonté à sa sœur (le passage se traduirait plus littéralement par « car elle pense que sa sœur lui laissera une partie de son héritage, puisqu'elle le veut »). La cadette acquiert donc une dimension plus vindicative ;

– une dernière lecture me semble envisageable, celle de la condition restrictive : la protase se traduirait par « si du moins elle le veut bien ». Le sujet de *plest* est alors la sœur aînée, et ici la sœur cadette envisage qu'à la vue de Gauvain, l'aînée cèdera l'héritage sans combat, tout en minorant cette éventualité.

Quelle que soit la lecture privilégiée, la polysémie de *se* rend le passage légèrement ambigu mais implique des nuances significatives.

Une autre occurrence doit être analysée plus précisément :

malveis serunt e vil li trente
bachelor de bele juvent
ki d'un ne se porrunt defendre,

s'il ne vuelent ensemble prendre.
(*Rou III*, v. 879-82)

Ce tour exprime en apodose un jugement qui n'est pertinent que dans le cadre de l'apodose ; il s'agit donc d'un cas de protase à valeur discursive. Même s'il peut y avoir influence de la relative insérée, il n'en demeure pas moins que le jugement est porté au futur alors même qu'il concerne l'époque présente. Ce futur semble donc illogique ; d'ailleurs, il semble impossible de le restituer dans une traduction en français moderne : ?*Les trente jeunes hommes à la fleur de l'âge qui, s'ils veulent bien combattre ensemble, ne pourront pas se défendre contre un individu isolé seront méprisables et vils*. En effet, le futur est peu naturel car l'apodose contient « un prédicat non événementiel qui exprime une caractéristique stable, non transitoire, mais pas forcément permanente » (Vetters 2001, 194). La traduction par *sont méprisables et vils* semble plus naturelle : C. Vet (1981, 121) considère que **Si Pierre croit cela, ce sera un imbécile* est d'une acceptabilité faible ; cependant, M. Wilmet, commentant l'article de C. Vetters, considère que le futur s'interprète comme « il aura fait la preuve de son imbécillité ». Dans tous les cas, en ancien français, le repérage subjectif du futur (le procès est situé par rapport à son moment de pertinence et non sa réalisation) me semble possible⁷⁵, ce qui justifie ce tour.

Il faut s'attarder aussi sur les cas, rares certes, de formes composées. Je n'ai pas trouvé de cas où le verbe de la protase et celui de l'apodose sont tous deux à la forme composée. En protase, la forme composée peut apparaître pour exprimer un événement antérieur au moment d'énonciation mais dont le locuteur ne sait s'il est vrai ou non :

et je m'en vengerai se Dex l'a destiné.
(*Rou II*, v. 4285 ; cp. *Érec*, v. 1007-8, 5969-70 ; *Cligès*, v. 5838-9)

Les voies du Seigneur étant impénétrables, le locuteur soumet la réalisation de l'action projetée dans le futur à une condition dont il ne peut déterminer le degré d'existence. Mais dans d'autres occurrences, la forme composée annule la valeur hypothétique de la protase⁷⁶. Ailleurs toutefois, la forme composée exprime la simple antériorité de la

⁷⁵ Voir p. 174.

⁷⁶ Voir p. 178.

protase :

Car ja mais haitez ne sera
Se il a vus parlé nen a.
(*Thomas*, v. 2123-4 ; cp. v. 1047-8)

En contexte, il est clair que Tristan n'a pas encore parlé à Brangien, puisqu'Yseut est en train de convaincre sa servante d'aller le réconforter. La forme *a parlé* en protase accentue simplement le lien chronologique entre les événements.

En apodose, la forme composée semble souligner le caractère accompli de la conséquence, et donc la force du lien factuel existant entre la protase et l'apodose ; il s'agirait donc d'une forme emphatique :

quer si li barons peuent, lor terre avront perdue.
(*Rou II*, v. 118 ; cp. *Rou III*, v. 413-4 ; *Érec*, v. 597-8 ; *Cligès*, v. 3006-7 ; *Yvain*, v. 5074-7 ; *Perceval*, v. 2250-4)

Toutefois, ce sens n'est pas clair dans toutes les occurrences :

Ja l'avrunt mort e eissillied,
Si vivement ne se conseille.
(*Brut*, v. 4566-7)

Il est ici possible que la forme composée d'*avrunt eissillied* n'apparaisse qu'afin de mettre l'auxiliaire en facteur commun avec *l'avrunt mort*, dont on peine à savoir s'il s'agit d'une forme composée ou d'une locution verbale.

III.3.5. – SE + INDICATIF PRESENT / INDICATIF PRESENT

Ce tour annule, par sa symétrie, l'opposition des formes et l'écart temporel (Combettes et Monsonogo 1983, 228), ce qui permet différents effets de sens. Avant de détailler ces derniers, il faut noter que les semi-auxiliaires ont tendance à rendre l'analyse de ces tours problématique⁷⁷ :

S'il ne vus en seit conseilier,
Nuls ne vus en puet aveier.
(*Brut*, v. 8679-8680 ; cp. 10875-8, 12503-4)

Même si ce tour peut s'analyser comme un tour en *se* + indicatif présent / infinitif

⁷⁷ Cf. p. 159 pour l'analyse du problème des semi-auxiliaires.

(dépendant de *puet*), on peut lire *puet aveier* comme un tour avec auxiliation : en effet, la conséquence du fait est bel et bien présente (la capacité de guider est présente, même si ce présent est élargi). Dans ce cas, le tour exprime un potentiel du présent (puisque le système exprime en protase une volonté *présente* et en apodose une capacité *présente* elle aussi). Il s'agit donc d'un cas où le problème des « semi-auxiliaires », problème sémantique (puisque ceux-ci signifient le virtuel) et syntaxique (puisque l'on peut hésiter entre y voir un tour complétif à l'infinitif ou une périphrase) vient clairement brouiller l'analyse syntaxique. On peut donc considérer qu'une double lecture est possible : le tour peut à la fois s'analyser comme un potentiel du présent, et comme un tour en *se* + indicatif présent / infinitif (régis par les semi-auxiliaires). Les deux lectures semblent plus inextricablement liées que concurrentes.

III.3.5.1. - Le tour est une variante expressive de *se* + indicatif imparfait / futur

Si + indicatif présent / indicatif présent « n'est qu'une variante affective du second [le tour avec le futur en apodose], un moyen de traduire avec force l'émotion (colère, joie) qui accompagne la vue tout intellectuelle d'un lien *hypothèse-conséquence* » (Wagner 1939, 520)⁷⁸ ; l'indicatif présent en apodose exprime « le caractère immédiat ou nécessaire de la conséquence » (Ménard 1994, 235). En effet, dans ces cas, l'apodose actualise de façon expressive une conséquence qui suscite, chez le locuteur ou l'interlocuteur, une réaction émotionnelle :

E si tu ne me vuels oïr
Que ço faces que jo te die,
De tei me part si te defie.

⁷⁸ R.-L. Wagner (2001, 102) avait déjà évoqué le même tour mais surtout pour le français moderne ; il n'avait cependant admis la valeur expressive que dans certains cas ; dans d'autres, c'est surtout la symétrie qui explique le tour. S'il n'évoque pas ici les cas où *Si* + indicatif présent / indicatif présent n'est pas une variante du tour présentant le futur en apodose, c'est sans doute que pour lui ces cas de figure précis, que j'ai décrits, n'expriment pas à proprement parler un lien d'hypothèse à conséquence.

(*Brut*, v. 4804-4806 ; cp. *Rou II*, v. 698 ; *Rou III*, v. 2938, v. 7205-8 ; *Thèbes*, v. 103-4, 4528-9, 5404, 7676, 8289-90, 8350-1, 8369-70, 9099-100, 11883 ; *Énéas*, v. 6047-8, 7763-4, 9414-6 ; *Bérout*, v. 3095, 3188-90 ; *Érec*, v. 3736-40 ; *Cligès*, v. 2290-1 ; *Lancelot*, v. 4711-2 ; *Yvain*, v. 3363-4, 4452-4, 6562-3 ; *Perceval*, v. 697)

Le défi, alors même qu'il est chronologiquement postérieur et qu'il reste dans le domaine des possibles, est actualisé afin de rendre la menace plus vive. L'idée de défi semble fortement liée à ce tour, puisqu'on la retrouve un peu plus loin dans le texte :

E se il de ço se defaut,
Deffie le, quel part qu'il aut.
(*Brut*, v. 8611-8612 ; cp. *Rou III*, v. 7210)

Le verbe *defier* a une valeur telle en ancien français qu'il semble que Wace l'accentue de façon presque systématique. Ou, plus précisément, le locuteur énonce son défi (et, comme il est performatif, accomplit l'acte de langage) dans le réel, afin de rendre la menace de ce défi plus pesante sur l'interlocuteur, qui le percevra comme une limite à sa propre action. Cette récurrence sémantique est d'ailleurs un stylème, puisqu'elle est spécifique à Wace : l'écriture du défi est, chez cet auteur, ritualisée par un tour linguistique récurrent.

De façon plus resserrée, la même protase peut avoir deux apodoses, une au présent et une au futur :

se vencuz es, se l'as perdue,
si an fera autre sa drue.
(*Thèbes*, v. 8987-8⁷⁹)

La première protase est plus expressive, quand la seconde revient à une expression plus neutre. Enfin, les deux tours peuvent alterner suivant les versions du texte et la tradition manuscrite :

se or s'i anbat Eneas,
desconfiz est a cel trespas.
(*Énéas*, v. 6977-8)

Seuls les manuscrits *AB* ont le présent au v. 6978 (ou le manuscrit *A* seul : les variantes des

⁷⁹ Tous les traducteurs lisent « se l'as perdue » comme une apodose ; il serait possible d'en faire une seconde protase toutefois (« Si tu es vaincu, et si tu l'as perdue »), mais ce jugement semble contredit par la tradition manuscrite, encore que les choses soient très floues : *D* a « tu l'as perdue », ce qui en fait nécessairement une apodose ; dans *A*, *se* est sans doute une graphie pour « si » ; J.-J. Salverda de Grave l'édite d'ailleurs ainsi dans sa première édition, mais une nouvelle fois sa *varia lectio* est confuse : il ne donne pas de variantes, ni pour le *si* de sa première édition, ni pour le *se* de la seconde. Même s'il l'avait indiqué d'ailleurs, le problème n'aurait pas été réglé car il aurait fallu connaître les usages de chaque copiste. L'analyse précise du passage reste donc en suspens.

deux éditions de J.-J. Salverda de Grave divergent) ; les autres ont le futur, que J.-J. Salverda de Grave a gardé pour son édition critique mais pas pour l'édition bédieriste de A. Si l'on part du principe que A conserve une leçon plus ancienne, le tour expressif a été normalisé dans les copies suivantes.

Plusieurs phénomènes textuels appuient l'analyse de ce tour comme une variante expressive du tour en *se* + indicatif présent / futur. Les deux tours peuvent apparaître en parasynonymie :

Tuit estes morz si un poi targez⁸⁰ ;
se ci poez estre trivez
come mutuns serrez tuez.
(*Rou III*, v. 1140-1142 ; cp. *Thèbes*, v. 8411-2)

Le locuteur exprime d'abord l'urgence de la situation par le système expressif (variante expressive avec une apodose au présent + antéposition de cette apodose), puis il l'explique par un système à la forme plus régulière (apodose postposée et au futur).

L'antéposition de l'apodose peut elle aussi devenir un procédé expressif : en effet, dans la suite de la phrase, l'énoncé au présent surgit comme s'il était actuel ; ce n'est que par la suite, et donc *a posteriori*, qu'il est rejeté dans le potentiel par *se* introduisant la protase. On a donc une opposition paradoxale entre le réel et l'irréel, puisque la compétence encyclopédique du locuteur lui permet d'identifier immédiatement comme possible un procès qui n'est toutefois pas encore modalisé (l'apodose n'étant énoncée qu'après) : il juge alors problématique son énonciation au présent de l'indicatif, et l'expressivité du tour se trouve dans cette rupture.

Morz sui se tu ne me conseilles.
(*Brut*, v. 8667 ; cp. *Brut*, v. 5523 ; *Rou II*, v. 995, 1435 ; *Rou III*, v. 361, 1140, 8652, 9948 ; *Thèbes*, v. 3944, 4801, 6075, 6681-2, 7743 ; *Énéas*, v. 4883-4, 5856 ; *Thomas*, v. 1571, 2499-500, 2535-6 ; *Cligès*, v. 3534-5, 3718 ; *Lancelot*, v. 1105 ; *Yvain*, v. 1535, 3024-6)

Ici, le paradoxe est particulièrement criant puisque le locuteur affirme sa propre mort. Le syntagme *mort* + *estre* se retrouve d'ailleurs dans plusieurs des occurrences, avec ou sans

⁸⁰ A. Holden ne commente pas plus ce vers qui est hypermétrique. C'est apparemment la leçon de AB, qu'il faudrait imprimer *Tuit estes morz s(i) un poi targez* ; ou, mieux, il faudrait indiquer en marge ou en note que le vers est hypermétrique. C présente une leçon absurde (*m. sans plus t.*) et D une leçon supérieure car respectant la métrique, mais isolée : *m. se vous t.*

antéposition de l'apodose⁸¹, ce qui tend à montrer qu'il s'agit d'un schéma récurrent de l'écriture de Wace.

Deuxième procédé expressif possible accentuant le rendement de ce tour : l'emploi de la forme composée en apodose.

Manda li, s'il ne li aiue,
Tute ad sa terre en fin perdue.
(*Brut*, v. 9147-9148 ; cp. *Rou II*, v. 512, 1044 ; *Rou III*, v. 8227-8 ; *Thèbes*, v. 7602 ; *Cligès*, v. 3102-4, 5312-3, 6383-4 ; *Yvain*, v. 5064-5)

L'apodose est doublement actualisée, puisque la forme composée suggère l'accompli ; et ce, d'autant plus que la valeur corollaire de l'accompli est l'antériorité : le paradoxe est d'autant plus criant que la conséquence est exprimée, ici, comme antérieure à la cause. La protase est donc particulièrement actualisée, ce qui doit créer un effet de rupture avec sa valeur répulsive. La forme composée peut apparaître dans les deux propositions :

« Sire », ce dit Bernart, « moult avons desiré
que en paiz qui durast fusson aseüré,
or i sommes venu se Dex l'a destiné ;
(*Rou II*, v. 2622-4)

Au moment où le locuteur parle, la paix n'est pas faite ; son avènement, désiré par le locuteur, est donc doublement actualisé, par le présent et par la forme composée qui présente les interlocuteurs comme installés dans la paix et non se dirigeant vers elle. La protase indique cependant la part d'incertitude qui entache ce futur.

Troisième procédé expressif, l'alliance entre ce tour et une rupture de la construction classique du discours indirect :

mout menacent Normanz et lez vertuz Diu jurent
que mors sont et destruit se el païs s'aseürent.
(*Rou II*, v. 1043-1044 ; cp. 3977 ; *Rou III*, v. 5764)

Wace fait ici le choix, peut-être influencé par la rime, de ne pas transposer le discours indirect aux temps marqués (*se* + indicatif imparfait / futur II) : la parole de menace surgit de façon moins modalisée dans le récit du narrateur, ce qui lui donne sans doute plus

⁸¹ *Brut*, v. 8667 ; *Rou II*, v. 995, 1044, 1435, 3977 ; *Rou III*, v. 361, 1140, 5764, 8652, 9948 ; *Thèbes*, v. 3944, 4801, 6075, 6681 ; *Énéas*, v. 5856 ; *Thomas*, v. 2499-500 (l'idée est présente, mais sous la forme « pert la vie » : Thomas fait varier la formule), 2535-6 ; *Cligès*, v. 3718 ; *Yvain*, v. 3024. Notons que le motif de la mort se retrouve sans antéposition de l'apodose : *Perceval*, v. 697.

d'impact, car l'expression est plus directe.

Parfois, l'idée de chronologie est rétablie par une apodose à la forme composée ; dans ce cas, la valeur expressive est légèrement atténuée mais toujours présente :

La victorie en voz mains tenez
Se vus cestui ocis avez.
(*Brut*, v. 7823-7824)

Enfin, il faut noter que certaines occurrences sont à mi-chemin entre cet emploi et l'emploi hypothético-déductif que j'étudierai plus loin⁸² :

S'a ceste tinc covenance,
Dunc ment a Ysolt ma fiance ;
E si jo port a Ysolt ma fei,
Vers ma espure me deslei.
(*Thomas*, v. 661-4 ; cp. v. 645-6)

Ce système entre dans la catégorie des variantes expressives du tour avec le futur en apodose, dans le sens où ce tiroir est possible à la place du présent (*mentirai* au v. 662, *desleirai* au v. 664). En revanche, il faut noter que l'apodose exprime moins une conséquence du procès exprimé en protase qu'un commentaire sur ce procès, une nouvelle caractérisation.

III.3.5.2. – Effets de sens spécifiques de *se* + indicatif présent / indicatif présent

A. Le tour exprime une systématique du présent

Le système *se* + indicatif présent / indicatif présent peut cependant avoir un sens propre, différent de celui des systèmes-types. Dans ce cas, le système exprime une action itérative, et c'est sans doute ce qu'A. Sechehaye (1905) appelle le mode objectif. Il s'agit alors de

la **constatation** d'une norme régulière. Avec la suppression de tout décalage chronologique entre les deux propositions, on sort du discours narratif et on entre dans le discours typologique : cette tournure syntaxique se trouve rarement dans l'épopée ou le roman, mais couramment dans les coutumiers, les traités techniques, les « Bestiaires », les sermons en vers [...] qui décrivent les conduites caractéristiques et donc répétables propres à un

⁸² Voir p. 103.

personnage ou à une situation durable. (Batany 1992a, 283)

Le présent a ici une valeur particulièrement étendue (allant du passé à l'avenir ou au moins au présent) ; l'apodose exprime, précisément, le fait survenant ainsi de façon sérielle. Toutefois, ce fait est soumis à une condition, qui peut ou non se réaliser (d'où, sans doute, l'emploi de *se*) ; la protase indique bien qu'il y a un choix, à un moment, entre deux mondes possibles ; mais l'ensemble du tour exprime l'idée que, dans le passé, les deux situations se sont déroulées. Le locuteur ne s'intéresse qu'à l'un des deux mondes possibles, qu'il structure selon un lien logique de cause à effet :

Lur veie oblient et guerpissent
E, se par tens ne s'avertissent,
Tant les funt par mer foleier
Ke sovent les funt periller.

(*Brut*, v. 745-748 ; cp. 1948, 9571-4 ; *Rou II*, v. 3380, 3693 ; *Rou III*, v. 139-41 ; *Thèbes*, v. 3955-8, 5528-9 ; *Énéas*, v. 3835-6, 5252-3, 6738-42, 7472-6 ; *Bérout*, v. 1629-30, 1631-5, 1755-60, 1903-4 ; *Cligès*, v. 498-9, 697-700, 3444-5, 4497-8, 5362, 5363 ; *Yvain*, v. 1328, 1525-6, 2031-2, 2189-90, 2597-8, 3133, 3134, 5375 ; *Perceval*, v. 23-4, 226-7, 244-6, 4673-5, 4676, 6973-5, 8238-9)

Confrontés à la voix des sirènes, les marins se retrouvent face un embranchement binaire de mondes possibles, p (ne pas se protéger à temps) et $\sim p$ (se protéger à temps). Le narrateur, alors, ne raconte que la conséquence de p , qui est q (la dérive sur mer) en laissant sous-entendue la conséquence de $\sim p$, qui est par défaut $\sim q$ (les marins gardent leur cap). En même temps, cette description est systématique en ce que la perte des marins s'est répétée plusieurs fois dans le passé ; mais cette perte était soumise à une condition, exprimée ici par la protase.

Ces énoncés entrent en parasyonymie avec une conditionnelle temporelle en *quand*. Cependant, le sens semble différer : pour reprendre la terminologie culiolienne, on peut considérer qu'avec *quand*, le procès exprimé en principale concerne toutes les situations de p prises en bloc ; la subordonnée en *se*, au contraire, indique que q se vérifie à chaque fois, occurrence par occurrence, que p se vérifie, ce qui accentue la signification systématique. De plus, le système en *se* sous-entend une claire opposition entre p et $\sim p$ alors que les conditionnelles temporelles ne prennent en charge que les cas de figure où p est réalisé (il n'y a pas de balancement) (Vogüé 2001, 27-33).

L'idée de systématique peut s'étendre à celle de norme, qui est souvent associée à ce tour. Cette valeur est particulièrement flagrante lorsque le système exprime une maxime ou une vérité générale :

mais multitude petit valt
se la vertu del ciel i falt.

(*Rou III*, v. 7779-7780 ; cp. v. 9117-9118 ; *Énéas*, v. 321-2, 619-20, 677-80, 1351-4, 1453-4, 1549-50, 9973-5 ; *Thomas*, v. 1606, 1675-8 ; *Bérout*, v. 1389-90, 2345-9 ; *Érec*, v. 5782, 6009-12 ; *Cligès*, v. 585-6, 735-6 ; *Yvain*, v. 151-2, 1866-7, 3875-6 ; *Perceval*, v. 2900-1, 3845-6, 5791-2)

ou encore un principe légal :

nuls homme ne deit autre apeler
si ne l'en poet en fin prover.

(*Thèbes*, v. 9233-4 ; cp. v. 9237-8, 9687-9, 9690-5, 10012-5 ; *Érec*, v. 1975-6 ; *Yvain*, v. 2003-4)

ou enfin lorsqu'il s'accompagne d'une question rhétorique soulignant la nécessité de la conclusion :

que peut fere un soul homme et que peut esplotier
se li homme li failent qui li doivent aidier ?

(*Rou II*, v. 1090-1)

Lorsque le verbe est à la forme composée dans la protase et dans l'apodose, l'aspect d'antériorité prime sur celui d'accompli et le tour exprime une systématique du passé :

Se grant guerre m'est avenue,
Vus l'avez od mei sustenue.
Si jo ai perdu u cunquis,
L'un e l'autre avez od mei pris.

(*Brut*, v. 10783-6)

Toutefois, dans certains cas, l'analyse est plus problématique :

Bien set dire e quel port e quant
Turnent cil qui vunt naviant
S'il en volt prendre garde et cure.

(*Brut*, v. 14249-51)

Ici, l'emploi du verbe *savoir* en apodose brouille l'étiquetage de l'effet de sens, puisque le savoir est une compétence toujours présente chez le sujet. On pourrait supposer que *dire* est l'apodose, mais si on la restitue au futur pour créer un système-type, le sens est radicalement différent (*S'il en volt prendre garde, il dira quel port...* : l'événement est ponctuel). Ici, en fait, *savoir*, qui exprime une compétence stable, vient redoubler l'idée

de systématique du présent exprimée par la construction syntaxique.

Entrent aussi dans cette catégorie des énoncés normatifs qui ne sont pas à proprement parler des vérités générales :

S'il entre en pais en ceste terre,
nuls homme ne li deit faire guerre.
(*Thèbes*, v. 3105-6 ; cp. v. 4252-3, 5884, 8771-4, 9887-8, 9933-7, 10252-4 ; *Énéas*,
v. 2303-4, 2309-12, 2377-8, 8173-4 ; *Cligès*, v. 910-1, 4655-7)

Déjà, la présence du semi-auxiliaire *devoir* en apodose gêne l'identification des types. Mais on peut faire rentrer cet emploi dans cette catégorie, à condition de le situer dans ses marges : on a affaire ici à une extension de l'emploi typologique (Batany 1992a, 283), puisqu'il ne s'agit pas réellement d'une maxime générale, mais d'une norme appliquée à un cas particulier, comme le révèle justement l'emploi de *devoir*. Ici, la tension est nette entre la protase spécifique (« il » désignant Polynice seul) et l'apodose générale (« nuls homme »).

B. Systèmes austiniens et discursifs

Quelques occurrences relèvent du système discursif dit « austinien », dans lequel l'énonciation de l'apodose, fait réel à l'époque présente, n'est pertinente que dans le cadre de la protase, dont la valeur de vérité n'est pas déterminée. Le présent est donc employé en protase selon la configuration *se* + indicatif présent exprimant l'hypothèse ; en apodose, il se justifie par le caractère présent et actuel du fait énoncé :

E s'il nus vuelent guerrier
bien avum cuntre un chevalier
trente u quarante païsanz
(*Rou III*, v. 875-7 ; cp. *Béroul*, v. 3257-62 ; *Érec*, v. 5881-2 ; *Cligès*, v. 4511-2, 5806-10 ;
Lancelot, v. 940-2, 5396 ; *Yvain*, v. 5466-9)

Ce système met en relation un fait réel et attesté en protase (la supériorité numérique des paysans révoltés) et un fait purement hypothétique (la contre-attaque de la noblesse). Ces deux énoncés n'ont pas de lien logique direct entre eux, ce qui confère une valeur expressive au système : c'est à l'énonciataire de le restituer et, comme dans une question rhétorique, le fait de laisser à l'interlocuteur la responsabilité des informations sous-entendues par le locuteur renforce l'influence de ce dernier sur le premier. Cette

expressivité est renforcée, dans ce cas, grâce au remplacement d'une apodose hypothétique (que l'on pourrait gloser par : « notre supériorité numérique nous permettra de gagner ») par une apodose entièrement réelle. L'hypothèse d'une défaite est donc radicalement balayée. Le système austinien peut avoir une valeur pragmatique lorsque l'apodose est un verbe performatif :

De cest blanc gastel vos revest,
s'il vos plect un po a mangier.
(*Érec*, v. 3140-1 ; cp. *Yvain*, v. 4662-3, 6782)

La proposition exprimée en apodose est valide, mais elle n'est pertinente que si Érec a faim (sinon il est inutile de proposer un gâteau). Le système explicite donc la valeur de proposition que peut avoir le système austinien. Notons que le système austinien peut aussi avoir une valeur métadiscursive⁸³ :

Por ce remest que molt sont las
et por la noit, que vespre est bas ;
et s'en voilez oïr la veïr,
la mort Aton depart la fere.
(*Thèbes*, v. 6861-4 ; cp. *Lancelot*, v. 5912-4 ; *Yvain*, v. 282-3 ; *Perceval*, v. 8550-1)

Le procès en apodose relève du récit ; son expression devient pertinente dans le cadre d'une protase véridictive, qui ne fait qu'explicitier tout ce qui est sous-jacent dans une assertion (l'énonciation d'un fait vrai). La protase pourrait paraître pléonastique, mais elle sert ici à opposer les apparences à la vérité, ou plus précisément à hiérarchiser les causes : les combattant semblent se séparer du fait de la nuit tombée, mais la cause profonde est le choc provoqué par la mort d'Atys. Enfin, une occurrence de type austinien semble due à une erreur de copiste :

Et s'a neant le volez metre,
Que la ou criemme se dessoivre,
N'i fet Amors a ramantoivre.
(*Cligès*, v. 3852-4)

Tous les manuscrits sauf Guiot n'ont pas un SH ici : au v. 3852, ils ont « Ensi le vuel a neant metre ». Les éditions critiques (Foerster et Gregory-Luttrell) émendent ici ; mais A. Micha, Ph. Walter et L. Harf-Lancner gardent le texte de Guiot, malgré la difficulté

⁸³ Voir p. 204 pour les systèmes véridictifs.

qu'il présente (le *que* au v. 3853 s'explique alors mal). Au plan sémantique, les traducteurs s'en sortent soit en supprimant ce *que* mais aussi *se* (« Pour réduire au silence tout opposant, là où disparaît la crainte, l'amour n'a plus sa place », L. Harf-Lancner), soit en ajoutant un verbe principal avant *que* (« Si vous voulez réduire votre contradicteur au silence, prouvez-lui qu'Amour n'a pas lieu d'être là où la crainte a disparu », Ph. Walter). Cette dernière solution me semble la plus satisfaisante, au moins au plan sémantique : on aurait alors affaire à un système austinien (« Si vous voulez le réduire au silence, [il est pertinent d'énoncer ce fait attesté :] l'amour n'a pas sa place là où la crainte a disparu »). Elle n'explique toutefois pas le *que* du v. 3853 et il me semble plus probable que Guiot est fautif ici.

Enfin, il faut mentionner les systèmes discursifs relevant de la politesse. Dans ce cas, la protase n'est pas réellement la cause de l'apodose, mais elle justifie l'énonciation de celle-ci. C'est le cas, essentiellement, pour la locution *s'il vous plaist* :

... s'il vous plaist, tort avez.
(*Rou II*, v. 1727 ; cp. *Rou III*, v. 6871-2 ; *Yvain*, v. 5454-5 ; *Perceval*, v. 5656-7)

Ici, d'ailleurs, la locution apparaît comme très grammaticalisée, ou pragmatisée, puisque *s'il vous plaist* modère non pas un ordre (soumis au moins en apparence au bon vouloir de l'interlocuteur) mais l'expression d'un jugement qui pourrait sembler désagréable (dans un contexte de hiérarchie sociale : l'abbé Martin modère son jugement sur les propos du duc Guillaume). L'emploi de *S'il vous plaist* explique alors le présent en apodose, même si celui-ci masque un infinitif :

dez or mez, s'il vous plest, voil estre en vostre main.
(*Rou II*, v. 1950 ; cp. v. 2217)

Le verbe de la protase est, au strict plan syntaxique, *estre*. Mais tout le passage a une forte valeur pragmatique, puisque *s'il vous plest* apparaît comme une modalisation modeste du verbe de volonté tout autant que de la demande implicite (*voil estre en vostre main* cache bien un acte de langage, la demande) ; ici, *voil estre* peut donc autant être lu comme périphrase verbale que comme tour complétif.

Le verbe *voloir* peut aussi apparaître.

Mis conseilz est, se vus vulez,
Que celement nus armum.

(*Brut*, v. 8474-8475 ; cf. *Rou II*, v. 4395)

Se vos vulez, en vérité, ne fait qu'expliciter l'acte pragmatique contenu dans *conseilz* (un fait est exprimé dont le locuteur veut voir la réalisation, mais il soumet le choix de la décision à l'interlocuteur). D'ailleurs, cette analyse n'est pas la seule à expliquer le passage : d'abord parce que *armum* est subordonné à *Mis conseilz est que...*, ce qui peut expliquer son tiroir ; ensuite parce qu'il n'est pas exclu que *se vos vulez* porte sur *mis conseilz est* : la valeur de politesse de *se vos vulez* est encore plus marquée, puisque l'expression même du conseil est soumise à une protase dont, d'ailleurs, la valeur est purement fictive (puisque le locuteur exprime tout de même son conseil). Dans tous les cas, ce système illustre bien le fait que, lorsque la protase est formulaire et de contenu sémantique ténu, l'analyse syntaxique n'est pas forcément claire. Plutôt que de voir une subordination précise de *se vos vulez* à un élément spécifique de la phrase, on peut aussi émettre l'hypothèse que, pour le locuteur, *se vos vulez* a juste un effet pragmatique, de politesse (il laisse à l'interlocuteur le pouvoir de décision : les domaines de la parole et de l'action sont clairement délimités, donc ceux de conseiller et de roi) ; pragmatique plus que syntaxique, cette apodose n'a pas alors à se rattacher précisément à un élément de la phrase et serait incidente à l'énoncé tout entier.

C. Systèmes hypothético-déductifs

Plusieurs occurrences présentent une autre configuration : le procès exprimé en protase est potentiel (cette information étant donnée par le contexte et non contenue dans le tour) et l'apodose exprime un jugement dont l'énonciation dépend de la réalisation de l'acte exprimé en protase. Cet effet de sens mérite un traitement spécifique, dans la mesure où, suivant le sémantisme du commentaire, les occurrences relèvent soit de la variante expressive du tour *se* + indicatif présent / futur (si le jugement est prospectif) soit d'une configuration spécifique (si le jugement porte sur le présent). Ainsi, lorsque le roi de France envisage de proposer à Rollon de devenir son vassal, ses conseillers commentent :

se iceu ne veut pas faire moult a le cuer felon

(*Rou II*, v. 1114 ; cp. *Rou III*, v. 5005-6, 6200 ; *Thèbes*, v. 5542-3 ; *Énéas*, v. 6675-6, 8173-4 ; *Thomas*, v. 717-20, 1525-7⁸⁴, 2689-90 ; *Bérout*, v. 1903-4 ; *Érec*, v. 3898-9 ; *Cligès*, v. 493-4, 2467, 2470, 4526 ; *Lancelot*, v. 4920-2 ; *Yvain*, v. 2496, 5038-9, 5641-4 ; *Perceval*, v. 8538-41)

Ici, il semble difficile de rétablir un futur en apodose⁸⁵ ; en fait, le système reste très logique : la protase exprime un fait potentiel dans le futur ; l'apodose, elle, en exprime la conséquence logique, mais celle-ci, exprimant une caractéristique physique, donc stable, est forcément au présent. Deux lectures sont alors possibles, et concurrentes puisque le contexte ne permet pas de les déterminer. Soit il s'agit d'un système hypothético-déductif (le locuteur déduisant l'apodose de la protase hypothétique), soit il s'agit d'un système discursif dans lequel le jugement exprimé en apodose n'est valable que dans le cadre créé par la protase. L'exemple est révélateur de la difficulté de discerner les cas de systèmes déductifs des cas de systèmes discursifs. Ponctuellement, le caractère inférentiel peut être suggéré par l'emploi d'une conjonction spécifique, comme *donc* :

s'il ne resane tost la plaie,
donc est malvese sa menaie.
(*Énéas*, v. 8113-4 ; cp. *Lancelot*, v. 1878-80)

Par ailleurs, la protase peut exprimer non un potentiel du futur, mais un incertain du présent :

se tu l'aimes, gel tien a sen.
(*Énéas*, v. 8480 ; cp. *Thomas*, v. 1883 ; *Lancelot*, v. 4834-5 ; *Perceval*, v. 1467-8, 3654-5)

La reine n'est pas sûre que Lavine aime Turnus : elle exprime donc cela par une protase ; l'apodose émet un jugement de valeur au présent, mais qui est suspendu à la validation de la protase⁸⁶. Proches de cet effet de sens sont les occurrences présentant en protase un fait

⁸⁴ Les traducteurs considèrent que la protase est ici assertive et traduisent *se* par « puisque » dans « E tut iço vus semble poi, / Se tant de confort cum jo oi / Ne me tolisez al drein » (par ex. Ch. Marchello-Nizia : « Et tout cela ne vous suffit pas, puisque pour finir vous m'enlevez le seul réconfort que je possédais »). Mais je pense qu'une lecture différente est possible : « mais cela ne vous suffit pas, si vous ne m'enlevez pas pour finir mon dernier réconfort », en comprenant l'apodose comme un jugement de valeur dont la validité est suspendue à la vérité de la protase, qu'Yseut présente, de manière feinte, comme non certaine. Elle crée donc un système pseudo-normatif qui fait office de prémisse dans un faux syllogisme hypothétique (Si vous ne m'ôtez pas ce réconfort, cela ne vous suffit pas ; or vous m'ôtez ce réconfort, donc cela ne vous suffit pas : mais ce syllogisme n'est pas valide, la destruction de l'antécédent d'une conditionnelle ne menant pas à la destruction de son conséquent). Dans tous les cas, Yseut prouve par l'absurde que Brangien n'est pas satisfaite de ce qu'elle lui fait subir.

⁸⁵ Il n'est pas impossible toutefois : voir p. 91 pour un tour de même sens avec le futur en apodose.

⁸⁶ On note que ce type d'occurrence est très proche d'une complétive (*Je trouve raisonnable que tu l'aimes*) : à partir du moment où l'apodose juge la protase, on est proche d'une principale exprimant un jugement sur une subordonnée complétive. On touche alors une zone intermédiaire entre les complétives et les circonstancielles, où

dont le locuteur ne connaît pas la valeur de vérité (que ce fait soit un futur possible ou un élément du présent inaccessible au locuteur) et qui conditionne la valeur de vérité de l'apodose. Dans ces cas, la forme composée peut apparaître en apodose, mais ce n'est pas systématique :

Un Normant le retint, qui l'out aperceü,
et li roiz li a dit : « As moi tu congneü ?
Se delivrer me peut moult t'est bien avenu. »
(*Rou II*, v. 2077-9 ; cp. v. 4344-5 ; *Thèbes*, v. 4986-7, *Énéas*, v. 9908-9 ; *Thomas*, v. 2691-2 ; *Cligès*, v. 1027-8)

L'apodose concerne un fait passé, comme l'indique ici la forme composée ; elle exprime un jugement de valeur qui n'est pertinent que si la protase se vérifie. Ainsi, on a un cas de système hypothético-discursif. Le caractère atypique du tour se voit d'ailleurs dans le renversement de l'ordre chronologique protase/apodose (puisque le fait exprimé en protase est postérieur à celui exprimé en apodose). Enfin, il faut noter que l'identification de ce tour passe par la présence d'une structure de jugement en apodose : ici l'adverbe *bien* et la locution adverbiale *por noient* (v. 4345). Dans *Thèbes*, des occurrences fonctionnent légèrement différemment :

se vous voilez oue lui parler,
n'avez mais que demorer.
(*Thèbes*, v. 1354-5 ; cp. v. 1648-9, avec la même apodose)

Tydée a simplement dit qu'il cherchait le roi ; le chevalier qui lui répond en tire une conclusion qui reste hypothétique : c'est le contenu de la protase ; de la vérité de cette conclusion dépend la validité du commentaire, quasi injonctif, qui suit. Le jugement de valeur en apodose peut d'ailleurs indiquer une injonction déguisée :

si lors dist : « N'i estes mis amis,
si li messages s'en vait vis. »
(*Thèbes*, v. 1570-1)

Les proches du roi ayant à cœur de prouver leur amitié et de garder leur statut d'ami, ils feront en sorte de ne pas actualiser la protase et donc de rendre caduc le jugement en question.

il est difficile de faire la part des choses précisément. Voir p. 208 pour une étude plus approfondie de la question.

Face à cet ensemble d'occurrences qui témoignent d'un effet de sens spécifique au tour *se* + indicatif présent / indicatif présent, on observe des cas où le jugement de valeur exprimé en apodose n'est valide que dans le futur :

Ne prise rien quanqu'il ad fait
Se il en pais issi les lais.
(*Brut*, 4229-4230 ; cp. 11007-8, 12484⁸⁷ ; *Rou II*, 347-8 ; cp. *Thèbes*, v. 8345-6, 9221-2, 9816-7 ; *Énéas*, v. 5181 ; *Thomas*, v. 2991-2 ; *Érec*, v. 629-30 ; *Cligès*, v. 3663-4)

Ici, le tour est exprimé au discours indirect libre, ce qui explique l'emploi de la P3. Mais ce qui importe, c'est que l'apodose soit prospective : ici l'emploi du présent relève de l'effet de style. L'idée n'est pas forcément répulsive :

se sain e sauf m'eschapes droiz as que Dex en los
(*Rou II*, v. 2317)

Plus précisément, le locuteur feint de postuler une apodose non répulsive pour l'interlocuteur ; mais le sous-entendu est clairement menaçant, puisque Louis signifie à Richard que ce dernier n'a aucune chance de lui échapper, sauf si Dieu intervient... Et, pour le locuteur, l'apodose est clairement répulsive. Ici, l'analyse doit être affinée par le recours à la situation d'énonciation et aux actes de langage opérés.

Toutefois, certaines occurrences sont plus ambiguës et peuvent varier selon la tradition manuscrite :

parjurez ies, si tu t'en eis (<i>Thèbes</i> , v. 1395)	se tu nel tiens, parjur seras (<i>Thèbes</i> , C, v. 1318)
--	--

La leçon du manuscrit *S* est soutenue par *P*, alors que la leçon de *C* est spécifique à la famille *x*. La leçon au futur s'explique parfaitement : Éthéocle deviendra parjure s'il rompt son serment ; en revanche, la leçon au présent permet deux lectures : 1) le tour est une variante du tour au futur, de sens identique, mais plus expressif (F. Mora semble le comprendre ainsi, puisqu'elle traduit le présent par un futur : « tu seras parjure ») ; 2) le tour a un sens différent, l'apodose étant un jugement porté sur le caractère d'Éthéocle ; il ne faut alors pas comprendre « parjure » comme « celui qui commet un parjure » (ponctuellement) mais

⁸⁷ Pour ce tour, trois manuscrits restituent un système non marqué.

comme « parjure, traître » (supposant un état), ce qui se gloserait par : « si tu romps ton serment, [ce jugement se révélera vrai :] tu as une nature de parjure ». On a donc affaire à une zone un peu floue des systèmes, regroupant les cas où le jugement exprimé en apodose n'est valide que si la protase est réalisée : le jugement peut porter sur le présent, le futur, ou sur les deux. Il y a alors du jeu dans le système, chaque auteur pouvant, pour diverses raisons (sémantiques et/ou métriques, entre autres) choisir de privilégier un temps ou l'autre.

Notons enfin qu'une apodose déductive peut apparaître en même temps qu'une consécutive :

Mais s'en prenc avoir por prison,
dout j'ai consenti son damage
por avoir, non par homenage ;
l'aveir me poet il primes quere
et puis me chacier de sa terre.
(*Thèbes*, v. 6468-72)

La protase envisage un cas de figure (le frère aîné libère le prisonnier contre de l'argent), dont il tire deux éléments : la première protase émet une forme de déduction, en tous cas de jugement, qui glose le procès exprimé en protase ; cela est explicité par la conjonction *dout* et par la forme composée, *a priori* étrange en apodose, mais tout à fait normale : le jugement intervient une fois le procès accompli. D'où la première glose : « alors [on peut dire que] je lui ai nui par avarice et non par fidélité ». Ensuite, l'aîné exprime la conséquence du fait, de manière plus classique (si l'action est accomplie, l'événement décrit en apodose pourra avoir lieu). La seconde protase est une simple conséquence, exprimée au présent du fait de la présence d'un auxiliaire de modalité (le futur me semblant possible ici).

III.3.6. – TOURS SYMETRIQUES AU PASSE

Les tours *se* + indicatif imparfait / indicatif imparfait et *se* + passé simple / passé simple seront étudiés conjointement du fait de la proximité de leurs effets de sens.

III.3.6.1. – Se + indicatif imparfait / indicatif imparfait

Ce système, qui ne discrimine pas la chronologie, exprime une conséquence au passé (Combettes et Monsonogo 1983, 226). Il est l'équivalent, au passé, du tour symétrique au présent de l'indicatif.

A. Systématique du passé

Ce tour exprime une systématique du passé, et correspond donc au tour *se* + indicatif présent / indicatif présent transposé dans le passé. Cet effet de sens est spécifique à Wace (exceptée une occurrence chez Chrétien) :

Se il mangout, se il beveit,
Se il parlout, se il taiseit,
Tutes eures de li pensot,
E en travers la regardot.
(*Brut*, v. 8585-8588 ; cp. *Rou III*, v. 10525-6 ; *Yvain* v. 923-4)

Ici, l'idée de systématique est renforcée par les protases binaires, exprimant à chaque fois des antinomies soit radicales (parler ou se taire) soit culturelles (boire et manger) et visant à balayer tous les mondes possibles ; elles sont reprises de façon résumptive et synthétique par *Tutes eures*.

Une autre occurrence exprime bien le fonctionnement du tour, à la fois par sa construction et par son contexte :

Custume aveit quant il errout,
a chescun mustier k'il truvout,
se il poeit, dedenz entrouit,
s'il ne poeit, defors urout.
(*Rou III*, v. 285-8)

L'idée de systématique est bien exprimée par la locution *custume aveit* (v. 285) ; quant aux deux systèmes parallèles, l'opposition entre énoncé positif (*se il poeit*) et énoncé négatif (*s'il ne poeit*), renforcée par le parallélisme entre les v. 287 et 288, justifie l'emploi de *se*. En effet, Wace aurait pu employer deux propositions temporelles et non hypothétiques ; mais ici les hypothétiques expriment l'embranchement des mondes possibles se présentant à chaque église pour Richard I^{er} : p (*il poeit*) et $\sim p$ (*il ne poeit*), opposition binaire, logique et générale entre deux procès et leur conséquence respective.

B. Transposition en DI de se + indicatif présent / indicatif présent

En discours indirect, le tour *se + indicatif présent / indicatif présent* passe à l'imparfait. Chez Wace, il s'agit de la variante expressive de la forme avec un futur en apodose :

destruite estoit la ville se conroi n'en prenoit
(*Rou II*, v. 413)

On retrouve les mêmes procédés de renforcement expressif que pour le tour hors discours direct : antéposition de l'apodose et utilisation d'une forme composée (ici le passif), sous-entendant l'antériorité et renforçant donc la valeur d'accompli du tour. Dans *Énéas* et chez Chrétien, il s'agit plutôt de tours pseudo-normatifs :

et il de par les deus respont,
que de lor aler ert noianz,
se Oleüs, li deus des vanz,
nan estoit primes apaiez,
qu'uns Greus li fust sacrefiez :
uns d'aus i estovoit morir,
se ja s'an devoient partir.
(*Énéas*, v. 1014-20 ; cp. *Érec*, v. 333-4)

Le tour est entièrement en DI ; le SH des v. 1015-7 s'explique par le fait que l'apodose émet un jugement sur la protase ; au v. 1019-20, la présence d'auxiliaires de modalité en protase et apodose gêne l'analyse : le tour semble être à mi-chemin entre la systématique (puisque ici il s'agit plus d'une règle que d'une systématique) et le tour classique (« estovoit morir » peut commuter avec « morra »). L'emploi d'un semi-auxiliaire crée souvent cet effet de sens, qui ressemble à une norme actualisée.

C. Une occurrence problématique chez Wace

Si ne l'aveies deffié,
Ne il ne t'aveit dreit veé.
(*Brut*, 2781-2782)

J. Weiss traduit par « If you had not defied him, he would have not denied you your rights ». Cette traduction est plus que satisfaisante en contexte : Tonwenne explique à Brenne sa culpabilité et lui dit qu'il est à l'origine du conflit du fait de ses actions guerrières envers son frère. Cependant, cette lecture n'est pas appuyée par l'analyse grammaticale, puisqu'il

semble impossible d'utiliser *ne* comme coordonnant négatif entre la subordonnée et la principale d'un système hypothétique, et que le tour *si* + indicatif imparfait / indicatif imparfait est inadéquat pour exprimer l'irréel du passé. Grammaticalement, la seule analyse possible semble de faire de *si* un adverbe de phrase ; mais il est absurde de faire dire à Tonwenne « Tu ne l'avais pas défié », alors même qu'elle vient de lister les actions de Brenne qui ont été offensantes envers Belin.

L'apparat critique n'aide pas à résoudre la question : le texte varie peu dans sa structure générale, à part *A* qui donne au v. 2781 « ne l'aviez tu *deffié* », forme visiblement fautive, et surtout cinq manuscrits supprimant le *Ne* du v. 2782 (*ASJFT*), ce qui implique pour trois d'entre eux (*ASF*) de trouver un moyen de rajouter une syllabe, et pour les deux autres de créer un vers hypométrique. Un seul manuscrit, *H*, transforme ce *Ne* en *Et*. Ainsi, pour *ASJFT*, la lecture d'un système hypothétique, très atypique, est renforcée par la suppression de *Ne* ; pour *H*, au contraire, le coordonnant *Et* suggère deux propositions indépendantes.

On pourrait envisager une intervention éditoriale : soit on modifie le v. 2781 en *Si ne t'aveit deffié* (= « Ainsi, il ne t'avait pas défié, pas plus qu'il n'avait remis tes droits en cause »), soit le v. 2782 en *Il ne t'avreit dreit veé* (= « Si tu ne l'avais pas défié, il ne t'aurait pas privé de tes droits »). Les deux propositions créent un vers hypométrique, ce qui est problématique (à moins de considérer qu'un vers hypométrique, dans l'original, a été modifié par réflexe par un scribe, soucieux de mètre plus que de sens, mais cette conjecture est plutôt gratuite). Ce passage reste donc un *locus desperatus* à mes yeux.

III.3.6.2. - Se + passé simple / passé simple

À bien des égards, ce tour peut apparaître comme l'équivalent, transposé au passé, du tour *se* + indicatif présent / indicatif présent. Ainsi, *se* + passé simple / passé simple peut exprimer la systématique dans le passé :

E se busuinnus le requist,
S'aidier li pout, ne l'escundist.

(*Brut*, v. 9023-4 ; cp. *Rou I*, 227 ; *Rou II*, 81, 3860 ; *Cligès*, v. 3658-63, 6494-6, 6645-9 ; *Lancelot*, v. 902-4⁸⁸ ; *Perceval*, v. 5568-9, 7155-6)

Deux questions surgissent concernant le tour. La première concerne l'alternance du tour avec l'imparfait ; le faible nombre d'occurrences affaiblit l'analyse statistique, mais on observe que, si les choses sont équilibrées chez Wace (trois occurrences de chaque), Chrétien privilégie nettement le tour à l'imparfait (ce qui est plus conforme au sens moderne des deux tiroirs en question), les autres auteurs n'utilisant ni l'un ni l'autre. Le passé simple n'est pas absurde ici : exprimant l'aspect ponctuel-perfectif, il exprime des événements, ce qui est cohérent avec la lecture qui fait de *se* le sélectionneur de toutes les situations, une par une, où *p* se réalise. Cependant, il n'a pas d'aspect duratif, ou itératif, qui exprime la récurrence dans le passé. Par ailleurs, il semble contextuellement difficile de discriminer un effet de sens et l'alternance pourrait être aléatoire.

La seconde concerne le caractère hypothétique de la protase. En effet, « le caractère de réalité attaché au PS, dû à la perfectivité de ce tiroir grammatical, le rend en effet inapte aux emplois modaux, à l'encontre de l'IMP » (R. Martin 1971, 95). Dans la mesure où le procès en protase est parfois actualisé, on pourrait classer ses occurrences parmi les non-hypothétiques. Et la question rejaillit sur tous les systèmes exprimant une systématique avec *se* : en effet, la protase exprime un fait qui a été actualisé de façon sérielle dans le passé ou le présent. Cependant, il me semble que l'on reste dans l'hypothèse, dans la mesure où *p* est toujours sélectionné par opposition à non-*p*, c'est-à-dire entaché d'une possibilité de non-réalisation. Dans la mesure où cet argument n'est pas déterminant, il semble que ces occurrences relèvent d'une zone intermédiaire dans laquelle la protase se situe entre l'hypothétique et le thétiq.

Or, *se* + passé simple peut exprimer l'hypothèse ; ainsi, le tour peut aussi apparaître avec la valeur « austinienne », qui est compatible elle aussi avec le tour *se* + indicatif présent / indicatif présent :

Se Brennes le volt enginner,
Il s'en sout bien cuntreguaiter.

⁸⁸ Aux v. 6645-9 de *Cligès* et 902-4 de *Lancelot*, le système étant régi, c'est le subjonctif imparfait qui se trouve en apodose.

(*Brut*, v. 2421-2)

L'apodose est réelle et intégrée au récit, d'où l'emploi du passé simple ; la protase semble polyphonique, dans la mesure où elle exprime la pensée de Belin, qui envisage l'attaque de son frère sur le mode possible. Enfin, il n'est pertinent d'énoncer l'apodose que dans le cadre de la protase. De même, le tour hypothético-déductif dans le passé est possible :

trop grant desleauté feïs
se tu le me deïs por mal.
(*Perceval*, v. 3042-3 ; cp. v. 3836⁸⁹)

La protase exprime un fait incertain du passé ; l'apodose, quant à elle, exprime un jugement portant sur la protase (*feïs*, quasi vicariant, reprend le procès de l'apodose, et son complément *desleauté* qualifie l'action), qui n'est pertinent que si le procès dénoté par la protase se révèle réel.

En revanche, dans une occurrence, sa valeur est plus complexe et il pourrait s'agir d'une erreur de copie :

le chevalier couchier an mainnent ;
si dormi, se talant en ot.
(*Lancelot*, v. 2188-9)

Le v. 2189 a trois textes différents suivant les manuscrits :

- dans *VE*, manuscrits notoirement éloignés de l'original, on a « Et dormir, se talent en ot », ce qui restitue un SH intégré tout à fait normal ;
- *T*, isolé mais suivi par Foerster, présente « endormiz s'est, talent en ot », ce qui supprime le SH mais offre un sens limpide ;
- Guiot est appuyé par *A*, ce qui signifie que c'est la solution la plus probable au plan philologique. Il faut alors expliquer le SH ; la plupart des traducteurs supposent que *se* a un sens plus ou moins comparatif (« autant qu'il en eut envie » selon J.-Ch. Aubailly, et D. Poirion et C. Croizy-Naquet sont proches), mais cela serait un sens tout à fait

⁸⁹ Pour ce vers problématique (« S'ele an manti, ce que li nut »), je renvoie à l'édition de F. Lecoy et à la traduction de J. Ribard : il faudrait comprendre « Si elle m'a menti, en quoi cela lui a-t-il fait du tort ? », traduction choisie par la majorité des traducteurs : la protase est un incertain du passé, et l'apodose un jugement sur cet incertain. Mais D. Poirion comprend autrement : il édite « s'ele an manti ce que li nut », et traduit « Elle a pu me mentir sur la gravité du délit ». Ce qui me semble poser deux problèmes : 1) le texte médiéval est assertif (*s'* étant l'abréviation de *si*), alors que la traduction est obligée de modaliser le propos (« a pu ») ; 2) cela suppose que *menti* a pour complément la proposition complétive « ce que li nut », ce qui me semble hardi.

exceptionnel pour *se* ; L. Foulet et K. D. Uitti traduisent par « car il avait envie de le faire », ce qui est conforme au sens de *se* qui signifierait ici « puisque », mais hélas ! cela produit un texte d'une banalité affligeante. Une dernière lecture est possible, et elle serait plus expressive : il faut prendre *se* + passé simple comme un incertain du passé, valeur tout à fait possible ; dès lors, le narrateur semble douter que Lancelot ait envie de dormir (« et il dort, si du moins il en eut envie »). Cette suspension de l'omniscience narrative est possible sous la plume de Chrétien ; on pourrait supposer que, telle Énide, Lancelot n'a pas envie de dormir dans sa quête héroïque ; mais je serai plutôt enclin à y voir une sorte de clin d'œil de la part du narrateur : depuis Ovide, Didon et Thisbé, on sait bien que les âmes tourmentées d'amour ont des crises d'insomnie ! Cette lecture est appuyée par l'occurrence suivante :

Vos meïsmes bien le veïstes,
s'enuit garde vos an preïstes.
(*Yvain*, v. 3883-4 ; cp. v. 1231-2⁹⁰)

L'apodose exprime un fait incertain du passé ; ce fait est soumis à une cause, tout aussi incertaine, exprimée elle aussi au passé simple. Dans ce cas, il faut alors admettre que *se* + passé simple peut bien exprimer la virtualité, et plus précisément l'incertain du passé (la nature ontologique du passé rend difficile l'idée d'un potentiel du passé : à chaque fois, le locuteur ignore la valeur de vérité de la proposition alors même que, l'événement ayant eu lieu, cette proposition a une valeur de vérité).

III.3.7. – TOURS RARES ET DESEQUILIBRES

Il existe, outre les tours principalement représentés, « quantité d'autres types secondaires au sein desquels se produit une élimination progressive » (Wagner 1939, 43) ; cette élimination n'est toutefois pas achevée en moyen français (Combettes et Monsonago 1983)⁹¹. J'avoue que ces types secondaires ont quelque chose de bien mystérieux à mes

⁹⁰ Ces vers sont plus complexes, car intégrés à une question rhétorique : « comant pot avenir / que tu mon signor oceïs / se an traïson nel feïs ». La protase est un incertain du passé, dont la conséquence est elle aussi incertaine. Mais la question rhétorique fait que tout le système, exprimant un incertain du passé, bascule dans l'irréalité.

⁹¹ Sont attestés en moyen français, selon leurs relevés : *se* + futur II / futur II ; *se* + indicatif plus-que-parfait

yeux : je n'ai trouvé ni les raisons de leur apparition, ni celles de leur subsistance, extrêmement minoritaire mais attestée par les textes. Je ne répondrai pas à ces énigmes, me contentant de faire le catalogue de ces formes résiduelles, souvent sans effet de sens particulier et dont l'existence marginale est, de ce fait, inexpliquée. Toutefois, je vais essayer de distinguer trois cas de figure parmi ces tours : 1) les tours sous-représentés mais listés par les grammaires classiques, en essayant de voir si un effet de sens s'y rattache ; 2) les tours exceptionnels, qui s'expliquent en général par une configuration sémantique spécifique ; 3) le cas de tours mixtes avec une protase au subjonctif (surtout imparfait) et une apodose à l'indicatif.

III.3.7.1. - Tours rares

A. *Se* + indicatif présent / futur II

Ce tour asymétrique est analysé comme n'apportant pas de nuance de sens (Moignet 1979, 243 ; Ménard 1994, 239), bien que l'on remarque que le procès de la protase soit présenté comme certain et celui de l'apodose simplement potentiel (Buridant 2000, 633). Il apparaît de façon très restreinte dans le corpus. Il est absent des romans antiques et du *Tristan* de Thomas. Une seule occurrence est présente chez Wace :

se mestier est, por vos morreie,
por vostre cors le mien metreie.
(*Rou III*, v. 7627-8⁹²)

Ce tour n'est pas listé parmi les systèmes rares dans la description de la langue de Wace par A. Holden (1973, 56) ; l'éditeur ne commente pas plus avant ce système. Celui-ci, en vérité, n'apparaît que dans deux manuscrits (*AB*) ; *CD* créent un système normal avec un futur en apodose. Il faut noter cependant deux faits, contradictoires quand à l'analyse du tour :

- *D* est considéré comme un manuscrit déficient, ce qui minore le poids de sa lecture ;
- mais A. Holden (1973, 30-31) note, pour la fin du texte de *Rou*, un groupement

/ futur ou futur II ; *se* + indicatif imparfait / indicatif présent ou futur ; *se* + indicatif présent / futur II.

⁹² Cf. p. 163. *Rou II*, v. 2683-4 et 2864, présente deux occurrences de ce tour, mais celles-ci peuvent s'expliquer par la présence d'un semi-auxiliaire (l'apodose est alors à considérer comme infinitive).

AD contre *BC*, avec ponctuellement « un apparemment plus lâche de *ACD* contre *B* » (p. 30). Ainsi le groupement *AB* contre *CD* est exceptionnel pour cette portion du texte et pour « le comportement général de ces manuscrits [*AB*] » (p. 31) ; on peut émettre l'hypothèse d'une leçon originelle avec une apodose au futur II, corrigée séparément par deux copistes qui y auraient vu une erreur. Cette hypothèse, même si elle est partiellement gratuite, suggère que le système était perçu comme fautif par certains copistes.

L'effet de sens comme les variantes suggèrent que ce tour équivalait au système-type *se* + indicatif présent / futur. La modalisation de la protase s'explique alors difficilement, et ce d'autant plus que la résolution bravache exprimée par l'apodose aurait été plus forte au futur. On peut aussi émettre l'hypothèse que c'est la protase qui est actualisée sous l'influence du caractère figé de son expression (*se mestier est*).

En revanche, chez Bérout, le tour est plus attesté, puisqu'on y trouve huit occurrences, et cinq réellement pertinentes si l'on enlève deux cas de semi-auxiliaire en apodose (ce qui brouille l'analyse syntaxique) et un de tour concessif. Dans plusieurs cas, la syntaxe complexe de la phrase peut suggérer que, pour des raisons de rection, l'apodose s'est retrouvée un peu plus virtualisée que la protase :

se cel anel de vostre doi
ne m'envoiez, si que jel voie,
rien qu'il deïst ge ne cerroie.

(*Bérout*, v. 2711-5, 2794-6 ; cp. v. 3250-4, où le tour est mêlé à une relative hypothétique)

La protase négative, la finale au v. 2795 et la relative au subjonctif imparfait ont pu contribuer à créer un ton virtualisant qui a déclenché l'emploi du futur II en apodose (sans parler de la présence à la rime : Bérout a pu utiliser un tour plus rare pour faciliter sa versification). Par ailleurs, tous ces tours complexes ont une apodose négative ; or, le futur II peut s'analyser comme le versant négatif du futur, ce qui déclenche son apparition. Pour ce qui est des tours syntaxiquement simples, ils apparaissent tous au même endroit, et avec une protase quasi synonymique :

S'un mot en puet li rois oïr
que nos fuson ça asenblé,
il me feroit ardoir en ré.

Dans les trois occurrences, la protase envisage que Marc entende les amants, et l'apodose exprime la conséquence funeste de cela. Une interprétation du tour, trop ingénieuse pour être honnête, est tentante ici : en général, le SH exprimant un monde répulsif (m^-) est exprimé par *se* + indicatif imparfait / futur II. L'acte à ne pas accomplir est exprimé en protase, et sa conséquence désastreuse en apodose. Or, ici, la situation paradoxale du rendez-vous épié fait que l'événement funeste, *a priori* refusé (à savoir que Marc entende les amants) est *justement* en train de se réaliser en ce moment même. Yseut semble alors exprimer malgré elle la vérité de la situation : la protase n'est pas virtualisable, puisqu'elle se réalise ; en revanche, l'apodose reste au futur II puisqu'elle exprime une éventualité qui terrifie les amants et qu'ils ne veulent pas voir s'actualiser. La dissymétrie du tour s'expliquerait alors parce que, justement, ce qui est dit est faux : Yseut postule que, si le roi les voyait, il les tuerait ; mais c'est justement parce qu'il est en train de les voir, et de les entendre craindre cette éventualité, que Marc choisira de ne pas les tuer. Cette lecture est sans doute excessive, mais elle explique le confinement de l'emploi « pur » du tour à un épisode spécifique. Notons d'ailleurs, pour finir, que toutes les occurrences du tour, à l'exception de l'occurrence concessive, sont exprimées par Yseut ; là aussi, l'explication est trop ingénieuse, mais aurait-on affaire à un stylème de personnage, un idiolecte que, pour une raison inexplicable, l'auteur lui aurait attribué ?

Enfin, chez Chrétien, le tour est attesté, au moins dans la copie de Guiot ; mais, en général, la leçon est isolée dans la tradition manuscrite :

a boen seignor seriëz prise
se vos avoec moi remenez.
(*Érec*, v. 3324-5 ; cp. v. 4340-1, 4920 ; *Cligès*, v. 986, 1547-9 ; *Yvain*, v. 1208⁹³)

Aucun relevé de variantes complet existant pour *Érec* hormis celui, déficient, de Foerster,

⁹³ Pour la tradition manuscrite et les pratiques éditoriales des autres occurrences : aux v. 4340-1 et 4920 d'*Érec*, le futur II en apodose n'est présent que chez Guiot ; P. F. Dembowski garde le tour déséquilibré dans les deux cas, mais C. W. Carroll émende dans le premier cas seulement (le second étant de syntaxe plus complexe : le tour est introduit par un passé simple) ; aux v. 986 et 1547-9 de *Cligès*, le futur II en apodose est soit spécifique à Guiot (v. 986) soit supporté par un seul autre manuscrit (*T*) ; Ph. Walter et L. Harf-Lancner gardent le tour déséquilibré, mais ni Foerster, ni S. Gregory et Cl. Luttrell (voir leur commentaire aux p. 256 et 297 de leur édition) ne le font ; au v. 1208 d'*Yvain*, le futur II en apodose n'est présent que chez Guiot. – Notons qu'au v. 740 d'*Yvain* le tour apparaît de manière uniforme dans la tradition manuscrite, mais il a un sens concessif.

il est difficile d'être sûr de l'état de la tradition manuscrite : selon Foerster, le texte de Guiot n'est supporté que par *A*, alors que les autres manuscrits ont « vos seroiz » ; cette leçon est présente au moins dans *BP*, selon l'édition de J.-M. Fritz. Au plan philologique, on est donc relativement désarmé pour faire la part des choses : Guiot est le seul représentant de la famille α pour ce passage, *H* n'ayant pas ces vers ; la famille β a unanimement la leçon choisie par Foerster ; quant à la dernière famille, de comportement erratique, elle présente les deux leçons, si Foerster ne s'est pas trompé. Cependant, la syntaxe normative privilégie la leçon « vos seroiz », et ainsi C. W. Carroll émende le texte de son édition, ce que ne fait toutefois pas P. F. Dembowski.

Les autres occurrences apparaissent au sein d'une tradition manuscrite très embrouillée :

Por ce me pans et sai de fi
Que, se je te vainc ou oci,
Que los ne pris n'i aquerroie,
Ne ja prodome ne verroie.
(*Cligès*, v. 4115-8)

Ici, la tradition manuscrite est loin d'être unanime : le système se trouve dans trois manuscrits dont Guiot (*APT*) ; deux manuscrits ont un imparfait en protase, mais avec des leçons différentes (« te vencoie ci », *R* ; « t'avoie mort ci », *S*) et trois un futur en apodose (*BCM*). La tradition manuscrite de *Cligès* est complexe, mais il semble que ces répartitions ne recourent pas les divisions classiques en familles de manuscrits. Toutefois, l'imparfait en protase est faible (présent dans deux manuscrits seulement : le texte différent suggère deux réécritures séparées) ; il n'est certes pas impossible que le texte original ait été avec un système en *se* + indicatif présent / futur, mais les modifications présentes ailleurs sont inexplicables. L'état de la tradition donne plutôt l'impression que la leçon originale était un système déséquilibré mais qui a choqué certains copistes, qui l'ont rétabli différemment (le consensus se faisant sur la réécriture la plus simple : changer les deux futurs II à la rime en futurs) ; les deux éditions critiques (Foerster et Gregory-Luttrell) gardent d'ailleurs le système déséquilibré : celui-ci semble originel. Notons que le système est régi par « pans et sai », ce qui ne fait qu'embrouiller le problème, puisqu'on attendrait une complétive au

futur après ces verbes. La syntaxe de Chrétien semble flottante ici, mais le tour étrange n'apparaît que sous forme régie chez Chrétien : cela affaiblit la pertinence de l'occurrence.

La tradition est aussi difficile pour ces vers :

Mes, se vos creez mon consoil,
Tant com il sont ancor si pres
Je et vos iriens après.
(*Lancelot*, v. 228-30)

Seul Foerster émende *iriens* en *irons*, toutes les autres éditions étant fidèles au texte de Guiot. C'est que la tradition manuscrite est très confuse ici : sur les cinq manuscrits présentant ces vers, Guiot n'est appuyé par aucun autre témoin ; *T* a un texte proche, mais a *en irons* au lieu de *iriens*, ce qui crée un système régulier ; *A* a la forme *iroumes*, qui semble être une forme dialectale du nord-est de futur (Zink 1989, 185 ; Joly 2002, 158) ; enfin *EG* réécrivent le v. 228 et ajoutent deux vers après lui ; au v. 230, ils ont respectivement *Gen et vos environ* et *Que jo et vos irons*. Foerster suit donc *T*, et propose une leçon cohérente et régulière ; mais si on regarde la tradition manuscrite, tout laisse à croire que les manuscrits ont cherché coûte que coûte, et chacun différemment, à ajouter une syllabe au v. 230 : *T* a *en* devant *irons*, *A* crée la forme *iroumes* qui a l'avantage d'ajouter un *e* muet, *E* copie *environ*, ce qui ressemble fort à une mauvaise lecture de *en irons*, *G* ajoute *Que* en tête de vers et *C* a une forme de futur II. Ce qui permet trois hypothèses, difficiles à hiérarchiser : 1) Chrétien avait la tête ailleurs en écrivant ce passage et a écrit un vers hypométrique, qui contenait donc un futur, obligeant les copistes à pallier cette erreur ; 2) Chrétien a écrit un vers avec *en irons*, gardé par *T* et mal recopié par *E* ; mais *en* s'est perdu pour une raison ou pour une autre et les copistes de *ACG* ont rajouté une syllabe, chacun différemment on l'a vu ; 3) la leçon de Guiot est originelle mais, comme le tour est déséquilibré, le futur II a très tôt été remplacé par un futur, ce qui oblige aux différentes réécritures distinctes que l'on a observées. En l'absence de stemma sûr, il est difficile de faire la part des choses mais Guiot est généralement considéré comme proche de l'archétype. En revanche, ces hypothèses négligent deux éléments : 1) il faudrait prendre en compte le texte de chaque témoin à une échelle large, ce qui est impossible ici : je me suis focalisé sur un seul vers, ce qui suppose que les erreurs ou modifications ont eu lieu

ponctuellement et ne sont pas entraînées par des réécritures plus amples ; 2) le système est poli et le futur II peut apparaître pour des raisons d'atténuation.

En bref, la présence du tour chez Chrétien est plus que suspecte, mais pas impossible ; en revanche, elle relève bel et bien de l'idiolecte de Guiot, sans qu'il semble possible de lui assigner un effet de sens précis.

B. Se + indicatif imparfait / présent

Ce tour, rare (il est d'ailleurs absent des romans antiques et tristaniens), est considéré par les grammaires traditionnelles comme un tour asymétrique sans nuance de sens (Moignet 1979, 243 ; Ménard 1994, 239). Confronté à l'emploi du tour chez Wace et Chrétien, ce jugement semble infondé⁹⁴ : le tour apparaît toujours dans des configurations pragmatiques particulières.

De conseil ai mestier se vous le savïez.

(*Rou II*, v. 2380 ; cp. *Cligès*, v. 2988 : « Et je sai, se je l'osoie dire » ; *Perceval*, v. 2537-9)

Cette occurrence peut se rattacher au fameux type « austinien », dans lequel l'énonciation de la protase est la condition de validité de l'énonciation de l'apodose (ici, l'expression du besoin de conseil n'est pertinente que si l'interlocuteur a les capacités de conseiller le locuteur). Comme l'exemple canonique des austiniens (*Si tu as faim, il y a de l'andouillette au four*), il se caractérise par une insertion dialogale spécifique expliquant sa valeur pragmatique : l'apodose *De conseil ai mestier* est évidemment une injonction, mais sous une forme extrêmement modalisée (qui, notamment, indique bien que le locuteur est dans une situation de manque, et donc de dépendance à l'interlocuteur : la hiérarchie entre celui qui donne des conseils et celui qui en reçoit est respectée en termes de sagesse, même si le conseiller est socialement inférieur à Richard). De fait, la protase semble porter sur ce contenu implicite, sur cet ordre non formulé ; l'emploi de l'imparfait s'explique alors, puisqu'il minore cette demande en contexte de politesse, tout comme l'apodose atténue fortement l'acte injonctif sous-entendu. L'explication d'un imparfait de modalisation

⁹⁴ Cependant, aux v. 1102-4 de l'édition du manuscrit *D* de l'*Énéas* par A. Petit, l'occurrence est présente avec le sens que lui donnent les grammaires traditionnelles (Mosset 2014, 4) ; mais mon édition de référence donne un tour différent, que je commente p. 119. – Chez Chrétien, le tour peut aussi être concessif (*Lancelot*, v. 3790-2).

semble moins adaptée ; en affirmant comme peu probable l'hypothèse que son interlocuteur n'est pas capable de le conseiller, le locuteur pourrait suggérer que son interlocuteur n'est pas sage – ce qui serait malhabile.

Une autre occurrence apparaît, dans une configuration différente. Le roi Henri I^{er} entre en conflit avec le duc Robert, son frère :

E li dus sovent li manda
que Costentin tient e tendra, [...]]
Danfront est de son tenement
e Costentin tot ensement,
e se li dus en son fieu prent
n'en deit aveir nul maltalent,
kar se li reis gardout raison
li dus ne li fait si dreit non.
(*Rou III*, v. 10747-56)

Le système achève et synthétise une question féodale et légale. Le discours indirect explique l'emploi de l'imparfait en protase ; de ce fait, l'emploi de l'indicatif présent est étrange même pour un discours indirect, et cette rupture du discours indirect soudaine, si elle est possible en ancien français, représente sans doute un effet d'emphase que Wace semble apprécier.

Ce qui ne règle pas la question du tour ici employé. Il s'agit d'un effet de sens inédit : la protase exprime un jugement, ici porté à la généralité par l'emploi du présent, et la protase mentionne la réflexion de l'interlocuteur à qui ce jugement est destiné. La protase est donc véridictive et pragmatique :

– véridictive, car l'énoncé de l'apodose est soumis à la raison ; le jugement est issu d'une réflexion légale, ce dont témoigne le contexte ;

– pragmatique, car l'énonciation de l'apodose est soumise au jugement que le roi est raisonnable ; évidemment, le locuteur ne s'attend pas à ce que jugement soit refusé par l'interlocuteur (on suppose logiquement que celui-ci ne voudra pas être accusé d'idiotie ou d'illégalité). Non seulement le locuteur suppose que son énoncé est raisonnable, mais il utilise la structure forte du système hypothétique pour imposer ce jugement à son interlocuteur (on pourrait gloser le système de la sorte, en explicitant la force pragmatique du système – laquelle force est nettement augmentée par le fait que l'acte pragmatique est

justement sous-entendu par la juxtaposition hardie des deux propositions : *Si le roi restait raisonnable [alors il devrait reconnaître que] le duc n'a agit que dans son bon droit*).

C. *Se* + indicatif imparfait / futur

Ce système est considéré comme un tour asymétrique dans les grammaires traditionnelles (Moignet 1979, 243 ; Ménard 1994, 239) ; il s'agirait d'une variante stylistique (Wagner 1939, 63). Le tour est rare et son existence dans les œuvres du corpus est souvent problématique. Ainsi, dans *Énéas*, le futur peut s'analyser autrement :

et il de par les deus respont,
que de lor aler ert noianz,
se Oleüs, li deus des vanz,
nan estoit primes apaiez.
(*Énéas*, v. 1015-7)

Même s'il est possible de faire de *ert* un futur, je préfère y lire un imparfait⁹⁵. Dans *Thèbes*, une occurrence est isolée dans la tradition manuscrite :

haïne et blasme en avrez
si sanz esguart si l'ociez.
(*Thèbes*, v. 9151-2)

La tradition manuscrite diverge beaucoup ici, ce qui mérite commentaire :

— le manuscrit *S*, tel qu'édité par F. Mora, présente un tour déséquilibré et le v. 9151 est hypométrique ; mais L. Constans lit *aurez* avec un hiatus pour *avrez* dans sa *varia lectio*, ce qui suppose, si je comprends bien, *aürez* si on devait éditer le texte. Cela ne résout pas le problème, puisqu'il faut alors expliquer cette forme : s'il s'agit du verbe *avoir*, je ne vois pas d'où peut venir le hiatus (il faudrait alors postuler la chute d'un *e* svarabhaktique et éditer *av[e]rez*, mais ce n'est plus la solution proposée par L. Constans) ; s'il s'agit d'un autre verbe, je ne vois pas duquel il peut s'agir.

⁹⁵ Voir p. 108. La représentation du tour dans la tradition manuscrite est difficile à estimer : dans sa première édition, critique, J.-J. Salverda de Grave édite « est » au v. 1016 mais ne donne aucune variante ; dans son édition bédieriste du manuscrit *A*, il donne « ert », sans variante non plus. A. Petit, dans son édition de *D*, a « est ». Je serai tenté de croire que seul *A* a « ert » et que J.-J. Salverda a oublié de modifier sa *varia lectio* en changeant le texte entre les deux éditions. La reproduction du manuscrit *A* sur le site de la laurentienne est trop mauvaise pour vérifier la leçon du texte ; j'ai pu regarder des reproductions des manuscrits *FGI*, mais sans comparaison poussée avec le système graphique de chaque copiste, il est difficile d'être sûr : je crois que *FI* ont « est » et *G* a peut-être « ert ». Le tour *se* + indicatif imparfait / indicatif présent apparaît donc au moins dans le manuscrit *D* d'*Énéas*, et semble être un tour asymétrique sans nuance de sens, par opposition à son utilisation par Wace, que j'analyse p. 117.

— la famille *x* a le futur II au v. 9151 (*avriez* dans *C*, *veriez* dans *B*), ce qui rétablit un octosyllabe et est conforme avec le sens (description de *m*⁻) ; L. Constans a d'ailleurs édité *avriez* dans son édition critique. Mais il faut noter que cette solution est douteuse : le verbe problématique n'a pas la même forme dans chaque manuscrit, et chacun présente une leçon isolée au v. 9151, avec une légère modification pour *C* (« s'en tel manière l'ociez ») mais un changement plus net dans *B*, ce qui crée un système mixte très déséquilibré (« Se en tel suen l'ocissiez ») ;

— la famille *y* intervient plus lourdement, en réécrivant le couplet pour obtenir un tour normal, cette fois-ci en *se* + indicatif présent / futur (« Grant blasme en aras a tous dis / Se tu sans jugement l'ocis »).

L'impression que cela donne, c'est qu'il y a une leçon originelle difficile, différemment corrigée par les copistes, avec des résultats spécifiques à chaque manuscrit : système atypique et rythme irrégulier dans *S*, notoirement défectueux ; système normativisé dans *C*, mais sans le support de l'autre manuscrit de sa famille ; réécriture plus profonde dans *y*. Cette leçon originelle est-elle le tour en *se* + indicatif imparfait / futur ? Rien n'est moins sûr et rien n'indique en contexte un fonctionnement spécifique du tour qui justifierait l'emploi d'une forme spéciale.

Chez Chrétien, le tour est présent ponctuellement ; il peut avoir un sens concessif (*Cligès*, v. 2463-4 ; *Lancelot*, v. 1177-80) ; ailleurs, la faute de copie n'est pas à exclure :

Mes s'il vos pleisoit a entendre,
Bien vos ferai le voir antandre.
(*Cligès*, v. 2789-90 ; cp. *Perceval*, v. 2818-9)

Tous les manuscrits sauf celui de Guiot ont « i plect » en protase, et S. Gregory et Cl. Luttrell émendent leur édition critique, ce qui rejoint le choix de Foerster, en arguant que le tour est atypique chez Guiot (L. Harf-Lancner et Ph. Walter gardent cependant le texte de Guiot dans leurs éditions). Ici cependant, l'imparfait pourrait s'expliquer par une atténuation polie de la protase ; mais en général l'apodose est au futur II dans ce genre de cas⁹⁶. Chez Chrétien donc, le tour semblerait en fait lié explicitement à l'effet de sens

⁹⁶ L'occurrence de *Perceval* (v. 2818-9) a aussi un protase en *s'il vos pleisoit* ; seuls deux manuscrits ont le

concessif, s'il n'était cette occurrence :

Mes l'amor devandra haïne
Que j'ai en vos, toz an soiez
Seüirs, se vos trespasiez
Le terme que je vos dirai.
(*Yvain*, v. 2564-7)

Le tour est stable dans les manuscrits, excepté dans *S* qui corrige *devandra* en *deverroit* et *trespasiez* en *trespasies*, ce qui crée un système déséquilibré, mais dans l'autre sens (et, accessoirement, un vers hypométrique au v. 2566). À moins de postuler un tour gratuit dont on ignore pourquoi il surgirait ici, il faut supposer qu'il y a un effet de sens : Laudine insiste sur la conséquence à éviter (au futur) avant d'indiquer comment l'éviter justement (par une protase à l'imparfait : le vers est virtualisé). L'ordre des propositions serait alors expressif : un fait funeste est d'abord exprimé, avec une certitude faine (*l'amor devandra haïne*), pour mieux frapper l'interlocuteur, avant de signaler que ce fait est en vérité une simple possibilité, dépendante d'une cause qui est elle-même rejetée dans un monde refusé ou peu probable (*se vos trespasiez*).

Chez Wace, les choses sont peu claires : les deux occurrences candidates sont présentes dans le *Rou*, à la tradition manuscrite plutôt altérée :

se l'en lessiez aler o iex, o poinz, o piez,
qu'il n'ait les g(a)arez cuiz et lez deus piez trenchiez,
encor fera Franchoiz corouchouz e iriez.
(*Rou II*, v. 2242-2244)

Le système, dans la bouche de conseillers, exprime le potentiel du futur. Sa forme semble être un mélange du système-type *se* + indicatif présent / futur et du système expressif *se* + indicatif imparfait / futur II. En effet, les conseillers expriment ici un monde qu'ils ne veulent pas voir réalisé, ce qui explique le tiroir de la protase (modalisée pour signifier le désaccord ; il faut noter que cette modalisation s'accorde avec les étranges futurs II injonctifs qui précèdent) ; en revanche, l'apodose est au futur, ce qui actualise la conséquence répulsive. Cette lecture, peut-être excessivement sémantisante, permet de

futur en apodose, AC. Le tour déséquilibré ne se trouve pas dans les éditions critiques, mais F. Lecoy et D. Poirion le conservent.

montrer le double jeu des conseillers : à la fois exprimer un désaccord (en protase) et à la fois le justifier de façon expressive par un monde répulsif au futur (en apodose).

Face à cette lecture stylistique, et malgré le silence de A. Holden sur ce tour, l'hypothèse d'une faute scribale n'est pas à exclure, mais toute émendation serait arbitraire et hasardeuse (faut-il émender *fera* en *feroit* ou *lessiez* en *laissez* ?). Toutefois, une autre occurrence pourrait servir d'appui à l'existence du tour *se* + indicatif imparfait / futur chez Wace :

« trover lez porrez ja s'auques vous hastiez,
veez les en cel mont, alez, si vous vengiez. »
(*Rou II*, v. 914-915)

Il faut avant tout mentionner le fait que, selon mon point de vue méthodologique, ce tour doit être classé sous l'étiquette *se* + indicatif imparfait / infinitif (régé par le verbe introducteur *porrez*). Mais cette analyse ne suffit pas à balayer tous les problèmes, d'autant plus que ce tour a été commenté à plusieurs reprises. A. Holden n'analyse pas l'apodose comme infinitive et note l'étrangeté du tour :

L'emploi du fut. et de l'imparf. dans les deux membres d'une proposition hypothétique est étrangère aux habitudes de l'a. fr., et nous n'en avons pas relevé d'autre exemple chez Wace⁹⁷. Cette construction est acceptée comme authentique par von Wartburg, *Évol. et Struct. lang. franç.*, 96, mais la possibilité d'une corruption du texte doit subsister. (Holden 1973, 182)

S'il l'on voulait émender le texte, il faudrait imprimer *hastiez* et trouver un moyen d'ajouter une syllabe dans le second hémistiche du v. 914. En effet, le contexte montre bien qu'il s'agit d'un potentiel du futur, et il semble difficile de postuler un système *se* + indicatif imparfait / futur II exprimant une modalisation de ce potentiel ; les vassaux n'ont aucun intérêt à présenter l'attaque d'Elbes de Poitiers sur les Normands comme de faible possibilité, alors qu'ils essaient de convaincre celui-ci de partir contre eux. Il semble donc que ce soit la forme *hastiez* qui pose problème, et non *porrez*. Cette lecture sémantique pourrait servir d'argument en faveur de l'hypothèse d'A. Holden, selon lequel le texte est

⁹⁷ A. Holden semble ne pas avoir repéré le système des v. 2242-4 de *Rou II*, qu'il ne commente d'ailleurs pas en note.

corrompu ici⁹⁸.

Toutefois, W. von Wartburg présente une analyse différente du passage :

Il faut rappeler que l'ancien français connaissait encore un autre type de phrase hypothétique créé par le galloroman de l'époque mérovingienne. C'est celui qui se sert de l'imperf. Il exprime une nuance particulière : il n'est ni irréal ni potentiel ('supposé que'). Ainsi Rou : *truver les purrez ja, s'alkes vus hastiez* [sic], 'supposé que vous vous dépêchiez un peu'. Le verbe de la phrase principale est encore au futur. C'est qu'on ne s'exprime pas sur la probabilité de la réalisation. (Wartburg 1971, 95)

Je peine à comprendre le sens donné de « supposé que » : même si « supposé que » exprime un décrochage vers l'abstraction, le fait exprimé demeure potentiel, puisque l'abstraction vise à exprimer une capacité en puissance chez Elbes ; et, en contexte, on se demande pourquoi surgit brusquement cette abstraction dans un discours à visée pragmatique. Il en va de même pour l'exemple de *Rou II* : l'hypothèse présentée en protase n'est pas évoquée comme une abstraction, mais bien comme une possibilité d'action, dont la conséquence répulsive pour l'interlocuteur sert d'argument au locuteur. (En revanche, cette lecture convient bien à l'occurrence d'*Yvain*.)

Le sens donné à l'expression par W. von Wartburg s'oppose d'ailleurs aux propos des grammaires traditionnelles, qui ne donnent pas de sens particulier pour ce tour. S'il fallait accorder une valeur sémantique à la dissymétrie, je l'analyserais pour ma part de la sorte :

– la protase exprime un procès modalisé ; dans les deux occurrences, le locuteur ne veut pas que ce procès soit actualisé et il semble l'exprimer par cette modalisation ;

– à l'inverse, l'apodose présente un procès non modalisé : le locuteur pourrait, par le futur, accentuer l'inéluctabilité de la conséquence et, en exprimant au futur le procès répulsif pour l'interlocuteur, il le rend plus vif afin d'accentuer cette répulsion.

Cette hypothèse souffre de sa gratuité : les occurrences sont rares (dont une qui peut être éliminée car l'apodose est infinitive, et l'autre que l'on pourrait émender, même si

⁹⁸ Il n'y aurait même pas à émender le texte ici : il suffit d'imprimer *hastiez* et d'indiquer que le vers est hypométrique. Pourquoi Wace lui-même, peut-être induit en erreur par la proximité entre *hastiez* et *hastiez*, n'aurait-il pas laissé passer un vers hypométrique dans son œuvre ? Toute irrégularité n'est pas forcément une corruption. Évidemment, la tradition manuscrite défectueuse des parties en alexandrin du *Roman de Rou* n'appuie pas cette lecture. Dans tous les cas, on voit bien ici que deux normes, la syntaxe et le mètre, entrent en conflit pour présenter un texte satisfaisant.

cela se ferait avec difficulté) et, surtout, le texte présente souvent le même genre de configuration pragmatique (expression d'un fait envisagé par l'interlocuteur, mais que le locuteur veut ne pas voir accompli ; le locuteur argumente en présentant en apodose la conséquence funeste du procès en question) sans que le locuteur n'utilise le futur expressif en protase. Cette analyse n'est d'ailleurs pas conforme avec l'occurrence du tour que l'on trouve chez Bérout :

S'or poïons conseil trover
de la roïne racorder,
je ne querrai ja plus nul jor
estre o le roi Marc a seignor,
ainz m'en irai ançois un mois
en Bretagne ou en Loenois.
(*Bérout*, v. 2305-10)

Ici, la protase ne semble pas refusée par Tristan (sauf à considérer qu'une forme d'inconscient s'exprime ici malgré lui) ; en revanche, l'opposition peut se justifier par la tension entre une protase que Tristan juge peu probable ou difficile à actualiser, et l'assurance avec laquelle il affirme la contrepartie qu'il offrirait à Marc en cas de compromis.

III.3.7.2. - Tours exceptionnels

A. *Se* + indicatif présent / imparfait

Ce tour s'explique pour des raisons énonciatives et syntaxiques :

Vi sor le pin toz amassez
oisiax, s'est qui croire le vuelle,
qu'il n'i paroit branche ne fuelle
que tot ne fust covert d'oisiax.
(*Yvain*, v. 458-61)

L'imparfait de l'apodose, elle-même dépendante du verbe *veoir*, s'explique pour des raisons d'accord et parce qu'il s'agit d'un passage descriptif au sein d'un récit au passé ; quant à la protase, si elle n'influence pas la forme de l'apodose, c'est parce qu'elle est métadiscursive : elle porte sur l'énonciation de l'apodose et non sur son contenu, puisqu'elle ouvre un monde possible où on croirait à sa validité. L'effet est net : Calogrenant a conscience que ce qu'il décrit est merveilleux, et est obligé de postuler de

manière purement hypothétique qu'on le croie pour pouvoir énoncer sa description.

B. Se + indicatif présent / passé simple

Ce tour, rare, s'explique toutefois aisément : dans tous les cas, l'apodose est un fait asserté et attesté, mais cette attestation se fait toujours selon un cadre hypothétique exprimé par la conditionnelle. Il peut alors s'agir d'un emploi austinien :

Si tu enquiers le non celui
par qui il fu morz, bien le conui.
(*Thèbes*, v. 401-2 ; cp. *Lancelot*, v. 4255-6)

Le tour, présent dans tous les manuscrits sans variation, est austinien : il n'y a pas de lien causal entre la protase et l'apodose mais, plus précisément, l'hypothèse envisagée en protase rend pertinente l'énonciation d'un fait attesté en apodose. Toutefois, le tour mérite d'être commenté plus précisément. La protase évoque un fait hypothétique ; en contexte, elle a une valeur pragmatique : Œdipe anticipe la demande de Jocaste, ce qui lui permettra de mieux la pallier (il demande juste après à Jocaste de pardonner à l'assassin qu'il va nommer). Quant à l'apodose, le passé simple est naturellement compatible avec le fait que le procès évoqué est réel et non hypothétique ; en revanche, il faut l'expliquer : sans doute peut-on considérer ici que *conoistre* signifie moins « connaître » qu'« apprendre », sinon le passé simple me semble injustifiable (et ce, malgré les traductions d'A. Petit et F. Mora, qui utilisent tous deux un présent : « connais »).

L'emploi austinien peut être réinvesti d'enjeux dialogaux :

Mais Daires, si vous plaist, nos fist.
(*Thèbes*, v. 9852)

Il me semble que l'énoncé est conforme aux critères définitoires de l'emploi austinien : apodose assertée, mais énoncée dans le cadre de pertinence de la protase. Sauf qu'ici, la protase est spécifique puisqu'elle implique une forme d'approbation de l'interlocuteur (*si vous plaist*). L'effet créé me semble alors relever de l'atténuation, pour deux raisons : 1) *s'il vous plaist* est généralement lié aux règles conversationnelles de politesse ; 2) le cadre d'énonciation de l'apodose est le bon vouloir de l'interlocuteur : le locuteur feint d'asserter une vérité dérangeante au sein d'un monde possible validé par l'interlocuteur.

Mais on mesure l'hypocrisie du dispositif puisque l'apodose est assertée tout de même (elle est au passé simple) et le recours au bon vouloir de l'interlocuteur lui est imposé et non proposé. La protase relève alors plus de la feinte que de la prise en compte réelle de l'interlocuteur.

Enfin, l'emploi austinien peut cacher un commentaire :

Et se li cors sanz le cuer vit,
tel mervoille nul hom ne vit.
(*Yvain*, v. 2649-50)

Le tour est difficile à analyser ; je serai d'avis de le lire comme un tour austinien : l'apodose est attestée (personne ne vit jamais cette merveille) et la protase exprime le cadre de pertinence de l'énonciation de l'apodose. Mais ici, il y a un lien créé entre la protase et l'apodose puisque *tel*, en apodose, reprend le contenu de la protase. L'occurrence est donc à mi-chemin entre un système austinien et une complétive.

C. *Se* + indicatif présent / subjonctif

Le premier cas, avec le subjonctif imparfait en apodose, ne pose pas de problème :

S'ele onques a vos parler sialt,
N'an deüst or feire dangier.
(*Lancelot*, v. 3986-7)

Ici aussi, le tour, quoiqu'atypique, s'explique parfaitement. L'apodose est un tour classique où *devoir* au subjonctif imparfait exprime qu'une action qui aurait dû être faite n'a pas été accomplie dans le présent (d'où la présence de *or*) : « elle ne devrait pas maintenant le refuser ». La protase exprime le cadre de pertinence de ce jugement, même si son sens précis est difficile à déterminer : je serai tenté de le lire comme un incertain, s'étendant du présent vers le passé (ce qu'exprime le tiroir présent mais aussi la forme *onques*) ; dans cette lecture, Bademagu subordonne son jugement à une hypothèse qu'il émet à propos du comportement de la reine, comportement qu'il ne connaît pas directement mais qu'il infère (« Si jamais elle a l'habitude de parler avec vous [et je ne sais pas si c'est vrai] »). Une autre lecture possible ferait de la protase une assertion (*se* = « puisque »), mais cela présuppose que Bademagu connaît le comportement de Guenièvre : l'explication est possible au plan linguistique mais convient moins au contexte.

En revanche l'occurrence suivante est plus difficile :

Coment puse i estre honoré,
Se jo par vus sui avilee ?
(*Thomas*, v. 1601-2)

F. Lecoy et Ch. Marchello-Nizia gardent ici la leçon de Douce ; le manuscrit de Turin a *Coment puige*, ce qui fait que le texte a été édité par Bédier *puis jo*, émendation reprise par B. H. Wind, J.-Ch. Payen, Ph. Walter et S. Gregory ; il faut noter que cette leçon n'est présente telle quelle dans aucun manuscrit. La tradition manuscrite est donc peu claire ici et l'apodose au subjonctif s'explique mal et il n'est d'ailleurs pas impossible de voir en *puse* une graphie de l'indicatif présent *pus* (présente au v. 2427 du roman par ex.).

D. Se + futur / futur II

Ce tour pour le moins atypique se trouve dans *Thèbes*, même s'il n'est pas présent dans tous les manuscrits :

A ! Diex, si ja verrai le jor
que je les puisse mettre en tor,
que la force sur eux fust meie,
come volentiers m'en vengereie !
(*Thèbes*, v. 3947-50)

Diex, verré je ja mes le jour
ques puisse metre en cele tour !
Que fust seur aux la force moie,
mout volentiers m'en vengeroie.
(*Thèbes*, C, v. 3877-80)

Le texte de *S* est cependant très proche du texte critique de Constans ; la leçon de *C* est isolée, tout comme celle de *P*, que je ne cite pas mais qui supprime le *si* au v. 3947. Le texte de *S* est sans doute originel, et sa difficulté peut expliquer qu'il ait été modifié différemment par deux manuscrits de familles différentes (*CP*) alors même que la leçon de *S* est attestée par le reste de la tradition manuscrite. F. Mora dans sa traduction, et sans doute L. Constans dans sa ponctuation, semblent lire le tour comme un seul SH ; cela crée un tour très atypique mais de sens clair. Une autre analyse nécessite d'expliquer *si* ; il me semble qu'il est possible d'y voir un adverbe de phrase adversatif, Éthéocle ayant mentionné auparavant son désarroi à l'idée de ne pas se venger des traîtres : « Ah, Dieu ! je verrai plutôt le jour où je pourrai les enfermer dans une tour et où j'aurai l'avantage sur eux. Comme je me vengerais d'eux avec plaisir ! » Dans ce cas, il faudrait une ponctuation forte, par exemple un point-virgule, après le v. 3949. Cette lecture souffre toutefois d'une objection, la suite de deux éléments prédicatifs (*si ja*) étant rare en zone préverbale.

E. Se + indicatif imparfait / passé simple

Ce tour est très rare ; dans la seule occurrence de Chrétien, il s'explique aisément : il s'agit d'un des cas de figure où la notion de « type » atteint ses limites puisque le fonctionnement spécifique et indépendant du tour prend le pas sur l'existence de systèmes réguliers et étiquetable :

Bien sachiez que mar me feristes,
Se ge au frain une des mains
Vos pooie tenir au main.
(*Lancelot*, v. 792-4)

Le sens du passage est net, même si deux analyses linguistiques sont possibles :

— le système s'analyse comme un austinien : l'apodose n'est énoncée que dans le cadre de pertinence de la protase. Cette lecture a deux inconvénients : cela suppose une apodose assertée, ce qui peut être le cas ici (*mar* et le passé simple suggèrent un investissement fort du locuteur sur le propos) mais n'est pas certain ; et la protase est originale, car elle porte sur un futur modalisé (d'où l'indicatif imparfait) et non un présent incertain. La glose serait alors : « Si je pouvais vous tenir par le frain [alors il serait pertinent de dire :] vous m'avez frappé pour votre malheur ». On aurait alors une sorte de collusion entre le tour austinien (par la structure énonciative) et le tour classique (par son fonctionnement modal) ;

— le système s'analyse comme un système classique, mais l'on considère que *mar* + passé simple est l'équivalent sémantique d'un futur (« vous m'avez frappé pour votre malheur » = « vous regretterez cela »). La spécificité de *mar* explique alors le fonctionnement étrange.

La première analyse est plus ingénieuse, et sans doute plus pertinente au plan linguistique ; mais la seconde a l'avantage de correspondre à une lecture intuitive.

Une autre occurrence, chez Wace, semble exprimer l'irréel du présent :

Cesar, se tu te purpensoues
E si tu raisun esgardoues,
Merveilluse hunte feïs
(*Brut*, v. 3929-3931)

Le contexte ne donne pas plus d'indications sur d'éventuelles valeurs de ce tour. Peut-être le mode de l'apodose renforce-t-il la valeur d'irréalité de cette supposition.

F. Se + indicatif imparfait / subjonctif imparfait

Ce type n'apparaît que chez Bérout et s'explique par un fonctionnement indépendant de l'apodose. Elle peut être au subjonctif afin de souligner une négation :

Beaus amis douz, se ja corage
vos ert venuz de repentir,
or ne peüst meus avenir.
(*Bérout*, v. 2270-2)

Le sens du passage n'est pas tout à fait clair (Ewert 1970, 202 ; Reid 1972, 83) ; il me semble que l'apodose est possible seule : il s'agit d'un subjonctif imparfait renforçant une négation (voir le français moderne : « cela ne pourrait mieux advenir », où le futur II ne sert qu'à donner plus d'ampleur à la négation en la situant à un niveau plus virtuel). Ce procès expressif est conditionné par une protase qui le rend pertinent : Yseut émet une hypothèse sur le présent (il s'agit donc d'incertain plus que de potentiel), quasi échoïque puisque Tristan a longuement évoqué ses regrets sans toutefois se repentir explicitement (une glose lourde serait alors : « Si la volonté de vous repentir vous était venue [comme je peux le deviner à vos propos] »). Ailleurs, l'apodose est une question rhétorique :

mais vos barons, en vos ballie
s'il les trovout, nes vilonast ?
Encor en ert ta terre en gast.
(*Bérout*, v. 1106-8)

C'est du moins l'analyse qui me semble la plus probable du passage ; elle est proposée par T. B. W. Reid (1965, 264-5 ; 1972, 45) et reprise dans mon édition de référence ainsi que dans celle de G. Paradisi : « mais vos barons, s'il les trouvait dans votre royaume, ne les battrait-il pas ? » Cette solution semble la plus simple et la plus « béroutienne » (Braet et Raynaud de Lage 2012, 55), même si on lui a reprochée d'être peu naturelle (Gregory 1981, 3 ; Sandqvist 1984, 46), ce que je trouve parfaitement injustifié, et de forcer le sens de *encor* au v. 1108 (Blakey 1976, 133) ; mais le terme s'explique parfaitement avec le sens de « aussitôt » (Braet et Raynaud de Lage 2012, 56). Cette solution a l'avantage de remplacer le texte admis jusqu'ici (proposé par E. Muret repris par A. Ewert, J.-Ch. Payen, Ph. Walter et D. Poirion), avec une virgule après *vilonast* : il y a alors deux protases, « s'il les trovout » et « nes vilonast », portant sur l'apodose « encor en ert ta terre en gast ». Mais cette lecture a suscité trois reproches (Reid 1972, 44-5) : 1) cela suppose

que *nes* soit l'enclise de *ne* conjonction de coordination + pronom personnel, ce qui est étrange ; ce reproche est admis par deux éditeurs ayant pourtant choisi cette solution, A. Ewert (1970, 147) et L-M. Defourques (1947, 143) ; 2) les deux protases sont asymétriques, ce qui serait explicable par un décalage expressif entre les protases, de moins en moins actualisées (Batany 2001, 199) ; 3) le SH créé est ainsi anormal ; mais le tour *se* + indicatif imparfait / futur se retrouve chez Bérout (v. 2305-10) et ailleurs dans le corpus⁹⁹. Le reproche 1) me semble incontestable ; le 2) ne se conteste qu'au prix d'une analytique stylistique douteuse : les arguments me semblent suffisamment forts pour privilégier la lecture de T. B. W. Reid¹⁰⁰.

Dans les deux cas, Bérout n'hésite pas à allier deux effets de langue, une tournure souvent expressive (la question rhétorique ou le subjonctif renforçant une négation) à un tour hypothétique. Cela témoigne d'un idiolecte qui peut être investi stylistiquement : 1) Bérout a une idiosyntaxe du subjonctif souvent relativement souple ; 2) Bérout a une idiosyntaxe des conditionnelles elle aussi relativement souple ; 3) les deux s'unifient ici pour créer des SH atypiques mais de sens clair et souvent expressifs.

Enfin, la seule occurrence que l'on trouve chez Chrétien est étrange :

Et neporquant, s'il vos pleisoit
 et Dex tant franche vos feisoit
 que vos aler m'i leissessiez,
 tot certainnement seüssiez

⁹⁹ Voir p. 118.

¹⁰⁰ Je passe sur trois autres analyses du passage, qui me semblent plus faibles :

– B. Blakey (1976, 133-4) analyse « *nes vilonast* » comme une concessive au subjonctif non introduite, « même s'il ne les maltraitait pas », ce qui semble contraire à la syntaxe et peu pertinent du point de vue du sens (Sandqvist 1984, 46).

– S. Gregory (1981, 3-5) considère que « *s'il les trovout* » est la protase, et « *nes vilonast* » une apodose ; le subjonctif s'expliquerait par le fait que le verbe dépende du v. 1108 (« Sire, certes, ne qier noier ») ; le v. 1107 serait concessif (« mais vos barons, s'il les trouvait dans votre royaumes, sire, je ne veux nier qu'il les battrait, même si cela dévastait votre terre »). Cette solution s'oppose à deux obstacles de taille : 1) S. Gregory le reconnaît lui-même, *encore* n'est concessif qu'avec le subjonctif, ce qui amène soit à émender *ert* en *fust* (mais cela ne repose sur aucune règle philologique), soit à postuler qu'il s'agisse d'un emploi expressif de la part de Bérout, soit à considérer que le v. 1107 n'est pas concessif, mais est une simple parenthèse (et étrangement S. Gregory se refuse à cette solution qui est la plus simple à mes yeux) ; 2) S. Gregory ne donne aucun exemple d'une complétive antéposée à sa régissante et non introduite (Sandqvist 1984, 46) et, bien plus, aucun exemple de complétive antéposée qui serait séparée de sa régissante par une autre proposition ; S. Gregory s'en sort là aussi en arguant l'expressivité. La solution de S. Gregory me semble donc trop s'aventurer aux confins de la syntaxe pour être plausible.

– S. Sandqvist (1984, 46-7) considère le tour comme une anacoluthie, Bérout terminant sa construction comme si elle commençait par un tour en *N'i a baron qui*. Mais, au-delà du fait que l'anacoluthie est en philologie la solution du désespoir, je ne vois pas pourquoi il serait venu à l'esprit de Bérout qu'il avait commencé sa phrase par ce type de tour, qui n'a aucun rapport avec le contexte.

que vers vos si me contanroie
qu'an vostre prison revandroie.
(*Lancelot*, v. 5453-8)

La protase à l'imparfait peut s'expliquer par la politesse ; mais l'apodose au subjonctif imparfait est inexplicable, sauf à considérer que Lancelot virtualise encore plus ses propos afin de se montrer encore plus poli : le tour serait alors expressif, mais il est difficile d'expliquer pourquoi Chrétien choisit précisément à ce moment précis d'utiliser ce tour rarissime¹⁰¹.

G. Se + indicatif imparfait / [subjonctif imparfait,] futur II et futur

Un système assez exceptionnel, noté par A. Holden (1973, 56) sans plus de commentaire, juxtapose trois apodoses à des modes et tiroirs différents :

Si vouloit croire cels qui te vels haïr,
qui ocistrent ton pere et toi veulent traïr,
ne te peüst fors Dieu nule rienz garantir,
ne chastel ne cité ne te porroit garir,
la donc ton aol vint t'estouvra revertir.
(*Rou II*, v. 3722-3726)

Il est très difficile d'expliquer ce tour¹⁰². Même la présence de semi-auxiliaire en protase et dans les deux premières apodoses (ainsi qu'*estovoir* dans la troisième) ne permet pas de justifier un tel déséquilibre syntaxique.

Il faut d'emblée noter que le système est un irréel du présent ; la protase à l'indicatif imparfait est possible dans ce genre de configuration, mais très rare ; il en va de même pour l'apodose au futur II. L'apodose au subjonctif se justifie de ce point de vue, mais celle au futur est atypique. La seule explication, très fragile, est stylistique : la protase à l'indicatif est un signe d'une actualisation forcée du procès, et les trois apodoses sont de moins en moins virtuelles. Ce système exceptionnel pourrait donc exprimer une sorte de vague

¹⁰¹ Le tour intervient dans l'épisode problématique de la femme du sénéchal, que certains attribuent à Godefroy de Legny : la présence d'un tour étrange serait-elle le signe d'un changement d'idiolecte ? L'indice est trop ténu et le caractère problématique de l'épisode trop incertain pour répondre.

¹⁰² A. Secheyne (1905, 365) considère que Wace a employé *peüst* afin d'éviter la répétition de *purreit* au vers suivant. Outre la question de savoir si une répétition aurait vraiment gêné un auteur médiéval, ce qui reste à prouver, il paraît étrange de considérer qu'un autre préfère une faute de syntaxe à une répétition. À moins, évidemment, qu'il ne s'agisse pas d'une faute, mais cela ne règle pas le problème, car ce genre de configuration est exceptionnel.

actualisant un procès répulsif, pour mieux rendre compte à Richard de la loyauté du roi et souligner les conséquences funestes d'une mésalliance entre eux. Cet effet de sens, inférable par l'emploi des formes, n'est cependant que du domaine de l'hypothèse ; encore une fois, en l'absence de locuteur natif, on ne peut qu'être réduit aux conjectures.

Dernière remarque, d'importance : le tour est introduit par *si*, qui est exceptionnel pour *se* dans le manuscrit de base de l'édition. Soit le passage a perturbé les copistes, soit le tour n'est pas un système hypothétique ; mais cette dernière hypothèse est faible, dans la mesure où il est difficile de donner du sens au passage sans supposer que *si* ici signifie bien « si » en français moderne.

Un autre passage présente deux apodotes à des tiroirs différents, mais sans alternance modale :

Emprés lor dist s'il li rendeient
quitement aler s'en porreient,
saus lor membres e saus lor cors
les en lerra toz aler fors ;
par Normendie a lor talent
porront aler seürement.
(*Rou III*, v. 4359-4364)

D'emblée, l'absence d'une apodose au subjonctif rend le tour moins étrange que le précédent ; et ce, d'autant plus que les trois autres manuscrits (*BCD*) ont un futur II dans la deuxième protase. Le v. 4364 est au futur dans tous les manuscrits, mais en vérité l'apodose est le verbe *aler* à l'infinitif ; l'éloignement de cette protase par rapport à l'apodose peut aussi expliquer cette rupture de tiroir.

H. *Se* + passé simple

J'ai regroupé les cas où le passé simple apparaît en protase car le passé simple semble *a priori* incompatible avec la virtualité de *se*. Toutefois, la notion d'incertitude pourrait expliquer la présence du passé simple après *se* : le procès n'est pas possible ou non, c'est la valeur de vérité de l'énoncé qui est en jeu, le locuteur ignorant si le procès a eu lieu. Ainsi, le tour *se* + passé simple / futur II / impératif s'explique aisément :

S'onques vos fis rien que ne doie,
droit volentiers vos en feroie,
et prenez le tantost ici.

(Thèbes, v. C3975-8)

La protase en *se* + passé simple porte sur l'incertain du passé (le locuteur ignore si un fait passé a eu lieu ou non) ; l'apodose est valide si le fait passé a eu lieu ; en l'occurrence ici il s'agit d'une forme de souhait, exprimé par *volentiers* + futur II. Le tour me semble en revanche intéressant par la rupture opérée entre les deux protases : la première est très modalisée, notamment par l'emploi du futur II (un simple présent est possible ici), alors que la seconde est brutale, par l'ordre qu'elle exprime. Othon évacue donc la possibilité d'un outrage en offrant réparation de manière polie, mais en réglant immédiatement le problème (la réparation ayant été offerte, on passe à autre chose, puisqu'il faut l'accepter tout de suite) ; plus précisément, il règle donc un conflit de personnes pour mieux en revenir au débat d'idées. En revanche, plus loin dans le texte, le tour semble dû à une erreur de copiste :

s'il y perdit deux soldz vailant,
il y rendreient plus ytant.
(Thèbes, v. 9471-2)

Étant donné le sens du tour, et malgré l'absence de variantes pour cette section du texte, il me semble qu'il faudrait éditer « perd[e]it » ; sinon, je vois guère comment expliquer le tour. F. Mora traduit d'ailleurs *perdit* par un imparfait.

L'idée d'incertitude pourrait expliquer le tour *se* + passé simple / indicatif présent :

Si traïson fist vers le rei,
il nen ad point nul dreit en sei ;
mais je par dreit et par raison
le defendrai de traïson
(Thèbes, v. 10075-8 ; cp. *Érec*, v. 5994-6)

Ici la protase évoque un fait incertain dans le passé (dans le cas où la trahison de Daire est attestée, il est coupable) ; cela explique la suite de l'argumentation, Othon entreprenant de justifier le fait que l'attitude de Daire ne relève pas de la trahison. Ici, d'ailleurs, l'incertitude porte moins sur l'existence de l'acte (ce que Daire a fait est sûr) que de la pertinence de sa qualification (l'acte accompli est-il une trahison ?). Cette analyse peut éclairer un passage difficile d'*Énéas* :

se de m'amor est a seür,
molt l'an trovera cil plus dur,

molt an prendra grant hardement,
s'il sot onques d'amor noiant.
(*Énéas*, v. 8759-62)

Comment interpréter la protase du v. 8762 ? A. Petit la comprend comme une forme de redoublement du v. 8759 et traduit par « à avoir été informé de mon amour » ; mais il faut avouer que le passage d'une protase normale au présent à une protase très atypique au passé simple portant sur un fait prospectif est difficile à expliquer. Il faut plutôt comprendre, comme M. Thiry Stassin et Ph. Logié, l'*amor* mentionné au v. 8762 comme celui éprouvé par Énéas. Cette solution a deux avantages : 1) elle crée une progression dans le texte, le deuxième SH expliquant le premier (« Si Énéas est sûr de mon amour, Turnus le trouvera bien plus fort : Énéas s'enhardira grandement si jamais il a jamais éprouvé de l'amour ») ; 2) elle est sémantiquement plus satisfaisante, les deux protases étant très différentes : la première exprime une cause prospective (Lavine envisage d'avouer son amour à Énéas et envisage ici les conséquences de cet aveu), alors que la deuxième exprime une condition restrictive, relevant non du potentiel du futur, mais de l'incertain du passé (Énéas ne s'enhardira que s'il a éprouvé dans le passé de l'amour). Le changement de temps entre les protases s'explique par la nature très différente des deux conditions, et notamment de leur inscription logico-temporelle différente. Cette lecture est d'ailleurs appuyée par l'occurrence suivante :

Bien s'en savra aparcevoir,
S'il onques d'amors s'antremist
Ou s'il par parole en a prist.
(*Cligès*, v. 1010-2)

Les traducteurs semblent lire les deux protases comme un incertain du passé, et il semble difficile d'analyser le tour autrement. Notons que *onques* apparaît dans les deux dernières occurrences, et d'ailleurs souvent dans les protases au passé simple : il sert visiblement à compenser l'aspect ponctuel du passé simple et à le faire durer (alors que lorsque le procès est ponctuel, comme aux v. 10075 de *Thèbes*, *onques* n'apparaît évidemment pas).

En revanche, ailleurs, le tour peut exprimer une systématique du passé/présent : dans un énoncé général, une possibilité située dans le passé est envisagée en protase (*p*, qui présuppose que non-*p* est aussi possible) et sa conséquence est exprimée en protase :

Tant com vesqui se buens hom fu,
ne sofre poines ne ahans,
puis vient es Elisiens chans.
(*Énéas*, v. 2898-300)

Le tour est attesté par la tradition manuscrite ; il me semble aisément explicable, même si la protase au passé simple surprend : ici, la protase envisage les hommes morts comme un groupe, et ne se focalise que sur une partie d'entre eux, suivant un principe binaire (ceux qui ont été bons, par opposition à ceux qui ne l'ont pas été). La possibilité est donc actualisée de manière sérielle, ce qui peut expliquer le passé simple, actualisant ; ce tiroir s'explique aussi sans doute par la volonté de créer une chronologie nette, opposant la vie passée des morts et leur destin présent, *post-mortem*. Toutefois, tout explicable qu'il soit, ce tour est atypique et il me semble qu'il est expressif puisqu'il souligne son effet de sens original : il allie à la fois la systématique à une chronologie explicite, ce qui est rare, les tours systématiques ayant tendance à avoir le même tiroir et le même mode en protase et apodose.

III.3.7.3. - La « juxtaposition affrontée du Realis et de l'Irrealis » (Henry 1977)

Sous cette étiquette, je range les cas de systèmes mixtes avec subjonctif en protase, qui semblent relever de la syntaxe expressive. Cette structure fut évoquée par A. Sechehaye (1905, 334), qui n'analysa cependant que les cas en *se* + subjonctif imparfait / indicatif imparfait, plutôt rares en ancien français ; « c'est là une figure, qui fait ressortir l'imminence rétrospective ; le mode objectif fait sentir qu'il s'en est fallu de peu que l'action ne se produisît réellement ». Pour R.-L. Wagner (1939, 251-4), ces tours sont une sorte de variante de ceux où la juxtaposition est due à l'emploi d'un semi-auxiliaire¹⁰³ ; son emploi est « un fait de style par le moyen duquel l'écrivain habile met en relief un fait qui eût risqué de passer inaperçu autrement » (p. 253) ; plus loin, il note la valeur « syntaxique » (p. 482) de ces tours mixtes : l'actualisation plus poussée de l'apodose indique

¹⁰³ Cf. p. 160.

un soulignement fort de la conséquence, présentée comme réalisée alors que la protase indique normalement le caractère virtuel de l'hypothèse.

A. Henry (1977) a repris le dossier de cette question en donnant un certain nombre d'occurrences de ce type, justifiant d'en faire un type à part entière et non une monstruosité philologique ; il explique aussi leur effet expressif, relevant de la « réalisation-mirage » (p. 71), dans lesquels le fait est faussement attesté de façon forte par le *Realis*, puis la vérité est rétablie par l'emploi de l'*Irrealis*. On a donc affaire à « un phénomène plus général de syntaxe affective, ou, si l'on préfère, de stylistique » (p. 72). Le critère de l'antéposition de l'apodose, déjà relevé dans ces systèmes expressifs, marche d'ailleurs à plein dans les relevés du texte (même s'il n'est pas systématique dans les relevés d'A. Henry)¹⁰⁴.

Enfin, un certain nombre de tours mixtes existent en moyen français (Combettes et Monsonogo 1983), ce qui tend à indiquer qu'ils existent de façon relativement stable en langue. Il s'agit des tours associant, avec le subjonctif plus-que-parfait en protase, le futur II, l'imparfait ou le passé simple en apodose ; le tour *se* + subjonctif imparfait / futur II ; le tour *se* + subjonctif présent / indicatif présent ; et enfin un tour présentant un subjonctif en apodose (*se* + indicatif plus-que-parfait / subjonctif plus-que-parfait).

Je reprendrai donc le dossier pour ce qui concerne mon corpus. L'étude en sera fastidieuse, je l'avoue d'emblée : pour la plupart des occurrences, la situation philologique est souvent complexe et mérite d'être traitée en profondeur, afin d'essayer d'entrevoir si ces systèmes appartiennent à l'idiolecte d'un auteur et s'ils ont un sens particulier.

¹⁰⁴ L'article d'A. Henry ne semble pas avoir inspiré les grammaires traditionnelles. G. Moignet (1979, 245) fait du tour *se* + subjonctif imparfait / indicatif imparfait un trait dialectal anglo-normand mais pouvant apparaître dans d'autres aires dialectales. Ph. Ménard ne reprend l'analyse d'A. Henry que pour ce même tour qui, « pour des raisons d'expressivité [...] présente l'action de la principale comme déjà accomplie, alors que la subordonnée est à l'irréel » (1994, 238). Mais il ne mentionne le tour *se* + subjonctif imparfait / indicatif que parmi d'autres tours : *se* + indicatif présent / futur II ou « Imparfait de l'indicatif ou du subjonctif dans la protase, indicatif (d'ordinaire présent ou futur) dans l'apodose » (Ménard 1994, 239). Ces systèmes, qui concernent d'ailleurs des cas de figure très différents, n'interviennent selon Ph. Ménard que par « indifférence à la symétrie » (id.). Je comprends mal pourquoi Ph. Ménard qualifie un tour d'expressif, et ne dit rien de l'autre ; et surtout pourquoi il noie cet autre tour parmi d'autres configurations, dans lesquels la symétrie modale, au moins, est respectée. Le paragraphe apporte néanmoins une occurrence supplémentaire du tour qui nous concerne : « S'en France sorsist .I. desroi, / Terre ne fu si orfeline » (Rutebeuf, *Complainte de Constantinople*, 146-7). En revanche, Cl. Buridant (2000, 630-1) admet leur existence.

A. Se + subjonctif imparfait / passé simple ou imparfait

Je traiterai parallèlement ces deux tours, qui posent les mêmes problèmes et apparaissent dans des configurations proches ; je n'évoquerai qu'en fin d'analyse la légère différence de sens de ces deux tours. Chez Wace, le tour à l'imparfait n'est pas présent, et celui au passé simple est si rare qu'on a pu hésiter à attribuer les occurrences à l'auteur : « on trouve également deux exemples apparents d'une construction associant le passé simple avec l'imparf. du subj. [...] mais il est peu probable qu'ils remontent à l'auteur » (Holden 1973, 56). Plus précisément, d'ailleurs, on en rencontre trois, voire quatre, ainsi qu'une occurrence dans *Brut*. A. Holden n'a pas compté ce premier exemple, qu'il commente cependant en note :

chape chaete prist s'en eüst bon garant.
(*Rou II*, v. 1240)

Le sens est clairement ici un irréel du présent et le tour s'explique difficilement. A. Holden (1973, 186) atteste cette difficulté de sens et ajoute que la correction logique attendue *preïst* crée un vers hypermétrique.

Dans les deux autres exemples, la correction est cependant plus simple :

Autre aventure li avint
que la gent a merveïle tint,
e ki a peine fu creüe
se ele ne fust de tanz seüe.
(*Rou III*, v. 337-340)

La correction de *fu* en *fust*, suggérée par A. Holden (1973, 56) est envisageable ; deux manuscrits sur quatre (*CD*) présentent la forme *fust*, mais il faut noter que *D* est considéré par A. Holden comme un témoin assez infidèle ; il faut aussi remarquer que, de l'avis même de l'éditeur, « jusqu'au v. 2774, les manuscrits *AC* s'opposent à *BD* » (1973, 26) : la forme *fust* est donc présente dans deux manuscrits qui, à ce point du texte, appartiennent à des familles différentes. Dès lors, il semble hardi de postuler un original *fust* qui aurait donné lieu à la même erreur dans deux familles différentes ; à la limite, l'hypothèse inverse semble plus vraisemblable : l'original *fu* a été ressenti comme une erreur par deux copistes et corrigé en *fust*, indépendamment l'un de l'autre. Mais, dans tous les cas, on reste dans le domaine des conjectures et il faut donc avouer qu'il est impossible de retrouver ici le tour

original.

La troisième occurrence pose un autre problème linguistique :

assez fu de grant pris s'il fust de nostre loi
(*Rou II*, v. 3039)

Ici aussi, l'émendation de *fu* en *fust* est parfaitement envisageable ; on peut aussi supposer l'existence d'un système mixte¹⁰⁵. Toutefois, une autre lecture, plus fidèle au manuscrit, est possible : il faut ponctuer *assez fu de grant pris ; s'il fust de nostre loi !* et considérer le second hémistiche comme un souhait exprimé par *se* + subjonctif imparfait. Cette analyse est d'ailleurs possible pour le quatrième cas :

mais ceo diseient e juroent,
e Franceis le testimoignoent,
ke unkes mais de sa valur
n'out en la terre eü seignur,
se longement durast sa vie ;
mais ocis esteit par envie.
(*Rou III*, v. 2275-80)

La ponctuation d'A. Holden suggère qu'il y voit un système hypothétique, mais il ne le commente pas en note et ne le cite pas parmi les systèmes en *se* + subjonctif imparfait / passé simple dans son analyse de la langue. Faire de ces vers un système hypothétique débouche sur une légère incohérence de sens, qui n'est cependant pas rédhibitoire (la valeur de Richard III n'a pas de rapport avec la durée de sa vie, mais on peut supposer que la valeur d'un souverain n'est vraiment utile au pays que s'il vit longtemps). Cependant, cette analyse est confortée par la configuration sémantique classique de ces tours, opposant

¹⁰⁵ A. Henry (1977b, p. 68) donne deux occurrences dans un contexte très semblable : « Se il [Alexandre] ne fust crestiens, onques ne fu teus ber » (*Roman d'Alexandre*, II, Princeton, 1937, p. 357) et « a bone eure fu nes / Cis hons, se il ne fust crestiennés » (*Enfances Ogier*, 3322 et ss.). Toutefois, il faut noter la présence de la négation en protase dans ce cas : la possibilité d'une lecture concessive (*se* = « même si ») est très forte, surtout pour le premier exemple.

Notons aussi ce tour elliptique présent dans le *Brut* (v. 12593-4) : « Quels dous vassals, s'alques vesquissent ! / Mult orent fait e plus feïssent ». J. Weiss traduit « What a pair of fighters, had they lived a while ! They had done much and would have done more ». Le système est un mélange assez intéressant, et révélateur pour la langue, entre un système hypothétique et un système exclamatif exprimant le regret. En effet, on peut aisément interpréter les deux vers comme séparés : le v. 12593 exprime deux exclamations (« Quels combattants que ces deux hommes ! Ah, s'ils avaient vécu un peu plus ! » ; on pourrait envisager de remplacer dans le texte édité la virgule par un point d'exclamation) et le v. 12594 deux procès, l'un réel et l'autre virtuel (« Ils avaient beaucoup fait et auraient pu faire plus »). Mais le procès virtuel du v. 12594 n'est pertinent que dans le monde possible ouvert par le souhait au vers précédent ; toutefois, le système est légèrement disloqué puisqu'un hémistiche sépare la protase de l'apodose. Ainsi, on n'a sans doute pas un système hypothétique à proprement parler, mais l'incidence de *s'alques vesquissent* sur *e plus feïssent* est évidente.

une valorisation en apodose et une atténuation de celle-ci en protase ; le tour se distingue par le contenu de l'apodose, qui n'exprime pas directement la valeur de Richard III, celui-ci n'étant pas sujet de la proposition. Or, deux autres lectures peuvent se proposer pour le passage. G. S. Burgess traduit le système comme une concessive : « however long his life lasted » ; mais cela semble être un contresens (il ne me semble pas possible de traduire le v. 2279 par « quelle que fût la durée de sa vie », notamment à cause du sens de *longement* et parce que *se* n'introduit pas de concession extensionnelle ; et une traduction par une hypothético-concessive est absurde : « même s'il avait vécu longtemps »). Une autre solution implique de ponctuer autrement, surtout si l'on considère que ces propos sont un discours rapporté collectif :

ke unkes mais de sa valur
n'out en la terre eū seignur,
– se longement durast sa vie ! –
mais ocis esteit par envie.

Le v. 2279 exprime tout simplement le regret par le tour *se* + subjonctif imparfait. Ainsi, cette occurrence peut être soustraite à la liste de juxtaposition du *realis* et de l'*irrealis*, même s'il est difficile de faire la part des choses ; l'hypothèse d'un système hypothétique reste tout à fait plausible et ne saurait être balayée aisément.

Enfin, il faut citer deux occurrences de *Brut* :

Ne li pout encor ço suffire
S'il de Rome n'eüst l'empire.
(*Brut*, v. 5985-6)

Cette occurrence, dans ma méthode, doit être éliminée cependant : le semi-auxiliaire en apodose peut aisément expliquer la discordance modale. Mais une occurrence proche apparaît :

Se il pur ço peüst guarir
Assez s'en out fait bien guarnir.
(*Brut*, v. 7611-2)

Si l'on voit dans ce passage un système hypothétique, il s'agit d'un irréel du passé : « S'il cela avait pu lui sauver la vie, il se serait suffisamment bien protégé » (ou, dans la traduction de J. Weiss : « if this aided him to escape, it would have been sufficient defence ») ; mais, outre la création d'un système mixte, cette lecture suppose qu'*assez* signifie

« suffisamment », sens rare. Il faut aussi noter que seuls deux manuscrits (*JR*) rétablissent un système typique en copiant *se eust* en apodose (et *DL* omettent le couplet), mais cela crée un vers hypermétrique qu'il faudrait imprimer *s(e) eüst*. Enfin, comme souvent, une autre lecture est possible, ce qui implique de considérer que les deux vers sont indépendants et que le v. 7611 est exclamatif :

Se il pur ço peüst guarir !
Assez s'en out fait bien guarnir.
(*Brut*, v. 7611-2)

Le passage expose, dans mon hypothèse, les pensées de Vortigern : le premier vers, en *se* + subjonctif imparfait, exprime un souhait. Le second vers exprime, toujours selon Vortigern, une rétrospective : il assoit son souhait par un constat du réel, renvoyant au passé. Le couplet pourrait alors se traduire de la sorte : « Si cela pouvait le protéger ! [pensait-il] Il s'était particulièrement bien protégé. » Ce qui suppose un passage au DIL assez abrupt, en contradiction avec les tendances observées par certains linguistes : aucune des marques repérées par G. Bruña Cuevas (1989) ou S. Marnette (1996) ne semble reprise ici. Le second vers, d'ailleurs, n'est pas forcément un DIL : Wace peut bien attester la stratégie défensive de Vortigern (détaillée aux v. 7609-10) sans toutefois s'exprimer sur son efficacité (puisque, malgré ses efforts, Vortigern périra lors de l'assaut).

Ainsi, pour la question du tour *se* + subjonctif imparfait / passé simple, problèmes philologiques et analyses linguistiques se heurtent. Deux choix semblent alors possibles :

– soit le tour existe bel et bien en ancien français, mais il pose des problèmes d'analyse précise car sa mixité modale ne s'explique pas et il semble difficile d'en dégager un effet de sens particulier : le sens est généralement irréal dans *Rou*, alors que *Brut* présente une occurrence exprimant le potentiel du futur en DIL (v. 5985) et une exprimant un irréal ou un potentiel du futur en DIL (v. 7611) ;

– soit on suit l'hypothèse d'A. Holden, selon laquelle le système mixte n'existe pas chez Wace ; mais cette hypothèse est fondée sur un relevé partiel dans le *Rou* et ne prenant pas en compte le *Brut*. Bien plus, l'admettre implique de procéder à des aménagements philologiques, ce qui pose plusieurs problèmes. Dans *Brut*, notamment, les occurrences sont soutenues par la quasi-totalité de la tradition manuscrite. Pour *Rou*, les choses sont

plus complexes : dans un cas (*Rou II*, v. 1240), l'émendation crée un vers hypermétrique et cet « aménagement » implique des réécritures à l'échelle du vers (et A. Holden ne s'y est pas risqué). En revanche, dans deux autres (*Rou III*, v. 339 et *II*, v. 3039), l'émendation est toutefois plus aisée et, dans la première de ces configurations, elle est appuyée par deux manuscrits sur quatre. Enfin, deux occurrences permettent une lecture n'ayant pas recours aux systèmes hypothétiques (*Rou III*, v. 339 et 2279). Notons enfin que les quatre occurrences relevées dans *Rou* ne proviennent pas du même manuscrit : *D*, qui présente seul les deux occurrences de *Rou II* (le manuscrit étant unique pour cette portion du texte), n'a pas le tour mixte aux v. 337-40 de *Rou III* (le tour mixte n'étant que dans *AC*) ; seule l'occurrence du v. 2279 de *Rou III* est présente dans tous les manuscrits.

Bref, aucune des deux solutions n'est satisfaisante et la seule chose certaine, c'est que l'on se trouve face à un problème philologique sans doute insoluble. Mon parti pris non interventionniste me fait privilégier la première lecture, mais les objections philologiques sont assez fortes pour que toute foi absolue aux manuscrits, dans ce cas, puisse apparaître comme naïve. Se tourner vers les autres textes peut toutefois apporter des éléments significatifs.

Dans *Thèbes*, seul le tour avec le passé simple en apodose est attesté et les deux occurrences du tour n'apparaissent que dans des passages spécifiques à *S* :

Passer voudrent, s'il puissant
(*Thèbes*, v. 2903)

et

Ceo fu molt bon que il li dist,
si li reis faire le volsist.
(*Thèbes*, v. 9595-6)

La seconde occurrence pourrait aisément s'émender (*fu* en *fust*), ce qui se justifierait avec un manuscrit de base défectueux. Il faut cependant noter que, dans les deux cas, la sémantique peut justifier le tour : l'apodose est toujours attestée, mais un élément en est contredit. Au v. 2903, l'apodose contient un auxiliaire de modalité qui brouille sa syntaxe et son sémantisme (la volonté de passer est bien présente, c'est sa réalisation qui ne sera pas effective) ; au v. 9595, le conseil reste bon dans tous les cas, même si la protase semble

signifier que la non-réalisation du conseil minore son efficacité. Le système se cantonne donc à un effet particulier, mais aussi à une rédaction spécifique du roman : il appartient, sinon à la version originale de *Thèbes*, du moins à celle du manuscrit S.

Dans *Énéas*, on trouve une seule occurrence de chacun des deux tours, mais chacune d'entre elles est relativement stable dans la tradition manuscrite. Le tour avec l'apodose au passé simple ne présente même aucune variante :

onques ne fu meillor paiene,
s'ele n'eüst amor soltaine.
(*Énéas*, v. 2141-2)

Même s'il n'est pas impossible de ponctuer autrement, avec un point après *paiene* et un point d'exclamation après *soltaine*, ce qui détruit le SH et se traduirait « Jamais il n'y eut de meilleure païenne. Si seulement elle n'avait pas éprouvé un amour soudain ! » (Mosset 2014, 7), tous les traducteurs comprennent le passage comme un irréel du passé. Il faut noter que l'occurrence rejoint une configuration sémantique souvent présente dans ce tour : un compliment est rendu virtuel par l'expression d'un trait négatif en protase. La seconde occurrence présente un imparfait descriptif en apodose :

antor estoit bons li fossez
se un petit fust reparez.
(*Énéas*, v. 7283-4)

Le tour semble exprimer ici la condition restrictive, comme en témoignent la traduction de Ph. Logié (« sous réserve d'une petite modification ») et la réécriture du passage par deux manuscrits (*HI*, *H* ayant *mes qu'un petit soit reparez* : on peut postuler que le tour a semblé étrange au copiste qui l'a remplacé par un tour quasi synonymique). *Énéas* présente donc un argument fort en faveur du tour, alliant stabilité philologique et sémantique.

Enfin, chez Chrétien, sur cinq occurrences, trois peuvent être écartées. La première à cause d'un auxiliaire de modalité en apodose et d'un effet sémantique spécifique :

de ce ne me poi garder,
se ge ne volsisse estre fax.
(*Érec*, v. 6062-3)

Ici, on a affaire à un système exceptif en *ne... se... ne* ; l'apodose est actualisée, mais cela peut être dû à la présence de *poi* : l'incapacité passée est justifiée ; d'ailleurs, en protase,

voloir apparaît au subjonctif, ce qui est fréquent lorsqu'il est nié. Le tour mixte semble dû alors à une conjonction d'influences linguistiques et non à la présence du tour tel quel en langue. Notons d'ailleurs que les manuscrits *BP* ont *poïsse delivrer*, ce qui restaure un système plus cohérent, mais ces manuscrits appartiennent à la famille β du roman, inférieure : en éditant *B*, J.-M. Fritz émende cette leçon pour restituer le texte de Guiot (et des autres manuscrits de la famille α). La seconde peut être écartée parce que la leçon est minoritaire :

Et si fu soe tote quite,
et la terre, s'il li pleüst
que son coraige aillors n'eüst.
(*Perceval*, v. 2912-4)

Seuls les manuscrits *APFS* ont *fu*, les autres ayant *fust*, leçon qui se retrouve dans les éditions critiques d'A. Hilka et K. Busby, mais aussi dans l'édition de D. Poirion ; J. Ribard, traduisant l'édition de F. Lecoy, le comprend comme un irréel du passé. Dans le dernier cas, les deux critères se combinent :

Ne pooit pas les saluz randre
an demi jor par un et un
s'il volsist respondre a chascun
(*Érec*, v. 6346-8)

C est isolé parmi les meilleures familles (*BH* ont *poïst*, *P* a *peüst*) ; il n'est soutenu que par *V*, manuscrit de la moins bonne famille. L'occurrence est donc faible au plan philologique ; par ailleurs la présence d'un auxiliaire de modalité peut expliquer la discordance syntaxique.

Seules deux occurrences chez Chrétien sont à prendre en compte ; il s'agit d'une occurrence pour chaque tour et la configuration sémantique est similaire. En revanche, divers problèmes philologiques se posent. Pour le premier cas, ils peuvent invalier la pertinence de l'occurrence et il est difficile de savoir si l'apodose a un imparfait ou un passé simple au vu de la tradition manuscrite :

qui mout ert avenanz et bele,
se ele eüst joie et leesce.
(*Perceval*, v. 6314-5)

Ici, la copie de Guiot a un texte isolé ; K. Busby édite « qui molt li sambla estre bele », leçon des manuscrits *ERSTUV*, alors que *BCHLM* ont *sembloit*, *FP* *semblast* et *Q* *est*. A. Hilka

édite *semblast*, soutenu pourtant uniquement par deux manuscrits, sans doute pour restaurer un tour « régulier » ; K. Busby et W. Roach, qui suivent tous les deux la leçon de *T*, l'appuient en évoquant les propos de R.-L. Wagner que j'ai cités au début de cette section. Il faut toutefois noter que, si la copie de Guiot présente un système indubitablement mixte, la présence de *sembler* perturbe l'analyse : on peut postuler un tour elliptique de type *mout li sembla [qu'ele fust] bele*, la protase portant, à proprement parler, sur l'adjectif et non sur *sembler*, qui est pertinent quelle que soit la protase¹⁰⁶. L'occurrence est donc faible. Dans le second cas en revanche, les problèmes philologiques ne remettent pas en cause la présence du tour :

Mout avient bien delez ma dame,
 et ma dame aussi delez lui.
 S'il ne fussent muël andui,
 tant est cil biaux et cele bele
 c'onques chevaliers ne puceles
 si bien n'avindrent mes ansamble.
 (*Perceval*, v. 1864-9)

Même si le tour est attesté dans les manuscrits, sa délimitation est problématique : le v. 1866 porte-t-il sur *avient* (v. 1864) ou sur *avindrent* (v. 1869) ? A. Hilka ponctue *andui*, ce qui fait des v. 1864-6 une protase ; mais J. Dufournet, en reprenant son texte, le modifie et reprend la même ponctuation que F. Lecoy (et que K. Busby). Ch. Méla, pour sa part, coupe la poire en deux : il édite avec un point après *andui* mais traduit comme si les v. 1866-9 allaient ensemble... Dans l'impossibilité de trancher, je suis la ponctuation de F. Lecoy, majoritaire d'ailleurs, et je considère que la protase porte sur *avindrent* (v. 1869), et non sur *est* (v. 1867), la proposition me semble régir tout le SH (« Il est si beau et elle si belle que, s'ils n'étaient pas muets tous les deux, jamais chevalier ni jeune fille ne furent si bien assortis »). De fait, cette rection peut justifier la présence de l'indicatif (*tant... que +*

¹⁰⁶ Aux v. 5628-9 de *Cligès*, on a « La meilleur chose et la plus sainte / as ocise, s'ele durast ». La protase porte évidemment sur *la meilleur chose et la plus sainte* et non sur *as ocise*, ce qui fait que le tour n'est pas mixte, mais elliptique (A. Micha traduit : « la meilleure chose qui eût été »). Toutefois, l'ellipse tend à actualiser : avant de lire l'apodose, on tend à ajouter *qui fu*, et non *qui fust* ; ce n'est qu'après avoir entendu la protase que l'on comprend que le désignatif est virtualisé. L'effet se rapproche donc de l'analyse du tour mixte comme « réalisation-mirage » par A. Henry, et d'ailleurs on retrouve la configuration sémantique classique du tour (valorisation + restriction). Rien n'empêche alors de penser que l'ellipse est celle d'un tour mixte (on aurait *la meilleur chose [qui fu], s'ele durast*), même s'il est oiseux d'essayer de reconstituer le tour originel. Notons qu'il est possible ici de comprendre que l'on n'a pas un SH, mais un tour exclamatif : « La meilleur chose et la plus sainte / as ocise. S'ele durast ! ».

indicatif), mais cela reste peu probable ; on peut plutôt y voir un tour mixte, dans la configuration classique : un compliment est minoré par une apodose. Dans ce cas, il faut noter que Chrétien se distingue car l'apodose est généralement postposée, ce qui n'est pas le cas ici.

On note donc que les deux tours sont proches sémantiquement : les deux expriment un irréel du passé, semble-t-il. En revanche, il y a une différence d'emploi entre l'imparfait et le passé simple. L'imparfait intervient toujours dans une description, ponctuelle, d'un élément vu par le personnage et susceptible d'évoluer (dans *Énéas*, un fossé qui peut être réparé ; dans *Perceval*, une jeune fille en pleurs) : à un moment précis du récit, un état de fait est donc donné, ce qui correspond à l'aspect sécant du temps. À l'inverse, les tours au passé simple profitent de l'aspect global du temps, souvent renforcé par *onques* : le procès envisagé est un tour, une caractéristique donnée dans sa globalité, ce qui convient bien au contexte de commentaire dans lequel il intervient : chez Wace souvent, dans *Énéas* et chez Chrétien, il s'agit d'un propos, d'un jugement émis à propos de personnages, par le narrateur ou par des personnages. Dans ce cas, la caractéristique est envisagée globalement, avec une forme de stabilité et d'immutabilité ; chez Wace et dans *Énéas*, le commentaire intervient *post-mortem*, ce qui justifie son immutabilité ; dans *Perceval*, au contraire, il décrit des personnages vivants : cela renforce sans doute la valeur de l'expression méliorative en apodose.

En résumé, le tour appartient bien à la langue médiévale et à l'idiolecte de Wace, Chrétien et des auteurs des romans antiques ; en revanche, l'instabilité de la tradition manuscrite minore ce constat et atteste, au moins, que le tour n'était pas évident pour tous les copistes. Enfin, il faut noter que, souvent, lorsque le tour est sûr, il entre dans une configuration sémantique spécifique : compliment en apodose au passé simple + protase le minorant au subjonctif imparfait. Cela amène à deux hypothèses explicatives, non contradictoires : 1) le tour apparaît initialement dans cette configuration seule, marquée et, par effet de contamination, devient possible en dehors : il y a extension d'emploi d'une forme marquée ; 2) le tour serait fondé sur une sorte de contamination entre deux tours, dont témoigne le fait que l'on puisse lire certaines occurrences avec une exclamation au

lieu de la protase. Par exemple dans :

onques ne fu meillor paiene,
s'ele n'eüst amor soltaine.
(*Énéas*, v. 2141-2)

Le v. 2142 serait lu alors comme la contamination entre une protase irréaliste, invalidant l'apodose (« si elle n'avait pas ressenti... »), et une exclamation de regret, qui ne l'invalide pas (« ah, si seulement elle n'avait pas ressenti ! »). Ce qui expliquerait la force du tour, puisque l'apodose est à la fois assertée et refusée, ce qui redouble, d'ailleurs, la tension créée entre *se* et le passé simple. Le tour semble exprimer alors de manière très efficace l'admiration mêlée de regret que l'on éprouve face à un être à la fois exceptionnel et faillible. Malheureusement, ces deux hypothèses ne peuvent s'étayer que par une étude sur large corpus, que je ne peux entreprendre ici.

B. *Se* + subjonctif imparfait / présent

Ce tour mixte est extrêmement atypique ; il est d'ailleurs rare et n'a pas d'unité sémantique précise. Dans un cas, il est proche du tour précédent :

mes bien os dire de cestui
qu'il est plus biax de vos assez,
se del hauberc ne fust lassez.
(*Érec*, v. 3230-2)

On retrouve la configuration compliment + restriction, avec ici deux lectures possibles : soit il s'agit d'une condition restrictive (« si ce n'est qu'il est harassé », comme le traduit R. Louis ; J.-M. Fritz, M. Rousse et C. W. Carroll sont proches), soit il s'agit d'une concession¹⁰⁷ (« même s'il est épuisé », P. F. Dembowksi), interprétation qui me semble préférable étant donné la rareté de l'autre tour. Dans l'autre cas attesté, le tour est sans doute expressif :

ne doute pas Richart que li roiz le traïst,
mez mort et traï l'a se Dex nel garantist.
(*Rou II*, v. 3764)

A. Holden ne fait aucune remarque à son sujet. Toutefois, dans ce cas, des indices textuels

¹⁰⁷ Le tour se trouve aussi avec un sens concessif aux v. 1388-90 d'*Énéas* et aux v. 550-1 d'*Yvain* ; voir p. 200.

permettent de faire l'hypothèse d'une variante expressive. En effet, on a vu qu'il existe des tours en *se* + indicatif présent / indicatif présent dans lesquels l'apodose, qui devrait être au futur, est actualisée pour des raisons d'expressivité ; parfois, elle est antéposée, ce qui renforce cet effet expressif. Ici, on retrouve l'effet expressif et l'antéposition. J'émetts donc l'hypothèse que ce tour est une variante expressive de *se* + subjonctif imparfait / subjonctif imparfait dans laquelle la protase est extrêmement actualisée, afin de renforcer sa rupture avec l'apodose. Cette lecture reçoit l'appui du contexte textuel (puisque l'apodose au présent est coordonnée à une complétive au subjonctif imparfait : *mort e traï l'a dépend de ne doute pas* et devrait être au subjonctif).

En revanche, des occurrences sont plus contestables :

Mais il ne l'en estuet doter,
s'ele seüst certainement.
(*Énéas*, v. 9918-9 ; cp. v. 8269-70, commentés p. 475)

Ici, non seulement *estuet* en apodose peut gêner l'analyse (l'apodose étant à proprement parler *doter*), mais de plus le tour est isolé dans la tradition manuscrite : le texte de *A* semble isolé (à moins qu'il soit soutenu par *BC*, la *varia lectio* de J.-J. Salverda de Grave n'est pas toujours claire), *DEFG* ont *Mais n'en peüst noient doter*, leçon choisie par J.-J. Salverda de Grave dans sa première édition, critique, et *H* a *convenist*. Le sens est celui d'un irréel du passé. Dans l'autre occurrence, l'apodose est sans doute un infinitif régi :

Et boene eise a a li del dire
s'il ne dotast de l'escondire
(*Cligès*, v. 5091-2)

Si l'on considère que l'apodose est *boene eise a*, elle est attestée, mais surtout elle n'est pas conditionnée par la protase au plan logique ; je considère donc que l'apodose est *dire* (on aurait pu avoir *boene eise a qu'il li deüst*).

C. *Se* + subjonctif imparfait / futur II

Ce système, mixte, est rare et difficile à expliquer. Il s'agit d'un phénomène dialectal anglo-normand (Moignet 1979, 245 ; Ménard 1994, 236)¹⁰⁸ ; on le trouve en effet chez

¹⁰⁸ C'est du moins l'analyse la plus répandue ; R.-L. Wagner (1939) en est à l'origine, et a réfuté la thèse selon laquelle ce type serait en fait un intermédiaire entre *se* + subjonctif imparfait / subjonctif imparfait et *se* +

Wace, Thomas et Bérout avec le sens de potentiel du futur :

Se il eussent chevetaine
Kis maintenist e enseinnast
E en bataille les menast,
Legerement les purreit l'on
Mettre fors de chaitivesun.
(*Brut*, v. 172-176 ; cp. *Bérout*, v. 4447-9)

Un seul manuscrit propose *peüst* ; le tour n'a donc pas choqué les copistes. Ici, il exprime un potentiel du futur en discours indirect. C'est donc la protase qui pose problème (on attendrait un indicatif imparfait). Une hypothèse est toutefois envisageable, qui implique de changer la ponctuation :

Se il eussent chevetaine
Kis maintenist e enseinnast
E en bataille les menast !
Legerement les purreit l'on
Mettre fors de chaitivesun.
(*Brut*, v. 172-6 ; cp. *Bérout*, v. 4447-9)

Se + indicatif imparfait exprime ici le souhait. Dans cette lecture, le système redevient régulier : on a un souhait en discours indirect, suivi de l'expression de la conséquence de ce souhait au futur II, qui est l'équivalent du futur transposé en discours indirect. Mais cette analyse ne vaut pas pour cette occurrence :

Mais se mort fussez devant moi
Apruef vus curt terme vivreie.
(*Thomas*, v. 3114-5 ; cp. v. 2567-70 : l'analyse comme système mixte est possible, voir p. 357)

Ici, la présence d'un système mixte est indubitable ; mais Thomas est le plus anglo-normand de nos auteurs. Notons que, dans un cas, l'apodose est à l'impératif :

Se vus amisez nul honur,
Vostre malveisté laissez.
(*Thomas*, v. 1706-7)

Toutefois, ici, tous les éditeurs depuis Bédier, sauf Ch. Marchello-Nizia, émendent *laissez*

indicatif imparfait / futur II ; cette thèse a cependant été défendue à nouveau (Gregory 1982) : le tour serait très présent vers 1160 et serait ensuite tombé en désuétude, et utilisé uniquement pour donner un aspect littéraire aux textes. Cette analyse, fondée sur un commentaire sur les Psaumes de 1160 et sur les œuvres de Gautier d'Arras, n'est cependant pas appuyée par mon corpus, pour lequel on observe 1) l'absence (hormis une occurrence) du tour en dialecte continental ; 2) son caractère minoritaire en dialecte anglo-normand, que ce soit vers 1155 (*Brut*) ou après (Thomas).

en *laissez*, alors même qu'il n'y a qu'un seul témoin manuscrit ; le changement n'est jamais justifié explicitement par les éditeurs, mais il semble motivé par la volonté de restaurer un système régulier et un vers juste. Cependant, comme le justifie Ch. Marchello-Nizia, le type mixte est possible en anglo-normand (et la question de la versification de Thomas est épineuse : rien ne prouve qu'il n'y ait pas ici un cas de système accentuel et non syllabique)¹⁰⁹. L'occurrence me semble donc justifiable, même si la présence de l'impératif en apodose est unique dans le corpus.

La présence du tour est plus étrange chez Chrétien, même si le tour est attesté de manière sporadique dans les dialectes continentaux avant 1200. Une occurrence peut être éliminée pour des raisons philologiques :

Se je poïsse estre colons
totes les foiz que je vouroie,
mout sovant avoec vos seroie.
(*Yvain*, v. 2582-4¹¹⁰)

Tous les autres manuscrits ont *poioie*, ce qui restaure un système régulier. Guiot étant champenois, sa modification du v. 2582 n'est sans doute pas due à des raisons dialectales : il a sans doute compris le v. 2582 comme un souhait, d'où le subjonctif, mais a suivi son modèle pour l'apodose. Mais une autre occurrence apparaît :

S'estre poïst, mout volentiers
m'an istroie la fors au jor.
(*Cligès*, v. 6276-7)

À moins que Chrétien ait donné un accent anglo-normand à l'allemande Fénice, il faut bien expliquer ce tour, assez stable dans les manuscrits (hormis *BTR*, trois manuscrits de la famille β , qui corrigent séparément par un imparfait ou un présent en protase : le tour a gêné, mais est présent dans la majorité des manuscrits) ; il faut cependant noter la présence d'un auxiliaire de modalité en protase, et d'une apodose très formulaire (*volentiers* +

¹⁰⁹ Étrangement, F. Gambino, qui reprend le texte de Ch. Marchello-Nizia et le défend en note avec une traduction littérale présentant un impératif, traduit le v. 1707 par un conditionnel passé (« *avreste cessato* »), comme si le texte avait été amendé : cela donne l'impression d'une traduction critique, mais sans justification plus précise.

¹¹⁰ Aux v. 144-5 d'*Yvain*, le tour régulier au subjonctif imparfait que l'on trouve chez Guiot et dans la majorité des manuscrits est présent, dans les manuscrits *GSR*, avec un futur II en apodose ; les trois manuscrits appartenant à la famille β du roman, cette leçon ne remonte sans doute pas à Chrétien, mais elle ne s'explique pas non plus pour des raisons dialectales, les manuscrits étant picards ou champenois. Le caractère formulaire de l'apodose (« *einz me leissasse* » ou « *einz me leroie* ») peut expliquer la modification.

futur II), ce qui a pu influencer le tour. Mais il faut remarquer que la protase est atypique et exceptionnelle chez Chrétien.

D. *Se* + subjonctif présent

Le manuscrit *S* de *Thèbes* se caractérise par un grand nombre d'occurrences avec une protase au subjonctif présent ; ces occurrences semblent fautives et, en général, le mètre et/ou la tradition manuscrite présentent un tour moins atypique en suggérant qu'il y avait un indicatif en protase dans le texte originel :

S'issi nel faces, tu as perdu,
et nos t'en verron confoundu.
(*Thèbes*, v. 1250-1 ; voir les tables dans l'appendice II pour le relevé)

Le v. 1250 est hypométrique et les autres manuscrits ont *fez* et non *faces*. Le copiste anglo-normand du manuscrit a sans doute copié un subjonctif par erreur, mais il est difficile de déterminer cette erreur : est-ce parce que le copiste ne comptait pas les *e* muet, ou par influence de la possibilité d'avoir l'indicatif présent en protase en anglo-normand (Moignet 1979, 245), ou pour ces deux raisons conjuguées ? Mentionnons le seul exemple de ce cas de figure que l'on rencontre dans le corpus, chez Thomas, sans surprise :

Se jo ne poisse vos guarir,
Que ensemble poissum dunc murrir !
(*Thomas*, v. 3259-60)

Poisse au v. 3259, semble attesté par le compte des syllabes ; mais l'on n'a qu'un seul témoin de ce passage et il est difficile de faire la part des choses. Tous les éditeurs gardent le tour, sauf Bédier qui édite *n'ai peü*, sans doute pour éviter le subjonctif en protase. Mais il semble bien que l'on ait affaire ici à un trait dialectal anglo-normand, et il faut noter que la protase est assertive ici (d'où le remplacement par une forme composée chez Bédier) : Yseut sait bien que Tristan est mort, il faudrait traduire *se* par « puisque » ici.

III.3.8. – SYSTEMES A APODOSE INJONCTIVE

Il y a peu à dire sur ces systèmes ; l'apodose y est à l'impératif (quand la protase est à l'indicatif présent) ou au subjonctif, parfois imparfait (lorsque le système est en discours

indirect). Toutefois, des systèmes atypiques mais parfaitement explicables apparaissent ponctuellement ; ainsi, lorsque le fait impliquant l'ordre a eu lieu dans le passé, il est exprimé au passé simple :

Se tu de cels eus marrement,
Pren de Wortigern vengeance.
(*Brut*, v. 7639-7640 ; cp. *Lancelot*, v. 4492-3, 4861-2, 4866-9 ; *Perceval*, v. 8422-4)

ou à la forme composée du présent :

Dites al dul que jo li mant
qu'il ne m'apelt de covenant,
ne ne m'apelt de serement
si jo li ai fait folement.
(*Rou III*, v. 6815-8)

Ici, la protase permet au locuteur de ne pas prendre en charge la valeur de vérité du procès et, ainsi, de minimiser l'impact de son action, ou de s'en dédouaner. Même au présent simple, une protase exprimant l'incertain du présent est possible :

Sire compaignz, quar devinez,
si vous rien d'augure savez.
(*Thèbes*, v. 2939-40)

Tydée soumet son ordre à un élément qui est incertain pour lui ; de manière significative, la réponse de Polynice portera sur la protase et non l'apodose, puisqu'il dénie connaître quoi que ce soit à la divination (v. 2945-8).

De même, on retrouve des cas où deux systèmes se suivent ; la première protase est au futur et la seconde, considérée comme moins probable, au futur II. Cette seconde protase régit une apodose à l'impératif, ce qui forme un système rare :

Si mestiers est, ça turnerai
E altres par vus tendrai,
E si Romein, par aventure,
Turneient a descunfiture,
Puigniez après sis ataigniez,
Ociez les, nes esparniez !
(*Brut*, v. 12323-12328)

L'énonciation du second système, aux v. 12325-8, est subordonnée à celle du précédent, puisque le groupe ne pourra attaquer que si Arthur décide de rabattre les Romains vers les Bretons. Ce système étant moins possible – le syntagme adverbial *par aventure* en témoigne

—, il est exprimé à l'imparfait ; l'apodose, cependant, reste à l'impératif¹¹¹. Le tour créé est rare, mais attesté ailleurs :

Dist li roi Marc : « Se gel faisoie
d'or en avant, si me blasmez. »
(*Béroul*, v. 4260-1)

Le tour semble attesté par la rime ici ; il n'a pas suscité de commentaire à ma connaissance. Comme dans l'exemple précédent, le futur II semble indiquer que l'éventualité est moins probable : ici Marc exprime délibérément le fait envisagé comme virtuel, et sa réalisation, non désirée, comme improbable.

Il faut aussi noter la présence conjointe d'une apodose optative et d'une apodose assertive :

Mes, se sa fille li plaiseit,
La fille eüst, plus n'en avreit.
(*Brut*, 1813-1814)

Ici, d'ailleurs, cela crée un effet expressif. Leir, enragé contre sa fille Cordeille, refuse de la doter. Il aurait pu répondre à la demande en mariage d'Aganippus de façon plus neutre, en disant simplement *La fille aureit* ; dans le cadre d'une parole royale, ce tour aurait une valeur d'engagement. L'ordre, dans un premier temps, renforce la rupture avec la deuxième apodose, juxtaposée mais de sens opposé (puisqu'on est presque dans un système concessif : le mariage suppose une dot, mais la deuxième apodose nie cette conséquence). Dans un deuxième temps, il crée un acte de parole absurde : il n'est pas logique d'ordonner à un interlocuteur d'accomplir une action dont il demande la permission. Il semble que Leir, ici, emploie un tour injonctif pour exprimer une certaine relation inégale qu'il a envers son interlocuteur : la modalité injonctive crée toujours un déséquilibre entre celui qui ordonne et son interlocuteur, et ici Leir se sert de cette situation hiérarchique pour montrer son mépris pour Aganippus.

Dans *Énéas*, un tour très étrange apparaît : *se* + futur II / impératif :

¹¹¹ Les choses sont un peu plus complexes pour ce vers. Neuf manuscrits, dont le manuscrit de base de l'édition, portent *Turnent* ; I. Arnold et J. Weiss n'ont amendé ce vers que pour des raisons métriques. Le texte du manuscrit semble subir le joug des tours, plus répandus, en *se* + indicatif présent / impératif ; car il faut avouer que le tour *se* + indicatif imparfait / impératif est rare. Il peut sembler maladroit qu'Arthur envisage de façon modalisée la défaite des Romains, mais *par aventure* confirme cette lecture paradoxale. L'émendation se justifie donc.

Consoilliez nos, por deu, biaus sire,
se ja nos savriès a dire
ou troverien sanz failance ;
avïez nos sanz demorance.
(*Énéas*, v. 4681-4)

Déjà, la question de la structure pose problème : si les v. 4682-3 sont bien une protase, portent-ils sur le v. 4681 (comme la suggestion de l'éditeur le suggère) ou sur le v. 4684 (comme le traduit Ph. Logié) ? A. Petit tranche en ne distinguant pas de rection précise dans son édition et dans sa traduction, ce qui me semble la meilleure solution : au plan sémantique, sinon au plan syntaxique, les ordres dépendent de la protase. Mais cela n'explique pas le tour ; M. Thiry Stassin n'y voit pas de SH : elle traduit par un souhait (« Si déjà vous pouviez nous dire où nous le trouverions sans faute ! »), mais je ne suis pas sûr que *se* + futur II puisse exprimer le souhait. A. Petit et Ph. Logié traduisent tous deux par un SH, mais sont obligés de traduire *savriès* par un imparfait, qui d'ailleurs modalise étrangement l'ordre. La seule explication que je vois, mais elle est faible, serait que le futur II soit présent pour de pures raisons de politesse ; mais cet emploi serait exceptionnel en protase et relève de l'hapax.

Il faut toutefois mentionner ici la configuration pragmatique *se* + passé simple / impératif, présente dans certains textes :

si onc de moi eüstes son,
si onc de rien m'eüstes cher,
donez mei un don que je vous quer.
(*Thèbes*, v. 2676-8¹¹²)

Il n'y a aucun lien logique entre la protase et l'apodose, mais un lien pragmatique : l'ordre est énoncé dans le monde possible où l'interlocuteur aime le locuteur. C'est donc l'énonciation de l'apodose qui est conditionnée par la protase, et non le contenu de l'énoncé. En revanche, l'interprétation de la valeur de la protase est plus difficile :

– soit on considère que le passé simple peut exprimer le potentiel après *se*, ce qui est attesté par mes recherches, et on analyse la protase comme une hypothèse sur l'incertain du passé ; la valeur du tour relève alors d'une forme de « chantage affectif » : l'interlocuteur, afin de

¹¹² Le tour est aussi présent aux v. 780-1 du manuscrit *D* d'*Énéas*, édité par A. Petit.

valider la protase, se doit d'accomplir l'apodose. Un argument en faveur de cette lecture est la traduction du tour : il est resté en français moderne sous la forme *se* + forme composée du présent, comme l'attestent en général les traductions des œuvres. Le français moderne a donc gardé *se*, plutôt hypothétique, mais a supprimé le tiroir actualisant : l'évolution diachronique privilégie la lecture hypothétique mais n'est en aucun cas une preuve définitive, le tour ayant pu réajuster son sémantisme lors de son évolution structurelle ;

– soit on considère que le passé simple est ici actualisant ; dans ce cas, la protase est une pure assertion et *se* signifie « puisque » ou « dans la mesure où ». La force pragmatique du passage est alors une forme de piège affectif : le rappel de l'affection que l'interlocuteur éprouve pour le locuteur l'empêche de refuser.

Il me semble difficile de faire la part entre ces deux hypothèses ; bien plus, les deux ne me semblent pas contradictoires, et l'apparent paradoxe de l'emploi conjoint de *se* et du passé simple peut renforcer l'effet pragmatique : le locuteur affirme la protase (passé simple) tout en envisageant qu'elle ne soit qu'une possibilité (*se*) ; il est donc possible que la protase soit fautive, mais cette éventualité est tellement minorée que le fait de l'envisager n'intervient que pour mieux la récuser. L'interlocuteur est donc confronté à la possibilité de ne pas aimer le locuteur, mais celui-ci étiquette cette possibilité comme quasi inenvisageable et elle apparaît en contexte comme intolérable. On pourrait alors gloser lourdement le tour comme « Si tu m'as jamais aimé – il serait possible que tu ne m'aies jamais aimé, mais je sais que ce n'est pas le cas – fais ce que je te dis ».

Il faut cependant prendre en compte le caractère purement formulaire, et éventuellement creux, de la protase. En effet, dans l'exemple cité, *a priori*, Lycurgue, l'interlocuteur, ne connaissait pas Adraste, le locuteur : ce dernier n'a donc aucune raison autre que polie de postuler une forme d'amour. De même, une variante très proche de cette formule apparaît :

faites le faire sepulture
s'unques de lui eüstes cure.
(*Thèbes*, v. 11247-8)

Malgré la similitude des protases, un changement de taille opère : l'amour postulé en

protase ne porte par sur le locuteur, mais sur le délocuté. De fait, le sens change : ici, la protase semble exprimer un simple incertain du passé, auquel est soumis l'ordre. Mais, alors que le sens du tour change, son fonctionnement pragmatique est identique : l'ordre est renforcé par la postulation d'une forme d'amour. Il y a donc du jeu dans la formule, et l'auteur de *Thèbes* semble l'exploiter. Ainsi, la P2/P5 peut aussi apparaître pour établir une continuité entre le comportement ou les actions passées du personnage, et l'ordre donné :

s'onques fustes frans ne cortois,
alez après isnelemant
(*Érec*, v. 4056-7)

Jehan, s'onques feïs boene oeuvre,
Or i met ton san et descuevre
En une sepulture ovrer
(*Cligès*, v. 6000-2 ; cp. *Lancelot*, v. 916-8¹¹³)

Il en va de même dans cette occurrence du *Tristan* de Béroul :

s'onques m'amastes, donc l'amez
(*Béroul*, v. 2780)

Le pronom présent en protase est cependant l'objet de débats, le manuscrit ayant *s'onques l'amastes*, et ce texte a été conservé par A. Ewert, Ph. Walter, J.-Ch. Payen et a été restauré dans la révision de l'édition d'E. Muret par L.-M. Defourques ; mais l'émendation présente dans mon édition de référence, pourtant conservatrice, et proposée par E. Muret, se retrouve dans les éditions de D. Poirion et G Paradisi. En faveur de l'émendation il y a trois arguments : l'adaptation d'Eilhart l'appuie (Ewert 1970, 214) ; le sens est plus courtois ; enfin, le texte du manuscrit ne fait sens que si l'on force la signification de *donc* et *amez* (Reid 1972, 96). S. Gregory, dans son édition, va plus loin : il édite « S'onques amastes, donc l'amez », en partant du principe que le texte copié par le scribe avait *s'onquess amastes*, et que le scribe a confondu le deuxième *s* final de *onquess* avec un *l* ; mais cette explication me paraît plus ingénieuse que convaincante. Pour ce qui est de notre propos, le texte émendé propose un sens courtois : comme le révèle le parallélisme du texte,

¹¹³ L'ordre peut aussi être exprimé de manière indirecte, qu'il apparaisse en DI (« Et prie lor que ne lor griet, / Mais s'ainz fist rien qui lor pleüst, / Que il ceste bataille eüst, / En guerredon et an merite », *Cligès*, v. 3927-9) ou que l'ordre soit adressé au délocuté (« se onques ama chevalier, / qu'ele aint cestui et teigne chier », *Perceval*, v. 5669-70).

Tristan semble proposer une sorte de transfert amoureux, du symbolisé (Tristan) au symbole (Husdent), le symbole étant censé compenser l'absence du symbolisé ; mais il n'est pas impossible, au vu des exemples listés ci-dessus, d'y voir un pur ordre renforcé : Tristan, soucieux qu'Yseut s'occupe bien de son chien, lui impose ce chantage affectif. L'analyse devient moins courtoise... Quant au texte du manuscrit, il est plus simple car il suppose la création d'une continuité d'affection ; en revanche, la question de savoir si la protase est assertée (« puisque vous l'aimez ») ou hypothétique (« si vous l'avez aimé ») reste ouverte ; J. Batany (1992b, 53) appuie la première lecture, car il analyse *unques* en contexte de mise en question du procès comme « remett[ant] en question cette mise en question, ou plutôt son énonciation, en laissant entendre que la réponse (positive ou négative) est évidente » ; et il traduit la protase par : « puisque, évidemment, vous l'avez toujours aimé... ». Or, dans *toutes* les occurrences prises en compte, *onques* apparaît. Par ailleurs, cette analyse est congruente avec une autre occurrence :

mais Deus plevis ma loiauté,
qui sor mon cors mete flaele,
s'onques fors cil qui m'ot pucele
out m'amistié encor nul jor !
(*Béroul*, v. 22-5)

Le tour est atypique, puisqu'on a en général un impératif et non un subjonctif volitif dans ce genre de configuration ; mais ici le tour s'explique aisément : l'ordre est subordonné à un incertain du passé, d'où le passé simple ; mais ici le caractère répulsif du souhait, allié à *onques* suivant la lecture de J. Batany, oriente vers une négativisation de la protase. L'expressivité du tour vient sans doute du fait que le passé simple présuppose la réalité de la protase : tout comme il est étrange de souhaiter souffrir (c'est ce qui fonde la force de ces emplois), il est étrange d'asserter un adultère ; mais dans les deux cas le pire n'est exprimé que pour affirmer vivement qu'il ne se réalise pas.

III.3.9. – SYSTEMES DEPENDANTS SYNTAXIQUEMENT

III.3.9.1. – Dépendance syntaxique générale

Ces cas ne seront pas étudiés : lorsque la protase n'est pas une proposition

indépendante, elle suit évidemment les règles de concordance des modes et des temps. Le système peut alors paraître mixte ou atypique, mais cela est tout à fait conforme aux règles syntaxiques. Sont concernés notamment les cas de discours indirect, que j'ai déjà évoqués plusieurs fois.

III.3.9.2. – Non-mixité de systèmes dépendants syntaxiquement

Soient les vers suivants :

Donouent lui e prameteient
E asez sovent li diseient,
S'estre peüst e il osast
Ke de servage les getast.

(*Brut*, v. 167-170 ; cp. 202, 2287-96, 2339-40, 3260-2, 5779-80, 6316-20, 10511-6, 11329-30 ; *Rou II*, v. 213-4, 3490 ; *Érec*, v. 1429-30)

Le système exprime, ici, un potentiel du futur. L'emploi du subjonctif imparfait s'exprime parfaitement pour l'apodose, puisqu'elle dépend de *diseient que* : le subjonctif est la transposition, en discours indirect, d'un impératif. Mais, dans ce cas, la protase en discours direct serait à l'indicatif présent (*S'estre peu e se tu oses, de servage nos gete*) et, une fois transposé au discours indirect, à l'indicatif imparfait. L'emploi du subjonctif imparfait en protase se justifie par une attraction du mode de l'apodose ; cette attraction peut se justifier au plan syntaxique (après tout, la protase est une subordonnée dépendant de l'apodose) même si des critères de versification peuvent être envisagés : Wace respecte globalement le couplet (Holden 1973, 78), ce qui fait de l'unité métrique une unité syntaxique ; ainsi, la symétrie du tour peut être conditionnée par la symétrie même du couplet et la pression de la rime. Le refus de la mixité des systèmes est donc une conséquence logique et grammaticale de la langue écrite rimée qu'est l'ancien français au XII^e siècle¹¹⁴.

¹¹⁴ L'attraction visant à atténuer la mixité d'un système n'est pas du tout systématique, au contraire : « ... si li livra / Cordeille, que od lui fust, / Qui emprés lui sun regne eüst, / S'il le poeient delivrer / E des mains des gendrez oster » (*Brut*, v. 2034-2038). Ici, l'apodose est au subjonctif car la relative exprime le but ou la conséquence non atteinte ; elle est modalisée par une protase à l'imparfait de l'indicatif (équivalent, en discours indirect libre, d'une protase au présent de l'indicatif) qui ne voit pas son mode changer malgré celui de l'apodose. Dans le *Brut*, il y a autant de systèmes mixtes en *se* + indicatif imparfait / subjonctif imparfait que de systèmes non mixtes entièrement au subjonctif (neuf occurrences de chaque). Dans le *Rou* en alexandrins, il y a deux systèmes non mixtes et trois systèmes mixtes. Dans le *Rou* en octosyllabes, il y a quatre occurrences de système mixte mais aucun système non mixte. Cette progression chronologique aboutissant à l'abandon de la tournure est difficile à expliquer : Wace a-t-il suivi une évolution de la langue ou a-t-il, au fil des ans, rendu sa syntaxe plus stricte dans l'accord ? Cet effet peut aussi être dû au hasard. L'hypothèse d'une tendance historique est à minorer parce que le système non mixte

Toutefois, la non-mixité peut apparaître alors que les deux verbes ne sont pas à la rime :

Ainz li tolist, si il peüst.
(*Brut*, v. 202 ; cp. 10511-6 ; *Cligès*, v. 4071-2 ; *Lancelot*, v. 1318-21 ; *Yvain*, v. 4300-1 ; *Perceval*, v. 3198-9, 3754-8)

Il faut toutefois noter que le fonctionnement du tour est différent chez les deux auteurs chez qui il apparaît. Chez Wace, il apparaît soit dans un couplet avec les deux verbes à la rime (dans toutes les occurrences sauf deux), soit avec un auxiliaire de modalité en protase ; or, la présence d'un auxiliaire de modalité peut générer l'emploi du subjonctif imparfait avec une valeur prospective, notamment en anglo-normand. Le phénomène est donc « explicable » par des critères linguistiques, secondaires mais prégnants. En revanche, chez Chrétien, seule l'occurrence d'*Érec* a deux verbes à la rime ; les quatre autres occurrences ne présentent pas cette configuration et sont plus tardives ; et elles ne présentent pas de semi-auxiliaire. On a donc l'impression que le tour s'est progressivement grammaticalisé et a perdu ses contraintes initiales. Mais seule une étude vaste d'un corps diachronique permettrait d'étayer cette hypothèse.

Dans un cas, il y a deux protases, l'une au subjonctif et l'autre à l'indicatif :

Bele amie, se je peüse,
par conseil que je en eüse,
faire au roi Marc acordeme[n]t [...]]
n'a chevalier en son roiaume
ne de Lidan tresque en Dureaume,
s'il voloit dire que amor
eüse o vos par deshonor,
ne m'en trovast en chanp, armé.
(*Béroul*, v. 2223-35)

Il faut d'abord noter que la période est particulièrement complexe, et saturée de diverses propositions au subjonctif imparfait qui a pu contaminer les protases (notamment les vers coupés qui contiennent des finales au subjonctif). Mais on a bel et bien une apodose régie (v. 2235, régie par « n'a chevalier en son roiaume ») et deux protases, une au subjonctif

est le seul présent dans les romans antiques (*Thèbes*, sept occurrences ; *Énéas*, une occurrence) et il est majoritaire chez Béroul (deux occurrences, contre une du tour non mixte, et encore elle est problématique, voir *infra*) et chez Chrétien (sept occurrences contre six ; mais il faut noter que *Perceval* présente deux occurrences du tour non mixte et aucune du tour mixte).

(v. 2223) et une à l'indicatif imparfait (v. 2233). Le tour exprimant un potentiel du futur, sans doute modalisé, on attend un indicatif imparfait ; le subjonctif de la première protase s'expliquerait alors par la règle de non-mixité, avec l'influence de la rime (*peüse : eüse*) et d'un contexte largement virtualisant. Mais cette différence de traitement entre deux protases est étrange et a pu être analysée en termes stylistiques :

il faut y souligner l'abondance des imparfaits du subjonctif, en particulier la présence de ce temps dans la première protase en *se*, celle qui pose le cadre possible de l'engagement, alors que la deuxième, qui pose la circonstance précise de cet engagement, est à l'indicatif. [...] Bien que Wagner ait judicieusement souligné que les auxiliaires de modalité emploient souvent l'imparfait du subjonctif avec une valeur prospective, on a un peu l'impression que Tristan commence par envisager son "accordement" avec Marc sous un jour contrefactuel, dans une perspective de regret ("peüse") et que peu à peu il envisage ce programme comme une possibilité encore ouverte, le "s'il voloit dire" à l'indicatif marquant l'accès d'une dimension de réel dans le micromythe qu'il construit. (Batany 2001, 204-5)

Il faut enfin noter que cette uniformisation ne concerne jamais le subjonctif présent ; la règle de non-mixité ne concerne que des systèmes en discours indirect et/ou dépendant d'un verbe introducteur à un temps du passé (passé simple ou imparfait). Cette impossibilité du système *se* + indicatif présent / futur à passer au subjonctif est extrêmement intéressante. Une première explication, insatisfaisante toutefois, peut être apportée. En effet, au plan syntaxique, la séquence *se* + subjonctif présent est rare, et se limite au domaine dialectal anglo-normand (Moignet 1979, 245 ; Ménard 1994, 235) : sous le joug d'une subordination quelconque, le système en *se* + indicatif présent aurait été obligé de se transformer en système extrêmement rare (alors que *se* + indicatif imparfait, une fois influencé par la subordination, peut se couler dans un autre moule préexistant, *se* + subjonctif imparfait). Toutefois, cette explication n'intervient qu'à rebours et, à la limite, la langue aurait pu créer un système en *se* + indicatif présent, réservé aux cas de subordination.

III.3.9.3. – L'apodose est à l'infinitif

A. L'apodose ne dépend pas d'un semi-auxiliaire

Différentes constructions syntaxiques peuvent expliquer l'apparition du mode infinitif en protase : subordination infinitive, tour prépositionnel en *por*, etc. Ces tours

n'ont rien de notable. Il faut juste noter que, systématiquement, lorsque l'infinif est dû à un tour complétif, le verbe introducteur de l'apodose infinitive est aux mêmes mode et temps que la protase. Le sémantisme de ce verbe introducteur suggère souvent que l'actualisation du procès régi n'est pas sûre (*cuidier* + infinitif ; *estre pres de* + infinitif, etc.). Cependant, parfois, ce type de rection rend l'analyse problématique ; je donne en exemple le texte, quasi identique mais ponctué différemment, des manuscrits *A* et *D* d'*Énéas*, édités respectivement par J.-J. Salverda de Grave et A. Petit :

li quels d'els dous me desresnast, ne m'en puïst savoir mal gré que ne l'eüsse ainçois amé. – Ne sai que s'est a devenir, se deüsse m'amor partir, que chascun l'aüst igalment. – Ce qui, ne me neüst noiant : l'un et l'autre deüsse atraire ; ansi poïsse ge bien faire. (<i>Énéas</i> , v. 8266-74)	li quelz qui d'euz me desrainast ne me poïst savoir mal gré que ne l'eüsse ainçois amé, que ne sai qu'est a avenir. Se deüsse m'amor partir et que chascuns l'eust egalment, ce qui, ne me neüst naiant : l'un et l'autre deüsse atraire si le peüsse je bien faire. (<i>Énéas</i> , <i>D</i> , éd. A. Petit, v. 8328-36)
--	---

Il s'agit du passage où Lavine dialogue avec elle-même et envisage comment agir. On voit dès lors que deux analyses sont possibles¹¹⁵ :

— les v. 8269-71 forment un SH, *a priori* mixte (*se* + subjonctif imparfait / indicatif présent), mais en vérité la protase est le verbe *devenir*, à l'infinif car régi dans un tour ; mais cette lecture me semble souffrir de deux problèmes : 1) il est difficile de définir précisément quelle est l'apodose : le verbe « devenir » ? le tour « est a devenir » ? le v. 8269 au complet ? Dans les deux derniers cas, la protase serait à l'indicatif présent, ce qui créerait un tour mixte rare ; dans le premier cas, on pousse la distinction syntaxique au point de supprimer la cohérence de la périphrase ; 2) même si le tour mixte s'explique syntaxiquement, il est exceptionnel et paraît peu cohérent : il me semble qu'un lecteur n'est pas intuitivement porté à associer une apodose à l'indicatif présent avec une protase au subjonctif imparfait ;

¹¹⁵ Je mets de côté la question des tirets, essentielle pourtant pour la structure argumentative du passage : Ph. Logié, dans sa traduction, isole les v. 8269-71 comme une réplique, suivant en cela la ponctuation de J.-J. Salverda de Grave ; mais ce dernier n'isolait pas ces vers comme un tour de parole spécifique dans sa première édition du texte et M. Thiry Stassin traduit ainsi. Les deux solutions sont possibles : dans la seconde, l'enchaînement est plus fluide ; dans la première, Lavine fait une sorte de pause qui s'interroge sur ce qu'elle envisage, se posant indirectement une question (« ne sai... ») à laquelle elle répond sans certitude (« ce qui »).

— le 8269 est isolé et les v. 8270-2 forment un SH. La solution est syntaxiquement plus satisfaisante, mais sémantiquement moins forte, car le v. 8269 apparaît comme une parenthèse un peu inutile (puisque seul *D* le rattache explicitement à ce qui précède par « que » au début du vers : ailleurs il n'est rattaché à rien). Je ponctue donc le passage ainsi, par pur conformisme :

Ne sai que s'est a devenir :
se deüsse m'amor partir,
que chascun l'aüst igitalment,
ce qui, ne me neüst noiant.
(*Énéas*, v. 8269-72, ponctuation modifiée)

Et je comprends le passage ainsi : « Parmi eux deux, celui qui me remporterait ne pourrait pas me reprocher de ne pas l'avoir aimé auparavant. Je ne sais ce qui va se produire. Si je devais partager mon amour, de sorte que chacun en ait une part égale, cela ne me nuirait pas, je pense ». La solution n'est pas entièrement satisfaisante, on le voit, la continuité du raisonnement étant rompue par le v. 8269 que je ne peux lire que comme une sorte de parenthèse exprimant naïvement le désarroi complet de Lavine¹¹⁶.

De même, les vers suivants de *Perceval* sont complexes :

einz dit que après ax iroit
savoir se nus d'ax li diroit
de la lance qui ensi sainne,
se il puet estre an nule painne,
et del graal ou l'an le porte.
(*Perceval*, v. 3385-9)

L'appréhension du sens du passage dépend notamment de savoir sur quoi porte la protase du v. 3388 et du sens que l'on donne à *an nule painne*. Une solution consiste à faire porter le v. 3388 sur *savoir*, soit, littéralement : « il dit plutôt qu'il ira à leur suite, afin de savoir, si cela est possible au prix de quelque effort, si l'un d'eux lui parlera de la lance qui saigne ainsi et du lieu où l'on emporte le graal » (*an nule painne* est traduit selon le glossaire de F. Lecoy, repris par le DÉCT). Cette lecture apparaît chez Ch. Méla et L. Foulet, ce

¹¹⁶ L'occurrence offre un bon exemple de l'utilisation de l'expressivité en philologie : on pourrait défendre ma lecture comme plus expressive (Lavine, en plein raisonnement structuré, laisse échapper un cri du cœur exprimant le nœud de son problème : elle est dans l'incertitude totale face à l'avenir). Mais d'aucuns pourraient considérer que ce trait expressif n'est qu'une faute de goût, un vers mal rattaché au reste du texte, presque une cheville qui rompt l'architecture de l'ensemble.

dernier comprenant toutefois *an nule painne* comme redoublant *il puet estre*, ce qui est peu plausible. Cependant, d'autres lectures du passage sont proposées par les traducteurs :

— J. Dufournet traduit le v. 3388 par « et si c'est possible, il ne reculera devant aucune fatigue », ce qui est sémantiquement proche de mon analyse. Il est difficile de savoir si cette traduction se veut fidèle à la syntaxe du texte ou si J. Dufournet a restructuré les passages pour les besoins de la traduction, mais sa lecture suppose que le v. 3388 soit un SH à part entière, avec une apodose elliptique, et il aurait fallu ponctuer « Se il puet estre, an nule painne ». D. Poirion a une analyse syntaxique proche, mais avec un sens différent : la protase est ramenée à une locution adverbiale au sens de « peut-être » : « dans l'espoir d'apprendre de l'un d'eux la vérité sur la lance qui saigne, peut-être en rapport avec quelque douleur ». Cela présuppose un élément interprétatif essentiel, explicité par D. Poirion en note : Perceval commence déjà à interpréter le réel, puisqu'il émet une hypothèse sur le mystère de la lance ;

— J. Ribard considère que le v. 3388 est une interrogative indirecte, dépendant de *droit*, ce qui supprime tout SH ici ; le tour est en quelque sorte parallèle avec le vers 3389 : « il se dit qu'il va les rejoindre pour apprendre de l'un d'entre deux, à propos de la lance qui saigne, s'il y a lieu de s'en préoccuper, et, à propos du graal, à qui on le porte ». Cette lecture, syntaxiquement possible et appuyée par un fort parallélisme textuel, n'est pas anodine au plan interprétatif : elle suppose que le mystère de la lance qui saigne n'est pas pourquoi elle saigne, mais si elle est un objet de quête pertinent ; Perceval semble alors pressentir que ce ne sera pas à lui de la rechercher, ce que confirmera le roman, mais il est étrange de voir cet objet minoré, alors même que Perceval aura rapidement la réponse à sa question sur le graal, tandis que la quête de la lance occupera longuement Gauvain.

Dans l'impossibilité de faire la part entre ces solutions, toutes pertinentes, j'ai décidé de choisir la première dans mes classifications.

L'apparition d'une forme composée rend l'analyse un peu plus complexe :

s'i a de rienz mesfait prest est de l'amender
(*Rou II*, v. 3108)

Le tour est susceptible de deux lectures. Dans la première, la plus rigoureuse au plan

syntactique, *prest est* est recteur de l'apodose (*l'amender*) et exprime, par son sémantisme, le futur et donc l'éventuel. La protase, quant à elle, exprime un fait hypothétique qui conditionne la réalisation de *amender*. Toutefois, une lecture énonciative est possible ; dans ce cas, la protase porte sur *prest est de l'amender*, qui est l'apodose. Il s'agit alors d'un système austinien : l'énonciation de l'apodose n'est pertinente que si la protase est vérifiée.

Ce tour peut être transposé au discours indirect et apparaît sous la forme *se* + indicatif imparfait / indicatif imparfait, mais cette apodose « cache » un infinitif :

Par lui quidoent recovrer
Si s'en vuleit od els pener.
(*Brut*, v. 5705-6 ; cp. v. 4466-8)

Enfin, ce tour est compatible avec la forme composée expressive en apodose :

sa terre en crient avoir perdue
se par lui ne li est rendue.
(*Rou III*, v. 10565-6)

B. Présence d'un auxiliaire de modalité régissant l'apodose

Je ne m'attarderai que sur les cas dans lesquels apparaît un auxiliaire de modalité, bien que j'aie déjà évoqué le problème à plusieurs reprises : il s'agit de savoir si le tour [semi-auxiliaire + infinitif] doit être analysé comme une périphrase verbale ou comme un cas atypique de complétive à l'infinitif.

i. Le problème

R.-L. Wagner (1939, 251-4) évoque ce cas de figure par une de ses réalisations spécifiques, lorsqu'il traite de la juxtaposition du *Realis* et de l'*Irrealis*, à partir de quatre exemples dont le suivant :

Ferir l'en volt, se n'en fust desturnét.
(*La Chanson de Roland*, v. 440)

Effectivement, à proprement parler, la protase est au subjonctif et l'apodose à l'indicatif. Or, à l'analyse, cette phrase est, « logiquement, une sorte de monstruosité » (p. 253) : ce n'est pas le rapport modal exprimé par le semi-auxiliaire (ici la volonté de Marsile) qui est conditionné, mais bien le procès sur lequel porte le semi-auxiliaire. L'emploi de l'indicatif permet donc d'accentuer la réalité du désir (et non l'irréalité de l'acte désiré). Au terme

de ce raisonnement, R.-L. Wagner conclut que l'on n'est pas en présence d'une phrase hypothétique, malgré son apparence ; c'est un effet de style.

Je ne partage pas les conclusions de R.-L. Wagner sur ce point. Les semi-auxiliaires, par leur valeur sémantique et leur construction, présentent le cas le plus clair de conflit entre sémantique et syntaxe et ce conflit est, par sa nature, porté dans la langue. Lorsque l'auteur doit ou veut employer un semi-auxiliaire en apodose, il est confronté à un choix qui est de l'ordre du style (puisqu'il peut utiliser deux tournures de façon quasi indifférenciée) mais sans que la hiérarchie entre les deux solutions soit de l'ordre du plus ou moins « linguistique ». Mais une des solutions fait primer le sémantique sur la syntaxe (*Ferir l'en volt, se n'en fust desturnét*) et l'autre la syntaxe sur la sémantique (*Ferir l'en vousist, se n'en fust desturnét*) – et ce, sans évoquer les contraintes de mètre.

Ma position va même plus loin, puisque, pour moi, c'est le tour *Ferir l'en volt, se n'en fust desturnét* qui relève de la « bonne syntaxe », dans la mesure où la protase porte sur l'infinitif et non sur *ferir* ; *ferir l'en vousist*, au contraire, présente un cas où le semi-auxiliaire porte, comme Mme de Merteuil, son âme sur son visage – en l'occurrence, son sémantisme virtualisant (le désir) sur sa conjugaison (le subjonctif). Mais ici l'emploi du subjonctif n'est justifié en rien par la syntaxe.

ii. *L'auxiliaire de modalité est aux mêmes temps et mode que la protase*

Il s'agit souvent de *se* + indicatif présent / indicatif présent ; en apodose, le semi-auxiliaire est un équivalent du futur (Batany 1992a, 283).

Tel ost, se tu vuels, pués joster
(*Brut*, v. 2397)

Ici, la présence de l'auxiliaire de modalité semble exprimer la virtualité prospective : sans *pooir*, « joster » aurait été au futur. Ou, pour formuler les choses en termes logiques, la capacité existe au moment de l'énonciation alors que le rassemblement de l'armée, lui, n'est que possible. Évidemment, l'insistance en apodose sur la capacité (*pooir* + infinitif) et non sur l'acte (futur) crée un effet de sens ; ici, sans doute, le locuteur laisse à son interlocuteur la latitude de réaliser ou non la possibilité exprimée, alors qu'un futur aurait pu avoir une nuance injonctive mal venue. Ailleurs, le simple ajout d'un auxiliaire de

modalité transforme un SH conditionnel en austinien :

Se vos antrez en celle mer,
ne vos i poëz preu fier,
n'i avroiz point de forteresce.
(*Énéas*, v. 5687-9)

Le lien causal entre la protase et le v. 5689 est assez explicite ; l'emploi du futur exprime la chronologie. En revanche, l'analyse sémantique du v. 5688 est plus complexe du fait de l'emploi de *pooir*, puisqu'elle implique de considérer la modalité : *a priori*, la capacité à ne pas se fier à la mer préexiste à l'entrée dans la mer, et ne lui est pas conditionnée ; le tour peut alors s'analyser comme austinien si l'on se cantonne à une analyse strictement logico-sémantique (« Si vous entrez dans cette mer, [il est pertinent d'énoncer ceci :] vous avez la possibilité de vous méfier d'elle »). Mais, au plan pragmatique, il me semble évident que le v. 5688 est une mise en garde qui frise l'injonction (= « ne vous y fiez pas » : *pooir* peut naturellement désigner une injonction indirecte), qui est bien conditionnée par la protase. Ici, on a donc un cas de conflit entre une analyse sémantique stricte (et peu évidente, il faut l'avouer) et une analyse pragmatique plus naturelle.

Ainsi, comme ces systèmes ont un fonctionnement spécifique, dans la mesure où une partie du sens de la construction est prise en charge par un élément lexical et que deux analyses sémantiques sont possibles (suivant que l'on insiste sur l'auxiliaire ou sur le verbe à l'infinitif), ces tours ont été classés dans une catégorie spécifique dans les relevés de l'appendice IV (comme *se* + indicatif présent / indicatif présent avec SA)¹¹⁷.

iii. *L'auxiliaire de modalité n'est pas aux mêmes temps et mode que la protase*

Ces systèmes présentent plus de difficultés, excepté lorsque le système ainsi créé recoupe un système normal, par exemple :

se tu i velz metre ta cure,
sovant t'estovra andurer
ce que tu m'oz ci aconter.

¹¹⁷ Une analyse extrême, rabattant sur la syntaxe seule l'ambiguïté du tour, pourrait être envisagée : elle consisterait à analyser la séquence [auxiliaire de modalité + infinitif] en apodose comme une suite [verbe + complétive à l'infinitif] ; dès lors, seule la complétive serait l'apodose. Mais cette analyse gomme totalement la cohésion de la périphrase verbale et le concept même de complétive à l'infinitif est très contestable. Le problème est ici plus sémantique que syntaxique.

(*Énéas*, v. 7932-4)

Ici l'auteur fait le choix de conserver un système neutre et donc d'inscrire la nécessité de la conséquence dans le futur (*estovra*) et non au moment de l'énonciation. Toutefois, cette occurrence est significative car elle est suivie, quelques vers plus loin et dans la bouche du même locuteur, la mère de Lavine, par un système symétrique :

se puis savoir ne aperçoivre
que ton cors puisses atorner
al traïtor de Troie amer,
o mes dous poinz t'estuet morir.
(*Énéas*, v. 7946-9)

Le passage d'un système à l'autre semble indiquer que ceux-ci n'ont pas exactement la même valeur sémantique et, en l'occurrence, cette différence paraît ici être exploitée pour des raisons d'expressivité : après un premier système neutre exprimant une causalité simple (v. 7932-4), la reine utilise un système où la nécessité est exprimée au présent (*estuet*), ce qui, me semble-t-il, renforce le caractère menaçant de la protase. Il faut cependant noter qu'en général, c'est le tour symétrique qui est utilisé : le tour avec *estovra* est donc statistiquement plus rare ; l'expressivité n'est donc pas en langue ni même en discours, mais c'est le contexte précis, et l'opposition des deux, qui fait qu'un tour apparaît comme plus neutre et factuel, et l'autre comme plus intense et menaçant : les tours ne font que souligner le contenu sémantique du propos.

Toutefois, dans un cas, le système *se* + indicatif présent / futur II, l'apodose est à un tiroir plus virtuel que le système-type équivalent (avec une apodose au futur). Ce tour est rare¹¹⁸ :

ne porroient garir se Dex pitié n'en prent.
(*Rou II*, v. 2864 ; cp. 2683-4)

La seule explication que j'envisage est que, par son sémantisme, le semi-auxiliaire *poir* (présent dans les deux tours) attire sur lui un tiroir virtualisant redondant.

En revanche, lorsque l'apodose est plus actualisée que la protase, le système

¹¹⁸ Cf. p. 112 pour l'analyse du tour *se* + indicatif présent / futur II, fondée sur une seule autre occurrence chez Wace : *Rou III*, v. 7627-8 (mais le tour est présent chez Bérout et Chrétien).

s'explique facilement : le semi-auxiliaire, par son sémantisme virtualisant, compense cette actualisation. Ou, plus précisément, comme le semi-auxiliaire porte par son sens l'idée de virtualité, celle-ci n'a plus à être exprimée sur l'infinitif. Cela concerne les tours *se + indicatif imparfait / futur* ou *indicatif présent* et *se + subjonctif imparfait / indicatif présent*.

Ceci n'écarte cependant pas toutes les difficultés :

s'il vouloient lor pertes provoier et esmer,
jamez en lor aé nel porront restorer.
(*Rou I*, v. 82-3)

On serait tenter de ramener ce système atypique *se + indicatif imparfait / futur* à un système-type en supposant que le sens virtualisant de l'auxiliaire parasite le tour. Mais cela ne permet pas d'expliquer la présence du futur *porront*, qui crée ici une étrange prolepse. On est donc proche, ici, de l'emploi d'un tour atypique par Wace.

iv. *Essai d'analyse de l'effet de sens créé*

De fait, dans tous ces cas, l'auteur est face à un choix stylistique : il peut décider de mettre ou non l'auxiliaire de modalité au tiroir auquel aurait été le verbe qu'il régit. Les raisons du choix sont difficiles à déterminer, mais le choix est toujours source de possibilités stylistiques. Pour l'exemple précédent, on peut essayer de déterminer la nuance d'effet apparaissant entre *Ne li peüst encor ço suffire* et le texte de l'auteur, *Ne li pout encor ço suffire*. Un premier élément de réponse est délivré par le contexte du système hypothétique :

France conquist e Lohierregne,
E Trieves fist chief de sun regne.
Ne li pout encor ço suffire
S'il de Rome n'eüst l'empire.
Dun prist vers Rome sun chemin
(*Brut*, v. 5983-7)

L'emploi du passé simple sur le verbe *pouvoir* crée ici un effet de cohésion textuelle, qui reprend les verbes précédents et suivants indiquant la progression guerrière de Maximien ; l'incapacité du Romain à faire cesser ses conquêtes est donc dans le droit fil de celles-ci, comme si justement la progression narrative du récit était liée à ce *ne li pout suffire* :

l'incapacité est un maillon naturel de la chaîne de conquêtes, et non une rupture dans celle-ci.

Deuxièmement, il me semble qu'un système constitué de deux subjonctifs aurait, par rapport à cette continuité, créé une rupture nette, indiquant une focalisation interne, l'expression de la pensée de Maximien ; au contraire, dans le texte, l'apodose, qui est d'ailleurs antéposée, semble beaucoup plus factuelle : elle livre un jugement du narrateur plus qu'une émotion du personnage, ce qui renforce, une nouvelle fois, l'inéluctabilité de l'avancée du Romain. Cette analyse n'est pas incompatible avec l'analyse précédente : Wace lisse son texte, évite les heurts énonciatifs que la syntaxe refléterait par un couplet au subjonctif au milieu de passés simples.

Comme on le voit, le choix syntaxique, dans les possibilités de la langue, est le support d'approfondissement du sens. C'est en exploitant une alternative de l'ancien français que Wace peut créer l'effet décrit¹¹⁹. Il reste cependant à préciser que, en l'absence de théorie des médiévaux sur leur langue vulgaire, il est impossible de statuer définitivement sur l'effet de sens : l'explication que j'ai tentée reste une hypothèse, que j'ai essayé d'étayer au mieux.

III.3.9.4. – Systèmes intégrés à un échange dialogique

« Quer je voi et sai bien que grant mal en vendroit ;
qui avroit vostre tere et qui la deffendroit ?
– Richart, » dist il, « mon fiz, se Dex le consentoit. »
(*Rou II*, v. 1735-1737)

Ici, la protase apparaît seule dans le propos de Guillaume car l'apodose en est « Richart » et son satellite apposé ; mais on ne peut expliquer le tiroir de la protase (l'imparfait) que par la prise en compte de l'échange : il n'apparaît que par accord avec les propos de Martin, lequel modalise au futur II l'entrée de Guillaume en religion, ce qu'il ne désire pas. Il ne semble pas que Guillaume veuille modaliser la volonté divine concernant sa succession ;

¹¹⁹ Je renvoie à l'introduction pour la théorisation de ce fait, en termes de limite entre style et langue. L'analyse que j'ai faite est proche de celles de Joëlle Gardes Tamine, pour qui tout ce qui peut ressembler à un « écart » (ici un système hypothétique *a priori* mixte) peut se réduire à une description syntaxique précise.

mais l'accord avec *avroit* et *deffendroit* au v. 1736 explique le tiroir de la protase. L'échange dialogique a donc une importance dans la cohérence du texte.

III.3.9.5. - L'apodose est un substantif

Dans certains tours, l'apodose est nominale :

E assez plus lur ad premis
S'il aveit les Bretuns conquis.
(*Brut*, v. 4181-2 ; cp 7677-8 ; *Rou III*, v. 2555-7, 4357-8 ; *Cligès*, v. 1635-6 ; *Yvain*,
v. 4106-8 ; *Perceval*, v. 2102-3)

La protase à l'imparfait de l'indicatif s'explique par le contexte de discours indirect ; quant à l'apodose, c'est *assez plus* et non *ad premis*. On peut d'ailleurs expliciter l'apodose : *lur ad premis qu'il lur donerait assez plus...* Lorsque le verbe est *doner*, la glose de l'ellipse est cependant plus difficile :

Sa fille a femme li duna
E de sa terre l'erita,
Se si ert que il filz n'eüst.
(*Brut*, v. 2675-2677)

On comprend bien que l'apodose est *sa fille* et *sa terre*, mais on ne peut pas restituer de tour sans ellipse (*Il lui donna d'épouser sa femme*, par exemple, est très loin du texte). Ce qui montre bien la limite des analyses de tours par le recours à la notion d'ellipse. La loi de non-mixité, avec influence du couplet, peut aussi intervenir :

Or e argent se li plaiseit,
E altres aveirs li durreit.
(*Brut*, v. 14617-14618)

De ce fait, on retrouve un système explicable (le système-type *se* + indicatif présent / futur au discours indirect). On pourrait donc le classer comme *se* + indicatif imparfait / futur II, mais la cohérence oblige à voir ici une apodose nominale.

On observe que, dans tous les cas, la protase est à l'indicatif imparfait ; en effet, *prametre* indique clairement un discours indirect. Le cas est plus flou pour *doner*, dans l'occurrence des v. 2675-7, mais l'expression *doner a femme* suggère une prise de parole officielle, d'accord de mariage, qui explique le discours indirect.

Dans un cas, la question de l'incidence de la protase est problématique et permet

deux lectures :

s'ele le beisier vos consant,
le soreplus vos an desfant.
(*Perceval*, v. 545-6)

Suivant l'incidence de la protase, l'effet de sens est différent :

— si on considère que la protase porte sur tout le v. 546, on a affaire à un système hypothético-concessif : « même si elle consent à vous embrasser, moi je vous interdis d'aller plus loin ». La mère de Perceval bloque l'inférence que le jeune homme mal dégrossi pourrait faire à partir de l'octroi d'un baiser ;

— si on considère que la protase ne porte sur « le soreplus », le système est alors une simple systématique du présent, régie : « Je vous défends, si elle consent à vous embrasser, d'aller plus loin ». Le SH entier dépend de « vos an desfant » et le tour peut être lu comme elliptique (« Je vous défends [de prendre] le surplus si elle vous octroie un baiser »).

La première lecture est sans doute plus intuitive et correspond mieux à une syntaxe influencée par les unités métriques, mais il me semble difficile de discriminer plus précisément les deux analyses.

Une occurrence pose cependant problème :

... sil requistrent,
Avers e terres li pramistrent
Sis maintenist e cunseillast
E Oswi pur els guereiast.
(*Brut*, v. 14525-8)

Le tour en *se* + subjonctif imparfait / substantif étant un hapax injustifiable au plan sémantique (puisqu'il s'agit d'un potentiel orienté vers le futur), le tour n'a pas été classé parmi les systèmes hypothétiques : au v. 14527, *Sis* est l'enclise de *si* (adverbe de phrase) + *les* et le subjonctif exprime l'ordre au discours indirect.

III.3.10. – SYSTEMES ELLIPTIQUES ET NON VERBAUX

Je ne mentionne qu'en passant certains cas où, pour une raison ou pour une autre, il y a une forme d'ellipse de la protase ou de l'apodose ; ces cas sont liés à ceux étudiés précédemment mais différents car ici les ellipses ne sont pas dues à des phénomènes de

rection :

– forme elliptique, notamment *non* ou *oïl*, en protase :

et dites mei, si sous savez
– se non, vous ferray touz iriez –
(*Thèbes*, v. 2956 ; cp. v. 7610-4)

ou en apodose :

Oil, s'il vous plaist.
(*Thèbes*, v. 9988 ; cp. v. 9781-2 ; *Lancelot*, v. 2108, 2865 ; *Yvain*, v. 3831)

– ellipse du verbe en apodose :

se l'un est mal, e l'autre piés
(*Rou III*, v. 4089 ; commenté p. 526 ; cp. *Énéas*, v. 5176, avec incidence sur un tour
exclamatif ; *Thomas*, v. 2564 ; *Érec*, v. 5881-2¹²⁰ ; *Cligès*, v. 3718, 5728-9 ; *Lancelot*,
v. 3359, 6075 ; *Perceval*, v. 1937, 1938, 2553, 2998, 6233, 6765)

Notons que le verbe peut ne pas être présent en amont ; dès lors, on peut analyser le tour
comme elliptique, ou la protase comme incidente à un adjectif :

molt par i a bele contree,
bone et riche, s'ele ert poplee
(*Énéas*, v. 6581-2)

La division par vers et le sens suggèrent que la protase ne porte que sur les adjectifs « bone
et riche », et c'est ainsi que le comprennent tous les traducteurs. Mais on voit ici que
l'analyse par ellipse implique de restituer un verbe absent du contexte, *estre*, avec un tiroir
absent lui aussi, le futur II. L'incidence peut aussi se faire par rapport à un pronom :

Peanda dist qu'il n'en osot
Si Chadwalein nel graantot.
(*Brut*, v. 14529-30)

L'apodose, ici, est le pronom adverbial *en*, qui reprend un verbe à l'infinitif (= *il n'osot le
faire*). Au plan formel, l'apodose est donc un pronom, substitut du nom ; mais en termes
d'anaphore, elle reprend une apodose infinitive. D'autres exemples peuvent être fournis :

– Comfaitement, se n'i sui mise ?
(*Énéas*, v. 7898 ; cp. 7760, avec incidence sur un pronom numéral)

Mais ici la reconstitution de l'ellipse est plus aisée en contexte.

¹²⁰ Ici l'ellipse est cependant minoritaire dans la tradition manuscrite.

– présence d’une protase interrogative seule :

Se je l’en faz ?
(*Béroul*, v. 3224 ; cp. *Yvain*, v. 1979)

Cela inclut un cas de reprise critique d’une protase :

Volantez don me vaigne enui
Doi je bien oster, se je puis.
Se je puis ? Fole, qu’ai je dit ?
(*Cligès*, v. 505-8)

Plus intéressants sont les tours dont l’apodose n’est pas à proprement parler verbale¹²¹. Les tours sont relativement rares ; il faut noter l’occurrence suivante :

Se o moi herbergier daingniez,
vez l’ostel aparellié ci.
(*Érec*, v. 389-90)

Si l’on analyse *vez ci* comme un présentatif lexicalisé donc la valeur verbale d’infinitif a disparu, l’apodose se réduit à un présentatif : il s’agit alors d’un système austinien, très proche de l’exemple-type (*Si tu as soif, il y a de la menthe à l’eau au frigo*), avec un effet pragmatique général de proposition, une protase hypothétique qui conditionne la valeur de pertinence de l’énonciation de l’apodose, laquelle asserte un fait positif (ce que souligne bien l’emploi du présentatif). Le tour relève donc de la politesse, ce qui est conforme au personnage du vavasseur.

III.3.11. – FIGEMENTS

III.3.11.1. – Protases lexicalisées

A. « Se Deu plaist »

La plupart du temps, le tour recoupe un système-type :

Ne ja, si Deu plaist, n’aprendrum.
(*Brut*, v. 3941)

Il arrive, d’ailleurs, qu’il y ait deux protases :

Mais, se Deu plaist, si il ça vient, [...]
N’avra talent de menacier.

¹²¹ Voir p. 164 pour la question du substantif en apodose.

(*Brut*, v. 10900-2 ; cp. *Rou II*, v. 3813-4)

La valeur formulaire de *Se Deu plaist* est claire, puisqu'elle ne fait que surplomber l'énonciation du système-type, donc la valeur causale est concentrée sur le tour *si il ça vient... N'avra talent...*

Toutefois, le système peut être déséquilibré :

Mais, si Deu plaist, mar i venistes.
(*Brut*, v. 3098)

Ici, le tour déséquilibré suggère de lire *si Deu plaist* comme une simple proposition détachée, à valeur expressive, sans lien réel avec le reste de la phrase. Toutefois, la présence de *mar* n'est pas anodine : on peut en effet lire *mar i venistes* comme une menace portant sur le futur (= « Vous allez être battus et massacrés ») ; cette menace est sous-entendue dans le propos : les analyses de B. Cerquiglini (1981, 164-7) indiquent que l'énoncé E1 en *mar* est justifié, explicitement et plus rarement implicitement, par un énoncé E2. Ici, la situation d'énonciation (discours collectif précédant une bataille) et l'aspect formulaire du vers permettent de laisser cet énoncé E2 sous-entendu. Dans tous les cas, si l'on veut restaurer un système-type ici, on est obligé de faire porter la protase sur un sous-entendu, une glose, au futur. Mais un tel jeu ne fait que ramener à des règles trop rigides le fonctionnement de la langue. Ce qui confirme bien que l'adverbe *mar*, par son sens particulier, peut aisément brouiller l'analyse grammaticale quand elle reste trop étroitement syntaxique.

Si Deu plaist peut apparaître dans un tour synonymique atypique. Ainsi, Wace commente de la sorte le couronnement de Guillaume II :

bien fu, s'il plout al rei del ciel.
(*Rou III*, v. 9358)

s'il plout al rei del ciel est l'équivalent de *Se Deu plout*. Toutefois, l'emploi du passé simple indique bien le caractère détaché de la formule, ici accordée avec le verbe sur lequel elle porte (*fu*). On peut presque émettre l'hypothèse que la protase est alors la condition d'énonciation de l'apodose : Dieu a laissé faire le couronnement de Guillaume II, garanti par l'archevêque de Cantorbéry. Ainsi, dans la mesure où ce couronnement a plu à Dieu,

Wace peut logiquement émettre le jugement suivant : ce couronnement était une bonne chose¹²².

B. « Se devient »

Je n'ai pas compté les tours où la protase est *se devient* dans mes relevés, en partant du principe que le tour est figé. Ce raisonnement se fonde sur la classification du tour comme locution adverbiale dans le DÉCT ; mais cela est contestable : ainsi, G. Zink (1983, 26) considère que le figement de ce tour formulaire en adverbe est en train de se faire au XIII^e siècle. Je reprends toutefois l'analyse linguistique que G. Zink fait du tour : il s'agit d'une construction unipersonnelle, avec ellipse du sujet (ce qui est normal) ; le linguiste le glose par « si cela se produit ». Le tour est en général traduit par « peut-être », ce qui est conforme à la glose ; mais il faut noter qu'A. J. Holden, dans le glossaire de son édition du *Brut*, le traduit par « bien sûr ». Dans le corpus, trois éléments sont à noter : la rareté du tour (quatre occurrences, réparties entre Wace et Chrétien), la variété des tiroirs sur lequel il porte (passé simple, présent, futur) et enfin le nombre non négligeable de variantes présent pour trois occurrences sur quatre. Je cite donc les quatre occurrences et signale leurs spécificités philologiques :

se il en France venir les lait
altresi li ferunt, ceo crient,
ou encor(e) noauz, se devient.
(*Rou III*, v. 1788-90)

La leçon de *A* ici éditée n'est appuyée que par *D*, notoirement médiocre ; les autres manuscrits ont « ses devient » (selon A. J. Holden : s'agit-il de *s'esdevient*, que l'on retrouvera plus loin ?) pour *C* et « se çou vient » pour *B*, qui a visiblement re-lexicalisé le tour. Les deux occurrences de *Cligès* ont aussi été maltraitées par deux copistes, voire trois :

Mes voloirs est max, se devient
(*Cligès*, v. 3040)

P omet « se » et *M* a « s'esdevient » ;

Ce fu fantosmes, se devient

¹²² G. S. Burgess traduit la phrase par : « this was good and it pleased the Heavenly King ». Visiblement, il considère que *s'* n'est pas *se* conjonction de subordination, mais le *si* adverbe de phrase. Mais tous les manuscrits portent *s'il* : il faut alors faire de *il* un pronom indéfini ou neutre, ce qui est plus que problématique.

(*Cligès*, v. 4696)

P a « qui devient » et *MC* ont « s'esdevient ». Seule l'occurrence de *Perceval* est à peu près stable dans la tradition manuscrite :

... Ge voi
plus bel et mellor, se devient.
(*Perceval*, v. 5009)

Seul un manuscrit, *P*, a « devint ». En résumé, le tour a donc perturbé beaucoup de copistes, qui ont eu deux types d'attitudes lorsqu'ils ne l'ont pas copié correctement : suppression systématique de *se*, quitte à ne pas faire sens (le manuscrit *P* de *Cligès*), ou modification du caractère figé du tour (le manuscrit *B* de *Rou III*), avec apparition d'un tour concurrent *s'esdevient*, où apparaît le verbe « esdevenir », dérivé de « devenir » (manuscrits *C* de *Rou III* et *MC* de *Cligès*). Ce dernier phénomène de variation de la locution pourrait témoigner du fait que la lexicalisation n'a pas entièrement eu lieu ; en revanche, l'occurrence du v. 4696 plaide pour une lexicalisation, puisque la glose au présent n'est pas satisfaisante sur un verbe au passé (littéralement : « C'était un fantôme, si cela a lieu ») : la structure compositionnelle de la séquence semble effacée par son sens général chez Chrétien.

III.3.11.2. – Ne... se... ne exprimant l'exception

Ce tour exprimant l'exception est considéré comme « rare » en ancien français (Ménard 1994, 246) ; toutefois, plusieurs occurrences apparaissent dans le texte.

A. Fonctionnement de ne... se... ne

L'exception se définit comme un « mouvement par lequel l'esprit soustrait un concept, – notion ou procès –, à la portée d'un jugement qu'il émet d'autre part. L'exception apparaît donc comme l'opposition d'un élément particulier à un élément plus général » (Moignet 1959b, 11). Quand au tour *ne... se... ne*, il s'agit d'un procédé

qui consiste à opposer une hypothèse négative à un énoncé négatif. En effet, une hypothèse négative dont la conséquence est négative suggère comme corollaire une assertion positive qui s'entend aisément comme une restriction. « S'il ne mange pas, il ne dort pas » suggère « il dort s'il mange » et, mieux, « il ne dort que s'il mange ». De même : « S'il ne mange pas

de pain, il ne mange pas » suggère : « il ne mange que du pain ». Ainsi, nier une hypothèse peut constituer un moyen de poser un fait. Si, de surcroît, on place régulièrement le tour hypothétique après l’assertion négative, il n’est plus senti comme expression négative, ni l’assertion comme conséquence d’hypothèse. Le tour obtenu quitte le domaine des systèmes hypothétiques pour entrer dans celui des systèmes exceptifs. (Moignet 1959b, 57-8)

Dans le tour *ne... se... ne* (ou *non*, mais cela ne nous concerne pas ici), *ne* lance un mouvement négatif, prolongé par *se* mais, en fin d’énoncé, ce mouvement négatif est nié par le second *ne*, qui permet de réintégrer l’énoncé dans le domaine du thétiq. C’est donc « un procédé remarquable d’expression du thétiq par le choc d’éléments exclusivement non thétiqs » (Moignet 1959b, 59).

Cette description implique deux remarques cependant. La première concerne le sens de *se*, puisque G. Moignet, cohérent avec lui-même, admet que *se* n’est pas thétiq ; la question de savoir comment traiter le procès en protase niée, et notamment son degré de thétiq, se posera donc. Comme l’indique le corpus, le cas de systèmes exceptifs concerne toujours des systèmes exprimant une systématique du présent ; il s’agit donc d’un cas intermédiaire dans lequel *se* indique que le procès *p* de la protase crée une classe de procès opposés aux procès non-*p*, les deux classes s’étant réalisées, selon les cas, dans le réel. Ainsi, les procès exprimés *se* sont bien réalisés, mais le locuteur ne semble pas leur accorder une pleine thétiq par leur possibilité, dans le passé, de ne pas se réaliser, au profit de non-*p*.

D’autre part, la définition du tour par de simples critères syntaxiques (*ne... se... ne*) est insuffisante, dans la mesure où un critère sémantique essentiel fait défaut : l’apodose doit exprimer une généralité négative dont la protase relativise le caractère général en soustrayant des occurrences particulières. Ce critère sémantique, bien qu’il puisse apparaître vague, peut se définir au plan syntaxique par l’emploi du déterminant zéro ou par un pronom indéfini ; ceux-ci expriment une classe dont des éléments sont mis à part :

ne puet nuls en la tur entrer
se il nel fait par nun apeler.
(*Rou III*, v. 2003-2004)

On peut alors l’opposer à d’autres systèmes en *ne... se... ne* dans lequel la protase exprime alors la condition nécessaire :

Virent que ja ne serrunt pris
Se primes ne sunt afamé.
(*Brut*, v. 348-9¹²³)

Ce tour doit être analysé selon son opposé positif (*Virent que serrunt pris Se primes sunt afamé*), dont le sens est proche, à une nuance près : l'emploi de la double négation apporte un surplus de sens, la condition nécessaire, qui est d'ailleurs proche de l'idée d'exception. En fait, l'exception fonctionne au niveau factuel (on soustrait des éléments d'un ensemble), alors que la condition nécessaire, sous forme de restriction hypothétique, fonctionne au niveau énonciatif (on soustrait des circonstances à un procès : dans ces circonstances précises, le procès ne peut se réaliser).

B. Les formes du système conditionnel exceptif

– *ne* + indicatif présent (avec ou sans semi-auxiliaire) / *se*... *ne* + indicatif présent

ne puet nuls en la tur entrer
se il nel fait par nun apeler.

(*Rou III*, v. 2003-4 ; cp. *Brut*, v. 3947-8 ; *Thèbes*, v. 6414-5 ; *Érec*, v. 1975-6, 5781-2 ; *Yvain*, v. 2189-90, 5375-6, 5673-4)

– *ne* + subjonctif présent injonctif ou régi / *se*... *ne* + indicatif présent

et bani et rouva
que cors soul ne remaigne par nuit se gent n'i a.

(*Rou I*, v. 264-5 ; cp. *Cligès*, v. 1015-6 ; *Yvain*, v. 472-4)

– *ne* + indicatif présent / *se*... *ne* + passé simple

chevalier ne vilain n'ont nulle seür(e)té

¹²³ Ces tours recourent, alors, les systèmes récurrents de l'ancien français :

– *se* + indicatif présent / futur (*Brut*, v. 375-8, 563-6, 6305-6, 6377-8, 7470-1, 8026-8, 14203-4 ; *Rou II*, v. 3386-7, 4345 ; *Rou III*, 8225-6 ; *Thèbes*, v. C3760-2, 5409, 7433-4 ; *Énéas*, v. 3425-6 ; *Thomas*, v. 2123-4, 2628-30, 2869-70, 2881-2 ; *Béroul*, v. 997-8 ; *Érec*, v. 4778-9 ; *Cligès*, v. 5450-4, 5542 ; *Yvain*, v. 851-2, 5710-1, 6546-8, 6805-6 ; *Perceval*, v. 713-5, 994-5, 2028). Les occurrences des v. 375-8 et 563-6 présentent deux apodoses, l'une positive et l'autre négative. L'occurrence des v. 8026-8 semble préfigurer le tour *si ce n'est* du français moderne : « Ja ma buche nen uverai / Se n'est par grant necesseté ». L'ordre des propositions semble déterminant : « E, si forment ne se purchace, / Jamais ne girrat en sa brace » (*Brut*, v. 2449-50) semble être un système normal, sans surplus de sens. Un impératif peut aussi apparaître en apodose (*Yvain*, v. 2436-7).

– *se* + indicatif présent / indicatif présent sur semi-auxiliaire (*Brut*, v. 12503-4 ; *Rou II*, v. 2918, 3981-3) ou non (*Lancelot*, v. 1340-2).

– *se* + indicatif imparfait / futur II apparaissant pour des raisons de discours indirect (*Brut*, v. 7115-6, 7795-6, 11973-4, 13397-8 ; *Rou II*, v. 2996 ; *Rou III*, v. 9929-30) ou pour virtualiser le procès (*Énéas*, v. 7707-8, 9989-90 ; *Lancelot*, v. 3773-4).

– *se* + passé simple / passé simple exprimant la systématique du passé (*Perceval*, v. 5568-9, 8748-9).

– *se* + subjonctif imparfait / subjonctif imparfait (*Rou III*, v. 6707-8 ; *Cligès*, v. 4382-4 ; *Lancelot*, v. 1484-6, 3641-2, 5519-20 ; *Yvain*, v. 1111-2, 4588-90, 6418-20, 6730-1 ; *Perceval*, v. 6187-8).

Toutefois, on trouve *se* + indicatif présent / futur II sur semi-auxiliaire (*Rou II*, v. 2864).

se ne fut en chastel ou en ferme cité.
(*Rou II*, v. 4223-4)

Tel quel, le système de ce dernier exemple présente l'ancêtre, au passé simple, du présentatif exceptif *si ce n'est*. Toutefois, face au déséquilibre temporel du système et à la qualité de médiocre témoin du manuscrit, on peut envisager que la leçon originelle du v. 4223 était *n'out*, avec un cas d'accord du verbe au singulier avec deux sujets coordonnés (Moignet 1979, 263 ; Ménard 1994, 128). Dans cette hypothèse, qui me semble plausible mais qui est tout sauf définitive, *fut* n'est pas le présentatif mais a *chevalier ne vilain* comme sujet.

– *ne* + indicatif imparfait / *se...* *ne* + indicatif imparfait

N'i aveit gueres fortelesce
ne tur de pierre ne bretesche,
se n'esteit en vieille cité
(*Rou III*, v. 1293-5 ; *Érec*, v. 5693-4)

– *ne* + passé simple / *se...* *ne* + forme composée de l'indicatif présent

Qui volt faire chevalrie
d'icele part ne trova mie,
si en la jelde ne l'ont quise.
(*Thèbes*, v. 6020-2)

– *ne* + passé simple (sur semi-auxiliaire) / *se...* *ne* + passé simple (ou subjonctif imparfait)

nus ne s'en pout vif escaper
s'il ne fu [*fust BC*] bien doit de noer
(*Rou III*, v. 5237-8)

Ici, l'exception ne fonctionne que de façon expressive : la protase n'est pas réellement soustraite au jugement exprimé en apodose, elle se contente de le modérer. On a sans doute affaire à un système expressif, mais cette expression ne tient qu'au lien logique entre les deux propositions et non à un quelconque effet formel, ce qui indique bien que les systèmes hypothétiques et, pour le cas, hypothético-exceptifs, peuvent être aisément soustraits à la logique pure.

– *ne* + indicatif présent / *se...* *ne* + subjonctif imparfait

n'i remaint bourc a fraindre qui tant fust bien garniz
se il ne fust bien clos de murs ou de palis.

(*Rou II*, v. 1058-9)

– *ne* + subjonctif imparfait (régis) / *se...* *ne* + indicatif présent

Ja n'i savroiz tant reverchier,
Ne nus, tant soit soutix et sages,
Que plus trovast ceanz estages
S'ainçois ne li mostre mout bien.

(*Cligès*, v. 5512-5)

– *ne* + subjonctif imparfait / *se...* *ne* + subjonctif imparfait, pour des raisons d'accord (Wace) ou pour renforcer la négation (*Énéas*) :

N'i out chastel, cité ne marche
Que par force il ne preïst,
Si l'on en pais ne li rendist.

(*Brut*, v. 3260-2 ; cp. v. 10511-6 ; *Énéas*, v. 503-4 ; *Cligès*, v. 6335-6 ; *Lancelot*, v. 5669-70)

Ces formes sont pour la plupart explicables. Les trois systèmes parallèles présentant le même tiroir en protase et en apodose (indicatif présent, imparfait ou passé) expriment l'idée de norme ou de systématique, au présent ou au passé ; par rapport à cela, le système déséquilibré *ne* + indicatif présent / *se...* *ne* + passé simple, si on le garde en l'état, est intéressant car il s'agit d'un hapax pour exprimer la systématique, mais il pourrait être dû au mélange des temps de narration typique de l'écriture médiévale.

La question de la présence du subjonctif en protase dans un système mixte doit cependant être posée. Le premier problème concerne l'existence même de ce subjonctif, qui ne va pas de soi. Pour l'occurrence des v. 5237-8 de *Rou III*, il n'apparaît que dans deux variantes (le groupe *BC*). Quant aux v. 1058-9 de *Rou II*, l'interprétation exceptive n'est pas évidente. Si l'on accepte cette lecture, il faut avouer que les deux vers ne sont alors pas d'une logique extrême : la concessive au second hémistiche du v. 1058 entre en contradiction avec le v. 1059, lequel minore de façon bien étrange, de plus, le propos du premier hémistiche du v. 1058. De fait, le v. 1059 pourrait éventuellement être analysé comme une concessive (*se* = « même si »), ce qui toutefois se heurte à un obstacle de taille : la présence de la négation *ne*, qu'il faudrait supposer explétive ; ce serait exceptionnel en concessive. Toutefois, le sens global du passage serait plus cohérent. D'un autre côté, la tension exprimée par la lecture du v. 1059 comme condition restrictive n'est pas

entièrement rédhibitoire : on serait alors en présence d'un cas de conscience de Wace, partagé entre une emphase épique (v. 1058) et sa modération rationnelle plus digne d'un historien (v. 1059). Les arguments en défaveur d'une protase au subjonctif sont bel et bien là, même s'ils ne semblent pas pouvoir s'imposer : *BC* sont deux témoins de foi et peuvent présenter une bonne leçon ; quant à la disqualification de la lecture exceptive des v. 1058-9 de *Rou II*, elle fait primer la logique du texte sur la syntaxe, ce qui est hardi. Je pencherai donc pour l'existence, chez Wace, de ce type de tour.

Le second problème est l'explication de l'apparition de ce subjonctif. Il est inattendu : G. Moignet (1959a, 485) indique que c'est l'indicatif qui est normalement utilisé, et il ne cite aucun contre-exemple. Le tour entièrement au subjonctif qui est cité ne surprend pas, puisque c'est dans le cadre d'un énoncé contrefactuel que l'exception est exprimée. En revanche, dans les systèmes mixtes, je peine à trouver une explication à ce subjonctif intervenant pour exprimer un fait réel, qui n'est soumis à aucune visée critique ou volitive. Toutefois, la construction du français moderne à *moins que* présente un type de configuration semblable en régissant le subjonctif ; mais c'est ici que l'exception est considérée de façon purement intellectuelle, comme une objection de principe et non factuelle, ce qui n'est pas le cas des occurrences présentes dans le corpus. Mais cette tendance à l'abstraction de l'exception pourrait expliquer le surgissement sporadique du subjonctif dans ces contextes.

C. La structure *ne... se... ne* : un signifié de langue ou un effet de sens discursif ?

L'étude du système hypothético-discursif doit s'achever sur une question que l'on ne peut éviter : le tour *ne... se... ne* est-il présent en langue en tant que tel, ou est-il un effet de sens apparaissant uniquement en discours ? Cette question était déjà évoquée par G. Moignet (1959b, 9-10), en introduction à sa thèse : il fait remarquer que la réalité linguistique ne correspond que rarement à la logique et qu'il n'est pas forcément évident, en bonne méthode, d'étudier les moyens d'expression d'une idée logique (l'exception) déterminée indépendamment de cette réalité linguistique. Mais, dans une perspective guillaumienne, cela se justifie : il s'agit d'aller du signifié d'effet (en discours) au signe et

au signifié de puissance (en langue).

À la limite, ma posture linguistique, privilégiant le discours sur la langue, pourrait me permettre d'é luder cette question qui, hors du contexte purement guillaumien, pourrait paraître anecdotique à certains, et ce à juste titre – puisqu'une langue morte, accessible uniquement par un corpus écrit, ne peut se réduire qu'à une somme de discours. Toutefois, il semble intéressant de faire plusieurs remarques concernant ce tour, qui cristallise plusieurs éléments de réflexion de linguistique générale.

Tout d'abord, il faut reprendre la remarque de G. Moignet : étudier *ne... se... ne* dans le cadre d'une étude sur l'exception implique de récupérer une structure syntaxique et de l'étiqueter selon un fonctionnement logique qui n'a pas forcément de justification linguistique. De fait, il semble tout à fait légitime de postuler que l'effet de sens exceptif impliqué par *ne... se... ne* n'est qu'un produit de discours, issu de la rencontre accidentelle de plusieurs phénomènes issus de la langue.

Cette idée peut être appuyée sur certaines remarques :

– le système exceptif *ne... se... ne* présente, par l'ajout de la double négation dans le système hypothétique et l'emploi d'un procès général en apodose, une spécification du fonctionnement sémantique de celui-ci. On pourrait donc de parler de système hypothétique à double négation et ne mentionner que son effet de sens : l'exception ;

– de plus, le système exceptif ne concerne qu'un cas particulier de systèmes hypothétiques, ceux qui expriment une forme de systématique ;

– la langue ne semble pas avoir pu produire de signifiant stable au-delà de *ne... se... ne* ; la variabilité des formes prises par le système peut apparaître comme un indice de sa discursivité (plusieurs faits de discours seraient alors réunis sous une même étiquette logique).

Toutefois, plusieurs indices tendent à faire remonter, en langue, la présence de *ne... se... ne* (ou, plus précisément, d'une possibilité signifiante issue de la négation simultanée de la protase et de l'apodose d'un système hypothétique) :

– le système exceptif repose sur une constante formelle : l'antéposition de l'apodose. C'est ce que suggère la définition canonique du tour (*ne... se... ne*, alors même que le

système hypothétique antépose plus logiquement la protase) et c'est la seule configuration présente dans le corpus¹²⁴ ;

– le système exceptif s'est figé au fil des ans : sans parler de *ne... se... non* qui a donné *ne... sinon*, il faut évoquer l'apparition de *si ce n'est*. Je n'entre pas dans la question de savoir s'il s'agit d'une locution ou non ; mais ce figement témoigne, au moins, d'une tendance de la langue vers la grammaticalisation du tour, et donc son inscription en langue.

III.4. – LES SYSTEMES NON HYPOTHETIQUES

L'existence d'un *si* non hypothétique ne fait pas de doute en français moderne, même si ce sens est souvent oublié ou minoré par les grammaires classiques (Anscombe 2006). Le problème se pose d'autant plus pour l'ancien français que les théories sémantico-logiques portant sur l'opposition *si/se* (Moignet 1977 ; Soutet 1993) reposent toutes sur l'idée que *se* est par nature non thétique : dans les deux analyses, *se* introducteur de proposition circonstancielle reste dans le domaine de l'hypothèse, le procès étant envisagé de manière critique. Avant de me confronter à mon corpus, il est nécessaire cependant que je définisse ce que j'entends par *hypothèse*, le terme étant central dans l'appréhension de *se* : pour moi, l'hypothèse ne se détermine que dans la proposition subordonnée en *se* (la prise en compte de la relation hypothétique entre *p* et *q* est évidemment essentielle, mais elle n'est pas pertinente à mes yeux pour définir le sens de *se* qui ne définit *a minima* que le contenu de la protase) et, plus précisément, elle indique que le locuteur ne l'inscrit pas entièrement dans le monde réel. À partir du moment où le locuteur est sûr de la vérité du contenu de la protase, il n'y a pas hypothèse. Évidemment, cette définition sémantico-logique subsume la question de l'acte de langage, puisque l'hypothèse implique que le fait ne soit pas asserté, c'est-à-dire pris en charge par le locuteur. Mais il existe des zones intermédiaires du fait de la non-superposition des deux niveaux (attribution d'une valeur

¹²⁴ On pourrait se demander si c'est le cas pour le français moderne : *Personne ne peut entrer dans la tour s'il ne donne pas son nom*. L'antéposition semble possible, quoiqu'un peu moins naturelle peut-être : *S'il ne donne pas son nom, personne ne peut entrer dans la tour*. Même avec le tour figé *si ce n'est*, elle semble possible : *Si ce n'est dans les anciennes cités, il n'y avait pas de forteresses*.

de vérité et assertion) qui peuvent expliquer le fonctionnement de *se*, notamment la question de la polyphonie, le locuteur pouvant reprendre une thèse de son interlocuteur sans l'asserter pleinement (donc en gardant une marque polyphonique) tout en étant persuadé de sa vérité.

III.4.1. – SE SIGNIFIE « PUISQUE »

Dans ce cas de figure, bien connu, *se* ne signifie en aucun cas l'hypothèse : le procès en protase est asserté ; en revanche, le lien conditionnel est conservé entre la protase et l'apodose mais, dans la mesure où la condition n'est plus hypothétique, on a affaire à une simple proposition causale. Cette lecture ne me semble pas contradictoire avec mon analyse de *se* : il ouvre ici un monde possible, qui sera exploré en apodose ; mais le monde possible est ici le monde réel. Un élément co(n)textuel doit alors apparaître pour bloquer l'analyse hypothétique de *se* (il est logique de postuler que, si l'on ouvre un monde possible, celui-ci ne soit pas le monde réel) et ramener la protase dans le champ de l'assertion.

III.4.1.1. – Se + indicatif présent / futur

Dans un premier cas, la protase est à la forme composée du présent ; comme elle exprime un événement accompli au présent, et donc antérieur à l'énonciation, le contexte et la forme composée permettent d'établir que le fait potentiel, exprimé au futur, est soumis à la réalisation d'un événement attesté :

droit li fera, ce dit, se il a eü le tort
(*Rou II*, v. 290 ; cp. *Rou III*, v. 6829-30 ; *Perceval*, v. 5948-9)

Si l'on ne prend en compte que la forme externe, on pourrait postuler un tour en *se* + indicatif présent / futur, dans lequel l'emploi de la forme composée en protase ne fait que souligner le lien chronologique d'antériorité entre la subordonnée et la principale. Le contexte indiquant cependant que le procès a eu lieu, on peut en déduire que la protase est la cause de l'apodose mais relève du monde réel. La traduction hypothétique « Il rétablira son droit, dit-il, s'il est en tort » semble moins adaptée qu'une traduction par une proposition causale : « Il rétablira son droit, dit-il, puisqu'il est en tort / dans la mesure où

on lui a attribué le tort ». Cette analyse permet de mieux appréhender l'occurrence suivante, qui a divisé les traducteurs :

Et se il a dit son oltrage,
je m'an desfant, vez ci mon gage.
(*Perceval*, v. 4759-60)

La lecture la plus simple et la plus cohérente me semble être celle de D. Poirion, qui traduit « se » par « puisque », ce que la forme composée appuie ; la protase est alors quasi échoïque : elle reprend un propos antérieur, mais elle le reformule en portant un jugement (les paroles sont qualifiées d'*oltrage*). Cette analyse paraît supérieure aux deux autres proposées : L. Foulet et J. Ribard traduisent comme si *se* était une forme de *si*, mais cela contrevient à l'usage de Guiot et à la tradition manuscrite ; Ch. Méla et J. Dufournet traduisent comme si la protase était une forme d'incertain, ce qui convient moins au contexte (la traduction de J. Dufournet a « si ce qu'il a dit dépasse la mesure », mais Gauvain est sûr d'avoir été outragé !) ou oblige à une traduction contournée séparant le verbe (*dit*) et son complément (*son oltrage*) alors qu'ils forment une seule unité de prédication en ancien français (Ch. Méla ajoute un « pour » absent du texte original : « s'il l'a dit pour m'insulter »). Notons que l'apodose contient un verbe performatif : l'action qu'il suppose n'est accomplie que parce que la protase est validée.

En revanche, la forme simple peut apparaître, lorsque le procès en protase est duratif :

Ele respont : « Nel ferai gié,
ja mes, biax sire, se vos plect ».
(*Érec*, v. 2918-9)

Le contexte empêche de lire « se vos plect » comme un simple élément poli : la protase est ici échoïque ; plus précisément, elle reprend un élément sous-jacent aux propos antérieurs d'Érec, à savoir leur caractère injonctif. *Se*, dès lors, indique qu'Énide n'asserte pas entièrement le propos, mais pour des raisons polyphoniques et non logiques : on n'a pas affaire à une hypothèse. D'où la possibilité de le traduire par « puisque », comme le font R. Louis et P. F. Dembowski (mais M. Rousse et J.-M. Fritz gardent « si », ce qui est possible mais oriente vers une lecture virtualisant le propos, alors même qu'il me semble

qu'Énide ne le virtualise pas : elle indique juste que l'origine de son action n'est pas sa propre volonté, mais celle d'Érec, ce qui est tout à fait significatif dans le roman). Ce sens se retrouve dans le passage suivant :

Savoir m'estuet, si com ge cui,
qu'il m'amera se ge aing lui.
(*Énéas*, v. 8767-8)

À vrai dire, le passage est difficile à analyser ; déjà, le *que* au début du v. 8768 est problématique et isolé dans la tradition manuscrite : les autres témoins ont *se*, ce qui est beaucoup plus satisfaisant. Ensuite, il faut savoir sur quoi porte exactement la protase « se ge aing lui ». Pour tous les traducteurs, elle porte sur « amera », mais cela implique des analyses très différentes : M. Thiry Stassin traduit par « s'il m'aimera comme je l'aime lui », mais je n'ai pas trouvé d'autres exemples de *se* comparatif ; A. Petit et Ph. Logié traduisent comme si *se* signifiait bien une condition (« il m'aimera si moi je l'aime », Ph. Logié, A. Petit ayant « du moment que je l'aime »), mais je peine à comprendre le sens du conditionnement de l'amour d'Énéas par celui de Lavine. Il me semble que le sens est plus naturel si on fait porter la protase sur « savoir m'estuet », en considérant que *se* signifie « puisque » : « Puisque je l'aime, je dois savoir, je pense, s'il m'aime »¹²⁵. *Se* sert alors la cohérence textuelle en reprenant un élément antérieur au propos pour signifier sa pertinence par rapport à ce qui suit. C'est ainsi que j'analyse et classe le tour.

Lorsque l'apodose n'est pas à la première personne, c'est-à-dire lorsqu'elle n'engage pas le locuteur à réaliser l'action exprimée au futur comme dans l'exemple précédent, le tour prend alors une valeur déductive :

Longuement vos ont ja servi
e a grant cost vos ont suï,
e volentiers vos serviront,
se bien l'ont fait, mielz le feront.
(*Rou III*, v. 6107-10)

Contextuellement, il est impossible de faire de la protase une éventualité ; il s'agit d'un fait attesté dont le locuteur tire une conséquence future. Toutefois le sens du tour est

¹²⁵ Ma traduction supprime le futur sur *amera*, mais à vrai dire le problème se pose pour toutes les hypothèses envisagées. Le futur me semble explicable ici par la notion de référence subjective : il indique que le procès est situé dans l'ultériorité parce que c'est dans le futur qu'il sera pertinent.

double, puisqu'il semble aussi avoir une nuance comparative, révélée par l'emploi de l'adverbe comparatif *mialz*. Il me semble que cette configuration peut créer des systèmes amphibologiques :

Se tes beisiers au cuer li toche,
le cuer del vandre li as tret,
mes asez mialz eüsses fet
s'as mains arachié li eüsses.
(*Perceval*, v. 5784-7)

La lecture la plus cohérente en texte me semble de voir une protase attestée en « puisque », débouchant sur un élément déduit : « puisque tes baisers lui ont touché le cœur, tu le lui as enlevé du ventre » ; cette lecture s'appuie sur la forme composée en apodose (suggérant un fait accompli) et sur les v. 5786-7, mais ceux-ci ne fournissent pas une preuve indiscutable ; elle est choisie par L. Foulet, J. Ribard et D. Poirion. Il est alors aussi possible de lire le SH comme un incertain du présent (« Si tes baisers lui ont touché le cœur, alors tu le lui as enlevé du ventre »), comme semblent le faire J. Dufournet et Ch. Méla dans leurs traductions.

III.4.1.2. – Se + indicatif présent / indicatif présent

Une forme composée en protase avec un verbe performatif en apodose peuvent créer un effet de sens proche de celui analysé dans la section précédente :

et se vos rien m'avez mesdit,
je le vos pardoing tot et quit
(*Érec*, v. 4891-2)

La protase exprime un fait accompli, donc *a priori* attesté ; et il faut qu'il le soit pour que l'apodose soit pertinente (on ne peut pardonner un fait qui n'a pas eu lieu). Il faut toutefois admettre ici que l'effet est étrange : même si la lecture est excessive, on peut se demander si, *in fine*, Érec ne reconnaît pas que son comportement est excessif puisqu'il n'actualise pas complètement la faute d'Énide, alors même qu'il lui pardonne.

Dans d'autres cas, on est confronté à un système déductif :

Se vus ne me savez respundre
Pur quei la tur en terre afundre,
Cument savez vus deviner
Que par mun sanc deivè ester ?

(*Brut*, v. 7485-7488 ; cp. 10875-8)

L'apodose ne peut être purement réelle, puisqu'il s'agit d'une interrogation. Toutefois, celle-ci est rhétorique et, au plan informationnel, on peut la remplacer par un énoncé négatif qui serait presque équivalent (= « vous ne savez deviner... »). D'autre part, la protase est actuelle et exprime un fait attesté (puisque les devins du roi se sont avérés incapables de répondre). Le lien créé entre protase et apodose est un lien inférentiel : le contenu de la protase permet au locuteur de déduire le contenu de l'apodose.

Des occurrences présentent des systèmes échoïques : la protase reprend un propos de l'interlocuteur, qui n'est donc *a priori* par hypothétique ; mais l'emploi de *se* indique le caractère polyphonique d'un énoncé que le locuteur ne prend pas entièrement à son compte. L'effet de sens peut varier :

Se tu as non Meleagés,
bien deis rendre la maison
quant je t'avrai nommé mon nom.
(*Thèbes*, v. 3034-6 ; cp. *Cligès*, v. 5307-11)

Méléagès s'est nommé plus haut ; Polynice reprend donc une information dont il n'a pas de raison de douter : *se* a un sens hypothétique très ténu (dans ce cas il exprime une légère mise à distance dans la prise en charge du fait de la polyphonie), voire inexistant (puisque'il pourrait se traduire par « puisque »). Dans tous les cas, la protase a un lien causal avec l'apodose : de l'identité de son interlocuteur, Polynice déduit une règle d'action qu'il devra suivre (Méléagès étant le cousin et vassal de Polynice).

III.4.1.3. – Se + passé simple / passé simple

Ici aussi, le tour peut exprimer la simple causalité, et alors *se* se traduit par « puisque » :

car vers l'autre estes tot parjure,
qui jurastes par an l'onour,
li baron et li vavassour.
Si puis jurastes a cestui,
parjurastes vous vers celui.
(*Thèbes*, v. 8378-82 ; cp. v. 100095-8)

La femme de Daire asserte dans un premier temps que son mari est parjure envers Polynice

(v. 8378) ; elle étaye cette assertion par différents éléments : son mari et les barons ont juré d'accepter l'alternance annuelle du règne entre les deux frères (v. 8379-80) ; or, ils ont ensuite juré fidélité à Éthéocle lorsqu'il a usurpé le trône (v. 8381 : protase) ; d'où on en déduit qu'ils sont parjures envers Polynice (v. 8382 : apodose). L'apodose a donc été assertée plus haut : elle n'est pas hypothétique et, au contraire, la locutrice l'assume. Quant à la protase, elle porte sur un fait vérifié, à valeur de preuve : là aussi, la locutrice l'asserte. *Se* possède alors une valeur d'ouverture de monde possible, mais celui-ci est le monde réel, et il peut alors commuter avec « puisque » et même, ici, avec « quand ».

III.4.2. – SE INTRODUIT UN FAIT COMMENTE EN APODOSE

Dans certains cas, le propos répété est thématiqué en protase et est l'objet d'une prédication en apodose :

se la terre est détruite je l'ai fait de mon gré.
(*Rou II*, v. 4281 ; cp. *Thèbes*, v. 9957-62 ; *Cligès*, v. 3859-60 ; *Yvain*, v. 6388-90)

Il est assez difficile de déterminer le sens précis de ce tour ; il se rapproche sans doute des systèmes explicatifs du français moderne (*S'il est en retard, c'est parce qu'il a raté l'avion*) dans la mesure où, sémantiquement, l'apodose semble être la cause de la protase. Toutefois ce lien causal est relativement ténu et, en termes d'information, l'apodose se contente de prédiquer. Il s'agit dans doute d'un cas intermédiaire dans lequel l'information ajoutée par l'apodose n'est pas rigoureusement de nature causale et qui est proche de l'effet de sens que je vais analyser : l'expression du jugement.

En effet, le tour *se* + indicatif présent / indicatif présent peut signifier un jugement opéré en apodose sur un fait réel, exprimé en protase ; *se* se justifie ici par sa fonction échoïque :

Si tu diz ceo qu'il te chaça
E de terre t'essilla,
Tu as tort, ne diz pas raisun.
(*Brut*, v. 2767-9)

La protase sert de ligature dialogale thématique, rappelant un énoncé de l'interlocuteur sur lequel l'apodose émet un jugement. Dans ces cas de figure, *se* introduit un propos

antérieur ; le locuteur ne le remet pas en cause mais *se* indique une assertion légèrement atténuée, dans la mesure où elle est polyphonique. *Se* n'est toutefois pas tout le temps échoïque :

Et dit : « Fole, qu'ai je a feire,
Se cist valez est deboneire,
Et larges, et cortois, et proz ?
(*Cligès*, v. 889-91)

Ici, le jugement est exprimé par une question rhétorique ; la protase semble attestée mais, le propos en rejetant la pertinence, elle est virtualisée par *se*. Le même effet de sens apparaît avec le tour *se* + indicatif présent / passé simple (et avec une protase échoïque) :

S'ele por cestui m'a haï,
Dex, cist forfez por coi me nut ?
(*Lancelot*, v. 4352-3)

Dans cet exemple, la protase reprend un élément défini en amont dans le monologue ; la forme composée du présent suggère d'ailleurs que l'on a affaire à un fait accompli, attesté ; l'apodose s'interroge sur un fait attesté lui aussi (d'où le passé simple). Les faits sont très actualisés donc, et d'ailleurs la protase pourrait presque être lue comme une complétive (introduite par *se* du fait de son antéposition et du contexte interrogatif virtualisant) : le fait qu'elle soit nominalisée et intégrée à l'apodose (*cist forfez*) appuie cet argument. Ici, donc, il n'y a aucune raison de voir dans l'apodose une hypothèse. Le tour *se* + passé simple / passé simple est aussi attesté :

se il le prist, il out raison.
(*Rou III*, v. 4205)

Selon S. de Vogüé (2004, 112-3), cette occurrence n'est pas conditionnelle : *q* n'exprime ni une prédication d'existence, ni une situation nouvelle, mais exprime une prédication attributive. Le critère retenu principalement est la glose par *dans ces conditions*, considérée comme impossible par S. de Vogüé. Cependant, il ne me semble pas que ce critère soit pertinent ; il est possible, selon moi, de dire *S'il est content, dans ces conditions, c'est bien* ; il est en effet nécessaire d'avoir un énoncé support au jugement, lequel ne peut se prononcer que dans le cadre de la proposition énoncée par *si* : on retrouve les cas où la protase conditionne l'énonciation de l'apodose. Le caractère non conditionnel de ces propositions

vient surtout de leur incompatibilité avec la définition de la condition selon S. de Vogüé (le cas de l'apodose exprimant un jugement ne correspond pas à son opération II¹²⁶). Toutefois, si l'on sort du cadre descriptif de S. de Vogüé pour s'en tenir à une description sémantico-énonciative, cet emploi semble bien conditionnel : l'existence d'une situation à juger est nécessairement condition de l'expression du jugement.

Enfin, une occurrence du tour en *se* + indicatif imparfait / indicatif imparfait semble exprimer un tour explicatif, même si le fait qu'une seule occurrence apparaisse le rend douteux :

si li reis parlot come al son
et come a lui, qui est sis homme,
ne quidot pas qu'il le traïst,
por parole qu'il lui deïst.
(*Thèbes*, v. 9639-42)

La protase est visiblement attestée, et il est difficile d'établir un lien entre la protase et l'apodose. *A minima*, l'apodose est assertée dans le domaine de pertinence de la protase, mais cela n'aide guère à identifier le sens. Il me semble que, suivant l'incidence de la protase, on peut lire différemment le tour :

— si on considère que les v. 9639-40 portent sur les v. 9641-2 en entier, le tour ne se comprend que s'il est explicatif (« Si le roi lui parlait comme à son vassal..., c'est parce qu'il ne pensait pas qu'il le trahirait »). Ici, toutefois, seul le sémantisme permet de dégager ce lien, le tour n'étant pas désambiguïsé comme en français moderne par *c'est parce que* ; par ailleurs, le tour explicatif est rare (mais présent) dans le corpus ;

— si on considère que la protase porte sur *traïst* et que *ne quidot pas* régit en vérité tout le SH, le sens est concessif : « Il ne pensait pas que, s'il lui parlait comme à son vassal, il le trahirait », avec comme inférence sous-jacente *Si on traite un homme en vassal, celui-ci reste fidèle*. Cette lecture a l'inconvénient de l'ordre des propositions.

¹²⁶ Cf. p. 29.

III.5. – DEUX EFFETS DE SENS INDIFFERENTS A L'HYPOTHESE

III.5.1. – LES SYSTEMES CONCESSIONS

La concession est un phénomène complexe, que je n'étudierai que par rapport au sens de *se* en ancien français. On sait depuis les travaux des tenants de la théorie polyphonique que la concession ne peut être réduite à un lien simple entre syntaxe et sémantique (Moeschler et de Spengler 1982) ; au contraire, la concession a un fonctionnement spécifique et pragmatique qui reçoit diverses réalisations, qui peuvent être syntaxiques ou paratactiques (Anscombe 1985) ; on observe ainsi différentes manières d'exprimer un contenu concessif, parfois sans connecteur concessif, mais reposant toujours sur une relation d'incompatibilité sémantique : la morphosyntaxe de la concession est donc instable (Alvarez Prendes 2010). Il faudra donc déterminer cette relation sémantique afin d'appréhender la capacité de *se*, connecteur qui n'est que rarement concessif, à exprimer cet effet de sens.

III.5.1.1. – Relation concessive et relation contrastive

Je considérerai dans les pages qui suivent qu'il n'y a pas de différence sémantique entre la relation concessive et la relation contrastive, cette dernière étant un cas particulier de la première. Mon argumentation passera par la définition du sens des deux relations et par leur confrontation. Je m'appuierai essentiellement sur des définitions en termes sémantiques ou sémantico-logiques, mettant de côté différentes définitions, souvent complémentaires et très intéressantes, mais qui ont l'inconvénient selon moi de ne pas aller au noyau sémantique de la relation, inscrite en langue¹²⁷. Les systèmes en *se* concessifs

¹²⁷ La bibliographie de la concession est vaste ; les deux ouvrages d'O. Soutet (1990 ; 1992) consacrés à la question en ancien français et sur lesquels je vais m'appuyer, définissent la concession en s'appuyant à la fois sur la linguistique guillaumienne et la théorie des mondes possibles ; pour d'autres cadres théoriques, mais appliqués au français moderne, je me contenterai de renvoyer à la définition de la concession en terme énonciatifs, notamment par influence culiolienne (Vogüé 1987a, 158-167 ; Aptekman 2006, 279-280), et à différents travaux fondés sur la notion d'argumentation et de polyphonie (Anscombe 1985 ; Donaire 2006 ; Donaire 2011 ; Haillet 2006), pour lesquels la concession est par nature un morceau de choix, par sa tradition rhétorique et son fonctionnement

attestés dans le corpus relèvent d'un premier type de concession nommé par A.-M. Morel (1996, 6-9), la concession logique, qui repose sur une relation sous-jacente (qui se retrouve dans le concept culiolien de préconstruit notionnel utilisé par J. Aptekman dans sa définition). La relation entre l'énoncé concessif et la relation sous-jacente peut se réaliser selon trois schémas, fondés sur la modélisation *Bien que A, B* (Morel 1980, 161) :

– dans le schéma 1, « A est normalement associé à B1 et B = non B1 » (*Bien qu'il pleuve, il sort*) ;

– dans le schéma 2, « de A on peut tirer la conclusion C et B = non C » (*Bien que Pierre soit grand, il n'est pas le plus grand de sa classe*) ;

– dans le schéma 3, « de A on peut tirer la conclusion C1 et de B la conclusion C2 et C2 = non C1 » (*Bien que tu fumes moins qu'avant, tu fumes encore trop*).

Dans les trois cas, l'énonciation de la principale (B) est renforcée.

Ces définitions, qui serviront de base à notre classification, peuvent être reformulées en termes sémantico-logiques de mondes possibles. Selon Robert Martin (1982), dont l'analyse a été reprise et étoffée par O. Soutet (1990), la concession propositionnelle repose sur une relation sous-jacente, appartenant à l'anti-univers, c'est-à-dire à l'ensemble des propositions que le locuteur sait fausses et qui auraient pu être vraies ; ainsi, dans l'anti-univers se trouve une relation *si p, non-q*, qui correspond à l'univers des attentes (le monde possible qui a le plus de chances de se réaliser). Cette relation ne semble pas présupposée, dans la mesure où elle résiste à certains tests classiques servant à définir un présupposé¹²⁸.

Cette relation concerne, pour Robert Martin, les concessions propositionnelles et non les concessions complexes et restrictives ; or, appartient aux concessions complexes la concession hypothétique exprimée en *même si* en français moderne. Le fonctionnement

sémantique. Ces études polyphoniques sont passionnantes, notamment dans leur prise en compte des stéréotypes sémantiques nécessaires à l'appréhension de l'opposition concessive, mais je reste persuadé de leurs limites pour trois raisons : 1) leurs descriptions n'ont pas l'avantage de la simplicité, il suffit de voir les schémas complexes multipliant les énonciateurs (5 !) que J.-Cl. Anscombe déploie pour rendre compte de la relation concessive ; 2) plus profondément, je reste très sceptique face au concept d'énonciateur, trop mou à mon goût, puisqu'il désigne à la fois la référence à un individu précis et identifié et un support vague de point de vue opinément utile à la description argumentative ; 3) par *a priori* théorique, je m'en tiens toujours à une vision référentialiste de la linguistique. Ainsi, mon approche me laissera en deça d'un élément essentiel à la concession, à savoir son aspect argumentatif et stratégique.

¹²⁸ Cette analyse sur la présupposition, reprise par O. Soutet (année ? ? ?), se distingue notamment de l'opinion de Th-B. Nguyen (1982) pour qui la relation sous-jacente est bel et bien présupposée.

spécifique de la concession hypothétique en français moderne ne se superpose pas à celui des concessives en *si* en ancien français et en français moderne ; ces concessives en *si*, d'ailleurs, peuvent exprimer un procès thétique ou hypothétique.

Toutefois, la confrontation de la définition logique et de la définition sémantico-logique permet d'affiner les deux, en définissant la relation existant dans l'anti-univers. En effet, seul le schéma 1 correspond exactement à cette définition : *bien que p, q* implique, en anti-univers, *si p, non-q* (*Bien qu'il pleuve, il sort s'oppose à S'il pleut, on ne sort pas*). En revanche, le schéma 2 est un peu plus complexe : *Bien qu'il soit grand, il n'est pas le plus grand de sa classe* ne semble pas pouvoir présenter en anti-univers *Si on est grand, on est le plus grand de sa classe*, mais *Si on est grand, il est probable que l'on soit le plus grand de sa classe* ; ainsi, à *si p* est associé un continuum allant de *q* à *non-q* dans lequel la relation *non-q* a plus de chances de se réaliser que *q* (*si p, non-q > q*). Enfin, le schéma 3 (*Bien que tu fumes moins, tu fumes encore trop*) présente en anti-univers une relation *si p, r* (*Si tu fumes moins, je suis satisfait*) ; dans l'univers de croyance du locuteur la relation *si q, non-r* (*Si tu fumes encore, je ne suis pas satisfait*) reste implicite, seul *q* étant exprimé en principale.

Les propositions contrastives souffrent d'une définition sémantique moins stable. On peut les définir comme « des 'Si P' extrapredicatives, détachées à gauche, [...] assurant une double fonction discursive et macrosyntaxique, celle de (re-)topicaliser un contenu du cotexte gauche, et celle de faire contraste avec Q » (Achard-Bayle 2009, 4). Un des critères d'identification de ces systèmes est le fait que la protase et l'apodose relèvent d'un même champ notionnel, voire d'une échelle de valeurs, permettant la comparaison contrastive (Aptekman 2006, 280-4). Toutefois, un critère énonciatif pourrait apparaître ; en effet, S. de Vogüé (1987a) admet la ressemblance des deux tours, mais détermine un critère discriminant : dans le tour concessif, l'apodose est prédiquée depuis la situation de la protase ; dans le tour adversatif, l'apodose est prédiquée depuis sa propre situation. Cette distinction est très pertinente si l'on examine les cas extrêmes : *S'il est riche, il n'est pas milliardaire* s'oppose à *Si Jacqueline aime l'andouillette, Babeth préfère le steak de soja* (le changement de sujet dans le deuxième exemple suggère le changement de situation).

Si l'on excepte la définition énonciative, on se rend compte que les critères distinctifs

sémantiques ne concernent pas le même niveau sémantique : la concession est définie en termes sémantico-logiques selon une relation sous-entendue, et le contraste est défini par des caractères sémantiques censés unifier la protase et l'apodose. Dès lors, il me semble que les deux types d'opération puissent être catégorisés sous la même étiquette sémantique ; la distinction me semble alors d'ordre purement rhétorico-pragmatique¹²⁹. Ainsi, la concession émet une seule énonciation : le procès concédé est éliminé au profit du procès exprimé en principale, qui est asserté de façon plus forte. L'adversation, au contraire, opère deux énonciations, renvoyées dos à dos. La distinction est argumentative, et donc discursive, les deux constructions semblant donner les mêmes instructions en langue. Plus précisément, il semble que l'adversation soit un cas de concession, difficilement discriminable, mais reposant sur une opposition forte des deux propositions ; ce cas est spécialisé, dans la mesure où la protase est posée. Dès lors, seuls des critères contextuels permettent la distinction, selon le but visé par l'interlocuteur, et ce, tout en sachant qu'un locuteur peut avoir plusieurs buts et donc superposer concession et adversation.

Enfin, il me semble que les contraintes sémantiques de l'adversation font que, contrairement à la concession en général, un seul schéma inférentiel soit possible, même s'il est difficile à rétablir. Deux hypothèses sont possibles ; comme elles fonctionnent à deux niveaux différents de la langue, elles ne me semblent pas contradictoires. 1) Le schéma inférentiel est de type 2 et repose sur une relation sémantique : dans l'exemple *Si Jacqueline aime l'andouillette, Babeth préfère le steak de soja*, l'inférence sous-jacente étant *Si Jacqueline aime l'andouillette, on peut postuler que tout le monde l'aime*. Évidemment, cette inférence n'est pas naturelle, et c'est sans doute sur cela que repose l'adversation : l'assertion forte d'un premier élément vaut pour une généralisation, que la seconde assertion contre en exprimant une exception. 2) Le schéma inférentiel est de type 3 et repose sur une relation énonciative : *Si Jacqueline aime l'andouillette, je peux l'asserter*

¹²⁹ Ce qui ne veut pas dire que les tours soient équivalents, évidemment ; en témoigne, pour le français moderne, le fait que *même si* n'exprime pas l'adversation (Svensson 2013), ce qui est logique : *même si* exprime le tour hypothético-concessif alors que le tour adversatif pose la protase.

vigoureusement ; mais Babeth préfère le steack de soja, ce que je peux asserter tout aussi vigoureusement. La conclusion tirée de chaque membre de l'adversation est tout simplement l'acte de langage équivalent : l'assertion ; mais les deux contenus propositionnels étant opposés, les deux conséquences s'opposent puisque les deux assertions diffèrent.

Cette analyse de l'assertion comme concession est relativement consensuelle ; elle recoupe notamment les résultats de l'analyse de J.-Cl. Anscombe (2006, 54-8), portant sur le français moderne, et qui débouchait sur le constat suivant : il y a une proximité nette entre le *si* contrastif et le *si* concessif, mais l'interprétation concessive est possible en-dehors du *si* contrastif (notamment lorsque le contenu de *si p* n'est pas asserté). Le *si* concessif semble subsumer alors les différents sens de *si* en français moderne. Cette analyse n'est cependant pas partagée par tous les linguistes :

Il me semble toutefois nécessaire de maintenir une distinction entre systèmes concessifs et systèmes comparatifs par opposition pour deux raisons : d'une part, les systèmes comparatifs par opposition présentent des parallélismes syntaxiques et des antonymies lexicales qui rhétorisent fortement la relation entre protase et apodose, caractéristique que l'on constate aussi dans les systèmes comparatifs par similitude et qui est beaucoup moins présente dans les concessives ; d'autre part, le rapport au dialogisme des systèmes comparatifs et concessifs est différent. (Monte 2009, 103)

Mais ces propos, s'ils pointent des différences nettes entre les deux tours, ne remettent pas en cause mon analyse : les distinctions se font au niveau rhétorique et dialogal, c'est-à-dire discursif, et non en langue où le soubassement logico-sémantique semble identique. Cela ne veut pas dire, évidemment, que les tours soient similaires et qu'il faille les traiter de manière identique suivant le contexte¹³⁰.

Enfin, la question du sens de *se* se pose. Je considère comme J.-Cl. Anscombe (2006) qu'il n'existe pas de *se* concessif qui aurait pour fonction de marquer, en langue, la relation concessive : l'effet de sens concessif n'est que la conséquence du signifié profond de *se* incarné dans un contexte discursif spécifique. Un argument fort en faveur de cette thèse

¹³⁰ Le corpus de M. Monte est constitué d'essais et de textes argumentatifs, ce qui explique son analyse fondée sur le dialogisme des tours ; mais en contexte narratifs, l'adversation peut aussi avoir un aspect purement descriptif, visant à opposer deux états de faits, à créer du contraste. Par exemple, lorsque Perceval arrive à Beaurepaire, le narrateur oppose nettement le statut de siège du château avec l'hospitalité que reçoit le héros : « S'il ot bien defors trovee / la terre gaste et escovee, / dedanz rien ne li amanda » (*Perceval*, v. 1747-9). Évidemment, il y a une forme d'enjeu dialogique entre les attentes du narrataire (qui imagine un accueil frugal) et le propos du narrateur ; mais c'est moins un jeu argumentatif qu'un moyen de souligner l'opposition.

est, comme on le verra, qu'il est parfois nécessaire de désambigüiser le tour concessif en ancien français, par l'adjonction d'un adverbe ou d'un groupe prépositionnel : cela indique qu'*en soi*, la présence de *se* n'est pas suffisante pour enclencher l'interprétation concessive. Ainsi, je postule que *se* a pour pure fonction d'ouvrir un monde possible en protase, lié d'une manière ou d'une autre au procès envisagé en apodose. Ce n'est que la prise en compte sémantique des deux procès qui permettra de déterminer la nature de la relation en jeu : si les deux procès impliquent la négation d'une inférence sous-jacente, comme on l'a vu, alors l'interprétation concessive prime. Enfin, il faut noter un élément essentiel pour l'ancien français, qui se distingue sur ce point avec l'analyse de J.-Cl. Anscombe sur le français moderne : *se* n'introduit pas forcément une relation hypothético-concessive (glose par *même si* en français moderne) mais aussi une concession non hypothétique (glose par *bien que* en français moderne). Ainsi, le tour concessif en *se* en ancien français me semble indifférent à l'hypothèse : suivant le contexte (que le choix du temps et du le mode peut répercuter), la protase sera hypothétique ou thétique.

III.5.1.2. - Les systèmes : formes et sens

Voici les réalisations syntaxiques attestées dans le corpus ; le commentaire des exemples permettra de mettre à jour certains problèmes de signification, notamment la question de la prise en charge ou non de la valeur de vérité de la protase par le locuteur, et celle de la présence d'un élément désambigüisant l'interprétation concessive. On me pardonnera donc l'aspect parfois répétitif du commentaire : les réalisations syntaxiques sont nombreuses, les exemples sont parfois problématiques et les relations sémantiques sont parfois à analyser au cas par cas et, enfin, certains exemples ne sont pas dénués de problèmes philologiques.

– *se* + indicatif présent / indicatif présent (sans forme composée).

s'est ki fuïe, assez est ki chace
(*Brut*, v. 4147)

Le caractère proverbial du contenu et l'emploi du tour à l'indicatif présent suggèrent une systématique du présent ; la protase est cependant réalisée et assumée par le locuteur.

Cependant, l'opposition sémantique entre *fuir* et *chassier* permet de classer le tour parmi les contrastives, même s'il s'agit sans doute d'un cas frontalier. Il faut noter enfin qu'une analyse comme concessive est plus difficile : on peine à déterminer une relation sous-jacente non réalisée pour ce système. En revanche, ailleurs, la relation de type 2 peut être reconstituée :

Si vous poez des vis garder,
ne vous estuet les morz doter.
(*Thèbes*, v. 129-30 ; cp. v. 9555-60, 10333-4 ; *Énéas*, v. 7959-60, 8702-3 ; *Érec*, v. 948, 1773-5¹³¹ ; *Cligès*, v. 2809-12¹³² ; *Lancelot*, v. 3458-9 ; *Yvain*, v. 163-6¹³³, 6250-1)

La relation sous-entendue semble être « Si l'on se méfie des vivants, on se méfie de tout le monde », et cette conséquence contraste avec l'apodose. Dans tous les cas, le sens adversatif semble primer chez Wace et dans *Thèbes*, puisque ses deux traits définitoires sont présents : protase attestée, opposition sémantique entre la protase et l'apodose. En revanche, la simple concession peut apparaître :

Se ge m'en vois de cest païs,
ce n'est par moi, gel vos plevi.
(*Énéas*, v. 1785-6 ; cp. *Béroul*, v. 26-31¹³⁴ ; *Cligès*, v. 474-5¹³⁵, 4385 ; *Lancelot*, v. 3506-8¹³⁶ ; *Yvain*, v. 6692-3 ; *Perceval*, v. 1010-1, 5050, 7918, 8746-7¹³⁷)

La protase assertée peut être échoïque :

¹³¹ Le texte de C est isolé et il est difficile de connaître la leçon originelle ; je renvoie aux différentes éditions du texte et à ce qu'en disent A. Micha (1966, 88) et T. B. W. Reid (1976, 3-4).

¹³² Le tour est désambiguïsé ici par la locution *Ne por ce que* avant la protase.

¹³³ Le texte de Guiot est ici isolé, les autres manuscrits n'ayant pas de SH ici, mais chacun des éditeurs de Guiot garde le texte ; pour une exposition du problème, voir ce qu'en disent B. Woledge (1986, 64) et K. Meyer (1995, 184).

¹³⁴ Même si A. Ewert (1970, 81) plaide pour l'analyse concessive de *se* dans ces vers (« Se le felon de cest' enor [...] li font acroire, ce me semble, / que nos amors jostent ensamble, / sire, vos n'en avez talent »), cette analyse ne fait pas l'unanimité. D. Poirion traduit par « Si les félons... vous n'y êtes pour rien », ce qui restaure un système hypothétique, mais fait intervenir un sens inattendu de *avoir talent*. M. Tyssens (1981) propose de voir une faute de copiste (il y aurait un bourdon entre les v. 26 et 44, qui sont identiques : les v. 44-45 seraient devenus les v. 26-27) ; toutefois la lecture est hardie : la répétition de deux vers n'a rien de surprenant chez Béroul, et surtout Madeleine Tyssens suppose que les v. 44-45 sont les mêmes que les v. 26-27, alors même qu'une lacune mutile le v. 45. L'analyse concessive me semble alors la plus aisée.

¹³⁵ Le sens concessif de ces vers (« Et se ge voi rien qui me griet, / Don n'ai ge mes ialz en baillie ? »), même s'il est majoritaire parmi les traducteurs, ne fait pas l'unanimité : Ph. Walter traduit ici en effet *se* par « puisque », ce qui présuppose 1) que la protase est présente en amont (ce qui n'est pas le cas, Soredemor a dit juste avant, v. 473, que la vision lui plaît) et 2) que la question est sincère (mais Soredemor justifie ensuite son pouvoir sur ses yeux : cela oriente vers une analyse de la question comme rhétorique, bien que l'argument ne soit pas définitif).

¹³⁶ J'ai changé la ponctuation du tour en suivant celle de Ch. Méla : les v. 3506-8 forment un système, concessif.

¹³⁷ Cette occurrence présente une désambiguïstation originale : « Mais se ge l'aim de nule rien, / c'est de loing que s'amie sui ». L'apodose présente une extraction à droite soulignant le rhème (*de loing*) alors que le thème reprend en fait le contenu de la protase (*s'amie sui = ge l'aim de nule rien*). L'apodose reprend donc la protase, mais en ajoutant un élément essentiel qui est souligné par l'extraction. La désambiguïstation n'est pas totale, mais en

Se messire Yvains n'est or ci,
Ne savez quele essoine il a.
(*Yvain*, v. 2210-1)

L'occurrence révèle bien le fonctionnement de la concession de type 3, puisque Keu vient de dire que l'absence d'Yvain est due à sa lâcheté ; Gauvain répond en admettant la prémisse (la protase, échoïque, est aussi assertive : « Bien qu'Yvain ne soit pas ici maintenant ») mais en détruisant le rapport de cause à conséquence : selon ce schéma de type 3, la protase suggère une conséquence (Si Yvain n'est pas là, il est lâche) mais l'apodose implique une conséquence opposée à celle de la protase (Si l'on ignore pourquoi Yvain est absent, on ne peut dire qu'il est lâche). On observe ici un fonctionnement spécifique, puisque la conséquence de l'apodose n'est pas un fait (Yvain n'est pas lâche) mais l'impossibilité d'asserter la conséquence de la protase (on ne peut dire « Yvain est lâche »). Gauvain ne propose donc pas une contre-assertion, mais il invalide simplement l'inférence de Keu.

Je me permets de citer toute la séquence suivante, qui est révélatrice :

Se mun desir ne puis avoir,
Ne dei pas pur ço cure a change,
E li laisier pur estrange :
Car tant nos sumes entremis,
E noz cors en amur malmis,
S'aveir ne puis avoir mun desir,
Que pur altre deive languir ! [...]
Car ne li dei saveir mal gré,
Quant bien ad en sa volenté,
S'ele mun voleir ne fait.
(*Thomas*, v. 268-79 ; cp. v. 1545-8, 1591-3)

Un premier élément notable est la tendance nette qu'a Thomas de désambiguïser ces tours par l'ajout de *pur ço*, reprise pronominale de la protase dans un syntagme prépositionnel qui n'est pas explicitement concessif, mais qui oriente sans doute l'interprétation : deux indices, *se* et *pur*, sont suffisants à identifier le sens, même si la désambiguïstation n'est pas totale. Dans la séquence, on peut alors considérer que les v. 277-9 sont désambiguïsés par

insistant sur *de loing*, Clarissant indique que la conclusion que l'on pourrait tirer de la protase (*Si je suis son amie, nous sommes engagés dans une relation amoureuse*) est fautive (la relation amoureuse est limitée : elle n'est que *de loing*) : en soulignant ce qu'il y a de sémantiquement problématique, la relation concessive apparaît plus nettement.

contiguïté (Soutet 1990, 72), puisqu'ils n'ont aucune marque explicite de concession. En revanche, la question des v. 273-4 est plus épineuse : F. Lecoy (p. 137 de son édition) note qu'il faudrait une négation au v. 274 pour que le sens concessif soit clair ; il remarque que le vers se retrouve plus loin (v. 308) et que tous les traducteurs ont rétabli une négation. Ch. Marchello-Nizia note toutefois que le texte reste compréhensible, si on prend en compte les v. 271-2 : « Car nous avons tant souffert... (trop) pour que je puisse en désirer une autre » (p. 1251 de son édition). L'avantage de cette lecture est de révéler que Thomas, en plus de désambiguïser ses concessions, les glose : la relation hypothétique qui sous-tendait la première concession, des v. 268-70 (« Si je ne peux avoir ce que je désire, je changerai d'objet amoureux ») est reprise, presque telle quelle, mais invalidée par son insertion dans le tour causal qui oriente vers une négation (*tant... que* au sens de « trop... pour »). À deux reprises, donc, Thomas indique que la relation de causalité ne fonctionne pas : d'abord par l'ajout de *pur ço*, et ensuite par l'insertion de cette relation, sous forme de SH non concessif, dans un syntagme qui l'invalidé.

– *se* + indicatif présent ou passé / apodose elliptique. L'existence de ce tour est problématique, ce qui explique que j'étudie conjointement les cas avec le présent et le passé en protase : j'ai relevé quatre occurrences dans mon corpus, mais chacune est susceptible d'une analyse différente. Le tour est cantonné à l'expression de l'adversation, en contexte échoïque ; la structure est toujours la même : protase + *et* + pronom personnel + élément nominal :

s'il quiert s'anor, et je la moie,
s'il quiert son pris, et je le mien.
et s'il vialt la bataille bien,
ancor la voel je plus cent tanz.
(*Lancelot*, v. 3456-9 ; cp. v. 4662-3 avec le passé simple en protase)

Les v. 3456 et 3457 sont en général traduits par les SH (sauf par D. Poirion et C. Croizy-Naquet) ; le système des v. 3458-9 soutient cette analyse, mais la présence de *et* au début de l'apodose est atypique et il n'est pas impossible de lire *s'* comme *si* assertif (« Oui, il recherche son honneur, et moi le mien »). Le problème est le même ailleurs :

Si sui huan, e vos fresaie !
Que que seit de la mei mort,

Males noveles vos aport.
(*Thomas*, v. 1060-2)

Le texte pose différents problèmes, dont la ponctuation : B. H. Wind met une virgule après *fresaie*, ce qui peut être compris différemment : Ph. Walter comprend le v. 1060 comme une simple assertion sans lien syntaxique avec la suite ; J.-Ch. Payen voit dans le v. 1060 une première protase concessive, sur le même plan que le v. 1061 (« Je suis peut-être un chat-huan et vous une effraie, et ma mort est peut-être proche ; mais bien triste est la nouvelle que je vous apporte » : la protase est échoïque) ; on peut même en faire un simple SH (« Si je suis un chat-huan et vous une effraie [...], je vous apporte de mauvaises nouvelles », avec une protase échoïque quasi assertive). Mais la ponctuation de Ch. Marchello-Nizia (proposée par J. Bédier et reprise par F. Lecoy et S. Gregory) pose elle aussi des problèmes, assez similaires d'ailleurs, reposant sur l'identification de *si*, puisque *se* comme *si* peuvent créer un effet de sens adversatif. Si l'on comprend que *si* est une graphie de *se*, comme semblent le faire S. Gregory ainsi que E. Baumgartner et I. Short, le v. 1060 est un SH (« Si je suis un chat-huan, vous êtes une effraie ») ; le sens adversatif correspond bien à *se* et l'emploi de cette forme peut se justifier (par sa valeur échoïque et éventuellement de remise en cause : « Si je suis un chat-huan [comme vous le dites] ») ; mais cette lecture s'oppose au fait que l'apodose commence par une conjonction de coordination (sauf si l'on considère *e vos* comme une forme d'*es vos* : « Si je suis un chat-huan, voici la chouette ! », solution qui n'a jamais été envisagée à ma connaissance), ce qui est rare, mais bien attesté par Chrétien. Une autre solution serait de considérer que *si* est l'adverbe de phrase et que l'on a affaire à une suite d'assertions, comme le comprend F. Gambino : « Oui, je suis un chat-huan, et vous, vous êtes une effraie » ; cette solution est soutenue par le fait que *si* sature ici la zone préverbale, ce qu'*a priori* la conjonction de subordination ne fait pas. Au vu des trois occurrences et avec le modèle des systèmes présents chez Chrétien, je liste cette occurrence parmi les SH contrastifs, mais le cas est ambigu et il n'est vraiment pas impossible que *s'* soit une forme de *si* ; ces occurrences ont l'avantage de bien souligner que, dans le continuum entre *si* et *se*, il y a une zone sémantiquement ambiguë, puisque *se* adversatif empiète sur le territoire de *si* en assertant.

– *se* + indicatif présent (forme composée) / indicatif présent

Se nus l'avum un an eü,
Douz anz après l'avum perdu.
(*Brut*, v. 6195-6 ; cp. *Brut*, v. 9495-8 ; *Rou II*, v. 3721 ; *Thèbes*, v. 429-30 ; *Thomas*,
v. 1731-4¹³⁸ ; *Yvain*, v. 5055-6)

Le tour est concessif, dans la mesure où il présente une relation sous-jacente *si p, q* (*Si on reçoit un tribut pendant un an, on le reçoit ensuite*). Toutefois, on retrouve l'idée d'échelle entre deux pôles inversés (*recevoir le tribut – ne pas le recevoir*) qui relèvent plutôt de l'opposition. Au plan argumentatif, le locuteur semble surtout souligner l'absence de tribut et le tour relève alors de la concession. Enfin, la protase est prise en charge et actualisée.

Il faut citer une occurrence présentant deux particularités : d'abord le locuteur ne prend pas en charge la valeur de vérité de la protase, malgré la forme composée, et ensuite le système est mêlé avec un système au futur :

Se vostre reis l'a defendu,
De sa defense rien ne sai
Ne jo neient ne la tendrai.
(*Brut*, v. 826-8)

– *se* + indicatif présent / indicatif présent composé :

Se Tiebaut tient Ewreues Richart l'a bien vendue.
(*Rou II*, v. 4254)

La protase est attestée ; la forme composée exprime l'antériorité de l'apodose. Il semble qu'il s'agisse ici du schéma 3 : la protase implique une conséquence (la faiblesse militaire de Richard) dont la valeur est contestée par le sous-entendu de l'apodose (qui exprime la valeur militaire de Richard).

– *se* + indicatif présent composé / indicatif présent composé

Et se ge le t'ai desfandu,
ge n'i ai nul mal antandu.
(*Perceval*, v. 6567-8)

Il s'agit ici d'un schéma de type 1, portant sur deux faits passés assertés.

– *se* + indicatif présent / futur

¹³⁸ Conformément à son habitude, Thomas désambiguïse le tour concessif, ici en ajoutant *Certes* au début du tour : « Certes, si jo sui feimentie, / Parjuré u ren hunie, / Ü se jo ai fait malvesté, / Vus mei avez ben conseillé ! ».

se y seiez quatorze meis,
ves ne mengerons ja tardeis
(*Thèbes*, v. 3167-8 ; cp. *Énéas*, v. 1781-2, 7973-4¹³⁹ ; *Béroul*, v. 396-7 ; *Érec*, v. 4810-2 ;
Cligès, v. 486-8, 5199-201 ; *Perceval*, v. 7536-7)

Le tour est le même que le potentiel du futur classique ; sa protase est donc hypothétique, mais le tour est facilement ambigu et seul le contexte permet d'identifier la bonne interprétation. Cette difficulté explique peut-être que les manuscrits de *y* ont, séparément, désambiguïsé la concession : *A* ajoute *pour çou* en apodose, et *P ançois* en apodose¹⁴⁰.

– *se* + indicatif présent / impératif ou subjonctif présent injonctif. Les systèmes présentent une protase hypothétique.

se espees vos faillent n'alez por ce muser.
(*Rou II*, v. 4053)

Ici, *por ce* désambiguïse clairement l'énoncé et indique sa valeur concessive (de schéma 1).

L'occurrence de *Thèbes* est elle aussi désambiguïcée :

Si pur mei ne n'avez pesance,
qui vous avez nurri d'enfance,
chescun en peist sevaus por sei.
(*Thèbes*, v. 8751-3)

Ici, c'est l'adverbe *sevaus* qui permet d'identifier le sens concessif.

Se tu nen as merci des peres,
Veies ces enfanz e ces meres,
Veies lur fiz, veies lur filles,
Veies lur genz que tu eissilles !
(*Brut*, v. 9481-4)

L'impératif ici rend le repérage sémantique un peu complexe ; toutefois, l'impératif de *voir* cache un autre impératif (« aies pitié d'eux »). Le schéma global peut se gloser ainsi :
Si tu n'as pas pitié des pères, tu les tueras ; mais si tu as pitié de leurs enfants et de leurs femmes, tu les épargneras.

¹³⁹ Aux v. 312-6 d'*Énéas*, suivant la ponctuation choisie, on peut avoir une occurrence en plus. J.-J. Salverda de Grave ponctue et édite : « ne vos devez mie esmaier / se vos avez eü peor / an ceste mer, mal et dolor ; ça avant vos delictera » ; mais A. Petit comprend différemment : « ne vous devez mie esmaier : / se vous avez eü pour / en celle mer, mauz et dolor, / ça en avant vous delitra ». Dans le texte d'A. Petit, on a donc un tour concessif, tendant à l'adversation : il y a une certaine opposition sémantique entre la protase et l'apodose, et surtout la protase est attestée, ce que souligne l'emploi de la forme composée du présent (Mosset 2014, 8).

¹⁴⁰ L'occurrence des v. 396-7 du *Tristan* de Béroul (« Se la mort doi recevoir ci, / S'en dirai je le voir du tot ») est elle aussi désambiguïcée : l'apodose est introduite par *si*, qui peut confirmer la concession (Soutet 1992, 130) ; celle de *Perceval* est aussi désambiguïcée, par la locution adverbiale *au mains*.

– *se* + indicatif présent / futur II

ne lairoie ne l'arde en ré,
se j'en sui araisnié jamais.
(*Béroul*, v. 892-3 ; cp. *Érec*, v. 6876-7¹⁴¹)

L'apodose au futur II s'explique par le caractère figé du tour ; la protase est hypothétique, ce que confirme d'ailleurs le futur II. Chez Chrétien, le tour est plus expressif :

Se or de rien an moi te fies,
Ja mar t'i fieroies mes.
(*Yvain*, v. 740-1)

L'expressivité du tour vient sans doute de son ellipse : comme le comprend T. B. W. Reid dans ses notes à l'édition d'*Yvain*, il faudrait analyser « même si tu me fais confiance maintenant, tu me ferais confiance ensuite pour ton malheur », avec une seconde protase sous-entendue (« si tu me trahissais ») ; les traducteurs sont proches de cette analyse. De fait, le tour étrange et son expressivité s'expliquent sans doute par cette ellipse.

– *se* + indicatif présent / passé simple. Dans une occurrence, la protase est attestée et la relation suit le schéma de type 2 :

E si nus les avum serviz,
Nus le feïmes a enviz.
(*Brut*, v. 9501-2 ; cp. *Cligès*, v. 3870-1)

L'emploi de la forme composée en protase est un indice de son caractère non hypothétique, mais il n'est pas systématique (l'occurrence de *Cligès* est à la forme simple).

– *se* + indicatif imparfait / indicatif présent

Si meïmes li Deu celestre
Nus en vuleient abaisser,
Si nus volum nus efforcier.
(*Brut*, v. 3950-2 ; cp. *Lancelot*, v. 3790-4)

Le système suit un schéma 1 et la protase est hypothétique. Ce tour est intéressant car, par la présence de *meïmes* après *si*, il préfigure le sens de *même si* en français moderne : dans *même si p, q* (*Pierre viendra même si Marie vient*), la relation *si p, q*, quoique vérifiée, est la

¹⁴¹ Guiot a un texte isolé pour cette occurrence (« neporquant se ge nel vos di, / vos savroie bien reison randre »), conservée cependant par C. W. Carroll et P. F. Dembowski ; *BHP* ont « Neporquant, se je ne les vi, / Bien en seüsse raison rendre » (d'après l'édition de J.-M. Fritz) : la protase au passé simple évoque un fait attesté, et l'apodose un fait contrefactuel.

moins probable dans la classe d'hypothèses *P*. Ici, la relation hypothétique relève de l'univers de croyance ; l'anti-univers ne comporte pas la contradictoire de cette relation sous-jacente, mais suggère une forte probabilité du contraire (R. Martin 1982)¹⁴². Ailleurs, le tour exprime un irréel :

S'il esteit filz l'empereour,
le reis l'aquite pur s'amour.
(*Thèbes*, v. 11083-4¹⁴³)

Le tour est déséquilibré, et je pense qu'il provient d'une confusion entre le récit et une forme de focalisation. En effet, l'apodose est assertée et, bien plus, elle est un élément du récit : elle indique que le roi libère bel et bien le prisonnier (puisque le récit continue à décrire ses réactions). Mais, en même temps, un autre tour intervient, entièrement virtuel : « Même s'il avait été le fils de l'empereur, le roi l'aurait libéré ». L'apodose de cette concessive contrefactuelle étant proche de l'élément de récit correspondant, elle est supprimée, ce qui crée un système étrange, à la fois virtuel et asserté ; je ne suis pas sûr qu'il serait possible en français moderne (« Même s'il avait été le fils de l'empereur, le roi le libère »). Le tour se retrouve avec un sens très proche chez Chrétien :

Nus chevaliers ne vos en ost
Vers cui la bataille n'anpraigne,
Nes se ce estoit uns jaianz.
(*Lancelot*, v. 4908-10)

Ici le tour est d'ailleurs désambiguïsé par l'emploi de la locution conjonctive *nes se*.

– *se* + indicatif imparfait / futur

S'il estoit vis et jel savoie,
Ja nel cresrai, tant que jel voie.
(*Cligès*, v. 2463-4 ; *Lancelot*, v. 1177-80)

Le tour est déséquilibré, même si on le retrouve ailleurs chez Chrétien ; en revanche, son utilisation comme système concessif lui est typique au sein de mon corpus. La protase est

¹⁴² Voir aussi O. Soutet (1990, 15-6).

¹⁴³ Ce tour présente des variantes intéressantes : il manque dans *P*, *BC* ont le subjonctif en protase (ce qui souligne sa contrefactualité) et *C* a *Nes s'il fust*, ce qui désambiguïse le tour par un élément adverbial de sens identique à *meïsmes*, que j'ai commenté pour l'occurrence de *Wace*. *B* a *Ne s'il*, ce qui est sans doute une faute. L. Constans suit la leçon de *BC* (famille *x*) dans son édition critique, mais cela est contestable : la leçon de *S*, le manuscrit *a priori* le plus ancien, est appuyé par un autre manuscrit, de la famille *y* (*A*), alors que la leçon de *BC* est présente dans une seule famille de manuscrits. On en est évidemment réduit aux conjectures, mais je me demande si ce n'est pas la leçon de *S* qui serait originelle : elle a été conservée par *A* mais corrigée pour la désambiguïser par *x*.

hypothétique et l'inférence sous jacente de type 2.

– *se* + indicatif imparfait / futur II

Si li mur de ceste cité
erent de fer ou acéré,
n'en remeindreit uns en estant.

(*Thèbes*, v. 1492-4 ; cp. *Énéas*, v. 9507-8 ; *Érec*, v. 3220-2 ; *Cligès*, v. 2698-700, 6481-2)

Ici, la protase est explicitement contrefactuelle et l'inférence concessive de type 1. On note donc que le tour concessif a une sorte d'avance sur l'évolution du tour, puisque *se* + indicatif imparfait / futur II n'exprime pas l'irréel lorsqu'il est dans une hypothétique simple (cet effet de sens est possible dans *Énéas* et chez Chrétien, mais reste rare).

Toutefois, le tour peut aussi exprimer une probabilité faible, mais envisageable :

Et s'or an deveiez crever,
si diroie ge tote voie
(*Perceval*, v. 5498-9)

Le tour est désambiguïsé par *si* en début d'apodose ; le tour peut s'expliquer justement par le caractère peu probable de la protase : on est alors proche d'un irréel hyperbolique.

– *se* + indicatif imparfait composé / futur II. La protase n'est pas hypothétique et l'occurrence suit le schéma 2 :

se il s'en ert alez, si revendroit il cha.
(*Rou II*, v. 2295)

– *se* + indicatif imparfait composé / passé simple

et s'il avoit fet de sa mort,
devant grant duel, et fier, et fort,
encor fu bien .c^m. tanz
la joie de sa vie granz.
(*Lancelot*, v. 4403-6)

Ici le système est adversatif : protase et apodose attestées (les tiroirs choisis l'appuient) et opposition sémantique.

– *se* + passé simple / futur II

Et se onques point du suen oi, [...]
nel se voudroit avoir pensé
mes oncles, ainz un an passé,
por si grant d'or com il est toz.

(Béroul, v. 211-5)

Le tour est cependant difficile à analyser et je le classe ici un peu par désespoir de cause, en suivant l'analyse d'A. Ewert (1970, 93), qui comprend « I never had anything belonging to king Mark and even if I did, my uncle would wish before the year is out that he had never harboured such a thought » ; c'est ainsi qu'ont traduit S. Gregory, H. Braet et G. Raynaud de Lage ainsi que G. Paradisi et le v. 215, concessif lui aussi, pourrait renforcer cette lecture. Cependant, cette analyse a été contestée (Reid 1972, 20-1) et il faut avouer qu'elle souffre à deux niveaux : 1) la protase au passé simple pour exprimer un irréel me semble exceptionnelle ; 2) le sens reste obscur et mal lié au contexte : si l'on comprend que les pensées de Marc évoquées au v. 213 sont les soupçons d'adultère, on comprend mal la relation concessive avec le fait de posséder quelque chose qui appartient à Marc. Pour moi, donc, ces vers demeurent un *locus desperatus*¹⁴⁴.

– se + passé simple / présent

Et se je onques fis devise
an biauté que Dex eüst mise
an cors de fame ne an face,
or me plest que une an reface
ou ge mantirai de mot.
(Perceval, v. 1803-7)

Il s'agit d'un système adversatif opposant les portraits passés au portrait à venir. Dans ce cas, les deux propositions sont assertées. La relation sous-jacente est difficile à rétablir, comme souvent avec les adversatives : Chrétien sous-entend sûrement qu'il aurait pu cesser de faire des portraits, étant donné sa carrière passée ; dès lors, la relative du v. 1807

¹⁴⁴ Ph. Walter propose une lecture intéressante et très triviale : « Et s'il ne me donne pas d'argent... mon oncle se repentira de m'avoir jugé comme il le fait et il sera prêt à donner l'équivalent de son poids en or pour réparer son erreur ». Tristan envisage donc que Marc lui donne de quoi vivre s'il quitte la cour. Mais cela pose deux problèmes textuels : 1) il manque une négation dans la protase et le passé simple ne s'explique pas ; 2) je ne vois pas comment le v. 215 peut être traduit comme le fait Ph. Walter. Une autre solution consiste à faire du v. 211 une protase véridictive ; cette solution a été suggérée par J.-Ch. Payen (« tel que je connais mon oncle ») et reprise par D. Poirion (« et si je connais mon oncle ») ; le sens est bon en contexte proche (Tristan appuyé sur argumentation) et large (Tristan sait que Marc change aisément d'avis). Je suppose que cela correspond à la traduction littérale « Si jamais j'ai su quoi que ce soit de lui », mais deux problèmes demeurent : 1) le passage d'*oi* à « savoir » me semble forcé : soit il faut comprendre qu'il y a une faute de copie (*oi* pour *soi*), mais cela n'est pas reporté dans les éditions respectives des traducteurs (alors que c'est à mes yeux le meilleur moyen de sauver cette lecture : l'émendation, minimale, sauverait le sens du passage), soit on aurait un tour elliptique *oi del suen* pour « avoir [connaissance] d'éléments à son propos » mais je n'en connais pas d'autre exemple (hormis le tour figé *nous avons* en moyen français), soit *oi* est la forme d'*oir* mais le sens est forcé et le présent inexplicable ; 2) *del suen* pour « à propos de lui » me paraît aussi forcé.

peut justifier l'opposition : le nouveau portrait se distinguera des précédents par sa vérité.

– *se* + passé simple / indicatif présent composé. La protase n'est pas hypothétique et le schéma est de type 2 :

se bon seignor perdismes bon l'avon recovré
(*Rou II*, v. 2625 ; cp. *Rou III*, v. 3033-4)

– *se* + passé simple / passé simple. Les occurrences présentent une protase non hypothétique et un schéma 2 :

se jo onques rien li pramis
por ma deliv(e)rance le fis.
(*Rou III*, v. 6819-6820 ; cf. *Rou II*, v. 2328-9 ; *Thèbes*, v. 10115-8 ; *Yvain*, v. 191)

Le sens adversatif peut apparaître :

Et s'il ot bien defors trovee
la terre gaste et escovee,
dedanz rien ne li amanda.
(*Perceval*, v. 1747-9)

– *se* + passé simple / subjonctif imparfait

mais si liu reis out vers lui tort,
ne deüst pas querre sa mort.
(*Thèbes*, v. 10135-6)

F. Mora traduit *si* par « même si », ce qui implique que la protase soit hypothétique. Toutefois, il me semble que la protase soit ici assertée, pour deux raisons : 1) le passé simple oriente vers cette lecture, sans la prouver ; 2) en contexte, Créon admet le tort d'Étéocle : c'est d'ailleurs le centre de son argumentation, de postuler que le tort d'Étéocle n'est pas proportionné à la vengeance que Daire en a prise. Quant à l'apodose, son subjonctif s'explique : sur *devoir*, il indique une action à faire (ici pour des raisons juridiques) qui n'a pas été accomplie.

– *se* + subjonctif imparfait / présent

s'el ne l'eüst onc an talant,
et ne l'eüst onques amé,
se li a ceste amonesté.
(*Énéas*, v. 1388-90 ; *Yvain*, v. 550-1)

Comme dans le tour avec une protase à l'imparfait (analysé *supra* p. 519), la protase est ici explicitement contrefactuelle. Le tour doit toutefois être commenté, puisqu'il confronte

un mode virtuel en protase à un mode actuel en principale (la forme composée de l'indicatif présent tendant à l'accomplissement) :

Il me semble que cette confrontation souligne parfaitement le sens de la concession : la cause inefficace est virtuelle (puisque Didon aime Énéas), mais la conséquence est bel et bien là, d'où son actualisation [...]. Il serait impossible en français moderne de conserver cette rupture modale ; on serait obligé de traduire le passage, selon cette lecture, par : "Même si elle ne l'avait jamais aimé ni désiré, sa sœur l'y aurait encouragé". (Mosset 2014, 8)

Il faut donc noter que, contrairement au français moderne, l'ancien français permet une plus grande souplesse du tour afin de mieux coller à la réalité de la concession exprimée, ici l'opposition entre une cause inefficace virtuelle et la réalité du fait.

– *se* + subjonctif imparfait / subjonctif imparfait. Le subjonctif imparfait peut apparaître pour des raisons d'accord :

N'oeit parler de chevalier
Ki alques feïst a preisier,
Ki de sa maisnee ne fust,
Pur ço qu'il aveir le peüst ;
Si pur aveir servir vulsist,
Ja pur aveir ne s'en partist.
(*Brut*, v. 9741-6)

La configuration est proche dans le tour suivant, où l'interprétation concessive est désambiguïsée par le parallélisme entre deux tours concessifs :

souz ciel n'ad homme, taunt seit fel,
ne s'il eüst le cuer si dur
come est la pierre de ce mur,
qui ne plorast de la douleur.
(*Thèbes*, v. 2028-31)

taunt seit fel et *s'il eüst le cuer si dur* expriment la même idée, cause inopérante à rendre l'apodose ineffective. Ailleurs, le tour apparaît pour exprimer un irréel :

il ne l'eüst pas a laidir
por ceo, s'il ne dist son plaisir.
(*Thèbes*, v. 9719-20 ; *Perceval*, v. 7049-51)

Ici le tour est désambiguïsé par *por ceo*, pronominalisant le contenu de la protase au sein d'un groupe prépositionnel potentiellement concessif (l'occurrence de *Perceval* est désambiguïsée par *por rien*).

Enfin, deux occurrences chez Wace présentent en protase un double procès

alternatif :

Se tu es bone u male chose,
gis tei en peis, si te repose !
(*Rou III*, v. 307-8 ; cp. v. 6245-6)

Comme la traduction en français moderne l'indique (« Que tu sois une bonne ou une mauvaise créature... »), la concession ici est scalaire, elle parcourt une classe de propositions *P* construite par énumération exclusive (ou, plus précisément, en indiquant les deux pôles d'un continuum) dont aucune ne réalise la relation sous-jacente *si p, non-q* (R. Martin 1982). La double protase permet d'exprimer l'alternative, sans que le locuteur ne se prononce sur la valeur de l'une ou de l'autre des suppositions ; le tour vise ici à renforcer l'assertion de l'apodose.

On voit donc que, pour un tour relativement rare, le nombre de tours possibles est élevé ; cela suggère bien que la concession est un phénomène dépassant les types syntaxiques : suivant différents critères (notamment la question de la valeur hypothétique ou non de la protase, mais aussi tous les enjeux sémantiques possibles), les tours peuvent varier : ce qui prime, c'est de bien clarifier le sens de la protase et de l'apodose afin de rendre le lien concessif le moins ambigu possible, dans la mesure où *se* ne peut indiquer seul la valeur concessive ; dans certains cas, la désambiguïsation est opérée par un élément explicite, mais celui-ci n'est pas forcément dénué d'ambiguïté lui-même : les adverbes comme *neis* ou *sevels* me semblent peu ambigus, mais l'ajout d'un groupe prépositionnel pronominal *por ço* ne fait qu'ajouter des éléments présageant de l'analyse concessive, sans désambiguïser totalement le tour.

III.5.1.3. - Un effet de sens récurrent chez Wace : la surenchère

L'adjonction de certains éléments, notamment adverbiaux, permet de donner à la relation concessive une nuance de surenchère ; cet emploi est très présent chez Wace et lui est presque spécifique : on a affaire à une saillance idiolectale qui touche au fait de style, le tour ayant un sens précis¹⁴⁵. Au plan sémantique, on peut faire dériver cette nuance soit

¹⁴⁵ On peut même en proposer une lecture littéraire : la surenchère étant souvent négative, elle peut être

du sens concessif (selon le schéma 2 : on déduit de la protase qu'elle est la valeur la plus haute de sa classe, et l'apodose indique une valeur supérieure) soit du sens adversatif (le système opposant un premier état de fait à un second, situé à un degré plus haut d'une échelle).

On trouve souvent le passé simple en protase et en apodose :

Se vil fu ainz, or fu mult pis.

(*Brut*, 1897 ; cp. 1901 ; *Rou III*, v. 2503-4 ; *Lancelot*, v. 6047-50)

La valeur de surenchère est exprimée par les adverbes de temps (*ainz / or*¹⁴⁶) et, surtout, d'un comparatif de supériorité (*pis*) : la protase exprime un jugement de valeur (morale ou affective) et, une fois ce jugement posé, l'apodose exprime le même jugement de valeur, mais vu comme supérieur, dans une temporalité postérieure à la protase. L'effet de sens est évident : l'écoulement du temps n'amoindrit pas un fait jugé négatif mais, au contraire, l'empire. Ce système, intraduisible en français moderne de façon littérale, représente donc une possibilité expressive de l'ancien français.

L'opposition temporelle peut être exprimée par d'autres tiroirs :

– *se* + passé simple composé / indicatif présent ; dans ce système, la forme composée du passé surdétermine de façon pléonastique l'antériorité par rapport à la protase :

Si li ullagues orent mal fait

Carais fait pis

(*Brut*, v. 5421-5422)

– *se* + passé simple / indicatif présent composé (représentant une époque antérieure au présent mais postérieure au jalon marqué par le passé simple) :

se li pere l'out chiere le fiz l'a plus cherie

reliée à une vision pessimiste de l'histoire. Cette dernière est visible dans deux thèmes récurrents chez Wace : le thème du déclin des civilisations (développée dans le prologue de *Rou III*) est souligné par le motif de la Fortune qui renverse les puissants (Mosset à paraître) ; à plusieurs reprises, le motif de la violence engendrant la violence est souligné (« De vieuz mesfait nuvele plaie », *Brut*, v. 540, comme le formule Menbritius, conseillant à Brut de ne pas rester dans le voisinage d'un roi qu'il a vaincu ; aux v. 10820 *sqq.*, Arthur résume les conflits entre Rome et la Bretagne, soulignant que chaque conflit a engendré le suivant à cause des rancoeurs qu'ont conservées les vaincus).

¹⁴⁶ Exceptionnellement, des adverbes de lieu : « Si vil fui la, plus sui vil ça » (*Brut*, v. 1901) ; l'opposition chronologique est transposée dans l'espace en confrontant un lieu lointain (*la*, donc où l'on était dans le passé) au lieu proche (*ça*, le lieu où l'on est au présent). Je serais tenté de relier ce changement au caractère symbolique de l'espace dans l'épisode de Leir, l'éloignement de Leir du centre du pays reflétant sa déchéance en tant que roi (Mosset à paraître).

(*Rou II*, v. 2042)

– *se* + passé simple / futur, opposant logiquement ce qui a eu lieu dans le passé avec ce qui attend le personnage :

S'onques en ta vie trovas
qui te feïst honte ne let,
la ou tu vas t'an iert tant fet
que ja par toi n'iert reconté.
(*Yvain*, v. 5124-7)

– *se* + indicatif présent composé / futur. Comme dans le cas précédent, le surenchérissement concerne un procès projeté dans le futur :

Se bien l'ai fait, mielz le ferai.
(*Brut*, v. 6856)

Au plan de la construction, ce système peut apparaître de façon mixte avec un autre tour :

Kar si od lui remanons,
Si mal eümes, pis avroms.
(*Brut*, v. 527-528)

L'apodose, au futur, dépend de deux protases, l'une au présent, exprimant la cause du fait exprimé en apodose, et l'autre au passé simple, créant un système de surenchérissement. La double construction étant rare, on peut considérer que cet emploi est particulièrement expressif, puisqu'il surdétermine la conséquence du fait que le locuteur veut éviter de voir réalisé.

Enfin, il faut noter cette occurrence présentant le présent en protase et une ellipse du verbe en apodose :

se l'un est mal, e l'autre piés,
d'armes ne quiert avoir nul pris.
(*Rou III*, v. 4089-90)

C'est du moins ainsi que le comprend G. S. Burgess (« if one of these things was bad, the other was worse. He did not seek any distinction in armes ») et sans doute A. J. Holden, au vu de sa ponctuation ; mais il faut avouer qu'il est étrange de voir une apodose commencer par *e*. Le système pose donc problème, ce qui mérite deux remarques :

1) une autre lecture est possible, qui considère que les v. 4089-90 forment un SH dont le

v. 4089 est la protase ; le sens serait déductif (« si l'un est mauvais et l'autre pire, [on peut en déduire qu']il ne cherche nulle estime par les armes ») ;

2) le système a visiblement posé problème aux copistes, *D* ayant un texte difficile et isolé (« se nul est mat et l'autre pris, / De healme ne quiert aveir nul pris ») et *BC* un texte syntaxiquement étrange, puisqu'ils proposent trois protases sans apodose (« se l'un [nul C] est mal, et l'autre piés, / Ne il ne quiert jamais [d'armes C] nul pris » : il est difficile de rattacher cela à la suite du texte).

III.5.2. – SYSTEMES VERIDICTIFS

Les systèmes véridictifs sont un type de systèmes discursifs ; ils apparaissent sous différentes réalisations syntaxiques, ce qui justifie leur traitement à part ; de plus, suivant les contextes, la clause de vérité peut rester hypothétique (l'énoncé est vrai *si...*) ou être attestée (l'énoncé est vrai *parce que...*). Dans les systèmes véridictifs, la protase détermine les conditions de vérité de l'apodose en énonçant la source d'un fait. Notons que ni Thomas ni l'auteur d'*Énéas* n'emploient ce tour.

III.5.2.1. – Véridiction hypothétique

Différents tours peuvent exprimer cette valeur, dans laquelle la vérité du propos est véritablement interrogée :

– *se* + indicatif présent / indicatif présent. Ces configurations relèvent du discours direct uniquement : un personnage soumet un propos à une condition de vérité dont il n'est pas sûr.

bien puis croire, se je ai sens
se il s'amasent folement,
ja n'i eüsent vestement
(*Bérout*, v. 2006-8)

Le raisonnement de Marc (v. 2007-8) est annoncé par un premier SH d'ordre véridictif : l'apodose exprime un jugement de valeur du propos (Marc peut y adhérer) et la protase une condition, puisque le raisonnement n'est valide que si Marc a toute ses facultés mentales. Dès lors, il est difficile d'évaluer la valeur de la protase : est-elle hypothétique ?

À partir du moment où Marc se parle à lui-même, cela me semble la meilleure lecture (Marc n'a pas à postuler sa santé mentale dans un processus dialogal) : Marc émet une hypothèse mais, n'en étant pas certain, il la subordonne à une protase et il envisage donc, en creux, qu'il puisse se tromper. En revanche, ce type de protase peut apparaître de manière plus neutre, comme une simple clause de vérité :

et, se mi oel ne m'ont manti,
une pucele a avoec li.
(*Érec*, v. 119-20)

Ici, la forme composée de la protase indique un réel retour en arrière, au moment de la perception : l'énonciation de la protase, quasi assertée, dépend donc de la validité de cet incertain du passé. Ailleurs, cela permet une écriture du paradoxe :

Et se max puet estre qui pleise,
Mes enuis est ma volantez
Et ma dolors est ma santez.
(*Cligès*, v. 3034-6)

Le fonctionnement diffère des systèmes véridictifs précédents, dans le sens où la protase ne porte pas sur l'accès du locuteur à la connaissance (lequel doit faire confiance à ses yeux ou à son intelligence), mais évoque une prémisse qui rend possible l'énonciation de la protase : « Si l'on admet qu'il existe des maux désagréables, alors je peux asserter que mon tourment est mon désir, et ma douleur est ma santé ». Le lien entre la protase et l'apodose est non pas de consécution, mais logique : il faut admettre la protase pour pouvoir asserter l'apodose, malgré son aspect paradoxal.

– *se* + indicatif présent / passé simple ou imparfait. Ces cas de figure sont, pour leur part, réservées au commentaire narratorial portant sur la vérité du récit, notamment en référant à une source :

La seut l'en les fees veir,
se li Breton nos dient veir.
(*Rou III*, v. 6387-6388)

La protase exprime un verbe de diction soumis à un jugement de vérité, dont l'issue détermine la valeur de vérité de l'apodose. Toutefois, pour cette occurrence, il semble que l'idée de véridiction soit à minorer face à la volonté de Wace de s'en remettre à ses sources (la protase peut ne pas être vraie) et surtout, face au scepticisme de Wace vis-à-vis des

merveilles de Bretagne : on peut avoir affaire à une véridiction ironique. Toutes les occurrences ne sont cependant pas aussi ironiques :

Arthur, si la geste ne ment,
Fud el cors nafrez mortelement ;
En Avalon se fist porter
(*Brut*, v. 13275-7 ; cp. *Thèbes*, v. 7163-4 ; *Cligès*, v. 4406-7 ; *Perceval*, v. 4592-5)

L'occurrence à l'imparfait a un indicatif présent composé en protase, soulignant l'aspect accompli de la condition de vérité :

Milz anz seisante e sis aveit
se li clerz ont conté par dreit,
pois la naissance Jhesu Crist
quant Guillame corone prist.
(*Rou III*, v. 8985-8988)

Il faut cependant commenter ce tour en *se* + passé simple / passé simple, qui exprime un commentaire métadiscursif :

Li baron qui ainz amé l'orent,
L'amerent puis plus, se plus pourent.
(*Brut*, v. 2687-2688¹⁴⁷)

Ici, l'ordre des mots semble déterminant : la protase est postposée dans la mesure où elle modifie la portée de l'énoncé qui précède. Stylistiquement, il s'agit donc d'une forme d'épanorthose. Quant au passé simple, il se justifie par l'intégration au récit du procès exprimé. La question de la prise en charge de la protase se pose alors : Wace considère-t-il la protase comme réelle, irréaliste ou ne se prononce-t-il pas sur sa valeur de vérité ? La dernière hypothèse est plus probable ; elle reste d'ailleurs dans l'idée, souvent appuyée par la critique, d'une prudence toute historienne de la part de l'auteur. Dans tous les cas, le tiroir et le mode de la protase semblent entièrement dus à l'attraction de l'apodose, ce qui suggère bien que dans les cas de systèmes discursifs, la protase porte sur l'énoncé tout entier. Il faut préciser que ce tour est absent de l'*Historia Regum Britannie* de Geoffroy de Monmouth : Wace ajoute une idée, et l'exprime dans une forme à la fois rare et expressive. Enfin, le tour a sans doute perturbé les copistes, puisque trois manuscrits changent la

¹⁴⁷ Le tour se trouve, très proche, chez Chrétien : « Donc le dut bien Lanceloz faire, / Qui plus ama que Piramus, / S'onques nus hom pot amer plus » (*Lancelot*, v. 3802-4).

formulation, mais de façon différente (il ne s'agit donc pas de rectifications issues d'une même origine¹⁴⁸) : *K* donne « L'amerent puis tant com plus pourent », *R* « Asez l'amerent plus qu'il pourent » et *T* « L'amerent al plus ke se pourent ».

III.5.2.2. - Véridiction assertive

Dans certains cas, la protase véridictive est évidente. Dans un cas de figure, la protase est à l'indicatif présent, ainsi que l'apodose ; le tour relève alors du discours direct :

Car se voir dire vos en vuel,
Mout m'abelist, et si m'an duel.
(*Cligès*, v. 3031-2)

Contrairement à d'autres types de véridictives, il n'y a pas de raison de faire de la protase une hypothèse, puisqu'elle ne fait qu'explicitier l'exigence de vérité que toute assertion possède *a priori*. Ici, la protase ouvre un monde possible qui est celui de la vérité ; il s'agit donc du monde coïncidant avec le réel ; mais comme on évoque la vérité (donc la parole, non le réel), la protase n'est pas causale, mais porte sur l'énonciation de l'apodose (« dans le monde possible [et *a fortiori* réel] où je dis la vérité, je peux asserter que cela m'est agréable mais me désole pourtant »).

Lorsque la protase est au passé simple, elle a un tel caractère d'évidence que le degré d'hypothèse est réduit à rien ; une seule occurrence est narrative :

Cist peignes, se j'onques soi rien,
Fu la reïne, jel sai bien.
(*Lancelot*, v. 1411-2)

La protase véridictive a valeur assertive, comme l'indique la reprise de *jel sai bien*. La protase est exprimée comme étant soumise à un jugement de vérité et comme condition de vérité de l'apodose : si ce jugement de vérité est acceptable pour la protase, il l'est alors aussi pour l'apodose (puisque l'énonciateur de la protase est aussi celui de l'apodose). Mais ici, ce jugement de vérité est immédiatement validé par le locuteur. Il y a donc bien une légère teneur en hypothèse dans le tour, mais elle est ici immédiatement compensée par

¹⁴⁸ I. Arnold les classe, pour ces vers, dans la même famille ; toutefois, ils sont dans des sous-groupes différents.

l'évidence de la protase (qui relève toujours de la tautologie) ; il y a donc une forme d'effet stylistique puisque la mise en question du propos est purement rhétorique et ne fait que valider le propos qui suit. Cela explique que le tour sert à renforcer une affirmation (*se* + passé simple / indicatif présent) :

que joie, s'onques la conui,
fet tot oblier grant enui.
(*Yvain*, v. 455-6 ; cp. *Rou III*, v. 5811-4)

ou à justifier une décision lorsque l'apodose est au futur :

... mes se je ainz rien soi,
ceste justise durra poi.
(*Béroul*, v. 1167-8)

III.6. – LES TOURS ET LES FRONTIERES

Cette partie étudiera différents problèmes de construction des systèmes hypothétiques, autour de deux questions : le fonctionnement de *se* et le rapport du système hypothétique aux unités de la phrase¹⁴⁹.

III.6.1. – DEUX PROBLEMES AUTOUR DE SE

III.6.1.1. – Porosité des classifications : les complétives en se

« Il y a des emplois, notamment en liaison avec des expressions relatives aux sentiments, où il est difficile de décider si l'on est en présence de l'emploi interrogatif ou de l'emploi hypothétique » de *se* (Moignet 1979, 340) ou, pour formuler les choses en

¹⁴⁹ Le temps ne m'a pas permis d'étudier plus en avant deux questions, dont j'avais commencé l'exploration chez Wace, qui m'a servi de « corpus-test ». Le premier, linguistique, concerne l'ordre protase/apodose ; le problème est un peu documenté en français moderne (Lorian 1964 ; Vogüé 1987b, 9-10 ; Aptekman 2006, 298-302) mais ne l'est pas pour l'ancien français ; pour ce que j'ai pu en dégager chez Wace, les choses sont à peu près identiques entre l'ancien français et le français moderne : dans la plupart des cas, le fonctionnement est libre et la question relève alors de la stylistique, « l'agencement des propositions d[evan]t être évalué en contexte, comme choix raisonné et tactique » (Magri-Mourgues 2012, 4) ; mais l'ordre est contraint pour des configurations sémantiques spécifiques (la postposition de la protase étant impossible avec les valeurs échoïque, inférentielle et concessive). Le second problème relève de la poétique et traite du rapport entre le système hypothétique et le vers, afin de déterminer si les propositions constituant le système, et le système entier, se coulent dans les unités que sont le vers ou le couplet ; sur Wace, l'étude ne fait que confirmer la pratique générale de l'auteur et je pense qu'une telle étude ne ferait que renforcer ce que l'on sait déjà, pour les auteurs dont la versification a déjà été bien étudiée ; pour les autres, il vaudrait mieux appréhender la versification dans son ensemble et non par le biais très ponctuel du système hypothétique.

termes syntaxiques, « dans certains cas [...], les Si-C à valeur conditionnelle ne sont pas assimilables à de simples circonstancielles mais semblent relever de la valence du verbe recteur » (Sabio et Roubaud 2010, 2161) : la dépendance syntaxique entre la « protase » et le verbe principal semble alors plus forte. Il s'agit notamment des cas de *chaloir se* – que le même G. Moignet considère comme interrogatifs dans le même ouvrage (Moignet 1979, 229) et qu'il avait étiquetés comme « transition » entre l'emploi hypothétique et l'emploi interrogatif une année auparavant (Moignet 1978, 416). Relèvent sans doute du même problème de définition les cas où *se* introduit une proposition dépendant de *n'est pas merveille* ; J. Batany (1992a, 283) considère qu'il s'agit d'une extension de l'emploi typologique des systèmes en *se* + indicatif imparfait / indicatif imparfait. Quatre-vingt ans plus tôt, A. Secheyne (1905, 332) avait lui aussi classé ces tours parmi les hypothétiques : il s'agit d'un cas appartenant au mode logique objectif dans lequel *si* introduit le sujet logique du verbe de la principale. Les flottements d'analyse s'expliquent aisément, dans la mesure où une proposition introduite par *se* peut exprimer un jugement sur la situation décrite en principale.

Le problème se pose aussi, d'ailleurs, pour le français moderne. A. Delaveau (1992, 118-9) a ainsi contesté l'opinion de Grévisse, pour qui dans les phrases comme *Ne vous étonnez pas s'il mangea son cheval* la proposition en *si* a la même valeur qu'une complétive et a fonction d'objet ou de terme complétif. Pour A. Delaveau, il est impossible de considérer la proposition en *si* comme une complétive (notamment par l'opposition entre *Je serai étonné, si elle mange son poney* et **Je serai étonné, qu'elle mange son poney*) ; plus précisément, on ne peut non plus la considérer comme une interrogative : en effet, on peut ajouter *ou pas* après une interrogative (*Il ne s'en souvient jamais, s'il rêve [ou pas]* mais **Je serai étonné, si elle mange son poney ou pas*). A. Delaveau en conclut que l'interprétation ne peut se faire en termes de positions, mais uniquement selon le sémantisme du verbe et sa capacité à régir une interrogative ; dans le cas contraire, la proposition en *si* est une conditionnelle.

G. Achard-Bayle (2009, 5-7) a réfuté à son tour l'argumentation d'A. Delaveau ; d'abord en considérant comme acceptable *Je serai étonné, qu'elle mange son poney*, dans la mesure où *être étonné* peut apparaître sans complément. Ensuite, il refuse de séparer les

verbes entre ceux admettant une construction interrogative et ceux admettant une construction conditionnelle : pour lui, certains verbes admettent une ‘Si P’ à leur droite, en construction disloquée ou non (*Ne soyez pas surpris si je suis venu* ou *Ne soyez pas surpris, si je suis venu*). G. Achard-Bayle privilégie l’idée de continuité entre condition et interrogation, les deux étant non assertives, et certains verbes semblent admettre un double type de complémentation. Ce type d’analyse est repris, un peu différemment, par G. Corminboeuf (2009b, 114-6) : ce type d’énoncé relève des métanalyses, c’est-à-dire de structures qui permettent une double analyse à des niveaux linguistiques différents, mais avec une différence si ténue que la double analyse n’est pas significative dans la communication.

Ainsi, il semble préférable de donner raison à la voie moyenne représentée par G. Achard-Bayle et G. Moignet : nous sommes en présence d’une zone intermédiaire entre condition et interrogation, au plan sémantique, et complétive et circonstancielle, au plan syntaxique. Concernant le corpus, j’ai décidé d’exclure du champ des hypothétiques les subordonnées apparaissant avec *chaloir*, *soi merveiller*, *deservir*, *poisier* et diverses locutions exprimant le jugement ou l’émotion¹⁵⁰. Je considère en effet qu’elles s’approchent plus des complétives dans la mesure où la subordonnée est systématiquement reprise par un pronom dans la principale, ce qui est un critère orientant vers l’analyse comme complétive à condition que l’élément anaphorisé se glose par « le fait que *p* » et non par « si *p* ou non » (Corminboeuf 2009a)¹⁵¹, dans tous les cas, sauf avec *chaloir* :

S’il out joie, ne m’en merveil
(Brut, v. 5867 ; cp. v. 245-6)

Se li frere l’orent haï,
Vortiger l’out bien deservi.
(Brut, v. 7619-20 ; cp. *Rou II*, v. 4371)

Ço li pesout se il perdeit.

¹⁵⁰ Ces locutions sont : *avoir maltalent* (*Rou III*, v. 19753-4), *(soi) blasmer* (*Thèbes*, v. 7330 ; *Lancelot*, v. 1431), *esmaier* (*Lancelot*, v. 2975), *estre a droit* (*Rou II*, v. 2999, 3425-6), *estre bel* (*Érec*, v. 5406-7), *sembler mal* (*Thèbes*, v. 6771-3). Je ne donne pas les relevés complets des tours évoqués ici, que l’on peut aisément retrouver par différents outils informatiques.

¹⁵¹ Il n’y a reprise anaphorique que si la proposition en *se* est antéposée ; sinon, on a affaire à une simple complétive interrogative : par ex. : « N’est merveille se cil s’esmaie » (*Thèbes*, v. 4682), « ce m’est molt bel se vels amer » (*Énéas*, v. 8477).

(Brut, v. 11737 ; cp. *Rou II*, v. 558)

Si il vuelent franchise aveir,
Ne lur en deiz mal gré saveir
(*Brut*, v. 243-4)

Dans tous les cas, on peut gloser par « le fait que » ; ainsi pour le premier exemple : « Je ne m'étonne pas du fait qu'il était heureux », et non *« Je ne m'étonne pas s'il était heureux ou non ». Évidemment, la glose porte sur la traduction, mais à partir du moment où l'on est dans la sphère sémantique l'analyse me semble pouvoir se faire sur énoncé traduit, même s'il faut la prendre avec précaution. On peut alors analyser le tour comme un cas d'extraction d'une complétive en *que* ou en *se* par une complétive plus ou moins détachée en *se*. Le passage de *que* à *se* est d'ailleurs étrange, dans la mesure où la proposition subordonnée exprime souvent un procès réel¹⁵². On pourrait dire que la proposition est thématifiée « en mettant fictivement en doute sa réalité » (Le Goffic 1993, 409). Cependant, *si* en français moderne peut être seul thématifiant ; dans la mesure où *que* ne peut apparaître en tête de phrase, il est logique que *se* thématifiant et introducteur de cadre se substitue à lui en cas d'extraction. Dans tous les cas, les occurrences restent frontalières ; leur étroite dépendance avec le sémantisme d'un verbe a déterminé leur exclusion du corpus.

Chaloir et ses équivalents ont été exclus selon un autre critère syntaxique ; en effet, *chaloir* est attesté ailleurs comme régissant une interrogative :

Ne li chalt, sire, de quel mort nus murjuns.
(*La Chanson de Roland*, v. 227)

Sont donc exclues les occurrences de ce type :

Se il unt grant gent, vus que chaut ?
(*Brut*, v. 7691¹⁵³)

On pourrait objecter que le procès exprimé dans la première occurrence est réel ;

¹⁵² Dans certains cas, l'alternance *que/se* est possible et permet justement de discriminer un procès virtuel ou actuel (par ex. : « se tant i pert, pas ne m'en plaing », *Énéas*, v. 7099) ; mais l'analyse est alors simplifiée, puisque l'on a clairement affaire à une complétive (pronominalisation + alternance possible avec une complétive en *que*) ; cela vaut pour certains verbes comme *esmaier*, *avoir honte*, etc.

¹⁵³ Les tours équivalents sont : *estre guère* (*Rou II*, v. 2442), *estre poi* (*Thèbes*, v. 4513), *etsre en cure* (*Énéas*, v. 7816-7), *estre moins* (*Lancelot*, v. 3250)

toutefois, le critère de l'ajout de *ou pas*, convoqué par A. Delaveau, semble pertinent sur une traduction moderne : « Que vous importe qu'ils aient ou non une grande armée ? »¹⁵⁴

III.6.1.2. - L'alternance de *se* et de *si*

Selon Olivier Soutet (1982), certains manuscrits pourraient utiliser l'alternance possible entre *si* et *se* en anglo-normand pour créer des effets de sens : *se* serait plus proche de l'irréel, en accord avec son sémantisme. Il serait donc intéressant de voir si les textes anglo-normands de mon corpus exploitent cette possibilité. Le *Brut* a été édité selon un manuscrit anglo-normand. Une analyse portant sur les 8000 premiers vers du texte révèle que la règle dégagée par O. Soutet n'est pas vraiment observée dans le corpus : *si*, certes un peu moins représenté que *se*, apparaît dans les mêmes configurations que *se*. On peut d'ailleurs citer deux exemples où les deux protases font alterner *si* et *se* :

Cesar, se tu te purpensoues
E si tu raisun esguardoues,
Mevreilluse hunte feïs.
(*Brut*, v. 3929-31)

Se tu vels oïr l'achaisun
Que nus par ceste mer querum,
Jo t'en dirai la verité
Si nus avum ta seürté.
(*Brut*, v. 6733-6)

Dans ce dernier exemple, c'est la première protase, échoïque et donc exprimant un fait attesté, qui est en *se* ; la seconde, qui exprime un fait possible, est en *si*. Le copiste n'utilise donc pas la différence morphologique afin de clarifier le sens de la particule ; au contraire, il semble ressentir une unité profonde malgré la disparité formelle. L'hypothèse ne semble pas non plus se réaliser dans les autres manuscrits anglo-normands de mon corpus, à savoir ceux de *Thèbes* et du *Tristan* de Thomas¹⁵⁵, qui emploient indifféremment les deux, et

¹⁵⁴ J'ai donc exclu les cas où il n'y avait pas de reprise anaphorique mais où la glose était possible ; cela concerne : *ne pooir mais* (*Thèbes*, v. 4437, 10780), *ennuier* (*Thèbes*, v. 8006), *avoir tort* (*Érec*, v. 4424)

¹⁵⁵ Cela ne concerne donc que les manuscrits Douce et Sneyd. Le manuscrit de Turin du *Roman de Thomas* emploie uniquement *se*, sauf au v. 1286 : « Bien puet dire, si l'en pesast, / Ja en son tens ne le celast » : s'agit-il d'un hapax, ou a-t-on, non pas un système hypothétique, mais une complétive en *si* du verbe *celast* ? Il est parfois difficile de distinguer une subordonnée hypothétique d'une complétive.

parfois même les font alterner dans des expressions synonymiques. Ainsi, la régularité dégagée par O. Soutet semble être un idiolectème de manuscrit, mais il s'agit d'un bon exemple de la manière dont une zone relativement floue de la grammaire de l'ancien français (et ici précisément d'un dialecte) peut être exploitée de manière rationnelle et ré-sémantisée par un copiste.

III.6.2. – CONSTRUCTIONS ET FRONTIÈRES

III.6.2.1. – Le problème des frontières

La délimitation précise du système hypothétique peut parfois poser certains problèmes, liés à la définition de la phrase et aux questions de rection syntaxique ; les problèmes pouvant se multiplier à l'infini, je me contenterai de remarques issues de l'œuvre de Wace, de *Thèbes* et des romans tristaniens. La syntaxe peut être légèrement difficile à percevoir :

Tu en avras tel gueredun
Que tut le plus preised barun
Que tu en mun regne ellirras
A seinnur, si jo puis, avras,
E ma terre te partirai,
La tierce part t'en liverrai.
(*Brut*, v. 1697-702)

Sur quelles propositions au futur porte exactement *si jo puis*, au v. 1700 ? Il semble qu'il ne porte que sur la proposition des v. 1698-700. En effet, le v. 1697 régit cette même proposition et ne peut donc pas être sous le joug de la protase. Seul un critère logique, toutefois, permet d'exclure les propositions des v. 1701 et 1702 du champ de la protase : autant il semble cohérent que Leir subordonne le mariage à sa capacité d'action (*si jo puis*), dans la mesure où d'autres critères que sa volonté peuvent entrer dans la décision d'un mariage, autant le partage de sa terre ne dépend que de sa propre volonté ; il est alors inutile de faire porter sur *partirai* et *liverrai* la protase *si jo puis*. Cette protase ne porte donc que sur *avras*, dont elle exprime la condition restrictive postposée.

On retrouve ailleurs le même genre de difficulté, mais avec une analyse différente :

Requerez Rou de trieue a troiz moiz soulement,

et soit asseüree entre nos et sa gent,
entretant parleron de faire acordement,
et s'il veut faire paiz jel ferai bonnement ;
dorrai li tant du mien en or et en argent,
bein devra tenir paiz se sa gent le consent.
(*Rou II*, v. 699-704)

Le futur du v. 701 ne semble pas être régi par une protase ; il énonce la suite des ordres exprimés aux vers précédents. La ponctuation d'A. Holden fait du v. 702 une unité syntaxique, régie de façon assez lâche par le *parleron* au v. 701 : il s'agit d'un discours indirect libre prévoyant des paroles. La symétrie de la protase et de l'apodose (*faire paiz / ferai*) suggère une certaine unité. Toutefois, la protase semble aussi régir le v. 703 (dont le procès est effectivement conditionné par la volonté de Rou), lequel peut aussi dépendre, sans que cela soit clair, de la protase au v. 704. Dans tout ce passage, les protases sont toujours fermement rattachées à la proposition contiguë, mais le v. 703 semble être régi lui aussi, de façon plus relâchée il est vrai, tant au plan syntaxique qu'au plan logico-énonciatif. Il est donc difficile de comptabiliser précisément ces vers : a-t-on deux systèmes hypothétiques aux v. 702 et 704, ou un seul système, présentant deux protases et trois apodoses ?

Le problème a des conséquences sur les pratiques éditoriales, notamment en termes de ponctuation :

Mais, si tu vis nus reteneies,
Grant servise de nus avreies ;
Lealment te servirium
E ti hume devendrium.
(*Brut*, v. 7935-8 ; cp. 4449-50, 8474-7 ; *Rou II*, v. 955-60 ; *Rou III*, v. 6285-8)

Dans la mesure où il est clair que les v. 7937-8 dépendent de la protase au v. 7935, le point-virgule est-il nécessaire à la fin du v. 7936 ? La pause syntaxique qu'il indique n'est due qu'au changement de couplet et au changement de personne verbale entre la première apodose et les deux suivantes. La virgule ou, éventuellement, les deux points me semblent préférables. De même, une ponctuation trop forte peut rompre l'unité énonciative d'un passage complexe :

se il peut une fois assembler Dex aïe
o la gent de Pariz, qui en France iert norrie,

de decha Mon Leum n'avrez herbergerie
 donc il ne voille avoir tote la seignoirie,
 se nen est fors chastel ou aucune abeïe.
 Ceste cité sera essillie ou mendie,
 et la gent s'en fuira, qui sera apovrie.
 (*Rou II*, v. 2656-62)

Les v. 2656-7 présentent une protase qui porte sur l'ensemble du passage ; les v. 2661-2 dépendent clairement de cette protase, et constituent les deuxième et troisième apodotes du système. Toutefois, A. Holden a placé un point au v. 2660, sans doute afin de simplifier la phrase ; en effet, on note que la première apodote est rectifiée par un système exceptif en *ne... se... ne*, amenant une seconde protase qui ne porte que sur la première apodote, et non sur les deux suivantes. Le statut syntaxique des v. 2661-2 est donc rendu ambigu par l'éloignement dans la phrase ; mais le futur n'est pertinent qu'une fois le cadre des v. 2656-7 posé. On a donc, au plan syntaxique comme au plan énonciatif, une seule et même phrase. La ponctuation des éditeurs, qui simplifie certes beaucoup la lecture, ne coïncide cependant pas à quelques reprises avec la phrase médiévale et ses jeux de rection.

Ainsi, des ponctuations contradictoires peuvent être proposées par les éditeurs ; par exemple, dans ce passage du *Tristan* de Thomas, F. Lecoy et Ch. Marchello-Nizia comprennent différemment le passage :

Quei idunc, quant jo serai chulchié ? Se od le chulcher ço ne faz Que en mun curage plus haz, Que plus m'ert contre volenté, Del gesir n'i avrai ja gré. Ele savra par mun poeir Que vers altre ai greinur voleir. Simple est s'ele ne l'aperceit Que altre aim et plus coveit (<i>Thomas</i> , éd. Lecoy, v. 556-64)	Quei idunc, quant jo serai chulchié, Se od le chulcher ço ne faz Que en mun curage plus haz, Que plus m'ert contre volenté ? Del gesir n'i avrai ja gré. Ele savra par mun poeir Que vers altre ai greinur voleir. Simple est s'ele ne l'aperceit Que altre aim et plus coveit, (<i>Thomas</i> , éd. Marchello-Nizia, v. 710-8)
---	---

F. Lecoy comprend qu'il y a un système hypothétique aux v. 711-3 (557-9 de son édition) ; Ch. Marchello-Nizia (comme les autres éditeurs avant elle¹⁵⁶) pense au contraire que les v. 711-3 sont la protase d'une apodote interrogative (v. 710). Les deux mettent un point à la fin du v. 714. On peut toutefois aussi émettre l'hypothèse d'une syntaxe floue,

¹⁵⁶ Excepté Bédier, qui supprime *quei* au v. 710 et ne met pas de point d'interrogation au v. 714.

structurée par le vers : la protase des v. 711-3 régit une temporelle (v. 710) et deux apodoses (v. 714 et 715-6) ; puis, si l'on considère que la phrase ne se termine pas au v. 716, on peut mettre le v. 717 entre parenthèses, comme un commentaire véridictif justifiant l'inférence de la protase à l'apodose¹⁵⁷ ; cette analyse a l'avantage d'expliquer l'emploi du pronom *l'*, dont on peine à savoir s'il est anaphorique ou cataphorique ; dans ma lecture, il est anacataphorique. En somme, la difficulté de l'analyse de la délimitation précise des SH relève d'une tension entre la syntaxe (il faut déterminer s'il y a des relations nettes entre différentes unités linguistiques) et le sens (puisque'un SH ouvre un monde possible, dont la prise en compte peut évidemment dépasser le cadre de la phrase : des séquences suivant l'apodose peuvent relever du même monde possible sans être syntaxiquement liées à l'apodose).

Les vers suivants de Bérout sont aussi problématiques ; je donne deux ponctuations différentes :

<p>s'or en savoit li rois un mot, mon cors seret desmenbré tot. Et si seroit a molt grant tort ; bien sai, qu'il me dorroit la mort. (<i>Bérout</i>, v. 65-8)</p>	<p>S'or en savoit li rois un mot, Mon cors seret desmembre tot, Et si seroit a molt grant tort ; Bien sai qu'il me dorroit la mort. (<i>Bérout</i>, v. 65-8, éd. A. Ewert)</p>
---	--

Notons déjà que T. B. W. Reid (1965, 276 ; 1972, 11) se demande si les v. 67-8 n'ont pas été intervertis, car l'ordre châtiment-mort-jugement serait plus logique, mais aucun éditeur n'a pris en compte cette hypothèse¹⁵⁸. Comme le note S. Gregory (1988, 1), la remarque de Reid est pertinente mais se fonde sur la ponctuation d'A. Ewert, qui a d'ailleurs été suivie par tous les éditeurs exceptés S. Gregory et mon édition de référence. Notons d'emblée que la remarque de Reid, pertinente au plan logique, ne présume en rien du texte originel de Bérout, ce dernier ne présentant pas spécialement d'affection particulière pour une logique stricte. Mais deux éditions concurrentes ont été proposées.

¹⁵⁷ La justification se ferait par un *modus tollens* sous forme d'enthymème (la mineure n'est pas explicitée) : si elle ne s'en aperçoit pas, elle est naïve ; [or elle n'est pas naïve] ; donc elle s'en apercevra.

¹⁵⁸ Étrangement, D. Poirion indique dans sa *varia lectio* que les vers sont intervertis dans le manuscrit ; peut-être a-t-il mal compris la phrase certes ambiguë du commentaire H. Braet et G. Raynaud de Lage (2012, 16), « suivant la suggestion de Reid, ces deux vers ont été intervertis » : intervertis par le copiste (comme c'est le cas) ou par les éditeurs (comme semble le comprendre D. Poirion) ?

Pour S. Gregory, il faut une virgule après *tot*, *tort* et *sai* : « mon corps serait entièrement démembré, et ce serait une grande injustice, je le sais, qu'il me donne la mort ». Cette analyse me semble préférable car elle prend en compte le mouvement général du système, sans coupure trop marquée (telles que les autres ponctuations le présentent, avec des points ou des points-virgules)¹⁵⁹. Globalement d'ailleurs, un trait caractéristique de la syntaxe de Bérout, relevé depuis longtemps, est son caractère relâché :

C'est [...] à la force organisatrice des rythmes poétiques qu'il faut rattacher certains faits de syntaxe qui correspondent à diverses formes de l'autonomie de l'octosyllabe. [...] On pourrait rattacher aussi aux structurations par le vers certains systèmes hypothétiques déconcertants où Bérout accumule des protases situées sur des plans différents. [...] chaque octosyllabe des couplets énonce un élément d'un ensemble hypothétique où il est bien difficile de reconnaître un ordre grammatical parfaitement net. (Batany 1992c, 50-2)

J. Batany cite par exemple les vers suivants :

Ja ne me tienge Dex en sens,
se vois encontre Goudoïne,
se de ma grant lance fresnine
ne pasent outre li coutel,
ja n'en enbras soz le mantel
bele dame desoz cortine.
(*Bérout*, v. 3476-81 ; cp. v. 2362-5)

Dans plusieurs cas, en effet, l'idée d'une syntaxe intuitive, reposant parfois sur la structuration de l'octosyllabe, permet de lever les ambiguïtés de passages dont on comprend le sens sans pouvoir forcément dégager une schéma syntaxique précis :

S'il prent el bois chevrel ne dai[n]s,
bien l'enbusche, cuevre de rains ;
et s'il enmi lande l'ataint,
com il s'avient en i prent maint,
de l'erbe gete asez desor,
arire torne a son seignor,
la le maine ou sa beste a prise.
(*Bérout*, v. 1629-35)

Il est évident au plan sémantique que les v. 1634-5 sont deux apodoses qui relèvent à la fois du premier SH (protase au v. 1629) et du second (v. 1631) ; au strict plan syntaxique,

¹⁵⁹ H. Braet et G. Raynaud de Lage ne traduisent pas le texte qu'ils éditent : malgré le point-virgule après *tort*, leur traduction suit en fait la suggestion de S. Gregory. En revanche, le point après *tot* peut se justifier : Yseut sépare nettement l'inférence et le jugement, alors que les autres ponctuations les lient dans une même phrase.

cette position me semble indéfendable. Mais le lecteur qui lit le défilement d’octosyllabes comprend bien que les deux alternatives ouvertes aux v. 1629-30 et 1631-3 finissent par se rejoindre, les mondes possibles fusionnant. Ce type de structure peut alors mener à l’anacoluthie :

n’i avroit fort, sage ne lort,
s’il veut dire qu’e[n] vilanie
eüsiez prise drüerie,
si vos face li rois Marc pendre,
se vos ne vos poez defendre.
(*Béroul*, v. 2366-70)

La cohérence syntaxique de ce passage est faible. On pourrait supposer une lacune après le v. 2368, mais je pense que nous avons encore un exemple où Béroul n’a pas su bien achever une période compliquée où une régissante négative est suivie d’une conditionnelle et d’une consécutive ou d’une relative. Nous avons une anacoluthie après la conditionnelle des vv. 2367-8. Cette conditionnelle est suivie d’une principale au subjonctif là où la syntaxe normale exigerait une proposition consécutive ou relative. (Sandqvist 1984, 87-8)

La syntaxe vive et souvent paratactique de Béroul (Ménage 1974, 191 ; Ménard 2001, 192) trouve ici ses limites, mais il faut reconnaître que, souvent, le sens est sauf, si la syntaxe ne l’est pas¹⁶⁰. On peut noter un dernier cas de double analyse possible :

S’il les trove, molt les menace,
ne laira pas ne lor mesface.
(*Béroul*, v. 1949-50)

La syntaxe du passage n’est pas évidente et S. Sandqvist (1984, 75–6) pense que « molt les menace » ne peut être une apodose de « s’il les trove », car on attend le futur ; il s’agirait alors d’une parenthèse ; le procédé convient à la syntaxe de Béroul et il faudrait comprendre : « S’il les trouve (il les menace beaucoup), il ne manquera pas de les faire souffrir ». Le philologue n’explique pas le sens de la parenthèse ; on peut le comprendre comme une intervention du narrateur (que l’on traduirait par « comme il les menace ! ») ou comme une sorte de proposition incise explicitant le DIL (c’est ainsi que D. Poirion le traduit : « S’il les trouve, menace-t-il, il ne manquera pas des punir »), ce qui me semble la lecture la plus simple. S. Gregory (1988, 19) va plus loin en postulant un réel lien

¹⁶⁰ D’autres exemples peuvent être cités ; je me contente de lister quelques occurrences et de donner éventuellement des références de commentaires : v. 906-8 (Reid 1972, 36-7 ; Sandqvist 1984, 39-40 ; Batany 2001, 207), 1389-92 (Batany 1992c, 58-9), 2006-10, 3803-6 (Batany 1992a, 282), etc. Notons que, dans certains passages, ni la syntaxe ni le sens ne sont clairs ; par ex. les v. 211-5, que je commente p. 198.

syntaxique entre « molt les menace » et le reste de la phrase (avec ellipse de *que* et ordre atypique des propositions) : cette lecture me semble excessive, dans la mesure où le fonctionnement énonciatif du texte est suffisamment explicite sans postuler de liens syntaxiques sous-jacents. Il faut toutefois noter que l'argument syntaxique de S. Sandqvist en faveur de sa lecture n'est pas définitif : on peut avoir deux apodotes à des tiroirs différents, la première étant plus actualisée ; c'est toutefois le sens qui pose problème ici : les traducteurs supposant que « molt les menace » est une première protase (P. Jonin, Ph. Walter) la traduisent au futur mais on se demande pourquoi Marc, s'il trouvait les amants, les menacerait : il me semble plus fort de supposer que Marc les punira sans passer par la case menaces. À tout prendre, s'il fallait sauver à tout prix l'analyse de « molt les menace » comme apodote, je la considérerais plutôt comme une austinienne, ce qui se rapproche de la lecture comme marque de DIL ; il faudrait alors gloser « S'il les trouve, [il est pertinent de dire maintenant qu']il les menace grandement : il ne manquera pas de les faire souffrir ». La seconde apodote serait un ajout justifiant l'assertion de la première, par une sorte de DIL qui explicite la menace. Mais, la lecture comme parenthèse me paraissant la plus simple, j'ai analysé le tour comme « s'il les trouve » comme protase et « ne l'ira pas ne lor mesface » comme une apodote naturellement au futur.

Thèbes présente plusieurs occurrences de configurations assez proches :

Se vous creez nos courage,
 nous soumes ja voisex et sage,
 que demain vous rendron Monflor
 et touz ceux qui sont en la tor.
 (*Thèbes*, v. C3325-8 ; cp. v. 9282-4)

Le SH peut être analysé de deux manières :

— la protase est le v. C3325 et l'apodote le groupe de v. C3326-8 ; le tour peut s'analyser alors comme austinien : absence de lien logique protase/apodote, apodote attestée mais pertinente uniquement dans le cadre de la protase. Le tour se glose alors : « Si vous croyez notre conseil, [il est pertinent de déclarer que] nous sommes assez sages pour vous rendre Monflor demain ». L'originalité du tour est que l'apodote, contrairement aux austiniens classiques, n'est pas purement attestée, puisqu'une partie est prospective (le futur

rendron) ;

— le v. C3326 est une sorte de parenthèse, portant sur un tour classique en *se* + indicatif présent / futur ; le problème est que la parenthèse est syntaxiquement liée à l'apodose ; il faudrait alors considérer que, en dépit de l'ordre des vers, le v. C3326 régit en vérité tout le SH, ce qui se glose : « Nous sommes assez sages pour [si vous nous croyez, vous rendre Monflor demain] ».

Il me semble difficile de trancher entre les lectures ; ce qui prime, c'est d'abord que l'idée générale est intelligible dans les deux cas, et ensuite une forme de structuration de la pensée par le vers : les propositions s'anachèment vers à vers et sont liées de manière sémantiquement claire, même si le lien syntaxique est relâché¹⁶¹.

Ailleurs, le problème est légèrement différent, mais proche :

Si ne li renz son covenant,
de soe part te di ytant :
que aincés que seit cist ans passez,
te monstreron cent mil armez.
(*Thèbes*, v. 1488-91)

Ici aussi, le v. 1489 apparaît comme détaché et pourrait régir le tour entier, en dépit du fait qu'il s'intercale entre la protase et l'apodose et qu'il soit syntaxiquement lié à l'apodose. En revanche, il n'est pas possible d'y voir un tour austinien : si on considère, comme le suggère la ponctuation de F. Mora, que les v. 1488-9 sont un SH, on a affaire à un cas original où l'apodose ne fait qu'exhiber un acte de parole, sans réel contenu propositionnel, annonçant la suite du propos de manière pléonastique, mais avec un gain de solennité (et un rappel du rôle de messager du locuteur). Dans cette lecture, la protase permet d'accomplir l'acte de langage exprimé par l'apodose : « Si tu ne lui rends pas son dû, [je peux accomplir cet acte de langage, à savoir asserter cela :] nous amènerons cent mille

¹⁶¹ Aux v. 9282-4, l'analyse est proche : « Bien sachez, dist il, un chose : / si vous jugiez Daire a ocire, / de maltatlant est molt mis sire ». Tous les éditeurs ponctuent comme F. Mora, ce qui implique que le système soit austinien (« si vous condamnez Daire, [il est pertinent de mentionner que] mon roi est plein de colère ». Mais il est aussi possible de considérer que la protase du v. 9283 porte sur *sachez*, ce qui crée un tour plus classique (« Sachez bien cela, si vous condamnez Daire : mon roi est plein de colère »). Même si l'analyse syntaxique diffère, le sens est le même dans les deux cas : Othon mentionne un fait attesté, qui n'est pertinent que dans le cadre de la protase, et qui annonce l'élément central, qui ne vient qu'après (v. 9286 : « vous verrez sempres murrer Daire »). Ce fait est, logiquement, la vraie conséquence de la protase, mais il est improbable qu'il soit syntaxiquement dépendant d'elle : Othon a simplement mentionné un fait attesté qui justifie la prédiction qu'il fait et appuie son argumentation.

hommes armés. » Là aussi, le sens est clair et l'efficacité communicationnelle du tour compense son incertitude syntaxique. Pour des raisons de simplicité, les deux tours ont d'ailleurs été classés comme des occurrences en *se* + indicatif présent / futur.

III.6.2.2. – Doubles protases

J. Batany, paraphrasant R.-L. Wagner (1939), évoque

une sorte de règle, selon laquelle, si l'on a deux protases indissociables dans le même énoncé, elles se suivent sans reprise de *se* ni même parfois sans un *que*, la seconde étant souvent (pas toujours) au subjonctif ; tandis que, si la seconde protase représente une énonciation nouvelle, indépendante de la première, elle est reportée après l'apodose, et introduite par *se*. (Batany 2001, 193)

Qu'en est-il des cas représentés dans le corpus¹⁶² ? Voici les cas de figure relevés, classés suivant quatre critères : les protases se suivent ou encadrent l'apodose, elles sont coordonnées ou juxtaposées, *se* est répété dans la seconde protase, la seconde protase est au subjonctif¹⁶³ :

¹⁶² La question est traitée sans doute un peu rapidement à propos de Wace par A. Holden (1973, 56) qui traite à la suite la question des systèmes mixtes et des protases plurielles, sans noter que la mixité modale entre deux protases est courante en ancien français.

¹⁶³ Ce qui correspond aux occurrences suivantes (je ne donne que le premier vers du système ; un astérisque indique que le système présente à la fois deux protases qui se suivent et une protase postposée à l'apodose : le système est compté deux fois). Deux protases en *se* juxtaposées se suivent : *Brut*, v. 9023, 10900, 13973 ; *Rou III*, v. 5699 ; *Rou II*, v. 347, 5699 ; *Thèbes*, v. 2135, 2675, C3785, 7998, 8775, 8794, 9212, 9243, 9604, 9939, 11262 ; *Énéas*, v. 6595 ; *Thomas*, v. 1756 ; *Béroul*, v. 1755, 3476, 4288 ; *Cligès*, v. 4101, 6210, 6463 ; *Lancelot*, v. 2632 ; *Perceval*, v. 300, 548. Deux protases en *se* coordonnées se suivent, la seconde est à l'indicatif : *Brut*, v. 3929, 6507 ; *Rou II*, v. 3981-3 ; *Béroul*, v. 3244 ; *Cligès*, v. 288, 2636, 3182* ; *Lancelot*, v. 1112, 4926 ; *Yvain*, v. 3859, 4910 ; *Perceval*, v. 1655*, 7028. Deux protases en *se* coordonnées se suivent, la seconde est au subjonctif : *Énéas*, v. 628, 6630 ; *Cligès*, v. 898. Deux protases coordonnées se suivent, la seconde est à l'indicatif : *Rou III*, v. 2960-2, 7145-6, 7237-42 ; *Thèbes*, v. 7433 ; *Énéas*, v. 5277, 6697, 7798, 9517 ; *Thomas*, v. 2631 ; *Béroul*, v. 663, 1557, 2017 ; *Érec*, v. 3317, 5476 ; *Cligès*, v. 486, 498, 1027, 2463, 4116, 4219, 4467, 4852, 5199, 5307, 5332 ; *Lancelot*, v. 3859 ; *Yvain*, v. 586, 5035*, 5730 ; *Perceval*, v. 1246, 8180, 8500. Deux protases coordonnées suivent, la seconde est au subjonctif : *Brut*, v. 6421 ; *Rou III*, v. 826, 6015, 8917 ; Ap. 549 ; *Rou II*, v. 705, 1096, 2764, 3737 ; *Thèbes*, v. 3051, 4254, 9163, 9239, 9939* ; *Énéas*, v. 1718, 2329, 4971, 5033, 6773, 8173, 8737, 9417, 9973 ; *Thomas*, v. 2504 ; *Béroul*, v. 508, 2362 ; *Érec*, v. 2722, 3448 ; *Cligès*, v. 2698 ; *Lancelot*, v. 70*. Deux protases en *se* juxtaposées se suivent, le mode de la seconde n'est pas pertinent (indéterminable, lacunaire ou le système est au subjonctif) : *Rou III*, v. 5277 ; *Énéas*, v. 10063 ; *Lancelot*, v. 1311. Deux protases en *se* coordonnées se suivent, le mode de la seconde n'est pas pertinent : *Brut*, v. 9090, 10989 ; *Thèbes*, v. 9728, 11194 ; *Énéas*, v. 5115 ; *Béroul*, v. 2345 ; *Yvain*, v. 1527. Deux protases coordonnées se suivent, le mode de la seconde n'est pas pertinent : *Brut*, v. 167, 9099 ; *Rou III*, v. 9039 ; *Rou II*, v. 670, 1096, 2358, 3813) ; *Thèbes*, v. 1995, 3915, 9731, 9971 ; *Énéas*, v. 1388, 5154, 5609 ; *Érec*, v. 569 ; *Cligès*, v. 2702, 3638, 6508 ; *Lancelot*, v. 1318 ; *Yvain*, v. 4033, 5720 ; *Perceval*, v. 3428, 8606. Deux protases en *se* encadrent l'apodose : *Brut*, v. 6733 ; *Rou III*, v. 3729, 6881 ; *Rou II*, v. 2656 ; *Thèbes*, v. 1492 ; *Énéas*, v. 5771, 9174, 10086 ; *Béroul*, v. 996, 2367, 2711, 3488 ; *Érec*, v. 573, 569, 5040 ; *Cligès*, v. 3182, 5791, 5806, 6191 ; *Lancelot*, v. 70*, 384, 1116, 3249 ; *Yvain*, v. 368, 5035* ; *Perceval*, v. 531, 1655*, 3754, 8221, 8345. – Dans le cas spécifique et rare (5 occurrences) où il y a plus de deux apodoses qui se suivent, je n'indique que le comportement des deux premières apodoses, celui de la troisième étant imprévisible ; cela concerne le v. 8737 d'*Énéas* (la seconde protase est coordonnée sans *se* au subjonctif, la troisième juxtaposée avec *se* à l'indicatif) ; les v. 663 (seconde protase coordonnée sans *se* à l'indicatif, la troisième juxtaposée avec *se* à l'indicatif), 2017 (les deuxième et troisième protases sont coordonnées, sans *se*, à l'indicatif) et 2345 (les deuxième et troisième protases sont coordonnées, seule la seconde est précédé de *se*, le mode n'est pas pertinent) de *Béroul* ; le v. 898 de *Cligès* (la seconde protase est coordonnée, avec *se*, la seconde est juxtaposée sans *se* mais avec *si*, les

	Brut	Rou (octo)	Rou (alex)	Thèbes	Én.	Tho.	Béroul	Érec	Cligès	Lanc.	Yvain	Perc	Total
Deux protases en <i>se</i> juxtaposées <i>se</i> suivent	3	2	2	11	1	1	3	–	3	1	–	2	29
Deux protases en <i>se</i> coordonnées <i>se</i> suivent, la seconde est à l'indicatif	2	–	1	–	–	–	1	–	3	2	2	2	13
Deux protases en <i>se</i> coordonnées <i>se</i> suivent, la seconde est au subjonctif	–	–	–	–	2	–	–	–	1	–	–	–	3
Deux protases coordonnées <i>se</i> suivent, la seconde est à l'indicatif	–	3	–	–	4	1	3	2	11	1	3	3	31
Deux protases coordonnées <i>se</i> suivent, la seconde est au subjonctif	1	4	4	6	9	1	2	2	1	1	–	–	31
Deux protases juxtaposées en <i>se</i> <i>se</i> suivent, le mode de la seconde n'est pas pertinent	–	1	–	–	1	–	–	–	–	1	–	–	3
Deux protases coordonnées en <i>se</i> <i>se</i> suivent, le mode de la seconde n'est pas pertinent	2	–	–	2	1	–	1	–	–	–	1	–	7
Deux protases coordonnées <i>se</i> suivent, le mode de la seconde n'est pas pertinent	2	1	4	4	3	–	–	1	3	1	2	2	23
Deux protases en <i>se</i> encadrent l'apodose	1	1	1	1	3	–	4	3	4	4	2	5	29
Total	11	12	12	24	24	3	15	8	26	11	10	14	170
Pourcentage / nombre de SH	4,5 %	6 %	4,9 %	7 %	8,5 %	2,5 %	10,6 %	4,8 %	10 %	5,7 %	3,7 %	5 %	6,2 %
Nombre d'occurrence pour 1000 v.	0,8	2,5	1	2	2,4	0,8	2,2	1,3	3,9	1,8	1,7	1,6	1,8

deux sont au subjonctif). Béroul utilise donc cette syntaxe, mais on observe qu'aucune configuration n'est semblable aux autres.

Trois remarques préliminaires s'imposent : il faut en effet à la fois noter le faible nombre d'occurrences, et la grande variété des situations rencontrées. Il ne semble pas y avoir de règle définie. Cependant, plusieurs points sont à discuter et une analyse plus poussée est bien évidemment possible. Mais avant cela, il faut noter que des occurrences peuvent être ambiguës ; cela peut être pour de simples raisons d'analyses :

Por ce nel die, celer nel quier,
ne vous eüsse forment cher,
si esteiez de tiel linage
que vous fussez de mon parage,
et ceo fust chose destiné
que vous feusse a femme doné.
(*Thèbes*, v. 4254-9)

Ici, F. Mora interprète les v. 4258-9 comme une seconde protase au subjonctif, et c'est ainsi que je l'analyse ; mais A. Petit, traduisant le texte quasi identique de C, semble considérer ici que ces vers sont une seconde apodose. Parfois, la syntaxe de la phrase est un peu plus complexe et il y a enchevêtrement :

e se tu cest offre ne prenz,
ço saces tu, se tu l'atenz,
que samedi en champ sera
e samedi se combatra.
(*Rou III*, v. 6881-4)

Les deux protases ne se suivent pas réellement, pas plus qu'elles n'encadrent totalement la protase, laquelle est d'ailleurs construite autour de l'impératif du verbe *savoir*. On ne peut considérer réellement que les protases sont séparées, mais elles sont au même plan énonciatif. Mais les cas les plus ambigus sont ceux où la notion de proposition se révèle moins opérante :

Ne ja vers lui n'en tricherai
Que vostre conseil ne li die,
Se il ce me jure et afie
Que leaeumant m'an eidera.
(*Cligès*, v. 5332-5)

Il y a deux verbes au v. 2334, ce qui suggère deux propositions, dont deux protases ; mais on voit bien la solidarité de ce couplet synonymique, les verbes ayant le même sujet (*il*) et le même complément (v. 2335) : l'impression est ici celle d'un verbe « dupliqué », ce qui

diffère du cas où les protases représentent deux propositions complètes, distinctes, de sens différent.

Concernant les chiffres généraux, comme je l'ai dit, le cas de double protase est peu représenté (6,3 % des SH, soit un peu moins de 2 occurrences tous les 1000 vers dans mon corpus). Des disparités assez nettes s'observent : une nouvelle fois, le corpus tristanien est tout sauf homogène, représentant le plus petit taux (Thomas, 2,5 % des SH¹⁶⁴) et le plus élevé (Béroul, 10,6 % des occurrences) ; la différence, nette, témoigne donc d'une différence d'écriture : Béroul semble préférer complexifier ses SH par différentes protases, alors que Thomas les simplifie en se concentrant sur le lien entre deux éléments et pas plus. Face à cela, Wace et les romans antiques sont homogènes (4,9 ou 6 % pour Wace, et 7 ou 8,5 % pour les romans antiques) ; Wace est un peu au-dessous de la moyenne, les romans antiques un peu au-dessus. En revanche, Chrétien n'a pas un corpus homogène : autour du noyau *Érec-Lancelot-Perceval* (respectivement 4,8 %, 5,7 % et 5 %), *Yvain* est très légèrement inférieur (3,7 %) mais *Cligès* se singularise par un taux très élevé, près du double de ce qui est observé ailleurs (10 %) ; *Cligès* est connu pour être singulier dans l'œuvre de Chrétien (James-Raoul 2012) mais ici, son taux dépasse celui des romans antiques et de Thomas (considérés comme un modèle possible) et cette dominante ne peut guère s'expliquer que par un fonctionnement inconscient (je ne pense pas que Chrétien ait fait exprès de multiplier les tours à deux protases)¹⁶⁵. Notons que j'ai pris en compte le nombre d'occurrences de doubles protases par nombre de SH ; ramenés au nombre de vers, ces constats sont proches, avec une différence notable : le corpus de Wace perd de son homogénéité, opposant *Brut* et le *Rou* en alexandrins, situés parmi les valeurs les plus basses (avec le *Tristan* de Thomas et *Érec*) alors que le *Rou* en octosyllabes a 2,5 fois plus d'occurrences pour 1000 vers, ce qui le rapproche des romans antiques.

Concernant la juxtaposition des protases, celle-ci est rare (33 occurrences) ; en

¹⁶⁴ Thomas n'a cependant pas le plus bas taux d'occurrences pour 1000 vers : c'est le *Brut* qui l'a (0,8 contre 0,9 pour Thomas).

¹⁶⁵ Plus précisément, la configuration qui domine dans *Cligès* est le cas où deux protases coordonnées se suivent, la seconde étant à l'indicatif : onze occurrences, ce qui est plus du double qu'aucune autre œuvre même de Chrétien (c'est même plus que le nombre total d'occurrences présentes dans ses autres romans). Toutefois, à lire les occurrences, je n'ai rien noté de particulier en elles qui témoigneraient d'un travail spécifique.

l'absence de mot coordonnant, *se* est répété dans la quasi-totalité des occurrences, et dès lors le subjonctif n'est pas nécessaire en apodose. Une seule occurrence semble déroger à la règle :

N'aiez vus ja nul marrement
Se l'uns mastins l'autre pelice,
L'un fel vers l'autre ust sa malice ;
Laissez l'un l'autrë estrangler.
(*Brut*, v. 14598-601)

Outre le fait que l'occurrence puisse être une complétive et non une protase, je pense que la ponctuation d'I. Arnold, suivi par J. Weiss dans sa révision du texte et sa traduction, n'est pas la bonne ; il serait plus naturel de mettre le point-virgule après *pelice* et de lire le v. 14600 comme une injonction et non comme une seconde protase : « Ne vous sentez nullement peiné si un de ces chiens arrache la peau de l'autre ; qu'un des félons exerce sa malice contre l'autre ! Laissez-les s'étrangler entre eux ». La statistique se révèle ici utile à la philologie.

La coordination est plus représentée, et plus complexe ; elle se fait généralement par *et*, même si *ou* peut apparaître, notamment quand les protases expriment deux causes disjointes incompatibles :

qu'il ne doit tenir terre ne de regne estre sire
s'il ne met lez Normanz a deul et a martire,
ou s'il touz nes essille par mort ou par famine.
(*Rou II*, v. 3981-3)

Ne est aussi possible, plus rarement :

s'il nos trovout ne pooit prendre,
il nos feroit ardoir ou pendre.
(*Béroul*, v. 1557-8)

Dans la majeure partie des cas, la seconde protase coordonnée à la première n'est pas précédée de *se* (87 occurrences contre 23 : la tendance est nette, mais elle n'est en rien systématique) ; lorsque *se* est répété, le subjonctif n'apparaît pas dans la seconde apodose, sauf exception (13 occurrences contre 2¹⁶⁶) ; en revanche, lorsque *se* n'est pas répété, la

¹⁶⁶ Dans la première occurrence, l'occurrence dépend d'un choix de l'éditeur : « S'an fin voloit remaindre ci, / et s'i laissast ester atant / la folie qu'il va querant, / de ma terre ait une partie » (*Énéas*, v. 628-31) ; il serait possible de considérer que *s'i* au v. 629 est une forme non éliée, de *si*, et dès lors la singularité disparaît. La seconde

présence du subjonctif ou non semble indifférente, le nombre étant identique dans les deux cas (31 occurrences). C'est donc ce dernier cas le plus problématique, puisque la langue semble permettre une alternance, qu'il faut expliquer. D'emblée, il faut noter des disparités au sein des œuvres : Chrétien privilégie nettement le tour avec deux indicatifs (20 occurrences contre 4) et la seconde protase au subjonctif disparaît progressivement de son œuvre (2 occurrences dans *Érec*, 1 dans *Cligès* et *Lancelot*, aucune ensuite) ; Bérout fait de même, dans des proportions moins nettes (4 occurrences contre 2) ; en revanche, la proportion est inversée chez Wace (9 occurrences de la seconde protase au subjonctif contre 3 à l'indicatif) et dans *Énéas* (9 contre 4) ; la seconde protase à l'indicatif est absente de *Thèbes*. Le point de bascule semble chronologique, mais seule une analyse sur un gros corpus diachronique permettrait d'évaluer la valeur de cette hypothèse. Dans mon corpus, en revanche, il est possible de voir si l'opposition est sémantique : la présence de deux protases sans *se* à l'indicatif suggère un lien fort entre les deux, comme si elles relevaient finalement d'une même énonciation, sinon d'une même proposition ; alors que l'apparition du subjonctif suggère une différenciation des deux protases, qui relèvent de deux propositions distinctes et successives. L'étude du corpus m'a mené à la double conclusion suivante : 1) l'opposition me semble gratuite dans certaines œuvres, à savoir les romans tristaniens, mais dans la mesure où les occurrences sont peu nombreuses (une de chaque par exemple pour Thomas : cela n'aide pas à établir des récurrences !), ce constat semble relatif ; 2) en revanche, dans *Énéas* et chez Chrétien, la répartition des tours semble marquée, mais de manière différente suivant les auteurs ; là aussi, le nombre restreint d'occurrences minore l'analyse. Le marquage se fait autour de deux critères : a) la seconde protase a un sujet identique ou différent de la première ; b) l'unité syntaxique est forte entre les deux protases, ce qui crée un tour ambigu (voir les v. 5332-5 de *Cligès* cités *supra*). Le critère b) est peu représenté et d'ailleurs difficile à circonscrire précisément ; mais la

occurrence appartient à un système à trois protases : « S'il avoit le san Salemon, / Et se Nature mis eüst / An lui tant que plus ne pëust, / Si m'eüst Dex mis an la main / Le pooir de tot depecier, / Ne l'an querroie correcier » (*Cligès*, v. 898-904). Au plan linguistique, l'accumulation de protases peut influencer le tour, mais cela n'en reste pas moins un hapax, à valeur stylistique sans doute : le martèlement de l'accumulation est plus net par la répétition de *se* et l'apparition du subjonctif confirme que le personnage s'enferme dans une rêverie sans lien avec la réalité.

seconde protase au subjonctif n'apparaît jamais dans ce cas de figure. Dans *Énéas*, on a l'impression que la seconde protase à l'indicatif est marquée selon le critère a) : elle n'apparaît que quand le sujet des deux protases est identique ; en revanche, le tour au subjonctif permet la disparité des sujets¹⁶⁷. Or, étrangement, ce phénomène semble s'inverser chez Chrétien, dans la mesure où c'est la seconde protase au subjonctif qui semble marquée, puisqu'elle a systématiquement un sujet différent de celui de la première protase ; en revanche, la seconde protase à l'indicatif est non marquée, dans le sens où son sujet peut être indifféremment identique ou différent de celui de la première. La différence semble donc syntaxique dans *Énéas* (l'indicatif apparaît dès lors que le tour est suffisamment explicite pour ne pas rendre le subjonctif obligatoire) mais énonciative chez Chrétien (le subjonctif apparaît pour souligner le fait qu'il y a deux énonciations distinctes, que le changement modal contribue à séparer). Le caractère marqué du tour peut justifier son abandon par Chrétien, qui a pu ne plus sentir la nécessité d'utiliser un tour dont la valeur est sans doute pléonastique. Enfin, il serait tentant de voir en cela une évolution chronologique : la seconde protase à l'indicatif, initialement marquée, a perdu ce marquage et a fini par se normaliser ; mais le corpus est trop restreint pour étayer cela¹⁶⁸.

Le deuxième cas de figure concerne les cas où les deux protases ne se suivent pas et encadrent l'apodose. Ce cas de figure est minoritaire : 29 occurrences, soit 17 % des cas de doubles protases ; cependant, les disparités sont nettes entre les œuvres, les taux allant de 4,2 % (1 occurrence dans *Thèbes*) à 37,5 % (3 occurrences dans *Érec*), en notant qu'aucune occurrence n'est présente chez Thomas, lequel goûte peu les doubles protases. Wace est homogène (entre 8,3 et 9,1 %), les romans antiques le sont assez peu (4,2 et 12,5 %) et Chrétien pas du tout (entre 15,4 % pour *Cligès* et 37,5 % pour *Érec*). *A priori*, la syntaxe est simple ici : *se* est logiquement répété afin de signaler que l'on a affaire à une seconde protase et il n'y a pas de différence modale entre les deux protases. Une seule

¹⁶⁷ Pour le tour au subjonctif, dans 6 occurrences, les sujets sont différents ; dans 3 autres, ils sont identiques, mais dans 2 de ces occurrences, la présence d'un auxiliaire de modalité (*poir*) en deuxième apodose peut parasiter la syntaxe.

¹⁶⁸ Il est difficile d'évaluer ce qu'il en est pour le corpus tristanien ; notons simplement que la seule occurrence d'un sujet différent intervient avec le tour à l'indicatif, ce qui diffère des pratiques des autres auteurs.

occurrence pose problème :

car s'il les voloient servir,
il le porroient molt bien faire,
et se il les peüst atraire.
(*Énéas*, v. 6630-2)

Les deux traducteurs du texte comprennent le v. 6632 comme une seconde protase, exprimant une forme de condition restrictive (« pourvu que ») ; c'est en effet le seul sens possible en contexte, semble-t-il. Mais cela pose deux problèmes syntaxiques : *et* n'introduit jamais la seconde protase postposée, et le changement modal n'intervient pas non plus. Au mieux, on peut interpréter cela comme un fait de style, marquant bien que la seconde protase s'ajoute et semble donc plus impérieuse. Mais il faut noter que le passage est assez confus au plan philologique, les manuscrits divergeant beaucoup¹⁶⁹ et la leçon de *A* étant isolée (ou soutenue par *BC*, les éditions de J.-J. Salverda de Grave ne sont jamais claires sur ce sujet), ce qui laisse deux options possibles : 1) la leçon de *A* est originelle, c'est une *lectio difficilior* stylistique qui a perturbé les copistes ; 2) le texte original est perdu mais devait être difficile (ou corrompu dès le début de la transmission manuscrite), d'où les réécritures distinctes du passage par les différents copistes. Il est hélas impossible de faire la part des choses, mais l'hypothèse 1) me semble plus faible.

La question est de savoir s'il y a un sens particulier à la postposition de cette seconde protase ; la postposition indique un lien ténu entre les deux protases et l'analyse citée par J. Batany en tête de section l'interprète comme une seconde énonciation. C'est souvent le cas, de manière assez nette :

Se tu vels oïr l'achaisun
Que nus par ceste mer querum,
Jo t'en dirai la verité
Si nus avum ta seürté.

¹⁶⁹ *D* a « car se il le veulent servir, / il le porroient moult bien faire : / sanz est se il les puet atraire » (v. 6697-9 de l'édition A. Petit) : le SH est déséquilibré, ce qui est rare mais possible ; il n'y a pas de seconde protase ; *EF* réécrivent en supprimant le SH : « a gré le voelent bien servir / et il le pueent molt bien faire / a boin conseil le [se *F*] doit on traire » ; *HI* suppriment les v. 6631-2 et réécrivent le v. 6630 (« car il le volent bien servir »), ce qui supprime aussi tout SH ; enfin *G* a un comportement étrange, emprunant un premier vers à *HI*, un second à *EF* et un troisième à *D* (« car il le volent bien servir / et il le pueent molt bien faire / biens est se il les puet atraire ») ! Ces vers sont donc un mystère philologique, témoignant de réécriture isolées.

(*Brut*, v. 6733-6)

La première protase est échoïque : dans le contexte du dialogue, elle reprend les propos de l'interlocuteur (v. 6728) ; elle n'a donc pas le même statut que la seconde, qui énonce une condition opérant d'ailleurs un acte de discours, puisqu'il s'agit d'une forme d'injonction. Le cas est différent dans la seule occurrence de seconde protase postposée que l'on trouve dans *Thèbes* :

Si li mur de ceste cité
erent de fer ou acéré,
n'en remeindreit uns en estant,
si ne li renz son covenant.
(*Thèbes*, v. 1492-5)

La première protase est concessive, mais pas la seconde ; il faut d'ailleurs noter que, de manière exceptionnelle, le tiroir change entre les deux protases : la première semble plus liée à l'apodose (*se* + indicatif imparfait / futur II) et, sémantiquement, toutes deux forment un tour hyperbolique. Il semble alors que la seconde protase englobe l'ensemble formé par la première protase et l'apodose, qui ont leur unité (« Si tu ne lui rends pas ce qu'il mérite, alors, même si les murs de la cité étaient de fer ou d'acier, aucun ne demeurerait debout ») ; on a l'impression que les v. 1492-4 ne font qu'« hyperboliser » une apodose plus simple du v. 1795 (« Si tu ne lui rends pas ce qu'il mérite, nous détruirons la cité »). Il est nécessaire de noter qu'il est difficile de donner des critères précis (outre, justement, la postposition de la seconde protase) à la définition de deux énonciations ; chez Bérout par exemple, les cas de double protase indiquent deux procès bien distincts, mais dans les deux cas la protase est hypothético-conditionnelle :

Et se en l'art, jamais an cele
ne mont(e)rez vos, se vos brime[n]t
n'en prenez enprés vengeance !
(*Bérout*, v. 996-8)

Enfin, souvent, la postposition s'explique parce que la seconde énonciation fait plutôt office de condition restrictive, effet de sens souvent lié à la postposition de la protase :

se vos trovez pucele ou fame, [...]
desconselliee soir de rien,
conselliez la, si feroiz bien,
se vos consellier la savez

et se le pooir en avez.

(*Perceval*, v. 1655-60 ; cp. par ex. *Érec*, v. 573-8 ; *Cligès*, v. 3182-8, 6191-6 ; *Lancelot*, v. 70-9)

Ici, la seconde protase ajoute une seconde condition, restrictive, intervenant dans le champ du monde possible ouvert par la première. Cet effet est assez souvent représenté chez Chrétien, même s'il est assez difficile de définir précisément la différence entre une condition simple et une condition restrictive.

En revanche, dans certains cas, on ne voit guère de raison de postposer la seconde protase :

par fei vos afi, se jel trois,
premier i ferrai, se jeo pois.
(*Rou III*, v. 3729-30 ; cp. *Énéas*, v. 5771-3)

Il n'y a aucune raison, autre que distributionnelle, de voir deux énonciations différentes entre les deux protases, encore que la seconde protase puisse apparaître comme une cheville discursive. C'est encore plus net lorsque la seconde protase reprend la première :

et sel puis feire, sel harrai,
se an mon cuer haïr lo puis.
(*Énéas*, v. 9175-6 ; cp. v. 10086-90)

Mais on voit ici que l'occurrence peut relever du style : la seconde protase, en répétant la première, ressemble à une forme d'épanorthose permettant au locuteur de sur-déterminer la condition, la rendant à la fois nécessaire et improbable (ici Lavine, en répétant qu'elle ne haïra Énéas que si elle le peut, semble sous-entendre que justement elle ne le peut pas). Le tour apparaissant uniquement dans *Énéas*, on peut presque parler de stylème.

On voit donc que la postposition de la seconde protase encourage à la lire comme une seconde énonciation, mais cet effet n'est pas systématique et des critères rythmiques et poétiques entrent sans doute en ligne de compte¹⁷⁰. Par ailleurs, cet effet de sens n'est pas réservé à la seconde protase postposée, puisque deux protases se suivant peuvent opérer deux opérations énonciatives :

Ele, la fille al duc, prendra

¹⁷⁰ Ainsi que des critères syntaxiques, parfois ; dans l'occurrence aux v. 2656-62 de *Rou II*, analysés ailleurs (voir p. 214), la deuxième protase s'insère entre la première apodose et les deux suivantes, et ne porte que sur cette première apodose.

e Engleterre al duc rendra,
de ço li fera son poeir
solonc sa force e son saveir,
emprès la mot Ewart, s'il vit,
si veirement Deus li aït.
(*Rou III*, v. 5699-704)

La première protase est conditionnelle, alors que la seconde est véridictive : leur statut énonciatif est différent, alors même qu'elles se suivent. Ainsi, la règle discutée ici semble plus rétrospective que contraignante : c'est parce que la seconde protase est postposée qu'on la lit naturellement comme une seconde énonciation, mais ce n'est sûrement pas parce que la seconde protase représente un acte de langage distinct qu'elle sera postposée.

Le dernier problème concerne la présence, ou non, d'une seconde protase en *que* + subjonctif, qui est d'usage en français moderne ; ce tour est considéré comme très isolé au XII^e siècle (Moignet 1959a, 476) et la question de sa présence dans mon corpus se pose. Notons d'emblée que la plupart des occurrences sont ambiguës, dans le sens où une autre analyse du *que* est possible, en général comme outil conjonctif pur se comprenant comme « à savoir que » :

et il de par les deus respont,
que de lor aler ert noianz,
se Oleüs, li deus des vanz,
nan estoit primes apaiez,
qu'uns Greus li fust sacrefiez.
(*Énéas*, v. 1014-8)

Le v. 1018 peut certes se comprendre comme une seconde protase (M. Thiry-Stassin le comprend ainsi), mais aussi comme une explication du vers précédent ou même comme une injonction en discours indirect (comme le comprend Ph. Logié). Lorsque ce *que* est légèrement sémantisé, il peut se comprendre comme explicatif :

Mal fist la guerre e piés feïst
se plus durast, qu'el ne faillist.
(*Rou III*, v. 9973-4 ; cp. *Thèbes*, v. 10679-82 ; *Énéas*, v. 1764-8, 1828-30 ; *Thomas*, v. 2708-10, 2718-20¹⁷¹)

Ici, G. L. Burgess privilégie dans sa traduction l'idée d'une double protase (« The war did

¹⁷¹ Les occurrences de *Thèbes* et *Énéas* sont systématiquement traduites par une deuxième protase, ce qui n'est pas impossible, on le verra *infra* ; les deux occurrences de *Thomas* sont traduites par deux protases par J.-Ch. Payen et Ph. Walter, mais comme si *que* introduisait une autre circonstancielle par E. Baumgartner et I. Short,

harm and would have done worse if it had lasted any longer and not come to an end ») ; toutefois, l'analyse de *que* comme explicatif (= « de sorte que ») ne semble pas exclue. Enfin, mais de façon plus problématique étant donné la rareté de l'emploi, le *que* peut s'analyser comme béquille du subjonctif de souhait :

e se jo l'ai, que Deu l'otreit,
ja pois par mal ne me verreiz
ne par mal el mien n'enterreiz.
(*Rou III*, v. 6236-8)

J'ai décidé de considérer qu'il s'agissait ici d'un *que* introduisant un subjonctif de souhait, selon la traduction de G. L. Burgess : « If I get it, may God grant this to me ».

Toutefois, lorsque *que* est précédé de *et*, force est de l'analyser comme introduisant une seconde protase :

Molt me prisast mialz Eneas
se j'aüsse fanduz les dras
et qu'eüsse baries chalcies
et lasnieres estroit liées.
(*Énéas*, v. 9155-8 ; cp. *Rou III*, v. 8917-20 ; *Perceval*, v. 6599-602, leçon spécifique à Guiot¹⁷²)

Tous les traducteurs, à raison je pense, traduisent le v. 9157 comme une seconde protase, ce qui éclaire différemment les occurrences ambiguës que je viens de lister : certes, une autre analyse de *que* est possible, mais il n'est pas exclu d'en faire tout simplement une seconde protase. Dans tous les cas, la nuance est très faible, les deux lectures postulant l'appartenance des deux protases au même mouvement d'ouverture d'un monde possible. Ces occurrences restent cependant rares : la possibilité d'introduire une seconde protase par *que* + subjonctif est donc attestée, mais extrêmement minoritaire.

d'une part, et Ch. Marchello-Nizia, d'autre part ; S. Gregory traduit la première occurrence comme deux protases et la seconde comme une protase suivie d'une complétive. – Il faudrait ajouter à cette liste les v. 327-30 d'*Énéas*, où *que* n'introduit pas le subjonctif dans l'édition de J.-J. Salverda de Grave (et dans les manuscrits *AFG*, par opposition aux manuscrits *DHI* qui ont le subjonctif) : « mais se il sofre un poi mesaise / qu'il nen a tot ce que li plaise », traduit par une deuxième protase par M. Thiry-Stassin et Ph. Logié.

¹⁷² On pourrait ajouter une variante aux v. 9124-6 de *Rou III* : « se reis soz piez toz tens les tient, / e qui bien les defolt et poigne, / d'els porra faire sa besoigne » ; les manuscrits *BC* ont « et que » au v. 9125, ce qui en fait une seconde protase et non une relative. – Ce relevé contredit mon affirmation trop rapide selon laquelle la seconde protase en *que* + subjonctif n'est pas présente chez Wace et rend caducs mes efforts à nier sa présence dans l'*Énéas* (Mosset 2014, 6) ; *mea culpa* !

III.7. – LES EQUIVALENTS DU SYSTEME HYPOTHETIQUE

III.7.1. – LES RELATIVES HYPOTHETIQUES

III.7.1.1. – Définition

Les grammaires normatives ne sont pas d'accord sur la façon de définir précisément les relatives hypothétiques. G. Moignet (1979, 247) les restreint à deux tours, qui sont d'ailleurs les mêmes que ceux envisagés par R.-L. Wagner dans sa thèse (1939, 511-5)¹⁷³ :

– *qui* + futur II / futur II ;

– *qui* + subjonctif imparfait / subjonctif imparfait.

Le linguiste considère qu'il faut forcément un tiroir ou un mode exprimant fortement l'hypothèse, puisqu'il faut compenser le « relatif, qui de soi pose et ne suppose pas » (*id.*).

Ph. Ménard (1994, 234), pour sa part, ne considère que le tiroir suivant le relatif : *qui* + présent, futur ou futur II. Enfin, Cl. Buridant (2000, paragr. 495) se contente de mentionner le fait que « les relatives substantives à pronom autarcique en *qu-* peuvent se charger de valeurs hypothétiques ou concessives » ; il cite deux exemples, présentant la configuration *qui* + indicatif présent ou futur / subjonctif présent.

Pour ma part, il ne me semble pas pertinent de considérer comme relative hypothétique les tours de type *qui* + indicatif présent / indicatif présent. En effet, il faut distinguer clairement les deux phénomènes à l'œuvre dans la relative hypothétique :

– emploi d'un relatif sans antécédent, à valeur nominale et (souvent) sujet du verbe de la proposition principale. La relative n'a pas forcément de fonction ou de reprise anaphorique dans la principale, mais ce cas de figure n'apparaît pas chez tous les auteurs¹⁷⁴ ;

¹⁷³ Plus précisément, R.-L. Wagner n'admet que ces deux tours, mais mentionne incidemment, p. 513, le tour au futur.

¹⁷⁴ Wace ne présente aucune occurrence de ce tour ; Thomas non plus (mais il n'y a que deux relatives hypothétiques chez lui...) ; Bérout, en revanche, semble apprécier ce genre de construction.

R.-L. Wagner (1939, p. 511-) note que le stade syntaxique liant la relative à la principale est dépassé en ancien français : dans certains cas, la relative s'autonomise et perd, dans sa valeur, le statut d'une relative. Cette autonomie serait due à l'influence de la chanson de geste et du roman d'aventure des tours comme *Qui le veïst... Bien li membrast* dans lequel *membre* (ou un verbe de même sens) n'a pas de sujet grammatical : l'autonomie entre la relative et la principale viendrait de là.

– emploi d’un mode ou tiroir exprimant le potentiel ou l’irréel dans la relative ou, au moins, dans la principale. Lorsqu’il y a un de ces modes ou tiroirs en relative, celle-ci est pleinement hypothétique : l’action exprimée en principale a pour condition de réalisation l’existence, posée comme non certaine par le locuteur, du référent de la relative. Au plan strictement linguistique, à la différence du système hypothétique, l’hypothèse-cause est ici un être et non une action (même si, ici, cet être se définit par une action : le procès exprimé en relative).

Cette remarque indique, d’ailleurs, que la dénomination « relative hypothétique » est imparfaite. À la limite, toute relative contenant un mode ou un tiroir virtualisant pourrait devenir hypothétique. Il faudrait donc préciser la dénomination : relative hypothétique sans antécédent. Mais comme cette expression est difficile à manier à cause de sa longueur, je continuerai à utiliser la dénomination classique.

Ce qui ne résout pas la question de *qui* + indicatif présent / indicatif présent. Ph. Ménard (1994, 234) cite l’exemple suivant : « Qui voit la maison son voisin ardoir douter doit de la soue » (*Proverbes*, 2190). Pour des raisons de clarté de son exposé, il le traduit de la sorte : « Si l’on voit brûler la maison de son voisin, on a tout lieu de craindre pour la sienne. » Mais il existe une traduction plus littérale : « Celui qui voit brûler la maison de son voisin a tout lieu de craindre pour la sienne ». La traduction du relatif par *Si l’on*, même si elle est institutionnalisée, crée un léger décalage sémantique par rapport à l’idée contenue dans la relative en ancien français – et, d’ailleurs, l’ancien français pourrait parfaitement dire *Se l’on voit la maison son voisin ardoir...* Il y a une différence fine mais fondamentale entre les deux énoncés :

– le système hypothétique fait bien l’hypothèse, abstraite, d’une personne qui verrait la maison de son voisin brûler. Cette personne reste une pure construction de l’esprit ;

– la relative pose et ne suppose pas, on l’a vu ; ainsi, *Qui voit la maison son voisin ardoir* pose l’existence de cette personne, elle l’ancre dans le réel, même si le locuteur n’a pas l’expérience sensorielle immédiate de l’existence de cette personne. Il n’y a donc pas d’hypothèse.

Évidemment, en fin de compte, les deux tours se rejoignent et expriment la même

idée générale ; mais le premier le fait *via* l'hypothèse et le second *via* la thèse.

On pourrait, cependant, accepter parmi les relatives hypothétiques à antécédent virtuel les tours en *qui* + semi-auxiliaire à l'indicatif présent :

Qui vout entrer si pout mengier.
(Bérout, v. 3001)

Les auxiliaires colorent le tour d'hypothèse, sans que celle-ci soit fortement marquée.

On ne peut donc privilégier le critère du relatif sans antécédent sur celui de la présence d'un tiroir ou mode virtuel après ce relatif. Mais, à l'inverse, peut-on tolérer un antécédent à ce relatif ?

Et disoit ce que ja mollier
N'en avroit ja [son] seignor chier
Qui les parenz n'en amereit.
(Bérout, v. 75-77)

Le relatif n'est pas en emploi absolu dans ce cas, puisqu'il a un antécédent, *mollier* ; toutefois, ce terme étant particulièrement générique, il particularise à peine le pronom relatif (il ajoute juste les sèmes /féminin/ et éventuellement /mariée/, sous-entendus toutefois dans le v. 76). On a donc ici un cas-limite, qui fonctionne exactement comme les relatives hypothétiques sans antécédent, mais présentant ici un antécédent. Le cas est moins problématique lorsque c'est le pronom démonstratif *cil* qui remplit le rôle d'antécédent :

Cil qui au roi en diroit voir
Asez aroit de son avoir.
(Bérout, v. 1859-60 ; cp. v. 2033-4 ; *Thèbes*, v. 1778-9)

Le pronom relatif a ici un antécédent mais, dans la mesure où il est un simple pronom cataphorique annonçant le relatif (sans entrer dans le débat de savoir si le sujet de *aroit* est *cil* ou *cil qui au roi en diroit voir*), il n'a pas d'épaisseur sémantique et ces occurrences peuvent entrer dans la catégorie des relatives hypothétiques sans antécédent (éventuellement en précisant « à relatif composé », si l'on considère que *cil* et *qui* forment locution).

On peut aussi admettre comme antécédent le pronom *tel*, qui a lui aussi peu d'épaisseur sémantique :

Tiex est or touz haitiez qui avra le cuer noir,
lez meillors en feront aler par estovoir,
tiex se tendra por fous qui moult cuide savoir.

(*Rou II*, v. 3462-4)

Le tour est d'ailleurs souvent de sens gnomique (Moignet 1979, 178).

Toutefois, l'occurrence suivante est aussi marginale :

Cors a cors ensemble venissent
E cors a cors se combatissent
E li quels d'els l'altre ocirreit [...]
La barbe eüst, preüst les pels.
(*Brut*, v. 11581-6)

Le relatif est ici *li quels*¹⁷⁵, qui est bien cataphorique ; mais *d'els* reprend un antécédent et atténue la valeur de généralité de la relative. Ainsi l'emploi de *li quels*, justement, permet de préserver l'absence formelle et stricte d'antécédent, et donc la forme de la relative hypothétique (là où, par exemple, *cil qui* aurait créé un tour sans relative hypothétique).

III.7.1.2. - Formes et emploi

Ces remarques étant faites, on peut lister les formes prises par les relatives hypothétiques dans le corpus. Comme souvent, le mode de la principale peut changer en présence d'une subordination ou d'une volonté injonctive, exprimée généralement par le subjonctif et, exceptionnellement, par *devoir* ; quant à l'impératif, il n'est possible que dans les cas où la relative est objet, ou antécédent d'objet, dans la principale :

qui remaindre voudra, remaindre le lesson
(*Rou II*, v. 3452)

Cette remarque n'est pas anodine : certains sous-corpus (Wace et Bérroul) présentent un nombre important de tours injonctifs¹⁷⁶.

A. Qui + indicatif présent / futur ou expression de l'injonction

Un tour de ce type peut légitimement être écarté :

qui ore a sei, a l'ewe voise !

¹⁷⁵ Cette occurrence mineure d'ailleurs le jugement de Ph. Ménard (1994, 81), pour qui ce relatif « commence à être employé à partir du XIII^e siècle ».

¹⁷⁶ Chez Wace, on trouve 14 tours non injonctifs contre 12 injonctifs, ce qui représente presque la moitié des cas. Chez Bérroul, il y a 16 tours non injonctifs contre 8 injonctifs ; la tendance est moindre mais représente un tiers des occurrences. En revanche, on a 2 occurrences contre 18 dans *Thèbes* et 3 contre 9 dans *Énéas* ; le taux est encore plus bas chez Chrétien (2 occurrences injonctives contre 35 non injonctives). (Ces chiffres sont obtenus en omettant les tours en *Qui* + subjonctif imparfait, qui présentent toujours des effets de sens précis.)

(*Thèbes*, v. 2354)

Même si F. Mora traduit par « Si quelqu'un a soif, qu'il aille à l'eau », en ancien français la relative n'a rien de virtuel : « Que celui qui a soif aille à l'eau ! ». Cet effet est d'autant plus net qu'en contexte, Tydée sait pertinemment que l'armée est assoiffée : il n'a aucune raison de formuler une hypothèse. En revanche, certaines occurrences sont plus hypothétiques :

Ki sul la porte puet garder
Mar avra dute ne reguart
Que huem i entre d'altre part.
(*Brut*, v. 8626-8)

Ce tour pourrait être contesté : en effet, la relative pose bien l'existence de la personne ; seule la principale colore le tour d'hypothèse en exprimant le procès au futur, donc dans la zone du probable et non du réel. La présence du semi-auxiliaire en protase, cependant, permet de donner à la relative une valeur virtualisante.

L'occurrence suivante peut aussi être écartée, d'autant plus qu'il n'y a pas de semi-auxiliaire en relative qui permettrait de restaurer sa valeur hypothétique. Mais ce système pose d'intéressantes questions. Je donne le texte du manuscrit :

Qui de forches traient larron,
Ja pus ne l'amera nul jor.
(*Béroul*, v. 42-3)

Il s'agit d'une occurrence dans laquelle la relative n'est pas sujet de la principale, mais antécédent de l'objet repris par un pronom, ici *l'*. Dans le manuscrit, il faut noter aussi que le pluriel est employé dans la relative, ce qui est rare et minore la généralité créée par l'absence d'antécédent. Cependant, comme cette relative au pluriel est reprise par *l'*, pronom singulier, deux interventions ont été proposées. On peut émender *ne l'* en *nes* (notamment dans les éditions d'E. Muret et A. Ewert). Mais il est aussi possible de corriger *traient* en (*t*)*raient*, solution suggérée par T. Reid (1972, 10) ; *raient* est l'indicatif présent de *raiembre*, « sauver » et l'émendation est appuyée par un proverbe médiéval cité par Morawski (n° 1048 : *Lerres n'amera ja celui qui le respite des fourches*, avec variante *qui lui reynt*). A. Ewert (1970, 82-3) reconnaît que cette lecture est plus satisfaisante ; elle est admise dans l'édition, pourtant peu interventionniste, de H. Braet et G. Raynaud de Lage.

Toutefois, S. Sandqvist (1984, 10-3) défend le texte du manuscrit : en ancien français, et notamment dans l'expression de la généralité, le changement de nombre peut survenir. La plupart du temps, il s'agit d'un passage du singulier au pluriel (S. Sandqvist cite une occurrence de relative hypothétique : « Ki en lui ne crerra / Il les turmentera », *Livre de Sibile*, v. 925-6), mais le passage du pluriel au singulier semble possible pour l'expression de la généralité. La plupart des citations du philologue présentent cependant un passage moins abrupt que dans le texte ; mais quelques occurrences sont intéressantes, car elles présentent des relatives hypothétiques¹⁷⁷.

De ce débat, et malgré la pertinence de l'émendation de T. Reid, on peut retenir la possibilité, pour la relative hypothétique, d'exprimer un pluriel en relative (la généralité est exprimée au niveau de la communauté) et éventuellement de passer au singulier en principal (en resserrant cette généralité au niveau de l'individu).

B. Qui + futur I ou II / futur I ou II ou expression de l'injonction

J'ai choisi d'étudier ces deux tours dans la même sous-partie pour deux raisons. La première est que G. Moignet écarte de sa liste le tour *Qui + futur / futur*, prise de position qui ne me semble pas justifiée et que je tenterai de réfuter dans les lignes qui suivent. La seconde raison est liée à la première, puisqu'il s'agit des conditions de la réfutation de la position de G. Moignet : l'étude conjointe des deux tours doit permettre de déterminer quelles sont les conditions d'utilisation de chaque tour.

Le tour *Qui + futur / futur* s'emploie dans la majeure partie des cas en adresse directe ; souvent, le locuteur suppose donc que, parmi ceux à qui il s'adresse, se trouve quelqu'un susceptible d'accomplir le procès exprimé en relative, et il l'avertit de la conséquence de ses actes par le procès exprimé en principale. Ce genre de configuration explique d'ailleurs le lien privilégié de la « relative hypothétique » avec le défi :

E qui yceo voudra contendre,
ja en serrai prest del defendre.

¹⁷⁷ Je ne vois pas de passage du singulier au pluriel dans l'occurrence : « Sunt li meillor cil qi ont gros bec et la bouche large » (*Moamin et Ghatrij*, Gh. 2 :2) mais S. Sandqvist mentionne le fait que l'occurrence a été corrigée par certains éditeurs ; s'il y a eu correction, il faudrait retrouver le texte original ! On peut noter cependant : « la servient qui servir devoit » (*Artois*, 21, 107) et « Cil qui voient [éd. : voit] molt s'en esmervella » (*Beuve de Hantone*, I, 5172).

(*Thèbes*, v. 9963-4)

ou aussi avec l'injonction :

E ki de lui se clamera
Vienge en sa curt e dreit li fra.
(*Brut*, v. 4381-2¹⁷⁸)

Mais, plus rarement, le tour peut apparaître dans le discours narratorial pour exprimer un fait systématique notable :

cui ele ferra de la main
ja ne mangera mais de pain.
(*Thèbes*, v. 2869-70 ; cp. v. 1778-9 ; *Énéas*, v. 775-6, 4265-6)

Ni Bérout, ni Thomas n'utilisent le tour en discours narratorial, et la seule occurrence de Wace est problématique (*Rou I*, v. 236, commenté p. 564). En revanche, l'emploi narratorial semble plus typique du roman antique, car il apparaît dans *Thèbes* et dans la moitié des occurrences d'*Énéas*.

Il me semble, au vu du corpus, que la forme *Qui* + futur II / futur II représente la variante du tour *Qui* + futur / futur, mais restreinte à certaines conditions d'emploi. Tout d'abord, elle apparaît comme l'équivalent au discours indirect du tour au futur :

e il dist que vilains sereit
qui dame en gesine assaldreit.
(*Rou III*, v. 10339-40)

Chez Wace, cela concerne, sur 13 relatives en *Qui* + futur II, 8 cas de figure ; chez Bérout, sur 10 occurrences de *Qui* + futur II, 6 apparaissent au discours indirect ; en revanche, la configuration n'apparaît pas dans les romans antiques¹⁷⁹. Quant au tour en indépendante, lorsqu'il apparaît dans le discours narratorial, il s'explique par un décrochage plus fort vers l'abstraction ; ce tour est d'ailleurs le seul représenté chez Wace, par exemple lorsqu'il réfléchit sur la faiblesse des cités face au temps :

¹⁷⁸ Cela pourrait recouper d'ailleurs certaines occurrences du tour figé *Dahé ait* lorsqu'il est suivi d'une relative au futur, même si le tour peut être elliptique, par ex. : « Dahé qui s'en entremettra » (*Thèbes*, v. 9997) ou « Dahé ait ja le deffiera » (*Thèbes*, v. 10162 ; ici l'ellipse du pronom relatif, rare, n'est pas présente dans les manuscrits *ABC* qui ont « dahé qui le deffiera »).

¹⁷⁹ On peut rapprocher ces chiffres de ceux du SH *se* + indicatif imparfait / futur II transposant au DI le tour *se* + indicatif présent / futur. Le comportement est similaire chez Wace (où le DI est très présent) et dans *Thèbes* (où il est absent) ; en revanche, *Énéas* se distingue car, autant le SH est transposé, autant la relative ne semble pas l'être ; chez Bérout c'est l'inverse : les SH en DI étaient minoritaires, alors qu'ici les relatives sont majoritaires en DI.

ki ore irreit querant les places
a peine i truvereit les traces.
(*Rou III*, v. 93-4 ; cp. *Thèbes*, v. 1076-7, 10286, 10618, 10932 ; *Cligès*, v. 1522-4 ; *Yvain*,
v. 4321-4)

Contrairement aux systèmes en *Qui* + futur, dans lesquels souvent le locuteur s'adresse à un groupe en supposant que l'un de ses membres, au moins, pourrait actualiser le procès exprimé en relative, ici Wace ne se soucie pas réellement de l'existence de cet « archéologue » : il en fait une simple abstraction servant à insister sur l'idée de perte des traces du passé.

La relative hypothétique peut être précédée d'une relative non hypothétique, créant une dissymétrie :

Qui voit son cors et sa fachon,
Trop par avroit le cuer felon
Qui n'en avroit de lié pitié.
(*Béroul*, v. 1151-3)

Il y a une hiérarchie de possibilités claire entre les deux relatives : la seconde ne peut être énoncée que dans le cadre de la première, et est donc plus virtuelle. Il faut noter cependant que la rupture est forte : la relative du v. 1151 pose l'existence de la personne voyant Yseut, alors que celle du v. 1153 situe la personne qui n'est pas émue dans le domaine de l'abstraction, ou de l'improbabilité. La rupture est donc nette, entre ceux qui la voient et qui sont actualisés, et celui qui ne serait pas ému et est virtualisé. Quant au tiroir de la principale, il s'explique par l'accord avec celui du v. 1153 et montre bien que la principale est d'abord influencée par le v. 1153, et ensuite par le v. 1151 (qui ne fournit que le cadre général de la phrase). Quant à l'emploi du futur II, il s'explique ici par le discours narratorial réfléchissant dans l'absolu.

Seule l'occurrence suivante s'explique mal :

bien le porroit oïr qui l'estoire liroit.
(*Rou II*, v. 2151)

Il est étrange que Wace décrive son lecteur de façon aussi abstraite. Je suppose que, cette intervention narrative dissimulant un acte de langage injonctif (l'appel à lire la suite), Wace le modère par le futur II, ce qui en ferait un tour de politesse. Mais le poids de la rime, dans ce passage écrit en laisses, a pu aussi jouer. Et ce d'autant plus que la même

formule est apparue dans le texte, mais au futur :

bien le porra congnoistre qui l'estoire luira
(*Rou I*, v. 236)

Ici, l'adresse au lecteur est plus directe, moins médiatisée. La présence des deux tours, dans tous les cas, suggère que la répartition selon les contextes d'emploi recoupe aussi une alternance stylistique, même s'il est difficile de justifier l'effet de sens créé par l'abstraction du lecteur au v. 2151 de *Rou II*. En revanche, dans l'occurrence suivante, l'effet de sens est net :

Qui ci me voldroit apeler
Por quel chose il les fist repondre,
Ne l'en voldroie ore respondre.
(*Cligès*, v. 4574-6 ; cp. *Perceval*, v. 2842-4, où c'est un personnage qui l'emploie)

Le narrateur ici virtualise l'intervention pour mieux l'inscrire dans m^- : il n'émet l'hypothèse d'une question que pour mieux éviter qu'on la lui pose.

Lorsque le tour est employé par un personnage, celui-ci postule l'existence du sujet exprimé en relative de façon abstraite, souvent sans considérer la possibilité que celui-ci existe dans le groupe des interlocuteurs¹⁸⁰. Ce dernier élément, central semble-t-il, est patent lorsqu'il y a un seul interlocuteur et que le locuteur réfléchit de manière générale :

Se devant lui sui alegie,
Qui me vouldroit après sordire,
Cil me vouldroient escondire,
Qui avront veü ma deraisne
(*Béroul*, v. 3250-3 ; cp. 1109-14)

ou lorsqu'il s'agit d'une réflexion intérieure, non adressée :

Qui iroit or, que fous feroit.
(*Béroul*, v. 714 ; cp. *Cligès*, v. 786-8, 822-4)

ou encore lorsqu'il s'agit d'une hypothèse pure, sans envisager sa réalisabilité :

Que me dorroit tout l'or de Frise,
n'en irreie jusqu'el seit prise.

¹⁸⁰ Relevés, outre les citations données : *Thèbes*, v. 4444-7, 8431-2 ; *Énéas*, v. 4591-2, 4931-4, 7404-5, 7911-2 ; *Cligès*, v. 5564-6 ; *Lancelot*, v. 1892-4, 3857-8 ; *Yvain*, v. 3123-4, 5968-9, 6552-4, 6590-3 ; *Perceval*, v. 3472-4, 6694-9.

(*Thèbes*, v. 4594-5 ; cp. *Lancelot*, v. 6011-2 ; *Yvain*, v. 3222-4)

En revanche, Chrétien emploie parfois le tour en envisageant que l'interlocuteur puisse accomplir l'action envisagée en relative ; mais c'est un moyen pour le locuteur de montrer qu'il ne veut pas que cette action soit réalisée :

et dit : « Bien vos savroie metre [...]
el droit chemin et an la voie. [...]
mes molt i covendroit grant painne
qui an la terre antrer voldroit !
(*Lancelot*, v. 613-9 ; cp. *Perceval*, v. 1836-40, 2280-2, 2842-4)

Chrétien exploite donc les capacités stylistiques du tour, ce que l'occurrence suivante atteste :

« Sire, einz que nos vaigniemes la,
feriemes, ce cuit, savoir
qui iroit anquerre et savoir
de quel part les noz genz se tienent.
(*Lancelot*, v. 2370-3)

Le texte n'est toutefois pas très clair ici ; plusieurs traducteurs (J.-Cl. Aubailly, A. Foulet et K.-D. Uitti, Ch. Méla, C. Croizy-Naquet) traduisent comme s'il y avait une ellipse : « nous ferions bien [d'envoyer quelqu'un] qui irait demander... »¹⁸¹. En revanche, la nuance est différente chez D. Poirion : « nous ferions bien, je pense, d'aller nous renseigner » ; cette lecture me semble plus proche d'une lecture non elliptique du tour, faisant intervenir une relative hypothétique certes atypique, mais possible : « nous ferions preuve de sagesse si quelqu'un allait se renseigner ». Dès lors, il faudrait expliquer l'emploi du tour au futur II, qui ne semble intervenir que pour des raisons de politesse : *Lancelot* modalise la suggestion qu'il fait au roi. Enfin, il faut noter que, à plusieurs reprises, on retrouve un stylème déjà évoqué chez Chrétien, le tour modalisé exprime la séduction de l'autre monde¹⁸² :

Et qui voldroit le pris avoir
de tot le mont, ge cuit savoir
le leu et la piece de terre
ou il le porroit mialz conquerre.

¹⁸¹ Il est évidemment impossible de savoir si les traducteurs analysent réellement le tour comme elliptique ou s'ils ont adapté le texte.

¹⁸² Voir p. 82.

(*Perceval*, v. 4677-80 ; cp. v. 3660-3, 4684-90)

Dans ces cas de figure, un personnage surnaturel (la Laide Demoiselle ou la cousine de Perceval) énonce ce qui semble être un fait neutre, mais explicitement destiné à séduire les interlocuteurs pour qu'ils accomplissent ce qui est suggéré¹⁸³.

Toujours dans le domaine des emplois stylistiques, on note que le tour peut avoir une valeur véridictive :

Qui an voldroit dire verté,
il sanbleroit que ce fust fable
(*Énéas*, v. 7404-5 ; cp. *Thèbes*, v. 10286, 10618)

Or, Chrétien se singularise en employant ce tour avec une relative très indépendante :

qui la verité an diroit,
plus de cent mars d'argent valoit.
(*Érec*, v. 2375-6 ; cp. *Perceval*, v. 5901-5)

La dissymétrie temporelle entre la principale et la relative révèle que la relative, virtualisée, porte sur l'énonciation de la principale, et non sur son contenu (ce qui pourrait se gloser en termes d'ellipse : « Celui qui voudrait dire la vérité, [il dirait qu']elle valait plus de cent marcs d'argent »). Ce tour véridictif, rare, est spécifique à Chrétien ; c'est donc un élément d'idiolecte.

Notons que le tour au futur II n'apparaît que dans un DD dans *Énéas*, et que, dans chacune des occurrences, la relative présente l'auxiliaire de modalité *voloir* : on a affaire ici à des récurrences idiolectales. Quant à Chrétien et Bérout, ils emploient plus souvent le tour en DD qu'en discours narratorial, ce qui inverse nettement la tendance de Wace.

¹⁸³ Ce goût pour les tours expressifs pourrait expliquer une occurrence, étrange, mais qui est plus probablement due à une erreur de copiste : « qui ceste eve passee avroit / de la ma mere troveroit » (*Perceval*, v. 2983-4). Or, ici, Guiot est isolé, tous les autres manuscrits ayant « Se ceste eve passer pooie / de la ma mere troveroie » ; ce tour est plus naturel, puisqu'il est rare que le pronom relatif renvoie explicitement au locuteur ; mais il faut reconnaître que la leçon de Guiot est ici plus expressive. Le futur II s'explique en revanche naturellement : Perceval est bloqué par la rivière et n'envisage pas la traversée comme réalisable directement.

En revanche, dans une autre occurrence, c'est l'emploi d'un tour expressif qui semble avoir gêné les copistes : « Puis n'avroit garde de morir, / ma dameisele, vostre amis, / qui ceste herbe li avroit mis / sor ses plaies et bien liee » (*Perceval*, v. 6700-3). Ici, K. Busby suit le texte de Guiot : son manuscrit a le futur en principale et le v. 6702 change, en supprimant la relative (« Que de l'erbe li arons mis ») ; l'argument de l'éditeur est que le futur surprend dans un contexte au conditionnel ; mais il se justifie pleinement puisque l'on passe d'une généralité, au conditionnel (les v. 6694-9 décrivent le pouvoir de la plante médicinale) à l'application spécifique de cette propriété de l'herbe. Je pense que l'on avait bien le futur II dans l'original (Guiot est appuyé par *AEFHMP*), mais le tour est au contraire marqué, ce qui explique qu'il ait été modifié de manière très distincte par différents manuscrits : outre la leçon de *T* soutenue par *V*, on a des réécritures distinctes dans *BCLQRSU*, parfois incompréhensibles.

Notons tout de même que, dans les deux cas, c'est le locuteur qui finira par accomplir l'action de la relative.

Enfin, il y a une occurrence du tour *Qui* + futur II / futur :

et qui le vous voudreit falser,
serrez prest de lui prover ?
(*Thèbes*, v. 9895-6)

Toutefois, l'occurrence est problématique : d'abord pour des raisons internes, puisque la présence de l'auxiliaire de modalité en relative peut influencer le tour et expliquer le déséquilibre ; ensuite pour des raisons philologiques, puisque le tour n'apparaît que dans un manuscrit, défectueux, et avec un vers hypométrique : émender *serrez* en *seriez* au v. 9896 est envisageable.

C. Qui + futur / présent

Ce système, asymétrique, peut s'expliquer pour des raisons sémantiques, notamment lorsque la principale est virtualisée par un semi-auxiliaire :

Que ja par yci voudra passer,
morir l'estuet ou deviner.
(*Thèbes*, v. 2921-2 ; cp. v. 9227-8 ; *Énéas*, v. 8328-9)

Mais parfois il apparaît comme une variante expressive de la relative au futur :

Qui voudra que je plus en face,
Tote en sui preste en ceste place.
(*Béroul*, v. 4215-6 ; cp. *Thèbes*, v. 4562-5)

La dissymétrie est ici créée par l'emploi du tour *en sui preste* en principale, qui reprend le procès de la relative (*en face*) par le pronom adverbial *en*, tout en signifiant le futur par *estre preste* (qui signifie la capacité au présent d'accomplir un acte futur). Mais, si l'on peut réduire cet exemple à une explication grammaticale, il faut noter l'expressivité issue d'une double rupture : d'abord temporelle, puisqu'*Yseut* renforce sa détermination en l'exprimant au présent, alors que les objections sont au futur (elle pare donc d'emblée toute attaque) ; ensuite syntaxique, puisque la relative n'a pas de fonction dans la principale, et n'est antécédent d'aucun de ces éléments : *Yseut* rompt clairement la syntaxe ici, afin d'opposer une nouvelle fois la communauté qui pourrait l'accuser, à sa résolution. On est donc face à un cas de rupture grammaticale par *Béroul*, typique de son écriture. Il est intéressant de noter que cette relative correspond à l'emploi austinien des propositions en *se* : l'énonciation de la principale n'est pertinente que dans un cadre hypothétique

déterminé par la subordonnée.

D. Qui + subjonctif imparfait / subjonctif imparfait

Chez Wace et dans *Thèbes*, ce tour est réservé aux configurations formulaires *Qui veïst* + principale¹⁸⁴.

Chez Bérout, qui ne présente le tour *Qui veïst* que dans des relatives employées seules, ce tour n'apparaît qu'avec un effet de sens particulier, la concession, ou pour des raisons d'accord et de non-mixité :

Onques ne fu dit tel maniere,
Tant dolerose ne tant fire,
Qui orendroit tote la pire
Seüst, por Deu le roi, eslire,
Que il n'eüst m'amor tot tens.
(*Bérout*, v. 1185-9).

Parmi les possibilités de lecture de ce passage (Demartini et Mosset 2011, 256-7 ; Ewert 1970, 152-3 ; Sandqvist 1984, 53-4 ; Raynaud de Lage et Braet 1989, 56 ; Batany 1992b, 51), celle que je préfère consiste à faire de *tel... que* + subjonctif une relation concessive ; à la relative consécutive du v. 1189 se raccroche la relative hypothétique des v. 1187-8, antécédent de *il*, et qui semble être au subjonctif pour des raisons de non-mixité (par attraction du subjonctif au v. 1189). En effet, il semble qu'un futur II serait plus attendu ici.

Cependant, la relative hypothétique semble admettre plus aisément que le système hypothétique un subjonctif imparfait potentiel et non irréel. Cela explique que, dans *Énéas*, le tour ait la valeur, concurrentielle avec le tour au futur II, d'hypothèse peu réalisable, envisagée en tant que telle :

qui de desus ferist d'espee,
ainz fuste le tot esgrunee,
qu'en abatist de nul leu tant
qui amontast un pois pesant.

¹⁸⁴ Voir p. 625 pour l'analyse de cette formule. – Notons toutefois que dans *Thèbes*, une occurrence problématique apparaît : « por parler n'a il rien perdu / qui l'en eüst dreit consentu ». Le tour est déséquilibré, avec une principale au présent de l'indicatif ; mais dans les autres manuscrits, le tour est régulier (*n'eüst rien perdu*) et exprime un irréel.

(*Énéas*, v. 4431-4 ; cp. v. 4445-6, 4477-8, 7713-8)

C'est la valeur dominante dans *Énéas* (4 occurrences sur 6 ; ailleurs ce tour apparaît pour des raisons d'accord, au v. 3876, ou dans la formule *Qui veïst*, au v. 6373-4). Le constat de R.-L. Wagner (1939, 382) sur l'emploi anarchique de l'opposition entre *se* + indicatif imparfait / futur et *se* + subjonctif imparfait / subjonctif imparfait est valide ici aussi, le subjonctif imparfait n'exprimant pas l'irréel mais bien le potentiel. Toutefois, le même emploi se retrouve chez Chrétien, pour exprimer la merveille par exemple :

car qui point en volsist portze
ne s'an seüst ja mes raler.
(*Érec*, v. 5701-2 : cp. v. 5838-40 ; *Cligès*, v. 1185-6¹⁸⁵, 1229-30, 6075-8 ; *Perceval*,
v. 3067-8, 7459-60, 7469-72)

Cette valeur est d'ailleurs la seule attestée dans *Cligès* ; dans *Érec*, elle se partage avec deux occurrences de *Qui veïst* (v. 3789-92, 3793-4). Les occurrences d'irréel du présent sont rares ; l'occurrence de *Lancelot* témoigne de la tension entre irréel du présent et potentiel :

Et qui trestoz les assanblast,
Si bel ne si gent n'i veïst.
(*Lancelot*, v. 2620-1)

Le sens d'irréel vient d'ailleurs moins de la relative hypothétique en elle-même que du contexte (un SH au subjonctif imparfait exprimant l'irréel du présent aux v. 2615-9). Mais le sens d'irréel du passé est net dans ce tour exprimant le regret :

Qui asené et adrecié
le vaslet des armes eüst [...]
bons chevaliers fust sanz dotance.
(*Perceval*, v. 1280-4 ; cp. v. 3462-5)

Toutefois, cet effet de sens est rare et cantonné à la dernière œuvre de Chrétien.

E. Systèmes mixtes

Plusieurs occurrences, mixtes, sont à commenter car problématiques :

– *Qui* + subjonctif imparfait / passé simple

Unques ne quit, qui bien amast
que nul amant volt chastier.

¹⁸⁵ Cette leçon est toutefois isolée dans la tradition manuscrite.

(*Énéas*, v. 8548-9)

Le tour est ici difficile à expliquer, bien que son sens soit évident et que la configuration soit attestée par tous les manuscrits. Le tour étrange est sans doute dû à une combinaison d'influences linguistiques, notamment la présence de l'auxiliaire de modalité *voloir* en principale, et de la rection virtualisante (*cuidier* nié). Ailleurs, l'explication est plus simple :

Mes autant valut par igal
Li hernois au cors Alixandre,
Qui le volsist prisier ou vandre,
Con tuit li autre doze firent.
(*Cligès*, v. 1130-3)

Le déséquilibre s'exprime par la valeur austinienne de la relative hypothétique : la principale est attestée, la valeur de l'équipement n'a pas de raison d'être virtualisée ; en revanche, ce qui est très virtuel, c'est la volonté de vendre celui-ci : envisager la valeur de l'équipement n'est pertinent que dans le cas (purement gratuit, d'où le subjonctif imparfait) où l'on voudrait le marchander.

– *Qui* + passé simple / subjonctif imparfait

Ce type est représenté par de rares occurrences, problématiques de ce fait :

Maint calemel, mainte troïne,
Qui fu la nuit en la gaudine
Oïst an pavellon soner.
(*Béroul*, v. 4111-3)

Face au déséquilibre de ce tour, les critiques interventionnistes ont proposé l'émendation, de *fu* en *fust* ou d'*oïst* en *oi* (Reid 1972, 133), émendations légères et aisées ; mais c'est sans compter le fait que « l'asymétrie est un des traits caractéristiques de l'ancienne langue » (Sandqvist 1984, 129-30). Le philologue danois cite une occurrence d'*Ipomedon* présentant ce cas de figure : « Ki dunc i fu veer puit » (4975 ; variante du mss. D). Il faut avouer cependant que la rupture est moins nette que chez Béroul¹⁸⁶.

Toutefois, une occurrence du *Roman de Rou* pourrait appuyer cette lecture :

Par toute Normendie paiz et treues bani
du mercredi au jour duc'au main du lundi ;

¹⁸⁶ La deuxième occurrence d'*Ipomedon* citée par S. Sandqvist présente une asymétrie opposée : « Ki la fust, donc poeit oïr / La forest des corns retentir » (v. 595-6). Mais l'asymétrie est levée si on considère que la relative porte sur *oïr* et non sur *poeit oïr*.

qui entretant prist un ne homme asaut bati
d'escumeniement en sentence chaï,
de noef livres fust envers l'evesque en merchi.
(*Rou I*, v. 188-92)

À première vue, on a un système, déjà étrange, *Qui* + passé simple / passé simple / subjonctif imparfait, présentant deux principales à des modes différents. A. Holden (1973, 172) se contente de noter que « *prist un* est une erreur, mais [qu']aucune correction ne s'impose ». On pourrait supposer que la forme *prist* soit une forme de subjonctif (Lanly 2002, 260) mais cette forme ne semble pas employée dans le *Roman de Rou* selon l'apparat critique de l'édition d'A. Holden. *Chaï* est par contre impossible à émender, de par sa position à la rime – laquelle peut d'ailleurs expliquer, par la pression de la métrique, l'apparition de cette forme étrange.

Le contexte de l'occurrence indique une volonté législative, qui annonce souvent l'apparition d'une relative hypothétique. Celle-ci peut alors suivre deux lectures :

– *Qui* + passé simple / passé simple / subjonctif imparfait, solution sans doute la plus satisfaisante. Le tour exprime une systématique au passé simple (Wace, de façon assez originale, n'exprime pas l'ordre, mais sa conséquence : il insiste donc sur la réalisation effective et efficace de la loi énoncée, ce qui accentue la dimension de bon souverain de Guillaume le Conquérant). Le subjonctif imparfait, au v. 192, ne s'explique que par une rupture de cette focalisation (en exprimant, ici, la sentence et donc l'obligation de payer l'amende) ;

– *Qui* + subjonctif imparfait / passé simple / subjonctif imparfait, solution problématique à cause de la forme *prist* ; dans ce cas, on aurait un système mixte comme dans l'occurrence de Bérout. Le passé simple, en première principale, pourrait se justifier (il constate la sentence, sans l'ordonner) mais le problème de la mixité n'est pas réglé ; en revanche, le subjonctif imparfait en deuxième principale s'explique par sa valeur injonctive et l'accord avec la relative.

F. Cas de coordination de plusieurs procès en relative

L'occurrence suivante présente un double intérêt pour l'analyse des formes des

« relatives hypothétiques »

Qui altrui batreit entretant,
ou mal eüst apareissant,
e qui rien de l'autrui prendreit,
escumengié estre deveit.
(*Rou III*, v. 5367-72)

Tout d'abord, l'injonction en principale est exprimée par *devoir* + infinitif ; le tiroir de *devoir*, l'imparfait de l'indicatif, n'exprime donc pas en lui-même la virtualisation. C'est le sémantisme de *devoir*, par sa nuance injonctive pleinement actualisée en contexte, qui crée la virtualisation en principale. Dans deux manuscrits toutefois, un tour plus traditionnel a été rétabli (*devoit*, *BD*).

Ensuite, il faut remarquer que, comme pour les systèmes hypothétiques, lorsqu'il y a plusieurs subordonnées, la seconde peut apparaître sans terme subordonnant mais au subjonctif. Le v. 5368 coordonne par *ou* un deuxième procès exprimé non plus au futur II, mais au subjonctif imparfait, ce qui trouble donc l'analyse traditionnelle de ce subjonctif : on postule généralement que le subjonctif en deuxième protase, dans un système hypothétique, compense l'absence de *se*, conjonction qui suppose. Or, pour la relative, le pronom *qui* ne suppose pas, mais pose ; la compensation par le subjonctif ne peut s'expliquer que parce que *qui* sans antécédent pose un sujet plutôt virtuel, encore très orienté vers l'universel (l'extension du sujet est large car les seules indications d'extension sont le relatif, signifiant que le sujet est animé, et le procès, signifiant qu'il accomplit une action : l'extension n'est pas limitée par l'antécédent).

Toutefois, cette règle de compensation ne semble pas absolue. Deux relatives peuvent être juxtaposées ou coordonnées avec répétition du pronom relatif :

Ja ne voie Deu en la face,
Qui trovera le nain en place,
Qi nu ferra d'un glaive el cors !
(*Béroul*, v. 841-3 ; cp. v. 3454-6)

La coordination par *si* semble pouvoir compenser l'absence de répétition du pronom relatif :

Qui m'oceïst, si garisiez...

(Béroul, v. 906)

La coordination peut être complexifiée par un morphème *que* :

E li quels l'altre ocirreit
U que vif veintre le purreit
(Rou III, v. 11583-4)

Ici, la reprise se fait par *U que* + futur II (et non subjonctif), *que* n'étant sans doute pas un relatif ici.

G. Coexistence de la « relative hypothétique » avec un système hypothétique

Par leurs sens proches, « relative hypothétique » et proposition circonstancielle hypothétique en *se* peuvent cohabiter.

– *Qui* + futur / *Se* + indicatif présent / futur

qui fera felonnie, se on le peut tenir,
ja n'iert si gentil homme qu'il ne face honnir
(Rou II, v. 1203-4 ; cp. Rou III, v. 879-82 ; Béroul, v. 1033-4, 3454-6)

La coexistence d'une relative au futur avec une circonstancielle au présent indique bien que le relatif ne suppose pas, puisqu'il faut un tiroir virtuel pour exprimer l'hypothèse ; en revanche, *se* suffit ici à exprimer l'hypothèse. Ce système est le seul à apparaître chez Wace.

– *Qui* + futur / *se* + indicatif présent / indicatif présent

Qui autre rien t'en loera,
ne autre counsel t'en durra, [...]
s'il est vostre homme, ment vous sa fei.
(Thèbes, v. 4562-5)

Le tour est proche du précédent, à deux différences près : 1) la principale est plus actualisée, sans doute pour des raisons d'expressivité puisque le procès est prospectif (*ment sa fei* est contemporain de *autre rien t'en loera*) ; 2) la relation est hypothético-déductive : la réalisation du procès potentiel des relatives et de la protase permet de valider l'hypothèse exprimée en principale.

– *Qui* + futur II / *se* + indicatif imparfait / futur II

Et qui voldroit le pris avoir,
de tot le mont, ge cuit savoir
le leu et la piece de terre
ou il le porroit mialz conquerre,
se il estoit qui l'osast faire.

(*Perceval*, v. 4677-81)

Le tour est habituel chez Chrétien ; on note d'ailleurs l'équilibre de la construction mais, surtout, la différence entre la relative (qui envisage l'existence hypothétique du héros) et la protase (qui en doute) : la protase apparaît ici comme une épanorthose sarcastique, dans laquelle la Demoiselle Hideuse semble se reprendre et douter de l'hypothèse qu'elle vient d'émettre ; cela crée évidemment un effet de persiflage, puisqu'elle doute de la valeur des chevaliers de la Table Ronde.

– *Se* + indicatif présent / *Qui* + futur II / futur II

Se devant lui sui alegie,
Qui me vouldroit après sordire,
Cil me vouldroient escondire
Qui avront veü ma deraisne.
(*Béroul*, v. 3250-3)

Ce type semble moins équilibré que le précédent, mais l'emploi de chaque proposition se justifie. La circonstancielle hypothétique en *se* + indicatif présent exprime bien la possibilité de la réalisation du fait ; en revanche, la relative en *qui* + futur II postule de façon plus abstraite l'existence d'un ennemi (qui n'est pas considéré comme appartenant à la sphère des interlocuteurs).

– *Qui* + subjonctif imparfait / *se* + subjonctif imparfait / subjonctif imparfait

et trop fust fel qui la veïst,
se granz pitiez ne l'an preïst.
(*Érec*, v. 3793-4 ; cp. *Lancelot*, v. 1488-94 ; *Perceval*, v. 1809-11)

Il s'agit d'un cas, attesté, où la principale du tour en *Qui veïst* est complexifiée pour souligner le jugement de valeur énoncé au moyen d'une « construction recherchée » (Bragantini-Maillard 2010, 184). Mais l'occurrence du *Lancelot* exprime l'hypothèse envisagée en tant que telle et non réalisable, valeur classique de la relative hypothétique au subjonctif imparfait.

– *Qui* + subjonctif imparfait / *se* + indicatif présent / indicatif présent

qui une foiz en fust feruz,
se bien en est aconseüz,
ja n'i estuet recovrer puis.

(*Énéas*, v. 5651-3)

Le tour décrit la propriété d'un objet surnaturel : on attendrait plutôt le futur II, même si d'autres tours sont possibles, surtout dans un texte aux emplois flottants comme *Énéas*. Par ailleurs, il est difficile d'évaluer la situation de la tradition manuscrite : la seconde édition de J.-J. Salverda de Grave donne *en fust* au v. 5651 sans variante, mais la première à *en est*, sans variante non plus... Comme A. Petit donne *en est* aussi, je suppose que c'est la leçon de la plupart des manuscrits (J.-J. Salverda de Grave pouvant avoir mal réadapté son appareil critique dans sa seconde édition). Le tour exprime alors une systématique au présent, ce qui actualise les propriétés de l'épée.

III.7.1.3. – Effets de sens des « relatives hypothétiques »

A. Relatives hypothétiques et relatives hypothético-concessives

L'effet de sens principal des « relatives hypothétiques » a déjà été évoqué. Cependant, « si le contexte verbo-pragmatique l'autorise, il [*qui*] est l'équivalent de **visée hypothético-concessive** + *on* » (Soutet 1992, 140), comme le révèle l'exemple suivant :

Qui li avroit toz plumez
Les grenons ne se movroit il.
(*Perceval*, v. 5062-3 ; cp. *Cligès*, v. 5711-2)

Les cas ne sont pas tout le temps évidents :

Qui m'oceïst, si garisiez,
Ce fust grant joie, beaus amis.
(*Béroul*, v. 906-7)

Ici, le sens concessif semble assez clair, puisqu'ici la cause inefficente (la mort d'Yseut) s'oppose clairement à la cause efficiente (le salut de Tristan) pour souligner le propos d'Yseut : elle se réjouirait de la survie de Tristan, même au prix de sa mort. Le problème de cette occurrence vient de la présence de deux procès en relative (à moins d'émender *si* en *se*) : seul le premier procès est sous le joug de la relation concessive (« Même si l'on me tuait... » – encore qu'une analyse plus large, de simple contexte, est possible : « Dans le cas où l'on me tuerait... »), ce qui indique bien la fragilité du lien entre relation logique et

expression linguistique.

Un autre exemple révèle que le tour peut s'imbriquer dans d'autres marques exprimant la concession :

Ne retornast arriere pour tout perdre son fié,
Non *qui* de tout le monde li donnat la moitié.
(*Rou II*, v. 3022-3)

Ce tour « est stylistiquement audacieux car il associe deux tours concessifs :

* d'une part, l'apodose *ne retornast arriere* et la protase *por* + infinitif ;

* d'autre part, l'apodose supplétive réduite à la négation *non* et la protase *qui* + subjonctif »
(Soutet 1992, 140).

Cet effet de sens est, selon Buridant (2000, paragr. 279), exprimé par le subjonctif ou le futur II, car la cause est « rejet[ée] en deçà de son effectation ». Il faut aussi noter un fait intéressant : la relative sans antécédent à valeur concessive n'a souvent aucune fonction ou anaphorique dans la principale, ce qui la rapproche plus des relatives concessives en *qu-*/*que* que du fonctionnement traditionnel de la relative hypothétique.

B. Situations privilégiées

Les relatives hypothétiques apparaissent souvent, dans le cadre romanesque, dans des situations typiques. Ce lien entre des motifs littéraires et une forme syntaxique excède les cadres de la linguistique pure et relèvent plus de la linguistique textuelle et, surtout, de la stylistique des genres. Ces situations ont toute pour point commun de placer la relative hypothétique dans la bouche d'un souverain, qui semble le locuteur privilégié de ce type de structure : linguistique et sociologie se rejoignent ici.

La première de ces situations est la déclaration législative royale. La forme de la relative hypothétique s'y prête particulièrement, puisqu'elle exprime à la fois un sujet général (et donc tous les sujets du roi) et un énoncé qui exprime souvent la punition ou la récompense issue du procès exprimé en relative. Chez Wace, ce système est notamment lié à l'image du souverain, généralement présenté comme héros civilisateur établissant les lois de son pays. Ainsi, en parlant de Rou :

Pais ama et pais quist et pais fist establir ;
par toute Normendie fist crier et banier

qu'il n'y ait tant hardi qui ost autre assaillir [...]
qui fera felonnie, se on le peut tenir,
ja n'iert si gentil homme qu'il le face honnir,
ou en feu ou en forche le mal espenoir.
(*Rou II*, v. 1193-1205)

La relative hypothétique conclut la proclamation légale de Rou en établissant le châtement ; l'insertion d'un rapport concessif, au v. 1204, permet d'insister sur la systématique du châtement et donc sur la force de l'injonction légale.

On retrouve une formulation proche dans le *Roman de Brut*, concernant Dunwallo, dont l'action de législateur et de pacificateur – paix et justice étant évidemment liées – est mise en avant :

Puis establi qui pais eüssent,
Ne par nul home adesez fussent
Cil ki as charues serreient
Ne cil ki as citez irreient,
Ne a temple ne a marchié ;
E ki nul en avreit tuchié
En la merci fust de sa vie,
Come reprise de felonie.
(*Brut*, v. 2297-304)

La comparaison des deux passages est intéressante d'ailleurs par la reprise de motifs et de structures communes : d'abord la volonté nette de *pais* (*Rou II*, v. 1193 ; *Brut*, v. 2297) ; ensuite la qualification de *felon* pour quiconque va à l'encontre des règles édictées par le souverain, qui porte donc sur lui, dans le cadre de la structure féodale, le respect de la loi qui est incarnée par sa personne (*Rou II*, v. 1203 ; *Brut*, v. 2304) ; enfin la structure dans laquelle la relative hypothétique conclut l'expression légale par celle de la punition encourue. Chez Wace, d'ailleurs, la relative hypothétique ne sert qu'à exprimer la sentence (cp. *Rou I*, v. 190-2 ; *Rou III*, v. 5367-72 et 11403-4).

Bérout fait évidemment un emploi radicalement différent de ce tour, d'abord pour des raisons de structure (il ne décrit pas l'établissement d'une lignée, mais un royaume déjà constitué et légiféré), et ensuite pour des raisons thématiques : Marc règne et combat les amants par l'arme du ban. La formulation est plus diversifiée ici, car elle peut exprimer un simple ordre :

qui porroit Tristan trover,

Qu'il en feïst le cri lever.
(Bérout, v. 1435-6 ; cp. v. 1643)

Cet ordre peut être accompagné d'une promesse de récompense :

Sire Tristan, grant soirement
A l'en juré par Cornoualle,
Qui vos rendroit au roi, sanz falle
Cent mars avroit a gerredon.
(Bérout, v. 1370-3 ; cp. v. 1859)

Ici, l'expression est assez grandiose et, par sa parole, Marc apparaît en majesté. La formule est celle d'un serment (*grant soirement*, v. 1370), dont l'expression est renforcée par le contre-rejet de *sanz falle* au v. 1372, ce qui accentue l'inéluctabilité de la récompense ; en parallèle, la dimension légale et féodale est rappelée par *gerredon*, qui explicite l'idée de récompense, et surtout par l'expression, dans un complément circonstanciel de lieu, de la terre sur laquelle règne le législateur et sur laquelle s'étendra le ban (*par Cornoualle*).

Deux occurrences, en revanche, expriment l'ordre de façon négative, en se concentrant sur le châtement :

Par cest país a l'on banit,
Qui ton nevo porroit trover,
Qu'ançois s'osast laisier crever
Qu'il nu preïst, ou venist dire.
(Bérout, v. 1884-7 ; cp. v. 1032-4)

L'expression est intéressante, car elle témoigne de la violence possible de la syntaxe béroutienne : l'expression pléonastique *s'oser laisier* accentue l'emphase de ces vers et la menace, déjà forte, concerne ici une punition, non pas exercée par le roi, mais que le coupable devrait s'infliger à lui-même (*s'osast laisier crever*) : la menace est donc intériorisée. Marc ordonne à ses sujets de lui vouer une telle fidélité qu'ils ne puissent, d'eux-mêmes, ne pas supporter leur complicité avec ses ennemis.

Très souvent, Bérout explicite l'acte de langage opéré (le *ban*) ; cette formulation d'un acte de langage formalisé, lié à la structure féodale de la société médiévale et donc à son éthique, permet de renforcer la rupture opérée avec le contenu même de l'ordre — qui, par son iniquité, met en péril le royaume en faisant de son champion un banni. Bref, à l'opposé de la figure du roi législateur œuvrant pour la *pais*, Marc apparaît comme un roi

aveuglé, gouvernant à coups de bans qui, par leur violence, mettent plus sûrement en péril l'équilibre social qu'ils ne le garantissent¹⁸⁷.

D'ailleurs, une dernière occurrence montre bien comment Bérout, dans le langage, fait se fissurer la dimension royale de Marc :

Qui n'i sera, tres bien t'afiche
Que lor toudras lor herité ;
Si reseras d'eus aquité.
(*Bérout*, v. 3270-2)

Dans cette occurrence, la locutrice est Yseut ; elle prend soin d'insérer, entre la relative et l'hypothétique qui exprime l'ordre royal (*Qui n'i sera, lor toudras lor herité*), un impératif qui indique que c'est elle qui est à la source de cet ordre (*tres bien t'afiche que*). Étrangement, ici, Bérout ne suit pas les règles d'accord de discours indirect (on attendrait *Qui* + futur II / futur II, même si ce n'est pas une norme en ancien français) ; ce futur semble donc donner plus de force à l'ordre en l'actualisant, et surtout en éliminant la marque temporelle du discours indirect : Yseut reprend donc, pour elle-même, l'énonciation de l'ordre qui ne fait que transiter par Marc. Bref, Marc est instrumentalisé par Yseut, qui arrive à le faire agir à sa guise ; elle l'infantilise même, par l'extension explicative en *si* du v. 3272, qui est très pédagogue dans la façon d'expliquer la raison de l'ordre que Marc doit transmettre.

Cette valeur quasi législative apparaît à trois reprises chez Chrétien ; une première fois pour exprimer la règle de la coutume :

Qui l'espervier voldra avoir,
avoir li covandra amie
bele et saige sanz vilenie.
(*Érec*, v.570-2)

Et deux fois dans une configuration similaire, lorsqu'un antagoniste ordonne à ses hommes de poursuivre le couple de héros :

Qui m'an porra le chief doner
del chevalier que je tant gé,
molt m'avra bien servi an gré.

¹⁸⁷ L'auteur de la branche Ib du *Roman de Renart* se souvient sûrement et de cette situation, et de cette figure royale, et de la syntaxe complexe de Bérout, lorsqu'il écrit : « Li rois a fait son ban crier, / Par tot plevir et afier / Que, qui porra Renart tenir, / Que ja nel fache a cort venir, / Ne roi ne conte n'i atende, / Mes maintenant l'oci ou pende » (v. 2205-10). La raison de cette fureur de Noble est, entre autres, le viol de la reine par Renart ; en revanche, Noble est plus inique que Marc puisqu'il ne se dissimule même pas derrière la légalité : ici la mise à mort du coupable banni sera immédiate.

(*Érec*, v. 3528-30 ; cp. *Cligès*, v. 6528-9)

Dans les deux cas, une figure de pouvoir (le comte vaniteux ou Alix) crée une fausse loi, sous le coup de la colère, en promettant une récompense à ceux qui châtieront les héros : cela rappelle (ou annonce ?) Bérout.

Le second type d'emploi privilégié de la relative hypothétique ne concerne pas à proprement parler la figure royale, mais ses occurrences dans le corpus le lient, dans les faits, à la royauté et, au moins, à l'héroïsme : il s'agit de l'expression du défi. Il apparaît notamment dans la bouche d'Arthur, qui remet à la bataille la question de la domination de la Bretagne :

Que cil ait la rente e la terre
Ki purra sur l'altre conquerre. [...]
Ki tut purra prendre, si pregne !
(*Brut*, v. 10883-904¹⁸⁸)

À partir du moment où il n'y a que deux armées en présence, la formule se ramène presque à un *jeu-parti*, dans lequel le destin ne peut suivre que deux voies. Cette idée de *jeu-parti* se retrouve dans un motif narratif commun au *Roman de Brut* et au *Roman de Tristan* de Thomas : l'épisode du Géant aux Barbes. Celui-ci, énonçant son défi à Arthur, le synthétise par la même structure dans les deux textes :

E li quels d'els l'altre ocirreit,
U que vif veintre le purreit,
La barbe eüst, preïst les pels,
Si feïst faire urle ou tassels.
(*Brut*, v. 11583-6)

La binarité du défi est bien rendue par le v. 11583, et notamment l'expression *li quels d'els l'altre ocirreit*, dans lequel l'issue du combat est clairement indéfinie. Thomas conclut lui aussi le défi par une relative hypothétique :

E qui veintre puit la bataille
Amduis ait dunc senz faile !
(*Thomas*, v. 913-4)

L'expression est ici resserrée, et c'est le lien de cause à conséquence qui est explicité et

¹⁸⁸ On peut trouver d'autres expressions du défi, pas forcément dans une bouche royale d'ailleurs : *Brut*, v. 4381-2 ; *Rou III*, v. 3627-8 ; *Thèbes*, v. 1690-1 ; *Énéas*, v. 7827-8, 7841, 7852 (de manière significative, les occurrences d'*Énéas* se concentrent lors de la décision du duel entre Énéas et Turnus) ; *Bérout*, v. 2838.

renforcé de façon pléonastique (par la conjonction *donc* et la locution *senz faile*).

Enfin, le dernier type d'emploi est issu de l'idée de norme qui peut aller de pair avec la relative sans antécédent, mais qui est souvent exprimée dans des configurations non hypothétiques :

Qui son droit seignor mesconselle
Ne puet faire greignor mervelle.
(*Béroul*, v. 2543-4)

J'ai déjà évoqué pourquoi ce genre de configuration ne peut entrer dans la catégorie des « relatives hypothétiques ». Toutefois, lorsqu'un jugement de valeur est exprimé en principale après une relative à un tiroir virtualisant, on a une impression de « norme en acte », de norme incarnée dans une configuration particulière :

Huniz seit en ki remaindra
E ki sun poeir nen fera !
(*Brut*, v. 11043-4 ; cp. *Rou II*, v. 2805-6 ; *Béroul*, v. 3515-6 ; *Perceval*, v. 6073-4)

III.7.2. – SYSTEME HYPOTHETIQUE ET PARATAXE

III.7.2.1. – Une catégorie légitime ?

Certaines constructions paratactiques semblent pouvoir se gloser par une relation présentant une subordonnée en *se* (*Je serais riche, je ne travaillerais pas : Si j'étais riche, je ne travaillerais pas ; Viens chez moi, on mangera de l'andouillette : Si tu viens chez moi, on mangera de l'andouillette*). Elles sont aussi attestées en ancien français, selon les grammaires classiques. L'idée de « subordination paratactique » est cependant critiquable dans sa formulation, la lexie étant un oxymore ; on lui préférera l'idée de système hypothétique paratactique (Buridant 2000, paragr. 524), qui semble plus apte à définir le fonctionnement précis de ce type de tour. Cela concerne les cas d'antéposition de la protase et d'effacement de *se*, configuration souvent soulignée par l'emploi du subjonctif en protase, ce qui recoupe la description de Ph. Ménard (1994, 233), qui mentionne l'expression de l'hypothèse par le subjonctif en parataxe, ou la juxtaposition d'une impérative ou d'une interrogative et d'une indépendante. Quant à J. Batany (1992b, 280), il évoque « des parataxes à valeur d'hypothèse » ; il note ailleurs que « beaucoup de phrases [...] à parataxe tendent vers cette

structure énonciative [celle des systèmes hypothétiques] » (Batany 1992c, 192).

Ces tours semblent présenter deux propositions indépendantes au plan syntaxique, mais unifiées par une relation de nature sémantico-logique (Borillo 2001, 210) ; ils semblent alors fonctionner comme une phrase, sans doute en raison d'une subordination discursive, le sens se démarque alors par son caractère fortement non compositionnel : il n'est pas issu de la somme des composantes du tour (Dargnat 2008). Il faut alors savoir s'il est pertinent de considérer ces constructions comme conditionnelles en elles-mêmes, et donc s'il s'agit d'un équivalent du système conditionnel (König 1986). Parmi les linguistes, la position unitaire semble minoritaire ; elle est représentée par J. Van de Auwera (1986) qui interprète *Ouvre la porte, et je te tue* non comme un impératif et une assertion se suivant, mais comme l'expression simultanée du caractère impératif de la relation *si p, q* et du caractère assertif du lien conditionnel entre *p* et *q*.

En revanche, plusieurs linguistes ont réfuté l'assimilation de la parataxe au système hypothétique, selon différents angles d'approche. Pour B. Dancygier (1998, 188-92), *Ouvre la porte, et je te tue* n'est pas une proposition conditionnelle, même si le tour partage trois caractéristiques avec les conditionnelles (non-assertion, lien causal, iconicité). B. de Cornulier (1985, 144-9) considère que la transformation de *Bouge, et je tire* en conditionnelle est souvent problématique ; il préfère éviter d'avoir à opérer une reformulation en *si*. Selon lui, il vaut mieux évoquer un décrochage énonciatif fonctionnant en deux temps : d'abord par l'expression d'un impératif d'hypothèse (qui peut avoir une simple valeur d'hypothèse, comme dans *Bouge, et je tire*, ou cumuler les valeurs d'injonction et d'hypothèse, comme dans *Aide-toi, le ciel t'aidera*), et ensuite par une assertion, reliée de façon discursive avec l'énonciation précédente selon un lien logique causal, souvent présent en langue pour relier deux énoncés *a priori* indépendants. Cette définition énonciative explique deux restrictions d'emploi du tour paratactique : la suite impératif/assertion est forcément hypothétique, alors que *si* ne l'est pas systématiquement (*Si tu fréquentes cette Université, tu rencontreras Nigel* peut s'employer alors que l'interlocuteur fréquente l'Université en question, ce qui n'est pas le cas de *Fréquenté cette Université, et tu rencontreras Nigel*) ; la négation de l'impératif est difficile voire impossible (ou dans ce cas l'énoncé est

réellement impératif et l'assertion est un énoncé alternatif : *Bouge pas, ou je tire*). J. Glikman (2010, 13-5) considère que le lien entre deux propositions indépendantes à valeur de système hypothétique n'est pas un lien de subordination (avec ellipse du mot subordonnant) ; en effet, les tests classiques de la subordination (proforme, portée de la modalité et clivage) ne s'appliquent pas à ces configurations. Celles-ci présenteraient un statut intermédiaire entre la subordination et la coordination :

On a vu qu'il y a une relative non-autonomie des constructions verbales [...]. Mais il n'y a pas d'enchâssement de l'une des constructions verbales dans l'autre. Dans les cas où aucune des deux constructions ne peut être autonome, cela montre bien qu'il n'y a pas de hiérarchisation entre les deux constructions verbales, mais qu'il semble y avoir une réelle co-dépendance ou inter-dépendance. (Glikman 2010, 15)

Enfin, G. Corminboeuf, dans une étude portant sur l'expression de l'hypothèse, considère que celle-ci peut être exprimée par des constructions marquées, spécifiques (notamment les propositions en *si*), et des constructions non marquées où « l'interprétation hypothétique est le résultat d'une inférence construite » (Corminboeuf 2009b, 12) ; dans cette approche qui critique notamment la définition classique de la subordination, G. Corminboeuf remarque notamment que la paraphrase en *si* d'une forme non marquée n'en est pas l'équivalent sémantique strict. On a donc affaire à un même domaine notionnel, l'hypothèse, mais ses réalisations formelles ne se recoupent pas.

Ces analyses mènent donc à deux conséquences. 1) Si l'effet de sens général est *mutatis mutandis* le même dans les deux cas (un lien conditionnel est créé entre un fait hypothétique et sa conséquence), il importe d'analyser chacune des réalisations afin de voir si des nuances et/ou des conditions d'utilisation spécifiques apparaissent. 2) Il est tout à fait impropre de parler de « subordination paratactique » ; on a affaire à une construction énonciative spécifique, fonctionnant par décrochage, intermédiaire entre subordination et coordination. À ce sujet, il faut noter que, sauf le cas particulier de la parataxe mettant en jeu deux verbes au subjonctif imparfait, le premier présentant une antéposition du verbe, il n'y a généralement aucun élément syntaxique qui indique le lien logique établi entre les deux propositions ; celui-ci est établi de manière discursive du fait de la parataxe, laquelle se prête par définition à l'activité de « combler les blancs » de la chaîne logique des

événements. Pour raisonner sur un exemple moderne, si je dis : *Viens chez moi, on mangera de l'andouillette*, on peut bien reconstituer *a posteriori* et dans la réception un lien de cause à effet entre les deux procès (= *Si tu viens chez moi, on mangera de l'andouillette*). Mais, dans la réalité matérielle de l'énoncé, je me contente de produire deux énoncés, qui se succèdent dans la chaîne de la langue ; le premier, injonctif, est forcément prospectif ; le second est aussi prospectif (puisqu'il est au futur). La suite syntagmatique des énoncés est aussi chronologique ; on en déduit que le fait de manger de l'andouillette se fera après le fait de venir chez moi (sauf si je précise que le second événement est antérieur : *Viens chez moi, on mangera de l'andouillette en chemin* – dans ce cas, l'analyse comme système hypothétique paratactique est intenable). De cette suite chronologique des événements, on en déduit, une nouvelle fois *a posteriori*, un lien de cause à effet.

De plus, les trois constructions listées par les grammaires traditionnelles présentent des configurations très différentes. Il est donc intéressant de les traiter séparément.

III.7.2.2. – Juxtaposition d'une interrogative et d'une indépendante

Selon G. Corminboeuf (2009b), dans un tour pseudo-interrogatif de type *Votre voisin se lève-t-il tard ? Dénoncez-le*, la question ne semble pas réellement appeler de réponse (ou tout au plus une simple confirmation) ; elle apparaît alors comme l'équivalent d'une assertion, mais elle ne sera validée dans la mémoire discursive que si une clé de validation apparaît, à savoir l'élément qui suit. Cette analyse, tout à fait efficace au vu du corpus étudié, ne correspond toutefois pas aux occurrences que j'ai dégagées, où la question est généralement rhétorique :

Mes por coi vos deviseroie
 la pointure des dras de soie
 don la chanbre estoit anbelie ?
 Le tans gasteroie an folie.
 (*Érec*, v. 5523-6 ; cp. *Perceval*, v. 5948-50)

Dans les deux cas, la question rhétorique oriente vers une assertion positive (= « Il est inutile de décrire la broderie ») ; la relation hypothétique sous-jacente que l'on peut restituer correspond au monde possible inverse (« Si je décrivais la broderie, je perdrais

mon temps »). Dès lors, l'analyse en termes d'équivalence avec un système hypothétique ne rend absolument pas compte du fonctionnement de la séquence discursive : le locuteur pose une question rhétorique balisée (ici par le futur II, mais ce n'est pas systématique), que l'interlocuteur décode me semble-t-il sans peine ; mais le locuteur renforce ce décodage de manière argumentative, en justifiant la décision exprimée par la question rhétorique ; cela se fait en continuant le monde possible refusé, exprimé naturellement par le futur II. On est donc confronté à une configuration discursive argumentative, qui en effet décrit un monde possible cohérent et répulsif, mais de manière plus complexe, sur le mode d'une simple relation d'inférence, ce que l'on gloserait par le tour elliptique : « Pourquoi décrirais-je la broderie ? [Si je le faisais,] je perdrais mon temps ». Mais on voit bien dans ma glose que la protase restituée est échoïque : cela indique que le second élément se situe dans le même monde possible que la question rhétorique, mais en aucun cas que la question rhétorique est, discursivement, la condition d'énonciation de la principale. Globalement, d'ailleurs, la tendance des éditeurs modernes à séparer la question du second énoncé suggère qu'il y a perception de deux phrases distinctes, avec des modalités différentes : le lien relève plus de la cohérence textuelle que de la subordination, fût-elle « paratactique ». Le cas est plus net, d'ailleurs, lorsque la question rhétorique dissimule plus un regret qu'une assertion :

Ha ! Dex, po[r]qoi ne les ocist ?
 A mellor plait asez venist.
 (*Béroul*, v. 825-6)

Certes, il y a une unité sémantico-énonciative, semble-t-il, puisque le procès du v. 826 est la conséquence de celui du v. 825 (la question rhétorique exprime ici un regret, ce qui équivaut à *Se les oceïst !*). Mais l'interrogation partielle ne permet pas de déterminer précisément l'existence d'un procès précis au v. 825, et ce vers est indépendant, c'est une vraie question, qui tend toutefois vers l'exclamation. On a donc deux actes illocutoires distincts (expression du regret et justification de ce regret), dont le lien causal ne tient précisément qu'à la suite des énoncés, et non à une structure de la langue : le sens du lien entre les énoncés est reconstitué par la capacité logique des interlocuteurs et non pas indiqué par des instruments linguistiques. Il en va d'ailleurs de même lorsque l'on a une

exclamative au lieu d'une interrogative :

Ha Deus, qel duel que la roïne
n'avot les dras du lit ostez !
Ne fust la nuit nus d'eus provez.
(*Béroul*, v. 750-2 ; cp. *Rou II*, v. 1940-2 ; *Yvain*, v. 3713-5)

Ici, le procès exprimé au v. 752 est la conséquence de l'équivalent positif du procès regretté en exclamative (« Si elle avait enlevé les draps, aucun d'eux n'aurait été pris en faute ») ; mais on voit bien que la séquence des v. 750-2 dépasse largement le sens du SH que l'on serait tenté de reconnaître.

III.7.2.3. - Juxtaposition d'une impérative et d'une indépendante.

Il me semble souhaitable de restreindre dans un premier temps cette configuration à une situation pragmatique précise, marquée par des indices linguistiques flagrants. Il s'agit de l'énonciation, entre le locuteur et son interlocuteur, d'un double programme. Le premier élément est imposé par le locuteur à l'interlocuteur (présence en E1 d'une marque d'injonction : impératif ou subjonctif et/ou emploi de la P2 ou P5) ; le second élément est imposé par le locuteur à lui-même (présence en E2 d'une marque prospective, notamment le futur, et/ou de la P1 ou la P4). Par l'effet de suite chronologique, le locuteur soumet la réalisation de son programme personnel (E2) à celle du programme de l'interlocuteur (E1). Dans ce système d'alliance, on peut donc bien reconstituer à la fois l'idée d'hypothèse (prospectivité de l'injonction) et la causalité (réalisation de E2 subordonnée à celle de E1). Ce type se ramène donc à une structure basique Impératif / futur :

Aïe moi, jo t'aiderai,
E Bretagne te liverrai.
(*Brut*, v. 4531-2)

Suivant les configurations syntaxiques, ce tour peut prendre diverses formes, notamment lorsqu'il apparaît en discours indirect :

si li manda
Que sa fille a moiller vuleit,
Enveiait li, si la prendreit.
(*Brut*, v. 1802-4)

La présence du locuteur en E2 peut disparaître en cas d'énoncé indirect :

Deïst lur ço que il vuldreit
E tut fust fait ço qu'il direit.
(*Brut*, v. 2025-6)

Ce système apparaît donc comme très expressif dans l'analyse du motif littéraire de l'alliance, puisque les deux programmes, correspondant aux deux interlocuteurs, sont reliés par la parataxe. Et, fait extrêmement important, E1 et E2 sont tout aussi nécessaires dans le discours à la réalisation de l'acte de langage créé (puisque l'alliance suppose l'idée de réciprocité).

Un cas de figure différent apparaît lorsque E2 n'exprime pas une action du locuteur (marque linguistique : emploi du futur et absence de P1 ou P4) :

Busuin avom, or nus secor,
Si t'iert turné a grant enor.
(*Brut*, v. 6393-4)

Il y a bien un lien de cause à conséquence entre E1 et E2 ; toutefois, dans la mesure où la structure argumentative ordre / conséquence de l'action ordonnée apparaît extrêmement souvent dans les textes (en pure logique : il est plus facile de convaincre quelqu'un d'accomplir une action si on souligne les bénéfices qu'il tirera de cette action), la structure semble dépasser de loin le simple rapport paratactique et relever d'une tendance de structuration logico-pragmatique des énoncés bien plus générale. Là où, dans le cas de figure précédent, E1 et E2 étaient liés par une idée de réciprocité, ici on n'a affaire qu'à un lien de cause à conséquence dans lequel E1 prime (l'ordre et, dans l'exemple, une supplique) ; E2 n'apparaît que de façon aléatoire, pour le renforcer : on pourrait se passer de E2 sans affaiblir l'acte pragmatique, à la différence du cas de figure précédent. Dans certaines configurations de ce type, E2 reprend E1 et porte un jugement sur lui (marques linguistiques : présence d'un verbe vicariant et d'une marque de valeur) :

laist mei le mien, si fera bien.
(*Rou III*, v. 4408)

On peut bien trouver dans la suite E1/E2 un lien de cause à conséquence ; mais l'abstraction plus grande d'E2 indique surtout le jugement de valeur (et dans ce cas on retrouve la configuration dans laquelle E2 indique les conséquences positives d'un ordre pour convaincre l'interlocuteur).

Cette analyse serait sans doute renforcée par des analyses précises, que je ne peux qu'ébaucher. Il faudrait en effet prendre en compte le cotexte, qui peut expliciter par le verbe introducteur l'acte de langage ainsi créé :

Li roiz a Rou requis et humblement proié
que dez Engleiz le vaint qui tant l'ont damagié,
de trestout son roiaume li dorra la moitié.
(*Rou II*, v. 638-40)

ou, dans une situation où le locuteur est moins subordonné à la réalisation de l'alliance :

mez li roi i otrie [...]
qu'il repaire de Lion, puiz l'avra o la rente.
(*Rou II*, v. 2779-80)

Quant à l'analyse du contexte, plus générale, elle doit permettre d'expliquer, notamment par la narration et les liens entre personnages, les rapports d'interdépendance créés par ces tours linguistiques.

Évidemment, les situations narratives diverses permettent une certaine latitude dans les effets ; par exemple, le locuteur peut effacer la part de responsabilité de l'interlocuteur :

Die son buen : il fera tot.
(*Béroul*, v. 2946)

Dans cette « alliance », la part de Tristan est faible : il doit se contenter d'ordonner ce qu'il désire ; celle de Dinas, le locuteur, est plus importante, puisqu'il garantit l'obéissance. Le contexte, qui présente deux amis dont l'un est dans une situation critique ainsi que la personnalité bienveillante de Dinas, permet d'expliquer le fonctionnement de cette « alliance » qui cache surtout la disponibilité du sénéchal envers son ami¹⁸⁹.

Mais il faut noter que, dans tous ces cas de figure, l'impératif garde son sens premier d'injonction ; le procès au futur est certes déterminé par la réalisation d'E1, mais dans la mesure où, justement, l'impératif garde son sens, on a affaire une nouvelle fois à un pur effet de cohérence textuelle : l'impératif d'E1 ouvre naturellement un monde possible prospectif ; tout énoncé non actuel et prospectif qui suit sera donc naturellement interprété

¹⁸⁹ En dehors de mon corpus principal, on trouve un autre fonctionnement : « Metez le tris dewaunt le tran / Et vus y truverez Tristran » (*Folie de Berne*, v. 186-7). Ici l'ordre du locuteur accompagne la réalisation de l'ordre (qui demande d'opérer une opération intellectuelle) et en exprime la conséquence, afin de bien expliciter sa volonté de décoder son nom.

comme relevant de ce monde possible, sauf indice contradictoire. En revanche, je n'ai trouvé aucun exemple dans mon corpus du type moderne *Fais un pas et je tire*, c'est-à-dire le cas le plus net d'impératif conditionnel, dans lequel l'impératif perd sa valeur propre pour n'exprimer qu'une hypothèse. Ici, E1 exprime donc un procès que son interlocuteur peut envisager d'accomplir, mais que le locuteur ne veut pas voir réalisé ; E2 exprime alors la conséquence de ce procès, mais dans le but de créer un effet répulsif sur l'interlocuteur et donc le dissuader d'agir. Le tour est toutefois attesté en ancien français :

Tolés le moi, si m'arés mort.
(*Guillaume d'Angleterre*, v. 2484)

Le fonctionnement classique du système est détourné pour des raisons pragmatiques et expressives¹⁹⁰.

III.7.2.4. – Le système hypothétique paratactique au subjonctif

Les cas de système hypothétiques au subjonctif sont plus clairs, et semblent relever plus pertinemment de cette catégorie, même si différents critères de construction peuvent être en jeu (Glikman 2008, 236). En effet, E1 apparaît clairement comme condition d'énonciation d'E2, et aucun des deux procès ne peut apparaître seul sans mettre en péril le sens de l'énoncé :

Eüssez vus emvers lui amur,
Ne feïsez sa desonur.
(*Thomas*, v. 1723-4 ; cp. *Yvain*, v. 2066-8)

La parataxe recoupe ici exactement le fonctionnement d'un système hypothétique, véridictif chez Thomas ou purement contrefactuel dans *Yvain*, même si un autre effet de sens peut apparaître, celui de systématique irréaliste :

Doneissez lui char ou pain,
ele le manjast en vostre main.

¹⁹⁰ Je n'ai pas trouvé non plus d'occurrence du cas de figure, plus problématique, où l'impératif est « neutre » (Corminboeuf 2009b), c'est-à-dire ni réellement injonctif, ni répulsif (comme dans *Fais un pas et je tire*, où le but est d'empêcher de faire un pas) : par ex. *Va dans cette université et tu rencontreras Nigel*. Ici, il me semble, l'impératif perd totalement sa valeur injonctive (positive ou négative) et n'exprime que l'hypothèse pure : il y a synonymie presque parfaite avec le tour en *si* (*Si tu vas dans cette université, tu rencontreras Nigel*).

(*Thèbes*, v. 4610-1)

Ici, la récurrence du tour est attestée au passé (« Si on lui donnait de la viande ou du pain, elle la mangeait ») ; en revanche, c'est l'implication (expressive) du narrataire qui est irréaliste, ce qui explique sans doute l'emploi du subjonctif. Dans les deux cas, la nature même du subjonctif, qui se prête plus facilement à la subordination, rend obligatoire la création d'un lien logique entre les deux propositions, ce qui explique qu'aucune d'entre elles ne peut apparaître seule ; en cela, le tour se distingue du tour bi-assertif en français moderne, où le subjonctif ne semble pas attesté (Corminboeuf 2009b) ; le tour en ancien français n'a donc pas à être désambiguïté. Enfin, une marque distributionnelle apparaît, puisque le verbe est placé en tête (V1) (Glikman 2010, 5). Notons enfin l'extrême rareté du tour : cet élément suggère qu'il est plus expressif car plus inattendu.

Enfin, il faut noter que ce genre d'occurrences s'est lexicalisé autour de *Ne fust* + substantif / subjonctif imparfait :

Ne fuz la conscence de vus

Ja folie n'eüst entre nus.

(*Thomas*, v. 1735-6 ; cp. v. 429-30, avec un tour elliptique, 431-2, 1160-1 ; *Rou II* : 611-2 ; *Thèbes*, v. 1797-8, 2311-2 ; *Énéas*, v. 1769-72, 9638-40 ; *Béroul*, v. 421-3, 789-92, 2251-5, 2257-60 ; *Lancelot*, v. 4019-20 ; *Yvain*, v. 3913-6¹⁹¹)

On note que le tour est très figé au plan syntaxique, ce qui implique une récurrence sémantique : l'apodose postule un élément contrefactuel, dont l'existence a été empêchée par un élément nominal. Toutefois, parfois, l'élément suivant *ne fust* peut ne pas être un groupe nominal, mais un syntagme prépositionnel :

Ne fust por vos acorocier,

cist plez fust ja venduz molt chier.

(*Béroul*, v. 789-90 ; cp. *Énéas*, v. 4383-4)

Enfin, dans une occurrence, *ne fust* semble figé dans une locution conjonctive, *ne fust que* :

... petit s'en falt

que cil defors ni s'ont antré,

ne fust que cuer lor a doné

Ascanius.

¹⁹¹ *Ne fust* + GN peut intervenir comme protase dans un SH classique au subjonctif imparfait (*Énéas*, v. 1769-72 ; *Béroul*, v. 2251-5).

(*Énéas*, v. 5436-9)

Le tour semble l'équivalent de *Ne fust Ascanius, qui lor a doné cuer*. On a donc une sorte de deuxième grammaticalisation du tour, qui passe du statut de séquence figé à celui de locution. Enfin, il faut noter le cas de deux occurrences témoignant d'un figement moindre, à des degrés différents :

ne fust li cheval estorços,
molt fust fort le joust des dous.
(*Thèbes*, v. 6597-8)

Le tour est spécifique au manuscrit *S*, et semble intermédiaire entre le tour figé et la simple parataxe au subjonctif, dans la mesure où *estorços* n'est sans doute pas épithète, mais attribut. Le cas est plus net ici, du fait de la présence d'un complément d'agent :

dont fust Turnus morz a estros,
ja par sa gent ne fust rescos.
(*Énéas*, v. 5573-4)

Malgré la présence de *ne fust* ici, l'absence de groupe nominal après le tour l'exclut totalement du tour figé : il s'agit d'une simple parataxe. On note toutefois que beaucoup d'occurrences spécifiques du tour se trouvent dans *Énéas*, qui semble jouer (délibérément ?) de *ne fust* et de ses capacités de figement.

Enfin dans mon corpus, une occurrence de parataxe au futur II apparaîtrait :

Et dit : « Bien vos savroie metre,
tant me porriez vos prometre,
el droit chemin et an la voie.
(*Lancelot*, v. 613-5)

Ici, *tant* + futur II exprime nettement la condition de la réalisation du procès de la principale. L'emploi du futur II semble s'expliquer par le caractère prospectif de la suggestion : on est dans le potentiel, et non dans l'irréel. Toutefois, l'occurrence est isolée et il est difficile d'évaluer son sémantisme¹⁹².

¹⁹² Je n'ai trouvé aucune occurrence dans mon corpus d'un autre système possible, en Subjonctif imparfait / futur II (Wagner, 1939, p. 516-7).

III.7.2.5. - Un passage problématique d'Énéas

En dernier lieu, je me consacrerai à un passage difficile d'*Énéas*, qui convoque différents tours relevant de la question de la parataxe.

s'ele me demande après cui,
coment li nomerai celui
[dont ele m'a tant deveé,
qu'ele en conoisse verité ?]
El m'ocirra, mes moi que chalt ?
(*Énéas*, v. 8249-53)

S'elle me demande après qui,
comment li nommeray celui
dont elle m'a tant deveé ?
Qu'elle en connoisse verité,
el m'occira, mais moy que chaut ?
(*Énéas*, D, éd. A. Petit, v. 8311-5)

La tradition manuscrite du passage est problématique : les v. 8251-2 sont absents de *ABI* ; les v. 8249-50 le sont de *E*, et enfin *GH* réécrivent distinctement le v. 8251 (*G* : « se jo l'en conois verité », *H* : « con l'en consoitroi (?) verité »). On note d'emblée que *E*, *G* et *H* ont, chacun à leur manière, un texte incompréhensible. Quant au texte de *ABI*, l'éditeur semble ne pas le considérer comme plausible, puisqu'il comble la lacune ; J.-J. Salverda de Grave s'en explique à la p. 195 du tome 2 de son édition : le texte d'*ABI* suppose que Lavine ne termine pas sa phrase. Notons d'abord que l'aposiopèse n'est pas impossible et serait même très expressive ; mais il est aussi possible de sauver la cohérence syntaxique, en comprenant comme Ph. Logié (dont la traduction revient autant que possible au texte de *A*) *celui* comme une reprise de *cui* (« comment lui nommerais-je cet homme ? »). On est alors dans la configuration décrite plus haut de la juxtaposition d'une question rhétorique et de la conséquence de l'éventualité refusée.

Le texte de *ABI* se défend donc ; mais qu'en est-il de celui de *DF*, édité par A. Petit et auquel l'édition de J.-J. Salverda de Grave ressemble ? On voit que deux ponctuations sont proposées :

— J.-J. Salverda de Grave note que « le v. 8252 est difficile à interpréter : “si elle en connaît la vérité ?” ? Alors *que* serait la reprise de *se* du v. 8249 ». Mais le texte ne fait pas sens ; « Si elle me demande qui j'aime et qu'elle en connaît la vérité, comment le lui nommerai-je ? » Il faudrait alors, au mieux, postuler que le v. 8252 est une finale ; mais alors soit le texte présente une forme de focalisation hardie et qui force l'ordre des mots (« Si elle me demande qui j'aime, afin d'en connaître la vérité »), soit il présente une tautologie

(« comment lui donnerais-je le nom de celui qu'elle m'a tant interdit d'aimer, de sorte quelle apprenne la vérité »). Il faudrait chercher la solution ailleurs ;

– J.-J. Salverda de Grave avait déjà suggéré dans sa première édition de mettre une virgule après le v. 8252, ce vers portant alors sur le v. 8253 ; c'est ainsi que M. Thiry Stassin le traduit d'ailleurs, et A. Petit ponctue le texte de la sorte. Le sens est globalement, comme le traduit M. Thiry Stassin, « si elle connaît la vérité, elle me tuera ». Il reste à savoir comment on arrive à ce sens. Ph. Ménard (1994, 233-4) mentionne la capacité de *que* à signifier « dans ces conditions telles que », ce qui serait possible (« Dans le cas où elle apprendrait la vérité, elle me tuerait »). Mais la traduction d'A. Petit, proche du texte, suggère une autre lecture : « Qu'elle sache la vérité, elle me tuera ». Peut-on analyser le v. 8252 comme une injonction (avec la béquille *que*, ce qui serait rare, il faut le reconnaître) et donc les v. 8252-3 comme une forme d'hypothétique en parataxe (« Qu'elle apprenne la vérité ! Alors, elle me tuera »). Le fait que l'occurrence soit isolée (on a en général un impératif, et non un subjonctif injonctif) et que d'autres lectures soient possibles minore cette hypothèse ; mais si elle est validée, ce serait un cas exceptionnel dans mon corpus de parataxe avec une injonction qui perd sa valeur injonctive.

III.7.3. – SANZ ET LA NOMINALISATION DU SYSTEME HYPOTHETIQUE PAR UN SYNTAGME PREPOSITIONNEL

Lorsque le syntagme prépositionnel en *sanz* est incident à une proposition contenant un verbe à une forme virtuelle, on peut avoir un équivalent du système hypothétique avec une protase nominalisée. L'alternance entre les deux tours révèle l'équivalence du fonctionnement sémantique :

Ja pur belté qu'en li fust,
Se le nun d'Isolt n'ëost,
Ne pur le nun sanz belté,
Ne l'ouïst Tristan en volenté.
(*Thomas*, v. 405-8)

Mais, ici encore, le problème de l'analyse sémantique des tours se pose, avec par exemple le problème de la limite entre énoncé possible et énoncé générique :

« Bele amie, si est de nus :
Ne vuz sanz mei, ne mei sanz vus ! »
(*Chèvrefeuille*, v. 77-8)

Enfin, la lecture hypothétique n'est pas systématique ; elle dépend de l'incidence du groupe prépositionnel, laquelle peut évidemment varier suivant la signification générale du passage :

C'est cil qui avra l'esprevier
sanz contredit de chevalier.
(*Érec*, v. 591-2)

Les traductions sont unanimes quant à la signification du passage : « C'est celui qui aura l'épervier sans opposition », pour reprendre la traduction de P. F. Dembowski ; cette analyse est tout à fait justifiée, le vavasseur ajoutant immédiatement qu'il est sûr que personne ne revendiquera l'épervier (et ce afin de souligner à quel point la décision d'Érec est inattendue et hardie). Le groupe prépositionnel est donc incident uniquement au verbe, dont il décrit les modalités de réalisation (la capture de l'épervier se fera sans contradiction). Mais on voit bien que le couplet est ambigu en absence de contexte : le v. 592 aurait pu être incident à l'énonciation même du v. 591 et, en déterminant les conditions de sa vérité, avoir une valeur de protase (« s'il n'y a pas d'opposition, c'est celui qui aura l'épervier »)

REFERENCES DU CHAPITRE III

- Achard-Bayle, Guy (2006). « Si polysémique, si polyphonique », *Le sens et ses voix. Dialogisme et polyphonie en langue et en discours*, édité par Laurent Perrin. Metz : Université Paul Verlaine.
- (2007). « De l'extra- à l'intraprédicatif : polyvalence de Si ? », *SKY Journal of Linguistics*, 20, p. 9-34.
- (2008). « Si poly... quoi ? Pour un traitement discursif de la diversité des Si », *Discours, diachronie, stylistique du français. Etudes en hommage à Bernard Combettes*, édité par Olivier Bertrand, Sophie Prévost, et Michel Charolles, p. 55-73. Bern/Berlin/Bruxelles : P. Lang.
- (2009). « Détachement thématique et organisation en écho du texte : le cas des Si P contrastives », *Les linguistiques du détachement : actes du colloque international de Nancy, 7-9 juin 2006*, édité par Denis Apothéloz, Bernard Combettes, et Franck Neveu, p. 3-20. Bern/Berlin/Bruxelles : P. Lang.
- Adam, Jean-Michel (1991). « Si hypothétique et l'imparfait : une approche linguistique de la fictionnalité », *Langue et littérature : analyses pragmatiques et textuelles*, p. 55-96. Paris : Hachette.
- Alvarez Prendes, Emma (2010). « Les énoncés concessifs : au-delà de la morphosyntaxe et en deçà de la sémantique », *Liens linguistiques : études sur la combinatoire et la hiérarchie des composants*, édité par Camino Álvarez Castro, Flor Maria Bango de la Campa, et María Luisa Donaire, p. 57-69. Bern/Berlin/Bruxelles : P. Lang.
- Anscombre, Jean-Claude (1985). « Grammaire traditionnelle et grammaire argumentative de la concession », *Revue internationale de philosophie*, 39 (155), p. 333-49.
- (2006). « Quelques remarques sur l'existence et le fonctionnement d'un *si* concessif en français contemporain », *Dynamiques concessives. Dinamicas concesivas. Versión francesa y su traducción española*, édité par María Luisa Donaire, p. 41-74. Madrid : Arrecife.
- Aptekman, Jeanne (2006). « De la logique à la linguistique : une étude du sens de *si* ». Thèse de doctorat, Paris : EHESS. http://www.lattice.cnrs.fr/IMG/pdf/these_JAptekman-2.pdf.
- Baratin, Marc (1989). *La Naissance de la syntaxe à Rome*. Paris : Éditions de Minuit.
- Batany, Jean (1992a). « Imaginaire et grammaire du mythe : les systèmes hypothétiques chez Bérout », *Approches langagières de la société médiévale*, p. 279-90. Caen : Paradigme.
- (1992b). « Le manuscrit de Bérout : un texte difficile et un univers mental qui nous dérange », *Approches langagières de la société médiévale*, p. 47-60. Caen : Paradigme.
- (1992c). « Systèmes hypothétiques et énonciation dans Jehan et Blonde », *Approches langagières de la société médiévale*, p. 291-98. Caen : Paradigme.
- (2001). « Une troisième dimension dans le récit prospectif : la double protase chez Bérout », *Medioevo Romanzo*, 25, p. 191-211.
- Blakey, Brian (1976). « Further comments on the Text of Bérout's *Tristan* », *French Studies*, 30, p. 129-39.
- Borillo, Andrée (2001). « Le conditionnel dans la corrélation hypothétique en français », *Le conditionnel en français*, édité par Patrick Dendale et Liliane Tasmowski, p. 231-50. Metz : Université de Metz ; Paris : Klincksieck.
- Braet, Herman, et Guy Raynaud de Lage (2012). *Tristan et Iseut : poème du XII^e siècle*. Paris ; Louvain : Peeters.
- Bragantini-Maillard, Nathalie (2010). « Retour sur le tour hypothétique *qui veist* », *Linx*, 62-63, p. 181-96. doi :10.4000/link.1384.
- Bres, Jacques (2005). « L'imparfait : l'un et/ou le multiple ? A propos des imparfaits narratif et d'hypothèse », *Nouveaux développements de l'imparfait [Cahiers Chronos, 14]*, édité par Emmanuelle

- Labeau et Pierre Larrivée, p. 1-32. Amsterdam/New York : Rodopi.
- Bruña-Cuevas, M. (1989). « Changer l'appellation « style indirect libre » ? », *Romania*, 110, p. 1-39.
- Buridant, Claude (2000). *Grammaire nouvelle de l'ancien français*. Paris : SEDES.
- Caron, Jean (1979). « La compréhension d'un connecteur polysémique : la conjonction si », *Bulletin de psychologie*, 32/341, p. 791-801.
- Cerquiglini, Bernard (1981). *La parole médiévale : discours, syntaxe, texte*. Paris : Éditions de Minuit.
- Charolles, Michel, et B. Pachoud (2002). « "Si la Lorpailleuse est folle ..." et si le plus fou n'était pas celle que l'on croit », *Les analyses du discours au défi d'un dialogue romanesque : l'incipit du roman de R. Pinget, Le libera*, édité par E. Roulet et M. Burger, p. 307-50. Nancy : Presses Universitaires de Nancy.
- Combettes, Bernard, et Simone Monsonego (1983). « Un moment de la constitution du système de l'hypothèse en français : la période XIV^e-XVI^e siècles », *Verbum*, 6, p. 221-40.
- Corminboeuf, Gilles (2008). « Quand les "subordonnées" ne sont pas des "topiques" », *Actes du colloque Discourse and Grammar, Gand, 2008*. http://www2.unine.ch/files/content/sites/structuration_periodes/files/shared/new_am/46_.pdf.
- (2009a). « L'antéposition des interrogatives indirectes totales en français contemporain », *Les linguistiques du détachement : actes du colloque international de Nancy, 7-9 juin 2006*, édité par Denis Apothéloz, Bernard Combettes, et Franck Neveu, p. 203-16. Berne : P. Lang.
- (2009b). *L'expression de l'hypothèse en français. Entre hypotaxe et parataxe*. Bruxelles : De Boeck-Duculot.
- (2013). « Factualité et conditionnalité », *Modalité, évidentialité et autres friandises langagières. Mélanges offerts à Hans Kronning à l'occasion de ses soixante ans*, édité par Coco Norén, Kerstin Jonasson, et Henning Nolke, p. 41-60. Berne : Peter Lang.
- Cornulier, Benoît de (1985). *Effets de sens*. Paris : Éditions de Minuit.
- Dancygier, Barbara (1998). *Conditionals and prediction : time, knowledge, and causation in conditional constructions*. Cambridge : University Press.
- Dancygier, Barbara, et Eve Sweetser (2005). *Mental spaces in grammar : conditional constructions*. Cambridge/New-York/Melbourne : Cambridge University Press.
- Dargnat, M. (2008). « Constructionnalité des parataxes conditionnelles », *Congrès mondial de linguistique française*, p. 2455-70.
- Delaveau, Annie (1992). « Si, la syntaxe et le point de vue des positions », *La théorie d'Antoine Culioli : ouvertures et incidences : actes de la table ronde « Opérations de repérages et domaines notionnels »*, p. 107-22. Gap/Paris : Ophrys.
- Demartini, Dominique, et Yannick Mosset (2011). *Le roman de Tristan de Béroul*. Neuilly : Atlande.
- Donaire, María Luisa (1998). « La mise en scène du conditionnel ou quand le locuteur reste en coulisses », *Le Français moderne*, 66, p. 204-27.
- (2006). « Dynamiques *que*-concessives : argumentation et polyphonie », *Dinamiques concessives. Dinamicas concesivas. Versión francesa y su traducción española*, édité par María Luisa Donaire, p. 75-94. Madrid : Arrecife.
- (2011). « La (non-) prise en charge, une dynamique polyphonique. Le cas de la stratégie concessive », *La prise en charge énonciative : études théoriques et empiriques*, édité par Patrick Dendale et Danielle Coltier, p. 55-74. Bruxelles : De Boeck Duculot.
- Driessche, René van den (1949). « Sur le *De syllogismo hypothetico* de Boèce », *Methodos*, 1, p. 293-307.
- Ducrot, Oswald (1998). « Supposition et présupposition », *Dire et ne pas dire : principes de sémantique linguistique*. Paris : Hermann.
- Ewane, Christiane Félicité (2009). *Essai d'analyse du système hypothétique français : perspective guillaumienne*. Paris : l'Harmattan.
- Ewert, Alfred (1970). *The romance of Tristan. Vol. 2, Introduction, commentary*. Oxford : B. Blackwell.

- Fauconnier, Gilles (1984). *Espaces mentaux : aspects de la construction du sens dans les langues naturelles*. Paris : Éditions de minuit.
- Feuillet, Jack (1993). « L'hypothétique », *Travaux linguistiques du CERLICO*, 6, p. 67-95.
- Glikman, Julie (2008). « Les subordonnées asyndétiques en ancien français », *Actes du CMLF, 2008, Premier Congrès Mondial de Linguistique Française*, p. 225-40. EDP Sciences (www.linguistiquefrancaise.org). doi :<http://dx.doi.org/10.1051/cmlf08206>.
- (2010). « Peut-on établir des critères formels de reconnaissance de la parataxe : l'apport de l'ancien français », *La parataxe. Tome 1, Entre dépendance et intégration*, édité par Marie-José Reichler-Béguelin, Mathieu Avanzi, et Gilles Corminboeuf. Bern/Berlin/Bruxelles : P. Lang. http://sites.google.com/site/glikmanjulie/recherche/publication/Glikman_Parataxe.pdf?attre_directs=0.
- Gosselin, Laurent (1999). « Les valeurs de l'imparfait et du conditionnel dans les systèmes hypothétiques », *Cahiers Chronos*, 4, p. 29-51.
- Green-Pedersen, Niels Jørgen (1984). *The tradition of the topics in the Middle Ages : the commentaries on Aristotle's and Boethius' Topics*. München : Philosophia, 1980.
- Gregory, Stewart (1981). « Notes on the text of Beroul's *Tristan* », *French Studies*, 35, p. 1-18.
- (1982). « Remarques sur l'histoire des phrases hypothétiques commençant par si en ancien français : sous-systèmes engageant le présent et l'avenir », *Mélanges de linguistique, de littérature et de philologie médiévales, offerts à J. R. Smeets*, édité par Quirinus Ignatius Maria Mok, I. Spiele, et P.E.R. Verhuyck. Leiden.
- (1988). « Further notes on the text of Beroul's *Tristan* », *French Studies*, 42, p. 1-20 et 129-49.
- Gregory, Stewart et Claude Luttrell (1993). Édition de *Cligès* de Chrétien de Troyes. Cambridge : D. S. Brewer.
- Haillet, Pierre Patrick (2006). « Cadres hypothétiques au conditionnel et stratégie concessive », *Dynamiques concessives. Dinamicas concesivas. Versión francesa y su traducción española*, édité par María Luisa Donaire, p. 95-116. Madrid : Arrecife.
- Haiman, John (1978). « Conditionals Are Topics », *Language*, 54, p. 564-89.
- Harris, Martin B. (1986). « The historical development of si-clauses in Romance », *On conditionals*, édité par Elizabeth Closs Traugott, p. 265-84.
- Henry, Albert (1977). « Sur la juxtaposition affrontée du Realis et de l'Irrealis en ancien français », *Études de syntaxe expressive*, p. 67-74. Bruxelles : Edition de l'Université de Bruxelles.
- Holden, Anthony J. (1973). *Le Roman de Rou de Wace, vol. 3 : Introduction, notes et commentaires*. Paris : Picard-Société des Anciens Textes Français.
- Jacobi, Klaus (1988). « Logic (ii) : the later twelfth century », *A History of twelfth-century western philosophy*, édité par Peter Dronke, p. 227-51. Cambridge : Cambridge University Press.
- James-Raoul, Danièle (2012). « *Cligès* de Chrétien de Troyes. Un style atypique entre style des autres et style d'auteur », *Langue de l'autre, langue de l'auteur : affirmation d'une identité linguistique et littéraire aux XIII^e et XVI^e siècles*, édité par Marie-Sophie Masse et Anne-Pascale Pouey-Mounou. Genève : Droz.
- Jolivet, Jean (1982). *Arts du langage et théologie chez Abélard*. Paris : J. Vrin.
- Joly, Geneviève (2002). *Précis d'ancien français. Morphologie et syntaxe*. Paris : Armand Colin.
- König, Ekkhard (1986). « Conditionals, concessive conditionals and concessives : area of contrast, overlap and neutralization », *On conditionals*, édité par Elizabeth Closs Traugott, p. 229-46.
- Kronning, Hans (2009a). « Constructions conditionnelles et attitude épistémique en français, en italien et en espagnol », *Syntaxe et sémantique*, 10, p. 13-32.
- (2009b). « Polyphonie, constructions conditionnelles et discours rapporté », *Langue française*, 164, p. 97-111.
- Lanly, André (1957). « Proposition hypothétique et conditionnel », *Français moderne*, 25, p. 101-20.
- (2002). *Morphologie historique des verbes français : notions générales, conjugaisons régulières, verbes*

- irréguliers*. Paris : Champion.
- Le Goffic, Pierre (1993). *Grammaire de la phrase française*. Paris : Hachette.
- Logié, Philippe (1999). *L'Enéas, une traduction au risque de l'invention*. Paris : H. Champion.
- Lorian, Alexandre (1964). *L'expression de l'hypothèse en français moderne : antéposition et postposition*. Paris : M. J. Minard
- Magri-Mourgues, Véronique (2012). « Les phrases [si P, Q] ou la stratégie de l'alternative dans deux *Proverbes de Musset* », *L'Information grammaticale*, 135, p. 3-9.
- Marenbon, John (1997). *The philosophy of Peter Abelard*. Cambridge : Cambridge university press.
- Marnette, Sophie (1996). « Réflexions sur le discours indirect libre en français médiéval », *Romania*, 114, p. 1-49.
- Martin, Christopher J. (1983). « The *Compendium Logicae Porretanum* : A Survey of Philosophical Logic from the School of Gilbert of Poitiers », *Cahiers de l'Institut du Moyen Âge Grec et Latin*, 46, p. xviii - xlvi.
- (1987a). « Embarrassing Arguments and Surprising Conclusions in the Development of Theories of the Conditional in the Twelfth Century », *Gilbert de Poitiers et ses contemporains : aux origines de la « Logica modernorum »*, édité par Jean Jolivet et Alain de Libera, p. 377-400. Naples : Bibliopolis.
- (1987b). « Something Amazing about the Peripatetic of Pallet : Abaelard's Development of Boethius' Account of Conditional Propositions », *Argumentation*, 1, p. 419-36.
- (2004). « Logic », *The Cambridge companion to Abelard*, édité par Jeffrey E. Brower et Kevin Guilfooy, p. 158-99. Cambridge : Cambridge University Press.
- (2009). « The logical textbooks and their influence », *The Cambridge companion to Boethius*, édité par John Marenbon, p. 56-84. Cambridge : Cambridge University Press.
- Martin, Robert (1971). *Temps et aspect : essai sur l'emploi des temps narratifs en moyen français*. Paris : Klincksieck.
- (1982). « Relation concessive et univers de croyance », *Modèles linguistiques*, 4, p. 27-40.
- (1992). *Pour une logique du sens*. Paris : Presses universitaires de France.
- Ménage, René (1974). « L'atelier Bérout, ou Bérout artiste », *Romania*, 95, p. 145-98.
- Ménard, Philippe (1994). *Syntaxe de l'ancien français*. Bordeaux : Éditions Bière.
- (2001). « L'art de Bérout », *Medioevo Romano*, 25, p. 221-39.
- Merle, Jean-Marie (1999). « Genèse et interprétation des repères hypothétiques en milieu toncal – entre arbitraire et pertinence », *Linx*, 41, p. 61-74.
- Meyer, Kasja, éd. (1995). *La Copie de Guiot, fol. 79v-105r du manuscrit f.fr.794 de la Bibliothèque Nationale : « li chevaliers au lyon » de Crestien de Troyes*. Amsterdam : Rodopi.
- Micha, Alexandre (1966). *La tradition manuscrite des romans de Chrétien de Troyes*. Genève : Droz.
- Moeschler, Jacques, et Nina de Spengler (1982). « La concession ou la réfutation interdite. Approches argumentative et conversationnelle », *Cahiers de linguistique française*, 4, p. 7-36.
- Moignet, Gérard (1959a). *Essai sur le mode subjonctif en latin postclassique et en ancien français*. 2 vol. Paris : Presses universitaires de France.
- (1959b). *Les signes de l'exception dans l'histoire du français*. Genève : Droz.
- (1977). « Ancien français si/se », *Travaux de Linguistique et de Littérature*, 15, p. 267-89.
- (1978). « Si et autour de si dans Les quinze joyes de mariage », *Études romanes du Moyen-âge et de la Renaissance : mélanges d'études romanes du Moyen-âge et de la Renaissance offerts à Monsieur Jean Rychner*, édité par André Gendre, Charles-Théodore Gossen, et Goerges Straka, p. 411-25. Strasbourg : Centre de philologie et de littératures romanes.
- (1979). *Grammaire de l'ancien français : morphologie, syntaxe*. Paris : Klincksieck.
- Monte, Michèle (2009). « Si marqueur d'altérité énonciative dans les *si P* extrapredicatives non conditionnelles », *Langue française*, 163, p. 99-119.
- Morel, Mary-Annick (1980). *Étude sur les moyens grammaticaux et lexicaux propres à exprimer une concession en*

- français contemporain*. 2 vol. Lille : Atelier National de Reproduction des Thèses.
- (1996). *La concession en français*. Gap : Ophrys.
- Mosset, Yannick (à paraître). « Leïr chez Geoffroy de Monmouth et Wace : le roi et la lignée », *Le Paon d'Héra*
- (2014). « Les propositions circonstancielles en *se* dans le *Roman d'Eneas* », *L'Information grammaticale*, 143, p. 4-9.
- Muret, Ernest (1947). Édition du *roman de Tristan : poème du XI^e siècle* de Bérout, revue par L. M Defourques. Paris : Champion.
- Nguyen, Thanh-Binh (1982). « Concession et présupposition », *Modèles linguistiques*, 4, p. 81-105.
- Patard, Adeline (2006). « L'imparfait dans les phrases hypothétiques [si IMP, COND] : pour une approche aspectuo-temporelle », *Cahiers de praxématique*, 47, p. 125-48.
- Poirion, Daniel (1994). Édition de « Perceval, ou le Conte du Graal » de Chrétien de Troyes, *Oeuvres complètes*, p. 683-911. Paris : Gallimard.
- Raynaud de Lage, Guy, et Herman Braet (1989). *Tristan et Iseut : poème du XI^e siècle*. Paris/Louvain : Peeters.
- Reid, Thomas Bertram Wallace (1965). « On the text of the *Tristan* of Bérout », *Medieval miscellany presented of Eugène Vinaver*, édité par F. Whitehead, A.H. Diverres, et F. E. Sutcliff, p. 263-88. Manchester.
- (1972). *The « Tristan » of Beroul : a textual commentary*. Oxford : B. Blackwell.
- (1976). « Chrétien de Troyes and the scribe Guiot », *Medium Aevum*, 45, p. 1-19.
- Rosier-Catach, Irène (2003). « Priscien, Boèce, les *Glosulae in Priscianum*, Abélard : les enjeux des discussions autour de la notion de consignification », *Histoire Epistémologie Langage*, 25, p. 55-84.
- Sabio, Frédéric, et Marie-Noëlle Roubaud (2010). « Les Si-Constructions et la fonction sujet en français contemporain », *Congrès mondial de linguistique française*, édité par F. Neveu, V. Muni Toke, J. Durand, T. Klingler, L. Mondada, et Sophie Prévost, p. 2161-72. Paris : Institut de Linguistique Française. <http://dx.doi.org/10.1051/cmlf/2010039>.
- Sandqvist, Sven (1984). *Notes textuelles sur le « Roman de Tristan » de Bérout*. Lund : CWK Gleerup.
- Secheyaye, Albert (1905). « L'imparfait du subjonctif et ses concurrents dans les hypothétiques normales en français », *Romanische Forschungen*, 19, p. 321-406.
- Soutet, Olivier (1982). « Un aspect de l'hypothèse en ancien français : l'alternance *se/si* dans les Lais de Marie de France », *L'Information grammaticale*, 13, p. 7-9.
- (1990). *La Concession en français des origines au XVI^e siècle : Problèmes généraux, les tours prépositionnels*. Genève : Droz.
- (1992). *La concession dans la phrase complexe en français, des origines au XVI^e siècle*. Genève : Droz.
- (1993). « Assertion et hypothèse en ancien et en moyen français », *Écriture et modes de pensée au Moyen Age : VIII^e-XV^e siècles*, édité par Dominique Boutet et Laurence Harf-Lancner, p. 91-104. Paris : Presses de l'École normale supérieure.
- Specia, Anthony (2001). *Hypothetical syllogistic and Stoic logic*. Leiden ; Boston : Brill.
- Stump, Eleonore (1989). *Dialectic and its place in the development of Medieval logic*. Ithaca.
- Svensson, Maria (2013). « L'emploi concessivo-adversatif de *si* comparé à *même si* », *Modalité, évidentialité et autres friandises langagières. Mélanges offerts à Hans Kronning à l'occasion de ses soixante ans*, édité par Coco Norén, Kerstin Jonasson, et Henning Nolke, p. 41-60. Berne : Peter Lang.
- Trévisse, Anne (1999). « À propos de repérages fictifs : variété des formes et construction du sens », *Linx*, 41, p. 39-59.
- Tyssens, Madeleine (1981). « Figure de style ou faute de copiste ? Le début du fragment de Bérout », *Atti del XIV Congresso internazionale de linguistica e filologia romanza*, p. 5 :371-80. Naples et Amsterdam : G. Macchiaroli et J. Benjamins.
- Vairel, Hélène (1982). « Les phrases conditionnelles / hypothétiques en français : la valeur de *si* A, B »,

- L'Information grammaticale*, 14, p. 5-10.
- Van der Auwera, Johan (1986). « Conditionals and Speech Acts », *On conditionals*, édité par Elizabeth Closs Traugott, p. 197-214.
- Vet, Co (1981). « La notion de "monde possible" et le système temporel et aspectuel du français », *Langages*, 64, p. 109-24.
- Vet, Co, et Brigitte Kampers-Manhe (2001). « Futur simple et futur du passé : leurs emplois temporels et modaux », *Le conditionnel en français*, édité par Patrick Dendale et Liliane Tasmowski, p. 89-104. Metz : Université de Metz ; Paris : Klincksieck.
- Vetters, Carl (1999). « À propos de l'imparfait après *si* », *L'emprise du sens : structures linguistiques et interprétations : mélanges de syntaxe et de sémantique offerts à Andrée Borillo par un groupe d'amis, de collègues et de disciples*, édité par Marc Plénat, p. 337-55. Amsterdam ; Atlanta (GA) : Rodopi.
- (2001). « Le conditionnel : ultérieur du non-actuel », *Le conditionnel en français*, édité par Patrick Dendale et Liliane Tasmowski, p. 169-207. Metz : Université de Metz ; Paris : Klincksieck.
- Vogüé, Sarah de (1987a). « La conjonction *si* et la question de l'homonymie », *BULAG*, 13, p. 105-89.
- (1987b). « *Si*, la condition nécessaire et la condition suffisante », *L'implication dans les langues naturelles et dans les langages artificiels : colloque organisé par le Groupe de linguistique de l'Université des sciences humaines de Strasbourg, 5-7 décembre 1985 : actes*, édité par Martin Riegel et Irène Tamba, p. 9-21. Paris : Klincksieck.
- (1992). « *Si*, la syntaxe et le point de vue des opérations », *La théorie d'Antoine Culioli : ouvertures et incidences : actes de la table ronde « Opérations de repérages et domaines notionnels »*, p. 123-44. Gap/Paris : Ophrys.
- (1999). « Le champ des subordonnées dites conditionnelles du français : conditions, éventualités, suppositions et hypothèses », *Linx*, 41, p. 93-118.
- (2001). « L'épilangue au pied de la lettre. À propos du concept grammatical de condition », *Le Gré des langues*, 16, p. 9-47.
- (2004). « *Si*, au centre et aux marges de la condition », *L'hypothèse au miroir des langues*, édité par Cecilia Hare, p. 85-117. Paris/ Budapest/Torino : l'Harmattan.
- Wagner, Robert-Léon (1939). *Les phrases hypothétiques commençant par « si » dans la langue française, des origines à la fin du XVI^e siècle*. Paris : Droz.
- Wartburg, Walther von (1971). *Évolution et structure de la langue française*. Berne : A. Francke.
- Wimmer, Christine (1980). « Le système de *si* en français moderne. Réflexions après une soutenance », *Travaux de Linguistique et de Littérature*, 18, p. 97-117.
- (1982). « *Si* p "hypothétique" », *L'Information grammaticale*, 13, p. 10-12.
- Woledge, Brian (1986). *Commentaire sur Yvain (le Chevalier au lion) de Chrétien de Troyes. Tome I, vv. 1-3411*. Genève : Droz.
- (1988). *Commentaire sur Yvain (le Chevalier au lion) de Chrétien de Troyes. Tome II, vv. 3412-6808*. Genève : Droz.
- Zink, Gaston (1983). « Le micro-système des pronoms neutres (personnels, adverbiaux et déictiques) en ancien français d'après le *Roman de la Rose* de Guillaume de Lorris (éd. F. Lecoy, Paris, Champion, 1968) », *L'Information grammaticale*, 19, p. 25-31.
- (1989). *Morphologie du français médiéval*. Paris : Presses universitaires de France.

CONCLUSIONS DE LA PREMIERE PARTIE

Cette première partie se proposait d'aller de la langue au style ou, au moins, à l'idiolecte. L'étude linguistique s'est faite selon une vision résolument référentialiste de la langue, appuyée sur la théorie sémantico-logique des mondes possibles : le but était de dégager le sens des unités de langue étudiées à partir d'un corpus très homogène (proximité générique et faible amplitude diachronique) dont la nature oriente forcément les conclusions. À chaque fois, un noyau sémantique simple et *a priori* stable a été dégagé. Le futur exprime l'ultériorité de manière certaine, ce qui appuie la vision temporelle de ce tiroir : le locuteur présente le futur comme linéaire, la certitude situe d'emblée le procès dans m^* sans que d'autres mondes possibles ne soient directement convoqués. Le futur II se définit, pour sa part, comme l'ultérieur du non-actuel ; cela explique les deux effets de sens principaux, le « conditionnel-temps » (le repère non actuel est alors un repère passé et la concordance des temps joue) et le « conditionnel-mode » (le repère non actuel suggérant alors un futur ramifié, porteur de la valeur modale). Les relations entre les deux tiroirs sont donc complexes : le futur II temporel est un équivalent du futur sous rection syntaxique mais, dans les faits, une grande latitude est permise, sans que des effets de sens stables et récurrents puissent être dégagés. En revanche, le futur II modal et le futur temporel se répartissent l'expression de l'ultériorité, avec des points d'opposition nette (le futur exprime seul la certitude absolue, le futur II exprime seul la modalisation objective) mais aussi des points d'alternance sémantique (un même procès peut être exprimé au futur pour souligner la certitude ou au contraire au futur II pour indiquer que le locuteur le modalise de manière subjective).

La question des propositions circonstancielles en *se* est plus épineuse, puisque leur structure complexe articule différents éléments linguistiques, en l'occurrence la valeur des temps et tiroirs et celle de la conjonction *se*. Les effets de sens de cette dernière peuvent s'expliquer par l'alliance de son fonctionnement syntaxique (relation de subordination et donc de lien entre énoncés) et de sa signification (ouverture d'un monde possible) ; la racine sémantique est alors : « E1 et E2 appartiennent au même monde possible ». En

l'absence de toute détermination, un double mouvement inférentiel se produit à partir de cette racine : 1) si l'on ouvre un monde possible, c'est *a priori* un monde qui n'est pas le monde réel (sinon l'opération d'ouverture de monde semble gratuite) ; 2) si on énonce conjointement deux énoncés, c'est qu'ils ont un lien entre eux. Différents éléments cotextuels viennent alors préciser ce mouvement : l'inférence 1) est soit précisée (les tiroirs et modes employés indiquant le degré de virtualité du monde ouvert) ou éventuellement contrebalancée (dans les cas, rares mais attestés, de système assertif) ; l'inférence 2), en revanche, ne semble pas pouvoir être annulée (l'exemple boécien *Si le feu est chaud, le soleil tourne* est un pur cas théorique que personne n'aurait, je pense, l'idée de prononcer), mais le lien créé sera soit désambiguïsé par des éléments cotextuels soit sous-entendu par le contenu sémantique des propositions.

De ce point de vue, un élément doit être souligné car il me semble que mon approche essentiellement sémasiologique l'a quelque peu gommé : les types de systèmes hypothétiques traditionnellement étudiés, et qui fondent la structure de mon étude, semblent avoir une existence purement discursive. Certes, la statistique révèle que des types majoritaires se dégagent et leur étude en tant que telle est pertinente ; mais je pense qu'en langue ces types ne sont pas déterminés : ils n'apparaissent en discours que sous la pression de deux éléments linguistiques, le sens de *se* et les tiroirs et modes choisis. Les formes n'étant pas infinies, il est normal que ce soient, *in fine*, des systèmes proches qui apparaissent et que certains soient privilégiés ; mais la présence de systèmes plus rares, dont la forme est parfaitement explicable par la conjonction des deux critères, avec des nuances spécifiques, appuie mon hypothèse. En revanche, il me semble que l'usage a fini par se figer et la réduction du nombre de types possibles suggère une remontée de l'usage discursif vers la langue ; mais cette observation devrait être étayée ou infirmée par une étude diachronique sur large corpus.

Ces racines sémantiques expliquent l'investissement pragmatique et argumentatif des formes linguistiques lors du passage au discours. La description de l'ultériorité et/ou de la virtualité n'est jamais anodine et, dans le corpus, elle apparaît souvent dans des séquences argumentatives. Pour les futurs, l'exploitation pragmatique s'appuie sur différents

éléments : en termes sémantiques, la certitude du futur peut s'opposer à la modalisation du futur II (permettant d'opposer par exemple une action contrainte et une action contingente) ; en termes énonciatifs et polyphoniques, le futur II peut être exploité pour souligner l'investissement personnel du locuteur (modalisation subjective) ou un jeu polyphonique ; en termes référentiels, le fait de prédire un futur peut s'appuyer sur deux réactions émotionnelles basiques, l'envie et la répulsion, expliquant que la simple mention d'une ultériorité peut avoir une force pragmatique. Les systèmes hypothétiques, pour leur part, exploitent leur double signification virtualisante et liante. Lier deux actions est une manière forte de responsabiliser l'interlocuteur ou de le confronter à un réel cohérent, où chaque élément a des conséquences ; mais la simple étude de la concession révèle que l'inférence peut être rompue pour des raisons pragmatiques. De même, la nature liante de la conjonction *se* peut s'appuyer sur un fonctionnement polyphonique et/ou échoïque parfois polémique. Tous ces fonctionnements potentiels reposent sur un constat simple : la prédiction d'éléments ultérieurs, *a fortiori* leur prédiction complexe dans le cas des systèmes « hypothétiques », impliquent un rapport intersubjectif fort, puisque le locuteur doit justifier sa prédiction (au moins de manière implicite par le simple acte d'assertion) et que, en général, la prédiction n'est pas purement descriptive et vise à opérer une action sur l'interlocuteur.

De fait, ces formes linguistiques apparaissent comme des outils puissants et variés, exploitables dans des situations très différentes, ce qui justifie leur investissement dans un travail littéraire. Cette question a été ici essentiellement appréhendée sous l'angle discursif. Malgré son caractère polémique, le postulat d'une existence de formes marquées semble justifié à partir du moment où l'on ne postule pas l'équivalence systématique marquage = expressivité. L'expressivité est une notion complexe, sans doute purement discursive, et fondée sur des contrastes textuels ; en revanche, des formes ou des emplois marqués peuvent se dégager ; ils se démarquent par une répartition explicable sémantiquement (la répartition du futur et du futur II dans certains cas) ou par une altération de l'effet de sens par des procédés identifiés de modification. Il s'agit alors d'apporter un surplus de sens qui peut être un surplus d'effet : *a minima*, la forme signifie son marquage, mais celui-ci peut

être réactivé ou non en contexte. Enfin, le style individuel a été appréhendé dans un premier aspect, celui de l'idiolecte ; la variante idiolectale n'est jamais radicale, elle est toujours relative à d'autres œuvres ou à des récurrences statistiques (une variante idiolectale radicale serait un non-sens ou une faute de langue) ; mais l'étude a montré que ce type de variation existe sur un corpus médiéval et révèle un premier germe d'individualisation.

DEUXIEME PARTIE
LE STYLE ET L'ŒUVRE

Cette seconde partie sera consacrée à l'analyse plus proprement littéraire du corpus. Maintenant que le sens de trois des unités de langue a été dégagé, il s'agit de voir comment la notion de possible est intégrée dans les œuvres et dans quel but. La démarche sera donc différente au plan méthodologique, puisque le champ d'investigation est moins la langue que la littérature, et que l'angle s'élargit considérablement (les faits relevés étant plus nombreux et intégrés dans une analyse d'ensemble à l'échelle de l'œuvre). Les relevés ne seront donc que très ponctuellement systématiques ; les analyses, en se faisant de moins en moins descriptives et de plus en plus interprétatives, attesteront que la stylistique bascule de son appréhension linguistique à son appréhension littéraire.

La question de la singularisation de la forme linguistique sera plus prégnante dans les deux premiers chapitres de cette partie. Un premier chapitre sera consacré à l'étude des formules du possible, c'est-à-dire aux énoncés formulaires fonctionnant autour d'un des faits de langue relevant du possible que j'étudie. L'étude sera motivée par une double approche. D'un point de vue générique et historique, il semble intéressant d'étudier comment certains énoncés figés sont utilisés par le roman, que ce dernier les reprenne à des genres préexistants ou qu'il invente ses propres formules ; d'un point de vue stylistique, le cadre contraignant de la formule laisse des latitudes à l'écrivain : des phénomènes d'individualisation peuvent s'observer à cette micro-échelle. Un second chapitre sera consacré à l'emploi narratorial des formes du possible : l'acte narratif, en tant qu'acte, implique une virtualité préalable que le narrateur peut exploiter ; par ailleurs, le narrateur peut densifier sa matière en envisageant la diégèse de manière ramifiée et non linéaire : la prise en compte des possibles narratifs sera étudiée. Ces chapitres, consacrés à un ensemble finalement peu large d'occurrences, s'attacheront à déterminer la part d'héritage et la part d'exploitation personnelle dans l'utilisation des formes linguistiques ; ils relèveront d'une stylistique historique proche de la linguistique. Enfin, un troisième chapitre sera consacré

au lien entre le possible et l'action des protagonistes : le possible, présent au moins implicitement derrière tout acte, est souvent explicité par des procédés qui impliquent, *a minima*, une conception de la gestion de l'intrigue et qui peuvent avoir des enjeux d'ordre interprétatif, révélant une vision spécifique de l'action humaine. De ce point de vue, les œuvres seront souvent étudiées dans leur ensemble, considéré comme un creuset formel signifiant ; des propositions de lecture générales seront proposées, fondées sur une interprétation personnelle des romans : la stylistique pratiquée n'aura plus rien de scientifique mais suivra les critères méthodologiques de la critique littéraire. Dès lors, étant donné l'ampleur du corpus, l'analyse portera soit sur des stylèmes ponctuels jugés significatifs, soit sur des passages considérés comme représentatifs. Le caractère significatif ou représentatif étant déterminé par une appréciation purement subjective (mais, je l'espère, légitimée par les années passées à fréquenter le corpus !), l'analyse sera alors personnelle et assumée comme telle.

Avant que je me consacre à des analyses globalement qualitatives, quelques éléments purement quantitatifs méritent l'analyse¹. Mon hypothèse de départ était que le possible pouvait être lié à la naissance du roman ; j'ai donc confronté mon corpus de référence à un corpus de comparaison². Si l'on observe le nombre total d'occurrences, deux phénomènes se dégagent : 1) une progression chronologique assez nette se remarque au sein de mon corpus principal : de *Brut* à *Perceval*, on passe de manière assez linéaire de moins de vingt occurrences tous les cent vers à plus de trente : la progression semble suivre le processus de naissance du roman ; 2) cette progression ne démarque toutefois pas le genre à proprement parler, les relevés de la chanson de geste (homogènes si l'on exclut *Gormont*, formellement spécifique) et, dans une moins mesure, de l'hagiographie étant proche des œuvres intermédiaires de la progression

¹ Voir en appendice III les tableaux statistiques précis sur lesquels je m'appuie.

² Mon corpus de comparaison contient surtout des chansons de geste à peu près antérieures ou contemporaines à mon corpus. J'ai aussi inclus un sous-corpus hagiographique, représenté par deux vies de saint de Wace et une troisième, elle aussi à peu près contemporaine (la *Vie de saint Gilles*, de 1170 environ ; son écriture est sans doute influencée par le roman naissant, ce qui explique qu'il faille la considérer avec prudence dans une perspective générique). J'ai délibérément laissé de côté la *Vie de sainte Marguerite* de Wace, parce que je ne suis pas convaincu de son attribution et parce que sa tradition manuscrite rend difficile l'établissement d'un texte de travail. Enfin, j'ai pris en compte l'*Estoire des Engleis* de Gaimar en tant qu'exemple assez archaïque de chronique. Le temps m'a manqué pour prendre en compte *Philomena* ou *Guillaume d'Angleterre* ; mais le second texte n'est sans doute pas de Chrétien et la contamination hagiographie/roman est importante ; le premier texte, *Philomena*, relève d'un genre bref et il aurait été peu utile de le prendre en compte sans envisager de manière plus large les textes brefs.

chronologique (romans antiques et tristaniens) ; la statistique souligne donc bien le statut générique contestable des textes de Wace, mais aussi des romans antiques (que certains cantonnent au statut de « protoroman » : le roman n'y apparaît qu'en germe. De ce point de vue, la proximité des romans antiques et tristaniens est alors plus surprenante : le roman tristanien, apparaît, lui aussi, comme un roman en devenir. Seuls se démarquent, par leur faible nombre d'occurrences, *Gormont et Isembart* et *L'Estoire des Engleis* de Gaimar : ces deux œuvres, assez archaïques, ont une narration plus linéaire. La singularisation générique n'est pas à trouver dans des nombres globaux, donc.

En revanche, l'analyse des faits de langue spécifiques apporte plus d'enseignements et de critères distinctifs. Ainsi, parmi ces formes, l'impératif semble plus spécifique à la chanson de geste (*Gormont* excepté) : les taux, très proches dans l'épopée en décasyllabes, sont plus élevés, sauf pour le cas de Bérout ; on a ici un stylème d'œuvre assez net, soulignant le rôle de la parole performative dans ce texte et sans doute une influence épique plus nette. De même, le futur est plus représenté dans la chanson de geste, même si l'opposition est ici moins nette : *Roland* est un texte très prédictif, visiblement, et domine nettement ; deux chansons de geste (*Guillaume et le Charroi*) ont des taux élevés, mais proches de ceux de *Thèbes*, de Bérout et, chez Chrétien, de *Lancelot* et de *Perceval* (les deux romans inachevés) ; ils sont aussi légèrement supérieurs à ce que l'on trouve chez Thomas et dans *Énéas*, *Cligès* et *Yvain*. L'épopée possédant le moins de futur, le *Couronnement*, conserve des taux supérieurs à ce que l'on trouve chez Wace et dans *Érec*. Le futur permet donc de dessiner des tendances (plutôt typique de la chanson de geste, plutôt rare chez Wace) mais sans groupements sûrs (pas d'unité auctoriale chez Chrétien, ni sous-générique dans les romans antiques ou tristaniens)³.

Le futur II, en revanche, est plus typique du roman : les œuvres de Wace, Bérout et Chrétien, ainsi que l'*Énéas*, en ont plus que les épopées ; *Thèbes* se rapproche du genre épique

³ Pas non plus de groupement générique dans l'hagiographie : la *Vie de saint Nicolas* a un taux très inférieur à la *Vie de saint Gilles* et à la *Conception*. Ce qui amène deux remarques : 1) l'opposition pourrait être sous-générique, entre les biographies de saint, souvent orientées par une parole divine parlant au futur, et les recueils de miracle (ce qu'est la « vie » de saint Nicolas) où les événements sont moins annoncés et où le saint est moins piloté par Dieu ; mais seule une étude sur un corpus plus large et plus varié pourrait approfondir cette hypothèse ; 2) chez Wace, l'unité que l'on observe dans ses romans est rompue par la *Conception* ; cela est sans doute dû au caractère très prédestiné de la vie de la Vierge, laquelle, on l'a vu, obéit à des ordres et des programmes divins ; le genre (ou, au moins, la matière) prime sur l'individu, comme souvent. D'ailleurs, le taux de futur chez Wace est proche de celui de Gaimar : serait-ce un stylème du genre historiographique ?

(par prégnance de l'écriture de la chanson de geste sur ce premier roman ?) et aussi, élément surprenant, Thomas. Mais on peut se demander si la rareté du discours indirect chez cet auteur et son dialecte anglo-normand n'expliquent pas cette singularité dans le champ générique. Enfin, les systèmes hypothétiques semblent eux aussi plus représentés par le roman : hormis les œuvres de Wace en octosyllabes, le roman présente statistiquement plus de systèmes que la chanson de geste et les autres genres pris en compte. On peut même observer une forme de progression entre les sous-groupes génériques Wace/roman antique/roman tristanien ; mais Chrétien est peu homogène, avec *Érec* isolé par son taux bas (proche du *Couronnement*), un groupe *Lancelot/Perceval* qui ne rivalise pas avec les romans tristaniens, et un groupe *Cligès/Yvain* qui les dépasse largement.

Ainsi, si on considère l'opposition entre les formes plutôt épiques (futur/injonction) et les formes plutôt romanesques (futur II/systèmes hypothétiques), on se rend compte que la chanson de geste privilégie un futur linéaire et non-problématique : imposé par l'impératif ou prédit par le futur, l'avenir semble devoir se réaliser de manière presque automatique. En revanche, le roman propose une ultériorité plus ambiguë : le futur II modalise l'avenir, exprime son incertitude ou au contraire son aspect répulsif, et le système hypothétique montre sa complexité causale, puisque la prophétie est désormais conditionnée. Évidemment, il ne s'agit là que d'une analyse de chiffres bruts, sans éléments qualitatif ; par ailleurs, le critère de la syntaxe doit entrer en compte : la parataxe épique permet moins le futur II comme « futur du passé » ou les systèmes hypothétiques, qui relèvent par définition de la phrase complexe. Cette explication purement syntaxique entre en jeu, mais elle n'invalide pas l'explication idéologique : le caractère problématique du futur est justement transmis par une syntaxe plus complexe, donnant des événements un aperçu plus structuré et moins linéaire.

Enfin, l'emploi du subjonctif suggère une répartition moins homogène du corpus romanesque ; en effet, il est statistiquement sur-représenté chez Chrétien, mais uniquement chez cet auteur dans le roman ; seul *Énéas* supporte à peu près la comparaison. Wace est pour sa part proche de ce que l'on trouve dans le corpus, peu homogène de ce point de vue, de la chanson de geste, et *Thèbes* et les romans tristaniens sont largement dépassés. Ainsi, il semble que la préférence pour le futur problématique ne semble pas définir seule le roman tel que Chrétien le

synthétise : il faudrait ajouter la dimension virtualisante, alliant le futur problématique et généralité, plus typique du subjonctif.

Quant aux semi-auxiliaires, le premier élément qui saute aux yeux est la singularisation de Thomas, qui présente des taux exceptionnellement élevés ; et encore, pour *pouvoir* et *volonté*, je n'ai pas pris en compte les cas d'infinitifs substantivés... Pour le reste, si les semi-auxiliaires sont peu discriminants en termes génériques, ils méritent l'analyse. *Devoir* semble privilégié par la chanson de geste, mais dans une proportion peu déterminante ; outre le *Tristan* de Thomas, les « romans du devoir » sont le *Rou* en octosyllabes et *Cligès*, ce qui n'indique aucune singularisation auctoriale. En revanche, le sous-ensemble générico-auctorial des hagiographies de Wace se distingue par son emploi privilégié de *devoir*. *Pouvoir* est lui aussi peu catégorisant ; certes, l'hagiographie est plutôt homogène et Gaimar se singularise par son taux peu élevé ; mais le corpus épique se divise entre deux groupes *Gormont/Roland/Charroi* et *Guillaume/Couronnement*. Le premier comporte moins d'occurrences que les romans de mon corpus ; mais le second en contient autant ou plus que plusieurs romans, sans influence de sous-genre ou d'auteur (*Brut*, *Rou* en alexandrin, *Thèbes*, Bérout, *Érec*, *Perceval*) ; ainsi, dans le roman, hormis la saillance de Thomas, seuls le *Rou* en octosyllabes, *Énéas*, *Cligès*, *Lancelot* et *Yvain* se démarquent par une (légère) sur-représentation statistique. *Volonté* est un peu plus discriminant, si l'on excepte la saillance attestée dans le *Couronnement* au sein du corpus épique : dans les romans, seuls *Rou* en octosyllabes et *Thèbes* ont un taux inférieur ou proche à ceux des chansons de geste (excepté le *Couronnement*), *volonté* étant bien représenté ailleurs dans le corpus romanesque.

Ainsi, l'analyse quantitative n'est pas entièrement déterminante ; mais elle permet de dégager un certain nombre de congruences isolant le roman défini au sens large des autres genres concurrents, et elle permet de mettre en valeur des saillances statistiques notables. Elle fournit donc des premiers éléments non négligeables dans l'analyse, mais qui ne sauraient être considérés seuls : une analyse qualitative est alors nécessaire. Elle sera justement l'objet de cette partie.

Chapitre IV – FORMULES DU POSSIBLE

L'étude des formules mettant en jeu une forme linguistique liée au possible est intermédiaire entre l'étude linguistique et l'étude littéraire ; en effet, la description des éléments fixes d'une formule se fait généralement en termes syntaxiques, ce qui témoigne d'une forme de figement discursif, sinon linguistique ; mais, en même temps, l'utilisation de la formule est liée à l'expression littéraire, considérée comme une tradition discursive justifiant par son statut spécifique, la littérarité, l'existence de la formule en tant que telle. Bien plus, la formule peut être appréhendée sous l'angle littéraire non pas en tant qu'élément figé d'une tradition (un noyau invariant, récurrent, marqué par un modèle syntagmatique fixe) mais comme support de création puisque cette contrainte est souple (diverses commutations syntagmatiques sont possibles) : dans la mesure où le figement n'est pas total, la formule permet une latitude créative, ce qui relève dès lors du style, qu'un auteur se singularise par des formes spécifiques ou qu'il emploie un tour avec une signification privilégiée. Ainsi, après avoir apporté des éléments de définition sur ce qu'est une formule, j'étudierai les formules que j'ai relevées dans mon corpus, afin de déterminer cette double valeur littéraire : à la fois celle d'un invariant récurrent, actualisé par chaque occurrence de formule, qui tire donc sa valeur littéraire de la répétition d'une tradition, et celle d'une ouverture à la singularisation, la patte de l'auteur pouvant se sentir dans sa gestion des formules, ce qu'une analyse précise permettra de déceler.

IV.1. – DEFINITION

Précisons d'emblée : ces éléments de théorie restent très relatifs à mon corpus (à la fois d'œuvres et de formes syntaxiques relevées) et ne prétendent pas donner de la formule une définition définitive ; il s'agira, simplement, de dégager les critères qui m'ont permis de considérer certaines structures récurrentes comme formulaires. De fait, cette perspective écarte l'analyse des formules dans la chanson de geste (et dans l'épopée en général) et en particulier le phénomène appelé « écriture formulaire » ou « style formulaire ». Ce phénomène a été l'objet d'études et de débats depuis les travaux de Milman Parry et d'Alfred B. Lord sur les œuvres d'Homère et sur les épopées orales en général. Le style formulaire se définit par une narration

stéréotypée ayant un recours numériquement marqué à des formules, des expressions récurrentes identiques ou similaires ; il a été l'objet d'un débat dépassant de loin les études médiévales, concernant l'oralité de l'épopée, mais que l'on peut résumer drastiquement entre deux positions :

J. Rychner se fonde largement sur l'existence de ce style formulaire pour étayer sa thèse de la pure oralité originelle de la chanson de geste. Chaque jongleur puisait dans le vaste stock des formules *traditionnelles* à mesure qu'il improvisait. M. Delbouille était surtout sensible à l'importance des variantes, qui lui paraissaient de nature à brouiller la notion même de formule traditionnelle : « Chaque jongleur avait ses formules, dira-t-on ; peut-être : ou chaque poète ses façons et, après lui, chaque scribe ses manies ou ses préférences. Mais dès lors, il ne faut plus parler d'un vaste trésor de formules *traditionnelles* où chacun allait puiser, au gré de l'improvisation, à l'instant du chant »¹. (Boutet 1993, 94-5)

La question de l'oralité ou non de la chanson de geste n'est pas de mon ressort. D'autre part, une distinction nette – sur laquelle s'appuie d'ailleurs la théorie de M. Delbouille – entre les formules internes, qui sont spécifiques à une œuvre (il s'agit alors d'une contrainte que l'auteur se donne lui-même), et les formules externes, que l'on retrouve en plusieurs lieux (Zumthor 2000, 396), doit être prise en compte : mon étude ne portera ici que sur les formules externes, qui dépassent donc le réseau formulaire spécifique à un auteur ou à une œuvre² ; en effet, elles seules permettent de dégager des éléments de nature plus proprement générique ou stylistique.

Il faut dès lors définir ce qu'est une formule et ses critères d'identification. La formule, pour reprendre une terminologie issue des travaux de J.-P. Martin (1986 ; 1987 ; 1992), relève des motifs rhétoriques ; il s'agit de formes d'expression héritées que l'auteur doit (ou peut) prendre en compte au cours de son processus d'écriture. Parmi les critères d'identification, le premier et le plus évident *a priori* est celui de la récurrence : il faut qu'il y ait répétition pour qu'il y ait formule. Les formules sont d'abord des « moyens d'expression stéréotypés » (Rychner 1999, 127) ; « elles sont la cellule stéréotypée de base, le langage spécifique par lequel le cliché s'actualise » (Boutet 1993, 93). Les critères de cette stéréotypie sont généralement listés : la répétition doit se faire au niveau lexical, sémantique, syntaxique et métrique. C'est, au milieu

¹ M. Delbouille, « La chanson de geste et le livre », p. 370-1 ; dans *La Technique littéraire des chansons de geste*, Paris, Les Belles Lettres, 1959, p. 295-407

² Celui-ci peut être particulièrement dense ; certains travaux montrent que le stock de formules spécifiques à une chanson de geste peut être très étendu ; « tout cela montre que la part réservée au style propre des chansons demeure importante malgré la parenté stylistique du genre entier, due à l'emploi des formules » (Martin 1992, 197).

de nombreuses autres, ce qu'indique la définition, plus précise, de P. Imbs³ : « 1) un ensemble de vocables à sens 'plein' et la représentation d'une matière ; 2) une forme syntaxique ; 3) un rythme qui lui permet d'entrer aisément dans le décasyllabe ». En somme, chacun des éléments combinatoires à la source d'un énoncé poétique est impliqué dans la formule⁴. On serait donc tenté de s'en tenir à la première définition de P. Zumthor (2000, 107) : les formules sont des « modèles lexicaux ou syntaxiques à haut degré de prévisibilité ».

Cette définition, cependant, ne règle en rien la question de l'identification de la formule. En effet, l'étude précise de ces unités révèle qu'elles varient dans leur formulation même (Wathelet-Willem 1964) ; ainsi, la formule se définirait par un moule, stable et récurrent, mais permettant, par des commutations lexicales, métriques et syntaxiques, une certaine variabilité (Boutet 1993, 132). Toutefois, il faut arriver à faire la part de la stabilité et de la variabilité : en effet, plus le critère sera ferme dans sa définition de la stabilité, plus les critères seront nombreux et précis, et moins il y aura de formules (ce qui pourra aller à l'encontre de l'intuition même du lecteur, qui sent qu'il y a répétition, qu'il y a similarité, alors même que la formule pourra excéder un noyau trop étroit) ; à l'inverse, une définition trop souple de telle ou telle formule acceptera des réalisations qui ne s'y approchent que de trop loin (Kay 1983, 170-1), voire acceptera comme formulaire de simples schémas syntaxiques⁵. Cette tension entre la perception de schémas récurrents et leur disparition à l'analyse a été résumée, de façon un peu désabusée peut-être, par M. Rossi :

On a toujours et partout le sentiment, tout en rencontrant quantité de vers ou de tournures apparentés, qu'il existe entre eux des différences qui rendent impossible toute réduction à l'unité des diverses manières stéréotypées de dire une même chose : le style dit formulaire apparaît en somme comme une réalité extrêmement mouvante, rebutant les chercheurs qui s'efforcent à une

³ Lors de la discussion incluse dans *La Technique littéraire des chansons de geste*, Paris, Les Belles Lettres, 1959, p. 57. Cité par S. Kay (1983, 170). Voir, parmi les définitions semblables, celles de M. Parry dans *L'Épithète traditionnelle dans Homère : Essai sur un problème de style homérique*, Paris, Les Belles Lettres, 1928, p. 16, cité par M. Windelberg et D. Gary Miller (1980, 29-30) ; de J. J. Duggan (1966, 317) ; de P. Zumthor (1963, 123 ; 2000, 395).

⁴ Le critère métrique fait débat : pour E. A. Heinemann, il est essentiel dans la mesure où « la rencontre de l'idée et du mètre déclenche toujours le même réflexe linguistique » (Heinemann 1993, 309) ; à l'opposé, P. Zumthor (2000, 107) semble considérer que l'effet rythmique n'est pas systématique, même si, dans le même ouvrage, il précise que, dans le cas de la chanson de geste, la formule s'accompagne d'une contrainte rythmique spécifique, de 4 ou 6 syllabes (Zumthor 2000, 395). Plusieurs critiques ont postulé la nécessaire adéquation entre les formules et le rythme du décasyllabe césuré (Lejeune 1954, 329 ; Rychner 1999, 147) ; cependant, les travaux de J.-P. Martin (1986, 137) ont révélé qu'une même formule pouvait s'incarner dans différents schémas métriques. Le problème du rythme, à vrai dire, est moins prégnant lorsque l'on étudie un corpus romanesque, puisque l'octosyllabe n'est pas considéré comme césuré ; on verra, à l'analyse, que l'héritage du premier hémistiche épique (4 syllabes) reste prégnant, et que la formule se fonde souvent sur ce rythme ; mais celui-ci n'est en rien une contrainte et une certaine diversification est possible.

⁵ E. A. Heinemann (1993, 313) critique avec raison le choix de la part de M. Cromie de faire du schéma [substantif + verbe + complément] une formule (dans « Le style formulaire dans *Le Voyage de Charlemagne à Jérusalem et à Constantinople* (le Pèlerinage de Charlemagne) », *Revue des Langues Romanes*, 77, 1967, p. 31-54).

définition précise⁶.

Comme on le verra lors de l'analyse des formules, la définition de ce noyau ne pourra se faire qu'au cas par cas, ce qui implique une certaine imprécision épistémologique. En effet, en se fondant sur son intuition de lecteur, le chercheur pourra relever un certain nombre d'énoncés qui paraissent formulaires ; face à cette masse, il faudra alors chercher les points communs notables et déterminants, quitte à devoir écarter un certain nombre d'occurrences lors de cette opération. Non pas que ces occurrences ne soient pas formulaires ; souvent, on le verra, un continuum entre deux ou trois degrés de contrainte et de similitude pourra être établi. Ensuite, armé de cette définition, on pourra retourner au texte afin de vérifier qu'aucune occurrence n'ait échappé à la vigilance du critique. Cette méthode, sans doute trop empirique, semble être le seul moyen de satisfaire à la fois le sentiment de récurrence, et la nécessité de définir un noyau immuable et fort pour chaque formule, lui épargnant ainsi la dissolution dans la variabilité.

Quelle sera, alors, la nature des critères relevés ? Il semble qu'une attention excessive portée à une composante linguistique au détriment d'autres soit contre-productive. Ainsi, je refuserai la définition de la formule selon S. Kay (1983, 175) : « A narrative formula is a word group, based on a relation of predictability whole or partial, operating in one or more directions, between the terms that constitute it ». Il est certes intéressant d'analyser la formule en terme de prédictibilité des mots les uns par rapport aux autres, mais cette définition est trop étroite et omet un certain nombre de formules qui seront fondées sur des schémas syntaxiques. De même, J.-P. Martin (1992) prend acte de la variabilité lorsqu'il refuse de limiter la délimitation d'une formule à la simple présence de mots-clés mais, encore une fois, un noyau sémantique ne suffit pas. De même, le critère rythmique, déjà peu utile pour des textes en octosyllabes, ne se révèle pas déterminant en général dans la mesure où le rythme est donné pour tout le texte, et n'est pas spécifique à la formule ; il lui est antérieur, celle-ci doit s'y plier ; et même si les contraintes de mètre ou d'assonance expliquent les variations de surface des réalisations formulaires, il ne semble pas que le critère du rythme atteigne le noyau de la formule⁷. On admettra, dès lors, que, selon les formules, les critères syntaxiques, lexicaux et sémantiques puissent intervenir en

⁶ M. Rossi, « *Huon de Bordeaux* » et l'évolution du genre épique au XIIIe siècle, Paris, Champion, 1975, p. 173-4 ; cité par E. A. Heinemann (1993, 308).

⁷ Mais, je le répète, mes réflexions théoriques se cantonnent à ce que j'ai observé dans mon corpus.

différentes proportions.

Ainsi, la meilleure définition de la formule semble être de nature générative. Plus précisément, cette définition générative tire son origine d'une définition cognitive. M. N. Nagler⁸ définit chaque occurrence de formule comme l'allomorphe d'une formule abstraite ; celle-ci est alors une *Gestalt* préverbale et indifférenciée, c'est-à-dire une représentation encore dénuée de forme ; la *Gestalt* se définira donc par ses paramètres possibles, qui se réaliseront ou non dans chacune des occurrences. La formule se définit tout d'abord au plan psychologique, comme la perception d'une structure identifiable. Cette définition est sans doute précieuse pour déterminer le phénomène psychologique à l'origine de l'intuition de récurrence face aux formules, mais il faut admettre qu'elle est d'une totale imprécision linguistique (Windelberg et Miller 1980, 35). Le saut du psychique au linguistique a été fait par N. Andrieux-Reix (1995, 134), dans sa définition de la formule : il s'agit d'un(e) « structure (ou patron) syntactico-rythmique sous-jacent(e) à diverses réalisations “de surface” dites “expressions formulaires” ». En effet, le modèle formulaire sous-jacent à toutes les réalisations textuelles doit être défini par des critères linguistiques, en l'occurrence phonétiques, lexicaux, sémantiques, rythmiques et sémantiques (Boutet 1993, 132-3).

Mais cette définition n'est pas encore totale, dans la mesure où elle pourrait parfaitement s'adapter à toute structure linguistique. Par exemple, ce n'est pas parce qu'une formule se définira par la conjonction de critères lexicaux et syntaxiques, qu'elle se distinguera de l'expression de la volonté en ancien français, qui contient lui aussi des règles lexicales (*voloir* par exemple) et syntaxiques (la présence de l'infinitif ou d'une proposition complétive). Le nombre de traits contraignants, plus nombreux pour la formule que pour la langue, est déjà un indice. Un autre critère peut être ajouté : celui de l'expressivité. En effet, l'emploi d'une formule est systématiquement motivé par une recherche d'effet (Heinemann 1993, 309-10). Il est certes difficile de définir précisément le concept d'expressivité, et ce, d'autant plus sur un corpus d'ancien français qui ne permet pas d'utiliser le sentiment linguistique ; toutefois, certains indices permettent de différencier les énoncés marqués des énoncés non marqués et l'on considérera qu'une expression formulaire doit aussi avoir un équivalent moins marqué, plus

⁸ « Towards a Generative View of the Oral Formula », *Transactions of the American Philological Association*, 98, 1967, p. 269-311 ; cité et critiqué par M. Windelberg et D. Gary Miller (1980, 32- 6).

répandu, en langue. Mais, une fois encore, le travail du critique consistera à mettre des bornes là où il n'y a sans doute que des continuums et des nébuleuses, et il faut admettre qu'il est parfois difficile de faire la part entre une structure de langue et une structure formulaire.

Toutefois, les travaux de J.-P. Martin (1992 ; 1987) ont permis de distinguer différents types de formules et donc de mieux cerner leur fonctionnement expressif spécifique. En effet, parmi les « motifs rhétoriques » (concept plus large que celui de formule, toutefois), on peut distinguer différents types. Le motif extradiégétique concerne les cas où le récitant s'adresse au public en parlant de l'histoire ; l'expressivité réside alors dans la superposition des couples narrateur/narrataire et jongleur/public. Ensuite, on distingue deux types de motifs intradiégétiques, le motif narratif et le motif descriptif, dans lesquels l'expressivité tient au caractère stéréotypé d'un élément de narration ou de description⁹. Enfin, il existe deux types de motifs mimétiques, lyrique (d'expression des émotions) et discursif (en cas d'échange entre interlocuteurs) ; c'est sans doute pour eux que la part entre la structure de langue et la formule est la plus difficile à faire, dans la mesure où, justement, la *mimésis* porte sur une activité de langage.

motifs	énonciateur	réfèrent	message	allocutaire
extra-diégétique	récitant	message	discours	public
racontant	récitant	action	récit	public
descriptif	récitant	qualification	description	public
lyrique	personnage	énonciateur	discours	absent / énonciateur
discursif	personnage	actions	discours	personnage

Ce tableau, extrêmement intéressant – malgré un systématisme que J.-P. Martin reconnaît, certaines occurrences étant parfois difficiles à classer dans ce cadre – servira d'ailleurs de base à ma classification des formules.

Mais un deuxième critère permet d'affiner ce continuum existant entre les schémas de langue et les schémas formulaires ; en effet, les formules apparaissent comme un type de stéréotypie particulier, car littérairement marqué. Enfin et surtout, la formule est une marque de littéarité, c'est-à-dire que son existence même témoigne du caractère d'œuvre littéraire du

⁹ Mon corpus ne comporte pas de motif narratif ; en effet, ceux-ci racontent une action ayant eu lieu et excluent donc les formes syntaxiques du possible. Notons que W. M. Hackett (1973, 346) considère que la vraie formule s'intègre dans le récit, alors que la cheville (dont *foi que doi...*) n'apporte aucun élément en plus. Ces propos me semblent trop restrictifs : on verra qu'une unité *a priori* superflue peut avoir son sens en contexte et, surtout, que l'étiquetage d'une tournure comme « cheville » implique un système d'appréciations de valeur qu'il est difficile d'établir pour des œuvres aussi lointaines que les œuvres médiévales. Le schéma de J.-P. Martin, d'ailleurs, montre bien que les formules ne sont pas forcément des unités narratives.

texte dans lequel elle apparaît. Certes, la question de la littéarité se pose avec évidence pour les premières œuvres en ancien français (puisque le fait même qu'elles aient été écrites en langue vernaculaire témoigne culturellement de leur littéarité), mais rien n'empêche de voir d'autres marques de littéarité que la simple écriture. Or, N. Andrieux-Reix (1995, 133) fait de *Lors veïssiez* une « marque de diction », en référence aux théories de G. Genette (1991). Celui-ci, en effet, définit la littéarité comme l'aspect esthétique de la littérature et distingue deux régimes de littéarité, dont le régime constitutif, « garanti par un complexe d'intentions, de conventions génériques, de traditions culturelles de toutes sortes » (Genette 1991, 7). Or, la chanson de geste et le roman sont au croisement de deux critères constitutifs de littéarité, la fictionnalité (critère thématique) mais aussi les marques formelles, celles de la poésie en général, auxquelles on peut ajouter les formules ; ces marques de diction sont donc aussi des marques de l'inscription d'un genre dans une histoire littéraire, le concept de littérature étant pris au sens large :

si les constituants lexicaux, syntaxiques, rythmiques, phoniques même de la formule épique se cumulent en un résultat expressif unique, cela tient uniquement au caractère traditionnel de la formule : ce caractère et lui seul lui conférant l'existence formulaire. (Zumthor 2000)

Ainsi, E. A. Heinemann (1993, 318) lie formule et cliché dans une définition positive du cliché ; celui-ci est le rappel littéraire de la tradition ; ainsi, plus il y a de rappels de la tradition, plus il y a cliché, celui-ci n'ayant pas de valeur négative. On en déduira donc que l'inscription d'un schéma formulaire dans une histoire littéraire (son attestation continue dans le corpus) atteste de sa littéarité, puisque la formule se constitue de la sorte en rappel d'une antériorité esthétique constituée comme modèle.

Mais que l'on se rassure : le schéma définitoire de chaque formule est suffisamment ouvert pour que ses contraintes formelles admettent une part de variation et, possiblement, de création littéraire. Je tâcherai donc de définir les formules, de justifier leur classification en tant que telle, et de faire la part, dans leur fonctionnement, de ce qui relève d'un schéma constitutif figé et de ce qui est dû à la variabilité auctoriale ; bref, d'étudier comment « l'originalité se fraye le chemin à travers la stéréotypie, l'invention à travers la convention » (Drzewicka 1987, 456).

IV.2. – FORMULES EXTRADIEGETIQUES

IV.2.1. – QUE DIROIE ?

Cette formule se réalise sous deux formes reliées sans solution de continuité. Dans tous les cas, certains éléments sont communs aux deux figures :

– au plan syntaxique, il s'agit d'une interrogation comportant un verbe à la P1 et, généralement, au futur II¹⁰ ;

– au plan lexical, le verbe est un verbe méta-narratif (*dire, conter, faire conte/plait*) ;

– au plan pragmatique, il s'agit d'une question rhétorique (dont le futur II est un indice¹¹) adressée en général par le narrateur aux narrataires ou, au moins dans la situation d'énonciation fictionnelle, par le jongleur à l'auditoire ; elle concerne le choix de la matière à raconter. Une occurrence s'en distingue toutefois, dans *Yvain* (v. 5317), où la formule est utilisée en discours direct par un personnage (une prisonnière de Pesme Aventure, racontant ses mésaventures), dans une tirade narrative ; il est significatif que ce soit précisément dans le roman qui joue le plus des narrations enchâssées que cette formule extradiégétique apparaisse reprise par un personnage, qui se fait narrateur le temps de quelques vers.

Les deux types se distinguent au plan syntaxique par la nature et la fonction du terme interrogatif. Dans le premier type, celui-ci est le pronom interrogatif *que* et apparaît comme complément d'objet direct du verbe méta-narratif :

De son mantel, que vos diroie ?
(*Bérout*, v. 2884)

Ce type se divise en deux sous-types, n'ayant pas exactement la même fonction textuelle. En effet, comme dans l'exemple précédent, *dire* peut être accompagné d'un complément de propos

¹⁰ Voir toutefois p. 273 pour le stylème de manuscrit du *Brut* qui consiste à employer le futur dans ces configurations. Le futur II est presque systématiquement employé dans mes éditions de référence, si l'on considère toutefois que, à la P1, la différence entre les désinences *-ai* et *-oie* peut facilement, selon les dialectes, disparaître par les bévues d'un copiste ; mais, le *-e* final comptant généralement dans la métrique, on peut le restaurer dans les occurrences du *Roman de Thèbes* où il n'apparaît pas (*dirrei*, v. 221, 2755) surtout que le manuscrit C utilise toujours le futur II dans ces occurrences. Ainsi, la suggestion d'A. J. Holden (1973, 253) d'émender l'occurrence « que vous iroi ge plus contant » en « iroie » ne tient plus, à moins d'éditer « que vous iroi(g)e plus contant ? ». Enfin, dans une occurrence isolée du *Roman de Thèbes*, c'est le verbe *pooir* au futur qui apparaît : « De ta miere, que porrai dire ? » (v. 7009) ; cette occurrence change dans le manuscrit C : « Et ta mere, que pourra dire ? » (v. 6119). Est-ce la leçon de S qui est fautive, ou est-ce que C l'a corrigée pour éviter un verbe qui ne correspondait pas entièrement au schéma formulaire exigé ?

¹¹ Voir p. 273.

introduit par *de* thématique (ce complément pouvant aussi s'analyser comme un COI). À l'étude du corpus, on se rend compte que cette structure est utilisée uniquement dans des séquences descriptives : le tour serait « un cliché au moyen duquel l'auteur se dispense de faire une description détaillée » (Bik 1972, 35) et l'objet de la description est exprimé au moyen du groupe prépositionnel. Le pronom personnel régime COI impliquant l'interlocuteur (*vos*) peut apparaître ; il fait office de fusible rythmique, sautant si le nombre de syllabes est atteint¹² :

Que diroie de sa biauté ? Que vos diroie del mantel ?
(*Érec*, v. 437) (*Érec*, v. 6742)

Dans d'autres cas, ce groupe prépositionnel n'est pas exprimé, au profit de *en* :

Je qu'en dirreie ?
(*Thèbes*, v. 1874)

Le pronom adverbial *en* est sans doute l'équivalent anaphorique du groupe prépositionnel en *de* ; mais sa nature pronominale implique une inscription beaucoup plus forte dans le tissu narratif, dans la mesure où le pronom doit forcément avoir un antécédent intratextuel. Ce sous-type n'a pas la même fonction, puisqu'il s'insère toujours dans un passage narratif et sert donc à l'auteur à gérer l'enchaînement des événements.

Quant au second type, il présente un adverbe interrogatif homonymique du précédent, *que*, et signifie « pourquoi ». Il semble que cet emploi spécifique de *que* dérive d'ailleurs des cas où *que* était COD du verbe (Ménard 1994, 102). Cependant, cette analyse est exclue dans le tour dans la mesure où un COD apparaît systématiquement ; il s'agit d'un substantif métanarratif (*conte*, *plait* ou *chose*) toujours employé avec l'adjectif *long* :

Que vos fereie je lunc cunte ?
(*Brut*, v. 2905)

Dans un (ou deux ?) cas de figure, cependant, Chrétien désambiguïse le tour en utilisant *por coi* :

Por coi vos feroie lonc conte ?
(*Érec*, v. 1080)

L'autre occurrence présente des problèmes de tradition manuscrite :

Et que feroie ge lonc conte ?

¹² Cela semble une marge de manœuvre laissée à l'auteur, sans choix systématique : Bérout privilégie le tour avec *vos* (v. 2884, 3951) mais utilise le tour sans pronom (v. 4098) ; Chrétien à l'inverse privilégie le tour sans pronom (*Érec*, v. 93, 437, 2001 ; *Perceval*, v. 3265) mais j'ai donné un exemple du tour avec *vos*. Dans les romans antiques, chaque œuvre n'a qu'une occurrence ; avec *vos* pour *Thèbes* (v. 4174), sans pour *Énéas* (v. 4001).

(*Lancelot*, v. 1495)

Tous les éditeurs sauf A. Foulet et K. D. Uitti suivent le texte de Guiot, qui est pourtant isolé ; *TAG* ont en effet « Mes por coi feroie lonc conte ? » (d'après l'édition Foulet-Uitti) et *VE* un texte en *por coi* mais formulé différemment (*V* a la même formule que l'occurrence d'*Érec* mais *E* se singularise : « Mais por quoi vos feire lonc conte ? »). Le texte de Foulet-Uitti se défend donc, et il n'est pas impossible que Chrétien se singularise dans son emploi de la formule. Le cadre formulaire est donc relativement souple, même si le noyau sémantico-syntaxique de la formule est préservé¹³.

La continuité entre les deux formules est représentée par l'usage de Wace qui, dans le *Roman de Rou*, semble vouloir opérer un véritable travail formel de la formule afin de les synthétiser. Ce travail est annoncé par les occurrences où, grâce à l'adverbe *plus*, le premier type de la formule s'apparente au second par la mention thématique de la longueur de la narration :

Qu'en diroie ge plus ?
(*Rou II*, v. 65 ; cp. *Rou III*, v. 2987)

Mais, surtout, Wace crée des énoncés proprement amphibologiques empêchant de discriminer les deux tours :

Que vos ireie jo contant ?
(*Rou III*, v. 11345 ; cp. *Rou Ap.*, v. 601¹⁴)

Ce vers apparaît comme une formule propre à Wace, qu'il étend de façon presque identique à deux reprises :

Que vos ireie je contant e en paroles demorant ? (<i>Rou III</i> , v. 10449-50)	Que vos ireie jo contant ne par paroles demorant ? (<i>Rou III</i> , v. 11243-4)
--	---

« Que vos ireie jo contant ? » peut indifféremment être traduit par « Que continuerais-je à vous raconter ? » ou par « Pourquoi continuerai-je à vous raconter ? » ; la seconde analyse, correspondant au type 2 de la formule, est cependant appuyée par l'énoncé étendu, celui-ci n'étant plus amphibologique, « e en paroles demorant » ne pouvant régir un pronom interrogatif.

¹³ Le cadre n'est en revanche plus préservé dans « Mes por coi vos deviseroie / la pointure des dras de soie / don la chanbre estoit anbelie ? » (*Érec*, v. 5523-5). L'occurrence n'est donc pas formulaire, mais son sens est proche : on voit bien que tout est affaire de continuum et non de frontières dans l'analyse des formules.

¹⁴ La seule occurrence du tour dans le corpus de chansons de geste d'A. Petit (1985) est proche des formulations de Wace : « Que vos iroie le plet plus aloignant ? » (*La Prise d'Orange*, v. 1846). Mais la version *AB* du texte date, selon son éditeur Cl. Régner, du début du XIII^e siècle : la formule peut être issue d'une réécriture et non de l'original.

Wace se singularise en créant une version personnelle de la formule, qu'il répète, et qu'il utilise à deux reprises de façon ambiguë, ce qui témoigne d'un emploi conscient de la formule dont il synthétise les deux types.

L'étude des formules du premier type indique un certain nombre de traits de singularisation auctoriale qui ne sont pas inintéressants. Toutefois, dans la mesure où cette formule a deux sous-types syntaxiquement et fonctionnellement distincts, on peut déterminer deux modes de singularisation. Le premier se fait par choix : les auteurs des romans de *Thèbes* et d'*Énéas*, ainsi que Bérout, préfèrent tel sous-type à l'autre. Il s'agit donc d'une tendance préférentielle qui n'indique en rien une singularisation de l'écriture en elle-même. En revanche, comme on l'a vu, Wace parvient à travailler ces formules de l'intérieur afin de réorienter et leur forme et leur sens.

Ainsi, pour le type 1, on observe les singularisations suivantes.

– L'auteur du *Roman de Thèbes* privilégie le tour (*Je*) *qu'en dirreie* ?, avec apparition systématique du pronom adverbial *en*, et aléatoire du pronom personnel. Ne font exception que ces occurrences :

De la mere, que vous dirreie ?
(*Thèbes*, v. 4174)

De ta miere, que porrai dire ?
(*Thèbes*, v. 7009)

La première occurrence concerne une forme que l'on retrouvera, avec le COI antéposé ; quant à la seconde, sa forme spécifique et sa situation énonciative atypique (elle est utilisée par Ismène dans son *planctus*) font que l'on peut difficilement la ramener à la structure de la formule.

– L'auteur d'*Énéas*, Bérout et Chrétien privilégient le tour présentant un complément de propos ; Bérout se singularise en l'antéposant, ce qui crée une sorte d'extraction à gauche, peut-être emphatique :

Des chevaliers que vos diroie ?
(*Bérout*, v. 3991 ; cp. v. 2884, 4098¹⁵)

En revanche, chez Chrétien et dans *Énéas* le complément de propos apparaît toujours en fin de vers :

Que diroie de sa biauté ?

¹⁵ Au v. 3564 du roman de Bérout, c'est cependant le sous-type narratif, avec pronom adverbial *en*, qui est utilisé.

(*Érec*, v. 437 ; cp. v. 93, 2001, 6742 ; *Perceval*, v. 3265)

On note que Chrétien utilise beaucoup le tour dans sa première œuvre, puis l'abandonne complètement jusqu'à sa dernière œuvre¹⁶. Chez les trois auteurs, la question n'est que feinte, dans la mesure où elle s'insère au milieu de la description de l'objet. Il est remarquable de noter que Bérout s'interroge sur des éléments concrets (les chevaliers et, à deux reprises, des éléments de vêtements), témoignant de son goût pour les « choses » (Corbellari 2000) alors que la réflexion de l'auteur du *Roman d'Énéas* s'attache à un concept, à une abstraction, la beauté. Cet auteur arrive d'ailleurs à réactiver la formule en expliquant son interrogation méta-narrative :

Que diroie de sa bialté ?
An tot lo plus lonc jor d'esté
ne diroie ce qu'en estoit,
de la biauté que ele avoit,
ne de ses mors, de sa bonté,
qui vallent mielz que la bialté
(*Énéas*, v. 4001-6)

La description de la beauté est récusée pour deux raisons : la première est son impossibilité (on retrouve le *topos* de la beauté naturelle qui dépasse les efforts de l'art), la seconde est son utilité contestable (dans la mesure où la moralité de Camille importe plus que son apparence externe). Chrétien, pour sa part, emploie le tour pour les deux types de sujets.

– Wace, on l'a vu, se singularise par sa fusion entre les deux tours. De fait, par l'adjonction de *plus* à ce premier type, il change son emploi :

Que vus cuntereie je plus ?
(*Rou III*, v. 2987)

La formule est mise en valeur par une initiale colorée dans le manuscrit ; elle sépare donc deux masses de texte et l'interrogation a désormais une valeur non de ligature entre deux événements qui se suivent, mais de transition : arrivé à la fin d'un développement au sujet duquel il n'a plus rien à dire, l'auteur passe normalement à la suite des événements.

Quant au deuxième type, il n'est présent que dans *Thèbes*, chez Wace et chez Chrétien. On observe quelques éléments différentiels :

¹⁶ Dans l'occurrence de *Perceval* toutefois, la formule n'est pas présente chez Guiot, qui a « Ce que diroie de la nape, / legaz ne chardonax ne pape / ne manja onques sor si blanche » ; les autres manuscrits sauf *HS* (qui suppriment la formule en réécrivant indépendamment) ont « Mais que diroie de la nape » ; c'est le texte des éditions critiques et de l'édition de D. Poirion. Il faut reconnaître que le texte de *A* est isolé et que ce manuscrit n'a pas la précellence qu'il peut avoir pour d'autres œuvres de Chrétien ; mais son texte est plus original puisqu'il renouvelle la formule avec un tour syntaxique fort.

– L’auteur de *Thèbes* n’exprime jamais le pronom personnel sujet, alors que Wace le fait systématiquement. Cette distinction oblige l’auteur de *Thèbes* à trouver une syllabe de plus dans la seconde moitié du vers, soit par une forme féminine, soit par l’adverbe *plus* :

Que vous dirrei longe chose ?
(*Thèbes*, v. 221)

Que vous ferreie plus longe plait ?
(*Thèbes*, v. 10187¹⁷)

Chrétien, pour sa part, exprime le pronom sujet dans une occurrence sur quatre ; ailleurs, il comble le manque syntaxique de manière très diverse, par l’ajout de la conjonction *mais*, de l’adverbe *tot*, ou par son stylème, le tour désambiguïsant en *por coi* :

Mes que vos iroie contant ?
(*Yvain*, v. 5317)

Que vos iroie tot contant ?
(*Cligès*, v. 3199)

Por coi vos feroie lonc conte ?
(*Érec*, v. 1080)

– Wace, de plus, se singularise par un traitement différent des formules dans ses œuvres, témoignant d’un travail de singularisation plus nette. On peut en effet opposer les formules du *Roman de Brut*, stéréotypées :

Que vue fereie je lunc cunte ?
(*Brut*, v. 2905 ; cp. v. 6433, 8711)

aux formules du *Roman de Rou III* :

Que vos ireie jo contant
ne par paroles demorant ?
(*Rou III*, v. 11243-4)

Deux ajouts syntaxiques sont notables. D’une part, Wace emploie la périphrase *aller* + participe présent qui, par sa valeur durative, renforce l’adverbe *plus* et l’idée que la narration s’éternise trop ; d’autre part, le verbe *aller* régit deux compléments au sein de cette périphrase, ce qui accentue une nouvelle fois l’idée de longueur (l’expression « demorer par paroles ») et crée un

¹⁷ Mon édition de référence de *Thèbes* étant une édition très conservatrice d’un manuscrit défectueux, on est obligé de modifier mentalement le vers pour restaurer un octosyllabe, en prenant en compte l’emploi anarchique du -e final par le copiste anglo-normand. Ici, je considère qu’il faut lire *Que vous dirrei longe chose* et *Que vos ferreie plus long plet*. Manipuler ainsi le texte est certes contestable, mais les changements que je propose restaurent toujours des phrases plus satisfaisantes au plan grammatical.

rythme binaire que Wace introduit volontiers dans les formules.

Au plan de la versification, la formule indique des variations notables, mais difficiles à rattacher à un travail auctorial :

– L’auteur du *Roman de Thèbes* crée un rythme 3/5 lorsqu’il emploie le premier sous-type du type 1 :

De la mere, que vous dirreie ?
(*Thèbes*, v. 4174)

Lorsqu’il emploie le second sous-type, celui-ci peut occuper 3 syllabes (« Qu’en dirreie ? ») ou 4 (« Je qu’en dirreie ? »). Enfin, lorsqu’il emploie le type 2, il le fait selon un rythme net 4/4 :

Que vous ferreie plus longe plait ?
(*Thèbes*, v. 10187)

– L’auteur du *Roman d’Énéas*, dans sa seule occurrence citée plus haut, crée un rythme 3/5.

– Bérout crée toujours un rythme 4/4 dans le premier sous-type du type 1, mais lorsqu’il utilise le second sous-type, c’est sur un rythme dégageant l’accent sur la troisième syllabes (« Que diroie ? »).

– Chrétien fait varier les rythmes : 3/5 surtout pour le type 1, mais une occurrence en 4/4 apparaît ; pour le type 2, on a deux occurrences du rythme 5/3 et deux du rythme 4/4. La contrainte rythmique est donc assouplie au profit de la signification précise de chaque formule.

– Quant à Wace, il se singularise une nouvelle fois, dans la mesure où il semble effacer au plus le rythme de la formule :

Que vus fereie jo lunc plait ?
(*Brut*, v. 6433)

Le rythme devient atypique, dans la mesure où c’est, semble-t-il, 6/2 (même si une analyse en 4/4 reste possible). Le cas est plus net lorsque la périphrase durative empêche de couper le vers :

Que vos ireie jo contant ?
(*Rou III*, v. 11345)

On peut envisager un rythme 6/2 (« Que vos ireie jo / contant »), voire 4/4 (« Que vos irei/-e jo contant ») mais je préfère tout simplement ne pas noter de coupe dans ce vers, au vu de sa forte solidarité syntaxique.

Il reste à déterminer l’effet précis de cette formule. À vrai dire, la problématique centrale réside dans l’analyse de l’interrogation : est-elle sincère ou s’agit-il, au contraire, d’« une

tournure faussement interrogative, qui permet au narrateur, d'une part de jouer de la fonction phatique de vérification du contact avec le public, d'autre part, et sans attendre de réponse, de clore sur son sujet et de passer à autre chose » (James-Raoul 1997, 290) ? Il semble, encore une fois, que chaque type ait un sens particulier ; toutefois, on peut parfaitement admettre que, sous l'influence de la similitude formelle de ces tours, le sens de chacune déborde un peu sur les autres. Peut-on, en effet, accorder une valeur d'interrogation rhétorique aux formules du premier sous-type du type 1 ?

Des vesteüres que diroie ?
De laine i out, ce fut en fraine,
escarlate cel drap de laine.
(*Béroul*, v. 4098-100)

La formule ne sert pas ici à éviter la description ; elle a une simple fonction emphatique, de mise en avant de ce qui suit : l'auteur, feignant de s'interroger sur la meilleure façon de décrire l'objet, sous-entend que les propos qui viennent ont été soigneusement choisis. Le lecteur est donc forcé de s'attacher à eux. Le fonctionnement est à peu près identique un peu plus tôt dans le texte :

De son mantel que vos diroie ?
Ainz l'ermite, qui l'achata,
le riche fuer ne regreta.
(*Béroul*, v. 2884-6)

Ici, la formule crée un effet d'attente, qui souligne le déplacement de la description (puisque *Béroul* ne s'attache pas au manteau à proprement parler, mais à celui qui l'a acheté). Cet emploi est d'ailleurs notable, puisque l'on peut noter une sorte de rupture entre l'effet d'attente créé par la formule et le détail réaliste, voire prosaïque, censé rendre compte de la beauté du vêtement. Dans tous les cas, chez *Béroul*, la formule fonctionne comme transition : il introduit un nouvel élément dans la description (par exemple, aux v. 2884, elle permet de passer de la tunique au manteau d'Yseut). Chez *Chrétien*, la formule fonctionne de la même manière : elle sert de relance et semble un élément essentiel aux grandes descriptions, puisque dans *Érec*, qui concentre la quasi-totalité des occurrences, le tour apparaît à quatre moments charnières du récit : description d'Érec, description d'Énide, mariage, couronnement¹⁸. À une occasion au moins, le tour est utilisé avec un effet de pointe :

¹⁸ Le tour semble souligner la progression symbolique du récit, de l'individu au collectif : deux individus isolés (les deux portraits) sont amenés à former un couple (le mariage) puis l'élément unificateur du royaume (le couple de souverains). Cela souligne l'élargissement du rôle des amants et leur fonction de cohésion sociale.

Que diroie de sa biauté ?
Ce fu cele por verité
qui fu fete por esgarder,
qu'en se poïst an li mirer
aussi com an un mireor.
(*Érec*, v. 467-41)

La formule permet de conclure la longue description d'Énide (v. 402-66) :

La clôture de la description peut être acheminée à partir d'une formule qui suggère que l'on en a assez dit, voire, que la description est impossible. [...] C'est dans l'essence de la description d'être « interminable » parce qu'elle ne peut venir à bout de la réalité qu'elle est censée représenter [...] Les auteurs médiévaux l'achèvent fréquemment par une intervention personnelle, commentaire en forme de pirouette qui fait sombrer la description dans l'ineffable et permet de rejoindre immédiatement la narration. (James-Raoul 2005, 129)

Ici, la pirouette est une métaphore hyperbolique et généralisante, synthétique, venant conclure le portrait. L'ineffable n'est donc pas total, puisque Chrétien trouve encore quelque chose à dire de la beauté d'Énide. La fonction transitionnelle et emphatique de la formule acquiert cette dimension lorsque la masse verbale la précédant est plus ample que celle qui suit, et que le terme employé est général (*biauté*) et non particulier. Ainsi, cette formule témoigne d'un questionnement feint, certes, mais dont la réponse ne saurait être « rien » : l'auteur a bien quelque chose à dire, la formule n'est pas que de transition, elle est aussi de renforcement.

Le second sous-type est plus complexe dans son fonctionnement. Parfois, inséré dans une séquence narrative, il exprime plus une ligature que la stérilité créatrice de l'auteur. Ainsi, chez Bérout, il permet de lancer un nouvel épisode :

Cele nuit fu la lune dime.
Que diroie ? Li terme aprime
de soi alegier la roïne.
(*Bérout*, v. 3563-5)

Cet emploi, d'ailleurs, se retrouve aussi chez Wace, on l'a vu. Dans le *Roman de Thèbes*, il ne lie pas deux événements, mais indique la nécessité d'une conséquence :

Avant les autres premiers poie,
et Tydeüs pa nel redote :
covre sei bien et trait l'espïé,
et atent le sus en l'entré.
Je qu'en dirreie ? Entre eux deux
cops s'entredonent merveillous.
(*Thèbes*, v. 1870-5)

Au plan rythmique, le vers est structuré par un élément de quatre syllabes qui n'est pas sur le

même plan énonciatif que le reste ; cette rupture, qui apparaît comme un hoquet dans la narration, rompt ponctuellement l'enchaînement narratif simple mais il sert de ligature : aux préalables de combat succède l'échange de coups. Cependant, dans toutes les autres occurrences, il précède un adverbe intensif (*tant* surtout, une fois *tel*) et il permet donc à la fois d'exprimer une ligature narrative, mais celle-ci précède un résumé qui permet d'accélérer le rythme narratif :

Adrastus et touz sis barnages
 por lié voilent faire omenages.
 Qu'en dirrei ? Que taunt ont fait,
 que par prier, que par plait,
 que tout li pardona sis sire
 son maltalent et sa grant ire.
 (*Thèbes*, v. 2753-8 ; cp. v. 1279, 10843)

L'esthétique de la concision commence à apparaître : la formule sert à introduire une accélération du rythme narratif. Notons que la formule peut servir à intégrer un élément de résumé, de type conclusif, mais qui se démarque par une expression hyperbolique que souligne sans doute la formule :

Qui donc veïst yceux a pié,
 qui tout vestu et tout chaucié,
 saillent en l'eve jusqu'as cols ;
 nes poet tenir sages ne fols
 que el plus profond gué ne saille,
 car il crement que eawe lor faille.
 Qu'en dirreie ? Tel presse y font
 cil qui vient et cil qui vont,
 toute en perdit l'eve son cors,
 qui corut ariere a rebors.
 (*Thèbes*, v. 2373-82)

Ce n'est donc qu'avec le type 2 et, on l'a vu, l'emploi spécifique de Wace du type 1, qu'apparaît l'idée que « l'impuissance du langage [...] a tôt fait d'être reversée dans une inutilité du discours qui court-circuite tout effort de communication entre le narrateur ou le locuteur et son auditoire » (James-Raoul 1997, 290). Plus précisément, « l'irruption du discours sugg[ère] le caractère évident qu'aurait revêtu sa poursuite » (James-Raoul 1997, 291). En effet, comme l'analyse D. James-Raoul, cette formule témoigne d'un idéal de la concision né de la crainte d'épuiser la parole en l'utilisant en excès ; ses analyses montrent bien comment, sur ce point, une esthétique littéraire (voire un procédé pratique de gestion du rythme de la narration, passant plus rapidement sur l'accessoire) rejoint un grand mouvement de réflexion théologique sur les

dangers de l'abondance de parole.

Concluons donc sur cette formule. On a observé des types et sous-types qui témoignent chacun d'un fonctionnement spécifique ; on a aussi observé, ici et là, des singularisations d'auteur. Mais, pour ce qui est de l'ordre du genre, il me semble intéressant de noter la coexistence initiale entre les deux significations profondes de la formule, celle qui s'interroge sur le mot juste à intégrer dans la narration, et celle qui, au contraire, s'interroge sur l'inutilité de l'abondance de mots ; les deux formules semblent être les deux faces de la même médaille, celle du langage parfait et adéquat : sur le devant, le bon mot est à sa bonne place ; au revers, les mots inutiles sont renvoyés à un silence qu'ils ne sont pas censés quitter. Les analyses de D. James-Raoul indiquent bien dans quel idéal de concision ces formules s'inscrivent ; mais, si on remonte un peu dans le temps, on se rend compte que l'idéal de concision était, initialement, celui de la justesse.

IV.2.2. – NE SAI QUE RACONTASSE

Ne sai que jo vus acuntasse
(*Brut*, v. 3143)

Cette formule est assez peu attestée dans les romans en vers ; on en trouve uniquement une ou deux occurrences chez l'auteur du *Roman d'Énéas*, Wace, Bérout, Chrétien et peut-être Thomas ; elle est absente du *Roman de Thèbes*¹⁹. Elle se caractérise par deux éléments :

– *Ne sai*, constitué par l'adverbe de négation précédant le verbe *dire* à la P1 et renvoyant au narrateur s'adressant aux narrataires ;

– une proposition interrogative indirecte au subjonctif imparfait contenant un verbe de narration, en l'occurrence *aconter*, *raconter* ou *deviser* chez Chrétien ; si l'on accepte le verbe *dire* et le subjonctif présent, les occurrences présentes chez Thomas relèvent de ce schéma formulaire ; mais ces occurrences fonctionnent un peu différemment²⁰.

Ces formules, dans la forme canonique *Ne sai que (r)acontasse*, contiennent six syllabes ; les

¹⁹ Elle est d'ailleurs aussi rare dans la chanson de geste : dans le corpus d'A. Petit (Petit 1985, 770, 1295-303), on la trouve à deux reprises dans le *Couronnement de Louis*, et c'est tout.

²⁰ Dans *Yvain*, deux vers se distinguent aussi de ce schéma : « Ne sai que plus doie conter » (v. 2624) et « Ne sai qu'alasse demorant / a conter le duel qu'ele an fist » (v. 2912-3) ; il s'agit sans doute une manière de faire varier cette formule d'*abbreviatio*, Chrétien ayant tendance à souligner ce procédé (James-Raoul 2007, 586-98).

auteurs œuvrent diversement à intégrer cette séquence dans l’octosyllabe. L’auteur du *Roman de Thèbes* ajoute un adverbe en fin de vers :

Ne sai que acontasse plus
(*Énéas*, v. 3954)

Wace, au contraire, ajoute le pronom personnel sujet de P1 et le pronom personnel régime de P5 entre le verbe de connaissance et la proposition interrogative :

Ne sai que jo vus acuntasse
(*Brut*, v. 3143)

Quant à Bérout et Chrétien, ils opèrent une sorte de synthèse entre les deux, en intégrant à la fois un adverbe et un pronom (sujet chez Bérout, objet indirect chez Chrétien)

Ne sai que je plus racontasse
(*Bérout*, v. 365)

Ne sai que plus vos devisasse.
(*Perceval*, v. 2224)

Ainsi, chaque auteur se singularise par des détails ponctuels au sein du schéma formulaire général.

Le fonctionnement de la formule dépend de la présence ou non de l’adverbe *plus*. Seul Wace ne l’emploie pas ; la formule, apparaissant au milieu du récit d’une bataille, est donc une intervention feinte du narrateur dépassé par une matière qu’il ne parvient pas à raconter. En revanche, dans le *Roman d’Énéas* et chez Bérout, l’adverbe *plus* rappelle l’idéal de la concision évoqué à propos de la formule précédente. Ainsi, à la fin de l’énumération des troupes de Turnus, le narrateur précise :

Ne sai que acontasse plus,
car tant en asenbla Turnus,
que genz de pié que chevaliers,
qu’il an prisa set vinz milliers.
(*Énéas*, v. 3955-8)

Ici, la formule a exactement la même fonction que *Je que dirreie ?* dans le *Roman de Thèbes* : elle sert à abrégé le récit et précède un tour à la fois emphatique et synthétique en *tant... que* qui résume et achève la liste ; elle opère pareillement dans *Perceval*, mais Chrétien se démarque en ajoutant une deuxième interrogative indirecte, qui pourrait sembler être une prétérition si sa fonction n’était pas d’éviter la description topique du combat singulier :

Ne sai que plus vos devisasse

ne comant avint a chascun
ne toz les cos par un et un
(*Perceval*, v. 2224-6)

Chez Bérout, la formule a cette fonction mais est réactivée, dans la mesure où c'est Yseut qui la prend en charge et non le narrateur. La reine s'adresse alors à Brangien et lui raconte comment les amants ont dupé le roi sous le pin ; la formule permet de souligner la fonction de narratrice assumée par Yseut et souligne l'effet de répétition multipliée de l'épisode (qui apparaît narré à plusieurs reprises par des personnages).

Il reste à régler le sort des occurrences de Thomas. Celles-ci se démarquent par une forme plus libre, plus affranchie des contraintes formulaires :

Ne sai certes que jo en die
(*Thomas*, v. 497)

Hici ne sai que dire puisse
(*Thomas*, v. 1238)

Le verbe employé est *dire*, non attesté ailleurs ; bien plus bref, il oblige Thomas à ajouter des éléments afin de compléter le vers. Notamment, la seconde occurrence est précédée de l'adverbe *hici*, et un verbe modal apparaît : ces deux procédés sont spécifiques à cette occurrence. Au plan formel, Thomas ne garde que l'essentiel de la formule (*Ne sai*) et assouplit les contraintes suivies par les autres auteurs. Au plan fonctionnel, la formule apparaît non pas dans des séquences narratives, abrégées par la formules ; Thomas, au contraire, crée une syllepse en assumant au sens littéral cet aveu d'ignorance ; celui-ci intervient, alors, non pas dans des séquences narratives mais dans des moments discursifs où le narrateur avoue ne pouvoir analyser les sentiments des amants :

Hici ne sai que dire puisse,
Quel d'aus quatre a greignor angoisse,
Ne la raison dire ne sai
Por ce que esprové ne l'ai.
(*Thomas*, v. 1238-41)

L'idéal change ; ce n'est plus l'idéal de la concision qui bat en brèche le verbiage inutile. Il s'agit de l'idéal de la vérité, abandonné sans complexe par un auteur qui avoue sans détour que, n'ayant jamais éprouvé d'amour, il est incapable de hiérarchiser ou d'analyser plus en avant les émotions des protagonistes. Le dire s'arrête quand il n'y a plus rien à dire ; ce qui s'intègre à un projet esthétique et idéologique plus vaste chez Thomas : celui de présenter l'amour comme une

puissance échappant au discours, échappant à l'analyse ; cette force est telle que l'auteur échoue à en parler directement, mais ne peut évoquer que ses conséquences. Mais celles-ci sont suffisamment terribles et suffisent à mettre en garde contre tous les « engins d'amur ».

IV.2.3. – LORS VEÏSSIEZ

La veïssiez hastes baissier
et tanz gonfanons despleier,
escuz croissir, haubers fausser,
lancs brisier, tronçons voler,
tant riche coup ferir d'espee,
tante teste del bu sevrée.
(*Thèbes*, v. 3707-12)

Cette formule a déjà été l'objet d'une fort riche étude (Andrieux-Reix 1995) ; mes remarques d'ordre général ne seront donc qu'une répétition de la description qui a été faite de ce tour. En revanche, mon étude se distinguera de l'article de N. Andrieux-Reix par son approche plus axée sur la description de mon corpus. Concernant celui-ci, il faut noter que seuls l'auteur du *Roman de Thèbes*, Wace et Chrétien utilisent ce tour ; ce relevé rejoint les interrogations légitimes de N. Andrieux-Reix (1995, 143-5) sur la pertinence de la qualification d'« épique » de cette formule, que l'on retrouve dans les romans en vers, quelques romans en prose et les chroniques : en effet, si Wace et l'auteur de *Thèbes* sont les auteurs les moins démarqués de la tradition de la chanson de geste, Chrétien semble être celui qui l'est le plus.

La formule se décrit, aux plans syntaxique et fonctionnel, de la sorte (Andrieux-Reix 1995, 135-6) :

– Présence d'un élément anaphorique permettant la localisation temporelle ou causale (*La* et *donc*, pour les cas les plus représentés dans mon corpus)²¹ ;

– Verbe *veoir* ou *oïr* à la P5 du subjonctif imparfait, sans sujet exprimé. Il exprime la prise à partie d'un auditoire pluriel (la P2 est impossible), placé fictivement dans la situation où il assisterait directement à la scène décrite. L'ensemble formé par le localisateur et le verbe constitue le noyau de la formule, en ce qu'il varie le moins²².

²¹ Cet élément n'est pas forcément anaphorique : il peut s'agir d'un groupe prépositionnel, souvent complément de lieu (« as portes veïssiez tiele presse ! », *Thèbes*, v. 7421) ou de manière (« De joie veïssiez plorer », *Érec*, v. 6830).

²² Cela exclut donc une occurrence atypique de *Thèbes*, où le verbe est au futur : « Tante hante verrez bessier / et tante enseigne desploier [...] La verrez tante gante fraite / et tante bonne espee traite » (*Thèbes*, v. C3419-24). Le tour fonctionne comme notre formule, à l'exception de ce que la vision est non plus virtuelle (ce qui était pourtant logique : le

– Le verbe régit un complément, souvent des verbes à l’infinitif (l’ensemble formant une périphrase perceptive), plus rarement des groupes nominaux.

L’effet créé par la formule est double. D’une part, comme on l’a vu, l’adresse à l’auditoire permet une prise à partie qui rend plus saillant le passage raconté ; cette adresse, de plus, souligne la véracité du récit (si l’auditoire aurait pu y assister, c’est bien que l’événement a eu lieu dans le passé) et, enfin, le rappel de la situation de récitation, réelle ou fictive, crée une communauté des auditeurs partageant une même expérience artistique dont le récitant/narrateur est l’origine. D’autre part, la formule permet, souvent, de créer une description en utilisant des unités ne marquant pas le temps (le substantif et, plus souvent, l’infinitif). La lecture de la citation placée en tête de cette partie est révélatrice : la formule, lorsqu’elle emploie des infinitifs, se situe à mi-chemin entre la narration et la description. Elle a, de la narration, la référence à des événements, des procès isolables dans le temps. Cependant, les infinitifs ne sont pas à proprement parler des infinitifs de narration ; ce sont des unités servant à décrire un tableau « en action ». La valeur atemporelle spécifique de l’infinitif fait que leur succession n’est pas chronologique, mais qu’ils expriment une concomitance diffractée en petites scènes : tous les procès exprimés à l’infinitif ont lieu *en même temps*, dans le fracas de la bataille, et les actions sont simultanées. L’imparfait peut avoir la même valeur, mais l’infinitif ajoute un effet de conceptualisation de la narration, proche à la fois du nom et du verbe, qui fige l’action en un tableau rempli des détails.

Si l’on regarde plus dans le détail, on peut observer quelques constructions plus atypiques. L’élément anaphorique antéposé peut être présent sous la forme d’un simple pronom personnel :

Les veïssiez entrecombatre
(*Brut*, v. 9438)

D’autre part, le complément du verbe principal (*veïssiez / oïssiez*) peut être antéposé :

mil en veïssiez d’un aage
(*Thèbes*, v. 1263)

Il apparaît ici sous la forme du numéral *mil* mais peut aussi apparaître sous une forme adverbiale :

Maint en i peüssez veeir
Ki mainte altre quidout valeir.

spectateur ne peut voir la séquence décrite qu’en imagination) mais prospective, ce qui est pour le moins étrange. L’occurrence est un hapax et relève alors du fait de style, indubitablement.

(*Brut*, v. 10409-10)

sous une forme pronominale :

et il fu en la voie, moult le veïssiez lié
(*Rou II*, v. 3021)

mais aussi, de façon plus classique, comme un substantif :

Merveilles peüssiez veoir !
(*Brut*, v. 12016 ; cp. *Rou II*, v. 3076)

On note par ailleurs que Wace fait varier la formule par l'ajout de *pooir*.

Des tendances auctoriales se dessinent dans la réalisation du schéma formulaire : l'auteur du *Roman de Thèbes* utilise à trois reprises la structure [Substantif + *y* + *veïssiez*], tournure inconnue de Wace ; ce même auteur privilégie l'emploi de l'adverbe *la* en tête de formule (9 occurrences sur 23) alors que ce même adverbe n'apparaît qu'à deux reprises dans le *Rou II* ; Chrétien enfin utilise *Lors* en tête de formule dans deux occurrences sur trois. D'autre part, le *Roman de Thèbes* se démarque par l'utilisation marquée (9 occurrences) de l'adverbe intensif *tant*, renforçant la teneur hyperbolique de la formule ; Wace et Chrétien ne l'utilisent pas²³ :

la veïssiez tanz colps ferir,
et tant bon chevalier morir.
(*Thèbes*, v. 4866-7)

Concernant la nature que la complémentation de *veïssiez* / *oïssiez*, on note que le *Roman de Thèbes* utilise plus souvent le substantif que Wace (environ un tiers des occurrences dans *Thèbes*, contre un sixième dans *Brut* et *Rou* en octosyllabes, et un quinzième dans le *Rou* en alexandrins) ; Chrétien n'utilise, lui, que l'infinitif. Enfin, l'étude des formules peut éclairer la philologie et l'histoire des textes, dans la mesure où les deux formules utilisées dans l'épisode des jeux funéraires du manuscrit *C* du *Roman de Thèbes*, épisode absent du manuscrit *S*, donnent des schémas atypiques :

En petit d'eure en veïssiez
dis mile armez des plus proïssiez.
(*Thèbes*, *C*, v. 2607-8)

Adont veïssiez les pluseurs
apareilliez de faire jeux.

²³ Encore une fois, le corpus restreint oblige des confrontations limitées ; en l'occurrence, c'est peut-être Wace et Chrétien qui se singularisent, *tant* étant souvent utilisé avec *Lors veïssiez* (Drzewicka 1987, 450).

(*Thèbes*, C, v. 2689-90)

Cette deuxième occurrence, notamment, se singularise par l'emploi de *adont*, adverbe attesté nulle part ailleurs dans mon corpus. Cela pourrait apparaître comme un argument de plus en faveur de l'hypothèse selon laquelle l'épisode est adventice (Petit 2002).

Pour sa part, Wace se singularise par un emploi massif de *donc* et de *molt* en tête de formule (55 occurrences et 70, respectivement) ; plus précisément, Wace semble privilégier *donc* dans les deux premiers tiers du *Roman de Brut* (20 *donc* contre 4 *molt* jusqu'au v. 10100) puis *molt* (19 *molt* contre 8 *donc* à la fin du *Roman de Brut* ; 4 *donc* contre 15 *molt* dans le *Rou* en alexandrins ; 23 *donc* contre 32 *molt* dans le *Rou* en octosyllabes). Ainsi, au fil du temps, Wace privilégie un adverbe intensif à un adverbe causal ; en d'autres termes, il privilégie l'expressivité à la cohésion textuelle (*donc*, anaphorique, créait une ligature avec ce qui précède, alors que *molt* est incident à la formule et la clôt sur elle-même). Enfin, on observe qu'une nouvelle fois Wace se singularise par une prédisposition aux rythmes binaires ; ceux-ci se réalisent sous deux formes. La première consiste à coordonner les formules ; dans ce cas, *et* précède le verbe *veïssiez* ou *oïssiez* dans la deuxième occurrence :

Mult oïssiez testes croissir
E veïssiez nafrez morir.
(*Brut*, v. 4031-2 ; cp. v. 12723-6)

La seconde consiste à ajouter à un premier groupe de compléments de nature substantive un second groupe, de nature infinitive :

Dunc veïssiez grant tueïz
E merveillus deglageïz,
Ventre percier, piz enfundrer,
Testes e piz e puinz voler.
(*Brut*, v. 8513-6 ; cp. v. 12027-32, 12723-6 ; *Rou II*, v. 3240-4, 3270-6, 3899-904 ; *Rou III*, v. 1573-6)

Dans les deux cas, Wace se singularise par une attention portée à la binarité des rythmes syntaxiques.

Il aurait été intéressant d'étudier la répartition entre *veoir* et *oïr* afin de déterminer la part de la vision et de l'audition dans l'imaginaire des auteurs, qui se réaliserait selon les choix d'éléments mis en avant dans une description. Cependant, le corpus n'est pas assez vaste pour permettre une telle analyse. Tout au plus observe-t-on que Chrétien n'emploie que *veïssiez* (mais il n'y a que trois occurrences) et peut-on dégager une ligne de démarcation entre les œuvres qui

se rapprochent plus d'un dixième de *oïssiez* (*Thèbes*, 8,7 % ; *Rou* en alexandrins, 10 %) et celles qui se rapprochent plus d'un cinquième (*Brut*, 17,5 % ; *Rou* en octosyllabes, 20,3 %). La répartition n'est pas auctoriale ; toutefois, au sein du corpus de Wace, on note que l'œuvre qui se démarque est celle qui a choisi un mètre particulier. Mais ce détail est-il pertinent ?

Plus intéressante semble être l'analyse de la distribution de la formule. On note, déjà, que, pour le *Brut* et le *Rou* en octosyllabes de Wace, la formule est nettement plus présente dans la partie consacrée au personnage central de l'histoire (respectivement Arthur et Guillaume le Conquérant) : il y a 40 occurrences de la formule dans la partie arthurienne du *Brut* (v. 8541-13298) contre 22 dans le reste de l'œuvre ; soit respectivement 8 formules tous les mille vers et 2 formules tous les mille vers. L'opposition est un peu moins nette dans le *Rou III*, avec 45 formules dans la partie sur Guillaume le Conquérant (7 occurrences tous les mille vers) et 18 ailleurs (3 occurrences tous les mille vers). Deux hypothèses complémentaires peuvent expliquer cette répartition. La première indique que Wace a délibérément accentué la valeur épique de chacun de ces héros par un emploi renforcé de la formule. La seconde hypothèse est plus d'ordre narratologique : Wace s'attarde plus longtemps sur ces deux règnes, donne plus de détails ; le récit des batailles sera donc plus développée, et la formule aura plus de chances d'apparaître ; et ce, d'autant plus que cette formule constitue un bon moyen de s'attarder sur une description de combat. Ainsi, on peut supposer que c'est la volonté de Wace de s'attarder plus longtemps sur ces deux personnages qui l'a poussé (qu'il en ait eu conscience ou non) à utiliser plus souvent cette formule.

Quant au contexte d'emploi de la formule, il est très nettement guerrier dans *Thèbes* et chez Wace, et on note qu'il est intégré dans le texte « à tout moment [...] mais de préférence lorsque le récit prend un tour proprement *épique* » (Wagner 1939, 211). C'est en effet, statistiquement, le contexte de la guerre (descriptions de batailles, de troupes, de destructions, mort au combat, etc.) qui domine : 21 occurrences sur 23 dans le *Roman de Thèbes*, 52 sur 63 dans le *Roman de Brut*, 24 sur 30 dans le *Rou* en alexandrins, 55 occurrences sur 66 dans le *Rou* en octosyllabes (Wace semblant donc être un peu plus souple dans son utilisation de la formule). Dans la première moitié chronologique de notre corpus au moins, l'utilisation de la formule est bel et bien épique. On note simplement que Wace s'attarde parfois au motif de la fuite, ce que ne fait pas l'auteur du *Roman de Thèbes* :

Mult veïssiez Franceis fuïr,
es bois e es buissons tapir.
(*Rou III*, v. 4015-6 ; cp. v. 6613-6 ; *Brut*, v. 11309-12 ; *Rou II*, v. 3507-9, 3513-5)

La fête de cour est le deuxième contexte privilégié par la formule (Andrieux-Reix 1995, 135).

On trouve, en effet, une occurrence des réjouissances d'une noce dans le *Roman de Thèbes* :

Ses noeces fist a grant baudour :
la veïssiez tant juleour,
qui chantoient oue lour vieles
et oue rotes et oue harpeles.
(*Thèbes*, v. 470-4)

Le motif de la fête et de la liesse populaire se retrouve à 10 occasions dans le *Brut*, et à 2 dans le *Rou* en alexandrins ; il n'est présent dans le *Rou* en octosyllabes que lorsqu'il s'agit de funérailles :

mult oïssiez a l'enterrer
humes e femmes dementer
(*Rou III*, v. 761-2 ; cp. v. 757-8, 9241-4, 11028)

Chez Chrétien, le tour n'est jamais épique et est spécialisé dans la description, brève, des émotions manifestées ; dans *Érec*, il s'agit des larmes, mais les deux occurrences opposent les larmes de douleur collective lors du départ des amants de la cour :

Lors les veïssiez toz plorer
et demener un duel si fort
con s'il le veïssent ja mort.
(*Érec*, v. 4262-4)

aux larmes de joie des parents d'Énide lors du couronnement :

De joie veïssiez plorer
le pere et la mere Enyde.
(*Érec*, v. 6830-1)

Dans *Yvain*, au contraire, le tour décrit la fuite terrifiée des spectateurs voyant le lion se réjouir de retrouver son maître :

Lors veïssiez genz arriers treire.
(*Yvain*, v. 6452)

Alors que les occurrences d'Érec servaient à signaler le rapport entre le couple de héros et la collectivité qui réagissait à leur parcours (un emploi assez classique, somme toute), celle d'*Yvain* semble explicitement parodique ou au moins humoristique (Haidu 1972, 69), dans la mesure où la formule réactive la description épique de la fuite des ennemis (comme Wace l'emploie) mais dans un contexte qui n'est pas guerrier, afin de souligner le ridicule de cette fuite d'une masse

d'hommes face à un animal isolé²⁴.

Enfin, quelques occurrences résiduelles sont employées dans des contextes moins attendus. Dans le *Roman de Thèbes*, une seule occurrence se démarque quelque peu, puisqu'elle décrit l'activité commerciale à une des portes de Thèbes :

tanz bons draps y veïssiez pendre,
et tanz bons draps a vendre,
et Esclavons et Turs et Mors.
(*Thèbes*, v. 5678-80)

On peut cependant alléguer que le commerce est une forme d'activité collective ; la formule conserve son sens communautaire, même s'il est considérablement réorienté dans ce contexte. Quant à Wace, il utilise souvent la formule pour exprimer une réaction collective, notamment de barons, ce qui reste dans l'esprit épique :

Dunc veïssiez ces chevaliers
Ces bachelers, cez plus legiers
Ki a Walwein vunt conseillant
E a conseil li vunt preiant
Que la ou il vait, en la curt,
Face tel chose, ainz qu'il s'en turt,
Que la guerre seit comenciee,
Ki tant ad esté manaciee.
(*Brut*, v. 11677-84 ; cp. *Rou II*, v. 1684 ; *Rou III*, v. 6129-30, 7221-2, 7301-4)

En revanche, le tour est plus inattendu lorsqu'il s'agit d'une réaction individuelle qui est décrite :

Mout voïssiez Tiebaut et grater et defrire
(*Rou II*, v. 3978 ; cp. v. 3021, 4030 ; *Rou III*, v. 7063-4)

Enfin, on peut noter, pêle-mêle, ces derniers contextes, apparaissant dans le *Rou III* : une ruse (v. 2037-42), un pèlerinage (v. 3171-4), un exode (v. 3748-9) et enfin une chasse (v. 10524) ; chacun de ces contextes (hormis la ruse) peut apparaître comme une forme d'action collective qui indique que la formule implique, *a minima*, la description d'une action de groupe.

IV.2.4. - QUI VEÏST

Qui donc veïst l'ost moveir !

²⁴ Au v. 4124 de *Perceval*, le tour *Qui lors veïst* est remplacé par *Lors veïssiez* dans quatre manuscrits, *BHLT* ; *T* est le manuscrit de base de K. Busby, mais celui-ci l'émende en considérant qu'il s'agit d'une modernisation. Il faut cependant reconnaître ici avec P. Kunstmann (2012) que cette analyse est contestable, puisque le tour *Lors veïssiez* est bien attesté chez Chrétien, comme mon relevé (et n'importe quelle recherche sur texte électronique ou concordance) le montre. Je ne vois même pas en quoi le remplacement par *Lors veïssiez* moderniserait le texte, puisque *Qui veïst* ne se raréfie qu'en moyen français, même s'il est moins attesté que *Lors veïssiez* au fil des siècles (Bragantini-Maillard 2010).

(*Thèbes*, v. 2776)

La formule initiée par *Qui veïst*, qui a été l'objet d'une étude spécifique (Bragantini-Maillard 2010), est généralement considérée comme une variante de la précédente (Andrieux-Reix 1995)²⁵, les deux relevant de ce qu'A. Petit (1985, 305) appelle les « formules de visualisation épique ». Les deux formules, en effet, postulent un spectateur contrefactuel. Cependant, le fonctionnement énonciatif est très différent, la première reposant sur une prise à partie de l'interlocuteur qui devient ce spectateur imaginaire alors que la seconde ne fait que postuler un spectateur abstrait. De fait, la formule *Qui veïst* n'est pas proprement extradiégétique, puisqu'elle évoque, non pas la situation narrative, mais l'accomplissement d'une action par un sujet virtuel ; je ne l'ai classée ici que par défaut (cette formule n'est pas non plus descriptive : elle n'est qu'un support de description) et du fait de l'influence de *Lors veïssiez*.

Cette formule a deux réalisations différentes :

– Il s'agit d'une « relative hypothétique » au subjonctif, introduite par le pronom relatif autarcique indéterminé *qui*, sujet d'une périphrase perceptive constituée d'un verbe de perception (*veoir* ou moins fréquemment *oïr*) au subjonctif imparfait et en général d'un verbe à l'infinitif et ses compléments ; la relative est sujet du verbe de la proposition principale, lui-même au subjonctif imparfait :

Qui donc veïst lacier peïnon,
et enhanster ces gonfanons,
chescun sa targe embracier
et estreindre ses brans d'acier,
donc li membrast de fiere gent,
qui de combatre ount talent.
(*Thèbes*, v. 11309-14)

Comme le souligne N. Bragantini-Maillard (2010), le contenu de la principale est toujours stéréotypé : il évoque la réaction à la vision et contient donc des termes évaluatifs et affectifs. La proposition principale ne fait donc qu'explicitier ce qui restait latent dans la description.

– En l'absence d'une proposition principale, *qui* ne peut être interprété comme un relatif ;

²⁵ Dans le *Roman de Thèbes*, les trois premières occurrences de *Qui veïst* dans le manuscrit S ont été remplacées par *Lors veïssiez* dans le manuscrit C (comparer S, v. 2369 et C, v. 2285 ; S, v. 2373 et C, v. 2289 ; S, v. 2776 et C, v. 2864). Ce processus de remplacement, qui semblait systématique au début de l'œuvre, est ensuite abandonné : si deux *Qui veïst* du manuscrit S ne se retrouvent pas pour diverses raisons dans le manuscrit C, celui-ci contient une occurrence que n'a pas le manuscrit S. Il est difficile de savoir si ce remplacement témoigne d'une volonté initiale de supprimer le tour *Qui veïst*, et pourquoi un copiste aurait eu cette volonté. Pour supprimer un tour trop épique au profit d'un tour moins marqué ?

ainsi, lorsque les autres analyses sont bloquées, *qui* prend un sens exclamatif (Kunstmann 1990, 261). On a alors *Qui* exclamatif suivi de *veoir* ou *oïr* au subjonctif imparfait²⁶ ; le tour a alors une valeur exclamative (Moignet 1979, 157, 247) et ne saurait être analysé comme une « relative hypothétique » tronquée.

Cependant, ces deux tours sont très proches et semblent être de sens équivalents : aucun critère ne détermine leur répartition, d'ailleurs égale, et le tour avec proposition principale reçoit souvent une interprétation exclamative (Bragantini-Maillard 2010). Cependant, P. Kunstmann (2012) continue à opposer nettement le tour exclamatif et le tour assertif, au moins sur le plan des modalités²⁷. Étant donné la proximité des tours, il me semble légitime de considérer qu'ils ont été au moins perçus comme quasi identiques, même si une analyse syntaxique plus poussée établit des différences. Enfin, si les deux tours relèvent de l'expressivité (il s'agit d'exprimer une émotion pure), le tour purement exclamatif semble être plus fort, de par sa valeur suspensive ; mais les deux réalisations restent des « subjectivème[s] affectif[s] » et « serai[en]t la marque des textes habités par une présence narrative forte et affectivement impliquée » (Bragantini-Maillard 2010, 194).

Le tour avec une relative est présent, mais de façon très minoritaire, dans le *Roman de Thèbes* ; c'est le seul tour que l'on trouve dans le *Roman d'Énéas* ; chez Wace, à une exception près, il est uniquement utilisé. En revanche, le tour exclamatif domine dans le *Roman de Thèbes* et est seul utilisé par Bérout. Les tours se répartissent de manière équilibrée chez Chrétien (une occurrence de chaque).

Dans tous les cas, les deux tours ont une séquence commune, qui obéit au schéma suivant selon P. Kunstmann (1990, 361-2) : *Qui* + élément anaphorique (*lors, puis, donc, lui, ces*) + verbe de perception à la P3 du subjonctif imparfait. On peut apporter quelques précisions, notamment

²⁶ Mon corpus m'oblige à écarter les occurrences d'une relative seule, sans tiroir ou mode virtuel. Par exemple : « Qui ot le duel qu'il font por li » (*Bérout*, v. 1075). Cette occurrence est jugée insolite par P. Kunstmann (1990, 362) qui évoque le délabrement du manuscrit du roman de Bérout, sans toutefois se prononcer explicitement pour l'hypothèse d'une leçon fautive. Cela exclut aussi les occurrences au futur II : « Qui verroit con la bochete oevre, / Ne diroit mie que li dant / Ne fussent d'ivoire ou d'argent » (*Cligès*, v. 822-4) ; sémantiquement, le tour est proche de la formule et d'ailleurs P. Kunstmann (1990, 363-4) le prend en compte, mais il s'en distingue par l'accent mis sur la principale (souvent accessoire dans la formule, ce qui explique sa suppression possible) ; en revanche, l'emploi du futur II étant exceptionnel, le tour ne rentre pas dans le schéma formulaire. La tradition manuscrite est stable, alors même qu'il aurait été facile de normaliser la formule en transformant le futur II en subjonctif imparfait.

²⁷ Pour R.-L. Wagner (1939, 2101), la différence est chronologique et expressive : même s'il note que les trois tours sont déjà présents dans *La Chanson de Roland*, il considère que le tour *Lors veïssiez* est le plus ancien ; la relative hypothétique serait plus récente et plus expressive, par la prise à partie qu'elle implique ; quant au tour exclamatif, il aurait été construit par anacoluthe et est le dernier chaînon de la suite, au plan chronologique comme au plan expressif.

sur la question de l'élément anaphorique :

– dans le corpus, il s'agit de *donc* (dans six occurrences sur dix de *Thèbes*, dans les occurrences du *Brut* et dans une occurrence de Bérout), de *les* (dans trois occurrences de *Thèbes*) ou de *li/la* (dans deux occurrences d'*Érec*). La forme employée dans *Énéas* est *lor*, qu'il faut évidemment interpréter comme un adverbe de temps, *lors*, que l'on retrouve dans *Perceval*. Ce schéma permet de créer un groupe de quatre syllabes, ce qui donne de façon presque systématique le rythme 4/4 à l'octosyllabe²⁸.

– le corpus présente toutefois des cas où cet élément anaphorique est remplacé par un groupe nominal au cas régime, complément du verbe de perception dont l'infinitif est le deuxième complément :

Qui ces meseaus veïst soffler,
Oster chapes et desfubler !
(*Bérout*, v. 1253-4)

C'est la configuration syntaxique que l'on retrouve dans le *Rou II*. En revanche, dans une occurrence du *Roman de Thèbes* et dans celle de l'Appendice du *Roman de Rou*, le régime est postposé au verbe :

Qui veïst Grés poindre, brochier,
par pois et par vals derochier !
(*Thèbes*, v. 6344-5)

Au plan formel, on ne peut guère trouver d'autres critères de variation, à part celui de la longueur. Pour le cas où l'on a affaire à une relative hypothétique, celle-ci semble globalement plus longue que le tour exclamatif (ce qui est normal, il y a une proposition en plus). On peut cependant noter que la seule occurrence d'*Énéas* fait deux vers, celles de Chrétien 2 et 4 vers, celles de *Thèbes* 4 et 6 vers, et celles de Wace 10, 6 et 8 vers : Wace a visiblement la plume la plus agile. D'ailleurs, il a tendance à complexifier la proposition principale, en la redoublant d'un effet expressif, une concession (*Brut*, v. 6063-4), une répétition (*Brut*, v. 10033-4) ou encore une question rhétorique :

qui oïst e felon crier
et le veïst escaucherrer,
denz reguinier, braz degeter,
jambes estendre et recorber,
sovent sangloter et baillier,

²⁸ À l'exception de « qui oïst le felon crier », *Rou App.*, v. 585.

les nes fronchier, ex rouiller,
qui donc veïst, comment cuidast
que li traïstres respassast ?
(*Rou Appendice*, v. 585-92)

Quant à la variation de taille pour la proposition exclamative, elle n'est pas pertinente à étudier, le corpus étant trop hétérogène (8 occurrences de *Thèbes*, 2 de Bérout, 1 du *Rou* en alexandrins et 1 chez Chrétien).

Cette formule, et notamment le type exclamatif, est généralement considérée comme une des ressources de la chanson de geste (Ménard 1994, 89), les exemples cités étant souvent issus de la *Chanson de Roland* :

Ki lui veïst l'un geter mort sur l'autre
(*La Chanson de Roland*, v. 1341)

ou encore :

Ki puis veïst Rollant e Oliver
De lur espees ferir e capleier !
(*La Chanson de Roland*, v. 1680-1)

Cependant, cette idée est en débat : pour R.L. Wagner (1939, 211), le tour *La veïssiez* est considéré comme formule épique car il est intégré « à tout moment [...] mais de préférence lorsque le récit prend un tout proprement épique ». Cependant, P. Kunstmann (1990, 363-6) récuse cette lecture : *La veïssiez* semble d'emploi large, alors que *Qui veïst*, plus restreint, a lieu lorsque l'instance narrative est un locuteur pouvant s'adresser au public (et non « le conte »), ce qui fait que cette formule est ressentie comme plus épique. N. Bragantini-Maillard (2010), qui a exploré un corpus large, ne note aucune spécialisation générique du tour, bien au contraire ; le tour ne lui apparaît donc comme nullement épique, mais plutôt comme une marque d'oralité : cette hypothèse explique que le tour ait été l'objet d'un emploi privilégié par la chanson de geste, sans toutefois s'y limiter. Je rappelle que Nelly Andrieux-Reix (1995) avait émis des doutes quant à la valeur épique de *Lors veïssiez*, qu'elle considère comme l'équivalent de *Qui veïst*. On peut dès lors analyser notre corpus, certes plus réduit que celui de ces critiques, afin de voir ce qu'il en est.

Le *Roman de Thèbes* fournit sans doute les meilleures occurrences d'une valeur épique de ce tour, qui apparaît dans 7 occurrences sur 10 en contexte de bataille, afin de décrire des armées :

Qui les veïst par mi les prees
ferir de lances et d'espees,

joindre de dreit, poindre a travers,
et tant gesir envers,
hastes froissier et escus croistre !
(*Thèbes*, v. 6493-7)

Deux autres occurrences concernent l'épisode du ravitaillement en eau de l'armée des Grecs en marche : c'est bien toujours l'armée qui est décrite. Seule se démarque la dernière occurrence, et encore :

Qui donc veïst les tours crever
et les halz murs esgravanter,
grant dolour en peüst aveir
des granz tours qu'omme veïst cheir.
(*Thèbes*, v. 11964-7)

Même si le sentiment convoqué est la souffrance, le thème décrit est épique : c'est la destruction d'une ville.

En parallèle, les auteurs les moins épiques l'emploient peu ou jamais. Ainsi, Thomas se dispense de cette formule, ce qui peut s'analyser soit comme un refus de tout traitement épique de sa matière (ce qui lui fait éviter un arsenal formulaire lié à la chanson de geste), soit comme un refus de l'oralité. Quant à l'auteur du *Roman d'Énéas*, la seule occurrence concerne non pas un moment épique, mais le deuil des parents du jeune Pallas :

qui lor veïst cel duel mener
ne se tenist ja de plorer
(*Énéas*, v. 6373-4)

L'effet, pathétique – on le verra chez Wace –, est celui du balisage de la réception du roman.

Wace utilise le tour à cinq reprises, mais avec des particularités notables. En effet, une seule occurrence présente la relative seule :

Qui veïst lez Normanz comme braient et crient
(*Rou II*, v. 1987)

Il n'est pas anodin que cette occurrence apparaisse dans le *Rou* en alexandrins et en laisses : l'œuvre de Wace, ici, s'insère plus dans les codes épiques. Toutefois, cette occurrence renforce, non pas une scène de combat (comme souvent dans l'épopée), mais le meurtre de Guillaume Longue-Épée : elle est plus l'occasion pour Wace de souligner l'horreur du meurtre d'un souverain qu'il apprécie que de donner un relief épique à son récit.

Les autres occurrences suivent cette tendance : Wace utilise peu le tour en contexte de bataille, et s'en sert afin de baliser la réception émotionnelle de son œuvre. En effet, la présence

de la principale permet d'expliciter le sentiment du spectateur hypothétique, surtout lorsque la principale est le support d'une construction complexe emphatique :

Ki dunc oïst crier meschines
E exhalcier voiz feminines,
Palmes batre, chevuls tirer,
Peres e meres regreter,
E geter granz criz e granz plainz
E reclamer Deu e ses sainz,
Ki veïst cum eles mureient
E cum eles s'entreteneient,
Ja n'eüst le quer tant felun,
Qu'il n'en eüst compassiun.
(*Brut*, v. 6055-64²⁹)

Ici, c'est la détresse d'Ursula et des onze mille vierges qui est renforcée et non un sentiment épique. On note le redoublement de la relative (*Ki oïst... Ki veïst*) qui semble typique des rythmes binaires injectés par Wace dans les formules.

D'autre part, c'est le ridicule d'une situation qui peut être évoqué, lors de la fuite d'Ernouf :

qui lors cors et lor erres et lor ewres veïst,
et lor plors et lor plainz et lour soupirs oïst,
et come il grondilloient, volentiers s'en risist.
(*Rou II*, v. 3504-6³⁰)

Sur cinq occurrences, donc, quatre apparaissent hors d'un contexte guerrier : le tour est en passe de cesser d'être lié à l'épopée, semble-t-il. Une seule occurrence pourrait à la limite avoir un emploi épique :

Ki dunc veïst les dous vassals
Armez seeir sur lur chevaux,
Lur destriers isnels pur saillir,
Escuz lever, hanstes brandir,
Dire peüst e veir deïst
Que dous hardiz vassals veïst.
(*Brut*, v. 10029-34)

Ki dunc veïst permet d'insérer une description, *via* des infinitifs, des deux combattants ; la description de ce duel des chefs (Arthur et Frolle) est donc, à première vue, épique. Toutefois, il faut noter l'infléchissement opéré par Wace sur ce tour. D'abord, la principale porte un

²⁹ Bérout emploie une structure très similaire, mais avec le futur II, aux v. 1151-3 : « Qui voit son cors et sa fachon, / Trop par avroit le cuer felon / Qui n'en avroit de lié pitié ».

³⁰ La troisième occurrence souligne une question rhétorique : *Rou ap.*, v. 585-92.

jugement, mais le médiatise par le locuteur imaginaire (*dire peüst*) ; toutefois, Wace insiste sur la valeur de vérité de ce jugement (*e veir deüst*). Wace s'attache donc à la valeur de vérité portée sur un jugement autant qu'à ce jugement. Ensuite, le système s'intéresse aux préludes du combat, et non au duel lui-même (ce qui dévie la focalisation épique) et, surtout, il s'attache à insister sur le parallélisme entre Arthur et Frolle, parallélisme d'ailleurs très travaillé par le texte. Ainsi, à l'inverse d'une chanson de geste, Wace compare deux rois qui sont leurs propres champions (le duel ayant lieu pour décider de l'issue du combat en épargnant un siège coûteux en vies humaines) en insistant sur l'équivalence de leur valeur. L'image positive de Frolle dans le roman, mise en valeur par cette mise en équivalence avec Arthur, permet de ne pas exprimer, par ce tour *a priori* épique, un manichéisme épique.

Chez Bérout, le tour n'apparaît qu'avec une vocation parodique, toujours en lien avec la lèpre. D'abord, il sert à décrire le combat parodique des lépreux :

Qui ces meseaus veüst soffler,
Oster chapes et desfubler !
(Bérout, v. 1253-4)

« There is no doubt as to the intention of parody » (Varvaro 1972, 174) :

Ce qui (*donc*) *veüst* à valeur d'irréel est une variante impersonnelle de *la (lors) veüssiez*, formule qui apparaît si souvent dans les chansons de geste, notamment dans les descriptions de bataille. Dans l'exemple cité, il s'agit également d'un combat. Seulement, on se moque ici de personnages antipathiques, et grâce au ton quasi épique Bérout obtient un effet nettement comique. (Bik 1972, 37)

Plus loin, il décrit le comportement de Tristan déguisé :

Qui donc veüst henap casser !
(Bérout, v. 3820)

Chez Chrétien enfin, il est aussi dénué de valeur épique. Il peut souligner la manifestation d'une émotion :

Qui li veüst son grant duel fere,
ses poinz tordre, ses chevox treere,
et les lermes des ialz cheoir,
leal dame poüst veoir ;
et trop fust fel qui la veüst,
se granz pitiez ne l'an preüst.
(Érec, v. 3789-93)

On note d'ailleurs que Chrétien démonte l'emploi formulaire, puisqu'il répète *qui la veüst* au v. 3792 dans un emploi nettement moins figé, le tour ne régissant pas une enfilade d'infinifis

descriptifs, mais une seconde apodose et un jugement de valeur. Une autre occurrence décrit le déplacement de la cour arthurienne :

Qui lors veïst dras annaler,
et covertors et orelliers,
cofres anplir, trosser somiers
et chargier charretes et chars,
dont il n'ot pas a eschars,
tantes et pavellons et trez !
(*Perceval*, v. 4124-9³¹)

Ainsi, mon corpus confirme que le tour n'est pas à proprement parler épique, dans la mesure où il n'a pas de contexte d'emploi spécifique, malgré des thématiques fortes, autour des idées d'intensité émotionnelle et de rapidité (Bragantini-Maillard 2010).

IV.2.5. – SI COM IL DUT

et l'onura si come il dut
(*Thèbes*, v. 8268)

Cette formule n'est, pour certains, qu'un cliché, dans la mesure où elle complète le vers sans ajouter d'élément sémantique (Hackett 1973, 346). Peut-on balayer aussi aisément cette configuration ? Dans le roman, elle peut apparaître comme une marque de réflexion pleine, indiquant la conformité de l'action du protagoniste avec son devoir ; cette formule serait alors la marque d'une écriture cléricale (Gallais 1988). De façon plus générale, le terme de « cliché » me semble mal choisi ; je préfère, en suivant en cela E. A. Heinemann (1993, 318), utiliser ce terme en cas de renvoi à la tradition littéraire (la formule n'étant qu'un schéma rythmico-syntaxique) ; de fait, j'utiliserai plutôt le mot « cheville » pour désigner un élément métrique

³¹ Deux problèmes philologiques se posent pour ce tour ; le premier a été évoqué p. 26 ; le second concerne la délimitation du système. En effet, le texte est suivi de « uns clers sages et bien letrez / ne poïst escrire an un jor / tot le hernois et tot l'ator » (v. 4130-2). F. Lecoy, dans son édition (dont je m'écarte ici) ne met pas de ponctuation forte au v. 4126 (*trez*) et semble considérer donc que l'on a affaire à une relative hypothétique avec principale ; cette analyse est isolée cependant et A. Hilka, Ch. Méla, K. Busby et D. Poirion ponctuent avec un point ou un point d'exclamation à la fin du v. 4126, ce qui en fait un tour exclamatif (analyse que je suis). B. Woledge (1979, 52) semble privilégier la première lecture, qui « pein[t] très bien l'activité fiévreuse des gens d'Arthur » ; on pourrait regretter l'aspect quelque peu impressionniste de l'argument. À l'inverse, P. Kunstmann (2012), commentant ces vers, justifie l'analyse comme exclamative en montrant que le tour est attesté au XII^e siècle, ce dont on ne saurait douter, et en citant sa reprise dans *Floriant et Florete*. Cependant, il aurait dû noter plus explicitement que ce tour n'est pas attesté chez Chrétien ; mais il faut remarquer que celui-ci a peu d'occurrences (deux, voire trois). En revanche, deux autres arguments renforcent son analyse : 1) faire des v. 4130-2 une principale « paraît forcer le texte », ce qui est sûr, et surtout dévie de la formule, puisque la principale en général balise la réception de l'élément décrit, ce qui n'est pas le cas ici (ce qui toutefois pourrait s'analyser comme une originalité de Chrétien) ; 2) au v. 4131, soit la principale potentielle, les manuscrits *CMPQRS* ont « porroit » (et *F* « porrei »), ce qui empêche totalement de l'analyser comme la principale. Ainsi, si l'on observe la syntaxe générale de tout le passage, on a trois configurations différentes : *Qui veïst / poïst (AU)*, *Qui veïst / porroit (CMPQRS[F])*, *Lors veïssiez / poïst (BHLT)* : la lecture comme un tour avec principale n'est ainsi pertinente que dans deux manuscrits, *AU*. Elle est donc peu probable.

inutile. Or, la distinction entre la cheville et la formule relève de la perception de la valeur littéraire de l'expression figée. Ce critère, entièrement subjectif, ne me semble donc pas apte à fonder une taxinomie ; cependant, rien n'empêche, lors de l'analyse, de s'interroger sur la valeur de tel ou tel emploi, mais sûrement pas de la formule en tant que telle.

Sans doute la plasticité est-elle un meilleur argument contre sa définition en tant que formule. Plus précisément, il me semble devoir distinguer plusieurs niveaux de formule, témoignant d'un figement différent, ce qui est un bon exemple des difficultés qu'il y a à déterminer ce qu'est une formule. En effet, sous sa forme la plus stricte, la formule se définit de la sorte :

– locution comparative *si come*, constituée par l'adverbe intensif *si* et par la conjonction *come* ;

– expression pronominale du sujet, afin de saturer la zone préverbale ; le sujet est soit à la P3, soit à la P6 (il s'agit d'un commentaire du narrateur sur la conduite d'un personnage³²) ;

– verbe *devoir*, souvent au passé simple, et en emploi absolu (plus précisément, *devoir* porte de façon anaphorique sur un verbe présent en amont dans le texte, mais qui n'est pas répété).

Cette formule comporte quatre syllabes et s'intègre parfaitement au rythme de l'octosyllabe. Elle apparaît dans le *Roman de Thèbes* et chez Bérout, qui n'utilisent que le type rigide ; on la trouve aussi chez Wace et chez Chrétien (dans *Érec*, *Cligès* et *Perceval*). *Le Roman d'Énéas* n'utilise ni le type rigide, ni le type souple. Sa rigidité même empêche toute variation, à part la variation sémantique propre au verbe *devoir*, qui peut exprimer le devoir social, moral, etc. Ainsi, elle exprime souvent l'idée qu'un personnage accueille un autre avec les honneurs que leur rôle social implique, ce qui crée un vers répété par divers auteurs :

et l'onura si come il dut
(*Thèbes*, v. 8268)

E henura si cum il dut
(*Brut*, v. 14144)

L'idée de conformité se retrouve pour indiquer que les combattants suivent leur devoir ou les instructions données (*Thèbes*, v. 10686 ; *Rou III*, v. 8763) ou qu'un personnage se conforme à diverses règles, celles de sa fonction (*Érec*, v. 1982 ; *Cligès*, v. 1353), de la bienséance (*Perceval*, v. 4730) ou de ses propres habitudes (*Perceval*, v. 7246) ; enfin, Chrétien se singularise en

³² À l'exception d'une occurrence où la formule est employée par un personnage : « Tuit le sorent et lié an furent / nostre parant, si com il durent. » (*Érec*, v. 6245-6).

employant le tour pour indiquer qu'une réaction émotionnelle est conforme à ce qu'on attend des personnages :

Alys et Clygès anbedui
en firent duel si com il durent.
(*Cligès*, v. 2586-7 ; cp. *Érec*, v. 6532-3)

Ainsi, le tour n'est pas dénué de sens et certaines occurrences sont notables par leur valeur interprétative :

Quant ore fu d'aler gesir,
L'empereres, si com il dut,
La nuit avoec sa fame jut.
Si com il dut ? Ai ge menti.
(*Cligès*, v. 3290-3)

La reprise de la formule en anadiplose³³ permet la rétractation, du fait de son interrogation et de l'aveu de mensonge de la part du narrateur ; l'effet est alors double, d'abord parce que cela permet au narrateur de souligner le caractère atypique des noces d'Alix et Phénice (qui contreviennent à l'ordre que la formule est censée attester), ensuite parce que le narrateur se crée un *ethos* étrange, faussement nonchalant : on a l'impression que le narrateur a laissé échapper la formule (qui serait alors, vraiment, vue comme une cheville) mais que, se rendant compte de sa bourde, il se voit obligé de la corriger. On retrouve alors la fameuse ironie de Chrétien, qui prend ses distances (relatives) avec les formes héritées, puisqu'il joue du fait que la formule est une cheville potentielle, et qui traite sa matière avec un faux détachement. Ailleurs, le traitement de la formule est plus littéral ; chez Bérout, il indique que les propos d'Ogrin sont conformes à son statut d'ermite et son rôle de conseiller spirituel :

Ja parlera si com il doit
(*Bérout*, v. 2663)

Il ne semble pas que ces occurrences soient de l'ordre de la cheville : il y a toujours un sens même si, pour les cas du motif de l'accueil et de la bataille, celui-ci peut relever de l'évidence ; mais il n'est pas anodin pour le narrateur de préciser que l'accueil, ou le combat, se fait en conformité avec le devoir moral : le sens apologétique de l'œuvre est souligné et l'idéal social est affirmé. Chez Bérout, le tour est tout sauf une cheville : il suggère qu'Ogrin est bien le témoin privilégié de la morale religieuse de l'œuvre, et que sa capacité à pardonner et à aider les

³³ L'anadiplose est lâche ici, puisqu'il y a un vers d'écart entre la formule et sa reprise.

pécheurs relève de la vision du christianisme que Bérout soutient³⁴. Dans tous les cas, la mention du devoir permet de décrire le système idéologique du texte.

Cependant, la formule peut être assouplie ; les changements peuvent être minimes, mais ils sont si divers que les prendre en compte risque de dissoudre le noyau de la formule. Le verbe sur lequel *devoir* porte peut être explicité :

or fu rois si com il dut estre.
(*Érec*, v. 6824)

La P1 peut apparaître :

De par ton frere te desfi,
Et de par lui, si con je doi,
Semoing toz ces que je ci voi
Qu'il te lessent, et a lui veignent.
(*Cligès*, v. 2480-4)

La formule participe ici au caractère solennel du message et indique que le messager ne parle pas de lui-même mais obéit à un ordre. *Si* peut disparaître ou être remplacé par un autre élément :

Font tel joie com il devoient.
(*Lancelot*, v. 3132)

et estable tel con il dut.
(*Perceval*, v. 6281)

Différents compléments peuvent apparaître :

si boen com il le dut avoir.
(*Érec*, v. 2064)

Si com a tel besoigne doivent.
(*Cligès*, v. 3542)

Dans *Yvain*, à deux reprises, le sujet pronominal est remplacé par un nom, ce qui généralise le propos, portant désormais non pas sur un individu agissant sur son devoir, mais sur le devoir de toute une classe d'individus :

Aloie querant aventures,

³⁴ Je simplifie peut-être outrageusement la question du climat religieux du roman de Bérout ; la bibliographie à ce sujet est d'ailleurs vaste. Ainsi, P. Jonin (1958) juge Ogrin peu orthodoxe ; mais ses injonctions à la pénitence sont dans l'air du temps, même s'il n'y a pas de repentir chez les amants, qui se considèrent comme non responsables (la faute au philtre) et donc innocents (Payen 1967). La question de la responsabilité est centrale : outre l'hypothèse selon laquelle les amants n'ont plus de relations sexuelles après le mariage de Marc et Yseut et vivent donc leur amour en toute vertu (Chocheyras 1996), on a pu émettre l'idée que les amants ne sont pas coupables dans l'optique d'une morale abélardienne de l'intention (Hunt 1977), opinion qui a été contestée, pour des raisons plutôt formelles d'ailleurs : l'influence d'Abélard est sans doute très indirecte et relève d'un climat moral général (Payen 1992) ; ce débat a pu être tranché par une troisième voie soit en supposant un silence de Dieu pour garantir l'idée évangélique de Charité (Dussol 1993), soit en postulant que Bérout a moins cherché à fournir des clés de lecture stables qu'à présenter dans toute sa complexité un problème à la fois légal, moral et théologique qui faisait débat à l'époque, l'adultère (Bennett 1996).

Armez de totes armeüres,
Si come chevaliers doit estre.
(*Yvain*, v. 175-7)

Enfin, un élément essentiel peut disparaître au profit d'un autre, par exemple le pronom personnel sujet :

et a ceste joie reçoivent
lor seignor, si con feire doivent.
(*Yvain*, v. 2359-60)

Bref, la formule peut varier dans sa configuration syntaxique et énonciative (elle n'est plus limitée au discours narratorial) ; en revanche, deux éléments lexico-sémantiques demeurent, à savoir la présence d'une proposition comparative et de l'auxiliaire de modalité *devoir*. De fait, le cadre génératif devient nettement moins contraignant : la formule est encore aisément identifiable lorsqu'un seul élément commute par rapport au noyau, comme dans certains exemples ci-dessus ; mais, évidemment, plus il y a d'éléments changeant par rapport au noyau, plus il est légitime de se demander s'il est encore pertinent de parler de formule : les occurrences, que l'on trouve chez Wace, Thomas et Chrétien, sont si diverses que le noyau formulaire est réduit à une définition minimale qui peut parfaitement se retrouver réalisée par hasard. On mesure évidemment la différence qu'il y a entre *si come il dut* et :

Con l'en doit amer son ami.
(*Cligès*, v. 6638)

Le problème est que, entre ces deux pôles, il y a quantité de possibilités de commutation et qu'il est difficile de déterminer quand on quitte le schéma formulaire ou non. D'où mon choix, parfaitement contestable, de relever deux niveaux différents : un noyau extrêmement fixe, un schéma particulièrement souple (comparative contenant *devoir*), dénué de contraintes distributionnelles mais qui a le même sens que le noyau fixe ; entre ces deux niveaux, il n'y a qu'une continuité de situations, parmi lesquelles il est impossible de trancher, mais qui me semblent perceptibles comme formulaires³⁵. L'utilisation n'est dans ce cas plus limitée à la simple normale sociale ou morale. On retrouve, certes, le motif de l'accueil :

e li ducs li fist tel honur
cum il dut faire a tel seignur

³⁵ Notons une nouvelle fois à quel point l'étude est tributaire du corpus et de la statistique ; par exemple, l'occurrence en *tel com il dut* (*Perceval*, v. 6281), si elle avait été attestée plusieurs fois, ne serait plus un simple hapax, mais un type concurrent de formule acceptable dans la définition du « noyau dur ». Mais comme, pour une raison ou pour une autre, il n'y a qu'une occurrence dans le corpus, c'est un simple énoncé déviant.

(*Rou III*, 2563-4)

Dans ce cas, les critères formels et thématiques se rejoignant, on peut considérer qu'il y a un assouplissement de la formule. Mais le type souple est aussi utilisé dans d'autres contextes, notamment par Cordeille, le *devoir* étant la limite de son amour pour son père :

Mes peres iés, jo aim tant tei
Come jo mun pere amer dei.
(*Brut*, v. 1739-40)

Cordeille borne l'expression de son amour filial au devoir naturel ; l'expression sert donc, dans l'écriture de la vie du roi Leir, à distinguer le comportement correct de Cordeille et à l'opposer à l'action intéressée de ses sœurs. Mais, même si la proposition comparative est loin d'être anodine en contexte, on ne peut plus guère parler de formule. Enfin, chez Thomas, la comparative sert à exprimer non pas le devoir moral, mais la dissimulation ; lorsqu'Yseut aux Blanches Mains prend soin de son mari mourant, elle le fait

Cum amie deit vers amant.
(Thomas, v. 2780)

Mais ce n'est qu'une attitude de façade, qu'un masque hypocrite derrière lequel Yseut aux Blanches Mains cache sa colère et son désir de vengeance. La comparative n'étant plus l'expression du jugement du narrateur sur l'action des personnages (ici, elle ne l'est qu'indirectement, par l'idée implicite d'hypocrisie), et les codes formels étant peu nombreux, je reconnais que l'on s'éloigne fortement de l'idée de formule. Mais il semble difficile de déterminer un nombre minimal de traits qui permettent de distinguer l'expression formulaire du simple schéma syntaxique récurrent : seule l'étude au cas par cas et l'argumentation ponctuelle permettent d'établir des lignes de démarcation forcément contestables.

IV.3. – FORMULES DESCRIPTIVES

IV.3.1. – N'IA... QUI

nen a baron an cest païs
ne soit por vos mes enemis
(*Énéas*, v. 1723-4)

Ce tour est considéré comme formulaire en raison de sa permanence structurelle et de sa

valeur expressive. En effet, cette formule véhicule l'idée de totalité ou, plus précisément, exprime le fait que tous les sujets d'une communauté donnée ont accompli une action. Or, plutôt que d'employer un énoncé sans doute moins marqué qui aurait recouru, notamment, au pronom-déterminant *tot*, le plus apte de la langue à exprimer la quantité totale du sujet, la formule exprime cette idée par défaut, en postulant l'inexistence de tout sujet n'accomplissant pas l'action. L'expressivité du tour réside donc dans ce renversement de point de vue, auquel s'ajoute, sans doute, l'emploi du présentatif.

Le schéma minimal de la formule est simple :

- négation par l'emploi de l'adverbe *ne*, rarement accompagné d'un forclusif ;
- emploi du verbe *avoir*, déjà engagé dans le processus de subduction ésotérique et employé dans la formule présentative sous le joug de la négation ;
- proposition subordonnée relative au subjonctif, ce mode étant justifié par la subordination critique due à la négation de l'antécédent (Moignet 1959, 419). La nature de l'ancien français fait que cette proposition garde les mêmes caractéristiques formelles, alors même que, selon les différentes réalisations de la formule, elle peut avoir différentes fonctions ; en effet, lorsque le régime du présentatif est exprimé, la relative est adjectivale :

n'i a fontaigne ne mareis
que touz ne seit arz ne secchiez.
(*Thèbes*, v. 2303-4)

En revanche, la relative peut elle-même assumer la fonction de régime du présentatif et aura alors un statut substantif :

n'i a qui lor ost fere ne assaut ne cenbel
(*Rou II*, v. 4192)

La relative étant parfois annoncée de façon cataphorique par un pronom démonstratif, la formule n'échappe pas à la double analyse traditionnelle de la suite [celui qui], que l'on peut considérer comme locution relative introduisant une proposition nominale, ou comme un ensemble non figé dans lequel le pronom relatif introduit une proposition adjectivale déterminant le pronom démonstratif :

N'i ad celui qui ceo ne veie
(*Thèbes*, v. 5458)

Toutefois, l'occurrence suivante, quoiqu'unique, permet de donner la préférence à l'hypothèse

d'un groupe non figé, dans la mesure où le pronom démonstratif peut régir un complément du nom et semble donc avoir l'épaisseur d'un substantif :

n'i a cil d'els qui mult n'i vaille
(*Rou III*, 8436)

De plus, la suite admet l'ellipse du pronom relatif :

n'i a celui ne face duel
(*Béroul*, v. 879)

On peut supposer que, si *celui qui* avait été une locution figée, l'effacement d'un de ses constituants n'aurait pas été possible. La suite semble donc présenter deux éléments indépendants.

On peut, à partir de ce noyau formulaire, créer un continuum impliquant différentes constructions qui ne correspondent pas à ce schéma mais qui s'en éloignent progressivement :

– l'emploi d'un présentatif autre que *avoir*, à savoir le verbe *estre*, est rare ; la construction est différente malgré son équivalence fonctionnelle avec la formule. Sa rareté, cependant, empêche d'y voir réellement une formule :

Ne fu femme de nul parage
qui anpreïst tel vasalage,
ne qui de ce s'antrmemeïst.
(*Énéas*, v. 7379-81 ; cp. *Thèbes*, v. 6978-9 ; *Brut*, v. 1499-500 ; *Cligès*, v. 5315 ; *Lancelot*, v. 1466 ; *Perceval*, v. 2740-1, 8362)

– l'emploi du verbe *avoir* dans son sens plein et avec un emploi personnel ; il ne s'agit donc plus d'un présentatif :

n'avez home qui mielz i vaille
(*Rou III*, 7612 ; cp. *Thèbes*, v. 3825-6, 8723-6 ; *Brut*, v. 3239-41, 6861, 9499-500 ; *Béroul*, v. 1091-5, 2241-2)

On peut envisager qu'il y ait une solution de continuité consciente entre la formule et cet emploi, expressif mais au fonctionnement énonciatif différent, dans la mesure où l'emploi plein du verbe *avoir* permet d'exprimer l'implication personnelle (souvent de l'interlocuteur). D'ailleurs, cette solution de continuité est d'autant plus nette lorsque la personne employée est la P3, les énoncés étant proprement amphibologiques :

Nen out il qu'il peüst laissied,
Buen chevalier ne hume a pied,
Ki de combatre eage eüst
Ne ki combatre se peüst,
Qu'il nen eüst od sei mené

U qu'il nen eüst puis mandé.
(*Brut*, v. 9937-42 ; cp. *Thèbes*, v. 1256-7³⁶)

Le pronom personnel « il » du v. 9937 peut s'analyser soit comme pronom masculin, soit comme pronom neutre en construction impersonnelle.. Certes, l'emploi de ce dernier est rare en ancien français, mais il est attesté. Une analyse contextuelle indique souvent un certain intérêt de l'antécédent de *il* si on en fait une lecture personnelle (Arthur pour cette occurrence), ce qui appuie justement cette lecture. Mais aucun de ces deux arguments (rareté de l'emploi du pronom dans le présentatif, implication de l'antécédent) n'est suffisamment fort pour infirmer l'analyse comme présentatif ; le poids de la formule, d'ailleurs, est à prendre en compte : habitué aux présentatifs, le lecteur a, semble-t-il, tendance à admettre d'emblée l'hypothèse d'un présentatif, avant d'envisager d'autres solutions. D'ailleurs, dans un cas, un pronom personnel a été supprimé par certains copistes afin de restaurer un présentatif :

el n'a home qui ne se plaigne (<i>Énéas</i> , v. 1428)	nen a home qui ne se plaigne (<i>Énéas</i> , D, v. 1511 ³⁷)
--	---

– lorsque l'on a affaire non à une relative au subjonctif, mais à une circonstancielle :

Que ja n'iert uns seus qui la voie
Que tot certainnement ne croie
Que l'ame soit del cors sevre.
(*Cligès*, v. 5391-3 ; cp. *Érec*, v. 6814-9 ; *Perceval*, v. 1987-9)

Au v. 5392, on serait tenté de voir une relative, mais on attend alors le pronom relatif *qui* (présent d'ailleurs dans deux manuscrits, *PC*) ; en présence de *que*, on interprétera plutôt la subordonnée comme une circonstancielle. Il faut remarquer que le sens est très proche de la formule, et que les flottements de la morphologie du relatif en ancien français (*qui* pouvant apparaître sous la forme *que*) rendent certaines analyses ambiguës.

– enfin, il faut citer différents cas de relatives au subjonctif dues à la négation de l'antécédent, où le présentatif n'est pas présent mais dont le fonctionnement sémantique est souvent proche. Par exemple :

nus ne le voit qui pitié nait

³⁶ On peut ajouter le v. 8548 du *Roman de Thèbes*, « n'a guarnement que tant chier ait », où l'amphibologie est renforcée par la non-expression du pronom sujet. Les occurrences amphibologiques ont toutes été comptées dans les relevés de formules, malgré les lectures divergentes qu'elles permettent.

³⁷ L'apparat critique de l'édition de J.-J. Salverda de Grave n'est pas clair : « 1428 nen *DF*, ni *G*, nel *HI* ». Mais on peut en déduire, semble-t-il, que trois manuscrits, *DFG*, restaurent un présentatif.

(*Béroul*, v. 1522)

Cependant ces occurrences relèvent de la règle grammaticale et non du schéma expressif fixe.

La simplicité de la structure essentielle de la formule lui permet de varier selon de nombreux critères. Un premier ensemble concerne les éléments situés à gauche de la négation, et donc précédant la formule proprement dite.

– La formule peut être introduite par des éléments coordonnants ou, plus rarement, subordonnants. Ce critère de variation ne semble pas régi par des tendances auctoriales dans le corpus.

– Un élément de nature adverbiale peut s’y trouver. Il peut s’agir, en quelques rares occasions, de *ja* (*Brut*, v. 1473, 3717 ; *Béroul*, v. 4174 ; *Cligès*, v. 3997 ; *Yvain*, v. 1636 ; *Perceval*, v. 8836) ou d’*onques* (*Thèbes*, v. 1544 ; *Béroul*, v. 851 ; *Yvain*, v. 1007), qui renforcent la valeur hyperbolique du tour ; des adverbes temporels apparaissent encore plus rarement : *ainz* (*Béroul*, v. 2967 ; *Cligès*, v. 1314, 6645, où il est renforcé par *puis*), *pois* (*Rou III*, v. 7310).

Toutefois, l’élément le plus récurrent est le groupe prépositionnel *souz ciel*, destiné lui aussi à renforcer l’expressivité du tour en universalisant la communauté exprimée :

soz ciel n’a dame, s’ele li veit,
que molt vers lui ne se soupleit.
(*Thèbes*, v. 4200)

Même s’il est une variable de la formule, sa répétitivité et son expressivité lui confèrent un certain caractère fixe : il apparaît lorsque l’auteur signifie que la communauté en cause concerne l’humanité entière, et non un groupe social restreint. Toutefois, cette fixité dépend des œuvres ; en effet, on le trouve à quatre reprises dans *Thèbes*, qui semble apprécier son emploi ; en revanche, il n’apparaît qu’une fois dans le *Brut* et une fois dans le *Tristan* de *Béroul* : ces auteurs semblent ne faire un usage que modéré de son expressivité ; Chrétien, pour sa part, ne l’emploie pas du tout. Ce groupe prépositionnel s’oppose sémantiquement à ceux que j’étudierai plus tard, de type *a la cort*, qui au contraire réduisent et déterminent, par une notation géographique, le groupe communautaire concerné par la formule. Mais l’opposition est aussi distributionnelle : *souz ciel* est presque tout le temps situé à gauche (seule l’occurrence du *Brut* le présente comme situé à droite du noyau formulaire), donc mis en valeur, alors que les autres groupes prépositionnels sont généralement situés à droite de la formule.

D’autres groupes prépositionnels peuvent exceptionnellement apparaître à gauche du

présentatif :

je ne quit mais q'en nostre tens,
en la terre de Cornoualle,
ait chevalier qui Tristan valle
(Béroul, v. 1470-2 ; cp. v. 1374-6 ; Brut, v. 3733-5)

Ces cas ont beau être rares, les occurrences de Béroul témoignent de la nette tendance de cet auteur à amplifier la zone située à gauche du présentatif ; en effet, ce n'est que chez lui que l'on trouve des incisives comme *je sai bien* (v. 155) ou *ce saciez* (v. 2967) ou encore l'usage de protases qui régissent le présentatif :

Se la deraisne est en cel pré,
ja n'i avra mais si hardiz,
se il après les escondiz
en disoit rien se anor non,
qui n'en eüst mal gerredon
(Béroul, 4174-8 ; cp. v. 2604-7)

Il y a donc bien chez Béroul un travail d'écriture de la formule, par addition : des éléments, non attestés ailleurs, apparaissent ; outre la simple singularisation d'écriture, ce travail semble créer un effet d'attente dans l'apparition du présentatif nié qui, sans doute, contribue à sa valeur expressive³⁸.

– Enfin, le régime du présentatif peut exceptionnellement apparaître à gauche :

un sol homme n'ad en la cort
qui por la mort Aton ne plort.
(Thèbes, v. 6873-4 ; cp. Brut, v. 1473 ; Cligès, v. 5409 ; Yvain, v. 1007, 6129)

Ces cas sont rares. Plus rare encore, de l'ordre de l'hapax, la dislocation du groupe nominal régime du présentatif :

Car d'aus n'i a nul si vaillant,
Se Clygès le vient consivant,
Qu'es arçons devant lui remaingne.

³⁸ À titre de comparaison, il est intéressant de noter le nombre de vers ou d'hémistiches commençant par la négation du présentatif dans les œuvres (donc ne présentant aucun élément à gauche du noyau formulaire) : Wace utilise le moins la zone gauche (plus de 80 % de formules commençant par la négation dans son œuvres : 81,1 % dans *Brut*, 84 % dans *Rou II*, 93,8 % dans *Rou III*, la proportion augmentant d'ailleurs chronologiquement) ; les deux romans antiques sont aux alentours de 75 % (72,2 % pour *Thèbes* et 76,9 % pour *Énéas*) ; en revanche, Béroul est à 50 % (dans un cas sur deux, il décide d'exploiter la zone gauche) et Chrétien à 57,1 % (avec des disparités notables : dans le *Lancelot*, qui utilise la formule de manière régulière et synthétique, la zone gauche est vide dans huit cas sur neuf ; à l'inverse, *Cligès* et *Perceval* se distinguent par le fait que l'utilisation de la zone gauche est supérieure à sa non-utilisation, laquelle tombe à 42,9 % dans *Cligès* et à 27,3 % dans *Perceval*). Je ne compte ni *Rou I* ni l'Appendice du *Rou* dans mes calculs, le nombre d'occurrences étant trop bas ; aucun élément, dans ces textes, ne contredit les observations menées sur le reste du corpus romanesque de Wace.

(*Cligès*, v. 2901-3)

En revanche, lorsque le pronom personnel indice de troisième personne est exprimé, il est postposé, selon les règles de l'ancien français. Ces cas de figure sont plutôt rares :

il n'i a cel qui ja se move

(*Énéas*, v. 9746 ; cp. *Brut*, v. 12064, 14710 ; *Rou II*, v. 623, 927, 2799 ; *Béroul*, v. 799, 2385 ; *Érec*, v. 552, 3626 ; *Cligès*, v. 2496, 2595 ; *Lancelot*, 5992 ; *Yvain*, v. 1851, 5306, 5629 ; *Perceval*, v. 2740, 5500, 5515)

Il est difficile d'expliquer l'apparition du pronom personnel, autrement que pour des raisons rythmiques.

Les éléments de variation de la zone du présentatif sont plus variés. Le premier ensemble de ces éléments concerne la présence d'une indication de lieu. En effet, un adverbe de lieu est assez fréquent après la négation. Il s'agit de *i* et/ou *en*³⁹, selon la répartition qui suit :

	Thèbes	Énéas	Brut	Rou II	Rou III	Béroul	Érec	Cligès	Lanc.	Yvain	Perc.	Total
<i>i</i>	13 36,1%	8 61,5%	31 83,8%	21 84 %	11 68,8%	12 54,5%	14 66,7 %	17 85%	9 100%	13 81,3%	6 66,7%	155 67,7%
<i>en</i>	2 5,5 %	1 7,7 %	—	—	1 6,3 %	—	—	—	—	—	—	4 1,7 %
<i>en i</i>	9 25 %	2 15,4%	—	—	—	1 4,5 %	—	1 5 %	—	—	1 11,1%	14 6,1 %
Tot.	24 66,7%	11 84,6	31 83,8%	21 84 %	12 75 %	13 59,1%	14 66,7 %	18 90%	9 100%	13 81,3%	7 77,8%	173 75,5%

L'adverbe *i* est nettement privilégié, encore que cette tendance ne soit pas nette dans le *Roman de Thèbes*. *En i*, quoique très présent dans *Thèbes*, ne sera que très peu exploité après. Quant à *en*, il est rare dans tous les textes ; Béroul et Chrétien ne l'emploient jamais, et Wace en une seule occasion. Laquelle mérite que l'on s'y attarde :

nen aveit en la cort nes un
qui de herneis semblast a Brun
(*Rou III*, v. 10963-4)

Selon l'appareil critique de l'édition, les manuscrits *AC* donnent « N'aveit » et *B* « Il n'avoit ». Seul le manuscrit *D* porte donc la leçon « nen avait ». On peut alors s'interroger sur la légitimité de choisir cette leçon, tirée d'un manuscrit défectueux, et contraire aux habitudes de Wace ; certes, elle est la plus économique ; mais la leçon de *B* est préférable et il me semble qu'elle aurait dû figurer dans le texte critique. La solution « n'i aveit », qui aurait pu sembler opportune au vu du large emploi de *i* par Wace, ne semble pas pouvoir être retenue ; d'abord parce

³⁹ Mentionnons le cas unique de la présence de *ici* : « N'en ad ore yci nul de vous... » (*Thèbes*, v. 9473).

qu'aucun manuscrit ne la présente, et ensuite parce que Wace n'emploie jamais un *i* pléonastique avec un groupe prépositionnel complément de lieu. Toutefois, la leçon « Il n'aveit » n'est qu'un pis-aller : rien n'empêche de considérer qu'un élément monosyllabique était présent ailleurs dans le vers, a été perdu très tôt dans la tradition manuscrite (peut-être même Wace n'a-t-il pas eu le temps de corriger un vers fautif né de sa plume), et a été remplacé par deux copistes selon différentes solutions (« nen » ou « il »).

L'emploi du pronom adverbial est étroitement lié à celui des groupes prépositionnels compléments de lieu. En effet, la formule nécessite de façon presque systématique une notation géographique pour pouvoir exister : seules 8 occurrences sur 229 (3,5 % des occurrences) ne comportent ni adverbe de lieu ni groupe prépositionnel⁴⁰ ; dans un cas, la notation de lieu se fait par un adverbe postposé atypique :

qu'il n'a ci dame qui nel voie.
(*Perceval*, v. 5500)

À l'inverse, la présence pléonastique d'un adverbe de lieu et d'un groupe prépositionnel est elle aussi exceptionnelle, et ce, encore plus que le cas de figure précédent. En effet, seules deux occurrences sont attestées. La première est spécifique d'un manuscrit :

Car nen ad tor en ta cité
qui ne cheie d'an[ti]quité.
(*Thèbes*, v. 1232-3)

Tous les autres manuscrits ont « Car il n'a tour » : sans doute la redondance était-elle sentie comme fautive et il n'est pas impossible que le manuscrit S ait ici une mauvaise leçon. Quant à la seconde, elle permet une double lecture :

N'i a baron de Cornoualle
ne die...
(*Béroul*, v. 2624-5)

« de Cornoualle » semble plus porter sur « baron » et fonctionne comme un complément du nom, certes à valeur spatiale, restreignant l'extension du substantif.

⁴⁰ Et encore ce chiffre peut-il baisser si on considère les faits suivants. Deux occurrences concernent des cas amphibologiques où *avoir* peut être de sens plein (« n'a guarnement que tant chier ait », *Thèbes*, v. 26 ; « n'a mez ou il se fie ne amie ne parent », *Rou II*, v. 2873) : on pourrait donc les supprimer. Dans une occurrence, le complément était présent en amont de la phrase : « De force ne de vasselage / N'out sun per en tut le barnage, / Ne qui ferist tant fierement / Fors Corineüm sulement » (*Brut*, v. 1009-12) ; dans une autre, le régime du présentatif concerne des notions géographiques (« n'out chastel ne vieille cité... », *Rou Ap.*, v. 451). Il ne reste donc que quatre occurrences réellement atypiques (*Énéas*, v. 4985 ; *Brut*, v. 3717-21 ; *Rou II*, v. 2774 ; *Rou III*, v. 657-8).

On en déduira donc que, plus un auteur emploie d'adverbes, moins il emploie de groupes prépositionnels, et vice-versa :

Thèbes	Énéas	Brut	Rou II	Rou III	Béroul	Érec	Cligès	Lancelot	Yvain	Perceval	Total
8	1	4	2	3	9	7	2	0	3	1	40
22,2 %	7,7 %	10,8 %	8 %	18,8 %	40,9 %	33,3 %	10 %		18,8 %	11,1 %	17,5 %

Le nombre d'occurrences n'étant pas élevé, les disparités ne semblent pas révélatrices entre les œuvres. Toutefois, Béroul et *Érec* se distinguent nettement. Béroul semble donc apprécier les notations géographiques. Doit-on y voir l'indice d'un imaginaire de type cartographique, très attaché aux lieux ? Une autre explication, plus simple et non contradictoire, repose sur l'utilisation de ces groupes prépositionnels. Dans la majeure partie des cas, ceux-ci désignent l'espace social immédiat : le pays, la cité, la cour ou la « maison » d'un personnage⁴¹. Que Béroul emploie plus ces tours est alors plutôt révélateur de la construction de son roman, qui oppose volontiers le couple des amants à différents groupes sociaux, et notamment aux barons et aux seigneurs de Marc, que Tristan n'hésite pas à défier de façon systématique, et qu'il surpasse. C'est parce que Béroul construit le monde de la cour et du palais de Marc pour le confronter aux amants (Bertolucci Pizzorusso 1985) que ces notations géographiques sont si nombreuses. En revanche, les choses sont plus complexes pour le corpus de Chrétien, qui présente de nettes disparités : aucun GP dans *Lancelot*, des GP rares et topiques dans *Cligès* et *Perceval* (ancrant le procès dans la cour royale ou dans le monde entier) et, se distinguant, de nombreux GP dans *Érec*, désignant différents lieux ; pour le coup, un imaginaire géographique semble convoqué.

De façon plus générale, il est nécessaire d'interroger la valeur de ces indications géographiques, puisqu'elles sont intrinsèquement liées au fonctionnement de la formule. Il est difficile de déterminer pourquoi cette formule implique l'idée de lieu, à moins d'évoquer une simple contingence ou des notions relevant de l'anthropologie de l'imaginaire et de l'analyse de la construction des représentations autour du donné géographique. De façon moins ambitieuse, je me contenterai de synthétiser les trois réalisations différentes de la structure formulaire⁴², afin de dégager le fonctionnement géographique propre à chacune :

⁴¹ Dans les autres occurrences, peu abondantes, il s'agit d'un tour hyperbolique indiquant une large distance par une préposition de type *deci* : « n'ad rei ne duc deci qu'a Troie / qui ne la prenge de grant joie » (*Thèbes*, v. 11127-8), « N'out remis barun des Espaine / Dessi al Rim vers Alemainne, / Ki a la feste ne venist » (*Brut*, v. 10327-9), « Tel saut feïstes qu'il n'a home / de Costentin entresqu'a Rome, / se il le voit, n'en ait hisdor » (*Béroul*, v. 2385-7).

⁴² Ce qui pose un problème typologique : a-t-on trois formules, ou trois types d'une même formule ? Dans la mesure où le noyau est le même, il semble bien qu'il y ait trois réalisations différentes de la même formule.

– la présence d’un groupe prépositionnel accentue la dimension épique ou, au moins, féodale de la formule ; en effet, comme on l’a vu, les notations géographiques concernent toujours une zone liée au pouvoir du suzerain (le pays, la cour, les terres). L’élément descriptif apporté par la formule implique donc une certaine vision de l’autorité du suzerain. Quel que soit, par la suite, le contenu de la formule, celle-ci implique d’emblée un jugement porté sur la façon dont le royaume est, ce qui implique de décrire ce à quoi le suzerain est confronté.

– la présence du groupe prépositionnel antéposé *souz ciel*, on l’a vu, généralise le jugement de valeur à l’humanité entière ; cela vaut aussi pour des expressions du type *an tot le monde*.

– les adverbes de lieu *i* et *en* indiquent que l’espace concerné est celui où évoluent directement les personnages. La formule est alors plus intégrée dans la progression narrative puisque *i* renvoie à une toile de fond géographique de façon plus ou moins anaphorique : le lecteur est censé savoir où a lieu l’action. L’espace est plus réduit que dans le cas d’un groupe prépositionnel mais, dans les faits, *i* renvoie souvent aux mêmes zones (l’entourage du gouvernant).

L’analyse des temps et de leur concordance est révélatrice⁴³.

		<i>Thèb.</i>	<i>Én.</i>	<i>Brut</i>	<i>Rou</i> (alex)	<i>Rou</i> (octo)	Bérout	Érec	Cligès	Lanc.	Yvain	Perc.
Principale	Relative											
Présent	Subj. prés.	28	8	10	20	8	11	12	12	8	10	5
	Subj. imp.	4	–	–	–	–	3	1	3	–	–	1
Futur	Subj. prés.	–	1	–	1	–	–	–	1	–	3	1
	Subj. imp.	–	–	–	–	–	1	–	–	–	–	–
Subj. pr.	Subj. prés.	–	1	1	2	–	1	1	1	1	–	–
PS	Subj. imp.	3	3	13	4	7	4	5	1	–	2	1
	Subj. prés.	1	–	1	–	2	1	–	2	–	1	1
Imp.	Subj. imp.	–	–	7	–	2	–	1	–	–	–	–
Futur II	Subj. imp.	–	–	1	–	–	1	–	–	–	–	–
Subj. imp.	Subj. imp.	–	–	3	–	–	–	1	–	–	–	–

Ce tableau peut s’analyser sous deux aspects. D’une part, les règles d’accord sont intéressantes, dans la mesure où elles témoignent à la fois de tendances marquées et d’une certaine liberté d’accord, ce qui ne choque pas pour un corpus médiéval. Le présent, le futur⁴⁴ et le subjonctif présent appellent le subjonctif présent en concordance, et le passé simple, l’imparfait, le futur II et le subjonctif imparfait appellent le subjonctif imparfait. Ainsi, l’auteur du *Roman d’Énéas* refuse

⁴³ Dans le tableau, j’ai utilisé le terme de « principale » par simplicité, même s’il n’est pas adéquat pour les quelques occurrences où le présentatif est en position subordonnée.

⁴⁴ En vérité, pour ce tiroir, le nombre d’occurrences n’est pas assez élevé pour établir une nette répartition.

toute forme fautive, alors que celui du *Roman de Thèbes*, Bérout et Chrétien tolèrent des entorses à la concordance ; quant à Wace, ses libertés sont rares, d'autant plus qu'une occurrence ne fait pas l'unanimité dans les manuscrits⁴⁵. La syntaxe des auteurs est donc plus ou moins tolérante.

Peut-on voir un effet de style, une variante expressive, dans les tours qui ne correspondent pas à la tendance générale de la concordance des temps ? On peut le supposer, et une analyse de G. Moignet appuie cette lecture, même si l'occurrence analysée présente une configuration syntaxique un peu différente :

Ainz ne fu rois qui n'ait regart.
(Bérout, v. 1928)

Certes, j'ai exclu ce tour de ma définition de cette formule ; mais on retrouve un présentatif nié, au passé simple, suivi d'une relative au subjonctif présent. Or, cette configuration serait un effet stylistique :

L'opposition du subjonctif I et du temps passé du verbe principal constitue un moyen stylistique d'affranchir totalement l'idée de la subordonnée de la localisation temporelle donnée au procès principal : par là le subjonctif I prend une des valeurs qu'on voit souvent au présent de l'indicatif. (Moignet 1959, 494)

Ensuite, des tendances à la fois auctoriales et génériques se dégagent dans le choix même des temps. Ainsi, le *Roman de Thèbes* se remarque par un système très binaire, opposant une majorité d'occurrences où le présentatif est au présent, à quelques occurrences où il est au passé. L'auteur du *Roman d'Énéas*, Bérout et Chrétien privilégient eux aussi le présent, mais diversifient les tiroirs employés. Enfin, Wace est extrêmement intéressant dans la mesure où l'opposition de ses usages semble générique : le *Rou* en alexandrins oppose une nette majorité de présents à quelques occurrences résiduelles au passé, alors que ses œuvres en octosyllabes utilisent peu le présent au détriment des occurrences au passé ; mais celles-ci se caractérisent aussi par la diversité des formes appelant le subjonctif imparfait (imparfait et subjonctif imparfait, notamment, que Wace est le seul à utiliser). Les œuvres les plus épiques écrivent donc le présent avec une certaine simplicité, alors que les œuvres romanesques s'attachent à diversifier les formes de passé.

D'autres critères de variation apparaissent ensuite. En effet, un adverbe forclusif peut

⁴⁵ Pour le v. 3012 du *Brut*, les manuscrits *CSFJAKH* restaurent une bonne concordance en remplaçant *out* du présentatif par *ad*.

apparaître à droite de la négation, mais ces cas de figure sont rares : spécifiques au *Roman de Thèbes*, à Wace et à Chrétien, ils ne sont que neuf occurrences. Il n’y a que trois occurrences d’un forclusif exprimant un renforcement par une notation temporelle (*ja* : *Thèbes*, v. 9196 ; *Yvain*, v. 1851 ; *mes* : *Lancelot*, v ; 1668) ; dans trois occurrences, il s’agit d’un simple adverbe de temps (*ore* : *Thèbes*, v. 9473 ; *puis* : *Brut*, v. 5316, *Rou II*, v. 1660). Plus étrange est l’apparition de *gaires* (*Thèbes*, v. 4497 ; *Rou II*, v. 802 et 804), qui prend le contrepied de la valeur expressive du tour en limitant son aspect systématique.

La configuration syntaxique du régime du présentatif varie assez. On peut en dresser le tableau suivant, fondé sur quatre configurations possibles :

– la relative prend la fonction de régime en l’absence de tout autre élément pouvant le faire (noté \emptyset) :

n’i a qui ost aler por lui
(*Énéas*, v. 4985)

– le régime est exprimé par un substantif selon différentes configurations :

N’i ad larron ne robeür,
N’i ad felun ne traïtur,
Ki od Carais aler ne vuille
(*Brut*, v. 5427-9)

– le régime est exprimé de façon pronominale, annonçant par cataphore la relative :

n’i a nul qui de lermes n’ait moillié le viaire
(*Rou II*, v. 855)

– le régime est exprimé par un adjectif, visiblement substantivé, en l’absence de tout autre élément pouvant admettre la fonction de régime dans la phrase :

Se la deraisne est en cel pré,
ja n’i avra mais si hardiz,
se il après les escondiz
en disoit rien se anor non,
qui n’en eüst mal gerredon
(*Bérout*, v. 4174-8)

Au vu du nombre de réalisations syntaxiques possibles, je ne donne ici que les nombres de chaque catégorie ; le tableau détaillé se trouve en appendice IV.

	<i>Thèbes</i>	<i>Énéas</i>	<i>Brut</i>	<i>Rou</i> (alex.)	<i>Rou</i> (octo.)	<i>Bérout</i>	<i>Érec</i>	<i>Cligès</i>	<i>Lancelot</i>	<i>Yvain</i>	<i>Perceval</i>
\emptyset	–	1 7,7 %	9 24,3 %	6 22,2 %	3 15,8 %	2 9,1 %	–	–	–	–	–
Substantif	17	4	20	13	14	13	9	7	–	7	6

	47,2 %	30,8 %	54,1 %	48,1 %	73,7 %	59,1 %	42,9 %	35 %		43,8 %	66,7 %
Pronom	19 52,8 %	7 53,8 %	4 10,8 %	5 18,5 %	2 10,5 %	7 31,8 %	11 52,4 %	12 60 %	9 100 %	7 43,8 %	3 3,33 %
Adjectif	–	1 7,7 %	4 10,8 %	4 14,8 %	–	1 4,5 %	1 4,8 %	1 5 %	–	2 15,5 %	–

Ces statistiques sont-elles significatives ? Le faible nombre d'occurrences dans certains cas (notamment pour le *Roman d'Énéas*) fait que les tendances ne sont pas forcément significatives. Toutefois, on peut observer certaines divergences entre les œuvres, qui ne peuvent pas tout le temps, dans le cas de Wace, se réduire à des divergences auctoriales ou de genre.

– Le *Roman de Thèbes* se caractérise par son refus de la relative en fonction de régime. Les occurrences restantes sont harmonieusement réparties entre le substantif et le pronom, avec un certain goût pour la variété des configurations (5 configurations substantives, chiffre uniquement concurrencé par Wace, et 5 configurations pronominales, plus haut chiffre observé dans le corpus).

– Le *Roman d'Énéas*, dont le nombre de relatives substantives est proche de Bérout et du *Rou* en octosyllabes, semble assez moyen dans ce cas. En revanche, il semble privilégier les configurations pronominales au détriment des nominales, ces dernières ayant le pourcentage le plus bas du corpus (*Lancelot* excepté).

– Wace est intéressant à étudier en plusieurs points. Son emploi de la relative régime est nettement supérieur dans deux de ses œuvres (*Brut* et *Rou* en alexandrins), ce qui ne permet donc ni de dégager une tendance d'auteur (une œuvre faisant exception) ni une tendance de genre (les deux œuvres aux hauts pourcentages ne sont pas écrites dans le même mètre). En revanche, le *Rou* en octosyllabes se singularise par sa tendance au régime substantif, alors que les deux autres œuvres sont proches d'une voie moyenne que représenteraient l'*Énéas* et Bérout. Wace, d'autre part, multiplie les configurations substantives : à l'exception de *rien* (que j'ai isolé par choix mais que j'aurais pu intégrer dans la liste des substantifs), il utilise toutes les configurations présentes dans le corpus. Lorsque l'on regarde les statistiques de plus près, on se rend compte que le *Rou* en octosyllabes opère un véritable travail de singularisation puisque, à l'exception des emplois très répandus d'un simple substantif ou de deux substantifs coordonnés, toutes les autres configurations employées dans cette œuvre ne sont pas employées ailleurs. Notamment, le *Rou* en octosyllabes est le seul texte du corpus à utiliser plus de deux substantifs en fonction de régime du présentatif, ce qui en fait un trait distinctif. Enfin, Wace se singularise

nettement par un faible pourcentage de configurations pronominales. En revanche, il est le seul à présenter plusieurs occurrences de configurations adjectivales ; or, une fois encore, le *Rou* en octosyllabes se démarque en n'employant pas ce tour. Cette œuvre indique un véritable travail sur substantif au sein de la formule.

– Bérout, pour sa part, semble peu se singulariser ; seul fait notable, même si son pourcentage d'emplois substantifs n'est pas nettement démarqué par rapport aux autres, il utilise surtout le simple substantif, donc le pourcentage d'emplois, pour le coup, est nettement supérieur aux autres observés.

– Enfin, Chrétien refuse la relative comme régime du substantif (comme *Thèbes*) ; pour le reste la pratique est très hétérogène, le cas extrême étant *Lancelot*, qui n'utilise que des régimes pronominaux ; mais l'œuvre se caractérise par des formules plus lapidaires (deux tiers des formules tiennent dans le vers) et sans doute plus figées : il y a donc un travail sur la formule, mais relevant du stylème d'œuvre. Pour le reste, une sorte d'évolution chronologique se dessine, le régime pronominal dominant dans les trois premières œuvres de l'auteur, puis il entre à égalité avec le régime substantif (*Yvain*) et enfin c'est ce dernier qui domine (*Perceval*). Pour le régime adjectif, il n'y a pas d'unité : Chrétien se rapproche de la valeur la plus basse (aux alentours de 5 % pour Bérout, *Érec* et *Cligès*) et de la valeur la plus haute (aux alentours de 15 % pour le *Rou* en alexandrins et *Yvain*).

Un dernier critère à prendre en compte est la variété des formes employées, témoignant d'un figement plus ou moins nette de la formule ; ainsi, le *Brut* et *Thèbes* présentent onze configurations différentes pour le régime alors qu'il n'y en a que quatre dans *Lancelot*, plus régulier ; Chrétien est ainsi assez homogène vers le bas (entre 4 et 7 configurations par œuvre), Wace homogène vers le haut (entre 8 et 11), *Énéas* et Bérout étant assez réguliers (respectivement 6 et 7 types). Plus précisément, *Thèbes* fait varier les configurations en régime substantif et pronominal, alors que Wace et Chrétien se distinguent : Wace a un régime nominal varié et un régime pronominal plus régulier (de 4 à 6 types pour le premier, 2 à 3 pour le second), alors que, chez Chrétien c'est l'inverse (de 0 à 3 types substantifs, de 2 à 4 pronominaux).

Le régime du présentatif se distingue aussi par son cas, le cas régime étant nettement attesté mais non systématique en ancien français (Moignet 1979, 88). Dans la grande majorité des

occurrences, cette tendance est suivie, et attestée dans l'usage de l'auteur par des formes ayant des implications rythmiques, notamment *baron*, souvent employé comme régime du présentatif. Notons cependant la présence de *il* impersonnel comme cas sujet et les hésitations de Wace, chez qui on trouve des cas sujets (par exemple : « filz », *Brut*, v. 2184 ; on trouve dans *Brut* les formes « cuarz », v. 3012, et « quart », v. 4272), même si ces occurrences sont rares et pourraient venir des copistes ; toutes les occurrences ayant une incidence métrique (à la rime ou en cas de substantif à deux bases) sont au cas régime. Toutefois, Wace est le seul auteur à employer la forme sujet du pronom démonstratif, emploi ayant des conséquences métriques et remontant sûrement à l'auteur ; les démonstratifs n'apparaissent d'ailleurs que sous cette forme (« cil », *Rou II*, v. 968, 1003 ; « cil d'els », *Rou III*, v. 8436). Wace change donc la syntaxe des cas selon la nature de l'élément : cas sujet pour les démonstratifs, cas régime dans les autres cas. Enfin, le *Roman de Thèbes* présente deux anomalies, l'emploi du CR1 pour le démonstratif, alors que c'est le CR2 qui est attesté partout ailleurs (v. 5195, 5421) ; cette anomalie syntaxique crée une anomalie métrique, puisque le démonstratif CR1 est monosyllabique alors que le CR2 est dissyllabique ; le groupe *n'i a* + présentatif ne compte alors que 3 syllabes, ce qui empêche que l'octosyllabe ait le rythme 4/4 qu'il a généralement dans ce roman.

Enfin, pour en terminer avec le régime du présentatif, il faut noter ses capacités de complémentation. Il n'y a cependant guère de remarques à faire sur les cas de figures, des tendances auctoriales se dessinant rarement. L'adjectif postposé au verbe apparaît presque systématiquement avec un adverbe intensif, *tant* ou *si*, indiquant l'aspect hyperbolique de la formule. (Je rappelle que les adjectifs antéposés au verbe sont eux aussi souvent régis par un adverbe intensif, mais de façon un peu moins marquée quantitativement.) Des relatives adjectives au subjonctif peuvent déterminer le substantif :

n'i a celui qui ses cols voie
 ne li face volantiers voie.
 (*Énéas*, v. 5655-6)

L'ordre des mots permet de distinguer les effets des deux relatives qui sont toutes deux adjectives. La première est déterminative ; elle restreint la communauté concernée. La seconde, en revanche, n'est pas restrictive, elle se contente d'apporter une information sur un antécédent dont l'extension a été limitée par la première relative. Cet ordre, immuable, permet de ne pas présenter d'ambiguïté, même si le sens est souvent clair. Ces relatives sont indifféremment

utilisées dans les textes, à l'exception de Bérout qui n'en présente pas d'occurrences. Elles sont parfois support d'un tour concessif hyperbolique :

n'en i ad un, tant se desreit,
si li reis en travers le veit,
que li reis lui gette un reguart,
de traire arriere que se tart.
(*Thèbes*, v. 10679-82 ; cp. *Brut*, v. 3717-21 et *Rou II*, v. 802)

Une protase peut aussi apparaître. Ici aussi, elle restreint la valeur hyperbolique du tour en subordonnant sa systématisme à un procès extérieur :

n'i a riche ne povre qui autrui meson fraingne,
se il peut estre ataint, qui sain et sauf remaingne
(*Rou II*, v. 1520-1)

On peut supposer que la protase peut commuter avec une relative au subjonctif (ici « et qui puisse estre ataint » semble un équivalent possible), même si elle fonctionne différemment : plutôt que de restreindre l'extension de l'antécédent, elle sert de cadre au procès exprimé dans la dernière relative (ici « remaigne »). Les protases ne sont attestées que dans *Thèbes*, le *Rou II*, *Cligès*, *Perceval* et Bérout.

Toutefois, parmi les capacités de complémentation, il faut noter un emploi spécifique à Wace, l'emploi du participe passé *remés* dans le tour :

N'i ad buen chevalier remés,
Ki pur avoir vulsist servir,
Qu'il n'aient fait od els venir.
(*Brut*, v. 7059-8 ; cp. v. 2182, 10327 ; cf. *Appendice*, v. 240⁴⁶)

Remés fonctionne visiblement comme adjectif : « buen chevalier », au cas régime, ne peut être sujet d'un verbe *ad remés* qui, d'ailleurs, aurait sûrement dû présenter l'auxiliaire *estre*. La répétition de *remés*, alors, apparaît comme un effet de récurrence formulaire propre à Wace, et qui atteste d'une volonté de revitaliser la formule au plan formel afin d'accentuer son expressivité.

Les occurrences peuvent présenter plusieurs complémentations, ce qui renforce leur expressivité par une construction en surenchère ; par exemple :

N'aveit hume el païs si os,
Ne bachelier, ne païsant,
Tant orguillus ne tant vaillant

⁴⁶ Voir aussi les v. 7310-2 de *Rou III* : « que pois n'i out home escolté / qui de pais faire i ait parlé, / qui des plus riches n'ait mal gré ». Le participe n'est pas *remés*, mais il fonctionne comme adjectif.

Qui s'osast al gaiant combatre
Ne la ou il esteit enbatre.
(*Brut*, v. 11296-300)

L'absence d'opposant au géant est surdéterminée par le couplet des v. 11297-8, inutile à la construction, mais qui ajoute des éléments intensifs sur un rythme binaire.

Un critère de variation intéressant, mais dont l'analyse dépasse en vérité le cadre de la formule, concerne l'ellipse du pronom relatif. En effet, de nettes tendances d'auteur se dessinent : Bérout fait une ellipse près d'une fois sur deux (10 fois sur 22 précisément, soit 45,5 %), alors que Wace n'a recours à l'ellipse qu'en deux occasions (sur 83 formules, soit 2,4 %), le *Rou* en octosyllabes ne présentant aucune occurrence du tour. Les chiffres du *Roman de Thèbes* (6 occurrences, 16,7 %), de celui d'*Énéas* (4 occurrences, 30,8 %) et de Chrétien (9 occurrences, 12 %) présentent deux jalons entre les bornes extrêmes que représentent Wace et Bérout. Il n'est pas possible pour moi de comparer ces chiffres au taux d'ellipse du pronom relatif en particulier, et du mot coordonnant en général, dans chacune des œuvres ; toutefois, la prédisposition de Bérout à l'ellipse rejoint sa tendance à faire l'économie des mots outils, notée plusieurs fois par la critique (Ménage 1974, 191 ; Ménard 2001, 192).

Notons enfin quelques occurrences de tournures spécifiques à Wace, et qui semblent indiquer une tendance aux constructions binaires que l'on retrouvera plus loin :

De force ne de vasselage
N'out sun per en tut le barnage,
Ne qui ferist tant fierement
Fors Corineüm sulement.
(*Brut*, v. 1009-12)

et

N'aveit suz ciel d'armes sun per,
Ne ki tel gent peüst mener.
(*Brut*, v. 9715-6)

Dans ces occurrences, le présentatif a deux régimes, le second étant une interrogative ; la similarité des constructions est renforcée par le fait que le premier régime soit toujours « sun per ». Dans les suivantes, deux présentatifs suivis de noms communs régissent la même relative :

N'i ad larron ne robeür,
N'i ad felun ne traïtur,
Ki od Carais aler ne vuille

(*Brut*, v. 5427-9 ; cp. *Rou II*, v. 2049-51, 3141-2)

Le nombre de ces occurrences, leur spécificité à Wace et leur rattachement à une tendance identifiable de son style en font un véritable stylème.

Enfin, le dernier critère à prendre en compte est l'inscription de la formule dans le rythme du vers. Ici aussi, les tendances dégagées s'inscrivent généralement dans des tendances auctoriales plus larges⁴⁷ :

		<i>Thèbes</i>	<i>Énéas</i>	<i>Brut</i>	<i>Rou</i> (octo.)	Béroul	<i>Érec</i>	<i>Cligès</i>	<i>Lancelot</i>	<i>Yvain</i>	<i>Perceval</i>
1 vers	4/4	13	2	10	1	5	1	6	5	4	2
	3/5	2	1	1	2		2	2	1	1	
	5/3						3				
	2/6		1	2							
2 vers	8/8	13	4	6	6	6	4	6		6	3
	4/4/8	3	1	4	1		1	1	2		
	3/5/8			2			2			1	
	2/6/8			1	2						
	4/12		1			3					1
	12/4			1							1
	11/5		1								
	5/11			1							
Autre	8/2					1					
	4/8/8		1								
3 vers ⁴⁸		3		3	3	4	4	2	1	3	2
Plus ⁴⁹		2		5	4	2	4	4		1	

Le *Roman de Thèbes* présente donc un respect assez fort de l'octosyllabe, et utilise à peu près autant de formules au niveau du vers que de formules au niveau du couplet. Il ne se permet un rythme plus novateur qu'à deux reprises, lorsqu'il emploie le pronom démonstratif sous la forme de CRS1, monosyllabique. Toutefois, cette forme, visiblement fautive, a été corrigée dans le manuscrit C :

n'i ad cele ou dis mars n'en eit

n'en y ad nule ou dis mars n'ait

⁴⁷ Faute de corpus de comparaison, je n'évoque qu'en note la question de l'alexandrin. Principale différence d'avec l'octosyllabe, le vers est privilégié comme unité syntaxique, et non le couplet. En effet, 19 occurrences concernent l'échelle du vers, avec une certaine variété de schémas : 6/6 (9 occurrences), 8/4 (1 occurrence), 3/9 (4 occurrences), 9/3 (1 occurrence), 2/10 (3 occurrences), 3/3/6 (1 occurrence), 2/4/6 (1 occurrence). Une occurrence est à l'échelle de l'hémistiche (3/3, au prix d'une émendation, le rythme édité étant 3/4). La variété du rythme concerne aussi les 3 occurrences des formules sur deux vers (12/12, 18/6, 6/18). Le rythme est systématiquement respecté dans les occurrences qui s'étalent sur plus de deux vers (3 occurrences).

⁴⁸ *Thèbes* : 8/16 ou 8/8/8 ; *Brut* : 16/8 ou 8/8/8 ; *Rou* en octosyllabes : 16/8 ; Béroul : 8/16, 20/4 (rythme atypique) et un cas particulier (« Tel saut feïstes qu'il n'a home / de Costentin entresqu'a Rome, / se il le voit, n'en ait hisdor », v. 2385-7) ; Chrétien assouplit la contrainte car, en plus d'occurrences classiques respectant l'octosyllabe apparaissent des tours incluant un rythme 3/5 sur la formule.

⁴⁹ *Thèbes* : 24/8 ou 24/16 ; *Brut* : 16/16, 24/16, 32/8 ; dans le *Rou* en octosyllabes, les occurrences dépassent tout le temps 6 vers ; Béroul : 4 octosyllabes/1 octosyllabe ; Chrétien, comme au tour précédent, assouplit la contrainte : en plus de tour en 16/16 ou d'un octosyllabe suivi de trois octosyllabes ou plus, on trouve des schémas incluant le rythme 3/5.

(*Thèbes*, S, v. 5195)

n'i ad cel n'i seit quens ou ducs.

(*Thèbes*, S, v. 5421)

(*Thèbes*, C, v. 5036)

N'i a nul ne soit quens ou dus

(*Thèbes*, C, v. 5188)

L'emploi atypique de la forme de CRS1 comme régime du présentatif rend ces occurrences douteuses. Ainsi, le *Roman de Thèbes*, comme Bérout, témoigne d'un respect de l'octosyllabe et de sa coupure après la quatrième syllabe.

En revanche, l'auteur du *Roman d'Énéas*, Wace et Chrétien assouplissent cette coupure, en introduisant des cadences majeures de type 3/5 ou 2/6 :

n'i a qui ost aler por lui

(*Énéas*, v. 4985)

On trouve aussi, plus rarement, des cadences mineures :

N'i ad tant riche quis atende,

Qui recet ait, qui ne lur rende

(*Brut*, v. 2853-4)

Mais, généralement, la première masse textuelle de la cadence mineure n'est pas d'un seul bloc syntaxique, comme en témoigne cette occurrence : deux propositions subordonnées adjectives restrictives précèdent la subordonnée adjective non restrictive incluse dans le schéma de la formule. Remarquons enfin que Chrétien respecte globalement bien l'octosyllabe : il semble vouloir conserver une certaine solennité à la formule en évitant d'y inclure des assouplissements de rythme qu'il ne rechigne pas à pratiquer ailleurs.

IV.3.2. - POR POI

por poi de duel son cueur ne part.

(*Thèbes*, v. 11259)

Cette formule est sans doute celle qui pose le plus la question de la définition d'une formule. En effet, les locutions du type *par poi* sont généralement classées par les grammaires comme des moyens d'expression de l'imminence contrecarrée et ont fait l'objet d'études linguistiques (Queffélec 1983) ; il s'agirait alors d'un simple outil grammatical et la variation même des formules permettant d'exprimer cette idée indique que l'on peut considérer que celles-ci relèvent à proprement parler de la langue. Ainsi, on relève chez Bérout quatre tours différents pour cinq occurrences : *petit failli que* (v. 481), *pres que* (v. 3945), *molt en faut poi que*

(v. 2873) et enfin *par poi que* (v. 903 et 1852). Toutefois, lorsque l'on restreint la variabilité des tours à *por poi (que)* et *a poi (que)*, on peut dégager un élément récurrent dont l'aspect formulaire est plus marqué ; il est d'ailleurs renforcé par le fait que près de la moitié des occurrences du tour dans *Thèbes*, chez Wace et chez Bérout font suivre la formule d'*esragier* ou d'un équivalent sémantique⁵⁰. La forme et le fond se rejoignent alors et appuient la catégorisation du tour comme formule, les éléments récurrents se multipliant.

Au plan formel, il faut noter que le tour a une tendance nette à omettre la conjonction de subordination *que* (dans quatre occurrences sur six dans le *Roman de Thèbes*, dans les deux occurrences de Wace, dans trois occurrences sur quatre chez Thomas, dans une occurrence sur deux chez Bérout) ; en revanche, le *Roman d'Énéas* et Chrétien privilégient l'expression du subordonnant (dans deux tiers des cas environ). *Par poi* est exclusivement employé par l'auteur du *Roman d'Énéas*, par Wace et par Bérout (si l'on excepte pour ce dernier les tours évoqués plus haut) ; Thomas n'utilise qu'*a poi* ; Chrétien utilise indifféremment les deux (sauf dans *Perceval*, qui se singularise par une chute nette du nombre d'occurrences et par la restriction au tour *par po*). Quant au cas du *Roman de Thèbes*, il est un peu plus complexe ; dans le manuscrit *S*, on ne trouve que *par poi*, à une exception près :

por un petit li reis n'esrage
(*Thèbes*, v. 9076)

Ici, le tour *por un petit* est employé ; or, il l'est dans un vers spécifique au manuscrit *S* et dans un passage considéré comme interpolé : serait-on en présence d'un stylème du remanieur, qui n'a pas prêté suffisamment attention (ou n'a pas voulu le faire) aux habitudes formulaires du manuscrit qu'il copiait ? Les choses ne semblent pas si simples, si l'on regarde du côté du manuscrit *C* :

por poi de doel tout vif n'esrage
(*Thèbes*, v. 1951)

Par un petit de deul n'enrage
(*Thèbes*, C, v. 1875)

por poi d'ire ne vient en rage
(*Thèbes*, v. 8697)

par un petit de deul n'enrage
(*Thèbes*, C, v. 7612)

Notons, avant de commenter, que la troisième occurrence de la mention de l'idée de rage dans

⁵⁰ Pour le v. 1989 de *Rou II* (« par poi de deuls nes engent quant il ne li aient »), il faut admettre la suggestion d'émendation évoquée par A. J. Holden (1973, 193) et remplacer « nes engent » par « n'esragent ». La régularité de la formule permet ici d'appuyer l'émendation d'un vers dont on peine à trouver le sens autrement.

le manuscrit *S* (v. 9076) n'a pas d'équivalent dans le manuscrit *C*. Ainsi, ce dernier manuscrit, lorsqu'il conserve cette idée de rage, systématise l'expression formulaire (les v. 1875 et 7612 sont rigoureusement identiques) ; en même temps, il emploie pour cela un tour qui ne semblait présent dans le manuscrit *S* que dans un passage interpolé. Certes, toute réflexion philologique ne peut produire que des hypothèses plus ou moins probables mais, au vu des variantes, on peut émettre l'hypothèse suivante : le tour *Par un petit* est étranger à la version originelle du *Roman de Thèbes* ; elle n'apparaît dans le texte qu'à la faveur des passages interpolés de *S*, et réécrits de *C*⁵¹. Le copiste de *C* a donc, une nouvelle fois, unifié l'expression formulaire mais, semble-t-il, il l'a fait en injectant dans le texte une habitude formulaire étrangère à l'original ; plus précisément, il a soigneusement distingué les cas faisant référence à l'idée de rage, les plus formulaires dans leur thème, et les a unifiés pour les opposer aux autres occurrences ; celles-ci sont d'ailleurs réduites, puisque *C* n'a pas repris trois occurrences du tour sur sept (v. 5967, 9076, 11259).

Quant aux conditions d'emploi, on peut les diviser en trois catégories. Dans le premier cas, la formule sert à exprimer une émotion forte, la rage ou la douleur ; plus précisément, l'émotion est présentée comme tellement intense qu'elle manque de s'incarner en une réaction hyperbolique (en général la mort ou la folie). Dans ces emplois, le tour est souvent utilisé avec un groupe prépositionnel *de + deul* ou *ire*, la polysémie de ces termes recouvrant les deux émotions évoquées par le tour :

por poi d'ire ne vient en rage
(*Thèbes*, v. 8697)

por poi de duel son cueur ne part.
(*Thèbes*, v. 11259)

Toutefois, ni l'auteur d'*Énéas* ni Bérout n'emploient ces groupes prépositionnels ; on en trouve trois sur sept occurrences dans *Thèbes*, un sur deux occurrences chez Wace, trois sur quatre occurrences dans le *Tristan* de Thomas et sept sur dix-huit occurrences chez Chrétien. Thomas, d'ailleurs, n'utilise ce tour que pour exprimer des émotions ; c'est, semble-t-il, révélateur de ses sujets de réflexion privilégiés. Cet auteur se singularise d'autant plus qu'il remplace *deul* ou

⁵¹ C'est l'hypothèse la plus simple. Toutefois, d'autres explications sont possibles ; par exemple, le tour *par un petit* aurait pu être présent dans l'original, repris par l'interpolateur de *S* et le copiste de *C* mais supprimé, pour une raison inconnue, du manuscrit *S*. Cette hypothèse n'a pas l'avantage de la simplicité et semble bien moins probable. — Je me suis demandé si le tour *par un petit* n'était pas plus récent que *por poi* ; mais les relevés d'A. Queffelec (1983, 257-61) montrent que ce tour, s'il est plus rare que *por poi*, notamment dans la chanson de geste, est présent dans le *Charroi de Nîmes* et chez Marie de France.

ire par l'expression de sentiments liés à l'amour :

A poi ne muert de sun desir
(Thomas, v. 3154)

Thomas exploite la construction formulaire dans le cadre d'un de ses stylèmes récurrents, la répétition d'un couplet avec inversion du terme à la rime :

A poi quel del desir ne muert
(Thomas, v. 3164)

Ces occurrences témoignent aussi d'une autre tendance de l'écriture de Thomas, qui est la réactivation des expressions formulaires, puisqu'ici ces vers semblent annoncer, par une sorte d'ironie dramatique, qu'Yseut va effectivement mourir d'amour. En l'absence d'une chronologie claire, il est difficile de déterminer précisément le lien entre ces formules du *Tristan* de Thomas et ce vers du *Roman d'Énéas* :

por po que ele ne fu morte
(*Énéas*, v. 1325)

Ici aussi, c'est l'émotion amoureuse qui manque de tuer Didon – cette même Didon qui se suicidera par amour. Dans les œuvres les plus marquées par la courtoisie de mon corpus, cette formule initialement réservée à l'expression de la rage des rois change de sens et souligne la proximité de l'amour et de la mort⁵².

Dans un deuxième type d'emploi, cette formule indique qu'un événement a failli se produire ; il s'agit alors d'un tour expressif soulignant le danger auquel un personnage vient d'échapper :

Par poi qu'il ne reçurent mort.
(*Béroul*, v. 1852 ; cp. *Thèbes*, v. 5967, 10900 ; *Énéas*, v. 5738 ; *Brut*, v. 9372 ; *Érec*, v. 4433 ; *Lancelot*, v. 4309)

Cette formule rejoint un emploi courant du possible, l'idée d'une logique du pire évitée : un événement atroce qui ne s'est pas déroulé est souvent mentionné afin de densifier la trame du récit et de donner une tonalité hyperbolique au récit. Il est cependant parfois difficile de savoir si l'on a affaire à une hyperbole ou à un fait réellement évité ; cela est net en contexte de combat :

car des pons si granz cos se donent
sor les hiaumes que tuit s'estonent
et par po qu'il ne s'escervellent.

⁵² Chrétien utilise le même type d'ironie dramatique, mais hors contexte amoureux, dans *Perceval*, lorsque la mère du héros dit « si que par po morte ne sui » (v. 375).

(*Yvain*, v. 6131-2)

Mais la question se pose aussi pour une occurrence qui semble jouer du sens littéral et figuré de la mort d'amour :

Ceste novele par tot vait,
a la reïne fu retrait,
qui au mangier estoit assise ;
a po qu'ele ne s'est ocise.
(*Lancelot*, v. 4157-60⁵³)

La syntaxe suggère de lire le v. 4160 comme exprimant un fait évité (« elle a failli se suicider ») ; mais il est étrange que Chrétien passe aussi vite sur une tentative de suicide, motif pourtant important dans le roman : il semble plutôt ici que l'on ait affaire à une hyperbole, la pensée du suicide ayant sans doute effleuré l'esprit de Guenièvre sans toutefois s'incarner dans une tentative réelle.

Le dernier type d'emploi, à vrai dire, n'est attesté qu'une seule fois dans le *Roman d'Énéas* ; il permet d'atténuer un jugement négatif :

par po ne senble coardise
(*Énéas*, v. 6945)

Ce type d'emploi est suffisamment rare pour que l'on puisse y voir un effet d'originalité de l'auteur d'*Énéas*, mais il est difficile de replacer cet effort dans un contexte esthétique précis.

IV.3.3. – COME IL AINZ POT

chescun se venge come plus poet
(*Thèbes*, v. 10793)

Il s'agit d'une formule figée, de type hyperbolique, qui renforce la narration d'une action en exprimant l'idée que cette action est accomplie selon la capacité maximale de l'agent. Cela se fait par l'emploi de la conjonction de subordination *come* introduisant une proposition circonstancielle comparative, dans lequel *poir* apparaît, la plupart du temps, de façon elliptique (il reprend le verbe de la principale). La formule porte toujours sur la narration d'une action et, dans la plupart des cas, cette action implique un mouvement ou une attaque.

Cette formule pose une nouvelle fois la question du rapport entre la stéréotypie et la

⁵³ Les autres occurrences sont plus nettes : au v. 4476 de *Lancelot*, l'idée est proche mais exprime une vraie tentative de suicide ; en revanche, au v. 984 d'*Yvain*, l'hyperbole est nette.

variation. En effet, sous sa forme la plus fixe, *come il ainz pot*, et en n'admettant de variation que dans la personne (du pronom et du verbe), on en trouve cinq occurrences dans le *Roman de Thèbes*, quatre dans le *Brut* et trois dans le *Rou III*. C'est relativement peu, d'autant plus que le nombre d'occurrences augmente considérablement si l'on assouplit le cadre de la formule à [come + (X +) pooir] : vingt occurrences dans *Thèbes*, quatre dans *Énéas*, dix-huit dans le *Brut*, une dans le *Rou II*, six dans *Rou III* et une dans l'Appendice du *Rou* (Wace utilise donc de moins en moins cette formule et l'exclut presque totalement des parties en alexandrins), trois dans *Érec*, quatre dans *Cligès* et *Lancelot*, sept dans *Yvain* et six dans *Perceval*. Thomas et Bérout ne l'utilisent pas sous cette forme⁵⁴.

Mais, une fois que l'on a assoupli la formule en admettant différentes formes en son cœur, on se rend compte de la diversité des réalisations de la formule :

	<i>Thèbes</i>	<i>Énéas</i>	<i>Brut</i>	<i>Rou II</i>	<i>Rou octo</i>	<i>Érec</i>	<i>Cligès</i>	<i>Lanc.</i>	<i>Yvain</i>	<i>Perc.</i>	Total
PPS	1	1	7	—	3	—	2	3	4	5	26
PPS + <i>ainz</i>	5	—	4	—	3	—	—	—	—	—	12
PPS + <i>plus</i>	2	—	—	—	—	1	—	—	2	1	5
PPS + <i>mielz</i>	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1
PPS + <i>onques</i>	—	—	—	—	—	1	1	—	—	—	2
PPS + PPR	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	1
substantif	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	1
vb à l'infinitif	—	—	4	—	—	1	—	—	—	—	5
ø ⁵⁵	1	2	—	—	—	—	1	—	—	—	3
<i>ainz</i>	3	—	1	1	1	—	—	—	—	—	6
<i>anceis</i>	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2
<i>plus</i>	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1
<i>chescun</i>	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1
<i>plus + tost</i>	1	1	—	—	—	—	—	—	—	—	2

Le tableau indique bien que les éléments les plus récurrents de la formule sont le pronom personnel sujet (PPS) et l'adverbe *ainz* qui exprime la préférence dans une alternative ; c'est d'ailleurs sous cette forme que la formule la plus rigide se réalise. Des tendances d'œuvres se dégagent, du moins pour le *Roman de Thèbes* et pour Wace, les occurrences du *Roman d'Énéas* étant trop rares et trop diverses pour indiquer un mouvement général. Le *Roman de Thèbes* présente le plus large éventail de formes (dix types, contre quatre chez Wace, pour un nombre à peu près identique d'occurrences) ; d'autre part, Wace présente, dans le *Brut*, un type

⁵⁴ Le tour pourrait être assoupli à toute comparative en *pooir*, certaines donnant l'impression d'un figement (« plus tost qu'il pot », *Perceval*, v. 2641 ; cf. *Érec*, v. 3687, 4537, 5900 ; *Cligès*, v. 224, 2218, 4758) ; mais on s'éloigne alors de la nécessaire rigidité de la formule.

⁵⁵ Ce type n'est possible que lorsque *come* est précédé de *tant*.

spécifique (que l'on ne retrouve que dans *Érec*), présentant un infinitif entre *come* et *pouir* :

O tant de nefz cum aver pout
(*Brut*, v. 2453 ; cp. v. 2706, 3772, 8209 ; *Érec*, v. 3201)

Dans trois occurrences, dont celle citée, le tour exprime l'idée que le personnage va au combat avant autant d'hommes ou de nefz qu'il a pu réunir. Il y a, sans doute ici, un effet signifiant, dans la mesure où Wace exprime une idée récurrente : la valeur d'un personnage historique et son influence se mesurent à l'aune de sa capacité, souvent exprimée par *pouir*⁵⁶. Ainsi, du *Roman de Thèbes* au *Brut*, la diversité des formules est nettement réduite, alors qu'en parallèle Wace développe de nouvelles configurations plus adaptées à sa pensée. Toutefois, Wace va changer son traitement de la formule, puisqu'on ne trouve celle-ci qu'à une reprise dans *Rou II* et à six dans *Rou III* mais, dans la moitié des cas, c'est la formule canonique *come il ainz pout* que l'on retrouve (v. 995, 1765, 3316). Enfin, Chrétien se démarque par un refus catégorique d'avoir un adverbe seul ; il privilégie nettement le pronom personnel sujet seul (14 occurrences sur 26), plus rarement accompagné (7 occurrences) ; cela est cependant le résultat d'une évolution, *Érec* présentant trois types différents, alors qu'*Yvain* et *Perceval* n'utilisent que des tours pronominaux, avec une domination de plus en plus nette du pronom isolé.

D'autres éléments de variation interviennent :

– la personne du verbe. La P3 domine dans *Thèbes* (16 occurrences sur 20), dans *Énéas* (3 occurrences sur 4) et chez Chrétien (16 occurrences sur 24) ; pour les deux romans antiques, et majoritairement chez Chrétien, les autres occurrences sont à la P6. Wace utilise à peu près autant la P3 que la P6, et emploie parfois la P1 (*Brut*, v. 6905), la P2 (*Rou III*, v. 9807) et la P5 (*Brut*, v. 8758) ; Chrétien se singularise en employant deux fois la P4 (*Yvain*, v. 3872 ; *Perceval*, v. 1732) ;

– la présence d'un élément précédant la formule. On trouve parfois *tant*, et le *Roman de Thèbes* se démarque par son emploi dominant (trois occurrences sur quatre) alors qu'il est périphérique chez les autres auteurs (deux occurrences dans le *Roman de Thèbes*, quatre chez Wace). On trouve aussi, de façon très périphérique, *si* (une occurrence dans *Thèbes*, quatre chez Wace) et *et* (une occurrence dans *Thèbes*). À l'inverse, cet élément est systématique chez

⁵⁶ Voir p. 816.

Chrétien : il utilise soit *tant* (14 occurrences sur 22, et seule forme dans *Érec* et *Yvain*), soit *si* (9 occurrences) soit *tel* (une occurrence, dans *Cligès*) ; il faut noter que *si* n'apparaît qu'avec *Yvain*, mais qu'il supplante immédiatement *tant* qui était presque la seule forme attestée avant (on retrouve *si* dans quatre occurrences sur sept dans *Yvain* et dans cinq sur six dans *Perceval*). Le changement suit la chronologie classique des œuvres mais est difficile à expliquer ; il faut simplement noter que *si* permet de souligner un adjectif, ce que ne fait jamais *tant* chez Chrétien : Chrétien a pu assouplir la formule en incluant l'adjectif, et dès lors privilégier la forme la plus ouverte.

Enfin, il faut noter trois occurrences qui changent radicalement la formulation du tour :

ja tant come se puisse defendre,
ne se laira as servantz prendre.
(*Thèbes*, v. 6040-1)

Dui e dui, trei e trei fueient,
Si cum il mielz fuïr poeient.
(*Brut*, v. 8381-2)

Tant en pristrent cum prendre voldrent
E tant cum amener en porent.
(*Brut*, v. 12241-2)

Dans ces occurrences, la formule est étendue au vers entier, ce qui n'était jamais le cas auparavant ; cela se fait au moyen d'éléments antéposés à *come* (*ja*, *tant*, *si*, *e*) et, surtout et de façon exceptionnelle, par la présence d'un verbe dépendant de *pooir*, qui n'apparaît plus de façon absolue, mais sous forme de périphrase verbale. Ces occurrences semblent cependant relever encore du type de la formule, contrairement à d'autres occurrences qui expriment à peu près la même idée que le tour, mais selon des schémas syntaxiques assez différents :

ceo qu'il poent vont trestornant
(*Thèbes*, v. 11474)

al mialz que puis ge m'en deport
(*Énéas*, v. 6646)

ou qu'il poent l'avoir trover
as neiz le traient a la mer
(*Rou Appendice*, v. 361-2)

Un continuum peut donc être établi, autour d'un concept souvent commun (l'idée que l'action atteint le maximum de la capacité de l'agent), entre différentes formes figées, de *come il ainz pout* à ces formules très libres, en passant par [come + (X +) pooir], cette même forme se divisant

entre un schéma canonique et quelques occurrences plus atypiques.

Au plan métrique, cette formule comporte de façon presque systématique 4 syllabes, à une exception près⁵⁷. Toutefois, pour obtenir ce compte, il faut parfois compter, lorsque la formule est à la fin du vers, la syllabe contenant un *e* central précédant la formule :

Ariere torne come ainz pot
(*Thèbes*, v. 4728 ; cp. v. 5217 ; *Brut*, v. 2960)

Ici, même si la formule ne comporte en elle-même que trois syllabes, l'octosyllabe a bien un rythme 4/4. De même, lorsque la formule se termine par un *e* central, elle comporte bien cinq syllabes mais le rythme 4/4 est préservé. On ne trouve ce cas de figure que chez Wace :

Tant cum il pourent gent menerent.
(*Brut*, v. 2865 ; cp. *Rou Ap*, v. 364)

Cependant, Wace assouplit parfois ce rythme, et on trouve plusieurs rythmes plus atypiques :

Ainz distrent si com dire pourent
(*Brut*, v. 3772)

Cum ainz porent des nés eissirent
(*Brut*, v. 11283)

tels plaiz firent vers lur seignurs
cum il porent faire meilurs.
(*Rou III*, v. 955-8)

En revanche, Chrétien assouplit le plus la métrique de la formule : le rythme 4/4 n'est présent que dans 7 occurrences sur 24 (mais de manière plutôt stable dans les œuvres) ; Chrétien privilégie nettement le rythme 3/5, présent dans 10 occurrences (la majeure partie étant dans *Yvain* et *Perceval* : la tendance s'est intensifiée au fil de la chronologie) :

Mes por vos, tant con nos poons,
nos resforçons a la foiee.
(*Yvain* v. 3872-3)

Sont plus rares les rythmes 5/3, 6/2, et l'extension du tour à tout l'octosyllabe :

Com il onques pueent greignor
(*Cligès*, v. 4939)

Enfin, cette formule s'inscrit une nouvelle fois dans une tension entre l'identité et la variation puisqu'elle permet une variante, moins représentée mais attestée tout de même (c'est

⁵⁷ Dans le *Roman de Thèbes*, édité de façon très fidèle au manuscrit, il faut parfois lire *com(e)* au lieu de *come* pour retrouver un octosyllabe et, toujours, une formule de quatre syllabes.

d'ailleurs la seule forme du tour que l'on trouve chez Bérout), dans laquelle *come* est remplacé par *quanque*⁵⁸ :

quanque ils porrent si crierent
(*Thèbes*, v. 8952)

Cette formule présente une plus grande régularité, le schéma [quanque + pronom personnel sujet + *pooir*] étant le plus répandu ; dérivent de ce schéma, d'une part, un cas spécifique, lorsqu'un pronom anaphorique se glisse dans la formule, peut-être pour l'adapter au rythme de l'alexandrin :

tout soëf et sanz noise fist sa gent assembler,
chalans et escheis quanqu'il en pout trouver
(*Rou II*, v. 4038-9)

et, d'autre part, quelques occurrences révélant que Chrétien assouplit la formule, en remplaçant le pronom par un nom :

Atant li uns vers l'autre point
quanque cheval porent aler.
(*Lancelot*, v. 2220-1)

soit par un changement plus important :

quanque cheval porter les portent
(*Perceval*, v. 2211 ; cp. *Cligès*, v. 1205)

En revanche, la formule admet plus facilement un emploi non elliptique de *pooir* :

mant ses barons et ses amis
et ses veisins d'autre païs
et quant que il porra avoir
(*Énéas*, v. 3891-3 ; cp. *Rou II*, v. 4038-9, 4284 ; *Rou Appendice*, v. 307-8)

Ces occurrences révèlent que le tour est, plus que *come il ainz pout*, utilisé pour indiquer que l'actant a réuni des armées au maximum de ses possibilités.

La formule peut aussi apparaître précédée d'un *a* qui souligne son emploi adverbial :

a qant qu'il puet s'escrie en haut
(*Bérout*, v. 1246)

En effet, *quanque* introduit une proposition subordonnée relative, ce qui implique un fonctionnement syntaxique différent ; la formule peut apparaître soit en emploi adverbial

⁵⁸ Une occurrence dans *Brut*, deux dans le *Rou* en alexandrins, quatre dans le *Rou* en octosyllabes, une dans *Thèbes*, une dans *Énéas*, cinq chez Bérout, trois dans *Érec*, quatre dans *Cligès*, une dans *Lancelot*, une dans *Yvain* et deux dans *Perceval*.

détaché (avec ou sans *a*), soit intégré à la construction syntaxique de la phrase :

et jure qant que puet ataindre
(*Béroul*, v. 3329)

IV.4. – FORMULES LYRIQUES

IV.4.1. – QUE FERAI ?

Cette formule a trois réalisations formelles :

– *que ferai ?*

« Lasse, dolente, que ferrai ? »
(*Thèbes*, v. 57)

Cette formule, de 3 syllabes, doit être précédé d'un mot s'achevant par un *e* central si l'on veut que le vers ait un rythme 4/4 ; c'est le cas dans le *Roman de Thèbes*, mais pas chez Béroul, qui utilise d'ailleurs la P4, ce qui représente une autre forme de singularisation :

« Seignors, » fait Gaugains, « que ferons ? »
(*Béroul*, v. 4060)

Chrétien, pour sa part, respecte le rythme 4/4 dans cinq occurrences sur six ; dans une seule, la formule en fin de vers est précédée d'un *e* central ; ailleurs, l'auteur s'en sort autrement, soit par l'ajout de l'interjection *Dex*, dans *Érec* :

Dex, que ferai, lasse, cheitive.
(*Érec*, v. 4319 ; cp. v. 4617)

soit par l'ajout de *donc*, dans des œuvres postérieures :

Que ferai donc ?
(*Cligès*, v. 671 ; cp. *Perceval*, v. 1514)

Dans une seule occurrence, Chrétien utilise un rythme atypique :

Ostes, et que ferai ge donques ?
(*Perceval*, v. 7500)

On note que les occurrences les plus tardives de la formule (Béroul et dans le *Perceval*) présentent une version prosaïque de celle-ci : elles n'apparaissent plus en contexte de monologue ou de tirade désespérée ; la question n'apparaît alors plus comme rhétorique, mais comme ciblée.

– *quel la ferai ?*

« He las, chaitis, quel la ferai
de mon ami que perdu ai ? »

(*Énéas*, v. 5145-6)

Ici, le déterminant interrogatif régime *quel* porte sur le pronom *la*, faisant référence par ellipse à l'action à venir (Ménard 1994, 100). Cette formule comporte quatre syllabes, ce qui lui permet de donner un rythme équilibré 4/4 à l'octosyllabe.

– *soi porpensa que fera*, lorsque la formule est en interrogation indirecte :

Purpensa soi que il fereit,
Par quel engin les secoreit.
(*Brut*, v. 359-60)

Le premier type se trouve représenté par l'unique occurrence du *Tristan* de Bérout ; on le trouve surtout dans le *Roman de Thèbes* ; plus précisément, il est utilisé de façon formulaire dans deux occurrences, des monologues plaintifs :

« Lasse, dolente, que ferrai
de mon seignor que perdu ai ? »
(*Thèbes*, v. 267-8)

Le vers est le même que dans l'occurrence du v. 57 citée plus haut. Il intervient toujours en tête de monologue et pourrait relever du stylème de personnage : seule Jocaste l'emploie. Le manuscrit C supprime cette régularité en modifiant l'occurrence du v. 267 :

Lasse, fist ele, douleureuse !
(*Thèbes*, C, v. 258)

Enfin, ce tour se retrouve dans les six occurrences de Chrétien, soit en contexte prosaïque, comme cela a été indiqué plus haut, soit en monologue délibératif (lorsqu'Énide hésite à avertir Érec ou qu'Alexandre ignore comment agir), soit en tirade désespérée (employé par l'amie du chevalier enlevé par des géants ou dans le *planctus* d'Énide).

Le second type est employé par le *Roman de Thèbes* dans les occurrences où la formule exprime non pas le désespoir du locuteur face à un futur fermé (car la question apparaît clairement comme rhétorique) mais une réelle demande de conseil. Il apparaît comme nettement formulaire car le schéma est souvent proche, à quelques détails près :

« Seignors, fait il, quel la ferron ? »
(*Thèbes*, v. 3077)

La formule apparaît au v. 11234 avec *quai ferrons*, mais il s'agit sans doute d'une erreur (le vers est hypométrique et la leçon « quel la ferrons » du manuscrit C, v. 8854, est préférable : elle restaure la régularité du mètre et de la formule) ; elle apparaît aussi au v. 11261 avec

l'apostrophe « Amis ». Ainsi, le *Roman de Thèbes* distingue formellement les deux emplois de la formule. Quant au *Roman d'Énéas*, il utilise le type *Quel la* mais en contexte plaintif :

« He las, chaitis, quel la ferai
de mon ami que perdu ai ? »
(*Énéas*, v. 5145-6)

On remarque la parenté du second vers du couplet avec celui présent dans *Thèbes* au v. 268. La seconde occurrence présente une étrange P2, Turnus s'adressant visiblement à lui-même :

« Ha las », fait il, « quel la feras ? »
(*Énéas*, v. 5805)

Cette irrégularité est corrigée en *ferai* dans cinq manuscrits (*DFGHI*) ; d'ailleurs, la régularité est plus nette car, dans l'occurrence du v. 5145, *chaitis* est remplacé par *fait il* dans tous les manuscrits sauf deux (*CDEFGHI*). Il y a donc un mouvement net de régularisation des formules ; on avait déjà remarqué que le manuscrit *C* de *Thèbes* faisait de même – et il s'avère être le même que le manuscrit *I* d'*Énéas* (B.N. fr. 784).

Enfin, le dernier type n'apparaît que dans un contexte de délibération d'un personnage avec soi-même, et jamais en contexte de plainte ; *Thèbes* en présente une occurrence (v. 9573) et c'est la seule actualisation du tour chez Wace (*Brut*, v. 359, 5803 ; *Rou III*, v. 593, 1003).

Cette formule n'est pas attestée dans le *Tristan* de Thomas, alors même que ce roman aurait pu exploiter ses possibilités sémantiques lyriques.

IV.4.2. – MIELZ VOUDROIE... QUE...

Mex voudroie que je fuse arse,
Aval le vent la poudre espars,
Jor que je vive que amor
Aie o home qu'o mon seignor.
(Béroul, v. 35-8)

La définition de ce tour comme formule est problématique. Tout d'abord, la définition de son schéma structurel pose problème : si l'on accepte les tours en *Mex voudroie/volsisse (que) +* subjonctif ou infinitif / *(que) +* subjonctif ou infinitif⁵⁹, doit-on aussi accepter ceux où le verbe modal *voloir* n'apparaît pas au futur II ?

miauz voil morir que ge li mente

⁵⁹ Béroul semble aménager légèrement la syntaxe lorsqu'il écrit « Mex voudroie que je fuse arse » (v. 35) ; on attend plutôt un infinitif dans la mesure où le sujet est identique dans la principale et la subordonnée.

(*Énéas*, v. 1309)

La question, d'abord formelle, a des conséquences sur la définition même de la formule. La question de la récurrence du tour est réglée : on trouve ces configurations dans tous les romans. Mais, pour qu'une formule soit définie comme telle, j'ai considéré qu'il fallait qu'elle apporte un surplus expressif, c'est-à-dire qu'elle apparaisse comme plus marquée qu'une autre formulation permise par la langue médiévale. Or, à ma connaissance, il n'y a pas d'énoncé équivalent à *mex voil* en ancien français ; il s'agirait donc d'un énoncé non marqué qui représenterait la forme « standard » d'expression dans le système de l'ancien français. L'effet hyperbolique serait généralement produit par le contenu sémantique de l'alternative préférée, souvent particulièrement odieuse (dans l'exemple tiré de l'*Énéas*, c'est la mort).

Ces remarques sont loin de régler le problème, puisque la distinction entre énoncé non marqué, énoncé marqué et formule se pose. En effet, le tour au futur II ou au subjonctif, *Mex voudroie/volsisse...*, pourrait alors apparaître comme étant une formule, dans la mesure où le futur II est superflu (il redouble le sémantisme volitif de *voloir* et indique le caractère prospectif de tout souhait) et, apportant un surplus de sens, il crée un tour marqué s'opposant au tour non marqué dépourvu du forme verbale virtuelle, *Mex voil*. Mais la distinction entre énoncé non marqué et énoncé marqué relève uniquement du système de la langue, alors que la définition de la formule implique une caractérisation plus littéraire : la formule doit être impliquée dans un procédé d'écriture.

Or, le problème de *Mex voil* comme de *Mex voudroie*, c'est que leurs emplois peuvent se répartir du plus hyperbolique ou moins hyperbolique. Il y a bien de la grandeur épique dans :

Mielz voil, fait il, perdre la vie
que Grece soit issi honie
(*Thèbes*, v. 7647-8)

Mais, dans cet exemple, l'expression est celle d'une préférence, certes pressante, mais qui ne semble pas être autrement soulignée :

Mielz vuelent vivre en povreté
Franc, ke chaitif en grant plenté.
(*Brut*, v. 241-2)

Le problème sera résolu, d'une façon un peu hypocrite sans doute, par la prise en compte d'un critère sémantique. En effet, on remarque que, dans toutes les occurrences du tour *Mex*

voudroie/volsisse, l'option préférée est la mort ; cette indication permet donc de fournir une première définition structurelle de la formule :

– l'adverbe *Melz* apparaît en tête de proposition et assume le sémantisme de la préférence dans le tour ;

– il est suivi par le verbe *voloir* au futur II ou au subjonctif, pour la variante expressive de la formule, et à l'indicatif présent, au passé simple ou à l'imparfait pour la variante non expressive⁶⁰ ;

– *voloir* régit un verbe à l'infinitif dans le cadre d'une périphrase, ou une complétive au subjonctif exprimant l'idée de la mort du locuteur ou du point focal de la narration (la formule peut être prise en charge par le narrateur qui exprime de la sorte la pensée d'un protagoniste) ;

– une proposition comparative en *que* + subjonctif exprime le destin refusé par le locuteur.

La formule se fonde donc sur une alternative binaire, reflétée par le nombre de propositions, entre deux mondes possibles s'offrant au protagoniste ; celui-ci affirme toujours vouloir privilégier le monde *a priori* le moins engageant, celui de la mort, afin de signifier que l'autre alternative lui est bien plus odieuse.

Cette définition exclut, sans doute de façon trop radicale, deux configurations. D'une part, celles où la proposition comparative n'est pas exprimée :

Mex voudroit estre arse en un ré.

(*Béroul*, v. 1216 ; cp. v. 1175 ; *Énéas*, v. 235-8 ; *Thomas*, v. 717-20, 2429 ; *Perceval*, v. 6606-8)

L'expressivité est bien là, même si le schéma syntaxique est réduit. On peut envisager qu'il s'agisse d'une variante du tour précédent, fonctionnant de façon elliptique, le destin refusé étant toujours évident en contexte. En revanche, les autres configurations refusées, celle où l'idée de mort n'apparaît pas, indiquent bien que le critère sémantique est relativement ténu. En effet, ces formulations peuvent avoir leur part de grandeur ; mais, en l'absence de l'élément récurrent /mort/, je préfère ne pas les considérer comme des expressions formulaires, même si un sème proche de celui de la mort, par exemple la douleur, apparaît :

Que mout mialz se vialt il doloir

Que il l'eüst sor son voloir.

⁶⁰ Dans cette occurrence du *Roman de Thèbes*, le verbe *voloir* n'apparaît pas : « Mielz, fait il, perdre la vie / que n'i face chevalrie » (v. 4956-7). Mais le vers est hypométrique et, dans les manuscrits BC, « veull » est restauré (cf. C, v. 4855) ; il s'agit donc sans doute d'une omission du copiste, que l'édition de F. Mora-Lebrun, très scrupuleuse dans sa fidélité au manuscrit, n'a pas corrigée. L'hypothèse d'une formulation hardie de la part de l'auteur, ou du copiste, n'est pas à exclure ; mais celle de l'omission semble plus probable.

(*Cligès*, v. 2193-4 ; cp. *Lancelot*, v. 3107-9, 4230-3)

Il est toutefois intéressant de noter que, à plusieurs reprises, c'est la possibilité de la mort qui est refusée :

miauz s'an volent o lui foïr
que retorner anz por morir
(*Énéas*, v. 75-6)

Cette occurrence, double en miroir du schéma formulaire, souligne par une inversion révélatrice la lâcheté du locuteur qui, pour une fois, préfère la vie lâche à la mort glorieuse. Les autres occurrences de cette configuration sont moins extrêmes, dans la mesure où c'est toujours une mort honteuse qui est refusée :

miex voil abatre eglises qu'a desonour morir
(*Rou II*, v. 4287)

Mex veut sallir que ja ses cors
Soit ars, voiant tel aünee.
(*Béroul*, v. 946-7)

Mialz voel vivre et sofrir les cos
que morir et estre an repos.
(*Lancelot*, v. 4243-4 ; cp. *Perceval*, v. 5974-6)

Quant aux réalisations formelles de la formule, elles sont extrêmement variées et l'étude différentielle est relativement décevante, dans la mesure où peu de tendances auctoriales se dégagent :

– Le choix, pour le type expressif, entre le futur II et le subjonctif imparfait relève sans doute de la syntaxe générale de l'auteur ; on trouve le futur II dans le *Roman de Thèbes*, le subjonctif imparfait dans le *Roman d'Énéas* et le *Roman de Brut*, et les deux formes chez Béroul et chez Chrétien (lequel ne présente cependant qu'une occurrence du subjonctif contre six du futur II). En revanche, chez Chrétien, un élément distingue nettement la forme au présent de la forme au futur II (ou au subjonctif) ; en effet, l'indicatif présent régit toujours *morir* :

Mialz vialt morir qu'il ne la rait.
(*Cligès*, v. 3665 ; *Lancelot*, v. 1114-5, 3090, 4239-40 ; *Yvain*, v. 1542)

En revanche, dès que *estre mort* apparaît, on a un tiroir ou un mode virtualisant sur *voloir* :

Mialz voldroie estre, je cuit, morz,
que fet eüsse cest meschief.

(*Lancelot*, v. 2774-5 ; cp. v. 4863-5 ; *Perceval*, v. 800-1, 8527-30, 8758-61⁶¹)

Dès lors, la différence ici ne se fait pas de manière expressive, entre un énoncé marqué et un énoncé non marqué (comme dans les autres œuvres), mais entre un énoncé prospectif (avec *voloir* au présent) et un énoncé portant sur le présent et donc irréel (avec *voloir* au futur II). Chrétien de Troyes fait donc une utilisation rationnelle des possibilités de variation de la formule.

– L’expression de la mort est cependant assez variée⁶². L’hyperterme *morir* est présent dans toutes les œuvres qui utilisent la formule (sauf dans *Perceval*, qui n’emploie que *estre mort*), et c’est le seul utilisé par *Rou III* ; on trouve aussi, comme hypertermes, *perdre la vie* (*Thèbes*) et *estre mort* (*Brut*, Bérroul et Chrétien) ; le *Roman de Thèbes* n’utilise que des hypertermes. Bérroul se singularise par son énumération des moyens de mise à mort (la pendaison, le bûcher, l’écartèlement...) qui sont en accord avec sa fascination pour la violence, et notamment la violence des châtements ; cependant, de manière significative, *Cligès* le rejoint en cela, et notamment lorsqu’il est question de la légende des amants de Cornouailles :

Mialz voldroie estre desmanbree
Que de nos deux fust remanbree
L’amors d’Ysolt et de Tristan.
(*Cligès*, v. 3105-7)

Dans la mesure où Bérroul est postérieur à *Cligès* sans doute, il est difficile d’établir un écho conscient de la part de Chrétien, qui aime pourtant reprendre des stylèmes d’autres genres dans ce roman (James-Raoul 2012) ; mais il n’est pas interdit de supposer qu’il ait connu une version antérieure du roman de Bérroul ou une de ses sources. Enfin, Wace est le seul à utiliser une périphrase, sans doute un euphémisme (*gesir en biere*) et, surtout, à utiliser le tour *estre en abandun de murir*, qui, en n’exprimant pas la mort directement, pourrait ne pas rentrer dans le schéma formulaire. Mais la récurrence de ce tour, chez Wace, suggère un effet formulaire :

Mielz volt sun cors mettre en peril
E en abandun de murir

⁶¹ Ce à quoi on peut ajouter une occurrence de *Cligès* où le futur II régit une forme composée, « estre desmanbree » (v. 3105-9) ; seule exception, aux v. 3148-51, un tour à la forme composée (« estre anterree ») est introduit par un subjonctif présent, le terme étant régi : doit-on y voir une influence de la rection ou un indice que Chrétien n’a pas encore stabilisé son système ?

⁶² La formule est présente dans tous les textes sauf le *Rou* en alexandrins et le *Tristan* de Thomas ; paradoxalement le texte le plus épique et le texte le moins épique du corpus. Les termes exprimant la mort sont : *morir* (*Thèbes*, v. 8335 ; *Énéas*, v. 1309 ; *Brut*, v. 12445 ; *Rou III*, v. 8517, 9433 ; *Cligès*, v. 3665 ; *Lancelot*, v. 1114, 3090, 4239 ; *Yvain*, v. 1542), *perdre la vie* (*Thèbes*, v. 3062, 7647), *estre mort* (*Brut*, v. 13213 ; Bérroul, v. 140 ; *Lancelot*, v. 2774, 4863 ; *Perceval*, v. 800, 8528, 8759) ; *estre ocis* avec expression du complément d’agent (*Énéas*, v. 216) ; *estre ars/depeciez/mis au vent/penduz/desmanbre/anterree* (Bérroul, v. 35, 1019, 1702, 1954 ; *Cligès*, v. 3105, 3149) ; *gesir en biere* (*Brut*, v. 8925) et *estre en abandun de morir* (*Brut*, v. 9996, 13250).

Que plainement Paris guerpir
(*Brut*, v. 9996-8)

Mielz se volt mettre en aventure
E en abandun de murir
Que tantes feiz de champ fuïr
(*Brut*, v. 13250-2)

Les deux occurrences obéissent au même schéma syntaxique et sémantique, malgré deux variations (*mettre en peril vs mettre en aventure*, sans doute pour des raisons de rime, et en ce qui concerne l'expression de la fuite) : Wace travaille bien une récurrence formulaire, mais surtout crée sa propre expression. Dans son emploi de *gesir en biere* et dans *estre en abandun de murir*, il révèle aussi une tendance à atténuer la violence de l'expression (la mort est toujours exprimée indirectement), ce qui l'oppose nettement à la violence un peu morbide de Bérout, par exemple.

Enfin, on note deux schémas proches, mais ne correspondant pas à la définition de la structure formulaire, qui indiquent un effort de singularisation de la part des auteurs. Ainsi, l'auteur du *Roman d'Énéas* remplace *mielz* par *ainçois* :

ge voil ainçois perdre la vie,
se Eneas i est ocis,
que ja Turnus soit mes amis.
(*Énéas*, v. 8332-4)

L'expression de la préférence change, mais le sème /mort/ demeure ; toutefois, la formule subit un déplacement fonctionnel puisqu'elle est transférée d'un contexte d'utilisation généralement épique, à une question d'amour. Pour sa part, Bérout utilise le tour *meus se laisast / ainz me lairoie* :

Ainz me lairoie par le col
Pendre a un arbre q'en ma vie
O vos preïse drüerie.
(*Bérout*, v. 128-130)

Je, se Tristan ice seüst
que escondire nul leüst,
meus se laisast vif depecier
que lui ne lié souffrist lier.
(*Bérout*, v. 809-12)

On ne peut pas réellement parler de travail formulaire, ici, dans la mesure où Bérout hésite (comme dans *Melz voudroie / volsisse*) entre le subjonctif et le futur II, et où il utilise les adverbes *ainz* et *meus*. Mais ces vers, offrant un sens proche de la formule dans une expression extrêmement vigoureuse, témoignent d'une tentative de sortir du contexte formulaire de la part de Bérout.

Quant au critère de la versification, il est aussi assez décevant. Le schéma le plus généralement employé consiste à faire rentrer la formule sur deux vers (pas forcément un couplet) ; cela concerne 12 occurrences sur 35 et c'est le seul schéma que l'on rencontre dans les romans de *Thèbes* et de *Rou III*. Dans sept occurrences, la formule tient sur un vers ; Chrétien et l'auteur d'*Énéas* respectent alors le rythme 4/4, mais le rythme 3/5 apparaît chez Wace et Bérout. Les autres configurations sont trop variées pour être notables.

Enfin, on peut noter un emploi spécifique à Bérout et Chrétien, chez qui la formule apparaît à la P3 : la préférence est alors attribuée à un autre personnage par le locuteur. L'effet est radicalement différent chez les auteurs : chez Bérout, il s'agit d'un stylème de personnage, dans la mesure où les lépreux l'utilisent pour convaincre Marc de leur livrer Yseut, en soulignant l'ignominie de ce châtiment :

qant or verra la nostre cort,
adonc verrez si desconfort ;
donc voudroit mieus morir que vivre
(*Bérout*, v. 1211-3 ; cp. v. 1175-6)

En revanche, Chrétien l'utilise afin de jouer du caractère convenu de la formule, lorsqu'elle apparaît en contexte amoureux. Ainsi, Guenièvre juge mal les personnes qui l'emploient :

Malveise est qui mialz vialt morir
que mal por son ami sofrir.
(*Lancelot*, v. 4239-40)

La mort, que la formule présente comme le summum du sacrifice amoureux lorsqu'elle est employée en contexte lyrique, est ici ramenée à une lâcheté : la souffrance est un sacrifice bien plus important, ce qui motive Guenièvre à ne pas se suicider. Dans *Perceval*, l'ironie est plus nette :

si li dites que je me fi
et croi tant an l'amor de li
qu'ele voldroit mialz que ses frere
Gauvain fust morz de mort amere
que ge eüsse nes blecié
le plus petit doi de mon pié.
(*Perceval*, v. 8525-30)

La formule atteint le summum de l'hyperbole, que ce soit dans ce qui est préféré (par l'ajout de « de mort amere ») ou dans ce qui est refusé (les orteils sont rarement utilisés en lyrique amoureuse...). Les propos de Grinomalant sont d'emblée suspect, et ce, d'autant plus que le

lecteur sait que c'est justement à Gauvain qu'il parle ; la formule apparaît alors comme une forfanterie, ce que confirme le jugement que l'intéressée porte sur eux un peu après : il s'agit d'une « grant folie » (v. 8763). La lyrique amoureuse a donc du plomb dans l'aile lorsqu'elle est employée par des prétentieux.

IV.4.3. – NE LAIRA QUE

Or ne laira q'au nain ne donge
o s'espee si sa merite
(*Bérout*, v. 292-3)

Ce tour apparaît de façon relativement fixe dans les œuvres, selon un schéma permettant une commutation : [*Ne* + *laier* au futur I ou *laissier* au futur II + (que) + subjonctif présent]. Les commutations se répartissent assez nettement selon les auteurs, mais il est difficile de savoir si cela relève de l'idiolecte ou du style :

– tous les auteurs présentant le tour utilisent *laier* au futur, à part deux occurrences où le futur II apparaît :

ne lairoie ne l'arde en un ré
(*Bérout*, v. 892 ; cp. *Thomas*, v. 2576⁶³)

– Chrétien, en revanche, utilise à partir d'*Yvain* le tour concurrent *laissier* au futur II.

La répartition nette chez Chrétien *laira* vs *laisseroie* est notable, mais je ne parviens pas à l'expliquer ; bien plus, le futur II, qui est rare, s'explique un peu moins aisément que le futur ; *ne laier* ou *ne laire* (l'infinitif de ce verbe n'étant pas stable) se comporte ici comme *voloir* exprimant le désir prospectif ; l'apparition du futur II peut s'analyser soit comme une marque soulignant sans doute par surexpressivité que l'action non accomplie est désirée ; mais il peut aussi souligner une virtualisation plus nette, le futur II situant le refus dans tous les mondes possibles et non dans le monde des attentes⁶⁴.

Deux réalisations syntaxiques, assez proches du tour, sont exclues par cette définition ; elles sont de sens proche :

– en l'absence de complétive, *laira* ou *leiroie* régit un complément pronominal en enclise après

⁶³ Notons aussi que pour des raisons d'accord le subjonctif imparfait peut apparaître : « ja, por toz ceus de Tintajol, / s'en le deüst tost depecier, / qu'il n'en tenist piece a sa per, / ne laisast il qu'il n'i alast, / se son mestre ne li veiast » (*Bérout*, v. 1040-4).

⁶⁴ Voir p. 231.

la négation ; un syntagme prépositionnel concessif apparaît systématique :

ja nel leira por nule paine.
(*Perceval*, v. 4716)

– *leiroie* peut régir un infinitif ; dès lors, le tour exprime la préférence hyperbolique (ce qui le rend proche de *Mialz voudroie... que*), ce qui est signifié par l'ajout de *ençois* annonçant *que* ; la proposition au subjonctif ne peut alors plus s'interpréter comme une complétive, mais il doit l'être comme une circonstancielle :

– Certes ge me leiroie ençois,
fet mes sire Gauvains, leanz
ou lenguir ou morir .VIII. anz
que serement vos an feïsse.
(*Perceval*, v. 5968-71)

De manière attendue, des éléments peuvent être supprimés ou ajoutés suivant les latitudes de la grammaire de l'ancien français. Ainsi, le *que* introducteur de la subordonnée apparaît toujours dans les romans de *Thèbes* et d'*Énéas*, jamais chez Thomas, dans trois occurrences sur huit chez Bérout et dans six occurrences sur sept chez Chrétien. Bérout confirme sa tendance à la suppression du *que*, mais l'effet est un peu plus inattendu chez Thomas, d'habitude syntacticien plus strict. Par ailleurs, très ponctuellement, un forclusif peut apparaître ; il s'agit de *pas* chez Bérout et Chrétien :

ne laira pas qu'il nu desface.
(*Bérout*, v. 334 ; cp. v. 1950 ; *Érec*, v. 6649)

et de *rien* dans une occurrence de Chrétien :

Mes ge n'an lesseroie rien
que ge el lit ne m'aseïsse.
(*Perceval*, v. 7518-9)

Ce tour formulaire peut aussi être considéré comme expressif ; en effet, le désir d'accomplir une action est exprimé sur le mode de l'impossibilité prospective de ne pas l'accomplir, par le biais de ce qui ressemble à une double négation. Le futur permet donc de couvrir tout l'espace de temps allant du moment de l'énonciation à la réalisation de l'action. Cette valeur emphatique est renforcée par l'emploi de l'adverbe *ja* dans le *Roman d'Énéas* (v. 1691) et chez Bérout (v. 1040) ; au v. 292 du *Tristan* de Bérout, l'adverbe *or* apparaît ; il peut paraître paradoxal mais il souligne bien le fait que la recherche effrénée de la réalisation de l'action souhaitée débute au moment même de la profération, même si cette recherche durera

dans le temps (ce qu'indique le futur). Mais, surtout, ce tour s'accompagne d'une expression concessive le renforçant dans les deux occurrences du *Roman de Thèbes*, dans une des deux occurrences présentes chez Thomas, dans trois des huit occurrences du *Tristan* de Bérout et dans une d'*Yvain* :

que nel laïront par nul destreit,
come loign que la riviere seit,
qu'il ne cerchent la contré
tant qu'il [avront] ewe trové.
(*Thèbes*, v. 2224-5)

Le désir de réalisation de l'action est donc souvent mis en balance avec de possibles événements contraires, qui ne font jamais le poids : la concession trouve ici sa valeur emphatique.

Au plan métrique, cette formule n'offre pas de stabilité : le noyau de la formule comporte trois syllabes et implique un rythme 3/5 mais, si un monosyllabe apparaît (adverbe, conjonction, forclusif), le rythme peut revenir à 4/4. Cependant, aucune tendance d'auteur ne se dégage.

Quant aux emplois de cette formule, ils révèlent une exploitation très différente selon les auteurs, alors même que la forme varie peu. Wace ne l'emploie pas. Le *Roman de Thèbes*, à deux reprises uniquement, de façon très classique : il exprime la résolution nette à agir ; mais les deux formules sont confinées à l'épisode de la nourrice d'Archémore, et le concept de « stylème de passage » pourrait alors être appliqué. On retrouve ce sens à deux reprises dans *Yvain*, qui indique de manière parallèle le désir qu'a le chevalier de rejoindre la cour d'Arthur après son mariage (v. 1544-6) et celui de ne pas arriver en retard au jugement de Lunete (v. 3987-90).

Quant à Bérout, il détient la palme quantitative des emplois : on dénombre huit occurrences dans son *Tristan* ; cette surreprésentation me semble significative : Bérout se plaît à décrire des personnages obsédés par un possible à réaliser et en général aveuglés par cette obsession ; le tour relève alors de l'écriture du sentiment dans ce qu'il a de plus sauvage, la pulsion exigeant une réalisation irrépressible. Le tour se répartit en deux ensembles, dépendant de l'émotion exprimée et du statut du personnage en question. Lorsque les personnages sont des opposants, ils expriment une colère haineuse visant à détruire la personne concernée ; dans cinq occurrences sur huit, il s'agit d'ailleurs des émotions de Marc, sans doute le personnage le plus impulsif :

par ire a juré saint Thomas
ne laira n'en face justice

et qu'an(t) ce fu ne soit la mise.
(*Béroul*, v. 1126-8)

Le caractère impulsif de la déclaration est souligné par le narrateur (*par ire*) mais aussi renforcé par le discours lui-même (le serment garanti par un saint). Dans une autre occurrence (v. 776), le tour exprime le désir qu'ont les barons de tuer Tristan⁶⁵. À l'inverse, quand la formule concerne les amants, l'impulsivité est motivée par le désir de l'autre, que Tristan veuille aller sauver Yseut à tout prix (v. 1040-4), ou qu'Yseut déclare obéir aveuglément à tout messager qui, après la séparation des amants, lui amènerait l'anneau confié à Tristan (v. 2717-20). Le tour témoigne alors d'une psychologie de l'émotion impulsive typique de *Béroul*, exprimée sur le mode binaire de l'amour et de la haine, recoupant un schéma narratologique simple (opposant/héros) et fondé sur l'action, puisque le désir pousse à agir de manière passionnelle, voire pulsionnelle.

Mais *Béroul* se distingue aussi par le fait que, contrairement aux autres occurrences du tour, chez lui le procès envisagé n'est *jamais* réalisé dans le récit : la narration annihile le monde possible qui restera pulsion et ne s'actualisera jamais ; ainsi, l'idée fixe qui obsède les personnages ne se réalisera pas, ce qui est pour le moins ironique et souligne l'impulsivité du désir exprimé par la formule, dans la mesure où le personnage a beau exprimer son désir de manière très impulsive, ce désir ne fait en général pas long feu. Cette ironie est renforcée par le fait que toutes les occurrences (sauf une) sont prises en charge par le narrateur en une sorte de discours indirect, parfois libre ou narrativisé : c'est le narrateur qui exprime l'émotion du personnage, comme si celui-ci était trop aveuglé par sa furie pour exprimer ses émotions. La polyphonie permet alors au narrateur de reprendre la parlure passionnelle du personnage tout en mettant à distance cette même passion, donnant au lecteur un indice du fait que le désir ne se réalisera pas. En revanche, les deux occurrences concernant les amants se distinguent ; la première, citée plus haut, explique le fait que Governal empêche Tristan de se mettre en danger (v. 1040-4) ; la seconde parce qu'il s'agit de la seule en DD :

Mais, por defense de nul roi,
se voi l'anel, ne lairai mie,

⁶⁵ Ces occurrences se caractérisent par la récurrence d'éléments qui renforcent l'aspect formulaire : répétition de *faire justise* (v. 776, 1126), le terme désignant le châtement d'ailleurs inique, introduction par « molt/fort les menace » (v. 333, 1949), insistance sur le moyen de tuer (« o s'espee », v. 293 ; « en ré », v. 892 ; « en ce fu », v. 1127). Le programme meurtrier apparaît de manière obsessionnelle.

ou soit savoir ou soit folie,
ne face con que il dira
qui cest anel m'aportera.
(*Béroul*, v. 2716-20)

L'occurrence est renforcée par les concessives (v. 2716, 2718) ; elle est essentielle car elle atteste que la séparation des amants n'est pas absolue, puisqu'Yseut prévoit de conserver des signaux de communication avec Tristan, preuve que leur amour est encore vivace malgré la fin de l'action du philtre. Bien qu'il soit difficile de dire ce qu'il en est, étant donné que la fin du roman nous manque, cette unique occurrence en DD est aussi la seule qui s'est sans doute réalisée dans le roman : l'anneau servira de signal aux amants séparés dans le roman de Thomas, notamment.

Enfin, une congruence sémantique indique une spécialisation du tour, lorsque celui-ci porte sur la parole. Le *Roman d'Énéas* utilise, dans sa seule occurrence, une version métadiscursive du tour :

Ja ne lairai que nel vos die
(*Énéas*, v. 1691)

Cette version se retrouve, dans une formulation très proche, chez Thomas :

Ne larai, Ysolt, nel vus die
(Thomas, v. 1717)

et chez Chrétien :

Or ne leirai, fet cil, nel die
quel desserte vos en avroiz.
(*Perceval*, v. 6790)

La formule sert ici à annoncer un propos désagréable ; l'action souhaitée est donc réalisée immédiatement. Ainsi, il s'agit d'un tour fonctionnant de façon inverse à *foi que doi vous*⁶⁶, lequel vise de fait à atténuer un tel propos ; ici, au contraire, le locuteur annonce et assume ses paroles, en suggérant qu'il aurait pu éviter de les dire, mais que ses sentiments le poussent à refuser une retenue polie. En revanche, dans les deux occurrences d'*Érec*, le tour est employé après une réflexion sur ce qu'il faut dire :

« ne leirai que je ne li die »
(*Érec*, v. 2978 ; cp. v. 6649)

Dans le premier cas, la formule conclut un monologue d'Énide, qui se décide à avertir Érec ;

⁶⁶ Voir p. 80.

dans le second cas, elle est prise en charge par le narrateur qui, après avoir énoncé la difficulté de décrire le couronnement des époux, se décide à le faire. Conformément aux obsessions thématiques du roman, la formule est ici employée non pas comme élément dialogal permettant de gérer une interaction, mais comme soulignant la tension qu'il y a entre la tentation du silence et la résolution qu'a le locuteur, après réflexion, à parler. Notons que Chrétien n'emploie que le tour en *ne lairai que* (et non *ne lesseroie que*) pour cet effet de sens, ce qui suggère qu'il a conscience qu'il y a une différence entre les deux formules.

Dans l'autre occurrence de la formule chez Thomas, on retrouve la tendance de cet auteur à réactiver une expression formulaire. En effet, ce n'est ni le personnage lui-même, ni le narrateur qui prend en charge l'expression de cette émotion excessive :

Itant la crei que jol sai ben
Qu'ele ne larrait pur nul ren
Ne m'aidast a ceste dolur.
(*Thomas*, v. 2575-7)

Ici, Tristan semble certain des émotions d'Yseut ; comme souvent chez Thomas, les amants montrent une tendance nette à analyser et prévoir les sentiments de l'autre.

IV.5. – FORMULES DISCURSIVES

IV.5.1. – FOI QUE DOI...

La formule *Par cele foi que je vous doi* ne varie que très peu. Elle est assez représentée, dans le *Roman de Thèbes*, chez Wace, Bérout, Chrétien (à partir de *Lancelot*) et, peut-être, Thomas ; seul le *Roman d'Énéas* la refuse. Elle apparaît sous une forme fixe, dont la régularité explique peut-être son invariance :

Par cele foi que je vos doi.
(*Bérout*, v. 2793, 3962 ; cp. *Thèbes*, v. 10467, 10661)

Sous cette forme, vers léonin à la belle régularité (4/4) appuyée de *e* centraux et de monosyllabes, elle ne varie que graphiquement. En revanche, le pronom démonstratif cataphorique peut disparaître lorsqu'une conjonction de coordination apparaît en tête de vers ; le rythme et la rime interne sont préservés :

car par la fei que jeo vus dei

(*Thèbes*, v. 5427 ; cp. 5005, 8754, 9748, 10113, 10181, 10200)

En revanche Chrétien se singularise dans la seule occurrence où le tour est adressé à quelqu'un :

et dit : « Sire, foi que vos doi »
(*Perceval*, v. 8536)

La formule n'occupe plus que 4 syllabes et est réduite à ses éléments essentiels : on ne pourrait rien enlever sans perdre le sens ou la syntaxe. Dans tous les cas, le même mot se trouve systématiquement à la rime. Dans le *Roman de Thèbes* et pour l'occurrence de Thomas, cela implique une certaine facilité de versification : c'est souvent un pronom personnel tonique qui apparaît à la rime (six fois pour dix occurrences dans le *Roman de Thèbes*). Cependant, en une occasion, le *Roman de Thèbes* change le terme à la rime :

Il sont oeilles, et vos lous :
mais, par la fei que je dei vous...
(*Thèbes*, v. 5004-5)

Par ailleurs, deux faits doivent être notés. Le premier, c'est avec quel systématisme le copiste du manuscrit C du *Roman de Thèbes* ne copie pas, ou réécrit, toutes les formules qui se distinguent. Une première pour son schéma déséquilibré, créant un rythme 3/5 :

Par la fei que vous m'en devez
(*Thèbes*, v. 9435)

De même, il supprime une variante de la formule, spécifique au manuscrit S du *Roman de Thèbes* : *Foi que doi*, sans la présence de *Par* :

fei que devez vostre miere
(*Thèbes*, v. 4831 ; cp. v. 8784, 9767)

Ce qui, en retour, supprime aussi la spécificité de la seule occurrence du v. 4831 : c'est le seul vers de *Thèbes* où le destinataire de la foi n'est pas l'interlocuteur ; ici, il s'agit de la mère d'un combattant, convoquée car ce même combattant doit venger la mort de son père.

Or, ce type de configuration se trouve dans deux des trois occurrences de *Rou II* :

Par la foi que je doi au Saint Filium Patre
(*Rou II*, v. 1437 ; cp. v. 2697)

Ce tour est-il encouragé par le rythme de l'alexandrin, qui impose de perdre deux syllabes, et donc à la fois le pronom démonstratif et le pronom personnel déictique *vous* ? Sans doute ; mais, dans la seule occurrence où la foi est celle due à l'interlocuteur, c'est, par nécessité, le pronom personnel sujet et non régime qui disparaît :

par le foi que vous doi et que vous me devez
(*Rou II*, v. 3437)

Il n'y a donc pas de singularisation formelle. Toutefois, Wace n'emploie ce tour que dans *Rou II*, ce qui pourrait suggérer que le caractère épique de la formule est plus marqué. Mais cela est contredit par le fait que la totalité des occurrences de Chrétien suit ce schéma, avec un élément de singularisation supplémentaire, à savoir que Chrétien n'utilise jamais la préposition *par* :

Foi que je doi Deu et toz sainz.
(*Yvain*, v. 2531)

La foi porte alors sur un élément divin (les trois occurrences de *Lancelot*, une d'*Yvain* et trois de *Perceval*), sur le roi (la seconde occurrence d'*Yvain*) ou sur un des éléments de la situation d'énonciation (quatre occurrences dans *Perceval*, dont un « foi que je doi ma teste », au v. 1610, assez original) ; on note donc que non seulement Chrétien utilise de plus en plus ce tour, mais qu'il le diversifie nettement.

Il faut remarquer ce vers du *Tristan* de Thomas :

Pur la lealté que vus dei
(*Thomas*, v. 2601)

Il est tentant, mais peut-être abusif, d'y voir une volonté claire de la part de Thomas de faire varier la formule en changeant son contenu lexical.

Enfin, le sens de la formule doit être étudié. Dans la majeure partie des occurrences, et quelle que soit sa forme (le schéma *Par cele foi que je vos doi*, le schéma *Foi que doi* et les cas où le support de la foi est un personnage religieux), le schéma sert à annoncer un propos désagréable, d'une façon ou d'une autre, pour le destinataire. La formule a donc un double effet : d'une part, elle est véridictive dans la mesure où l'idée de *foi* portée à l'interlocuteur ou à Dieu ou un saint suggère l'absence de mensonge ; d'autre part, le contenu désagréable est plus ou moins désamorcé dans la mesure où le locuteur rappelle ses hommages à l'interlocuteur et place ses propos dans le cadre d'un échange franc et rationnel. Cet usage peut donc être qualifié de dialectique, puisqu'il permet d'amener un élément de désaccord :

Fei que dei vous, ceo n'est pas dreiz.
(*Thèbes*, v. 9767 ; cp. v. 5005, 8754, 9435, 9748, 10113, 10181, 10200, 10467 ; *Rou II*, v. 1437, 2697, 3437 ; *Bérout*, v. 3962 ; *Lancelot*, v. 2008, 3453 ; *Perceval*, v. 992, 1610, 5044, 8470)

Il n'est alors pas étonnant de voir que 8 occurrences sur 13, dans le *Roman de Thèbes*, apparaissent

dans l'épisode de Daire le Roux et ont toujours cette valeur ; ce passage de longues discussions juridiques contradictoires entre seigneurs se prête bien à l'emploi dialectique.

Toutefois, le tour peut avoir une simple valeur véridictive ; il apparaît notamment lorsque ce tour discursif est employé par le narrateur :

si il chaïst en [terre] dure,
par cele fei que jeo vous dei,
ja ne traisist son pié a sei.
(*Thèbes*, v. 10660-2)

Mais des personnages peuvent l'employer eux aussi pour renforcer la véracité de leurs propos (*Thèbes*, v. 5427). La valeur véridictive peut s'accompagner d'une valeur expressive, quasi-exclamative :

se j'avoie si bele amie
con vos avez, biax dolz conpainz,
foi que je Doi Deu et toz sainz,
molt a enuiz la leisseroie !
(*Yvain*, v. 2528-31 ; cp. *Lancelot*, v. 1764)

La formule peut même être ambiguë, lorsque la situation d'énonciation n'est pas entièrement claire pour les locuteurs :

... « Sire, foi que vos doi,
amie avez cortoise et sage,
et si est mout de haut parage,
et bele et gent et debonere,
se ele otroie ensi l'afere
com vos ici m'avez conté. »
(*Perceval*, v. 8536-41)

À première vue, la formule est véridictive ; elle appuie le jugement émis par Gauvain (et peut apparaître aussi comme une marque de respect : Gauvain ne complimente l'amie de son interlocuteur qu'en rappelant l'estime qu'il lui porte et donc le compliment est purement désintéressé). Mais Grinomalan, ignorant à qui il parle, vient de dire à quel point il hait Gauvain et combien son amie, la sœur de Gauvain, le préfère au neveu d'Arthur ; dès lors, la formule peut se comprendre de manière ironique comme une contestation cachée : les propos qui suivent ne peuvent en effet paraître que comme antiphrase au lecteur.

En revanche, le tour peut apparaître en syllepse : c'est bien la foi portée qui explique le procès. Ainsi, dans l'occurrence citée plus haut du *Roman de Thèbes*, v. 4831, « fei que devez vostre miere » a une valeur argumentative : c'est par respect – entre autres – pour sa mère que

le jeune guerrier doit venger son père. Chez Chrétien, le rappel de la foi est souvent l'objet d'enjeux pragmatiques, ce qui explique un changement de taille dans la formule : le sujet de *devoir* n'est plus le locuteur ; il s'agit en général de l'interlocuteur :

Ne n'an faites ja rien por moi,
mes, foi que vos devez le roi,
le vostre seignor et le mien,
comandez li, si feroiz bien.
(*Yvain*, v. 127-30⁶⁷)

Keu semble ici se cacher derrière l'autorité royale pour mieux donner un ordre à la reine ; mais le tour peut apparaître en contexte intime et témoigner de l'affection d'Ygerne pour Clarissant :

« Niece, foi que vos me devez,
est vostre sire ancor levez ?
(*Perceval*, v. 8021-2)

La plus belle syllepse apparaît sans doute chez Bérout, qui redonne au mot *foi* sa valeur de fidélité amoureuse :

par cele foi que je vos doi,
se cel anel de vostre doi
ne m'envoiez, si que jel voie,
rien qu'il deïst ge ne croiroie.
(*Bérout*, v. 2793-6)

Certes, le tour a ici une valeur véridictive ; mais, dans ce passage où les amants se mettent d'accord sur un signal amoureux, Yseut soumet bien l'accord sémiologique aux sentiments qu'elle porte à Tristan.

IV.5.2. – OR VERRAI QUI...

Or(e) verrai qui hardi sera.
(*Rou III*, v. 6582)

Cette formule se décompose selon un schéma [Proposition principale + Proposition percontative] ; seul la première proposition est réellement fixe ; la seconde, excepté le critère définitoire de la présence du pronom interrogatif *qui*, varie de façon presque systématique entre les occurrences. La formule peut alors se décrire de la sorte :

⁶⁷ Aux v. 8838-9 de *Perceval*, il s'agit du délocuté : « Au roi diras, foi qu'il me doit, / qui est mes sire et ge ses hom... » ; mais Gauvain est en train de transmettre un message : la formule s'adresse bien, *in fine*, à Arthur ; elle sert ici sans doute à atténuer un ordre, Gauvain demandant à son oncle de venir.

– La zone préverbale est saturée par un élément adverbial, généralement *or(e)* ;

– La zone verbale est occupée par un verbe de perception ou de connaissance (*veoir, paroir, savoir, paraistre*) à la P1, P3 ou P4 du futur ;

– La proposition interrogative est introduite par le pronom *qui* et contient un verbe au futur. J’ai cependant légèrement étendu le dernier critère concernant les occurrences suivantes :

au ferir savron nos le quel est b(e)er.

(*Rou II*, v. 776 ; *Lancelot*, v. 1529, 1530, 1532 ; *Perceval*, v. 4259, 4768)

Malgré la configuration *lequel* + présent, il m’a semblé que ce tour avait de fortes similitudes syntaxiques avec les autres occurrences. Notons que *toutes* les occurrences de Chrétien n’ont pas *qui*, ce qui indique la distance que prend celui-ci avec la formule.

En revanche, deux types périphériques n’ont pas été admis dans le relevé, malgré des éléments de proximité indiquant une réelle continuité :

– lorsqu’il n’y a pas de proposition interrogative :

ore verron bien vostre proesce.

(*Thèbes*, v. 1849 ; cp. *Rou II*, v. 3804 ; *Lancelot*, v. 497)

– lorsque le verbe de la proposition principale est à la P2, dans la mesure où le sens de la formule n’est plus le même (il ne s’agit plus d’une exhortation destinée aux troupes mais d’une menace) :

Ja savras come je sai bien traire !

(*Thèbes*, v. 5117)

– lorsque le verbe principal est injonctif :

Qui leaus sera, or i peire.

(*Cligès*, v. 2486)

Ce tour est sans doute le plus proche de la formule, étant donné la proximité qu’il y a entre une injonction impersonnelle et un futur ; mais l’occurrence est isolée, et paraît donc comme singulière.

Cette formule est très peu attestée dans la chanson de geste, ce qui est paradoxal, dans la mesure où ses emplois semblent épiques. On a donc l’impression que le roman a essayé de créer ses propres contraintes, d’inventer ses propres codes formulaires permettant la description de la bataille. En effet, généralement utilisée dans un combat, elle se trouve logiquement dans les textes les plus guerriers : le *Roman de Thèbes*, l’œuvre de Wace et le *Tristan* de Bérout ; on la

trouve aussi chez Chrétien, mais c'est dans des circonstances spécifiques sur lesquelles je reviendrai. Le *Roman de Thèbes* en présente le plus grand nombre d'occurrences (six pour une œuvre d'environ 11 000 vers) ; Wace présente dix occurrences (quatre dans le *Brut*, deux dans *Rou II* et quatre dans *Rou III*) ; Chrétien en présente cinq (trois dans *Lancelot*, deux dans *Perceval*) ; Bérout, en revanche, ne présente qu'une occurrence.

Le schéma de la formule permet différents types de variations formelles, dont un certain nombre qui ne permettent pas de dégager des tendances d'auteur :

– la variation de l'adverbe de temps en zone préverbale. *Or* domine (dans 14 occurrences) et on trouve aussi *bien* (*Thèbes*, v. 7445 ; *Brut*, v. 12437, 12438), *si* (*Brut*, v. 8886 ; *Perceval*, v. 4258), *hui* (*Rou II*, v. 3802), *la* (*Perceval*, v. 4768) et un groupe prépositionnel complément de temps (*Rou II*, v. 776) ;

– l'emploi du verbe. *Veoir* domine largement (17 occurrences) et, même si Wace n'utilise jamais *paroir*, il n'y a pas assez d'occurrences pour y voir un effet délibéré ;

– la personne du verbe principal. Les relevés sont à peu près équivalents : huit P1, sept P3, sept P4, et la répartition est à peu près harmonieuse selon les auteurs (mais Wace n'utilise pas de P4 dans *Brut* alors qu'il n'utilise que la P4 dans *Rou II*) ;

– des éléments périphériques, trop rares pour dessiner des tendances : le complément de temps sous la forme *a* + article + substantif (souvent un infinitif substantivé : « al torner tost », *Thèbes*, v. 3631 ; « al ferir », *Rou II*, v. 776) ; la présence d'un pronom clitique (*i* est systématiquement employé avec *paroir*, mais un pronom personnel sujet peut apparaître) ; la présence d'un adverbe intensificateur *ja* (*Thèbes*, v. 3701).

En revanche, plusieurs éléments indiquent une légère tendance de singularisation d'auteur, dégageant des stylèmes qui ne sont cependant pas toujours aisément analysables en termes d'effet de sens. Ainsi, le *Roman de Thèbes* dans le manuscrit *S* se singularise par sa capacité à inverser l'ordre des propositions :

Qui onques jor ama le rei,
ore i parra.
(*Thèbes*, v. 1862-3 ; cp. v. 7445-6)

Il présente aussi trois occurrences de double subordonnée interrogative (une seule autre occurrence se trouvant dans *Rou III*, v. 2647-8) et cette tendance à l'amplification de l'élément interrogatif est appuyée par le fait que ce roman présente l'occurrence la plus longue (4 vers

alors que les autres ne dépassent pas le couplet) :

Or verron ja, al torner tost,
qui serra li plus proz de l'ost,
et qui se savra mieuz aidier
del decouper et del trenchier.
(*Thèbes*, v. 3631-4)

Ce roman tend donc à la surenchère dans cette formule. Il présente deux occurrences de système introduit par une conjonction de coordination *Mais* liant la formule aux propos qui précèdent (v. 101-2, 1510-1) ; cet indice d'une volonté de ligature ne concerne toutefois que deux occurrences apparaissant dans un contexte atypique.

Enfin, il faut noter que ces singularisations sont surtout présentes dans le manuscrit *S*, alors que le manuscrit *C* opère une grande régularisation des formules, comme le montre la comparaison suivante :

Mais ore verron qui porra plus,
ou Apollo ou Layüs.
(*Thèbes*, *S*, v. 101-2)

Or verrons nos qui porra plus
ou Appollo ou Layüs.
(*Thèbes*, *C*, v. 97-8)

Mais ore verrai qui m'essaudra
et qui mes murs peceiera.
(*Thèbes*, *S*, v. 1510-1)

Or si verrons qui m'asaudra
ne qui plus de nous i vaudra.
(*Thèbes*, *C*, v. 1423-4)

qui duel avra, bien pareistra,
hardiement les requerra.
(*Thèbes*, *S*, v. 7445-6)

Or i parra qui deul avra,
et qui hardiement ferra !
(*Thèbes*, *C*, v. 6535-6)

L'unification est nette : *mais* est systématiquement supprimé et remplacé par un autre élément permettant de respecter le rythme 4/4 typique de la formule dans *Thèbes* ; *or* est toujours rétabli ; l'ordre canonique [principale + subordonnée] est rétabli dans un des cas et le verbe rare *pareistre* est remplacé par *paroir*.

Wace se démarque par sa tendance à faire apparaître la formule en binômes ; dans un cas, on l'a vu, il y a une double subordonnée interrogative. Mais, dans trois cas (et systématiquement dans le *Brut*), les formules se suivent, ce qui fait que Wace est le seul à utiliser la conjonction *E* en tête de formule, afin de la lier à la précédente :

Bien savrai que chascun fera
E bien verrai ki mielz ferra.
(*Brut*, v. 12437-8 ; cp. v. 8885-6 ; *Rou III*, v. 3527-8)

D'autre part, Wace se distingue par l'assouplissement du rythme de l'octosyllabe. Là où Bérout et l'auteur du *Roman de Thèbes* n'utilisent que le schéma 4/4, là où Chrétien utilise soit le schéma

4/4 soit le schéma 4/8 sur deux vers, Wace, dans les parties en octosyllabes, utilise trois fois un rythme 3/5 :

or verrum ki bien le fera
(*Rou III*, v. 2647 ; cp. v. 6582 ; *Brut*, v. 12437)

À deux reprises, il emploie un rythme 3/2/3 dû à la présence, spécifique à Wace, d'une marque de discours rapporté au cœur de la formule :

Or verra, ço dist, kil sivra.
(*Brut*, v. 8885 ; cp. *Rou III*, v. 3527)

La formulation du tour lui impose un emploi généralement précis. Un premier effet expressif est la tension existant entre l'adverbe de temps saturant la zone préverbale et qui est souvent *or*, et l'emploi du futur. La bataille à venir (car il s'agit presque systématiquement de ce contexte) est donc présentée à la fois comme inéluctable, presque actualisée dans le temps présent, et comme appartenant au temps futur, où la valeur des combattants sera mesurée selon leurs exploits. Cette formule sert généralement à un locuteur isolé pour s'adresser à un groupe ; en contexte souvent épique, c'est donc une formule discursive privilégiée par les meneurs de troupes (le roi, un noble, etc.) pour s'adresser à ses hommes. Lorsque la P1 est employée, le chef exhorte ses combattants à être dignes de lui :

Bien savrai que chascun fera
E bien verrai ki mielz ferra.
(*Brut*, v. 12437-8 ; cp. v. 8885-6⁶⁸ ; *Rou III*, v. 3527-8, 6582)

La P4 permet de placer l'action individuelle de chaque combattant face au regard collectif) :

Hui verron qui ferra et de lance et de branc.
(*Rou II*, v. 3802 ; cp. v. 776 ; *Rou III*, v. 2647-8)

Enfin, la P3 apparaissant avec *paroir* permet de formuler l'exhortation de façon plus neutre ; le verbe impersonnel permet d'exprimer l'idée que la valeur personnelle se révélera d'elle-même par le biais de l'évidence :

Seignur, fait il, ore y parra
qui al busoigne bien y ferra.
(*Thèbes*, v. 11327-8)

En revanche, le *Roman de Thèbes* consacre la moitié de ses occurrences à un motif privilégié par le roman, celui de l'armée découragée ou en fuite, ragailardie par le discours d'un héros

⁶⁸ Dans cette occurrence, la P3 apparaît comme substitut de P1 en discours indirect.

(v. 1862-3, 3701-2 et 7445-6). Une occurrence se détache par l'originalité de sa formulation. En effet, après la mort de Tydée, la bravoure des combattants est l'aune de leur attachement au défunt :

qui duel avra, bien pareistra,
hardiement les requerra.
(*Thèbes*, v. 7445-6)

Le même roman, d'ailleurs, se singularise par deux emplois. Dans le premier, la formule est adressée par Étéocle au message de Polynice ; elle apparaît plus exprimer le défi que l'exhortation :

Mais ore verrai qui m'essaudra
et qui mes murs peceiera.
(*Thèbes*, v. 1510-1)

Ce décalage d'emploi semble être un indice du caractère belliqueux du frère félon ; il est d'autant plus ironique qu'Étéocle n'emploiera jamais ce tour pour s'adresser à ses troupes. Le second emploi est plus subversif encore, puisque, pris en charge par le narrateur, il est décatégorisé (il n'est plus un motif discursif) et il n'est plus adapté à son contexte diégétique habituel, la bataille :

Mais ore verron qui porra plus,
ou Apollon ou Laïus.
(*Thèbes*, v. 101-2)

La formule change alors complètement de sens, puisqu'elle permet au narrateur de créer un effet de suspens en soulignant un moment de tension et en proposant une alternative au narrataire. En même temps, le narrateur connaît l'issue de l'alternative et une lecture ironique est possible, dans la mesure où la différence de nature entre les deux opposants (un homme et un dieu) oriente déjà l'analyse. Le tour permet alors au narrateur de souligner l'inutilité de la révolte de Laïos contre Apollon, ce qui est cohérent – si l'on considère que les dieux représentent une forme de fatalité aveugle – avec le climat sombre du roman, dans lequel une fatalité semble œuvrer systématiquement vers la destruction.

Chrétien se démarque par son emploi de la formule. À une reprise, le motif du défi est ramené à sa part judiciaire :

« Et ge, fet Gauvain, te plevis
que ge te sivrai or androit
et la verrons qui avra droit. »

(*Perceval*, v. 4766-8)

Gauvain accepte ainsi le défi de Guinganbresil, en feignant de laisser ouvert le résultat, alors même qu'il est sûr de son bon droit. Ailleurs, Chrétien utilise plutôt le tour de manière ironique, par exemple lorsqu'Arthur envoie Keu essayer de raisonner Perceval fasciné par les gouttes de sang :

Or i alez et si verromes
con vos le feroiz mialz que lui.
(*Perceval*, v. 4258-9)

Arthur ne semble pas croire au succès de Keu : la formule est ici support de persiflage. Son emploi est différent dans la bouche de la Demoiselle entreprenante :

mes or verrai que vos feroiz :
or i parra se preuz seroiz,
or le verrai, or i parra,
se vostre conduiz me garra.
(*Lancelot*, v. 1529-32)

C'est la seule fois dans le corpus où le tour est employé par une femme, ce qui souligne son statut spécifique : il n'est plus proprement épique, mais romanesque, dans la mesure où l'évaluation de la valeur se fait pour une dame, aussi bizarre soit-elle ; en même temps, la mise à l'épreuve apparaît comme plus étrange, puisque c'est la demoiselle elle-même qui a mis Lancelot dans cette situation périlleuse : en termes narratologiques, le mandateur de la vaillance et l'opposant sont une seule et même personne. Ainsi, l'emploi du tour guerrier par une femme aux motivations curieuses souligne le comportement pour le moins atypique de celle-ci⁶⁹. Par ailleurs, de manière polyphonique, rien n'empêche de lire une marque d'ironie de la part de Chrétien, celui-ci employant une formule du caractère stéréotypé de laquelle il n'est pas dupe.

⁶⁹ L'auteur du *Haut Livre du Graal* s'est-il souvenu de cet emploi spécifique de la formule par Chrétien ? Il est difficile de le savoir, mais on peut noter l'utilisation significative qu'il fait du tour : en effet, ce dernier n'y apparaît qu'à deux reprises, mais dans la bouche de la même personne : « Or i parra, fait ele, que vos en ferez ! » (p. 548, l. 8) et « Seignor, or verra l'on comment vos vengerés vostre grant damage ! » (p. 550, l. 4-5). Cette personne est une demoiselle mystérieuse, acharnée à tuer Lancelot au point de l'attaquer avec sa propre épée et exhortant ses compagnons à assaillir le chevalier de la Table Ronde. Il n'est sans doute pas anodin que le seul personnage du roman à employer une formule liée à l'épopée soit cette demoiselle sans doute perçue par le narrateur comme transgressant sa condition et son genre ; on aurait alors affaire à un stylème de personnage, soulignant l'aspect « masculin » de cette demoiselle guerrière. De plus, cet emploi est un bon témoin de l'évolution d'une formule, d'abord romanesque mais ensuite assimilée au contexte guerrier, et utilisée ici en occultant sa valeur littéraire (elle n'apparaît plus comme marque de littéarité de l'œuvre) au profit de sa valeur thématique : la transgression commise par la demoiselle ne se fait pas qu'en actes, elle se fait aussi en mots, par la reprise d'une formule généralement interdite à la parole féminine ; la formule n'est pas qu'une marque de littéarité, elle est aussi une marque de genre. La littéarité discordante ne l'est plus par jeu, comme avec la parodie, mais parce qu'elle témoigne du désordre interne de cette femme « masculine » (d'un point de vue médiéval, évidemment). Chez Chrétien, il y a sans doute une transgression inquiétante chez la demoiselle entreprenante, mais elle est nettement moins marquée que celle commise par le personnage du *Perlesvaus*.

Le dernier type d'emploi, stylistiquement marqué, est la parodie, qui pousse à l'extrême les germes d'ironie qu'on a pu déceler chez Chrétien ; on le retrouve naturellement sous la plume de Béroül, lors de l'épisode des lépreux, dont le chef s'exclame :

Or i parra qui ert des noz !
(Béroül, v. 1252)

La formule épique devient parodique dans la bouche d'un lépreux ; elle porte dans sa formulation même sa dimension parodique, puisque l'aune de la valeur proposée dans le tour est... la légitimité à appartenir à la communauté des lépreux. Si l'enthousiasme communautaire est tout épique, les « bas bordeaus » (v. 1204) des lépreux sont loin d'être un camp de guerriers ! La parodie – mais c'est un fait bien connu – est un bon moyen de réinjecter de la créativité dans la contrainte formulaire, en la sortant de son contexte ; la marque de littéarité devient discordante. Elle permet alors un emploi ludique qui se joue, en toute conscience, des marques formelles héritées.

IV.5.3. – MORT SUI, SE...

Mort sui, si n'en prent vengeance
des traïtors qui par destreit
me font guerpier demie mon dreit.
(Thèbes, v. 3944-6)

J'ai déjà analysé ce type de système conditionnel et décrit son fonctionnement expressif⁷⁰. On peut considérer que le type *Mort sui* + proposition en *se* représente un tour formulaire, de par sa récurrence : très attesté chez Wace, on en trouve deux occurrences dans le *Roman de Thèbes* (dans le manuscrit S ; une des deux occurrences n'est pas présente dans le manuscrit C), deux chez Chrétien et une dans le *Roman d'Énéas*, même si son expressivité est réduite par la restauration du schéma 4/4 :

morz est Turnus, se or lo truis
(Énéas, v. 5856⁷¹)

Le fonctionnement énonciatif est d'ailleurs différent, puisque le locuteur profère une menace à

⁷⁰ Cf. p. 400.

⁷¹ L'occurrence des v. 3024-5 d'*Yvain* se distingue elle aussi car elle s'étend sur deux vers en amplifiant l'apodose : « et dit que morz est et traïz / s'ainsi l'a trové ne veü ». On a un cas de postposition de l'apodose, peut-être un peu moins expressif, au v. 697 de *Perceval* : « car, s'il te trueve, tu es morz ».

l'encontre du délocuté alors que les autres systèmes expriment une menace pesant sur le locuteur ou, éventuellement, l'interlocuteur.

Cette formule n'est pas employée par Thomas et Bérout.

IV.6. – OUVERTURE STATISTIQUE

En dernier lieu, on peut essayer de voir la proportion d'écriture formulaire au sein du corpus ; cela passe par l'étude de statistiques générales, ce qui doit nécessairement être minoré par deux faits : 1) on a vu qu'il était souvent très difficile de donner une définition rigoureuse de la formule, ce qui implique que les chiffres donnés sont issus de choix parfois arbitraires ; 2) je ne prends en compte que les formules liées au possible, ce qui évidemment n'épuise pas le stock formulaire possible. Voici donc les résultats ; chaque formule est indiquée par le numéro de sous-parties dans laquelle elle apparaît :

	Brut	Rou8	Rou12	Thèbes	Éné.	Tho.	Bér.	Érec	Cligès	Lanc.	Yvain	Perc.	Total
<i>Que diroie</i>	3	5	1	9	1	0	4	5	1	1	1	0	31
<i>Ne sai que</i>	1	0	0	0	2	0	1	0	0	0	0	1	5
<i>Veissiez</i>	62	66	30	23	0	0	0	2	0	0	1	0	184
<i>Qui veïst</i>	2	1	2	10	1	0	2	2	0	0	0	1	21
<i>Com il dut</i>	6	3	2	2	0	1	1	5	14	1	6	5	46
Total	74	75	35	44	4	1	8	14	15	2	8	7	287
<i>N'i a</i>	37	19	26	36	14	0	22	21	20	9	16	9	229
<i>Por poi</i>	2	0	0	6	3	4	2	5	6	7	11	3	49
<i>Com il pot</i>	19	3	11	21	5	0	5	6	8	5	8	8	99
Total	58	22	37	63	22	4	29	32	34	21	35	20	377
<i>Que ferai</i>	2	2	0	6	2	0	1	3	1	0	0	2	19
<i>Miex voudroie</i>	5	2	0	4	5	0	7	0	3	5	1	3	35
<i>Ne laira</i>	0	0	0	2	1	2	8	3	0	0	2	2	20
Total	7	4	0	12	8	2	16	6	4	5	3	7	74
<i>Foi que doi</i>	0	0	3	10	0	0	2	0	0	3	2	7	27
<i>Or verrai</i>	4	3	2	8	0	0	1	0	0	3	0	2	23
<i>Morz sui</i>	1	5	4	2	1	0	0	0	1	0	1	0	15
Total	5	8	9	20	1	0	3	0	1	6	3	9	65
Total	144	109	91	139	35	7	56	52	54	34	49	43	803
‰	9,7	8,9	17,1	11,5	3,4	2,3	12,5	7,6	8,1	5,5	7,2	4,8	8,3

Ainsi, les formules privilégiées sont descriptives, supplantant les formules extradiégétiques qui sont pourtant plus nombreuses ; mais parmi les figures descriptives figure le tour *n'i a... qui*, qui est de loin le plus attesté (229 occurrences, plus du quart des formules relevées !). Pour ce qui est des pratiques, on peut noter les résultats suivants :

– il n'y a pas d'homogénéité au sein du corpus des romans antiques et tristaniens : l'auteur

d'*Énéas* et Thomas ont les valeurs les plus faibles (ces deux auteurs répugnent donc à l'écriture formulaire), alors que l'auteur de *Thèbes* et Béroul ont des valeurs très élevées ; ces résultats ne surprennent pas vu ce que l'on sait des pratiques d'écriture de chaque auteur ;

– Wace est peu homogène, mais la distinction est générique : le *Brut* et le *Rou* en octosyllabes sont proches, avec un taux plutôt élevé (légèrement au-dessus de la moyenne du corpus), alors que le *Rou* en alexandrins se démarque par son nombre élevé de formules (17,1 tous les mille vers) ; toutefois, si l'on part du principe qu'un alexandrin équivaut à deux octosyllabes au plan phrastique, le résultat se divise par deux et s'approche du reste du corpus de Wace, qui est remarquablement homogène.

– Chrétien est relativement homogène (3,4 % de différence au maximum), avec formation de deux groupes : *Érec-Cligès-Yvain* contre *Lancelot-Perceval*. On aurait pu par ailleurs s'attendre à un chiffre plus bas de formules chez Chrétien : celui-ci n'a visiblement pas fait table rase du passé et n'est pas le moins formulaire de nos auteurs (il est proche de Wace et son écriture est bien plus formulaire que celle de l'*Énéas* ou de Thomas).

Enfin, toujours avec prudence, on peut essayer de voir si des tendances se dégagent concernant le type de formules privilégiées dans les œuvres. Voici les pourcentages de chaque type de formule, par œuvre, établi par rapport au nombre total de formules :

	<i>Brut</i>	<i>Rou8</i>	<i>Rou12</i>	<i>Thèbes</i>	<i>En.</i>	<i>Thom.</i>	<i>Béroul</i>	<i>Erec</i>	<i>Cligès</i>	<i>Lanc.</i>	<i>Yv.</i>	<i>Perc.</i>	Tot.
Extradiégét.	51,4	68,8	43,2	31,7	11,4	14,3	14,3	26,9	27,8	5,9	16,3	16,3	35,7
Descriptives	40,3	20,2	45,7	45,3	62,9	57,1	51,8	61,5	63,0	61,8	71,4	46,5	46,9
Lyriques	4,9	3,7	0	8,6	22,9	28,6	28,6	11,5	7,4	14,7	6,1	16,3	9,2
Discursives	3,5	7,3	11,1	14,4	2,9	0,0	5,4	0	1,9	17,6	6,1	20,9	8,1

On peut noter le rapport générique proche au sein des œuvres tristaniennes : les formules extradiégétiques et discursives sont rares et en-dessous de la moyenne du corpus ; en revanche, l'accent est mis sur les formules descriptives et lyriques : ces œuvres ont la plus forte proportion de formules lyriques, ce qui étonne peu pour les romans consacrés aux amants de Cornouailles !

Aucune homogénéité, en revanche, au sein des romans antiques, qui gèrent donc, chacun à leur manière, l'héritage formulaire ; *Thèbes* est finalement très proche de la moyenne générale du corpus, avec un goût léger pour les formules discursives ; celles-ci sont au contraire boudées par l'auteur d'*Énéas*, qui fait aussi un usage modéré des formules extradiégétiques au profit des formules descriptives et lyriques ; de ce point de vue, son style formulaire est plus proche des romans tristiens que de l'autre roman antique.

Wace, pour sa part, n'est pas statistiquement homogène, sans que les congruences soient génériques d'ailleurs ; mais il a une tendance nette à privilégier les formules extradiégétiques au détriment de toutes les autres. On note l'absence totale de formules lyriques dans le *Rou en alexandrins* : le phénomène est remarquable et semble indiquer une prégnance générique nette : la partie la plus épique évite les formules émotionnelles figées.

Chrétien, en revanche, est remarquablement peu homogène : on peut noter un rassemblement *Érec-Cligès*, dans lequel les formules descriptives sont privilégiées au détriment des formules extradiégétiques, un peu, et discursives, beaucoup. Chrétien a tout au long de son œuvre un goût plus net pour les formules descriptives, mais dans des proportions très variables ; les formules extradiégétiques sont, à l'inverse, toujours en dessous de la moyenne générale, mais toujours dans des proportions variables. Enfin, concernant les formules lyriques et discursives, elles sont privilégiées par *Lancelot* (par influence courtoise ?) et *Perceval*, alors que dans les trois autres romans les formules discursives sont bien moins employées (voire inexistantes).

On peut aussi effectuer des rapprochements d'un genre à l'autre. Voici le pourcentage de « formules du possibles » attestées dans mon corpus de comparaison :

	Gormont	Roland	Guillaume	Couronn.	Charroi	Chanson de geste
Pour 1000 v.	4,5	10	8,4	11,2	8,7	9,4
pour 8000 syllabes	4,5	8	6,8	9	7	/
	Conception	Nicolas	Gilles	Hagiographie		Gaimar
Pour 1000 v.	2,8	5,1	3,7	3,8		3,4

Les résultats semblent plutôt surprenants : les taux observés dans le roman sont proches de ceux de la chanson de geste, et ce, d'autant plus si l'on revient au même critère (toutes les 8000 syllabes). Excepté *Gormont et Isembart*, le corpus de chansons de geste est donc plutôt homogène. Toutefois, si l'on part du principe que le roman est moins formulaire en général que la chanson de geste, la proximité des taux de formules du possible suggère que, au sein des formules, elles sont plus représentées dans le roman que dans la chanson de geste ; mais cette hypothèse ne pourrait être vérifiée que par une analyse systématique des formules. En revanche, le genre hagiographique est largement en-dessous de la moyenne romanesque et se rapproche des romans considérés comme peu formulaires ; le phénomène est d'autant plus intéressant que, chez Wace, la ligne de partage générique est nette entre ses « romans » formulaires et ses hagiographies qui le sont nettement moins. Cependant, le recours à la *Vie de saint Gilles* et à l'*Estoire des Engleis*

permet d'affiner ce constat : en effet, le corpus hagiographique est homogène, en dépit des différences auctoriales ; il est donc légitime d'envisager que le poids du genre justifie l'aspect peu formulaire des hagiographies de Wace. À l'opposé, Gaimar a des taux proches de l'hagiographie, et non des chroniques de Wace : cela suggère que, sur ce point au moins, les « romans » de Wace se comportent plus comme des chansons de geste et comme certains romans, et non comme des chroniques.

Mais l'approche peut être affinée par une approche plus qualitative : en l'occurrence, y a-t-il des formules typiquement romanesques ? On peut comparer les chiffres suivants :

	Roman		Chanson de geste		Hagiographie		Gaimar	
<i>Que diroie ?</i>	31	0,32 ‰	0	0 ‰	6	0,84 ‰	10	1,53 ‰
<i>Ne sai que racontasse</i>	5	0,05 ‰	2	0,16 ‰	0	0 ‰	0	0 ‰
<i>Veissiez</i>	184	1,89 ‰	10	0,81 ‰	3	0,42 ‰	3	0,46 ‰
<i>Qui veïst</i>	21	0,22 ‰	14	1,13 ‰	0	0 ‰	0	0 ‰
<i>Si com il dut</i>	46	0,47 ‰	0	0 ‰	2	0,23 ‰	0	0 ‰
<i>N'i a qui...</i>	229	2,35 ‰	44	3,6 ‰	3	0,42 ‰	7	1,07 ‰
<i>Por poi</i>	49	0,5 ‰	11	0,89 ‰	1	0,14 ‰	0	0 ‰
<i>Come il ainz pot</i>	99	1,02 ‰	3	0,24 ‰	5	0,7 ‰	0	0 ‰
<i>Que ferai ?</i>	19	0,2 ‰	6	0,48 ‰	3	0,42 ‰	1	0,15 ‰
<i>Mielz voudroie</i>	35	0,39 ‰	7	0,57 ‰	1	0,14 ‰	0	0 ‰
<i>Ne laira que</i>	20	0,21 ‰	11	0,89 ‰	1	0,14 ‰	0	0 ‰
<i>Foi que doi</i>	27	0,28 ‰	7	0,57 ‰	2	0,28 ‰	0	0 ‰
<i>Or verrai qui</i>	23	0,24 ‰	0	0 ‰	0	0 ‰	1	0,15 ‰
<i>Mort sui, se...</i>	15	0,15 ‰	1	0,08 ‰	0	0 ‰	0	0 ‰

Même sans entrer précisément dans les statistiques, on constate que deux des trois formules discursives ne sont représentées qu'à une seule occasion dans mon corpus témoin : *Or verrai qui...* et *Mort sui, se...* peuvent alors apparaître comme des formules typiquement romanesques et leur caractère discursif souligne l'emploi plus marqué du discours direct comme ingrédient essentiel au roman. Deux autres formules, extradiégétiques, ne sont attestées que deux fois ailleurs : *Ne sai que racontasse* (typique du *Couronnement de Louis* dans mon corpus témoin) et *si com il dut*. La première, par sa rareté même au sein du roman, est sans doute aux lisières de la formule ; la seconde est plus intéressante, car elle témoigne bien des intrusions du narrateur romanesque, *si com il dut* indiquant un jugement de valeur net (que Gaimar comme les narrateurs-jongleurs de chansons de geste se refusent à utiliser).

L'étude plus précise, formule par formule, révèle les constats suivants :

– sont plus représentées dans le roman les quatre formules précédemment mentionnées, ainsi que *veissiez* (ce qui confirme décidément que ce n'est pas une formule épique), *si com il pot*

(le roman envisageant plus aisément qu'un personnage atteigne le maximum de sa capacité, ce que l'épopée répugne visiblement à faire) ;

– la formule *Que diroie* se singularise car, absente des chansons de geste, elle est plus utilisée par l'hagiographie et par la chronique (Gaimar en fait un usage marqué) ; elle n'est donc pas typique du roman, loin s'en faut, au plan statistique ;

– l'épopée est décidément le genre le plus formulaire car elle domine dans l'emploi des autres formules : *qui veïst* révèle un caractère plus épique que *veïssiez* ; *n'i a qui, par poi, ne laira que...* et *mielz voudroie* témoignent d'une écriture épique qui ne surprend guère. En revanche, *foi que doi* et *que ferai ?* surprennent un peu plus. L'emploi privilégié de la première en épopée s'explique sans doute par le caractère féodal marqué de ces textes ; quant à *que ferai ?*, un élément de différenciation net apparaît : dans l'épopée, il est toujours à la P4, ce qui le singularise nettement des autres genres en « collectivisant » le propos.

REFERENCES DU CHAPITRE IV

- Andrieux-Reix, Nelly (1995). « *Lors veïssiez, histoire d'une marque de diction* », *Linx*, 32, p. 133-45.
- Bennett, Philip E. (1996). « Jugement de Dieu, parole d'auteur. Bérout et le débat sur l'intentionnalité au xiie siècle », *Tristan et Yseut, un thème éternel dans la culture mondiale*, édité par Danielle Buschinger et Wolfgang Spiewok, p. 13-25. Greifswald : Reineke-Verlag.
- Bertolucci Pizzorusso, Valeria (1985). « La cour et les images de la cour dans le Tristan de Bérout », *Actes du 14e Congrès international arthurien* : Rennes, 16-21 août 1984. Rennes : Presses Universitaires de Rennes.
- Bik, Elisabeth (1972). « Les interventions d'auteur dans le Tristan de Bérout », *Neophilologus*, 56, p. 31-42.
- Boutet, Dominique (1993). *La chanson de geste : forme et signification d'une écriture épique du Moyen âge*. Paris : Presses universitaires de France.
- Bragantini-Maillard, Nathalie (2010). « Retour sur le tour hypothétique qui veïst », *Linx*, 62-63, p. 181-96. doi :10.4000/link.1384.
- Chocheyras, Jacques (1996). *Tristan et Yseut. Genèse d'un mythe littéraire*. Paris : Champion.
- Corbellari, Alain (2000). « Bérout et les choses », *Tristania*, 20, p. 41-57.
- Drzewicka, Anna (1987). « Le procédé de l'adaptation parodique du style formulaire : le cas de la formule qui dont veïst. », *Au carrefour des routes d'Europe : la chanson de geste*, p. 445-59. Aix-en-Provence : Université de Provence, Publications du CUERMA.
- Duggan, Joseph J. (1966). « Formulas in the Couronnement de Louis », *Romania*, 87, p. 315-44.
- Dussol, Etienne (1993). « A propos du Tristan de Bérout : du mensonge des hommes au silence de Dieu », « *Et c'est la fin pour quoy sommes ensemble* » : hommage à Jean Dufournet, p. 525-33. Paris : Champion.
- Gallais, Pierre (1988). *L'imaginaire d'un romancier français de la fin du XII^e siècle. Description raisonnée, comparée et commentée de la Continuation-Gauvain (première suite du Conte du Graal de Chrétien de Troyes)*. 4 vol. Amsterdam : Rodopi.
- Genette, Gérard (1991). *Fiction et diction*. Paris : Éditions du Seuil.
- Hackett, W. Mary (1973). « Le style formulaire dans "Girard de Roussillon" », *Mélanges de langue et de littérature médiévales, offerts à Pierre Le Gentil, par ses collègues, ses élèves et ses amis*. Paris : SEDES-CDU.
- Haidu, Peter (1972). *Lion-queue-coupée : l'écart symbolique chez Chrétien de Troyes*. Genève : Droz.
- Heinemann, Edward A. (1993). *L'art métrique de la chanson de geste : essai sur la musicalité du récit*. Genève : Droz.
- Holden, Anthony J. (1973). *Le Roman de Rou de Wace, vol. 3 : Introduction, notes et commentaires*. Paris : Picard-Société des Anciens Textes Français.
- Hunt, Tony (1977). « Abelardian Ethics and Bérout's Tristan », *Romania*, 98, p. 501-40.
- James-Raoul, Danièle (1997). *La parole empêchée dans la littérature arthurienne*. Paris : Champion.
- . (2005). « L'Écriture des commentaires dans les romans de Chrétien de Troyes », *Littératures*, 53, p. 123-40.
- . (2007). *Chrétien de Troyes, la griffe d'un style*. Paris : Champion.
- . (2012). « Cligès de Chrétien de Troyes. Un style atypique entre style des autres et style d'auteur », *Langue de l'autre, langue de l'auteur : affirmation d'une identité linguistique et littéraire aux XIII^e et XVI^e siècles*, édité par Marie-Sophie Masse et Anne-Pascale Pouey-Mounou. Genève : Droz.
- Jonin, Pierre (1958). *Les personnages féminins dans les romans français de Tristan au XII^e siècle. Étude des influences contemporaines*. Gap : Ophrys.
- Kay, Sarah (1983). « The Epic Formula : A Revised Definition », *Zeitschrift für französische Sprache und Literatur*, 93, p. 170-89.
- Kunstmann, Pierre (1990). *Le Relatif-interrogatif en ancien français*. Genève : Droz.
- . (2012). « L'électronique à l'aide de l'éditeur : miracle ou mirage ? Bilan de quatorze années de travaux au LFA », *Perspectives Médiévales [en ligne]*, 34. doi :10.4000/peme.2245.
- Lejeune, Rita (1954). « Technique formulaire et chanson de geste », *Le Moyen Âge*, 60, p. 311-34.
- Martin, Jean-Pierre (1986). « À propos de style formulaire dans les chansons de geste. Définitions et propositions », *Lez Valenciennes*, 11, p. 133-45.

- . (1987). « Les motifs dans la chanson de geste, définition et utilisation », *Cahiers de Civilisation Médiévale*, 30, p. 315-29.
- . (1992). *Les motifs dans la chanson de geste : définition et utilisation*. Villeneuve d'Ascq : Centre d'études médiévales et dialectales de l'Université de Lille III.
- Ménage, René (1974). « L'atelier Bérout, ou Bérout artiste », *Romania*, 95, p. 145-98.
- Ménard, Philippe (1994). *Syntaxe de l'ancien français*. Bordeaux : Éditions Bière.
- . (2001). « L'art de Bérout », *Medioevo Romano*, 25, p. 221-39.
- Moignet, Gérard (1959). *Essai sur le mode subjonctif en latin postclassique et en ancien français*. 2 vol. Paris : Presses universitaires de France.
- . (1979). *Grammaire de l'ancien français : morphologie, syntaxe*. Paris : Klincksieck.
- Payen, Jean-Charles (1967). *Le motif du repentir dans la littérature française médiévale. Des origines à 1230*. Genève : Droz.
- . (1992). « Bérout et l'abélardisme », *Romania*, 103, p. 374-75.
- Petit, Aimé (1985). *Naissances du roman : les techniques littéraires dans les romans antiques du XII^e siècle*. 2 vol. Genève : Slatkine.
- . (2002). « L'épisode des jeux dans le Roman de Thèbes », *Études sur le Roman de Thèbes : qui des sept arz set rien entendre...*, édité par Bernard Ribémont, p. 175-92. Orléans : Paradigme.
- Queffélec, Ambroise (1983). « Des énoncés traduisant l'imminence contrecarrée en ancien français. », *Mélanges Jean Larmat : regards sur le moyen-âge et la Renaissance (histoire, langue et littérature)*, édité par Maurice Accarie, p. 239-68. Paris : Les Belles Lettres.
- Rychner, Jean (1999). *La chanson de geste : essai sur l'art épique des jongleurs*. Genève : Droz.
- Varvaro, Alberto (1972). *Beroul's « Romance of Tristan »*. Traduit par John C Barnes. Manchester, New York : Manchester University Press, Barnes and Noble Books.
- Wagner, Robert-Léon (1939). *Les phrases hypothétiques commençant par « si » dans la langue française, des origines à la fin du XVI^e siècle*. Paris : Droz.
- Wathelet-Willem, Jeanne (1964). « À propos de la technique formulaire dans les plus anciennes chansons de geste. », *Mélanges de linguistique romane et de philologie médiévale offerts à M. Maurice Delbouille. II, Philologie médiévale*, p. 705-27. Gembloux : J. Duculot.
- Windelberg, Marjorie, et D. Gary Miller (1980). « How (Not) to Define the Epic Formula », *Olifant*, 8, p. 29-50.
- Woledge, Brian (1979). *La syntaxe des substantifs chez Chrétien de Troyes*. Genève : Droz.
- Zumthor, Paul (1963). *Langue et techniques poétiques à l'époque romane : XI^e- XIII^e siècles*. Paris : Klincksieck.
- . (2000). *Essai de poétique médiévale*. Paris : Éditions du Seuil.

Chapitre V – DENSIFIER LA NARRATION

À regarder les choses *a priori*, il n’y a rien de plus antinomique que la narration et le possible : narrer, c’est dire que des événements ont lieu ; évoquer le possible, c’est toujours se situer au moment où les événements n’ont pas lieu. Ainsi, certains narratologues n’hésitent pas à considérer l’assertion comme le seul mode grammatical de la narrativité, ce qui exclurait tout acte de langage impliquant le possible (Ryan 2006). Le problème est le même si l’on passe des modalités aux modes :

Si la catégorie grammaticale du temps s’applique avec évidence à la tenue du discours narratif, celle du mode peut ici sembler *a priori* dépourvue de pertinence : puisque la fonction du récit n’est pas de donner un ordre, de formuler un souhait, d’énoncer une condition, etc., mais simplement de raconter une histoire, donc de « rapporter » des faits (réels ou fictifs), son mode unique, ou du moins caractéristique, ne peut être en toute rigueur que l’indicatif. (Genette 2007, 163)

Mais G. Genette trouve rapidement une solution à ce problème en assouplissant la définition du mode (l’assertion a des degrés très différents, le linguiste le sait bien) et surtout en considérant l’hétérogénéité du récit, superposant au mieux récits d’événements et récits de paroles, le tout dépendant de la perspective choisie par un narrateur qui peut fort bien intervenir. Ainsi, on peut certes admettre que les séquences narratives « pures », si tant est qu’elles existent¹, sont constituées d’éléments uniquement assertifs se succédant, mais la nature du roman en tant que tel fait qu’il peut parfaitement admettre qu’interviennent des éléments relevant d’une modalité différente de l’assertion².

L’appréhension littéraire du possible s’appuie donc sur le constat, devenu une évidence, de cette hétérogénéité ; dans un premier temps, l’étude se portera donc sur ce qui relève des choix auctoriaux et narratoriaux. Cette étude se fera selon deux axes. Le premier concerne le possible situé au niveau de la situation d’interlocution narrateur/narrataire : il s’agit, à un

¹ F. Revaz (2009, 97-8), en posant la question de la modalité du narratif, cite des exemples de genres qui ne sont pas entièrement soumis à l’assertivité pure, notamment le feuilleton médiatique, écrit au fil d’événements dont l’issue est incertaine, et qui suppose une écriture convoquant souvent des modalités non pleinement assertives. Mais on sort du cas de la narration fictive, *a priori* surplombée par une conscience d’auteur-narrateur maîtrisant le récit.

² Sans entrer dans des perspectives statistiques, une évidence s’est imposée à moi au dépouillement de mon corpus : les sections très narratives (combats, duels, tournois notamment) sont généralement pauvres en occurrences ; mais les séquences descriptives le sont généralement aussi. Globalement, le possible est plutôt affaire de discours rapporté.

moment *t* de la narration, d'envisager la poursuite même de l'acte narratif, considéré comme un acte de communication ; cela inclut tous les éléments établissant un lien entre le narrateur et le narrataire (prises à partie, annonces de propos, etc.) mais aussi tout ce qui relève du choix de la manière dont le récit sera mené. Le second axe sera consacré à la capacité qu'a le possible à « doubler » la trame du récit : au lieu d'une narration purement linéaire, où un événement succède à un autre selon un déroulement chronologique, il arrive que le récit se complexifie, par un bond en avant achronique (la prolepse) ou en considérant un récit alternatif, variante de matière où possibilité prospective qui n'a jamais trouvé à se réaliser.

Dans les deux cas, il s'agira de reprendre la question des « interventions d'auteur », qui a déjà été très étudiée pour mon corpus ; il est rapidement apparu évident que l'étude du passage du récit au discours, de l'énoncé à l'énonciation ou de l'intradiégétique à l'extradiégétique, suivant les chapelles théoriques, était un enjeu essentiel et non pas uniquement selon le structuralisme ambiant³. Loin de reprendre entièrement la question, je me focaliserai sur les marques linguistiques du discours narratorial liées au possible, dans la mesure où, en quelque sorte (mais avec leur spécificité), celles-ci redoublent la question, centrale pour les protagonistes, du rapport à l'ultériorité : le narrateur, confronté à sa matière, se révèle alors avoir le même statut d'individu que le héros, confronté au possible comme composé à la fois d'éléments internes (le pouvoir et le vouloir, notamment) et externes (l'avenir comme donnée objective) qui détermineront ses choix. Mais on sait bien que la présentation de la narration comme acte, déterminé par la part prospective qu'a tout acte, n'est pas la présentation naïve, par le narrateur, de son activité, mais qu'elle relève d'un choix savamment réfléchi par les auteurs et concernant tout autant la gestion du récit que celle de la constitution d'un *ethos* narratorial. De ce point de vue, mon approche se focalisera plus sur la forme que sur le contenu : à la différence par exemple de P. Gallais ou d'A. Petit qui étudient la répartition du verbe *oir* afin de déterminer s'il exprime un rapport commun à une littérature objet d'une performance

³ Au sein d'une bibliographie importante, je me contente de donner quelques références, les plus adaptées à mon corpus (Gallais 1964a ; Gallais 1964b ; Gallais 1970 ; Bik 1972 ; Grigsby 1978 ; Petit 1985, 721-828 ; Staines 1993 ; Marnette 1998 ; James-Raoul 2005) . Je ne saurais trop dire la dette que j'ai à l'égard de l'appendice VI de la thèse d'A. Petit, qui liste les interventions narratoriales dans les romans antiques, le *Brut* et chez Chrétien ; pour le reste, outre mes relevés personnels, j'ai utilisé le DÉCT et les différents outils proposés par la section « Textes en liberté » du LFA (<http://francaisancien.net/tel.html>). Heureuse utopie où textes et outils sont libres d'accès !

orale (Gallais 1964b, 489) ou au contraire s'il peut exprimer la lecture individuelle dans le roman (Petit 1985, 776-8), je m'intéresserai plutôt au tiroir employé, dans la mesure où, évidemment, le rapport à l'auditeur n'est pas le même si le narrateur lui ordonne d'écouter, ou s'il lui prédit qu'il entendra la suite du récit. L'approche sera sans doute plus pointilliste et moins ambitieuse, mais c'est la contrepartie d'une démarche stylistique portant sur un corpus à propos duquel beaucoup de choses ont été dites, et bien dites !

V.1. – GERER LA SITUATION D'INTERLOCUTION

« Le narrateur est l'instance textuelle qui raconte l'histoire et qui, le cas échéant, est désignée par la 1^{re} personne : “je, narrateur, raconte une histoire à vous, auditeur(s)/lecteur(s)” » (Marnette 1998, 20). Même s'il est présent de manière continue dans les œuvres médiévales, son statut spécifique est étroitement lié au genre auquel il appartient ; le genre détermine notamment l'assimilation plus ou moins nette du narrateur avec le jongleur/récitant (c'est net dans la chanson de geste) et/ou avec l'auteur considéré comme instance créatrice (Dembowski 1974, 103 ; Marnette 1998, 20). Or, précisément, la chanson de geste et le roman sont traditionnellement distingués comme étant respectivement un genre de la distance narrative et un genre caractérisé par l'intervention du narrateur (Fleischman 1983, 295-6). Et, en effet, les romans en vers se démarquent bien par « l'omniprésence du narrateur » selon S. Marnette (1998, 98), avec toutefois une ligne de fracture distinguant les romans en vers du *Tristan* de Béroul, plus proche de la chanson de geste de ce point de vue. Le corpus de S. Marnette ne comprenant ni les « chroniques » de Wace, ni les romans antiques, il me semble intéressant de reprendre la question sur mon corpus, mais médiatisée par mon approche spécifique.

V.1.1. – INTERAGIR AVEC LE LECTEUR

Le narrateur dispose de différents moyens linguistiques pour interagir avec son lecteur ; la forme la plus pressante est évidemment l'impératif, qui porte en général sur les éléments de la situation d'interlocution. Ainsi, l'impératif sur un verbe d'audition est présent dans la chanson

de geste, mais uniquement sur *oïr*⁴ ; on le retrouve assez souvent dans les romans, à l'exception notable d'*Énéas* (Petit 1985, 758), modéré dans sa relation avec le lecteur ; il est aussi rare dans *Thèbes*, mon manuscrit de base n'en présentatnt qu'une seule occurrence :

Ore oiez quel mesaventure
(*Thèbes*, v. 2446⁵)

Le fait que le tour soit aussi rare est étrange : l'auteur semble se méfier de son emploi ; par ailleurs, il souligne un épisode certes marquant (la mort du fils de Lycurgue) mais tout à fait accessoire dans le déroulement du récit. Il sert donc uniquement à souligner un épisode sans préjuger de sa valeur structurelle. Ainsi, globalement, les deux romans antiques de mon corpus semblent être ceux qui utilisent le moins ce procédé (Petit 1985, 758-60).

L'usage est aussi très discret chez Chrétien, qui ne l'utilise qu'à quatre reprises, dans deux œuvres ; le tour a une valeur classique de soulignement d'un élément descriptif. Ainsi, dans *Érec*, il est cantonné à la description finale du sacre des amants. En revanche, la forme est assouplie par Chrétien, par exemple par l'insertion du tour dans la phrase, ce qui brise sa solennité :

li rois Arus aporter fisr
un ceptre qui molt fu loëz ;
del ceptre la façon oëz,
qui fu plus clers c'une verrine
(*Érec*, v. 3809-11)

Le rejet d'*oëz* à la fin du vers, entre le substantif et la relative descriptive, l'empêche d'avoir une valeur structurelle ; bien plus, la formule est insérée dans un enchaînement thématique marqué par la répétition de *sceptre* (v. 3810, 3811) indiquant bien que l'impératif a une valeur de

⁴ On le trouve dans le *Couronnement de Louis*, *Le Charroi de Nîmes* et *La Prise d'Orange*, mais ni dans la *Chanson de Roland* ni dans la *Chanson de Guillaume* (Petit 1985, 761). Les relevés d'A. Petit révèlent l'absence d'homogénéité des genres ici : à l'utilisation assez importante du tour par le *Charroi* (cinq occurrences) s'opposent son absence dans certains chansons de geste, et sa rareté dans d'autres (une occurrence dans le *Couronnement de Louis* par exemple). De même, au sein des romans antiques, *Troie* utilise beaucoup le tour (32 occurrences mais, étant donné la longueur du roman, ce chiffre doit être minoré : cela fait 1,1 occurrence tous les 1000 vers) mais *Énéas* ne l'emploie pas et *Thèbes* que très peu. Dans l'hagiographie, il est absent de la *Conception de Notre-Dame* mais présent dans la *Vie de saint Nicolas* (les deux étant de Wace) et la *Vie de saint Gilles* (v. 137, 1496, 1503, 2672). *Oiez* apparaît donc comme une marque d'oralité (éventuellement feinte), potentiellement exploitable (ou refusée : les textes assumant le plus leur littérarité écrite, comme *Énéas*, les romans de Chrétien ou les *Lais* de Marie de France – ces derniers n'utilisant pas le tour – l'utilisent peu ou pas), mais il n'est pas une marque générique épique.

⁵ En revanche, *Thèbes* est le seul ouvrage de mon corpus à utiliser *poëz oïr*, ce qui le singularise ; la valeur est celle d'un soulignement, notamment lorsque le complément est *mervelle* (v. 4607 : « Oïr en poëz grant mervelle », lors de la description de la « guivre », voir v. 6834), mais pas forcément (dans le v. 9084, c'est une ruse qui est ainsi soulignée). Il peut cependant isoler un morceau textuel (v. 5653 : il annonce la description des sept portes de Thèbes, moment singulier dans le roman) ou annoncer un propos (v. 4509). L'emploi est donc proche d'*oïez*, mais il perd de son caractère injonctif ; bien plus, la narration semble « objectivée », en effaçant totalement l'émetteur et en revoyant la réception à une pure capacité : le message flotte, déjà émis mais attendant d'être perçu.

soulignement mais n'a aucune valeur structurelle. Ailleurs, l'impératif est sous le joug d'une protase :

Or oëz, se vos comandez.
(*Érec*, v. 6596)

L'occurrence, qui annonce la description du couronnement des époux, modalise l'ordre : l'injonction n'est plus impérieuse, mais soumise avec une modestie sans doute feinte au bon vouloir du public. En revanche, les deux occurrences d'*Yvain* (v. 3386 et 5389), si elles ont la même valeur, ne renouvellent pas la forme du tour et se contentent d'annoncer un détail révélateur.

On retrouve *oiez* chez Wace, qui l'utilise assez souvent, à dix reprises dans *Brut*, une fois dans *Rou II* et cinq dans *Rou III*⁶. La pratique de Wace diffère légèrement suivant les œuvres : dans *Brut*, *oiez* peut introduire assez logiquement un discours direct (un discours important, comme celui d'Arthur, au v. 12395, ou une lettre essentielle pour le récit, comme la déclaration de guerre de Lucius, au v. 10638) ; il sert en général à souligner un élément, sans qu'il s'agisse d'épisodes centraux⁷ ; en revanche, Wace l'exploite pour introduire des commentaires moraux :

Oiez cum faite deablie.
(*Brut*, v. 7155 ; cp. *Rou III*, v. 4679, identique ; cp. aussi *Brut*, v. 6554, 8879 ; *Rou II*, v. 1969)

Ici, l'injonction porte non pas sur un élément du récit, un segment narratif ou descriptif, mais sur un élément porteur d'un jugement de valeur. En revanche, dans *Rou III*, trois des cinq occurrences présentent en complément de *oiez* un terme plutôt littéraire (« merveille », v. 2355, « (mes)aventure », v. 530 et 2755) : l'épisode annoncé est certes qualifié, mais moins pour sa valeur morale que pour sa valeur narrative. On note que cela rapproche l'écriture de la seule occurrence de *Thèbes*, ce qui semble indiquer un tour assez figé, presque formulaire.

Le tour est aussi très employé dans les textes tristaniens ; Thomas, d'habitude peu prolix en commentaires, l'utilise, mais à deux reprises seulement, et toujours à des endroits stratégiques :

Oiez merveilluse aventure,

⁶ On le trouve aussi dans *La Conception de Notre-Dame*, en tête du prologue (v. 2).

⁷ En revanche, à deux reprises (*Brut*, v. 2478, *Rou III*, v. 2755) Wace l'emploie pour annoncer un épisode de tempête, thème qu'il apprécie particulièrement : le soulignement est ici significatif d'un motif récurrent (Grisward 1970, 377-8), ce que je vais évoquer *infra*.

Cum genz sunt d'estrance nature.
(*Thomas*, v. 439-40)

Ici, l'impératif (souligné dans le manuscrit par une initiale ornée) permet d'embrayer du récit au commentaire : le narrateur commente ensuite le comportement de Tristan, en le généralisant dans un discours sur la *novelerie*. La complémentation de l'impératif est étrange toutefois ; autant le v. 440 est limpide, autant *merveilluse aventure* est étrange : la formulation rappelle fortement le vocabulaire littéraire (notamment celui employé par Wace dans *Rou III*), mais peut-être est-ce une fausse perspective due à l'évolution lexicologique. Cependant, il me semble significatif que Thomas qualifie l'évolution psychologique d'*aventure* ; cela souligne que l'intériorité est pour lui un véritable ressort du récit et, sans doute, ce qui l'intéresse le plus. Par ailleurs, la formule sert de transition habile, puisque le v. 439 semble évoquer ce qui précède (la réflexion de Tristan) et le v. 440 ce qui suit (le commentaire narratorial). Quant à la seconde occurrence, elle souligne un point crucial du récit :

Oiez pituse disturbance,
Aventure molt doleruse
E a trestuz amanz pituse !
(*Thomas*, v. 3008-10)

L'occurrence annonce la tempête immobilisant Yseut en mer ; l'utilisation de l'impératif est donc particulièrement habile puisqu'elle souligne le dernier événement dans la chaîne causale qui provoque la mort des amants. Le tour s'insère d'ailleurs dans une histoire littéraire, puisque Thomas, qui s'inspire nettement de Wace dans son écriture de la tempête (Grisward 1970), reprend un de ses stylèmes, en faisant précéder cette scène d'*oiez*⁸. En revanche, par rapport aux occurrences de Wace, Thomas opère un travail de synthèse et de densification :

Mes ore oyez quel desturber ! (<i>Brut</i> , v. 2478)	Mais ore oez forte aventure. (<i>Rou III</i> , v. 2755)
---	---

En admettant que Thomas avait les deux textes de Wace sous les yeux, on se rend compte du travail opéré dans la réécriture. Déjà, Thomas supprime « Mais ore », qui commence les deux

⁸ J. Grisward ne commente pas la reprise d'*oiez*, elle apparaît en italiques dans sa citation des extraits de *Brut* et de *Rou*. Il faut noter que Wace utilise *oiez* pour introduire la description de la tempête dans une description sur deux dans *Brut*, et dans celle de *Rou* ; en revanche, dans la tempête de la *Conception de Notre-Dame*, l'impératif n'est pas utilisé et, dans la *Vie de saint Nicolas*, il l'est sous une forme intégrée au vers, ce qui est original (« Seignurs, vus qui alez par mer, / De cest baron oëz parler... », v. 227-8 : l'impératif spécifie ici le public, comme si le narrateur ne s'adressait qu'aux marins, pour mieux souligner lequel des miracles du saint est pertinent pour eux).

formules chez Wace ; autant *ore* apparaît comme un élément aisément suppressible avant un impératif de ce type, autant *mais* est tout à fait singulier puisque Wace ne l'utilise avant *oiez* que dans les épisodes de tempêtes : sans doute souligne-t-il ainsi l'aspect inattendu et soudain de la tempête en mer, expliquant son influence à la fois déterminante et contingente sur la suite du récit. En revanche, Thomas n'intègre pas le motif de la tempête dans le fil d'un récit continu : l'impératif sert à passer de la narration de l'attente de Tristan sur le rivage à celui de la tempête, il a donc une véritable fonction structurelle alors que, chez Wace, il servait uniquement à souligner la description de la tempête sans l'isoler dans la construction du récit. Enfin, on note que Thomas reprend le vocabulaire de Wace – ce qui caractérise sa méthode de réécriture du motif de la tempête (Grisward 1970, 388) – mais en l'amplifiant : *disturbance* devient *pituse disturbance*, la *forte aventure* devient l'*aventure molt doleruse* et, surtout, le v. 3010 inclut le public : Thomas, après avoir enjoint à son public de l'écouter, postule de manière naturelle la réaction de son public, forcé en quelque sorte d'avoir pitié des amants. En même temps, l'ambiguïté de ce vers saute aux yeux si l'on prend en compte les déclarations du narrateur aux v. 1241-3, lorsqu'il avoue ne pas avoir fait l'expérience de l'amour et qu'il laisse les « amants » juger : comme dans l'épilogue⁹, Thomas s'adresse à ceux qui aiment en s'excluant de cette catégorie ; dès lors, il semble présager de la valeur émotionnelle de l'épisode qu'il raconte, tout en la spécialisant dans une catégorie dont il s'exclut. Chez Thomas donc, à l'inverse de chez Wace, le tour semble perdre de sa valeur un peu arbitraire, voire purement phatique, et devenir particulièrement signifiant.

Enfin, mais le fait est bien connu, Bérout fait un emploi notable d'*oiez*, tant au plan quantitatif (27 occurrences)¹⁰ que qualitatif. En effet, la critique a bien noté la valeur structurante de ces interjections, qui délimitent les épisodes du récit et témoigneraient d'une composition épisodique (Bik 1972, 32-3) : l'impératif indiquerait (ou feindrait d'indiquer) que le jongleur-récitant, qui déclame le récit épisode par épisode, demande à son public de l'écouter reprendre

⁹ Voir les v. 3279-84, bien connus, qui listent les différents types d'amants qui pourront lire le roman (Wagner et Baumgartner 1967).

¹⁰ Cela fait six occurrences tous les 1000 vers ; ce chiffre est étonnamment haut, près du double de celui du *Charroi de Nîmes* (cinq occurrences selon les relevés d'A. Petit, donc 3,4 occurrences tous les 1000 vers), qui est l'œuvre présentant le plus haut taux d'*oiez* dans le corpus d'A. Petit.

le récit là où il l'avait laissé. Au plan qualitatif, la valeur littéraire et la motivation des occurrences a été soulignée par A. Varvaro (1972, 52-6), même si son analyse, portant sur les rapports entre auteur et narrateur, ne se limite pas à *oiez*. Le critique italien souligne que, dans la majeure partie des cas, l'impératif n'a pas une pure fonction structurelle mais, en soulignant un épisode particulièrement dramatique, il crée un lien entre le narrateur et son auditoire, dans le but de partager une même émotion à propos de la narration qui se déroule. Les occurrences révèlent que Bérout exploite toutes les possibilités offertes par le tour et présentes chez ses prédécesseurs. Parfois, le tour n'a pas de valeur structurelle, mais souligne un détail qui sera révélateur :

Oez com il se sont couchiez.
(*Bérout*, v. 1816 ; cp. v. 3, 1369, 2319, 3865, 4442)

La position des amants endormis sera effectivement déterminante pour la suite du récit ! L'impératif possède alors une valeur de soulignement : en demandant l'attention du public (*oïr* ne se comprend pas comme la simple audition, mais comme une écoute attentive), le narrateur s'assure que le détail essentiel ne sera pas omis. On note que, hormis deux exceptions (l'occurrence citée et le v. 4442), toutes ces occurrences introduisent un discours direct : ce procédé, déjà attesté chez Wace, permet de souligner la polyphonie du récit et la gestion du discours rapporté, puisqu'*oïr* désigne alors, presque en syllepse, à la fois le fait d'écouter le narrateur raconter le récit, et le fait d'écouter le personnage parler. En revanche, le soulignement d'un détail est souvent l'objet d'un commentaire soulignant l'élément notable et présageant, en général, d'une réaction émotionnelle du public et/ou du narrateur :

Ha, or oiez qel traïson
et confaite seducion
a dit cil nain Frocin !
(*Bérout*, v. 643-5 ; cp. v. 519, 3812, 3838, 3882)

Là aussi, à l'exception du v. 3882, *oiez* introduit un discours direct ; de plus, la totalité des occurrences concernent un moment de ruse, que celle-ci soit négative (celle de Frocin dans l'occurrence citée) ou, plus souvent, positive (les mensonges de Brangien, le déguisement de Tristan en lépreux, la ruse d'Yseut au Mal Pas). Ici, une nouvelle fois, *oiez* demande une écoute attentive, mais l'explicitation possible (elle n'a pas toujours lieu) du contenu du propos permet d'alerter l'auditeur sur ce qu'il y a vraiment à écouter : un propos rusé, à double sens, visant à

provoquer le dégoût moral ou l'admiration souvent hilare du public.

Mais, souvent, le tour permet d'annoncer un épisode, et le *O* de *oiez* est souvent une initiale (indiqué en gras dans mes citations) ; l'annonce peut se faire de manière très neutre :

Oiez du nain boçu Frocin.
(*Béroul*, v. 320 ; cp. v. 702, 965, 1306, 1431, 1658, 2063, 2200, 3010, 4410)

On note que *Béroul* emploie souvent le verbe *servir* dans le complément suivant *oiez*, ce qui permet d'annoncer les éléments du récit sans donner de détails trop précis (v. 702, 1306, 1658) ; cet emploi est d'ailleurs limité à la description des actions des opposants et relève sans doute d'une syllepse significative, le *service* du nain et des barons envers le roi étant souvent très intéressé. Ainsi, même si l'annonce est neutre, elle sera rapidement catégorisée dans une axiologie qui est celle du récit. Mais *Béroul*, plus ponctuellement, peut qualifier la nature de l'épisode, en insistant sur sa nature de péripétie :

Oez, signors, qel aventure !
(*Béroul*, v. 4351)

ou même en adjoignant une prolepse qui indique pourquoi la péripétie sera notable :

Oez, signors, qel aventure :
tant lor dut estre pesme et dure !
(*Béroul*, v. 1835-6)

Enfin, dans quelques occurrences, l'injonction est l'occasion d'un jugement moral sur la personne dont on racontera les actions. Le cas le plus intéressant est celui-ci :

Oez, signors, de Damledé,
comment il est plains de pité.
(*Béroul*, v. 909-10 ; cp. v. 3028 : « Oiez des trois, que Deux maudie », 3520)

Ici, le narrateur, de manière assez étonnante, n'évoque pas un des personnages traditionnels du récit, mais Dieu ; celui-ci apparaît alors comme un actant à part entière, engagé dans le récit. *Oiez* permet donc, en plus de structurer le récit, de signaler au lecteur que le personnage à suivre ici n'est pas tant Tristan que Dieu ; cela se fait *via* une qualification qui délivre d'emblée la clé de lecture morale du passage (Dieu pardonne aux pécheurs). Le récit acquiert alors une dimension supplémentaire, puisque l'auditeur doit désormais débusquer les marques d'interventions divines dans la suite du texte. Le phénomène est d'autant plus intéressant qu'en général, *Béroul* reste assez prudent sur la qualification morale de l'action des héros et qu'au seul

moment où, en effet, Dieu semble agir directement, le narrateur décrit les événements de manière purement factuelle (lors du « Saut Tristan », le héros est sauvé par le vent qui s'engouffre dans sa cape et par la mollesse du sable, v. 951-2 et 956), voire contradictoire (ce saut, censé provoquer la terreur de tous ceux qui le verraient, v. 2385-7, est fait par Husdent, lequel s'en tire uniquement avec une blessure à la patte, v. 1515-6).

On voit donc qu'oez semble assujetti à peu de contraintes : il est difficile de le rattacher précisément à un genre, même s'il semble privilégié par la chronique, le roman tristanien et le roman antique « non courtois » ; il reste rare en chanson de geste et Chrétien et l'auteur d'*Énéas* le goûtent peu, ou pas du tout : son oralité semble moins de mise dans la partie la plus courtoise de mon corpus. Cependant, il semble être nettement une marque possible de littéarité, reprise de manière très différente par les auteurs, qui peuvent exploiter au moins ses possibilités (Chrétien, *Thèbes* et Wace dans une moindre mesure), le cantonner à des moments réellement significatifs (Thomas) ou le multiplier pour l'utiliser au mieux (Béroul).

Les autres impératifs sur des verbes d'audition, *escoutez* et *entendez*, typiques du roman (Petit 1985, 761) mais aussi attestés dans l'hagiographie¹¹, sont bien plus rares. *Escoutez* en emploi narratorial n'est pas utilisé par Wace, Thomas ni l'auteur d'*Énéas*, et la seule occurrence dans le manuscrit *S* de *Thèbes* apparaît comme peu formulaire, dans la mesure où elle est très intégrée dans la syntaxe de la phrase et où elle est suivie d'un autre impératif :

Tant come j'en sai en escoutez,
et del surplus ne me blasmez.
(*Thèbes*, v. 1052-3)

Le tour sert à intégrer une description, et on note que le narrateur appelle, de manière assez rare dans le récit, la bienveillance de son lecteur. Chez Chrétien, *escoutez* n'est employé par un narrateur que lorsqu'il s'agit de Calogrenant :

... or escotez !
Cuers et oroilles m'aportez.
(*Yvain*, v. 149-50)

Même si Calogrenant est un avatar du narrateur ici, on voit bien que Chrétien se démarque en

¹¹ On trouve quatre *escoutez* narratoriaux dans la *Vie de saint Gilles* (v. 346, 1523, 2924, 3719).

faisant employer par celui-ci des expressions narratoriales qu'il se refuse à lui-même, pour mieux souligner d'abord que le récit est rapporté dans le discours d'un personnage¹² et, ensuite, que Calogrenant acquiert en la circonstance un caractère de conteur (un vers comme le v. 150 n'apparaissant jamais dans le discours narratorial : il est très « jongleresque »). Bérout, pour sa part, en fait un usage moins important qu'*oiez* (deux occurrences) mais avec une spécialisation, dans la mesure où *escotez* ne sert jamais de moyen de structuration (il ne délimite pas les épisodes comme *oiez*) ; il a plutôt une valeur de soulignement et intervient au milieu d'un épisode :

Ne tarja pas un mois entier
 que li rois Marc ala chacier,
 et avoc lui li traïtor ;
 or escoutez que font cel jor.
 (*Bérout*, v. 3031-4 ; cp. v. 728¹³)

Entendez, pour sa part, est encore plus rare : il n'est employé ni par Wace, ni par les auteurs de romans antiques, ni par Thomas, ni par Bérout ; seul Chrétien l'emploie, à une reprise, dans son premier roman :

Si vos dirai, or m'antandez,
 qui furent li conte et li roi.
 (*Érec*, v. 1882-3¹⁴)

Il introduit la liste des rois présents aux noces d'Érec et d'Énide, morceau rhétorique typique de ce roman. En revanche, Wace emploie *entendre* au subjonctif injonctif, plus solennel et plus rare, ce qui donne à la séquence soulignée une valeur particulière :

Ore entende chascun e gart
 de la noblesce al viel Richart
 e come sa gentil lignee
 fu honuree e eshaucie.
 (*Rou III*, v. 1383-6)

La parenthèse sur le lignage de Richard est évidemment essentielle dans une chronique, et elle permet de souligner la valeur des ancêtres du commanditaire.

¹² *Escotez* n'est cependant jamais employé par un personnage en discours direct (mais il y a quatre occurrences d'*escote*) ; le verbe semble donc peu propice au discours chez Chrétien : son emploi par Calogrenant est d'autant plus surprenant. Toutefois, Calogrenant est un narrateur bien plus intrusif, au plan quantitatif, que Chrétien (Grigsby 1978, 272).

¹³ A. Varvaro (1972, 56) commente ce vers (intervenant lorsque Tristan saute de son lit à celui de la reine) pour souligner que les impératifs de Bérout n'ont pas une pure fonction phatique, mais révèlent une communion émotionnelle entre le narrateur et l'auditeur.

¹⁴ On trouve cependant *poez entendre* dans *Perceval*, où il souligne un élément du Lit de la Merveille (v. 7583).

L'impératif, plutôt que de porter sur la transmission du message, peut s'intéresser à sa réception : c'est l'impératif *sachiez*, assez paradoxal si on le prend sans son sens propre (on ne peut guère ordonner à quelqu'un de posséder spontanément un savoir), mais insistant sur le caractère communicationnel de l'opération narrative : le narrateur délivre un message que le narrataire doit intérioriser et connaître, qu'il doit ajouter à ses capacités mémorielles et cognitives. A. Petit (1985, 786-9) étudie conjointement cet impératif avec *poez savoir*, ce qui se justifie : malgré une différence pragmatique nette (l'impératif est évidemment plus pressant que le simple constat, *a priori* neutre, que l'interlocuteur a la capacité d'intérioriser le contenu de ce qui est dit), l'effet est à peu près le même, et ce, d'autant plus que l'emploi de *pouvoir* est bien connu pour être une façon de transmettre un acte de langage injonctif. Ces formes semblent être nettement une marque générique, puisque *sachiez* est absent des chansons de geste, et que seules deux occurrences de *poez savoir* sont présentes dans le corpus épique d'A. Petit. Plus précisément, ces formules apparaissent comme le moyen typiquement romanesque de donner une dimension orale à l'acte narratif, dans la mesure où Thomas et l'auteur d'*Énéas*, qui oralisent très peu leur position narrative, ne l'emploient pas. Mais Wace non plus ne le fait pas, ce qui suggère surtout qu'il s'agit d'un procédé exploitable au choix par l'auteur¹⁵. Le tour est donc spécifique à l'auteur de *Thèbes*, à Bérout et à Chrétien, mais nous précisons que *Thèbes* et Chrétien utilisent *sachiez* et *poez savoir*, tandis que Bérout n'utilise que la forme injonctive : comme pour *oïr*, *Thèbes* se singularise donc par le tour en *poïr*, ce qui souligne peut-être une influence épique plus nette.

Concernant les occurrences précises, *poez savoir* n'apparaît que dans *Thèbes*, à six reprises, et chez Chrétien (une fois dans *Lancelot*, deux fois dans *Yvain*). Dans *Yvain*, il apparaît toujours sous la forme d'une parenthèse (« ce poez savoir », v. 777, 6061), à la rime avec *avoir* : on pourrait le suspecter d'être une cheville, d'autant plus qu'il apparaît à des moments peu

¹⁵ Wace utilise cependant, à une seule reprise, *poïr oïr* : « Oïr poez miracle apert ! » (*Rou III*, v. 11304), avec une valeur classique de soulignement, mais ici rhématique : l'épisode est caractérisé comme *miracle*, ce qui souligne sa valeur morale et balise son interprétation (même si elle est évidente : le lecteur sait bien que l'infertilité du jardin où est prise la décision des habitants de Caen de trahir le roi Henri I^{er} est d'ordre miraculeux ; mais il n'est évidemment pas anodin qu'un chroniqueur souligne que Dieu est du côté des Anglais...).

essentiels de la trame narrative¹⁶. Dans *Thèbes* (et *Lancelot*), le traitement est assez différent, dans la quasi-totalité des occurrences, *poez savoir* introduit une sorte d'évidence que le lecteur aurait fort bien pu deviner seul :

Li rois le vit et saut en piez ;
poez saveir molt fu iriez.
(*Thèbes*, v. 1931-1 ; cp. v. 1735, 7640, 7680, 10366¹⁷ ; cp. *Lancelot*, v. 3903)

Dans la mesure où Adraste voit venir son messager blessé par une embuscade, on peut se douter de sa réaction ; dès lors, « *poez savoir* » semble insister moins sur la transmission du message (« vous pouvez savoir [parce que je vous le dis] ») mais il anticipe les conclusions qu'un auditeur attentif aura tiré de lui-même (« vous pouvez savoir [en devinant] ») ; il présuppose une activité inférentielle de la part de l'auditeur et une attitude active vis-à-vis du récit. En même temps, le fait de mentionner un fait *a priori* évident permet à la fois de créer une connivence avec l'auditeur (le narrateur anticipant ses inférences) et de souligner l'élément narré : cela va sans dire, mais ça va mieux en le disant. Une occurrence pousse l'anticipation de la réaction du public encore plus loin ; après avoir mentionné le discours d'un messager racontant comme Amphiaräus a été englouti avec mille chevaliers, le narrateur commente :

Ice poez vous bien saveir
que de mil nen esteit pas veir ;
cil en dit plus que n'en esteit,
que la merveille maire esteit.

¹⁶ Dans les deux derniers romans de Chrétien (*Yvain* et *Perceval*) apparaît cependant un tour plus original, « *poez croire* » ; il peut avoir une valeur classique de soulignement d'un élément descriptif (que cet élément soit merveilleux, comme la Fontaine de Barenton au v. 420 d'*Yvain*, ou plus prosaïque, comme la joie des assiégés ravitaillés dans *Perceval*, v. 2561) ; mais, à une reprise, il est inséré syntaxiquement dans le propos et son effet, celui d'une connivence entre le narrateur et l'auditeur, est plus net, puisque l'expression est un des éléments de clôture du roman sur la *happy end* (« Or a mes sire Yvain sa pes ; / et poez croire c'onques mes / ne fu de nule rien si liez » ; *Yvain*, v. 6787-9) ; plus précisément, on a ici un premier indice de la présence narrative, qui sera de plus en plus présente jusqu'à l'épilogue du roman (James-Raoul 2007, 248-9). — *Poez croire* se trouve dans le *Charroi de Nîmes* (« Or poez croire que molt fu airé », v. 1356), où il souligne une évidence et sert sans doute à la tonalité humoristique du texte, Guillaume venant de se faire tirer la barbe par Harpin.

¹⁷ Les v. 7640 et 10366 sont presque identiques : « *Poez saveir ne li fu[st] bel* » ; l'effet est presque formulaire ; les occurrences, à l'exception de celle du v. 1735, sont systématiquement précédées de la mention de la perception de l'élément par rapport auquel le personnage réagit et, aux v. 1931 et 10366, une première expression de la réaction émotive est exprimée par une attitude corporelle (se lever ou se couvrir le visage). On a donc affaire à une suite perception/réaction qui préfigure une action : cela annonce les syntagmes narratifs dégagés par J. Rychner (1990), articulant perception, réaction, discours et action, même si la brièveté et le caractère initial des suites que j'ai dégagées ne correspondent pas tout à fait aux modèles mis au jour par le philologue. Au v. 1735, ce n'est pas une réaction qui est l'objet de l'inférence, mais le caractère léthal du rocher que Tydée fait basculer sur ses assaillants ; la pierre étant si grande que douze bœufs ne peuvent la tirer, on se doute bien que ceux qui la recevront auront du mal à s'en remettre. — Notons que cette valeur de soulignement d'un élément que le public aurait pu deviner se retrouve dans *La Chanson de Roland* : « Li quens Rollant, quant il veit Sansun mort, / Podez saveir que mult grant doel en out » (v. 1537-8).

Le narrateur, de manière très moderne, anticipe la protestation de vraisemblance de la part du public et y répond : le nombre donné est une pure hyperbole. Il peut s'agir d'un simple détail psychologique : le narrateur, sans doute un peu amusé, souligne l'impact qu'a le choc émotionnel sur le discours du messager. On serait tenté d'y voir une lecture plus moderne, le narrateur n'étant pas dupe de ses propres procédés littéraires, au nom d'une vraisemblance que l'on considère souvent comme définitoire du roman¹⁸ ; mais le narrateur vient de décrire la descente aux enfers d'Amphiaräus, ce qu'un bon chrétien ne peut considérer que comme une absurdité : la protestation de vraisemblance ne semble pas atteindre le niveau d'une prise de position poétique¹⁹.

Sachiez, pour sa part, est d'emploi plus souple ; il apparaît dans *Thèbes* (onze occurrences), chez Béroül (trois occurrences) et chez Chrétien (deux occurrences dans *Érec* et *Cligès*, six dans *Lancelot* et cinq dans *Perceval*). La répartition des occurrences chez Chrétien mérite d'être commentée : seul *Yvain* ne présente pas l'impératif, alors qu'il était le seul à avoir *poez savoir* ; il semble y avoir une répartition du tour selon les œuvres, sans qu'il semble possible de l'expliquer. Le tour est bien plus présent dans les deux romans non terminés de l'auteur ; A. Petit (1985, 788) se demande si cela n'est pas dû au caractère didactique plus marqué de ces œuvres. Au plan syntaxique, le tour permet deux réalisations principales, l'une isolée (*ce sachiez*), l'autre intégrée à la syntaxe de la phrase (*sachiez que*)²⁰ ; on se rend compte sans surprise que Chrétien préfère le tour intégré (huit occurrences sur quinze) et que Béroül se singularise en employant, deux fois sur trois, ni *ce* ni *que*, ce qui suggère une syntaxe plus souple et plus vive. Au plan sémantique, le tour sert à souligner un élément descriptif ou narratif du récit, parfois de manière assez arbitraire ; deux éléments peuvent se dégager du corpus toutefois. Premièrement, le tour peut

¹⁸ Voir p. 119.

¹⁹ De manière originale, Chrétien utilise à une reprise *ne cuidiez* pour créer l'effet inverse, afin de bloquer une inférence de la part du lecteur : « Ne cuidiez pas que le porcoi / La dameisele l'an conoisse » (*Lancelot*, v. 1446-7). Lancelot ayant demandé à la Demoiselle entreprenante pourquoi elle s'approchait de lui, le lecteur aurait pu présager qu'elle répondrait ; le narrateur prend donc soin d'ordonner de ne pas sauter à cette conclusion facile, mais fautive. L'effet est à la fois ironique et graveleux : à peu près tout le monde sauf Lancelot sait bien ce que veut la demoiselle, et l'insistance sur le silence de cette dernière (qui contredit ses actes : se coucher dans le lit d'un chevalier est suffisamment significatif) permet de souligner les efforts du narrateur à narrer l'épisode avec bienséance tout en faisant comprendre clairement à son lecteur ce qui se passe.

²⁰ Les deux peuvent se combiner : le tour *ce sachiez que* est présent deux fois (*Thèbes*, v. 8714 ; *Lancelot*, v. 399).

être caractérisé de manière véridictive chez Bérout et Chrétien :

Et saciez de voir, sanz dotance,
cele nuit jurent chiés l'ermite.
(*Bérout*, v. 1420-1 ; cp. *Érec*, v. 5888 ; *Lancelot*, v. 5264 ; *Perceval*, v. 51, 2927)

Les ajouts permettent de renforcer l'opération cognitive en soulignant son efficacité : le savoir est positif, véridique, l'opération de transmission est donc légitimée. Deuxièmement, Chrétien utilise à plusieurs reprises le tour dans un contexte particulier : il peut souligner un détail essentiel (la présence du sang dans le lit de Keu justifiant les accusations de Méléagant au v. 4754 de *Lancelot*) et, à deux reprises, il indique que l'on passe du récit au commentaire (il annonce le discours sur le fonctionnement de la vision au v. 724 de *Cligès* et il souligne l'invention de la formule « Or est venuz qui l'aunera » au v. 5570 de *Lancelot*). Il y a donc une ébauche de travail de spécialisation sémantique chez Chrétien.

Enfin, l'impératif peut porter sur des verbes moins stéréotypés et exprimer différentes relations avec le public²¹, souvent ponctuelles.

– L'impératif peut souligner une abréviation, ce qui donne au narrateur un caractère assez impérieux, enjoignant au public de ne pas vouloir en savoir plus qu'il ne peut en dire :

Ne ja plus ne m'an demandez.
(*Cligès*, v. 6258)

Hors contexte, l'injonction pourrait sembler désagréable ; mais elle souligne bien le caractère romanesque du narrateur, lequel maîtrise à la fois la diégèse et la narration, donc les événements fictifs inventés et la manière de les organiser ; par ailleurs, elle crée aussi un effet de suspension expressive, faisant de l'ordre un indice de connivence : l'ordre abrège la description de la vie amoureuse des amants en suggérant que le narrateur comme l'auditoire savent parfaitement ce qu'il en est et qu'il n'y a rien de plus à dire.

– L'ordre adressé au public peut avoir une valeur véridictive (*ne dotez*) et, plus précisément, il prend place après un tour concessif bloquant une inférence :

ne ne pooit mes gueres nuire
li uns a l'autre ; ne por quant
ne dotez ja ne tant ne quant
que tote lor force n'an facent.

²¹ Voir p. 8 pour l'impératif demandant au lecteur de juger un élément du récit à sa place.

(*Érec*, v. 5938-41²² ; cp. *Cligès*, v. 5058 ; *Lancelot*, v. 3028, 3179, 4252²³)

La valeur hyperbolique est nette ici, la véridiction portant sur l'analyse la plus honorable du fait que les deux combattants ne parviennent à se blesser. Le tour est spécifique à Chrétien.

– L'ordre peut entrer dans un syntagme hypothétique :

justez ensemble north e man
e ensemble dites Northman.
(*Rou III*, v. 61-2)

Wace, dans une réflexion lexicologique qui lui est typique, emploie cette forme que l'on peut considérer comme expressive : l'impératif ne semble pas avoir entièrement perdu sa valeur pragmatique et le narrateur, de manière assez pédagogique, demande au lecteur de participer, au moins fictivement, aux combinaisons étymologiques auxquelles il se prête.

Un élément important est l'emploi de l'interrogation (Petit 1985, 781-6 ; James-Raoul 2007, 472-3), *a priori* typique du roman en vers (Marnette 1998, 90) ; je ne me focaliserai que sur les interrogations marquées de possible, souvent rhétoriques. Chez Wace, dans le *Brut*, à voir les relevés d'A. Petit (1985, 1373), on se rend compte que les questions au public sont toutes rhétoriques ; elles sont nettement utilisées pour appuyer la vraisemblance de l'enchaînement des actions :

E ki quidast ke il mentist ?
(*Brut*, v. 460 ; cp. v. 6105, 7219, 8262, 11081 ; *Rou II*, v. 961-2, 3760²⁴)

demande le narrateur au sujet du mensonge d'Anacletus, destiné à tromper les troupes grecques ; la plupart des occurrences soulignent d'ailleurs ce motif de la ruse : le narrateur sent le besoin d'appuyer la crédibilité du récit, ce qui semble un réflexe plutôt romanesque, le texte historique se justifiant en général par sa simple prétention de vérité. La forme même de la question suggère une prise à partie de l'auditoire, comme si le narrateur anticipait une possible critique

²² Ici, l'impératif est isolé dans la tradition manuscrite, les autres textes (et l'édition de Foerster) ayant un élément purement descriptif au v. 5940 : il peut s'agir d'une simple bévue de copiste. Mais comme le tour est attesté ailleurs chez Chrétien, sa présence n'est pas impossible.

²³ L'ordre peut être général ; il apparaît alors avec *mar* + futur (« De ce mar dotera ja nus », *Cligès*, v. 5057) ou avec le subjonctif injonctif (*Lancelot*, v. 3028).

²⁴ Le procédé se retrouve chez Bérout : « Qui pensast mais tel traïson ? » (v. 678) ; mais la question rhétorique, située au moment où Frocin prépare sa ruse, sert uniquement à porter un jugement de valeur et n'a pas vocation à rendre vraisemblable la tromperie (à juste titre, puisque Tristan ne se laissera pas prendre par la fleur de farine).

(l'auditoire criant à l'invraisemblance) pour mieux l'écarter. On peut se demander s'il n'y a pas une valeur plus profonde à ce tour : Wace souligne-t-il la perfidie même de la trahison, en révélant la confiance trahie de la victime, qui n'avait aucune raison de se méfier ? La moralisation de la question rhétorique est parfois présente, avec un effet presque persifleur :

La gent Modred s'est mise en fuie.
Quidez que l'uns l'autre cundue ?
Nuls n'i perneit d'altre cunrei,
Chascun pensot de guarir sei.
(*Brut*, v. 13107-10)

Ici, la question sert moins à appuyer la vraisemblance qu'à moraliser un élément descriptif : la fuite apparaît comme particulièrement chaotique du fait même de l'égoïsme inhérent à l'armée du traître Mordred, où personne n'assume le rôle de guide au risque de sa vie.

Chrétien utilise de manière plus ponctuelle la question rhétorique véridictive ; mais sa forme est originale :

Vos qui d'amors vos feites sage, [...]
Dites se m'en puet nes veoir
Rien qui por Amor abelisse,
Que l'en n'an tressaille ou palisse.
Ja de ce contre moi n'iert nus
Que je ne l'en rande confus.
(*Cligès*, v. 3819-28)

Le caractère contraignant de la question rhétorique est souligné ici par son emploi en interrogative indirecte après une injonction (*dites*) : plus qu'une question dont la réponse coule d'elle-même, la question rhétorique est ici une sorte d'aveu que le narrateur demande à son public pour mieux justifier les réactions des personnages. Non seulement l'interlocuteur doit admettre qu'il n'y a qu'une réponse possible à la question posée, mais en plus le narrateur lui demande de la verbaliser. Il y a donc un rapport de force net, et d'ailleurs le narrateur renvoie par une systématique (aux v. 3827-8, l'alliance d'un futur hautement généralisé par le pronom *nus* et de la complétive au subjonctif) toute réaction à son échec : la certitude est imposée de manière presque vindicative. En revanche, de manière plus originale, Chrétien peut utiliser la question rhétorique afin de désamorcer une attente du lecteur :

Mes cuidiez vos que je vos die
quex acoisons le fist movoir ?

(*Érec*, v. 6420-1²⁵)

L'effet est alors plus net : le narrateur semble anticiper l'attente du lecteur ; dès lors, dans un premier temps, la réponse à la question rhétorique serait « oui ». Mais le simple fait de reprendre de manière polyphonique cette attente dans une question rhétorique réoriente immédiatement la réponse, de manière frustrante : le lecteur sait désormais que la réponse est « non » et que l'information sera retenue par le narrateur. Le procédé est d'autant plus fort qu'il porte sur un élément central dans le récit, la motivation du départ d'Érec, définitivement enfermée dans le non-dit par le narrateur²⁶.

On l'a donc vu à plusieurs reprises, l'interaction avec le lecteur a souvent une valeur véridictive ; cela semble témoigner d'un rapport de persuasion, presque conflictuel, entre le narrateur et le public, expliquant le fait que le narrateur anticipe l'incrédulité et y répond, alors même qu'aucune preuve n'est réellement apportée : « the truth is self-validating » (Fein 1992, 7). Mais, ici aussi, les choses sont assez variées au sein de mon corpus. Le narrateur de *Thèbes* utilise peu la véridiction ; mais elle apparaît à deux reprises avec une forme proche :

en quatre eschieles des Rolant [...]
ne fu tant bele ne tant riche :
quil dirreit, tendreit l'en a briche
(*Thèbes*, v. 10615-8)

Ne sai homme tant defensable :
qui vous direit, semblereit fable.
(*Thèbes*, v. 10932)

La véridiction ici fonctionne par hypothèse, avec toutefois une ambiguïté dans le fonctionnement du tour, dû au caractère négatif de l'élément sur lequel porte la véridiction : la polyphonie potentielle de la négation s'ajoute à la polyphonie même du tour, dans le processus de reprise anaphorique :

– dans une première analyse, le locuteur imaginaire reprend tel quel le contenu négatif (« Qui vous dirait que Roland n'a pas d'aussi belles troupes, on le prendrait pour un menteur ») ; dans

²⁵ Le v. 6420 se retrouve sous une forme proche dans *Cligès* (« Cuidiez vos or que je vos die », v. 4588), mais la leçon, spécifique à *AT*, est considérée comme fautive par A. Micha (1966, 116), pour des raisons esthétiques (ce qui explique qu'il la garde tout de même dans son édition ; notons que la présence du tour dans *Érec* contredit le jugement de valeur) ; S. Gregory et Cl. Luttrell éminent la copie de Guiot dans leur édition critique, mais Ph. Walter et L. Harf-Lancner ne le font pas. Dans tous les cas, cette interaction entre le public et le narrateur-auteur, à propos de la gestion de la matière, est tout à fait significative : la narration devient pleinement un jeu d'interactions, entièrement maîtrisé par un narrateur sûr de lui.

²⁶ Voir p. 828 pour la question de cette action non motivée, fait exceptionnel dans le roman.

ce cas, le narrateur se confond avec l'énonciateur évoqué en relative, et se distingue en revanche de l'énonciateur du jugement de valeur (« on le prendrait [à tort] pour un menteur »). Cette lecture rend la véridiction implicite et souligne surtout l'emphase du tour (la vérité étant présentée comme invraisemblable) ;

– dans une seconde analyse, le locuteur imaginaire reprend le contenu qui est nié (« Qui vous dirait que Roland a d'aussi belles troupes... ») ; dans ce cas, le narrateur se distingue de ce locuteur imaginaire et, en revanche, assume le jugement de mensonge sur ces propos ; cette lecture fait donc primer la véridiction sur l'emphase.

F. Mora, en traduisant le premier tour, conserve l'anaphore et donc l'ambiguïté de l'ancien français (« si quelqu'un le disait, on le prendrait pour un menteur ») ; en revanche, pour le second tour, elle semble privilégier la première lecture (« si on vous le disait, vous croiriez que c'est un mensonge »), à raison sans doute, l'ajout de *vous* faisant peser la balance (il est légitime de postuler que le lecteur sera incrédule face à un fait aussi net). Or, il faut noter que, dans C, ce *vous* est remplacé par un *me* (« quil me diroit, sembleroit fable », v. 8630), qui fait alors pencher l'analyse vers la deuxième lecture, comme en témoigne la traduction d'A. Petit : « m'en citerait-on un que je croirais au mensonge ». Dans tous les cas, un procédé expressif et polyphonique est utilisé, que le narrateur fasse dire à autrui ce qu'il ne dit pas pour mieux le refuser, ou qu'il fasse dire à autrui ce qu'il dit pour mieux parer à une éventuellement réaction d'incrédulité face à l'hyperbole.

Chez Chrétien, la véridiction n'est pas une simple prétention de vérité mais sert souvent des moyens détournés :

Et por mançongier et por fol
M'an tanra l'en, se voir en dit.
(*Lancelot*, v. 1480-1)

Ici, le fonctionnement est plus ample qu'une simple véridiction ; certes, le système hypothétique porte sur l'énonciation et la protase envisage de manière très probable que l'auteur-narrateur dira la vérité, mais ce qui importe ici, c'est le double effet sur le lecteur qui est produit : sa réaction est anticipée, ce qui est une manière de mieux l'impliquer en le prenant en compte dans l'acte même de narrer le récit, et surtout cette réaction suppose une forme d'hyperbole, puisque la « vérité » du roman est annoncée comme étant particulièrement invraisemblable, et donc

incroyable. Cet effet est d'ailleurs rédupliqué dans le texte, puisqu'une autre véridiction impliquant le lecteur intervient :

Et, se le voir m'an requerez,
ors .c^m. foiz esmerez
et puis autantes foiz recuiz
fust plus obscurs que n'est la nuiz
contre le plus bel jor d'esté,
qui l'or et les chevols veïst,
si que l'un lez l'autre meïst.
(*Lancelot*, v. 1487-94)

On a ici un cas classique où la protase sert de clause véridictoire, mais on remarque qu'elle implique non une prétention de vérité inhérente au projet narratorial, mais une prise en compte du public de roman, présenté sans doute de manière ironique comme exigeant la vérité, alors même, on s'en doute, que ce n'est pas ce qu'il cherche. La vérité revendiquée par Chrétien est plus nettement la vraisemblance, définie ici comme la cohérence de l'univers fictif avec lui-même. Par ailleurs, la véridiction appuie un tour particulièrement hyperbolique, fondé sur la réactivation d'une expression formulaire (on retrouve *qui... veïst* au v. 1793, mais intégré à une construction syntaxique plus large que la formule) introduisant la comparaison entre l'or et les cheveux de la reine. La saturation du passage par des expressions véridictives est donc un élément essentiel de l'écriture de l'épisode du peigne de la reine, sans doute parce qu'il s'agit d'un épisode particulièrement hyperbolique, justement : les cheveux brillent plus que l'or, et Lancelot leur accorde une valeur qui dépasse celle qu'ils devraient avoir. Que ce soit par ironie (Chrétien n'étant pas dupe de son récit) ou au contraire par une volonté farouche de rendre le récit vraisemblable, Chrétien doit donc insister sur la vraisemblance de cet épisode plus grand que nature²⁷.

La véridiction s'appuie donc sur un procédé assez récurrent, qui consiste à anticiper ou à imaginer la réaction du lecteur. Ce procédé est rare dans la chanson de geste (Petit 1985, 782), même si l'on trouve quelques exemples :

²⁷ Aux v. 5089-91 de *Lancelot* (« Tuit dient que traïz les a / li nains, et si lor an pesa, / folie seroit de l'anquerre »), la véridiction est plutôt un commentaire narratorial soulignant l'évidence de l'élément narré, en passant par la description d'un futur purement virtuel (d'où le futur II) dans lequel un auditeur poserait une question, immédiatement qualifiée de stupide étant donné l'évidence de la réponse.

Jamais en tere n'orrez plus dolent hume.
(*La Chanson de Roland*, v. 2023 ; cp. *Le Couronnement de Louis*, version AB, v. 30)

On le trouve, sous forme de futur, dans *Thèbes* :

Ja en fable ne en chançon
n'orrez fame de sa façon.
(*Thèbes*, v. C4049-50 ; cp. v. 4612²⁸).

Toutefois, ce type d'emploi est rare et on ne le retrouve qu'à une occasion, chez Wace :

Ja ne verrez tel forelesce
Tant i ait gent de grant prüesce,
Ki tant seit fort e grefs a prendre,
Que famine ne face rendre.
(*Brut*, v. 4677-80)

En revanche, on trouve plus souvent des expressions irréelles ; le subjonctif imparfait exprime alors l'hypothèse, évidemment impossible, que le lecteur aurait assisté aux événements narrés : on reconnaît là le phénomène sous-jacent dans la formule *Lors veïssiez*. Le tour est cependant relativement rare : on en trouve six occurrences, réparties entre *Brut*, les romans antiques et le *Lancelot*. La formulation peut être assez complexe, sous la forme d'un tour concessif paratactique :

Bien peüssiez treiz jorz errer,
Ne trovissiez a achater
Ne pain ne blé n'altre vitaille.
(*Brut*, v. 14665-7)

Un tour avec le même verbe noyau, mais en proposition indépendante, se trouve dans *Thèbes* :

n'i troveissiez d'entier d'un dor.
(*Thèbes*, v. 1923)

Convoquer l'auditoire pour souligner un élément négatif (le verbe est toujours nié) et, plus particulièrement, la description d'une destruction, relève évidemment de l'emphase. Il en va de même lorsque c'est l'expression *vis vous fust* qui est employée :

Vis vus fust que lunc tens eüst
Que Bretagne poplee fust.
(*Brut*, v. 1207-8 ; cp. 10358 ; *Lancelot*, v ; 2772-3)

ou son synonyme *ce vos semblast* :

²⁸ Voir p. 187 pour le commentaire linguistique de ces vers difficiles et peut-être corrompus.

ce vos semblast que fust Febus.
(*Énéas*, v. 1499)

Ici la prise à partie de l'auditeur n'est pas anodine, d'abord parce que l'auteur d'*Énéas* l'emploie peu, ensuite parce que le tour forme un couple avec le v. 1486 (« ce li fu vis que fust Diene »). Dans les deux cas, des comparaisons présentes dans l'*Énéide* (I, v. 498-504 ; IV, v. 141-50) sont nettement synthétisées, mais on voit qu'elles sont sciemment rapprochées par l'adaptateur médiéval. Ce rapprochement se fait cependant au profit d'une différence fondamentale : Didon est divinisée à travers le regard d'Énéas (par une focalisation sur l'amant qui, ébloui d'amour, prend la femme qu'il désire pour une déesse : le motif est classique), alors qu'Énéas est divinisé à travers le regard du public. La quasi-apothéose ne se fait pas à cause d'une simple pulsion amoureuse, mais apparaît comme plus universelle, comme si la métamorphose d'Énéas était un phénomène général, que le public est invité à contempler par l'intercession du narrateur : l'héroïsation est nette.

Mais l'anticipation des réactions du public, très ponctuellement, témoigne d'un rapport plus biaisé entre le narrateur et le public ; il peut s'agir d'une manière originale, et assez solennelle, de se nommer :

Se l'on demande qui ço dist,
qui ceste estoire en romanz fist,
jo di e dirai que jo sui
Wace de l'isle de Gersui.
(*Rou III*, v. 5299-5302²⁹)

Wace, quelque part, force la main de son public en postulant que l'on s'interroge sur son identité, et y réponds d'emblée : cela est cohérent avec le fait qu'il s'agisse de l'auteur qui, au sein de mon corpus, évoque le plus sa personne biographique. Chez Chrétien, ces prises à parties peuvent relever la connivence :

Bien poez antendre et gloser
vos qui avez fait autretel,
que por la gent de son ostel
se et las et se fet couchier.

²⁹ Le même procédé, introduisant une longue intervention de la part du narrateur, se retrouve dans la *Conception de Notre-Dame* : « Se l'om demande que je crei / Del cors, s'il est en ciel par sei / E l'arme par sei ensemment, / De ce respondrai je briément : » (v. 1741-4).

(*Lancelot*, v. 4550-3)

Ces vers ont été différemment interprétés : D. Poirion, dans les notes à son édition bilingue (p. 1286), oriente vers la posture d'un Bérout et, plus largement, celle qui sera revendiquée par les auteurs de fabliaux ; C. Croizy-Naquet, dans son édition bilingue elle aussi (p. 307), a une lecture plus courtoise, supposant que le narrateur situe ses lecteurs dans le cercle des élus d'Amour. La solution est sans doute intermédiaire, le narrateur n'étant pas entièrement dupe de l'amour courtois : le lecteur saura reconnaître un de ses comportements et admettra à la fois sa part de ruse et sa part de grandeur amoureuse. Mais l'attitude peut être plus agressive :

Qui ci me voldroit apeler
Por quel chose il les fist respondre,
Ne m'en voldroie ore respondre.
(*Cligès*, v. 4574-6)

Dans ce passage, marqué par les déictiques (*ci*, *ore*), l'intervention du public, présenté par le narrateur comme impatient de connaître la raison d'un acte mystérieux, est vigoureusement refusée au profit du choix esthétique-narratif que fait Chrétien de reculer la délivrance de certaines informations.

On le voit, le lecteur est donc présenté comme impliqué et dynamique ; ses réactions importent. En revanche, la prise en compte de sa volonté, de son libre-arbitre, est rare. Chez Chrétien, elle apparaît comme un moyen de renforcer un propos, au sein d'un système hypothétique discursif :

Por voir, il fu si adolez,
s'oïr et savoir le volez,
Que sa vie en ot an despit.
(*Lancelot*, v. 4255-8)

Le moment de la tentative de suicide, crucial au plan narratif, psychologique et moral, est souligné par une prise à partie de l'interlocuteur : les propos, placés fictivement sous la garantie de l'écoute volontaire du lecteur, acquièrent alors plus de force. Cette interpellation a cependant une place essentielle dans le *Brut*, puisque c'est elle qui ouvre le texte :

Ki vult oïr et vult saveir
De rei en rei et d'eïr en eïr [...]
Maistre Wace l'ad translaté
Ki en conte la verité.

(*Brut*, v. 1-8)

De manière exceptionnelle dans le corpus, le texte s'ouvre non pas en évoquant pourquoi l'auteur a décidé d'écrire ; Wace se contente d'établir le fait qu'il a écrit ou, plutôt, traduit. Le fait principal et initial, c'est la volonté du lecteur d'apprendre : le texte semble donc s'offrir comme un service de connaissance ; le choix d'une structure syntaxique assez relâchée, fonctionnant comme une relative hypothétique austinienne, est alors très fort : l'écriture est simplement postulée (à la forme composée du présent, d'ailleurs : l'ouverture se fait sur une écriture *accomplie*, formant un bloc achevé), mais ce qui enclenche sa pertinence, c'est qu'un lecteur daigne le lire parce qu'il le voudra. La position est donc d'une modestie extrême, puisque Wace n'impose pas son travail créateur au lecteur, il l'offre sans même remplir le vide référentiel du pronom relatif sans antécédent, comme si celui-ci pouvait même jamais n'être rempli : l'œuvre est là, mais c'est au lecteur de la faire exister en *voulant* apprendre.

Béroul utilise la même structure, avec toutefois une syntaxe plus classique et une posture plus explicitement jongleresque :

Qui veut oïr une aventure,
con grant chose a a[n] noireture,
si m'escoute un sol petitet !
(*Béroul*, v. 1437-9)

La proposition relative sans antécédent sert de « sujet logique » à l'injonction du v. 1439 ; la tonalité est plus celle du jongleur (Braet et Raynaud de Lage 2012, 73), qui se montre ici soucieux d'attirer son auditoire par une annonce de contenu (v. 1438) et par l'affirmation que le récit sera court (« un sol petitet », ce que l'on peut supposer être un pur argument commercial : l'épisode fera environ 200 vers). Tout cela suggère, ou imite, une structure épisodique, et détache étrangement l'épisode du reste du récit, ce qui suggère sa valeur symbolique³⁰. Malgré la similitude syntaxique, le passage de Wace à Béroul est marqué par des différences particulièrement significatives : le syntagme binaire « vult oïr et vult saveir » est ramené à son premier élément, Béroul laissant de côté l'accès au savoir au profit du

³⁰ Voir, sur la symbolique de Husdent, entre autres, les articles de M. Santucci (1993) et G. Jacquin (1997) : Husdent apparaît à la fois comme symbole de fidélité (amoureuse et amicale) et des ressources de l'intelligence ; il est aussi un des attributs du Tristan chasseur, ce qui est un élément essentiel du mythe (Saly 1999).

divertissement (« aventure ») ; quant à la proposition relative, elle demande au public d'écouter chez le bateleur Bérout, alors que, on l'a vu, elle se situe du côté de l'auteur et de son travail chez Wace. Bérout restreint le public à un groupe qui ne fait qu'écouter (*oïr/escoute*) alors que Wace, plus sérieux, après avoir postulé la volonté du public, le confronte d'emblée au contenu de son texte, au travail qu'il représente (« translaté », v. 7) et à sa « verité » (v. 8).

V.1.2. – GERER SON RECIT

V.1.2.1. – Pouvoir, vouloir, devoir : l'écriture comme acte

Comme toute action humaine, l'acte d'écrire est délimité par certaines catégories modales : volonté, capacité, devoir interviennent dans le processus d'écriture. Ici, la figure du narrateur se superpose à celle de l'auteur considéré comme instance créatrice, puisque c'est l'acte même d'écrire qui est convoqué. Suivant les tendances de chaque auteur, les trois auxiliaires de modalité de mon corpus seront donc exploités différemment : *voloir* est utilisé, au moins une fois, par tous les narrateurs pour qualifier leur activité d'écriture, et le procédé est d'ailleurs récurrent dans le roman en vers (Marnette 1998, 90) ; en revanche, *pooir* et *devoir* se limitent à Wace, l'auteur de *Thèbes* et Chrétien : ni l'auteur d'*Énéas*, ni Thomas, ni Bérout n'en font usage.

Plus précisément, seul Wace fait un emploi approfondi de *pooir*³¹ ; il exprime à plusieurs reprises que son écriture est gênée par sa propre capacité :

Unches ne poi lisant trover,
Ne a home n'oï conter
Qu'Engleterre treü rendist
Dessi que Cesar la conquist.
(*Brut*, v. 4817-20³²)

L'élément est typique d'une écriture de l'histoire et, plus précisément, de l'obsession de vérité

³¹ On trouve aussi des références à l'incapacité, dans le *topos* de l'indicibilité de la merveille, chez Chrétien : « Lors vet Jehanz ouvrir un huis / Tel que je ne sai ne ne puis / La façon dire ne retraire » (*Cligès*, v. 6297-9).

³² Aux v. 6297-9, l'incertitude de la source semble plus hyperbolique que prudente : « Unches ne trovai, ne ne truis, / Que a nul tens, avant ne puis, / I eüst morz ensemble tant ». Mais il est significatif que Wace restreigne l'emphase portée sur le massacre à sa connaissance : la possibilité d'une erreur reste ouverte et le jugement est incertain. De manière plus large, *Ne sai* est considéré comme un stylème de Wace, marquant sa prudence et son désir de ne pas trop s'avancer en conjectures ; du point de vue qui me concerne, ce *ne sai* peut parfois régir un subjonctif d'incertitude (*Brut*, v. 1787). – Cette attitude prudente se retrouve dans la *Conception de Notre-Dame* : « Ne puis dire ne afermer, / Ne je nel vueil ci

de Wace : face à un élément essentiel pour comprendre et juger le déroulement historique (il est essentiel de savoir si la Bretagne a respecté ses engagements de verser des tributs à Rome afin de savoir qui est dans son droit dans les conflits à venir), le narrateur-auteur admet les limites de sa compétence (*ne poi*) et laisse donc un pan de la diégèse incertain. Les conséquences de ce suspens sont nombreuses ; d'abord, au plan générique, puisqu'il semble impensable qu'un auteur de roman fictif admette sans ironie ne pas maîtriser un pan de son récit³³ ; ensuite, au plan narratif, l'*ethos* de Wace se construisant sur une honnêteté à toute épreuve ; enfin, au plan diégétique, puisqu'il est exceptionnel qu'un tel « trou » apparaisse dans la narration, où certains fils ne sont pas reliés, ce qui implique, je l'ai dit, une incertitude causale (l'attaque romaine est-elle motivée par un désir de justice ou de conquête ?) impliquant un jugement légal, sinon moral. Il va sans dire que cet élément est un ajout de Wace par rapport à l'*Historia* de Geoffroy de Monmouth, ce qui indique aussi que le travail de la source est foncièrement critique chez Wace, qui cherche à la vérifier et à donner le plus de détails significatifs possibles.

Dans le *Rou III*, l'attitude de Wace par rapport à sa capacité est très différente : elle ne limite plus sa perception du passé, et donc sa capacité à rendre compte des événements, mais la narration elle-même, le narrateur semblant ne pas avoir assez de force pour tout dire ; le tour devient alors une simple formule d'abrègement, valeur qu'il a ailleurs dans le corpus, mais en nombre nettement inférieur³⁴ :

Ne pois pas tot ensemble escrire
 ne tot ensemble ne pois dire,
 mais que que jo auge disant,
 primes arriere e pois avant,
 veritez est qu'a l'ariver

aconter, / Que hom ne feme qui vesquist / Puis cele hore le cors veïst » (v. 1721-4).

³³ En revanche, selon M. Zink (1981, 5-6), il ne peut y avoir de littérature et d'écrivain qu'auteur d'un double doute : douter de la capacité des mots à dire la vérité et de la capacité du texte à susciter l'adhésion. Il y a donc quelque chose de profondément littéraire (sinon romanesque) dans le doute de Wace, confronté aux limites du langage. Mais il faut reconnaître que ces limites ne sont pas intrinsèques (Wace ne doute pas spécialement de la capacité du langage à exprimer le réel) mais référentielles (le langage renvoyant à des choses perdues ou inconnues). La limite du langage se situe donc plus dans la capacité intellectuelle de celui qui l'emploie que dans sa nature même.

³⁴ On a cinq occurrences de cette formule d'abrègement plus classique, soit parce que la description serait trop longue (« Ge ne puis mie tot nomer », *Énéas*, v. 9433), soit parce que le réel excède les capacités du narrateur, du moins le prétend-il (« Lors vet Jehanz ovrir un huis / Tel que je ne sai ne ne puis / La façon dire ne retraire », *Cligès*, v. 6297-9 ; cp. *Thèbes*, v. 1080 ; *Yvain*, v. 783, 2163 avec *pooir* au futur II). – Notons une valeur, plus ponctuelle, de *pooir dire* soulignant un élément ou sa véracité ; on la trouve au v. 11306 de *Rou III* (« ço pois dire veraïement », où la véridiction est étrangement décalée dans la virtualité, car elle ne porte non sur la parole dite, mais sur la capacité de dire la parole, antérieure à l'acte qui sera tout de même accompli : l'expression en devient sans doute plus abstraite, et plus forte) et au v. 2052 d'*Yvain* (« ce vos puis dire conter et dire », où il souligne un moment important, la présentation d'Yvain comme époux de Laudine).

fist li dus sa gent tote armer.
(*Rou III*, v. 5999-6004 ; cp. v. 1361, 3205, 5326, 7735, 11338)

Wace construit alors l'image d'un auteur fatigué par sa propre matière, qu'il ne semble pas pouvoir entièrement gérer et qui excède ses capacités d'auteur suivant un critère purement quantitatif (alors qu'en général, l'abrègement est exprimé sous l'aspect qualitatif : l'auteur ne peut rendre compte de l'objet décrit parce qu'il dépasse le langage). Si l'on regarde les occurrences, d'ailleurs, un point de bascule net apparaît entre les deux premières (v. 1361 et 3205) et les cinq suivantes. Les deux premières introduisent une prétérition, les éléments que Wace dit ne pas avoir la capacité de raconter seront finalement donnés, fût-ce de manière plus synthétique :

Ne vus puis cunter les nobleces
ne les honurs ne les simpleces
ne les despenses que il fist,
ne les offrendes que il mist
al Sepulcre en Jherusalem.
(*Rou III*, v. 3205-9)

Ici, l'effet de liste permet de compenser le fait que Wace ne puisse « cunter » tous les détails (avec une belle syllepse d'ailleurs : Wace échoue-t-il à « raconter » tous les dons que fait Robert le Magnifique, ou à « compter » l'ensemble des offrandes ?). Or, dans les occurrences suivantes, un mot apparaît systématiquement : *tot*. Wace a conscience qu'il ne peut pas *tout* dire, d'où le choix, comme dans l'exemple cité plus haut, d'en venir directement au principal. Le rapport à la source, et à l'écriture, change ; l'explication la plus probable est que Wace, sans doute vieillissant, éprouve une sorte de lassitude face à son travail qu'il n'achèvera d'ailleurs pas ; mais on peut se demander s'il n'y a pas une sorte de constat amer de l'écrivain, ayant conscience que l'écriture ne peut rendre compte du réel dans sa totalité, entre autres parce qu'elle dépend des forces humaines du scribe, et qu'il faut alors faire des choix et admettre qu'une partie du passé ne sera pas sauvé de l'oubli.

Voloir est la modalité la plus répandue dans les romans, ce qui est logique : son emploi indique bien le caractère conscient, réfléchi et volontaire d'entreprendre un récit et de le structurer ; les choix apparaissent donc comme issus d'un acte créatif spécifique, ancré dans une

subjectivité³⁵. Ainsi, il peut apparaître en prologue lorsque l’auteur justifie sa première intention : dans *Thèbes*, c’est après avoir évoqué le devoir de transmettre un savoir que l’auteur dit qu’il veut entreprendre le récit (v. 9-10) ; et d’ailleurs, *voloir* à la P1 narrative ne sera plus utilisé à partir du v. 36. Mais ce type de configuration est rare et on ne le retrouve que dans *Cligès*, dans le prologue duquel Chrétien annonce, au v. 19, sa volonté de raconter l’histoire trouvée dans un livre. Plus généralement, on peut dégager trois effets engageant la volonté créatrice de l’auteur³⁶.

Le premier est la volonté structurante : le narrateur-auteur dit vouloir passer à un autre moment essentiel de son récit. La transition peut se faire à très petite échelle ; par exemple, au v. 2168 d’*Érec*, le narrateur engage sa volonté pour dire que, au sein de la description du tournoi de Tenebroc, il va désormais s’intéresser aux prouesses de Gauvain. Mais, en règle générale, l’unité introduite est beaucoup plus grande ou beaucoup plus significative ; ainsi, Wace n’utilise le *voloir* auctorial structurant que dans *Rou I* (aux v. 17 et 43³⁷), son œuvre la plus synthétique qui résume toute une dynastie en quelques centaines de vers : le terme permet d’indiquer nettement le passage d’un roi à un autre, dans une écriture typique de la chronique. De même, Thomas n’utilise le tour qu’à une reprise, afin d’introduire un commentaire auctorial :

Thomas iço granter ne volt,
E si volt par raisun mustrer
Que iço ne put pas esteer.
(*Thomas*, v. 2288-90)

Thomas, déjà, se singularise par le fait qu’il emploie la P3 sur *voloir* : il est le seul à le faire dans mon corpus, et cela indique une atténuation de sa subjectivité³⁸ ; en revanche, le tour intervient à un moment clé – qui a attiré l’attention de la critique et sur lequel on reviendra³⁹ – dans lequel Thomas justifie ses choix parmi les différents récits possibles que lui offre sa matière. Chez

³⁵ D’ailleurs, *voloir* à la P1 est très rare dans la chanson de geste : selon les relevés d’A. Petit, on ne trouve que deux occurrences de *vorrai dire* (*La Prise d’Orange*, v. 3 ; *Le Charroi de Nîmes*, v. 1087) ; l’effet est toujours l’annonce d’un propos, et n’engage jamais un choix d’organisation de la matière, par exemple. La volition subjective ne porte donc que sur le fait de raconter, et d’ailleurs on peut se demander si le tour est pris en charge par le narrateur-jongleur ou par le narrateur-auteur.

³⁶ J’exclus un cas particulier, isolé : *voloir* à la P1 permet de transmettre un point de vue subjectif : « Que de rien blasmer ne le vuel / S’il lait ce qu’Amors lui desfant » (*Lancelot*, v. 1240-1).

³⁷ On le trouve cependant aussi au v. 1132 de la *Conception de Notre-Dame*.

³⁸ En revanche, à la fin de l’*excursus*, Thomas revient à la P1 : « Ne voil vers eus estriver » (v. 2308).

³⁹ Voir p. 766.

Chrétien, enfin, le tour apparaît pour annoncer une description, celle de Cligès (*Cligès*, v. 2722) ou des festivités du couronnement d'Érec et Énide, avec une expression bravache assez remarquable :

Donc voel ge grant folie anprendre,
qui au descrivre voel antandre
(*Érec*, v. 6646-7⁴⁰)

Notons cependant une occurrence où, l'élément annoncé étant particulièrement bref, le *voil* semble moins annoncer que souligner : c'est au v. 2993 de *Lancelot*, où la parenthèse « ce vos voel conter » (la forme même de parenthèse étant originale) souligne un détail *a priori* inutile, Lancelot cédant son cheval à d'autres chevaliers ; le procédé est sans doute utilisé par Chrétien pour indiquer que le détail qu'il donne est significatif, ce qui explique que les éditeurs-traducteurs mettent généralement une note à ce vers, justifiant la parenthèse en indiquant que Chrétien prend soin d'exprimer la courtoisie de son héros. Enfin, un stylème de genre semble se dégager dans les romans antiques : le *voil* auctorial, extrêmement rare⁴¹ semble se cantonner à un domaine spécifique, l'écart par rapport à l'hypotexte :

car ma raison voil comencier
d'un lor aiol dont voil counter.
(*Thèbes*, v. 35-6)

L'auteur n'engage sa volonté propre qu'à un seul moment, assez significatif : lorsqu'il décide d'ajouter la narration de la vie d'Œdipe, absente de la *Thébaïde* de Stace, comme prologue au roman. La subjectivité est alors parfaitement justifiée, puisque l'auteur use à plein de son statut d'adaptateur-remanieur, ajoutant des éléments à sa source afin de créer un nouvel ensemble signifiant ; en l'occurrence, l'ajout de la vie d'Œdipe permet de situer la chute de Thèbes dans une histoire du péché familial, l'inceste fondateur de la lignée ayant des conséquences

⁴⁰ Aux v. 3813-4 de *Cligès*, on trouve une expression originale de la volonté, introduisant un excursus de type commentaire : « Mes volantez en moi s'aïne / Que je vos die reison aucune ».

⁴¹ Une autre occurrence apparaît dans *Thèbes*, en prologue ; je l'ai citée *supra*. Une dernière occurrence apparaît, mais elle est extrêmement suspecte : « Voil ge ou ne voil ge, Tydeüs / venir l'estuet a cel pertus » (v. 1614-5). Les autres manuscrits ont « Veuillez ou ne veuillez » (dans le texte de C, v. 1517) ; cette leçon a l'avantage de supprimer le contre-rejet, atypique dans *Thèbes*, et de proposer un texte moins hardi. La leçon de S, en revanche, propose une intervention étrange du narrateur, puisqu'il convoque sa subjectivité dans le tour concessif : le narrateur indique que, même s'il avait voulu qu'un autre récit s'actualise, il est obligé de suivre le cours de la diégèse et, sans doute, sa source. En général, les narrateurs interviennent pour expliciter leurs choix et non pour indiquer qu'ils sont sans recours face à un récit qui leur échappe. En même temps, on mesure l'originalité expressive et la force empathique de ce tour, puisque le narrateur semble forcé d'écrire le guet-apens qui va tomber sur Tydée : comme *lectio difficilior* expressive, on ne fait guère mieux, et peut-être cette leçon, trop originale, a-t-elle été supprimée par les adaptateurs à l'origine des versions x et y du texte...

désastreuses. Or, l'auteur d'*Énéas*, d'habitude « plus discret et plus habile » (Petit 1985, 767) dans ses transitions et avare en interventions narratoriales, utilise à deux reprises seulement le *voloir* auctorial, mais avec une similitude relevant de la formule interne :

L'acheison de cel jugemant
voil reconter asez briemant.
(*Énéas*, v. 99-100)

L'acheison de cel maltalant
voil demostrer asez briemant.
(*Énéas*, v. 4354-5)

On note la proximité forte des deux couplets, qui ne varient que sur deux mots, dont l'un (*jugement* qui devient *maltalent*) est tout à fait explicable, puisqu'il porte sur l'élément du récit à expliquer. Or, les formules annoncent toutes deux un ajout par rapport à la source et, contrairement à *Thèbes*, cela permet de gérer l'*ordo artificialis* en l'annonçant et en le justifiant *a minima*, puisqu'ils introduisent une analepse qui, en faisant retour sur un élément antérieur relevant du passé mythique (le jugement de Pâris pour la première formule, l'inimitié entre Vénus et Vulcain pour la seconde), expliquent un élément important de la narration. Ici aussi, donc, l'ajout d'un épisode est souligné par l'engagement volitif de l'auteur ; celui-ci s'engage dans sa modification, consciente et raisonnée, de la source ; cette modification, typique du roman antique, me semble avoir deux raisons : la première relève de l'écriture encyclopédique, l'auteur ajoutant des détails afin d'augmenter le stock de connaissances transmises par son texte ; la seconde, plus profonde, est liée à la volonté explicative des romans : la chaîne de causalité, qu'elle relève d'une vision quasi déterministe du péché entachant une lignée (dans *Thèbes*) ou d'un simple enchaînement, les anciens conflits ayant des conséquences plus ou moins désastreuses (dans *Énéas*), est restaurée dans son entier, l'auteur ayant l'ambition de remonter jusqu'au *primum mobile* responsable de son récit.

Chez Wace, la formule apparaît aussi pour justifier un abrègement de la source ; il apparaît notamment dans *Brut* lorsque Wace décide de ne pas traduire les prophéties de Merlin (v. 13283) : contrairement à la pratique des romans antiques, Wace engage sa responsabilité et annonce une décision en ayant conscience, non pas d'ajouter, mais de retrancher un élément de sa source⁴². Ailleurs chez Wace, il peut être le moyen d'accélérer la narration et de ne pas détailler un épisode :

⁴² Pour la question de la suppression des prophéties de Merlin, qui a interrogé la critique, voir p. 859.

Ne voil avant conter ne dire
 par quel coroz ne par quel ire
 Henri fu pois a Roem pris [...]
 Ne voil dire par quel saveir
 Haschier li fist Danfront aveir [...]
 Ne voil dire coment li dus
 s'en repaira, qu'il n'i fist plus,
 e coment guerpi son herneis.
 (*Rou III*, v. 9629-51)

L'anaphore en *ne voil* permet, par une préterition, de faire avancer rapidement l'action au fil des complétives, qui se contentent d'énoncer un événement sans le narrer. Le procédé permet donc d'accélérer singulièrement le récit. Notons d'ailleurs que, à la fin du *Rou III*, ce type de *voloir* auctorial d'abréviation se multiplie, comme si Wace se fatiguait d'écrire. Étrangement d'ailleurs, Chrétien semble avoir le même problème à la fin d'*Érec*, où le tour est d'emploi plus marqué⁴³. On peut cependant noter une occurrence où l'abrègement sert de transition, et est l'occasion d'une remarque assez originale :

mes seulemant de l'acotance
 voel feire une brief remembrance
 qui fu feite a privé consoil
 entre la lune et le soloil.
 Savez de cui je vos voel dire ?
 (*Yvain*, v. 2395-9)

Ici, *voloir* annonce une unité narrative, tout en soulignant sa brièveté (elle fera, en effet, une cinquantaine de vers) ; en revanche, le v. 2399 est plus original, puisque la volonté de parler est insérée dans une question, relevant de l'énigme : Chrétien a choisi une dénomination impropre car métaphorique pour ses personnages, et il interroge le lecteur sur sa capacité à décrypter cette petite devinette. On peut d'ailleurs se demander s'il n'y a pas une légère syllepse ici, dans la mesure où *voloir dire*, qui signifie sans aucune doute « vouloir raconter » ici – la syntaxe est claire –, peut aussi avoir le sens de « signifier », ce qui souligne le jeu de langage, assez gratuit sinon pour des raisons symboliques, ici opéré.

⁴³ Le *voloir* d'abréviation se trouve, outre les références données, dans *Rou I*, v. 77 ; *Rou II*, v. 1361-2, 2847-8 (Wace abrégeant ici pour des raisons de pudeur) ; *Rou III*, v. 4131 (c'est le motif classique chez Wace du refus de parler quand l'auteur n'est pas sûr de ses sources), 6417-8, 7736, 8658 (occurrence assez ironique, Wace disant « ne jo voil longue ovre faire » alors que le récit est tout de même très avancé !). Et, pour Chrétien, dans *Érec*, v. 5527, 5837, 6334, 6392, 6581 ; *Cligès*, v. 2321-2, 2697, 3203 ; *Yvain*, v. 2163 ; *Perceval*, v. 2678, 7478. – Il faut noter qu'il y a souvent une proximité entre le *voloir* d'abréviation et celui de structuration : souvent, le narrateur annonce un épisode, mais souligne qu'il sera raconté rapidement.

Enfin, le dernier effet du *voloir* auctorial, spécifique à Wace et Chrétien encore une fois, est son fonctionnement véridictif ; il fonctionne de manière assez différente chez les deux auteurs. Chez Wace, dans deux occurrences sur trois, l'auteur refuse de « faire fable » :

Ne vuil jo mie faire fable
(*Brut*, v. 10286 ; cp. v. *Rou II*, v. 1355⁴⁴)

Cette occurrence est qualifiée de « procédé de style » par M. Pelan dans son édition du texte (p. 86), puisqu'elle s'oppose aux emplois de *faire fable* par les romanciers, qui désignent ainsi l'amplification refusée de leurs propos ; Wace se démarque donc, dans un moment resté fameux puisqu'il refuse de narrer les aventures advenues au royaume d'Arthur (ces mêmes aventures que Chrétien narrera) : Wace affirme ici sans doute le plus son exigence de vérité, opposant sa chronique au roman « fabulaire » et mensonger⁴⁵. Chez Wace, donc, la véridiction est liée à l'abréviation, l'auteur refusant de raconter des éléments de la valeur de vérité desquels il doute. Chez Chrétien, la véridiction est plus discrète (*Érec*, v. 6861 ; *Lancelot*, v. 2676, avec le futur II, de manière exceptionnelle), avec toutefois une occurrence notable d'ambiguïté :

Del palés voel que l'an me croie...
(*Perceval*, v. 7465⁴⁶)

La véridiction apparaît *a priori* comme soulignant un élément merveilleux : décrivant l'étrange Palais des Femmes, Chrétien se sent obligé d'impliquer sa subjectivité pour appuyer le récit ; mais on note que la formulation n'est pas « je veux dire la vérité », mais « je veux que l'on me croie », ce qui change considérablement la donne : la vérité appuyée ici est relative, elle n'est pas dans l'objet même, mais dans la conscience du lecteur. La véridiction est donc en trompe-l'œil, le narrateur soulignant moins son désir de vérité que sa volonté d'avoir l'aval sur les croyances de son auditeur.

⁴⁴ La troisième occurrence, aux v. 1371-2 de *Rou II*, suit de près celle-ci ; Wace ne dit pas explicitement qu'il refuse de fabuler, mais il souligne une nouvelle fois son refus du mensonge et son exigence de ne parler que quand il est sûr de lui.

⁴⁵ Si tant est que *fable* signifie bien ici « fabuler », ce qui ne fait pas l'unanimité ; Ch. Foulon (1973, 631) traduit ainsi le vers que j'ai cité par « je ne veux pas faire un récit, un long récit ». Les formules relèveraient alors non de la véridiction, mais de l'*abbreviatio*.

⁴⁶ L'occurrence du *Lancelot* porte aussi sur l'idée d'être cru ; mais en contexte, le fonctionnement est différent : le narrateur insiste sur l'héroïsme de Lancelot, alors même qu'il a été remis en cause un peu plus haut (v. 2615) par le rappel de l'épisode de la charrette qu'a mentionné un personnage. Le narrateur intervient alors pour imposer son point de vue et bloquer une lecture trop critique du texte qui se ferait au détriment du héros.

Enfin, la notion de devoir est plus ambiguë : autant la volonté et la capacité viennent de l'auteur, autant le devoir est d'origine *a priori* externe, alors même que, sauf exception, la source du devoir n'est pas exprimée, l'auteur se décrivant comme obéissant à une nécessité qui ne peut être que celle de son texte, comme si la matière imposait d'elle-même la conduite du récit. Pour être précis, il faut signaler que, dans un certain nombre de cas, notamment en prologue, on peut retrouver la source du devoir : il s'agit du devoir moral qu'a tout clerc de transmettre son savoir, élément récurrent des prologues des romans antiques (Petit 1985, 820-2 ; James-Raoul 2007, 135-6) :

Qui sages est nel deit celer,
 mais pur ceo deit son sen monstrier.
 (*Thèbes*, v. 1-2⁴⁷)

La transmission du savoir des clercs aux laïcs est dans l'air du temps, et ce type d'occurrence en témoigne. Plus clair encore est le cas du patronage, où la source du devoir qui pèse sur l'auteur est son commanditaire. Il faut cependant noter que Chrétien n'exprime pas cette relation par un *devoir*, dans ses deux romans de commande ; en cela, il semble indiquer une forme d'humilité, le mécénat lui apparaissant comme une opportunité, et non une contrainte⁴⁸. De manière paradoxale, *devoir* n'apparaît qu'à un seul moment de mon corpus, chez Wace, lorsque le contrat est rompu : alors même que la présence d'un commanditaire à la source du texte n'est jamais explicitée, les circonstances d'écriture du *Rou* font que le roman s'achève sur une transmission du devoir d'écriture et un passage inédit du devoir de parler au devoir de se taire :

Die en avant qui dire en deit ;
 j'ai dit por Maistre Beneeit,
 qui cest'ovre a dire a emprise
 com li reis l'a desor lui mise ;
 laissier la dei, si m'en dei taire.

⁴⁷ Le procédé se retrouve, particulièrement amplifié, dans le prologue de la *Vie de saint Nicolas* (Le Saux 2005, 55-6), dont les 30 premiers vers contiennent huit occurrences de *devoir*, synthétisés ainsi : « Chacun deit mustrier son saver / Et sa bonté et son poer / Et Deu servir, son creatur » (v. 27-9). Le devoir de transmission, le devoir de l'hagiographe devant transmettre les récits, se double du devoir de pitié de la part du récepteur, les deux relevant de la même action, servir Dieu : le couple auteur-lecteur est donc englobé dans une même humanité caractérisée par le *devoir*, par des actions à accomplir afin d'être digne du Créateur, et le martèlement de la répétition de l'auxiliaire de modalité souligne bien que cette piété est impérieuse. (Mais il faut noter que les autres hagiographies que j'ai consultées ne convoquent pas cette topique.)

⁴⁸ Plus précisément, dans *Lancelot*, il dit à quel point il est heureux d'obéir à la commande (v. 3-4) et il souligne la participation de Marie de Champagne à l'écrit, comme si elle avait fait, finalement, le plus gros de l'œuvre. — Au v. 2335, Chrétien désigne cependant Lancelot ainsi : « cil don plus dire vos doi », ce qui est mystérieux : Chrétien doit-il parler de Lancelot parce que Marie de Champagne le paie pour, ou par pression de la matière même, Chrétien, engagé dans son récit, devant mener celui-ci à son terme et donc en dire « plus » sur son héros ?

(*Rou III*, v. 11419-24)

Benoît de Sainte-Maure a désormais la charge du *devoir* (v. 11419), et Wace dit clairement que l'origine en est le roi Henri II (v. 11423) ; quant à Wace, réduit au silence par son commanditaire, il doit abandonner le récit et ne plus parler (v. 11424).

Ailleurs, le *devoir* est plus difficile à cerner :

A Rou sommes venus et de Rou vous diron,
la comence l'estoire que nos dire devon.
(*Rou II*, v. 1-2)

J'ai déjà évoqué ces vers ; j'ajoute ici un élément d'analyse : l'assonance significative *diron* : *dire devon*, fondée sur une dérivation, répète le verbe métanarratif *dire* sous deux modalités : la première annonce simplement le récit à venir (*diron*), la seconde indique qu'une nécessité pèse sur la narration (*dire devon*) ; mais absolument aucun élément ne permet de déterminer le sens de cette nécessité et encore moins son origine. Des occurrences sont toutefois plus claires :

La geste voil de Rou et des Normanz conter,
lors faiz et lor proësce doi je bien recorder.
(*Rou I*, v. 43-44)

On pourrait soupçonner ici le « doi » du v. 44 d'indiquer une forme de pression, notamment d'un commanditaire ; mais le v. 43 suggère que Wace a entrepris le projet de lui-même (même s'il ne s'agit pas d'une preuve, loin s'en faut) et, dès lors, il me semble plutôt que *devoir* indique la pression de la matière : à partir du moment où Wace entreprend de narrer les hauts faits des Normands, il est obligé par son sujet même d'évoquer leurs prouesses. Cette pression interne de la matière explique que *devoir* apparaisse souvent au cours du texte pour justifier un choix dans la matière ; l'effet est alors très fort, puisque le narrateur se présente comme dénué de toute maîtrise sur la structuration du récit, la narration semblant se mettre en place d'elle-même, imposant un ordre au narrateur : l'épisode semble surgir et forcer le narrateur à le raconter. Cela explique un trait particulier de *Thèbes*, où *devoir* sert souvent de transition (Petit 1985, 759) :

Mes des femmes lessons ester :
n'en devon plus ore parler ;
car assez viendra lieu et tens
qu'ome reparlera a tout tens.
Mais des freres devon parler
et de lour ovres recounter.

(*Thèbes*, v. 496-500 ; cp. v. 530-1, 1957, 10784, 11365)

Le narrateur justifie incidemment la source du devoir, mais toujours de manière impersonnelle : on attend les « lieu et tens » adéquats, qui viendront d'eux-mêmes, semble-t-il. Notons cependant que ce stylème, présent de manière assez nette dans le manuscrit *S* (sept occurrences), est quasi totalement absent de la famille *x* (manuscrits *BC*), puisque les occurrences des v. 496-500 et 530-1 se trouvent dans un épisode spécifique à *S*, et que les occurrences des v. 10784 et 11365 ont été remplacées, respectivement, par un futur et *voloir*. Seule l'occurrence du v. 1957 se retrouve dans *C* et, de son côté, *B*, achevant la suppression de la formule, la remplace par *voloir*. Le tour est donc typique, au moins, de *S*, et la famille *x* se caractérise par son effacement quasi systématique.

Chez Chrétien, le phénomène de pression de la matière est encore plus net parce que *devoir* apparaît parfois à la P3 ; le narrateur n'est même plus mentionné dans le processus :

Devant toz les boens chevaliers
doit estre Gauvains li premiers.
(*Érec*, v. 1671-2 ; cp. v. 1702⁴⁹)

Ici, c'est la valeur intrinsèque de Gauvain qui influe sur l'ordre du texte, puisqu'elle oblige l'auteur à le citer en premier dans la liste des chevaliers de la Table Ronde. Ailleurs, chez Chrétien et à une reprise chez Wace, *devoir* sert à gérer le récit, et notamment à l'abréger ; souvent, la motivation de l'abréviation est nette, puisqu'il peut s'agir du manque de connaissances de Wace, qui le pousse à ne pas dire ce qu'il ignore :

mez je nes sai nommer ne nommer nes vous doi
(*Rou II*, v. 3036)

ou encore des simples règles de bienséance, Chrétien signalant qu'il ne décrit pas les relations sexuelles entre les protagonistes :

del sorplus me doi bien teisir
(*Érec*, v. 5208 ; cp. *Lancelot*, v. 4681)

Mais, parfois, l'explication n'est pas décelable et c'est la matière elle-même qui justifie

⁴⁹ Aux v. 5685-8 d'*Érec*, la nécessité de la narration n'est pas transmise par *poir* : « Mes ne fet pas a trespasser, [...] / que del vergie ne vos retraie / lonc l'estoire chose veraie ». De manière révélatrice, Chrétien n'est sujet de *devoir* que lorsqu'il ne doit pas parler ; lorsqu'il y a une force interne au récit le poussant à mentionner un élément, cela se fait sans qu'il n'y ait de P1.

l'abréviation, le narrateur n'ayant plus rien à dire d'intéressant :

Ne sai que plus doie conter,
comant mes sire Yvains s'en part.
(*Yvain*, v. 2624 ; cp. *Rou II*, v. 1775)

V.1.2.2. - Outils de structure

Le narrateur peut désigner par différents outils linguistiques la manière dont son récit est organisé et construit. Le futur, portant sur différents verbes exprimant un acte de parole à la P1 ou la P4 plus rarement, est évidemment un moyen de régir le flot continu du récit et de montrer ses articulations⁵⁰. Le procédé, s'il est attesté dans les chansons de geste, y est relativement peu présent ; il est même totalement absent de *La Chanson de Roland* et on ne trouve qu'un seul *dirai/vorrai dire* dans *Le Couronnement de Louis* (v. 6), *Le Charroi de Nîmes* (v. 1087) et *La Prise d'Orange* (v. 19), dans le prologue dans deux cas sur trois d'ailleurs ; les deux occurrences de *La Chanson de Guillaume* se trouvent, pour leur part, en tête de laisse⁵¹. Dans mon corpus, ces emplois se font tout aussi discrets, mais avec des différences nettes : ils sont absents d'*Énéas* et de *Béroul* ; chez le premier, cela ne surprend guère ; chez le second, c'est plus surprenant, *a priori* : il semble que le narrateur annonce, en se concentrant sur la réception par l'auditeur, et non sur l'émission de sa propre parole, ce qui subordonne la fonction du conteur à son public. Wace et l'auteur de *Thèbes* en font un usage modéré (6 occurrences, pour des œuvres faisant respectivement plus de 30 000 et plus de 12 000 vers) ; en revanche, Thomas et Chrétien les utilisent plus souvent, et de manière plus diversifiée⁵². Un élément présent de manière latente

⁵⁰ Je ne mentionne que les futurs portant sur l'acte narratif lui-même. Plus ponctuellement apparaissent des futurs dont le point de référence est la situation d'énonciation elle-même, mais qui la dépasse largement. J'ai évoqué, p. 203, son emploi historique chez Wace. Chez Chrétien, l'effet est plus ponctuel, mais plus bravache : « Des or comancerai l'estoire / qui toz jorz mes iert an mimoire / tant con durra crestiantez » (*Érec*, v. 23-5). On peut noter, déjà un aspect de « futur dans le futur » (Kukulka-Wojtasik 2003, 80) puisque l'on passe d'un futur à réalisation quasi immédiate relevant de l'acte de langage à un futur ouvrant à l'éternité humaine ; cela sert un effet de « réclame » (James-Raoul 2009, 91), par lequel Chrétien de Troyes souligne sa confiance dans la valeur de son œuvre et dans sa postérité. L'effet diffère d'un autre futur, un peu plus modeste, qui se borne à la fin de l'écriture : « Donc avra bien sauve sa peine / Crestiens, qui antant et peine / a rimoier le meillor conte » (*Perceval*, v. 61-3). Ici, même si l'on a sans doute plus une construction en attribut du COD qu'une forme composée, l'aspect accompli est au moins sous-jacent : Chrétien évoque la fin de la rédaction, justifiant l'effort donné par la qualité du produit. L'échéance future est moins lointaine, mais plus triste : c'est la fin de la vie de l'auteur (sans doute) et non de l'acte d'écrire, qui a mis un terme à l'acte d'écriture.

⁵¹ Dans ce texte, les deux occurrences semblent entrer dans un schéma formulaire : « Ore vus dirrai de Girard le meschin » (v. 405) et « Des ore mes dirrai de Girard l'esquier » (v. 929). Outre la place en tête de laisse, *dirai* n'est employé que pour le personnage de Girard, avec une structure commune [ore + dirrai + de Girard + apposition]. Le premier hémistiche du v. 929 étant hypermétrique, il est tentant d'imaginer que le texte avait originellement le même premier hémistiche que celui du v. 405. Mais, évidemment, cela reste une pure conjecture.

⁵² Il y a trois occurrences chez Thomas, cinq dans *Érec* et *Lancelot*, quatre dans *Cligès*, et trois dans *Yvain* et *Perceval*. Thomas est donc celui qui, proportionnellement, l'utilise le plus. Chrétien diversifie aussi les formulations : là où Wace,

dans la chanson de geste est donc repris par le roman, mais de manière de plus en plus nette et variée.

Évidemment, ce type de futur se trouve assez souvent dans les prologues, où il annonce le récit à venir :

A Rou sommes venus et de Rou vous diron,
la commence l'estoire que nos dire Devon,
mes por l'œuvre exploitier les vers abrigeron.
(*Rou II*, v. 1-3⁵³ ; cp. *Thèbes*, v. 17-20 ; *Érec*, v. 23 ; *Lancelot*, v. 3)

Rou II s'ouvre sur le passage de l'intention (c'est du moins ainsi que j'interprète « A Rou sommes venus ») à l'annonce de la formulation du roman, par un futur ; il faut noter ici que le premier futur, d'annonce pure, est suivi d'un deuxième futur ayant plus d'implications littéraires ; malgré les débats qu'a suscité l'hémistiche mystérieux « les vers abrigeron » (Holden 1968), il me semble que la solution proposée par A. J. Holden est de loin la plus convaincante : Wace annonce ici que le passage du prologue que représente la *Chronique ascendante* au corps du récit en alexandrins se fait par un changement poétique, les lignes étant plus brèves. Ce sera, notons-le, le seul futur narratorial du *Rou II*. On voit que le phénomène n'est toutefois pas systématique : d'autres modalités d'annonce du récit sont possibles en prologue.

Plusieurs fonctions de ces verbes de parole au futur apparaissent de manière assez régulière et topique :

- le futur sert à gérer la structure du récit et apparaît à un moment de transition : *Brut*, v. 5214 ; *Rou I*, v. 235 ; *Rou III*, v. 46 ; *Thèbes*, v. 34 ; *Cligès*, v. 61-2⁵⁴, 1200 ;
- le futur sert à introduire un moment discursif spécifique : *Brut*, v. 9016 ; *Thèbes*, v. 6568 (description du cheval de Ptolémée) ; *Érec*, v. 1683 (liste des rois), 6650 (couronnement des héros) ; *Cligès*, v. 608 (tourments amoureux d'Alexandre) ; *Yvain*, v. 5995-6 (la *disputatio* sur l'amour et la haine) ; *Perceval*, v. 16 (l'éloge du comte de Flandres, dans le prologue), 6473

par exemple, n'utilise que *dire* et *faire conte* et *Thèbes* *dire*, *parler* et *aconter*, Chrétien utilise plus de huit formulations différentes. Mais son corpus est plus vaste, ce qui peut avoir une influence.

⁵³ On trouve *dirrai* dans deux prologues de ses trois hagiographies de Wace (*Vie de sainte Marguerite*, v. 2 ; *Vie de saint Nicolas*, v. 39) : Wace ne l'utilise jamais pour ses romans en octosyllabe, mais il apparaît dans le roman en alexandrins ou dans l'hagiographie : y a-t-il influence d'un style de genre ?

⁵⁴ Ici Guiot à la P4 et non la P1, mais il est isolé ; la P1 est restaurée dans l'édition critique de S. Gregory et Cl. Luttrell, mais aussi par Ph. Walter, qui note à juste titre que Chrétien n'utilise pas le pluriel de majesté (p. 1138 de son édition).

(description de l'écuyer laid)⁵⁵ ;

– le futur sert à souligner un détail : *Érec*, v. 3664 (la taille de Guivret) ; *Cligès*, v. 325 (la suite d'Alexandre) ; *Perceval*, v. 5185 (le comportement de la sœur de la Demoiselle aux Petites Manches) ;

– le futur sert à abrégé le récit : *Brut*, v. 919, 945 ; *Rou III*, v. 4060 ; *Thomas*, v. 1357 ; *Érec*, v. 6122 ; *Cligès*, v. 5082. Dans ses derniers romans, Chrétien radicalise le phénomène puisque l'on passe de l'abrègement au refus pur et simple de raconter : *Lancelot*, v. 4680 (le narrateur ne décrit pas la nuit d'amour de Lancelot et Guenièvre) ; *Yvain*, v. 1172 (ne décrit pas le deuil aux funérailles d'Esclados), 5830 (ne décrit pas la joie des prisonnières libérées).

Comme souvent avec ce type de formules, leur apparition peut apparaître comme parfois peu motivée, mais ce n'est pas toujours le cas ; ainsi, chez Wace, au milieu d'emplois assez peu intéressants, on distingue deux futurs d'annonce de propos situés, dans le *Brut*, à des moments stratégiques : le futur permet d'annoncer la venue du christianisme en Bretagne et d'embrayer sur le récit de cet épisode capital (v. 5214), ou encore de débiter le portrait d'Arthur, dans un tour véridictif :

Les theeches Artur vus dirrai,
Neient ne vus en mentirai.
(*Brut*, v. 9015-6)

La rime *dirai* : *mentirai* sera d'ailleurs souvent exploitée par Chrétien dans son œuvre, sa capacité à lier profération de la parole et exigence de vérité étant significative. « Ne mentirai » apparaît d'ailleurs au v. 1807 de *Perceval*, montrant que le tour peut être ponctuellement investi d'une valeur véridictive.

Enfin, certaines occurrences montrent qu'il y a une certaine subjectivité à l'œuvre, et la P1 n'indique pas un simple narrateur qui se laisse aller au fil de son récit, mais un individu agissant en conscience :

car si come dient li plusours,
l'aisné esteit le plus gençour ;
mais je dirrai, que je ne mente,

⁵⁵ Dans la *Conception de Notre-Dame*, de manière significative, Wace utilise *dirum* pour les moments de transition (v. 422, 1127) mais, lorsqu'il s'agit d'introduire un moment spécifique du récit (v. 1035 : insertion d'un discours allégorique narratorial), c'est *dirai* qui apparaît. Wace semble distinguer le narrateur, qui s'efface derrière une collectivité et utilise la P4, du commentateur, plus personnel, qui utilise la P1.

n'esteit de rien l'autre meins gente.
(*Thèbes*, v. 1174-7)

L'occurrence ici n'est pas un banal outil de gestion de la matière narrative, mais un moment où le narrateur assume totalement sa subjectivité : en s'opposant à *li plusours* (dont on peine à savoir de qui il s'agit, d'ailleurs), il revendique un point de vue différent. Il va sans dire qu'il s'agit d'un ajout de la part de l'auteur par rapport à sa source⁵⁶. Chez Thomas, en revanche, la subjectivité du narrateur se démarque par son *refus* de prendre parti :

La parole mettrai avant :
Le jugement facent amant.
(*Thomas*, v. 1242-3)

Le parallélisme de ces deux vers permet de répartir la double tâche du narrateur et de l'auditeur (ou du moins de l'auditeur qui aime, ce qui peut ne pas concerner tout le monde) : le narrateur se contente d'exposer une situation (« mettre en avant la parole ») alors le l'auditeur doit trancher le problème posé ici (à savoir qui souffre le plus de quatre protagonistes principaux). Le narrateur ne s'individualise que pour mieux s'effacer : il se contente d'exposer une matière, mais n'a pas les moyens de l'analyser plus avant et de prendre parti (Fritz 1999, 26-7)⁵⁷. Enfin, Chrétien utilise à plusieurs reprises *dirai* sous une négation, afin de réfléchir sur la parole la plus adaptée, souvent de manière critique :

dirai je : « Tant com une jame
vaut de paile et de sardines,
vaut la contesse de reïnes ? »
Naie voir ; je n'en dirai rien,
s'est il voirs maleoit fré mien ;
Mes tant dirai ge que mialz oeuvre
se comandemanz en ceste oeuvre
que sans ne painne que g'i mete.
(*Lancelot*, v. 16-23)

Dans ces occurrences, Chrétien exploite pleinement le futur *dirai* puisqu'il s'interroge, de

⁵⁶ Étant donné le caractère exceptionnel du tour, on est tenté de considérer ce qu'il souligne comme un élément particulièrement significatif, ce qui est évidemment risqué ; le narrateur indique ici que les sœurs qu'épousent Polynice et Tydée sont d'égale beauté : est-ce une manière de suggérer que la fraternité symbolique des héros fonctionne bien mieux que la fraternité de sang des fils d'Œdipe ? En effet, non seulement ils épousent des sœurs quasi jumeaux, mais le « partage des femmes » se fait dans l'équité et la bonne entente, à l'inverse du partage de la royauté. Mais c'est peut-être, tout simplement, une pure convention pré-courtoise.

⁵⁷ Aux v. 2309-10 (« Tengeant le lur e jo le men / La raisun s'i provera bien ! ») le fonctionnement est différent : la dépersonnalisation du narrateur (au v. 2310, une abstraction est sujet et le narrateur signifie qu'il ne maîtrise pas le jugement final) est un leurre, Thomas ayant parfaitement conscience d'être du côté du vrai.

manière feinte, sur les propos les plus adaptés à rendre justice à Marie de Champagne, sans doute afin de critiquer de manière implicite l'éloge trop ampoulé de l'impératrice Béatrix dans le prologue d'*Ille et Galeron* de Gautier d'Arras⁵⁸. La critique est plus explicite, mais moins adressée, dans la réflexion sur la valeur de la métaphore :

Ne dirai pas si com cil dient
Qui an un cors deux cuers aliënt.
(*Cligès*, v. 2783-4)

Cil a beau ne pas être explicité, Chrétien revendique nettement sa décision de ne pas utiliser une métaphore topique, qu'il juge absurde, au profit d'une réflexion moderne sur la nécessité du mot juste (James-Raoul 2007, 649-50).

À l'inverse, le narrateur peut annoncer non pas qu'il va dire quelque chose, mais que l'auditeur va l'entendre : c'est l'emploi du futur *orrez*, par lequel l'individu semble moins revendiquer sa maîtrise du récit, puisque la P1 s'efface au profit de l'action qu'accomplira (même passivement) l'auditeur. Le tour semble plus spécifique de la chanson de geste, même si cela n'est pas systématique (il est absent de *La Chanson de Roland* et du *Charroi de Nîmes*, n'est présent qu'une fois dans *La Chanson de Guillaume* et trois fois dans *Le Couronnement de Louis* et *La Prise d'Orange*). Il est plutôt rare dans mon corpus : Wace, l'auteur d'*Énéas* et Thomas ne l'emploient pas⁵⁹ ; l'occurrence unique de *Thèbes* est spécifique au manuscrit S :

or orreis mais bataille grant
(*Thèbes*, v. 1707)

Le tour ne semble pas spécifique du roman, dès lors, même si ici on peut noter l'importance de l'élément introduit, puisqu'il s'agit du premier combat, fût-il non officiel, de la guerre de Thèbes : il s'agit de l'embuscade que les hommes d'Étéocle tendent à Tydée. Le tour, par ailleurs, semble très marqué par son origine épique et ressemble à ceux que l'on trouve dans la chanson de geste :

oimes orresz grant regrettee

⁵⁸ La bibliographie sur le prologue de *Lancelot* est vaste ; je me contente de renvoyer à ce qu'en dit D. James-Raoul (2007, 196-7).

⁵⁹ Précisons que je ne compte que les occurrences où *orrez* annonce l'audition de la diégèse, et non pas celles où il exprime une forme de commentaire. – Notons que Thomas envisage l'audition de son texte, mais c'est dans son épilogue, lorsqu'il donne son salut « A tuz ces qui orunt ces vers » (v. 3284).

(*Gormont et Isembart*, v. 469)

Chez Bérout, *orrez* est rare aussi ; il intervient en tête d'épisode, très annoncé d'ailleurs (v. 1440 : c'est l'épisode de Husdent) et, de manière assez originale, pour souligner une prolepse :

qar puis morut a si grant honte,
con vos orrez avant el conte.

(*Bérout*, v. 1919-20)

Le narrateur prend bien soin d'indiquer que ce qu'il annonce se réalisera dans le fil du récit ; le détail n'est pas anodin, puisqu'il suppose une composition unifiée du récit, qui entre en tension avec sa structure épisodique : des fils directeurs, donnés par la prolepse (sous-tendue elle-même par la projection de l'écoute continue de l'auditeur), confèrent au récit sa cohérence. Le même procédé se retrouve chez Chrétien, mais avec une inversion syntaxique significative, puisqu'*orroiz* est non plus en subordonnée, mais en principale :

Quant il iert venuz en aage,
Que il devra en pris monter,
M'orroiez adés de lui conter.

(*Cligès*, v. 2348-50)

Ce qui est surprenant surtout, dans cette occurrence, c'est la superposition totale entre le temps du récit et le temps du discours : à un futur de type proleptique (v. 2348-9), anticipant la suite de la diégèse (Cligès vient de naître, il ne sera en pleine possession de ses moyens que des années après), correspond un futur narratorial, remettant à plus tard la description de Cligès (qui ne sera pertinente que quand il ne sera plus un nouveau-né). Le cours de la narration se montre entièrement subordonné au fil du récit, l'*ordo naturalis* étant entièrement revendiqué ici : le bon moment pour narrer un élément, c'est quand il a lieu *dans la diégèse*. Cela se fait par un élément qui ressemble presque à une métalepse, puisque le futur proleptique apparaît dans une subordonnée temporelle incidente au futur narratorial : Chrétien semble fusionner ici les deux temporalités, ce qui est assez exceptionnel puisque, on l'a vu, la littérature tend à bien délimiter le rôle du narrateur.

Par ailleurs, ce procédé sert aussi à deux reprises l'écriture de l'attente et de la surprise ; certes, il y a peu de suspense dans l'attente de la description de Cligès, mais les choses sont différentes lorsque l'explication d'un détail significatif est remise à plus tard, par exemple

l'explication du fait que Cligès se fasse amener trois équipements différents au tournoi :

Car bien vos iert dit et conté,
Quant es chevax seront monté
Tuit li haut baron de la terre.
(*Cligès*, v. 4577-9)

Certes, ce n'est par *orroiz*, mais par un futur annonçant la narration ; mais la structure est la même que dans l'occurrence précédente. Dans *Yvain*, l'explication de la dévastation d'une cité est elle aussi remise à plus tard, même si ici il n'y a pas de rupture entre le discours et le récit :

Assez en orroiz la reison
une autre foiz, quant leus sera.
(*Yvain*, v. 3774-5)

Ici, on est entièrement dans le discours : la subordonnée temporelle n'exprime pas un moment du récit, mais bien de la narration. Le procédé est alors nettement créateur de suspense ou, plus précisément, de curiosité, pour reprendre la tripartition des modalités thymiques du récit selon Meir Sternberg, reprise par R. Baroni (2007) : un élément explicatif du récit est retardé, ce qui génère évidemment une tension chez l'auditoire, avide de connaître le fin mot de l'histoire. Cette posture du narrateur, habile jusqu'à l'hypocrisie, est bel et bien moderne et semble une originalité de Chrétien de Troyes.

Mais, à côté de ces emplois très spécifiques, on trouve d'autres occurrences plus topiques, assez proches de *dirai* finalement ; Chrétien en fait un emploi assez large⁶⁰, surtout pour annoncer un passage spécifique (description de la nuit de nocce dans *Érec*, v. 2017, ou des amants dans *Cligès*, v. 564 ; annonce du comportement de Thessala, v. 5699⁶¹, ou du dialogue de Méléagant et Baudemagu dans *Lancelot*, v. 3185). Trois emplois distincts semblent notables. Le premier est l'utilisation de *orrez* en prologue (*Cligès*, v. 12 ; *Perceval*, v. 68), qui est considéré par D. James-Raoul (2007, 177) comme une originalité, certes légère, de la part de Chrétien⁶², atténuant

⁶⁰ Une occurrence dans *Érec*, *Lancelot* et *Yvain*, deux dans *Perceval* et cinq dans *Cligès*, qui se singularise nettement (Petit 1985, 762), bien qu'il soit difficile de dire précisément de quelle manière et pourquoi. Même s'il est un peu vain de faire des statistiques avec si peu d'occurrences, les deux *orrez* de Bérout pèsent plus que les douze de Chrétien (0,4 tous les mille vers contre 0,02).

⁶¹ L'occurrence n'est toutefois pas présente chez Guiot, qui a « Savez que Tessala porchace », là où les manuscrits RS ont « S'orrez » (les manuscrits BCPT variant) ; le futur est présent dans les éditions critiques de Foerster et de Gregory-Luttrell, mais pas dans les éditions de Ph. Walter et L. Harf-Lancner.

⁶² On trouve toutefois *orrez* en prologue dans la *Vie de saint Gilles* : « D'un dulz escrit orrez la sume : / dirrai la vie d'un seint hume » (v. 1-2) ; le poème, daté des alentours de 1170, pourrait être antérieur à *Cligès*. Mais cela reste incertain et rien ne prouve que Chrétien a lu Guillaume de Berneville : les innovations pourraient être simultanées. Une étude sur plus vaste corpus devrait permettre de mieux cerner l'originalité d'*orrez* en prologue.

l'impératif *oiez* tout en le gardant à l'arrière-plan, comme un écho étouffé. La nature même de cet écho peut être cernée plus précisément. Dans mon corpus de chansons de geste, *oiez* apparaît en prologue, et jamais *orrez* ; mais il faut noter qu'*oiez* n'apparaît en prologue ni dans le roman antique (selon les relevés d'A. Petit, qui englobent tous les romans antiques), ni chez Wace, ni ailleurs chez Chrétien ; on le trouve cependant chez Marie de France (« Prologue », v. 56). L'impératif *oiez*, « plus traditionnel, plus connoté et plus immédiat » (James-Raoul 2007, 178) me semble donc peu lié au roman naissant et, si écho il y a entre le futur et l'impératif, ce serait plus un écho transgénérique, d'autant plus qu'*orrez* est bien attesté à d'autres lieux textuels⁶³. Moins problématique, et plus ponctuel, tel est l'emploi d'*orrez* au seuil final de l'œuvre :

n'onques plus conter n'en oi
 ne ja plus n'en orroiz conter
 s'an n'i vialt mançonge ajoster.
 (*Yvain*, v. 6804-6)

À la fin de l'œuvre, *orroiz* ne peut être que nié : la parole s'échoue dans le silence et devient inaudible. Il s'agit donc d'un « verrouillage » de l'œuvre, révélant la revendication de Chrétien sur son roman et interdisant toute continuation (James-Raoul 2007, 234). On peut d'ailleurs observer comment la structure exceptive fait glisser subrepticement d'un futur qui semble concerner l'avenir immédiat (« je plus n'en orroiz conter » : le lecteur se doute qu'il n'entendra plus le récit, le narrateur venant de dire que le récit s'achève) à un avenir beaucoup plus vaste où, effectivement, toute continuation du récit est oblitérée (« s'an n'i vialt mançonge ajoster » : l'exceptive admet une continuation du récit par un *an* indéfini, mais la réduit immédiatement au

⁶³ Les choses sont plus complexes, d'ailleurs : autant l'*orrez* du prologue de *Cligès* est stable dans la tradition manuscrite (mais il annonce la structure bipartite du roman : « Mes ainz que de lui rien vos die, / Orroiz de son pere la vie », v. 11-2 ; il semble alors plus difficile de le faire commuter avec un impératif), autant celui du prologue de *Perceval* n'est pas stable ; cette instabilité est un des arguments de D. James-Raoul en faveur d'un écho de l'impératif sous le futur : certains copistes ont tellement entendu cet écho qu'ils ont remplacé l'un par l'autre. Je ne remets nullement cette analyse en doute : l'impératif a bel et bien paru comme une alternative possible au futur. Notons toutefois que K. Busby, dans son édition critique du texte, préfère *oiez*, « plus immédiat et plus impératif » (p. 421 de son édition) ; le critère est purement subjectif, mais on n'a guère d'autre outil pour trancher dans ce cas. Il faut cependant remarquer que Chrétien n'utilise pas *oiez* ailleurs en prologue, ce qui n'appuie pas le choix de K. Busby. Quant à la tradition manuscrite, elle n'aide pas à trancher : si je n'ai raté aucun détail dans l'édition de K. Busby (c'est l'inconvénient des relevés de variantes uniquement négatifs : il est difficile de savoir précisément quels manuscrits appuient quelle lecture), on a le futur dans cinq manuscrits (*ALHPU*, avec *H* hypermétrique car il a « Si orrez » et non « S'orroiz ») et l'impératif dans cinq autres (*BCMTU*, le texte de *T* choisi par K. Busby, « Oez comment il s'en delivre » étant soutenu par *MU*, *BC* ayant des leçons différentes, respectivement « Or oez comment s'an delivre » et « Ore oez cum il s'en delivre »). Six manuscrits sont lacunaires (*EFQRSV*). Est-ce l'ambiguïté de cet apparat critique qui a fait dire à D. James-Raoul (2007, 178) que l'impératif dominait dans la tradition manuscrite ? Si ma reconstitution est exacte (ce qui n'est pas définitif, loin de là : le temps et les moyens m'ont manqué pour vérifier dans les manuscrits), les deux formes sont à égalité.

mensonge). Le terme *mançonge* est d'ailleurs particulièrement fort, puisqu'il postule une vérité du roman qui ne peut être qu'« intrinsèque » (James-Raoul 2007, 234) : Chrétien ne revendique sans doute pas une vérité historique mais signifie, en verrouillant le texte, qu'une opération signifiante est à l'œuvre.

Enfin, le troisième emploi typique de Chrétien a déjà été signalé et étudié (James-Raoul 2005, 125-6) ; il dépasse d'ailleurs le simple futur *orrez* et concerne différents types de futurs : il s'agit de l'emploi spécifique du futur dans la gestion de l'entrelacement, technique nouvelle inventée par le *Perceval*. Or, au moins chez Guiot, chacune des transitions est indiquée par un futur :

– passage de Perceval à Gauvain :

Des aventures qu'il trova
m'orrez vos parler maintenant.
(*Perceval*, v. 4786-7)

Notons que l'occurrence se singularise par le retour, discret, de l'instance énonciative sous la forme du pronom personnel *m'* ;

– passage de Gauvain à Perceval :

si parlerons de Perceval
(*Perceval*, v. 6008)

Ici toutefois, les autres manuscrits ont « si comenche de Perceval », et il faut reconnaître que la P4 sur le futur n'est pas dans la manière de Chrétien ;

– passage de Perceval à Gauvain :

ençois avroiz asez oï
de monseignor Gauvain parler
que plus m'oiez de lui conter.
(*Perceval*, v. 6290-2)

Une nouvelle singularisation apparaît, bon témoin de l'entrelacement : *orrez* est remplacé par sa forme composée, créant une forme de tension entre la temporalité future et l'accomplissement indiqué. Cela permet de reculer encore plus la réalisation du procès indiqué (le narrateur ne dit pas au public qu'il *entendra* un récit qui va se dérouler, mais qu'il *aura atteint un certain point d'écoute* une fois que le récit aura été entièrement conté), suggérant la longueur de la nouvelle séquence narrative et sa cohérence ; par ailleurs, cette projection lointaine du prochain

entrelacement ne sera jamais résolue, puisque le *Perceval* de Chrétien s'arrête avant de revenir à Perceval. Le procédé nouveau implique donc de nouveaux outils linguistiques de gestion.

Un procédé nouveau, typique du roman, est la mention de l'abrègement : les auteurs de chanson de geste ne mentionnent jamais le fait qu'ils abrègent leur matière (Petit 1985, 770) ; en revanche, il apparaît assez souvent dans le roman. Dans la mesure où il s'agit la plupart du temps d'évoquer une éventualité refusée (un récit plus long que le narrateur ne veut pas faire), les formules d'abrègement sont parfois l'occasion d'une micro-argumentation les justifiant⁶⁴. La plupart du temps, le futur II exprime très normalement cette idée, en décrivant un futur non advenu. Chez Wace, le phénomène est rare, mais attesté :

Ne vus savreie mie escrire
Le tueïz ne le martire
(*Brut*, v. 1035-6⁶⁵)

L'occurrence est toutefois assez singulière, dans la mesure où Wace utilise en général *ne sai*, plus simple et plus direct, et non la forme au futur II qui sur-détermine la négation en la redoublant, avec une forme d'emphase. On reconnaît, dans tous les cas, cet élément récurrent des interventions de Wace qui se focalisent sur son savoir, considéré comme la limite de son écriture ; le procédé est d'ailleurs rare dans l'historiographie (Le Saux 2005, 101-2). Dans l'*Énéas*, roman pourtant fort avare de commentaires narratoriels, l'abrègement se justifie par le critère du plaisir, selon deux expressions formulaires (Petit 1985, 770, 1317)⁶⁶ :

enuiz seroit de sa faiture
a dire tot ce qu'en estoit.
(*Énéas*, v. 518-9 ; cp. v. 828-9, 9492-3)

et

Molt sereit fort tot a nomer
et les jostes a conter.

⁶⁴ Je ne commente pas ici les formules d'abrègement que j'ai déjà évoquées, au chapitre IV, ni l'emploi des auxiliaires de modalités justifiant une *abbreviatio*.

⁶⁵ On trouve, ailleurs dans le corpus, des occurrences proches mais à la P3, dont plus généralisantes : « Que nus hom ne savroit conter » (*Thèbes*, C, v. 627 ; présent sous la forme « nuls ne set ne ne poet counter » dans *S*, v. 680) ; « ne savroit nus dire... » (*Cligès*, v. 2318)

⁶⁶ On peut ajouter une expression moins formulaire, annonçant les tournures de Chrétien : « An tot le plus lonc jor d'esté / ne diroie ce qu'en estoit, / de la biauté que ele avoit » (*Énéas*, v. 4002-4).

(*Énéas*, v. 5641-2 ; cp. v. 9433)

Les occurrences concernent à chaque fois la description ; la première justifie son évitement pour déjouer l'ennui (sans doute du lecteur), alors que la seconde se focalise plutôt sur l'acte d'écriture, l'auteur reculant devant la difficulté de la tâche. Ces formules, dans au moins trois cas (v. 518-9, 828-9, 9433), introduisent une *abbreviatio*, au profit du « resserrement narratif » (Logié 1999) du récit ; l'argument du plaisir, révélateur d'un choix esthétique impliquant de toujours divertir le lecteur, peut parfois dissimuler d'autres motivations, lorsque les éléments supprimés relèvent du paganisme (le temps de Junon après les v. 518-9 ; des cérémonies païennes, après les v. 828-9) : l'adaptateur a pu obéir à des motivations relevant moins de la réception que de la moralisation, afin d'atténuer la composante païenne du récit.

Mais Chrétien est sans doute celui qui développe le plus ses expressions d'abrègement, même si A. Petit (1985, 773) remarque que son recours à ce procédé est plus modéré que chez Benoît de Sainte-Maure. Une nouvelle fois, le futur II permet d'indiquer cette option narrative qui, relevant de m^- , ne sera pas suivie :

Mes por coi vos deviseroie
la pointure des dras de soie
don la chambre estoit anbelie ?

Le tans gasteroie en folie.

(*Érec*, v. 5523-6 ; cp. v. 6120, 6333, 6425⁶⁷ ; *Cligès*, v. 2318, 2695-705 ; *Yvain*, v. 1173, 2161-2, 2633 ; *Perceval*, v. 1377-8)

Chez Chrétien, les commentaires se démarquent donc par une structure plus nettement binaire : même si le fait n'est pas systématique, on a souvent un système hypothétique ou une tournure assimilée, postulant le refus de décrire (ici par la question rhétorique des v. 5523-5) et ensuite justifiant le choix en décrivant le monde suivi (ici au v. 5526). Chrétien se fait plus pédagogue et insiste plus sur sa motivation à décrire, ce qui suggère que l'*abbreviatio* est mûrement réfléchie chez lui. D'ailleurs, la justification peut être exprimée de manière plus forte, lorsque Chrétien emploie un système hypothétique au subjonctif imparfait, renvoyant toute possibilité, même prospective, d'un récit plus développé dans les limbes des mondes contrefactuels :

De ces deux choses vos deïsse
molt, se demore n'i feïsse.

⁶⁷ J'ai commenté cette occurrence p. 715.

(*Lancelot*, v. 3181-2 ; cp. *Yvain*, v. 2393-4 ; *Perceval*, v. 2676-7)

L'emploi du tour au subjonctif semble expressif ici, dans le sens où l'éventualité n'appartient pas à un futur envisageable, mais entaché de négativité (comme le ferait le futur II), mais soit à un futur Irréel, soit à une éventualité passée et révolue, qui est donc devenue contrefactuelle. Dans les deux cas, le refus est net et irrévocable.

Certains procédés de transition sont plus rares et ponctuels ; par exemple, l'impératif de transition à la P4 n'est présent qu'à une seule reprise dans le manuscrit *S* de *Thèbes* :

Mes des femmes lessons ester
(*Thèbes*, v. 496)

Et, de manière plus surprenante, chez Chrétien, à un moment d'articulation du pseudo-prologue d'*Yvain* :

Mes or parlons de cez qui furent,
Si leissons cez qui ancor durent.
(*Yvain*, v. 29-30)

Ce choix peut peut-être s'expliquer par l'implication forte qu'il y a entre le narrateur et l'auditoire au début de ce roman (Uitti 1979) : la P4 serait une reprise de celle présente au v. 2 (« La cui proesce nos enseigne ») et témoignerait du désir du narrateur de réfléchir collectivement avec son auditoire sur la valeur de la courtoisie. L'effet de communion, intellectuelle et sociale, est donc net et fort.

Ailleurs, Chrétien utilise un *devoir* de transition de manière originale, puisque le semi-auxiliaire est employé avec son sens modal :

Mes trespasé vos dui avoir
Ce qu'a trespasser ne fet mie.
(*Cligès*, v. 4244-5)

La nécessité narrative est exprimée ici par *ne faire a* + infinitif (v. 4245) ; *devoir*, pour sa part, exprime une modalisation ironique (« mais j'ai dû avoir omis », « mais j'ai peut-être omis »⁶⁸) :

⁶⁸ O. Collet et Ch. Méla comprennent ce *devoir* comme signifiant « faillir » (Ménard 1994, 132), ce qui est aussi possible. Le passage, en condensant la narration, rend difficile l'appréhension du sens de *devoir* ; l'analyse de *devoir* comme épistémique suppose une ironie marquée de la part de Chrétien, mais elle me semble cohérente avec le fait que l'intervention narrative suppose une légère analepse, Chrétien revenant sur les adieux de Cligès et Fénice : il est alors logique chez Chrétien constate le manque (quitte à le modaliser ironiquement) pour mieux le combler. Faire que *devoir* signifie « faillir » est tout à fait envisageable ici, mais cela implique de se situer sur une chronologie de la narration et non

Chrétien feint de ne pas être sûr de ce qui est tout à fait certain, pour mieux donner un *ethos* léger à son narrateur, qui semble constater avec nonchalance l'oubli d'un épisode essentiel et que tout bon auteur courtois se doit de ne pas omettre.

Par ailleurs, les transitions peuvent être de plus en plus souples et discrètes⁶⁹ ; ainsi, A. Petit (1985, 768) note que l'habileté de l'auteur d'*Énéas* consiste à gérer ses transitions en utilisant la focalisation interne : c'est le personnage qui, en envisageant son futur, permet la transition. Il cite l'occurrence suivante :

et nequedan pensis estoit
des batailles que il avroit,
des maus que li estuet sofrir
ainz que viegne a terre tenir.
(*Énéas*, v. 2993-6)

Ici, c'est l'écho de la prophétie d'Anchise dans la conscience d'Énéas qui permet d'annoncer la suite. Toutefois, un peu plus loin, le héros semble envisager le futur sous un jour plus radieux :

or quidot estre aseürez
que ses travalz eüst finez.
(*Énéas*, v. 3113-4)

L'intervention narrative est toujours subtile : seul le sémantisme de *cuidier* indique que le narrateur ne prend pas en charge les espoirs d'Énéas et suggère que de nouvelles péripéties sont à venir. Ph. Logié (1999, 390) a montré que ces vers transposent une anticipation narrative présente dans l'*Énéide*, où la guerre à venir est annoncée explicitement (VII, 37-45) ; ses analyses révèlent que l'annonce solennelle de l'hypotexte est remplacée par une remarque plus discrète du narrateur ; en effet, celui-ci détrompe immédiatement son héros :

mais or comance la grant guerre
al regne et al país conquerre :
molt ert ainçois del tens alé
que si travail soient finé.
(*Énéas*, v. 3115-8)

Le narrateur intervient, au prix d'une prolepse, pour indiquer qu'Énéas se trompe en espérant

de la diégèse (puisque le narrateur n'a failli omettre l'épisode que sur le plan de la narration : dans la diégèse, il l'a bel et bien omis, puisqu'il l'a dépassé et est obligé de revenir en arrière pour le narrer). Cette lecture postule donc une attitude un peu moins ironique du narrateur.

⁶⁹ Le procédé ne me semble toutefois pas original, et Wace l'emploie aussi : l'enchaînement narratif se fait souvent par l'annonce, sous une forme diverse, de la décision d'agir du personnage, comme j'essaierai de le montrer au chapitre VI.

la fin de ses épreuves (ce que le héros aurait d'ailleurs pu deviner seul, puisqu'Anchise lui a raconté en détail ce qui l'attendait). Ainsi, dans les deux cas, la transition est intériorisée et appréhendée d'après la conscience individuelle du héros ; cet effet est sans doute particulièrement romanesque, par un effet de focalisation forte et une composante psychologique plus affirmée. Mais, ici, le commentaire narratorial que suscite la focalisation crée une transition moins subtile, mais plus efficace, en ajoutant une annonce volontairement vague : d'autres péripéties sont à venir, l'intrigue est loin d'être finie, le lecteur peut continuer sa lecture sans craindre l'ennui.

Enfin, notons que Wace est le seul auteur de mon corpus à feindre de se situer dans la position du jongleur ; cela a lieu, sans surprise, dans *Rou II* qui, par sa forme en laisses d'alexandrins, suggère une inspiration épique plus directe :

Au duc de Normendie nos esteut reperrier,
mez d'aler longue voie se peut on bien lascier
et de beles canchons se peut il en-oisier ;
qui chante boivre doit ou prendre autre loier,
de son mestier se doit qui que peut avancier ;
volentiers preïst grace, quer de prendre a mestier.
(*Rou II*, v. 4420-5)

Ces vers sont relativement surprenants, à plusieurs niveaux ; déjà, Wace, bien que se mettant dans la peau du jongleur, le fait de manière singulièrement abstraite, par le biais d'énoncés généraux (« on » ou « il » impersonnels, relatifs sans antécédents), supportés par des auxiliaires de modalités appuyant cette généralité (*devoir* déontique ou *pooir* qui semble modaliser tout l'énoncé, indiquant que l'énoncé a une valeur de vérité valide dans plusieurs cas). Mais, surtout, il y a une sorte de confusion volontaire entre le jongleur qui admet qu'il est temps pour lui de se taire, afin de se ménager (il a soif) et de ménager son auditoire (qui risque de s'ennuyer), et l'auteur, qui met fin ici au *Rou II* pour passer à la forme plus brève et peut-être plus aisée de l'octosyllabe (et il est alors tentant d'assimiler la « longue voie » du v. 4421 à l'alexandrin). Wace, pour ne pas clore abruptement son récit (ou profitant d'une transition de type jongleresque), annonce la fin de *Rou II*, non pas en évoquant son activité d'auteur, mais celle d'un jongleur qu'il n'était probablement pas.

V.1.3. – COMMENTER SA MATIERE

Le dernier type d'intervention narrative relève du commentaire porté sur la diégèse ; je l'ai divisé, de manière un peu artificielle sans doute, entre le grain de sel (l'auteur se contentant de porter un jugement rapide sur un élément plus ou moins important du récit) et la morale de l'histoire, lorsque l'enjeu du commentaire est plus axiologique et concerne les motivations morales de l'auteur à écrire ou relève d'un système de valeurs plus revendiqué.

V.1.3.1. – Grain de sel...

Parmi les commentaires ponctuels, on peut d'emblée noter, chez Wace, un emploi spécifique de *poir*, lorsqu'il a pour sujet le pronom indéfini « on » et qu'il porte sur *trover* : cela permet à Wace d'exprimer le motif de la trace, indiquant que ce qui a été dans le passé a une forme de permanence, perceptible d'une façon ou d'une autre dans le présent (Le Saux 2005, 176) :

Fist une grant pierre lever,
Encor l'i puet l'on or trover.
(*Brut*, v. 5174 ; cp. *Rou III*, v. 10894)

Dans le *Brut*, Wace s'attache ainsi au vestige, l'histoire laissant des traces matérielles de son déroulement⁷⁰ ; le thème est d'ailleurs un des éléments constitutifs du récit historique selon P. Ricœur et la mention des traces physiques des événements est un élément important de l'écriture de Wace (Baumgartner 2006). Mais la trace peut être d'une autre nature :

Es estoires peut on et es livres trover
qu'onques Francheiz ne voudrent as Normans foi porter
(*Rou I*, v. 54)

Ici, il s'agit de la trace écrite d'un événement, que l'on peut retrouver dans les livres : la célébration de l'écriture pour sa fonction mémorielle est classique (on la retrouve aux v. 25-7 de *Cligès*), mais chère à Wace, qui lui a consacré de nombreux vers dans le prologue de *Rou III*.

⁷⁰ Le motif se trouve, en négatif, dans *La Conception de Notre-Dame*, le récit s'achevant sur le miracle de la disparition du corps de la Vierge : la relique disparaît et la trace s'est effacée (« O li cors Nostre Dame fu / Qui puis n'i pot estre veü. [...] / Le cors n'i pot hom puis trover / Quar Deus l'ot fait resusciter », v. 1735-40). – Chrétien utilise un procédé proche lorsque, à la fin de *Cligès*, il évoque les conséquences des amours des héros sur les pratiques maritales des empereurs de Constantinople ; mais jamais il ne le formule en termes de traces que tout un chacun peut observer.

Dans les deux cas, le stylème relève de l'écriture de la chronique : l'auteur établit un lien entre le passé et le présent, avec un double mouvement, puisque le passé sert à expliquer le présent (c'est la valeur de l'historiographie) mais, en retour, le présent permet de prouver le passé (la mention de la trace servant d'argument à la reconstitution historique).

Dans *Rou III*, la tension entre la trace écrite, immortelle, et la trace physique, vouée à disparaître, est exploitée dans le prologue ; Wace souligne que la permanence de l'écrit est plus forte que celle des vestiges, en postulant que l'on chercherait ces traces :

De Thebes est grant reparlance,
e Babiloine out grant puissance,
e Troie fud de grant podnee,
e Ninive fud lunge e lee ;
ki ore irreit querant les places
a peine i truvereit les traces.
Reis fud Nabugodonosor,
une ymage fist faire de or, [...]
ki or(e) vuldreit sun cors veer
n'i truvereit, al mien espeir,
qui mustrer ne dire seüst,
de lui u que os u pudre feust.
(*Rou III*, v. 89-102)

Le changement de perspective (puisque la trace est désormais disparue) engendre un changement de formule linguistique : *pooir* avec un sujet impersonnel, exprimant la permanence de la trace, est remplacé par une pure virtualité, la « relative hypothétique » envisageant de manière uniquement virtuelle que l'on cherche les vestiges dans un petit programme narratif voué à l'échec. Le motif du vestige acquiert donc une dimension plus profonde et moins stable, dans la mesure où il n'est plus une voie d'accès sûre au passé.

Le commentaire ponctuel peut être exprimé par un tour irréal ; je ne le mentionne qu'en passant, car l'irréel est généralement utilisé de manière plus large, pour souligner un élément central⁷¹. Ainsi, Wace, l'auteur de *Thèbes* et Chrétien utilisent parfois *cuidier* nié pour souligner le caractère inédit ou hyperbolique d'une situation :

N'ainz mes ne cuit qu'il avenist
que nus hom qui prison tenist,

⁷¹ Voir p. 783.

tel con messire Yvains la tient,
que de la teste perdre crient,
amast en si fole meniere.

(*Yvain*, v. 1511-5 ; cp. *Érec*, v. 1649-51 ; *Brut*, v. 4071-3, avec *croire* ; *Thèbes*, v. 6306-7)

Ailleurs chez Wace et dans *Thèbes*, le *cuidier* est intégré à un système hypothétique contrefactuel, indiquant le travail intellectuel opéré par le narrateur dans son analyse des événements :

et si s'entreconoïssent,
ne quide que s'entreadessassent.

(*Thèbes*, v. 816-7 ; cp. v. 10797-8 ; *Rou III*, v. 1253-6)

Le travail inférentiel opéré, indiquant l'investissement subjectif du narrateur, a toujours un effet de soulignement ; ici, il suggère que, malgré le combat actuel de Polynice et de Tydée, la réconciliation viendra vite. Il faut tout de même noter la différence nette qu'il y a, dans cet emploi, entre les auteurs-adaptateurs que sont Wace et l'auteur de *Thèbes*, et Chrétien. En effet, chez Wace surtout, qui traite d'une matière historique, et dans *Thèbes*, dont l'auteur ne maîtrise pas entièrement la diégèse, qu'il traduit, l'hypothèse est assumée : Wace émet une hypothèse, de son propre chef certes, et investit sa subjectivité, mais cela se fait nécessairement par une modalisation épistémique (*cuidier* + subjonctif) et selon un processus inférentiel justifié ; en effet, dans la mesure où il est impossible de changer le réel, le raisonnement sur des virtualités est valide au plan intellectuel (afin d'éclairer différemment ce qui s'est passé), mais ne peut changer les choses. Chez Chrétien en revanche, l'exercice pourrait sembler plus gratuit, puisque le narrateur est l'interface d'un auteur qui maîtrise la diégèse ; mais, justement, les commentaires sont alors généralisateurs et dépassent le cadre du récit, puisque, dans l'exemple d'*Yvain*, le narrateur souligne le caractère inédit, dans le monde virtuel du récit comme dans le monde réel, de la situation.

Ces tours révèlent donc des narrateurs utilisant des marques épistémiques pour mieux circonscrire leur maîtrise du récit et la portée de leur discours. De ce point de vue, Wace est un des rares auteurs à employer *pooir* épistémique (d'ailleurs rare dans mon corpus et sans doute en ancien français) dans le discours narratorial ; cela témoigne une nouvelle fois de sa prudence face aux éléments invraisemblables de son récit (Foulon 1959, 98) :

Arthur, si la geste ne ment,

Fud el cors nafrez mortelment ;
 En Avalon se fist porter
 Pur ses plaies mediciner.
 Encore i est, Bretun l'atendent,
 Si cum il dient et entendent ;
 De la vendra, encor puet vivre.
 (*Brut*, v. 13277-81)

Ces vers sont bien connus, mais la signification d'« encor puet vivre » n'est pas évidente ; au vu du parasitage permanent, entre ces lignes, entre le récit fabuleux (blessure d'Arthur, déplacement en Avalon, guérison et survie miraculeuses) et le commentaire narratorial (explicite par la véridiction au v. 13277, le discours rapporté au v. 13280, ou plus implicite par la superposition absurde des éléments du récit, lorsque Wace dit qu'Arthur s'est fait guérir de sa plaie mortelle, ce qui reste un oxymore), on est en droit de traduire ces mots par « il vit encore, peut-être », marquant le triomphe final, après le va-et-vient constant entre récit et discours, du doute de Wace, incarné cette fois dans la proposition même qu'il modalise pour souligner que le fait raconté est loin d'être établi. Le procédé se retrouve ailleurs dans l'œuvre de Wace :

Ço dient gent e bien puet estre
 Que Cesar fist faire Essecestre.
 (*Brut*, v. 4825-6 ; cp. v. 7348, la locution « puet cel estre »)

En revanche, la présence d'un auxiliaire de modalité épistémique chez Chrétien a une tout autre portée à partir du moment où la bascule de l'histoire au roman, de la vérité à la fiction, a été totalement opérée : le narrateur n'a plus de raison, hormis de coquetterie, de montrer qu'il ne maîtrise pas tous les éléments du récit et qu'il est obligé de suppléer aux blancs du récit. Lorsque Chrétien utilise le *devoir* épistémique inférentiel, il s'agit d'une feintise typique de l'auteur, suspendant de manière ironique sa maîtrise de la diégèse :

ce ne sai ge qu'il la vandi,
 mes avoir an dut grant desserte
 (*Érec*, v. 5304-5)

Chrétien feint d'ignorer l'histoire de la selle d'Énide pour mieux se concentrer sur l'essentiel, à savoir sa valeur. L'emploi de *devoir* inférentiel, en supposant une réflexion fondée sur des indices contextuels⁷², permet de donner une forme de cohérence rétrospective à la description, dans la

⁷² Sur la valeur inférentielle de *devoir*, voir les travaux d'H. Kronning (1990 ; 1996 ; 2001), de P. Dendale (1994 ; 2000) et de P. Dendale et W. de Mulder (1996) notamment.

mesure où le lecteur est invité à retracer le parcours intellectuel du narrateur, et donc à revenir sur tous les indices de richesse permettant d'établir la conclusion hypothétique marquée par *devoir* ; cet effet correspond d'ailleurs bien avec la valeur de clausule de ces deux vers, qui achèvent la description de l'équipage d'Énide. Dans *Yvain*, le *devoir* épistémique est justifié, lorsqu'Yvain découvre que Lunete va être condamnée au bûcher :

tot ce li dut formant grever ;
cortois ne sages ne seroit
qui de rien nule an doteroit.
Voirs est que molt li enuia.
(*Yvain*, v. 4320-3)

Les v. 4321-2, par une pseudo-généralité, justifient l'inférence menant au v. 4320 : il fait office de majeure dans un enthymème en *modus tollens* dont la mineure est sous-entendue (Yvain est courtois et sage). La configuration est nettement inférentielle, mais le caractère épistémique de *devoir* est *a priori* incompatible avec le discours narratorial ; une nouvelle fois, Chrétien suspens par feintise son omniscience narrative, ce qui surprend d'autant plus qu'il va s'empresser de la retrouver au v. 4323, afin d'asserter de toute son omniscience ce qui était modalisé trois vers auparavant. Ainsi, très rapidement, le narrateur passe d'une posture non omnisciente, l'obligeant à établir des inférences pour combler les blancs du texte, à une omniscience assumée et sans détours. Enfin, dans une dernière occurrence, c'est *poir* qui apparaît au sein d'un énoncé prospectif sur-modalisé :

Espoir tant le puet ele amer
Ne l'en voldra quite clamer.
(*Lancelot*, v. 963-4)

Le narrateur feint ici de se mettre à la place du spectateur qui essaie d'envisager la suite du récit ; la déduction est ici doublement marquée, par la présence conjointe de l'adverbe *espoir* et de *poir* qui a vraisemblablement son sens épistémique ici. Le procédé est habile, à différents niveaux. Tout d'abord, en se situant du côté de l'auditeur qui n'a pas accès aux pensées profondes du personnage, et non du côté de sa propre omniscience, le narrateur crée une (fausse) connivence, en se plaçant dans la même situation que celui qui n'a pas toutes les informations ; mais, bien plus, le narrateur refuse l'accès à l'intériorité de la demoiselle entreprenante : voilà un bon moyen de développer une écriture du mystère, typique de Chrétien, qui nous prive de

l'intention profonde des actants surgissant sur le parcours du héros⁷³. Notons par ailleurs que le procédé sert aussi la rationalisation du merveilleux que Chrétien affectionne : il y a une sorte de tension entre l'explication possible, mais non pas définitive, des actions de la demoiselle (elle agit par amour) et le mystère de la motivation qui caractérise les personnages féeriques, dont on ignore en général ce qu'ils veulent vraiment (Gallais 1992). Mais là où Chrétien est particulièrement retors, c'est que l'annonce se révélera fautive : la demoiselle entreprenante, méritant finalement mal l'étiquette périphrastique que la tradition critique lui a attribuée, finira par accepter la chasteté de Lancelot, tout dévoué à Guenièvre. Le procédé relève donc de la dramatisation : le narrateur ouvre une possibilité mais, honnête, montre qu'elle n'est qu'une hypothèse qu'un lecteur attentif pourrait émettre. Toutefois, la simple émission de l'hypothèse de la part du narrateur est un signal, annonçant moins une potentielle scène croustillante qu'une mise à l'épreuve du héros : l'auditeur redoute sans doute que Lancelot, cédant à la demoiselle, ne renie ses engagements envers la reine.

D'autres formes linguistiques peuvent exprimer l'absence feinte de maîtrise de la diégèse, véritable stylème de Chrétien, « auteur qui refuse de se placer facilement dans la position du narrateur omniscient (qu'il est pourtant), qui semble soucieux de ménager le suspense et la surprise » (James-Raoul 2009, 78) :

Or fera Erec trop que fos,
se tost conuistre ne se fet.
(*Érec*, v. 4968-9 ; cp. *Yvain*, v. 5631-3)

Linguistiquement, on a affaire à un système hypothétique discursif, dans lequel l'apodose est un commentaire du procès exprimé en protase ; ce procès reste hypothétique ; le narrateur feint bien d'ignorer ce qui va se passer dans la suite du récit.

[Cette occurrence], appuyée sur une hypothèse, récuse, pour nous bizarrement, le statut d'auteur-narrateur omniscient [...], semblant faire croire que tout n'est pas joué d'avance et que le personnage, comme un être qui ne serait pas de papier, jouit d'une quelconque liberté. [...] *A posteriori*, on peut aussi reconsidérer ce propos et se dire qu'il s'agit d'une sorte de discours indirect libre qui exprimerait le point de vue d'un auditeur-lecteur naïf bien impliqué dans l'action, comme momentanément intégré dans la fiction. (James-Raoul 2009, 78-9)

⁷³ Pour une étude précise de la gestion des personnages anonymes, typiques de Chrétien, voir les analyses de D. James-Raoul (2007, 347-69)

Chrétien, de manière expressive, combine donc un effet de suspense net et un commentaire narratorial, celui-ci étant validé dans la mesure où ce n'est pas Érec qui se révèle lors du combat avec son ami Guivret qui ne le reconnaît pas (le narrateur condamne même son orgueil : « plus cuida fere qu'il ne pot », v. 4974), mais Énide qui intercède, avec succès, auprès de Guivret. On retrouve ce type de prolepse modalisée lorsque *cuit* à la P1 régit un futur, témoignant de l'absence de maîtrise feinte qu'à le narrateur sur les événements (Marnette 1998, 94) :

Et je cuit qu'il le passera,
Que departir de le leira
Messire Gauvains d'avoec lui.
(*Yvain*, v. 2667-9)

Le narrateur justifie d'ailleurs son analyse (v. 2668-9), pour mieux se mettre dans la situation fictive d'un auditeur attentif qui essaie d'appréhender la suite du récit en faisant des hypothèses.

Ce type d'emploi, qui est très marqué chez Chrétien, a cependant des précédents ; certes, Wace intervient peu en tant que narrateur pour créer du suspense ; en revanche, apparaît dès le roman de Thèbes le procédé qui consiste, pour le narrateur, à énoncer un commentaire *a priori* factuel, mais ancré dans la situation présente ; le narrateur ne profite pas de son omniscience :

A tart aura aiusement
se sa proesce nel defent.
(*Thèbes*, v. 1598-9⁷⁴)

Le commentaire, sous la forme d'un système hypothétique, laisse délibérément ouverte deux alternatives : celle où Tydée n'est pas assez vaillant (et meurt) et celle où sa prouesse lui permet de survivre. On a donc un double effet de création de tension dramatique (le narrateur ne donnant pas d'indices sur l'alternative qui se réalisera) et d'héroïsation, puisque Tydée ne peut s'en remettre qu'à lui-même. Le phénomène est d'autant plus intéressant que ce commentaire est absent de la *Thébaïde* de Stace, laquelle mentionne au contraire que Tydée se fait assaillir par une « troupe destinée à périr (« *peritura cohors* », II, 524). Là où l'épopée antique annonce d'emblée que les cinquante assaillants seront défaits par Tydée, l'adaptateur médiéval, utilisant la méconnaissance de son public de l'histoire⁷⁵, laisse le futur ouvert au profit d'une réelle

⁷⁴ On trouve aussi le procédé dans la *Vie de saint Gilles* (« Si cum jo qui e jo l'espeir, / de lui vodrat feire sun heir », v. 263-4).

⁷⁵ Il est évidemment difficile de déterminer la connaissance moyenne d'un auditeur médiéval ; mais dans la mesure où la raison d'être du roman antique est de mettre à disposition des laïcs un savoir auquel ils n'ont pas accès, on peut

tension dramatique.

De manière plus plaisante, on peut noter les cas où la suspension de maîtrise de la diégèse renvoie à un élément en-dehors du récit proprement dit. Ainsi, le narrateur de *Thèbes*, après avoir décrit les terres qu'Étéocle accorde à Ismène pour qu'elle fonde un couvent, remarque :

si li baillis defors n'en triche,
dedenz avra vivre molt riche.
(*Thèbes*, v. 7081-2)

Au plan narratif, cette branche du récit est laissée dans l'indécision : le narrateur ne se soucie pas de raconter la vie d'Ismène après son entrée dans les ordres et le récit peut conserver des parts d'indétermination ; il n'y a rien de choquant en cela. En revanche, le fait même que le narrateur envisage cette éventualité la rend notable ; elle relève plus du commentaire que de la branche narrative, malgré tout ce que ce commentaire peut avoir d'incongru dans ce passage : pourquoi envisager dans ce moment descriptif et pathétique (Ismène se retirant du monde suite à la mort d'Atys) les truanderies de l'intendant du couvent ? Le détail pourrait simplement souligner la richesse des terres, mais on ne peut s'empêcher d'y voir (peut-être à tort, sous l'effet déformant d'un regard moderne) un trait d'humour accompagné d'une pique satirique, complètement inattendue, envers les trésoriers malhonnêtes.

V.1.3.2. - ... et morale de l'histoire

Plus centraux sont les commentaires révélant *pourquoi* l'auteur a écrit, en soulignant le sens qu'il veut donner à son œuvre ou, au moins, un certain positionnement axiologique et moral. De ce point de vue, le meilleur moyen de dire pourquoi on écrit est encore d'utiliser une tournure exprimant le but, notamment *que* + subjonctif chez Wace, en prologue :

que nostre roi Henri la congnoissè et sace.
(*Rou III*, v. 6)

Thomas, pour sa part, émet un souhait aux derniers vers de son épilogue :

Aveir em poissent grant confort
Encuntre change, encontre tort,
Encuntre paine, encuntre dolor,
Encuntre tuiz engins d'amur.

raisonnablement postuler que la plupart des lecteurs ignoraient tout ou presque de la matière des romans antiques.

(Thomas, v. 3295-8)

Au moment de clore le texte dans son écriture, le narrateur-auteur envisage donc sa réception, d'où l'emploi d'une forme injonctive, donc prospective, qui ouvre un possible au-delà de l'émission du message, vers sa réception (même différée par la nature de l'acte de lecture) et les modifications que peut provoquer la lecture de l'ouvrage chez son lecteur. Il y a donc là un léger paradoxe dans la temporalité, puisque le souhait, nécessairement prospectif au moment où l'auteur écrit son épilogue, est forcément réalisé (ou non) au moment où le lecteur achève sa lecture... Mais il faut sans doute rappeler le but du texte, et la finalité de l'œuvre est donc nettement revendiquée comme acte volontaire, le but étant exhibé par l'auteur comme une sorte de prière, portée par l'espoir d'une réalisation qui n'est pas assurée. Ce souhait, cependant, est un dernier exemple de la multiplication de la polysémie chez Thomas, puisque la lecture de l'œuvre change radicalement si l'on comprend *confort* comme « réconfort », comme le soutiennent les partisans d'une lecture courtoise du roman, ou si au contraire on le comprend comme « protection », comme l'analyse T. Hunt (1981) : la polysémie des mots-clés s'insinue jusqu'au discours narratorial et, au moment où l'œuvre devrait se fermer, l'ouvre à nouveau sur le gouffre des failles de la langue.

De manière plus simple, la moralisation du récit peut être transmise par l'emploi de *devoir*, pris en charge par le narrateur. Ainsi, Wace, ayant narré comment Dieu a ordonné à Augustin de convertir les Anglais, mentionne que le lieu où la vision a eu lieu s'appelle Cernel, « vision de Dieu » :

Quant nus Cernel cest nun avum
Saver et remenbrer devum
Que Damnedeu se demustra
E estre e parler i deigna.

(*Brut*, v. 13809-12 ; cp. v. 6539-40 ; *Rou I*, v. 130 ; *Rou II*, v. 3088 ; *Rou III*, v. 5, 3778 ; *Cligès*, v. 93, 174, 1584)

Devoir à la P4 indique bien l'inclusion du narrateur dans le devoir mémoriel de l'étape essentielle de l'histoire de Bretagne : sa conversion. Wace confirme bien ainsi l'image qu'il donne de son narrateur comme étant « a serious, moralizing clergyman with an expected preoccupation with

sin and death » (Brosnahan 1964, 446), puisque cet emploi est plus rare chez les autres auteurs⁷⁶.

Chrétien, en revanche, peut utiliser la locution *estre droiz* :

N'est mie droiz que cele teingne
Vers lui sa parole si chiere.
(*Lancelot*, v. 1554-5)

Par ailleurs, j'ai suffisamment étudié la valeur gnomique possible des futurs et des systèmes hypothétiques pour ne pas y revenir⁷⁷ ; je me contente d'un exemple de ce type de vérité générale moralisatrice :

Le bien celerat qu'il set,
Le mal dirat, quant il le het.
Se bien fait, ja n'en parlerat,
Le mal a nul ne celerat.
(*Thomas*, v. 971-4)

La vérité générale est ici supportée par deux systèmes synonymiques, où le parallélisme des sujets (*bien / mal / bien / mal*) est contrebalancé par la disposition chiasmatisque des verbes (*celer / dire / parler / celer*). Je note enfin en passant, car le phénomène a déjà été commenté ailleurs mais il est particulièrement intéressant, la présence d'une clé de récit dans l'*incipit* d'*Yvain* :

Artus, li boens rois de Bretaingne
la cui proesce nos enseigne
que nos soiens preu et cortois...
(*Yvain*, v. 1-3)

Je renvoie, pour l'analyse précise de cet *incipit*, à ce qu'en dit D. James-Raoul (2007, 167-71) et aux références qu'elle donne, me contentant de noter la présence d'une P4 incluant de manière originale le lecteur et le narrateur-auteur (Uitti 1979, 163-4) au sein d'un programme moralisateur assez rare dans le roman arthurien, faisant découler du caractère d'un personnage (Arthur) un programme à appliquer (être preux et courtois), l'auteur-narrateur déléguant le rôle de donneur de leçon à l'un de ses personnages, érigé en exemple.

Je m'intéresserai plus en détails à la question du lien entre l'injonction et la moralisation du récit. Chez Wace et dans *Thèbes*, l'impératif peut parfois enjoindre au lecteur de porter un

⁷⁶ Je renvoie toutefois à ce que je dis p. 633 de la formule *si com il dut*, relevant du même phénomène.

⁷⁷ Voir p. 203.

jugement sur la diégèse :

Gardez s'il fist pechié e mal.
(*Brut*, v. 13320)

Il est difficile d'établir la portée exacte de l'ordre et de la délégation de jugement qu'il implique ; il serait tentant d'y voir une forme de préterition, Wace jugeant le meurtre du fils de Mordred devant un autel consacré comme un sacrilège⁷⁸. Mais dans la mesure où l'action de Constantin vise à éradiquer une menace pesant sur l'unité et la paix du royaume, le pécheur a au moins le bénéfice de l'intention pure. Dès lors, il n'est pas impossible que Wace, une nouvelle fois, se retranche derrière sa prudence naturelle : l'ordre est sincère et demande un véritable engagement intellectuel et moral de la part du lecteur. Cela révèle, je pense, un véritable stylème ; d'abord parce que le tour est quasi spécifique à Wace, et ensuite parce que, là où il apparaît ailleurs, *gardez* n'introduit pas une interrogative, mais une complétive :

Ore gardez quel pecché le chace !
(*Thèbes*, v. 6232)

La teneur du récit (un jeune combattant tue son frère qu'il n'a pas reconnu sur le champ de bataille) et le contenu du vers ne laissent aucun doute sur la valeur à donner au tour : on enjoint juste au public d'écouter ce qu'il se passe et la réaction de celui-ci est balisée par le narrateur, qui qualifie les événements à venir d'« infortune ». Toutefois, le tour est unique dans le roman, ce qui suggère que l'événement a une importance particulière ; or, il s'agit d'un fratricide, motif qui sous-tend tout le récit du roman : on peut se demander dès lors s'il n'y a pas une sorte de syllepse, le « pecché » du frère meurtrier (au sens d'« infortune ») rappelant le « pecchié » (v. 584) des fils d'Œdipe, responsable de leur malheur.

Mais ce phénomène est assez ponctuel ; bien plus répandue est l'émission, par le narrateur, de différents souhaits qui sont autant de moyens expressifs de porter un jugement de valeur, au prix d'une certaine métalepse puisqu'il est évidemment impossible, pour un narrateur, de souhaiter quoi que ce soit à propos d'une diégèse qui a déjà eu lieu, *a fortiori* si elle est fictive...

⁷⁸ Le tour se trouve au v. 564 de *Rou III* : « gardez se fu honur u hunte ! » ; il inaugure le petit récit légendaire arrivé à un veneur de Richard I^{er} : ayant violé une jeune fille sans doute féerique, celle-ci l'a propulsé en haut d'un arbre et on a eu beaucoup de mal à le faire descendre. Ici, le jugement ne me semble pas faire l'objet de doute (le récit est entièrement à charge à l'encontre du veneur) ; il faut noter que le contexte est nettement plus plaisant et que l'ordre, par sa position liminaire, crée plutôt un effet de suspense, visant à attirer l'attention du lecteur.

Ce phénomène a été analysé comme typique de la production littéraire de l'époque (Jonin 1958, 342-3), mais cette généralisation doit être affinée, dans la mesure où elle varie sensiblement, notamment au sein de mon corpus. Ni l'auteur d'*Énéas* ni Thomas ne l'emploient, ce qui indique une nouvelle fois la proximité du comportement des narrateurs dans ces deux œuvres, relativement peu interventionnistes⁷⁹. Chez Wace, ces souhaits apparaissent tardivement, à partir du troisième tiers du *Brut* :

Le gaianz out nun Dinabuc,
Que puisse prendre mal trebuc !
(*Brut*, v. 11317-8 ; cp. v. 12593, 12628, 12634, 13348)

Ils sont systématiquement ajoutés par Wace par rapport à sa source, ce qui indique un investissement subjectif de la matière ; ils relèvent cependant d'une axiologie à la fois simple et révélatrice : les éléments sont concentrés dans la narration du règne d'Arthur et de son successeur, en opposant nettement les souhaits positifs (pour les combattants d'Arthur) et les souhaits négatifs (portant sur les opposants d'Arthur et, au v. 13348, sur tout le peuple Saxon). En revanche, le dernier souhait se singularise, par une P4 :

L'alme munta en paraïs,
U nus seium od lui asis.
(*Brut*, v. 14841-2)

Wace évoque ici l'âme de Chadwalder, le dernier roi breton, dont la mort à Rome est significative : elle clôt évidemment le cycle généalogique du roman, mais aussi un double cycle religieux, celui de la vie du personnage (qui sort en odeur de sainteté du « terrien issil », v. 14836, en renonçant à la souveraineté) mais aussi celui de l'opposition entre Rome et la Bretagne, cette opposition étant réduite par la transformation de la souveraineté militaire de Rome en souveraineté spirituelle : le dernier souverain breton ne va pas à Rome pour la conquérir, mais pour sauver son âme. Dès lors, le récit se clôt sur une référence religieuse (datée par rapport à l'Incarnation, aux v. 14837-8), qui est l'occasion pour Wace de souhaiter son salut et celui de l'auditoire : de manière assez habile, plutôt que de le faire dans l'épilogue, Wace remonte la bénédiction et la lie au récit, le dernier roi devant servir de modèle significatif,

⁷⁹ Plus précisément, chez Thomas, les interventions se font par « blocs » textuels, à l'occasion de longs mais rares *excursus* (le commentaire sur la *novelerie*, sur le quadruple amour, sur les variantes de l'histoire surtout), et non par petites touches disséminées.

puisqu'il a fait primer le salut spirituel sur le pouvoir temporel.

À l'opposé, la proximité chronologique du *Rou* avec l'époque de l'écriture, et surtout le lien plus direct entre le commanditaire (Henri II Plantagenêt) et le sujet du texte (qui évoque ses ancêtres directs), font que les ordres sont investis de prises de positions moins générales que de simples éléments gnomiques :

Dex doinst a embedeuls de bien faire courage !
(*Rou I*, v. 19 ; cp. v. 202 ; *Rou II*, v. 2501, 3666 ; *Rou III*, v. 2629, 3214, 3714, 10845⁸⁰)

embeldeuls désignant Henri II et Aliénor, le souhait n'indique pas une prise de position plutôt consensuelle, mais l'expression de la déférence de l'auteur pour ses commanditaires. Ailleurs, en exprimant sa sympathie pour tel ou tel personnage (par exemple, Guillaume II au v. 202 de *Rou I*), Wace explicite plus nettement le caractère nécessairement orienté de toute historiographie.

Ces souhaits apparaissent aussi dans *Thèbes*, mais sont rares (trois occurrences dans le manuscrit S⁸¹) ; en revanche, ils balisent nettement l'interprétation du roman. Deux d'entre eux expriment la sympathie du narrateur pour des héros argiens comme Ypomédon (v. 10852) ou Tydée :

Ore li aït Diex et sis dreiz,
sis vassalages et sa feiz,
car si onc poet Ethyoclés,
nel verra mais Polinicés.
(*Thèbes*, v. 1328-31)

Le souhait est appuyé ici par un discours narratorial (le SH des v. 1330-1 décrivant la réaction possible d'Étéocle) mais, surtout, plus que de dramatiser le récit en soulignant le risque que court Tydée, il appelle la double protection de Dieu et du bon droit, suggérant que Polynice est du côté de la justice et du droit. Cet ajout de l'auteur à la source antique est typique de l'adaptateur, qui semble trouver le cadet plus légitime que l'aîné. En revanche, une troisième occurrence est révélatrice de l'ambiguïté de l'œuvre, puisqu'elle maudit indifféremment les

⁸⁰ À une seule reprise, Chrétien de Troyes émet ce genre de souhait portant sur le présent ; c'est dans le prologue de *Cligès*, lorsqu'il souhaite que la « clergie » demeure en France pour toujours (v. 34-7). Le patriotisme de Chrétien se fait donc relativement discret, et aucun vœu n'apparaît dans les descriptions élogieuses de ses commanditaires, au début de *Lancelot* ou de *Perceval*.

⁸¹ La famille x du roman présente, suivant les relevés d'A. Petit (1985, 1309), le plus d'exclamations.

deux frères :

mar fussent il né d'une miere !
(*Thèbes*, v. 7492)

Le narrateur-auteur souligne alors nettement le fait que, même si Polynice est sans doute plus sympathique et plus dans son droit qu'Étéocle, les deux frères sont communément responsables du désastre à venir et méritent cette imprécation.

Ce type de jugement est rare chez Chrétien, qui préfère sans doute ne pas donner de clé d'interprétation trop définitive de ses œuvres. Quelques occurrences sont présentes toutefois :

Ceste amors est leax et droite.
Se li uns de l'autre seüst
Quel volanté chascuns eüst !
(*Cligès*, v. 528-30)

J'ai modifié ici la ponctuation de l'édition d'A. Micha, qui met une virgule après *droite* et un point-virgule après *eüst* : la lecture d'A. Micha (qui se retrouve dans les éditions de Foerster, de Ph. Walter, de L. Harf-Lancner) suppose un système asymétrique⁸², exprimant une condition restrictive. Mais cette lecture a été contestée par S. Gregory et Cl. Luttrell dans leur édition (p. 251) : la vérité de l'amour d'Alexandre et de Soredamor ne dépend en rien de la révélation et de la connaissance de cet amour, et postuler un système hypothétique ne fait pas sens. De fait, les v. 529-30 apparaissent plutôt comme une exclamative. Cette lecture, suivie par P. Kunstmann dans sa transcription du manuscrit, me semble tout à fait probante ; elle a une conséquence littéraire nette, puisque le narrateur intervient dès lors explicitement dans l'histoire. Cette attitude, quoique discrète chez Chrétien, est cependant attestée ailleurs, dans *Cligès* tout d'abord, presque en parallèle avec l'occurrence qui nous occupe :

Molt li sanble cist changes buens,
Et miaudres li sanblast a estre,
S'ele seüst point de son estre.
(*Cligès*, v. 2770-2⁸³)

Certes, ici, on a plus un commentaire narratorial qu'un souhait ; plus précisément, on pourrait

⁸² Dans l'édition de Ch. Méla et O. Collet, le tour n'est pas asymétrique, les éditeurs donnant la leçon des manuscrits *CP* pour le v. 528 : *fust*. Mais la leçon est largement minoritaire et peut s'expliquer par le fait que le tour n'a pas été compris par les copistes.

⁸³ L'investissement au profit des amants se retrouve aussi dans la séquence sur Alexandre et Sordemor, avec une suite [exclamative + SH] : « Et, Dex !, con grant joie an eüst / Alixandres, s'il le seüst / Que la reine li anvoie ! / Mout an reüst cele grant joie / S'ele seüst que ses amis / La deüst avoir ne porter » (*Cligès*, v. 1163-9). Tout le roman se

lire ces vers comme un souhait de Fénice, qui désirerait connaître les sentiments de Cligès à son égard. Mais il n'est pas impossible, et même sans doute plus fort au plan littéraire, d'y voir une intervention du narrateur, jouant de son omniscience pour souligner avec une ironie légère que les tourments de l'héroïne pourraient aisément s'envoler. Il n'y a alors pas de souhait réel du narrateur, mais son investissement personnel au profit des amants est net. Et on retrouve ailleurs chez Chrétien, de manière rare mais ferme, ces interventions, sous une forme plus vindicative relevant de la malédiction :

li traïtor, que max feus arde !
(*Lancelot*, v. 5427)

ou sous la formule plus empathique de la prière :

Or doint Dex que trop ne li cost
ceste losenge et cist servise !
(*Yvain*, v. 5416-7⁸⁴)

En revanche, Bérout est notoirement connu pour l'abondance de ses interventions, notamment ses malédictions particulièrement virulentes, qui ont souvent été commentées (Varvaro 1972, 59-61 ; Bik 1972, 39) ; ces malédictions proposent un balisage axiologique net du récit, et portent uniquement sur des opposants (Frocin, le forestier, les barons). L'abondance statistique de ces occurrences et leur variété formelle indiquent bien le travail stylistique de Bérout ; ce travail est très net dans la séquence suivante, où les malédictions s'accumulent (trois en moins de dix vers), révélant un martèlement significatif :

dehez ait il conme boçuz !
Li un des barons l'en acole,
li rois li mostre sa parole. [...]
Dehé aient tuit cil devin !
Qui porpensa tel felonie
con fist cist nan, qui Deus maudie ?
(*Bérout*, v. 640-8)

Le tour en relative est privilégié par Bérout ; il intervient notamment pour qualifier les barons à des moments-charnières du récit :

Oiez des trois, que Deux maudie

caractérise, dans les séquences amoureuses, par ce type d'interventions narratoriales : la disjonction entre le narrateur et ses personnages est nette.

⁸⁴ Je mets de côté le souhait exprimé dans le prologue de *Cligès* (v. 34-7), évoqué *supra*.

(*Béroul*, v. 3028 ; cp. v. 1656, 3788)

Une nouvelle séquence commence ici, délimitée par l'impératif *oiez* ; on voit comment le complément de propos indique ce que sera le sujet de l'épisode, mais aussi comment la relative injonctive fournit d'emblée une clé de lecture, particulièrement nette, qui influencera évidemment la réception du récit par le lecteur. Mais il arrive aussi que *Béroul* emploie ces relatives au milieu d'un épisode (v. 1972, 2754), ainsi que des malédictions indépendantes. On remarque d'ailleurs la formulation variée desdites malédictions, qui peuvent impliquer une malédiction divine mais, plus rarement, la *vergonde* (v. 1972) et même une punition physique, *a priori* coupée de toute intervention divine :

Male gote les eulz li criet,
qui tant voloit Tristan destruire !
(*Béroul*, v. 1916-7)

Malgré le caractère commun de l'invective (Braet et Raynaud de Lage 2012, 89), on peut remarquer que l'aspect corporel de la malédiction est rare, voire absent, ailleurs dans mon corpus, ce qui témoigne d'un roman sans doute plus concret ; par ailleurs, le motif de l'œil est ici évidemment symbolique, puisque les ennemis des amants sont systématiquement ceux qui voient ce qu'ils ne devraient pas voir (Frocin voit les oreilles de cheval de Marc, le forestier ici concerné surprend les amants en forêt, Godoïne assistera à l'entrevue des amants à la fin du fragment) et finissent généralement punis de cela, que ce soit par la décapitation de Frocin ou, bien plus symbolique, par la flèche de Tristan qui, passant par l'œil de Godoïne, le tue. La malédiction souligne donc sans doute que le forestier doit être puni par là où il a péché et permet d'ajouter un détail significatif, renvoyant à un imaginaire de la vision, central chez *Béroul*.

Enfin, *Thèbes* se singularise par un impératif final, adressé du narrateur-auteur à l'auditeur, avec une forte portée moralisatrice soulignant le sens du roman :

Por ce vos die : « Prenez en cure, par dreit errez et par mesure ; ne faciez rien countre nature, que ne vingiez a fin dure. (<i>Thèbes</i> , v. 120556-9)	Por Dieu, seignor, prenez i cure, ne faites rien contre Nature que n'en veingniez a itel fin com firent cil dont ci defin. (<i>Thèbes</i> , C, v. 10559-62)
---	--

Il s'agit des derniers vers du roman, dans la version *S* (suivie à peu près par *L*. Constans dans son édition critique) et dans la version *x* représentée par le manuscrit *C*. Dans les deux cas, l'impératif

est employé, ce qui implique une forte prise d'ascendant de la part du narrateur : le ton est presque vindicatif et semble relever de la prédication ; plus précisément, un premier impératif est ambigu, du fait de la portée du pronom adverbial : dans *prenez en cure*, *en* est-il en emploi cataphorique pour annoncer le second impératif, porteur du message moral, ou au contraire est-il anaphorique ? Cette seconde lecture me semble plus porteuse, puisqu'elle implique un lien établi entre la lecture du roman et sa morale, par le biais de la *cure*, l'attention précise que le lecteur aura prêtée au récit pour mieux en tirer un enseignement, à savoir que les mauvaises actions ont des conséquences funestes et, sur un plan plus large, que les civilisations déclinent à cause du péché (Mora-Lebrun 1997, 24-5). Dès lors, l'*explicit* est remarquable de fluidité, le narrateur appelant le lecteur à scruter le récit pour mieux lui imposer la clé de lecture finale, l'impératif ordonnant d'agir selon des principes moraux. Plus précisément, il s'agit d'un élément de clôture, l'idée que l'action « contre nature » des frères ennemis est à l'origine de la chute de Thèbes étant présente au début du roman (v. 503) : aux seuils du texte, moments évidemment essentiels pour déterminer le sens d'une œuvre, la même idée revient. Le phénomène est d'autant plus important que, comme le note A. Petit (1985, 815) en s'appuyant sur D. Poirion (2002), la question du péché d'Œdipe et de ses fils ne sera que peu évoquée au cours du roman : le récit conserve donc sa complexité narrative qui entre en tension avec la simplicité de la leçon transmise. Par ailleurs, dans le détail, la fin du texte varie ; dans la version de S, l'apparition d'un quatrain monorime, chose exceptionnelle, contribue à isoler le mini-épilogue autour de l'injonction : ces propos sont « remarquables par leur unité rimique, rythmique, narrative et sémantique » (James-Raoul 2007, 223)⁸⁵ ; cette unité est renforcée par l'explicitation de l'acte de parole opéré par le narrateur (*Por ce vos die* et les guillemets introduits par l'éditrice). Dans la version de X, toutefois, les choses sont plus subtiles : l'apparition de la rime *fin* : *defin* permet une ultime pirouette, achevant le texte non pas sur l'ordre pressant mais sur la mention de la fin de la diégèse et de l'acte narratif ; mais, en faisant coïncider la fin du récit et le salut de l'homme, l'auteur rend plus pressant le rôle moral du récit.

⁸⁵ Voir, dans le même ouvrage, la synthèse sur les codes rhétoriques de l'achèvement d'un texte et la pratique littéraire au XII^e siècle (James-Raoul 2007, 214-29) ; la fin synthétisant la portée morale d'un texte est conforme aux enseignements rhétoriques classiques, mais est plutôt rare dans la pratique vernaculaire.

Dans un dernier ensemble de cas, l'investissement personnel du narrateur est exprimé par un irréel⁸⁶ ; le tour semble surtout (sinon exclusivement) employé par Wace et Bérout. La sympathie du second pour ses personnages est bien connue (Varvaro 1972, 59-60) ; chez Wace, le phénomène est un peu plus inattendu mais correspond finalement assez bien au but que se propose la chronique, qui ne s'envisage pas comme étant d'une neutralité complète :

Dex, que li dus ne sout lor cuers et lor pensez !
Moult fust le parlement chierement comparez
et departir alpute, et li dus fust sauvez.
(*Rou II*, v. 1940-2 ; cp. *Bérout*, v. 750-4, 825-6⁸⁷, 1918-9⁸⁸)

Tout le passage du meurtre de Guillaume Longue-Épée est saturé de remarques exclamatives (v. 1931, 1961, 1980), suggérant toute la sympathie du narrateur envers le souverain et la haine qu'il éprouve envers les traîtres : la subjectivité de l'historiographe est donc nettement présente, à la fois pour des raisons de genre (écrivant pour Henri II, il est du côté de ses ancêtres), mais aussi sans doute et surtout pour des raisons plus personnelles, Wace étant plus discret lors de l'assassinat d'autres souverains ; Wace éprouve sans doute une sympathie particulière pour ce roi religieux dont le principal désir était d'être moine. Par ailleurs, le souhait apparaît ici lorsque l'action se déroule, et non après : l'auditeur sait que les traîtres conspirent, mais le meurtre n'est pas encore narré ; le suspense est donc sciemment désamorcé (puisque le tour est proleptique : raconter ce qui aurait pu se passer revient implicitement à dire ce qui va se passer) au profit de cette intervention qui balise nettement la réception axiologique du récit ; ce soulignement de la perfidie des traîtres se fait en usant de l'omniscience du narrateur : les intentions des traîtres sont claires, et l'auditeur a conscience du déséquilibre de la situation. Plus nette encore, et toujours en lien avec le motif de la trahison, cette intervention :

Heraut prist corone a Noel,
mielz li venist aveir fait el !
Ne fist a son oés se mal non
e a tote la region ;

⁸⁶ Voir p. 783 pour l'analyse complète de l'emploi narratorial des irréelles.

⁸⁷ Ces deux occurrences ont été commentées, pour leur aspect linguistique, aux p. 570 et 572 ; elles dramatisent nettement le passage de la fleur de farine par de fréquentes interventions narratoriales.

⁸⁸ Une occurrence de Chrétien est proche, mais fonctionne différemment ; le jugement contrefactuel prospectif est exprimé en relative et ainsi raccroché syntaxiquement à la narration de l'événement qui justifie son émission : « Eins dist li rois son pleisir / Dont il se poïst bien teisir » (*Cligès*, v. 7403-4).

por le regne se parjura
e le regne poi li dura,
a tot le regne fist damage
e en tristor mist son lignage.
(*Rou III*, v. 5943-50 ; cp. v. 3754)

La présence du pronom *li* dans le tour impersonnel *mielz li venist* ne doit pas tromper sur la portée de la possibilité évoquée : le développement qui suit souligne bien comment la décision d'Harold a été désastreuse tant sur le plan personnel (v. 5945, 5947, 5950) que sur le plan politique (v. 5946, 5958, 5960) ; on voit d'ailleurs comment chaque couplet est structuré par un balancement de l'un à l'autre. La décision d'Harold, moralement répréhensible, a donc des conséquences désastreuses sur son pays entier ; en parallèle, cette décision étant essentielle au plan historique de par ses conséquences (la bataille de Hastings est d'ailleurs le centre même de *Rou III* et occupe près de trois mille vers), Wace la souligne à juste titre.

V.2. – SURPIQUES SUR LA TRAME DU RECIT

V.2.1. – RECITS ALTERNATIFS

Le prologue d'*Érec* est bien connu pour la vitupération de Chrétien contre les conteurs, accusés de malmener le récit qu'ils doivent transmettre :

d'Erec, le fil Lac, est li contes,
que devant rois et devant contes
depecier et corronpre suelent
cil qui de conter vivre vuelent.
(*Érec*, v. 19-22)

Le passage en question a été relié par A. Petit (1985, 753) au prologue du *Roman d'Alexandre*, dans la version d'Alexandre de Paris :

Cil troveor bastart font contes avillier,
Si se veulent en cort sor les mellors proisier,
Ne conoissent bons mos et si veulent jugier,
Et qant il ont tout dit, si ne vaut un denier,
Ains convient la lor oevre par peniaus atachier.
(*Le Roman d'Alexandre*, Alexandre de Paris, v. 37-41)

L'attaque a en effet le même contenu, reprochant l'absence de *conjointure* à leurs rivaux ; en revanche, deux éléments diffèrent notablement : tout d'abord, Chrétien visent ceux qui *content*,

alors qu’Alexandre vise ceux qui *trouvent*, ce qui se situe à un niveau très différent de la production poétique ; ensuite, le reproche de Chrétien porte précisément sur le conte qu’il va commencer, alors que celui d’Alexandre est plus général, et désigne tous les auteurs malhabiles, quel que soit leur sujet. Cette dernière différence est de taille, puisqu’elle suggère que la matière, le contenu diégétique, n’appartient pas en propre à l’auteur. Or, le reproche de Chrétien s’en tient étonnamment à un niveau formel : la question est uniquement celle de la structure, de la conjointure⁸⁹. Il existe donc d’autres récits de la même matière, mais avec une forme différente et, surtout, inférieure par son absence de cohérence esthétique.

Ailleurs dans mon corpus, cependant, la critique des autres conteurs prend une dimension radicalement différente puisqu’elle porte sur des choix non plus esthétiques et formels, mais bel et bien diégétiques : la matière n’est plus un tout unifié, les auteurs « rapp[ellent] leur ancrage dans une tradition placée à la fois sous le signe de la diversité et de la mouvance » (Machta 2010, 264) et les aventures narrées se singularisent par le fait qu’un *autre récit* est possible. Évidemment, les auteurs prendront soin de défendre vigoureusement leur version du récit et de rejeter la variante narrative, elle aussi considérée comme inférieure. Dans la perspective qui m’occupe, cela revient à renvoyer la matière à un ensemble de mondes fictionnels, de mondes possibles, contenant chacun des propositions (des segments narratifs) contradictoires avec les autres⁹⁰ ; le narrateur, dans sa gestion de la matière, se doit alors de ne jamais actualiser ces possibilités diégétiques boiteuses.

Ainsi, Thomas évoque dans un premier temps le caractère spécifique de la matière tristanienne :

Seignurs, cest cunt est mult divers,
E pur ço l’uni par mes vers, [...]
Ici diverse la matyre
Entre ceus qui solent cunter
E de le cunte Tristan parler,
Ils en cuntent diversement.
Oï en ai de plusur gent,
Asez sai que chescun dit

⁸⁹ La bibliographie à ce sujet est évidemment vaste ; je me contente de renvoyer à ce qu’en dit D. James-Raoul (2007, 427-37) et aux références qu’elle donne et synthétise.

⁹⁰ La question de la définition de la narration comme monde possible n’est en général pas de mon propos ; cette vision avait été esquissée par R. Martin (1992) et est un des enjeux de la narratologie.

E ço que il unt mis en escrit.
(*Thomas*, v. 2261-72)

Ces vers évoquent très probablement l'opération de choix et de polissage de la matière brute, inhérente au travail de composition de l'auteur (Kelly 1969)⁹¹. S'ensuite l'évocation rapide d'une version alternative du récit, que Thomas récuse au nom de la vraisemblance, notamment grâce à une question rhétorique, soulignant que Governal n'a pas pu prévenir Yseut :

E coment pust il dunt venir
Sun servise a la curt offrir
Al rei, as baruns, as serjanz,
Cum fust estrange marchanz,
Que hume issi coneüs,
N'i fud mult tost aparceüz ?
(*Thomas*, v. 2297-302)

Le dispositif contraignant de la question rhétorique incite fortement le lecteur à admettre les visions de l'auteur, tout en rejetant, par le subjonctif imparfait, le récit alternatif dans la contrefactualité⁹² ; admise ponctuellement, juste le temps d'être réfutée, la branche possible du

⁹¹ Je renvoie à cet article pour une analyse très précise de ce passage, accompagnée de nombreux extraits de textes théoriques et de parallèles avec d'autres œuvres médiévales : la question de la gestion d'une matière variée et divergente est traitée précisément. Je me contente de noter les éléments qui relèvent de mon approche. Notons tout de même la lecture moins technique et plus littéraire de ce passage par Y. Foehr-Janssens (1996, 410) : Thomas, en n'admettant que partiellement l'*uni*, témoigne « de la diversité comme principe vital discordant », les variantes et incohérences de la matière devant être transcendées par une démarche artistique, et non aplaties. Que Thomas soit conscient de la « labilité du mythe », je veux bien l'accorder : il est déjà conscient de la labilité de la parole ; mais l'idée d'un principe vital discordant me gêne, d'abord parce que le « principe vital » s'achève dans une mort totale et irrémédiable (pas d'arbres naissant sur les tombes chez Thomas !), et ensuite parce que la discordance me semble plutôt relever d'une certaine définition médiévale du péché. Mais il faut reconnaître l'intérêt d'une lecture qui postule que le refus de l'*uni* chez Thomas laisse l'œuvre ouverte aux analyses, faisant de Thomas « un des maîtres de l'art polyphonique du roman » (Foehr-Janssens 1996, 416-7).

⁹² Un élément est toutefois étrange ici : Thomas récuse la vraisemblance d'un motif qui est pourtant récurrent dans la légende tristanienne, celui du déguisement, qui fonde notamment l'intrigue des *Folies Tristan* et d'autres textes épisodiques, mais aussi de l'épisode du Mal Pas chez Béroul et, pire, de l'épisode de Tristan lépreux quelques centaines de vers plus haut chez Thomas lui-même. Sans doute un déguisement de lépreux est-il plus trompeur qu'un déguisement en marchand, et d'ailleurs Brangien reconnaît Tristan et trouve son attitude insensée (v. 1988-93). Mais l'argumentation de Thomas reste relativement légère, et son choix a peut-être une motivation plus profonde : en supprimant la version où Tristan aide Kaerdin à séduire la femme d'un nain au profit d'une version où il aide Tristan le Nain à récupérer son amie, il opère un transfert plus que significatif. Tout d'abord Tristan n'est plus l'adjuvant dans une banale histoire d'adultère, mais il agit pour une cause plus noble, sauver une jeune femme en détresse ; mais, surtout, cela permet d'introduire le personnage de Tristan le Nain. Ce n'est pas ici le lieu d'étudier le rôle de ce personnage en détail ; notons simplement qu'il entre dans un procédé de création de « doubles noirs » des personnages, Yseut aux Blanches Mains et Tristan le Nain étant tous deux, consciemment ou non, les responsables de la mort des amants ; or, chacun de ces personnages est l'occasion d'une réflexion onomastique, soulignant l'inadéquation fondamentale des mots et des choses : n'en déplaise à Gornemant, ce n'est pas par le nom que l'on connaît l'homme (ou la femme). Yseut aux Blanches Mains a beau avoir le nom et la beauté d'Yseut la Blonde (v. 403-11), elle ne se confond bien évidemment pas avec elle, et la stratégie de Tristan de transfert amoureux *via* le nom est vouée à l'échec ; quant à Tristan le Nain, non seulement son nom est étrange car à aucun moment il est dit qu'il est un nain (Frère Robert, en adaptant le texte en norrois dans sa *Saga*, se sent obligé de faire dire au personnage, quand il se nomme : « nom inapproprié parce que je suis un homme de très grande taille », p. 913) mais, bien plus, il arrive à prouver que Tristan n'est pas Tristan (v. 2403-22). Le procédé permet donc une réflexion extrêmement pessimiste sur le langage et l'onomastique, les mots et, en l'occurrence, les noms propres, semblant plus être des leurres que des signes viables. – Une explication extrêmement intéressante du nom de Tristan le Nain a été proposée par G. Giacomazzi (2011, 125-8 ; 2014, 79-80), faisant de *le Naim* un complément du nom employé de manière absolue, signifiant « Tristan (de la terre) de Naim », Naim étant le lieu où Dieu exile Caïn et, au Moyen Âge, une métaphore

récit est immédiatement élaguée par le narrateur-auteur, soucieux de vérité, comme le révèle un parallélisme significatif :

Il sunt del cunte forsveié
E de la verur esluingné.
(*Thomas*, v. 2305-6)

En critiquant les autres conteurs, Thomas met explicitement en parallèle le *cunte* et la *verur*, ce qui est pour le moins ambigu, la fiction étant censée relever de la vraisemblance et non de la vérité.

Chez Bérout, l'intervention narrative est de nature proche, mais fonctionne de manière beaucoup plus condensée :

Li contor dient que Yvain
firent niër, qui sont vilain.
N'en sevent mie bien l'estoire,
Berous l'a meus en sen mémoire :
trop ert Tristan preuz et cortois
a ocirre gent de tes lois.
(*Bérout*, v. 1265-70)

La structure de l'intervention est la même : mention du récit alternatif, affirmation de la supériorité de sa propre version, argumentation. Mais ici, la forme bien plus brève (et plus vigoureuse d'ailleurs, Bérout insultant les autres conteurs) limite l'argumentation à un seul élément⁹³. De plus, une différence de taille apparaît : chez Thomas, la matière tristanienne était décrite comme diverse par nature, et Thomas faisait le choix de la version jugée la plus vraisemblable ; chez Bérout, en revanche, il semble n'y avoir qu'une *estoire* (déterminée ici par un article défini singulier), les autres versions étant des erreurs qu'une mémoire plus efficace aurait dû éviter. Les deux interventions posent donc le problème, essentiel pour la littérature médiévale, de raconter un récit qui a déjà été raconté, d'écrire à partir d'une matière

du monde terrestre comme monde du péché, de la dissemblance avec Dieu. Explication ingénieuse, mais peut-être trop, la syntaxe me semblant forcée et la superposition de la géographie biblique sur la géographie tristanienne étant étrange ; d'ailleurs il faudrait remarquer que, si pécheur il y a, c'est Tristan l'Amoureux et non Tristan le Nain. Il n'en demeure pas moins que cette hypothèse éclaire d'un jour très intéressant la question de l'homonymie, ici vue comme symbole de la conscience humaine fracturée par le péché.

⁹³ Selon H. Braet et G. Raynaud de Lage (2012, 63), l'argument serait fondé sur un souvenir du principe de la roue de Virgile et de ses jeux de convenances ; explication intéressante, mais qui surestime peut-être l'importance théorique de la Roue de Virgile, sans doute moins suivie qu'on a pu le penser (James-Raoul 2012b), et qui explique par la poétique ce qui pourrait s'expliquer plus simplement par la sociologie (on peut juger qu'il est indigne de tuer des lépreux quand on est un chevalier sans forcément avoir lu d'art poétique !).

préexistante, en utilisant des héros qui ne sont pas inventés de toutes pièces⁹⁴ ; dans les deux cas, l'intervention permet de justifier les choix de l'auteur et, partant, la supériorité de sa version, tout en mentionnant des récits alternatifs possibles, actualisés ailleurs, mais que l'auteur récuse : le texte se double alors d'une forme étrange d'intertextualité, négative, où chaque actualisation de la légende représente un monde possible, contenant des propositions contradictoires avec les autres versions, ce qui peut densifier la diégèse jusqu'à l'angoisse : et si l s'était passé *autre chose* que ce que l'auteur raconte ? Cette angoisse, évidemment, ne dure pas, du fait de la nature foncièrement romanesque du récit : les auteurs affirment nettement leurs choix d'écriture et donc la maîtrise qu'ils ont de la diégèse (James-Raoul 2007, 62-71), ce qui, en retour, désamorce l'angoisse d'un possible récit alternatif : celui-ci n'existe pas dans la mesure où le roman apparaît bien comme un récit clos sur lui-même, qui n'a de vérité que sa propre cohérence, et dont la structuration a été choisie par la conscience d'un auteur qui savait ce qu'il faisait.

En revanche, l'angoisse des versions alternatives est plus légitime lorsqu'on n'est plus dans le roman, mais dans la chronique ; l'exigence de vérité historique implique qu'une erreur factuelle ait des conséquences plus fortes. Or, Wace, à deux reprises dans le *Rou*, admet la possibilité de récits alternatifs :

Issi l'ai jo trové escrit ;
 e uns altres livres me dit
 que li reis le rova aler,
 por le realme asseürer
 al duc Guilliametz, son cosin,
 que il l'eüst emprés sa fin ;
 ne sai mie certe achaison,
 mais l'un e l'autre escrit trovon.
 (*Rou III*, v. 5597-604⁹⁵)

Wace narre deux versions d'un moment essentiel de l'histoire, puisqu'il engage la légitimité de

⁹⁴ Cela explique que ce type de passage soit utilisé afin de déterminer précisément les liens entre les différentes versions survivantes de la légende (Ewert 1970, 154-5 ; Braet et Raynaud de Lage 2012, 63).

⁹⁵ Aux v. 10061-72, le procédé des versions alternatives suivant les sources se retrouve : Wace raconte deux versions de la mort de Guillaume II, mais les divergences portent sur des détails, sur les circonstances précises de l'accident coûtant la vie au roi, et non sur un élément essentiel (la mort du roi reste accidentelle dans les deux cas). Le procédé est donc typique de *Rou III* ; toutefois, dans un passage bien connu du *Brut* (v. 9789-98), Wace intervient pour dire qu'il ne racontera pas les récits, fictifs et trompeurs à ses yeux, qui circulent autour de la cour d'Arthur : le récit alternatif, ici, n'est même pas mentionné et invalidé d'emblée. Mais l'attitude vis-à-vis de l'exigence de vérité et de traitement des sources est la même, sauf que, ici, Wace peut déterminer la valeur de vérité d'un récit possible et, le sachant faux, il le supprime immédiatement : la réflexion se fait autour de l'opposition *fable/estoire*, le premier terme étant souvent employé pour désigner un récit que l'auteur ne fera pas (Pomel 2003, 145), et donc l'expression privilégiée du récit avorté.

la conquête de l'Angleterre par Guillaume ; Wace se singularise donc par ce double récit, et surtout en suggérant une version alternative qui conteste la légitimité de la dynastie normande (Blacker 1994, 42). Plus précisément, selon D. Rollo (1998, 155-61), cité par G. S. Burgess et E. van Houts dans la traduction du texte de Wace, la seconde version est la plus conforme à la tradition normande, soucieuse de son honorabilité : Harold, sous les ordres du roi Edouard, va voir Guillaume pour que le trône lui revienne ; et, en effet, cela légitime les prétentions de Guillaume le Conquérant au trône d'Angleterre. La première version, en revanche, est moins favorable à l'image de Guillaume, et surtout aux prétentions souveraines de la dynastie normande : Wace semble donc subvertir son rôle d'historiographe en donnant la priorité à cette version, qu'il développe plus. Mais, dans tous les cas, on retrouve la prudence classique de Wace, qui admet son ignorance (v. 5603) et qui, plutôt que d'argumenter au profit de la meilleure version ou de choisir pour des raisons plus ou moins honorables, se contente de juxtaposer les récits possibles et, détail significatif, n'appelle même pas le lecteur à faire un choix : plutôt qu'un subversion consciente de la légitimité de la dynastie normande (qui serait plutôt surprenante), il me semble qu'il faut y voir une simple prudence et surtout un goût pour la vérité : Wace se contente d'exposer ce qu'il sait et, dans la mesure où on ne peut guère en savoir plus, arrête sa réflexion (et celle du lecteur) à cette simple exposition. De fait, la question essentielle de la trace, en l'occurrence du récit historique qui permet de sauver le passé, apparaît ici sous un jour négatif : les historiens ne sont pas toujours fiables et des sources, et donc des traces contradictoires peuvent apparaître.

V.2.2. – PROLEPSES

J'ai globalement suivi la définition de la prolepse proposée par S. Marnette (1998, 79) : « Une "prolepse" est un type de commentaire qui raconte à l'avance des événements qui auront lieu plus loin dans le récit. Il s'agit d'un commentaire qui porte sur l'histoire proprement dite, c'est-à-dire sur le contenu ». Cette définition exclut donc les différentes annonces de propos ; elle exclut aussi un certain type d'achronie qui consiste à mentionner, de manière plus ou moins développée, un événement ultérieur qui ne sera pas raconté par le narrateur : il ne s'agit donc pas d'une anticipation narrative ; l'effet sera donc évidemment différent de la prolepse *stricto*

*sensu*⁹⁶. Le rapport de la prolepse au possible est forcément ambigu : l'anticipation relève du futur, *a priori* contingent ; mais le fait même qu'elle soit prise en charge par le narrateur bloque cette contingence et les événements évoqués se réaliseront. Il importe donc de voir plus précisément comment fonctionnent ces prolepses, afin de voir jusqu'à quel point elles laissent la porte ouverte à l'incertitude et à la surprise dans le récit.

Au plan formel, différentes possibilités s'offrent aux auteurs. En règle générale, les prolepses sont soit au passé, soit au futur⁹⁷ ; la différence est d'importance, puisque le futur référence l'ultériorité par rapport à la diégèse alors que le passé simple la référence par rapport à l'acte de narration. Le passé simple permet de narrativiser la prolepse « en intégrant cette composante dans la temporalité de l'énoncé » (James-Raoul 2007, 555) : malgré le heurt chronologique, l'anticipation est nivelée au plan linguistique face à la conscience du narrateur omniscient qui maîtrise le récit. L'effet est alors assez fort :

L'emploi des prolepses, particulièrement au passé simple, nous présente l'histoire comme étant immuable et pré-existant à la narration ou du moins comme en étant séparée. En bref, on constate une fois de plus que l'histoire existe en dehors de sa mise en récit par le narrateur : celui-ci la raconte mais ne la crée pas. (Marnette 1998, 83)

Ou, pour formuler cela en d'autres termes, « l'emploi du temps passé suggère que les événements qu'il entend relater appartiennent à une histoire déjà constituée » (Braet et Raynaud de Lage 2012, 122). Toujours au plan formel, les auteurs peuvent choisir de faire une annonce nette et séparée du reste du récit, ou au contraire de l'intégrer plus subtilement au récit, notamment par un moyen syntaxique, la subordonnée relative : l'annonce est alors plus discrète, mais elle exprime plus efficacement sans doute le lien causal entre l'action et ses conséquences.

⁹⁶ Le phénomène est rare, d'ailleurs, mais présent dans plusieurs œuvres, avec des modalités très diverses. Chez Wace, le phénomène sert à compléter les informations à propos d'un événement (voir par ex. *Brut*, v. 5014) ; ainsi, aux v. 3345 du *Brut*, Wace dit que la *lex Marciana* sera traduite par le roi anglais Alfred : il s'agit donc de donner l'information la plus précise possible sur cet élément, essentiel à la constitution de la nation bretonne (quitte à dépasser les bornes chronologiques du récit), tout en soulignant la continuité du passé et du présent. Le phénomène est plus net encore dans *Énéas*, puisque c'est le caractère fondateur d'Énéas qui est rappelé (« il antrent en la cité ; / petite estoit molt et desclose, / ancor idonc iert po de chose ; / mais puis cist Rome iluec androit, / qui tot le mont ot an destroit », v. 4802-6) ; ce caractère fondateur est d'ailleurs net, dans l'opposition marquée entre la cité originelle pauvre et la gloire à venir de Rome. Dans *Thèbes*, le procédé est étrangement gratuit : le narrateur annonce par un futur au v. 7822 que le fils de Tydée sera particulièrement valeureux et il est difficile d'assigner une valeur autre que purement encyclopédique à ce détail. Enfin, chez Chrétien, le procédé relève de la gestion du récit et sert à évacuer un personnage secondaire blessé en soulignant qu'il survivra à ses blessures (« Mes il a puis asez vescu », *Érec*, v. 3650) : comme le récit n'évoquera plus le comte vaniteux repentant, Chrétien se doit de dire qu'il survivra afin de ne pas avoir à revenir à ce personnage.

⁹⁷ Voir p. 194 et l'analyse linguistique du futur proleptique.

Au plan générique, la prolepse semble caractériser nettement la chanson de geste (Petit 1985, 309-10 ; Marnette 1998, 84, 248) ; cependant, les auteurs de mon corpus l'utilisent tous, mais dans des proportions et avec des buts largement différents, qui méritent une analyse plus précise. À partir du moment où une étude complète de la prolepse chez Chrétien de Troyes a été faite (James-Raoul 2007, 550-6), mon analyse prendra appui sur les résultats de D. James-Raoul, que je résumerai, avant de voir si la pratique de Chrétien a des précédents au sein de mon corpus et de dégager les emplois spécifiques de certains auteurs. Le premier constat de D. James-Raoul est que la prolepse est un procédé somme toute assez rare chez Chrétien, excepté dans *Cligès*⁹⁸. Ce fait est indéniable, surtout au vu de la chanson de geste ; mais si l'on reste d'un point de vue purement quantitatif, le phénomène était en germe chez les devanciers de Chrétien : chaque roman de Wace a une dizaine de prolepses (dix dans *Brut*, huit dans *Rou*), ce qui est inférieur à ce qu'on observe chez Chrétien, *Perceval* excepté⁹⁹. Il en va de même pour le roman antique : les dix-neuf prolepses de *Thèbes* présentent certes une proportion plus élevée par rapport au corpus de Chrétien (toujours excepté *Cligès*), mais *Énéas* ne présente que huit prolepses, c'est-à-dire autant que *Lancelot* et *Yvain*, pour un texte qui est plus long de plus 3000 vers. Ainsi, au strict plan quantitatif, l'utilisation de Chrétien de la prolepse semble être une

⁹⁸ N. J. Lacy (1980, 36) propose toutefois une analyse très différente, en arguant que Chrétien préfère moins le suspense que l'« anticipation, which belongs to an entirely order of esthetic experience ». Mon analyse de la pratique de Chrétien concernant les prolepses comme « voie moyenne » pourrait expliquer que la critique ait pu porter des jugements aussi dissemblables sur l'œuvre de Chrétien : celui-ci utilise deux procédés, différents mais complémentaires.

⁹⁹ Selon les relevés de D. James-Raoul, il y a six prolepses dans *Érec*, dix-huit dans *Cligès*, huit dans *Lancelot* et *Yvain* et cinq dans *Perceval*. Les romans de Wace faisant plus de deux fois la taille des romans de Chrétien (sauf pour *Perceval*), la proportion est proche, voire inférieure. – Notons que les chiffres que je donne doivent être manipulés avec prudence : il est très difficile de déterminer si certains cas sont ou non des prolepses 1) soit parce qu'un futur peut aussi être analysé comme marque de DIL ; 2) soit dans les cas où la prolepse se réalise tellement vite que l'on peut difficilement parler d'anticipation. – Notons d'ailleurs que deux des prolepses d'*Érec* sont spécifiques à Guiot : au v. 3451, la prolepse « por neant venra li cuens » est ainsi rejetée par Foerster dans son édition, mais conservée par les autres éditeurs du manuscrit de Guiot ; A. Micha (1966, 283) juge la prolepse « maladroite », car elle détruit le suspense ; P. F. Dembowski (p. 1093-4) défend la prolepse (et le texte de Guiot) en arguant que le lecteur sera rassuré. Mais aucun des deux critiques ne semble avoir remarqué que Chrétien avait déjà annoncé, certes de manière modalisée, l'issue heureuse de l'épisode aux v. 3420-1 (« mes Dex li porra bien aidier, / et je cuit que si fera il ») : l'argument de la valeur de la prolepse en tant que telle ne tient pas. De même, aux v. 4322-3, la fausse prolepse (Chrétien annonce la mort d'*Érec* !) est spécifique à Guiot ; tous les éditeurs sauf M. Roques éminent ici, ainsi que R. Louis dans sa traduction et M. Roques lui-même n'accepte le texte de Guiot qu'avec des réserves. Le phénomène est aussi présent au v. 6072 de *Cligès*, la prolepse étant elle aussi spécifique à Guiot et éminente par S. Gregory et Cl. Luttrell dans leur édition critique ; mais étant donné le nombre de prolepses dans le roman en question, cela ne change pas grand-chose au plan statistique. La prolepse est donc un lieu instable dans la tradition manuscrite, mais le phénomène inverse peut s'observer : le v. 8794 de *Perceval* (« come frere et suer seront il »), prolepse étrange et à la limite du commentaire, a été beaucoup déformé par les copistes (« seront » est attesté par *ACFRS*, *ELMPQTU* ont « sont », *B* « estoient, *H* « soient », *V* « furent ») ; A. Hilka, K. Busby et Ch. Méla dans sa traduction critique conservent le futur, le plus adapté ici, malgré sa présence minoritaire dans la tradition manuscrite. – Si l'on supprime les deux occurrences d'*Érec*, on remarque à quel point la pratique de Chrétien est peu homogène : outre *Cligès* qui se démarque nettement, on peut regrouper *Lancelot*/*Yvain*, modérément proleptiques, et *Érec*/*Perceval*, peu proleptiques (la première et la dernière œuvre de Chrétien : l'évolution n'est pas chronologique).

« voie moyenne » dans l'air du temps et dans la continuité du roman naissant ; et on remarque qu'il évite soigneusement les deux tendances opposées représentées par le corpus tristanien (finalement peu homogène) : l'abondance de prolepses (une quinzaine d'occurrences chez Bérout, mais le caractère jongleresque de son écriture est bien connu) ou au contraire son emploi très réduit (une occurrence chez Thomas, et encore elle est contestable).

Évoquons d'abord un élément qui est (presque) absent de la pratique de Chrétien : il s'agit de la prolepse en prologue. A. Petit (1985, 754-7) remarque la différence qualitative qui oppose le roman antique et la chanson de geste : le prologue des chansons de geste résume rapidement le récit à venir, alors que, dans *Thèbes*, le récit est bien plus développé, et ce d'autant plus dans le manuscrit *S* (et le phénomène se retrouve chez Alexandre de Paris et Benoît de Sainte-Maure). *Énéas*, pour sa part, n'a pas de prologue, et donc la question ne se pose pas. Si l'on regarde plus précisément les textes de mon corpus qui ont un prologue (ce qui exclut les romans tristaniens, dont le début manque), on se rend compte que Wace non plus ne pratique pas la prolepse en prologue ; cela ne surprend guère, la chronique étant par nature difficile à résumer. En revanche, il faut remarquer que *Rou* est précédé d'une sorte de résumé inversé, la « Chronique ascendante » (*Rou I*), qui condense l'histoire du lignage de Guillaume le Conquérant à Henri II : la prolepse initiale devient un résumé à part entière (et dépassant le contenu même du roman, inachevé avant d'avoir atteint le règne de Henri II !), isolé¹⁰⁰ et marqué par la décision assez étrange de rebrousser le cours du temps. Le poids de la démarche historique est donc fort et ce prologue écrase toute ouverture au possible. Enfin, il faut tout de même remarquer qu'à une occasion unique, Chrétien annonce un élément de la diégèse dans son prologue : lorsqu'il dit qu'Alexandre ira à la cour du roi Arthur (*Cligès*, v. 15-7) ; ce procédé relève sans doute de l'imitation, typique de cette œuvre, des stylèmes de genre du roman antique (James-Raoul 2012a). Mais on peut aussi noter à quel point Chrétien joue de cette contrainte, puisque la prolepse conserve le contenu du récit quasi intact et ne fait que souligner le lien entre ce roman atypique et le monde arthurien, ainsi que l'efficacité de la *translatio*, puisqu'Alexandre comme

¹⁰⁰ Si isolé, d'ailleurs, qu'il n'apparaît que dans un seul manuscrit, *D* ; dans les manuscrits *ABC*, seul *Rou III* est transcrit, privé de l'origine de la lignée et de ce résumé rétrograde : mes remarques ne valent donc, dans les faits, que pour un seul témoin sur quatre.

Cligès devront aller vers l'ouest afin de mesurer leur chevalerie.

L'étude de D. James-Raoul dégage nettement le lien qu'il y a, chez Chrétien, entre la prolepse et le commentaire narratorial. Cet élément est latent dans un emploi antérieur, mais assez différent, dans lequel la prolepse n'est pas l'occasion d'un commentaire, mais l'appuie :

Dex, porquoi le jura quant tenir nel voloit !
Puiz s'en gïst il tenir por traïtor reveoit.
(*Rou II*, v. 2149-50 ; cp. v. 1931 ; *Rou III*, v. 5943, commenté p. 780 ; *Thèbes*, v. 8975 ; *Énéas*, v. 4242-3, 7194 ; *Bérout*, v. 1309-10, 1918-9)

La prolepse sert donc ici à souligner l'hypocrisie du personnage de Louis (Le Saux 2005, 178-9). Et, plus précisément, le phénomène de prolepse modalisée, récurrent chez Chrétien, a des origines dans certaines remarques du narrateur, en général discret, d'*Énéas* :

amors l'arguë et la demoine,
ne la laira, ce m'est avis,
desi qu'ele ait un trebuch pris.
(*Énéas*, v. 1968-70 ; cp. *Thèbes*, v. 10294¹⁰¹)

La prolepse laisse ici entrevoir un nouveau rôle du narrateur : non plus le maître incontesté de l'action, mais un analyste qui émet des hypothèses ; *ce m'est avis*, si on lui confère un statut autre que celui d'une simple cheville, est très significatif ici : il indique que le narrateur fait le choix non pas de révéler les événements, mais de les présenter comme une réflexion de sa part ; il feint de prédire, étant donné l'amour qui brûle Didon, que celui-ci aura une issue fatale (imminente d'ailleurs). C'est évidemment un choix, un peu factice, mais qui préfigure la part plus psychologique que pourra avoir le roman : le narrateur s'intéresse ici aux causalités impliquées par les émotions des personnages. Une forme de ce type de commentaire présente chez Wace et dans *Énéas* consiste à indiquer qu'un personnage se trompe dans ses attentes ou, de manière plus brutale, qu'un projet évoqué par le personnage est voué à l'échec :

Ço penserent, si orent tort,
que se le rei aveient mort
N'i avreit eir ki lur nuisist.

¹⁰¹ Voir p. 192 pour le commentaire des prolepses modalisées par *ceo quit* dans *Thèbes* (v. 7551, 10294) : il s'agit de souligner un effet ironique ; le narrateur intervient donc, mais ce n'est pas à proprement parler une analyse. – Le procédé se trouve par exemple dans l'*Yvain* de Chrétien, où la prolepse au futur est régie par *je cuit* (v. 2661, 2667 ; cp. *Érec*, v. 3391) : les occurrences sont « à la limite entre la prolepse et la prédiction personnelle de la part du narrateur » (Marnette 1998, 94) et relèvent des « prolepses, modalisées par un élément de suspenses » ; S. Marnette souligne ainsi la différence qualitative entre cette prolepse subjective, exprimant une prédiction souvent argumentée, et la prolepse des chansons de geste, évoquant une diégèse sur laquelle le narrateur n'a pas de prise.

(*Brut*, v. 8952-4 ; cp. v. 4237 ; *Rou III*, v. 5953 ; *Thèbes*, v. 1563 ; *Énéas*, v. 3117, 3511-3, 4242-3)

Dans ces configurations, le possible est certes écrasé par le commentaire narratorial, mais c'est pour mieux souligner qu'il a existé au moment de la diégèse qui est envisagé ; l'emploi est donc assez typiquement historique, le narrateur soulignant que l'événement historique est motivé par des décisions personnelles prises par des individus libres (le possible est respecté dans la diégèse), mais qui peuvent se tromper, et ces erreurs ont une conséquence historique que le narrateur commente (le possible est donc supprimé dans la narration). Dans *Énéas* toutefois, il me semble que le procédé sert moins au commentaire qu'à une forme de création de suspense, les éléments évoqués restant relativement vagues ; ainsi, aux v. 3511-3, le narrateur annonce que les désirs belliqueux de Turnus finiront par tourner à son désavantage. La prolepse dédramatise donc le récit (en rappelant un élément que le lecteur connaît déjà, *a priori* : Énéas en sortira vainqueur) et souligne la négativité du personnage de Turnus ; mais elle laisse une part d'incertitude, les circonstances même des batailles à venir restant floues. Ce procédé est utilisé aussi par Chrétien de Troyes, qui réactive le suspense en le faisant porter non sur l'issue des événements mais sur leur déroulement (James-Raoul 2007, 553) ; c'est le suspense « par anticipation » des narratologues, reposant sur l'« accentuation de l'attente par l'évocation ambiguë du dénouement » (Baroni 2007, 278). Une nouvelle fois, une part de possible est laissée vive par la prolepse, mais ce n'est pas celle qui concerne l'issue d'un événement.

À vrai dire, ce procédé est assez récurrent dans les romans antiques, et relève sans doute de l'héritage de la chanson de geste ; mais il est évidemment traité bien différemment par Chrétien, lequel souligne la surprise, alors que, dans les romans antiques, il s'agit d'évoquer la violence des batailles :

Si firent il : jusq'a la noet,
en morurent sessant et oit ;
por nient et por legerie
comencea le jor la folie.

(*Thèbes*, v. 4600-3 ; cp. v. 3520, 6209, 10947-51 ; *Énéas*, v. 3117, 3519-24, 3636)

La prolepse est suivie par un commentaire narratorial qui semble la justifier : l'annonce du nombre de morts suite à l'épisode de la vouivre, déclenchant la guerre, appuie la qualification des massacres comme étant une *folie*. La prolepse sert donc ici à souligner un élément de causalité

dans le déclenchement des hostilités ; dans *Thèbes*, le procédé semble relever d'une écriture de la fatalité : les catastrophes sans cesse annoncées contribuent au caractère sombre et désespéré du roman¹⁰². À l'appui de cette lecture, on peut citer le fait que *Thèbes* est jalonné de prolepses qui indiquent comment la mécanique fatale se met en branle : outre le prologue, déjà évoqué, qui rappelle les éléments essentiels de l'histoire, le meurtre de Laïos est annoncé (v. 45) et la décision d'un règne par alternance est commenté au détour d'une relative :

Novele lei troverent tal
que lor revertira a mal.
(*Thèbes*, v. 604-5 ; cp. v. 2068)

On a ici un bel exemple de la force d'une prolepse intégrée syntaxiquement, puisque le lien entre la décision funeste (le v. 604 au passé simple) et sa conséquence (le v. 605) est exprimé par le pronom relatif, qui permet de passer du présent au futur ; la décision est d'emblée qualifiée de mauvaise au vu de ses conséquences et le futur permet immédiatement d'anticiper en indiquant que la *novele lei* est le point culminant qui fera basculer une situation déjà problématique (deux héritiers pour un trône) en une tragédie sanglante. On peut d'ailleurs remarquer que, dans la *Thébaïde*, la prolepse est présente, mais moins menaçante : seul est évoqué le fait qu'Étéocle ne cèdera pas le trône¹⁰³. L'adaptateur médiéval n'a donc pas annoncé le simple fait qu'il y aurait un conflit, mais il généralise en évoquant des conséquences funestes. On observe d'ailleurs que l'occurrence respecte le suspense par anticipation, puisque le lecteur ignore exactement comment la décision se retournera contre ceux qui l'ont prise. Et, d'ailleurs, le suspense dure jusqu'à la fin, puisque le narrateur est assez roué en évoquant l'issue du combat final entre les frères ennemis :

Il s'entraoient dous arpenz,
dont iert li quel que seit dolenz.
(*Thèbes*, v. 11409-10)

Une nouvelle fois, la prolepse, en relative, articule l'annonce à son point de référence dans le récit. Elle est, ici, un ajout de la part de l'adaptateur, puisque le seul élément proleptique dans

¹⁰² Il faut toutefois remarquer certaines prolepses au futur, plus ponctuelles, qui annoncent le haut fait d'un combattant (v. 3538, 4838, 10568 ; cp. *Énéas*, v. 5628-9) : la guerre n'est pas entièrement décriée dans *Thèbes*, elle reste l'occasion pour les héros de s'illustrer, qui finiront tous, cependant, par mourir.

¹⁰³ « Et cela n'allait pas durer jusqu'au règne du second » (« *nec in regem perduratura secundum* », *Thébaïde*, I, 143).

la *Thébaïde*, à ce stade du texte, est narratif : Arion, le cheval prophète d'Adraste, recule, signe que les destins ont prévu la seule survie d'Adraste (XI, 442-3). Déjà, l'élément mythique est rationalisé et pris en charge par le narrateur. Mais on mesure l'effet de trompe-l'œil ainsi créé, puisque l'annonce de la *Thébaïde* est claire (les deux frères vont mourir) alors que la formule de l'adaptateur médiéval, par son système concessif binaire (*li quel que seit*) suggère qu'il y aura, comme dans tout duel normal, un vainqueur et un vaincu... A. Petit (1985, 964) liste l'occurrence parmi les prolepses, mais il faut mesurer à quel point l'annonce est biaisée puisque, en contradiction totale avec la loi d'information maximale (un discours est censé donner l'information la plus pertinente sur une situation), elle laisse entendre de façon mensongère qu'un frère survivra. On a donc un exemple précoce d'un narrateur roublard et manipulateur, ce que Chrétien ne se privera pas d'exploiter (James-Raoul 2007, 552-3)¹⁰⁴.

Notons que ce motif de la fatalité est présent dans *Énéas*, mais de manière plus ténue et plus originale ; en effet, à une reprise, le narrateur indique par une prolepse les conséquences qu'a un hasard malencontreux. Ainsi, au moment où Énéas et Turnus ont décidé de mettre fin à la guerre par un combat singulier, une attaque de Troyens remet la décision en cause, et le narrateur commente :

Tote la fins est obliee
 que il avoient porparlee ;
 Turnus tot sol contre Eneas
 par lor dous cors nel feront pas,
 ainz i ferront ansamble tuit [...] :
 espés sera ja li tornoiz,
 ja an i avra mil de froiz.
 (*Énéas*, v. 6841-8 ; cp. v. 3519-24)

La prolepse (ajoutée par rapport à la source) permet de souligner combien une petite cause peut avoir de grands et funestes effets ; et la forme de la prolepse est assez intéressante, puisqu'elle indique bien qu'un futur possible ne s'est pas réalisé en relevant les conséquences du futur alternatif réalisé. Le motif des massacres de la guerre est convoqué, mais en soulignant qu'une

¹⁰⁴ Il n'est pas impossible que Bérout soit aussi ce narrateur retors, lorsqu'il annonce l'épisode de la loge de feuillage : « Oez, seignors, quel aventure : tant lor dut estre pesme et dure ! » (*Bérout*, v. 1835-6). Il peut y avoir une syllepse sur *devoir*, suivant qu'on l'analyse comme temporel (« qui allait leur être dangereuse et douloureuse ») ou comme modal (« qui a failli leur être dangereuse et douloureuse »). Les deux lectures sont antinomiques et leur coexistence suggère que Bérout a pu délibérément laisser le futur ouvert après cette fausse prolepse. Dans tous les cas d'ailleurs, une forme de suspense est créée par cette prolepse située en tête d'épisode, puisque l'on sait au moins que le récit sera intense.

possibilité prospective a existé ; le possible est une nouvelle fois conservé, et même mis en valeur, par la prolepse, même si de manière paradoxale elle indique aussi que, une fois que le moment de choisir entre deux futurs contingents est passé, il n'est plus possible de faire marche arrière. Ici donc, le motif de la fatalité semble bien moins net.

Il y a donc des éléments constants dans l'utilisation des prolepses, même si chaque œuvre semble les exploiter à sa manière. On peut ainsi distinguer d'autres éléments de singularisation. Dans le *Brut* de Wace, plutôt économe en prolepses, on trouve deux cas d'anticipations de nature étymologique, lorsque Wace prend le temps de faire une pause dans le récit et annonce les évolutions du nom d'une cité :

Pur ses anceisors remembrer
La fist Troie Nove apeller. [...]
Por Lud, un rei ki mult l'ama
E longement i conversa,
Fu puis numee Kaerlu.
Puis un cest nun Lud corumpu
Si distrent pur Lud Lodoïn.
(*Brut*, v. 1223-36 ; cp. v. 1270¹⁰⁵)

Le goût de Wace pour les étymologies est bien connu (Paradisi 2006) ; mais ici, l'évolution du nom de Londres est l'occasion d'une prolepse anticipant les v. 3760-8 et, au fil des *puis*, on observe l'évolution du mot au cours des siècles. Il ne s'agit donc sans doute pas d'une simple notice étymologique, mais d'un lien entre le passé et le présent, indiquant que l'écoulement des années a aussi des conséquences sur le mot, alors que le référent, la ville de Londres, demeure depuis sa fondation jusqu'au moment de l'écriture, et au-delà. L'importance de l'acte politique de la fondation de la ville est rappelée par ce lien entre les époques, mais cela se fait *via* une réflexion complexe sur l'oubli, puisque le nom initial de la ville, mémoire de Troie, est remplacé par un nouveau référent, le roi Lud, lui-même déformé par les locuteurs venus après lui. La seconde prolepse (v. 1276) est elle aussi intéressante, car elle annonce que la Galle sera nommée d'après le duc Gualo, qui n'intervient qu'à la toute fin du roman (v. 14855) ; un effet de seuil

¹⁰⁵ Je n'analyse pas les prolepses qui relèvent du pur effet d'annonce d'un événement réalisé rapidement ; le fait est classique et n'engage pas vraiment le possible. Il est spécifique au *Rou* (*Rou II*, v. 342, 4091 ; *Rou III*, v. 860, 4824).

est net puisque, au moment où Brut assume son statut de roi fondateur en partageant le royaume entre ses fils (Grisward 2002 ; Mosset à paraître) qui nommeront ses régions d'après leurs noms, Wace rappelle que ce geste *a priori* mythique est *temporel* et que le nom ne restera pas : la fin du roman est donc annoncée d'emblée, quoique fort discrètement. Mais l'annonce est tout à fait significative, puisque le roman s'achève sur la disparition quasi totale de la lignée et la séparation du peuple breton : outre ceux présents en petite Bretagne, la plupart des Bretons survivants se trouvent en Galles, gouvernés par Yvor et Yni. En mettant l'accent, par la prolepse, sur le pays de Galle, Wace annonce que ce pays sera essentiel comme dernier refuge du peuple breton. La prolepse a donc une épaisseur nette, quoique particulièrement discrète, et cela se fait au service d'une réflexion assez pessimiste sur la déchéance des peuples, la déformation du nom du Pays de Galles étant l'écho de la déchéance de la lignée des descendants de Brut, malgré sa fondation illustre : la lignée fondée n'était pas faite pour durer, en témoigne l'incapacité du fils de son fondateur à imposer un nom définitif à une des régions du royaume.

Chez Bérout, la prolepse se distingue d'abord au plan quantitatif, on l'a vu ; et d'ailleurs, lorsque la prolepse est une pure annonce bloquant les possibilités prospectives du récit, elle peut être particulièrement longue :

Tuit quatre [en orent] tel[s] soudees :
li dui en furent mort d'espees,
li tierz d'une seete ocis ;
a duel morurent el païs.
Li forestier qui(e)s encusa
mort crüele n'en refusa,
qar Perinis, li franc, li blois,
l'ocist puis d'un gibet el bois.
Deux les venga de toz ces quatre,
qui vout le fier orguel abatre.
(Bérout, v. 2755-64)

Il s'agit du seul cas, en dehors d'un prologue, d'une annonce aussi précise et détaillée ; mais elle bloque tout de même une bonne partie des possibles¹⁰⁶, selon un principe axiologique d'ailleurs :

¹⁰⁶ Cette remarque est contestable car, comme l'a remarqué la critique depuis fort longtemps, les choses ne se passeront pas exactement comme elles sont annoncées et, au mieux, Bérout fait preuve d'incohérence (Braet et Raynaud de Lage 2012, 121-2). L'argument a notamment été utilisé en faveur de la thèse de la dualité d'auteur. Il est à craindre que le débat ne sera jamais tranché ; cela n'empêche pas que l'auteur prenne le temps de narrer la suite des événements et de souligner la mort des opposants. Les raisons narratives de cette prolepse erronée (ruse ? bévue de l'auteur ? ratage de la continuation ?) nous échapperont toujours.

tous les opposants finiront punis, à juste titre selon le narrateur, puisque la prolepse s'achève sur une remarque peu anodine, soulignant que c'est Dieu qui est responsable de la suite des événements... L'effet est alors l'inverse de celui de *Thèbes*, le balisage prospectif de l'action soulignant non la cruauté de la fatalité, mais l'intervention divine. Le principe se retrouve d'ailleurs :

Molt grant miracle Deus i out,
qui(e)s garanti, si con li plot.
(*Béroul*, v. 755-6)

Ici, la prolepse conserve le suspense par anticipation : on a beau savoir que Dieu va protéger Tristan mené au bûcher, les moyens précis de cette intervention ne sont pas mentionnés et on peut supposer que le lecteur est appâté par la perspective d'une intervention divine... qui se résumera à un coup de vent et un peu de sable mou. Mais, dans tous les cas, la prolepse place le passage

sous le signe de la certitude. L'intervention divine ou encore le miracle échappe de ce fait au principe des *possibles narratifs* alors que l'annonce d'un stratagème ou d'un plan d'action nous met théoriquement, dans toutes les autres situations de ruse, devant l'alternative de l'actualisation ou de la non-actualisation. (Machta 2010, 184)

Comme dans l'annonce étudiée précédemment toutefois, la prolepse conserve une valeur axiologique (le soutien de Dieu aux amants est rappelé), voire théologique (Dieu laisse l'opportunité aux pécheurs de se repentir). Le procédé est pour le moins ambigu puisque Béroul, en faisant cela, inverse radicalement le procédé normal de la création médiévale : le monde de la narration est forcément un monde possible fictionnel et, dans une perspective médiévale, ce monde ne peut faire qu'imiter le monde réel de la Création ; la création littéraire est donc une imitation humaine de la Création divine dans la mesure où « le Moyen Âge ne conçoit pas en ce monde de création *ex nihilo* autre que la création divine, mais le Créateur peut être relayé, par la nature ou par un artisan qui imite à son tour la nature » (James-Raoul 2007, 42)¹⁰⁷. Or on observe ici comment le processus se renverse, puisque Dieu passe du statut de garant imité à celui de personnage : la régie s'inverse, le maître des possibles devient un personnage intégré à

¹⁰⁷ L'analyse se fonde entre autres sur un extrait du *Didascalion* d'Hugues de Saint-Victor (I, 10) expliquant qu'une œuvre est produite soit par Dieu, soit par la nature, soit par un artisan.

la diégèse, soumis aux commentaires du narrateur et aux décisions de l'auteur. Le procédé est fort, puisque tout jugement divin devient alors ambigu car transformé en outil littéraire (Legros 1986).

Le procédé reste ponctuel toutefois, et la majorité des prolepses chez Bérout se contentent d'annoncer, avec une joie sauvage, les punitions des ennemis. Le procédé rappelle donc la forme de prolepse-commentaire qui consiste à lier une action à ses conséquences afin de mieux prendre la mesure de la décision ; mais Bérout n'explique en général pas le lien direct entre action et conséquences, ce qui accentue l'atmosphère de justice immanente qui finit par retomber sur les ennemis des amants. Ainsi, dans cette prolepse, le lien causal est effacé :

Li nai[n]s Froci[n]s, plains de voisdie,
molt se penout de cel deçoivre
qui de l'ame le feroit soivre.
(Bérout, v. 328-30)

La prolepse se situe dans le contexte privilégié de la ruse, propice au commentaire ; le narrateur évoque son hypocrisie malfaisante (v. 328-9) et son destin funeste (v. 330). Mais le lien entre les deux est purement matériel (le nain trompe celui qui le tuera) et non causal ; le lecteur serait alors tenté de lier les deux et de rétablir un lien de cause à conséquence mais, si Marc tue bien Frocin pour le punir d'une tromperie, ce n'est pas à cause de l'échec du rendez-vous épié ici évoqué mais à cause de l'affaire des oreilles de cheval. Globalement, chez Bérout, la prolepse semble indiquer une forme d'essentialisation du péché : les opposants finiront mal à cause de leur nature mesquine, et non du fait d'enchaînements causaux précis qu'un narrateur soulignerait pour mieux les commenter¹⁰⁸.

Enfin, on peut noter que les auteurs des romans tristaniens utilisent tous la prolepse en subordonnée avec une forme d'ironie grinçante, mais chacun à sa manière. Thomas, dans son unique prolepse, réactive une forme de cliché :

Dunt a Tristan si grant dolor,
Unques n'out n'avrad maür.

¹⁰⁸ Toutefois, le commentaire est possible ; voir v. 1309-10, 1918-9. Pour Bérout, je laisse de côté le reste de ses prolepses ; plusieurs sont des annonces destinées à se réaliser rapidement et qui peuvent créer de la tension en annonçant le danger que courent les amants (v. 386 : « tant ert a Tristan sordois ! ») ou leurs ennemis (v. 4379, 4451) ; mais il peut s'agir d'une simple anticipation (v. 1734, 3526). D'autres ont été commentées p. 198 et consistent à narrer au futur un événement intégré au fil du récit (v. 2663, 2892). Voir p. 191 pour le commentaire des v. 4344, autre exemple du fait que le narrateur peut créer des prolepses ambiguës. – Voir aussi l'analyse d'A. Varvaro (1972, 28-30).

(*Thomas*, v. 3183-4)

Hors contexte, on pourrait croire à une hyperbole, classique en littérature courtoise, soulignant l'intensité de la douleur d'amour ; mais ici, il ne s'agit pas d'une hyperbole dans la mesure où la douleur en question mène Tristan à la mort. Or, quand on sait que le héros meurt quelques vers plus loin à peine, le futur apparaît comme relevant de l'évidence : Tristan ne pourra pas ressentir de douleur plus intense, puisqu'il va mourir de suite. Le récit remet donc brutalement en cause la pertinence de la prolepse ; on peut alors lire l'effet de deux manières, complémentaires : d'une part, Thomas utilise avec ironie une forme courtoise, puisqu'il la vide de son sens en la littéralisant ; mais, d'autre part, la prolepse est cruelle : elle présuppose, en effet, que Tristan survivra à la douleur, en vertu de la loi du discours d'information maximale (ici, sur le futur de Tristan, il est plus pertinent de dire qu'il mourra...). La mort du héros explique donc brutalement la prolepse, et indique que la douleur qu'il ressent n'aura pas d'égale, puisqu'il s'agit de la dernière qu'il ressentira. Chez Bérout, l'humour noir relève plutôt d'une litote grinçante :

Governal s'acoste a un arbre,
enbuschiez est, celui atent
qui trop vient tost et fuira lent.
(*Bérout*, v. 1694-6)

L'embuscade de Gouvernal laisse peu de doute sur la raison pour laquelle Bérout mentionne la fuite trop lente de l'ennemi. La litote témoigne alors, avec un humour sauvage typique de Bérout, de la joie du narrateur à anticiper la défaite des ennemis des amants. Dans les deux cas, le jeu sur la nature même de l'élément annoncé semble conserver le suspense et laisser ouvertes les possibilités du récit : beaucoup d'éléments restent encore dans l'ombre et les attentes du lecteur semblent respectées.

V.2.3. – POSSIBLES AVORTES

Le dernier cas de « surpiquêre », de complexification de la narration en évoquant d'autres fils du récit que ceux effectivement tramés, concerne les cas où le narrateur envisage des événements alternatifs, non pas par rapport à une tradition divergente, mais afin de souligner que les choses auraient pu se passer autrement qu'elles n'ont eu lieu. Le procédé utilise

pleinement la contingence : le narrateur se situe juste après une alternative, atteste quelle possibilité s'est réalisée mais, en évoquant au mode irréel la possibilité qui ne s'est pas réalisée, il souligne le caractère ramifié du temps au moment précis où l'action a été accomplie. Les choses auraient pu être différentes : c'est là la définition même de la contingence. Cette contingence semble d'ailleurs très liée au roman¹⁰⁹ et est grosse d'enjeux narratologiques :

L'emploi d'irréelles ouvre une perspective sur ce qui aurait pu se passer dans l'histoire et présente celle-ci comme malléable, c'est-à-dire peut-être moins strictement fixée et moins indépendante que dans les chansons de geste par exemple. On constate donc une fois de plus la force avec laquelle le narrateur maîtrise à la fois l'histoire et la narration-composition de cette dernière. (Marnette 1998, 94)

La mention d'un récit alternatif contrefactuel est donc un outil puissant, que chaque auteur pourra exploiter (ou non) de manière parfois assez différente.

Parfois, le contrefactuel embraye sur le récit et a une fonction hyperbolique, d'inspiration épique :

Mais mult i chaeient suvent
E mureient espesement,
E plus en i morust assez
Si la nuit nes eüst sevez.

(*Brut*, v. 4095-8 ; cp. 13123-4 ; *Rou III*, v. 7047-8 ; *Érec*, v. 3594-5, 3782-6 ; *Perceval*, v. 3395-7)

La dérivation *mureient*/*morust* indique bien le passage du réel à l'embranchement non réalisé ; la postposition de la protase permet d'ailleurs de rendre la transition plus souple : le récit est linéaire et chronologique, si ce n'est que l'on passe de l'indicatif au subjonctif et donc du réel au virtuel. Wace se singularise d'ailleurs par un tour exceptionnel, puisqu'il combine le système hypothétique contrefactuel et la formule *veïssiez* :

de toutes pars s'aïrent, s'il fussent a tant quans,
lez pluz fors veïssiez et les miex combatans.
(*Rou II*, v. 3365-6)

À vrai dire, le sens n'est pas limpide ici ; la traduction de G. S. Burgess suit l'ordre du texte et les suggestions du glossaire d'A. J. Holden : « if the numbers had been equal on each side you would have seen the strongest and the best fighters ». L'effet est alors fort, puisqu'il n'y a pas de

¹⁰⁹ Cela explique que, dans les œuvres traduites de mon corpus, la quasi-totalité de ce type de remarques soit ajoutée par rapport à la source latine.

lien causal entre la protase et l'apodose ; le système serait alors discursif, la protase permettant simplement l'énonciation de l'apodose. Dans cette lecture, Wace semble fusionner le tour *Lors veïssiez* (qui n'a pas de protase) avec le système hypothétique pour signaler, sans doute artificiellement, que la vision reste virtuelle du fait du déséquilibre entre les armées. Wace renforce donc la portée de la formule en présentant un monde virtuel aux yeux du public ; mais il faut remarquer que cela se fait au détriment de la logique pure, étant donné le lien très ténu qu'il y a entre les deux propositions¹¹⁰.

On trouve un type d'irréel dramatique sous une forme plus simple, lorsqu'il s'agit d'un subjonctif d'imminence contrecarrée, tout aussi expressif et lui aussi utilisé dans l'épopée (Henry 1977) :

E tost l'eüst par mi colpé...
(*Brut*, v. 4060 ; cp. v. 10054, 10063-5, 10717-8, 11509-10, 11875 ; *Rou III*, v. 3020-1, 8345 ; *Énéas*, v. 2079¹¹¹)

Chez Wace, on trouve une occurrence d'un subjonctif d'imminence contrecarrée modalisé :

A tant s'est a lui aprismez
Come s'ocire le volsist,
E se devient il l'oceïst,
Mes lur ami entr'els saillirent.
(*Brut*, v. 1374-7)

Se devient transforme le subjonctif d'imminence contrecarrée en pure hypothèse du narrateur, mais on voit bien combien elle dynamise la narration. Un des exemples les plus connus du procédé est le passage de la hutte de feuillage dans le roman de Bérout, lorsque Marc lève son épée au-dessus des amants endormis :

Ja descendist li cop sur eus,
ses oceïst – ce fust grant deus –
qant vit qu'ele avoit sa chemise

¹¹⁰ Le délabrement du manuscrit ayant transmis *Rou II* n'aide pas à analyser plus précisément ces vers ; il serait possible d'émender *fussent* en *furent*, ou encore de lire *s'il fussent a tant quans* comme une interjection de regret marquant un parti-pris narratorial (« ah, s'ils avaient été à égalité ! »). Mais aucune de ces solutions n'est satisfaisante au vu de la cohérence générale du passage et il faut sans doute reconnaître que le texte est ici soit détérioré, soit très hardi. Éternel dilemme du stylisticien médiéval entre la faute de copie et l'effet de style !

¹¹¹ Je laisse de côté la question de l'imminence contrecarrée exprimée par un tour prépositionnel ou équivalent, qui a globalement le même effet expressif que le tour au subjonctif (la tension vient de la suggestion d'une autre alternative) ; j'ai déjà étudié son emploi en formule, p. 656. L'effet est souvent de type épique (« Mult le bleza, petit failli / que desuz sei ne l'abati », *Brut*, v. 1151-2 ; cp. *Thèbes*, v. 1729, 2213) ou sert en tous cas à dramatiser le récit (voir par ex. : *Érec*, v. 3702-3, 4433-4 ; *Cligès*, v. 6152-3 ; *Lancelot*, v. 1916, 2455, 3832-3, 4160, 4306 ; *Yvain*, v. 884, 6126). Mais les semi-auxiliaires *devoir* et *voloir*, par leur sémantisme suggérant une virtualité précédant l'action, peuvent aussi exprimer cette idée, avec des effets proches (« et assillir lez durent », *Rou II*, v. 1040 ; cp. *Énéas*, v. 1277 ; *Bérout*, v. 1733 ; *Érec*, v. 941 ; « la pucele i vost la main tendre, / mes Erec li cort chalongier », *Érec*, v. 814-5 ; cp. *Cligès*, v. 5932 ; *Lancelot*, v. 566).

et q'entre eus deus avoit devise.
(Béroul, v. 1993-6¹¹²)

L'auteur fait opportunément surgir le pire des mondes possibles, destiné à surprendre l'auditoire, pour écarter immédiatement sa réalisation. Albert Henry a dégagé toute la valeur de ce « subjonctif essentiellement dramatique », qui décrit le coup d'épée de Marc comme s'étant déjà abattu :

L'auteur ne peut s'empêcher de le voir déjà au bout de sa trajectoire [...] quand, à l'extrême pointe de cet ultime affrontement, [...] le tableau des amants – que Marc n'avait pas encore réellement vu jusque-là, aveuglé qu'il était par sa colère – ce tableau le frappe, avec la rapidité et l'efficacité d'une balle en plein front. [...] Ainsi, nous sommes en plein drame, et non empêtrés dans une terne logique. (Henry 1977)

L'échappée belle est répétée, quelques vers plus loin, par un tour prépositionnel (« par poi qu'il ne reçurent mort », v. 1852) : la tension de la narration est constamment attisée par la mention de l'horreur évitée de justesse.

Mais, plus souvent, l'emploi de l'irréel a un effet plus proprement narratologique : en soulignant un possible qui ne s'est pas réalisé, le narrateur met au jour des relations causales entre les événements ; la densification du texte permet alors de justifier sa cohérence narrative. Parfois, le procédé permet de souligner un point de bascule dans le déroulement de l'histoire :

kar se il se fussent tenu,
que il ne se fussent meü,
mult se fussent bien deffendu,
a grant peine fussent vencu.

¹¹² L'analyse des deux premiers vers de la citation ne fait pas l'unanimité chez les éditeurs et commentateurs. L'analyse comme subjonctif d'imminence contrecarrée n'est acceptée que depuis l'article d'A. Henry (1977) ; dans l'édition d'E. Muret revue par L.-M. Defourques, le v. 1993 est une première apodose. A. Ewert (1970, 186-7) admet l'indépendance du vers et y voit plutôt un « subjonctif d'imminence suspendue » mais, comme le remarque T. B. W. Reid (1972, 74-6), les parallèles textuels ne sont pas probants et, surtout, le sens reste très proche de l'analyse d'A. Henry. Pour le v. 1994, deux analyses sont possibles : soit on lit *ses* comme l'enclise de *se les* et le vers est un système hypothétique (comme le comprend A. Ewert et comme le traduisent et l'éditent J.-Ch. Payen, Ph. Walter et G. Paradisi) ; soit on suit les critiques d'A. Henry, qui note que *ses* est rarement l'enclise de *se les* mais plutôt de *si les*, et on lit le vers comme la continuation de l'imminence contrecarrée, comme le font S. Gregory et D. Poirion dans leurs éditions bilingues. T. B. W. Reid note à raison que les deux constructions sont possibles ; il privilégie la seconde toutefois, la trouvant plus typique de Béroul, ce qui reste à prouver : Béroul ne rechigne pas à utiliser des systèmes hypothétiques pris en charge par le narrateur, et c'est même un trait linguistique typique du passage, comme on le verra *infra*. – On pourrait ajouter un deuxième subjonctif d'imminence contrecarrée chez Béroul : « Ja parlast haut, mais ele n'ose ; / El fu sage, si se repose » (v. 3201-2). Les traductions de J.-Ch. Payen, D. Poirion, P. Walter et celle de H. Braet et G. Raynaud de Rage supposent que le subjonctif exprime une visée non actualisée (« elle aurait bien voulu parler »). Toutefois, voir en lui un subjonctif d'imminence contrecarrée permet de dramatiser un peu ce moment théâtral où Yseut fait un aparté ; de fait, on peut lire *se repose* comme « se retient » (ce que font les traducteurs) mais, plus précisément, comme si Yseut s'empêchait de parler spontanément pour mieux réfléchir à ses propos.

(*Rou III*, v. 8203-6 ; cp v. 3385-8, 3555-6, 4102-4 ; *Brut*, v. 5513-4, 12203-4, 12605-10, 13585-7 ; *Rou II*, v. 611-2 ; *Thèbes*, v. 3319-20, 4762-5, 4902-5, 7275-6, 7485-6, 7831-2, 10654-6, 10660-2, 10805, 10936-8 ; *Énéas*, v. 5115-9, 5125-6, 5436-8, 5609-15, 7016-7, 9638 ; *Thomas*, v. 817-8 ; *Érec*, v. 931-2, 987-8 ; *Cligès*, v. 1322-3, 1903-4, 1929-30, 1959-60, 2067-8, 3638-40, 3784-5 ; *Yvain*, v. 938-9, 1527-8, 2892-4, 5848-51 ; *Perceval*, v. 5625-6)

Ici, la remarque se situe au moment de la narration d'une ruse qui permet d'inverser le déroulement d'une bataille ; Wace insiste donc sur le poids des décisions humaines dans le cours de l'histoire en mentionnant le fait que les choses auraient pu aller très différemment. Que cela se fasse au moment de la narration d'une ruse est loin d'être anodin, car la ruse apparaît comme un moyen privilégié de changer une situation. Le système permet alors d'exprimer un point de basculement historique ou narratif, un nœud événementiel. Dans les autres cas, le point de bascule peut être moins central, mais à chaque fois le narrateur souligne qu'il a eu lieu ; il y a donc mise en valeur. Le procédé, présent chez tous les auteurs, est plus particulièrement employé dans *Thèbes* en particulier, et dans le roman antique en général : il peut s'agir, dès lors, d'un trait générique amplifié par *Thèbes*, roman de la causalité fatale s'il en est. Chez Bérout, l'emploi se démarque par un mode accumulatif : dans l'épisode de la hutte de feuillage, deux systèmes hypothétiques contrefactuels¹¹³ annoncent le subjonctif d'imminence contrecarrée évoqué plus haut et soulignent la tension de l'épisode et le jeu de causalités impliquées. Le narrateur ne cesse de rappeler, voire d'annoncer, le danger extrême qu'ont couru les amants, d'abord en mettant en valeur un détail important par un système proleptique contrefactuel :

Sa chemise out [Yseut] vestue –
se ele fust icel jor nue,
mervelles lor fust meschoiet –
(*Bérout*, v. 1807-9)

L'emploi du démonstratif *icel* souligne que le jour de l'action est un moment central, d'où son importance narrative ; cela permet donc d'indiquer comment un premier choix, *a priori* inconscient de la part d'Yseut, a déterminé la suite du récit. Ce soulignement se fait au détriment du suspense mais sans doute au profit de la tension narrative, le narrateur sollicitant l'attention du public en insistant sur le point de détail qui se révélera essentiel. Un autre système dramatise le récit :

¹¹³ Trois si on analyse le v. 1994 comme un système hypothétique ; voir *supra*.

qar, se Tristan fust esvelliez,
li niés o l'oncle se meslast,
li uns morust, ainz ne finast.
(*Béroul*, v. 1966-8)

On note que le narrateur ne maîtrise pas entièrement le monde contrefactuel évoqué : il ignore qui aurait remporté le combat entre Marc et Tristan ; ce qui importe, c'est ici de mentionner le fait qu'une issue encore plus tragique a été évitée. Dans ce cas, les systèmes hypothétiques soulignant la causalité en jeu annoncent un subjonctif d'imminence contrecarrée, qui vient le couronner ; ailleurs, l'expression de la causalité et celle de l'imminence peuvent se combiner :

Mult par esteient andui pruz ;
S'il eüssent le champ commun
Tost fust la fin faite de l'un.
Mes cil de Rome recovrent.
(*Brut*, v. 12862-5 ; cp. *Érec*, v. 4643-4)

Comme on l'a vu avec le premier système chez Béroul, l'intervention narrative peut alors avoir valeur de prolepse :

se cist de ne fus talez ja ne revenist cha.
(*Rou II*, v. 2172 ; cp. *Thèbes*, v. 6027)

Le narrateur souligne l'importance du départ d'Osmond, puisqu'il permet la survie de Richard. Le système hypothétique exprime alors l'irréalité selon un rapport présent/futur (protase/apodose) et non plus à propos d'événements strictement contemporains. On a donc affaire à une prolepse en négatif, puisque Wace annonce ce qui ne se passera pas. On note d'ailleurs que la prolepse relève du suspens par anticipation puisque, même si la survie de Richard est évoquée, le système dramatise le récit en annonçant des conflits à venir. Enfin, le commentaire souligne la contingence des événements historiques et leur causalité : ici, la survie de Richard se fonde entièrement sur la volonté d'Osmond de le protéger et le fait même d'envisager des possibilités alternatives suggère que le réel aurait pu être très différent.

Mais, parfois, le système hypothétique relève du commentaire, et c'est dans cet emploi que des différences qualitatives sont le plus nettes. Chez Wace, le tour relève de l'intervention de l'historien commentant sa matière :

Se Costentin lunges regnast,
Tute la terre en amendast.

(*Brut*, v. 6455-6 ; cp. v. 9099-100 ; *Rou II*, v. 955-60)

Wace insiste sur la personnalité de ce roi en évoquant ce qu'il aurait pu accomplir ; le parti-pris est perceptible, dans la mesure où le narrateur doit s'appuyer sur un des éléments subjectifs (l'évaluation de la valeur morale, politique et militaire de Constantin) afin d'appuyer son raisonnement ; mais celui-ci permet de porter un discours critique sur le déroulement historique, justement en envisageant des possibilités non réalisées. Dans *Énéas*, apparaît le procédé dans lequel le commentaire porte sur l'intériorité des personnages ; certains systèmes hypothétiques semblent alors à mi-chemin entre la focalisation et le commentaire :

Liez fust se il lo peüst faire,
mais il n'en pot un tot sol traire.
(*Énéas*, v. 4855 ; cp. v. 4379-82, 10086-90 ; cp. *Cligès*, v. 1183-4 ; *Yvain*, v. 3015-6)

L'exemple montre bien la superposition de l'accès à l'intériorité du héros (désir fort, frustration) et de l'intervention narratoriale (comme la modalité contrefactuelle indique que le désir n'est pas réalisé, l'explication narrative porte sur cette absence de réalisation) ; il est alors difficile de dire si le récit non réalisé relève de la psychologie du personnage (autour du regret ou du désir) ou du commentaire narratorial. Le lien à l'intériorité des personnages est plus subtil et plus intégré au discours narratorial dans ce roman et ce type d'occurrence relève du stylème ; mais on peut trouver des occurrences assez proches chez Thomas :

Car s'il pouüst aveir la reïne,
Il n'amast Ysolt la meschine.
(*Thomas*, v. 521-2 ; cp. v. 97-8, 405-8, 429-34, 515-6)

Le narrateur évoque l'intériorité de Tristan en entremêlant l'évocation des émotions de Tristan (son désir pour Yseut aux Blanches Mains) et son commentaire (en instaurant des relations causales justifiant les émotions, sans que l'on sache si Tristan a conscience de ce qui détermine ses émotions ou non). Chez Chrétien, en revanche, apparaît un commentaire assez original, dans la mesure où il envisage une réaction non advenue chez le personnage ; cela concerne le moment où Gauvain découvre un petit palefroi à côté d'armes de combat :

si li vint mout a grant mervoille,
que ce n'estoit chose paroille
escu et armes, ce li sanble,
et petit palefroi ansamble.
Se li palefroiz fust chevax,
donc cuidast il qu'aucuns vasax,

qui por son los ou por son pris
alast errant par le païs,
eüst montee cele angarde.
(*Perceval*, v. 6303-11)

Le v. 6303 donne d'emblée la tonalité du passage : il s'agit d'un élément suscitant la *merveille* et l'étonnement ; or, Chrétien explique ici le surgissement de la merveille par le blocage du décryptage du réel : dans le monde alternatif envisagé par le narrateur, Gauvain rencontre un signe non problématique (un cheval) et tire de cet indice une conclusion logique ; mais la merveille vient de la présence d'un signe problématique (un petit palefroi) qui empêche par son existence même qu'un sens lui soit attribué. De manière originale, dans un roman centré sur l'opacité des symboles, Chrétien donne accès à la conscience analytique d'un héros, mais de manière *contrefactuelle* : cette conscience cesse de fonctionner lorsqu'elle est confrontée à des signes atypiques relevant d'un système différent du monde réel, celui de l'Autre monde.

Chez Bérout, à plusieurs reprises, le commentaire relève de la comparaison : une micro-narration est envisagée et comparée au récit ; « voilà, brièvement imaginée, une autre histoire imaginaire mise en parallèle avec le réel du récit » (Batany 1992, 288) :

se ce fust une pome mole,
n'issist la seete plus tost.
(*Bérout*, v. 4480-1 ; cp. v. 923-4)

L'effet est alors nettement hyperbolique, le comparatif de supériorité étant explicité en apodose (*plus tost*) ; ici, il semble ridiculiser la mort de Godoïne par le comparant dépréciateur mais, aux v. 923-4, le narrateur souligne la hauteur de la falaise du haut de laquelle Tristan sautera, ce qui concourt plutôt à la dramatisation¹¹⁴.

¹¹⁴ Je n'analyse pas plus en détail les comparatives hypothétiques, dont l'étude ne serait pertinente qu'intégrée au sein d'un analyse complète de la comparaison ; je renvoie à ce sujet à certains travaux plus ou moins fouillés consacrés aux œuvres de mon corpus (Bertolucci Pizzorusso 1959 ; Petit 1985, 737-8 ; Batany 1996 ; James-Raoul 2007, *passim*). Les comparatives hypothétiques en *come se* relèvent de « l'hypothèse à valeur de substance-type » selon P. Jonas (*Les systèmes comparatifs à deux termes en ancien français*, Bruxelles, 1971) cité par J. Batany (1996) ; ce dernier décrit leur fonctionnement de la sorte : « le comparant prend la forme d'un procès typifié dont le modèle aide à comprendre celui du comparé » (p. 8). L'effet sert en général à souligner un élément descriptif (« Tant bel portent lor garnement / Comme s'il fuserent né dedans » (*Bérout*, v. 4023-4 ; cp. v. 1277-8 ; *Brut*, v. 4638-9 et 9311, très proches des v. 1277-8 de Bérout ; *Rou II*, v. 1822 ; *Rou III*, v. 2893, 10604, 11056 ; *Thèbes*, v. 116, 156, 1021, 6486, 12001 ; *Érec*, v. 2934 ; *Cligès*, v. 4052 ; *Lancelot*, v. 4718 ; *Yvain*, v. 812, 4004, 4517 ; *Perceval*, v. 1814). Certaines comparaisons sont particulièrement significatives : la critique a beaucoup parlé de l'occurrence de *Lancelot*, le héros s'agenouillant devant la reine comme devant un autel. On note que ni Thomas ni l'auteur d'*Énéas* n'utilisent le procédé. Voir aussi le subjonctif après *plus/moins/tant que* (par ex. : « nen ont graignor pitié qu'il eüssent des cors », *Rou II*, v. 3296 ; cp. *Thèbes*, v. 4418-9 ; *Énéas*, v. 838 ; *Cligès*, v. 1896, etc.). – Deux problèmes linguistiques se posent pour le tour. Le premier n'en est pas vraiment un : il s'agit de la possibilité, encore rare au XII^e siècle (Moignet 1979, 248 ; Ménard 1994, 230), d'avoir l'indicatif imparfait (voire présent) au lieu du subjonctif ; le tour est attesté dans *Énéas* (v. 1248), chez Bérout (v. 3388) et chez Chrétien (*Erec*, v. 1382, 2342 ; *Cligès*, v. 778, 3164 ;

Parfois, le caractère subjectif du commentaire est explicité :

Puet cel estre Loth le venquist

E del pais fors le meïst.

(*Brut*, v. 8869-70 ; cp. v. 4071-2 avec *bien crei*, 10435-6 avec *ço qui*, 12801-2 avec *si cum jo crei*, 11749-50 avec *ço crei* ; *Rou III*, v. 3985-6 avec *mien escient* ; *Thomas*, v. 1286-8 avec *bien puet dire* ; *Érec*, v. 2747-8 avec *ne cuit que* ; *Cligès*, v. 539-40 avec *espoir* ; *Yvain*, v. 3002-3 avec *ce cuit* ;

On retrouve, dans les modalisations des commentaires de Wace, sa prudence naturelle ; le narrateur de *Thèbes* est plus ferme dans l'explicitation de son point de vue et passe de l'hypothèse à la connaissance :

Ceo sai que ja ne remainsist

jusque li uns l'autre occist.

(*Thèbes*, v. 862-3)

Comme chez Wace, le réel sera restauré par *mais* afin de révéler l'élément perturbateur qui a empêché cette possibilité de s'actualiser (en l'occurrence, l'intervention d'Adraste) ; le commentaire sert à première vue à souligner la violence du combat entre Polynice et Tydée. Mais ici, la fermeté de l'intervention narrative suggère qu'il y a plus à lire derrière cette mention et on peut voir ici le premier jalon d'un stylème particulièrement significatif pour le roman : le narrateur souligne souvent que, dans une logique du pire, c'est toujours la solution la plus désastreuse qui est choisie¹¹⁵. En l'occurrence, si Tydée ou Polynice était mort avant le début même de la guerre, celle-ci n'aurait pas eu lieu...

On atteint la limite de ces occurrences dans les cas où le système hypothétique sert le commentaire : il s'agit alors d'une unité argumentative, le narrateur manipulant les événements pour appuyer un propos et le justifier. Le procédé est attesté en prologue dans la chronique et le roman antique :

Si danz Homers et danz Platon

Lancelot, v. 1528, 2486, etc.), mais sans que j'y voie une nuance particulière ; notons que Chrétien semble privilégier l'emploi « moderne », mais cela devrait être affiné par une étude plus précise. Dans un second ensemble de cas, la comparaison *a priori* hypothétique introduit un procès réel (« come s'ocire le volsist », *Brut*, v. 1373, pour décrire le geste de Corineüs bien décidé à tuer son interlocuteur : la comparaison exprime la conformité entre l'être et le paraître ; cp. *Rou III*, v. 321 ; *Thèbes*, v. 12013), ce qui contraste avec l'emploi du subjonctif : s'explique-t-il par un effet de focalisation, le narrateur exprimant la comparaison du point de vue des autres personnages, qui n'ont accès qu'au paraître qu'ils expriment alors logiquement au subjonctif ? L'alternance peut perturber copistes et éditeurs d'ailleurs : dans *Cligès*, Phénice est décrite par « Con Dex meïsmes l'eüst faite » (v. 2678) alors même que le narrateur indique juste après que Dieu l'a bien créée (v. 2682) ; le subjonctif n'étant que dans les manuscrits *ABC*, S. Gregory et Cl. Luttrell le remplacent par la leçon concurrente, l'imparfait, en indiquant que la nuance d'hypothèse est impossible (p. 276 de leur édition) ; Ch. Méla et O. Collet, pour leur part, défendent Guiot en disant que, justement, l'hyperbole devient réalité (p. 371 de leur édition).

¹¹⁵ Voir p. 888.

et Virgiles et Citherons
lor sapience celasant,
ja ne fust d'els parlé avant.
(*Thèbes*, v. 5-8 ; cp. *Rou III*, v. 7-10, 86-7, 129-30)

Mais le procédé est spécifique, car, d'une part, il porte sur le réel (il s'agit à chaque fois de justifier l'écriture en mentionnant son pouvoir) et, d'autre part, il n'est pas intégré à un raisonnement très poussé : le narrateur se contente de justifier l'écrit en évoquant ce qui se serait passé si d'autres n'avaient pas écrit. Il s'agit d'une argumentation par l'exemple, même si on a affaire plus précisément à un contre-exemple virtuel. Chez Thomas, ce type d'occurrences apparaît, mais il porte désormais sur les personnages fictifs, ce qui instaure une position spécifique du narrateur, qui argumente à propos de la matière : il perd alors son statut d'omniscience et se place dans la position d'un lecteur actif qui, utilisant les données du récit, tentera d'en tirer des conclusions. Il s'agit alors d'une véritable démarche interprétative, sinon herméneutique, qui est proposée en modèle au lecteur ; et elle concerne l'analyse des émotions des personnages, comme s'ils avaient une psychologie propre mais accessible par un raisonnement syllogistique. Ces éléments se concentrent dans l'épisode du mariage de Tristan et dans celui de la Salle aux statues, deux moments essentiels où le narrateur commente les émotions de Tristan :

Pur ço dei jo, m'est avis, dire
Que ço ne fust amur ne ire ;
Car si ço fin amur fust,
La meschine amé ne oüst
Cuntre volenté s'amie. [...]
E quant l'espusa pur s'amur,
Idunc ne fu ço pas haïr,
Car s'il de cuer Ysolt haïst,
Ysolt pur s'amur ne presist.
(*Thomas*, v. 523-34 ; cp. v. 535-6, 1151-2, 1155-6, 1160-1, 1286-8)

Le commentaire est introduit par l'expression de la thèse, assez originale par sa dualité : elle porte sur deux termes opposés (*amur ne ire*, v. 524), tous deux niés au prix d'une troisième voie généralement interdite par le raisonnement dialectique (Thomas en conclut que Tristan éprouve à la fois de l'amour et de la haine pour Yseut, v. 561-3). Mais, si la prise en compte du tiers exclu est inédite, le raisonnement est, lui, parfaitement logique ; il repose sur deux syllogismes hypothétiques en *modus tollens*. Le premier a la forme d'un enthymème (ou, plus précisément, la

mineure étant déjà évoquée en amont dans le texte, elle n'est pas reprise) : si Tristan aimait Yseut, il n'aurait pas épousé Yseut aux Blanches Mains (v. 525-6) ; [or il l'a fait, on le sait par le récit ;] donc il n'aime pas Yseut (v. 524 : c'était la thèse 1). Le second est de forme plus classique, quoique les arguments soient présentés dans l'ordre mineure-conclusion-majeure : si Tristan haïssait Yseut, il n'aurait pas épousé Yseut aux Blanches Mains par amour pour Yseut la blonde (v. 533-4) ; or c'est ce qu'il a fait (v. 531) ; il ne la hait donc pas (v. 532, reprise du v. 524 : c'est la thèse 2). Dans les deux cas, le système hypothétique contrefactuel sert de majeure, ce qui fait correspondre la syntaxe et la structure dialectique telle qu'elle apparaît dans les manuels de dialectique de l'époque : *si a, b ; or non-b ; donc non-a*¹¹⁶. L'utilisation syllogistique des systèmes hypothétiques par le narrateur semble typique de Thomas ; elle est conforme à son image générale de narrateur féru d'analyse psychologique et d'une solide formation cléricale. En revanche, il faut noter que le raisonnement émis est entièrement particulier, et surtout la majeure hypothétique : ce phénomène semble typique au roman, les structures de réflexion de la dialectique, destinées originellement à une réflexion d'ordre général, étant utilisées pour un sujet particulier, le héros de roman¹¹⁷.

¹¹⁶ On verra p. 908 que les rapports entre syntaxe et structure dialectique peuvent être plus relâchés, mais c'est dans le discours des personnages et non du narrateur. Il faut d'ailleurs remarquer que, contrairement à ses personnages, le narrateur produit des syllogismes valides et bien formés. – Je ne donne pas de références plus précises sur les syllogismes hypothétiques : les XI^e et XII^e siècles sont très marqués par la réflexion sur les syllogismes hypothétiques (Stump 1989) et on trouve au moins les éléments essentiels dans tous les manuels de l'époque.

¹¹⁷ La question des rapports entre littérature et dialectique est épineuse ; je renvoie aux références que j'ai données à l'occasion d'une ébauche de réflexion sur le sujet (Mosset soumis) mais l'analyse pourrait être largement approfondie.

REFERENCES DU CHAPITRE V

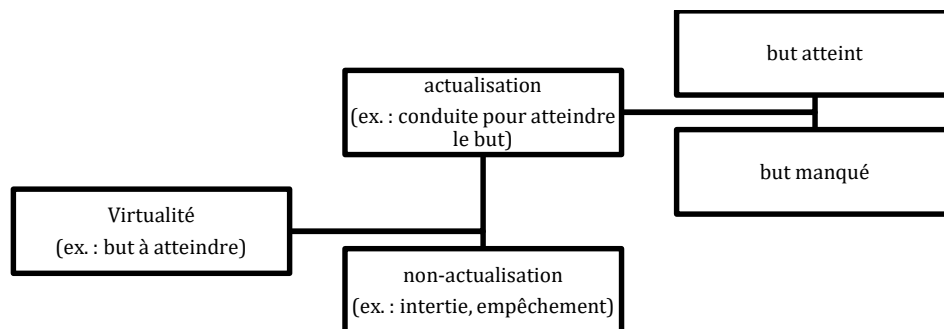
- Baroni, Raphaël (2007). *La tension narrative : suspense, curiosité et surprise*. Paris : Éditions du Seuil.
- Batany, Jean (1992). « Imaginaire et grammaire du mythe : les systèmes hypothétiques chez Bérout », *Approches langagières de la société médiévale*, p. 279-90. Caen : Paradigme.
- (1996). « Imagination et modèles : comparaison et conformité dans le Tristan de Bérout », *Tristan et Yseut, un thème éternel dans la culture mondiale*, édité par Danielle Buschinger et Wolfgang Spiewok, p. 1-11. Greifswald : Reineke-Verlag.
- Baumgartner, Emmanuèle (2006). « Le Brut de Wace : préhistoire arthurienne et écriture de l'histoire », *Maistre Wace, A Celebration*, édité par Glyn S. Burgess et Judith Weiss, p. 17-30. St Helier : Société jersiaise.
- Bertolucci Pizzorusso, Valeria (1959). « La Retorica nel *Tristano* di Thomas », *Studi mediolatini e volgari*, n° 6-7, p. 25-61.
- Bik, Elisabeth (1972). « Les interventions d'auteur dans le Tristan de Bérout », *Neophilologus*, 56, p. 31-42.
- Blacker, Jean (1994). *The Faces of Time : Portrayal of the Past in Old French and Latin Historical Narrative in the Anglo-Norman Regnum*. Austin : University of Texas Press.
- Braet, Herman, et Guy Raynaud de Lage (2012). *Tristan et Iseut : poème du XII^e siècle*. Paris /Louvain : Peeters.
- Brosnahan, Leger M. N. (1964). « Wace's use of proverbs », *Speculum*, 39, p. 444-73.
- Dembowski, Peter F. (1974). « Monologue, Author's Monologue and Related Problems in the Romances of Chrétien de Troyes », *Yale French Studies*, 51, p. 102-14.
- Dendale, Patrick (1994). « Devoir épistémique, marqueur modal ou évidentiel ? », *Langue française*, 102, p. 24-40.
- (2000). « Devoir épistémique à l'indicatif et au conditionnel : inférence ou prédiction ? », *Actes du XXII^e Congrès international de linguistique et de philologie romanes : Bruxelles, 23-29 juillet 1998. Volume 7, Sens et fonctions : travaux de la section « Sémantique et pragmatique »*, édité par Annick Englebert, p. 159-70. Tübingen : Niemeyer.
- Dendale, Patrick, et W. de Mulder (1996). « Déduction ou abduction : le cas de devoir inférentiel », *L'énonciation médiatisée*, édité par Zlatka Guentchéva. Louvain ; Paris : Peeters.
- Ewert, Alfred (1970). *The romance of Tristan. Vol. 2, Introduction, commentary*. Oxford : B. Blackwell.
- Fein, David A. (1992). « *Que vous en mentiroie ?* The Problem of Authorial Reliability in the Twelfth-Century French Narrative », *Philological Quarterly*, 71, p. 1-14.
- Fleischman, Suzanne (1983). « On the Representation of History and Fiction in the Middle Ages », *History and Theory*, 22, p. 278-310.
- Foehr-Janssens, Yasmina (1996). « Lit d'amour, lit de mort. Thomas d'Angleterre et l'esthétique romanesque », *Le Moyen Âge*, 102, p. 403-17.
- Foulon, Charles (1959). « Wace », *Arthurian Literature in the Middle Ages*, édité par Roger S. Loomis, p. 94-103. Oxford : Clarendon Press.
- (1973). « De quelques additions de Wace », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, 80, p. 627-37.
- Fritz, Jean-Marie (1999). « Regards, gestes, voix : réflexions sur la mise en scène dans le Tristan de Thomas », *Les romans de Tristan de Gottfried von Strassburg et de Thomas d'Angleterre*, édité par Danielle Buschinger et Claire Rozier, p. 15-28. Amiens : Presses de l'UFR de langues, Université de Picardie - Jules Verne.
- Gallais, Pierre (1964a). « Formules de conteur et interventions d'auteur dans les manuscrits de la Continuation-Gauvain », *Romania*, 85, p. 181-229.
- (1964b). « Recherches sur la mentalité des romanciers français du moyen âge I », *Cahiers de Civilisation Médiévale*, 7, p. 479-93.
- (1970). « Recherches sur la mentalité des romanciers français du moyen âge II », *Cahiers de Civilisation Médiévale*, 13, p. 333-47.

- (1992). *La fée à la fontaine et à l'arbre. Un archétype du conte merveilleux et du récit courtois*. Amsterdam/Atlanta : Rodopi.
- Genette, Gérard (2007). *Discours du récit. Nouveau discours du récit*. Paris : Éditions du Seuil.
- Giacomazzi, Giacomo (2011). « “Quaestione tristaniana” e libero arbitrio nella produzione letteraria in lingua d’oïl ». Thèse de doctorat, Palerme : Università degli studi di Palermo. tel-00595690. <http://tel.archives-ouvertes.fr/docs/00/59/56/90/PDF/tesidesfinitiva.pdf>.
- (2014). « Pouvoir et signification du philtre dans le Roman de Tristan de Thomas : la rhétorique de la vérité », *Bien dire et bien apprendre*, 30, p. 73-80.
- Grigsby, John L. (1978). « Narrative Voices in Chrétien de Troyes : A Prolegomenon to Dissection », *Romance Philology*, 32, p. 261-73.
- Grisward, Joël H. (1970). « À propos du thème descriptif de la tempête chez Wace et chez Thomas d’Angleterre », *Mélanges de langue et de littérature du Moyen âge et de la Renaissance offerts à Jean Frappier, professeur à la Sorbonne, par ses collègues, ses élèves et ses amis*, p. 375-89. Genève : Droz.
- (2002). « Lear, le péché du roi et le partage du monde », *Cahiers de Civilisation Médiévale*, 177, p. 25-37.
- Henry, Albert (1977). « Le subjonctif d’imminence contrecarrée en ancien français », *Études de syntaxe expressive*, p. 41-66. Bruxelles : Edition de l’Université de Bruxelles.
- Holden, Anthony J. (1968). « De nouveau le vers 3 du Roman de Rou », *Romania*, 89, p. 105-15.
- Hunt, Tony (1981). « The Significance of Thomas’s Tristan », *Reading Medieval Studies*, 7, p. 41-61.
- Jacquin, Gérard (1997). « Husdent, le chien de Tristan », *Mélanges Georges Cresbron*, p. 99-105. Angers : Presses de l’Université d’Angers.
- James-Raoul, Danièle (2005). « L’Écriture des commentaires dans les romans de Chrétien de Troyes », *Littératures*, 53, p. 123-40.
- (2007). *Chrétien de Troyes, la griffe d’un style*, Paris : Champion.
- (2009). *Chrétien de Troyes, Érec et Énide*. Neuilly : Atlande.
- (2012a). « Cligès de Chrétien de Troyes. Un style atypique entre style des autres et style d’auteur », *Langue de l’autre, langue de l’auteur : affirmation d’une identité linguistique et littéraire aux XII^e et XVI^e siècles*, édité par Marie-Sophie Masse et Anne-Pascale Pouey-Mounou. Genève : Droz.
- (2012b). « La théorie des trois styles dans les arts poétiques médiolatins des XII^e et XIII^e siècles », *Effets de style au Moyen âge*, édité par Chantal Connochie-Bourgne et Sébastien Douchet, p. 15-24. Aix-en-Provence : Presses universitaires de Provence.
- Jonin, Pierre (1958). *Les personnages féminins dans les romans français de Tristan au XII^e siècle. Étude des influences contemporaines*. Gap : Ophrys.
- Kelly, Douglas (1969). « *En uni dire* (Tristan Douce 839) and the Composition of Thomas’s Tristan », *Modern Philology*, 67, p. 9-17.
- Kronning, Hans (1990). « Modalité et diachronie : du déontique à l’épistémique. L’évolution sémantique de *debere/devoir* », *Actes du onzième congrès des romanistes scandinaves : Trondheim 13-17 août 1990*, p. 301-12. Trondheim : Université de Trondheim.
- (1996). *Modalité, cognition et polysémie : sémantique du verbe modal devoir*. Studia Romanica Upsaliensia, Stockholm : Almqvist & Wiksell International.
- (2001). « Pour une tripartition des emplois du modal devoir », *Les verbes modaux [Cahiers Chronos 8]*, édité par Patrick Dendale et Johan van der Auwera, p. 67-84. Amsterdam ; Atlanta : Rodopi.
- Kukulka-Wojtasik, Anna (2003). « Chrétien de Troyes - créateur et poète. Les manifestations du “je” et leur valeur », *L’« effet auteur » au Moyen Âge*, édité par Danielle Buschinger, p. 78-85. Amiens : Presses du Centre d’Etudes médiévales Université de Picardie.
- Lacy, Norris J (1980). *The Craft of Chrétien de Troyes : an essay on narrative art*. Leiden : E.J. Brill.
- Legros, Huguette (1986). « Quand les jugements de Dieu deviennent artifices littéraires, ou la profanité impunie d’une poétique », *Senefiance*, 16, p. 197-213.

- Le Saux, Françoise (2005). *A Companion to Wace*. Cambridge : D. S. Brewer.
- Logié, Philippe (1999). *L'Énéas, une traduction au risque de l'invention*. Paris : Champion.
- Machta, Insaf (2010). *Poétique de la ruse dans les récits tristaniens français du XII^e siècle*. Paris : Champion.
- Marnette, Sophie (1998). *Narrateur et points de vue dans la littérature médiévale. Une approche linguistique*. Bern : Peter Lang.
- Martin, Robert (1992). *Pour une logique du sens*. Paris : Presses universitaires de France.
- Ménard, Philippe (1994). *Syntaxe de l'ancien français*. Bordeaux : Éditions Bière.
- Micha, Alexandre (1966). *La tradition manuscrite des romans de Chrétien de Troyes*. Genève : Droz.
- Moignet, Gérard (1979). *Grammaire de l'ancien français : morphologie, syntaxe*. Paris : Klincksieck.
- Mora-Lebrun, Francine (1997). « Mythe troyen et histoire thébaine. Le manuscrit S du Roman de Thèbes », *Entre fiction et histoire. Troie et Rome au Moyen Âge*, édité par Emmanuèle Baumgartner et Laurence Harf-Lancner, p. 23-51. Paris : Presses de la Sorbonne Nouvelle.
- Mosset, Yannick (à paraître). « Leir chez Geoffroy de Monmouth et Wace : le roi et la lignée », *Le Paon d'Héra*.
 ——— (soumis). « Le Tristan de Thomas et la dialectique : le langage et l'erreur ».
- Paradisi, Gioia (2006). « Remarques sur l'exégèse onomastique et étymologique chez Wace (*expositio, ratio nominis*) », *Maistre Wace, A Celebration*, édité par Glyn S. Burgess et Judith Weiss, p. 149-65. St Helier : Société jersiaise.
- Petit, Aimé (1985). *Naissances du roman : les techniques littéraires dans les romans antiques du XII^e siècle*. 2 vol. Genève : Slatkine.
- Poirion, Daniel (2002). « Edyppus et l'énigme du roman médiéval », *Études sur le Roman de Thèbes : qui des sept arz set rien entendre...*, édité par Bernard Ribémont, p. 141-50. Orléans : Paradigme.
- Pomel, Fabienne (2003). « Le déni de la fable chez Wace : la parole de l'historiographe, du conteur et du prophète dans le Roman de Brut », *Le Roman de Brut entre mythe et histoire*, édité par C. Letellier et Denis Hüe, p. 143-62. Orléans : Paradigme.
- Reid, Thomas Bertram Wallace (1972). *The « Tristran » of Beroul : a textual commentary*. Oxford : B. Blackwell.
- Revaz, Françoise (2009). *Introduction à la narratologie : action et narration*. Bruxelles : De Boeck-Duculot.
- Rollo, David (1998). *Historical Fabrication, Ethnic Fable and French Romance in Twelfth-Century England*. Lexington : French Forum Publishers.
- Ryan, Mary-Laure (2006). « Semantics, Pragmatics, and Narrativity : A Response to David Rudrum », *Narrative*, 14, p. 188-96.
- Rychner, Jean (1990). *La Narration des sentiments, des pensées et des discours dans quelques oeuvres des XII^e et XIII^e siècles*. Genève : Droz.
- Saly, Antoinette (1999). « Tristan chasseur », *Mythes et dogmes. Roman arthurien, épopée romane*, p. 123-30. Caen : Paradigmes.
- Santucci, Monique (1993). « Cri du roi, cri du chien, cri du coeur », « *Et c'est la fin pour quoy sommes ensemble* » : *hommage à Jean Dufournet*, p. 1255-59. Paris : Champion.
- Staines, David (1993). « Chrétien de Troyes and his Narrator's », *The Centre and its compass : studies in medieval literature in honor of Professor John Leyerle*, p. 417-56. Kalamazoo : Western Michigan University.
- Stump, Eleonore (1989). *Dialectic and its place in the development of Medieval logic*. Ithaca.
- Uitti, Karl D. (1979). « Narrative and Commentary : Chrétien's Devious Narrator in Yvain », *Romance Philology*, 33, p. 160-67.
- Varvaro, Alberto (1972). *Beroul's « Romance of Tristran »*. Traduit par John C Barnes. Manchester/New York : Manchester University Press, Barnes and Noble Books.
- Wagner, Robert-Léon, et Emmanuèle Baumgartner (1967). « "As enveisiez e as purvers". Commentaire sur les vers 3125-3129 du "Roman de Tristan" de Thomas », *Romania*, 88, p. 527-37.
- Zink, Michel (1981). « Une mutation de la conscience littéraire : le langage romanesque à travers des exemples français du XII^e siècle », *Cahiers de Civilisation Médiévale*, 93, p. 3-27.

Chapitre VI – AVANT L’AGIR

L’infortuné sacristain noyé de la légende médiévale rapportée par Wace que j’ai commentée en avant-propos nous a l’enseigné : l’acte n’est pas pure actualité. Toute action est en effet précédée de sa propre virtualité si l’on part du principe que l’agir humain est libre et que la contingence représente le choix libre parmi un champ de possibles dépendant d’une vision ramifiée du temps. Or, un des enjeux de la narratologie contemporaine, en s’inspirant de la définition aristotélicienne du récit comme imitant une action, a été d’articuler théorie de l’agir et théorie de l’intrigue, les deux éléments étant à la fois radicalement différents et complémentaires : la narration, en se fondant sur un événement humain, lui donne forme et structure (Revaz 2009) et le processus de mise en intrigue exploite nécessairement des aspects de la sémantique de l’action (Baroni 2007, 28-9). Or, les travaux de Cl. Brémond ont bien montré que cette sémantique de l’agir mise en récit implique de prendre en compte la part de virtualité antérieure à l’acte et le fait qu’un acte envisagé puisse rester pure virtualité. Ainsi, la description ramifiée de l’intrigue sous-tend l’étude de « la logique des possibles narratifs » (Bremond 1966) : le narrateur maîtrise un ensemble de possibles narratifs qu’il peut choisir de mener à la réalisation ou au contraire d’abandonner au fil du récit ; une intrigue peut alors se décrire comme une arborescence ramifiée, fondée sur la répétition d’un schéma fondamental :



Ou, pour le formuler en d’autres termes, on a une équivalence entre un segment temporel et un récit :

[Le segment temporel est] un processus orienté, d’une virtualité qui s’actualise et tend vers un certain terme connu d’avance (que ce terme soit d’ordre final, comme dans les conduites délibérées, ou d’ordre mécanique, comme dans les événements naturels). La séquence élémentaire, qui reproduit ce processus, s’articulera typiquement en trois moments principaux, chacun donnant

lieu à une alternative : une situation qui “ouvre” la possibilité d’un comportement ou d’un événement (sous réserve que cette virtualité s’actualise) ; le passage à l’acte de cette virtualité [...] ; l’aboutissement de cette action, qui “clôt” le processus par un succès ou un échec. (Bremond 1973, 32)

Ce schéma réduisant tout processus à trois temps, « virtualité, passage à l’acte, achèvement » (Bremond 1973, 131), sous-tend et sert de base à toute séquence narrative. On peut donc envisager que ce schéma se développe et surtout se multiplie et se ramifie lors du passage à la construction de large échelle qu’est le roman ; celui-ci apparaîtra alors comme reposant sur une structure arborescente où l’envers de l’action, ou plutôt son *avant* virtuel (actualisé ou non) est toujours sous-jacent. C’est pourquoi il semble légitime d’interroger ce moment préalable, quand il n’est pas encore actualisé mais où il est exprimé, explicité, dans le récit : cela nous donne accès à une autre dimension de l’acte, la virtualité qui précède son accomplissement.

VI.1. – AVANT L’ACTE : NARRATOLOGIE ET THEOLOGIE

Pour appréhender cette dimension dans un corpus narratif médiéval, deux voies d’accès sont possible : la sémiotique et la théologie. La première a pensé l’interaction entre l’action humaine et sa mise en langage ; la seconde a pensé l’action humaine selon un angle tout à fait spécifique, celui du péché. Dans le domaine sémiotique, la syntaxe narrative a été pensée en termes de modalités notamment par A. J. Greimas ; les modalités se répartissent alors entre les modalités virtualisantes (devoir/vouloir), actualisantes (pouvoir/savoir) et réalisantes (faire/être) (Greimas et Courtès 1986, 230-1).

le devoir semble constituer, avec le vouloir, une sorte de préalable, les conditions minimales d’un faire ou d’un état, et, sur le plan de la production de l’énoncé, d’un stade virtualisant un énoncé de faire ou d’état. (Greimas et Courtès 1986, 95-6)

Parmi ce processus, l’accent a souvent été mis sur la volonté ; c’est celle qui permet de faire de l’actant un « *actant-sujet* » : « en effet, *vouloir* est un classème anthropomorphe [...] qui instaure l’actant comme sujet, c’est-à-dire comme opérateur éventuel du faire », ce faire se définissant comme « la transformation d’un programme *virtuel* en programme *actualisé* » (Greimas 1983, 168-9). Cette centralité de la volonté explique que Cl. Bremond s’attarde sur la question de l’agent volontaire, défini comme « toute personne qui, ayant conçu le projet de modifier l’état

de choses existant, passe à l'acte pour réaliser ce changement » (Bremond 1973, 176). Elle est sans doute due au caractère essentiel de l'intention pour définir l'action humaine :

L'intention a une dimension pro-active dans la mesure où elle implique une projection, une planification, un but, l'agent ayant une représentation des *effets* de son action. L'intention est dès lors orientée vers l'avenir (Revaz 2009, 29)

Par conséquent, la mention de l'intention originelle du personnage est essentielle dans la construction d'un roman, puisqu'elle peut aisément apparaître comme le point de départ de l'intrigue :

Dans l'univers anthropomorphique du roman, qui organise la confusion personne-personnage, le vouloir instaure le personnage comme actant-sujet et déclenche le processus narratif. Il transforme n'importe quel acteur, à n'importe quel moment du récit, en un sujet virtuel doté d'un programme local ou global et en relation déjà finalisée avec un objet auquel il attribue une valeur soit positive (il désire l'obtenir), soit négative (il désire l'éviter). (Hamon 1998, 236)

Et ce point de départ reste souvent la ligne de mire du roman :

Tous ces programmes, positifs ou négatifs, spécifiés ou collectifs, nommés ou anonymes, explicites ou vagues, posent donc, dès les premières pages en général du roman, un horizon d'attente pour le destin du personnage, en définissant une virtualité d'action qui sera actualisée ou non. (Hamon 1998, 240)

Quoi qu'il en soit du vouloir du personnage, le pouvoir est pour sa part moins problématique : il marque le moment essentiel de basculement vers l'actualisation, même si le pouvoir peut apparaître lui-même comme un objet de quête préalable¹. Toutefois, pour en revenir à la volonté, à partir du moment où il n'y a évidemment pas de relation bi-univoque entre le schéma modal de l'action (qui reste hautement abstrait et théorique) et les réalisations syntaxiques narratives, on devine aisément que, s'il est nécessaire que le personnage veuille agir d'une manière ou d'une autre à un moment du récit, le traitement narratif de cette volonté au sein de l'intrigue reste entièrement à discrétion de l'auteur. On peut d'ailleurs se demander si cet élément n'a pas une dimension générique : S. Fleischmann (1983, 285), en s'inspirant des travaux d'A. Jolles et de H. R. Jauss, oppose l'éthique de l'action de l'épopée médiévale, où « the deeds and decisions of willful heroes and their adversaries set epic plots in motion », à

¹ Comme on l'a vu, les modalités greimassiennes ne s'épuisent pas dans le vouloir et le pouvoir ; les idées de devoir et de savoir doivent être prises en compte. Je laisse sciemment de côté la seconde, qui ne relève pas de mon propos ; la première, en revanche, est généralement liée au vouloir : le devoir peut susciter la volonté de se mettre en action.

l'éthique de l'événement du roman, l'aventure surgissant et s'imposant à un héros passif. Cette opposition, sans doute très vraie dans sa généralité, mériterait toutefois d'être approfondie ; notamment, le roman est connu pour être de nature plus causale (Fleischman 1983, 292) et, justement, la volonté initiale du héros apparaît souvent comme lançant la chaîne des causalités et, pour le moins, « the motivation by which characters acts is an essential component of plot » (Duggan 2001, 164). L'effet de sens peut, d'ailleurs, être issu d'un effet de perspective : le narrateur romanesque peut choisir plus souvent de laisser dans l'ombre les motivations de son héros et l'on verra qu'un des apports grandissant du roman consiste à rendre le désir du héros romanesque problématique.

La puissance explicative de ces schémas sémiotiques est évidente ; elle a d'ailleurs donné lieu à différents travaux portant sur un corpus médiéval. Ainsi, on pourrait citer à l'appui de la lecture de S. Fleischmann l'analyse que fait L. S. Crist (1978) de la *Chanson de Roland*, et qui s'appuie sur une distinction entre Roland, héros du vouloir, et Charlemagne, caractérisé par son pouvoir ou son absence de pouvoir. La centralité de la volonté chez le personnage de Roland serait alors liée à un genre marqué par l'action humaine. Mais des études plus spécifiques à mon corpus révèlent que les structures dégagées par les sémioticiens sont bien sous-jacentes au roman médiéval ; ainsi, devenir chevalier pour Perceval est la quête « d'un *pouvoir* qui suit l'acquisition d'un *vouloir* » (Adam 1976, 23), et le pouvoir que donne le statut de chevalier sera ensuite mis au service d'une quête de savoir (Perceval voulant savoir ce qui est arrivé à sa mère). Chez Yvain, les choses sont plus complexes : le mouvement initial du roman superpose vouloir-faire et devoir-faire (Yvain rachetant la honte de son cousin en allant à la fontaine de Barenton) ; par la suite, tout l'épisode du mariage sera consacré à obtenir le consentement mutuel qui fonde ce sacrement, en faisant en sorte que les deux volontés d'Yvain et de Laudine coïncident (Dubost 1984, 204-10)

La volonté est donc essentielle à la structure actancielle, qu'elle soit exhibée ou dissimulée. Et, même si l'on admet avec S. Fleischmann que l'esthétique de la surprise du roman laisse la part belle à l'aventure qui s'impose au héros, « l'humanisation » (Petit 1985, 329) des personnages qui caractérise la naissance du roman implique un accès à l'intériorité du héros ; c'est d'ailleurs, semble-t-il, avec *Thèbes* que la vie psychique du personnage semble commencer

à être appréhendée (Gingras 2011, 238-9) ; ainsi, « a number of aspects of interiority make their appearance or become increasingly visible in the course of the twelfth century » (Duggan 2001, 135). Ce processus littéraire et générique semble avoir ses racines dans le développement de la conscience de l'individu (ou, plus précisément, du soi) qui marque le XII^e siècle² et qui trouve notamment son reflet dans l'intériorisation de la pensée morale en général et de la conception du péché en particulier (Blomme 1958, x) ; il est diversement relié par les critiques à différentes figures intellectuelles, que ce soit Abélard, du fait de l'importance qu'il donne à l'introspection (chez F. Gingras), ou Augustin, du fait de sa conscience aiguë de l'importance de la vie intérieure (chez J. Duggan).

À vrai dire, les deux autorités sont tout aussi légitimes l'une que l'autre et sont toutes les deux des jalons importants dans une théologie du libre arbitre qui est un des seuls accès à une « théorie de l'action » médiévale : en effet, à ma connaissance, l'action humaine a surtout été pensée dans sa relation au péché (et, par opposition, à la bonne action), avec toutes les questions afférentes qui se sont posées aux théologiens, ce qui évidemment est une manière très spécifique – mais hautement significative en termes d'histoire des mentalités – de poser le problème ; ce détour théologique (ou, plus largement, moral) est aisément explicable dans la mesure où « toute philosophie morale doit en effet débiter par l'analyse psychologique de l'acte humain, où interviennent deux facteurs, la raison et la volonté » (Lottin 1957, 11)³. Et, comme on va le voir, le problème a été traité d'une manière qui anticipe la sémiologie d'un Greimas. Ainsi, Boèce reprend les mêmes éléments essentiels dans une action :

Duo sunt, quibus omnis humanorum actuum constat effectus, voluntas scilicet et potestas : quorum si alterutrum desit, nihil est quod explicari queat. Deficiente etenim voluntate ne aggreditur quidem quisque quod non vult, at si potestas absit voluntas frustra sit.

« Il y a deux choses qui permettent d'évidence d'accomplir toute action humaine, la volonté, cela va de soi, et le pouvoir : si l'une ou l'autre manque, il n'y a rien que l'on puisse réaliser. Et en effet, si la volonté fait défaut, on n'entreprend même pas ce que l'on ne veut pas, mais si le pouvoir est absent, la volonté est vaine. »

² Voir p. 57.

³ Au plan chronologique, les réflexions sur le libre arbitre se sont cristallisées autour de deux moments, les IV^e-V^e siècles, et la fin du XI^e, périodes correspondant respectivement à la fondation de l'anthropologie occidentale et à une refondation théologique (Boquet 2003). Ce sont ces deux moments chronologiques qui nous occuperont.

Et, plus précisément, le christianisme a toujours considéré « the will as an autonomous principle in human action » (Saarinen 1994, 2) ; la source de l'action est ainsi limpide chez Augustin : « nous agissons par le libre arbitre de notre volonté » (*Le Libre arbitre*, I, 35, p. 440), cette dernière étant un don divin, un « outil » psychologique⁴ qui n'est ni bon ni mauvais en soi ; et cette dernière est surtout profondément individuelle et personnelle : « rien n'est autant en notre puissance que la volonté même. Car c'est sans aucun délai qu'elle est à notre disposition » (*Le Libre arbitre*, III, 7, p. 497). Et, enfin, cette source de l'action est par nature prospective : comme l'explique Hugues de Saint-Victor, le libre arbitre ne peut concerner que les futurs contingents, puisqu'il ne peut influencer ni le présent ni le futur déterminé et nécessaire (Lottin 1957, 22)⁵ : son étude est donc inévitablement, et intrinsèquement, liée à la question du possible. On peut donc suivre quelques éléments de l'évolution de la pensée de la volonté, au fil du développement d'une éthique de l'intention qui, issue du stoïcisme *via* Augustin, marque Anselme de Canterbury (Trego 2010, 20-1) et se retrouvera dans toute la pensée théologique du XII^e siècle⁶.

La racine de ce volontarisme chrétien se trouve chez saint Augustin ; dans son traité du *Libre arbitre*, celui-ci affirme en effet que la volonté humaine est à l'origine du bonheur ou du malheur de chacun (I, 28)⁷. Ce mouvement d'orientation de la volonté vient de sa situation au sein d'une psychologie en tension : la volonté et la raison peuvent s'allier ou au contraire la volonté libre peut faire pencher vers le désir (*Le Libre arbitre*, I, 20-21). Il peut donc y avoir des

⁴ L'idée est reprise par Anselme de Canterbury : un des types de volonté qu'il dégage (et que je présenterai *infra*), la volonté-instrument, « meut tous les autres instruments dont nous nous servons spontanément et qui sont en nous comme la main, la langue, la vue et aussi ceux qui sont hors de nous, comme le stilet et la hache » (*Traité de l'accord...* III, 11, p. 338).

⁵ Cette idée, reprise notamment par Pierre le Lombard qui limite dans ses *Sentences* le libre-arbitre aux « choses futures dont l'existence dépend de notre bon vouloir » (Lottin 1957, 34), ne fait pas l'unanimité chez les théologiens ; Robert de Melun, comme on le verra *infra*, inclut dans le domaine du libre-arbitre les volontés non effectives, notamment lorsque l'on désire une chose impossible. L'enjeu est de taille : sans cette extension, le diable n'a pas péché en désirant une chose impossible, imiter Dieu... (Lottin 1957, 34-6)

⁶ La volonté est donc majoritairement pensée comme humaine ; la volonté animale est évoquée ici et là par Augustin, lequel semble en parler avec peine (Trego 2010, 205), ou encore par Anselme, qui note que l'animal n'a qu'une seule volonté, celle qui est esclave de la chair (*Liberté du choix*, 5) ; ainsi, évidemment, l'animal n'est pas capable de libre arbitre (saint Bernard de Clairvaux l'explique dans *La Grâce et le Libre arbitre*, III, 7). Cela explique que *voloir* a rarement un sujet renvoyant à un animal. Mais mon corpus présente quelques exemples d'animaux capables d'émotions et de volonté : Husdent ne veut pas se nourrir en l'absence de son maître (*Béroul*, v. 1464) et le dressage de Tristan lui permet de lutter contre sa propre volonté d'aboyer pendant la chasse (*Béroul*, v. 1619). De même, la conduite du lion d'Yvain est motivée par son vouloir (par ex. v. 3409). Conférer la volonté à l'animal permet une forme d'humanisation (c'est évidemment très nette dans le cas du lion d'Yvain) et, au plan plus narratif, de faire de lui un actant à part entière.

⁷ Augustin reviendra ensuite sur cette idéologie un peu trop volontariste et qui insiste trop sur l'autonomie de la volonté (*Rétractations*), mais il ne reniera pas l'essentiel de ses positions dans ce traité (Stump 2001).

éléments conflictuels au sein de la volonté (Saarinen 1994, 20). Chez Augustin, une des présentations les plus connues de cette théorie de la volonté conflictuelle est autobiographique ; c'est la fameuse conversion du saint, décrite en termes d'une volonté fracturée :

En réalité, pour s'y diriger, et surtout pour y parvenir, il n'était que de vouloir s'y rendre, mais de vouloir fortement, totalement, et non pas jeter de-ci de-là, en la ballottant, une volonté à demi blessée et qui se débat, une moitié se redressant contre une moitié s'affaissant. (*Confessions*, VIII.viii.19, p. 943)

Augustin veut entrer dans la vie monacale et, *a priori*, vouloir, c'est pouvoir, et c'est faire ; mais l'âme d'Augustin peine à s'obéir à elle-même. P. Cambronne, traducteur de mon texte de référence pour les *Confessions*, remarque (p. 1416-7 de sa traduction) que, si le vouloir qui commande au corps peut être gêné dans sa réalisation par la capacité même du corps (ou son absence de capacité), le vouloir qui commande à l'esprit n'est pas gêné par une quelconque capacité, mais par sa nature même : si l'esprit n'obéit pas au vouloir, c'est que, à cause du péché, le vouloir n'est pas entier (Saarinen 1994, 31). Augustin analyse ainsi ce processus, en se fondant sur l'Épître aux Romains de saint Paul (7.14-23) : l'habitude alourdit la volonté, la rend moins plénière, et la volonté veut et ne veut pas en même temps (*Confessions*, VIII.ix.21).

Il n'y a donc rien de prodigieux dans ce vouloir qui partiellement veut et partiellement ne veut pas. C'est là une maladie de l'esprit que de ne pas se dresser tout entier, même lorsque la volonté le soulève : c'est que la force de l'habitude l'alourdit. Il y a donc une dualité dans la volonté. (*Confessions*, p. 944).

L'origine de cette « dualité du vouloir dans la délibération » (VIII.x.22, p. 945) est facile à retrouver : elle est le châtement du Péché originel.

On note donc que, d'un point de vue purement psychologique, vouloir, vraiment vouloir, c'est pouvoir :

Que l'homme qui a voulu, et n'a pas pu, sache qu'il ne veut pas encore pleinement, et qu'il prie afin d'obtenir une volonté assez grande pour accomplir les commandements. [...] Alors, en effet, il est utile de vouloir lorsque nous pouvons, et utile de pouvoir lorsque nous voulons. Que sert de vouloir ce que nous ne pouvons, ou de ne pas vouloir ce que nous pouvons ? (Augustin, *La Grâce et le Libre arbitre*, XV, 31, p. 911).

L'idée sera déterminante dans l'histoire théologique, et on la retrouve chez Anselme de Canterbury : « puisque toute liberté est pouvoir, cette liberté du choix est le pouvoir [donc le choix] de garder la droiture de la volonté pour la droiture elle-même » (*La Liberté du choix*, III,

p. 219) ; de fait, l'impression d'impuissance que l'on ressent en cédant au péché n'est qu'une impression : le pouvoir demeure (*id.*, voir aussi le *Traité sur l'accord...*, III, 10). Cela explique que la définition de la liberté du choix par Anselme soit liée au pouvoir : il s'agit du pouvoir de garder la droiture de la volonté pour la droiture elle-même (*La Liberté du choix*, XIII). Le lien entre volonté et pouvoir se retrouve aussi chez Alain de Lille, qui définit le libre arbitre comme composé de quatre éléments : jugement entre bien et mal, acte de volonté réalisant le jugement, pouvoir de réaliser le jugement et acte (Lottin 1957) ; mais on voit que les choses deviennent ambiguës, puisque c'est le libre arbitre lui-même qui reçoit une définition étendue par cette quadripartition, et la volonté est distinguée du pouvoir en son sein. Ainsi, le lien pouvoir/vouloir peut être plus nettement refusé par certains théologiens, par exemple par Bernard de Clairvaux qui, dans *La Grâce et le libre arbitre*, ne lie le libre arbitre qu'à la liberté de vouloir ; et le libre arbitre reste prisonnier sans la grâce, qui offre le pouvoir : « par le libre arbitre, il nous appartient de vouloir, mais non de pouvoir ce que nous voulons » (VI, 16, p. 281)⁸ ; le péché originel, en effet, fait vouloir sans pouvoir et empêche d'« initier l'efficacité de la volonté » (Boquet 2003, 187). Chez Bernard de Clairvaux, ce n'est qu'avec le secours de la grâce que le libre arbitre peut devenir une volonté en acte⁹.

Quel que soit son rapport à la capacité, la volonté permet donc le choix, et elle peut devenir mauvaise, dès qu'elle se détourne de Dieu pour une cause inférieure (Augustin, *La Cité de Dieu*, XII, 6-7), ce qui se reformule en termes de *devoir* : le diable a chuté en voulant ce qu'il ne devait pas et en ne voulant pas ce qu'il devait (Anselme de Canterbury, *La Chute du diable*, IV, 299.24-5). Il n'empêche que Dieu peut intervenir sur la volonté humaine, notamment par le biais de la

⁸ Voir, un peu plus loin dans le même traité : « Donc, pour que notre vouloir, que nous tenons du libre arbitre, soit parfait, nous avons besoin d'un double don de la grâce : d'une vraie sagesse, qui est la conversion de la volonté au bien, et encore d'un plein pouvoir, qui est sa confirmation dans le bien » (VI, 19, p. 289). Mais ici, c'est la nécessité de la grâce dans l'accomplissement de la bonne action (idée augustinienne) qui est rappelée : le pouvoir de mal agir, lui, est toujours là...

⁹ Saint Anselme a sans doute pensé avec le plus de précision la question du pouvoir, notamment en en proposant une quadripartition dans *La Liberté du choix* (III). Il y a ainsi quatre pouvoirs différents, et si l'un manque, les trois autres sont inefficaces : le pouvoir résidant en celui qui a le pouvoir (par ex. : celui qui a la vue), l'objet du pouvoir (la montagne vue), le moyen terme qui favorise l'action (la lumière qui permet de voir la montagne), le moyen terme qui n'empêche pas l'action (les paupières qui pourraient fermer l'œil mais ne le font pas). Par ailleurs, dans le traité *De la volonté*, Anselme distingue le pouvoir à faire (latent chez une personne) et le pouvoir de faire, qui ne préexiste pas à l'action. Anselme de Canterbury pense ainsi que la possibilité de vouloir ne précède pas la volonté dans la créature : le possible n'est alors pas fondé sur une propriété, une capacité de l'être humain ; le pouvoir est alors un simple instrument, dont la seule présence permet le pouvoir de l'utiliser, sans postuler l'antériorité de ce pouvoir chez l'homme (Trego 2010, 11-3).

grâce qui peut changer un homme de mauvaise volonté en homme de bonne volonté (Augustin, *La grâce et le libre arbitre*, XX, 41). De fait, dans le processus décisionnel, la raison apparaît comme essentielle ; ainsi, saint Bernard souligne bien que toute décision se fait avec le concours de la raison, même si celle-ci ne l'emporte pas (Lottin 1957, 19-20) : la raison ne fait qu'instruire la volonté et n'a pas de force contraignante, sinon elle annihilerait la liberté de la volonté (*La Grâce...*, II, 4). De fait, certaines écoles théologiques, comme celle de Robert de Melun, font du libre arbitre l'alliance de la raison et de la volonté, le jugement qu'il opère portant sur des volitions (Lottin 1957, 34).

On voit donc que les jalons essentiels de la réflexion sur l'action sont présents dès Augustin : le rôle central de la volonté, les tensions psychologiques qui interviennent dans le processus décisionnel, et le rapport problématique entre le vouloir et le pouvoir dans la réalisation de l'action. Mais la pensée théologique va continuer à explorer ces questions. Saint Anselme, en reprenant le débat sur le libre arbitre, note l'ambiguïté du terme volonté (*La Liberté du choix*, VII) ; il distingue deux sens du mot « volonté », dégageant deux composantes de la volonté : la volonté-instrument (la faculté de l'âme) et la volonté en acte (l'usage et la mise en œuvre de l'instrument). Cette bipartition devient une tripartition dans le *Traité sur l'accord* (III, 11 ; voir aussi *De la volonté*), lequel distingue la volonté-instrument, la volonté-usage et l'affection de la volonté-instrument, idée assez étrange ainsi définie : « l'instrument de vouloir est évidemment "affecté" par ses aptitudes. On dit ainsi que l'âme de l'homme, quand elle veut quelque chose avec véhémence, est "affectée" pour le vouloir » (p. 334). L'instrument est « "affecté" à vouloir quelque chose » (id.). Or, la volonté-affection est double (*Traité sur l'accord*, III, 11, p. 336), puisqu'elle peut s'orienter soit vers le bien soit vers le commode (*La Chute du diable*, XIII-XIV) ; dans cette tension réside la capacité de pécher, puisque la volonté du commode peut s'opposer à la volonté du bien. En parallèle, dans le traité en lambeaux *Du pouvoir et de l'impuissance*, Anselme opère une nouvelle subdivision de la volonté, laquelle apparaît sous quatre noms différents : volonté efficiente (qui agit directement), volonté approuvante (qui approuve ce qui existe), volonté concédante (qui admet alors qu'elle préférerait autre chose)¹⁰

¹⁰ Cette dernière catégorie n'est pas présente dans *De la volonté*, tiré dans la Patrologie latine : l'édition est plus douteuse que dans le *Du pouvoir et de l'impuissance...*, édité selon des procédés plus sûrs, et qui présente quatre types. C'est

et volonté permissive (qui permet l'existence d'une chose latente). Toute volonté est comprise dans cette quadripartition ; la volonté efficiente fait (si elle le peut), approuve, concède et permet ; l'approbante ne fait pas, mais approuve, concède et permet ; la concédante ne fait ni n'approuve, mais concède et permet ; la permissive ne fait ni n'approuve ni ne concède, mais permet en réprochant.

Il faut prendre la mesure de cette importance du thème de la volonté chez Anselme. Outre le fait que la méthode d'Anselme, qui redoutait les ambiguïtés de vocabulaire, est fondée sur les distinctions sémantiques, la centralité de la volonté est révélatrice du basculement théorique qu'opère Anselme : chez lui, évoquer la contingence est surtout l'occasion d'évoquer la volonté humaine et, grâce à lui, « une place est désormais pensable pour une contingence qui ne soit pas due simplement à l'indétermination de la matière, mais au libre exercice d'une volonté » (Trego 2010, 155). Ce volontarisme viendrait d'une rupture avec l'héritage d'Augustin, pour qui la volonté, sans le secours de la grâce, ne peut que vouloir ce que veut le corps, marqué par le péché ; dès lors, chez Augustin,

la liberté consiste moins en un pouvoir qui serait à l'origine de possibles non déterminés d'avance qu'en un pouvoir de réalisation d'une nature déjà instituée. Il y a liberté parce que ma volonté me permet de réaliser ce qui correspond à ma nature, et non parce que je pourrais m'auto-déterminer. [...] Augustin voit donc dans la liberté la réalisation d'une nature, et non l'invention d'une possibilité nouvelle. (Trego 2010, 201)

Par opposition, la volonté libre d'Anselme permet l'invention de possibilités nouvelles : son rapport au possible est bien plus fort. Cela explique sans doute que, en reprenant une distinction très augustinienne de la volonté qui oscille entre appétit et raison, Anselme le reformule en insistant sur le fait que la volonté est l'intermédiaire entre les deux ; elle oscille entre l'un et l'autre et, de fait, « la volonté [...] n'est pas l'appétit, mais n'est pas plus la raison ; elle est plutôt la possibilité de l'une ou de l'autre » (Trego 2010, 206). Et, globalement, tout l'ouvrage de K. Trego est dédié à souligner l'importance d'Anselme dans la place centrale qu'acquiert la volonté dans la pensée théologique.

Au XII^e siècle, l'intériorisation du débat pousse à mieux appréhender la question de la

de la traduction de ce dernier traité que j'ai tiré les dénominations des quatre volontés, qui varient un peu entre les deux ouvrages suivant les choix du traducteur.

volonté, notamment en distinguant celle-ci du consentement. Ainsi, Bernard de Clairvaux désigne le consentement comme « acquiescement spontané de la volonté » (*La Grâce et le Libre arbitre*, II, 3, p. 249) et en fait un concept central dans sa théorie du libre arbitre. Le mérite du libre arbitre repose alors tout entier dans le consentement (*La Grâce...*, XIV, 46). Ce motif, bien connu, se retrouve dans l'*Éthique* d'Abélard, mais celui-ci ne l'a sans doute pas entièrement inventé. En effet, Anselme de Laon a réfléchi aux étapes intervenant dans l'accomplissement d'un péché ; globalement, tel qu'on peut le dégager au vu de sources lacunaires (Blomme 1958, 25-37), il y en a cinq : il s'agit de la *suggestio* (un élément du réel suggère le péché), la *propassio* (simple pulsion désirante) qui, après le processus délibératif d'accomplir ou non le péché, peut devenir la *passio* (décision consciente d'accomplir le péché), suivie de l'*actus* (l'acte lui-même) et enfin la *consuetudo* (l'accoutumance au péché)¹¹. Même si les sources présentent parfois des modalisations légèrement différentes, il semble acquis qu'Anselme a introduit la centralité du binôme délibération/consentement dans la pensée théologique (Blomme 1958, 35) et Guillaume de Champeaux précise l'idée que le consentement fonde le péché. Cela annonce donc la prise de position exprimée de manière assez radicale par Abélard : le péché n'est plus une action, mais l'intention de l'action et le consentement (comme chez Bernard de Clairvaux) et « l'action elle-même, qu'elle procède d'une volonté bonne ou mauvaise, n'ajoute rien à notre mérite » (*Éthique*, 3, p. 138) ; l'empêchement de l'action, de surcroît, n'efface en rien le péché de l'intention mauvaise¹². Abélard se singularise toutefois en radicalisant la différence entre consentement et volonté : on peut avoir la volonté sans le consentement, quand on désire une femme sans céder à ce désir, et le consentement sans la volonté, dans le cas d'un meurtre par légitime défense (*Éthique*, 3)¹³. La volonté est donc rabattue sur le désir (Blomme 1958, 598-9)

¹¹ Abélard reprend la même liste mais omet son cinquième terme, qui semble en effet moins directement lié au péché ; et on sait que l'*actus*, pour lui, ne compte pas réellement dans le péché, comme on le verra *infra*.

¹² On trouve chez Hugues de Saint-Victor une « voie moyenne », laquelle supprime toutefois l'opposition intention/volonté qui était peu étudiée par ce théologien : pour ce dernier, la volonté détermine bel et bien le mérite d'une action, mais pour la question du jugement moral on ne juge la volonté seule que s'il était impossible d'agir ; autrement, une bonne volonté non réalisée est considérée comme non sincère (Blomme 1958, 310-2). L'action importe donc, même si elle n'est pas centrale ; et l'on voit que la question (essentielle pour les narratologues) du pouvoir redevient pertinente.

¹³ L'autre élément contesté de la théorie d'Abélard est une forme d'individualisme : le péché relevant de l'intention personnelle, il dépend de ce que l'individu sait de la volonté divine (il n'y a pas péché si l'individu ne sait pas qu'il contrevient à ce que veut Dieu) : « le péché est un consentement à ce que l'on tient pour mal » (Blomme 1958, 106).

et, entre les deux pôles volonté/réalisation, intervient l'étape essentielle du consentement.

Deux facteurs constituent l'acte libre en son entité morale : l'acte lui-même de la volonté, soit interne, soit externe ; et l'intention que poursuit cet acte de la volonté. L'acte de la volonté constitue l'élément objectif, matériel de la moralité ; l'intention en est l'élément subjectif, formel. (Lottin 1954, 309)

Et le consentement, s'il définit le péché, permet aussi de distinguer le péché véniel pour lequel le consentement relève de l'oubli et de la négligence, du péché mortel, accompli en conscience, intentionnellement et après réflexion (*Éthique*, 15). Ainsi, Abélard se situe dans la lignée d'une définition boécienne du libre arbitre comme jugement libre de la volonté, puisque la délibération fonde la liberté de l'acte (Lottin 1957, 23), ce qui se retrouve d'ailleurs dans l'enseignement d'Anselme de Laon (Blomme 1958, 26) ; mais il la radicalise et cela sera l'occasion de débats récurrents dans le siècle. En parallèle, cette définition d'Abélard, qui se sépare de la réalisation de l'action, coupe partiellement la question de la volonté et celle des futurs contingents : la libre volonté ne dépend plus de l'indétermination des choses futures. La conséquence est la même, avec des formulations théoriques différentes, dans l'école de Robert de Melun : le libre arbitre inclut chez lui non seulement l'acte issu de la volonté mais aussi toute volonté complaisante et, « par *voluntas* l'on entendra non seulement les volontés effectives qui se réalisent, mais aussi les volitions purement affectives, ou attitudes intérieures de la volonté » (Lottin 1957, 36). Mais on voit bien que, ce que l'on perd en termes de possibles extérieurs, on le gagne en intériorité, la volonté ayant une forme d'indépendance, au moins partielle, par rapport au monde réel.

En revanche, la position d'Alain de Lille, quoiqu'elle soit chronologiquement située aux limites de mon corpus, est intéressante par une certaine volonté de revenir à l'acte dans sa dimension concrète, ce qui n'est pas sans ressembler aux préoccupations des sémioticiens. Alain de Lille s'appuie en effet sur la distinction opérée par Pierre le Lombard entre la volonté, l'acte par lequel on veut, et la fin, ce que l'on veut et donc l'achèvement du mouvement du vouloir (Lottin 1954, 317) ; cette distinction a d'ailleurs été ébauchée par Anselme de Canterbury, lequel oppose le fait de vouloir une chose pour elle-même (fin intrinsèque) ou pour autre chose (fin extrinsèque) dans *La Liberté du choix* (V). Or, cette conception a divisé les théologiens, certains déterminant la valeur de la volonté (et donc de l'acte) suivant la fin, quelle qu'elle soit, ou de la seule fin intrinsèque. Alain de Lille va trancher le débat en rappelant que la fin nécessite

des moyens et que tout, dans le processus, doit être bon pour mériter le titre de bonne action : la volonté d'aider les pauvres a beau être bonne, l'acte ne sera pas bon si on vole pour nourrir un pauvre. Dès lors, l'intention chez Alain de Lille se définit comme « mouvement de la volonté visant un but par l'emploi d'un moyen » (Lottin 1954, 341)¹⁴ ; c'est une sorte de petit programme narratif qui contient presque les étapes nécessaires d'un récit : la pensée de l'action devient alors plus concrète et sans doute plus liée à la réalité du roman.

Ainsi, agir est un processus complexe, qu'il soit appréhendé par les théologiens ou les sémioticiens ; des éléments récurrents sont ainsi soulignés : la volonté initiale est certes essentielle et elle se réalisera ou non *via* la capacité ; ce processus a été pensé avec plus ou moins de détails, qu'il s'agisse de la mise au jour des schémas narratifs de réalisation des projets de l'actant volontaire (Bremond 1973) ou de la description de la psychologie de l'action sous l'angle moral ; dans cette dernière perspective, la volonté est toujours appréhendée de manière complexe : Augustin souligne les lignes de fractures au sein de la volonté et, à partir d'Anselme de Laon, la volonté est un processus complexe, déclenchée par un stimulus, pesée par une délibération et actée *via* un consentement, ce qui indique toute la complexité du processus décisionnel et annonce la centralité de la morale de l'intention abélardienne. La décision est donc mesurée à l'aune de sa complexité, et il semble intéressant de voir comment le roman traite ce processus.

VI.2. – AUX SOURCES DE L'ACTION

La double réflexion narratologique et théologique permet donc de dégager un certain nombre d'éléments permettant de mieux définir la virtualité qui précède l'action. La centralité des deux composantes vouloir/pouvoir semble acquise et sera l'objet de la première partie de l'étude consacrée aux précédents de l'action ; dans un second temps, la nature même de l'acte décisionnel sera envisagée : on excède certes le domaine théologique qui se restreint à la délibération et à la question du péché, mais il semble toujours pertinent de considérer plus

¹⁴ Toute la matière de ce paragraphe vient des propos d'O. Lottin sur l'école porrétaïne qui précèdent cette citation.

précisément comment un personnage en vient à tailler parmi les ramifications possibles et choisir le futur contingent qu'il voudra réaliser.

VI.2.1. – SYNTAGMATIQUE : VOULOIR, POUVOIR

VI.2.1.1. – L'articulation des éléments

La volonté apparaît ainsi comme le premier mouvement de l'action ; il n'est donc pas surprenant de la voir exprimée, très simplement par *voloir*, dans des séquences narratives basiques ; par exemple, la séquence du règne de Bladud, dans *Brut*, qui fait moins de trente vers, s'achève par le récit de la tentative de ce roi de voler :

Ce fu Bladud ki volt voler,
Pur faire plus de sei parler :
Ço se vanta qu'il volerait [...].
Voler vout e voler quida,
Mais il avint a male fin,
Kar desur le temple Apolin
Prist un tel quaz que tut quassa.
(*Brut*, v. 1645-52¹⁵)

La séquence a beau être minimale, elle contient tout de même un syntagme [prévision + réalisation], la prévision étant exprimée par la séquence [volonté / but + annonce]. On note d'ailleurs que la volonté est ici suffisamment forte pour dispenser de narrer la réalisation en entier : à aucun moment, Wace ne narre de manière positive l'envol de Bladud, sous-entendu par l'annonce de l'action et ses conséquences ; il se contente de narrer l'issue de l'acte, que le personnage n'avait pas prévue.

Que la volonté soit à l'origine de l'acte explique alors qu'on retrouve le verbe *voloir* souvent au début du roman afin d'exprimer le fait que l'intrigue soit lancée par une décision personnelle :

¹⁵ Il serait colossal de relever tous les cas où l'action du personnage est annoncée par *voloir* ; je donne quelques exemples pour chaque œuvre de mon corpus : *Brut*, 838, 1459, 1645 ; *Rou I*, v. 46, 254 (la présence de ce verbe dans un récit aussi résumé que la « Chronique ascendante » indique bien son caractère élémentaire au plan structurel) ; *Rou II*, v. 500 ; *Rou III*, v. 290, 1152, 1983 ; *Thèbes*, v. 192, 208, 220 ; *Énéas*, v. 386, 1883, 2256 ; *Thomas*, v. 1304, 1316, 1353 ; *Bérout*, v. 319, 428, 608 ; *Érec*, v. 152, 1077, 1965 ; *Cligès*, v. 114, 1437 ; *Lancelot*, v. 105, 136, 3568 ; *Yvain*, v. 644, 2375 ; *Perceval*, v. 1498, 4510. – Évidemment, la volonté peut échouer ; le thème apparaît lorsque le programme projeté n'est pas réalisé, et exprime quelquefois le geste suicidaire non réalisé (*Thèbes*, v. 7397 ; *Lancelot*, v. 566, 4292, 8685 ; *Yvain*, v. 3542) ; plus souvent, il sert à décrire un geste évoqué : la volonté commence déjà à entrer dans un processus d'actualisation, même si elle n'aboutit pas (par ex. : « ferir le volt par mi le chief », *Thèbes*, v. 8700).

vers les diex voet eschaucirrer
(*Thèbes*, v. 77)

La volonté de Laius d'aller contre l'oracle divin sera responsable de la réalisation même de l'oracle. La décision peut être collective, comme celle des pères danois de chasser leurs fils :

cachier lez en vouloient, vousissent cil ou non.
(*Rou II*, v. 34¹⁶)

Sans cette volonté initiale, Rou n'aurait pas envisagé son programme de conquête. Chez Chrétien, une volonté initiale lance souvent le roman :

il voloit le blanc cerf chacier.
(*Érec*, v. 37)

Arthur, en annonçant sa volonté ferme de restaurer la coutume (Maddox 1991, 29), va déclencher les péripéties d'un récit qui n'aura rien à voir avec la réalisation de la coutume du blanc cerf. Dans *Cligès* c'est le protagoniste qui annonce sa volonté ferme :

Ja li dira quex est ses veuz
Et que il vialt feire et anprendre.
(*Cligès*, v. 82-3¹⁷)

Dans *Perceval*, les choses sont plus subtiles, puisque les herseurs craignent, avant même le héros, ses intentions :

Et quant cil virent lor seignor,
si tramblerent tuit de peor.
Et savez por coi il le firent ?
Por les chevaliers que il virent,
que bien sorent, s'il li avoient
lor affere dit et lor estre,
que il voldroit chevaliers estre,
et sa mere an istroit del san.

¹⁶ Dans *Brut*, l'action initiale étant involontaire (Brut tue accidentellement son père), elle n'est pas annoncée par *vouloir* ; mais elle est précédée par son annonce prophétique qui, elle, est motivée par une volonté (v. 122) : il y a une remontée significative de la volition initiale de l'acte à sa prévision, ce qui souligne sans doute le caractère mythique de ce début de texte.

¹⁷ Dans *Yvain*, la volonté du héros est reculée à la fin de la narration de Calogrenant ; elle ne passe pas par *voloir*, mais par un programme sous forme de système hypothétique avec apodose au futur (v. 588-9). En revanche, lorsque le bouvier raconte à Calogrenant comment accéder à la fontaine de Barenton, il le fait en utilisant systématiquement des systèmes hypothétiques dont la protase contient *voloir* (« Mes se tu voloies aler / ci pres jusqu'a une fontaine, / N'en revandroies pas sanz painne », *Yvain*, v. 368-70 ; cp. v. 373-6, 393-6) : chacune des étapes de la merveille (aller à la fontaine, suivre le sentier, vers de l'eau) est un embranchement où Calogrenant doit aller volontairement ; il ne perd donc jamais son libre arbitre. Notons que le dernier système change d'auxiliaire de modalité (« se tu t'an puez departir, / sanz grant enui et sanz pesance, / tu seras de meillor cheance, / que chevaliers qui i fust onques », v. 402-5) : c'est désormais la capacité qui est en jeu, et on sait que Calogrenant ne l'aura pas ; c'est Yvain qui mènera le processus de la coutume merveilleuse jusqu'au bout, en articulant le vouloir et le pouvoir.

(*Perceval*, v. 309-17)

Le processus est habile, à plusieurs niveaux ; d'abord, la volonté de Perceval est décrite par le système hypothétique comme conditionnée : elle est donc déclenchée par un phénomène qui semble un hasard, une pure aventure, la rencontre des chevaliers ; ensuite, elle reste virtuelle, selon un jeu d'ironie dramatique : les herseurs craignent que les chevaliers n'évoquent leur statut à Perceval, ce qu'ils viennent justement de faire ; ainsi les herseurs craignent ce qu'il vient d'arriver, mais une information essentielle est donnée au lecteur : Perceval va donc vouloir devenir chevalier (le lecteur, qui sait que la protase est réalisée, en déduit la vérité de l'apodose). Tout cela sert une gestion habile du suspense, puisque l'événement qui est en train de se réaliser est envisagé sur le mode de la crainte, elle-même dramatisée par l'intervention narrative (v. 311). D'emblée donc, la volonté de Perceval est annoncée comme potentiellement dangereuse, ce qui crée de la tension, et ce danger s'appuie sur un paradoxe (pourquoi la mère de Perceval craindrait-elle que son fils veuille s'élever socialement ?) qui reste inexplicé pour l'instant¹⁸.

Dans *Lancelot*, enfin, la volonté initiale est celle de l'adversaire, et elle est négative :

Mes ne t'an di pas les noveles
por ce que jes te vuelle randre.
(*Lancelot*, v. 54-5)

Méléagant, protagoniste de la négation et de la contradiction (Gallais 1984), vient de mentionner les prisonniers qu'il retient ; et il évoque, immédiatement après, son intention, doublement négative : d'abord, il nie une inférence que l'on serait tentée de faire (si Méléagant mentionne à la cour les prisonniers, c'est pour proposer un arrangement) ; ensuite, il exprime sa volonté, qui est elle-même négative (il ne veut pas rendre les prisonniers ou, plus précisément, il veut ne pas les rendre). L'adversaire se présente d'emblée comme une volonté négative à l'œuvre¹⁹.

Évidemment, la volonté peut d'autant plus générer de péripéties qu'elle est conflictuelle : deux volontés antinomiques s'opposent alors. Cette donnée peut s'exprimer par l'auxiliaire de

¹⁸ Pour une étude du fonctionnement des ouvertures subjectives vers le futur dans le *Perceval*, servant à créer de la tension narrative, voir les propos de D. James-Raoul (2007, 402-5).

¹⁹ On aura remarqué l'absence des romans tristaniens et l'*Énéas* de ce relevé ; le début des premiers manquant, cela explique que je n'en tiens pas compte ; pour l'*Énéas*, cela se justifie car *Énéas* se singularise en *ne voulant pas* partir : on veut pour lui, comme je l'analyserai p. 4.

modalité :

Turnus, qui est ses enemis,
nel velt consantir el país.
(*Énéas*, v. 4319-20²⁰)

Mais elle peut apparaître, de manière plus complexe, sous forme de projets conflictuels :

Aprés sa mort ensi avint
de deus filles que il avoit
que l'ainz nee dist qu'ele avroit
trestote la terre a delivre
toz les jorz qu'ele avroit a vivre,
que ja sa suer n'i partiroit.
Et l'autre dist que ele iroit
a la coer le roi Artus, querre
aïde a desrenier sa terre.
(*Yvain*, v. 4700-8)

Le caractère conflictuel des projets des deux sœurs de la Noire Épine est exprimé par le parallélisme des deux tours de parole (*dist* + futur II à la rime) ; l'opposition est résumée à chacun d'entre eux, par l'exclusion de la cadette par l'aînée (v. 4705) et par la volonté de *desrenier* de la cadette (v. 4708). La situation conflictuelle est en place, et on sait qu'elle sera porteuse d'un des conflits qu'Yvain devra résoudre dans la seconde partie du roman.

Concernant le pouvoir, dans son expression la plus simple, l'auxiliaire de modalité détermine donc la réalisation de l'action projetée. Dans les énoncés assez génériques, les deux éléments peuvent alors s'articuler :

il m'est a vis que vos poez
aler quel part que vos volez.
(*Yvain*, v. 3583-4)

La liberté d'Yvain lui permet d'actualiser sa volonté sans contrainte. À l'inverse, l'absence de capacité peut entraver la volonté :

La deesse Juno voloit
que Cartage fust chiés del mont [...]
mais onques n'i pot metre fin.

²⁰ Ici aussi, il serait fastidieux de lister toutes les volontés conflictuelles ; je donne quelques exemples : *Brut*, v. 12025-6 ; *Rou II*, v. 34 ; *Rou III*, v. 206 ; *Thèbes*, v. 12002 (la volonté de combat des frères continue même après leur mort...) ; *Érec*, v. 55 ; *Yvain*, v. 988.

(*Énéas*, v. 520-4)

Dans cette séquence minimale, les deux polarités de l'action non accomplie apparaissent : la volonté initiale (v. 520) et l'incapacité qui rend caduque la volonté (v. 524). Cela explique que, dans les programmes d'action que représentent les systèmes hypothétiques, la volonté puisse apparaître en protase, puisqu'elle conditionne l'actualisation d'une capacité :

Si vous y voilez bien entendre,
bien le poez de mort defendre.
(*Thèbes*, v. 9547-8)

Et, plus simplement, la protase peut être l'occasion d'exprimer le fait que la réalisation est soumise à la capacité (la volonté étant alors sous-entendue dans le futur à la P1 de l'apodose) :

se je le puis as poinz tenir,
par feu ferai son cors fenir.
(*Bérout*, v. 275-6)

Elle peut aussi être l'occasion d'indiquer la volonté que possède l'interlocuteur : c'est la capacité qui est alors sous-entendue, et l'insistance sur la volonté comme condition de l'action responsabilise l'interlocuteur :

Or m'en oci, roi, se tu veus.
(*Bérout*, v. 405)

Ici, la stratégie d'Yseut consiste à insister sur la responsabilité de Marc ; elle se construit alors un *ethos* de victime (elle ne cherche pas à lutter) tout en interrogeant la volonté de Marc : est-il prêt à assumer un meurtre de sang-froid ?

Un stylème apparaît chez Wace dans son utilisation de *pooir* : l'auxiliaire de modalité exprime le moment où le personnage entre dans l'histoire, c'est-à-dire celui où il *peut* agir :

Des que il pout armes porter
Unkes ne vout plus surjurner.
(*Brut*, v. 2219-20 ; cP. v. 1405, 2670, 3355, 3804, 7698, 14017 ; *Rou II*, v. 1292, 3125, 3133, 3571 ; *Rou III*, v. 3621 ; aussi présent dans *Thèbes*, v. 158²¹)

Pooir, ici dans une subordonnée temporelle (comme aux v. 1405, 14017 et dans *Rou II*, v. 3571), marque le fait que le personnage a atteint une forme de capacité qui justifie qu'il devienne un

²¹ Notons que *pooir* en temporelle peut indiquer que le personnage est réintégré dans sa capacité d'action ; ainsi, lorsqu'Érec est guéri par les sœurs de Guivret, le narrateur l'indique par un procédé proche (« Quant il pot aler et venir », *Érec*, v. 5184).

acteur historique à part entière ; en général, le moment charnière est celui de porter les armes, indiquant un accès à la virilité active (chez les femmes, la capacité atteinte est celle d'être mariée, qui relève donc de la passivité). Ce stylème est sans doute lié au genre de la chronique : dans la succession des rois, chaque héritier n'accède à l'action politique que s'il en a la capacité physique, c'est-à-dire au moins l'âge suffisant. Notons que, ponctuellement, la capacité est négative, par exemple pour noter que, l'héritier étant trop jeune à la mort du roi, un système de régence se met en place :

N'aveit encor que sul set anz,
Ne poeit faire dreit ne tort.
(*Brut*, v. 3355 ; cP. 7698 ; *Rou II*, v. 3133)

L'occurrence ici citée a ceci d'intéressant qu'elle généralise la capacité en termes axiologiques.

Le statut de régulateur d'actualisation de la capacité explique que, souvent, l'échec soit exprimé par *pooir* nié dans les textes ; il peut ainsi mettre fin à une unité narrative en indiquant que certains actants sont en échec :

Forment endurerent treis torz,
et fu bien feruz li estourz ;
al quart nel porrent mais soffrer,
si lour estoet le champ guerpier.
(*Thèbes*, v. 6376-9)

La bataille s'achève par une défaite des Grecs, indiquée par leur capacité niée (v. 6378). La capacité peut aussi entacher un personnage tout entier, et non une action ponctuelle :

Qant l'an n'an puet parole traire,
comant puet il chevalier faire ?
(*Perceval*, v. 927-8)

La faiblesse qui caractérise Arthur dans *Perceval* est ici exprimée par le soulignement de ses deux incapacités, liées à l'exercice du (non-)pouvoir royal : incapable de parler (et donc de gouverner) et incapable d'adouber, Arthur n'a plus rien d'un roi.

Enfin, la mort est souvent traitée comme la fin de toute capacité. Ce motif s'incarne sous deux aspects. Le premier est le caractère inévitable de la mort, exprimé par différentes formes linguistiques ; par exemple *pooir* nié :

Morir l'estut, ne pout altre estre

(*Brut*, v. 3571 ; cP. *Rou II*, v. 93, 3259, 3564 ; *Rou III*, v. 5725-6, 9221 ; *Thèbes*, v. 11454 ; *Bérout*, v. 4386 ; *Yvain*, v. 4526)

Ce type d'occurrence peut avoir un sens plus spécifique rappelant le motif de l'expression de l'échec par la négation de *pooir* :

Quant Constainz chaï en langur,
n'en pot par mirie aveir retur.
Ço fu la fin, morir l'estut.
(*Brut*, v. 5665-7)

ou encore *devoir* :

Li termes vint ki venir dut
Que Corineüs morut.
(*Brut*, v. 1409 ; cP. v. 8278 ; cP. *Rou III*, v. 4714, 5727, 5734, 5754, 9222, 10247)

ou encore un futur :

Ja de mort n'avra garant.
(*Thèbes*, v. 1761 ; cP. *Rou III*, v. 1851, 5291, sous forme de futur gnomique)

Ce caractère inévitable explique que la mort puisse apparaître dans des formules véridictives dans *Perceval* :

ne qu'a la mort n'i puez faillir
(*Perceval*, v. 6624 ; cP. v. 1270)

Mes relevés montrent que le procédé est surtout présent chez Wace ; le fait est à relier à la nature de la chronique, où la structure biographique et le nombre de personnages convoqués font que l'on meurt fréquemment²².

Mais la mort apparaît le plus souvent comme la fin des possibles : l'auteur, en narrant la mort du protagoniste, souligne que sa capacité d'action est réduite à néant. Un motif assez récurrent est celui de la dernière action non réalisée, et notamment l'absence de prêtre ou de médecin :

Cil chaï mort, que onques prestre
n'i fu a tens ne n'i poet estre.
(*Thèbes*, v. 4756-7 ; *Énéas*, v. 3680-1, 7044 ; *Yvain*, v. 5655)

Le procédé, qui se retrouve dans la chanson de geste²³, est employé de manière récurrente par

²² Le motif se retrouve d'ailleurs chez Gaimar (par exemple au v. 3507).

²³ Voir par ex. *Gormont et Isembart*, v. 267.

Béroul à la fin du fragment : le narrateur enchaîne des remarques comme autant de grains d'un chapelet funèbre qui enterre brutalement les ennemis des amants. Notamment, les ennemis n'ont même pas le temps de parler :

Ne li lut dire : « Tu me bleces »
(*Béroul*, v. 4389 ; cP. v. 4053-4, 4378-80, 4484-5)

Ce refrain « dit la mort foudroyante des ennemis avec une cruauté allègre. [...] Béroul suggère une partie des sentiments que font naître les péripéties du drame et rappelle quelques-uns de ses aspects moraux et psychologiques » (Ménage 1974, 173). Ailleurs, le narrateur peut souligner que le mort n'agira plus :

cil ne lui ferront mais oi presse.
(*Thèbes*, v. 1738, 1743, 2526²⁴ ; *Énéas*, v. 255, 9536-40 ; *Érec*, v. 2882)

Dès lors, la mention s'inscrit dans un contexte agonistique, le narrateur indiquant que le personnage ne nuira plus à son adversaire. Mais la mention peut avoir un caractère plus pathétique ; ainsi, lorsque Henri I^{er} cherche son fils, le prince Guillaume, mort dans le naufrage de la Blanche Nef :

par toz les porz fist enveier
e par les rivages cerchier
se sis filz e sa nef venist
e se noveles en oïst ;
cil qui morz ert ne pout venir
ne novele n'en pout oïr.
(*Rou III*, v. 10213-8)

La disjonction entre les recherches du père et l'incapacité du fils mort à répondre exprime alors la tristesse de la situation. Dans *Énéas*, la mort du jeune Pallas indique, toujours de manière pathétique, son exclusion du conflit en cours :

Morz est, ne li puet mes chaloir
qui que puisse la femme avoir,
ou l'ait Turnus ou Eneas.
(*Énéas*, v. 5753-5)

Le tragique de la mort de Pallas est ici exprimé par le fait qu'il n'a plus d'intérêt pour le conflit qui a pourtant causé sa mort ; celle-ci apparaît alors comme ayant une espèce de gratuité

²⁴ Ce motif n'est pas systématique ; par exemple, Parthénopée, en mourant, donne des ordres à Dorcée afin de gérer son royaume après sa mort (*Thèbes*, v. 11119 *sqq.*) : la mort n'annule pas sa capacité d'action.

pathétique, laquelle est renforcée par le fait que le conflit est ramené à sa cause la moins importante, la conquête de Lavine.

Le *Tristan* de Thomas est le seul roman qui s'achève par la mort des protagonistes²⁵ ; de ce point de vue, l'analyse de la fin du roman comme fermeture des possibles se justifie : au fil de l'histoire, les mondes possibles deviennent contrefactuels, sauf celui où les amants meurent. Ainsi, dans son monologue en mer, Yseut finit par se convaincre de l'inévitabilité de la mort :

Beals ami, quant orét ma mort,
Ben sai, puis n'avrez ja confort.
De ma mort avrez tel dolur,
A ce qu'avez si grant langur,
Que ja puis ne purrez guarir. [...]
Ço est ma dolur e ma gravance
E al cuer en ai grant pesance
Que vus n'avrez, amis, confort,
Quant jo muer, contre vostre mort.
Mais tres que, amis, l'orrez,
Jo sai ben que vus en murrez.
(*Thomas*, v. 3047-62)

Les possibles restent encore ouverts, et cependant il s'agit d'un effet d'ironie dramatique, puisque ce n'est pas Tristan qui mourra en apprenant la mort d'Yseut, mais l'inverse. Toutefois, tout le monologue renforce l'idée d'une fatalité de la mort qui va frapper. Beaucoup d'expressions sont au futur : l'effet prophétique joue à plein. Les phrases sont structurées par des temporelles (v. 3047, 3060, 3061), qui ne laissent guère de place au possible. Par ailleurs, la mort d'Yseut est, elle, au présent (v. 3060) : elle la pose presque comme un fait acquis. Cette fermeture des possibles devient un leitmotiv dans la bouche d'Yseut, qui emploie souvent *poir nié* :

Quant a tens ne poi venir.
(*Thomas*, v. 3241 ; cP. v. 3248, 3259, 3261²⁶)

La mort des amants est actée par la dernière incapacité d'Yseut. De fait, l'avant-dernier système

²⁵ *Thèbes* aussi, mais les protagonistes meurent les uns après les autres et la mort des deux frères n'achève pas le roman, lequel se termine sur des massacres collectifs et la destruction de la ville.

²⁶ Au v. 3276, le tour est repris par le narrateur, comme pour mieux le sceller dans la diégèse. Par ailleurs, si Yseut insiste sur l'idée de *poir nié*, Tristan emploie un autre auxiliaire de modalité à la fin, ce qui accentue l'idée de méprise tragique : « Quant a moi ne volez venir, / Pur vostre amur m'estuet murrir » (v. 3187-8). Tristan pense simplement, certes à tort, qu'Yseut n'est pas dans le bateau, mais suppose qu'elle n'y est pas de sa propre volonté : on retrouve l'idée d'un amour paranoïaque qui craint la rupture en permanence.

hypothétique du texte, et le plus long, ne fait qu'attester le fait que tout autre dénouement ne s'est jamais réalisé :

Se jo fuisse a tens venue,
Vie vos oüse, amis, rendue,
E parlé dulcement a vos
De l'amur qu'a esté entre nos.
Plainte oüse la mei aventure,
Nostre joie, nostre emveisure,
La paine e la grant dolur
Que ad esté en nostre amur,
E oüse iço recordé,
E vos baisié e acolé.
(Thomas, v. 3249-58)

Yseut emploie ici un système contrefactuel : il ne reste donc plus que du regret, à cause du retard de l'arrivée d'Yseut (v. 3249). Le temps, qui est fatal chez Thomas, vient donc de faire son œuvre. Le pathétique du tour vise justement à raconter une fin alternative, heureuse, mais jamais réalisée : si, dans la diégèse, les possibles se déploient, à la fin, ils sont tous annihilés par le seul et unique dénouement. Et, ainsi, les dernières marques de possibles, en vérité, n'en sont pas, et attestent une nouvelle fois des possibilités qui se closent :

Se jo ne poisse vos guarir,
Que ensemble poissum dunc murrir !
(Thomas, v. 3259-60)

La protase ne signifie pas une capacité, mais une absence de capacité (*ne poisse*) ; d'ailleurs le tour avec une apodose injonctive permet de voir dans la protase moins une cause qu'une concession (« Puisque je n'ai pu vous guérir, qu'au moins nous puissions mourir ensemble ! »), comme si Yseut mendiait sa dernière consolation. Consolation qui, d'ailleurs, apparaît comme un sursaut de volonté :

Pur vos voil murir ensement.
(Thomas, v. 3267)

S'il y a bien fermeture des possibles à la fin du roman, le *voloir* amoureux demeure chez Yseut ; mais c'est « le vouloir ultime » (Grigoriu 2013, 169) ; et il se réalise immédiatement : pour Yseut, « dire, c'est faire. À peine déclare-t-elle qu'elle mourra, qu'elle rend l'âme. [...] Le sublime est de n'avoir recours à aucun engin de mort, d'être le seul moyen à sa fin » (Grigoriu 2013, 172). La dernière volonté d'Yseut n'intervient que le temps d'ouvrir un dernier possible

qui n'est que fermeture : la mort.

VI.2.1.2. - La volonté problématique

Le constat de G. J. Brogyanyi (1972b, 273) selon lequel les romans de Chrétien sont construits autour d'un même principe, « Chrétien's implicit conception of human will, and [...] this conception reveals itself in pivotal episodes of his narrative works », est sans doute très vrai, mais il n'est pas impossible que le principe puisse s'extrapoler à plusieurs romans de mon corpus, si ce n'est à tous. Et le meilleur lieu pour étudier cette conception de la volonté sont les moments où elle apparaît comme peu claire ou problématique ; c'est sans doute par cet aspect que le roman conquiert sa dimension de roman, en attribuant au héros une intériorité complexe : un des éléments constitutifs du roman semble être le recours à un héros problématique (Gallais 1971). Dans la chanson de geste ou l'hagiographie, le héros a généralement une volonté claire ; les différentes tensions apparaîtront alors de manière externe, notamment avec le conflit entre une volonté personnelle et le devoir féodal (dans *Le Couronnement de Louis* par exemple) ; dans l'hagiographie en revanche, la volonté du saint aura plutôt tendance à se soumettre (mais volontairement !) à la volonté divine, en témoigne le fait que saint Gilles, chez Guillaume de Berneville, s'en remette constamment à Dieu ou que Marie, chez Wace, suive les nombreux programmes au futur qui lui envoient différentes instances célestes. On peut dégager différents aspects de la volonté problématique, en considérant le problème d'un point de vue de plus en plus intériorisé.

Le premier aspect concerne la question de l'action imposée. Toute action imposée ne relève évidemment pas de la volonté problématique, notamment lorsque le motif intervient au sein de relations hiérarchiques entre personnages. Mais certains passages méritent l'analyse. Dans *Énéas*, l'action initiale, la fuite de Troie, n'est jamais voulue par Énéas ; elle est issue de la confluence de deux programmes ; le premier est l'ordre divin (v. 36-9 : Vénus transmet à Énéas l'ordre que lui donnent les dieux de partir) et le second est la délibération collective :

demande a toz comunaument
s'il se voldront o lui tenir
et bien et mal o lui sofrir,
ou s'en voldront retourner anz
vangier la mort de lor paranz ;

prez est de faire lor plaisir
del retourner ou del foïr.
(*Énéas*, v. 64-70)

Cet épisode a été ajouté par rapport à l'*Énéide*, où Énée ne demande pas leur avis à ses hommes. À vrai dire, le passage n'est pas limpide : Énéas veut-il partir dans tous les cas, et propose-t-il à ses hommes de le suivre ou de retourner dans Troie, ou s'en remet-il à leur décision pour savoir s'il va partir ou rester ? Les v. 64-6 appuient la première lecture, par la récurrence d'*o lui* ; mais les v. 69-70 appuient plutôt la seconde, Énéas s'en remettant à la décision de ses hommes. Il semble ainsi leur proposer une forme de *jeu-party* et, si la seconde lecture est la bonne, il s'en remet complètement à leur décision. Initialement, donc, Énéas n'a aucune volonté et le départ de Troie, acte essentiel, n'est pas l'objet d'un processus voulu personnellement²⁷. Plusieurs explications complémentaires peuvent justifier cela ; d'une part, Énéas n'est encore qu'au début de son parcours et cette absence de volonté peut suggérer un personnage encore peu mûr ; d'autre part, si Énéas n'a pas décidé de fuir, il n'est pas responsable de cette faute initiale qui entache sa gloire ; enfin, faire d'Énéas l'émissaire des dieux et le représentant d'une volonté collective (après la demande, les hommes d'Énéas acceptent unanimement de le suivre et le reconnaissent comme chef) permet d'indiquer d'emblée qu'il est fait pour être roi.

Chez Chrétien, la question de l'action imposée se pose autour de la soumission volontaire à l'être aimé. Le motif peut apparaître de manière légère :

Por ce voel que mes cuers le serve.
(*Cligès*, v. 4523)

Pure déclaration amoureuse, ce vers n'exprime pas une soumission totale de la volonté. En revanche, le personnage de Lancelot se caractérise par l'abdication de son libre arbitre : « Lancelot est, comme un héros de lai – comme le héros “lyrique” qu'il est –, bien plus “agi” qu'agissant » (Gallais 1984, 39). Le motif est présent dès le passage de la charrette :

Amors le vialt et il i saut,
Que de la honte ne li chaut
Puis qu'Amors le comande et vialt.

²⁷ Et d'ailleurs, lors de la tempête qui suit la fuite, Énéas regrette de n'être pas resté dans Troie pour mourir en héros (v. 215-8, 235-8).

(*Lancelot*, v. 375-6)

Par le jeu de l'allégorie, typique de Chrétien dans les passages délibératifs (Duggan 2001)²⁸, la volonté est explicitement rattachée à une instance extérieure à Lancelot : la répétition des éléments *Amors le vialt* martèle que le vouloir est possédé par quelqu'un d'autre que Lancelot ; le héros n'est alors plus que l'actualisateur d'une volonté extérieure à lui. De ce point de vue, Chrétien s'oppose nettement à Thomas qui n'allégorise jamais l'amour : elle n'est jamais une puissance extérieure et injonctive chez ce dernier (Jodogne 1965, 111). Chrétien, en revanche, utilise ce procédé et, d'ailleurs, le narrateur ne reproche pas à Lancelot de céder à cette puissance :

Que de rien blasme ne le vuel
s'il lait ce qu'Amors li desfant
et la ou ele vialt antant.
(*Lancelot*, v. 1240-2)

Et, dans la scène du premier combat avec Méléagant, l'action de Lancelot est entièrement chapeautée par Bademagu et Guenièvre, le premier demandant à la seconde de lui faire cesser le combat. Lancelot admet d'ailleurs sa soumission à Guenièvre :

« rien fors vos ne me puet tenir
que bien ne puisse a vos venir.
Se vostre congiez le m'otroie,
tote m'est delivre la voie ;
mes se il bien ne vos agree
donc m'est ele si anconbree
que n'i passeroie por rien.
– Certes, fet ele, jel voel bien,
mes voloirs pas ne vos detient.
(*Lancelot*, v. 4610-17 ; cP. v. 5853-4, 5910 : Lancelot veut se soumettre aux ordres de Guenièvre lors du tournoi de Noauz²⁹)

Le *jeu party* de l'action de Lancelot est entièrement laissé à la discrétion de la reine, par l'alliance

²⁸ On le retrouve dans *Lancelot* dans l'épisode de la charrette et dans le débat de Pitié et Largesse lorsque la sœur de Méléagant demande la tête de l'Orgueilleux ; dans *Yvain*, l'amour pousse le protagoniste à céder à Laudine (v. 1394 par ex.) et la Pitié à sauver le lion (v. 3368).

²⁹ Au v. 1275, la volonté de Lancelot (retrouver la reine) est exprimée, mais pas par lui ; c'est une jeune fille qui prend en charge de verbaliser le désir, comme si lui-même ne pouvait le faire. – Lancelot ne s'offre pas qu'à la volonté de Guenièvre ; il le fait aussi aux demoiselles rencontrées en chemin. Ainsi, le narrateur souligne bien que, quand Gauvain promet d'obéir à la demoiselle du gué « tot [s]on pooir » (*Lancelot*, v. 624), Lancelot, lui « ne dit pas que il l'a promete / tot son pooir, einçois affiche, / come cil qui Amors fet riche [...] / Que, sanz arest et sanz redot, / quan qu'ele voldra li promet / et toz an son voloir se met » (*Lancelot*, v. 628-34). L'amour donne de la prouesse à Lancelot, mais cela implique qu'il perde son libre arbitre, puisqu'il délègue le vouloir à autrui.

des deux systèmes hypothétiques balisant l'alternative ; la symbolique du chemin, classique pour exprimer le choix à faire, vient donc ici marquer le fait que l'instance décisionnelle est Guenièvre. Et la reine l'atteste par la dérivation *voel/voloirs*, support d'une expolition qui ne fait qu'indiquer cet élément central : la volonté de Lancelot, c'est Guenièvre³⁰. Cet élément, poussant l'amour courtois à son paroxysme, semble issu de la lyrique des troubadours (Duggan 2001, 172-3).

Ainsi, la volonté de Lancelot ne lui appartenant pas, la décision initiale motivant son action reste en dehors du texte : Lancelot surgissant au cours du récit dans une intrigue déjà ébauchée, sa motivation originelle n'est pas évoquée, sinon sur le mode du rappel :

Et je ai tel afaire anpris
Qu'a piece n'iert mes ostex pris.
(*Lancelot*, v. 2271-2³¹)

Le début de l'entreprise n'est pas raconté par Chrétien. Et, à plusieurs reprises, Lancelot ne choisit pas. Dans l'épisode du choix des chemins, pourtant déterminant en termes diégétiques et symboliques, Lancelot laisse Gauvain prendre la décision :

Sire, je vos part sans rancune :
prenez de ces deux voies l'une
et l'autre quite me clamez ;
prenez celi que mialz amez.
(*Lancelot*, v. 685-8)

Gauvain d'ailleurs n'apprécie guère de devoir choisir ; il admet ne pas savoir quel chemin

³⁰ De manière subtile, Chrétien continue ainsi l'assimilation récurrente de l'amour courtois et de la dévotion religieuse présente dans le *Lancelot*. En effet, le bon chrétien veut ce que Dieu veut selon saint Anselme (voir par exemple *La Chute du diable*, IV) ; Lancelot, lui, veut ce que Guenièvre veut. — On note alors la différence entre Lancelot et Yvain ; certes, initialement, Yvain se soumet à la volonté de l'Amour allégorisé (v. 1445, 1455) ; mais, ayant perdu l'amour de Laudine, il veut reconquérir celle-ci (voir notamment lorsqu'on lui propose d'épouser la dame de Norison ou la fille du seigneur de Pesme Aventure : Yvain ne veut pas le faire, v. 3313, 3315, 3324), alors même qu'*a priori* Laudine ne le veut pas. Yvain fait preuve de libre arbitre au sein de sa relation maritale. Et, d'ailleurs, Yvain ne cesse d'imposer sa volonté d'aide aux protagonistes (par exemple aux victimes d'Harpin ou à Lunete prisonnière), agissant désormais de lui-même alors que Lancelot sauve les prisonniers de Logres presque par mégarde. En quelque sorte, Lancelot inverse le problème théologique portant sur le fait de vouloir l'antécédent sans vouloir le conséquent ; chez les théologiens, les cas étudiés sont ceux où l'on veut un bien qui a un mal pour conséquence ; mais ici, Lancelot veut un mal (l'adultère) ayant un bien pour conséquence.

³¹ Au v. 2964, lorsque le vassal explique que les prisonniers désirent que Lancelot les libère, la copie de Guiot a « Dex vos en oie » comme réponse de Lancelot ; les autres manuscrits, *ATVGE*, ont « Bien le savoit ». Cette dernière leçon est privilégiée par différents commentateurs (Nitze 1929, 463 ; Rahilly 1978, 404) et éditeurs : A. Foulet et K. D. Uitti signalent dans leur édition (p. 169) que Lancelot connaît son destin depuis l'épisode du cimetière futur, et Ch. Méla préfère cette « *lectio difficilior* » de sens et de rime plus riches » (p. 585). Le texte de Guiot est en revanche conservé par Foerster, M. Roques, W. Kibler, C. Croizy-Naquet et D. Poirion, lequel note (p. 1277) que le texte de *ATVGE* est banal par l'attitude puérile de Lancelot et mystérieux par la mission confiée à Lancelot par on ne sait qui. Mais, outre que Lancelot a pu connaître son avenir lors du cimetière futur, il faut noter que Chrétien n'a jamais rechigné à créer du mystère. Ici, Lancelot soulignerait alors la conscience d'avoir été missionné par quelqu'un d'autre qui a décidé pour lui.

prendre (v. 693) et finit par se résoudre au Pont sous l'Eau plus ou moins par hasard, ou par lâcheté. Lancelot semble une nouvelle fois faire preuve de velléité³².

Un second aspect de la volonté problématique relève du motif de l'action involontaire. Il y a évidemment des accidents, mais ce motif est plutôt rare et généralement accessoire³³. De fait, une action centrale non voulue par celui qui l'accomplit prend une importance toute particulière. Cette action peut d'ailleurs avoir un rôle essentiel dans le récit : l'accident de chasse de Brut tuant son père est évidemment lourd de conséquences historiques³⁴... De même, dans *Thèbes*, le péché initial prend une dimension toute particulière : Œdipe ne désire pas réellement tuer son père et ne voulait pas épouser sa mère. C'est presque un cas d'école abélardien : le péché d'inceste accompli avec Jocaste n'est en rien volontaire et n'est donc pas un péché ; quant au meurtre de Laïos, ses circonstances sont tout sauf claires dans le récit ; dans tous les cas, le crime de parricide n'est pas envisageable : si Œdipe a tué Laïos par accident, il n'est en rien responsable (*Éthique*, V : Abélard fait de ce type d'acte un délit judiciaire qui n'est pas un péché) ; s'il était en état de légitime défense, il était responsable (*Éthique*, III : c'est un cas de consentement sans volonté)³⁵ ; dans tous les cas, dans l'ignorance que celui qu'il tue est son père, Œdipe ne semble pas pouvoir être chargé du péché de parricide. Face à ses questions théologiquement complexes et hautement débattues à l'époque (autour de l'intention et du péché par ignorance), l'auteur en revient à une vision factuelle et presque archaïque du péché, pur acte – auquel s'ajoute pour Œdipe la décision bien consciente de maudire ses fils.

Plus ponctuellement, la scène de la mort d'Atys dans *Thèbes* a été l'objet d'une réécriture

³² Ou de finesse ? Gauvain admet lui-même : « del prendre ne puis estre sages » (*Lancelot*, v. 692) et il a déjà fait le mauvais choix lors de l'épisode de la charrette. En laissant Gauvain décider, Lancelot sait que ce dernier fera le mauvais choix, et il ne lui restera que le bon...

³³ Voir par exemple la mort du neveu de Cassibellan dans le *Brut*. L'événement est relativement accessoire, même s'il a des conséquences politiques (l'oncle du meurtrier, Androgeüs, trahira Cassibellan pour sauver son neveu).

³⁴ Chez Chrétien, on peut noter que les héros sont parfois les agents involontaires d'une réconciliation : Érec résout sans le savoir le problème du Blanc cerf et Lancelot ne délivre les prisonniers de Logres que par une motivation purement amoureuse (Maddox 1991, 52 ; Maddox 1993, 139).

³⁵ Saint Augustin et saint Anselme sont plus sévères sur le meurtre par légitime défense : il n'entrave pas le libre arbitre et indique que l'individu préfère la vie à une action juste (*Le libre arbitre*, I, 11 ; *La liberté du choix*, V, où Anselme utilise un exemple plus radical : mentir pour sauver sa vie est aussi un péché, l'individu voulant vouloir mentir en sachant que cela se fait au détriment de la droiture). Abélard reprend une partie de ces arguments en indiquant que le désir de vivre fait consentir au meurtre (*Éthique*, III) : c'est le cas complexe où l'on veut l'antécédent (la vie) sans vouloir le conséquent (tuer), comme Anselme l'avait déjà noté. Abélard le tranche en disant qu'il y a tout de même consentement.

très nette par rapport à l'hypotexte, puisque le personnage de Tydée est radicalement transformé (Petit 1985, 332) ; il ne se comporte plus en héros brutal et méprisant et, surtout, il ne veut plus tuer le jeune combattant :

car en tei plusors choses veie
por quei ne voil pas joindre oue tei.
(*Thèbes*, v. 6683-4)

Tydée ne veut pas tuer Atys, trop jeune et trop plein de promesses ; mais Atys est aussi impétueux et, malgré le fait qu'il soit désarmé, il se jette sur son opposant. Intervient alors une disjonction entre le projet et la réalisation à cause d'un échec de la capacité :

en l'escu l'espeire un poi poindre,
mais ne poet ameïr sa main,
el piz le ferit tout a plain.
(*Thèbes*, v. 6702-4)

« ne poet », au v. 6703, indique que l'incapacité a annulé le projet ; celui-ci était d'ailleurs exprimé sur le mode de l'espoir et non de la volonté pure, comme si le projet était d'emblée présenté comme peu actualisable. Enfin, la disjonction du vouloir et du pouvoir recoupe ici une disjonction de l'esprit et du corps, le premier étant incapable de régir le second. Dès lors, la mort du jeune combattant est l'occasion non de joie, mais de regret chez son vainqueur :

Nel volsisse par tout mon fei
que l'eüsse d'arme adessé.
(*Thèbes*, v. 6710-1)

Le procédé est toutefois d'ordre restreint dans *Thèbes* ; ce type de séquence est assez rare. En l'occurrence, le combat d'Atys et de Tydée relève d'un motif plus large, celui du combattant désarmé, souvent l'occasion de souligner à la fois le tragique de la situation, puisque l'héroïsme courtois implique de se mettre en situation de faiblesse, et une forme de noblesse des combattants, puisque tout élément de haine entre ennemis est supprimé au profit de la générosité (Petit 2010). Dès lors, la scène peut souligner la centralité nouvelle accordée au personnage d'Atys, qui se bat pour la gloire et meurt respecté par son ennemi (Donovan 1975)³⁶ ; par ailleurs, l'attitude de mentor qu'a Tydée envers Atys, lorsqu'il essaie de le convaincre de ne pas

³⁶ Atys est, lui, un héros du vouloir : il veut aller au combat désarmé (« eissir volt, champeier defors », v. 6669), même si le narrateur juge cette action insensée (v. 6666) ; il ne regrette alors pas sa mort, puisqu'elle est héroïque, et en assume même la responsabilité (« je mesmes me sui oscis », v. 6722).

se battre désarmé (Petit 1985, 272-3), confère une dimension tragique à l'opposition non voulue de deux héros qui auraient pu former un couple épique soudé et valeureux. Dès lors, l'acte involontaire, motif rare on l'a dit, confère une dimension supplémentaire à la mort d'Atys, par son caractère pathétique accru et par le fait que la gratuité de cette mise à mort non désirée souligne la fatalité imprégnant le roman, comme si Tydée avait été poussé malgré lui à tuer Atys³⁷.

Un troisième aspect de la volonté problématique, typique de Chrétien, relève de l'artifice littéraire signifiant : il s'agit du refus de laisser accès à l'intériorité du personnage. Le passage le plus célèbre est bien évidemment le départ d'Érec à l'aventure ; le récit ne donne alors aucune indication sur les pensées d'Érec et se focalise sur les ordres qu'il donne, laissant le lecteur essayer de deviner ses émotions (Duggan 2001, 167-8). Les ordres d'Érec sont d'ailleurs exprimés dans le fil du dialogue avec Énide, sans réflexion préalable ni préméditation :

Dames, fet il, droit an eüstes,
et cil qui m'an blasment ont droit.
Apareilliez vos or androit.
(*Érec*, v. 2572-4³⁸)

On ne saurait trop souligner la nouveauté du procédé : comme on le verra, les textes médiévaux annoncent l'action et la préparent ; ici, les processus décisionnels en jeu sont laissés dans l'ombre et « seule la description d'Érec permet d'interpréter ses motivations » (Castellani 1993, 111). Et d'ailleurs, le mystère de la volonté d'Érec est bien exprimé par le désarroi de son père :

Biax filz, fet il, que viax tu fere ?
(*Érec*, v. 2693³⁹)

Le mystère du départ d'Érec a donc intrigué la critique, qui n'a eu de cesse d'essayer de deviner

³⁷ Je reviendrai sur la notion problématique de fatalité p. 888.

³⁸ La question se retrouve dans le *Lancelot*, lorsque le héros est attaqué par des hommes qui, étrangement, « nel voelent grever de rien » (v. 2234) : l'attaque est motivée par cette volonté mystérieuse, d'attaquer sans blesser, et qui restera inexplicée. Les annotateurs sont obligés de chercher une explication... J.-Cl. Aubailly (p. 439 de sa traduction) note que Chrétien n'explique pas et envisage qu'il s'agisse d'un test, ou que les assaillants reculent devant la valeur de Lancelot ; D. Poirion (p. 1273 de son édition) pense que les soldats sont recrutés parmi les prisonniers de Logres, d'où leur réticence à attaquer leur libérateur, mais souligne surtout la valeur de test de l'épreuve ; C. Croizy-Naquet (p. 187 de son édition) se demande si le détail ne relève pas des « ouvertures narratives avortées » qui jalonnent le roman. La volonté reste bien mystérieuse...

³⁹ Une lecture extrêmement intéressante de la structure du roman a été proposée par G. J. Brogyanyi (1972a) : l'intrigue du roman serait entièrement construite autour de la notion de volonté ; Érec agit initialement avec une volonté immédiate et directe ; mais sa volonté est étouffée par sa *recreantise* (cela expliquerait la mention d'une volonté mal

les motivations du personnage (Zaddy 1964 ; Press 1969 ; Zaddy 1973 ; Ménage 1980). La solution du problème est peut-être dans le problème lui-même : « la plus grande de ces difficultés [posées par le roman] réside peut-être dans la tentation de vouloir tout comprendre et tout expliquer sur le terrain qui nous est familier, celui des causalités immédiates » (Dulac 2009, 28) ; et justement, la difficulté cache le fait qu'il n'y a pas de problème : « on s'est demandé par exemple si Erec avait un plan, s'il savait ce qu'il voulait en quittant si brusquement le pays de son père [...]. Enfin qu'avait-il derrière la tête ? De telles questions n'ont guère de sens » (Dulac 2009, 23). Ce qui importe, c'est le travail de Chrétien laissant dans l'ombre les intentions du personnage : « the obscurity of his motivation is more important than the motivation itself » (Lacy 1971, 360). Érec ne devient pleinement un héros romanesque que parce que, justement, sa volonté est rendue problématique par cette dimension d'inconnaissable.

Enfin, le dernier point concernant la volonté problématique est le plus intériorisé : il s'agit de la fracture de la volonté elle-même. Chrétien évoque la question, mais souvent de manière non dramatique, voire légère :

Fenice qui l'esgarde et voit
 Ne set pas que ce Cligès soit ;
 Ele voldroit que ce fust il,
 Mes por ce qu'il i a peril
 Dit qu'ele ne le voldroit mie ;
 De deus parz li est boene amie.

(*Cligès*, v. 3745-50 ; voir aussi dans *Yvain* la question de savoir si Gauvain et Yvain veulent s'entretuer alors qu'ils ne se reconnaissent pas, v. 6062-3 par ex.)

La division de la volonté de Fénice suggère bien la tension entre deux idéaux (l'amour et la gloire sociale) mais le statut de « boene amie » les réconcilie et la vaillance de Cligès permet de réaliser les deux aspirations. En revanche, chez Thomas, la volonté problématique apparaît sous un jour plus angoissant, et surtout beaucoup plus travaillé. En effet, un stylème se dégage de

orientée : « a sa fame volt dosnoier », v. 2434 et « armes porter ne voloit », v. 2457) ; l'aventure serait alors un moyen pour Érec d'apprendre à Énide à lui désobéir et donc à gagner son libre arbitre. — Notons que dans l'épisode du Blanc cerf, Érec impose sa volonté de manière ambiguë à Énide, lui empêchant de reyêtir une robe riche avant d'aller à la cour ; il souligne à deux reprises (v. 518 et 1551) que c'est parce qu'il l'a décidé qu'Énide apparaît pauvrement vêtue. — Au v. 1142 de *Cligès*, le procédé est repris de manière plus légère : on sait que la reine « Faire li vialt un bel servise », sans que le narrateur ne précise la nature du service qu'elle veut rendre à Alexandre ; seule une partie de la volonté est mentionnée, le reste demeurant dans l'ombre afin de créer une forme de suspense.

manière très nette dans l'écriture de Thomas : c'est l'exploitation de la polysémie des noms abstraits, notamment lorsqu'ils interviennent dans une constellation conceptuelle⁴⁰. Ce travail est flagrant dans l'emploi de trois termes, *pooir*, *voloir* et *desir* ; les deux derniers désignent tous les deux un élément de la volonté, ce qui justifie leur étude comparée ; quant à *pooir*, exprimant la capacité, il est fortement lié à la volonté dans les théories de l'action que j'ai évoquées plus haut, et son lien à la volonté est significatif. Le lien de *pooir* et *voloir* se matérialise d'ailleurs, chez Thomas, dans leur présence récurrente à la rime d'un même couplet⁴¹. Le travail sur ces mots abstraits est surtout présent dans les passages analytiques du roman, et notamment dans le fragment du mariage, sur lequel je vais m'attarder. Les différents monologues de Tristan reflètent son état intérieur, de façon à la fois intellectuelle et passionnelle, c'est-à-dire que des concepts reviennent, mais selon des glissements de construction et de sens ; cette technique indique la labilité des notions : celles-ci sont reliées entre elles par des termes indiquant la transition : préposition *encuntre*, souvent dans le tour *faire X encuntre Y*, ou encore des verbes de changement, comme *cheoir*, révélant une mutation interne et psychologique :

Chiet en desir e en voleir
(*Thomas*, v. 437)

D'emblée donc, une forme de problématique de la volonté réside dans son caractère instable et mutable.

En parallèle, le travail du substantif indique une instabilité de sens assez étrange. On peut suivre l'évolution des termes au fil du roman. *Voloir* apparaît dès le début, dans le fragment de Carlisle, pour désigner à la fois l'amour et la pulsion charnelle, bref l'*ennamoramento* (v. 76, 81) ; il concerne le sentiment qu'éprouvent Tristan et Yseut l'un pour l'autre. Mais les choses se complexifient dans le monologue du mariage. *Voloir* apparaît en tension avec *desir*⁴² :

⁴⁰ Je ne rentre pas, faute de place, dans la question du nom abstrait (la catégorie est hautement critiquable en linguistique et je ne l'emploie volontairement ici que de manière pratique, intuitive et a-théorique) et dans celle de la polysémie. Depuis plusieurs années, je travaille la question de la polysémie chez Thomas, en l'étendant à divers problèmes connexes (stylistique du substantif et exploitation de la dialectique notamment) ; la plupart des résultats de ces recherches n'ont pas dépassé le stade de la présentation orale, mais je ne désespère pas formaliser mes conclusions et les publier un jour. Ainsi, ce que je présente ici fait partie d'un ensemble d'investigations plus vastes, mais encore en cours, sur lequel je m'appuie largement.

⁴¹ Aux v. 459-460, 501-502, 715-716, 755-756, 805-806, 1115-1116, 2563-2564, 2605-2606, 3285-3286. La présence quantitativement massive de ces termes est d'ailleurs un stylème en soi : ils sont bien plus discrets dans les autres romans. De manière plus générale, l'emploi des infinitifs substantivés est un usage typique de Thomas (Bertolucci Pizzorusso 1959, 34).

⁴² On pourrait voir dans ce travail une mise en œuvre du concept de *differentia* (Hugues de Saint-Victor, *De*

E pense molt diversement
Cum changer puisse sun voleir
Quant sun desir ne puit aveir
(Thomas, v. 208-210)

En effet, si *desir* semble clairement désigner le sentiment porté vers Yseut la Blonde⁴³, comment interpréter *changer sun voleir* ? Est-ce qu'il s'agit de changer l'ensemble de ses intentions (vivre avec Yseut la Blonde) ou de modifier juste *son attirance sexuelle* (comme il ne peut avoir *desir*, soit *sexe* + *amour*, il se tourne vers *voleir*, soit *sexe* seul). Cette analyse de nuances, indiquant un choix peut-être délibéré de rendre le sens ambigu, ne change rien au fait que le *desir* se porte vers Yseut la Blonde⁴⁴, et le *voleir* est indéterminé. En parallèle, Thomas utilise les noms abstraits avec un effet référentiel étrange, puisque *aveir sun desir* signifie bien une émotion frustrée, mais en même temps *sun desir* a un référent concret, Yseut la Blonde. Ainsi, dans le processus de réflexion analytique, il y a abstraction du référent.

On remarque que, pour l'instant, c'est surtout le *voloir* qui pose problème. C'est encore le cas ici :

E a iço qu'ele poüst,
Voleir ad, si poeir oüst !
Car ne li dei saveir mal gré,
Quand bien ad en sa volenté,
S'ele mun voleir ne fait :
Ne sai quel mal gré en ait.
Ysolt, quel que seit le voleir,
Vers mei avez molt buen penseir.
(Thomas, v. 275-282)

Notons d'abord que le sens littéral du passage ne fait pas l'unanimité chez les éditeurs :

Bédier, Wind, Payen, Walter, Gregory et Lecoy corrigent au vers 281 *voleir* en *poeir*, et Bédier et Lecoy *penseir* en *voleir*, car « la rime est fautive [N.B. sauf en anglo-normand] et le sens absurde » (F. Lecoy, P. 120). Cela donne en effet un texte très cohérent. Mais si l'on interprète ce *voleir* comme une reprise du précédent, v. 279 (donc : mon désir, et non : votre volonté), on peut à la rigueur conserver la leçon de Sn1. (Ch. Marchello-Nizia, notes à son édition, P. 1251.)

Voleir ici fonctionne comme un équivalent plus abstrait de *desir*, et donc plus apte à être utilisé

Grammatica, IX), d'inspiration isidorienne (*Etymologiarum*, I, 31), qui désigne l'appréciation des nuances de sens de deux termes proches (l'exemple étant d'opposer *tyran* et *roi*). Mais, chez Thomas, le problème est bien plus épineux.

⁴³ « Dans le *Tristan* de Thomas, quel que soit d'ailleurs le contexte, le désir, c'est la soif de quelque chose qui vous échappe, avec le regret de ne la point posséder. » (Wagner et Baumgartner 1967, 531).

⁴⁴ Aux v. 238 *sq.*, l'idée que le *desir* est le sentiment éprouvé pour Yseut est claire aussi.

dans des contextes divers ; c'est cet effet d'hyperthème et donc de généralité qui gêne l'interprétation. De fait, aux v. 279 et 281, ce verbe désigne ce que Tristan désire, avec un glissement, puisque Tristan apparaît de moins en moins conscient de ce désir (*quel que soit le voleir* indique une incertitude envers soi-même assez intéressante). En même temps, au v. 276, *voleir* désigne le sentiment d'Yseut pour Tristan, mais de façon générale, par l'intentionnalité.

On croyait, donc, que *desir* signifiait « amour et désir sexuel » dans les occurrences précédentes. Mais, au v. 307, il désigne l'émotion éprouvée par Yseut la Blonde pour Marc... ce qui est ambigu : *desir* désigne-t-il la satisfaction corporelle, ou Tristan est-il jaloux et s'imagine-t-il que son amante aime réellement son époux ? Juste après, la configuration des termes indique bien qu'Yseut éprouve du *delit* avec Marc et a de l'*amur* pour Tristan, ce qui appuie la première lecture – laquelle rend le sens de *desir* instable. Le deuxième sens suggère une paranoïa amoureuse tout à fait cohérente avec la psychologie de Tristan, cependant.

Un peu après, c'est *voloir* qui devient instable :

Naturelment lui estuit faire,
Quant a sun voleir ne volt traire. [...]
Prange ço que puet avoir,
E aturt bien a sun voleir.
(*Thomas*, v. 315-320)

Il s'agit des émotions d'Yseut analysées par Tristan. *Voloir* désigne sans doute l'émotion qu'Yseut porte à Tristan, ce qui suggère l'amour et le désir ; mais généralement cette configuration est occupée par *desir*. Et, au v. 320, *aturt a sun voleir* rappelle le v. 209 : ici le sens est général, il indique le changement de volonté sous le poids de la réalité. Le sens du terme change donc à quelques vers d'intervalle.

Un peu plus loin, Thomas analyse les émotions de Tristan, lequel, du fait du nom et de la beauté d'Yseut aux Blanches Mains,

Chiet en desir e en voleir.
(*Thomas*, v. 436)

Les deux termes, *desir* et *voleir*, désignent soit la même émotion (alors que Thomas les différenciait auparavant), soit une nuance, mais dans ce cas Tristan serait aussi amoureux de sa future femme. À moins que les deux termes n'aient changé de sens : *voleir* est la volonté générale, informée par la réflexion, et *desir* ne désigne plus que la pulsion sexuelle. Dans tous les cas, le

sens est instable. La synonymie des termes se retrouve un peu après :

E gurpisent lor buen poeir
Pur prandre lor malveis voleir.
Novelerie fait gurpir
Buen poeir pur malveis desir.
(*Thomas*, v. 459-462)

Thomas réfléchissait initialement au *poeir* comme capacité offerte par le réel ; ici, *buen poeir* a un sens plus général (*poeir* = capacité générale et donc *buen poeir* = « vertu », « capacité à faire le bien »). Thomas va du concret vers l'abstrait, souvent, dans sa gestion des diaphores.

On retrouve ensuite l'opposition originelle des termes, puisque Thomas oppose clairement le *desir* pour Yseut la Blonde et le *voleir* pour Yseut aux Blanches Mains :

Encontre desir fait voleir.
(*Thomas*, v. 566)

L'opposition est travaillée par le texte, et *voloir* semble désigner l'effort de volonté produit par Tristan pour renoncer à son amour et céder au réel qui lui offre une autre femme. Mais cette opposition devient instable à nouveau lors de la nuit de noces :

Le desir qu'il ad vers la reine
Tolt le voleir vers la meschine.
Le desir lui tolt le voleir
Que nature n'i ad poeir.
(*Thomas*, v. 803-806)

Le *desir* est bien porté vers Yseut la Blonde, mais le *voleir* est ici un effet de la nature (v. 806) et désigne donc plus certainement la pulsion sexuelle que la volonté. Pour J. Bédier, dans son édition (P. 287), le sens de *voloir* comme « concupiscence » est rare, et témoigne d'un « parti-pris de langage assez arbitraire ». Mais P. Jonin (1958, 419-21) montre qu'il y a chez les théologiens un lien fort entre volonté et concupiscence, la seconde étant une forme de la première. *Volenté* apparaît chez les auteurs les plus pieux dans ce sens. Il faut deux remarques cependant : la première est que Thomas emploie le plus souvent *voloir*, ce qui relève d'un choix stylistique ; la seconde est qu'un emploi spécifique du vocabulaire doit tout de même être noté ; ici l'actualisation de sens latins et théologiques reflète une démarche d'auteur spécifique.

Mais, quand il est question des deux Yseut, les termes changent. Au v. 744, *sun desir* désigne ce qu'Yseut aux Blanches Mains attend de Tristan : le plaisir sexuel (littéralement « ce qu'elle

désire ») ; mais on peut envisager qu'elle évoque aussi l'amour, même si ce sens n'est pas prégnant dans le contexte de la nuit de noces. Quant à Yseut la Blonde,

Ele nen ad altre voleir
Ne altre amur, ne altre espeir,
En lui est trestuit sun desir.
(Thomas, v. 859-861)

Chez elle, *voleir* = *amur* = *espeir* = *desir*. On peut émettre l'hypothèse que les substantifs n'ont pas le même sens et donc expriment la totalité de l'amour (ou plutôt, de la pulsion prospective d'Yseut) pour Tristan : désir (*voleir*), amour (*amur*), attente (*espeir*), désir + amour (*desir*, qui apparaît à la fin et aurait donc valeur synthétique)⁴⁵.

Quelles conclusions peut-on tirer de ce long excursus ? Comment expliquer la labilité sémantique des noms abstraits ? Pour S. Atanassov (1984), les glissements sémantiques et les reconfigurations de sens entre *desir*, *voloir* et *poir* créent à la fois un effet de monotonie, dans le ressassement des mots, et d'évolution : le glissement sémantique témoigne de l'évolution psychologique. Mais on peut pousser l'analyse plus loin ; d'emblée, en utilisant des *verba* labiles, Thomas suggère que les *res* le sont aussi et que les émotions de Tristan sont instables⁴⁶. Et on peut pousser assez loin l'interprétation de cette instabilité ; T. Adams (1999) analyse ainsi la tension entre *voleir* et *poir* comme l'indice d'une vision augustinienne de la psyché : depuis la Chute, la volonté humaine est incontrôlable et, notamment, se fixe sur des objets impossibles à atteindre, d'où la souffrance. Le péché, dans cette anthropologie augustinienne, se marque par l'incapacité de l'homme à obtenir ce qu'il veut (Vitz 1989, 193-4). Tristan serait donc traversé par des conflits internes issus des conflits de la volonté humaine, centrale chez Augustin (Saarinen

⁴⁵ On retrouve les jeux de concepts, mais de façon moins travaillée, à d'autres moments du roman. Lors de l'épisode de la Chambre aux statues, *poir* désigne ce qui est à la portée d'Yseut et *voloir* ce qu'elle désire, donc Tristan (v. 1115-1116). *Voloir* désigne l'émotion d'Yseut pour Tristan (v. 1186, 1256) et apparaît comme synonyme de *desir* (v. 1142). Cependant au v. 1264 apparaît l'expression figée *faire son volair*, de sens plus général. Quant à Tristan, il « ne puet delit avoir / Fors de volair ou de desir » (v. 1265-1266). Selon Ch. Marchello-Nizia (p. 1263-1264 de son édition), qui reprend la lecture de S. Gregory, *volair* désigne ici le plaisir charnel qu'il pourrait éprouver sans amour, avec Yseut aux Blanches Mains, et *desir* la pulsion désirante sans réalisation charnelle qu'il peut vivre avec Yseut la Blonde. Le *desir* fournit alors du *delit*, ce qui n'est pas évident. La fin du roman met en parallèle *amur* et *desir*, comme sentiments des amants (v. 2661, 3011, 3275).

⁴⁶ La critique sur le sujet est assez vaste ; aux références que je vais citer dans mon analyse, il faudrait ajouter l'étude de J. T. Grimbert (1990), qui insiste sur le fait que l'opposition *voloir/poir* souligne la frustration du désir, et S. Vatteroni (2006) qui réoriente l'étude autour de la question du caractère naturel ou pécheur du désir. — Je n'ai pu avoir accès que trop tardivement à la thèse de G. Giacomazzi (2011), écrite d'ailleurs en italien, langue que je maîtrise très mal, et je n'ai pu exploiter son travail, qui semble toutefois passionnant ; sa thèse est que les romans tristaniens (et en l'occurrence, le roman de Thomas) reflètent les débats théologiques sur le libre arbitre et la question de la volonté : chez Thomas, le jeu de rapport entre *voloir* et *poir* relèverait de cette réflexion.

1994, 20)⁴⁷. Deux éléments seraient alors notables. Tout d'abord, la dialectique récurrente entre *poeir* et *voleir*, structurant la réflexion de Tristan, indiquerait une forme de châtement typique de l'humanité depuis le péché : « the will's inability of act is the basic experience of all human beings irrespective of their soteriological status » (Saarinen 1994, 26) ; la souffrance générée par une volonté incapable de se réaliser punit le péché des amants. D'autre part, les glissements sémantiques que l'on observe entre *voleir* et *desir* reflètent l'instabilité des émotions de Tristan et, plus précisément, le fait que sa volonté elle-même n'arrive pas à se fixer précisément ; peut-on y voir un exemple de volonté sans rectitude et donc marquée de péché selon la théologie de saint Anselme ? Rien dans le texte ne permet de l'affirmer précisément. En revanche, que la division de la volonté soit une marque et une punition est un élément très augustinien (Saarinen 1994, 31). Or, Augustin va plus loin, puisque la délibération même marque le péché :

Tenir le faux pour le vrai, pour se tromper malgré soi, et, subissant la résistance et la torture douloureuse du lien charnel, ne pouvoir résister aux œuvres des désirs pervers, ce n'est pas la nature de l'homme créé mais celle de l'homme condamné à une peine.

[Saint Augustin, *Le Libre arbitre*, III, 52, P. 531]

Toute la délibération de Tristan, incapable de savoir que faire, signale donc sa nature de pécheur ; mais l'ambiguïté de la solution qu'il choisit (épouser Yseut aux Blanches Mains sans consommer le mariage) révèle bien la complexité des enjeux : envers Yseut, il reste fidèle par sa chasteté, mais sans qu'elle le sache (elle n'est au courant que du mariage) ; envers la morale, la chasteté est certes une vertu, mais elle est choisie ici pour de mauvaises raisons (un amour humain et non divin) et contrevient à la fonction sociale du mariage (ce qui explique la crise de l'épisode de l'eau hardie). La solution est donc ambiguë, sans doute parce que le péché lui est antérieur et parce que la délibération elle-même, par l'angoisse qu'elle crée et par son incapacité radicale à atteindre la vérité, est déjà une punition :

Doit-on considérer comme un léger châtement pour l'esprit que le désir le domine et qu'il le mène en tous sens, dépouillé de l'opulence de la vertu, sans ressource et misérable, tantôt prenant le faux pour le vrai, tantôt le défendant, tantôt n'approuvant plus ce qu'il avait approuvé, et ne s'en ruant pas moins vers d'autres erreurs, tantôt suspendant son assentiment et, la plupart du temps, redoutant les raisonnements perspicaces, tantôt désespérant de trouver entièrement la vérité et adhérant intégralement aux ténèbres de la sottise, tantôt s'efforçant vers

⁴⁷ Voir p. 805 pour une présentation plus précise de la question.

la lumière de la saisie par l'intelligence et, de nouveau, tombant de fatigue ?
[Saint Augustin, *Le Libre arbitre*, I, 22, P. 429]

Peut-on trouver meilleure description des affres dans lesquelles Tristan est plongé ? Les turpitudes du désir sont son châtement, ce que Boèce résumera brutalement :

ita improbis nequitia ipsa supplicium est.
« de même pour les méchants, leur méchanceté même est un supplice »
[Boèce, *Consolation de Philosophie*, IV, prose 3, 112]

La volonté problématique, chez Thomas, serait alors d'origine augustinienne et témoignerait d'une réécriture de la légende fortement imprégnée de théologie⁴⁸.

VI.2.2. – AGIR, FAIRE AGIR

Les critiques ayant étudié les procédés d'adaptation de l'*Historia* par Wace ont souvent souligné l'importance prise par le discours direct dans le *Brut* (D'Alessandro 1994, 44 ; Mathey-Maille 2002, 6) ; cette dimension est fréquemment liée au roman, dans la mesure où la psychologie du personnage est rendue plus complexe : « le personnage devient plus humain ; il dépasse le statut de simple acteur de chronique et acquiert une dimension autre » (Mathey-Maille 1993, 191). Or, M. Malkiel Jirmounsky (1925), en analysant précisément quatre épisodes, a noté un élément récurrent : Wace ajoute des motifs d'action à sa source, procédé qui relèverait d'une « *nouvelle manière d'écrire l'histoire*, le roman historique de l'époque » (P. 296). Par exemple, dans l'épisode de la conquête de la Norvège par Loth, Wace ajoute des programmes conflictuels entre l'héritage officiel du trône par Loth et son refus par les Norvégiens :

Quant il virent le rei finé,
Le regne unt ut a Loth veé. ;
Ne voldrent estrange hume attraire
Ne d'estrangle hume seinnur faire ;
Aine sereient tuit viel chanu
Que l'eüssent decuneü ;
A cels d'altre terre durreit
Ço qu'il a els duner devreit ;
Rei ferunt d'un de lur nurriz
Ki amera els e lur fiz. [...]

⁴⁸ Ceci est évidemment une hypothèse de lecture, que je ne suis pas le seul à émettre, mais qui n'est pas partagée ; la lecture du roman de Thomas comme modèle de courtoisie, même modérée, est encore représentée. Mais, plutôt que de parler d'une « version courtoise » de la légende des amants de Cornouailles, je préférerais parler de « version augustinienne ».

Quant Loth vit que sun dreit perdreit
Se par force nel cunquereit,
Artur sun seinnur ad requis,
E Arthur li ad bien pramis
Que tut le regne li rendra.
(*Brut*, v. 9819-9835)

L'intégralité des faits de langue relevant du possible est absente de l'*Historia*, dont la narration est plus linéaire ; la présence de programmes prospectifs est ajoutée, suivant une forme chronologique d'enchaînement : refus des Norvégiens avec propositions d'une solution alternative (v. 9821-28) ; constat de la situation par Loth sous forme d'un système hypothétique définissant de manière programmatique son action à venir (v. 9831-2) ; promesse d'Arthur verbalisée sous forme de programme au futur (v. 9834-5). Le détail n'est pas anodin : Wace atteste d'une mutation essentielle dans les processus d'adaptation. En effet, la comparaison de trois œuvres traduites par rapport à la source latine (*Brut*, *Thèbes*, *Énéas*) dégage un élément essentiel : les adaptateurs amplifient le texte en ajoutant une *motivation* initiale à l'acte ou, plus précisément, l'acte est au moins *annoncé* (et souvent justifié), par verbalisation ou sous forme d'un programme décisionnel intérieur, avant d'être accompli. L'aspect systématique de ce procédé suggère que l'on a affaire à un véritable changement dans la manière d'écrire l'action, l'adaptateur médiéval jugeant qu'une action, avant d'être accomplie, se doit d'être préparée. Le procédé se retrouve dans *Thèbes*, par exemple dans la description du départ de Polynice, moment charnière du récit ; l'adaptateur ajoute la verbalisation du départ par Polynice, ce qui implique un échange avec ses hommes, rapporté au discours indirect :

Al rei [de Grece], qui fu pr[és],
dist qu'i iret Polinicsés ;
plusors volstrent oue lui aler,
mais il ne volsist onc nul mener ;
tout sols lor dist qu'il irreit,
nis escuier n'i menereit.
(*Thèbes*, v. 668-73)

Par l'ajout de six vers, la décision de Polynice est annoncée, dans toutes ses modalités, et devient même l'occasion d'un débat révélant un conflit de volonté (v. 670-1), tranché par la répétition du programme projeté par Polynice, de manière plus précise (v. 672-3). De même, dans *Énéas*, l'ajout d'un simple détail permet de compenser une ellipse de l'hypotexte :

Droit a Cumes vollent aler.
(*Énéas*, v. 2256⁴⁹)

Dans l'*Énéide*, une ellipse se situe entre les livres V et VI ; dans *Énéas*, elle est comblée par une simple mention de volonté, indiquant à la fois le caractère revendiqué de l'action et la ligature entre les différents épisodes. Or, M. Zink (1984) avait déjà remarqué que le roman médiéval, dans son processus d'adaptation, supprime toute ellipse : le roman naissant a vocation de tout dire du temps, sans faille, afin de se concentrer sur la linéarité explicative du récit ; ce procédé témoignerait de l'émergence d'un type spécifique de vérité, la vérité romanesque. Ce procédé relèverait de « la loi de vraisemblance poétique, selon laquelle il convient d'exposer clairement les causes pour mieux en justifier les effets » (Pastré 1992). Dès lors, si la linéarité explicative implique de boucher toute faille temporelle, elle impose aussi d'éviter toute faille décisionnelle : le systématisme avec lequel le roman ajoute les motivations avant les actions suggère la puissance d'un procédé d'écriture qui apparaît comme essentiel, sans doute pour des raisons qui tiennent autant de l'esthétique (la vraisemblance : tout se tient) que de l'idéologie (la responsabilité humaine dans l'action étant soulignée).

On peut donc postuler que le préalable à l'action est quasi systématiquement exprimé dès lors que l'action en question a quelque importance narrative. Dès lors, la question mérite quelques éléments d'analyse : qu'est-ce qui pousse le personnage à agir ? Dans un premier temps, il est possible de dégager un certain nombre de situations où le personnage est confronté à un choix ; le cas le plus net est la présence d'un défi et, de manière plus large, d'un *jeu parti*. L'épisode du géant aux barbes, par son intertextualité, est un bon exemple de défi ; à peine évoqué dans l'*Historia* de Geoffroy de Monmouth, il est sans doute principalement inventé par Wace et repris par Thomas. La scène du défi proposé propose donc un programme d'action à deux embranchements, laissé à discrétion du défié, en l'occurrence Arthur :

E pur ço qu'il est le plus halt

⁴⁹ Justifier plus avant mon analyse impliquerait de citer nombre de passages en comparant à l'hypotexte ; je me contente de donner une liste (non exhaustive) de moments où un processus délibératif ou une indication de motivation ou de décision précédant la narration est ajouté : *Brut*, v. 262, 338, 346-8, 2149-50, 2834, 4227, 4682, 5320, 7655, 9209, 9820, 12663, 13397, 13969 ; *Thèbes*, v. 1023-5, 1300-3, 1712-3, 2328-9, 2745-9, 4497, 5440-2, 5452, 6737, 10730-1, 11641-2 ; *Énéas*, v. 736, 881, 997, 1446-9, 1927, 2307, 2532, 3496, 4587, 4834, 4874, 5087, 6003, 6072, 7179.

Par grant orgueil e par fierté
Aveit al rei Artur mandé
Que la sue barbe escorchast
E bonement lui envoiast,

E, si cum il plus forz esteit,
E plus des autres reis valeit,

La sue barbe enurereit
E a ses pels urle en fereit.
E si Artur contrediseit
Ço que Rithon li requereit,
Cors a cors ensemble venissent
E cors a cors se combatissent
E li quel d'els l'autre ocirreit,
U que vif veintre le purreit,
La barbe eüst, preïst les pels,
Si feïst faire urle ou tassels.

(*Brut*, v. 11571-86⁵⁰)

Reis de tere e d'onur
A lui mande pur s'amur
Qu'il face la sue escorcer,
Pur haltesce a lui emveier,
Car si grant honur lui fera
Que sur les autres la metera.
Issi cum il est reis haltens
E sur les autres souverains,
Si volt il a barbe eshalcer
Si pur lui la volt escorcer :
Tuit desus la metera as pels,
Si em fra urle e tassels.
E s'il emveier ne la volt,
Fera de lui que faire solt :
Le pels vers sa barbe meterat,
Cuntre lui se combaterat ;
E qui veintre puit la bataille,
Amduis ait dunc senz faile !

(*Thomas*, v. 896-914)

Les textes ont une proximité de structure assez nette, mais on voit bien que l'écriture a été profondément modifiée par Thomas. Le schéma est assez net chez Wace : Rithon propose une séquence [ordre + contrepartie], la contrepartie étant ambiguë puisque Rithon prend pour une marque d'estime les honneurs qu'il fera à la barbe d'Arthur si celui-ci la lui livre ; ensuite, un système hypothétique envisage la non-réalisation de l'ordre, impliquant un combat singulier ; enfin, l'enjeu du combat est exprimé par la séquence [relative alternative + subjonctif] exprimant la récompense du vainqueur. Thomas reprend cette structure, la réécrit entièrement, en ajoutant la reduplication de la première contrepartie (v. 900-2 et 903-9, quasi-expolition) ; il insiste particulièrement sur la volonté (celle du géant aux v. 905-6 et celle d'Arthur au v. 909, lorsque la décision d'Arthur est choisie), révélant ici le caractère agonistique du défi. Enfin, Wace, qui a pris le temps de narrer le défi lancé par le géant, expédie le récit de la bataille :

Artur a lui se combati,

⁵⁰ Voir aussi, par exemple, le combat singulier d'Arthur et de Froile, v. 10001 de *Brut*, ou encore celui d'Énéas et de Turnus à la fin d'*Énéas* (v. 7754-5 : l'expression *jeu party* est employée par Turnus) ou encore celui de Cligès pour gagner Fénice (*Cligès*, v. 3903-10) ; l'alternative peut être l'enjeu d'une bataille (*Rou III*, v ; 6815-38 ou 7115-30 : lors des pourparlers de la bataille de Hastings). – Le motif rappelle celui du *gab*, mais il s'agit alors d'un simple programme revendiqué face à l'adversaire et non d'une décision proposée ; voir par ex. *Brut*, v. 3087-9 ; *Thèbes*, v. 1754-7 ; *Béroul*, v. 3459-61, 3466-7, 3468-70, 3479-81, 3487-92 ; *Erec*, v. 2798-818 (il s'agit ici de la vantardise du chef des chevaliers pillards ; elle restera lettre morte, puisqu'Érec le défait), 2891-4 ; *Lancelot*, v. 4590-2. La séquence [discussion/défi] est un des éléments de l'unité « combat singulier » dégagée par K. Halász (1980, 37-42) dans son étude structurale des romans de Chrétien de Troyes.

El munt d'Arave le venqui ;
Les pels out, la barbe escorca.

(*Brut*, v. 11587-9 ; cf. *Thomas*, v. 915-34 : Arthur réagit, annonce son action au géant, et le combat a lieu)

Le caractère prospectif du défi prime sur sa réalisation, du fait de l'orgueil qu'il représente : l'épisode est surtout intéressant pour la volonté merveilleuse du géant et non pour un récit classique de combat.

Un *jeu party* essentiel à l'intrigue d'un roman est le Jugement de Pâris, tel que narré dans l'*Énéas* ; l'épisode permet de « remonter le temps jusqu'à le saisir *a principio* ; au moment où, à travers le choix de Pâris, se décident le sort de Troie mais aussi celui de l'Occident médiéval et de ses royaumes fondés sur la diaspora troyenne » (Baumgartner 1992b, 24). La valeur séminale de la décision de Pâris est donc essentielle autant pour le *Brut* que pour l'*Énéas*. Or, la remise de la pomme d'or à Vénus est un processus qui met du temps à s'actualiser et connaît diverses étapes. D'emblée, une volonté problématique apparaît :

chascune la voloit avoir.
(*Énéas*, v. 111)

Un conflit de volonté lance donc l'histoire occidentale, par le biais d'une décision à prendre :

La parole li unt mostree
de la pome, qui ert donnee,
a la plus bele d'eles trois.
(*Énéas*, v. 117-9⁵¹)

Or, à ce moment, un élément vient gripper la logique du *jeu parti* ou, plus précisément, du jugement ; le juge, Pâris, fait preuve d'*engin* (Hanning 1974) et réfléchit avant d'agir :

porpansa soi que jugemant
ne feroit pas hastivemant
sanz grant porpens, et rova lor
a lui revieignent al tierz jor,

⁵¹ On trouve évidemment pléthore d'autres *jeus partys* dans les romans ; voir par ex. *Thèbes*, v. 285-9 (l'énigme du Sphinx) et 2950-2 (la vieille à l'énigme), 3051-8 (défi d'Étéocle devant Monflor), 11830-1 (dernière alternative, générant la destruction de la ville : les assaillants demandent de rendre les morts en menaçant d'attaquer) ; *Énéas*, v. 1441-2 (alternative intériorisée : Didon aura l'amour d'Énéas ou mourra) ; chez Thomas, la voile blanche ou noire peut apparaître comme un *jeu party*, même s'il n'est pas proposé à une personne qui doit choisir dans l'alternative ; le motif est fréquent chez Béroül, les barons proposant souvent un *jeu party* à Marc (v. 625, 3077 par ex.) ; *Érec*, v. 830 (la coutume de l'épervier) ; *Lancelot*, v ; 3892 ; *Yvain*, v. 4106, 5085 ; *Perceval*, v. 5914-5, 8584. — Je ne reviens pas sur le thème de la coutume pourtant essentiel dans la structuration des romans de Chrétien (Halász 1980, 5), marquée par une structuration de répétition d'un schéma actanciel identique que le héros va venir rompre ou réaliser (Baumgartner 1992a, 88-90) : injonctions et interdits sont sous-jacents au récit (Ménard 2000, 366) et la coutume sous-tend souvent une alternative, généralement basique (succès/échec). Le traitement du thème par la critique me dispense de revenir dessus (Köhler 1960 ; Maddox 1991 ; Maddox 1993 ; Ribard 1995 ; Williamson 1995 ; Lacy 1997 ; Lacy 2005) .

si s'en sera miauz porpansez ;
dunc jugera de lor biautez.
Par grant angin lo fist Paris,
que il lor a lo terme mis :
porpansa soi que antretant
l'an vanroient ofres avant,
et porroit an de son prou faire.
(*Énéas*, v. 125-35)

Soi porpenser exprime souvent la réflexion préalable à l'action ; chez Pâris, elle est nettement intéressée (v. 135). Pâris a donc une intention secrète, évidemment non révélée, qui détermine sa décision. Dès lors, le *jeu parti* est biaisé puisque Pâris va décider non pas selon la beauté des déesses, mais selon leur don : on en connaît les conséquences. Ici, donc, la séquence du *jeu party* est rendue plus complexe par l'accès à l'intériorité de la personne qui doit décider, celle-ci ayant un programme personnel à actualiser qui ne recoupe pas exactement celui prévu lors de l'émission de l'alternative.

Enfin, l'action peut être spontanément envisagée par le personnage, avec une pression discrète du contexte ; ainsi, le roi Leir vieillissant projette de tester ses filles dans le partage du royaume :

Quant Leïr alques afebli
Come li huem ki enveilli,
Comensa sei a purpenser
De ses treis filles a marier ;
Ço dist qu'il les mariereit
E sun regne lur partireit,
Mais primes vuleit essaier
Laquele d'eles l'aveit plus chier.
Le plus del suen doner vuleit
A cele que plus l'amereit.
(*Brut*, v. 1675-84)

L'épisode de Leir chez Wace a déjà été commenté (Lewis 1990 ; Mathey 1988 ; Grisward 2002 ; Mosset à paraître) ; de mon point de vue, cette séquence initiale souligne la planification de l'action précise par Leir (on retrouve le terme *porpenser*) en insistant sur la volonté (répétée deux fois, v. 1681, 1683) ; mais, déjà, apparaissent les deux erreurs de Leir, la première étant de partager le royaume (v. 1680) et la seconde de le faire selon le critère de l'amour. Mais d'autres éléments peuvent motiver une action ; parfois, le syntagme narratif est intégré par un simple constat, *veoir* + procès prospectif (futur, futur II, système hypothétique) engendrant le processus

narratif :

Guillame vit que pais n'avreit
tant com Gisfrei chastel tendreit ;
ses homes semonst e manda, [...]
vers Meaine dreit chevalcha,
les bors esprit e aluma.
(*Rou III*, v. 5101-8)

Le constat d'une situation problématique, ici exprimée par deux futurs II, le premier étant un monde répulsif et le second la borne temporelle de l'existence de ce monde, implique une action immédiate : Guillaume convoque ses troupes et attaque son ennemi. Un autre motif d'action est la crainte, dont l'exemple le plus célèbre est celle de Perceval, qui le pousse à ne pas agir :

si crient que s'il li demandast
qu'an li tornast a vilenie,
et por ce n'an demanda mie.
(*Perceval*, v. 3198-200)

Le texte souligne, par sa cohésion, le processus décisionnel et sa réalisation dans la diégèse (*si, et por ce*) ; Perceval, ici, applique strictement les ordres de Gornemant, mais c'est la crainte qui l'empêche d'agir *in fine*. On note d'ailleurs que le programme narratif qui aurait pu sauver le royaume du Graal est exprimé en protase dans la réflexion de Perceval, son erreur étant d'y assigner une apodose qui n'en découle pas ; l'acte salvateur reste donc contrefactuel, modalisé par la crainte de l'accomplissement et, par une forme d'ironie dramatique, l'apodose redoutée (la *vilenie* de Perceval) se réalisera tout de même, justement parce que la protase n'a pas été réalisée : savoir construire des propositions conditionnelles valides est un véritable enjeu...

Chez Chrétien, un élément a souvent été souligné par la critique : le personnage de Keu, *a priori* antipathique, a souvent un rôle central dans le lancement des intrigues. « Keu peut-être, selon lui [Pierre Gallais⁵²], perçu comme un *embrayeur* du récit : il lance l'action à son détriment et au profit du protagoniste et/ou de la cour » (Deschepper 2000, 38), ce qui explique que ses actions soit essentielles à l'intrigue (Herman 1989, 13 ; Hernandez Alvarez 1994, 214). La critique a surtout noté le fait que ses actions étaient essentiellement négatives (ironie et persiflage), ce qui lui confère un statut problématique, oscillant entre le caractère d'opposant en

⁵² Dans sa thèse de doctorat d'État *Le Sénéchal Keu et les romanciers français du XII^e et du XIII^e siècles*, Poitiers, 1967.

termes narratologiques et de double de Chrétien, grand manipulateur d'ironie (Laranjinha 1998, 181-2)⁵³. Or, souvent, ce lancement de l'intrigue se fonde sur un acte de parole prospectif ; dans *Lancelot*, c'est le don contraignant demandé à Arthur au début de l'intrigue ; dans *Yvain*, c'est sa demande pressante à Guenièvre de pousser Calogrenant à raconter son récit :

Dame, trestuit cil qui sont ci,
fet Kex, boen gré vos en savront
et volantiers l'escoteront.

(*Yvain*, v. 124-6 ; cP. v. 595, où il ironise sur la volonté d'Yvain d'aller venger son cousin et v. 3913-5)

Si Calogrenant n'avait pas raconté son humiliation, Yvain ne serait pas allé à la rencontre de l'épreuve de la fontaine. Et, dans *Perceval*, c'est parce que le jeune Gallois mal dégrossi et encore peu au fait des ambiguïtés des signes ne comprend pas l'ironie de son propos qu'il partira affronter le Chevalier Vermeil :

Alez les prandrë orandroit,
les armes, car eles sont voz.

(*Perceval*, v. 1002-3)

Ainsi, Keu ordonne des actions dans tous les cas, avec des modalités très différentes (demande dans *Yvain*, don contraignant dans *Lancelot*, ironie dans *Perceval*), mais toujours pour forcer la volonté de l'interlocuteur et avec la conséquence récurrente que l'ordre sera suivi et lancera l'intrigue du récit.

Au vu de l'importance de l'influence humaine dans le processus d'action, les moments de prévision de l'action se situent évidemment à un moment charnière du récit. Saint Augustin avait déjà souligné la nécessité de prévoir les actions futures.

C'est dans l'espoir de ce qui sera que chacun rassemble l'entière ardeur de ses soucis [...]. Si, à propos de ce que je serai et de celui chez qui je serai, j'ai une croyance ou une représentation autre que ce qu'est la vérité, c'est une erreur dont il me faut vigoureusement me préserver, de peur que je ne prépare pas les choses nécessaires ou que je ne puisse parvenir au but même de mon entreprise, si je prends une chose pour une autre.

⁵³ La critique a souligné l'héritage celtique dans ce statut : il serait l'héritier à la fois de héros celtiques railleurs, représentants de la troisième fonction, et révélateur d'une fonction cosmique du rire qui crée du désordre et lance des aventures (Pontfarcy 1994), et de la fonction archaïque du portier, gardien du seuil du palais dont il régule l'aspect en testant les nouveaux arrivants (Sayers 2007).

Et Saint Augustin notait aussi qu'il y a deux sources du péché : la pensée propre et la persuasion par autrui (*Le Libre arbitre*, III, 29). Cette distinction, assez évidente, servira donc à organiser les deux temps de l'étude qui va suivre. Mais, dans les deux cas, la délibération et le processus décisionnel relève de la raison pratique, qui a été l'objet d'un passionnant article de N. Ciccone (1994) ; la critique note que, si la *ratio practica* comme sujet d'étude spécifique ne se développe au Moyen Âge qu'après la redécouverte de l'*Éthique à Nicomaque*, la réflexion menant à l'accomplissement d'actes contingents a été étudiée par différents penseurs depuis Abélard. Mais le roman semble présenter une vision spécifique de la délibération, dont on ne trouve de modèle ni dans les manuels de rhétorique⁵⁴ ni dans les traités de dialectique. L'étude de différents processus décisionnels est donc porteuse ; Arthur, dans le *Brut*, souligne d'ailleurs qu'une réflexion préalable est une bonne chose :

Mais, si Deus guarist mei e vus,
Bien serum des Romains rescus.
Riches sunt e de grant poeir
Si nus estuvreit purveeir
Que purrum dire e que ferun,
Avenanement e par raisun.
Quant chose est avant purveüe
Mielz est el besuin maintenue ;
Ki veit la saiete venir
Tresturner deit ou covrir ;
Tut ensement devum nus faire.
(*Brut*, v. 10805-15)

À un moment charnière du récit, lorsque la lettre de Lucius parvient à Arthur, celui-ci insiste sur la nécessité de réfléchir avant d'agir, pour des raisons pratiques ; le raisonnement suit une exigence rationnelle, le v. 10810 exprimant l'exigence de prévoyance et de réflexion rationnelle du procédé ; enfin, Arthur semble faire une syllepse sur le terme *purveeir*, rappelant la racine étymologique autour du sème de la /vision/, puisque la comparaison qu'il donne concerne justement la vision, au sens propre, d'une menace arrivant et qu'il faut éviter.

Il ne saurait être question d'étudier l'intégralité des moments délibératifs de mon corpus ;

⁵⁴ Cicéron évoque bien la *prudencia* comme « *rerum bonarum et malarum neutrarumque scientia* » (« science des choses bonnes, mauvaises ou neutres », *De Inventio*, II, 160), mais cela n'est pas incarné dans des schémas délibératifs repris par le roman.

cela représenterait un ensemble considérable de vers et mériterait une étude spécifique et systématique. Pour ce qui est de la structure argumentative de ces moments, je renvoie à la partie linguistique de ma thèse : les formes que j'étudie, de nature prospective, seront alors intégrées dans des moments délibératifs selon une division souvent binaire ; il s'agit, en effet, parmi le champ des possibles, de faire la part entre mondes attractifs et mondes répulsifs, en déterminant lesquels l'action va réaliser. Ainsi, le motif du monologue délibératif est très représenté, et se fonde souvent sur le motif de la *divisio* : deux principes de l'âme du protagoniste entrent en conflit (Kelly 1980, 33). Je n'évoquerai que deux exemples, qui me semblent significatifs. Le premier concerne un moment bien connu, et hautement commenté, celui où Yvain doit choisir entre le lion et le serpent :

vit un lyon, en un essart,
et un serpanz qui le tenoit
par la coe, et si li ardoit
trestoz les rains de flame ardent. [...]
a lui meïsmes se consoille
auquel d'aus deus il aidera ;
lors dit qu'au lyon se tanra,
qu'a venimeus ne a felon
ne doit an feire se mal non,
et li serpanz est venimeus [...]
Por ce panse messire Yvains
qu'il l'ocirra premieremant ;
s'espee tret et vint avant. [...]
Se li lyons après l'asaut,
la bataille pas ne li faut,
mes que qu'il l'en aveingne après,
eidier li voldra il adés,
que pitiez li semont et prie
qu'il face secors et aïe
a la beste gentil et franche.
(*Yvain*, v. 3342-69⁵⁵)

Ce passage, situé au centre du roman (Dufournet 1988, 79), est initié par une délibération

⁵⁵ Les monologues délibératifs sont évidemment nombreux ; dans l'*Énéas*, les monologues amoureux sont souvent structurés autour d'une forme argumentative, relevant d'« une beauté que l'on pourrait appeler scolastique » (Poirion 1976, 220) ; dans *Érec*, ils témoignent de la tension, chez Énide entre deux volontés, celle d'obéir à Érec et celle de le prévenir des dangers qui le guettent. – Les moments de choix sont aussi essentiels ; ceux de Lancelot ont suffisamment été commentés pour que je me dispense d'y revenir : le héros est confronté à un choix à deux reprises, dans l'épisode de la charrette et dans celui des deux ponts, qui impliquent son intention (Laurie 1972) ; on a vu que Lancelot *ne décidait pas* lors de l'épisode des ponts ; dans celui de la charrette, son hésitation fatale a été largement commentée (Vinaver 1974 ; Hult 1986 ; Hult 1988 ; Uitti et Foulet 1988 ; Hult 1989).

typique, suivant un schéma assez classique : Yvain perçoit une situation problématique (v. 3342-5) qui implique une action reposant sur un choix ; ce choix est présenté par l'alternative que le protagoniste doit trancher (*consoille* + proposition infinitive, v. 3348-9). Yvain *dit* alors la solution qu'il choisit (la prégnance du modèle de la parole est fort alors que le passage est sans doute un monologue intérieur !), au futur (v. 3350). Sa réflexion est fondée sur un syllogisme assez simple, alliant une majeure générale d'ordre moral (on n'aide pas ce qui crache du venin, v. 3351-2) et une mineure particulière (le serpent crache du venin, v. 3353). La décision est ensuite répétée, comme étant motivée non par une décision rationnelle mais sous le coup d'une émotion positive, la pitié (v. 3367-9), qui pourrait d'ailleurs porter une majuscule : sujet d'un verbe d'action, l'émotion pourrait être allégorisée ici. La puissance de la pitié est exprimée par un tour concessif soulignant la résolution (v. 3365-6 : le programme d'action décidé est renforcé par la concession exprimant l'incertitude dans laquelle se situe le personnage de l'issue). Cette concession est appuyée sur un système hypothétique (v. 3363-4), justifiant l'incertitude : Yvain sauve le lion par pure pitié, alors même que le lion pourra l'attaquer après.

L'épisode et la symbolique du lion ont été abondamment commentés ; de mon point de vue, la centralité du débat au moment du choix est importante : Yvain est à un moment charnière de sa vie, même s'il ne le sait pas, et son avenir dépend d'un choix : « Chrétien [...] s'est souvenu du *bivium vitae*, du schéma de l'Y pythagoricien. [...] Comme Héraclès au carrefour, il [Yvain] a délibéré. Sa délibération a été brève, mais Chrétien a pris soin de la noter » (Le Rider 1998, 40-1). Il est donc tentant de rabattre le choix sur des critères symboliques relevant de la morale, voire de la théologie : « a choice based on *judgment* becomes necessary [...]. The process of judgment defines the morale state of Yvain himself in his role as judge : to choose lionnity over serpentinity is a moral choice of good over evil » (Vance 1987, 84). Ainsi, certains n'ont pas hésité à pousser la logique jusqu'au bout et à attribuer au lion une symbolique christique (Harris 1969 ; Duggan 1969, 117 ; Dufournet 1988, 98-9). Cette lecture, dans sa littéralité, a été mise à mal par le travail de P. Haidu (1972), qui a révélé la complexité profonde du travail allégorique chez Chrétien, que l'on ne saurait stabiliser sur une équivalence aussi élémentaire. Je ne mets pas en cause le caractère problématique de l'allégorie chez Chrétien ; le lion est nettement intégré à une symbolique complexe, parasitée d'ailleurs par des raisons purement narratives : il

est avant tout personnage avant d'être allégorie. Mais les critiques qui insistent sur la délibération d'Yvain me semblent évoquer un élément essentiel : Yvain prend une décision, motivée par l'alliance de la raison et de la pitié, et qui marque un basculement narratif ; c'est le premier exemple où Yvain agit par justice pure au détriment des risques qu'il court et c'est surtout un point de bascule dans l'intrigue : le lion agira désormais avec Yvain dans des séquences qui ont souvent un statut judiciaire ; l'analyse de T. Hunt (1983) me semble alors particulièrement justifiée : le lion indique désormais qu'Yvain est un héros juste, qui agit suivant un bon choix, et les interventions du lion symbolisent que Dieu soutient le justicier. Cette analyse n'occulte pas les autres interprétations du lion, qu'elles prennent en compte son rôle narratif ou son importance symbolique ; mais elle souligne que le héros positif est celui qui fait le bon choix.

Le monologue peut cependant relever de l'échec, lorsque le personnage est emprisonné dans une situation où toute alternative est contradictoire : c'est le cas de Tristan chez Thomas, lors de l'épisode du mariage. On a souligné l'importance des monologues qui imprègnent cet épisode (Mitsch 1977) ; je me concentrerai sur le second. Il est introduit par un subjonctif d'interrogation indirecte qui exprime bien son aspect de monologue délibératif :

Del penser fu en grant anguisse,
Qu'il ne set que faire poïsse.
(Thomas, v. 603-4)

Ne sai que faire (avec l'emploi ou non d'un semi-auxiliaire) est typique des situations de crise narrative ; elle est ici particulièrement forte vu l'état psychologique de Tristan, *en grant anguisse*. La crise sera exprimée par une suite de systèmes antithétiques exprimant le dilemme :

Senz grant pechié, senz mal faire,
Ne me puis d'iceste retraire,
Ne jo n'i pois assembler,
Si jo ne mei voil desleer.
(Thomas, v. 637-8)

Le dilemme n'est que le masque d'un personnage acculé, puisque les deux situations sont mauvaises. En effet, l'embranchement entre les mondes possibles est exprimé de façon binaire (par un système hypothétique et son équivalent nominal en *senz*), mais chacun des chemins proposés est en vérité une impasse : le héros est acculé entre deux mondes possibles

antithétiques. Le dilemme ne cesse de revenir dans la délibération, sous forme de couplets opposés, par exemple structurés autour de deux systèmes hypothétiques :

S'a ceste tinc convenance,
Dunc ment a Ysolt ma fiance ;
E si jo port a Ysolt ma fei,
Vers ma espuse me deslei.
(*Thomas*, v. 661-4⁵⁶ ; cP. v. 699-707)

L'apodose du v. 662 est reprise au v. 663 : cela permet d'exprimer, par le chiasme de sujet (l'épouse / Yseut / Yseut / l'épouse), la foi incompatible entre l'épouse et l'amante (le fil sémantique *convenance, fiance, fei, deslei*). Les deux possibilités que Tristan doit observer ne sauraient être réconciliées. Tristan finit donc par prendre une décision :

E si m'astenderai del delit.
(*Thomas*, v. 780)

La délibération s'achève souvent par un futur ou un impératif, soulignant qu'une décision a été prise qu'il faudra mettre en œuvre (Ciccione 1994, 51). Mais ici Thomas se singularise en relançant l'alternative, qui montre cette fois-ci que le futur de Tristan est bouché ; en effet, dans l'alternative, la conséquence est la même, la souffrance :

Ne pois, ço crei, avoir torment
Dunt plus aie paine sovent [...]
Car si delit de li desir,
Dunc m'irt a grant paine l'asténir ;
E si ne coveit le delit,
Dunc m'irt fort a sofrir sun lit.
U li haïr u li amer,
M'irt forte paine a endurer.
(*Thomas*, v. 781-60)

La nécessité de la souffrance est portée par la structure chiasmatisque du passage, la conclusion apparaissant au début et à la fin de l'unité (v. 781-2 et 760) ; au milieu, l'argumentation est répétée deux fois, une première fois de manière développée (v. 782-8 : deux systèmes

⁵⁶ Le texte continuera en répétant l'alternative, v. 699-70 ; puis Tristan décrit les conséquences funestes de l'abstinence conjugale. On a d'abord une question rhétorique suivie d'un système hypothétique (v. 710-720). Les v. 721-725 offrent une variation intéressante allant du général au particulier : « Quant de mei n'avra sun delit, / Jo crei qu'ele m'amera petit. / Ço ere a dreit qu'en haïr m'ait, / Quant m'astinc del naturel fait / Ki nos deit lier en amur. » ; l'actualisation portée par le présent aux v. 724-725 rend l'hypothèse plus forte. Enfin, Tristan emploie un système hypothétique (v. 731-736) dont la protase est reprise trois fois sous forme nominale par *par* + substantif incident à un verbe au futur (v. 737-740 ; 743-744). Je me suis attaché ici uniquement à étudier la question du dilemme ; j'ai traité ailleurs les étrangetés de raisonnement qui parsèment la réflexion de Tristan (Mosset soumis).

hypothétiques balisent l'alternative et en déduisent toujours la souffrance, systématisée par la répétition de *dunc*), et une seconde de manière synthétique par un vers binaire (v. 789). Le tragique de la situation vient de la nécessité de la douleur ; mais Tristan l'analyse immédiatement comme une forme de pénitence : c'est elle qui suscitera le pardon d'Yseut.

L'action à accomplir peut aussi être l'objet de luttes d'influences, plus ou moins orientées ; le motif du conseiller félon est récurrent chez Wace (Castellani 2007) ; mais c'est sans doute Bérout qui exploite le plus le motif ; le personnage du roi Marc est ainsi l'objet de stratégies argumentatives qui s'appuient toutes sur son caractère velléitaire. Or, celui-ci est exprimé par des métaphores géographiques :

Tu es legier a metre en voie.
(*Bérout*, v. 4144 ; cP. v. 2608, 2636)

ou encore :

Li rois n'a pas corage entier,
Senpres est ci et senpres la.
(*Bérout*, v. 3432-3433)

Or, cette thématique peut être formalisée autour de l'expression *desveier* :

mais l'en puet home desveier
(*Bérout*, v. 89)

Le propos est général, mais Yseut vise ici Marc. Dans tous les cas, Marc est présenté comme celui qui hésite au carrefour entre plusieurs chemins, la voie droite de la justice et la voie *torte* de l'injustice. On peut d'ailleurs retrouver, par un jeu de mots sur le sens propre et figuré de *recte* en latin, cette notation géographique dans l'étymologie imaginaire de *reges*, mais cette fois fondée moins sur le carrefour que sur la ligne droite et la déviation :

The blackcloath of this situation is quite old and goes back at least as far as a pseudo-etymology quoted by Horace : « Rex eris ... si recte facias » (*Epist.*, I, I, 59-60), and then by Isidore (ed. Lindsay), I, XXIX, 3 : « “reges” a regendo et recte agendo » ; Isidore writes again later (IX, III, 4) : « Non autem regit, qui non corrigit, Recte igitur faciendo regis nomen tenetur, peccando amittitur. Vnde et apud veteres tale erat proverbium : “Rec eris, si recte facias : si non facias, non eris” » (Varvaro 1972, 205)

Il est donc normal que Marc soit souvent l'objet de systèmes hypothétiques visant à le faire agir : les protases apparaissent comme autant de mondes possibles, que ces systèmes soient positifs

(lorsque les alliés des amants cherchent à le faire bien agir) ou négatifs, comme par exemple lorsqu'Ivain fait rutiler un monde possible décrivant l'atrocité du châtement qui consiste à livrer Yseut aux lépreux :

Se la donez a nos meseaus,
Qant el verra nos bas bordeaus
Et eslira l'escouellier
Et l'estovra a nos couchier,
Sire, en leu de tes beaus mengiers
Avra de pieces, de quartiers
Que l'en nos envoi' a ces hus ;
Por cel seignor qui maint lasus,
Qant or verra la nostre cort,
Adonc verrez si desconfort,
Donc voudroit miex morir que vivre,
Donc savra bien Yseut la givre
Que malement avra ovré ;
Mex voudroit estre arse en un ré.
(*Béroul*, v. 1203-16)

La protase est remarquablement brève, tenant sur un vers, mais construite sur une cadence majeure qui annonce le déploiement impressionnant de l'apodose ; « mesaus », qui termine le verbe, est donc à l'acmé de cette cadence, et à la fin de la protase : la lèpre est au centre du système, et de la tentation. Puis la protase se développe, tentaculaire, et avec pléthore d'excroissances, visant à présenter un monde possible aussi complet et tentateur que possible à Marc : Ivain appuie sur la colère du roi pour mieux le pousser à l'injustice. On pourrait multiplier les exemples de ces structures visant à faire pression sur Marc ; c'est un véritable stylème de l'œuvre et un enjeu essentiel à l'intrigue ; je me contente de renvoyer aux listes et aux analyses des systèmes hypothétiques par J. Batany (1992 ; 2001) : son approche énonciative et pragmatique souligne la redouble efficacité argumentative de ces faits de langue.

Dans le domaine de l'action décidée par autrui, un critère net oppose le groupe chronique/roman antique au groupe romans tristaniens/romans arthuriens : celui du conseil ; en effet, dans le premier groupe, les scènes de conseil sont assez nombreuses, par héritage de la chanson de geste mais aussi du fait de leur nature plus historique (les rois y ont à prendre des décisions à l'échelle du royaume, alors que dans les romans arthuriens et tristaniens les décisions sont plutôt d'ordre personnel). Le motif, chez Wace, est relativement peu étudié ; mais on a remarqué que Wace rationalise les récits de bataille en ajoutant des détails stratégiques et

réalistes (Blenner-Hassett et Magoun 1942, 385 ; Baumgartner 2004, 27)⁵⁷. Le motif du conseil dans les romans antiques a été l'objet de plusieurs études et analyses, qui soulignent notamment la valeur centrale du débat dans ces romans (Giordanengo 2002, 199 ; Gally 2002, 31-2) ; il fait partie des différents procédés d'anachronisme des romans antiques puisqu'il place un fait typique féodal, le devoir de *consilium*, dans un contexte antique (Petit 2002, 104-5) ; en effet, les scènes de conseil sont en général ajoutées à la source et représentent, avec la description et la parole amoureuse, un des trois grands types d'*amplificatio* pratiqués dans le roman antique (Mora-Lebrun 2008, 199). Le motif apparaît comme fortement lié à l'idée de communauté : moment où les principaux protagonistes se retrouvent, il doit déterminer une action commune et la nécessité de trouver un accord est impérieuse (Ménétré 1992) ; plus précisément, les analyses d'A. Ménétré montre que l'*Énéas* se singularise à la fois par des débats plus houleux et par une insistance plus nette sur la nécessité de suivre les ordres divins, source d'harmonie ; et, en effet, dans le camp latin, la conduite à tenir est généralement partagée entre la volonté de Turnus de se battre contre Énéas et donc de s'opposer aux dieux, et celle de Latinus de s'en remettre, au contraire, aux ordres divins. Cette dimension collective indique que le conseil est sans doute un thème peu typique du roman, même si des ferments de romanesque émergent ici et là ; ainsi, une comparaison entre la *Chanson de Roland* et le débat entre Atys et Othon montre que le roman antique a tendance à rendre la féodalité plus problématique (notamment en soulignant le caractère parjure d'Étéocle) et des éléments courtois se font jour avec une part plus importante donnée à la psychologie et le fait que le problème soit tranché par des femmes, puisque Jocaste décide finalement de porter le message (Renken 1988). Mais la manière la plus radicalement romanesque de traiter le conseil se trouve sans doute chez Chrétien, puisque le motif est très peu présent, et réduit à une influence quasi nulle en termes diégétique ; ainsi, dans *Érec*, le conseil destiné à résoudre la crise du Blanc Cerf (v. 308-16) est à peine convoqué qu'il est rendu caduc par l'annonce du départ d'Érec et par le conseil de la reine de surseoir à la décision ; comme dans le roman antique, c'est donc une femme qui tranche le débat, mais ici avant même qu'il ait

⁵⁷ Le motif du discours militaire chez Wace a été étudié par J. R. E. Bliese (1988 ; 1989) ; il souligne que ces discours contiennent souvent des instructions stratégiques, qui sont par nature prospectives.

eu lieu. Dans *Yvain*, l'assemblée des vassaux de Laudine (v. 2055 *sqq.*) ne délibère pas : après une tirade générale du sénéchal, les vassaux se contentent d'accepter Yvain comme nouveau seigneur ; la coutume et l'amour ont déjà décidé et l'assentiment du conseil ressemble plutôt à une formalité acquise. Dans *Cligès*, le motif du conseil est plus présent en termes numériques, mais les délibérations du conseil d'Arthur ne sont pas évoquées (v. 418-24 ; cP. v. 1417-28), comme si Chrétien sacrifiait au motif du roman antique sans prendre la peine de s'attarder en délibérations : il lui suffit de dire qu'une décision a été prise. Seule la délibération destinée à régler la succession du trône est développée (v. 2491 *sqq.*), sans doute parce que la décision prise sera mauvaise : elle acte l'accord qu'Alix ne respectera pas et qui sera à l'origine de l'intrigue de la seconde partie du roman. Ainsi, le motif de la délibération commune et destinée à décider d'une action collective semble étranger au roman pleinement constitué.

Du point de vue de l'influence d'autrui dans le processus d'action, le motif de la ruse est assez spécifique, puisqu'il implique une forme de manipulation. Mais, en général, c'est le début de la ruse qui est narré : l'auteur insiste sur la mise en place du processus de manipulation, souvent projeté et parfois imposé à autrui. La ruse ne peut, en effet, n'être appréciée du lecteur que si celui-ci a conscience de ce qu'il se passe. Le passage suivant est un bon exemple de ruse conseillée, insérée dans un syntagme narratif assez classique :

« Beau mestre, dit Richart, moult sui desconseilliez,
 Loeïs nostre roi s'est vers moi desliez,
 Ernouf li mal traître s'est vers lui afetiez [...]
 moult crain qu'ocis n'i soie ou du cors domagiez.
 De conseil ai mestier se vous le saviez,
 et je feroie tout quanque vous vouliez.
 – Beau sire, dist Osmont, malades vous fainniez,
 gesez en vostre lit, ne bevez ne mengiez,
 dementez vous forment, soupiez et plaingniez
 come se vous morissiez, et fort vous complaingniez. [...]
 o l'aide de Dieu vous en escheperiez.
 – Jo ferai, dist Richart, ceu que vous m'enseigniez. »
 (*Rou II*, v. 2372-88)

La préparation de la ruse occupe une laisse du roman ; son organisation exprime le processus décisionnel avec une limpidité typique des syntagmes narratifs chez Wace : Richard est confronté à une crise (v. 2372-8) dont l'exposition débouche sur l'expression de la crainte (v. 2879). La situation présente est donc engagée dans un processus causal dont l'issue est répulsive pour le

protagoniste. La solution choisie par Richard pour résoudre le problème est l'appel à un conseiller, exprimé par un système hypothétique discursif (v. 2380) suivi d'un engagement à agir (v. 2381). Le tour de parole d'Osmond est la simple présentation d'un système de ruse, sur le mode injonctif (on dénombre neuf impératifs), souligné par *come se*, indiquant le statut de ruse du programme proposé et exposant le monde possible illusoire à faire surgir⁵⁸. Il s'achève sur une prédiction au futur II (v. 2387), indiquant une projection modalisée par le choix du tiroir (l'issue est incertaine) et un syntagme prépositionnel (Dieu reste le garant de toute chose). Dans un dernier tour de parole, Richard accepte le programme de ruse et, par une anaphore résomptive, le prend en charge comme son propre programme d'action (v. 2388).

L'autre auteur qui utilise beaucoup la ruse est Béroul⁵⁹, sans doute par influence de la matière tristanienne : l'assimilation de Tristan au personnage mythique du *trikster* a souvent été faite par la critique (Regalado 1976 ; Blakeslee 1989 ; Bonafin 2000) et, quelles que soient les versions, la ruse apparaît souvent dans le récit. Le motif de la ruse dans les textes tristaniens a été étudié récemment en détails (Machta 2010), dans une approche à la fois narratologique et sociologique ; je renvoie donc à cet ouvrage pour une présentation complète de la question. Je me contente d'en extraire deux éléments significatifs à mes yeux. Tout d'abord, le désir est systématiquement à l'origine de la ruse ; certes, il peut s'agir du désir de nuire dans les actions des différents ennemis des amants chez Béroul, mais, la plupart du temps, c'est le désir des amants de se voir ou de survivre qui lance la séquence narrative de la ruse. Contrairement à ce que l'on observe chez Thomas, la volonté (au sens large) est ici positive, puisqu'elle appuie un programme d'action reposant sur l'intelligence. D'autre part, dans les différents schémas narratifs de la ruse, l'annonce du stratagème est souvent présente ; ce procédé se retrouve chez Wace d'ailleurs. Et, chez Béroul, l'intelligence est féminine, puisque c'est le plus souvent Yseut qui impose ses programmes, par exemple lorsqu'elle transmet ses directives concernant la ruse

⁵⁸ Différentes formes linguistiques relèvent du possible pour exprimer la réussite de la ruse : *come se* et *faire semblant que* + subjonctif indiquent l'illusion créée (*Brut*, v. 414, 2260, 6464 ; *Rou II*, v. 2384, 2845, 3755, 4037, 8801, 13157 ; *Thomas*, v. 132, 1934, 1937 ; *Érec*, v. 2957 ; *Cligès*, v. 1582) ; on note donc que le monde possible convoqué ici est un monde illusoire : il n'a pas réellement d'existence réalisable, sinon de manière subjective, dans l'univers de croyance de l'interlocuteur. Chez le trompé, la réussite de la ruse peut être exprimée par *cuidier* + subjonctif (*Brut*, v. 429 ; *Rou II*, v. 3411 ; *Cligès*, v. 1835, 3628, 5642).

⁵⁹ *Thèbes* contient aussi un certain nombre de stratagèmes (Adler 1960, 263), mais ceux-ci relèvent surtout de l'exploitation de la féodalité et de ses failles ; on en verra un exemple avec la ruse de Daire, analysée p. 905.

du Mal Pas à Tristan *via* Périnis :

Di li qu(e) il set bien [un] marchés,
Au chief des planches, au Mal pas ;
G'i sollé ja un poi mes dras.
Sor la mote, el chief de la planche,
Un poi deça la Lande Blanche,
Soit, resvetuz de dras de ladre ;
Un henap port o soi de madre –
Une botele ait dedesoz –
O coroine atachié par noz ;
A l'autre main tienge un puiot,
Si aprengé del tripot :
Au terme ert sor la mote assis ;
Ja set assez boquiez son vis,
Port le henap devant son front,
A ceus qui iluec passeront
Demant l'aumosne simplement.
Il li dorront or et argent ;
Gart moi l'argent, tant que le voie
Priveement en chambre coie.

(*Béroul*, v. 3294-312 ; cp. v. 1319-1325, 2814-2835, 3533-3553, 3590-3606, 4319-4330)

Chez Wace, la programmation de la ruse est sans doute un moyen d'insister sur la variété des moyens à disposition des acteurs historiques pour atteindre leur fin. Chez Béroul, l'effet est différent, dans la mesure où le statut romanesque du texte ne fait pas de doute ; or, l'annonce de la ruse prive d'une partie de la surprise du lecteur, qui sait ce qu'il va se passer, même si le suspense demeure, justement dans la confrontation de l'action planifiée avec sa réalisation éventuelle. L'effet est sans doute de souligner le motif de la tromperie en tant que telle, ce qui appuie les interprétations du texte comme une « tragédie ludique » (Batany 1995) où la tension des événements est toujours plaisante et jamais angoissante. Dans tous les cas, la création d'un programme d'action tel que celui d'Yseut, saturé d'injonctions et de futurs servant à contextualiser ces injonctions, donne un balisage net de la suite du récit qui informera la lecture du texte, le lecteur suivant le processus d'actualisation du programme.

Un dernier élément notable concernant la ruse est sa neutralité axiologique : le jugement éventuellement porté sur le recours à la ruse vise généralement la motivation à la source de la ruse et non le fait d'y avoir recours. Certes, la vision de la ruse motivée par l'*engin* peut être exploitée par des traîtres (Castellani 2007) et elle apparaît comme plutôt négative dans *Énéas* (Hanning 1974 ; Guéret-Laferté 2007) ; mais, comme on l'a vu, elle est souvent utilisée par des

personnages positifs, qu'il s'agisse des personnages principaux (Tristan et Yseut, Cligès et Fénice dans l'épisode de la fausse morte) ou qu'un personnage adjuvant se caractérise par sa maîtrise rouée de la parole (Lunete dans *Yvain*). La ruse est donc une exploitation de l'esprit humain, intégrée dans un schéma narratif et actanciel ; elle peut donc avoir un rôle efficace dans le récit mais elle n'est jamais, en tant que telle, invalidée⁶⁰.

VI.3. – L'INVENTION DE LA CONTINGENCE

Le libre arbitre du personnage est souvent convoqué parmi les traits définitoires du roman : si le roman est une aventure purement individuelle, il se doit de suivre le parcours d'un personnage qui, au moins partiellement, s'autodétermine. Or, le libre arbitre ne peut être garanti que par la contingence du futur : il faut avoir le choix, à un moment précis, entre des futurs alternatifs. La question de la contingence est alors un angle d'attaque particulièrement révélateur pour le roman.

VI.3.1. – LE MOTIF DE LA PROPHÉTIE

A priori, la prophétie s'oppose à la contingence : prophétiser le futur implique que celui-ci soit déterminé et, par conséquent, que les actions des protagonistes soient fixées d'avance. Il peut alors paraître surprenant de constater que le motif de la prophétie est particulièrement répandu dans mon corpus : on le retrouve dans les deux romans de Wace et dans les deux romans antiques, chez Chrétien dans *Lancelot* et *Perceval*⁶¹ mais pas, en revanche, dans les textes tristaniens

⁶⁰ Outre les passages que j'ai étudiés ou mentionnés, on trouve d'autres scènes de ruse dans le corpus, par ex. dans le *Brut*, v. 380 *sqq.*, lors du règne de Vortigern (notamment l'épisode de la nuit des longs couteaux, v. 7232 ou encore la conspiration pour tuer Aurelius, v. 8241), pour la conception d'Arthur (v. 8691) ou pour tuer Pellit le devin (v. 14245) ; *Thèbes*, v. 7591 (pour récupérer le corps de Tydée) ; *Énéas*, v. 394 et 1927 (Didon maîtrise la ruse dans l'épisode de la fondation de Carthage ou lorsqu'elle trompe sa sœur pour dissimuler sa volonté de suicide) ; *Érec*, v. 3374, 3475-6 (la ruse est l'arme d'Énide) ; *Cligès*, v. 1641, 1815, 3156 (par influence du roman antique, peut-être, et des textes tristaniens, sûrement, Chrétien laisse plus de place à la ruse dans cet ouvrage) ; *Lancelot*, v. 4508, 5073. Le motif semble absent de *Perceval*, mais Perceval est trop naïf et Gauvain trop honnête pour y avoir recours. – On pourrait assimiler à une forme de ruse le motif du don contraignant, attesté dans mon corpus (*Rou III*, v. 2113 ; *Thèbes*, v. 2675 ; *Énéas*, v. 4309 ; *Érec*, v. 638 ; *Cligès*, v. 82 ; *Lancelot*, v. 167, 5391 ; *Yvain*, v. 2552) ; il s'agit de faire agir autrui contre son gré. Le motif ayant déjà été l'objet d'une abondante littérature critique (Frappier 1973 ; Ménard 1981 ; Härmä 1983 ; Williamson 1995), je ne reviendra pas sur ce point.

⁶¹ Le motif de la prophétie est classé comme M300-M399 dans le *Motif-Index* de S. Thompson, tel que repris par A. Guerreau-Jalabert (1992, 137-41) dans son index des motifs du roman arthurien en vers. Toutefois, la définition du motif semble plus large chez A. Guerreau-Jalabert que celle que j'ai retenue ; je restreins les prophéties aux annonces du futur obtenues par un moyen surnaturel ; cette annonce doit être à peu près certaine. De fait, je ne vois pas où il y a une

(pour ce qu'il nous en reste). Le motif semble donc s'estomper en atteignant le roman (il perd notamment sa place liminaire) même s'il reste bien présent. Remarquons, d'emblée, que l'existence de la prophétie n'oblitére en rien le libre arbitre humain : depuis la lecture du chapitre 9 du *Peri Hermeneias* d'Aristote par Boèce, et sans doute même avant, philosophes et théologiens se sont attachés à justifier la coexistence du libre arbitre avec la prescience divine⁶². Mais, d'une part, cet argument se limite à la prescience *divine*, et sûrement pas aux divinations humaines et, d'autre part, si l'on regarde de plus près les différents motifs prophétiques, on se rend compte que les choses sont assez ambiguës dans les textes. Mon hypothèse de départ sera donc que la présence du motif de la prophétie n'efface pas la contingence de l'intrigue romanesque dans la plupart des cas (il n'est donc pas incompatible avec le genre) et que, plus précisément, il ne semble pas, au plan théologico-littéraire, aller à l'encontre de la liberté des héros. Il n'en demeure pas moins un motif présentant un rapport à la fois fort et spécifique au possible, puisque l'émission d'une prophétie balise *a priori* le futur du personnage en indiquant comment sa destinée va se réaliser. Toutefois, ce motif se répartit en deux unités très différentes, puisque le motif de la prophétie concerne deux réalités bien distinctes et appréhendées différemment au Moyen Âge : la prophétie en tant que telle, d'inspiration divine et spontanée, et la divination, pratique humaine visant à percer les arcanes du futur, et souvent soupçonnée de collusions diaboliques (Rayne-Michel 2014, 19). Le traitement du motif dépend donc largement du type de vision du futur convoqué.

Chez Wace, le motif est assez présent : « Wace recourt souvent à la parole prophétique, essentielle au projet mythique par sa double fonction de légitimation et de glose du récit » (Pomel 2003, 152) ; le caractère mythique de la prophétie explique ainsi sa présence au seuil du *Brut* :

Cil unt sorti e deviné
E ço unt en lur sort trové
Ke un fiz ke la dame avra

prophétie dans l'épisode de la Joie de la Cour dans *Érec* et je ne considère pas Thessala comme une prophétesse, me distinguant en cela des critères, sans doute plus souples, choisis dans la constitution de l'index.

⁶² Le temps et la place me manquent pour présenter les différentes solutions présentées à ce problème ; je renvoie à ma bibliographie pour des références à plusieurs ouvrages, et je me contente de ne mentionner ici que des synthèses importantes (Vuillemin 1984 ; Craig 1988 ; Marenbon 2005) et de renvoyer, pour une présentation rapide, à différents articles consacrés aux principaux auteurs ayant traité la question, à savoir Boèce, Anselme de Canterbury et Abélard (Streveler 1983 ; Marenbon 1997, 226-32 ; Marenbon 2003 ; Visser et Williams 2004 ; Rogers 2008 ; Sharples 2009). Il suffit de mentionner que les théologiens n'ont pas ménagé leurs efforts afin de préserver deux éléments fondamentaux du christianisme, la prescience divine et le libre arbitre, et donc à réduire le paradoxe qui les oppose à première vue.

Sun pere e sa mere ocirra
E en eissil chaciez sera,
Mais puis a grant honur vendra.
Issu du veir comë il distrent
E si avint cum il pramistrent.
(*Brut*, v. 123-30)

Le premier futur du *Brut* est un futur prophétique (ou plus précisément divinatoire : il est proféré par des devins païens), et Wace semble le souligner dans l'écriture par le martèlement de la rime grammaticale, formant un quatrain fondé sur les désinences en [ra] ; le quatrain en question synthétise la vie de Brut sur une trinité sinistre (meurtre des parents et exil) opposée à une destinée glorieuse (v. 128). Cette synthèse semble, en termes de masse textuelle, inverser la narration à venir ; en effet, elle insiste sur les malheurs initiaux (trois vers), qui n'occupent qu'une vingtaine de vers du roman ; en revanche, la quête du « grant honur », exprimée en un vers dans la prophétie (et l'on peut admirer le vague de la formulation, qui ne donne pas de plus amples détails !), occupera plus de mille vers. Cette prophétie initiale se caractérise donc par deux traits essentiels : d'une part, elle n'a aucun rôle diégétique et n'a de fonction qu'annonciatrice (par opposition aux prophéties auto-réalisatrices qui, elles, sont pléthore), et d'ailleurs la réalisation de la prophétie suit immédiatement sa profération (v. 129-30) ; d'autre part, elle conserve une part de suspense, puisque l'essentiel du parcours de Brut n'est pas annoncé. Ainsi, sous le poids de sa source (l'épisode était présent tel quel dans l'*Historia* de Geoffroy de Monmouth), Wace a conservé un élément de nature sans doute mythique, dans lequel l'action du héros est précédée par son annonce surnaturelle, laquelle a sans doute une fonction légitimatrice⁶³, mais il l'a fait en laissant dans l'ombre l'essentiel des péripéties de Brut.

La prophétie suivante est beaucoup plus ambiguë. Brut, après avoir quitté la Grèce, ignore où il pourra s'établir. Il arrive par hasard sur une île dévastée où se trouve un ancien temple de Diane :

⁶³ Cette fonction légitimatrice se retrouve ailleurs chez Wace ; Arthur est indiqué comme souverain par les prophéties (Mathey-Maille 1997, 121), et le songe prophétique de la mère de Guillaume le Conquérant, laquelle, enceinte, rêve d'un arbre qui sort de son ventre et touche le ciel (Krappe 1937 ; Braet 1970), est interprété comme relevant d'un processus de légitimation du souverain, entrant en tension avec une vision plutôt négative du personnage par Wace (Le Saux 2008). Dans la mesure où Énéas connaît aussi un songe prophétique, M. Demaules (2010, 170) propose d'ajouter ce motif à la liste des attributs du héros fondateur. On peut ajouter une pièce à ce dossier, les songes prophétiques de Rou (*Rou II*, v. 195-208, 231-77), situés au début de l'œuvre, et qui allient la thématique politique et religieuse puisqu'ils annoncent autant les conquêtes de Rou que sa conversion au christianisme ; ils sont d'ailleurs interprétés par des chrétiens à chaque fois.

Diane, une devineresse :
Diable esteit, ki la gent
Deceveit par enchantement ;
Semblance de feme perneit
Par quei le pople deceveit.
(*Brut*, v. 636-40)

La prophétie sera donc émise par une divinité païenne maléfique, à la fois devineresse et trompeuse :

la représentation de la déesse est marquée par l'ambiguïté et le paradoxe : protectrice de Brutus, porteuse d'un oracle véridique et plein d'espoir pour le héros, elle est aussi dégradée, dépeinte sous des couleurs infernales et sombres. (Demaules 2010, 138)

Et, plus précisément, contrairement à la divination présidant la naissance de Brut, où il s'agissait de connaître le destin d'un enfant à naître, ici la divination sert à résoudre un problème : Brut accompli un rituel afin de demander une solution à Diane.

E la deuesse depreia
Ke par respuns li enseinnast
U par signe li demustrast
Quel region purreit trover
Bone e paisible a converser.
(*Brut*, v. 662-6)

Et c'est exactement à cette question que Diane va répondre :

Ultre France, luinz dedenz mer
Vers Occident, purras trover
Une ille bone e abitabile [...].
Albion ad non, cele avras,
Une Troie nove i feras.
De tei vendra reial ligniede
Ki par le mund iert esalciede.
(*Brut*, v. 681-90)

Le statut prophétique des v. 689-90 ne fait aucun doute ; mais les choses sont-elles aussi limpides pour les v. 687-88 ? Diane est-elle en train de prophétiser la conquête d'Albion et la fondation de Londres, ou est-elle en train d'enjoindre à Brut de le faire ? Étant donné que Brut a demandé conseil à Diane en vertu de ses capacités divinatoires, on voit bien que les deux actes de langage se superposent et se nourrissent l'un l'autre, la prophétie de la lignée à venir appuyant l'ordre d'aller conquérir Albion⁶⁴.

⁶⁴ Wace souligne d'ailleurs le moment de la réalisation de la prophétie, lorsque Brut et ses hommes abordent

Une autre série de prophéties problématiques et liées à la légitimation politique est l'ensemble formé par les prophéties de Merlin ; leur statut est problématique parce que, bien qu'elles soient présentes dans l'*Historia* de Geoffroy, Wace décide de ne pas les traduire :

Dunc dist Merlin les prophecies
Quz vus avez, ço crei, oïes,
Des reis ki a venir esteient,
Ki la terre tenir deveient.
Ne vuil sun livre translater
Quant jo nel sai interpreter :
Nule rien dire nen vuldreie
Que si ne fust cum jo dirreie.
(*Brut*, v. 7535-42)

La suppression des prophéties de Merlin est le seul cas d'omission brutale d'un épisode de l'*Historia* dans le travail d'adaptation (Le Saux 2005, 94)⁶⁵, alors même que l'épisode se situe presque au milieu exact du roman (à une centaine de vers près) : il aurait pu être le cœur prospectif de l'ouvrage, témoignant d'une écriture différente (la prophétie a ses propres codes métaphoriques) mais aussi d'une temporalité discordante, par l'effet d'annonce que celles-ci créent ; la fonction légitimatrice aurait joué à plein, par l'insertion dans le récit historiographique d'une annonce balisant la suite d'un récit jusqu'au moment de l'écriture, et même au-delà. Mais Wace en a décidé autrement ; son argument est fondé sur la rime *translater* : *interpreter*, donnant une première explication, d'ordre générique : les traducteurs devant transmettre le sens des œuvres, ils sont aussi interprètes, voire exégètes, et c'est l'échec de cette capacité chez Wace qui entraîne la suppression de l'épisode (Damian-Grint 1999). Ainsi, certains ont pu analyser le rapport de Wace à Merlin comme un rapport relatif d'identité, les deux individus relevant de la fonction cléricale de l'interprétation, orientée vers le passé chez Wace, et le futur chez Merlin

Albion : « Ço est l'ille dunt la deuesse / Lur fist el sunge la premesse » (v. 1055-6). – A. Chauou (2001, 177-9) considère que la prophétie de Diane a une fonction légitimatrice nette, attestant une idéologie de la *translatio imperii*, dont la déesse initie le mouvement ; il met en parallèle cette prophétie avec la catabase d'Énéas, laquelle en effet annonce que l'exilé troyen fondera Rome. Mais autant les prophéties infernales d'Énéas insistent sans nuance sur la destinée fondatrice du héros, autant la prophétie de Diane est ambiguë : je ne suis guère convaincu par ce parallèle. Je me demande d'ailleurs si le *Brut* est vraiment un éloge de la *translatio imperii* ; je serai même tenté de le lire comme la description d'un ratage de la *translatio*, le mouvement vers l'Occident s'étant fait trop tôt : cela expliquerait la rivalité récurrente entre Rome et la Bretagne (souvent au profit de Rome : on note qu'Arthur échoue à conquérir Rome, ce qui est significatif) et surtout le fait que Chadwalader, le dernier roi breton, reçoive de Dieu l'ordre de retourner à Rome. Le royaume breton, instauré trop tôt en Occident, ne peut donc rivaliser avec Rome et finit par se fondre en elle ; il faudra attendre encore plusieurs siècles pour que la *translatio* s'accomplisse totalement, sans doute avec le règne de Henri II (ou du moins c'est ainsi que le souverain espère présenter les choses dans sa stratégie de politique culturelle).

⁶⁵ Mais certains manuscrits contrebalancent cette volonté en réinsérant une traduction des prophéties de Merlin dans le texte (Blacker 1993).

(Durling 1989, 22-3) ; dans la mesure où les domaines de compétence sont répartis, Wace a laissé à Merlin la responsabilité du futur.

Il faut toutefois noter que le motif de la prophétie à décrypter est présent ailleurs dans le texte, mais sous une forme différente : ce n'est plus la parole d'un devin qu'il faut élucider, mais un signe naturel ou prodigieux, relevant d'une intervention sans doute divine. Or, à deux reprises, Wace donne le signe sans le sens :

Uns aigles, ço dit l'on, parla,
Ne sai que dist ne que nunça.
(*Brut*, v. 1616-7⁶⁶)

et :

En sun tens pluie de sanc plut
Treis jurs entiers, ne sai que dut.
(*Brut*, v. 2125-6)

Mais la tendance n'est pas systématique et les signes peuvent être commentés :

Une esteille est dunc aparue
Ki a plusurs genz fu veüe ;
Cumete ot nun sulunc clergie,
Musement de rei senefie.
(*Brut*, v. 8287-90⁶⁷)

Le signe indique donc le présent et, d'ailleurs, lorsqu'Uther demande à Merlin de lui interpréter le signe, celui-ci comprend qu'il indique la mort d'Aurelius (v. 8305-20). Le rapport de la prophétie à l'interprétation est donc légitime et l'on peut comprendre la prudence de Wace face aux prophéties très imagées de Merlin.

Mais une autre explication a été proposée par la critique. Il faut ainsi noter « le caractère

⁶⁶ Toutefois, selon les notes de l'édition de J. Weiss, l'*aquila* prophète de la source latine devient un nom propre à la fin du roman, *Aquila*, dont les prophéties s'accordent à celles de Merlin et de la Sibylle et reprennent l'ordre que Dieu donne à Chadwalader d'abandonner la royauté sur Albion.

⁶⁷ Le signe interprétable est présent ailleurs chez Wace ; voir *Rou III*, v. 6320-8 : la comète est décrite et liée à la même signification, le changement de roi ; mais aussi le présage des aigles du lac de Lumonoi qui s'agitent en cas de menace sur la terre (*Brut*, v. 9434-40). Relève aussi du signe le rêve prophétique, par exemple celui d'Arthur (v. 1243-72), immédiatement décrypté comme annonçant un combat avec un géant, lequel interviendra rapidement : le songe n'est pas problématique, il annonce un élément sans enjeu actuel et lance un syntagme narratif qui se refermera rapidement. Le songe a alors ici sans doute une valeur légitimatrice, et annonce en tout cas un exploit fantastique. Le thème est plus nettement présent dans *Rou*, les prophéties apparaissant sous la forme du rêve (deux songes de Rou, le songe de la mère de Guillaume). La prophétie est donc traitée de manière nettement moins ambiguë dans *Brut* : elle annonce la triomphe de la lignée normande. – Il peut s'agir ici d'un stylème de genre relevant de l'historiographie ; on sait que les annales pouvaient conserver la mention d'un signe advenu sans forcément le commenter. On trouve ainsi chez Gaimar des signes que personne ne comprend ou qui suscitent des analyses contradictoires (v. 1714-20, v. 5353-64), mais en général les présages sont expliqués et indiquent souvent la mort d'un roi (v. 1431-40, 1733, 1961-3, 1979-81) : le présage sert alors à redoubler la structuration de la chronique autour de la vie de chaque roi.

éminemment politisé des prophéties de Merlin, qui effrayait Maistre Wace et le poussait à n'en dire mot » (Daniel 2006, 159) : le refus de traduction serait alors dû à une volonté de ne pas contredire la propagande Plantagenêt, et notamment de ne pas entretenir l'espoir breton du retour d'Arthur, dangereux pour les Normands (Daniel 2006, 38-9, 99), dans la mesure où certaines des prophéties évoqueraient le retour des Bretons au pouvoir (Blacker 1993)⁶⁸. Il faut donc prendre la mesure d'une forme de prudence de l'historiographe par rapport à la politisation de son texte (Blacker 1996), Wace cherchant ici à ne pas contredire les ambitions de Henri II. Cette explication est d'ailleurs cohérente avec le fait que Wace mentionne à plusieurs reprises les prophéties de Merlin au fil de son texte (par exemple aux v. 7551-82 ou lors de l'analyse de la comète annonçant la mort d'Aurelius et le règne d'Uther et d'Arthur, v. 8324-44), mais uniquement lorsqu'elles se réaliseront dans le roman, et ces éléments se cantonnent aux règnes de Vortigern, d'Uther et d'Arthur. Ainsi, lors de l'épisode de la chute de la tour de Vortigern, la suppression de l'analyse du combat des dragons qui était présente dans l'*Historia* occulte la clé de lecture générale (Saxons et Bretons sont faits pour s'affronter) au profit d'une clé de lecture purement diégétique, annonçant la rivalité de Vortigern et des héritiers légitimes (Fabry 2009, 110). La prophétie retrouve alors sa valeur légitimatrice, mais celle-ci est dénuée d'enjeux politiques réellement pertinents au moment de l'écriture, puisque l'accomplissement de la prophétie a eu lieu et n'est pas l'objet d'attentes spécifiques.

Enfin, Wace explique l'origine du don de prophétie de Merlin, issu du statut d'incube de son père (v. 7440-56) ; on note que Wace évite de qualifier le père de Merlin de démon et se contente de dire qu'il s'agit d'un « esperit », de nature à la fois humaine et surnaturelle, vivant entre la lune et la terre, et incapable de faire beaucoup de mal (« Ne püent mie grant mal faire », v. 7448) : il n'y a aucune volonté de diaboliser le don de Merlin. Sa parole est d'ailleurs l'objet d'un interdit spécifique, comme il l'indique lui-même à Aurelius qui lui demande de lui prophétiser le futur :

Se jon parloe ne par vantance,
Ne par eschar ne par bobance,

⁶⁸ Cette interprétation de l'omission des prophéties de Merlin est cohérente avec mon hypothèse de lecture d'une « *translatio* » ratée : le royaume breton est revenu trop tôt et n'a pas pu contrebalancer l'empire romain. La lignée de Brut est donc un échec politique et il importe que cet échec reste cantonné au passé pour laisser place à une dynastie plus apte à transférer le pouvoir politique au point le plus occidental du monde connu.

Li espirites que jo ai,
Par ki jo sai ço que jo sai,
De ma buche se retrareit
E ma science me toldreit,
Ne ma buche ne parlereit
Plus ke buche d'altre fereit.
Lai ester les devins segreiz ;
Pense de ço que faire deiz.
(*Brut*, v. 8029-38)

Le système hypothétique exprime ici l'interdit pesant sur la parole de Merlin, comme une *geis* christianisée : mal utiliser son don de prophétie impliquerait sa perte irrémédiable. Trois éléments me semblent notables dans la formulation de cet interdit. Tout d'abord, l'origine du don de prophétie est rappelée : il s'agit d'un « esperit », le terme même étant utilisé pour décrire le père incubé du devin... L'esprit de Merlin est-il son père ? Le statut ontologique (et donc axiologique) du conseiller reste ambigu. Ensuite, malgré cette ambiguïté, l'interdit relève d'une véritable éthique de la parole : le don de prophétie doit être utilisé à bon escient et ne doit pas être gaspillé, le prophète devant éviter le péché de la langue qui consiste à parler à tort et à travers. Mais cette éthique est-elle d'origine surnaturelle (la magie devant rester affaire d'initiés) ou théologique (Dieu devant conserver le mystère des choses à venir)⁶⁹ ? La question nous amène à la troisième remarque : Merlin est le dépositaire jaloux des « devins segreiz » du futur qu'il refuse à Aurelius (v. 8037). Mais que signifie cette expression ? J. Weiss traduit par « secret divination » mais D. James-Raoul par « les secrets divins »⁷⁰, et je ne connais pas d'autre traduction du passage. Il est regrettable qu'il n'existe pas de glossaire du *Brut* ; en revanche, si l'on regarde les occurrences de *devin(s)* dans le texte⁷¹, on voit qu'il désigne majoritairement un « devin » (Merlin notamment, et surtout l'astronome Pellit, clerc et augure au service d'Edwin)

⁶⁹ Une troisième explication est possible : il s'agirait d'un pur mensonge de la part de Merlin ; celui-ci, connaissant une partie du futur et œuvrant à la conception et à l'avènement d'Arthur, trouve une excuse pour refuser de dire à Aurelius qu'il va être empoisonné, afin de ne pas lui laisser l'opportunité d'empêcher sa mort et donc de contrecarrer les voies de l'Histoire. Laisser Aurelius mourir permet à Merlin de faire place nette pour le frère cadet, Uther, et pour son fils, Arthur. On atteint alors le paradoxe d'une non-prophétie auto-réalisatrice (c'est en refusant de prophétiser que Merlin laisse le destin s'accomplir) ; on atteint aussi la zone frontière où l'analyse du texte peut virer au délire interprétatif... Mais Merlin n'est pas qu'un devin, il est aussi un acteur, partie prenante dans la naissance d'Arthur, advenue grâce à une illusion : il est tout autant visionnaire que faussaire (Baudry 2005) et le soupçonner de laisser mourir Aurelius par dessein politique n'est pas entièrement absurde. (Une lecture moins cynique postulerait que Merlin, sachant qu'Aurelius ne pourra rien faire contre le destin, refuse de lui annoncer sa mort pour ne pas le désespérer. Ici aussi, l'analyse confine à la gratuité et je ne continuerais donc pas plus sur cette pente glissante.)

⁷⁰ Dans son anthologie *Merlin l'enchanteur*, Paris, LGF, 2001, p. 44.

⁷¹ Grâce à l'index du texte présent dans la section « Textes en liberté » du site du laboratoire de français ancien de l'université d'Ottawa, http://francaisancien.net/activites/travaux_ling/brutarnold/BrutPres.html.

mais il s'agit systématiquement d'un nom ; la seule occurrence de *devin* comme adjectif renvoie à la divinité, mais l'idée de prophétie reste sous-jacente : il s'agit du « devin anouncement » (v. 14803) fait à Chadwalader de quitter la Bretagne. L'annonce est bien divine, mais elle contient une part de prophétie ; toutefois, dans le syntagme, l'idée de prophétie est plutôt portée par « anouncement ». Par ailleurs, dans cette annonce, Dieu lui-même rappelle une prophétie de Merlin, ce qui suggère l'origine divine du don du poète. Ainsi, la traduction par « secrets divins » semble plus justifiée, mais le dossier l'appuyant reste maigre et rien n'est définitif ici⁷². Au pire, Wace (ou le copiste du manuscrit *P*) n'est pas clair ; au mieux, le choix d'utiliser une forme amphibologique *devin/divin* relève d'une stratégie consciente de création d'ambiguïté sur le véritable statut de la connaissance de Merlin...

En revanche, il faut noter que Wace fait plusieurs références, au fil du texte, aux prophéties de Merlin afin d'attester leur réalisation ; au plan formel, cela se fait par un verbe de parole suivi d'un futur II en discours indirect : il a alors sa valeur de « futur du passé », puisqu'il s'agit de convoquer un futur énoncé dans le passé afin de vérifier sa conformité avec le présent. Ainsi, lorsque Gormond entre en jeu, il rappelle que Merlin a annoncé son arrivée en le qualifiant de « loup marin » (v. 13401-2) ; de même, lors du sacre d'Uther, Wace rappelle que Merlin avait prophétisé son couronnement (v. 8395). Ailleurs, les choses sont plus troubles :

Maistre Wace, ki fist cest livre,
Ne volt plus dire de sa fin
Qu'en dist li prophetes Merlin ;
Merlin dist d'Artur, si ot dreit,
Que sa mort dutuse serreit.
Li prophetes dist verité ;
Tut tens en ad l'um puis duté,
E dutera, ço crei, tut dis,
Se il est morz u il est vis.
(*Brut*, v. 13282-90)

Mais on mesure, encore une fois, l'ambiguïté de la démarche : pour une fois que Wace admet la

⁷² Les formes de *divin* dans le texte n'aident guère : il y a une seule occurrence de *divine* (v. 14785), qui qualifie la voix qu'entend, justement, Chadwalader lorsqu'il prie Dieu de lui dire quoi faire. La cooccurrence de *divine* et *devine* pour qualifier à peu près le même référent suggère donc l'identité des deux adjectifs malgré la variante graphique ; mais on trouve aussi *divineresse* (v. 636) pour qualifier Diane. Ce qui fait peu d'éléments. La *varia lectio* n'aide pas, le seul changement présent dans les manuscrits étant *divers* à la place de *devin* dans le manuscrit *H* (qui supprime brutalement le problème !). Une étude systématique sur les différents manuscrits pourrait donner d'intéressants résultats, mais on mesure le travail que cela demanderait. Je suis très curieux de savoir comment la question a été traitée dans l'édition du *Brut* à venir, par D. Boutet et son équipe !

vérité des prophéties de Merlin à propos du présent, le contenu de la prophétie est justement le doute : Merlin n'annonce pas le retour d'Arthur, mais l'incertitude qui pèsera toujours sur sa mort. Les v. 13282-4 explicitent d'ailleurs le recours à la prophétie : il s'agit de mettre une borne au propos sur le retour possible d'Arthur, wla prophétie étant alors paradoxalement un gage d'incertitude puisqu'elle laisse dans l'ombre la survie du suzerain, qui est un véritable enjeu politique à l'époque de Wace. En résumé, Wace donne à Merlin un statut de devin assez ambigu (prophète inspiré ou manipulateur ?) et évacue quasiment toute référence prophétique qui excèderait le cadre de la diégèse.

D'ailleurs, les prophéties de Merlin ne sont pas les seules à être ambiguës ; celles de la Sibille le sont tout autant dans leur traitement par Wace :

Membre tei que Sibille dist
Es prophecies qu'ele escrist :
Trei Bretun de Bretaine eistreient
Ki Rome a force conquereient.
(*Brut*, v. 10927-30)

A. Chauou (2001, 177), on l'a vu, analysait la prophétie de la Sibille comme un appui de la théorie de la *translatio* ; mais il faut noter que la référence est faite ici par un personnage, Hoel, voulant motiver Arthur à partir à l'assaut de Rome. La prophétie est donc réutilisée comme argument dans un processus de délibération ; une nouvelle fois, Wace fait varier les configurations de la prophétie auto-réalisatrice, puisque la mention de la Sibille sert à faire pression pour que la prophétie se réalise. Mais il faut noter, d'une part, que la prophétie de la Sibille était vague et reste indéterminée (Belin et Constantin ont conquis Rome, mais on ignore qui sera le troisième) et donc que son utilisation comme argument relève d'une interprétation, Hoel suggérant que le troisième Breton sera Arthur ; mais, d'autre part, cette interprétation est fautive, puisqu'Arthur ne parviendra pas à achever la campagne de Rome, devant revenir en urgence en Bretagne à cause de la trahison de Mordret. La prophétie est donc ici à l'origine de la décision malencontreuse d'Arthur de quitter le cœur même de son royaume, décision risquée qui se retournera contre lui et le mènera à sa mort. La part d'interprétation qu'elle implique laisse donc ouverts les possibles, présents en l'occurrence sous la forme narrative de la surprise, la trahison du neveu d'Arthur étant inattendue.

On l'a entrevu avec l'analyse du personnage de Merlin : l'image du devin est ambiguë chez Wace ; plus précisément, il n'y a pas un devin type, mais différents devins appréhendés différemment selon la source de leur savoir (technique humaine ou inspiration divine), leur compétence et leur moralité ; tout cela concourt à donner du devin une image variée. Dans le *Rou III*, un trait spécifique apparaît : certains personnages se révèlent être devins sans que cela soit plus expliqué. Ainsi, Richard II semble au courant de l'heure de sa mort :

kar jeo dei al tierz jur murir.
(*Rou III*, v. 2121)

Ici, le don de prescience, à peine évoqué, peut concourir à donner une aura surnaturelle au personnage. Plus loin, alors que Guillaume II vient de mourir, son frère Henri, qui ignore tout du décès, rencontre par hasard une vieille femme qui prédit la mort de son frère et son accession au trône :

« Amis, dist ele, or sai, or sai
une novele te dirai :
Henris iert reis hastivement
se mis augures ne me ment.
Remembre tei de ço qu'ai dit,
que cist iert reis jusqu'a petit ;
se ço n'est veirs que jo te di,
dire porras que j'ai menti. »
(*Rou III*, v. 10091-8)

La vieille multiplie les véridictions, sous forme d'annonces de parole (v. 10092), de martèlement du savoir (v. 10091) et enfin des deux systèmes hypothétiques à valeur véridictive (v. 10093-4, 10097-8) ; la prophétie a ici sans doute une vocation structurelle (les prophéties annonçant souvent un changement de roi chez Wace) et peut-être légitimatrice. Toutefois, la certitude de la vieille femme entre en tension avec son origine modeste et avec le fait qu'elle ne soit pas intervenue dans le récit auparavant ; ce statut d'inconnu renforce la mention étrange de son don de prophétie, puisque rien ne le justifie : cela expliquerait que la vieille femme prenne autant de temps à appuyer ses propos. Mais, surtout, seul un jeune homme semble entendre la prophétie ; le texte est peu explicite ici et on ignore si Henri lui-même l'a entendue : la prophétie est alors paradoxale puisqu'elle n'a pas d'origine (la vieille n'a pas un statut particulier justifiant son don)

et n'a pas de destinataire (à part le jeune homme auquel la vieille raconte la prophétie comme un commérage). L'épisode est donc résolument étrange, et assez typique de l'écriture des épisodes surnaturels du *Rou III*, baignant dans une atmosphère que l'on peine à définir, où il est difficile de donner un sens précis aux événements, ce qui n'est pas sans préfigurer le roman arthurien.

Dans *Brut*, on rencontre des devins négatifs notamment dans l'épisode de la tour de Vortigern : les devins consultés font preuve de leur inefficacité en exigeant le sang d'un fils né sans père, et le narrateur envisage même qu'ils aient trompé le roi (Fabry 2009, 96) :

Mais, puet cel estre, il unt menti.
(*Brut*, v. 7348)

Mais la remarque est paradoxale, puisque la divination erronée, voire mensongère, mène à la vérité dans la mesure où c'est en recherchant le fils sans père à sacrifier que les hommes de Vortigern tomberont sur Merlin. En vérité, si l'activité de devin est une activité purement humaine, une technique, elle peut aussi alors dépendre de la moralité de l'humain qui l'emploie, mais aussi de ses compétences ; l'exemple de l'archevêque Maugier, narré dans *Rou III* (v. 4571-612), est révélateur : cet archevêque détroqué a pour compagnon un démon, dont le statut précis reste mystérieux mais dont le nom Toret semble indiquer qu'il est une survivance du dieu Thor (Gouttebroze 1979) ; Maugier, avant de partir en mer, est donc capable de prévoir une mort, mais en termes plus que vagues :

Ker jo sai bien e si vos di
que un de nos, mais ne sai qui,
deit hui perir, ne sai coment,
ou par neier ou autrement.
(*Rou III*, v. 4593-6)

Il y a une nette tension entre l'affirmation franche (« jo sai bien », « deit hui perir ») et les éléments qui restent indéterminés du fait du savoir lacunaire du devin (« ne sai qui », « ne sai coment », « ou... ou... ») ; une nouvelle fois, la prophétie conserve une forme de latitude contingente ou, en tout cas, le futur n'est pas accessible à ce devin médiocre... qui d'ailleurs manque l'essentiel, à savoir que c'est lui qui mourra.

Mais, à l'opposé, les devins peuvent être de solides conseillers. Arthur a des astronomes compétents à sa cour (v. 10229-34), qui le conseillent au plan politique ; leur image est valorisée,

leur savoir étant positif et leur statut religieux (« chaniuns de grant clergie », v. 10229)⁷³. Les mêmes termes sont employés pour décrire Pellit, clerc espagnol, érudit en astronomie et en auspices et conseiller politique d'Edwin. Toutefois, son efficacité se retournera contre lui puisque Brien l'assassinera afin de l'empêcher d'agir contre Chadwalein. Enfin, dans un dernier ensemble de cas, l'image du prophète est tout à fait légitime et sacralisée, et Wace travaille même à faire coïncider son image avec sa représentation biblique (Delbouille 1953, 180-1) :

Pur ço fu fait el tens Ysaïe,
Ki dist en une prophecie
Que une virgine concevreit
E de la virgine uns filz nestreit
Ki avreit nun Emmanuel
Qui deveit salver Israhel.
(*Brut*, v. 2116-20)

Wace n'a aucune raison de mettre en doute la parole d'Isaïe, évidemment ; d'ailleurs la réalisation (en dehors de toute suspicion de fiction) de sa prophétie est si évidente qu'on ne peut en douter. Le travail des sources de Wace est d'ailleurs ici révélateur. *L'Historia regum Britannie* donne le texte suivant :

Tunc Ysaïas et Osee prophetabant et Roma condita est, XI Kalendas Maii, a geminis fratribus, Remo et Romulo.
« Alors Isaïe et Osée prophétisaient, et Rome fut fondée, le onzième jour des calendes de mai, par les deux frères jumeaux Romulus et Remus. »
[*Historia regum Britannie*, éd. E. Faral, 32 ; ma traduction]

Wace a donc inversé l'ordre de son hypotexte, en mentionnant d'abord l'information matérielle (la fondation de Rome) et ensuite l'information eschatologique, l'annonce de l'Incarnation et donc de la rémission des hommes. De plus, il développe la mention des prophéties d'Ésaïe en donnant leur contenu, directement traduit de la Bible :

Propter hoc dabit Dominus ipse vobis signum : ecce virgo concipet, et pariet filium, et vocabitur nomen ejus Emmanuel.
« C'est pourquoi le Seigneur lui-même vous donnera un signe, voici, la jeune fille deviendra enceinte, elle enfantera un fils, et elle lui donnera le nom d'Emmanuel. »

⁷³ Cela évoque la broderie de l'astronomie sur la robe d'Érec (*Érec*, v. 6717-28) ; Chrétien dit alors que l'astronomie est le meilleur des arts et qu'elle permet, par la connaissance du futur, de prendre des décisions plus sages. *A priori*, les théoriciens prenaient soin de différencier l'astrologie et l'astronomie (voir les *Étymologies* d'Isidore de Séville, III, 26, ou encore Hugues de Saint-Victor qui, dans le *Didascalion*, II, 10, dit bien que, lorsque l'astrologie prétend prédire des événements relevant de la contingence et du libre arbitre, elle n'est que pure superstition) ; mais on voit bien qu'en pratique l'astronomie jouissait de plus de considération.

[Isaïe, 7.14 ; trad. L. Segond]

Seul le v. 2120 n'est donc pas adapté directement de la Vulgate, Wace soulignant le rôle salvateur du Christ (alors que la prophétie d'Isaïe insiste moins sur cet élément dans la suite du texte). Wace intègre donc une traduction de la Bible dans le *Brut*, ce qui confère une légitimité absolument inattaquable à la prophétie, que rien ne saurait remettre en doute⁷⁴.

Et, d'ailleurs, à la fin du texte, Dieu intervient lui-même, dans deux séquences assez proches au plan formel :

Saint Augustin prist a penser
Cument purreit mais endurer
La hunte que l'um li feseit ;
Purpensot sei qu'il s'en irreit.
Deu li est aparu a tant,
Apertement od lui parlant :
« Tien, dist il, tun purposement
Si te cuntien seürement. [...]
M'aïe avras, jo sui od tei. [...]
Overte t'es del ciel l'entree
E a entrer t'est graantee.
Tu troveras le ciel overt.

(*Brut*, v. 13759-67)

Puis pria Deu escordement
Qu'il li feïst demustrement
Se sis repaires li pleiseit
Kar sun plaisir faire voleit.
Une voiz divine lui dist

Laïssast cel eire, altre preïst ;
L'eire d'Engleterre laïssast, [...]
Engleis Bretagne aver deveient ;
Ja Bretun n'i recuvereient
Jesqu'al tens que la prophecie
Que Merlin dist seit acumplie ;
Ne ja ço estre ne purreit
Desi la que li tens vendreit
Que les reliques de sun cors,
De sepulture traites fors,
Serreient de Rome aportees
E en Bretagne presentees.
(*Brut*, v. 14781-800)

Dans les deux cas, on a une situation de crise de la part du personnage ; Chadwalader demande alors explicitement conseil à Dieu, alors qu'Augustin se contente d'être désemparé. Ensuite, Dieu intervient de lui-même pour résoudre le problème du personnage. Enfin, le discours divin est rapporté, dans une séquence [injonction + prédiction]⁷⁵. Ici, cependant, les deux moments

⁷⁴ Aux v. 4865-9, le barde Taliesin annonce la naissance du Christ ; même si le prophète est ici *a priori* peu légitime, la vérité profonde de sa prophétie suggère une intervention divine ; d'ailleurs Wace insiste sur la vérité de la prophétie (v. 4873-4) et son utilité, puisque les Bretons, ayant gardé cette prophétie en mémoire, furent faciles à convertir lors des premières missions (v. 4875-6).

⁷⁵ Notons que la séquence est la même lors de l'épisode des songes de Rou : Rou est en situation de crise et de doute (*Rou II*, v. 192-4), une voix lui parle (v. 195-6 : l'épisode se singularise par le fait qu'il s'agit ici d'un rêve et non d'une vision) et elle lui ordonne un élément (v. 197) lié à des prédictions (v. 198-200). L'originalité de cette séquence, c'est que les propos de la voix entendue en songe, relativement généraux, sont expliqués ensuite par un chrétien, qui ajoute des détails plus spécifiques (v. 200-8 : il mentionne sa conversion et la soumission des Anglais). L'épisode est dupliqué peu après (v. 227-77), avec la même structure, mais le songe est nettement figuratif et l'interprétation qui en est donnée est d'ordre allégorique. La prophétie intervient donc à un moment charnière, marqué par le désarroi intérieur du héros, et lui fait prendre une décision : elle a donc bien un caractère auto-réalisateur puisqu'elle oriente une alternative *a priori*

divergent nettement ; chez Augustin, la prédiction fait plutôt office de récompense : si Augustin accepte l'ordre divin, le salut lui est garanti. On a alors affaire moins à une prédiction qu'à une promesse. En revanche, dans la séquence de Chadwalader, la prophétie sert plutôt à appuyer l'ordre donné : Chadwalader doit se soumettre à un ordre des choses qui semble prévu d'avance. La prophétie est toujours auto-réalisatrice, Dieu intervenant lui-même pour garantir que tout doit se passer comme c'était prévu. Plusieurs éléments doivent être notés concernant la dernière prophétie toutefois : 1) comme je l'ai dit *supra*, Dieu s'appuie ici sur une prophétie de Merlin, ce qui légitime ce personnage ambigu ; elle légitime d'ailleurs aussi la Sibille et un mystérieux devin Aquila, puisque Chadwalader raconte sa vision à Alain, qui la fait vérifier par des érudits qui attestent de sa conformité avec les prophéties de ces trois personnages ; 2) si Aquila est bien l'aigle du v. 1591⁷⁶, l'annonciation divine a donc aussi un rôle synthétique, puisqu'elle reprend trois fils prophétiques disséminés au fil du roman, et montre leur convergence sur un point précis : la fin de la dynastie bretonne et son retour ; 3) la prophétie semble conditionnée (les Bretons règneront sur la Bretagne au retour des reliques⁷⁷), même si le lien entre les deux événements n'est pas clair (simple contiguïté temporelle ou faut-il que les Bretons rapportent les reliques pour pouvoir régner ?) : une part de contingence est respectée puisque l'antécédent reste aléatoire ; 4) la prophétie n'ayant pas été réalisée, elle ouvre sur le futur du lecteur : l'Histoire est loin d'être achevée, la prophétie venant à la fin du texte ouvre sur le hors-texte et la chronique refuse de se refermer sur elle-même. Le lecteur est donc impliqué ; mais on voit ici que l'implication concerne un retour au pouvoir des Bretons, garanti par Dieu. La mention ne manque pas d'étonner puisque, si Henri II est le commanditaire du texte, il risque de voir d'un mauvais œil l'annonce finale d'un retour des Bretons, peuple qu'il a conquis, au pouvoir ; et on a vu que c'était justement la teneur politique pro-bretonne des prophéties de Merlin qui a pu expliquer leur éviction. Dans tous les cas, la prophétie, par son conditionnement et par sa non-réalisation, semble suggérer que l'histoire à venir est encore pleine de possibles à réaliser :

ouverte.

⁷⁶ Selon J. Weiss, Aquila serait une erreur de lecture, Wace ayant pris pour un nom propre le nom commun désignant l'aigle annonciateur évoqué au v. 1591.

⁷⁷ Comme le note J. Weiss dans son édition bilingue, Wace n'est pas clair sur l'identité des reliques à rapporter ; chez Geoffroy, il s'agit de reliques de saints, sans plus de précision.

elle n'oblitére donc que partiellement les possibles mais, par sa place au seuil final du récit, elle les situe non dans la diégèse, mais dans l'Histoire réelle.

On a vu que l'image du devin n'est donc pas pré-définie, mais qu'elle dépend du caractère et des compétences du personnage ; cela se retrouve dans le *Tristan* de Bérout chez le personnage de Frocin, seul lien entre ce roman et la prophétie⁷⁸. La source du pouvoir n'est pas mentionnée dans ce qui nous reste du texte de Bérout mais, chez Eilhart (p. 308-10), le nain a pour aide Satan, un démon. Bérout, pour sa part, souligne plutôt sa connaissance de l'astronomie et son talent :

Il savoit bien que ert a estre :
qant il oiet un enfant nestre,
les poinz contot toz de sa vie.
(*Bérout*, v. 325-7)

Malgré cela, son statut de prophète est relativement ambigu puisque, chez Bérout, il devine le présent et non le futur (aux v. 331-4, il devine que Marc veut le tuer ; aux v. 736-7, il voit que les amants sont ensemble). Dans tous les cas, le personnage est résolument négatif, et le narrateur met tous les devins dans le même panier :

Dehé aient tuit cil devin !
(*Bérout*, v. 646)

Par ailleurs, comme chez Wace, le rôle de conseiller du personnage du devin est significatif, puisqu'il n'annihile jamais totalement les possibles : il entrevoit certains éléments mais, comme son savoir est souvent lacunaire⁷⁹, une large partie de l'intrigue reste ouverte. Par ailleurs, au strict plan diégétique, les deux personnages ont un rôle important, mais toujours subalterne, la décision finale étant laissée au souverain qu'ils conseillent. Ils sont donc un élément essentiel des différentes prises de décisions mais à aucun moment la décision prise n'est contrainte ou

⁷⁸ On note donc que, dans ce roman, la prophétie prise en charge par un personnage réellement surnaturel est absente, mais cela peut être dû à un effet de perspective dû au caractère lacunaire des textes. – Il n'y a pas de prophétie au sens propre dans les textes tristaniens contemporains, mais je maîtrise très mal ce corpus. Il n'y a aucun épisode prophétique dans ce qui nous reste du *Tristan* de Thomas ; la seule référence à des présages dans ce texte se situe dans le dialogue de l'effraie (« Car sun chant signefie mort », v. 1027), mais le présage est ici utilisé plus dans un échange d'insultes métaphoriques, jouant d'ailleurs des valeurs symboliques de l'oiseau (Shoaf 1979), que pour une quelconque valeur prospective.

⁷⁹ Plus précisément, il y a une tension chez les personnages de Frocin et de Pellit entre une description hyperbolique quant à leur pouvoir (ils sont décrits comme de bons connaisseurs du futur) et l'échec de la mise en œuvre de ce pouvoir (les deux ont une réelle influence mais ne parviennent ni à prédire ni à empêcher leur propre mort).

n'apparaît comme déterminée.

Dans les autres textes, le personnage du devin typiquement humain est moins présent, au profit des prophéties au sens strict. Dans les romans antiques, la structure mythique de l'hypotexte épique, si elle a été partiellement effacée dans le processus d'adaptation⁸⁰, reste parfois présente ; la prophétie peut alors apparaître comme l'expression d'une volonté divine œuvrant sur la destinée humaine et même, parfois, comme des prophéties auto-réalisatrices influençant elles-mêmes la destinée des personnages. De ce point de vue, le début de *Thèbes* est significatif. Notons déjà que l'épisode de la vie d'Œdipe a été ajouté, et qu'il était sans doute considéré par l'adaptateur médiéval comme essentiel dans la chaîne de causalité : toute la destinée de Thèbes est issue de la décision de Laïos de tuer son fils (Castellani 2003), et le péché d'Œdipe ainsi que la malédiction qu'il lance à ses fils qui ont piétiné ses yeux arrachés expliqueraient le destin tragique de la ville de Thèbes, ce qui donne au roman, malgré tout, une forme de cohérence de type mythique (Boutet 2005) ; et, plus précisément, cette cohérence serait issue de la ramification du motif de la prophétie (Poirion 2002, 146-7), ce qui est tout à fait logique : le rappel de la légende d'Œdipe fonctionne essentiellement autour du motif de la prophétie et « le régime de prédiction et de la prophétie dont use encore très largement Stace appartient à la forme mythique » (Gally 2002, 30). Les prophéties de l'épisode méritent donc l'analyse, afin de déterminer leur valeur mythique mais aussi diégétique, tout en gardant à l'esprit la problématique qui est de savoir si la prophétie conserve ou non la contingence. L'histoire commence avec la décision de Laïos d'aller consulter un oracle.

As diex ala por demander
quel fin lui voudront destiner.
Danz Apollon lui a mandé
par un respons que ad doné
que a presenz engendera
un felon filz qui l'ocira.
Et ainz que li ans fust passez,
Edypodés fust engendrez,
qui puis l'oscit a son pecchié,
si come il ert prophetizé.

⁸⁰ Le thème apparaît souvent dans la critique ; ainsi, la suppression de la causalité divine dans *Thèbes* permet « un aplatissement de l'épique, qui rapproche d'autant le style de celui de l'historiographie » (Boutet 2005, 70).

(*Thèbes*, v. 39-48)

Il s'agit du tout premier événement raconté dans le roman : la consultation de la prophétie a donc bel et bien un rôle séminal ; elle est issue d'une décision : « por demander » indique bien que le geste est motivé par l'intention personnelle de Laiüs. D'ailleurs, à peine la prophétie a-t-elle été racontée que le narrateur s'empresse de faire une prolepse narrant sa réalisation (v. 45-7) avant d'enfoncer le clou en soulignant bien l'identité du programme prophétique et de sa réalisation narrative (v. 48). Il faut cependant noter un élément important : le v. 40 suggère que la consultation de l'oracle ne se fait pas pour connaître un futur prédéfini, mais pour connaître la volonté divine, celle-ci étant à l'origine de la prédestination. Il semble bien que l'on soit pleinement dans un univers païen, où l'action est déterminée par la volonté divine. Et, justement, toute la suite du texte présente l'action de Laiös contre une rébellion entièrement dirigée contre Apollon ; c'est la teneur du reproche de Jocaste :

Vers les diex voet eschaucirrer,
et lor respons a fals prover.
(*Thèbes*, v. 77-8)

Et c'est surtout l'objet d'une intervention narratoriale forte :

La miere est lasse, si s'endort,
et sis filz vait recevoir mort.
Mais ore verron qui porra plus,
ou Apollo ou Laÿus :
si li enfes est decolez,
donc est li dieux a falz provez ;
s'il eschape des meins as treis,
poor en poet aver li reis.
(*Thèbes*, v. 99-106)

Les v. 101-6 semble une forme d'épanorthose : le narrateur, ayant raconté le projet de Laiös comme s'il allait se réaliser (v. 100 : on a l'impression que la mort d'Œdipe est annoncée), se reprend et annonce une alternative : puisqu'on a deux programmes prospectifs concurrents (la prophétie et le projet de Laiüs), deux futurs sont possibles. Or, cette alternative est très dramatisée par l'intervention narratoriale, la P4 feignant de situer le narrateur dans la position du lecteur, c'est-à-dire dans l'ignorance du futur ; de plus, la forme de *jeu-party* de l'alternative suggère que, au moins au plan narratif, les choses ne sont pas déterminées : même si la fatalité semble à l'œuvre et fera triompher Apollon, le narrateur place le lecteur dans une véritable

situation conflictuelle dont l'issue est incertaine. Et, d'ailleurs, l'apodose du système hypothétique exprimant la branche de l'alternative qui va se réaliser (v. 106) est volontairement périphrastique : elle ne dit pas qu'Œdipe va tuer Laïos, mais que ce dernier doit craindre son fils. L'annonce reste ambiguë, même si on peut tout autant analyser le vers comme une litote. Dans tous les cas, le motif de la prophétie est traité malgré sa détermination comme une cellule narrative contingente basique, dans laquelle deux volontés conflictuelles se rencontrent, imposant deux programmes prospectifs possibles dont un seul se réalisera.

Or, Apollon n'est pas tout à fait clair dans la suite du texte et notamment lorsqu'Œdipe va trouver l'oracle pour savoir qui est son père. Je donne les deux versions attestées dans la tradition manuscrite, celle de *Sy* (représentée par *S*) et celle de *x* (représentée par *C*) :

Li diex li dist : « Pur quel savras ?
 Car ja ton voil nel conoistras.
 Tiel jor serra, pur veir te di,
 que tu dirras : « Pur quel vi ? »
 Et d'une chose touz fies seiez,
 que ja ton voel nel conoistries.
 Por tant, si tu vers Thebes vas,
 de ton pierre novel orras. »
 Cil eist del temple come ainz poet,
 ne del responce cure nen ot ;
 car lui a dit par couverture :
 por ce si n'ad del responce cure.
 (*Thèbes*, v. 195-206)

Li diex respont : « Quant tu seras
 issuz de ci, si trouveras
 un houme que tu ocirras ;
 ainsi ton pere conoistras. »
 Cil s'en issi ainçois qu'il pot,
 mes du respons n'entendi mot,
 car dit li a par couverture
 tel respons de quoi cil n'ot cure.
 (*Thèbes*, *C*, v. 203-210)

Dans les deux cas, le narrateur commente la réponse prophétique comme étant un acte de « couverture » de la part du Dieu, destiné à tromper Œdipe ou, en tout cas, à ne pas lui délivrer d'information sur le futur. Dans *Sy*, l'oracle conteste le désir de connaissance d'Œdipe et prophétise le fait qu'Œdipe regrettera ce désir ; ensuite, il émet une prophétie conditionnée, laquelle restaure le libre arbitre d'Œdipe, lequel peut choisir de suivre ou non la mise en garde et donc d'aller ou non à Thèbes. L'oracle est donc ambigu, puisqu'il ne donne pas tous les éléments pertinents du futur à Œdipe ; celui-ci est donc appâté par le désir de connaissance malgré une mise en garde. Bref, l'oracle est sans doute mesquin par son imprécision, mais il laisse Œdipe maître de son destin avec l'essentiel des éléments en main (il peut connaître son père mais il le regrettera). Dans *x*, l'oracle est plus nettement négatif : le système hypothétique est remplacé par une séquence logique, fondée sur un quatrain faisant rimer quatre futurs entre

eux : Œdipe tuera un homme et connaîtra son père. On peut alors se demander si le futur « ocirras » n'est pas une forme d'injonction, l'oracle exploitant la faute classique du *post hoc ergo propter hoc* : il sous-entend qu'en tuant l'homme, Œdipe connaîtra son père, ce qui est vrai en tant que séquence temporelle mais faux en tant que séquence causale. L'incitation à tuer le père est donc plus pressante, quoique déguisée, et Apollon semble intervenir de lui-même pour pousser à la réalisation de la prophétie de Laïos. Les manuscrits de la famille x sont à ce sujet très explicites, l'oracle était précédé d'une remarque sans ambiguïté :

Bien dit a chascun s'aventure,
mais sa responsse est mout obscure.
Pour ce sachiez tres bien de voir
que pour cest siecle decevoir
est la parole du deable
double touz jors et decevable.
(*Thèbes*, C, v. 131-6)

La parole prophétique est donc assimilée à une parole diabolique, utilisant l'ambiguïté pour tromper les hommes. Dans *S*, l'intervention diabolique est présente, mais disjointe de la prophétie : on a vu que l'oracle laissait le choix à Œdipe et, finalement, le prévenait du danger de connaître son père. Mais, lorsque survient l'affrontement entre le père et le fils, des vers spécifiques à *S* soulignent la réalisation de la prophétie et l'origine diabolique de l'action :

par ce se myst en la meslé,
issi come destiné esteit,
qu'autrement estre ne poeit.
Car li deables infernals
s'esteit le jor meslé entre eux ;
si y fist mesler le seignor.
(*Thèbes*, v. 236-41)

Ici, le diable n'utilise pas la prophétie pour parvenir à ses fins, mais intervient directement pour créer le conflit qui débouchera sur le meurtre de Laïos⁸¹. « L'explication par la présence du Malin ne fait guère ici que souligner à gros traits la gravité du crime, tout en conservant à la destinée

⁸¹ Les cas où le diable intervient de lui-même pour influencer une action humaine sont rares dans mon corpus ; dans *Brut* (v. 6989, 6994), c'est le diable qui pousse Vortigern à épouser Ronwen, et je rappelle que Diane est qualifiée de « Diable ». Dans *Thèbes*, ce sont le Sphinx et son double, la vieille à l'énigme, qui sont qualifiés de « diables », mais ils n'ont pas d'influence directe dans des processus décisionnels ; il en va de même pour les fils du *netun* dans *Yvain*. L'action sous influence diabolique est donc presque totalement absente de mon corpus, alors même que les théologiens mentionnent souvent le fait que le péché puisse être accompli sous influence diabolique : voir entre autres saint Augustin, *Le Libre arbitre*, III, 29 ; saint Anselme, *La Liberté du choix*, VIII ; Anselme de Laon, lorsqu'il envisage que la suggestion au péché vient d'un homme, du démon ou de la chair (Blomme 1958, 19) ; Abélard, *Éthique*, IV.

son caractère totalement arbitraire » (Guéret-Laferté 1998, 44) : en effet, l'intervention diabolique ici souligne l'absence de prise qu'a Œdipe sur sa destinée ; contrairement à Laïos qui essaie d'échapper à la prophétie, Œdipe est le pur jouet de forces supérieures⁸².

Concernant la prophétie d'Œdipe, on a donc trois écritures très différentes suivant les manuscrits : dans *S*, l'oracle appâte Œdipe en lui disant où trouver son père mais le laisse libre du choix, et c'est un démon qui suscite le meurtre ; dans *y*, le démon est absent : la responsabilité surnaturelle (divine ou démoniaque) est donc effacée au maximum dans cette version qui est la plus tardive du texte ; en revanche, dans *x*, la prophétie, par son obscurité, est le moyen par lequel les dieux païens, assimilés à des démons, réalisent leurs desseins. Une nouvelle fois, la prophétie est donc plus l'expression de la volonté d'une instance supérieure, surnaturelle, que d'une réelle prédestination ; au mieux, elle est conditionnée et laisse donc une latitude d'action aux personnages ; au pire, elle est auto-réalisatrice et elle devient alors un acte de langage étrange, fondé sur un mensonge et qui, en énonçant un futur comme nécessaire, le pousse à s'actualiser.

Les prophéties présentes ensuite dans le texte relèvent du même fonctionnement⁸³. Le cas le plus net concerne la prophétie d'Amphiaräus lors du conseil des Grecs. Adraste convoque ce devin, dont l'arrivée est accompagnée de la séquence descriptive topique soulignant sa capacité (il connaît tous les secrets du ciel, v. 2122), et il lui demande de prophétiser l'issue de la guerre :

Ceste gente que vous veiez,
si vous a Thebes les menez,
si je onques rien de augurie soi,
molt en retornera cea poi.
Car tu perdras Capaneüs,
Polinicés et Tydeüs ;
Ypomedon cil y morra

⁸² Je ne suis donc pas d'accord avec l'analyse de L. G. Donovan (1975, 47) selon laquelle le destin est plus marqué dans *Thèbes* du fait de la rencontre fortuite entre Œdipe et son père ; ce n'est pas exactement la destinée qui opère ici.

⁸³ Aux v. 898-900, Adraste se souvient d'une prophétie métaphorique au sujet de ses filles, qu'il mariera à un sanglier et à un lion ; la prophétie est donc figurée (Adraste ne la comprend qu'une fois confrontée aux deux combattants) et, une nouvelle fois, elle influence le futur puisque c'est sans doute à cause d'elle qu'Adraste ne chasse pas les deux combattants et, au contraire, essaie de se les concilier ; et c'est lui qui finira par décider de leur faire épouser ses filles. — Il faut toutefois mentionner le fait qu'Amphiaräus connaît sa mort grâce à son talent de prophète (v. 5212) : la prophétie est donc réalisée et ne laisse aucune place au possible ; mais elle n'a que peu d'influence sur la diégèse. — Au v. 1977, le survivant de l'embuscade des cinquante dit à Étéocle que sa décision était une erreur : « nel verrez jamais restoré ». En contexte, ce futur semble relever de l'analyse, le survivant considérant l'embuscade comme une faute tactique (plusieurs hommes valeureux sont morts) et politique (elle était contre le droit) ; mais dans la *Thébaïde* (III, 70-82), le survivant est un véritable prophète qui annonce la chute de la ville : l'adaptateur a sans doute supprimé ce cas de devin humain dont le pouvoir est inexplicable, et de fait la portée du futur change radicalement.

et Parthonopex si ferra ;
et des autres y morra tant,
ne puisse dire par nul semblant. »
(*Thèbes*, v. 2132-43)

La prophétie, telle qu'énoncée, se réalisera bel et bien : les morts vont s'égrener au fil du récit comme Amphiaraüs l'annonce. Cela souligne qu'il y a bien une forme de déterminisme au niveau le plus profond de l'histoire : les personnages semblent condamnés à mourir. Toutefois, une nouvelle fois, à un niveau moins profond, ce déterminisme est gommé. La prophétie est une nouvelle fois conditionnée : les futurs ne sont pas encore déterminés et dépendront de l'issue de la délibération ; Amphiaraüs ne fait qu'énoncer que le monde possible issu de la branche de l'alternative où Adraste attaque Thèbes est cohérent et débouchera sur un désastre et, à aucun moment, il ne dit que l'armée est condamnée à périr. Le contexte de conseil souligne bien que la prophétie intervient dans un moment de contingence pure, où la décision à prendre est pesée et analysée ; et la prophétie n'apparaît alors que comme un argument dans ce processus décisionnel, et non comme une marque de prédestination. En revanche, dans la mesure où Adraste décidera de partir à l'attaque de Thèbes, le lecteur semble avoir conscience que, une fois la décision prise, le destin des protagonistes est scellé : tous vont périr. Il est alors intéressant de voir pourquoi les Grecs sont partis en guerre malgré cette mise en garde. Adraste se range en fait à l'avis de Capanée, qui parle après Amphiaraüs et remet en cause son talent de prophète :

De ceo qu'est unquore a estre
ne te siet rien dire cist prestre.
Mais coert est ; tiel rien voet feindre
par quei cist ost purra remaindre. [...]
Chevalche, rei ! Ne creiez en sort,
car a ton jour viendra ta tort.
Ja nuls devins ne t'en guarra,
ne ja ainceis ne t'aviendra.
(*Thèbes*, v. 2154-69)

L'attaque est double : Capanée accuse Amphiaraüs d'être un devin lâche et incompetent, et il remet en cause l'acte même de divination. Mais cette remise en cause est ambiguë, car elle se fonde sur l'idée de prédestination : le roi mourra quand il devra mourir, ce qui est inévitable (v. 2167-9) ; l'activité de divination est dès lors inutile dans le processus de décision (puisque

tout est fixé) et semble d'ailleurs relever de l'escroquerie selon Capanée⁸⁴. Dans cet épisode, la prophétie garantit alors une forme de libre arbitre, puisqu'elle est conditionnée : le conseil peut décider, en conscience, de la conduite à tenir ; l'attitude de Capanée, en revanche, apparaît comme une forme de fatalisme épique : qu'importe la connaissance du futur, il faut aller de l'avant, agir, et les choses seront ce qu'elles seront. Le débat recoupe de manière nette les réflexions de R. Glasser sur l'évolution des mentalités médiévales par rapport au temps ; dans l'épopée, le futur est (relativement...) incertain, ce qui laisse plus de place à la volonté héroïque :

The more uncertain the external future appeared, the greater the inability of mankind to obtain some degree of certainty as regards the future, the more absolutely and categorically did it oppose this uncertainty with its own will, the only undoubted factor in the world of unlimited possibilities. The future could not be foreseen, but it was always possible to bring one's own will to bear. In the *chanson de geste*, the future had always the connotation of something willed. (Glasser 1972, 36)

À l'inverse, la prophétie prudente relèverait d'un état d'esprit plus propre aux XIV^e et XV^e siècles, « the bourgeois and unheroic tendency to eliminate risk and hazard by dint of foresight » (Glasser 1972, 112), où la prudence est de plus en plus de mise. La périodisation de R. Glasser est sans doute un peu trop excessive, mais sa description d'un double rapport au futur souligne bien la différence de mentalité entre la prudence du roi et l'héroïsme épique de Capanée.

Dans *Énéas*, les dieux agissent à visage bien plus découvert et, de fait, la différence entre prophétie et planification divine est bien plus difficile à établir. D'emblée, Énéas annonce que les dieux lui ont promis qu'il atteindrait la Lombardie (v. 337-40) ; mais une promesse n'est pas une prophétie. De même, le narrateur précise ainsi l'échec des plans de Junon :

La deesse Juno voloit
que Cartage fust chiés del mont [...]
mais onques n'i pot metre fin ;
tot autrement est destiné,
car les deu orent esgardé
que a Rome l'estovroit estre.

⁸⁴ Les remarques de Capanée peuvent apparaître comme un condensé d'une intervention narrative de Stace dans la *Thébaïde* (III, 551-67) : Stace condamne la pratique de la prophétie, vulgaire et sacrilège, usage d'une humanité corrompue, poussée par son angoisse à essayer de scruter le destin.

(*Énéas*, v. 520-7)

Le passage, reprise assez fidèle de l'*Énéide* (Logié 1999, 307) mais formulée selon des syntagmes plus typiquement médiévaux opposant le *voloir* (v. 520) au *pooir* (v. 524), indique que la destinée romaine est décidée d'emblée par les dieux ; la reprise de la structure mythique supprime alors visiblement tout libre arbitre, ou en tout cas tout pouvoir décisionnel, aux personnages. Cette dimension, sur laquelle je reviendrai, explique sans doute qu'*Énéas* est le roman où le possible est le moins présent.

Ainsi, le roman est l'objet de deux prophéties représentant une masse textuelle importante, ce qui singularise ce roman (les prophéties étant en général bien plus courtes ailleurs). La première est le rêve prophétique d'Énéas, dans lequel son père apparaît :

« Fiz Eneas, autant a moi,
li deu m'ont ça tramis a toi,
en Lombardie te comandent
que tu ailles, et si te mandent
que tu puez bien ici laissier
la gent qui ne t'avront mestier, [...]]
O toi menras la josne gent,
qui ne s'esmaieront noiant
des granz travalz longues sofrir
et des batailles maintenir ;
car molt i soferras travalz,
champeus batailles et asalz.
Mais de tot ce garras tu bien,
ja mar t'esmaieras de rien ;
tu veintras bien tote la guerre,
puis maintandras en pais la terre,
la fille al roi prandras a fenne,
puis ne sera fin de ton renne :
de toi naistra real ligniee,
par tot lo mont ert essauciee.
Mais or t'estuet primes aler
parmi enfer a moi parler [...].
Sibilla t'i porra conduire, [...]
Cele te conduira a moi ;
les batailles te mostrerai
et toz les rois te nomerai
qui de ta ligniee naistront :
signor erent de tot lo mont.
(*Énéas*, v. 2169-216)

La séquence textuelle est longue, bien plus longue d'ailleurs que les deux vers présents dans l'*Énéide* (V, 730-1) ; on note ici que les propos divins rapportés par Anchise sont initialement un

ordre (v. 2171-4), glissant subrepticement vers le futur Injonctif (v. 2177) puis prophétique (v. 2179 et suivants). L'ordre divin et la prophétie sont donc adossés l'un à l'autre, et se justifient : la prophétie permet de justifier l'ordre (Énéas sera plus motivé à partir s'il sait qu'il sera victorieux et fondera une prestigieuse lignée) et l'ordre permet à la prophétie de se réaliser. Une part de libre arbitre demeure (Énéas peut refuser) mais, en vérité, la possibilité est difficilement envisageable⁸⁵. En même temps, la prophétie semble conditionnée à la réalisation d'une action : elle annonce une seconde prophétie, plus précise, qu'Énéas ne pourra accomplir qu'au prix de sa catabase, épreuve qualifiante s'il en est (v. 2212-6) ; c'est le seul cas de mon corpus où la prophétie appelle une autre prophétie... Enfin, il faut noter qu'une large part de la prophétie excède le texte, puisque les références à la lignée d'Énéas renvoient au hors-texte historique.

La seconde prophétie était annoncée par la première, et elle est elle aussi annoncée par Anchise :

« Voiz an ici grant compaignie
 qui doivent prendre mortel vie,
 qui te seront fil et nevoz ;
 voiz les, ges te nomerai toz,
 mostrerai toi com il vandront,
 tot an ordre, com il naistront,
 en après les te nomerai
 et les batailles te dirai,
 les mals qu'il t'estovra sofrir,
 ainz que puisses a ce venir.
 Cet damoiseil ki cele lance
 tient an sa main par conoissance,
 cil ira primes de ceüs
 al souverain air la desus ;
 Lavinia l'avra de toi,
 qui est fille Latin lo roi ;
 an une selve cil naistra
 et Silvius a nom avra ;
 il sera rois et de rois peres
 et d'Albe sera anpereres.
 Enprés cestui quarz estera
 cil qui forment te portraira
 de nom et de grant pïeté

⁸⁵ Ainsi les dieux rappellent à Énéas, qui s'attarde trop à Carthage, qu'il est temps de repartir (v. 1616-24) ; de même, le seul personnage qui essaie d'agir par lui-même et de conquérir son libre arbitre est Turnus, qui refuse de se soumettre à la volonté divine : la chose ne lui réussira guère.

et de proëce et de biauté ;
 Silvïus Eneas a non,
 molt i avra riche baron,
 de lui naistront et rois et dus.
 Voiz celui la, c'est Romulus,
 cil ert setmes de ta ligniee,
 par lui sera molt esçauciee ;
 icil tuens niés Rome fera
 et son non li anposera :
 del mont iert chiés cele citez,
 partot ira sa poëstez.
 De la ligniee Romuli
 et de la ton fil Julii
 iert Julius Cesar li proz,
 de proëce sorveintra toz ;
 sor le mont ert sa poëstez
 et puis l'ocirra li senez :
 ce est celui qui t'est promis
 de par les deus, molt a ja dis.
 Cesar Augustus ert enprés,
 en son tens ert molt ferme pes
 et granz dolçor et grant bialté ;
 li monz ert an sa poësté. » [...]

et bien li a tot aconté
 l'anpere d'Albe la cité,
 qu'il fera tote premeraine,
 et puis ert la citez Romaine,
 qui chiés sera de tot lo mont ;
 si oir toz tens la maintendront.
 Tot li a montré Anchisés
 et puis li a noncié anprés
 les batailles que il fera
 et les travalz qu'il soferra.
 (*Énéas*, v. 2923-84⁸⁶)

La prophétie est donc longue, et narrée en deux temps ; le premier moment, au discours direct, est une forme de chronique proleptique : Anchise, en montrant les descendants d'Énéas à naître, lui fait le récit futur de sa dynastie, en consacrant aux principaux représentants une petite narration ; le procédé rappelle donc l'historiographie, mais ici orientée vers le futur. Le récit est

⁸⁶ Globalement, il faut noter que le texte d'*Énéas* est proche de l'*Énéide* ici ; la première moitié de la prophétie correspond aux v. 760-805 du livre V, avec juste quelques suppressions et une narration plus linéaire ; la seconde est une modulation (Logié 1999, 314) des v. 890-2 du livre V (*exim bella uira memorat quae deinde gerenda, / Laurentisque docet populos urbemque Latini, / et quo quemque modo fugiatque feratque laborem* : « Anchise lui expose d'un trait les guerres qu'il devra soutenir, il l'instruit des peuples laurentes et de la ville de Latinus, et de la manière dont il pourra détourner ou supporter chaque épreuve ». On note que, dans l'hypotexte, le caractère injonctif et auto-réalisateur de la prophétie est souligné, puisqu'Anchise livre un véritable plan de bataille à son fils en lui disant comment affronter les épreuves.

donc très linéaire, comme souvent dans les longues prophéties : peu de subordination, souvent un verbe au futur par vers, le fil des années à venir s'égrène d'un rythme peu heurté (et, surtout, au rythme de la répétition du mot « poestez » à la fin de la prophétie, v. 2956, 2961, 2968). De plus, à la fin du roman, cette prophétie est rappelée ; le narrateur raconte brièvement la vie d'Énéas et celle d'Ascagne en tant que premiers éléments de la lignée, puis il ajoute :

et puis fu si com Anchisés
a Eneas ot aconté
an enfer, et bien demostré
les rois qui après lui vendroient,
si com il dist que il nestroient :
l'un avant l'autre ainsi sont né,
com a son fil l'ot aconté.
(*Énéas*, v. 10142-8)

Le procédé est celui, classique, du rappel d'une prophétie pour attester de sa réalisation, martelé par la triple répétition de (*si*) *come* ; ici, le rappel est d'ailleurs attesté par l'histoire. Mais un élément s'ajoute : l'évocation de la prophétie permet de narrer la suite des événements jusqu'à César, sans toutefois trop s'attarder ; le narrateur fait un renvoi interne au texte, suggérant que la narration au futur d'Anchise vaut pour la chronique de la suite de l'histoire romaine⁸⁷.

Le second moment de la prophétie d'Anchise se démarque par une double modification thématique et formelle ; en effet, Anchise évoque cette fois le destin d'Énéas et, donc, la suite du roman ; or, on passe au même moment au discours indirect narrativisé, qui permet de résumer la narration prophétique de la suite du roman. L'épisode prophétique montre donc que le destin d'Énéas est écrit et prédestiné, et qu'il s'ouvre sur le destin mondial par le relais de sa lignée, mais ce qui relève de l'intrigue du roman est sciemment synthétisé, réduit à l'essentiel : si l'on sait qu'Énéas réussira, le reste n'est pas précisé, et une part de tension peut être issue de la mention des tourments à venir d'Énéas (l'annonce perturbe d'ailleurs le héros, qui reste « pensif » à l'idée des combats qui l'attendent, v. 2993-6)⁸⁸. La prophétie supprime donc le libre

⁸⁷ Je renvoie à l'article de Z. Stahuljak (2000) pour une analyse plus psychologique de l'épisode, autour de l'hypothèse que les descendants d'Énéas sont sa réincarnation, sous une forme libre de péché : la catabase aurait effacé le péché de la fuite de Troie.

⁸⁸ Une conséquence de ce fait est que parfois les héros commentent le fait qu'ils réalisent une prophétie dont le lecteur ignorait l'existence. Ainsi, aux v. 3059-60, Énéas rappelle la prophétie d'Anchise sur les tables mangées, au moment même où elles se réalisent ; mais la mention précise de cette prophétie n'apparaît pas dans les propos d'Anchise.

arbitre du héros, mais pas le suspense romanesque⁸⁹.

Chez Chrétien, le motif de la prophétie ne se trouve que dans *Lancelot* et dans *Perceval*, qui sont à la fois ses deux romans inachevés et ses romans ayant eu le plus fort impact sur la littérature à venir en termes de matière (centralité du personnage de Lancelot et mythe du Graal). Mais ce sont aussi ses deux romans qui ont le plus d'enjeux relevant d'une vision symbolique du royaume, que ce soit par la libération des prisonniers de Gorre par Lancelot ou, à une échelle bien plus large, les ébauches d'une re-historicisation du royaume arthurien (sa fin étant prophétisée) et du royaume du Graal dans *Perceval*⁹⁰. L'alliance de ces deux éléments peut expliquer la présence des prophéties dans ces deux romans uniquement : d'une part, les mystères de la prophétie peuvent engendrer des processus de réécriture destinés à l'élucider et leur présence suggère l'existence d'un soubassement mythique important qui peut expliquer la pérennité de la matière dans la littérature ; d'autre part, la prophétie au sens fort (et non la divination), étant souvent liée au destin d'un royaume (en termes de fondation dans *Brut* et *Énéas* et de destruction dans *Thèbes*), il n'est pas surprenant de les retrouver liés dans ces deux romans.

Dans *Lancelot*, le thème de la prophétie est peu présent, et se cantonne à l'épisode du cimetière futur⁹¹ ; la teneur prophétique de l'épisode est double. Dans un premier temps,

⁸⁹ On retrouve d'ailleurs, dans le roman, des motifs déjà évoqués introduisant une part d'aléatoire dans la prophétie, par exemple la prophétie conditionnée (« que li deu orent destiné / que ja Troie ne periroit / tant com li Pallade i seroit », *Énéas*, v. 1084-6) ou encore le motif du devin incapable de prédire sa mort : le devin Rhamnès, présenté comme particulièrement doué, ne prédit pas l'excursion de Nisus et Eurycle ; il prédit juste qu'il ne mourra pas dans une bataille (v. 5067-8), prophétie ambiguë qui suggère qu'il échappera à la guerre alors même qu'il meurt dans une embuscade nocturne. Et le narrateur souligne sans doute avec ironie qu'il n'a pas vu sa mort venir (« ce ne sot il pro deviner », v. 5074).

⁹⁰ Je ne nie pas l'importance du thème de la royauté dans les autres œuvres de Chrétien, mais l'enjeu est moins la survie du royaume ou sa défense que l'accession à une royauté légitime, que ce soit sur le mode du succès (*Érec*, *Yvain*) ou de l'échec (seconde partie du *Cliges* où les amants, doubles un peu moins négatifs de Mabonagrain et de son amie, sont co-responsables de la mutilation injuste d'un des meilleurs chevaliers du royaume, Bertrand, et de l'oppression à venir des reines de Constantinople). Évidemment, cette thématique complexe et essentielle mériterait une analyse plus approfondie que ces simples aperçus, et a été l'objet de nombre de travaux critiques.

⁹¹ Il faut aussi noter que certains personnages semblent mieux maîtriser le destin de Lancelot qu'il ne le fait lui-même ; ainsi, la jeune fille à la mule fauve semble savoir que Lancelot aura besoin d'elle (« jel te cuit guerredoner, / molt bien ancor tex jor sera », v. 2898-9 et « An cest servise avras grant preu / Que tu m'as fait, ce t'acreat », v. 2936-7). La teneur du futur est particulièrement ambiguë : s'agit-il d'une analyse du réel (la jeune fille déduisant que Lancelot, étant donné sa vie aventureuse, aura besoin d'elle un jour ou l'autre), d'une preuve d'un savoir supérieur (Godefroy de Lagny faisant de cette jeune fille la sœur de Mélégant, celle-ci sait qu'elle pourra aider Lancelot contre son frère) ou d'une vertu prophétique magique ? Dans tous les cas, l'annonce garde le suspense : on sait que Lancelot rencontrera des épreuves et qu'il sera aidé, et rien de plus ; il y a donc une forme de tension romanesque malgré la certitude de la prédiction, la majeure partie des éléments futurs restant dans l'ombre. — De même, le héraut désargenté qui annonce la victoire de Lancelot au combat, et invente par la même occasion l'expression « Or est venuz qui l'aunera » (Nitze 1941 ; Le Rider 1978), se fonde sur la connaissance qu'il a de la valeur de Lancelot (Bruckner 1985, 146) ; mais sa certitude peut suggérer une forme de don de prophétie — Le procédé se retrouve, en version négative, dans *Perceval*, lorsque la Mauvaise Demoiselle dit qu'elle

Lancelot découvre des tombes futures :

Et s'avoit letres sor chascune
qui les nons de ces devoioient
qui dedanz les tonbes girroient⁹².
Et il meïsmes tut a tire
comança lors les nons a lire
et trova : « Ci girra Gauvains,
ci Looyes, et ci Yvains. »
(*Lancelot*, v. 1860-6)

La prophétie est donc ici limitée ; elle se contente d'annoncer la mort des chevaliers arthuriens (événement de la réalisation de laquelle personne ne doute) et, s'il n'était le mystère des épitaphes au futur, on aurait presque pu rationaliser l'épisode en considérant que, menant une vie dangereuse, les chevaliers arthuriens ont pris soin de préparer leur mort et leur sépulture. La prophétie est pour le moins vague, mais elle se caractérise par son renvoi hors-roman : la mort des chevaliers ne sera pas narrée. Lancelot semble donc confronté à la mort du royaume arthurien (Baumgartner 2003, 136) ; en même temps, ce caractère funèbre n'est pas daté et, si l'horizon de la mort obscurcit le roman, il reste fort lointain. Ce qui explique qu'une analyse plus optimiste de l'épisode soit possible, le cimetière apparaissant comme

une sorte de panthéon de l'imaginaire et l'on lit sur la dalle non pas *ici gist* mais *ci girra* tel chevalier dont on espère qu'il ne trahira pas sa destinée. Ce futur sonne comme un appel à la vocation et semble traduire un véritable acte de foi en l'avenir, mais souligne aussi le caractère inexorable de la mort. (Le Person 1997, 113)

Dans tous les cas, il n'y a rien ici qui ne détermine le destin de Lancelot dans le roman. Celui-ci est évoqué ensuite, lorsqu'il soulève la dalle de la plus grande des tombes. Étrangement, la

suivra Gauvain jusqu'à ce qu'il lui arrive un malheur, ce dont elle est sûre (v. 6614-24 ; cp. v. 7028-30, où sa prophétie des malheurs de Gauvain est conditionnée au fait qu'il entre dans l'Autre Monde) ; s'agit-il d'une simple analyse du réel (la vie aventureuse de Gauvain, lequel est ici empêtré aux marches de l'Autre Monde, implique bien des désagréments) ou d'une prophétie ? La demoiselle utilise une formule véridictive proche de celle utilisée par le fou dans sa prophétie (« ne qu'a la mort n'i puez faillir », v. 6624 ; cp. « N'i puet faillir plus qu'a la mort », v. 1270), ce qui suggère une forme de don de prophétie ; et surtout, dans les deux cas, une atmosphère funèbre est créée par la mention de la mort.

⁹² Les autres manuscrits ayant cet épisode, *AETV*, ont « gisoient » ici et non « girroient ». « C est le seul à présenter d'emblée la scène dans son étrangeté comme l'accomplissement par anticipation du désastre à venir. *TAEV* font en effet rimer “gisoient” avec “devoioient”. Faute d'avoir compris à temps le renversement de la perspective ? La richesse de la rime doit céder au sens, que seul C préserve » (Ch. Méla, dans l'édition isolée de *Lancelot*, p. 31). Mais le critique est plus modéré dans la reprise de son texte dans l'édition collective des œuvres de Chrétien (p. 553). « C, quoiqu'isolé, a peut-être conservé la leçon originale, à moins de supposer que Chrétien ait recherché l'ambiguïté ». A. Foulet et K. D. Uitti sont, pour leur part, radicaux : pour eux, *TAEV* « enrichissent la rime au prix d'une incorrection grammaticale » (p. 107 de leur édition), ce qui est faux : l'ambiguïté n'est pas grammaticale, elle relève de la construction du roman. On peut retenir du débat que l'insertion de l'épisode prophétique se fait subrepticement, au détour d'une relative, et ce caractère inattendu a pu légitimement surprendre les copistes qui ont corrigé spontanément le futur en imparfait : la prophétie surgit brusquement, dans une esthétique de la surprise et du mystère bien typique de Chrétien.

prophétie apparaît deux fois, avant l'épreuve (le moine explique que celui qui ouvrira la tombe délivrera les prisonniers de Gorre, v. 1900-9) et après l'épreuve, avec un changement essentiel (le moine expliquant que celui qui reposera dans la tombe délivrera les prisonniers, v. 1934-6) : Lancelot fait répéter l'ermite, comme s'il n'avait pas prêté attention à l'épithaphe prophétique. Dans tous les cas, ici, on oscille entre l'épreuve qualifiante et la prophétie, dans la mesure où la tombe est anonyme : « Cil qui levera » dit l'épithaphe (v. 1900) ; la libération est donc promise, mais le libérateur doit d'abord prouver en soulevant la dalle merveilleusement lourde qu'il est digne de la tâche⁹³. Ainsi, comme l'analyse M. Le Person (1997), l'image sinistre du cimetière est ici contrebalancée par une ouverture sur l'avenir, indiquant que le héros doit se réaliser en accomplissant sa destinée : il reste une tâche à accomplir et Lancelot est un « héros libérateur en devenir » (p. 118). Des éléments essentiels du récit semblent donc prédestinés et leur avènement dans le roman ne surprend pas ; mais cela ne concerne qu'une part du récit, le reste (et notamment l'intrigue amoureuse) restant dans l'ombre. Et, d'ailleurs, A. Berthelot (2005, 56-7), qui note d'emblée que l'épisode est peu merveilleux, remarque que Lancelot se moque de la prophétie, qu'il ne commente pas, sans doute parce que sa volonté est polarisée par la reine.

Cette nature binaire de la prophétie, oscillant entre épreuve qualifiante et ouverture sur un hors-texte funèbre, se retrouve dans le *Perceval*. L'épreuve qualifiante semble être la prophétie de la jeune fille qui n'a jamais ri :

Vaslez, se tu viz par aage,
je pans et croi an mon coraige
qu'an trestot le monde n'avra,
n'il n'i ert, n'an ne l'i savra
nul meillor chevalier de toi.
(*Perceval*, v. 1037-41)

Mais la prophétie est conditionnée (le destin prestigieux de Perceval sera oblitéré s'il meurt) et la jeune fille, d'ailleurs, subjectivise la prophétie (v. 1038) ; par ailleurs, le personnage est

⁹³ Cela explique que le nom de Lancelot ne soit pas prononcé : seule sa nature d'écu est évoquée (Le Person 1997, 116-8). Lancelot, on l'a vu, est celui qui n'a de volonté que celle de la reine ; c'est aussi l'antécédent absent et non nommé du pronom relatif sujet introduisant des relatives au futur (« cil qui levera » ici, et « qui aünera » dans l'épisode du tournoi de Noauz). L'anonymat de Lancelot est donc paradoxalement héroïque, puisqu'il est lié dans les deux cas à la réalisation d'une action future extraordinaire, prophétisée ou prévue ; mais, à chaque fois, l'anonymat semble suggérer que, si Lancelot est celui qui *accomplit* l'action, qui actualise la projection au futur, il n'est jamais celui qui *l'envisage* ou la *veut*, puisqu'il accomplit une prophétie (pour le cimetière) et qu'il réalise les ordres de la reine (lors du tournoi). Lancelot apparaît souvent comme un actualisateur dénué d'intentionnalité propre.

étrange, son absence de rire suggérant un statut surnaturel, mais l'origine de son pouvoir de prophétie n'est pas mentionnée. Pourtant, la prophétie est redoublée par la parole du fou :

Ceste pucele ne rira
jusque tant que ele verra
celui qui de chevalerie
avra tote la seignorie.
(*Perceval*, v. 1057-60)

Mais, comme le note S. Sturm-Maddox, le fou n'est pas un locuteur fiable :

The prophecy of the fool alerts us to the potential of Perceval as hero ; the validity of the prophecy, however, remains to be verified in the course of the narrative, when our expectations will be either disappointed, modified, or confirmed. (Sturm-Maddox 1979, 105)

Quant à la forme de la prophétie, elle est ici plus classique, par l'absence de conditionnement. En revanche, elle est analeptique : les deux premiers futurs renvoient étrangement au passé, puisque le discours direct du fou cite la prophétie après que sa première moitié a été réalisée. Seul le troisième futur reste réellement ouvert, comme si Perceval était présenté au milieu même du processus de prophétie, mettant le premier pied sur le chemin d'un destin qu'il va remplir. Enfin, le fou émet une seconde prophétie :

et dit : « Danz rois, se Dex me saut,
or aprochent voz avantures.
De felenesses et de dures
an verroiz avenir sovant,
et si vos met bien an covant
que Kex puet estre toz certains
qu'il mar vit ses piez et ses mains
que ainz que past une semaine
avra li chevaliers vangié
le cop qu'il me dona del pié,
et la bufe ert mout chier vandue
que antre le cote et l'eissele
le braz destre li brisera ;
.i. demi an le portera
au col pandu, et bien l'i port ! »
(*Perceval*, v. 1252-69 ; répétée v. 2865-8 et 4056-8 pour ce qui concerne sa deuxième partie⁹⁴)

La prophétie est ici double ; d'une part, elle annonce de manière assez vague les aventures à

⁹⁴ Aux v. 6792-4, l'écuyer hideux prédit que Gauvain perdra un bras. Cette scène rejoue étrangement, de manière plus sinistre et dangereuse, la prophétie du fou : Gauvain perdra le bras avec lequel il a frappé l'écuyer, comme Keu se fait casser le bras avec lequel il a giflé la jeune fille. Mais la transformation des équivalences (prophète et victime sont la même personne dans le cas de l'écuyer ; le coup injuste devient un coup justifié ; le châtement du coup devient inguérissable) font qu'ici la prophétie apparaît comme une forme d'injustice brutale et cruelle et non un juste châtement.

venir ; le lancement du roman semble se faire ici, lorsque le destin individuel de Perceval rencontre le destin de la cour ; mais, d'autre part, le fou fait une prophétie plus précise et ayant moins d'enjeux, sur le bras cassé de Keu. Le mystère est donc conservé : il n'y a de certain qu'un détail accessoire, et l'essentiel des aventures relève d'un futur brumeux. Enfin, il faut noter que la seconde prophétie sera répétée à plusieurs reprises, par des personnages qui « ont pour unique fonction de souligner l'accomplissement des prophéties » (Mottershead 2000, 278) et d'attester que le schéma de l'épreuve qualifiante a bien été accompli. Ainsi, on a un double seuil dans *Perceval*, celui de la quête individuelle de Perceval et celui de son inscription inconsciente dans l'avenir du royaume arthurien.

Comme on le voit, le fou annonce à la fois le destin de Perceval et un destin plus général ; cette dimension sociale de la prophétie se retrouve ailleurs. C'est notamment le cas de la prophétie de la lance, très brève mais menaçante :

et s'est escrit qu'il ert ancore
que toz li reaumes de Logres,
ert destruite par cele lance.
(*Perceval*, v. 5962-4)

La prophétie a ici une origine mystérieuse (elle est transmise par un écrit, rappelé par le vassal d'Escavalon) ; son contenu est particulièrement funèbre, puisqu'elle évoque la destruction de la totalité d'un royaume, mais aussi merveilleux (une seule lance peut-elle détruire un pays ?). De fait, l'énonciation de cette prophétie crée de la tension, puisque la quête de la lance peut avoir pour enjeu de sauver (ou de détruire !) le royaume arthurien. Relèvent aussi de la prophétie à l'échelle d'un royaume les propos de la cousine de Perceval après l'échec de celui-ci au château du Graal (v. 3578), réitérés par l'évocation, due à la Hideuse Demoiselle, du destin funèbre qui attend le royaume du Graal (v. 4654-9). Or, comme l'analyse M. Szkilnik (1998, 81-2), ces prophéties apocalyptiques sont ambiguës ; elles portent sur des éléments partiellement réalisés (Perceval ayant échoué au château du Graal), ce qui minore leur pertinence en tant que prophétie ; et le statut spécifique de la Hideuse Demoiselle n'inspire pas la confiance : qui sait si elle a un don réel de prophétie et si elle ne veut pas simplement pousser les héros aux désespoir ? « Il ne faut pas non plus se fier aux prédictions, telle semble être la conclusion de ces ambiguïtés » (p. 82).

Les dernières prophéties du roman semblent appuyer ces analyses ; ainsi, aux v. 3143-5, la mort du forgeron de l'épée aux étranges attaches est annoncée, mais cela renvoie à un point de détail et, surtout, à un élément qui ne sera sans doute jamais narré. Et, d'ailleurs, le destin de l'épée oscille entre prédestination et hasard :

qu'ele vos traïra sanz faille
qant vos vanroiz a la bataille,
qu'ele vos volera an pieces.
(*Perceval*, v. 3647-9)

Étrangement, l'épée, objet magique et positif, devient dangereuse ; la prophétie ouvre donc un possible narratif angoissant, mais qui ne sera pas réalisé⁹⁵. Par ailleurs, la réaction de Perceval à cette prophétie est significative :

« Or me dites, se vos savez,
se il avient qu'ele soit frete,
sera ele ja mes refete ?
– Oïl, mes grant poinne i avroit.
Qui la voie tenir savroit,
au lac qui est sor Cotouatre,
la la porroit fere rebatre
et retemprer et fere saine.
Se aventure vos i mainne, [...]]
n'alez se chiés Trabuchet non. »
(*Perceval*, v. 3656-67)

Perceval réagit de manière assez étrange ; d'une part, il modalise l'émission de la prophétie en l'intégrant dans une protase (v. 3657), laquelle contient le verbe *avenir que*, ce qui explicite le statut d'hypothèse du vers ; le phénomène est encore plus net dans les autres manuscrits (sauf Q), où le système hypothétique est sous forme *se* + indicatif imparfait / futur II, dont la valeur de modalisation suggère que Perceval ne croit qu'à moitié à la prophétie. Mais, d'autre part, Perceval fait preuve d'une réelle curiosité à propos de son avenir et sa question est sincère. La réponse de sa cousine, pour sa part, relève ici moins de la prophétie que d'une forme de coutume (exprimée par une « relative hypothétique » très généralisante, v. 3660-1) : si l'épée se brise, plusieurs actions sont possibles, mais une seule est efficace (c'est l'idée exprimée par le système hypothétique exceptif, v. 3664-7) ; le tout baigne dans le mystère, puisque les deux conditions

⁹⁵ Mais certains copistes, par exemple celui de *T*, ajoutent un épisode racontant l'épisode annoncé, pour donner plus de cohérence au récit (Baumgartner 1999, 49) : les ouvertures de Chrétien sont du pain béni pour les adaptateurs !

(v. 3660 et 3664) sont marquées par l'ignorance (il faut connaître le chemin de Cotouatre) et le hasard (seule l'« aventure » peut y mener Perceval). La réponse à la question est donc plus un programme d'action déterminé qu'une réelle prophétie. Évidemment, l'inachèvement du roman empêche d'analyser précisément le motif ; mais il me semble que Chrétien cherche moins à insister sur la fatalité qui va s'abattre sur le royaume arthurien qu'à créer des effets d'annonces, à lancer des fils narratifs qui pourront être exploités par lui-même ou par ses continuateurs ; de fait, son travail du motif permet de lui donner suffisamment d'ambiguïté pour qu'une part de possible demeure dans ces paroles qui, *a priori*, ne laissent pas de place à la contingence.

VI.3.2. - VISAGES DE LA FATALITE

VI.3.2.1. - Les romans antiques : fatalité aveugle ou action divine ?

Comme l'a suggéré l'analyse de la prophétie, la volonté divine est souvent à l'œuvre dans les romans antiques : ce n'est pas le moindre des paradoxes de l'adaptation des œuvres antiques par des auteurs chrétiens que de laisser une telle marge de manœuvre aux divinités païennes. Certes, la critique reconnaît unanimement que les dieux interviennent moins dans le cours du roman ; mais l'ossature générale impliquant des interventions divines est conservée. Le cas est le plus flagrant pour *Énéas*, structuré par la mention de la volonté divine qui guide les pas du héros (Mora-Lebrun 2008, 302). L'exclusion du roman, à laquelle se livre A. Adams, hors du champ des œuvres à intrigue prédestinée doit donc être justifiée :

In a small number of verse romances, the structure of the work is determined not by the hero's endeavours but by his fulfilment of a destiny which is revealed to the public at an early stage. The reader or listener knows, at least in outline, what is going to happen not merely because he has heard the story before but because it is explicitly predicted in advance. The hero, whether aware of it himself or not, is seen to progress ineluctably towards a deed which he is destined to perform or a role he is destined to fulfil. (A. Adams 1979, 57)

Le problème relève sans doute de la question de la définition de la destinée ; A. Adams note tout au long de son article que la destinée d'Énéas est tracée, mais en termes suffisamment vagues pour conserver du suspense. Cette analyse me semble pertinente, à ceci près qu'Énéas n'est pas réellement prédestiné : c'est juste que les dieux ont un plan pour lui et qu'ils ne cessent d'intervenir pour lui faire réaliser ce plan. De ce point de vue, un changement est significatif.

Face au roi Évandré, Énéas rappelle qu'il est envoyé par les dieux :

si me comanderent li dé
que o tote ma compaignie
m'en revenisse an Lonbardie.
(*Énéas*, v. 4712-4)

Or, dans l'*Énéide*, la mention est plus synthétique, mais sémantiquement très différente : Énée dit qu'il est « poussé par les destins » (« fatis », VIII, 133). La différence entre la fatalité et les divinités est très précise dans l'épopée antique ; dans l'adaptation médiévale, la fatalité, problématique pour un chrétien, est remplacée par la divinité, problématique elle aussi, mais pardonnable dans le cadre d'une fiction. Les propos d'Énéas rappellent l'injonction divine qui se situe dès le début du roman :

et ce li comandent li dé
que il aut la contree querre
dunt Dardanus vint an la terre,
qui fonda de Troie les murs.
(*Énéas*, v. 38-41 ; rappelée v. 1186-9)

Au plan linguistique, la parole divine est donc toujours marquée d'injonction ; au plan littéraire, il faut noter que le récit médiéval, en restituant l'*ordo naturalis*, crée une suite classique [crise + ordre + action], mais surtout que, dans l'*Énéide* (I, 294-5), c'est Hector et non Vénus qui charge Énée de la mission de partir : ici, la causalité divine est rajoutée à la source. Enfin, comme l'indique mon relevé, cette injonction initiale sera rappelée dans le roman, notamment dans des contextes argumentatifs : l'ordre jalonne le récit. Et, d'ailleurs, si Énéas lambine trop en chemin, les dieux ne manquent pas de lui taper sur les doigts :

de par les deus vint uns mesage,
que li comande de lor part
qu'il laist ester icel esgart
et qu'il s'en alt an Lonbardie,
aprester face sa navie,
deguerpisse la Tiriane,
tote la terre Libicane.
(*Énéas*, v. 1616-22)

La structure est proche : [comander + subjonctif] ; c'est celle aussi qui introduisait la prophétie d'Anchise⁹⁶. Les dieux, dont l'influence est certes atténuée (le passage est un résumé drastique

⁹⁶ Voir p. 23. Ce sont aussi les dieux qui autorisent Énéas à arracher le rameau d'or lui donnant accès aux enfers

de l'*Énéide*, IV, v. 219-78), interviennent aux moments charnières, notamment pour relancer le voyage du héros. Dès lors, dans la suite du roman, l'argumentation sur la conduite à tenir pourra prendre la forme de la conformation à la volonté divine. Ainsi, Énéas rappelle à ses hommes que leur fuite n'est pas aveugle, mais conduira à une terre promise :

Sofrant travail et mal et poine,
si com fortune nos demoine,
nos conduiront li dé ou leu
que il nos ont promis an feu.
(*Énéas*, v. 337-40)

Et, de même, c'est sur ce seul argument que Latinus justifie de rompre sa parole donnée à Turnus et de livrer sa terre et sa fille à Énéas :

mais sorti est et destiné
et tuit li deu ont creanté
que uns estranges hom l'avra,
de cui real ligniee istra.
Par ce si com ge vos oi dire
cuit ge que ce soit vostre sire ;
li deu vollent, ce m'est avis,
qu'il ait la femme et lo païs ;
viegne a moi, ge li donrai,
li dé l'otroient, bien lo sai.
(*Énéas*, v. 3239-48⁹⁷)

De même, aux v. 7797-811, Latinus rappelle à Turnus que les dieux veulent qu'Énéas ait la terre, et que sa rébellion est vouée à l'échec. Ainsi, le roman est rempli d'éléments exprimant une forme de contingence (expression de la volonté et motif de la délibération), mais cette contingence est constamment parasitée par une volonté libre, qui s'impose pourtant aux autres : celle des dieux ; dès lors, les processus décisionnels essentiels sont motivés par un seul argument : faire ce que les dieux ont ordonné.

Dès lors, le roman devient singulièrement ambigu. Cela est net dans le motif de la trahison, analysé par C. Després-Caubrière (1997, 275-80) : Énéas comme Latinus rompent des paroles

(v. 2318-20) ; Vénus intervient aussi souvent pour protéger son fils (par le don des armes, ou en lui suggérant d'aller voir Evandre, v. 4579-81). Dans ce dernier cas, l'adaptateur médiéval simplifie la causalité divine, en attribuant à Vénus, qui intervient de manière récurrente dans le récit, ce qui était un conseil du dieu Tibre dans l'*Énéide* (VIII, 18-78).

⁹⁷ C'est aussi l'argument donné par Énéas pour quitter Didon (v. 1769-74) ; la volonté divine est constamment rappelée : « cil li dient que faire el doit, / quant li deu vollent qu'ensi soit », v. 2235-6 ; « li deu vollent que ansin soit », v. 3340 ; « Li deu ne vollent, ce m'est vis, / qu'aie la terre et lo païs », v. 9657-9.

données sous influence divine (le premier à Didon, le second à Turnus), mais leur trahison est rachetée par le roman, qui présente les personnes trahies sous un jour négatif (Didon trahit la mémoire de son époux et son peuple, en aimant Énéas ; Turnus apparaît comme un perturbateur) ; le vol de l'anneau de Pallas par Turnus achève de décrédibiliser le personnage, ce qui justifie sa mort. Dans le roman, les moyens sont alors justifiés « au nom d'une fin transcendante » (p. 280). De ce point de vue, et de ce point de vue seulement, Turnus apparaît comme un personnage bien plus romanesque qu'Énéas, si l'on définit de manière un peu simpliste le personnage romanesque comme celui qui conquiert son libre arbitre : Turnus est le seul à revendiquer son libre arbitre contre la volonté divine, et il le fait en conscience ; en décidant d'affronter Énéas, il dit explicitement savoir que les dieux s'opposent à ses désirs, mais il refuse de se soumettre à leur volonté (v. 9652-68). Énéas, lui, n'aura fait dans tout le roman qu'obéir à sa maman... Cette lecture est évidemment par trop moderne, mais elle souligne l'ambiguïté du rapport au possible de ce roman : il y a bien du possible dans le récit, mais il est entièrement accaparé par les dieux ; dès lors, des alternatives réelles s'offrent aux personnages : obéir aux dieux ou désobéir ; mais chacune des branches de l'alternative est verrouillée par une conclusion unique dont l'une est préférable à l'autre : car obéir aux dieux, c'est réussir, et désobéir, c'est mourir.

Dans *Thèbes*, les choses fonctionnent à un niveau très différent. Certes, les dieux ne se privent pas d'intervenir, on l'a vu en étudiant le motif de la prophétie, mais l'intervention est plus discrète. Le roman réfléchit cependant sur « le mécanisme du malheur qui s'abat parfois sur les sociétés humaines » (Mora-Lebrun 1997, 45)⁹⁸, qu'il illustre sous la forme d'un engrenage fatal, non pas sous le poids d'une destinée⁹⁹, mais sous celui d'un double processus, dans lequel

⁹⁸ Ce mécanisme fonctionne d'ailleurs par contagion : après la mort de Parthénopée, Dorcée se lamente en prédisant la destruction du royaume de ce dernier (v. 11205-12), alors même que Parthénopée avait, en mourant, pris ses dispositions pour régler sa succession. On a donc l'impression que le malheur s'étend d'un royaume à l'autre.

⁹⁹ Cette affirmation n'est pas consensuelle ; A. Adler (1960) considère ainsi que l'histoire sinistre du roman est sans doute prédestinée et l'absence d'espoir de rédemption des personnages évoquerait l'horreur d'un monde païen sans Dieu. Mon analyse dans les pages suivantes visera à défendre mon hypothèse de lecture. Une voie moyenne se trouve dans l'analyse d'A. Papp (1988) : le roman témoignerait de la juxtaposition de deux conceptions du divin, comme source de prédestination (issue de la source antique et, plus précisément, du fatalisme stoïcien de Stace) et comme source de rémission (issu du contexte chrétien). Le rapport liberté/prédestination est donc complexe. Notons qu'à une occasion le destin est nettement mentionné : Hypsipyle échoue à sauver le fils de Lycurge car « molt fu fort la destiné » (v. 2470).

le péché des pères entache les fils jusqu'à la mort et les rivalités s'enchaînent jusqu'à la destruction :

Le *Roman de Thèbes* [...] fait naître aussi la conscience aiguë du tragique de tout conflit, de la vanité de tout combat, de la folie de toute guerre. La mort des héros, qu'ils soient argiens ou thébains est l'illustration du précepte biblique ici rappelé : « qui glaive fet, sanz doutance a glaive revet » (Castellani 2003, 22)

Et, plus précisément, l'intrigue à proprement parler, si elle est déclenchée par la volonté de Laïus de contrebalancer la volonté divine – il agit alors comme Turnus –, trouve son vrai point de bascule dans la malédiction d'Œdipe sur ses fils :

« Puissanz reis del cels, Jupiter,
Thesyphoné, fure d'enfer,
les orgoillois me destruiez
qui mes oilz mystrent souz lour piez.
Entre els vienge descorde tielx,
a ambedeus pesme et mortels,
que lor regne qu'ont [a] tenir
ne lour leise guaires bailler ».
Tant simplement les apela
tout li firent ceo qu'il preia.
(*Thèbes*, v. 588-97)

L'intervention divine, ici, se contente d'accomplir une prière émise par Œdipe. L'histoire du roman peut alors apparaître comme la réalisation d'une malédiction ; je renvoie à l'analyse d'A. Petit (1985, 201-2) pour une comparaison précise de ce passage avec la *Thébaïde*, dont je ne retiens qu'un élément : dans la synthèse opérée par l'adaptateur médiéval, la prière est mentionnée comme exaucée, mais absolument aucun élément ne vient ensuite montrer comment les dieux s'y prennent pour réaliser la malédiction, alors que ces éléments sont très présents dans l'épopée antique. La malédiction n'est alors plus le lancement d'une chaîne causale supplémentaire (les dieux se décident à intervenir) mais un acte initial, présent mais jamais rappelé, qui pèse sur la suite du récit ; sa réalisation prend alors la forme d'un phénomène sous-jacent inexorable et d'autant plus angoissant qu'il n'est jamais explicité.

Dès lors, le récit montrera une forme de déterminisme : à cause de la malédiction (mais aussi, à une échelle plus large, à cause du péché inhérent à la lignée), le pire des mondes possibles s'actualisera toujours. Cela explique un stylème de *Thèbes* : le narrateur souligne souvent qu'une possibilité alternative aurait pu se réaliser, mais ne s'est pas produite ; l'histoire aurait alors pu

être très différente, si la malédiction n'avait pas fait pencher systématiquement la balance en faveur de la logique du pire. Prenons un exemple parmi d'autres, lorsque Tydée affronte Étéocle en combat singulier :

Si li colps alast bien a dreit,
le rei laissast el champ tout freit.
(*Thèbes*, v. 7275-6)

L'hypotexte est encore plus explicite sur l'enjeu du coup manqué de Tydée :

Ibat atrox finem positura duello lancea.
« L'arme partait, terrible, et allait mettre fin à la guerre ».
(*Thébaïde*, VIII, 684)

Érinyes détourne cependant le coup de Tydée. Dans l'adaptation, la causalité divine est supprimée, mais l'essentiel est conservé : un coup aurait pu mettre fin à la guerre, mais cette possibilité n'advient pas. Le possible n'est donc convoqué que pour souligner qu'il a été écrasé par un réel où c'est toujours la pire solution qui apparaît. Le roman est ainsi rempli de ces fins manquées qui auraient été moins malheureuses :

v. 862-3	Polynice et Tydée se seraient entretués si Adraste ne s'était pas éveillé.	Subjonctif imparfait
v. 4902-50	Sans les remparts, les troupes de Capanée auraient pénétré dans Thèbes.	SH au subjonctif imparfait
v. 6395-7	Polynice aurait pu être livré à Étéocle par les deux frères qui l'ont capturé.	SH au subjonctif imparfait
v. 7275-6	Étéocle serait mort si le coup de Tydée l'avait atteint.	SH au subjonctif imparfait
v. 7361-2	Polynice aurait été tué par Étéocle si Tydée n'était pas allé en ambassade à sa place.	SH au subjonctif imparfait (DD)
v. 10654-6	Étéocle serait mort s'il était tombé sur un sol dur et non un sol mou.	SH au subjonctif imparfait
v. 11055-60 v. 11075-6	Étéocle aurait pu négocier la paix s'il avait capturé Parthénopée vivant ¹⁰⁰ .	SH au subjonctif imparfait (DD)

On note donc que de petits détails auraient pu mettre fin à la guerre (aux v. 10654-6, c'est un simple accident de cheval). Cela fait donc sept occasions manquées de mettre fin à la guerre : décidément, la malédiction d'Œdipe est tenace. Mais il faut noter qu'à aucun moment ces occasions ne sont reliées à une quelconque cause surnaturelle : l'impression transmise est une

¹⁰⁰ La causalité dans l'épisode de la mort de Parthénopée est un enchaînement de mauvais hasards et de décisions malencontreuses : Parthénopée et Dorcée, sans armes, tombent « par aventure » (v. 10953) sur Étéocle et trois de ses compagnons ; Étéocle, par noblesse, ordonne à un de ses suivants, Dryas, de rester en arrière pour ne pas que le combat se fasse à trois contre deux ; Parthénopée refuse de tuer le roi (v. 10997) et frappe donc son cheval ; Dryas désobéit au roi en se portant à son secours ; Parthénopée hésite à fuir, le fait trop tard (v ; 11018) et l'herbe drue fait tomber son cheval (v. 11021) ; Dryas tue Parthénopée, qui était désarmé. Tout semble donc concourir à que l'occasion de prendre Parthénopée vivante et de l'utiliser comme otage pour mettre fin à la guerre soit ratée.

sorte de systématique du pire, motivée uniquement par elle-même, qui pousse à actualiser à chaque fois la branche de l'alternative qui générera le plus de désastres.

Par ailleurs, si on regarde la causalité positive du roman, on peut voir qu'une partie importante de la causalité divine est supprimée (Franchet d'Esperey 2003, 7) ; en parallèle, la part de hasard et de libre arbitre (et donc de contingence) est plus largement laissée aux protagonistes :

– la trahison d'Étéocle a beau être déterminée par le péché et la malédiction d'Œdipe, sa décision est personnelle et concertée :

Dans cette dialectique du droit et du tort dans laquelle s'insère l'acte et surtout l'intention de la trahison [...] Étéocle pense, parle et agit selon son libre arbitre : il se détermine sans autre cause que sa volonté propre, que son intérêt personnel. (Desprès-Caubrière 1997, 272)

– la fuite de Polynice vers Argos n'est plus motivée par les dieux et le destin, mais le motif est transformé et déplacé par l'invocation à la fortune qui se trouve pendant le voyage (Franchet d'Esperey 2003, 8) :

D'ore en avant s'est comandez
a Fortune, cui s'est donez ;
et de prie lez diex forment
qu'il le conduient salvement.
Al rei [de Grece], qui fu pr[és],
dist qu'i iret Polinices.
(*Thèbes*, v. 664-9)

On voit bien qu'ici la Fortune ne guide pas grand-chose : Polynice reste maître de son destin, il se fixe son propre programme (v. 668-9) et l'emploi des verbes pronominaux (v. 664-5) indique bien que c'est de lui-même qu'il se remet entre les mains de la Fortune ; quant aux prières (v. 666-7), elles portent sur le voyage et non sur le but, que Polynice s'est fixé lui-même. Il y a donc une différence substantielle entre le destin et la Fortune :

Dans le *Roman de Thèbes*, Fortune intervient plus tard, non pas avant le commencement d'une action, mais plutôt pour modifier et régler le résultat d'une action entreprise par la volonté de l'homme dans une société fortement structurée dans laquelle chacun doit choisir, non pas librement, mais entre un nombre assez limitée de possibilités, qui lui sont offertes selon sa place dans l'ensemble. La Fortune présuppose un homme en action, le « fatum » est le plus souvent la force motrice derrière une action. (Donovan 1975, 99-100)

– enfin, la guerre est initiée par un pur accident, le meurtre par hasard de la guivre, qui « est présenté comme une simple malchance et surtout comme une cause infime, presque ridicule de

la première mêlée », ce qui crée une forme de « tragique par dérision » (Franchet d'Esperey 2003, 9). Cette dernière expression est sans doute un peu forte mais souligne à quel point une petite cause peut avoir de grands effets¹⁰¹.

Ainsi, dans *Thèbes*, la volonté des personnages semble entière, mais l'intrigue, sous le poids du péché et de la malédiction d'Œdipe, semble systématiquement privilégier le pire, à cause de décisions malheureuses ou de mauvais hasards. La tonalité sombre du roman vient sans doute de cette tension entre la liberté des personnages et le mécanisme inexorable qui s'abat sur eux.

VI.3.2.2. - Thomas : la mort sans échappatoire

Or, cette dimension semble se retrouver chez Thomas. Une forme de fatalité est bien à l'œuvre dans ce roman ; mais elle relève plus d'un processus inexorable en marche que d'une forme de prédestination : les amants, empêtrés dans un amour relevant à la fois du péché et de la faute sociale, ne peuvent que s'avancer vers une issue funeste. Le travail stylistique de Thomas souligne à plusieurs reprises cet élément.

A. La machine infernale

Thomas souligne ainsi parfois l'avancée implacable des événements par le recours à des tours exprimant le systématisme mécanique de la diégèse. On trouve ces éléments, tout d'abord, dans l'épisode du mariage. Tristan est piégé par la passion et des tours binaires exprimant l'alternative peuvent dire cet enfermement :

U li haïr u li amer,
M'irt forte paine a endurer.
(*Thomas*, v. 789-90 ; cp. v. 784, 799-800, 1642, 1674)

L'alternative balaie tous les mondes possibles du sentiment en sélectionnant deux exemplaires emblématiques mais, dans chacun d'eux, Tristan est pris au piège. L'effet de fatalité est renforcé

¹⁰¹ Le motif est aussi présent dans *Énéas*, puisque c'est la mort du cerf apprivoisé de Silvia qui initie la première bataille ; mais le motif est rationalisé, puisque Turnus n'attendait qu'une occasion pour déclarer la guerre (*Énéas*, v. 3495-502). Il faut d'ailleurs noter la proximité des passages, construits sur la même structure : un commentaire narratorial s'insère entre la tension larvée et l'élément déclencheur ; le narrateur souligne alors que la bataille a été déclenchée pour peu de choses (« por nient et por legerie », *Thèbes*, v. 4602 ; « po rasez po de començaïlle [...] / et par molt petite aventure », *Énéas*, v. 3519-21) et il annonce un nombre de morts importants (*Thèbes*, v. 4601 ; *Énéas*, v. 3523) ; les deux éléments semblent mentionnés pour souligner le contraste entre la cause et les effets. Le motif est répété à la fin du roman puisque l'adaptateur médiéval fait que c'est par hasard qu'Énéas voit l'anneau de Pallas au doigt de Turnus, ce qui le pousse à refuser de l'épargner, alors que chez Virgile Turnus porte l'équipement complet du jeune homme (Logié 2014, 62).

par deux procédés. D'abord, une annonce narrative l'avait souligné :

A sa dolur, a sa gravance,
Volt Tristan dunc quere vengeance.
A sun mal quert tel vengeance
Dunt il doblera sun turment.
De paine se volt delivrer,
Si ne se fait fors encombrer.
(Thomas, v. 419-24)

Tout le passage joue sur l'opposition entre le semi-auxiliaire *voloir*, désignant le monde possible que Tristan veut réaliser, et les interventions narratives qui annoncent que cette réalisation est impossible : d'une part, le futur (v. 422), de l'autre, le tour exceptif indiquant l'impossibilité de trouver une issue (v. 424). Le narrateur reprend les discours rapportés et les rend caducs par son intervention : en opposant le désir et les faits, Thomas fait œuvre de moraliste autour du *topos* de l'amant captif qui ne peut que se blesser plus en cherchant à se délivrer. Un peu plus loin dans le texte, la prolepse fataliste est sous-entendue par un emploi lexical, puisque *cuidier* suggère que la volonté se fait en vain :

Tristan quida Ysolt gupir
E l'amur de sun cuer tolir :
Par espuser l'autre Ysolt
D'iceste delivrer se volt.
(Thomas, v. 511-4)

Les couplets synonymiques mettent sur le même plan *quida* et *volt* (tout en les opposant sur le plan énonciatif : le passé de *quida* peut suggérer un emploi de récit, quand *volt*, du côté du discours, suggère un discours indirect libre), ce qui signifie que la volonté de Tristan ne peut qu'échouer. Plus loin à la fin du roman, Thomas enchaîne plusieurs fois le semi-auxiliaire *poir* nié, en le renforçant par divers moyens :

Mais ne l'em püent ren aider.
Tristan ne puet fors empeirer. [...]
E veit que nuls nel puet guarir,
E pur ço l'en covent murir.
(Thomas, v. 2493-502)

Dans le premier couplet, *poir* nié est renforcé par une exceptive, qui nie les possibilités d'actions autres que la pire envisageable ; dans le second, la cause avancée (*pur ço*) se redouble d'une périphrase verbale d'obligation (*covent*). Ainsi, à la fin du roman, une mécanique se met en marche, celle du poison dans le sang, que rien ne peut arrêter, hormis Yseut.

Or, cette intervention d'Yseut est exprimée à la fin du texte par la récurrence de groupes prépositionnels introduits par *senz* portant sur un procès virtuel et fonctionnant de manière similaire à un système hypothétique. Yseut est en effet porteuse d'un remède qui pourra seul guérir Tristan au plan diégétique, et qui est sans doute l'équivalent de l'amour des amants au plan symbolique : Tristan mourra tout autant, voire plus, de la séparation que de la blessure. Ainsi, l'idée que seule Yseut puisse sauver Tristan est donc martelée à la fin du roman, afin de dramatiser l'urgence et le péril de mort :

Senz aïe m'estut murir
(*Thomas*, v. 2559 ; cp. v. 2622, 2626, 2907, 2974, 2979, 3066-8¹⁰²)

Mais l'expression du suspens romanesque (la condition de la survie peine à arriver) finit par devenir expression lyrique dans l'avant-dernière occurrence de *senz* dans le roman :

Ne puis senz vus sentir d'olur,
Vus ne poëz senz moi murrir,
Ne jo senz vus ne puis perir.
(*Thomas*, v. 3066-8)

Il s'agit d'un monologue final délirant d'Yseut, qui littéralise cette expression purement lyrique de l'union des amants, dans une expression où l'effet de parallélisme doublé de dérivations et de synonymies semble le reflet noir du fameux noyau du *Lai du Chèvrefeuille* :

Ne vus sanz mei ne mei sanz vus !
(Marie de France, *Lai du Chèvrefeuille*, v. 78)

Les deux occurrences relèvent d'une forme de lyrique amoureuse, sauf que le message du coudrier contient l'idée que les amants ne peuvent *vivre* l'un sans l'autre, quand Yseut dit qu'ils ne peuvent *mourir* séparément. À la fin du roman, la mécanique mortelle a déjà joué, et toute union ne peut advenir que sur un lit de mort. On passe donc d'un syntagme prépositionnel ouvert sur la survie, à un syntagme prépositionnel lyrique, exprimant la mort. Et la toute dernière occurrence de *senz* du roman achève ce mouvement fatal, puisqu'il s'agit non plus de l'équivalent d'un système hypothétique, mais de la confirmation pure et simple d'une séparation :

¹⁰² Le syntagme prépositionnel en *senz* est incident à une proposition dont le verbe est sous le joug d'un semi-auxiliaire (v. 2559, 2907, 2974, 3066-3068), à un futur (v. 2626), à un verbe au subjonctif dépendant du verbe *croire* (v. 2979) ; une seule occurrence ne livre pas de mode non thétique permettant d'identifier clairement l'équivalence avec un système hypothétique.

Mais jo i sui, si i murray,
Senz vus, Tristan, i neerai.
(*Thomas*, v. 3093-4)

Ici, le futur n'est plus modalisé par le groupe prépositionnel, il n'est que temporel : il ne désigne plus une possibilité, mais un état de fait. Il est trop actualisant pour exprimer une nuance hypothétique, et n'atteste plus que l'inéluctabilité de la mort des amants. La nominalisation, forme de figement, de pétrification, grippe ici la mécanique du roman : les ressorts de la diégèse, comme ceux de la survie des héros, se changent en pierre, et tout s'arrête.

Du fait de cette fatalité, la relecture du roman de Thomas fait émerger un certain nombre d'occurrences qui semblent relever de l'ironie dramatique, en laissant entrevoir, sans le dire directement, le destin fatal des amants ; la valeur oscille alors entre la compassion envers les amants et des sous-entendus plus grinçants relevant de la signification sans doute anti-courtoise du texte. Il en va ainsi pour les futurs lyriques, qui devraient se cantonner à une expression hyperbolique des sentiments et qui, pourtant, se réalisent parfois :

N'avrai confort se n'est par lui. [...]
Car jo n'avrai nul confort,
Ne hait, ne joie en mun curage,
Quant perdu l'ai a tel tolage,
La ren el mund que plus aim.
(*Thomas*, v. 2425-33)

L'ironie dramatique consiste ici à exprimer dans une désolation ce qui sera le futur de Tristan le Nain, lequel mourra au combat sans revoir son amante. Elle est renforcée par une ironie littérale et immédiatement accessible au lecteur : Tristan le Nain déplore ne pas trouver Tristan l'Amoureux. Cette première ironie est plaisante et optimiste : le lecteur suppose que, Tristan le Nain étant face au héros qu'il cherche, même s'il ne le sait pas, il obtiendra de Tristan l'Amoureux une aide efficace. Mais justement, l'aide de Tristan l'Amoureux n'apportera que malheur, et la mort des deux Tristan. On a donc une ironie dramatique assez acerbe de la part de Thomas, quand il crée deux ouvertures au futur contradictoires, qui s'annihilent. On retrouve d'ailleurs presque la même formulation dans un autre futur lyrique qui se réalisera presque immédiatement, puisqu'il s'agit des paroles qu'Yseut prononce sur le cadavre de Tristan, juste avant de mourir :

Amis, amis, pur vostre mort
N'avrai ja mais pur rien confort,
Joie ne hait ne nul deduit.
(Thomas, v. 3243-5)

De même, la pratique de l'ironie dramatique autour des futurs lyriques peut apparaître dans un effet de couplet parallèle entre les propos d'Yseut et de Tristan, toujours lors de la fin du roman :

Si m'est, beals dulz, suëf confort
Que ne savrez ja ma mors.
Avant d'ici n'ert mais oïe,
Ne sai, amis, qui la die !
Apruef mei lungement vivrez,
E ma venue atendrez.
(Thomas, v. 3096-100)

Yseut espère la survie de son amant, ce en quoi, déjà, elle se contredit puisqu'elle avait déjà évoqué la mort de Tristan (v. 3047-51). Ce qui est intéressant, outre l'absence de réalisation de cet espoir, c'est que l'on retrouve presque le v. 3096 dans les propos de Tristan (v. 3193), mais on pourrait l'analyser comme un refrain amoureux et bien plus sinistre :

N'avez pitié de ma langur,
Mais de ma mort avrez dolur.
Ço m'est, amie, grant confort
Que pitié avrez de ma mort.
(Thomas, v. 3191-4)

Tristan évoque ici ce qui va réellement se passer, puisqu'Yseut aura pitié – à en mourir. En soi, cette prolepse involontaire marque l'ironie de Thomas, qui suggère d'ailleurs une lecture pessimiste dans laquelle le narrateur évoque un désir de voir souffrir l'autre, qui serait consubstantiel à l'amour. Car on ignore si le *confort* qu'espère Tristan est celui qui ne se réalisera pas (sa consolation est de savoir que, tout de même, Yseut le regrettera) ou celui qui se réalisera (sa consolation serait alors de ne pas mourir seul et d'entraîner Yseut dans la mort). Dans tous les cas, Tristan a conscience de la *dolur* qu'éprouvera Yseut, mais on ne peut établir s'il sait ou non que cette douleur la tuera. Sans doute la lecture est-elle excessive, mais la critique de Thomas sur l'amour pourrait passer dans ce jeu de réversibilité des couplets lyriques finaux.

Enfin, l'ironie dramatique peut aussi se faire lorsque Thomas souligne le fait que l'expédition de Kaherdin doit rester secrète, alors que le lecteur sait qu'Yseut aux Blanches Mains entend tout :

E se ço faites que jo ai diz,
Que Yselt se venge o vus,
Gardez nuls ne sache for vus.
Celez l'en vers vostre serur,
Que suspeciun n'ait de l'amur.
(*Thomas*, v. 2708-12)

Le complément de but du v. 2712 est invalidé dès sa profération, puisqu'Yseut aux Blanches Mains l'entend elle aussi. À nouveau, la question est de donner une valeur à cette ironie dramatique : ici, toutefois, celle-ci semble bien dramatiser la fin du roman, puisque le lecteur a conscience à première lecture de l'ironie, et renforcer encore une fois la mécanique implacable du dénouement.

B. Heurts temporels

La fatalité est aussi exprimée dans le roman de Thomas par des jeux de temps et de modes. Ainsi, à plusieurs reprises, le futur négatif semble mordre sur le présent, ce qui se traduit en termes grammaticaux par l'actualisation inattendue de faits virtuels. Le premier stylème relevant de ce phénomène repose sur la tension entre systèmes hypothétiques et subordonnées temporelles. Il existe en effet plusieurs façons d'articuler une proposition hypothétique et une temporelle. La plupart du temps, la temporelle crée un cadre général, plus actuel, dans lequel s'intègre le système hypothétique :

Quant li privez le conseil set,
Traïr le puet, s'il le het. [...]
Mais ço vus ert grant reprover,
Quant vus avez a conseiller,
Se mun conseil e mun segrei
Par ire descovrez al rei.
(*Thomas*, v. 1605-12)

Le première temporelle, au v. 1605, décrit un cadre général dans lequel l'alternative amour/haine va décider du choix du « privez » générique ici décrit ; la seconde (v. 1610) est un peu différente, puisqu'il s'agit d'un fait réel, attesté (Brangien connaît effectivement le secret d'Yseut), mais qui est nécessaire pour expliquer l'énonciation du système hypothétique suivant. On a donc une différenciation logique entre la temporelle et l'hypothétique. Cette occurrence, révélatrice d'une tendance stylistique de Thomas, se relie certes peu à l'idée de fatalité. Mais, dans d'autres cas, le choix d'une forme actualisée en temporelle plutôt qu'une forme

hypothétique est révélateur de l'idée d'une évolution implacable. Tout d'abord, les deux tours peuvent alterner dans la tradition manuscrite :

De quei serez vus avancé	De quai setez vos avancee,
Quant vers lu rei ere empeiré ?	Se je ere envers le roi empiree ?
(<i>Thomas</i> , v. 1619-20 ; manuscrit Douce)	(manuscrit de Turin, fragment 2, v. 199-200 ¹⁰³)

Le manuscrit de Turin offre un vers hypermétrique, mais cela peut être résolu par une légère intervention (« S'ere envers le roi empiree » ou « Se j'ere vers le roi empiree »). Dans tous les cas, on a une équivalence fonctionnelle entre la proposition temporelle et l'hypothétique ; le manuscrit Douce offre une nuance plus actuelle, dans laquelle Yseut met Brangien plus brutalement en face de ses responsabilités. Le narrateur en profite pour actualiser une menace qui sera désamorcée un peu plus loin. De plus, vers la fin du roman, le narrateur emploie souvent des temporelles dans des contextes où une hypothétique serait acceptée :

Quant Deu la volt, jol vul ben.
(*Thomas*, v. 3062)

La temporelle rappelle fortement les protases formulaires de type « Se Deu le volt ». Par ailleurs, le choix d'une temporelle dans les derniers propos de Tristan atteste de l'intériorisation que le héros fait du refus d'Yseut :

Quant a moi ne volez venir,
Pur vostre amour m'estuet murrir.
(*Thomas*, v. 3187-8)

De fait, les semi-auxiliaires prennent leur sens fort (privés d'un contexte virtualisant qui solliciterait leur sens modal) et l'expression devient plus forte.

Mais le cas est plus évident lorsque Thomas crée une équivalence entre un système hypothétique et une phrase complexe avec subordonnée temporelle :

Tristran, s'a vus parlé eüsse,
Ne me calsist se puis moruse.
Beals amis, quant orét ma mort,
Ben sai, puis n'avrez ja confort.
(*Thomas*, v. 3045-8¹⁰⁴)

Le premier système est déjà un effet de style, puisqu'Yseut présente comme un irréel du présent

¹⁰³ La transcription est celle de L. Fontanella Vitale-Bovarone (1988, 313).

¹⁰⁴ Cf. aussi v. 717-722 ; le système hypothétique et la temporelle n'y sont pas rigoureusement synonymes, mais le passage de l'un à l'autre est révélateur, me semble-t-il, de cette tendance de l'écriture de Thomas.

un fait qui reste possible dans le futur : en se concentrant sur la part de non-thétique, elle renforce sa déploration. Par ailleurs, ce qui était doublement modalisé au v. 3045 (l'idée de mort, présente dans une protase au subjonctif imparfait, subit par ailleurs le joug d'une idée regardante virtualisante, *ne me calist*), devient un procès dans une temporelle au futur, ce qui minore grandement la virtualisation (v. 3047). Yseut passe d'une expression virtuelle de sa mort, à une expression actuelle : autant dire que la déploration lyrique atteste d'un mouvement fatal vers la destruction. Yseut réutilise ce stylème, mais un peu différemment, lorsqu'elle se retrouve face au cadavre de Tristan. Ici, le mouvement d'actualisation atteste moins la fatalité de ce qui doit avenir, que de ce qui est advenu ; Yseut semble prendre conscience progressivement de la mort de son amant :

Se jo ne poisse vos guarir,
 Que ensemble poissum dunc murrir !
 Quant a tens venir n'i poi,
 E jo l'aventure n'oi,
 E venue sui a la mort,
 De meismes le bevre avrai confort.
 (*Thomas*, v. 3259-64)

L'équivalence des v. 3259 et 3261 peut être soulignée par des traductions (E. Baumgartner et I. Short traduisent les deux temporelles par une causale en « puisque »), mais cela efface l'idée de passage de l'hypothèse au réel qui atteste d'une certaine force fatale qui s'est abattue sur les amants¹⁰⁵.

L'actualisation forcée du futur se retrouve dans un stylème du manuscrit Douce : l'emploi d'un présent là où la pure logique appelle un futur. Cette tendance se retrouve dans les deux manuscrits dans ce passage :

Ço est ma dolor e ma gravance
 E al cuer en ai grant pensance
 Que vus m'avrez, amis, confort,
 Quant jo muer, contre vostre mort.

¹⁰⁵ Bérout utilise aussi la temporelle en tension inhabituelle avec un procès non thétique, mais de façon différente : une proposition temporelle, subordonnée à une proposition causale, la précède, ce qui vaut pour les v. 4390-4393, « O l'espee trencha les treces, / En sa chauce les a boutées, / Qant les avra Yseut mostrees, / Qu'ele l'en croie qu'il l'a mort ». Le cas se présente aux v. 2815-2818, 3693-3696, et peut-être aux v. 2020-2023. Il s'agirait d'un emploi caractéristique (Reid 1972, 150).

(Thomas, v. 3057-60)

La temporelle est au présent quand la proposition à laquelle elle se rattache est au futur : on a encore une fois un effet d'actualisation de la mort qui semble annoncer la fin du roman. En fait, après les monologues délibératifs de la séquence du mariage, par exemple, on a ici un monologue purement lyrique : il n'y a plus délibération quand on sait qu'on va mourir. Mais, à deux autres occasions, le manuscrit Douce offre un tiroir autre que le futur :

De quei l'avez vus avancé
Quant de moi l'avez curucé ?
(Thomas, v. 1655-6)

Félix Lecoy émende le texte en « l'avrez vus avancé » et « avrez curucé » : la logique appelle bien un futur. Mais Yseut actualise son propos pour mettre Brangien plus violemment face à ses responsabilités. De même, le futur lyrique est remplacé par un passé dans la plainte de Tristan blessé :

Anguise, peine ne doloir	Anguisse, paine ne doloir
Ne porrent partir nostre amur.	Ne porrent partir nostre amur.
(Thomas, v. 2663-4 ; manuscrit Douce, édité)	(manuscrit Sneyd, ma transcription)

Le manuscrit Douce fait le choix de revenir sur le passé, quand celui de Sneyd évoque le futur. Le choix est évidemment porteur de variations stylistiques, puisque le manuscrit Douce suggère de fait la rupture de cet amour, quand celui de Sneyd évoque, avec ironie dramatique, les impossibles retrouvailles des amants.

Enfin, le heurt le plus significatif consiste à virtualiser le dénouement heureux. Ainsi, à deux reprises, la possibilité d'une issue positive au roman est présentée de façon plus virtuelle qu'il n'est nécessaire, comme si la grammaire offrait des failles, dans lesquelles une prolepse tragique pouvait se lire. Le premier exemple est l'expression de la compétence médicale d'Yseut :

La mecine ad e le poeir,
E se le seüst, le vuleir. [...]
Car j osai ben, s'ele le seüst,
De cel mal aider me peüst,
Par sun sen ma plai garir.

(Thomas, v. 2563-9)

L'emploi d'un système au subjonctif imparfait n'est pas agrammatical, mais son choix est révélateur : Tristan ne se focalise pas sur le possible du futur, mais sur le contrefactuel du présent. Cette lecture négative se renforce si l'on considère la variante du manuscrit Sneyd, « Et si ele oust le voleir », que l'on peut sans doute lire comme un regret. Dans tous les cas, la dimension prospective est rabattue sur une impossibilité du présent, et il semble que, de fait, Tristan annonce dans ce choix de tour l'*impossibilité* finale qu'aura Yseut d'arriver à temps et qui leur sera mortelle. Le cas est encore plus marqué dans le monologue d'Yseut :

Tristran, s'a vus parlé eüsse,
Ne me calsist se puis moruse.
(Thomas, v. 3045-6)

Le système est très contrefactuel, notamment par l'emploi de la forme composée du subjonctif imparfait : Yseut sur-détermine son regret en exprimant, ici aussi, le potentiel du futur par un irréel du passé et du présent. De fait, le dénouement heureux est virtualisé : les amants ne semblent même pas croire à leur possibilité de survie.

Ainsi, dans tout le *Tristan* de Thomas, des indices textuels montrent que le roman s'achemine irrémédiablement vers l'issue tragique. Mais la comparaison des romans antiques et du texte de Thomas est révélatrice : chez Thomas, ces indices d'une issue tragique sont purement langagiers ; ce sont des failles dans le langage, des indices disséminés, qui suggèrent cette fatalité. À aucun moment, cette fatalité n'est exprimée nettement. Il n'y a donc pas de prédestination chez Thomas, pour ce qu'il nous reste du texte, hormis celle créée par hasard par le philtre ; le reste n'est qu'affaire d'enchaînements malheureux, et le narrateur souligne moins la causalité qui progresse que l'inexorabilité du dénouement. Il y a alors un décalage par rapport à *Thèbes* par exemple : plutôt que de suggérer la marche du hasard, Thomas préfère projeter l'ombre du dénouement sur tout le roman, pour entacher de mort l'amour des amants.

VI.3.3. – LE PRINCIPE D'INCERTITUDE

Ainsi, ni la tragédie ni la fatalité n'ont pu entacher la contingence du roman et le libre arbitre des protagonistes, sauf exceptions. Mais, de manière plus positive, le possible semble se

nicher dans le roman et le futur n'est pas toujours certain, loin s'en faut.

VI.3.3.1. – Thèbes : la question juridique

Dans *Thèbes*, le principe d'incertitude est réinséré par des éléments féodaux : il s'agit des motifs du conseil et de la délibération juridique. Je ne reviens que brièvement sur le motif du conseil ; il est particulièrement représenté dans le roman, avec 32 conseils dont la longueur peut presque atteindre les 300 vers (Ménétré 1992) ; cette multiplication n'est pas anodine et témoigne d'une causalité humaine, délibérative et libre :

L'abondance des « conseils » entre le chef et ses « barons » [...] est un élément important de la civilisation féodale, qui correspond bien, sur le plan du fonctionnement, à la causalité divine de la *Thébaïde* : les décisions ne sont pas inspirées par un dieu, elles sont prises en commun, à l'issue d'une délibération. (Franchet d'Esperey 2003, 10)

Les scènes de conseils, moment saturés de possibles où chacun des intervenants décrit le futur qu'il veut réaliser de manière argumentative, témoignent donc de l'investissement humain dans la réflexion sur l'action à tenir. Ainsi, la suppression de la causalité divine fait de ce roman une réflexion sur le pouvoir, les scènes de débats devenant essentielles et reprenant des éléments de droit légal féodal (Gally 2002, 31-4).

De ce point de vue, l'épisode de Daire le Roux est significatif¹⁰⁶ : absent de la *Thébaïde*, il apparaît dans la version de *S* comme une séquence narrative d'une longueur notable (plus de 2000 vers, soit un sixième du roman !) et d'une structure particulièrement nette en ce qui concerne la question de l'intention et de l'action. Je me permets donc d'en donner un résumé qui souligne les épisodes relevant des décisions humaines :

Préparation de l'action (326 vers)	
v. 8249-74	Un jeune homme est fait prisonnier par l'armée grecque ; Polynice s'efforce de lui être sympathique car il le connaît et sait qu'il pourra l'utiliser (« il le volst molt a sei attraire, / car molt en quida son prou faire », v. 8273-4)
v. 8275-306	Polynice, par chantage affectif, demande au jeune homme de pousser son père, Daire, à livrer la tour d'enceinte qu'il possède.
v. 8307-412	Le jeune homme demande la livraison de la tour ; sa mère veut pousser Daire à le faire ; Daire refuse de trahir et veut trouver un moyen de sauver son fils sans trahir.
v. 8413-524	Daire explique son plan d'action dans un long passage prospectif : il organise à la fois la libération de son lien vassalique (en appuyant sur le caractère impulsif d'Étéocle pour le pousser à le frapper, ce qui

¹⁰⁶ Il mériterait une thèse entière et a été l'objet de plusieurs articles et études, sur lesquels je m'appuie beaucoup (Harf-Lancner 2002 ; Ribémont 2004 ; Mora-Lebrun 2008, 272-4 ; Petit 2010) ; l'épisode varie aussi considérablement selon les versions manuscrites. Mon analyse est donc spécifique au manuscrit *S*.

	le dégage de l'engagement vassalique dans le droit féodal) et la prise de la tour par des prévisions stratégiques ; il demande à son fils de transmettre ses ordres à Polynice.
v. 8525-74	La fils de Daire retourne dans le camp grec et répète les dispositions de Daire à Polynice.
Réalisation (ratée) du plan (530 vers)	
v. 8575-792	Conseil d'Étéocle sur une proposition d'alliance avec les Petchenègues ; prolepse annonçant l'issue du débat ¹⁰⁷ ; en conseillant la paix, Daire provoque un conflit avec Étéocle, qui le frappe et l'insulte, et lui dit sous le coup de la colère qu'il peut faire ce qu'il veut.
v. 8793-9104	Daire livre la tour à Polynice ; combats ; Étéocle fait appel à un ingénieur qui fait effondrer la tour, empêchant les assiégeants d'entrer dans la ville
Jugement de Daire (1286 vers)	
v. 9105-392	Daire est capturé et amené devant le roi, qui veut le brûler ; Othon (qui veut sauver Daire) arrive à lui faire admettre de juger Daire, ce qui est prévu après un délai.
v. 9393-10204	Suite de discours et de délibérations sur le jugement de Daire ; aucune solution n'est trouvée.
v. 10205-374	Jocaste amène Salamandre, la fille de Daire, qu'Étéocle aime ; elle supplie Étéocle de pardonner à son père, qui est libéré et réintégré dans son fief.
v. 10375-90	Les Grecs veulent tuer le fils de Daire, qu'ils jugent responsable de l'échec de l'assaut de la tour ; Polynice le fait libérer.

L'épisode est un habile mélange d'intention et de passion dans la causalité : Polynice s'attache le fils de Daire pour des raisons purement stratégiques ; le fils de Daire ment sciemment à ses parents¹⁰⁸ en disant que sa captivité est pénible pour les pousser à livrer la tour ; Daire, sous influence de sa femme et par amour pour son fils, prévoit un plan de trahison « tellement retors qu'on ne sait plus s'il a trahi ou non » (Raynaud de Lage 2002, 92). Au plan narratif, c'est un exemple particulièrement net de la tendance du roman médiéval à fonctionner par effets d'annonces : chacun des actes est au minimum annoncé par une volonté et, surtout pour la trahison de Daire, soigneusement décrit avant la réalisation de l'action. Cela supprime certes une part de suspense, dans la mesure où la décision est annoncée avant d'être prise¹⁰⁹ ; mais la part de volonté humaine dans le processus est soulignée, avec une complexité d'autant plus nette que les « types » de volontés sont variés (préméditation nette de Polynice et Daire, naïveté du fils de Daire, impulsivité d'Étéocle) et que les projets conflictuels des protagonistes s'affrontent évidemment¹¹⁰.

Enfin, le jugement de Daire est particulièrement développé, surtout dans la version *S*, la

¹⁰⁷ Ce sont les v. 8578-80 que j'ai commentés p. 201.

¹⁰⁸ Le texte souligne la candeur du jeune homme (« li vaslez fu tant simple chose », v. 8553) ; B. Ribémont (2004) considère que le texte cultive l'ambiguïté en suggérant sans affirmer que Polynice et le fils de Daire ont des relations sexuelles. Dans tous les cas, Polynice manipule sciemment les sentiments du jeune homme.

¹⁰⁹ Toutefois, le suspense demeure, puisque l'issue de l'épisode n'est pas mentionnée ; en l'occurrence, il y a une forme de surprise ici dans l'intervention de l'ingénieur qui fait effondrer la tour : par son action, commandée par Étéocle, il contrecarre les projets de Daire et Polynice.

¹¹⁰ Cependant, la version de *C* atténue la décision initiale de Daire (Harf-Lancner 2002, 52-3 ; Petit 2010), ce qui permettrait d'insister sur le dénouement romanesque ; B. Ribémont (2004, 216) analyse l'annonce de la machination par Daire, typique de *S*, comme une manière d'atténuer l'ambiguïté du personnage en soulignant son caractère retors.

famille *x* se contentant de donner quatre discours contradictoires (Harf-Lancner 2002)¹¹¹ ; la critique a commenté à loisir le fait que le débat n'est pas tranché : Daire est sauvé par l'intervention de sa fille et l'amour qu'Étéocle ressent pour celle-ci, solution romanesque s'il en est, et le récit conserve son ambiguïté, les personnages d'Étéocle comme de Daire étant ambivalents. Dans tous les cas, le jugement proprement dit occupe près de 800 vers ; ces vers sont saturés d'effets argumentatifs qui mériteraient une analyse spécifique ; pour ce qui me concerne, je me contente d'évoquer quelques éléments généraux. Il faut d'abord noter que la nature même de la délibération juridique respecte la contingence : un acte est analysé, décortiqué dans sa nature même d'acte libre ; cela explique que l'essentiel de l'argumentation consiste à reprendre le récit des événements. Les détracteurs de Daire le font en soulignant la question de l'intention ; Itier insiste ainsi sur la volonté de Daire (« le rei voleit desheriter », v. 9406) et Sicart rappelle que la décision était préméditée :

porpensa sei que il ferreit
 chose par quai il l'en traierait,
 come cil qui est engignous
 et plein de mal et vezious.
 (*Thèbes*, v. 9573-6 ; cp. v. 9791-2, l'argument est repris par Salin du Pont)

Et il appuie son propos en narrant l'épisode du conseil et la querelle qui a suivi. Othon, à l'inverse, avait insisté sur la responsabilité du roi en envisageant une possibilité alternative :

que ja Daires ne s'en pensast,
 si il congié ne l'en dunast.
 (*Thèbes*, v. 9431-2¹¹²)

Et il argumente en narrant à nouveau longuement l'épisode du conseil... Les deux débatteurs reprennent donc la même séquence narrative mais la réinterprètent selon leur vision des choses, notamment en essayant de déterminer l'intention de Daire. Le débat porte donc bien sur la responsabilité humaine et libre en soulignant le processus à l'origine de la décision de Daire. On

¹¹¹ Il peut être intéressant de comparer l'épisode de Daire à celui de la trahison d'Androgeüs dans *Brut* ; Androgeüs refuse de livrer son neveu au roi Cassibellan, le neveu d'Androgeüs ayant tué accidentellement celui du roi. La trahison d'Androgeüs est alors préméditée et destinée à sauver son neveu ; mais on note 1) qu'il n'y a pas de ruse judiciaire visant à rompre le lien féodal ; et surtout 2) qu'il n'y a pas de jugement d'Androgeüs, la question juridique étant immédiatement évacuée. La différence de perspective est nette.

¹¹² Le procédé est récurrent dans tout le passage : les partis en présence utilisent des systèmes hypothétiques contrefactuels pour argumenter en envisageant des possibilités non réalisées. Le lien entre protase et apodose est alors causal, afin de souligner la responsabilité des personnages dans l'action, puisqu'ils sont confrontés aux conséquences de leurs actes.

note que, étant donné que, dans le manuscrit *S*, il y a bien volonté de la part de Daire de nuire, Itier et Sicart argumentent en vertu d'une morale de l'intention qui pourrait apparaître comme l'équivalent juridique de celle d'Abélard¹¹³ ; Othon, en revanche, en reste comme Daire à une vision uniquement formelle du jugement : Daire étant libéré de son engagement vassalique par un acte codifié dans le droit féodal, il pouvait faire ce que bon lui semblait. Le débat ne peut donc pas être tranché, puisqu'il oppose deux conceptions différentes de la justice.

Ainsi *Thèbes*, en ajoutant des éléments relevant de la féodalité et non plus de l'épopée antique, respecte le principe d'incertitude mais le reprend à l'envers : certes, l'action est préméditée, mais la délibération juridique implique d'envisager toutes les possibilités alternatives afin de peser leur justice et de déterminer laquelle est la plus honnête. Il y a donc une forme de délibération à rebours, intervenant trop tard, une fois que l'acte est accompli et que l'alternative fondant la contingence de la décision a été écrasée par la réalisation de la décision.

VI.3.3.2. - Thomas : le problème de l'autre

La présence du principe d'incertitude chez Thomas ne semble guère problématique : étant donné la place occupée par les monologues délibératifs ou analytiques (monologues de Tristan avant son mariage, v. 207-54 et 603-74 ; tirade de Tristan le Nain, v. 2403-33 ; monologue d'Yseut, v. 3041-120) ou par les échanges argumentatifs (entre Brangien et Yseut, v. 1419-770, et Brangien et Marc, v. 1773-886), on est en droit de postuler que le futur apparaît comme éminemment incertain et problématique, ce qui expliquerait que les personnages fassent autant d'efforts pour essayer de le décrypter et de l'appréhender. Dans la mesure où j'ai déjà traité de la question du monologue, je me concentrerai ici sur un des éléments qui explique cette opacité du réel : l'autre. Car, sans doute à cause d'un effet de perspective dû au caractère fragmentaire du roman tel qu'il nous est parvenu, les amants sont presque systématiquement séparés chez Thomas et, à chaque fois, la séparation est l'occasion de discours intérieurs témoignant du

¹¹³ Mais Abélard distingue nettement le jugement moral du jugement juridique dans son *Éthique* ; il souligne bien que la justice des hommes ne peut se reposer sur l'intention car seul Dieu peut sonder l'intériorité humaine.

désarroi des personnages. Ainsi, dans la scène où le narrateur décrit l'*estrange amor* qui relie les quatre protagonistes (v. 1165-1277), il emploie peu de tours ayant recours au monde possible, sauf le subjonctif après *dote* :

Dote, quand n'a son voler,
Que ele se preigne a son poer :
Por ce que ele ne puet avoir lui,
Que son ami face d'autrui.
(*Thomas*, v. 1115-8 ; cp. v. 1169-71, 1250)

L'amour est donc décrit sur un mode sombre, celui d'une douloureuse inquiétude, née de la création de mondes possibles fantasmatiques : la peur domine, comme sœur de la frustration.

Ceci était déjà annoncé dans la description du tourment de Tristan face aux statues :

Corrusce soi quant est irez,
Que par penser, que par songes,
Que par craire en son cuer mençonges,
Que ele mette lui en obli,
Ou que ele ait acun autre ami,
Que le ne se pusse consurrer,
Que l'i n'estoce autre amer,
Que mieuz a sa volonté l'ait.
(*Thomas*, v. 1100-107)

La répétition de *que* renforce sans doute le délire paranoïaque de Tristan (que le narrateur souligne bien comme non justifié, par *mençonges* au v. 1102), surtout du fait de la structure du passage, qui enchaîne les complétives (*corrusce par craire que...*) en juxtaposant les dernières. Cette angoisse avait d'ailleurs été exprimée en action dans le premier monologue de Tristan avant le mariage ; dans ce passage, un des procédés typiques de Thomas, la *ratiocinatio*, devient un délire paranoïaque :

Car pur mei ne deit languir mie :
Sa grant belté pas nel requirt,
Ne sa nature pas n'i afirt,
Quant de lui as sun desir,
Que pur altre deive languir.
Tant se deit deliter al rei,
Oblier deit l'amur de mei,
En sun seignur tant deliter,
Que sun ami deit obluer.
(*Thomas*, v. 304-12)

La répétition incantatoire de *devoir*, ici avec sa valeur inférentielle (Tristan prend d'ailleurs soin d'indiquer ce qui le mène à l'inférence, v. 305-8), cache mal que le pseudo-raisonnement, qui

n'est articulé sur aucune structure argumentative précise, repose sur des inférences purement fantasmatiques.

Face à la disjonction des corps et à l'incertitude de savoir ce que fait l'autre, il n'y a qu'une seule solution : analyser. Si le Tristan de Thomas peut apparaître comme « un passionné de raisonnement » (Grigoriu 2013, 131), c'est qu'une nécessité impérieuse s'impose à lui : il doit deviner ce que pense Yseut. Pour cela, il utilise les outils mentaux qui sont à sa disposition, à savoir la dialectique, science de l'inférence :

Coment avreit ele changé,
Quant encore maint l'amisté ?
Coment porrat l'amur gurpir ?
Ja ne puis jo pur rien partir !
(Thomas, v. 257-60)

Dans un premier temps, Tristan se contente d'utiliser une question rhétorique, élément argumentatif fondé ici sur l'inclusion de la réfutation (v. 258) à l'intérieur de la question (v. 257) : l'opposition logique entre les deux vers est renforcée par l'opposition des tiroirs temporels, puisque l'élément réfuté est au futur II (v. 257) et le contre-argument au présent (v. 258). L'argumentation est alors une belle tautologie, que Tristan grippe immédiatement : il questionne la subordonnée temporelle qui appuyait la question rhétorique (v. 259), lui faisant immédiatement douter de cette tautologie si rassurante. Et, étrangement, Tristan va alors raisonner par contiguïté, en mentionnant immédiatement sa propre expérience : lui, il est incapable de renoncer à ses sentiments pour Yseut (v. 264). Le problème n'est pas résolu, mais ce glissement étrange (il y aurait fort à dire sur cette preuve de narcissisme amoureux : en cherchant à savoir ce que ressent Yseut, Tristan est obligé de passer par ce qu'il ressent).

Cette contiguïté, si inattendue soit-elle, fournira une première solution d'analyse à Tristan. En effet, pour qui a bien appris sa dialectique, la topique est un formidable réservoir d'arguments ; or, il existe une topique par similitude : la même chose est le cas pour deux similaires¹¹⁴. Cette topique, suivant les procédures inférentielles théorisées au XII^e siècle, peut s'actualiser alors dans une majeure, prémisse d'un syllogisme hypothétique :

Jo sai bien, si parti em fust,

¹¹⁴ Cicéron, *Topiques*, chapitre 14 ; Boèce, *De Topicis Differentiis*, II, 8, lieu 17 ; Garlandus Compotista, *Dialectica*, 107.

Mis cuers par le suen le soüst :
Mal ne bien ne rien ne fist,
Que mis cuers tost nel sentist.
(Thomas, v. 261-4)

Le syllogisme est net ici, qui consiste à actualiser la proposition des v. 263-4 en une proposition hypothétique servant de base à un syllogisme hypothétique simple en *modus tollens* : *Si elle m'a quitté, mon cœur l'aurait senti ; Or mon cœur ne l'a pas senti ; Donc elle ne m'a pas quitté*. La preuve serait faite, sauf que peu après, Tristan revient sur son raisonnement :

[Jo sai bien], si changer volsist,
[Que le miens] coers tost le sentist.
[Que que seit] de la tricherie,
Jo sent bien la departie :
En mun corage tres bien sent
Que petit mei aime, u nient ;
(Thomas, v. 285-90)

Tristan reprend donc la même majeure, mais change la mineure (*Or, mon cœur l'a senti*), ce qui inverse forcément la conclusion (*Donc elle ne m'aime plus*). En peu de vers, Tristan tire de la même majeure deux conclusions contradictoires. Comment expliquer une telle erreur ? À un premier plan, il faut mentionner le fait que le raisonnement est de type inductif (du particulier au particulier), ce qui ne produit que des *probabilia*¹¹⁵. Le statut spécifique du roman, qui réfléchit par nature sur des cas particuliers, fait que la réflexion ne pourra déboucher que sur une conclusion probable, mais non nécessaire. De plus, comme l'indique Boèce dans la *Consolation de Philosophie* (IV, 4), si un raisonnement produit une conclusion absurde ou contradictoire, c'est soit qu'il est mal conduit, soit qu'une des prémisses était fausse. Or, ici, la mineure change et, d'un syllogisme à l'autre, passe d'une contradictoire à l'autre (*Je ne l'ai pas senti / Je l'ai senti*) ; sa valeur est donc plus que suspicieuse. Et, par rebond, la majeure est elle aussi frappée de suspicion : le fait même que Tristan oscille suivant le moment dans son ressenti montre que la proposition hypothétique *Si elle m'avait quitté, je l'aurai ressenti* n'exprime pas une inférence valide¹¹⁶. On voit donc comment Thomas exploite l'incertitude liée à l'absence de l'autre :

¹¹⁵ Boèce, *De Topicis Differentiis*, II, 2.

¹¹⁶ Le principe était pourtant efficace dans le *Roman d'Énéas*, dans un contexte dont la teneur amoureuse n'est cependant pas acquise : lorsque Nisus est emprisonné, son compagnon Euriale raisonne, sans faute d'inférence et avec une conclusion vraie : « n'est ancor pas morz mes amis ; / ge sent mon cuer, il est toz vis ; / se il sentist dolor mortel, / mes cuers le sentist altretel » (éd. J.-J. Salverda de Grave, v. 5167-70). On note l'inversion de l'ordre classique des propositions du syllogisme : conclusion (v. 5167), mineure (v. 5168), majeure sous forme de proposition conditionnelle (5169-70). –

Tristan, brûlant de savoir si Yseut l'aime encore, essaie de raisonner mais plaque des éléments purement émotionnels sur des structures inférentielles logiques ; le raisonnement ne peut qu'échouer, puisque les émotions de Tristan varient (il passe en quelques vers du ressenti de l'amour d'Yseut au ressenti de sa trahison). Bien plus, Thomas semble critiquer implicitement une forme de l'amour courtois ; en effet, la majeure de Tristan est une maxime amoureuse et non une topique réelle ; Tristan essaie de bâtir des raisonnements avec elle, mais échoue : cela indique bien que la maxime est absurde et ne peut fonder aucune connaissance¹¹⁷.

Or, l'alliance de la paranoïa amoureuse et de l'échec du raisonnement dialectique fondé sur une maxime amoureuse se retrouve dans le monologue final d'Yseut ; en effet, la reine postule :

De tel manere est nostre amur,
Ne puis senz vus sentir doloir.
Vus ne poëz senz mei murrir,
Ne jo senz vus ne puis perir.
(*Thomas*, v. 3065-8).

On reconnaît là à la fois la répétition du principe d'empathie entre amants qui avait déjà fait montre de son inefficacité dans le monologue de Tristan, et une réécriture funeste du fameux : « Ni vus sanz mei ne mei sanz vus » du *Lai du Chèvrefeuille* de Marie de France, lequel était sans doute antérieur au roman de Thomas, qui le connaissait peut-être. Quoi qu'il en soit, Yseut en tire la conclusion suivante :

Se jo dei em mer periller,
Dun vus estuet a terre neier
(*Thomas*, v. 3069-70).

Cela est évidemment absurde, d'où la nécessité de faire une inférence suivante, qui est un enthymème :

Le principe de l'incapacité à comprendre autrui a été traité avec bien plus de légèreté par Chrétien dans *Cligès*, dont les monologues amoureux pourraient apparaître comme une parodie de ceux de Chrétien ; voir par ex. « S'il ne m'aime, j'amerai lui » (*Cligès*, v. 1038) : ici Soredamor exprime l'incertitude de la connaissance d'autrui en protase, mais la valeur concessive du système hypothétique montre que cela n'entame pas les sentiments de la jeune fille. Les choses apparaissent comme nettement moins dramatiques.

¹¹⁷ Plus précisément, le monologue s'achève, après l'échec de la raison pure, sur une expérience pratique : Tristan se propose de suivre un protocole expérimental (*assaier*) laissant les possibles ouverts : « Mais jo me voil issi retraire / Cum ele se fait, si jol puis faire, / Par ovres, par faiz assaier, / Coment me puisse delivrer / En ovre ki est contre amur, / Cum ele fait vers sun seigneur » (v. 363-368 ; cf. 394-396). Tristan veut donc, par un protocole fondé sur une expérience de type mimétique, vivre la même situation qu'Yseut pour savoir ce qu'elle ressent. Le mode d'appréhension du réel est donc radicalement différent. Yseut pratique d'ailleurs la même chose en revêtant un cilice : elle veut expérimenter la souffrance de Tristan. Si l'amour ne peut se partager, autant partager la douleur.

Neier ne poëz pas a terre :
Venu m'estes en la mer quere.
(*Thomas*, v. 3071-2)

La proposition manquante, la majeure, est une forme dérivée du v. 3069 (*vus estuet neier*). La conclusion est absurde, il y a donc une faute de raisonnement. On peut la voir de deux façons :
– soit elle réside dans la mineure, Yseut sautant à une conclusion *par similarité* (on doit mourir ensemble = on doit mourir dans les mêmes circonstances) ;
– soit elle réside dans la majeure, les amants n'étant pas condamnés à suivre cette maxime amoureuse.

Le roman n'aide pas à résoudre cette ambiguïté, puisque les amants meurent certes le même jour, mais non pas au même moment : Tristan meurt seul ; seule Yseut meurt avec Tristan, et encore, elle semble mourir pour être cohérente avec elle-même :

Amis Tristran, quant mort vus vei,
Par raisun vivre puis ne dei.
(*Thomas*, v. 3237-8).

Doit-on pousser la logique jusqu'au bout ? Yseut termine ici le syllogisme commencé aux v. 3068-9. Mettre bout à bout ces vers crée un syllogisme parfait, dont la force de l'inférence est explicitée par *par raisun*, qui peut se comprendre ici par « la raison implique que », donc « il est nécessaire que ». Mais c'est Yseut seule qui tire les conclusions de cette prémisse, et meurt d'un syllogisme amoureux, Tristan étant mort dans la certitude d'une disjonction amoureuse. Ainsi, une nouvelle fois, un des amants essaie de tirer des conclusions d'une maxime amoureuse afin de percer les incertitudes du réel et, une nouvelle fois, c'est un échec ; plus précisément, le mode de raisonnement empathique fondé sur l'idée que les amants peuvent communiquer malgré la séparation ne fonctionne pas : l'incertitude relève chez Thomas de la contingence du réel, certes¹¹⁸, mais son aspect le plus angoissant est l'incapacité à pouvoir comprendre l'être

¹¹⁸ La contingence du réel est présente, dans la fin du roman, par l'enchaînement des péripéties, souvent annoncées par des programmes prospectifs que se donnent les personnages : Tristan le Nain supplie Tristan l'Amoureux de l'aider, ce qui débouche sur la blessure de Tristan ; la blessure implique l'émission d'un programme incertain, lorsque Tristan demande à Kaherdin d'aller chercher Yseut (v. 2545-90), d'où le plan d'action proposé (v. 2609-2725). Cette première séquence s'achève sur la décision d'utiliser le signal des voiles : « le couple connaît deux possibles : à la voile noire, il se dissout ; à la voile blanche, il se recoud » (Grigoriu 2013, 155) ; on a donc un programme binaire contingent. Mais les choses sont compliquées par le fait qu'Yseut aux Blanches Mains entend le plan de Tristan et Kaherdin : elle se vengera (v. 2773-5 ; il est difficile de savoir s'il s'agit d'une prolepse ou d'une focalisation interne indiquant sa résolution). Le projet de la femme de Tristan est mentionné deux fois (au v. 3167, le narrateur souligne qu'elle a un plan à l'esprit), mais sans précision ; sa réalisation, qui ferme définitivement la contingence sur la mort des amants, est donc une véritable

aimé.

Yseut, d'ailleurs, se rend compte de l'absurdité de son raisonnement après l'avoir mené au bout : elle n'arrive pas, évidemment, à intégrer que Tristan la rejoigne en mer. Elle explore alors l'autre possibilité envisagée, qu'elle meure et que Tristan survive :

Se Deu plaist, vus poëz guarir,
Ço est la ren que plus desir.
Plus coveit la vostre santé
Que d'ariver n'ai volenté,
Car vers vus ai si fine amur !
(*Thomas*, v. 3101-5)

La puissance de l'amour d'Yseut (*fin amur*, v. 3105) fait qu'elle est prête à mourir si Tristan survit. Mais, immédiatement, le futur envisagé apparaît bien sombre à Yseut, lorsque le motif de la jalousie revient :

Amis, dei jo avoir poür,
Puis ma mors, si vus en guarissez,
Qu'en vostre vie m'ubliez
U d'altre feme aiez confort,
Tristran apruef la meie mort ?¹¹⁹
Amis, d'Ysolt as Blanches Mains,
Certes m'en crem e dut al mains.
(*Thomas*, v. 3106-12)

Finalement, l'amour d'Yseut ne semble pas si *fine*, puisque la survie de Tristan plonge Yseut dans les affres de la paranoïa amoureuse. Yseut alors opère le même décalage narcissique que Tristan avait opéré ; confrontée à l'impossibilité de savoir ce que fera Tristan, elle imagine ce qu'elle ferait, elle :

Ne sai se jo duter en dei,
Mais se mort fussez devant moi,
Apruef vus curt terme vivreie.
(*Thomas*, v. 3113-5)

Mais, ici, l'élément n'est le sujet d'aucun raisonnement et Yseut se résout à ne rien savoir :

Certes ne sai que faire deie,
Mais sur tute ren vus desire.
Deux nus doinst ensemble venir,
Que jo, amis, guarir vus pusse,

surprise, bien funèbre.

¹¹⁹ C. Marchello-Nizia n'édite pas le point d'interrogation, mais le traduit ; je suppose qu'il s'agit d'une coquille et corrige.

U nus dous murrir d'un anguisse. »
(*Thomas*, v. 3116-20)

Dans le désarroi le plus complet, face à l'opacité du futur et des sentiments de Tristan, Yseut ne peut qu'exprimer la puissance de son amour (v. 3117) et souhaiter que Dieu réalise ce qui était la prémisse de son raisonnement : la vie ensemble, ou la mort ensemble. Après avoir démontré que le futur était impossible à appréhender et que l'autre était inconnaissable, Thomas livre donc son héroïne à l'incertitude (v. 3116), son seul recours étant la prière (v. 3118-20). C'est sans doute chez Thomas que le principe d'incertitude est le plus fort ; mais c'est aussi chez lui qu'il est le plus angoissant.

VI.3.3.3. - Chrétien : les ficelles du récit

Chez Chrétien, le principe d'incertitude relève sans doute plus de la technique romanesque : la narration est dramatisée par des procédés d'écriture relevant du suspense. La thématique ayant été bien étudiée chez Chrétien, je me contente de mentionner quelques procédés significatifs, en donnant quelques exemples mais sans faire de relevé systématique. Le plus simple consiste à envisager la réalisation de l'action tout en gardant à l'esprit que les choses peuvent en aller autrement :

Mes ancor vos voel querre un don,
don ge randrai le guerredon
se Dex done que je m'an aille
atot l'enor de la bataille.
(*Érec*, v. 631-4 ; cp. v. 1734-5 ; *Perceval*, v. 4391-2)

Érec montre son incertitude puisqu'il conditionne la récompense promise à la réussite de son projet. Une variante du tour consiste à laisser autrui décider, en le responsabilisant en protase :

Tenir me porras or androit
Au frain, se tu m'i oses prandre.
(*Lancelot*, v. 796-7 ; cp. v. 494-5, 677-8, 812-5 ; *Yvain*, v. 5153-4 ; *Perceval*, v. 6516-7)

Ici, la teneur relève du duel et du défi, mais ce type de système hypothétique peut apparaître dans des configurations très différentes. Dans tous les cas, la protase est à la P2 ou la P5 : l'interlocuteur conserve le choix d'agir et est responsable de son futur ; le locuteur ne se confronte donc pas tant au réel qu'à la conscience d'autrui, libre, et dont l'action sera incertaine. Une part de l'incertitude chez Chrétien vient donc de la confrontation à autrui, mais de manière

bien moins angoissante que chez Thomas. Enfin, relève du même type de procédé les concessives ou les systèmes binaires indiquant l'ouverture du futur :

Comant que la fins l'an responde
Et comant que il l'en aveingne,
N'est riens nee qui le deteingne.
(*Cligès*, v. 72-4 ; cp. v. 1907 ; *Yvain*, v. 3756, 5745 ; *Perceval*, v. 6397, 7543)

Ici, la résolution d'Alexandre se fait malgré la méconnaissance du futur. Le motif se rapproche alors de celui de la mise à l'épreuve et de l'essai, destiné à évaluer la valeur d'un personnage suivant sa capacité à accomplir des actions ; la nature même de l'essai ouvre à l'incertitude :

Mes or verrai que vos feroiz.
Or i parra se preuz seroiz ;
Or le verrai, or i parra
Se vostre conduiz me garra.
(*Lancelot*, v. 1529-32 ; cp. *Cligès*, v. 4204-5 ; *Perceval*, v. 514-5)

Ce motif de l'essai semble d'ailleurs nettement lié à l'esthétique romanesque ; dans certains domaines problématiques, et principalement le domaine amoureux, seule l'expérience peut être une source de connaissance certaine ; ainsi, Fénice s'interroge de la sorte sur son amour :

Mes comant set qui ne l'essaie
Que puet estre ne max ne biens ?
(*Cligès*, v. 3028-9)

Avec le motif de l'essai, un rapport spécifique à la connaissance du monde semble s'instaurer : le meilleur moyen de déterminer la valeur d'un choix est encore de le réaliser pour voir, par l'expérience, comment il en va...

La création la plus nette de suspense concerne les cas, assez fréquents, où le héros décide d'accomplir une action que tout le monde s'accorde à décrire comme dangereuse ; les interlocuteurs du héros lui prédisent alors une issue funeste, qui évidemment n'advient pas, mais dont l'énonciation suffit à dramatiser la suite du récit :

Ne cuit que ja mes an issiez,
si soiez morz et detranchiez.
(*Érec*, v. 5755-6 ; cp. *Lancelot*, v. 647-8 ; *Yvain*, v. 5107, 5286, 5617-8 ; *Perceval*, v. 729-30, 1290-3, 2624¹²⁰)

Cette occurrence, située dans l'épisode de la Joie de la Cour, permet évidemment de souligner

¹²⁰ C'est même un véritable stylème de la Mauvaise demoiselle (v. 6474-8, 6619-23 par exemple). – Notons une

le danger que court Érec en accomplissant l'épreuve ; celui-ci exprime d'ailleurs l'ignorance dans laquelle il est :

Douce dame, ancor ne savez
que ce sera, ne ge nel sai.
(*Érec*, v. 5802-3)

Ce type de propos est rare dans les romans avant Chrétien de Troyes ; non pas que les personnages soient certains de leur avenir, mais ils ne formulent jamais la chose explicitement. Ici, d'ailleurs, cette incertitude permet de faire le lien avec un autre motif, celui de l'ignorance dans laquelle se trouvent les personnages ; ainsi, Énide ne peut accompagner Érec et souffre de la situation :

mes molt li torne a grant enui,
quant ele nel siust et convoie
tant qu'ele sache et qu'ele voie
qu'ex aventure ce sera.
(*Érec*, v. 5820-3 ; cp. *Cligès*, v. 6128 ; *Lancelot*, v. 236-8 ; *Yvain*, v. 4264, 4910-3, 5336¹²¹)

La focalisation sur un personnage incertain de l'issue de l'*aventure* (v. 5823) permet évidemment de conserver une forme de suspense.

Enfin, le principe d'incertitude tel que pratiqué par Chrétien peut s'incarner en différents stylèmes d'œuvres, révélant que chaque texte peut être travaillé par un rapport spécifique au possible. Dans *Perceval*, c'est la récurrence de *tant que* + futur qui indique que le personnage s'est fixé un but qu'il n'est pas sûr d'atteindre ; cela semble être l'acte de naissance du motif de la quête compris au sens propre de recherche acharnée d'un objet :

Et Percevox reedit tot el,
qu'il ne girra an .i. ostel
ne n'orra d'estrangle passage
noveles que passer n'i aille,
ne de chevalier qui mialz vaille
qu'altres chevaliers ne que dui
qu'il ne s'aille combatre a lui,
tant que il del graal savra
cui l'an an sert, et qu'il avra

différence essentielle entre *Lancelot*, d'une part, et *Yvain* et *Perceval* d'autre part ; *Lancelot* est un héros attendu, sa venue est prophétisée ; *Yvain* et *Gauvain*, en revanche, sont des héros inattendus, ils interviennent par hasard au milieu d'une coutume où personne n'attend de héros libérateur (la Pesme Aventure ou le Château des Femmes : les propos de la vieille et du nautonier, respectivement, indiquent bien qu'ils ne croient pas à un héros salvateur alors même qu'ils sont en face de celui qui jouera ce rôle).

¹²¹ Le stylème peut confiner à l'ironie dramatique, par exemple lorsque le narrateur dit que la cour peut attendre longtemps *Lancelot*, prisonnier de Mélégant (*Lancelot*, v. 5083).

la lance qui saine trovee,
(*Perceval*, v. 4703-13)

Dans *Lancelot*, la critique l'a bien relevé, le jeu de l'incertitude se fonde sur un certain nombre d'annonces trompeuses autour du motif du *guerredon*¹²² ; en effet, à plusieurs reprises, Lancelot rencontre des jeunes femmes avec lesquelles il noue des promesses qui resteront lettre morte :

Si dit : « Chascuns de vos me doit
un guerredon a mon gré randre,
quele ore que jel voldrai prendre.
(*Lancelot*, v. 704-6¹²³)

Le motif de l'engagement contraignant, qui structurera *Yvain*, s'ébauche ici ; la réalisation étant repoussée à un moment indéterminé (dépendant du bon vouloir de la demoiselle du carrefour ici), une forme de contrainte sur le héros est créée et, partant, de suspense, le lecteur envisageant que la jeune fille reviendra demander son *guerredon*, ce qui serait source de péripéties. Le problème étant, ici, que l'on ne reverra plus la jeune fille : s'agit-il d'un piège narratif de la part de Chrétien (une stratégie de l'attente déçue visant à susciter l'attention du lecteur et à créer une esthétique du mystère et de l'énigme¹²⁴) ou d'une faute de structure, Godefroy de Lagny ayant échoué à terminer le roman en nouant tous les fils laissés pendants par Chrétien ? Dans tous les cas, cet ensemble d'occurrences, par sa congruence, relève du stylème et participe d'une écriture de la tromperie :

The characters Lancelot meets on his journeys are particularly prone to making predictions about what Lancelot will or will not accomplish [...] Unfortunately, a great many of these predictions backfire : they set up expectations for what might occur, but prove all too often to be false and misleading signs along Lancelot *droit chemin*. (Bruckner 1985, 161)

Toutes ces pistes ébauchées, qui menacent la cohérence du roman ou qui, pour formuler cela en termes différentes, sont un défi au continuateur – que Godefroy de Lagny n'aura que

¹²² Dans *Lancelot*, l'incertitude s'étend à l'appréhension du temps : l'heure est parfois modalisée par *pooir* (« il pot estre prime de jor », v. 605 ; cp. v. 2256) ; l'auxiliaire de modalité semble être en emploi épistémique inférentiel et en discours indirect libre : le personnage estime à peu près l'heure qu'il est. Le tour semble alors exprimer l'errance, fondée sur une perte des repères temporels précis, obligeant le personnage à essayer de deviner l'heure comme il peut.

¹²³ Voir aussi v. 908-10 (Lancelot exige du chevalier au gué qu'il se constitue prisonnier dès qu'il l'exigera), v. 930-1 (La demoiselle du gué promet une récompense à Lancelot) et v. 2799-801 (La demoiselle à la mule fauve demande un don à Lancelot en contrepartie d'une récompense « en blanc » à venir). Seule la dernière promesse sera réalisée, mais dans la partie du roman écrite par Godefroy de Lagny.

¹²⁴ Ainsi D. Poirion, dans les notes de son édition (p. 1263) se demande sans trop y croire si la jeune fille ne serait pas la sœur de Méléagant.

partiellement relevé –, participent d'une écriture du mystère mais aussi, de manière métanarrative, suggèrent que le roman est un genre ouvert : « Lancelot's story as told by Chrétien is embedded in a whole web of possible tales. The narrator may refer obliquely to these possibilities » (Bruckner 1985, 163). Le principe d'incertitude dépasse alors le simple destin des héros et devient une sorte de jeu littéraire, le romancier multipliant à l'envi les fausses pistes pour mieux susciter l'interrogation des lecteurs et l'habileté des continuateurs.

VI.3.3.4. – Wace, Béroutl : aller de l'avant

Le motif est évidemment présent dans tous les romans, et notamment chez Chrétien : la quête est un mouvement en avant, polarisé par un but. Mais, si je réunis dans une dernière sous-partie Wace et Béroutl, c'est que les deux me semblent relever d'une même éthique de l'action qui se limite à un seul élément : agir. Je ne commente pas plus en avant Wace ; j'ai déjà signalé que, chez lui, l'action humaine est souvent articulée dans sa structure actancielle la plus pure : une volonté, si elle est appuyée d'une capacité, est réalisée dans une action. Ce schéma est sans doute dû à une pesée générique de l'historiographie, fondée sur une vision de l'action non problématique : les données conservées dans la mémoire historique sont essentiellement des actions. Le principe d'incertitude reste alors présent (rien de plus contingent qu'une historiographie), mais effacé par l'avancée perpétuelle de l'histoire humaine.

Chez Béroutl, les choses sont certes plus complexes, mais on peut postuler que, chez cet auteur, le principe de l'agir est central. On retrouve ainsi, chez lui, les mêmes concessives binaires que chez Chrétien, qui servent à indiquer un futur Incertain, mais qui n'entrave en rien la volonté du protagoniste :

alon au roi et si li dimes,
ou il nos aint ou il nos hast,
nos volon son nevo en chast.
(*Béroutl*, v. 600-2 ; cp. v. 794-5, 3282)

Un stylème de Béroutl atteste cette fuite en avant vers l'actualisation : c'est le passage de l'abstrait au concret ; ce stylème est fondé sur une forme d'expolition, dans laquelle deux propositions à peu près synonymes se suivent, et dont la première a un contenu plus abstrait que la seconde. Ainsi, certains systèmes hypothétiques semblent structurés de la sorte lorsqu'ils ont plusieurs

apodoses :

Par soirement s'estoient pris
que, se li rois de son païs
n'en faisot son nevo partir,
il nu voudroient mais souffrir ;
a lor chasteaus sus s'en traioient
et au roi Marc gerre feroient.
(*Béroul*, v. 583-8 ; cp. v. 619-24, 1212-6, 1629-30)

La première protase (v. 586) est un pur concept ; plus précisément, il exprime une volition générale ; les deux suivantes (v. 587-8) expriment au contraire un plan d'action concret et précis, découlant de cette volonté. À plus grande échelle, le phénomène peut concerner deux systèmes hypothétiques qui se suivent, presque synonymes :

se par moi eirent atouchié,
trop par feroie grant pechié ;
et se g'esvel cest endormi
et il m'ocit ou j'oci lui,
ce sera laide reparlance.
(*Béroul*, v. 2015-9 ; cp. v. 299-301, 1167-78, 3250-62, 3466-70)

Certes, ici, les deux systèmes expriment une alternative dont les deux branches sont refusées par Marc : frapper les amants dans leur sommeil ou les éveiller ; mais la première solution est suivie d'une apodose abstraite, un jugement de valeur (v. 2016) alors que la seconde complexifie la cause en multipliant les protases et adjoint une apodose plus concrète (v. 2019). Ce stylème semble révélateur d'un imaginaire qui fonctionne par actualisation : le mouvement va de l'intention à l'actualisation.

Ainsi, souvent, chez Béroul, la réflexion porte sur la solution d'un problème à trouver. Les systèmes hypothétiques peuvent alors apparaître comme des programmes servant d'issues de secours, formés autour d'une injonction :

Se mestier m'est, que vos soiez
au passage, pres, enbuschiez.
(*Béroul*, v. 3589-90 ; cp. v. 545-62, 2789-91, 2941-33¹²⁵)

La prospection sert ici à baliser les mondes possibles à venir et à prévoir toutes les éventualités.

¹²⁵ Le motif de la ruse, évoqué p. 852, et celui de la création de code de communication par l'anneau (v. 2711-21), relèvent de la même attitude volontariste et pragmatique envers l'avenir. D'une certaine façon, la surreprésentation des formules *Ne lairai que...* et *Mielz vodroie... que* dans ce roman (Béroul a le plus grand nombre d'occurrences, alors qu'il s'agit d'un des romans les plus courts du corpus) indique la volonté forte des personnages, tout entière projetée dans l'action.

L'épisode d'Husdent est révélateur de ce fonctionnement : petit à petit, les amants passent de la crainte au soulagement d'avoir résolu le problème. Lorsque le chien libéré rejoint les amants dans la forêt, c'est la crainte qui domine :

dame, nos fait li rois Marc quere ;
s'il nos trovout ne pooit prendre,
il nos feroit ardoir ou pendre. [...]
se Husdens avé nos remaint,
poor nos fera et duel maint.
(*Béroul*, v. 1556-62)

La situation de crise implique d'envisager les programmes menaçants ; ici, le second système hypothétique (v. 1561-2) est une forme d'actualisation du précédent (v. 1557-8) : s'il trouve les amants, Marc les tuera ; et si Husdent reste avec eux, il peut les faire trouver, donc mener à leur mort. Mais Yseut s'oppose à la mise à mort de Husdent en évoquant le forestier gallois qui a dressé son chien à chasser à la muette ; à la logique du pire qui était évoquée par Tristan, Yseut oppose une action positive, qui la contrecarre. Dès lors, un procédé d'actualisation et de concrétisation semblable à celui évoqué précédemment se met en marche :

Amis Tristran, grant joie fust,
por metre peine qui peüst
faire Hudent le cri laisier.
(*Béroul*, v. 1587-9)

Yseut opère ici par suggestion ; elle utilise un tour particulièrement virtuel (une « relative hypothétique » au subjonctif imparfait : le mode très virtualisant et l'absence d'antécédent au pronom relatif situent le procès dans une haute généralité) pour mieux suggérer l'actualisation, puisque le *qui* en question est évidemment Tristan. Yseut, malicieuse, lance donc un « ce serait bien si... » en attendant que quelqu'un se dévoue. Et Tristan finit par comprendre l'allusion :

Tristra[n] s'estut et escouta.
Pitié l'en prist ; un poi pensa,
puis dist itant : « Se je pooie
Husdent par paine metre en voie
que il laisast cri por silence,
molt l'avroie a grant reverence.
Et a ce metrai je ma paine
ainz que ja past ceste semaine. »

(Béroul, v. 1591-8¹²⁶)

Le processus décisionnel se met en branle, par un double phénomène de ligature. Tristan, dans un premier temps, reprend les termes des propos d'Yseut presque mot à mot (*peüst/pooir, peine, le cri laisier/laisast cri*), au sein d'un système assez général en *se* + indicatif imparfait / futur II (v. 1593-6), peu actualisant et exprimant une généralité encore incertaine ; ensuite, il passe à une résolution nette à agir, au futur (v. 1597). Ainsi, chez Wace comme chez Béroul, une forme d'éthique de l'action implique de compenser l'incertitude du futur par une fuite en avant, un mouvement général visant à réaliser les volontés et, chez Béroul, à échapper aux traquenards que tendent les ennemis ou les dangers qui surgissent sur le chemin.

¹²⁶ À plusieurs reprises, Béroul exprime par des systèmes hypothétiques la résolution des héros à agir (v. 697-8, 3293) ou, à l'inverse, la menace à éviter par une contre-action (v. 711-3, 968-9, 1106-8, 1356, 3095).

REFERENCES DU CHAPITRE VI

- Adam, Jean-Michel (1976). « Pour une analyse macro-textuelle : l'exemple du *Conte du Graal* », *Pratiques*, 9, p. 15-52.
- Adams, A. (1979). « Destiny, Love and the Cultivation of Suspense. The *Roman d'Enéas* and Aimon de Varennes' *Florimont* », *Reading Medieval Studies*, n° 5, p. 55-70.
- Adams, Tracy (1999). « "Pur vostre cor su jo em paine", The Augustinian Subtext Of Thomas's *Tristan* », *Medium Aevum*, 68, p. 278-91.
- Adler, Alfred (1960). « The Roman de Thèbes, a Consolatio Philosophiae ? », *Romanische Forschungen*, 72, p. 257-76.
- Atanassov, Stoyan (1984). « Les modèles narratifs dans le *Tristan* de Thomas », *Actes du 14e Congrès international arthurien : Rennes, 16-21 août 1984*, p. 1-15. Rennes : Presses Universitaires de Rennes.
- Baroni, Raphaël (2007). *La tension narrative : suspense, curiosité et surprise*. Paris : Éditions du Seuil.
- Batany, Jean (1992). « Imaginaire et grammaire du mythe : les systèmes hypothétiques chez Bérout », *Approches langagières de la société médiévale*, p. 279-90. Caen : Paradigme.
- (1995). « Le *Tristan* de Bérout : une tragédie ludique », *L'Hostellerie de pensée*, édité par Michel Zink et Danielle Bohler, p. 27-39. Paris : Presses de l'Université Paris-Sorbonne.
- (2001). « Une troisième dimension dans le récit prospectif : la double protase chez Bérout », *Medioevo Romano*, 25, p. 191-211.
- Baudry, Robert (2005). « Merlin, visionnaire ou faussaire ? », *Bien dire et bien apprendre*, 23, p. 131-41.
- Baumgartner, Emmanuèle (1992a). *Chrétien de Troyes : Yvain, Lancelot, la charrette et le lion*. Paris : Presses universitaires de France.
- (1992b). « Sur quelques versions du *Jugement de Pâris* », *Le roman antique au Moyen Age : actes du Colloque du Centre d'études médiévales de l'Université de Picardie, Amiens 14-15 janvier 1989*, édité par Danielle Buschinger, p. 23-31. Göppingen : Kümmerle.
- (1999). *Chrétien de Troyes, « Le conte du Graal »*. Paris : Presses universitaires de France.
- (2003). *Romans de la Table Ronde de Chrétien de Troyes*. Paris : Gallimard.
- (2004). « Du "roman" à l'histoire : le motif de la bataille rangée chez Wace et Benoît », *Bien dire et bien apprendre*, 22, p. 23-37.
- Berthelot, Anne (2005). « Apprivoiser la merveille », « *Furent les merveilles pruvees et les aventures truvees* » : hommage à Francis Dubost, édité par Francis Gingras, Françoise Laurent, Frédérique Le Nan, et Jean-René Valette, p. 49-65. Paris : Champion.
- Bertolucci Pizzorusso, Valeria (1959). « La Retorica nel *Tristano* du Thomas », *Studi mediolatini e volgari*, 6-7, p. 25-61.
- Blacker, Jean (1993). « *Ne vuil sun livre translater* : Wace's omission of Merlin's prophecies from the *Roman de Brut* », *Anglo-Norman Anniversary Essays*, édité par Ian Short, p. 48-59. Londres : Anglo-Norman Text Society, Birkbeck College.
- (1996). « Where Wace feared to tread : latin commentaries on Merlin's prophecies in the reign of Henri II », *Arthuriana*, 6, p. 36-52.
- Blakeslee, Merritt R. (1989). « Tristan the Trickster », *Love's Masks : Identity, Intertextuality and Meaning in the Old French Trista, Poems*, p. 113-26. Cambridge : D. S. Brewer.
- Blenner-Hassett, Roland, et P. Magoun (1942). « The Italian campaign of Belin and Brenne in the *Bruts* of Wace and Lawman », *Philological Quarterly*, 21, p. 385-90.
- Bliese, John R. E. (1988). « Leadership, Rhetoric and Morale in the Normal Conquest of England », *Military Affairs*, 52, p. 23-28.
- (1989). « Rhetoric and Morale : A Study of the Battle Orations from the Central Middle Ages », *Journal*

- of *Medieval History*, 15, p. 201-26.
- Blomme, Robert (1958). *La doctrine du péché dans les écoles théologiques de la première moitié du XII^e siècle*. Louvain : Duculot.
- Bonafin, Massimo (2000). « Le maschere del *trickster* (Tristano e Renart) », *L'immagine riflessa*, 9.
- Boquet, Damien (2003). « Le libre arbitre comme image de Dieu. L'anthropologie volontariste de Bernard de Clairvaux », *Collectanea Cisterciensia*, 65, p. 179-92.
- Boutet, Dominique (2005). « Réflexions sur la cohérence du *Roman de Thèbes* », « *Furent les merveilles pruvees et les aventures truvees* » : *hommage à Francis Dubost*, édité par Francis Gingras, Françoise Laurent, et Frédérique Le Nan, p. 67-81. Paris : H. Champion.
- Braet, Herman (1970). « Le songe de l'arbre chez Wace, Benoît et Aimon de Varennes », *Romania*, 91, p. 255-67.
- Bremond, Claude (1966). « La logique des possibles narratifs », *Communications*, 8, p. 60-76.
- (1973). *Logique du récit*. Paris : Éditions du Seuil.
- Broganyi, Gabriel John (1972a). « Motivation in *Érec et Énide* : an Interpretation of the Romance », *Kentucky Romance Quarterly*, 19, p. 407-31.
- (1972b). « Plot Structure and Motivation in Chrétien's Romances », *Vox Romanica*, 31, p. 272-86.
- Bruckner, Matilda Tomaryn (1985). « Le Chevalier de la Charrette (Lancelot) », *The Romances of Chrétien de Troyes : a symposium*, édité par Douglas Floyd Kelly, p. 132-81. Lexington : French forum.
- Castellani, Marie-Madeleine (1993). « La description du héros masculin dans *Érec et Énide* de Chrétien de Troyes », *Bien dire et bien apprendre*, 11, p. 105-17.
- (2003). « Généalogies thébaines et passé mythique dans le *Roman de Thèbes* », *L'information littéraire*, 55, p. 15-22.
- (2007). « Tuer le roi, devenir roi. Rebelles et rébellion dans le *Roman de Brut* de Wace », *Bien dire et bien apprendre*, 25, p. 227-41.
- Chauou, Amaury (2001). *L'Idéologie Plantagenêt, Royauté arthurienne et monarchie politique dans l'espace Plantagenêt (XII^e-XIII^e siècles)*. Rennes : Presses Universitaires de Rennes.
- Ciccone, Nancy (1994). « Pratical Reason and Medieval Romance », *Comitatus*, 25, p. 43-58.
- Craig, William Lane (1988). *The Problem of divine foreknowledge and future contingents from Aristotle to Suarez*. Leiden : E. J. Brill.
- Crist, Larry S. (1978). « Roland, héros du vouloir : contribution à l'analyse structurale de la *Chanson de Roland* », *Mélanges de philologie et de littérature romanes offerts à Jeanne Wathelet-Willelm*, p. 77-101. Liège : Marche Romane.
- D'Alessandro, Domenico (1994). « *Historia Regum Britanniae* et *Roman de Brut* : une comparaison formelle », *Medioevo Romano*, 19, p. 37-52.
- Damian-Grint, Peter (1999). « Translation as *enarratio* and the Hermeneutic Theory in Twelfth-Century Vernacular Learned Literature », *Neophilologus*, 83, p. 349-67.
- Daniel, Catherine (2006). *Les prophéties de Merlin et la culture politique (XII^e-XVI^e siècle)*. Turnhout : Brepols.
- Delbouille, Maurice (1953). « Le témoignage de Wace sur la légende arthurienne », *Romania*, 74, p. 172-99.
- Demaules, Mireille (2010). *La Corne et l'Ivoire. Étude sur le récit de rêve dans la littérature romanesque des XII^e et XIII^e siècles*. Paris : Champion.
- Deschepper, Catherine (2000). « Keu l'ambigu », *Conjointure arthurienne : actes de la « Classe d'excellence » de la Chaire Franquai 1998, Liège, 20 février 1998*, édité par Juliette Dor, p. 35-51. 20. Louvain-la-Neuve : Publications de l'Institut d'Études Médiévales.
- Desprès-Caubrière, C. (1997). « Le roman antique, la "triade classique" (*Thèbes, Éneas, Troie*). Vision subjective et objective de la trahison sous le poids du destin », *Félonie, trahison, reniements au Moyen Âge : actes du troisième colloque international de Montpellier, Université Paul-Valéry, 24-26 novembre 1995*, édité par Marcel Faure, p. 271-80. Montpellier : Université Paul-Valéry.
- Donovan, Lewis Gary (1975). *Recherches sur le « Roman de Thèbes »*. Paris : Société d'édition d'enseignement

supérieur.

- Dubost, Francis (1984). « Le Chevalier au Lion : une “conjointure” signifiante », *Le Moyen Âge*, 90, p. 195-222.
- Dufournet, Jean (1988). « Le lion d'Yvain », *Le chevalier au lion, Chrétien de Troyes : approches d'un chef-d'œuvre*, édité par Jean Dufournet, p. 77-104. Paris : Champion.
- Duggan, Joseph J. (1969). « Yvain's Good Name : the Unity of Chrétien de Troyes' *Chevalier au Lion* », *Orbis Litterarum*, 24, p. 113-29.
- Duggan, Joseph J. (2001). *The romances of Chrétien de Troyes*. New Heaven : Yale university press.
- Dulac, Liliane (2009). « Peut-on comprendre les relations entre Érec et Énide ? », *Méthode !*, 16, p. 21-28.
- Durling, Nancy Vine (1989). « Translation and innovation in the *Roman de Brut* », *Studies in Medieval Culture*, 14, p. 9-39.
- Fabry, Irène (2009). « Construction impossible et défense improbable. La tour du roi Vertigier (dans l'*Historia Brittonum* de Nennius, l'*Historia Regum Britanniae* de Geoffroy de Monmouth, le *Brut* de Wace et le *Merlin* de Robert de Boron) », *Rêves de pierre et de bois. Imaginer la construction au Moyen Âge*, édité par Clotilde Dauphant et Vanessa Obry, p. 93-112. Paris : Presses de l'Université Paris-Sorbonne.
- Fleischman, Suzanne (1983). « On the Representation of History and Fiction in the Middle Ages », *History and Theory*, 22, p. 278-310.
- Franchet d'Esperey, Sylvie (2003). « La *Thébaïde* de Stace et ses rapports avec le *Roman de Thèbes* (prologue, épilogue et causalité) », *L'information littéraire*, 55, p. 4-10.
- Frappier, Jean (1973). « Le motif du “don contraignant” dans la littérature du Moyen Âge », *Amour courtois et Table Ronde*, p. 225-64. Genève : Droz.
- Gallais, Pierre (1971). « Littérature et médiatisation. Réflexion sur la genèse du genre romanesque », *Études littéraires*, 4, p. 39-73.
- (1984). « Méléagant et la contradiction », *Lancelot : actes du colloque des 14 et 15 janvier 1984*, édité par Danielle Buschinger, p. 39-49. Göppingen : Kümmerle Verl.
- Gally, Michèle (2002). « *S'en tésent de cest mestier, se ne sont clerc ou chevalier*, un roman pour l'élite », *Méthode !*, 3, p. 29-40.
- Giacomazzi, Giacomo (2011). « “Quaestione tristaniana” e libero arbitrio nella produzione letteraria in lingua d'oïl ». Thèse de doctorat, Palerme : Università degli studi di Palermo. tel-00595690. <http://tel.archives-ouvertes.fr/docs/00/59/56/90/PDF/tesidesfinitiva.pdf>.
- Gingras, Francis (2011). *Le Bâtard conquérant. Essor et expansion du genre romanesque au Moyen Âge*. Paris : Champion.
- Giordanengo, Gérard (2002). « Le *Roman de Thèbes*, un “roman féodal” ? », *Études sur le Roman de Thèbes : qui des sept arz set rien entendre...*, édité par Bernard Ribémont, p. 193-99. Orléans : Paradigme.
- Glasser, Richard (1972). *Time in French life and thought*. Traduit par C. G. Pearson. Manchester : Manchester University Press.
- Gouttebroze, Jean-Guy (1979). « Le diable dans le *Roman de Rou* », *Senefiance*, 6, p. 213-34.
- Greimas, Algirdas Julien (1983). *Du sens : essais sémiotiques*. Paris : Seuil.
- Greimas, Algirdas Julien, et Joseph Courtès (1986). *Sémiotique : dictionnaire raisonné de la théorie du langage*. Paris : Classiques Hachette.
- Grigoriu, Brîndusa (2013). *Amor sans desonor : une pragmatique pour Tristan et Yseut*. Craiova : Editura Universitaria Craiova.
- Grimbert, Joan Tasker (1990). « *Voleir vs poeir* : frustrated desire in Thomas's *Tristan* », *Philological Quarterly*, 69, p. 153-65.
- Grisward, Joël H. (2002). « Lear, le péché du roi et le partage du monde », *Cahiers de Civilisation Médiévale*, 177, p. 25-37.
- Guéret-Laferté, Michèle (1998). « Figures du diable dans le *Roman de Thèbes* : le Sphinx, la vieille et le dragon », *Le diable*, édité par Alain Niderst, p. 41-53. Paris : Nizet.
- (2007). « Le discours de Sinon dans l'*Eneas* : engin et traïson », *Romans d'Antiquité et littérature du Nord : mélanges offerts à Aimé Petit*, p. 389-404. Paris : Champion.

- Guerreau-Jalabert, Anita (1992). *Index des motifs narratifs dans les romans arthuriens français en vers (XII^e-XIII^e siècles)*. Genève : Droz.
- Haidu, Peter (1972). *Lion-queue-coupée : l'écart symbolique chez Chrétien de Troyes*. Genève : Droz.
- Halász, Katalin (1980). *Structures narratives chez Chrétien de Troyes*. Debrecen : Kossuth Lajos tudományegyetem.
- Hamon, Philippe (1998). *Le personnel du roman*. Genève : Droz.
- Hanning, Robert W. (1974). « Engin in Twelfth-Century Romance : an Examination of the *Roman d'Enéas* and Hue de Rotelande's *Ipomedon* », *Yale French Studies*, 51, p. 82-101.
- Harf-Lancner, Laurence (2002). « Translation et création : l'histoire de Daire le Roux dans le *Roman de Thèbes* », *Le travail sur le modèle*, édité par Danielle Buschinger, p. 51-59. Amiens : Presses du Centre d'Etudes Médiévales (Université de Picardie).
- Härmä, Juhani (1983). « La séquence du don contraignant. Essai d'examen dans le cadre de l'analyse du dialogue », *Actes du VIII^e congrès des romanistes scandinaves : Odense, 17-21 août, 1981*, p. 163-73. Odense : Odense University Press.
- Harris, Julian (1969). « The Role of the Lion in Chrétien de Troyes' *Yvain* », *Publications of Modern Language Association*, 64, p. 1143-63.
- Herman, Harold J. (1989). « Sir Kay, Seneschal of King Arthur's Court », *Arthurian Interpretations*, 4, p. 1-31.
- Hernandez Alvarez, Vincenta (1994). « El Senescal Keu : necesidad funcional del personaje en la novelas de Chrétien de Troyes », *Actas del II Coloquio sobre los Estudios de Filología Francesa en la Universidad Española, Almagro, 3-5 de mayo de 1993*, édité par Juan Bravo Castillo, p. 211-18. Cuenca : Ediciones de la Universidad de Castilla-La Mancha.
- Hult, David F. (1986). « Lancelot's Two Steps : A Problem in Textual Criticism », *Speculum*, 61, p. 836-58.
- (1988). « Lancelot's shame », *Romance Philology*, 42, p. 30-50.
- (1989). « Steps Forward and Steps Backward : More on Chrétien's *Lancelot* », *Speculum*, 64, p. 307-16.
- Hunt, Tony (1983). « The Lion and Yvain », *The Legend of Arthur in the Middle Ages : studies presented to A.H. Diverres by colleagues, pupils and friends*, édité par P. B. Grout et R. Anthony Lodge, p. 86-98. Cambridge : D.S. Brewer.
- James-Raoul, Danièle (2007). *Chrétien de Troyes, la griffe d'un style*. Paris : Champion.
- Jodogne, Omer (1965). « Comment Thomas d'Angleterre a compris l'amour de Tristan et d'Iseut », *Lettres romanes*, 19, p. 103-19.
- Jonin, Pierre (1958). *Les personnages féminins dans les romans français de Tristan au XII^e siècle. Étude des influences contemporaines*. Gap : Ophrys.
- Kelly, Douglas (1980). « Psychologie/pathologie et parole dans Chrétien de Troyes », *Œuvres et Critiques*, 5, p. 31-37.
- Köhler, Erich (1960). « Le Rôle de la "coutume" dans les romans de Chrétien de Troyes », *Romania*, 81, p. 386-97.
- Krappe, Alexander H. (1937). « Le songe de la mère de Guillaume le Conquérant », *Zeitschrift für französische Sprache und Literatur*, 61, p. 198-204.
- Lacy, Norris J. (1971). « Narrative Point of View and the Problem of Érec's Motivation », *Kentucky Romance Quarterly*, 18, p. 355-62.
- (1997). « Coutume, merveilles, aventures », *Chant et enchantement au Moyen Age : travaux*, p. 157-69. Toulouse : Editions universitaires du Sud.
- (2005). « On Customs in Medieval French Romance », *Revue belge de philologie et d'histoire*, 83, p. 977-86.
- Laranjinha, Ana Sofia (1998). « L'ironie comme principe structurant chez Chrétien de Troyes », *Cahiers de Civilisation Médiévale*, 41, p. 175-82.
- Laurie, H. C. (1972). « Chrétien de Troyes and the Choices of Hercules », *Revue des Langues Romanes*, 80.
- Le Person, Marc (1997). « Les métamorphoses du cimetièrre : de la tombe prophétique au terrain d'aventure (comparaison entre *Le Chevalier de la Charrette* et le *Lancelot propre* », *L'œuvre de Chrétien de Troyes dans la*

- littérature française : réminiscences, résurgences et réécritures*, édité par Claude Lachet, p. 107-25. Lyon : Université Jean Moulin, Lyon 3.
- Le Rider, Paule (1978). « Or est venuz qui l'aunera ou la fortune littéraire d'un proverbe », *Mélanges de littérature du Moyen âge au XXe siècle : offerts à Mademoiselle Jeanne Lods, ... par ses collègues, ses élèves et ses amis*, p. 393-409. Paris : École normale supérieure de jeunes filles.
- (1998). « Lions et dragons dans la littérature, de Pierre Damien à Chrétien de Troyes », *Le Moyen Âge*, 104, p. 9-52.
- Le Saux, Françoise (2005). *A Companion to Wace*. Cambridge : D. S. Brewer.
- (2008). « Guillaume l'illégitime ? La bâtardise de Guillaume le Conquérant dans le *Roman de Rou de Wace* », *Guillaume le Conquérant face aux défis*, édité par Huguette Legros, p. 149-63. Orléans : Paradigmes.
- Lewis, Patricia (1990). « Le roi Leir dans le *Brut* de Munich, chez Wace et chez Shakespeare », *Bien dire et bien apprendre*, 8, p. 113-25.
- Logié, Philippe (1999). *L'Énéas, une traduction au risque de l'invention*. Paris : H. Champion.
- (2014). « Souvenir et Aventure dans l'Énéas et chez Chrétien de Troyes », *Image et images du Moyen Âge. Mélanges en l'honneur de Jacques Charles Lemaire*, édité par Anne Goldschläger, p. 59-66. Orléans : Paradigme.
- Lottin, Odon (1954). *Psychologie et morale aux XII^e et XIII^e siècles. IV, Problèmes de morale III*. Louvain : Abbaye du Mont César.
- (1957). *Psychologie et morale aux XII^e et XIII^e siècles. I, Problèmes de psychologie*. Louvain : Abbaye du Mont César.
- Machta, Insaf (2010). *Poétique de la ruse dans les récits tristaniens français du XII^e siècle*. Paris : Champion.
- Maddox, Donald (1991). *The Arthurian romances of Chrétien de Troyes : once and future fictions*. Cambridge.
- (1993). « La représentation du droit coutumier dans les romans de Chrétien de Troyes », *Le droit et sa perception dans la littérature et les mentalités médiévales*, édité par Danielle Buschinger, p. 133-44. Göppingen : Kümmerle Verlag.
- Malkiel Jirmonsky, M. (1925). « Essai d'analyse des procédés littéraires de Wace », *Revue des Langues Romanes*, 63, p. 261-95.
- Marenbon, John (1997). *The philosophy of Peter Abelard*. Cambridge : Cambridge university press.
- (2003). « Le temps, la prescience et le déterminisme dans la *Consolation de Philosophie* de Boèce », *Boèce ou la chaîne des savoirs : actes du Colloque international de la Fondation Singer-Polignac, présidée par M. Édouard Bonnefous, Paris, 8-12 juin 1999*, édité par Alain Galonnier, p. 531-46. Louvain : Éditions de l'institut supérieur de philosophie.
- (2005). *Le temps, l'éternité et la prescience de Boèce à Thomas d'Aquin*. Paris : J. Vrin.
- Mathey, Laurence (1988). « Le roi Leir chez Geoffroy de Monmouth et Wace : la naissance d'une figure mythique », *Pour une mythologie du Moyen Âge*, édité par Laurence Harf-Lancner et Dominique Boutet, p. 99-115. Paris : Presses de l'école normale supérieure de jeunes filles.
- Mathey-Maille, Laurence (1993). « Traduction et créations : de l'*Historia Regum Britanniae* de Geoffroy de Monmouth au *Roman de Brut* de Wace », *Écriture et modes de pensée au Moyen Âge*, édité par Dominique Boutet et Laurence Harf-Lancner, p. 187-93. Paris : Presses de l'École normale supérieure.
- (1997). « Mythe troyen et histoire romaine : de Geoffroy de Monmouth au *Brut* de Wace », *Entre fiction et histoire. Troie et Rome au Moyen Âge*, édité par Emmanuèle Baumgartner et Laurence Harf-Lancner, p. 113-25. Paris : Presses de la Sorbonne Nouvelle.
- (2002). « De l'*Historia Regum Britanniae* de Geoffroy de Monmouth au *Brut* de Wace : la naissance du roman », *Médiévales*, 16, p. 5-10.
- Ménage, René (1974). « L'atelier Bérout, ou Bérout artiste », *Romania*, 95, p. 145-98.
- (1980). « *Érec et Énide* : quelques pièces du dossier », *Mélanges Charles Foulon*, vol. 2, p. 203-21. Liège : Marche Romane.
- Ménard, Philippe (1981). « Le don en blanc qui lie le donateur : réflexions sur un motif de conte », *An Arthurian*

- tapestry : essays in memory of Lewis Thorpe, édité par Kenneth Varty, p. 37-53. Glasgow : British branch of the International Arthurian society.
- (2000). « Réflexions sur les coutumes dans les romans arthuriens », *Por le soie amisté : essays in honor of Norris J. Lacy*, édité par Keith Busby et Catherine M Jones, p. 357-70. Amsterdam : Rodopi.
- Ménétré, Annie (1992). « L'Assemblée du conseil, "Cœur vivant" de l'Etat : De la pratique politique dans les romans antiques », *Le roman antique au Moyen Âge : actes du Colloque du Centre d'études médiévales de l'Université de Picardie, Amiens 14-15 janvier 1989*, édité par Danielle Buschinger, p. 131-47. Göppingen : Kümmerle.
- Mitsch, Ruthmarie H. (1977). « The Monologues of Tristan in Thomas », *Tristania*, 2, p. 29-39.
- Mora-Lebrun, Francine (1997). « Mythe troyen et histoire thébaine. Le manuscrit S du *Roman de Thèbes* », *Entre fiction et histoire. Troie et Rome au Moyen Âge*, édité par Emmanuèle Baumgartner et Laurence Harf-Lancner, p. 23-51. Paris : Presses de la Sorbonne Nouvelle.
- (2008). « *Metre en romanz* » : les romans d'antiquité du XII^e siècle et leur postérité, XIII^e-XIV^e siècle. Paris : Champion.
- Mosset, Yannick (à paraître). « Leïr chez Geoffroy de Monmouth et Wace : le roi et la lignée », *Le Paon d'Héra*
- (soumis). « Le *Tristan* de Thomas et la dialectique : le langage et l'erreur ».
- Mottershead, Kathleen (2000). « Le scénario de l'épreuve chez Marie de France et Chrétien de Troyes : une ruse du destin ? », *Ecriture de la ruse*, édité par Elzebieta Grodek, p. 271-81. Amsterdam/Atlanta : Rodopi.
- Nitze, William A. (1929). « Text Emendations to Chrétien's *Lancelot* », *Modern Philology*, 27, p. 461-66.
- (1941). « "Or est venuz qui aunera" : A Medieval Dictum », *Modern Language Notes*, 56, p. 405-9.
- Papp, Annette (1988). « Destin et Fortune dans le *Roman de Thèbes* », *Romanistische Zeitschrift für Literaturgeschichte*, 12, p. 211-13.
- Pastré, Jean-Marc (1992). « Esthétique médiévale et portrait littéraire : le *Roman d'Énéas* et l'*Énéide* de Heinrich von Veldeke », *Le roman antique au Moyen Âge : actes du Colloque du Centre d'études médiévales de l'Université de Picardie, Amiens 14-15 janvier 1989*, édité par Danielle Buschinger, p. 161-71. Göppingen : Kümmerle.
- Petit, Aimé (1985). *Naissances du roman : les techniques littéraires dans les romans antiques du XII^e siècle*. 2 vol. Genève : Slatkine.
- (2002). *L'anachronisme dans les romans antiques du XII^e siècle : le Roman de Thèbes, le Roman d'Énéas, le Roman de Troie, le Roman d'Alexandre*. Paris : Champion.
- (2010). *Aux origines du roman : le Roman de Thèbes*. Paris : Champion.
- Poirion, Daniel (1976). « De l'*Énéide* à l'*Énéas* : mythologie et moralisation », *Cahiers de Civilisation Médiévale*, 19, p. 213-29.
- (2002). « Edyppus et l'énigme du roman médiéval », *Études sur le Roman de Thèbes : qui des sept arz set rien entendre...*, édité par Bernard Ribémont, p. 141-50. Orléans : Paradigme.
- Pomel, Fabienne (2003). « Le déni de la fable chez Wace : la parole de l'historiographe, du conteur et du prophète dans le *Roman de Brut* », *Le Roman de Brut entre mythe et histoire*, édité par C. Letellier et Denis Hüe, p. 143-62. Orléans : Paradigme.
- Pontfarcy, Yolande de (1994). « Le sénéchal Keu ou la fonction cosmique du rire », *Études Celtiques*, 30, p. 263-83.
- Press, Alan R. (1969). « Le Comportement d'Érec envers Énide dans le roman de Chrétien de Troyes », *Romania*, 90, p. 529-38.
- Rahilly, Leonard J. (1978). « Mario Roques avait-il raison ? Une question d'amour courtois dans le *Chevalier de la Charrette* de Chrétien de Troyes », *Romania*, 99, p. 400-404.
- Raynaud de Lage, Guy (2002). « Le premier roman », *Études sur le Roman de Thèbes : qui des sept arz set rien entendre...*, édité par Bernard Ribémont, p. 89-93. Orléans : Paradigme.
- Rayne-Michel, Servane (2014). « Introduction. La prophétie médiévale : théologie et fiction, politique et langage ». Édité par Servane Rayne-Michel et Maria Valeria Ingegno, *Questes*, 28, p. 3-28.
- Regalado, Nancy Freeman (1976). « Tristan and Renart : Two Tricksters », *L'Esprit créateur*, 16, p. 30-38.

- Reid, Thomas Bertram Wallace (1972). *The « Tristan » of Beroul : a textual commentary*. Oxford : B. Blackwell.
- Renken, Nicole (1988). « La dispute entre Athon et Othon et la *Chanson de Roland* d'Oxford », *Romanistische Zeitschrift für Literaturgeschichte*, 12, p. 208-11.
- Revaz, Françoise (2009). *Introduction à la narratologie : action et narration*. Bruxelles : De Boeck-Duculot.
- Ribard, Jacques (1995). « Pour une interprétation théologique de la “coutume” dans le roman arthurien », *Du mythique au mystique. La littérature médiévale et ses symboles*. Paris : Champion.
- Ribémont, Bernard (2004). « À propos d'un épisode du *Roman de Thèbes*. La “Dairéide” ou la trahison et le jugement de Daire le Roux », *Revue des Langues Romanes*, 108, p. 507-26.
- Rogers, Katherin A. (2008). *Anselm on freedom*. Oxford.
- Saarinen, Risto (1994). *Weakness of the will in medieval thought. From Augustine to Buridan*. Leiden/New York/Cologne.
- Sayers, William (2007). « Kay the Seneschal, Tester of Men : The Evolution from Archaic Function to Medieval Character », *Bulletin bibliographique de la Société internationale arthurienne*, 59, p. 375-401.
- Sharples, Robert (2009). « Fate, prescience and free will », *The Cambridge companion to Boethius*, édité par John Marenbon, p. 207-27. Cambridge : Cambridge University Press.
- Shoaf, Judith P. (1979). « The Owl Dialogue in Thomas's *Tristan* », *Tristania*, 4, p. 35-54.
- Stahuljak, Z. (2000). « Future's phantoms, or reincarnations of the parricidal past in the *Roman d'Eneas* », *L'Esprit créateur*, 40, p. 14-24.
- Streveler, Paul A. (1983). « Anselm on Future Contingencies : a Critical Analysis of the Argument of the *De Concordia* », *Anselm Studies*, 1, p. 165-73.
- Stump, Eleonore (2001). « Augustine on Free Will », *The Cambridge Companion to Augustine*, édité par Norman Kretzmann et Eleonore Stump, p. 124-47. Cambridge : Cambridge University Press.
- Sturm-Maddox, Sara (1979). « King Arthur's Prophetic Fool : Prospection in the *Conte du Graal* », *Marche Romane*, 29, p. 101-8.
- Szkilnik, Michelle (1998). « *Perceval ou le Roman du Graal* » de Chrétien de Troyes. Paris : Gallimard.
- Trego, Kristell (2010). *L'essence de la liberté : la refondation de l'éthique dans l'œuvre de saint Anselme de Cantorbéry*. Paris : J. Vrin.
- Uitti, Karl D., et Alfred Foulet (1988). « On Editing Chrétien de Troyes : Lancelot's Two Steps and Their Context », *Speculum*, 63, p. 271-92.
- Vance, Eugene (1987). *From topic to tale : logic and narrativity in the Middle ages*. Minneapolis : University of Minnesota press.
- Varvaro, Alberto (1972). *Beroul's « Romance of Tristan »*. Traduit par John C Barnes. Manchester, New York : Manchester University Press, Barnes and Noble Books.
- Vatteroni, Sergio (2006). « “Naturalment li estuit faire”. *Poeir, voleir natura e amore nel Tristano* di Thomas », *Studi di Filologia romanza offerti a Valeria Bertolucci Pizzorusso*, édité par P. G. Beltrami, M. G. Capusso, F. Cigni, et S. Vatteroni, vol. 2, p. 1567-80. Pise : Paccini.
- Vinaver, Eugène (1974). « Les deux pas de Lancelot », *Mélanges pour Jean Fourquet : 37 essais de linguistique germanique et de littérature du moyen âge français et allemand*, édité par Paul Valentin et Gaston Zink, p. 355-61. Paris ; Munich : Klincksieck ; Hueber.
- Visser, Sandra, et Thomas Williams (2004). « Anselm account of freedom », *The Cambridge companion to Anselm*, édité par Brian Davies et Brian Leftow, p. 179-203. Cambridge : Cambridge University Press.
- Vitale-Bovarone, Lucia Fontanella (1988). « Due frammenti francese all' Accademia delle Scienze di Torino : l'*Estoire du graal* et il *Tristano torineze* », *Miscellanea di studi romanzi offerta a Giuliano Gasca-Queirazza per il suo 65e compleanno*, vol. 1, p. 291-314. Torino : Ed. dell'Orso.
- Vitz, Evelyn Birge (1989). « Desire and causality in medieval narrative : the *Roland*, *Tristan* and *Du segetrain moine* », *Medieval narrative and modern narratology : subjects and objects of desire*, p. 176-212. New York-Londres : New York University Press.
- Vuillemin, Jules (1984). *Nécessité ou contingence : l'aporie de Diodore et les systèmes philosophiques*. Paris : Éditions de

Minuit.

- Wagner, Robert-Léon, et Emmanuèle Baumgartner (1967). « “As enveisiez e as purvers”. Commentaire sur les vers 3125-3129 du “Roman de Tristan” de Thomas », *Romania*, 88, p. 527-37.
- Williamson, Joan B. (1995). « Le don contraignant et la coutume de Logres », *Lancelot - Lanzelet : hier et aujourd’hui*, édité par Danielle Buschinger et Michel Zink, p. 389-99. Greifswald : Reineke-Verl.
- Zaddy, Zara Patricia (1964). « Pourquoi Érec se décide-t-il de partir en voyage avec Énide ? », *Cahiers de Civilisation Médiévale*, 7, p. 179-85.
- (1973). *Chrétien studies : problems of form and meaning in Erec, Yvain, Cligés and the Charrete*. Glasgow : University of Glasgow Press.
- Zink, Michel (1984). « Héritage rhétorique et nouveauté littéraire dans le “roman antique” en France au Moyen Âge. Remarques sur l’expression de l’amour dans le roman d’Éneas », *Romania*, 105, p. 248-69.

CONCLUSIONS DE LA DEUXIEME PARTIE

Les enjeux de cette seconde partie étaient sans doute plus variés que ceux de la première. Les chapitres IV et V, traitant d'un ensemble d'occurrences plus restreint et fonctionnant à petite échelle, ont surtout été l'occasion de procéder à des analyses de précision exploitant le concept de stylème, considéré dans son double aspect historique et individualisant. L'outil théorique s'est révélé efficace et pertinent, même sur un corpus médiéval. La formule, apparaissant comme un objet linguistico-littéraire privilégié pour une approche stylistique, témoigne ainsi que le processus du style est à l'œuvre : on peut distinguer, de manière générale, des formules appartenant au « matériel roulant » de la littérature médiévale, mais certaines sont privilégiées par certains genres et quelques-unes sont plus franchement romanesques. Au sein de ce mouvement de singularisation, ponctuellement, des régularités autoriales peuvent être dégagées ; il faut certes y regarder de très près mais l'étude révèle que la pratique d'écriture des auteurs médiévaux ne consiste pas à appliquer servilement des modèles préexistants. Quant aux interventions narratoriales relevant du possible, elles témoignent, à l'échelle du genre, d'une plus grande individualisation dans la description de la narration comme acte de langage : le narrateur, par une maîtrise plus affirmée, indique que l'acte de narrer a la même densité que n'importe quel acte, que les possibles qui le précèdent sont pertinents et que, de fait, les choix opérés ne vont pas de soi. Cet élément n'est guère surprenant et a été repéré depuis longtemps par la critique mais, ici aussi, la recherche de stylèmes à petite échelle a révélé comment l'individualisation des auteurs pouvait se glisser dans une tendance générique marquée.

Le chapitre VI marque un changement de perspective ; les stylèmes ne sont plus recherchés en eux-mêmes, mais servent à l'appréhension d'un phénomène plus global : comment le possible, tel que décrit dans chaque œuvre, relève-t-il d'une vision spécifique et personnelle de l'action humaine et implique-t-il une lecture générale du texte ? Un élément flagrant apparaît à l'échelle du genre : toute action est, au moins, annoncée et, souvent, justifiée. Dans la chaîne de la narration, agir ne va pas de soi et toute action doit être précédée d'une volonté, d'une réflexion ou d'une verbalisation. Cet élément souligne la centralité du processus décisionnel dans l'action, ce qui peut être évidemment travaillé par différents types de séquences

délibératives. Les raisons de cette insistance sur la décision sont difficiles à appréhender. Dans le roman « pleinement formé » tel que représenté par les romans tristaniens et par Chrétien, l'explication est aisée : en se resserrant sur l'individu et sur la maîtrise qu'il possède de son destin, le roman doit nécessairement prendre en compte la conscience du protagoniste qui s'affronte à la contingence du futur dans la construction de son parcours personnel. Toutefois, en parallèle, le roman insiste sur la complexité de la volonté, dans des proportions très variables d'ailleurs : chez Bérout, elle est relativement peu problématique ; chez Chrétien, elle l'est ponctuellement, suivant les circonstances des romans ; chez Thomas, une vision plus sombre de la volonté apparaît, déchirée et instable, sans doute par influence théologique.

Le roman apparaît donc comme l'articulation de la volonté et de la contingence. De ce point de vue, la filiation avec la chronique est nette : le roman semble bien plus l'héritier de la contingence historique de la chronique que d'une forme de déterminisme épique ou hagiographique. Il est certes possible d'exclure les œuvres de Wace et les romans antiques du champ du roman si on définit ce dernier par des critères stricts ; mais il n'en demeure pas moins qu'un processus continu est en jeu et que les romans arthuriens et tristaniens sont les produits d'une évolution historique. La structure de la chronique empêche certes toute individualisation de l'intrigue ; mais Wace, dans ses procédés d'écriture, explicite la volonté humaine à l'œuvre dans l'histoire. Quant aux romans antiques, chez eux aussi la collectivité domine encore (mais de moins en moins dans l'*Énéas*) et des traces nettes d'une forme antique de déterminisme sont perceptibles ; j'ai cependant essayé de montrer par l'étude des textes qu'une conception de l'action contingente émergeait. Les textes tristaniens et arthuriens n'auront donc qu'à opérer une légère restriction de perspective – légère mais essentielle ! –, en focalisant le roman sur l'individu, pour que la centralité de la volonté et la contingence de l'action deviennent des éléments fondateurs d'un genre en formation.

CONCLUSION GENERALE

Le fil directeur de mon étude était une conception synthétique et évolutive du style : le style est appréhendé comme témoin et produit du processus d'individualisation de la langue lorsqu'elle est incarnée en discours et, plus particulièrement, dans une œuvre. L'objectif était alors de montrer que cette définition était pertinente sur un corpus médiéval et qu'elle permettait de dégager des résultats satisfaisants dans une analyse à la fois linguistique et littéraire. Je présenterai donc mes résultats, dans un premier temps, suivant les différentes « saisies » opérées sur ce continuum individualisateur qu'est le style, dès lors qu'on le considère comme un processus et non une donnée brute. La langue n'a pas été étudiée en tant que telle, mais dans son articulation avec le discours, dans un premier temps : le style commence à émerger dès lors que la langue s'actualise dans le discours. L'étude de trois faits de langue (futur, futur II et propositions circonstancielles) a permis, dans une optique référentialiste, de sémantiser des formes : il s'est agi, dans un premier temps, de définir le sens que prennent des formes spécifiques dans un corpus donné, délimité par l'appartenance à un genre (défini de manière large). Dégager la racine sémantique d'une forme a été l'occasion de pouvoir en décliner les effets de sens, donnant une première vision, *a priori* objective, de la pratique discursive : les formes linguistiques sont d'abord des outils permettant à des locuteurs de transmettre une idée. Mais, d'emblée, dans ce processus de sémantisation, des jeux apparaissent dans l'équivalence forme/sens ; le cas est sans doute le plus net pour le cas des « systèmes hypothétiques », dont l'organisation est notoirement floue, voire confuse : un formidable réservoir de formes est à disposition des auteurs. On a pu alors voir comment un premier processus d'individualisation, de nature idiolectale, se mettait en place : certains auteurs cherchent à rationaliser le système et à répartir de manière satisfaisante les équivalences fond/forme (le cas est net chez Wace, un peu moins chez Chrétien) ; d'autres au contraire ont un emploi plus hésitant, révélant que leur travail de la langue ne se caractérise pas par une volonté de stabiliser un système linguistique fluctuant (*l'Énéas* en est un exemple). Par ailleurs, au sein de cette fluctuation, des équivalences sémantiques de formes différentes permettent de dégager des formes marquées ; toujours pour conserver l'exemple des systèmes hypothétiques, on pourrait par exemple dégager le tableau

suivant, qui synthétise de manière bien trop stricte les données linguistiques mais permet d'éclairer ce fonctionnement :

Système type	Forme	Sens
<i>Se</i> + indicatif présent / indicatif présent	Forme marquée (actualisatrice)	Potentiel du futur
<i>Se</i> + indicatif présent / futur	Forme non marquée	
<i>Se</i> + indicatif imparfait / futur II	Forme marquée (virtualisatrice)	
	Forme non marquée	Potentiel du futur modalisé
<i>Se</i> + indicatif imparfait / futur II	Forme marquée (actualisatrice)	Irréel du passé
	Forme non marquée	
<i>Se</i> + subjonctif imparfait / subjonctif imparfait	Forme non marquée	

On est donc confronté à un système complexe, riche de nuances par la possibilité d'exploitation de formes marquées, sans que celles-ci soient forcément expressives : une forme marquée ne signifie que son marquage mais une exploitation discursive spécifique peut créer des jeux d'oppositions qui l'activeront en contexte. Il faut cependant souligner à quel point il est délicat, sur une langue morte accessible uniquement par corpus, de mener ce genre d'investigation : les conclusions obtenues restent largement hypothétiques, même si différents procédés permettent de les étayer ; en l'occurrence, le marquage a été déterminé par une méthode double sur mon corpus : 1) évaluer des oppositions d'ordre statistique (*a priori*, la forme marquée est moins employée) ; 2) expliquer le marquage par des opérations linguistiques identifiées, se fondant sur le sens des unités en jeu (par exemple, pour établir le marquage du type *Se* + indicatif présent / indicatif présent pour exprimer le potentiel du futur, on se fonde sur le remplacement du tiroir prospectif du futur par celui du présent, plus actualisant et moins adapté à exprimer un fait projeté). Mais, en l'absence d'accès à tout sentiment linguistique de locuteur, l'appréciation fine de ce type de nuance doit être appréhendée prudemment.

Dans une seconde partie, le processus du style a été étudié dans le mouvement créateur de l'œuvre, lorsque les faits de langue sont incarnés dans une textualité d'ordre littéraire. Une double approche a alors été pratiquée, successivement, afin de rendre compte des facettes de l'objet style. Dans un premier temps, le style a été étudié à partir de micro-phénomènes (formules, interventions narratoires) permettant une analyse précise dégagant des stylèmes ; ceux-ci ont pu alors être intégrés dans un schéma explicatif d'ordre historique et générique : le stylème acquiert sa pertinence suivant trois angles d'approche qui peuvent se superposer : 1) le stylème se démarque par une apparition historique identifiable ; 2) le stylème se démarque par une appartenance générique stable ; 3) le stylème se démarque par une singularisation auctoriale

nette. Évidemment, une telle présentation simplifie la difficulté de l'étiquetage des stylèmes en pratique, mais un certain nombre d'occurrences ont pu rentrer sans trop de peine dans ce cadre explicatif. Par exemple, la forme *Or verrai qui...* est typiquement romanesque ; mais, au sein du genre romanesque, Bérout se singularise en l'exploitant de manière parodique. Certains faits de langue ne rentrent cependant dans aucune catégorie (ils relèvent alors du discours littéraire, le niveau hiérarchique supérieur à ceux que j'étudie), ou alors leur fonctionnement est plus complexe (notamment lorsque la répartition se fait non pas selon des oppositions nettes de présence/absence, mais selon des proportions statistiques).

Le point commun des approches menées jusqu'ici a été de tenter de rendre compte, autant que faire se peut, du statut particulier de la textualité médiévale. La variance, essentielle dans l'appréhension ontologique de l'œuvre médiévale, est un formidable réservoir d'analyses qui peuvent être autant de défis au critique. D'un point de vue linguistique, elle permet d'appréhender plus finement le sens des formes : la variante suppose une proximité sémantique qui n'est pas forcément une équivalence stricte, et la prise en compte de ces commutations permet d'affiner les hypothèses émises. D'un point de vue littéraire, elle force le critique à vérifier chaque fait de langue analysé et à rendre compte de ses variations potentielles ; mais cela permet d'ajouter un niveau de plus à l'analyse de l'individualisation (on a dégagé, ici et là, des idiolectèmes et des stylèmes de manuscrit) et de penser le sens de l'œuvre comme une dynamique : telle variante, significative, implique que le roman, dans l'expérience de la lecture, a été perçu différemment par certains lecteurs par rapport à d'autres. Il est évidemment impossible d'appréhender toutes les variantes une par une, mais l'analyse de plusieurs cas de variantes notables a permis, je l'espère, de rendre compte que les processus esthétiques et signifiants ne sont pas établis lorsque l'œuvre reste ouverte, et que cela ne fait que densifier le sens.

Le second temps de la seconde partie a été consacré à une analyse plus littéraire du style, impliquant une échelle large et un investissement subjectif personnel plus important. L'ambition était de rendre compte du motif du possible dans le corpus, dans la mesure où il permet souvent d'expliquer l'action des protagonistes en se situant en deçà de l'action, au moment où elle n'est encore qu'un futur contingent. De ce point de vue, la conception de l'action impliquée rejoint

à la fois la théorie sémiologique contemporaine, qui a bien montré qu'en termes modaux le faire n'est que le produit d'un processus impliquant d'autres modalités préalables, notamment le vouloir et le pouvoir, et à la fois la théologie médiévale qui, en essayant de définir ce qu'est un péché, a dû théoriser l'action en se focalisant sur la question de la volonté et de l'intention. Deux thèmes principaux ont pu alors être dégagés. Le premier concerne les réalisations textuelles du motif narratif de la prise de décision ; j'ai souligné l'importance de ce motif dans les textes du corpus, notamment dans les cas d'œuvres traduites : l'action est souvent annoncée et motivée ; mais cette motivation peut prendre différentes formes, qu'elle survienne spontanément chez le protagoniste, lequel réfléchit à son action face aux circonstances, ou qu'elle soit le produit d'une influence extérieure. Le second thème concerne le motif de la contingence ; un de mes *a priori* théoriques est que la contingence est un trait définitoire du roman et on a pu observer son émergence progressive dans le corpus, par un double mouvement d'érosion progressive des visages de la fatalité (prophéties problématiques, influences divines réduites) et d'émergence d'une forme de plus en plus nette d'incertitude.

Ces résultats relèvent alors d'un des objectifs de la recherche, qui était de déterminer comment se comporte le roman à sa naissance, dans une perspective historique. Il apparaît que les romans tristaniens et arthuriens s'insèrent dans un mouvement net ; il est alors possible, au plan théorique, d'opposer ces œuvres à un ensemble formé par les romans antiques et les œuvres de Wace, qui ne seraient que des précurseurs du roman, sans en mériter l'étiquette. De nombreux points de rupture entre les deux corpus justifient cette analyse. Mais, en même temps, de nombreux éléments s'insèrent dans une continuité ; on ne peut appréhender la contingence romanesque sans envisager la contingence historique telle qu'elle est traitée dans la chronique ; de même, le roman antique, en privant le motif de la fatalité de son déterminisme antique et païen, suggère que le libre arbitre de l'individu a une importance. De ce point de vue, par exemple, mon approche inverse la lecture classique des romans antiques : la critique considère que *Thèbes* est plus proche de l'épopée antique (par son fatalisme) et médiévale (par ses procédés d'écriture) alors qu'*Énéas* annonce plus nettement le roman, par le thème de l'amour (essentiel à la fin) et un individualisme plus net (parcours d'Énéas). Or, de mon point de vue, l'essor des scènes de type féodal dans *Thèbes* témoigne d'une insistance sur l'action individuelle et libre,

alors que toute la structure d'*Énéas* n'est que la réalisation d'un plan divin prédéterminé. Dès lors, au vu de la complexité des données et des liens d'interférence, et selon une conception théorique des genres revendiquée comme souple et dynamique, je considérerai que la question de l'étiquetage générique des œuvres n'est pas pertinente : il y a du romanesque dès Wace et le roman antique, mais il y en a certes moins que chez Thomas ou chez Chrétien ; à partir de quelle proportion de romanesque a-t-on un vrai roman, indéniablement ? Je l'ignore. Je préfère m'attacher à définir comment chaque œuvre traite, individuellement, de ces filaments de romanesque, et travailler sur des éléments mouvants et évolutifs. Une des raisons de ce choix théorique d'une définition souple du genre est que mon objet était d'abord de rendre compte d'œuvres en tant qu'objets littéraires individuels, plutôt que de définir l'abstraction d'un genre.

Enfin, la définition du possible n'a pas exactement été la même tout au long de cette étude. Dans les chapitres II à V, c'est plutôt une définition linguistique qui a été adoptée : le possible est défini à partir de la théorie des mondes possibles et il désigne, globalement, tout ce qui n'appartient pas pleinement au monde réel ; la définition est alors vaste, puisqu'elle inclut globalement trois ensembles : 1) l'ultériorité, par nature encore non-actualisée ; 2) la contrefactualité, dont la possibilité d'existence est purement théorique ; 3) la virtualité, dans le sens où la généralité d'un procès le situe dans plusieurs mondes possibles. Cette définition vaste permettait de rendre compte des différentes formes linguistiques prises en compte mais, en me concentrant sur certaines formes en première partie, j'ai plutôt privilégié les acceptions 1 et 2. En effet, celles-ci, et surtout l'acception 1, correspondent plus à la définition médiévale du possible comme futur contingent ; c'est cette dernière acception qui a été privilégiée dans le chapitre VI, dans la mesure où l'étude s'est concentrée sur les préalables à l'action, qui n'ont de pertinence que si l'action n'est pas déterminée et si le protagoniste dispose de son libre arbitre. Cette approche a exclu certains phénomènes, notamment tout ce qui touche au regret en particulier et à la contrefactualité en général, mais elle a permis de se concentrer sur une dimension personnelle, individuelle, du rapport au possible et à l'action.

L'investigation n'est toutefois pas achevée. J'ai pu donner certains aperçus, mais le possible, sujet vaste s'il en est, peut encore être appréhendé de bien des manières. De manière

interne à mon corpus, beaucoup d'éléments ont sans doute été traités de manière trop rapide ; des motifs comme le conseil ou encore le monologue délibératif mériteraient des études monographiques pour mieux rendre compte de leur fonctionnement ; ces études, précises et fouillées, pourraient sans doute poursuivre la recherche des stylèmes à très petite échelle, sur des éléments très spécifiques : c'est à ce niveau d'analyse que le concept me semble le plus utile et le plus porteur. Mais on pourrait aussi rêver à des analyses sur des corpus de plus en plus vastes : l'approche comparative, pourtant essentielle à une étude historique et générique, n'a été que ponctuellement convoquée dans ma recherche, faute de temps et d'énergie. Rien que pour le XII^e siècle, étudier le possible dans la chanson de geste, dans l'hagiographie ou même dans le roman non arthurien, grand laissé pour compte de mon corpus, pourrait sans doute vérifier mes hypothèses, en invalider certaines et en confirmer d'autres ; cela permettrait surtout d'ouvrir de nouvelles perspectives et d'adosser la réflexion à un champ vaste d'œuvre. Le possible est un sujet vaste, complexe, et on peut rêver de l'explorer à l'infini...

D'un point de vue moins ambitieux, un dernier élément me semble essentiel à souligner : une stylistique solide, si elle ne peut négliger la lecture intuitive et l'analyse personnelle, doit aussi s'appuyer sur des données sûres et précises. De ce point de vue, on ne saurait trop encourager la création d'outils d'étude ; j'ai pu utiliser dans mon approche différents outils et logiciels qui permettent de faciliter considérablement la tâche du stylisticien, mais il reste tant à faire ! Et ce, à tous les niveaux de mise à disposition des outils : par exemple, on ne dispose à l'heure actuelle d'aucun relevé complet et fiable des variantes d'*Érec et Énide*... Et que dire de la version longue du *Roman de Thèbes*, péniblement et partiellement accessible à partir de la vieille édition de L. Constans, au prix d'un va-et-vient constant entre un texte critique forcément contestable et au moins trois annexes ? On peut rêver que les éditions numériques, les transcriptions systématiques des manuscrits, les textes lemmatisés, les glossaires numériques, le corpus arborés se multiplient : que d'outils restent encore à créer !

Explicit, expliceat

Ludere scriptor eat.

APPENDICES

APPENDICE I – LE CORPUS

I. CORPUS LITTERAIRE : MANUSCRITS ET EDITIONS

En l'absence de références précises, les informations données ci-dessous sont tirées des éditions de référence mentionnées et, pour le cas de Chrétien de Troyes, de l'ouvrage d'A. Micha (1966) consacré à la tradition manuscrite de cet auteur.

1. LES ROMANS ANTIQUES

§ 1. **Le Roman de Thèbes.** – Il a été transmis par cinq manuscrits, répartis en trois groupes : *S*, *BC* (famille *x*), *AP* (famille *y*). Le manuscrit *S* représente sans doute la version la plus ancienne du roman (Petit 1985, 1085- 187) ; l'édition très fidèle qu'en a procuré F. Mora est donc mon édition de base. Pour ses quelques parties lacunaires, j'ai décidé de le compléter non par le texte critique de L. Constans donné par F. Mora dans son édition, mais par l'édition du manuscrit *C* procurée par G. Raynaud de Lage et A. Petit¹ ; ce manuscrit est le plus correct de la rédaction brève (*BC*) du roman, rédaction encore proche de l'original et, en tous cas, proche de *S*. Cette solution, motivée par la volonté d'utiliser le moins possible des textes critiques composites, est sans doute moins pratique pour qui voudra vérifier mes références ; les passages issus de l'édition du manuscrit *C* sont mentionnés en faisant précéder le numéro de vers de cette édition par un *C* (par ex. : C4022). Les variantes ont été consultées dans l'ancienne édition critique de L. Constans, mais j'ai délibérément peu étudié les manuscrits *AP*, représentant la version longue du roman, tardive et très augmentée : même si j'ai parfois regardé les leçons qu'ils offraient, notamment en cas de problème philologique, les longues additions que ces

¹ Je suis donc le texte de la sorte :

- v. 1-3354 de l'édition du manuscrit *S* par F. Mora ;
- v. 3291-3426 de l'édition du manuscrit *C* par G. Raynaud de Lage et A. Petit ;
- v. 3491-3626 de l'édition du manuscrit *S* par F. Mora ;
- v. 3561-3794 de l'édition du manuscrit *C* par G. Raynaud de Lage et A. Petit ;
- v. 3863-3998 de l'édition du manuscrit *S* par F. Mora ;
- v. 3929-4060 de l'édition du manuscrit *C* par G. Raynaud de Lage et A. Petit ;
- v. 4131-12059 de l'édition du manuscrit *S* par F. Mora.

manuscrits présentent n'ont pas été prises en considération ; en effet, elles sont postérieures à la période que j'étudie et représentent une rédaction seconde du roman.

§ 2. **Le Roman d'Énéas.** – Ce roman a été transmis par neuf manuscrits, dont le groupe *AB*, et surtout *A*, semble le plus proche de l'original ; ce manuscrit a été suivi dans l'édition de Jean-Jacques Salverda de Grave, aux CFMA, qui est mon édition de référence. Elle contient aussi l'essentiel de la *varia lectio*, parfois complétée par l'édition *princeps* procurée par le même éditeur, mais selon une méthode plus lachmanienne. La fidélité de l'édition des CFMA au manuscrit *A* s'est heurtée au désir de l'éditeur de conserver une numérotation identique entre ses deux éditions ; ainsi, sa seconde édition intègre des passages non attestés dans *A*, dont l'authenticité est parfois douteuse, et relègue aux variantes des vers donnés uniquement par *A* (et surtout *AB*, dans 11 cas sur 13). Ces modifications, cependant, restent anecdotiques et contribuent, en fait, à rapprocher l'édition du texte d'une édition critique ; j'ai systématiquement regardé les vers omis par l'éditeur et présents dans *A*, afin de vérifier qu'aucune occurrence notable n'y est présente². Enfin, j'ai consulté, sans l'utiliser réellement, l'édition d'A. Petit, fondée sur le manuscrit *D*, rédaction postérieure parfois remaniée, afin de rapprocher le roman médiéval de sa source latine ; malgré l'intérêt que représente, *per se*, cette version, je ne l'ai pas prise en compte, sauf en cas de variante ou pour consulter la traduction d'A. Petit, lorsque son texte ne différait pas de celui de mon édition de référence³.

2. WACE

§ 3. **Le Roman de Brut.** – Le *Roman de Brut* a été transmis par dix-huit manuscrits complets. L'ancienne édition d'I. Arnold était fondée sur deux manuscrits, *P* (v. 1-11999) et *D* (v. 12000-14866), ce qui est déjà critiquable. L'autre défaut de cette édition est son

² J'ai relevé quelques erreurs et imprécisions dans la *varia lectio* des deux éditions de J.-J. Salverda de Grave ; la gestion d'une telle masse de données ne pouvait aller sans faille. Un seul problème s'est réellement posé pour mon approche : après le v. 6626, les manuscrits *AB* ajoutent six vers, contenant un système hypothétique ; malheureusement, le sixième de ces vers est omis. Je n'ai pas pu retrouver ce vers : la version numérisée du manuscrit *A* par la bibliothèque laurentienne est de trop mauvaise qualité, et le manuscrit *B* n'est pas disponible en ligne ; je n'ai pas consulté les microfilms de l'IRHT pour un détail aussi peu important. Notons que, dans sa traduction, Ph. Logié, qui souhaite se rapprocher du texte du manuscrit *A*, intègre les cinq vers donnés par J.-J. Salverda de Grave en variante, sans se demander pourquoi le dernier couplet est incomplet...

³ Le *Roman d'Eneas* doit être réédité en version bilingue chez Champion, par F. Mora.

interventionnisme souvent peu cohérent, et déjà critiqué au moment de la parution du texte (Fahlin 1938). Cette édition contient cependant la *varia lectio*. Toutefois, en l'attente de l'édition du *Roman de Brut* par D. Boutet et son équipe, d'après le manuscrit de Guiot, et les autres éditions étant partielles, j'ai dû me rabattre sur l'édition bilingue procurée par J. Weiss ; celle-ci reprend le texte édité par I. Arnold, en rétablissant très souvent la lecture des manuscrits de base. Malgré les critiques d'A. J. Holden (2001) sur ces rétablissements, pratiqués avec peu de cohérence et offrant parfois une leçon inférieure, cette édition permet de compenser les reconstructions parfois abusives d'I. Arnold.

§ 4. **Le Roman de Rou.** – La traduction manuscrite du *Roman de Rou* est problématique. Il est contenu dans quatre manuscrits, mais est divisé en quatre parties, que j'ai désignées *Rou I* (la *Chronique ascendante*), *Rou II*, *Rou III* et *Rou Ap* (probablement un brouillon de Wace, rejeté en appendice par A. J. Holden). Les deux premières ne sont conservées que dans une copie tardive et défectueuse, *D*, ce qui rend problématique l'établissement du texte ; l'édition d'A. J. Holden est, de ce fait, très peu interventionniste malgré le délabrement du texte. *Rou III*, en revanche, est présent dans les quatre manuscrits, et a été édité par A. J. Holden selon le manuscrit *A*, avec la *varia lectio* intégrale, dans une excellente édition.

3. CHRETIEN DE TROYES

§ 5. **Une situation éditoriale insatisfaisante.** – Le choix d'une édition de travail pour Chrétien de Troyes est le plus épineux, aucune édition n'étant totalement satisfaisante. Les œuvres complètes de Chrétien éditées par W. Foerster (et A. Hilka pour le *Conte du Graal*) relèvent d'une méthode trop ancienne et généralement décriées aujourd'hui (Micha 1966, 18- 27), même si le texte est parfois repris dans certaines éditions. Cette édition n'est même pas utile pour consulter la *varia lectio*, puisque les collations présentes dans l'édition *major* par Foerster sont généralement considérées comme « careless and incomplete » (Misrahi 1941, 951)⁴. Depuis, trois éditions des œuvres complètes de Chrétien ont paru : aux CFMA, au Livre

⁴ Les mentions des insuffisances des variantes données par Foerster sont pléthore (Stone 1937 ; Micha 1966, 26 ; Jonin 1958, 8- 10 ; Woledge 1979, 10 ; Dembowski 1993). Ces références ne sont pas exhaustives.

de Poche et dans la Bibliothèque de la Pléiade. Je reviendrai plus bas sur les éditions des CFMA et de la Pléiade, toutes deux fondées sur la copie de Guiot. L'édition du Livre de Poche a l'avantage extrême de proposer des textes établis d'après des manuscrits autres que celui de Guiot (sauf pour *Lancelot*) ; cela offre un aperçu résolument nouveau sur l'œuvre de Chrétien mais empêche d'utiliser ces éditions comme référence dans un travail de stylistique : la diversité des manuscrits considérés parasite l'analyse des faits de langue et les manuscrits de référence ne sont pas forcément ceux considérés comme les plus proches de l'archétype par les philologues. Chaque roman de Chrétien est aussi paru dans des éditions isolées ; malgré leur intérêt, la disparité des manuscrits de base (quoique Guiot ait généralement la préférence) et des pratiques éditoriales (du bédierisme strict à l'interventionnisme revendiqué) empêchent ici aussi d'utiliser ces éditions comme référence.

§ 6. La copie de Guiot. – On l'a vu, la copie de Guiot est souvent le manuscrit de base des éditions de Chrétien de Troyes ; cet état de fait n'est cependant pas allé sans débats, la qualité et le statut de manuscrit de base du BNF fr. 794 ayant parfois été remis en cause. Outre les questions stemmatologiques, les éditeurs ont souvent été partagés entre le fait que ce manuscrit offre un texte de qualité et proche de l'archétype, et les nombres leçons individuelles qu'il présente. Une synthèse critique, assez ancienne certes, est due à la plume de B. Woledge (1979, 8- 9). A. Micha (1966, 292- 3) considère que ce manuscrit offre souvent le texte le moins retouché, et il appartient toujours à la meilleure famille ; il offre le meilleur texte pour le *Lancelot* et pour *Cligès*, et un bon texte pour les autres romans de Chrétien ; dans tous les cas, il propose de l'utiliser comme manuscrit de base pour une édition, à l'exception d'*Yvain*. P. Jonin (1958) considère cependant que le manuscrit de Guiot est le meilleur pour *Yvain* aussi. On pourrait en conclure que « the Guiot manuscript can therefore be reasonably considered to be the best extant copy of the corpus of Chrétien's work » (Reid 1976, 1)⁵ ; de l'avis presque général, il est le meilleur support pour tous les romans, et ses leçons individuelles peuvent aisément se corriger.

⁵ Cette affirmation peut être minorée par le constat suivant, applicable d'ailleurs à tout manuscrit contenant un texte médiéval : « le concept 'Guiot' n'est pas simple. 'Guiot' est non seulement un copiste vivant à Provins au XIII^e siècle, un être humain avec sa personnalité propre, c'est aussi l'aboutissement de toute une série de copies, de modèles, de personnalités de copistes, – ou plutôt, car les choses ne sont pas aussi simples, c'est l'aboutissement de plusieurs séries de copies, etc. En effet, il ne semble pas que celui qui a écrit BN 794 ait eu devant lui un modèle unique pour les romans de Chrétien, ni même qu'il ait suivi d'un bout à l'autre de chaque roman un modèle unique. » (Woledge 1979, 9).

Cependant, B. Woledge rappelle que J. Frappier et W. Roach ont souligné que le manuscrit de Guiot n'est pas celui qui a le moins de leçons individuelles ; T. B. W. Reid (1976, 17) note que la réputation d'excellence de ce manuscrit n'est pas entièrement méritée ; plus tard, T. Hunt (1993, 30) a dit qu'A. Micha avait surestimé la copie de Guiot pour *Érec* et *Cligès* ; quant à F. Lecoy et D. Poirion, lorsqu'ils durent éditer le *Conte du Graal* selon ce manuscrit, ils se montrèrent assez insatisfaits par le texte offert.

Pourquoi le choisir, alors ? D. James-Raoul (2007, 33- 6) a avancé plusieurs arguments, tous probants : comme je l'ai dit, la copie de Guiot offre souvent un bon texte de base ; il propose une copie qui a une unité forte : il s'agit d'« un texte, identique pour les cinq romans » (Ollier et al. 1989, 33) ; de plus, le manuscrit était visiblement un ouvrage de référence au Moyen Âge ; il propose une collection de romans témoignant d'une unité générique marquée, pertinente dans le cadre d'une stylistique de genre ; enfin, il a été utilisé comme support de nombreux outils, notamment des versions numériques ou la concordance de M.-L. Ollier. Bref, comme le résume B. Woledge (1979, 9), le BNF fr. 794 offre un bon texte « à condition toutefois de ne pas adopter envers ce manuscrit une attitude naïve et d'avoir constamment l'œil sur ce qui se passe dans les autres copies », ce qu'hélas l'état présent des éditions de Chrétien ne permet pas tout le temps.

§ 7. L'édition des CFMA. – J'ai donc choisi de travailler d'après la copie de Guiot ; mais il fallait choisir une édition de référence de cette copie. Comme je l'ai dit (§ 5), deux éditions seulement offrent les romans complets de Chrétien d'après Guiot : l'édition des CFMA (éditions de M. Roques, A. Micha et F. Lecoy) et celle de la Pléiade (sous la direction de D. Poirion). Il a souvent été reproché aux éditions des CFMA, et notamment aux trois éditions de M. Roques, à la fois des fautes d'impression, des erreurs de lecture et une fidélité trop scrupuleuse au manuscrit de Guiot, même lorsque celui-ci offre une leçon aberrante (Reid 1976 ; Woledge 1979, 10 ; Ollier et al. 1989 ; Dembowski 1993). Dès lors, l'édition de la Pléiade pourrait offrir une véritable alternative, en présentant un texte plus sûr et des interventions éditoriales plus marquées : modérément interventionniste, cette édition offre probablement une version du texte débarrassée des particularités de Guiot et plus proche de l'original de Chrétien – encore que rien ne puisse être prouvé dans ce domaine. Cependant, chacun des arguments qui semblent jouer en faveur de l'édition de la Pléiade n'est pas probant. Tout d'abord, le texte n'est hélas

pas plus sûr : pour *Cligès*, *Lancelot* et *Yvain*, des fautes de transcription déjà présentes dans l'édition CFMA se retrouvent, en plus de nouvelles ; il en va de même pour *Perceval*, où des fautes de lecture sont ajoutées à la transcription presque sans faille de F. Lecoy et, pire, où des émendations dues à l'éditeur des CFMA sont intégrées comme si elles étaient des leçons du manuscrit⁶ ; seul *Érec et Énide* semble être un travail nouveau, fondé sur l'étude du manuscrit et non sur l'édition des CFMA (Hult 1996). Ensuite, les émendations proposées dans l'édition Pléiade rapprochent sans doute le texte de l'original de Chrétien de Troyes, mais le travail du texte m'a convaincu que la plupart de ces émendations concernent des détails (notamment les rimes) et n'affectent pas mon travail. La différence majeure concerne le traitement des lacunes, puisque l'édition de la Pléiade, à la différence de celle des CFMA, comble toutes les lacunes probables de Guiot, qui offre une sorte de version (légèrement) abrégée de son modèle (James-Raoul 2009, 32- 3)⁷. Certes, la plupart des vers restaurés étaient sans doute dans l'original ; mais, là aussi, des objections surgissent au cas par cas, pour tel ou tel rétablissement. Il m'a donc semblé plus prudent de travailler sur les éditions des CFMA, leurs failles (coquilles, mauvaises lectures, qui affectent le détail des graphies le plus souvent) pouvant être comblées par le recours aux compte-rendus et aux autres éditions du texte⁸. La conséquence majeure de cette décision est purement statistique : les chiffres concerneront la version « abrégée » de Guiot, qui

⁶ J'ai aussi repéré des cas d'ajouts ou d'omissions de Guiot, émendés dans l'édition mais non signalés dans les variantes.

⁷ Les textes de *Lancelot* et d'*Yvain* sont moins abrégés (respectivement 22 et 20 vers en moins dans la copie de Guiot que dans les éditions de Foerster), par rapport aux autres romans, où les coupes sont plus drastiques : par rapport aux éditions de Foerster, les éditions des CFMA ont 72 vers en moins pour *Érec* (plus précisément, l'édition Foerster a 127 vers que Guiot ne donne pas, mais Guiot donne 55 vers refusés par Foerster), 120 pour *Cligès* (mais les autres éditions critiques n'ont qu'une centaine de vers en plus ; noter que le texte de Guiot présente pour *Cligès* une longue omission de 34 vers, spécifique à ce manuscrit, restaurée par tous les éditeurs sauf A. Micha ; il s'agit sans doute de l'omission involontaire d'une colonne de texte) et 272 pour *Perceval*.

⁸ Les fautes de lecture, d'ailleurs, ne concernent qu'exceptionnellement mon travail : il s'agit à chaque fois de la forme problématique *querre*. En effet, comme j'ai pu le vérifier, Guiot discrimine toujours soigneusement les futurs et l'imparfait pour cette forme, avec par ex. *qroit* pour l'imparfait (avec une barre sur le *q*) et *qroit* pour le futur II (toujours avec une barre sur le *q*). Or, les abréviations n'ont pas toujours été correctement rendues par les éditeurs. Dans *Érec et Énide*, M. Roques édite *querrez* au v. 2561, là où le manuscrit porte *querez* (selon les éditions de C. W. Carroll et P. F. Dembowski, ce que j'ai vérifié). Dans *Lancelot*, M. Roques édite *querroit* au v. 1343, alors que le manuscrit porte *queroit* (abrégé *qroit*), comme j'ai pu le vérifier ; la transcription de P. Kunstmann et les éditions de W. Kibler et de Ch. Méla indiquent *queroit* dans le manuscrit, mais les éditions de A. Foulet et K. D. Uitti, de D. Poirion et de C. Croizy-Naquet commettent la même erreur que M. Roques et éditent *querroient*. L'erreur peut être une omission dans le relevé des variantes : tous les autres manuscrits (sauf *V*, qui a une leçon différente) ont *queroit*, ce qui justifie une émendation ; mais seul Ch. Méla indique explicitement que l'ajout d'un *-r-* vient de son intervention et non du manuscrit. Enfin, *querroie* au v. 235 d'*Yvain* est une faute pour *queroie*, due à une abréviation mal résolue selon B. Woledge (1986, 72) et ma vérification. Voir aussi les transcriptions de K. Meyer : seul un manuscrit sur 8, *S*, donne ici *querroie* et non *queroie*, présent partout ailleurs. L'édition de K. D. Uitti donne la bonne forme. Les occurrences ne sont donc pas comptées parmi les futurs II.

différeront nécessairement de ceux relevés sur une édition qui comble les lacunes. Je m'empresse d'ailleurs de dire que cela ne concerne qu'une poignée d'occurrences et que la différence numéraire entre deux éditions serait dérisoire. Par ailleurs, j'ai considéré chacune des lacunes probables de Guiot et réfléchi au cas par cas sur leur statut ; si elles offrent un texte intéressant, je les analyse tout en précisant leur statut philologique particulier⁹.

§ 8. *Érec et Énide*. – Les manuscrits se répartissent en trois familles : *CH*, *BP* et *EVA*, cette dernière étant issue de la précédente et considérée comme de peu d'intérêt pour les questions philologiques. « *C* is the best representative of *CH* and [...] *B* is the best representative of *PBVA* » (Misrahi 1941, 958). Or, on dispose de deux éditions représentant chacune des branches principales du roman. *C* est notre texte de base et, « malgré de sérieux remaniements, ce manuscrit est la copie d'un bon modèle » (Micha 1966, 284) ; *B* a été édité par J.-M. Fritz, avec des variantes non exhaustives de *CHP*. De la sorte, j'ai systématiquement comparé le texte de l'édition de M. Roques avec celui de J.-M. Fritz, afin de vérifier les deux traditions textuelles (qui ne sont pas très éloignées l'une de l'autre, d'ailleurs) ; j'ai aussi travaillé sur les éditions de C. W. Carroll et P. F. Dembowski afin de prendre en compte leurs réflexions philologiques ; ces deux éditions, fondées sur Guiot, le modifient plus souvent que M. Roques, notamment en restaurant les vers considérés comme lacunaires par les éditeurs¹⁰. Aucun relevé systématique des variantes de ce texte n'étant disponible (à l'exception de celui, incomplet, de W. Foerster, que j'ai tout de même parfois consulté), la réflexion sur la tradition manuscrite porte essentiellement sur la comparaison entre *C* et *B*.

§ 9. *Cligès*. – Selon W. Foerster, la tradition manuscrite s'oppose entre *ANSMP* et *BCRT*, la première famille étant supérieure à la seconde. Dans la seconde famille, *CRT* forment un groupe homogène (γ) dont *C* est le meilleur représentant¹¹ ; ce manuscrit a été édité par Ch. Méla

⁹ Oserai-je dire qu'aux raisons intellectuelles qui m'ont fait délaissé l'édition de la Pléiade s'ajoute un critère pratique ? J'attends d'une édition de référence qu'elle soit maniable : que je puisse la feuilleter sans risquer de l'abîmer, que je puisse l'annoter souvent copieusement, et surtout que je puisse lire mon texte de référence sans risquer perpétuellement la migraine.

¹⁰ Ces deux éditions, quoique plus interventionnistes que celle de M. Roques, ne visent cependant pas à restaurer l'original perdu. À mon sens, elles font parfois preuve d'une attitude non systématique, qui est la contrepartie de leur approche et est inhérente à cette démarche. C. W. Carroll restaure systématiquement tous les passages absents uniquement de *C*, mais garde souvent une leçon de *C* acceptable quoiqu'opposée à l'ensemble de la tradition manuscrite ; P. F. Dembowski, pour sa part, ne restaure pas systématiquement un passage absent uniquement de *C*.

¹¹ Solution qui n'a pas été systématiquement retenue : A. Micha (1966, 127) finit par opposer *ASM*, *PB*, *CRT* (la famille *CRT* étant issue de *PB*), mais cela semble être un pis-aller qui ne rend pas compte de tous les phénomènes qu'il a

et O. Collet. Pour la première famille, plusieurs points ont divisé les philologues ; la question la plus importante est de savoir quel manuscrit, de *A* (le manuscrit de Guiot) ou de *S*, est le meilleur, les autres manuscrits étant disqualifiés (*MN* sont fragmentaires, et *P* est contaminé, au point qu'aucun philologue ne semble d'accord pour savoir s'il appartient à α , à β , ou est le résultat d'une contamination des deux familles). W. Foerster, dans son édition, suivi par des critiques italiens (Favati 1967 ; Cocito 1971), est favorable à *S* ; cette analyse a cependant été réfutée par S. Gregory et Cl. Luttrell, d'une part, et Ch. Méla et O. Collet, d'autre part, qui considèrent au contraire que *S* contient trop d'erreurs et de leçons individuelles. À l'inverse, *A* est considéré par G. Favati (1967, 405) comme « l'une des plus infidèles » copies du texte ; pourtant A. Micha (1966, 288) considère qu'il serait un bon manuscrit de base, suivi en cela par S. Gregory et Cl. Luttrell qui le voient comme le manuscrit le moins défectueux. Mon choix d'édition fait que, dans tous les cas, je travaillerai d'après *A* ; cela ne m'empêche pas d'avoir regardé les éditions de Ph. Walter et L. Harf-Lancner, toutes deux fondées sur *A* mais plus interventionnistes que l'édition d'A. Micha, et aussi les éditions, se revendiquant critiques, de Ch. Méla et O. Collet, d'une part, et S. Gregory et Cl. Luttrell, d'autre part ; cette dernière édition étant la seule à contenir la *varia lectio* complète, c'est sur elle que je m'appuie pour l'analyse des variantes.

§ 10. *Le Chevalier de la Charrette*. – Toutes les éditions de ce roman sont fondées sur la copie de Guiot (manuscrit *C*), un des deux seuls manuscrits complets (avec *T*) ; c'est surtout A. Micha (1966) qui insiste sur la précellence de *C*, pour deux raisons : conservateur, il présente peu de remaniements ; excellent, son texte est de qualité. Je travaillerai donc presque uniquement sur *C*, en prenant en compte les différentes émendations proposées par les éditeurs (Mario Roques, William Kibler, Alfred Foulet et Karl D. Uitti, Charles Méla, Daniel Poirion et enfin Catherine Croizy-Naquet¹²) ; les variantes ne seront donc consultées qu'en cas de problème

dégagés (Dees 1988, 62- 5). A. Dees a bien repéré, dans son article, la contradiction inhérente au travail d'A. Micha et de beaucoup de philologues : la résolution farouche de ne produire qu'un seul *stemma* alors même que leur analyse a révélé une tradition souvent contaminée – c'est la contamination des familles entre elles qui semble invalider tous les efforts stemmatologiques fournis à propos de Chrétien. Hélas, à ma connaissance, A. Dees n'a pas complété le travail qu'il annonçait dans l'article cité, nous privant d'une présentation sans doute originale de la tradition du *Cligès* fondée sur plusieurs *stemma* rendant compte des contaminations de la tradition.

¹² L'édition italienne de P. G. Beltrami (Alessandria, Edizione dell'Orso) n'a pas été consultée : elle représente une version largement émendée de l'édition de D. Poirion ; elle ne semble d'ailleurs pas indispensable, dans la mesure où elle

philologique, généralement d'après le site du *Projet Charrette*¹³, dans sa version originale, plus maniable à mon sens, et parfois d'après la *varia lectio* des éditions de Foerster et surtout de Ch. Méla. Dernier point, il fallait bien mettre une borne entre la partie écrite par Chrétien et la continuation par Godefroy de Lagny ; je l'ai située au v. 6147, suivant en cela A. Foulet et K. D. Uitti¹⁴. Je n'ai quasiment pas étudié cette continuation, me focalisant sur le travail de Chrétien.

§ 11. *Le Chevalier au Lion*. – La tradition manuscrite d'*Yvain* est riche, mais avec beaucoup de fragments. On peut la résumer de la sorte : *PH* (*H* étant le manuscrit de Guiot) représentent la famille α , la plus proche de l'original ; la famille β se divise entre *FGAn*, encore proche de l'original, et *ASRMMod* (*G* est sans doute le meilleur manuscrit de cette famille) ; enfin, *V* donne une rédaction spécifique du texte, largement réduite mais proche de *PH*, et d'une grande qualité (Meyer 1995b, 317). La question a surtout été de savoir quel manuscrit de la meilleure famille il fallait choisir : P. Jonin (1958) est favorable à *H*, qui nécessite le moins de retouches ; A. Micha (1966, 128- 30, 393) considère aussi que *H* est le moins retouché des manuscrits et présente le moins de leçons individuelles, mais, selon lui, ce manuscrit ne doit servir que de manuscrit de contrôle à une édition fondée sur *P*, qui a un excellent modèle. C'est l'avis de D. F. Hult, qui édite ce manuscrit : les fautes y sont plus nombreuses que dans *H* mais elles se corrigent de façon quasi automatique et le texte est souvent meilleur. Mon parti-pris étant de suivre l'édition des CFMA, j'ai travaillé sur le texte de *H*, mais en ayant toujours à l'œil l'édition de D. F. Hult ainsi que la *varia lectio*, intégralement disponible dans la transcription diplomatique de tous les manuscrits procurée par Kajsa Meyer¹⁵ : on ne peut que se féliciter de l'existence d'un instrument de travail aussi précieux. J'ai aussi consulté deux autres éditions de *H*. La

ajoute de mauvaises lectures au « nombre considérable de négligences » (Collet et Beltrami 2003, 91) de l'édition de D. Poirion. L'édition de W. Kibler n'a été consultée, pour des raisons d'accessibilité, que dans la version bilingue, traduite par J.-C. Aubailly, chez GF : je n'ai donc pas pu avoir accès aux notes de cette édition.

¹³ <http://www.princeton.edu/~lancelot/new-traditional/> (consulté essentiellement en janvier-février 2014).

¹⁴ Mario Roques situe le passage « sans doute à partir du v. 6150 » (p. ix de son édition). D. Poirion et C. Croizy-Naquet aux environs du v. 6139. J'ai choisi donc la solution médiane ; il faut garder à l'esprit que cela reste assez conjectural. Le passage étant peu fourni en occurrences, cela ne pose de problème que pour celle de *voloir* au v. 6147, que j'attribue à Godefroy mais qui pourrait être de Chrétien. C'est donc dérisoire. – Sur la question de la limite entre le texte de Chrétien et sa continuation, voir les propos de D. J. Shirt (1975, 36- 7).

¹⁵ <http://www.lfa.uottawa.ca/activites/textes/kmeyer/kpres.html> (consulté essentiellement en février-mars 2014).

première, celle de K. D. Uitti pour la Pléiade, a été cependant l'objet de deux compte-rendus très critiques : D. F. Hult (1996) a remarqué que K. D. Uitti a sans doute utilisé le texte de Roques, gardant certaines de ses erreurs, et les variantes de Foerster, pourtant fautives ; K. Meyer (1995a) a noté des fautes de transcription¹⁶, des interventions parfois peu cohérentes et surtout une revendication à retrouver au mieux l'original poétique de Chrétien qui n'est absolument pas réalisée dans les faits. La seconde édition, par F. Gambino, reprend le texte de K. D. Uitti mais en l'émendant largement (rectification de fautes de transcription et proposition de nouvelles émendations) et en amplifiant l'apparat critique, sans toutefois que celui-ci soit systématique, ni même qu'il couvre tous les cas problématiques¹⁷.

§ 12. *Le Conte du Graal*. – Les éditeurs ont unanimement établi l'impossibilité de dresser un *stemma* pour le *Conte du Graal*, dont la tradition est très complexe : les groupements ne sont jamais stables. Trois manuscrits ont été édités, parce qu'ils étaient considérés comme figurant parmi les meilleurs. La copie de Guiot (*A*), conseillée par A. Micha, a un modèle qui n'est pas toujours bon et, surtout, présente de nombreuses suppressions, parfois fautives ; son excellence est donc contestable et une édition de ce manuscrit nécessiterait beaucoup de modifications, ce que F. Lecoy, tenu par les contraintes des CFMA, n'a pas systématiquement fait (c'est donc pour ce texte que mes statistiques seront le plus contestables) ; l'édition de D. Poirion est, de ce point de vue, bien plus interventionniste (notamment en rétablissant les lacunes, rejetées en appendice par F. Lecoy). *B*, édité par Ch. Méla, présente cependant des lacunes et des non-sens (Micha 1966, 233- 4) et K. Busby considère que ses deux copistes sont médiocres (alors que Ch. Méla arguait l'excellence du second copiste) ; cependant, pour A. Dees (1999) il s'agit d'un des deux manuscrits, avec *A*, à avoir été directement copié sur l'ancêtre commun, *E*¹⁸. Enfin, *T*, qui a le

¹⁶ Par exemple, K. D. Uitti garde au v. 681 la leçon *savroit*, alors que même M. Roques édite *savoit*, que le contexte exige et qui est présent dans tous les manuscrits sauf *F* ; or, le *r* est exponctué dans le manuscrit de Guiot, ce que M. Roques mentionne : il n'y a donc aucune raison de le garder (Meyer 1995b, 191).

¹⁷ L'édition de J. Nelson, C. W. Carroll et D. Kelly n'a pas été consultée, d'abord car elle est peu accessible, et ensuite parce que sa consultation ne m'a pas semblée intéressante, aux dires de B. Woledge (1986, 16) : il s'agit d'« une révision de l'édition de Roques, qui a été corrigée d'après Foerster ; mais bien des mauvaises leçons de Roques ont été maintenues » ; de plus, cette édition « has no scholarly value » (Woledge 1984, 263), notamment parce que les modifications ne sont pas expliquées et leurs sources ne sont pas données. Pour des raisons d'accessibilité, je n'ai pu consulter l'édition de W. Kibler, fondée sur *H* mais présentant environ 300 émendations et des notes abondantes ; ses choix sont cependant souvent commentés par K. Meyer (1995b).

¹⁸ L'article d'A. Dees est paru après les diverses éditions de *Perceval*. Il propose un *stemma* assez précis de l'histoire du texte : *E*, manuscrit le plus ancien, a été copié indépendamment par *A* et *B*. Dans la famille *EMFQ*, *M* suit *E* et *FQ* suivent *E* et *B* parfois. *P* suit *EAB*, *R* suit *EABP*, *C* suit *AB* seulement et *S* suit *EPC*. Les autres manuscrits n'ont pas copié directement

moins de leçons isolées selon K. Busby, a été l'objet d'une édition fidèle par W. Roach et le support de l'édition critique de K. Busby ; mais il « a l'inconvénient [...] de donner du poème une version quelque peu affadie dans le détail de l'expression » (éd. Lecoy, p. 99) ; de plus, les travaux d'A. Dees (1999) révèlent qu'il est tardif (il n'a jamais été au contact de *E*, le manuscrit originel, et suit *ABP* essentiellement). Un quatrième manuscrit, *L*, soigneux, malgré quelques additions et omissions, n'a jamais été édité ; il serait essentiellement une copie d'*AB* (Dees 1999). Il faudrait ajouter le manuscrit *P*, édité au XIX^e siècle par Ch. Potvin. Ainsi, malgré la complexité de la situation, l'accès au matériel est aisé : si je m'en tiens à l'édition de F. Lecoy, je prendrai évidemment en considération le travail des autres éditeurs, même si les deux éditions critiques ont été contestées : celle de A. Hilka présente des fautes de transcription et des variantes incomplètes et celle de K. Busby a un parti-pris éminemment subjectif (Lepage 1998, 45- 7) ; de plus, cette dernière présente, selon D. Poirion, un texte plus proche des manuscrits présentant des continuations et non de ceux qui offrent le *Conte du Graal* seul, ce qui est contestable. Cependant, c'est cette édition qui me fournira la *varia lectio*¹⁹. Les autres éditions ont toutes été consultées pour leurs notes et leurs choix éditoriaux²⁰, à l'exception de celle de

E. Ce qui n'est pas toujours identique à l'opinion de R. T. Pickens (1987), qui considère que l'on peut dégager des groupes *ABL-RÚ*, *FMQE-CH*, *PS*, *TV*, et pour qui le groupe *ABL-RU* est le plus proche de l'original, ce qu'il essaie de restituer dans son édition.

¹⁹ Je n'ai trouvé que deux erreurs dans cette *varia lectio*. Au v. 1456, K. Busby donne *querroit* comme leçon de la copie de Guiot ; la même forme se trouve dans le texte de l'édition d'A. Hilka (et dans la transcription de P. Kunstmann qui sert de base au DECT). Or, le manuscrit porte nettement *queroit* (abrégé *qroit*), donc un imparfait, présent dans les éditions de F. Lecoy et D. Poirion. Voir p. 4 pour la question d'erreurs de ce type dans les éditions du CFMA. Au v. 4850, K. Busby omet la variante *dit* (au lieu de *dist*) de la copie de Guiot ; elle est indiquée par A. Hilka et conservée dans le texte de F. Lecoy. — Seul regret, la *varia lectio* de K. Busby est uniquement négative, contrairement à celle de S. Gregory et Cl. Luttrell dans leur édition critique de *Cligès* : cela n'aide pas à savoir exactement quels manuscrits supportent la leçon choisie par l'éditeur. Outre l'aspect pratique (on est obligé de reprendre à chaque fois la liste des manuscrits pour repérer ceux qui n'ont pas de variantes), cela a pu créer des erreurs dans mes commentaires philologiques : il est possible que, n'ayant pas repéré une lacune de tel manuscrit, je lui attribue la leçon choisie par K. Busby alors que le texte est manquant. Avec une *varia lectio* négative, il est très fastidieux de vérifier systématiquement les manuscrits supportant une leçon choisie.

²⁰ Force est de reconnaître que l'édition de D. Poirion pêche à deux niveaux. D'une part, une relecture insuffisante a laissé passer trop d'oublis dans les variantes, comme je l'ai signalé plus haut. D'autre part, le choix du manuscrit *R* comme manuscrit de contrôle (pour tout le volume de la Pléiade, car c'est le seul autre manuscrit à contenir les cinq romans de Chrétien) est contestable ici : ce n'est pas un bon manuscrit pour le *Perceval* et parfois D. Poirion remplace une leçon isolée de Guiot par une leçon isolée de *R* ! Quant à l'édition de Ch. Méla, son parti-pris étrange (édition bédieriste du manuscrit *B*, traduction critique se rapprochant souvent de l'édition d'A. Hilka) est contestable. Au plan pratique, même s'il est explicite, le fait d'avoir une édition bilingue où la traduction *ne correspond pas* au texte édité peut perturber le lecteur pressé ou non averti ; chaque différence aurait dû être, dans l'idéal, indiquée par un appel de note et justifiée ; d'ailleurs, parfois, Ch. Méla traduit le texte d'A. Hilka sans le citer en variante (v. 6868-9 par ex.), ce qui perturbe le lecteur, même averti ! Au plan théorique, Ch. Méla s'écarte de *B* pour les variantes importantes (lacunes et ajouts, éléments significatifs du récit) mais suit *B* dans le détail de l'expression (notamment, en ce qui me concerne, pour certaines structures grammaticales ou certains modes ou tiroirs) : la traduction critique devient bâtarde, proche de la vulgate dans sa configuration générale, mais proche de *B* dans ses détails. Ce résultat ne me semble pas satisfaisant et révèle la quasi-impossibilité d'atteindre, en pratique, une cohérence dans l'élaboration de la traduction critique.

R. T. Pickens, difficilement accessible en France.

4. LES TEXTES TRISTANIENS

§ 13. **Le Roman de Tristan de Thomas.** – Le *Roman de Tristan* de Thomas est fragmentaire, partagé entre plusieurs manuscrits qui ne se recoupent que rarement. L'excellente édition de Ch. Marchello-Nizia donne toutes les variantes et présente l'intérêt d'allier à une immense érudition le désir de n'émender que lorsque cela est nécessaire ; cette édition a été reprise dans une version révisée par F. Gambino en 2014 : n'ayant eu connaissance de cette version qu'au cours de la rédaction de ma thèse, je n'ai pu ni l'utiliser ni l'étudier en détail, alors même qu'elle repose sur une nouvelle vérification des manuscrits et est abondamment annotée. Ont aussi été consultées les éditions de J. Bédier, B. H. Wind, F. Lecoy, S. Gregory et J.-Ch. Payen ; les deux premières pour leur caractère « historique », les trois suivantes parce qu'elles ont une attitude très différente vis-à-vis du texte (F. Lecoy est peu interventionniste, S. Gregory l'est beaucoup).

§ 14. **Le Roman de Tristan de Béroul.** – Le roman de Béroul, pour sa part, n'est disponible que dans un seul manuscrit, assez mauvais d'ailleurs : beaucoup d'éditeurs l'émendent avec joie. J'ai préféré choisir l'édition de H. Braet et G. Raynaud de Lage, très proche du manuscrit (mais comment peut-il en être autrement, lorsque la tradition manuscrite est aussi défaillante ?), en consultant de façon la plus systématique possible les autres éditions, plus ou moins interventionnistes : celle d'A. Ewert l'est sans doute le moins, et celle d'E. Muret s'est peu à peu rapprochée d'elle, notamment lorsqu'elle fut révisée par A. Foulet et M. Roques ; l'édition de S. Gregory est sans doute la plus interventionniste ; j'ai consulté aussi celles de J.-Ch. Payen, de D. Poirion et de G. Paradisi, mais pas celle de Ph. Walter : dénuée d'appareil critique, elle est inutilisable.

5. LES MANUSCRITS ET LEURS SIGLES

Je donne maintenant la liste des manuscrits qui contiennent les œuvres de mon corpus. Ils sont classés par ordre alphabétique de cote (et donc de ville de provenance). Pour chaque

manuscrit, j'indique quels textes de mon corpus y figurent, ainsi que leurs sigles selon les éditions de référence des textes en question (il y a deux sigles pour les textes de Chrétien de Troyes : le premier est celui des éditions de W. Foerster, repris par quasiment tous les critiques ; le second est celui de l'édition de la Pléiade) ; enfin, j'ai indiqué l'éditeur du manuscrit, si le manuscrit a servi de base à une édition.

Berne, Burgerbibliothek, 354	Perceval <i>B – B</i>	Éd. Méla
Cambridge, Corpus Christi College, 50	Brut <i>T</i>	
Cambridge, University Library D.D. 15.12	Thomas	Toutes les éditions
Carlisle Cumbria Record Office, <i>Holm Cultram Cartulary</i>	Thomas	Éd. Walter, Lecoy, Short.
Chantilly, Condé 472	Érec et Énide <i>A – Ch</i> Lancelot <i>A – Ch</i> Yvain <i>A – Ch</i>	
Cheltenham, Phillips Library, 4156	Brut <i>Z</i>	
Clermont-Ferrand, Bibliothèque Municipale, 248	Perceval <i>C – Cl</i>	
Durham Cathedral C. IV. 27. I.	Brut <i>D</i>	Éd. partielle Short-Baumgartner Éd. Arnold/Weiss (fin)
Édimbourg, Nat. Lib., 19.1.5.	Perceval <i>E – Ed</i>	
Escorial, Monasterio San Lorenzi, M.III 21	Lancelot <i>E – Es</i>	
Florence, Bibliothèque Laurentienne, Plut XLI, code 44	Eneas <i>A</i>	Éd. Salverda de Grave
Florence, Bibl. Ricard., 2943	Perceval <i>F – F</i>	
Genève (Cognoy), Fondation M. Bodmer, 18	Thèbes <i>P</i>	
Lincoln Cathedral, n° 104	Brut <i>L</i>	
London, British Museum, Additional 14100	Eneas <i>B</i>	
London, British Museum, Additional 34114	Thèbes <i>S</i> Eneas <i>C</i>	Éd. Mora
London, British Museum, Additional 32125	Brut <i>F</i>	
London, British Museum, Additional 36614	Perceval <i>L – L2</i>	
London, British Museum, Cotton Vitellius A. X.	Brut <i>C</i>	
London, Brit. Mus., Royal 4 C XI.	Rou <i>A</i>	Éd. Holden (<i>Rou III</i>)
London, British Museum, Royal 13. A. XXI	Brut <i>B</i>	
London, British Museum, Harley 6508	Brut <i>E</i>	
London, Herald's College, Arundel XIV	Brut <i>A</i> Perceval <i>H – Ll</i>	
Mons, Bibliothèque publique, 331/206	Perceval <i>P – Ms</i>	Éd. Potvin
Montpellier, Bibliothèque de l'école de médecine, 251	Eneas <i>H</i> Brut <i>M</i>	
Montpellier, Faculté de médecine, H 249	Perceval <i>M – Ml</i>	
Oxford, Bodleian Library, French d 16	Thomas Sneyd	Toutes les éditions
Oxford, Bodleian Library, Rawlinson D 913	Brut <i>X</i>	
Paris, Arsenal, 2981	Brut <i>R</i>	
Paris, BNF, Duchesne 79	Rou <i>D</i>	Éd. Holden (<i>Rou I, Rou II</i>)
Paris, BNF, fr 60	Thèbes <i>B</i> Eneas <i>D</i>	Éd. Petit
Paris, BNF, fr 375 (anc. 6987, Mazarin 1147)	Thèbes <i>A</i> Rou <i>B</i> Cligès <i>P – Pl</i> Érec et Enide <i>P – Pl</i>	
Paris, BNF, fr. 784	Thèbes <i>C</i>	Éd. Petit

	Eneas <i>I</i>	
Paris, BNF, fr. 794 [Guiot]	Erec et Enide <i>C – P</i> Lancelot <i>C – P</i> Cligès <i>A – P</i> Yvain <i>H – P</i> Brut <i>K</i> Perceval <i>A – P</i>	Éd. Roques ; Carroll ; Dembowski Toutes les éditions Éd. Micha ; Harf ; Gregory-Luttrell ; Walter Éd. Roques ; Kibler ; Uitti Éd. Lecoy ; Poirion
Paris, BNF, fr. 1374	Cligès <i>S – P3</i>	
Paris, BNF, fr. 1376	Erec et Enide <i>B – P4</i>	Éd. Fritz
Paris, BNF, fr. 1416	Eneas <i>F</i> Brut <i>J</i>	
Paris, BNF, fr. 1420	Erec et Enide <i>E – P5</i> Cligès <i>R – P5</i>	
Paris, BNF, fr. 1429	Perceval <i>Q – P6</i>	
Paris, BNF, fr. 1433	Yvain <i>P – P7</i>	Éd. Hult
Paris, BNF, fr. 1450	Eneas <i>G</i> Brut <i>H</i> Erec et Enide <i>H – P8</i> Perceval <i>R – P8</i> Cligès <i>B – P8</i> Yvain <i>F – P8</i> Lancelot <i>F – P8</i>	
Paris, BNF, fr. 1453	Perceval <i>S – P9</i>	
Paris, BNF, fr. 1454	Brut <i>N</i>	
Paris, BNF, fr. 2171	Béroul	Toutes les éditions
Paris, BNF, fr. 12556	Brut <i>O</i>	
Paris, BNF, fr. 12560	Yvain <i>G – P11</i> Lancelot <i>T – P11</i> Cligès <i>C – P11</i>	Éd. Méla-Collet
Paris, BNF, fr. 12576	Perceval <i>T – P12</i>	Éd. Roach ; Busby
Paris, BNF, fr. 12577	Perceval <i>U – P13</i>	
Paris, BNF, fr. 12603	Yvain <i>S – P14</i> Eneas <i>E</i> Brut <i>Y</i>	
Paris, BNF, fr. 24403	Erec et Enide <i>V – P15</i>	
Paris, BNF, nouvelles acquisitions, fr. 718 (anc. Bibliothèque Royale de Stockholm, xlvi)	Rou <i>C</i>	
Paris, BNF, nouvelles acquisitions, fr. 1415	Brut <i>S</i>	
Paris, BNF, nouvelles acquisitions, fr. 6614	Perceval <i>V – P16</i>	
Paris, Bibliothèque Sainte-Geneviève, 2447	Brut <i>G</i>	
Princeton, Garrett 125	Yvain <i>R – Pr</i> Lancelot <i>G – Pr</i>	
Privé (bibliothèque de M. Boies Penrose)	Brut <i>P</i>	Éd. Arnold/Weiss
Strasbourg, Bibliothèque du séminaire protestant	Thomas Strasbourg	Toutes les éditions
Tours, Bibliothèque municipale, 942	Cligès <i>M – To</i>	
Turin, Acc. delle scienze, Mazzo 812/VIII/C	Thomas Turin	Toutes les éditions
Turin, Bibl. Nae. L. I 13	Cligès <i>T – Tu</i>	
Vatican, Regina 1725	Lancelot <i>V – V</i> Yvain <i>V – V</i>	
Vienne, National-Bibliothek, 2603	Brut <i>V</i>	

II. CORPUS DE GRAMMAIRE ET DIALECTIQUE

Je donne ici la liste des ouvrages de grammaire et de dialectique antiques et médiévaux que j'ai consultés. Les éléments de datation et de courant intellectuel sont donnés d'après les éditeurs des textes ou les manuels consultés ; pour le courant intellectuel, l'indication « influence de » exprime une filiation non docile ou une quelconque dépendance plus lâche qu'une appartenance nette à une école de pensée ; il va sans dire que de telles mentions ne peuvent être que schématiques et purement informatives. Les éditions sont indiquées en bibliographie, sauf cas mentionné. Dans mes analyses, les références sont données de façon uniformisée : un chiffre seul indique la page ou la section, suivant l'unité la plus précise des deux ; deux chiffres séparés par un point donnent la page suivie du numéro de ligne lorsque les éditions consultées le permettaient ; des chiffres séparés par des virgules (avec souvent le premier en chiffres romains) donnent le livre et le chapitre du texte originel (même si cette division a été décidée par les éditeurs), cette solution étant choisie lorsqu'il est impossible de donner la page et la ligne. Seules exceptions à ce système, les références à Aristote, qui se font selon la tradition, et celles à des ouvrages issus de la *Patrologie latine* (abrégée en *PL* dans les références), dont les citations se font là aussi selon la tradition.

Cette liste se cantonne aux textes purement grammaticaux ou dialectiques ; j'en ai exclu les traités théologiques qui contiennent des développements sur des questions de langue, notamment toute l'œuvre de saint Anselme de Canterbury, pourtant essentielle pour une histoire des conceptions de la modalité²¹.

Aristote, <i>Organon</i>	IV ^e s. av. J.-C.
Traité de dialectique	
[J'ai lu les textes d'Aristote dans les traductions françaises à partir du texte grec mentionnées dans la bibliographie. Par souci de précision, les citations que je donne sont celles de la version latine de Boèce qui circulait au XII ^e s., consultées sur l' <i>Aristoteles latinus database</i> ²² , accompagnées des traductions mentionnées plus haut, éventuellement modifiées lorsque la traduction de l'original grec ne rendait pas correctement la	

²¹ Pour les œuvres de saint Anselme, j'ai consulté deux ensembles de textes : l'édition bilingue au Cerf, contenant l'édition latine de F. Schmitt, pour *De la Chute du Diable, La Liberté du choix, Pourquoi un Dieu homme ?* et sur l'ensemble de fragments intitulé *Du Pouvoir et de l'Impuissance, de la possibilité et de l'impossibilité, de la nécessité et de la liberté*. J'ai travaillé sur la traduction seule de P. Rousseau du *Traité sur l'accord de la prescience, de la prédestination et aussi de la grâce divines avec le libre arbitre* et d'un court texte intitulé *De la Volonté*, qui est sans doute une ébauche ou un ensemble de notes écrites par Anselme ou un de ses disciples. L'accès aux sources explique que certaines citations soient bilingues et d'autres en traduction seule.

²² <http://apps.brepolis.net/BrepolisPortal/default.aspx>, essentiellement entre septembre et novembre 2014.

traduction latine.]	
Varron, <i>De Lingua Latina</i>	II ^e s. av. J.-C.
Traité grammatical [Le traité étant en majorité perdu, ce que j'en dis vient de la synthèse de M. Baratin (1989, 166- 85).]	
Cicéron, <i>Topiques</i>	I ^{er} s. av. J.-C.
Traité dialectique ou rhétorique	
Apulée (?), <i>Peri Hermeneias</i>	II ^e s. (?)
Traité dialectique	
Donat, <i>Ars Maior</i> et <i>Ars Minor</i>	IV ^e s.
Traités grammaticaux	
Martianus Capella, <i>Les Noces de Philologie et de Mercure</i>	deuxième moitié du IV ^e s.
Allégorie encyclopédique	
Augustin (?), <i>De Grammatica</i>	fin du IV ^e s. – début du V ^e s.
Traité grammatical	
Augustin (?), <i>De Dialectica</i>	fin du IV ^e s. – début du V ^e s.
Traité dialectique [Le texte cité est celui de l'édition de J. Pinborg et la traduction est faite d'après les <i>Œuvres complètes</i> d'Augustin citées en bibliographie, éventuellement corrigée et adaptée, notamment d'après la traduction anglaise de B. D. Jackson qui accompagne l'édition de J. Pinborg.]	
Priscien, <i>Institutiones Grammaticarum</i>	fin du V ^e s. – début du VI ^e s.
Traité grammatical	
Boèce, <i>De Topicis Differentiis</i> , <i>De Syllogismis Categoricalis</i> , <i>De Hypotheticis Syllogismis</i>	premier quart du VI ^e s.
Traités dialectiques	
Boèce, commentaires sur le <i>De Interpretatione</i> d'Aristote	premier quart du VI ^e s.
Gloses dialectiques [Il y a deux commentaires sur le <i>De Interpretatione</i> , le premier destiné aux débutants et le second plus approfondi.]	
Boèce, commentaire sur les <i>Topiques</i> de Cicéron	premier quart du VI ^e s.
Gloses dialectiques	
Isidore de Séville, <i>Etymologiarum sive Originum</i>	début du VII ^e s.
Encyclopédie (le livre I est consacré à la grammaire et le livre II à la rhétorique et la dialectique)	
Garlandus Compostista, <i>Dialectica</i>	première moitié du XI ^e s.
Traité dialectique	
Anonyme, commentaire sur le <i>De Topicis Differentiis</i>	fin du XI ^e s. – début du XII ^e s.
Traité dialectique	
<i>Introductiones dialectice secundum Wilgelum</i>	avant 1113
Traité dialectique – École : Guillaume de Champeaux	
Abélard (?), gloses littérales sur le <i>De Interpretatione</i>	début du XII ^e s.
Gloses dialectiques [On désigne par le terme <i>Logica parvulorum</i> ou « gloses littérales » un ensemble de gloses écrites par Abélard sur l' <i>Isagogè</i> de Porphyre, les <i>Catégories</i> et le <i>De Interpretatione</i> d'Aristote et le <i>De Divisione</i> de Boèce ; le fait qu'il soit l'auteur de celle sur le <i>De Interpretatione</i> est cependant remis en cause. Édition par M. Del Pra.]	
Abélard, <i>Dialectica</i>	vers 1120
Traité dialectique	
Abélard, <i>Logica Ingredientibus</i>	entre 1120 et 1142 (?)
Gloses dialectiques	

[On désigne par le terme *Logica Ingredientibus* un ensemble de gloses sans doute postérieures à la *Dialectica* d'Abélard, et qui portent sur l'*Isagogè* de Porphyre, sur les *Catégories* et le *De Interpretatione* d'Aristote et sur le *De Topicis Differentiis* de Boèce.

Ces gloses ont été éditées par B. Geyer, à l'exception de celles sur Boèce ; l'édition du commentaire sur le *De Interpretatione* par B. Geyer est défective : le commentaire des chapitres XII-XIV a été remplacé, dans le manuscrit de base de Geyer, par un autre texte. Les chapitres originaux d'Abélard ont été édités par L. Minio-Paluello dans ses *Abaelardiana inedita*. Il existe une édition récente et complète du commentaire par Kl. Jacobi et Ch. Strub, mais je n'ai pu travailler avec elle. J'ai donc utilisé pour les chapitres I-XI, l'édition de B. Geyer et, pour les chapitres XII-XIV, celle de L. Minio-Paluello ; les références à cette dernière édition sont précédées de MP et du numéro de paragraphe, si c'est un numéro isolé, ou du numéro de la page et des lignes, quand il y a deux chiffres séparés par un point.]

<i>Introductiones Montane Minores</i>	vers 1130
Traité dialectique – École : Mont Sainte-Geneviève	
<i>Abbreviatio Montana</i>	vers 1140
Traité dialectique – École : Mont Sainte-Geneviève	
<i>Introductiones dialectica Berolinenses</i>	première moitié du XII ^e s.
Traité dialectique – École : Mont Sainte-Geneviève	
Pierre Hélie, <i>Summa super Priscianum</i>	deuxième quart du XII ^e s.
Traité grammatical [Ma recherche s'est faite en deux temps, sur deux éditions différentes : les références précédées de LR renvoient à l'édition complète de Leo Reilly, et les autres références à l'édition des livres XVII et XVIII par James E. Tolson.]	
Commentaire anonyme sur Priscien (Vienne, V.P.L. 2486)	milieu du XII ^e s.
Gloses grammaticales sur Priscien [Larges extraits édités par L. M. de Rijk (1967, 1 :252- 4).]	
<i>Compendium Logicae Porretanum</i>	1155/1170
Traité dialectique – École : Gilbert de la Porrée	
<i>Ars Meliduna</i>	entre 1154 et 1180 (sans doute vers 1160)
Traité dialectique – École : Melun	
<i>Ars Burana</i>	troisième quart du XII ^e s.
Traité dialectique – certains éléments sont repris de l' <i>Ars Meliduna</i> (école de Melun)	
<i>Ars Emmerana</i>	troisième quart du XII ^e s.
Traité dialectique – abréviation de l' <i>Ars Burana</i> (proche de l'école de Melun)	
Glose 'Promissimus'	troisième quart du XII ^e s. (sans doute après 1168)
Gloses grammaticales sur Priscien – influence de Ralph de Beauvais	
Ralph de Beauvais, <i>Glose Super Donatum</i>	troisième quart du XII ^e s. (sans doute après 1170)
Gloses grammaticales sur Donat	
<i>Dialectica Monacensis</i>	vers 1170
Traité dialectique	
Pierre d'Espagne (<i>non papa</i>), <i>Summa 'Absoluta cuiuslibet'</i>	dernier quart du XII ^e s.
Traité grammatical – influence de Pierre Hélias	

III. REFERENCES DE L'APPENDICE 1

Baratin, Marc (1989). *La Naissance de la syntaxe à Rome*. Paris : Éditions de Minuit.

- Cocito, L. (1971). « Per un'edizione critica del *Cligès* », *Omaggio a Camillo Guerrieri-Crocetti*, p. 123-33. Genoa : Bozzi.
- Collet, Olivier (2003). « Compte-rendu de l'édition Beltrami de *Lancelot*, avec une réponse de P. G. Beltrami », *Revue critique de philologie romane*, 4-5, p. 90-93.
- Dees, Anthonij (1988). « Analyse par l'ordinateur de la tradition manuscrite du *Cligès* de Chrétien de Troyes », *Actes du XVIIIe Congrès international de linguistique et de philologie romanes*, p. 6 :62-75. Tübingen : Niemeyer.
- (1999). « La tradition manuscrite du *Perceval* de Chrétien de Troyes. Épilogue », *Revue de linguistique romane*, 63, p. 503-8.
- Dembowski, Peter F. (1993). « De nouveau : *Érec et Énide*, Chrétien et Guyot », « *Et c'est la fin pour quoy sommes ensemble* » : hommage à Jean Dufournet, vol. 1, p. 409-17. Paris : Champion.
- Fahlin, Carin (1938). « Quelques remarques sur l'édition du *Roman de Brut* de Wace publiée par Ivor Arnold », *Studia Neophilologica*, 11, p. 85-100.
- Favati, Guido (1967). « Le *Cligès* de Chrétien de Troyes dans les éditions critiques et dans les manuscrits », *Cahiers de Civilisation Médiévale*, 10, p. 385-407.
- Holden, Anthony J. (2001). « Compte-rendu de l'édition de J. Weiss du *Roman de Brut* de Wace », *Romania*, 119, p. 548-50.
- Hult, David F. (1996). « A "New" Edition of Chrétien de Troyes », *Romance Philology*, 49, p. 284-300.
- Hunt, Tony (1993). « Chrestien de Troyes : The Textual Problem », *Les manuscrits de Chrétien de Troyes*, édité par Keith Busby, Terry Nixon, Alison Stones, et Lori Walters, p. 27-40. Amsterdam/Atlanta : Rodopi.
- James-Raoul, Danièle (2007). *Chrétien de Troyes, la griffe d'un style*. Paris : Champion.
- (2009). *Chrétien de Troyes, Érec et Énide*. Neuilly : Atlande.
- Jonin, Pierre (1958). *Prolégomènes à une édition d'Yvain*. Aix-en-Provence : Ophrys.
- Lepage, Yvan G. (1998). « La tradition éditoriale d'œuvres majeures : de la *Chanson de Roland* au *Testament de Villon* », *Mélanges de langue et de littérature française du Moyen Âge offerts à Pierre Demarolle*, édité par Charles Brucker, p. 39-51. Paris : Champion.
- Meyer, Kasja (1995a). « Crestien de Troyes : *Le Chevalier au Lion*, trois éditions nouvelles », *Rask*, 2, p. 111-24.
- , éd. (1995b). *La Copie de Guiot, fol. 79v-105r du manuscrit f.fr.794 de la Bibliothèque Nationale : « li chevaliers au lyon » de Crestien de Troyes*. Amsterdam : Rodopi.
- Micha, Alexandre (1966). *La tradition manuscrite des romans de Chrétien de Troyes*. Genève : Droz.
- Misrahi, Jean (1941). « Fragments of *Érec et Énide* and their relation to manuscript Tradition », *Publications of Modern Language Association*, 56, p. 951-61.
- Ollier, Marie-Louise, Serge Lusignan, Charles Doutrelepont, et Bernard Derval (1989). *Lexique et concordance de Chrétien de Troyes d'après la copie Guiot : avec introduction, index et rimaire*. Montréal : Institut d'études médiévales.
- Petit, Aimé (1985). *Naissances du roman : les techniques littéraires dans les romans antiques du XII^e siècle*. 2 vol. Genève : Slatkine.
- Pickens, Rupert T. (1987). « Towards an Edition of Chrétien's *Li Contes del Graal* : Hilka, v. 1869-2024 », *L'Esprit créateur*, 27, p. 53-66.
- Reid, Thomas Bertram Wallace (1976). « Chrétien de Troyes and the scribe Guiot », *Medium Aevum*, 45, p. 1-19.
- Rijk, Lambertus Marie de (1967). *Logica modernorum : a contribution to the history of early terminist logic*. Vol. II, *The origin and early development of the theory of supposition*. Vol. 1/2. Assen : Van Gorcum.
- Shirt, David J. (1975). « Godefroy de Lagny et la composition de la *Charrette* », *Romania*, 96, p. 27-52.
- Stone, H. K. (1937). « Le *Karrenritter* de Foerster », *Romania*, 63, p. 398-401.
- Wolledge, Brian (1979). *La syntaxe des substantifs chez Chrétien de Troyes*. Genève : Droz.
- (1984). « The Problem of Editing *Yvain* », *Medieval French Textual Studies in Memory of T.B.W. Reid*, édité par Ian Short, p. 247-67. Londres : Anglo-Norman Text Society.
- (1986). *Commentaire sur Yvain (le Chevalier au lion) de Chrétien de Troyes. Tome I, vv. 1-3411*. Genève : Droz.

APPENDICE II – RELEVES

I. FUTUR

En proposition indépendante	
DD : PI	<p><i>Brut</i>, v. 383, 384, 397, 398, 425, 445, 451, 452, 539, 580, 585, 1701, 1702, 1715, 1756, 1961, 1963, 1964, 3889, 3890, 4443, 4461, 4462, 4763, 4765, 4766, 5932, 5935, 5936, 6407, 6493, 6494, 6571, 6855, 6878, 6895, 6908, 7420, 7434, 7883, 7884, 8025, 8693, 8701, 8710, 8712, 8714, 8761, 8775, 8776, 8776, 9015, 9016, 9327, 9328, 9329, 9331, 9555, 10709, 10710, 10763, 10824, 10865, 10866, 10947, 11037, 11038, 11053, 11054, 11469, 11470, 12437, 12438, 12439, 12439, 12440, 12881, 12885, 12886, 12886, 14079, 14566</p> <p><i>Rou II</i>, v. 523, 658, 701, 703, 1142, 1582, 1712, 1866¹, 1875, 1876, 1876, 1947, 2155, 2155, 2156, 2157, 2158, 2388, 2531, 2980², 3261, 3311, 3395, 3456, 3467, 3804, 4058, 4059, 4062, 4343, 4343, 4373, 4374, 4397</p> <p><i>Rou III</i>, v. 393, 394, 637, 640, 1951, 1952, 2116, 2559, 3527, 3528, 3727, 3728, 4406, 6119, 6582, 6907, 6908, 7252, 7399, 7516, 7529, 7592, 7593, 7594, 7595, 7611, 7665, 9071, 9072, 9149, 9150, 9211, 9809, 9995, 9996, 9997, 10092, 10704</p> <p><i>Rou Appendice</i>, v. 628</p> <p><i>Thèbes</i>, v. 57, 58, 61, 267, 319, 320, 355, 937, 1100, 1101, 1140, 1148, 1163, 1252, 1253, 1304, 1305, 1377, 1430, 1470, 1509, 1510, 2011, 2132, 2133, 2318, 2328, 2343, 2482, 2486, 2509, 2510, 2518, 2582, 2696, 2934, 2953, 2962, 3011, 3064, 3067, C3330, 3580, 3603, 3604, 3883, 3884, 3886, 3963, 3982, C4017, C4022, C4023, 4570, 4583, 4596, 4722, 4789, 4960, 5442, 5444, 5449, 6434, 6435, 6723, 6987, 6988, 6992, 7009, 7057, 7061, 7061, 7741, 7797, 7803, 7816, 8054, 8056, 8060, 8064, 8348, 8352, 8358, 8400, 8406, 8415, 8417, 8419, 8471, 8473, 8478, 8479, 8488, 8494, 8495, 8505, 8511, 8512, 8523, 8555, 8556, 8574, 8708, 8809, 8810, 9108, 9109, 9129, 9206, 9209, 9319, 9322, 9326, 9333, 9334, 9367, 9374, 9445, 9567, 10078, 10147, 10461, 11205, 11222, 11537, 11538, 11879, 11882</p> <p><i>Énéas</i>, v. 851, 857, 1079, 1080, 1115, 1117, 1273, 1276, 1681, 1691, 1727, 1738, 1745, 1979, 1981, 1992, 2000, 2002, 2004, 2005, 2054, 2213, 2214, 2307, 2392, 2891, 2926, 2929, 2930, 3229, 3247, 3249, 3298, 3345, 3372, 3464, 4124, 4580, 4587, 4588, 4759, 4760, 4763, 4936, 4941, 4943, 4954, 5145, 5157, 5158, 5179, 5218, 5219, 5235, 5818, 6026, 6153, 6313, 6353, 6354, 6367, 6369, 6613, 6618, 6626, 6643, 6647, 6650, 6651, 6747, 6748, 6758, 6781, 6787, 6790, 6902, 6903, 6957, 6967, 7094, 7096, 7097, 7741, 7754, 7755, 7783, 7822, 7894, 7902, 8016, 8019, 8098, 8143, 8195, 8210, 8241, 8248, 8301, 8310, 8322, 8362, 8376, 8377, 8496, 8563, 8729, 8729, 8744, 8752, 8769, 8770, 8772, 8851, 8963, 8995, 9052, 9054, 9073, 9173, 9176, 9186, 9188, 9215, 9536, 9537, 9665, 9666, 9791</p> <p><i>Thomas</i>, v. 164, 165, 167, 184, 199, 710, 714, 777, 780, 1076, 1080, 1486, 1489, 1689, 1717, 1765, 1766, 1774, 1894, 1896, 2398, 2423, 2424, 2425, 2430, 2441, 2442, 2596, 2598, 2608, 2677, 3093, 3094, 3244, 3264, 3266</p> <p><i>Béroul</i>, v. 151, 170, 172, 178, 179, 187, 206, 241, 314, 402, 515, 525, 567, 691, 931, 938, 988, 1001, 1191, 1319, 1323, 1598, 1890, 1912, 1935, 1936, 1937, 2012, 2012, 2014, 2020, 2031, 2037, 2324, 2356, 2357, 2324, 2424, 2436, 2443, 2444, 2447, 2447, 2615, 2616, 2687, 2689, 2713, 2830, 2835, 2908, 2924, 3077, 3085, 3222, 3248, 3314, 3334, 3336, 3342, 3355, 3487, 3543, 3544, 3550, 3583, 3602, 3915, 3931</p> <p><i>Érec</i>, v. 60, 216, 248, 614, 622, 628, 1053, 1055, 1056, 1061, 1063, 1130, 1264, 1311, 1314, 1317, 1326, 1333, 1565, 1620, 1792, 2514, 2537, 2538, 2594, 2604, 2716, 2829, 2836, 2838, 2839, 2839, 2893, 2962, 2976, 2978, 3002, 3155, 3357, 3400, 3728, 3747, 3843, 3885, 4046, 4087, 4113, 4129, 4142, 4166, 4219, 4295, 4296, 4319, 4330, 4334, 4335, 4467, 4468, 4514, 4617, 4630, 4665, 4666, 4668, 4683, 4722, 4801, 5059, 5119, 5222, 5340, 5606, 5765, 5797, 5975, 5976, 5985, 6070, 6443, 6650</p> <p><i>Cligès</i>, v. 111, 114, 126, 127, 143, 480, 514, 515, 626, 627, 671, 671, 762, 768, 922, 949, 977, 979, 980, 989, 1008, 1009, 1034, 1372, 1373, 1442, 1445, 1519, 2982, 3025, 3068, 3093, 3447, 3448, 3589, 3591, 4233, 4377, 5143, 5215, 5249, 5250, 5273, 5275, 5329, 5620, 6199, 6459, 6460, 6489</p> <p><i>Lancelot</i>, v. 89, 90, 194, 394, 497, 635, 816, 905, 1043, 1044, 1055, 1097, 1261, 1381, 1383, 1398, 1409, 1410, 1529, 1531, 1569, 1579, 1591, 1717, 1718, 1723, 1726, 1741, 1763, 1768, 1883, 2109, 2123, 2181, 2279, 2879, 2880, 2913, 2938, 3258, 3299, 3360, 3369, 3413, 3454, 3473, 3867, 4079, 4220, 4272, 4514, 4516, 4825, 4826, 4847, 4859, 4890, 4977, 4978, 5222, 5491, 5492, 5559, 6076</p> <p><i>Yvain</i>, v. 147, 250, 429, 730, 744, 994, 1013, 1451, 1452, 1568, 1574, 1578, 1613, 1614, 1687, 1798, 1826, 1840, 1877, 1969, 1975, 1976, 2046, 2131, 2568, 3547, 3587, 3593, 3594, 3616, 3619, 3640, 3710, 2711, 3787, 3789, 3835, 3843, 3941, 4029, 4423, 4777, 4914, 5089, 5090, 5169, 5229, 5231, 5462, 5503, 5675, 5676, 5741, 5758, 6368, 6400, 6408, 6425, 6566, 6615, 6644, 6734</p> <p><i>Perceval</i>, v. 119, 120, 121, 151, 195, 220, 249, 250, 284, 344, 378, 379, 493, 593, 662, 691, 694, 722, 769, 830, 847, 874, 987, 988, 990, 1134, 1160³, 1514, 1588, 1615, 1616, 1683, 1993, 1996, 2025, 2034, 2035, 2123, 2402, 2822, 2954, 2955, 3022, 3324, 3405, 3406, 3920, 3976, 4117, 4120, 4206, 4207, 4262, 4264, 4386, 4473, 4475, 4536, 4701, 4702, 4748, 5150, 5237, 5284, 5288, 5323, 5324, 5370, 5595, 5596, 5679, 5748, 5810, 5879, 6270, 6337, 6342, 6357, 6358, 6370, 6384, 6488, 6550, 6595, 6610, 6614, 6618, 6655, 6706, 6790, 6843, 6890, 6934, 6951, 7046, 7053, 7056, 7064, 7065, 7066, 7077, 7078, 7172, 7173, 7174, 7373, 7374, 7385, 7501, 7514, 7542, 7500, 7730, 8056, 8090, 8101, 8164, 8165, 8360, 8468, 8547, 8548, 8633, 8645, 8667, 8703</p>

¹ Le manuscrit offre la leçon « prendroi », issue d'une confusion assez générale dans le manuscrit entre *-ai* et *-oi* (Holden 1973, 74).

² Le texte porte « riche ment te ferai si me mez a salu ». Le vers permet en vérité deux lectures possibles et concurrentes ; aucune n'étant définitive du fait de lacunes philologiques. La première consiste à faire de *si* une conjonction de subordination hypothétique ; c'est l'analyse que proposent G. S. Burgess dans sa traduction (« I will make you a riche man if you take me to safety ») et A. Holden, si l'on s'en réfère à sa ponctuation. La seconde, que j'ai suivie, voit en *si* un adverbe de phrase ; cette forme est en effet exceptionnelle dans le manuscrit pour la conjonction. *Mez* serait alors un impératif : « Je te rendrai riche ; sauve-moi donc ».

³ Je considère ici que le tour est interrogatif ou exclamatif, et ne dépend pas de *gas*, malgré ce que suggère la ponctuation de F. Lecoy.

DD : P2 / P5	<p><i>Brut</i>, v. 381, 427, 428, 577, 682, 687, 688, 894, 1371, 1697, 1760, 1761, 1771, 2751, 3088, 3922, 4020, 4444, 4482, 6239-40, 6251, 6588, 6738, 6811, 6877, 6879, 7049, 7382, 7459, 7460, 7550, 7921, 8144, 8145, 8331, 8332, 8691, 8692, 8721, 9539, 10655, 10656, 10695, 10704, 10707, 11471, 12409, 12410, 12410, 12435, 12436, 13763, 13767, 14326, 14332</p> <p><i>Rou II</i>, v. 204, 205, 206, 207, 208, 262, 263, 264, 711, 1127, 1137, 1138, 1141, 1143, 1280, 1432, 1464, 1760, 1761, 1854, 1977, 2218, 2221, 2388, 2556, 2685, 2699, 2746, 2747, 2748, 2754, 2878, 3647, 3753, 3754</p> <p><i>Rou III</i>, v. 921, 1168, 2000, 2113, 2883, 2884, 2884, 2952, 4471, 5777, 5778, 5778, 5780, 5809, 5810, 5881, 6089, 6222, 6281, 6282, 7400, 7452, 7461, 7475, 7479, 7482, 7528, 7656, 8224, 9419, 9846, 10023, 10702, 10703, 10780</p> <p><i>Thèbes</i>, v. 66, 128, 195, 196, 803, 1099, 1237, 1447, 1451, 1457, 1459, 1460, 1461, 1513, 1977, 1989, 2138, 2914, 3061, 3161, 3162, C3322, C3376, C3392, C3419, C3423, 3587, C3784, C3978, 5007, 5116, 5301, 6687, 7003, 7004, 8536, 8632, 8635, 8675, 9069, 9295, 9324, 9335, 9337, 9444, 10258, 10413, 10500, 10501</p> <p><i>Énéas</i>, v. 856, 1333, 1339, 1683, 1788, 2177, 2181, 2183, 2184, 2185, 2186, 2187, 2316, 2428, 2532, 2533, 2890, 3208, 3215, 4311, 4668, 4944, 8716, 5003, 5013, 5217, 5565, 5685, 5689, 5693, 5805, 5806, 6734, 6797, 6798, 6881, 6885, 6886, 7100, 7212, 7807, 7849, 7895, 7897, 7899, 7943, 7944, 7945, 8355, 8582, 8712, 8714, 9506, 9538, 9539, 9540, 9660, 9751</p> <p><i>Thomas</i>, v. 180, 1066, 1078, 1619, 1627, 1629, 1649, 1694, 1823, 1886, 3048, 3049, 3099, 3100, 3192</p> <p><i>Bérout</i>, v. 401, 524, 618, 795, 995, 1026, 1172, 1236, 1324, 1400, 2372, 2634, 2723, 2834, 2872, 3078, 3079, 3120, 3226, 3379, 3408, 4253, 4294</p> <p><i>Érec</i>, v. 42, 674, 1029, 1319, 3005, 3396, 3406, 3477, 3841, 3876, 3971, 3997, 4002, 4045, 4225, 4396, 4400, 4659, 4766, 5016, 5236, 5332, 5393, 5587, 5610, 5793, 5800, 5862, 6096</p> <p><i>Cligès</i>, v. 129, 2152, 2263, 2987, 3000, 3442, 3554, 4189, 5292, 5522, 5568, 6471, 6472</p> <p><i>Lancelot</i>, v. 496, 646, 647, 746, 943, 1602, 1771, 1799, 2007, 2090, 2104, 2159, 2172, 2173, 2444, 2450, 2767, 2768, 2777, 2803, 2812, 2813, 2936, 2979, 3198, 3274, 3338, 3352, 3461, 3462, 4001, 4453, 4513, 4515, 4604, 4802, 5018, 5964</p> <p><i>Yvain</i>, v. 130, 365, 372, 378, 387, 399, 514, 595, 600, 1021, 1065, 1319, 1694, 1812, 1843, 1928, 1981, 2216, 2484, 3625, 3715, 3716, 4281, 4455, 4600, 4606, 4881, 4906, 5117, 5154, 5209, 5212, 5545, 5691, 5707, 5733, 5753, 5953, 5954, 5956, 6038, 6406, 6559, 6573, 6631, 6690, 6735, 6736, 6751</p> <p><i>Perceval</i>, v. 510, 511, 518, 520, 540, 1255, 1533, 1729, 1730, 2085, 2121, 2547, 2613, 3026, 3138, 3327, 3795, 3826, 3928, 4005, 4057, 4228, 4273, 4346, 4363, 4376, 4850, 6106, 5117, 5234, 5813, 5917, 5979, 6228, 6234, 6388, 6468, 6496, 6512, 6558, 6617, 6792, 6800, 6802, 6837, 6840, 6894, 6901, 6906, 6954, 6955, 7069, 7134, 7376, 7383, 7524, 7558, 7629, 7732, 7772, 7947, 7961, 7976, 8558, 8620, 8628, 8833</p>
DD : P2 / P5 (injonctif)	<p><i>Brut</i>, v. 387-8, 443, 444, 454, 2253, 2254, 2364, 2814, 6403, 6404, 7498, 8485, 8694, 10721, 10723, 10724, 10953, 11764, 11834, 14821, 14822</p> <p><i>Rou II</i>, v. 673, 1692, 1693, 1693, 1730, 1760, 2218, 2316, 2486, 2487, 2685</p> <p><i>Rou III</i>, v. 1069, 1070, 1895, 2662, 3656, 3705, 3706, 3726, 4470, 5281, 5282, 5283, 5284, 5808, 5882, 7649, 7650, 7776, 9413, 9808, 10252, 10586, 10587, 10588, 10649</p> <p><i>Thèbes</i>, v. 1504, C3355, C3379, C3383, 3913, 3973, 7808, 7947, 7948, 8503, 8504, 11091, 11092</p> <p><i>Énéas</i>, v. 652, 4762, 4942, 4953, 5104, 6968</p> <p><i>Thomas</i>, v. 1897, 2000, 2614, 2615, 2713, 2715, 2716</p> <p><i>Bérout</i>, v. 439, 2426, 2679, 2829, 3918</p> <p><i>Érec</i>, v. 215, 216, 612, 1026, 1032, 1039, 1062, 3150, 3151, 3526, 4272, 4506, 4510, 5108, 5815</p> <p><i>Cligès</i>, v. 689, 4230, 5213, 5291, 5422, 5456, 5465</p> <p><i>Lancelot</i>, v. 908, 3377, 4511, 5891</p> <p><i>Yvain</i>, v. 736, 1845, 1846, 1853, 2600, 4981</p> <p><i>Perceval</i>, v. 828, 887, 1195, 1500, 1513, 1515, 2054, 2177, 2266, 2270, 2309, 2311, 2312, 2316, 2317, 3957, 3958, 4272, 4396, 4541, 5982, 7509, 8344, 8522, 8531, 8532, 8823, 8838, 8852</p>
DD : P3 / P6	<p><i>Brut</i>, v. 395, 530, 549, 550, 581, 582, 689, 1694, 1758, 1759, 1772, 1876, 1965, 2391, 2399, 2400, 4646, 4773, 4774, 5939, 6592, 6593, 6867, 6868, 7047, 7048, 7180, 7554, 7555, 7556, 7571, 7572, 7574, 7575, 7579, 7580, 7581, 7582, 7686, 7935, 7945, 8132, 8343, 8488, 8490, 8501, 8502, 8504, 8696, 8716, 9510, 9548, 9559, 9560, 9563, 9564, 9575, 10970, 10984, 11040, 11444, 11717, 11718, 12423, 12482, 13846, 14327, 14328, 14465, 14581, 14582, 14726, 14727</p> <p><i>Rou II</i>, v. 1139, 1461, 1973, 2035, 2194, 2291, 2318, 2331, 2367, 2371, 2539, 2617, 2686, 2688, 2695, 2708, 2710, 2715, 2770, 2771, 2814, 2848, 2865, 2865, 3390, 3400, 3405, 3406, 3439, 3463, 3677, 3750, 3810, 3811, 3812, 4051, 4051, 4052, 4056, 4057, 4243, 4253, 4264, 4265, 4308, 4316, 4325, 4326, 4358, 4359</p> <p><i>Rou III</i>, v. 431, 1949, 2123, 2658, 2906, 2916, 2918, 3871, 4417, 4418, 4448, 4448, 5884, 6111, 6112, 6114, 6118, 6220, 6223, 6224, 6792, 6793, 6877, 6937, 7186, 7236, 7263, 7264, 7265, 7266, 7414, 7459, 7460, 7463, 7464, 7466, 7468, 7471, 2, 7476, 7477, 7526, 7558, 7559, 7560, 7590, 7597, 7598, 7614, 7653, 7654, 7659, 7816, 7858, 7872, 9111, 9112, 9311, 9502, 10096, 10245, 10776, 10782, 11045</p> <p><i>Thèbes</i>, v. 80, 183, 197, 318, 350, 354, 356, 428, 769, 799, 1160, 1164, 1310, 1390, 1391, 1443, 1518, 1542, 1543, 1720, 1756, 1761, 1777, 1812, 1863, 2140, 2141, 2142, 2167, 2168, 2169, 2335, 2352, 2485, 2494, 2587, 2594, 2609, 2621, 2637, 2668, C3343, C3346, C3348, C3349, C3352, C3356, C3358, C3360, C3362, C3362, C3364, C3365, C3367, C3371, C3372, C3389, C3389, C3394, C3395, C3403, C3404, C3415, C3417, C3418, C3425, C3426, 3491, 3492, 3493, 3494, 3590, 3606, C3772, C3778, 3883, 3893, C4026, 4520, 4534, 4535, 4537, 4546, 4571, 4598, 4945, 4946, 4947, 4949, 4950, 4954, 4962, 4964, 4977, 4980, 5008, 5508, 5735, 5736, 6037, 6436, 6769, 6894, 6972, 6974, 6976, 7004, 7010, 7012, 7017, 7018, 7020, 7445, 7446, 7604, 7776, 7798, 7800, 7801, 7939, 8040, 8042, 8043, 8057, 8058, 8487, 8489, 8492, 8500, 8563, 8630, 8660, 8677, 8859, 8860, 8863, 8877, 8878, 8882, 8883, 8884, 8885, 8886, 8893, 8895, 8897, 8898, 9072, 9235, 9236, 9293, 9294, 9308, 9354, 9476, 9478, 9481, 9482, 9494, 9500, 9672, 9715, 9784, 9931, 10060, 10201, 10279, 10359, 10360, 10434, 10441, 10444, 10457, 10460, 10462, 10468, 10469, 10472, 10484, 11105, 11122, 11123, 11124, 11208, 11209, 11211, 11212, 11327, 11816, 11817, 11918, 11919</p> <p><i>Énéas</i>, v. 315, 317, 325, 339, 1060, 1308, 1318, 1347, 1364, 1367, 1441, 1712, 1730, 1856, 1898, 1982, 2109, 2188, 2189, 2190, 2199, 2212, 2216, 2239, 2322, 2430, 2492, 2744, 2882, 2892, 2919, 2935, 2937, 2939, 2940, 2941, 2942, 2943, 2948, 2949, 2951, 2952, 2953, 2954, 2955, 2956, 2959, 2960, 2961, 2962, 2965, 2966, 2968, 3074, 3200, 3214, 3228, 3316, 3317, 3318, 3320, 3330, 3362, 3379, 3442, 3448, 3866, 4323, 4874, 4876, 5165, 5216, 5807, 5813, 5819, 5970, 6171, 6172, 6180, 6182, 6183, 6304, 6311, 6355, 6553, 6677, 6681, 6744, 6961, 6971, 7080, 7101, 7103, 7758, 7779, 7804, 7851, 7868, 7893, 8158, 8194, 8236, 8242, 8304, 8326, 8345, 8370, 8489, 8562,</p>

	<p>8584, 8705, 8717, 8725, 8732, 8736, 8748, 8758, 8774, 8775, 8981, 9028, 9070, 9141, 9143, 9145, 9146, 9611, 9809, 9849, 9902, 9906, 10030</p> <p><i>Thomas</i>, v. 166, 204, 259, 323, 324, 715, 723, 738, 740, 743, 790, 1052, 1056, 1622, 1625, 1680, 2099, 2102, 2602, 2619, 2626, 3085, 3097 <i>Béroul</i>, v. 147, 249, 250, 274, 277, 294, 315, 316, 414, 441, 515, 666, 671, 685, 715, 838, 845, 1081, 1118, 1193, 1252, 1325, 1346, 1457, 1482, 2117, 2297, 2358, 2410, 2435, 2440, 2448, 2618, 2633, 2679, 2698, 2701, 2748, 2799, 2823, 2824, 2837, 2900, 3093, 3094, 3096, 3115, 3116, 3197, 3198, 3199, 3305, 3310, 3346, 3348, 3443, 3506, 3545, 3548, 3582, 3597, 3600, 3869, 3925, 3926, 3964, 3979, 4159, 4161, 4241, 4437</p> <p><i>Érec</i>, v. 66, 563, 566, 594, 623, 765, 811, 821, 847, 1195, 1196, 1203, 1308, 1309, 2812, 2829, 2834, 2850, 2977, 2992, 3373, 3382, 3644, 4140, 4141, 4218, 4328, 4406, 4661, 4662, 4669, 4682, 4950, 5018, 5063, 5066, 5113, 5114, 5359, 5768, , 5770, 5775, 5798, 5977, 6097, 6099, 6385, 6496</p> <p><i>Cligès</i>, v. 128, 402, 625, 718, 721, 854, 895, 939, 983, 1004, 1119, 1819, 1822, 2154, 2158, 2268, 2450, 2473, 3118, 3120, 3121, 3122, 3146, 3147, 3266, 3449, 3652, 3653, 4231, 4276, 4350, 4447, 4448, 4604, 4702, 4910, 4995, 5192, 5195, 5218, 5296, 5299, 5300, 5304, 5416, 5443, 5445, 5505, 5849, 6015, 6190, 6200, 6226, 6229, 6410</p> <p><i>Lancelot</i>, v. 121, 411, 412, 497, 576, 826, 1076, 1323, 1530, 1531, 1600, 1620, 1720, 1770, 1821, 1865, 1902, 1964, 1973, 2025, 2115, 2170, 2278, 2420, 2614, 2635, 2643, 2899, 3072, 3229, 3242, 3266, 3280, 3282, 3331, 3332, 3371, 3474, 3873, 3958, 4090, 4139, 4156, 4222, 4279, 4281, 4282, 4325, 4529, 4767, 4789, 4828, 5172, 5678, 5682, 5698, 5965, 6072, 6074, 6078, 6104</p> <p><i>Yvain</i>, v. 125, 126, 340, 398, 604, 743, 1032, 1070, 1075, 1204, 1311, 1318, 1440, 1441, 1561, 1617, 1634, 1636, 1807, 1811, 1831, 1837, 1851, 1862, 1863, 1864, 1897, 1919, 1926, 2509, 2512, 2610, 3706, 3850, 3866, 4140, 4274, 4360, 4365, 4372, 4580, 4584, 4635, 5244, 5299, 5327, 5560, 5693, 5882, 5883, 5900, 5909, 6155, 6258, 6288, 6289, 6318, 6384, 6410, 6426, 6579</p> <p><i>Perceval</i>, v. 123, 512, 513, 515, 750, 752, 753, 820, 821, 824, 826, 979, 980, 981, 1057, 1261, 1263, 1267, 1268, 1290, 1292, 1293, 1294, 1296, 1834, 2008, 2025, 2094, 2185, 2188, 2374, 2398, 2416, 2418, 2418, 2419, 2421, 2422, 2499, 2502, 2503, 2865, 2867, 2868, 3143, 3144, 3329, 3578, 3614, 3647, 3649, 3667, 3668, 3839, 3858, 3948, 4014, 4058, 4368, 4378, 4504, 4654, 4655, 4658, 4659, 4750, 4945, 5055, 5058, 6107, 5118, 5251, 5256, 5280, 5403, 5660, 5811, 5870, 5912, 5915, 5952, 5960, 5978, 6235, 6478, 6794, 7072, 7338, 7362, 7798, 7836, 7838, 7945, 7956, 7957, 7958, 8136, 8190, 8602, 8627, 8631, 8835, 8836, 8924, 8928</p>
DD : P4	<p><i>Brut</i>, v. 525, 529, 549, 550, 2387, 3089, 3958, 5937, 5938, 6219, 6591, 11035, 12329, 12434 <i>Rou II</i>, v. 486, 983, 984, 984, 1446, 1447, 1448, 1571, 1730, 3441, 3448, 3449, 3461, 3802, 3823 <i>Rou III</i>, v. 893, 2232, 2647, 2964, 3898, 5767, 5768, 6090, 6109, 7180, 7619, 7620, 11043</p> <p><i>Thèbes</i>, v. 73, 1448, 1450, 1808, 1809, 1849, 2158, 2163, 2163, 2334, 2631, 3077, 3141, 3200, C3340, C3412, C3413, C3414, 3499, 3500, 3595, C3631, C3773, C3774, C3775, C3777, C4035, 4476, 4477, 4546, 4951, 4955, 4961, 5511, 5522, 7997, 8009, 8010, 8118, 8120, 8571, 8572, 8849, 8850, 9291, 9296, 9615, 9932, 10411, 10412, 10417, 10463, 10465, 10481, 11234, 11261, 11450</p> <p><i>Énéas</i>, v. 1729, 3201, 3663, 3666, 4187, 4188, 5016, 5971, 6043, 6710, 7797</p> <p><i>Thomas</i>, v. 849, 2356, 2400, 2650, 3083 <i>Béroul</i>, v. 625, 1476, 1902, 2283, 2318, 2783, 2894, 3091, 3382, 3513, 4060, 4304, 4400</p> <p><i>Érec</i>, v. 64, 1157, 1284, 3882, 4680, 5060, 5064, 5068, 5474 <i>Cligès</i>, v. 1818, 1823, 5219, 5377, 5762, 5897 <i>Lancelot</i>, v. 159, 160, 178, 645, 708, 1374, 1631, 1632, 2325, 2521, 2522, 5078, 5169, 5739, 5740 <i>Yvain</i>, v. 603, 1820, 1873, 2040, 2501, 3079, 3788, 4278, 4354, 4364, 5286, 5289, 5290, 5291, 5292, 5293, 5294, 5694, 6549, 6550, 6700 <i>Perceval</i>, v. 1731, 2413, 2424, 2425, 2431, 2552, 4258, 4768, 8699</p>
Auctorial	<p><i>Brut</i>, v. 919, 2282, 2988, 3133, 3135, 3136, 4677, 5214, 5952, 9963, 9964, 11644, 12901, 12902, 13289, 13732 <i>Rou II</i>, v. 1, 3, 342, 1894, 1931, 3224, 3663, 4091 <i>Rou III</i>, v. 46, 154, 162, 4060, 4754, 5983, 10636 <i>Rou Appendice</i>, v. 108</p> <p><i>Thèbes</i>, v. 17, 19, 20, 34, 101, 134, 498, 598, 662, 795, 1081, 1176, 1192, 1680, 1681, 1682, 1707, 1738, 1743, 1817, 2526, 2534, 2874, C3573, C4050, 4613, 4838, 5741, 5913, 6052, 6329, 6520, 6568, 7478, 7479, 7551, 7552, 7822, 7979, 8156, 8578, 8976, 9051, 9052, 10294, 10568, 10574, 10775, 10834, 11410</p> <p><i>Énéas</i>, v. 255, 410, 1664, 1969, 2359, 3117, 3163, 3511, 3513, 3904, 4243, 5347, 5546, 5550, 5628, 5629, 5632, 6481, 6500, 6517, 6518, 6844, 6845, 6847, 6848, 7192, 7194, 7677, 7678, 7678, 7691</p> <p><i>Thomas</i>, v. 971, 972, 974, 1242, 1357, 2032, 2310, 2752 <i>Béroul</i>, v. 386, 1440, 1625, 1734, 2130, 2663, 2892, 3367, 3368, 3526, 3862, 4344, 4379, 4451</p> <p><i>Érec</i>, v. 23, 862, 1683, 1882, 2017, 2882, 3416, 3420, 3664, 4323, 6122, 6705 <i>Cligès</i>, v. 12, 61, 62, 82, 450, 564, 569, 608, 1200, 1623, 1859, 2111, 2208, 2350, 2385, 2657, 2658, 2783, 2819, 3180, 3283, 3284, 3285, 3302, 3304, 3336, 3517, 3827, 3883, 3884, 4248, 4358, 4577, 4670, 4751, 4848, 4866, 5024, 5058, 5082, 5610, 6063, 6146, 6654, 6660 <i>Lancelot</i>, v. 3, 16, 19, 21, 364, 960, 961, 964, 1154, 1460, 2184, 3019, 3098, 3185, 3512, 4680, 5588, 5924 <i>Yvain</i>, v. 786, 918, 1394, 1791, 2447, 2643, 2661, 2668, 3096, 3366, 3407, 3408, 3774, 5624, 5625, 5655, 5830, 5995, 5996, 6079, 6097, 6217, 6218 <i>Perceval</i>, v. 16, 61, 68, 1807, 2607, 4787, 5185, 6008, 6290, 6743, 7463, 8794, 8795, 8798</p>

Discours indirect libre	
o	<p><i>Brut</i>, v. 4691, 4692, 9827, 13281 <i>Rou II</i>, v. 101, 102, 419, 420, 421, 1079, 2306, 2306, 2893, 2893, 2895, 2896, 3951, 3955, 3956, 3957, 4009, 4010 <i>Rou III</i>, v. 362, 860, 1681</p> <p><i>Thèbes</i>, v. 1205, 1574, C3743, C3744, C3952, C3574, C3935, 4280, 4281, 5412, 5471, 5731, 6041, 7417, 7698, 7699, 7837, 7849, 7958, 7983, 7984, 7987, 8589, 8590, 9098, 11018 <i>Énéas</i>, 129, 130, 150, 154, 1602, 1938, 2978, 2980, 4239, 5838, 5839, 5843, 5846, 7276, 7277, 9325, 9696</p>

	<i>Thomas</i> , v. 901, 907, 908, 2209, 2774, 2926 <i>Béroul</i> , v. 292, 295, 296, 334, 463, 466, 467, 468, 776, 1131, 1950, 2920, 3331, 3332, 3443, 4344 <i>Érec</i> , v. 1786, 2085, 3676 <i>Cligès</i> , v. 1072, 1075, 1349, 1350, 1641, 1642, 1647, 2297, 2859, 2878, 3018, 3168, 3169, 3171, 3173, 3174, 5024, 6041 <i>Lancelot</i> , v. 2307, 2853, 2861, 2865, 5172, 5371 <i>Yvain</i> , v. 686, 689, 691, 715, 717, 771, 1353, 3088, 3440, 4807 <i>Perceval</i> , v. 4716, 6528
ø : injonctif	<i>Brut</i> , v. 570
ço dist	<i>Brut</i> , v. 1331, 1332, 4385, 8105, 8106, 8885, 8886 <i>Rou III</i> , v. 2793, 2794, 4825, 5155, 6739, 6740, 6967, 6968, 7138, 7139, 7140
ço dit	<i>Brut</i> , v. 10897, 10898, 14118 <i>Rou II</i> , v. 825, 1159, 1393, 1393 <i>Rou III</i> , v. 1070, 5162, 5163, 5165, 5166 <i>Rou Appendice</i> , v. 249, 250, 251, 252 <i>Thèbes</i> , v. 9000 <i>Perceval</i> , v. 3292, 3295, 3296

Propositions complétives (hors discours indirect)		
Apenser	Présent	<i>Cligès</i> , v. 3233
	Présent composé	<i>Cligès</i> , v. 4010
Appareillier	Présent composé	<i>Brut</i> , v. 1841
	Passé simple	<i>Brut</i> , v. 12091
Aprendre	Subj. présent	<i>Perceval</i> , v. 4535
Avoir foi	Présent	<i>Érec</i> , v. 3399
Avoir foi et creance	Présent	<i>Lancelot</i> , v. 3085
Avoir pesance	Présent	<i>Thomas</i> , v. 3059
Connoistre	Infinitif (futur)	<i>Cligès</i> , v. 2566
Conseiller	Présent composé	<i>Rou III</i> , v. 10394, 10395, 10396 <i>Thèbes</i> , v. 11642
	Impératif	<i>Thèbes</i> , v. 3191, 3192, 4463
Conseiller (soi)	Présent	<i>Thèbes</i> , v. 1124, 1125 <i>Yvain</i> , v. 3349
	Impératif	<i>Béroul</i> , v. 2262
	Passé simple	<i>Brut</i> , v. 4416, 4419, 9140
Cuidier	Présent	<i>Thèbes</i> , v. 8046 <i>Érec</i> , v. 3421, 3998 <i>Cligès</i> , v. 670 <i>Yvain</i> , v. 1068, 2667
	Passé simple	<i>Énéas</i> , v. 5349
Croire	Présent	<i>Thomas</i> , v. 722
Deviner	Présent	<i>Yvain</i> , v. 4264
Deviner et destiner	Présent	<i>Brut</i> , v. 12415, 12416
Devoir et munter que	Présent	<i>Énéas</i> , v. 5695
Encerchier et apprendre	Infinitif (présent)	<i>Cligès</i> , v. 4362
Entendre	Présent	<i>Thèbes</i> , v. 791*
Esgarder	infinitif (présent)	<i>Thèbes</i> , v. 8447, 8448
	Présent	<i>Énéas</i> , v. 6827, 6828
	Présent composé	<i>Rou III</i> , v. 1503, 1504, 1505, 1506
	Impératif	<i>Thèbes</i> , v. 9927, 9928
Espier	Subjonctif présent	<i>Cligès</i> , v. 3224
Essaier si	Impératif	<i>Brut</i> , v. 8135, 8136
	Futur	<i>Énéas</i> , v. 886
	Présent	<i>Thomas</i> , v. 418
	Infinitif (présent)	<i>Béroul</i> , v. 3745
Etablir	Passé simple	<i>Brut</i> , v. 12092
Estre que	Futur	<i>Énéas</i> , v. 7101, 7102 <i>Perceval</i> , v. 5965
Estre a conseil	Présent	<i>Cligès</i> v. 1627
Estre cert	Présent	<i>Yvain</i> , v. 3111
Estre confort	Présent	<i>Thomas</i> , v. 3096, 3194
Estre costume et rante	Présent	<i>Yvain</i> , v. 5496
Estre covant	Présent	<i>Perceval</i> , v. 6952
Estre seür que	Présent	<i>Béroul</i> , v. 3275, 3497

		<i>Yvain</i> , v. 3821 <i>Perceval</i> , v. 6623
	Futur	<i>Cligès</i> , v. 3089
	Impératif	<i>Érec</i> , v. 4333
Estre fiés que	Présent	<i>Thèbes</i> , v. 358
	Impératif	<i>Thèbes</i> , v. 200 ⁴
Faire que	Futur	<i>Énéas</i> , v. 1928, 1929
Garder	Impératif	<i>Thèbes</i> , v. 3971 <i>Énéas</i> , v. 2387
Laissier	Futur	<i>Béroul</i> , v. 516
Oïr	Présent	<i>Thèbes</i> , v. 791* <i>Énéas</i> , v. 3352 <i>Cligès</i> , v. 3267
	Futur	<i>Perceval</i> , v. 8930
	Impératif	<i>Béroul</i> , v. 3010, 4158
	Présent composé	<i>Béroul</i> , v. 2641
	Passé simple	<i>Énéas</i> , v. 7830
Parestre	Futur	<i>Thèbes</i> , v. 7445
paroir	futur	<i>Thèbes</i> , v. 11328 <i>Béroul</i> , v. 1252 <i>Lancelot</i> , v. 1530
	Subjonctif présent	<i>Cligès</i> , v. 2486
Plaisir	Présent	<i>Énéas</i> , v. 1446
Peser	Présent	<i>Yvain</i> , v. 5961
Prendre (en) conseil	Présent composé	<i>Thèbes</i> , v. 4580 <i>Thomas</i> , v. 2937, 2938 <i>Érec</i> , v. 3039, 3040
	Passé simple	<i>Brut</i> , v. 12279, 12280 <i>Thèbes</i> , v. 2217
Prendre feelté et humage	Passé simple	<i>Brut</i> , v. 13141, 13142
Querre	futur	<i>Perceval</i> , v. 6811
Savoir	Futur	<i>Brut</i> , v. 12437 <i>Énéas</i> , v. 326 <i>Cligès</i> , v. 3096, 5638 <i>Yvain</i> , v. 6636
	Présent	<i>Rou III</i> , v. 10800 <i>Thèbes</i> , v. 1523, 4723, 7792, 8436, 8437, 10984 <i>Énéas</i> , v. 6952 <i>Thomas</i> , v. 3062 <i>Béroul</i> , v. 100, 325, 657, 1063, 3285, 3287 <i>Érec</i> , v. 4169 <i>Cligès</i> , v. 1633, 1634, 1987, 5352 <i>Lancelot</i> , v. 3160 <i>Perceval</i> , v. 2007, 2083, 2265, 4651, 4914
	Infinitif (présent)	<i>Perceval</i> , v. 4439
	Impératif	<i>Brut</i> , v. 535, 10963, 10964, 11056 <i>Thèbes</i> , v. 398, 2501, 2502, 2503, 2506, 4433, 7806, 9857, 9908, 10458, 11929 <i>Énéas</i> , v. 3868 <i>Béroul</i> , v. 2507 <i>Lancelot</i> , v. 59
	Infinitif (impératif)	<i>Yvain</i> , v. 602

⁴ J'analyse ici la forme en *-eies* comme une désinence de futur et non de futur II (*conoistreies* équivaut à *conoistres* et non *conoistroiies*), le contexte étant nettement favorable au futur ; voir surtout les occurrences des v. 1459-61 où la même désinence est en contexte futur et où la prosodie l'indique comme monosyllabique et non dissyllabique.

	Présent subj.	<i>Thèbes</i> , v. 3218, 3219 <i>Énéas</i> , v. 1649 <i>Bérout</i> , v. 2814
	Présent nié	<i>Brut</i> , v. 2348 <i>Énéas</i> , v. 7396, 8327, 9317 <i>Érec</i> , v. 4949, 5803 <i>Cligès</i> , v. 1370, 1371 <i>Lancelot</i> , v. 498 <i>Yvain</i> , v. 2589, 2590
	Présent composé	<i>Brut</i> , v. 3963, 3964
	Passé	<i>Thèbes</i> , v. 5213 <i>Énéas</i> , v. 3055
	Imparfait subj.	<i>Lancelot</i> , v. 237, 238
	Infinitif (pur)	<i>Cligès</i> , v. 2417 <i>Lancelot</i> , v. 2832, 2834 <i>Yvain</i> , v. 5336
	Infinitif (PS)	<i>Énéas</i> , v. 113
Savoir et demander	Infinitif (prés.)	<i>Érec</i> , v. 2686
Savoir et estre certain	Subjonctif prés.	<i>Thèbes</i> , v. 8130
Savoir et voir	Subjonctif prés.	<i>Érec</i> , v. 5823, 5824
Sembler merveille	Présent	<i>Perceval</i> , v. 4950
se tenir a esgaré	Présent	<i>Énéas</i> , v. 1641, 1642
Tenir que	Présent	<i>Thèbes</i> , v. 1029
Trover en sort	Présent composé	<i>Brut</i> , 125, 126, 127, 128
Trover en conseil	Présent	<i>Thèbes</i> , v. 2225
Voir	Futur	<i>Brut</i> , v. 8885, 8886, 12438 <i>Rou II</i> , v. 3311, 3802 <i>Rou III</i> , v. 2647, 2648, 3527, 3528, 6582 <i>Thèbes</i> , v. 101, 1510, 1511, C3632, C3633 <i>Énéas</i> , v. 6703 <i>Lancelot</i> , v. 1529, 5964 <i>Perceval</i> , v. 2122, 4259, 4768, 6397, 6398
	Présent	<i>Thèbes</i> , v. 1548 <i>Énéas</i> , v. 7606 <i>Cligès</i> , v. 2900 <i>Yvain</i> , v. 3983
	Infinitif (futur)	<i>Lancelot</i> , v. 5590
	Subjonctif prés.	<i>Érec</i> , v. 5791
	Passé simple	<i>Thèbes</i> , v. 7592 <i>Énéas</i> , v. 4857
Voir et paroir	Futur	<i>Lancelot</i> , v. 1532

Propositions complétives : discours indirect		
Dire que	Présent	<i>Rou III</i> , v. 6059, 6060, 6061, 10623 <i>Thèbes</i> , v. 575, 618, 619, C4016, 4397, 4501, 5313, 8088, 8121, 8122, 8123, 8126, 9008, 9009, 9010, 9065, 9066 <i>Énéas</i> , v. 5087, 5276, 5284, 5288, 6106, 6107, 6679, 6815, 6816, 7258, 7260 <i>Bérout</i> , v. 422, 2948 ⁵ <i>Érec</i> , v. 305, 1407, 2691 <i>Cligès</i> , v. 136, 1426, 2121, 2123, 2512, 2613, 3410, 4839, 5374, 5376, 5389, 5398, 5399, 5400, 5477, 5485, 5502, 5543, 5544, 5635, 5639, 6451, 6454, 6455, 6563, 6564 <i>Lancelot</i> , v. 118, 151, 152, 170, 390, 757, 758, 868, 893, 1785, 1787, 1788, 2009, 2301, 2302, 3856, 4105, 4110, 4903, 5235, 5236, 5275, 5373, 7374, 5880, 6005, 6052, 4119, 4121, 4641, 6180, 6374, 6642 <i>Perceval</i> , v. 772, 773, 777, 947, 3963, 3964, 3966, 4310, 4323, 4695, 4696, 4698, 4704, 4706, 4762, 4937, 5762, 5845, 7181, 8856
	Impératif	<i>Rou III</i> , v. 6837, 6838

⁵ Contrairement à mon édition de base (et à celle de Muret-Defourques, et au commentaire de T. B. W. Reid (1972, 103–4) qui suppose une lacune et propose différentes émendations), et en conformité avec les éditions d'A. Ewert et de D. Poirion, je ne considère qu'il n'y a pas de lacune entre les v. 2947-2948 ; la solution est possible grammaticalement, mais le texte reste difficile, quoique non dénué de sens.

		<i>Énéas</i> , v. 3485 <i>Béroul</i> , v. 3099, 3100 <i>Lancelot</i> , v. 1933 <i>Yvain</i> , v. 6080, 6565
	Futur	<i>Thèbes</i> , v. C3340, 8415, 8473, 8474 <i>Perceval</i> , v. 2269, 2318
	Présent composé	<i>Rou III</i> , v. 6939, 6940, 6941, 6942, 6943, 6944 <i>Énéas</i> , v. 1927, 6654
	Passé simple	<i>Brut</i> , v. 2149, 2150, 2835-6, 2859-60, 2893, 4379, 5821, 5822, 5833, 6309, 7075, 11131, 11999, 12000 <i>Rou II</i> , v. 42, 2161, 2162, 2163, 2164, 2166, 2167, 2168, 2457, 3607, 3608, 3609, 3610, 3611, 4024 <i>Rou III</i> , v. 1727, 1728, 1956, 5977, 5978, 6845, 6846, 10712 <i>Thèbes</i> , v. 275, 900, 9082 <i>Énéas</i> , v. 1073 <i>Érec</i> , v. 641, 2943, 6491 <i>Cligès</i> , v. 5223 <i>Lancelot</i> , v. 5408
	Imparfait	<i>Rou III</i> , v. 10286
	Subjonctif présent	<i>Rou III</i> , v. 6043, 6044 <i>Perceval</i> , v. 6791
Dire se/com	Subjonctif présent	<i>Brut</i> , v. 14323, 14324 <i>Thèbes</i> , v. 8853, 8854
Dire et granter	Présent composé	<i>Rou III</i> , v. 10288
Dire et jurer	Présent	<i>Perceval</i> , v. 4721
	Présent composé	<i>Brut</i> , v. 3066
Dire et loer	Présent composé	<i>Rou III</i> , v. 5479, 5489, 5490, 5491
Dire et nomer	Passé simple	<i>Rou III</i> , v. 6161, 6162
Dire et otroier	Présent	<i>Cligès</i> , v. 3157
Dire et penser	Passé simple	<i>Brut</i> , v. 264
Acorder	Présent	<i>Cligès</i> , v. 5681, 5682 <i>Lancelot</i> , v. 5098 <i>Yvain</i> , v. 38
Aficher	Présent	<i>Cligès</i> , v. 5993, 5994
Aficher et jurer	Présent	<i>Érec</i> , v. 3615 <i>Lancelot</i> , v. 2249, 2250
Afier que	Présent	<i>Thomas</i> , v. 1842
Afier et jurer que	Présent	<i>Érec</i> , v. 293
Aseürer	Futur	<i>Cligès</i> , v. 5872 <i>Lancelot</i> , v. 5481
	Présent	<i>Thèbes</i> , v. 8328 <i>Cligès</i> , v. 5387 <i>Yvain</i> , v. 3967
	Présent composé	<i>Rou III</i> , v. 5638 <i>Thomas</i> , v. 2141
Aseürer, afier et jurer	Présent	<i>Cligès</i> , v. 1079, 1080
Conter	Présent composé	<i>Cligès</i> , v. 1052
(A)Creanter	Futur	<i>Érec</i> , v. 5396
	Infinitif (présent)	<i>Perceval</i> , v. 2701, 2706
	Présent composé	<i>Cligès</i> , v. 1813 <i>Lancelot</i> , v. 155, 3417 <i>Yvain</i> , v. 6372
Crier	Infinitif	<i>Rou II</i> , v. 1128, 1131, 1132
	Présent	<i>Yvain</i> , v. 4109, 4112
Crier, jurer et aramir	Infinitif	<i>Brut</i> , v. 10715
demander	infinitif (PS)	<i>Thèbes</i> , v. 40
	présent	<i>Thèbes</i> , v. 2050, 2051, C3944 <i>Énéas</i> , v. 65, 67, 1013, 2234 <i>Béroul</i> , v. 2919 <i>Cligès</i> , v. 1405 <i>Lancelot</i> , v. 4089
	passé simple	<i>Énéas</i> , v. 3884
Deviser	Présent	<i>Béroul</i> , v. 4338

		<i>Lancelot</i> , v. 3887
Doner fiance que	Présent	<i>Cligès</i> , v. 2535, 2536
Enhaitir (soi)	Passé simple	<i>Cligès</i> , v. 3419
Enquerre	infinitif (subj. imp.)	<i>Énéas</i> , v. 1002
Ecrire	Présent	<i>Perceval</i> , v. 5962
enseigner	impératif	<i>Thèbes</i> , v. 1349
	présent	<i>Thèbes</i> , v. 10438
	présent (subjonctif)	<i>Perceval</i> , v. 343
Faire banir	Présent	<i>Énéas</i> , v. 6074
Faire crier et savoir	Présent	<i>Cligès</i> , v. 1516
Faire savoir	Présent	<i>Cligès</i> , v. 3343, 3344
	Subjonctif présent	<i>Cligès</i> , v. 2116
Faire (un) serment	Futur	<i>Lancelot</i> , v. 5473
	Présent	<i>Lancelot</i> , v. 5497
	Présent composé	<i>Perceval</i> , v. 5991
	Passé simple	<i>Brut</i> , v. 9035 <i>Rou III</i> , v. 6953, 6954
Faire serement et plevir	Infinitif	<i>Brut</i> , v. 12449, 12450
Faire voeu	Plus que parfait	<i>Cligès</i> , v. 2651
Fiancer	Présent	<i>Érec</i> , v. 1050, 3404
	Futur	<i>Cligès</i> , v. 3094
Fiancer et jurer	Présent	<i>Cligès</i> , v. 3193
Granter	Passé simple	<i>Rou III</i> , v. 4721, 4722
Granter et serementer	Présent composé	<i>Rou III</i> , v. 899, 900
Jurer	Présent	<i>Rou II</i> , v. 927 <i>Thèbes</i> , v. 579, 811, 3910, 6067, 9344 <i>Thomas</i> , v. 1925, 1926 <i>Bérout</i> , v. 1127, 2340 <i>Érec</i> , v. 4803 <i>Cligès</i> , v. 3407 <i>Lancelot</i> , v. 1715, 4145, 4146 <i>Yvain</i> , v. 3303, 3304, 3306
	Futur	<i>Yvain</i> , v. 6635 <i>Perceval</i> , v. 5982
	Présent composé	<i>Rou III</i> , v. 832, 9802
	Passé simple	<i>Brut</i> , v. 1906, 4897, 4898
	Infinitif (passé simple)	<i>Lancelot</i> , v. 6136
Jurer seremenz	Présent	<i>Rou II</i> , v. 61
Jurer et acreanter que	Présent	<i>Érec</i> , v. 2689
Jurer et aficher	Présent	<i>Rou III</i> , v. 1689, 1690 <i>Thèbes</i> , v. 789
Jurer, aficher et proposer	Présent	<i>Cligès</i> , v. 3904
Jurer et afier	Présent	<i>Cligès</i> , v. 5335, 5336
Jurer et dire	Présent	<i>Rou II</i> , v. 2703, 2704
Jurer et fiancer	Subjonctif présent	<i>Yvain</i> , v. 6599
Jurer et plevir	Présent	<i>Cligès</i> , v. 5459
	Passé simple	<i>Rou II</i> , v. 64
	Infinitif (présent)	<i>Thèbes</i> , v. 957
Mander	Futur	<i>Thèbes</i> , v. 8524
	Présent	<i>Érec</i> , v. 1035, 1036 <i>Perceval</i> , v. 2602, 3959
	Présent composé	<i>Brut</i> , v. 4539 <i>Thèbes</i> , v. 43
	Passé simple	<i>Brut</i> , v. 7216 <i>Rou II</i> , v. 3600, 3601, 3604, 3605, 3605 <i>Rou III</i> , v. 10748, 10749, 10750
Mander et proier	Passé simple	<i>Rou II</i> , v. 4160, 4160
Mettre en covant	Présent	<i>Cligès</i> , v. 6283
	Présent composé	<i>Cligès</i> , v. 3021, 3022
Nomer	Passé simple	<i>Énéas</i> , v. 9835, 9836
Offrir et prometre	Présent composé	<i>Brut</i> , v. 5635, 5636
Otroier	Présent	<i>Cligès</i> , v. 4921

	Présent (subjunctif)	<i>Perceval</i> , v. 1412
	Présent composé	<i>Béroul</i> , v. 4340
	Passé simple	<i>Rou II</i> , v. 3055, 3057
Otroier et plevir	Présent	<i>Cligès</i> , v. 2542
Penser	Présent	<i>Thomas</i> , v. 2785 <i>Yvain</i> , v. 3357 <i>Perceval</i> , v. 1955, 1956
	Futur	<i>Lancelot</i> , v. 1039
	Passé simple	<i>Perceval</i> , v. 6498
Penser et cuidier	Présent	<i>Cligès</i> , v. 4844, 4846
Penser et esgarder	Présent composé	<i>Brut</i> , v. 4239, 4242
Plevir	Infinitif	<i>Rou II</i> , v. 4312
	Présent	<i>Thèbes</i> , v. 408 <i>Érec</i> , v. 3893 <i>Perceval</i> , v. 4767
	Subjonctif imparfait	<i>Lancelot</i> , v. 829, 830
Plevir, jurer et aseürer	Présent	<i>Cligès</i> , v. 5453, 5454
Porparler	Présent composé	<i>Rou II</i> , v. 3030, 3030, 3031, 3032 ⁶
Porpenser (soi)	Présent	<i>Thèbes</i> , v. 3513, 3514
	Passé simple	<i>Rou II</i> , v. 146 <i>Rou III</i> , v. 1007, 1008, 1009, 1010 <i>Thèbes</i> , v. 2746 <i>Énéas</i> , v. 3278
	Infinitif (passé simple)	<i>Énéas</i> , v. 8796
Prendre (soi)	Présent composé	<i>Rou III</i> , v. 3633, 3634, 3636
Prendre covenance que	Subj. imparfait	<i>Thèbes</i> , v. 9461
Prendre serement	Futur	<i>Lancelot</i> , v. 5493
Promettre	Impératif	<i>Brut</i> , v. 8492
	Présent	<i>Lancelot</i> , v. 3262
	Présent composé	<i>Rou III</i> , v. 9338
	Passé simple	<i>Brut</i> , v. 9835 <i>Rou II</i> , v. 3997 <i>Énéas</i> , v. 885
Purparler et prendre conseil	Présent composé	<i>Brut</i> , v. 12086, 12087, 14247, 14248
Purveir	Infinitif	<i>Brut</i> , v. 10809, 10809
querre conseil et demander	infinitif (pur)	<i>Cligès</i> , v. 420
Reprover	Présent composé	<i>Rou III</i> , v. 10809, 10810
Respondre	Présent	<i>Thèbes</i> , v. 11468 <i>Érec</i> , v. 3086, 3088, 3181 <i>Cligès</i> , v. 5690 <i>Lancelot</i> , v. 2639 <i>Perceval</i> , v. 1200, 1202, 2323, 5407, 8640, 8866
	Impératif	<i>Yvain</i> , v. 5085, 5086
	Présent composé	<i>Brut</i> , v. 14103, 14104, 14105 <i>Béroul</i> , v. 3435
	Passé simple	<i>Brut</i> , v. 5045 <i>Rou II</i> , v. 57, 123, 124, 125, 1808, 1810 <i>Rou III</i> , v. 9031
Savoir et dire	Présent	<i>Rou II</i> , v. 2758
savoir, enquerre et demander	infinitif (futur)	<i>Thèbes</i> , v. 3069
Seoir que	Passé simple	<i>Lancelot</i> , v. 5728, 5729
Serement et fiance que	o	<i>Cligès</i> , v. 3997
Sortir, destiner et creanter	Présent	<i>Énéas</i> , v. 3241
Tenir foi	Présent	<i>Rou II</i> , v. 58, 59
Testimonier	Présent	<i>Rou III</i> , v. 409, 410

⁶ J'ai supposé ici une construction *aop koinou* : « La pais ont porparlee de Richart et du roi, / que son fieu li rendra... ».

Vanter (soi)	Présent	<i>Rou III</i> , v. 4808, 4809, 4810
--------------	---------	--------------------------------------

Propositions relatives	
Contexte futur	<p><i>Brut</i>, v. 396, 553, 1842, 2392, 2987, 6589, 7576, 8337, 8338, 8342, 8344, 8489, 8503, 8713, 8715, 9540, 9556, 9828, 10696, 10935, 10936, 11011, 12450, 14466, 14466</p> <p><i>Rou II</i>, v. 125, 125, 420, 2806</p> <p><i>Rou III</i>, v. 638, 3871, 6089, 6090, 6794, 6877, 7400, 7478, 7666, 10712, 10810</p> <p><i>Thèbes</i>, v. 44, 198, 356, 499, 580, 1575, C 3366, C3390, C3406, 3974, C3951, C4018, 4521, 4533, 4536, 6437, 7056, 8046, 8327, 8477, 8496, 8861, 8862, 9067, 9068, 9131, 9477, 9674, 10084, 10148, 10443, 10471, 10582</p> <p><i>Énéas</i>, v. 2178, 2215, 2388, 2925, 2931, 2944, 3242, 5845, 8733, 8773, 9142</p> <p><i>Thomas</i>, v. 3086, 3087</p> <p><i>Bérout</i>, v. 1062, 1325, 2424, 2920, 4153</p> <p><i>Érec</i> v. 24, 569, 1158, 3182, 3895, 5768, 5776, 6072</p> <p><i>Cligès</i>, v. 1517, 1644, 2349, 3234, 4700, 5214, 5220, 5292, 5395, 5503, 5504, 5636, 6147</p> <p><i>Lancelot</i>, v. 156, 167, 394, 909, 1900, 1934, 3231, 3372, 4091, 5370, 5372, 5450</p> <p><i>Yvain</i>, v. 1067, 1828, 1977, 2131, 3305, 3864, 4355, 5091, 6081, 6407</p> <p><i>Perceval</i>, v. 249, 823, 1060, 2550, 3138, 3949, 3962, 3969, 4473, 4652, 4657, 4938, 5285, 5289, 5681, 6935, 6955, 7962, 8928</p>
dont : futur en SH	<p><i>Brut</i>, v. 566, 1699, 2398</p> <p><i>Rou II</i>, v. 4313</p> <p><i>Rou III</i>, v. 2952, 6920</p> <p><i>Thèbes</i>, v. 1303, 9756, 9760, 9761, 9991, 9992, 10352</p> <p><i>Énéas</i>, v. 8246</p> <p><i>Bérout</i>, v. 153, 3253</p> <p><i>Érec</i>, v. 5763</p> <p><i>Cligès</i> v. 1530, 4562, 5435</p> <p><i>Lancelot</i>, v. 231, 2162, 2873, 5472</p> <p><i>Yvain</i>, v. 6576</p> <p><i>Perceval</i>, v. 339, 2263, 3141, 4761, 5295, 8594</p>
Contexte injonctif	<p><i>Brut</i>, v. 252, 1869, 2254, 7051, 7052, 7215, 10723, 11807, 11997, 11998</p> <p><i>Rou II</i>, v. 1451</p> <p><i>Rou III</i>, v. 433, 2117, 2661, 7197, 7775, 9935</p> <p><i>Thèbes</i>, v. 1247, 3894, 4462, 5537, 9190, 9342, 9443</p> <p><i>Énéas</i>, v. 2391, 6881, 6883, 7828, 8613</p> <p><i>Thomas</i>, v. 2862</p> <p><i>Bérout</i>, v. 3308, 4231</p> <p><i>Érec</i>, v. 3987, 3988, 4679, 5444</p> <p><i>Lancelot</i>, v. 393, 1671, 1745, 1746, 1826, 2127, 4092, 5617, 5618, 5879, 5890</p> <p><i>Yvain</i>, v. 169, 2062, 4363, 5162, 5546</p> <p><i>Perceval</i>, v. 1160, 1411, 4365, 4913, 6615, 8617, 8859</p>
Contexte présent	<p><i>Rou I</i>, v. 235</p> <p><i>Thèbes</i>, v. 1651, 1713, 2167, 2315, 3538, 6518</p> <p><i>Énéas</i>, v. 1704, 2174, 2988, 4158, 5231, 5234, 5477, 5478</p> <p><i>Thomas</i>, v. 422, 3284</p> <p><i>Bérout</i>, v. 1014, 1016, 1025, 3135</p> <p><i>Érec</i>, v. 591, 2816, 5872, 6726</p> <p><i>Cligès</i>, v. 2610, 2723, 3241, 4520, 5086, 5913, 5914, 6095</p> <p><i>Lancelot</i>, v. 633, 706, 2029, 2414, 2801, 2935</p> <p><i>Yvain</i>, v. 1172, 1317, 1378, 1431, 1547, 1939, 1945, 2061, 2557, 5482, 5483, 5495, 5671</p> <p><i>Perceval</i>, v. 1238, 5659, 5817, 6889, 8817</p>
dont : subjonctif Total : 2	<p><i>Thèbes</i>, v. 9532</p> <p><i>Cligès</i>, v. 5086</p>
Contexte passé Total : 40	<p><i>Brut</i>, v. 547, 548, 945, 10922, 10988</p> <p><i>Rou II</i>, v. 3283</p> <p><i>Rou III</i>, v. 903, 904, 1851, 1852, 4824, 5291</p> <p><i>Thèbes</i>, v. 605, 1972, 2068, 9907, 10068</p> <p><i>Énéas</i>, v. 118, 2977, 2979, 2983, 2984, 4295, 4860, 4891, 4892, 4894, 8605</p> <p><i>Thomas</i>, v. 774, 1086</p> <p><i>Bérout</i>, v. 270, 1696</p>

	<p>Érec, v. 561 Cligès, v. 3577 Lancelot, v. 5563, 5564, 5571, 5963 Yvain, v. 5175 Perceval, v. 4097</p>
dont : subjonctif	<p>Cligès, v. 4089 Lancelot, v. 1516 Perceval, v. 4650</p>
Contexte futur II	<p>Thèbes, v. 10197, 10198</p> <p>Béroul, v. 2277</p>

Propositions circonstanciées	
Contexte futur	<p>Brut, v. 536, 3956, 3957, 6408, 7179, 9036, 12000, 12482, 14558, 14558</p> <p>Rou II, v. 62, 1854, 1877, 2164, 2291, 2530, 2709, 3602, 4063, 4313</p> <p>Rou III, v. 1074, 1950, 5164, 6221, 6224, 6925, 6926, 6938, 7236, 7399, 7480, 7481, 7596, 10285, 10701, 10701, 10750</p> <p>Thèbes, v. 276, 350, 351, 955, 1141, 1431, 1455, 1456, 1458, 2162, 2227, 2593, 2612, 2614, 2873, C3345, C3411, C3416, C3935, 4530, 4532, 4944, 4949, 4952, 4953, 4965, 5509, 5737, 7418, 7791, 7799, 7802, 7813, 7988, 8062, 8493, 8506, 8633, 8864, 8894, 9132, 9133, 9134, 9996, 9998, 10061, 11206, 11207</p> <p>Énéas, v. 152, 316, 1930, 1983, 1999, 2307, 2927, 2928, 2989, 2990, 3213, 3664, 6173, 6617, 7692, 8706, 9187</p> <p>Thomas, v. 167, 721, 850, 850, 902, 1619, 1650, 1895, 2617, 2618, 2620, 2677, 2773, 3047, 3051, 3061</p> <p>Béroul, v. 658, 846, 937, 1004, 1734, 1913, 2021, 2022, 2036, 2423, 2442, 2635, 2686, 2700, 2797, 3274, 3694, 4160, 4380, 4392</p> <p>Érec, v. 25, 564, 1408, 2837, 3680, 4170, 4220, 5223, 5394, 5771, 5772, 6100</p> <p>Cligès, v. 570, 1005, 1427, 1428, 1440, 1446, 1633, 1648, 2122, 2348, 3095, 3160, 3161, 3162, 3167, 3194, 3286, 3335, 3408, 3578, 3593, 3595, 3596, 3998, 4578, 4922, 5216, 5284, 5375, 5390, 5391, 5394, 5417, 5521, 5557, 5569, 5611, 6284, 6568</p> <p>Lancelot, v. 60, 831, 910, 919, 920, 921, 944, 1038, 1045, 1601, 1669, 1672, 1725, 1786, 2113, 2171, 3099, 3232, 3414, 3881, 4106, 4111, 4111, 4275, 4280, 4454, 4510, 4795, 5479, 5480, 5494, 6077</p> <p>Yvain, v. 388, 718, 1023, 1077, 1576, 1618, 1639, 1841, 2567, 2662, 3097, 3707, 3775, 3793, 3863, 4116, 4120, 4282, 4982, 5118, 5325, 6082, 6369, 6370, 6373, 6560, 6635</p> <p>Perceval, v. 514, 822, 829, 1058, 1689, 1732, 2032, 2321, 2417, 3025, 3326, 3648, 3950, 3961, 3967, 4015, 4711, 4712, 4715, 4832, 5286, 5404, 5406, 5871, 6489, 6953, 7073, 7797, 7837, 7961, 8600, 8601, 8796, 8832, 8834, 8857, 8929</p>
dont : futur en SH	<p>Rou II, v. 288</p> <p>Rou III, v. 6924</p> <p>Thèbes, v. 3036, 3592, C3971, 7769, 7770, 7772, 8004, 9220, 9958, 10083, 10352</p> <p>Énéas, v. 330, 636, 662, 3305, 5024, 6733, 9388</p> <p>Béroul, v. 245, 699, 1479, 2398</p> <p>Érec, v. 264, 1129, 2754, 2754, 3451, 3452, 4777, 5764</p> <p>Cligès, v. 5511, 5929</p> <p>Lancelot, v. 2633, 2870, 4860</p> <p>Yvain, v. 396, 696, 1352, 2599, 5127</p> <p>Perceval, v. 1199, 1522, 5416, 5489, 6416, 6690, 7738</p>
Contexte injonctif	<p>Brut, v. 450, 453, 1846, 6216, 6310, 6597, 6598, 6905, 7947, 7948, 10954, 11027, 11473</p> <p>Rou II, v. 1694, 2481, 2876, 4159</p> <p>Rou III, v. 494, 5188, 10711</p> <p>Thèbes, v. 3, 1248, C3398, C3410, 4720, 4972, 5530, 5531, 9341, 10439, 10499, 11093, 11151</p> <p>Énéas, v. 3893, 4708</p> <p>Béroul, v. 518, 2529, 2645, 2816, 2902, 2903, 4168, 4330</p> <p>Érec, v. 2229, 5871</p> <p>Cligès, v. 5476, 6465</p> <p>Lancelot, v. 341, 342, 1025, 1025, 4526, 5843, 6099</p> <p>Yvain, v. 4259, 4269</p> <p>Perceval, v. 32, 3940, 4051, 5676, 6232, 6239, 7805, 7805, 8845</p>
Contexte présent	<p>Brut, v. 1368</p> <p>Thèbes, v. 301, 1801, 2836, 3060, 7076, 11973</p> <p>Énéas, v. 3374, 3375, 5827</p> <p>Thomas, v. 378, 793, 3184</p> <p>Érec, v. 3874, 5964</p> <p>Cligès, v. 109, 639, 984, 3087, 5526</p> <p>Lancelot, v. 167, 175, 624, 2277, 3882, 4631, 4632, 5449</p> <p>Yvain, v. 632, 990, 4278, 4799, 5010, 6594, 6767</p>

	<i>Perceval</i> , v. 4830
dont : subjonctif	<i>Thèbes</i> , v. 9200 <i>Énéas</i> , v. 4262, 4263, 8682, 9118 <i>Thomas</i> , v. 144 <i>Béroul</i> , v. 3694, 4392 <i>Yvain</i> , v. 3511, 5637 <i>Perceval</i> , v. 4049
Contexte passé	<i>Rou III</i> , v. 11236 <i>Thèbes</i> , v. 1973 <i>Énéas</i> , v. 4179, 4294 <i>Béroul</i> , v. 1920 <i>Érec</i> , v. 6071, 6076 <i>Cligès</i> , v. 325 <i>Lancelot</i> , v. 2273 <i>Perceval</i> , v. 1688
dont : subjonctif	<i>Lancelot</i> , v. 1482, 1483
Contexte futur II	<i>Énéas</i> , v. 8369 <i>Lancelot</i> , v. 1814 <i>Yvain</i> , v. 666, 667

II. FUTUR II

En indépendante	
Potentiel	<i>Brut</i> , v. 956, 2804, 3781, 4529, 5643, 6848, 6891, 6892, 6898, 7541, 7740, 8699, 9567, 10985, 11368, 12468 <i>Rou I</i> , v. 212 <i>Rou II</i> , v. 1444, 1722, 1736, 1738, 1871, 2381, 2387, 2667, 2749, 2807, 3443, 3444, 4244 <i>Rou III</i> , v. 1001, 1004, 3031, 5325, 6913, 9129, 10419, 10433, 11044 <i>Thèbes</i> , v. 1426, 1435, 1436, 1437, 1438, 1440, 2623, 2624, 2808, 2920, 3062, 3142, 3561, C3974, C4009, C4010, C4028, 4226, 4243, 4467, 5593, 5594, 6012, 6448, 6690, 6774, 7340, 7920, 8383, 8437, 8668, 8671, 9003, 9004, 9115, 9328, 9762, 10195, 10196, 12020 <i>Énéas</i> , v. 518, 828, 854, 972, 1128, 1854, 4003, 4189, 4191, 4193, 4196, 4197, 4198, 4327, 4571, 5353, 5354, 5641, 5679, 5829, 6199, 6370, 6483, 6687, 6688, 6690, 6691, 6772, 6898, 6963, 7915, 8218, 8314, 8365, 8366, 8371, 8572, 8621, 8639, 8640, 8695, 8726, 8727, 8834, 9133, 9216, 9434, 9492, 9881, 9944, 10024, 10055 <i>Thomas</i> , v. 697, 706, 707, 1635, 2412 <i>Béroul</i> , v. 35, 62, 68, 128, 171, 193, 560, 712, 858, 1105, 1135, 1213, 1216, 1525, 1601, 2250, 2275, 2950, 3112, 3242, 3370, 3445, 3446, 4148, 4157 <i>Érec</i> , v. 1279, 1356, 1756, 1763, 3314, 3336, 3338, 3341, 3364, 3390, 3548, 3729, 3730, 3990, 4130, 4217, 4232, 4314, 4627, 4676, 4792, 5355, 5378, 5407, 5424, 5526, 5668, 6120, 6425, 6640, 6862 <i>Cligès</i> , v. 95, 146, 489, 621, 637, 651, 652, 680, 789, 792, 915, 916, 943, 945, 1384, 1388, 1393, 1397, 2288, 2318, 2452, 2705, 3097, 3105, 3110, 3747, 3947, 4121, 4229, 4274, 4332, 4348, 4396, 4474, 4475, 4949, 5202, 5203, 5251, 5256, 5257, 5257, 5263, 5447, 5464, 6164 <i>Lancelot</i> , v. 112, 142, 232, 234, 491, 580, 795, 802, 954, 1110, 1120, 1523, 1524, 1584, 1610, 1776, 1807, 1890, 1897, 1986, 1994, 2110, 2167, 2266, 2461, 2474, 2648, 2676, 2755, 2774, 2957, 2969, 2972, 3058, 3227, 3296, 3317, 3348, 3403, 3404, 3415, 3416, 3859, 3874, 4356, 4520, 4863, 5091, 5465, 6016 <i>Yvain</i> , v. 359, 376, 626, 642, 1072, 1173, 1331, 1336, 1340, 1396, 1536, 1558, 1605, 1611, 1684, 1685, 1686, 1747, 1821, 1822, 1903, 1921, 1978, 2006 2065, 2633, 2784, 2793, 3548, 3602, 3604, 3725, 3726, 3738, 3833, 3838, 3854, 3867, 3972, 3978, 3987, 4595, 4601, 4616, 5110, 5166, 5210, 5308, 5831, 5898, 5965, 6021, 6065, 6069, 6284, 6291, 6684, 6729 <i>Perceval</i> , v. 273, 274, 491, 664, 729, 730, 845, 1097, 1496, 1509, 1585, 1862, 2084, 2104, 2115, 2273, 2488, 2614, 3291, 3454, 3508, 3627, 3628, 3638, 3659, 3671, 3822, 3854, 5119, 5349, 5354, 5548, 5819, 5861, 5866, 5950, 5968, 6328, 6333, 6334, 6355, 6378, 6484, 6543, 6556, 6575, 6606, 6733, 6845, 6847, 6850, 6910, 7144, 7145, 7212, 7341, 7375, 7379, 7518, 7776, 7833, 7875, 8089, 8231, 8232, 8416, 8498, 8755, 8818, 8932
Modalisation	<i>Brut</i> , v. 10808, 11991 <i>Rou II</i> , v. 2238, 2239, 2240, 2241 <i>Rou III</i> , v. 159, 1994 <i>Thèbes</i> , v. 8686, 9618 <i>Énéas</i> , v. 4327, 6569, 8187 <i>Béroul</i> , v. 1179 <i>Érec</i> , v. 3856, 5377, 5407, 5965 <i>Lancelot</i> , v. 283, 1922, 1931, 2145, 2262, 2343, 2758, 2971, 3398, 3401, 4072

	<i>Yvain</i> , v. 354, 1850, 2008, 2033, 3077, 3828, 6569 <i>Perceval</i> , v. 1452, 1606, 3021, 4009, 6389, 6705, 6727, 6855
Question rhétorique	<i>Brut</i> , v. 1873, 2905, 6433, 8054, 8711 <i>Rou II</i> , v. 65, 1574 <i>Rou III</i> , v. 2987, 10449, 11243, 11425 <i>Rou Appendice</i> , v. 601 ⁷ <i>Thèbes</i> , v. 221, 409, 1278, 1432, 1874, 2379, 2755, 3198, 4174, 5883, 6931, 8738, 9724, 10187, 10843 <i>Énéas</i> , v. 4001, 5175 <i>Thomas</i> , v. 257, 283, 294, 1163, 3091 <i>Béroul</i> , v. 2884, 3564, 3991, 4098 <i>Érec</i> , v. 93, 437, 1080, 2001, 4530, 5523, 6008, 6742 <i>Cligès</i> , v. 95, 636, 794, 1387, 3199, 5259, 6479 <i>Lancelot</i> , v. 1495 <i>Yvain</i> , v. 5317 <i>Perceval</i> , v. 1165, 3608
Inanalysable	<i>Thomas</i> , v. 17, 36 <i>Béroul</i> , v. 254

En discours indirect libre	
ø Total : 48	<i>Brut</i> , v. 2323, 2324, 7200, 8007, 9823, 9825, 9851, 9852, 11634, 11685, 13039, 13040, 13041, 13047, 14608 <i>Rou I</i> , v. 93 <i>Rou II</i> , v. 412, 414, 2832 <i>Rou III</i> , v. 1531, 1532, 5593, 10447, 10639 <i>Thèbes</i> , v. 607, 613, 1223, 1224, 6941, 6942 <i>Énéas</i> , v. 1448, 8870, 9370 <i>Béroul</i> , v. 4350 <i>Érec</i> , v. 1836 <i>Cligès</i> , v. 1948, 1978, 5379 <i>Yvain</i> , v. 1662, 2305, 5282, 5283, 5879, 6164 <i>Perceval</i> , v. 3873, 3874, 3876, 3971
ço dist Total : 19	<i>Brut</i> , v. 7655, 7656, 9663, 9664, 13048, 13399, 13400 <i>Rou III</i> , v. 4832, 4833, 4834, 5974, 6637, 6638, 6955, 6956, 9481, 9482, 9744, 10129
ço dit Total : 5	<i>Brut</i> , v. 14094 <i>Rou III</i> , v. 6104, 10835, 10836 <i>Thèbes</i> , v. 8335
ço diseit Total : 2	<i>Brut</i> , v. 11068 <i>Rou III</i> , v. 9824

En proposition complétive (hors discours indirect)		
Apanser	Infinitif (subj. imp.)	<i>Lancelot</i> , v. 2593
	Présent	<i>Perceval</i> , v. 5851, 5852
Aperçoivre (soi)	Passé simple	<i>Rou III</i> , v. 10634
Attendre	Présent composé	<i>Énéas</i> , v. 9125
	Imparfait	<i>Brut</i> , v. 2510 <i>Rou II</i> , v. 2970
Atendre et oreillier	Présent composé	<i>Brut</i> , v. 8991, 8992
Avoir covant	Passé simple	<i>Lancelot</i> , v. 4081 <i>Yvain</i> , v. 1721, 1722
Avoir en pensé et en talent	Passé simple	<i>Brut</i> , v. 11365, 11366
Avoir esperance	Présent	<i>Yvain</i> , v. 5047
	Imparfait	<i>Rou II</i> , v. 407
Avoir fiance	Présent	<i>Yvain</i> , v. 4325
Avoir talent	Passé simple	<i>Rou III</i> , v. 9664 <i>Yvain</i> , v. 2229
Conseiller et appareillier	Présent composé	<i>Rou III</i> , v. 8181, 8182, 8184
Croire et cuidier	Présent	<i>Cligès</i> , v. 5235
Cuidier	Présent	<i>Thèbes</i> , v. 4448 <i>Énéas</i> , v. 8541

⁷ L'édition, fidèle au manuscrit, donne : « que vous iroie ge plus contant ? » ; mais A. Holden (1973, 253) remarque qu'il faudrait plutôt lire iroie. En effet, le futur en question rhétorique serait un hapax chez Wace. Le manuscrit étant très défectueux, j'ai préféré m'en éloigner et classer l'occurrence parmi les futurs II.

		<i>Cligès</i> , v. 672, 998, 999 <i>Lancelot</i> , v. 817 <i>Perceval</i> , v. 5920
Cuidier et entendre	Infinitif (futur)	<i>Cligès</i> , v. 4496
Cuidier et suspecier	Présent composé	<i>Brut</i> , v. 2419
Deviner et jeter sort	Plus-que-parfait	<i>Rou III</i> , v. 6543, 6544, 6546, 6547, 6547
Duter	Présent composé	<i>Brut</i> , v. 2243, 6471
	Participe présent	<i>Brut</i> , v. 11344
Duter et criembre que	Imparfait	<i>Rou III</i> , v. 10384
Entendre et veoir	Passé simple	<i>Brut</i> , v. 2533, 2534
Espier	Infinitif	<i>Brut</i> , v. 8967, 8968
Essaier	Infinitif (pur)	<i>Lancelot</i> , v. 5042 <i>Yvain</i> , v. 6414
Estre aparant	Imparfait	<i>Brut</i> , v. 12937, 12938
Estre a vis	Imparfait	<i>Érec</i> , v. 6164
Estre cert	Présent	<i>Yvain</i> , v. 4255, 6010, 6011
	Infinitif (imparfait)	<i>Yvain</i> , v. 1095
Estre curious	Passé simple	<i>Rou II</i> , v. 471
Estre en dute/dutance	Passé simple	<i>Brut</i> , v. 8463, 8464, 12275
	Imparfait	<i>Rou III</i> , v. 482, 997, 998, 3880
Estre pensis et curious	Passé simple	<i>Rou II</i> , v. 193, 194
Estre seür	Passé simple	<i>Lancelot</i> , v. 3912
Faire demustrance	Passé simple	<i>Brut</i> , v. 8395, 8396
Faire semblant	Passé simple	<i>Brut</i> , v. 13157
garder/ esgarder	Infinitif (présent)	<i>Énéas</i> , v. 302
	Passé simple	<i>Énéas</i> , v. 6003, 6004
	Infinitif (imparfait)	<i>Énéas</i> , v. 2097
	Infinitif (pur)	<i>Érec</i> , v. 1501
egarder et veoir	Infinitif (pur)	<i>Énéas</i> , v. 10046
Jeter sort	Imparfait	<i>Énéas</i> , v. 1025, 1026
Metre a choix	Passé simple	<i>Rou III</i> , v. 8999, 9000
Mostrer	Présent	<i>Érec</i> , v. 4720
oroïller	présent	<i>Énéas</i> , v. 1546
Oreiller et escouter	Infinitif	<i>Érec</i> , v. 134
Otroier	Présent	<i>Énéas</i> , v. 4344
	Présent composé	<i>Rou II</i> , v. 4335
	Passé simple	<i>Thèbes</i> , v. 3967
Penser	Infinitif	<i>Brut</i> , v. 4581
	Présent	<i>Yvain</i> , v. 6505, 6506, 6508
	Passé simple	<i>Brut</i> , v. 1217, 1218 <i>Thèbes</i> , v. 9791 <i>Érec</i> , v. 382 <i>Perceval</i> , v. 81
	Plus-que-parfait	<i>Thèbes</i> , v. 9874
Plaisir	Passé simple	<i>Rou III</i> , v. 5387, 5388 <i>Yvain</i> , v. 3449, 3450
Porveoir	Imparfait	<i>Rou II</i> , v. 1920
Prendre conseil	Infinitif	<i>Brut</i> , v. 10732
	Présent composé	<i>Brut</i> , v. 985, 986, 987, 990, 991, 992, 993
	Passé simple	<i>Brut</i> , v. 1045, 1046, 2961, 2962, 2966, 2967, 2968, 2977, 2978, 2980, 5322, 9211, 9212, 9213, 9214, 9215 <i>Rou II</i> , v. 3013 <i>Rou III</i> , v. 1353, 1354, 1493, 1494, 1495, 1498, 1499, 2803, 2804, 8145, 8147, 8148 <i>Rou Appendice</i> , v. 731, 732
prendre/donner garde	Infinitif (pur)	<i>Cligès</i> , v. 3363 <i>Lancelot</i> , v. 5847
Prendre plaisir	Passé simple	<i>Érec</i> , v. 6149, 6150, 6152
La promesse que	o	<i>Yvain</i> , v. 3733
Pruver	Infinitif	<i>Brut</i> , v. 11664
	Infinitif (subj. imp.)	<i>Yvain</i> , v. 1660
Purofrir	Passé simple	<i>Brut</i> , v. 8087, 8088, 8091
Porpenser	Infinitif (PS)	<i>Thèbes</i> , v. 9280
Purpenser (soi)	Passé simple	<i>Brut</i> , v. 359, 360, 4933, 5803, 5804, 7903, 7904, 7905, 13756 <i>Rou II</i> , v. 411 <i>Rou III</i> , v. 593, 5550, 5554 <i>Thèbes</i> , v. 9573 <i>Énéas</i> , v. 126, 134, 135, 164, 736

Purpenser (soi) et estre en dutance	Passé simple	<i>Rou II</i> , v. 228, 229, 230
Querre	Infinitif (présent)	<i>Énéas</i> , v. 9603
	Futur II	<i>Brut</i> , v. 14534
Querre conseil	Passé simple	<i>Brut</i> , v. 2575, 7315, 7316 <i>Énéas</i> , v. 997
regarder	Présent	<i>Yvain</i> , v. 3029
Saveir	Infinitif	<i>Brut</i> , v. 7931, 7932, 10038 <i>Rou III</i> , v. 6256, 6257, 9669 <i>Thèbes</i> , v. 2219, 12018, 12019 <i>Énéas</i> , v. 5200, 9123, 9555 <i>Thomas</i> , v. 382 <i>Cligès</i> , v. 2416 <i>Perceval</i> , v. 3386, 6756
	Présent	<i>Thèbes</i> , v. 797, 9897 <i>Énéas</i> , v. 46, 47 <i>Thomas</i> , v. 2576 <i>Lancelot</i> , v. 3083
	Infinitif (présent)	<i>Perceval</i> , v. 1025, 2400
	Présent (nié)	<i>Yvain</i> , v. 2629
	Impératif	<i>Cligès</i> , v. 5141
	Infinitif (futur II)	<i>Perceval</i> , v. 6856
	Passé simple	<i>Brut</i> , v. 4515, 4516, 7161, 7162, 7680, 8638, 11163, 11164, 12289 <i>Rou III</i> , v. 4481, 5039, 5040, 5180, 7745, 7746 <i>Énéas</i> , v. 9645, 9646 <i>Érec</i> , v. 226
	Imparfait	<i>Rou III</i> , v. 4118, 8133, 8134, 10123, 10124 <i>Thèbes</i> , v. 9706, 9832, 9870 <i>Érec</i> , v. 688, 1455 <i>Lancelot</i> , v. 5849 <i>Yvain</i> , v. 1718
	Subjonctif imp.	<i>Thèbes</i> , v. 9808 <i>Énéas</i> , v. 3063, 9374, 9375 <i>Lancelot</i> , v. 5457
Savoir et avoir en esperance	Imparfait	<i>Énéas</i> , v. 2845
Savoir et entendre	Passé simple	<i>Rou III</i> , v. 5957, 5958
Savoir et escouter	Infinitif (pur)	<i>Cligès</i> , v. 1156
Savoir et esprover	Infinitif (pur)	<i>Érec</i> , v. 3362
Veer	Infinitif	<i>Rou III</i> , v. 3066
Venir a creant	Passé simple	<i>Perceval</i> , v. 2691, 2692
Venir a gré et a plaisir	Passé simple	<i>Brut</i> , v. 7328
Venir en cuer et an panser	Passé simple	<i>Érec</i> , v. 4919
Venir volanté	Passé simple	<i>Yvain</i> , v. 553, 554
Veoir	Présent	<i>Béroul</i> , v. 124 <i>Cligès</i> , v. 5880 <i>Lancelot</i> , v. 1766
	Passé simple	<i>Brut</i> , v. 4932, 7776, 7901, 7902, 8985, 8986, 9210, 9876, 12270, 12465, 12466, 14215, 14622 <i>Rou III</i> , v. 682, 733, 981, 982, 4656, 5101 <i>Rou Appendice</i> , v. 535, 536 <i>Énéas</i> , v. 881 <i>Cligès</i> , v. 5665, 5666 <i>Yvain</i> , v. 3664, 4710
Veoir et savoir	Présent	<i>Rou II</i> , v. 1735 <i>Lancelot</i> , v. 1245, 1246

En proposition complétive (discours indirect)		
Dire	Infinitif	<i>Rou III</i> , v. 912, 1783, 1784, 7189, 7189, 7190, 7922
	Impératif	<i>Rou III</i> , v. 9815

		<i>Thèbes</i> , v. 11877 <i>Perceval</i> , v. 5320.10
	Infinitif (futur)	<i>Yvain</i> , v. 1854
	Présent	<i>Brut</i> , v. 2413, 4517, 4518 <i>Rou III</i> , v. 2152, 6045, 6046 <i>Thèbes</i> , v. 74 <i>Bérout</i> , v. 19 <i>Cligès</i> , v. 3749 <i>Lancelot</i> , v. 5164 <i>Yvain</i> , v. 669, 2308, 4962, 4964, 4965 <i>Perceval</i> , v. 3385, 4823
	Passé simple	<i>Brut</i> , v. 319-20, 1679, 1680, 1940, 1967, 2117, 2118, 2119, 4227, 4228, 5394, 6179, 6180, 7205, 7206, 8199, 8200, 9803, 9804, 9805, 9806, 10233, 10929, 13969, 14047, 14048, 14050, 14181, 14182, 14531, 14619, 14620, 14790, 14792, 14795 <i>Rou II</i> , v. 39, 41, 380, 621, 1803, 1804, 1907, 1908, 3194 <i>Rou III</i> , v. 2063, 2064, 3114, 3425, 3426, 4439, 4440, 4441, 4442, 4771, 4772, 4773, 5815, 5817, 4774, 6155, 6156, 6193, 6194, 6258, 6259, 6260, 6262, 6843, 6844, 7127, 7128, 7129, 7130, 9382, 10346, 10578, 10579, 10580 <i>Rou Appendice</i> , v. 465, 466, 467, 468 <i>Thèbes</i> , v. 669, 672, 673, 11108 <i>Énéas</i> , v. 4286, 6694, 10146 <i>Bérout</i> , v. 363, 364, 437, 438 <i>Érec</i> , v. 289, 1431, 2941, 2942, 2946, 2949 <i>Lancelot</i> , v. 785, 1813, 5364 <i>Yvain</i> , v. 3674, 4702, 4705, 4706 <i>Perceval</i> , v. 1615, 3039, 4089, 4090
	Passé antérieur	<i>Rou III</i> , v. 6977, 6978
	Imparfait	<i>Brut</i> , v. 5443, 5444, 5960, 11072 <i>Rou II</i> , v. 197, 198, 199, 200, 2404 <i>Rou III</i> , v. 3424, 7298, 10277, 10278 <i>Thèbes</i> , v. C3766, 7000 <i>Énéas</i> , v. 1595 <i>Érec</i> , v. 5144
	Plus-que-parfait	<i>Érec</i> , v. 915, 916
	Futur II	<i>Rou III</i> , v. 7035 <i>Érec</i> , v. 3371
	Infinitif (futur II)	<i>Énéas</i> , v. 4683
	subjonctif imp.	<i>Thèbes</i> , v. 9734
	Infinitif (pur)	<i>Cligès</i> , v. 1419
Dire et conter	Infinitif (ppp)	<i>Perceval</i> , v. 8252
Dire et pramestre	Passé simple	<i>Rou III</i> , v. 4427, 4428, 4428, 4429, 4430
Acreeanter / creanter	Présent composé	<i>Lancelot</i> , v. 5391
	Passé simple	<i>Yvain</i> , v. 2541, 2542 ⁸
Afier	Passé simple	<i>Rou II</i> , v. 3134, 3135 <i>Perceval</i> , v. 5131, 5132
Aseürer	Passé simple	<i>Énéas</i> , v. 6177
Aseürer et jurer	Infinitif (PS)	<i>Érec</i> , v. 1855
	Plus-que-parfait	<i>Rou III</i> , v. 3885, 3886
Comander et establir	Passé simple	<i>Brut</i> , v. 7969
Cuidier et dire	Passé simple	<i>Rou III</i> , v. 8200
	Imparfait	<i>Brut</i> , v. 5772, 9124
Demander	Présent composé	<i>Rou II</i> , v. 378 <i>Rou III</i> , v. 3141
	Passé simple	<i>Brut</i> , v. 5037, 7545, 7546, 7845, 7846, 7845
Demander conseil	Présent composé	<i>Brut</i> , v. 495, 497, 497, 498, 2887, 2888, 2889, 2890
demander et savoir	Infinitif (pur)	<i>Érec</i> , v. 5330
Destiner	Imparfait	<i>Brut</i> , v. 6698, 6699, 6700, 6701, 6702
	Passé antérieur	<i>Énéas</i> , v. 1085

⁸ J'ai modifié la ponctuation de l'édition de M. Roques ici : je considère qu'il y a un point à la fin du v. 2542.

Deviner et sortir	Présent composé	<i>Brut</i> , v. 7353, 7354
Devise / Devison	[Substantif]	<i>Rou III</i> , v. 4189, 4190, 9443
Enquerir	Impératif	<i>Brut</i> , v. 7346
	Passé simple	<i>Brut</i> , v. 7865
Enseignier	Impératif	<i>Perceval</i> , v. 3019
Enseinnier et sumundre	Passé simple	<i>Brut</i> , v. 7237
Eschevir	Passé simple	<i>Cligès</i> , v. 3145
Ecrire	Infinitif	<i>Rou III</i> , v. 6269
Etablir	Passé antérieur	<i>Rou III</i> , v. 10454, 10461
Etablir et voer	Présent	<i>Perceval</i> , v. 7768
Faire plait que	Futur II	<i>Thèbes</i> , v. 4449
Faire sairement	Passé simple	<i>Yvain</i> , v. 663, 664
Graer	Passé simple	<i>Rou III</i> , v. 11249, 11250, 11251, 11252, 11253, 11254
Granter et asseürer	Passé simple	<i>Rou III</i> , v. 10471, 10472
Jurer	Présent composé	<i>Rou III</i> , v. 3311, 3312
	Passé simple	<i>Brut</i> , v. 7288 <i>Rou II</i> , v. 2145, 2146, 2148 <i>Rou III</i> , v. 2199, 2200, 3907, 5375, 5376 <i>Lancelot</i> , v. 6084, 6084 <i>Yvain</i> , v. 5273
	Infinitif (fut II)	<i>Cligès</i> , v. 790
Mander	Présent composé	<i>Cligès</i> , v. 3993, 3994
	Passé simple	<i>Brut</i> , v. 1804, 14092 <i>Rou II</i> , v. 1606, 1609, 1899, 1902, 1902, 1906 ⁹ , 1915 <i>Rou III</i> , v. 2805, 2806, 2809
	Imparfait	<i>Rou III</i> , v. 5928, 5929, 5930
	Plus-que-parfait	<i>Brut</i> , v. 2579, 2580, 2582, 11577, 11578
Mander et asseürer	Plus-que-parfait	<i>Rou III</i> , v. 7961
Metre en avant	Imparfait	<i>Cligès</i> , v. 5661
Noveler	Imparfait	<i>Brut</i> , v. 4161, 4162
Oïr	Infinitif	<i>Rou III</i> , v. 7195, 7196
	Passé composé	<i>Rou II</i> , v. 3008, 3009
	Passé antérieur	<i>Brut</i> , v. 9713, 9714, 12103
Ordener	Passé simple	<i>Brut</i> , v. 4581
Plevir	Passé simple	<i>Yvain</i> , v. 3280, 3282, 3283 <i>Perceval</i> , v. 2519, 2520
	Plus-que-parfait	<i>Érec</i> , v. 6026 <i>Cligès</i> , v. 6561
Plevir et flancer	Passé simple	<i>Érec</i> , v. 6229, 6230
Porparler	Passé simple	<i>Brut</i> , v. 1783, 1784 <i>Rou III</i> , v. 7385, 7386
	Plus-que-parfait	<i>Énéas</i> , v. 9285, 9287, 9288
Pramettre	Passé simple	<i>Énéas</i> , v. 139, 141 <i>Cligès</i> , v. 2329
	Imparfait	<i>Rou III</i> , v. 7300
	Plus-que-parfait	<i>Thèbes</i> , v. 7345
Pramettre et faire covenant	Passé simple	<i>Brut</i> , v. 4793
Prendre sairement	Passé simple	<i>Lancelot</i> , v. 6091
Prophetiser	Passé simple	<i>Brut</i> , v. 13402
	Infinitif (impar)	<i>Énéas</i> , v. 3080
Requerir	Présent composé	<i>Brut</i> , v. 6022, 6023
	Plus-que-parfait	<i>Rou III</i> , v. 6658, 6659, 6660, 6661
Respondre	Présent composé	<i>Brut</i> , v. 11736, 11738 <i>Rou II</i> , v. 385
	Passé simple	<i>Brut</i> , v. 11077 <i>Rou II</i> , v. 1909, 1910, 1910, 1912, 2997, 2998 <i>Rou III</i> , v. 4434, 4435, 4436, 9026
Tesmoigner	Futur II	<i>Perceval</i> , v. 8187, 8188
Vanter (soi)	Présent	<i>Rou III</i> , v. 4807
	Présent composé	<i>Perceval</i> , v. 8758
	Passé simple	<i>Brut</i> , v. 1647, 1648, 5889, 5890, 5891 <i>Yvain</i> , v. 2182

⁹ Le texte est visiblement corrompu. Le futur II de ce vers relevait sans doute originellement de la fin du message (Holden 1973, 192), mais l'état actuel du texte a obligé l'éditeur à considérer que le message se termine au vers précédent. Afin de ne pas surdéterminer le nombre de futurs II en situation indépendante, j'ai décidé de considérer ce futur II comme dépendant de *manda* au v. 1899.

	Plus-que-parfait	<i>Thèbes</i> , v. 10899
Voer	Plus-que-parfait	<i>Rou III</i> , v. 5469, 5470, 5471, 5472

En relative		
Cadre de DI	<i>Brut</i> , v. 11271, 11272 <i>Rou II</i> , v. 211, 257 <i>Thèbes</i> , v. 3790	
Cadre de DI (injonction)	<i>Brut</i> , v. 665, 2025, 2026, 2299, 2300, 8854, 12345 <i>Rou III</i> , v. 7123, 7124, 9941 <i>Énéas</i> , v. 3880	
Cadre de futur II	<i>Brut</i> , v. 1684, 2967, 8008, 8091, 9826, 10930, 11068, 11663, 11738, 14049 <i>Rou II</i> , v. 1609, 1911, 2381 <i>Rou III</i> , v. 3113, 5816, 6261, 10130 <i>Thèbes</i> , v. 5595, 8438, 9574, 9792 <i>Énéas</i> , v. 1123 <i>Bérout</i> , v. 1526 <i>Lancelot</i> , v. 5391 <i>Yvain</i> , v. 670, 1073, 3979, 4326, 4704, 5280 <i>Perceval</i> , v. 5350, 7763, 8251	
Cadre de SH	<i>Brut</i> , v. 7350, 8036 <i>Rou II</i> , v. 3734 <i>Thèbes</i> , v. 3210 <i>Énéas</i> , v. 7909, 7910, 7914 <i>Érec</i> , v. 5570 <i>Lancelot</i> , v. 2761 <i>Perceval</i> , v. 1401, 4577	
Cadre au passé	<i>Brut</i> , v. 7564 <i>Rou III</i> , v. 520, 713, 714, 3451, 3452, 6750 <i>Énéas</i> , v. 2994, 4289, 4290, 7529, 9250, 10145 <i>Bérout</i> , v. 330 <i>Érec</i> , v. 1450 <i>Lancelot</i> , v. 1862 <i>Yvain</i> , v. 4763, 6163 <i>Perceval</i> , v. 3265, 6085, 6561	
Cadre au présent	<i>Thèbes</i> , v. 3520, 8664 <i>Énéas</i> , v. 5369 <i>Érec</i> , v. 8, 55, 6061, 6333, 6427, 6783 <i>Lancelot</i> , v. 4503 <i>Yvain</i> , v. 289, 1776, 2534, 3245, 3577, 3613, 4123, 4435, 6060 <i>Perceval</i> , v. 1027, 1167, 3014, 3995, 5777, 7332	
Cadre de futur	<i>Yvain</i> , v. 1861 <i>Perceval</i> , v. 3407	
Antécédent virtuel	<i>Brut</i> , v. 1536 <i>Rou II</i> , v. 1739 <i>Rou III</i> , v. 346 <i>Cligès</i> , v. 649 <i>Lancelot</i> , v. 2929 <i>Yvain</i> , v. 3902 <i>Perceval</i> , v. 3767	
Inanalysable	<i>Thomas</i> , v. 13 <i>Bérout</i> , v. 82	

En proposition circonstancielle		
Cadre de DI Total : 6	<i>Rou III</i> , v. 3095, 9728, 10662, 10694, 11312 <i>Thèbes</i> , v. 9638	
Cadre de DI (injonction) Total : 7	<i>Brut</i> , v. 6021, 12346 <i>Thèbes</i> , v. 622 <i>Énéas</i> , v. 395, 3059, 3060	

	<i>Érec</i> , v. 1821
Cadre de SH Total : 14	<i>Brut</i> , v. 183, 6804, 9133, 9134 <i>Rou III</i> , v. 10458 <i>Thèbes</i> , v. 628, 1419 <i>Énéas</i> , v. 980 <i>Lancelot</i> , v. 2482 <i>Yvain</i> , v. 1504, 2583 <i>Perceval</i> , v. 163, 164, 6699
Cadre de futur II Total : 70	<i>Brut</i> , v. 989, 1939, 2414, 4931, 7235, 7236, 7238, 12290, 14796, 14799 <i>Rou II</i> , v. 1912 <i>Rou III</i> , v. 3065, 3142, 3908, 5102, 5549, 6545, 6548, 6549, 6550, 6914, 8146, 8183, 9444, 10434, 10453, 10462 <i>Thèbes</i> , v. 606, 608, 612, 796 <i>Énéas</i> , v. 1086, 3078, 3079, 6484, 8728, 9647 <i>Thomas</i> , v. 2574 <i>Érec</i> , v. 1835, 5366 <i>Cligès</i> , v. 997, 2330, 5254 <i>Lancelot</i> , v. 284, 786, 818, 1808, 2306, 5458 <i>Yvain</i> , v. 1074, 1094, 1337, 1338, 2007, 2162, 3451, 3614, 3739, 5274, 6012, 6511, 6512 <i>Perceval</i> , v. 3040, 3458, 4824, 6734, 6735, 6911, 7764, 8604
Cadre de futur Total : 9	<i>Thèbes</i> , v. 9459, 9460 <i>Béroul</i> , v. 1027, 1175, 4245 <i>Cligès</i> , v. 1058, 4837, 6446 <i>Lancelot</i> , v. 5730
Cadre de présent Total : 17	<i>Énéas</i> , v. 1122 <i>Thomas</i> , v. 1634, 1752 <i>Érec</i> , v. 6249 <i>Cligès</i> , v. 213, 801, 828, 2695, 4225, 5509 <i>Lancelot</i> , v. 4615, 5464 <i>Yvain</i> , v. 5213, 5716 <i>Perceval</i> , v. 4845, 7953, 8527
Cadre virtuel Total : 1	<i>Cligès</i> , v. 4273
Cadre de passé Total : 6	<i>Énéas</i> , v. 7348 <i>Érec</i> , v. 2202, 2375 <i>Yvain</i> , v. 5590, 6525 <i>Perceval</i> , v. 8283
Comparative Total : 27	<i>Brut</i> , v. 4794, 7542, 8050, 8053, 8268, 13076 <i>Rou II</i> , v. 1873, 2223 <i>Rou III</i> , v. 1542 <i>Énéas</i> , v. 1127, 8372 <i>Cligès</i> , v. 1030, 4000, 4962 <i>Lancelot</i> , v. 2479, 3056, 3059, 3227 <i>Yvain</i> , v. 1579, 2161, 4602 <i>Perceval</i> , v. 205, 1835, 3176, 5919, 7751, 8603

III. SYSTEMES « HYPOTHETIQUES »

se + ind. prés.	
/ futur	<i>Brut</i> : 348-9, 354-5, 375-8, 527-8*, 551-4, 557-8, 563-6, 826-8* 1694-702, 2449-50, 2764-6, 2895-2904, 3941, 4376, 4386, 4407-8, 4566-7, 5046-8, 5448-52, 5839-40, 6151-6, 6217-8, 6305-6, 6277-8, 6401-2, 6507-12, 6623, 6645-6, 6733-6, 6798-800, 6856, 7380-1, 7470-1, 7475-6, 7493-6, 7687-8, 8026-8, 8242, 8243-6, 8689, 8779-80, 9149-50, 9333-6, 9519-20, 10666, 10667-72, 10697-700, 10759-62, 10900-2, 10950-2, 11440-2, 11985, 11986, 11987-90, 12323-4, 13970-2, 13973-6, 14203-4, 14234-5, 14366, 14481-3, 14563-4 <i>Rou II</i> : 107-8, 118, 123-6, 286, 288, 290, 334, 483-4, 487, 517, 554, 654, 699-702, 703-4, 977-8, 998, 1078, 1096-100, 1203-5, 1233-5, 1247, 1449, 1733, 1811, 1815, 1833, 2087-8, 2106, 2116, 2117, 2157, 2165, 2211-2, 2226-7, 2253, 2263-4, 2285-6, 2291, 2298-01, 2323-5, 2358-60, 2458, 2497-8, 2555, 2643, 2656-62, 2674-5, 2707, 2717, 2723, 2782, 2786-7, 2788, 2815-20, 2830, 2831, 2875, 2912-3, 3057, 3110-1, 3112, 3145 ¹⁰ , 3161-2, 3197, 3219, 3381-4, 3386-7, 3394, 3396-7, 3424, 3737-9, 3748-9, 3788-9, 3790, 3805-7, 3813-4,

¹⁰ Vers incompréhensible et hypermétrique : « se Ernouf le Flament peu avra corte duree ». L'émendation suggérée

	<p>3879, 4245, 4285, 4291-2, 4304, 4339-40, 4345 <i>Rou III</i> : 413-4, 825-8, 1503-8, 1788-90, 2654-6, 2865, 2939, 2950, 2953-4, 2960-1, 3178-9, 3293-4, 3297-300, 3658, 3660-2, 3729-30, 4086, 4087, 4252, 4328-32, 4378, 4381, 4384-5, 4445-6, 4447, 5003-5004, 5153-4, 5299-302, 5533-4, 5631-2, 5677, 5679, 5699-705, 5793-4, 5889-92, 5915-6, 6022-3, 6110, 6145-51, 6201-6, 6211-6, 6233-5, 6236-8, 6239-43, 6289-90, 6796, 6829-30, 6831-4, 6836-8, 6859-60, 6881-4, 6919-24, 7141-4, 7236-49, 7283-4, 7401, 7402, 7441-4, 7626, 7631-2, 7767-8, 8112, 8225-6, 8917-9, 9119-21, 9124-6, 9810, 9949-50, 10019-20, 10093-4, 10097-8, 10515, 10589-91 <i>Rou Appendice</i> : 568-70, 614-6</p> <p><i>Thèbes</i>, v. 119-20, 201-2, 271-2, 302, 332, 773, 892-3, 1142-3, 1210-3, 1287, 1300-3, 1328-31, 1398-9, 1482, 1488-9, 1598-9, 1714-5, 1806-7, 1810-1, 1867-9, 2135-7, 2145-6, 2164-52308-10, 2589, 2633-4, 2950, 2951-2, 3031-2, 3047-50, 3051-8, 3113-6*, 3137-40, 3157-8, 3167-8, 3209-11, C3333-7*, 3597-400, C3760-2, C3785-6, 3896-8, 3914, 3937-8, C3936, C3969-72, 4264, 42701-1*, 4478-81, 4549-51, 4588-9, 5409, 5452, 5453, 5496-8*, 5499-5901*, 4412-3, 5516-8*, 5583-5, 6069-71, 6409-11, 6429-32, 6462-4, 6780, 6945-6, 7071-2, 7081-2, 7430-2, 7433-4, 7549-50, 7605-6, 7607-9, 7635-6, 7637-8, 7692-5*, 7749-52, 7753-8*, 7764-5, 7774-5, 7905-8, 7933-4, 7991-2, 7998-802, 8368, 8407-10, 8439-44, 8453-4, 8455-62, 8564-7, 8569-70, 8623-6, 8754-60*, 8775-8, 8987-8, 9005, 9163-6, 9179-80, 9181-3, 9212-20, 9226, 9243-6*, 9253, 9254, 9255-6, 9283-6*, 9287-8, 9297-8, 9759-65, 9939-50, 9954, 9955-6, 9993-4, 10183-4, 10292, 10435-6, 11006-7, 11011-2, 11094-5, 11273-6*, 11463-4, 11830-1, 11841-3, 11864-7, 11872-5</p> <p><i>Énéas</i>, v. 159-61, 327-9, 335-6, 612-4, 621-7, 634-6, 654-61*, 1081-2, 1374-6, 1439-40, 1718-20, 1734-5, 2318-20, 2329-32, 3221-2, 3302-6, 3342-4, 3376-7, 3380, 3425-6, 3453-4, 3455-6, 3464-5, 3487-8, 3489-90, 3495, 3591-2, 3807-8, 3841-2, 3859-61, 4171-2, 4173-4, 4181-2, 4309-10, 4339-40, 4569-70, 4583-6, 4735-8, 4739-42*, 4879-80, 4881-2, 4959-62, 4971-4, 4993-4, 5015-6, 5021-2, 5030-2, 5033-6, 5182-4, 5236, 5277-8, 5389-90, 5463-6, 5467-70, 5621-2, 5714-6, 5741-2, 5855, 5953-6, 6049-50, 6095-6, 6595-606*, 6615-6, 6667-8, 6697-704*, 6706, 6763-4, 6809-10, 6817-8, 6819, 6959-60, 7179-80, 7680-1, 7742-6*, 7765-6, 7780-3, 7824-5, 7892, 7932-3, 7973-4, 7998-9, 8000, 8171-2, 8239-40, 8245-6, 8249-52, 8318-9, 8331, 8378-9, 8537, 8718-9, 8734-5, 8745-7, 8759-60, 8763-5, 8853-7*, 8858-9, 8987-8*, 9321-4, 9340-2, 9385-94*, 9417-20, 9517-9, 9723-5, 9788, 9851-2, 9853-8, 9859-66, 9913-4</p> <p><i>Thomas</i>, v. 176-7, 647-8, 701-2, 703-4, 710-3, 731-6, 785-6, 787-8, 909-12, 973, 1047-9, 1334-5, 1337-9, 1341-2, 1541-3, 1599-600, 1609-12, 1623-4, 1647-8, 1788-9, 2003-4, 2123-4, 2395-6, 2588-90, 2628-30, 2631-4*, 2684-6, 2687-8, 2700, 2705-6, 2869-72, 2881-2, 2905-6</p> <p><i>Béroul</i>, v. 246-7, 275-6, 619-24, 661-2, 996-8, 1033-4, 1100, 1173-8, 1181-3, 1203-16, 1243-4, 1456, 1561-2, 1599, 1889, 1949-50, 2017-9, 2311-3, 2404-6, 2407-9, 2608-10, 2717-21, 2897-900, 3146-7, 3244-7, 3349, 3459-61, 3466-7, 4174-8*</p> <p><i>Érec</i>, v. 245-6, 259-61, 265-6, 573-8, 597-8, 632-4, 643-6, 569-65, 1007-8, 1027-8, 1127-8, 1312-3, 1345-8, 1734-5, 2534-5, 2753, 2918-9, 2965-6, 3347-8, 3448-50, 3468-70, 3472-3, 3557-60*, 3726-7, 3731-4, 3741-3, 3830-1, 3977-8, 4015-6, 4226-7, 4407-8, 4504-5, 4727-8, 4778-80, 4684-5, 4952-3, 4968-9, 5237-9, 5476-7, 5565-6, 5572-3, 5616-8, 5759-62, 5969-70, 6363-6</p> <p><i>Cligès</i>, v. 288-90, 344-7, 348-9, 483, 485, 486-8, 711-2, 1034-5, 1038, 1101-2, 1223-5, 1382, 1389, 1529, 1531-2, 1628-30, 1787-9, 1824-5, 1826-8, 2133-5, 2142-3, 2156-7, 2271-2, 2471, 2503-5*, 2509-11, 2565-70, 2652-3, 2828-30, 3006-7, 3083-5, 3091-2, 3135-6, 3182-4, 3259-60, 3300-1, 3331-2, 3370-1, 3414-5, 3469-72, 3775-6, 3902-3, 3930-1, 4009, 4101-2, 4122-5, 4235-6, 4172-6, 4207-10, 4219-25, 4307-9, 4482-4, 4492-7, 4560-2, 4671-2, 4852-4, 4981-2, 5199-201, 5204-8, 5293-4, 5297-8, 5330-1, 5332-6, 5362-3, 5481-2, 5510-3, 5542, 5683-4, 5836-7, 5838-9, 5870-2, 5883-7, 5893-6*, 5927-9, 5946-8, 6210-1, 6354-5, 6383-5*, 6440-4, 6463-4, 6466, 6519-23</p> <p><i>Lancelot</i>, v. 70-9, 356-9, 384-7*, 752, 796-7, 832-3, 1037-9, 1041-2, 1072-3, 1102-4, 1248-51, 1480-1, 1533-5, 1708-9, 1802, 2013-2, 2105, 2128-9, 2160-2, 2178-9, 2375, 2628-31, 2632-5, 2805-6, 2841-2, 2843-4, 2868-9, 2874-5, 2892-3, 2900-1, 2915-6, 3046-7, 3068-71, 3216-9, 3239, 3249-50, 3284-5, 3386-8, 3558-9, 3761, 3892-4, 3931, 4147-9, 4150-1, 4269, 4270-1, 4518-9, 4598-600, 4613-5, 4848-50, 4896-900, 4904-6, 4926-30, 4926-8, 4980-4, 5032-3, 5100-2, 5176-7, 5404-7*, 5468-71</p> <p><i>Yvain</i>, v. 110-11, 19-20, 373-5, 393-8, 402-5, 495-7, 586-7, 687-8, 695-6, 712-4, 746-7, 896-7, 978-9, 992-3, 1019-20, 1022-3, 1063-4, 1312-4, 1347-9, 1570-1, 1612-3, 1615, 1648-9, 1803-6, 1836, 2086-7, 2132-3, 2201, 2240-3, 2493-4, 2543-5¹¹, 2569, 2663-6, 2941-4, 3429, 3430-1, 3753-4, 3859-63, 4279-80, 4294-5, 4369-74, 4390-1, 4433, 4918, 4946-8, 4983-4, 5014-5, 5035-6, 5074-7, 5115-6, 5153, 5622-3, 5631-2, 5710, 5730-1, 5742-3, 5745-6, 5936-40, 5972-4, 6087-8, 6093-6, 6228-9, 6546-8, 6556-8, 6574-5, 6586-7, 6606-7, 6608-9, 6632, 6674-5, 6776-7, 6805-6</p> <p><i>Perceval</i>, v. 300-1, 302-3, 338-9, 349-50, 527-8, 529-30, 548-52, 713-5, 825-9, 843-43, 875-6, 994-5, 1037-41, 1142-3, 1246-7, 1498-9, 1525, 1604, 1665-60*, 2020-1, 2028-9, 2036-7, 2050-1, 2096-7, 2098-9, 2250-4, 2256-63*, 2308, 2351, 2397, 2409-11, 2504-6, 2595-6, 2696-7, 2703-4, 2860-1, 2924-7, 2956-7, 2958-9, 2964-5, 3622-3, 3630-1, 3657-8, 3941-2, 4118-9, 4235, 4348-9, 4371-4, 4384-5, 4440-1, 4916-8, 5292-5, 5320.12-4, 5487-9, 5551-4, 5846-8, 5877, 6150-1, 6240-2, 6390-6*, 6412-6, 6483, 6516-7, 6522, 6548-9, 6569-71, 6572-3, 6657, 6685-9, 6809-10, 7028-30, 7165-7*, 7168-70, 7296-7, 7368, 7536-7, 7735, 7800, 7963, 7964, 7973-4, 8028-9, 8076-7, , 8092-3, 8095, 8221-3, 8345-8, 8349-52, 8543-5, 8560-1, 8584-94*, 8609-10, 8618-9, 8661</p>
/ ind. prés.	<p><i>Brut</i> : 745-8, 826-8* 1948, 2767-9, 3947-8, 4147, 4229-30, 4804-6, 5523, 5637-8, 6195-6, 7485-8, 7823-4, 8474-7, 8611-2, 8667, 9147-8, 9495-8, 9571-4, 10783-4, 10785-6, 11007-8, 12484, 14249-51 <i>Rou II</i> : 347-8, 512, 670-1, 698, 995, 1044, 1114, 1435, 1727, 2317, 2979, 3380, 3693, 3977, 4344 <i>Rou III</i> : 139-41, 361, 875-8, 1140, 2938, 4205, 5005-6, 5764, 6200, 6245-6, 7205-8, 7210, 7779-80, 8227-8, 8652, 9948</p> <p><i>Thèbes</i>, v. 103-4, 129-30, 429-30, 1354-5, 1395, 1570-1, 1648-9, 1860-1, C3333-7*, 3944, 4270-1*, 4528-9, 4565, 4801, 4986-7, 5404, 5884, 6075, 6468-72, 6681-2, 6863-4, 7602, 7743, 7753-8*, 8385-6, 8350-1, 8369-70, 8411-2, 8754-60*, 8847, 9099-100, 9221-2, 9237-8, 9283-6*, 9555-60, 9687-8, 9690-5, 9816-7, 9887-8, 9933-7, 9557-62, 10018, 10252-4, 10333-4, 10349-50, 11883</p> <p><i>Énéas</i>, v. 350-3*, 654-61*, 1064, 1351-2, 1353-4, 1453-4, 1549-50, 2303-4, 3835-6, 4739-42*, 4883-4, 5181, 5856, 6047-8, 6675-6, 6738, 6741-2, 6977-8, 7472-4, 7475-6, 7742-6*, 7751-2*, 7763-4, 7959-60, 8113-4, 8173-4, 8987-8*, 9414-6, 9908-9</p> <p><i>Thomas</i>, v. 645-6, 661-2, 663-4, 717-20, 1525-7, 1571, 1675-8, 1883, 2499-500, 2535-6, 2689-90, 2691-2, 2991-2</p>

par A. Holden (1973, 203), mais non intégrée dans son édition, est plausible : « *se Ernouf le Flament peut, avra corte duree* », ou, plutôt « (s)e Ernouf le Flament peu[t], avra corte duree ». La présence de *se* dans le premier hémistiche et du futur dans le second suggère la présence d'un système hypothétique, d'où sa comptabilisation ici.

¹¹ J'ai changé la ponctuation de M. Roques, pourtant suivie par tous les autres éditeurs de la copie de Guiot, au profit de l'édition de Foerster, soutenue par T. B. W. Reid dans les notes à la réédition du texte de Foerster : je considère que les v. 2545-7 forment une phrase, et non les v. 2543-5 : cela permet d'avoir un SH moins atypique.

	<p><i>Béroul</i>, v. 1389-90, 1629-30, 1631-5, 1755-60, 1903-4, 2345-9, 3095, 3188-90, 3257-62</p> <p><i>Érec</i>, v. 629-30, 948, 1119-20, 1384-5, 1773-4, 1975-6, 3140-1, 3736-40, 3898-9, 4891-3, 5782, 5878, 6009-12</p> <p><i>Cligès</i>, v. 474-5, 493-4, 498-500, 585-6, 697-700, 735-6, 889-91, 1635-6, 2290-1, 2467, 2470, 2503-5*, 2809-14, 3031-3, 3034-6, 3038-9, 3102-4, 3444-5, 3534-5, 3663-4, 3718, 3852-4, 3859-60, 4385, 4467-8, 4511-2, 4526, 4655-7, 5307-11, 5312-3, 5365, 5366, 5450-2, 5806-10, 6383-5*</p> <p><i>Lancelot</i>, v. 940-2, 1105, 1340-2, 1878-80, 4611-2, 4834-5, 5396, 5404-7*, 5912-4</p> <p><i>Yvain</i>, v. 151-2, 163-6, 282-3, 1328, 1525-6, 1535, 1866-7, 2003-4, 2189-90, 2210-1, 2496, 2594-9, 3024-6, 3133, 3134, 3363-4, 3975-6, 4452-4, 4662-3, 5038-9, 5055-7, 5064-5, 5375-6, 5455-6, 5466-9, 5641-4, 6250-2, 6562-3, 6782</p> <p><i>Perceval</i>, v. 23-4, 226-7, 244-6, 545-7, 697, 1010-1, 1467-8, 2900-1, 3654-5, 3845-6, 4673-5, 4676, 4759-60, 5050, 5656-7, 5784-5, 5791-2, 6567-8, 6973-5, 7918-9, 8238-9, 8538-41, 8550-1, 8746-7</p>
/ ind. prés. (SA)	<p><i>Brut</i> : 2397, 8679-80, 8686-7, 10875-8, 11384-6, 12503-4</p> <p><i>Rou II</i> : 103-4, 1090-1, 1950, 2217, 2768-9, 2918, 3440, 3721, 3981-2, 4254, 4256-7, 4311, 4395</p> <p><i>Rou III</i> : 2003-4, 2933-4, 2957-8, 6039, 6411-2, 7880, 8609-10, 10593-4, 10651-2</p> <p><i>Thèbes</i>, v. 105-6, 403-5, 783-4, 1860-1, 3034-6, 3105-6, 3955-8, 4252-3, 5040-1, 5528-9, 5542-3, 7676, 7692-5*, 7929-30, 8397-8, 8445-8, 8771-4, 9191-5, 9233-4, 9249-52, 9297-301, 9547-8, 9669-70, 10012-5, 10159-60, 11262-4</p> <p><i>Énéas</i>, v. 321-2, 619-20, 677-8, 679-80, 2309-12, 2377-8, 4665-6, 5011-2, 5252-3, 5687-8, 5957-8, 6656-7, 6799-800, 7946-10, 8332-3, 8442, 8480, 8702-3, 8985-6, 9397-400, 9973-5</p> <p><i>Thomas</i>, v. 363-4, 637-8, 1549-50, 1606, 1608, 1795-6, 2307-8, 2357-8, 2562, 3069-70, 3089-90, 3101, 3106-10</p> <p><i>Béroul</i>, v. 1019-22, 1986, 2006, 3293, 3971-2, 4306-7, 4311-2</p> <p><i>Érec</i>, v. 849-50, 852-3, 2700, 3147-8, 3442-5, 3550-2, 4097-9, 4796-8, 5047-9, 5534-5, 5585-6, 5963-4, 5971-3</p> <p><i>Cligès</i>, v. 505-6, 674-6, 2144-7, 2980-1, 3584-5, 5271-2</p> <p><i>Lancelot</i>, v. 61-2, 1240-2, 3210-1, 3270-1, 3458-9, 3507-8, 3762-3, 4173-5, 4232-3</p> <p><i>Yvain</i>, v. 1453-4, 2031-2, 3868-9, 4895-6, 4949-50, 5259-60, 5673-4, 6388-90, 6692-4</p> <p><i>Perceval</i>, v. 1012-4, 5948-9, 6544-6, 7141-2, 7256-7, 8069-71, 8078-9</p>
/ futur II	<p><i>Rou III</i> : 7627-8</p> <p><i>Thèbes</i>, v. 1492-5*, 11273-6*¹²</p> <p><i>Énéas</i>, v. 8737-42*</p> <p><i>Béroul</i>, v. 190-2, 227-9, 892-3, 2711-5, 2794-6, 3250-4</p> <p><i>Érec</i>, v. 3324-5, 4340-1, 4920-1, 6876-7</p> <p><i>Cligès</i>, v. 986, 4116-8</p> <p><i>Lancelot</i>, v. 228-31</p> <p><i>Yvain</i>, v. 740-1, 1208-9</p>
/ futur II (SA)	<p><i>Rou II</i> : 2683-4, 2864</p> <p><i>Béroul</i>, v. 176-7, 1055-9</p> <p><i>Cligès</i>, v. 4547-9</p>
/ imparfait	<p><i>Brut</i> : 9481-4</p> <p><i>Rou II</i> : 4053</p> <p><i>Rou III</i> : 307, 8985-8</p> <p><i>Yvain</i>, v. 459-60</p> <p><i>Perceval</i>, v. 4466-8</p>
/ passé simple	<p><i>Brut</i> : 9501-2, 13275-6</p> <p><i>Rou III</i> : 6387-9</p> <p><i>Thèbes</i>, v. 401-2, 6021-2, 7163-5, 9852</p> <p><i>Cligès</i>, v. 3871, 4406-7</p> <p><i>Lancelot</i>, v. 4255-6</p> <p><i>Yvain</i>, v. 2649-50</p> <p><i>Perceval</i>, v. 4592-5</p>
/ impératif	<p><i>Brut</i> : 382-3, 2388-90, 6222, 6249-50, 6633, 6637-8, 7039-45, 7569, 8039-42, 9515, 11477-8, 11730, 12515, 12516, 14598-600</p> <p><i>Rou II</i> : 667-9, 2118, 2550-2, 4376</p> <p><i>Rou III</i> : 1069-72, 1146, 1147-8, 2109, 6335-6, 6835-6, 7153-6, 7905, 8024, 9607-8</p> <p><i>Rou Appendice</i> : 621-7</p> <p><i>Thèbes</i>, v. 1754-5, 2320-1, 2939-40, 2955, 3113-6*, 3591-3, C3973, 4851, 5496-8*, 5516-8*, 7058, 7454-5, 8037-8, 8679-80, 9243-6*, 9422, 9604-6, 9627-30, 9631, 9632, 9855-6, 11245-6</p>

¹² Cette occurrence, isolée, est sans doute fautive : après un système en *se* + indicatif présent / futur, une seconde apodose est au futur II dans *S* : « a eux irion pur torneier ». Mais la leçon est suspecte parce 1) pour respecter l'octosyllabe il faudrait que *irion* soit dissyllabique, ce qui exclut le futur II ; 2) elle est isolée, la famille *x* ayant « Se le me voulez conseiller » et *y* le futur (« iron » dans *A*, « iromes » dans *P*). L. Constans édite « iron », sans d'ailleurs mentionner la variante de *S*, qu'il a dû considérer comme un phénomène purement graphique.

	<p><i>Énéas</i>, v. 350-3* 607-10, 4118-9, 4121-3*, 4207-10, 4335-6, 5707-8, 7742-6*, 8617-20, 9385-94*</p> <p><i>Thomas</i>, v. 2718-20, 2721-2</p> <p><i>Béroul</i>, v. 405, 441-2, 448, 508-10, 545-6, 663-4, 739-40, 1184, 1879, 1882-3, 2397-9, 2533-4, 2575-7, 2673-4, 2789-91, 2941-3, 3053-4, 3430-1, 3803-4, 4276</p> <p><i>Érec</i>, v. 337-9, 583, 728-9, 1221-2, 2768-9, 4060-2, 4392, 4489-91, 5338, 5558-9, 6596</p> <p><i>Cligès</i>, v. 88-9, 138-41, 350-3, 1809-11, 2571-5, 2577-80, 5150-3, 5245-6, 5671-2, 5829-30, 5841-2, 5893-6*, 6476-7</p> <p><i>Lancelot</i>, v. 382-3, 384-7*, 677-8, 812-5, 1254-5, 1382, 1932, 2141, 3990, 4496-7</p> <p><i>Yvain</i>, v. 92-4, 97, 363-4, 608-9, 1325, 1799, 2436, 2570-2, 2576-8, 4598-9, 4910-2, 4940-2, 5084, 5092-5, 5668-9, 5700, 5749-50, 6458</p> <p><i>Perceval</i>, v. 541-2, 1665-60*, 1841, 2256-63*, 2283-5, 2500-1, 3599-600, 3656, 3664-5, 4391-2, 4836-7, 5146, 5305, 5983-5, 6230-2, 6494, 6736-7, 7130, 7165-7*, 7921-3, 8050-3, 8444-5, 8584-94*, 8830-1</p>
/ subj. prés.	<p><i>Brut</i> : 4701-2, 4720-1, 7282-4, 8685, 9902-4, 11720-2, 12045-6, 12313-4</p> <p><i>Rou I</i> : 39-42, 264-5</p> <p><i>Rou II</i> : 1521, 1956-9, 2051, 2727-8, 3210, 4049, 4375</p> <p><i>Rou III</i> : 459-62, 463-4, 2145-6, 2228-30, 3290-1, 3679-80, 4837, 5485-6, 6816-8, 6915-8, 9153-4</p> <p><i>Thèbes</i>, v. 13-4, 289-90, 309-12, 1995-8, C3963-4, C4031-4, 4000-1, 4504-7, 4786-7, 4982-3, 5499-501*, 5995-6, 6414-5, 7692-5*, 8427-32, 8485-6, 8751-3, 9229-32, 9239-42, 9909, 9930, 10019-20, 10679-82</p> <p><i>Énéas</i>, v. 1643-4, 3465-7, 3499-500, 4121-3*, 4604-6, 4607-8, 5004-6, 6589-90, 6595-606*, 6697-704*, 6801-2, 7751-2*, 8766, 8853-7*, 9090-2, 8379-84, 9385-94*, 9401-2, 9867-8, 9903-4, 10014</p> <p><i>Thomas</i>, v. 1073-4, 1601-2, 1756-8, 1759-60, 2631-4*, 2693-4, 2708-10</p> <p><i>Béroul</i>, v. 152-4, 210, 704-6, 1480-2, 2703, 2367-70, 2864, 2865-6, 3454-6, 3476-81, 3488-92, 3589-90, 4288-93</p> <p><i>Érec</i>, v. 1226, 1747-8, 2722-7, 2766-7, 2915-7, 3511-2, 3523-5, 3557-60*, 4326-7, 4947-8, 5226</p> <p><i>Cligès</i>, v. 117-8, 194, 722-3, 863-4, 1015-6, 1534-5, 1555-6, 2184-6, 2478-9, 2533-7, 2824-5, 2902-3, 3132-2, 3844-6, 3905-7, 3909-10, 3951-3, 4178-80, 4304-6, 4515-6, 4943-5, 5599-602, 6461-2</p> <p><i>Lancelot</i>, v. 610-1, 1112-5, 1404-7, 1606-7, 1761-2, 2253-4, 3220-1, 3655, 4975-6, 5039-40, 5853-5</p> <p><i>Yvain</i>, v. 137-40, 336-8, 472-5, 584-5, 738-9, 1680, 2292, 2585-6, 3590-2, 3783-4, 4448-9, 4621, 4784-7, 4788-91, 4802-3, 4993-4, 5007-9, 5139-40, 5239-41, 5331-3, 5542, 5817-8, 5970-1, 6083-4, 6442-3, 6612-3</p> <p><i>Perceval</i>, v. 531-5, 888-91, 1492-3, 1520-1, 1637-40, 1641-5, 3437-8, 3743-5, 4357-9, 5412-6, 5516-7, 5564, 6249-50, 6265-6, 6390-6*, 6399-402, 8097-9, 8132-4, 8584-94*, 8614-5</p>
/ subj. imp.	<p><i>Rou II</i> : 3081-3</p> <p><i>Érec</i>, v. 5966-8</p> <p><i>Cligès</i>, v. 2774-6, 4382-4, 5514-5</p> <p><i>Lancelot</i>, v. 1487-91, 3986-7</p> <p><i>Perceval</i>, v. 2042-3</p>
/ infinitif	<p><i>Brut</i> : 8481-2 (ind. prés.), 12089-90 (ind. prés.), 14355-6 (pur + inf.), 14473-4¹³ (ind. prés.)</p> <p><i>Rou II</i> : 1599 (ind. prés.), 2123 (ind. prés.), 3108 (ind. prés.)</p> <p><i>Rou III</i> : 1101-2 (ind. prés.), 2153-4 (ind. prés.), 2377-8 (ind. prés.), 6019-20 (ind. prés.), 6691-2 (ind. prés.), 10565-6 (ind. prés.)</p> <p><i>Thèbes</i>, v. 3904-6, 5070-1, 5322-3 (ind. prés.), 5324-5 (ind. prés.), 8794-6 (ind. prés.)</p> <p><i>Énéas</i>, v. 350-3*, 5881-3 (ind. prés.), 6977-8 (ind. prés.) 7155-6 (ind. prés.), 9057-9 (ind. prés.)</p> <p><i>Thomas</i>, v. 238-9 (ind. prés.), 2790-1 (ind. prés.)</p> <p><i>Béroul</i>, v. 4280-3 (ind. prés.), 4331-3 (ind. prés.)</p> <p><i>Érec</i>, v. 831-2 (ind. prés.), 2119 (préposition <i>por</i>), 3479 (ind. prés.), 4336-8 (ind. prés.), 5230-1 (ind. prés.), 5588-90 (ind. prés.)</p> <p><i>Cligès</i>, v. 163 (ind. prés.), 531-2 (ind. prés.), 2395-7 (ind. prés.), 2891-2 (ind. prés.), 4865 (ind. prés.)</p> <p><i>Lancelot</i>, v. 3440-1 (ind. prés.)</p> <p><i>Yvain</i>, v. 890-1 (ind. prés.) 1539-40 (ind. prés.), 1856-7 (ind. prés.), 4046-7 (ind. prés.)</p> <p><i>Perceval</i>, v. 1197-8 (ind. prés.), 3386-8 (<i>savoir se</i>), 7061-2 (ind. prés.), 8813-5 (ind. prés.)</p>
/ substantif	<p><i>Rou III</i> : 2555-7, 4357-8, 6175-6</p> <p><i>Yvain</i>, v. 4106-8</p>
o	<p><i>Rou II</i> : 4396¹⁴</p> <p><i>Rou III</i> : 4089</p> <p><i>Thèbes</i>, v. 9988</p> <p><i>Énéas</i>, v. 5176, 6582, 7898</p> <p><i>Thomas</i>, v. 1060-2</p> <p><i>Béroul</i>, v. 3224</p> <p><i>Érec</i>, v. 388-9, 5881-2</p> <p><i>Cligès</i>, v. 507, 3777</p> <p><i>Lancelot</i>, v. 2108, 2865, 3456, 3456</p>

¹³ Restitution de la leçon du manuscrit de base (et de quatre autres manuscrits) : *volt*.

¹⁴ Une lacune dans le texte a supprimé l'apodose.

	<i>Yvain</i> , v. 1979, 3831 <i>Perceval</i> , v. 2102-3, 2553, 2928, 6233, 6765
se + o	
/ futur	<i>Thèbes</i> , v. 2956, 7610-4
Se + futur	
/ futur II	<i>Thèbes</i> , v. 3947-50
Se + futur II	
/ impératif	<i>Énéas</i> , v. 4681-4
se + PS	
/ PS	<i>Brut</i> : 528*, 1897, 1901, 2421-2, 2688, 9023-4 <i>Rou I</i> : 227 <i>Rou II</i> : 81, 2328-9, 3860 <i>Rou III</i> : 2503-4, 6819-20, 9358 <i>Thèbes</i> , v. 8381-2, 10115-8 <i>Cligès</i> , v. 3658-53, 6494-6 <i>Lancelot</i> , v. 1411-2, 2189, 3803-4, 6047-50 <i>Yvain</i> , v. 191, 1231-2, 3883-4 <i>Perceval</i> , v. 1746-9, 3042-3, 3836, 7155-6, 8748-9
/ PS (SA)	<i>Rou III</i> : 5237-8
/ ind. prés.	<i>Brut</i> : 5421-2 <i>Rou II</i> : 2042, 2625, 4223-4 <i>Rou III</i> : 3033-4 <i>Thèbes</i> , v. 10075-6, 10095-8 <i>Énéas</i> , v. 2898-9, 8761-2 <i>Érec</i> , v. 5994-6 <i>Yvain</i> , v. 455-6 <i>Perceval</i> , v. 1803-7, 5568-9
/ ind. prés. (SA)	<i>Rou III</i> : 5811-4
/ impératif	<i>Brut</i> : 7639-40 <i>Thèbes</i> , v. 2676-8, C3975-8*, 11247-8 <i>Béroul</i> , v. 2780 <i>Érec</i> , v. 4056-7 <i>Cligès</i> , v. 6000-2 <i>Lancelot</i> , v. 916-8 <i>Perceval</i> , v. 8422-4
/ futur	<i>Béroul</i> , v. 1167-8 <i>Cligès</i> , v. 1010-2 <i>Yvain</i> , v. 5124-7
/ futur II	<i>Thèbes</i> , v. C3975-8*, 9471-2 <i>Béroul</i> , v. 211-5
/ subj. prés.	<i>Béroul</i> , v. 23-5 <i>Lancelot</i> , v. 4492-3, 4861-2, 4866-9 <i>Yvain</i> , v. 1766-7 <i>Perceval</i> , v. 5669-71
/ subj. imp.	<i>Thèbes</i> , v. 9719-20, 10135-6 <i>Cligès</i> , v. 3927-9, 6645-9 <i>Lancelot</i> , v. 902-4
/ o	<i>Lancelot</i> , v. 4662-3
se + ind. imp.	
/ futur II	<i>Brut</i> : 181-2, 267-268, 586-90, 694-8, 1813-4*, 2455-6, 2527-8, 2583-6, 2809-10, 2960-8, 3295-300, 3891-2, 4153-4, 4155-6, 4540-1, 5390-6, 5544-8, 5835-8, 6583-7, 6803-5, 6885-90, 7115-16, 7317-8, 7349-52, 7663-4, 7737-8, 7795-6, 7906, 7925-8, 8029-36, 8086-92, 8261-2, 8601-2, 8953-6, 9131-4, 9209-17, 9831-2, 10111-2, 10123-4, 10705-6, 11469-76, 11626-8, 11633, 11645-6, 11973-4, 12081-2, 12260-2, 13043-4, 13159-60, 13161-2, 13397-8, 13987-9, 14107-9, 14450-2, 14503-4, 14589-90 <i>Rou I</i> : 59-60, 61 <i>Rou II</i> : 381-3, 705-9, 727, 728-9*, 1608-9, 1802, 1901, 2159-60, 2295, 2519-23, 2527-8, 2533-6, 2544-5, 2764-6, 2904, 2905, 3007, 3012-3, 3127-8, 3722-5*, 3734-6 <i>Rou III</i> : 1143-4, 1791-4, 2741-2, 2807-8, 2945-6, 3097-8, 3629-30, 3981-2, 4257-8, 4359-64*, 4437-8, 4659-60, 4981-8, 5055-8, 5429-32, 5487-8, 5657-8, 5959-62, 5971-3, 6013-4, 6015-8, 6079-80, 6189-90, 6217-8, 6253-7, 6305-8, 6729-30, 6735-8, 7035-6, 7037-8,

	<p>7039-40, 7145-8, 7199-201, 7347-8, 7761-2, 8185-6, 8587-8, 9135-6, 9151-2, 9189-90, 9525-6, 9929-30, 10237-8, 10239-40, 10641-2, 11209-10, 11231-2.</p> <p><i>Rou Appendice</i> : 537-8, 549-50</p> <p><i>Thèbes</i>, v. 1416-7, 1422-3, 1424-5, 1492-5*, 2007-8, C3737-8, C3957-8, C3959-60, 6420-1, 6439-43, 6449-51, 7469-72, 8113-4, 8115-6, 8373-6, 8463-70, 8797-8, 9749-56*</p> <p><i>Énéas</i>, v. 469-70, 887-8, 978-80, 1130-2, 3691-2, 3947-8, 4041-2, 4553-4, 4999-500, 5705-6, 5830-2, 6063-5, 6102-3, 6630-2, 6713-6, 6724-5, 6726-8, 6731-2, 6765-6, 6773-6, 6777-8, 7104-6, 7267-8, 7907-10, 7994-5, 8152-6, 8315-7, 8546-7, 8585-7, 8588-9, 8593-4, 8596-8, 8737-42*, 8784-5, 8818-20, 9083-4, 9093-4, 9220-1, 9222_3, 9237-8, 9239-40, 9507-8, 9509-12, 9513-4, 9989-90</p> <p><i>Thomas</i>, v. 44-5, 237-8, 2190-2, 2504-6</p> <p><i>Béroul</i>, v. 65-8, 181-3, 184-6, 584-8, 697-8, 885-6, 1005-7, 1109-14, 1454-5, 1557-8, 1593-6, 1603, 1846-8, 1970-1, 2236-42, 2243-50, 2362-5, 2604-7, 3235-8, 3361-2, 3468-70</p> <p><i>Érec</i>, v. 107-8, 229-30, 251-3, 603-4, 992-3, 1105-6, 2851-2, 2952-3, 2967-9, 3220-2, 3311-3, 3316-9, 3354-5, 3367-9, 4403-5, 4481-3, 5003-6, 5334-7, 5363-5, 5372-3, 5382-5, 5567-9, 5576-8, 5592-3, 5744-5, 5806-9, 6876-7</p> <p><i>Cligès</i>, v. 153-4, 476-9, 508-9, 898-904, 905-6, 994-6, 1385-6, 1394-5, 1495-6, 1885-6, 2189-90, 2636-40, 2698-701, 2787-8, 3137-40, 3948-9, 4279-81, 4509-10, 4734-6, 4916-8, 5380-3, 5432-5, 5754-8, 6279-81, 6481-2, 6535-6</p> <p><i>Lancelot</i>, v. 126-7, 391-2, 494-5, 952-3, 1295-1301, 1608-9, 1611-3, 1743-4, 1925-7, 1991-2, 2146-9, 2476-81, 2646-7, 2760-2, 2960-3, 3075-7, 3234-5, 3246-7, 3455-6, 3773-4, 3786-7, 3859-62, 4154-5, 4504-5, 4621-3, 4625-6, 5553-5</p> <p><i>Yvain</i>, v. 350-1, 368-71, 623-4, 682-3, 850-2, 1041-2, 1269-72, 1502-4, 1505-8, 1781-2, 1792-4, 2196-8, 2273-4, 2276-8, 2528-32, 2934-9, 3530-1, 3936-9, 4072-4, 4133-6, 4142-9, 4419-21, 4614-5, 4713-4, 4726-7, 4770-1, 4773-4, 5155-7, 5163-5, 5474-5, 5537-8, 5549-52, 5592-3, 5946-9, 5950, 6000-4, 6176-8, 6248-9, 6286-7, 6501-4, 6567-8, 6567-8, 6779-80</p> <p><i>Perceval</i>, v. 161-5, 268-70, 314-7, 654-5, 1098-9, 1287-8, 1507-9, 1510-2, 1680-1, 1878-8, 2055-6, 2086-7, 2108-9, 2286-7, 2389-90, 3612-3, 3803-4, 4340-1, 4342-5, 4575-6, 4680-1, 4839-40, 4847-8, 5066-9, 5147-8, 5163-6, 5320.6-7, 5368-9, 5498-9, 6108-10, 6338-41, 6380-3, 6469-70, 6471-7, 6519-21, 6554-5, 6599-602, 6603-5, 6729-32, 6760-1, 7035-6, 7079-80, 7163-4, 7209-11, 7273-5, 7497-8, 7774-5, 8082-3, 8180-8, 8500-3, 8508-10</p>
/ futur II (SA)	<i>Rou III</i> : 1991-2
/ subj. imp.	<p><i>Brut</i> : 1813-4*, 2036-8, 3929-31, 7349-52, 7357-8, 11579-86, 11661-4, 11886, 12106-8, 14533-4, 14781-2</p> <p><i>Rou II</i> : 618-21, 637, 728-9*, 1878-9, 3722-5*</p> <p><i>Rou III</i> : 2416-7, 5595-6, 5651-2, 6825-8, 9139, 9739-40</p> <p><i>Thèbes</i>, v. 286-7, 626-9, C4007-8, 4254-9, 8879-80, 9467, 9807-8</p> <p><i>Énéas</i>, v. 4828-31, 8367-8</p> <p><i>Béroul</i>, v. 800-3, 1106-7, 1356, 2223-35*, 2270-2, 2400-3</p> <p><i>Érec</i>, v. 3887-90, 6152-3</p> <p><i>Cligès</i>, v. 5321-2</p> <p><i>Lancelot</i>, v. 1948-9, 3015, 3643-5, 5453-8</p> <p><i>Yvain</i>, v. 1111-2, 4637-9</p>
/ subj. prés.	<p><i>Érec</i>, v. 4811-2</p> <p><i>Lancelot</i>, v. 4908-11</p> <p><i>Yvain</i>, v. 1688-90, 3007-9</p>
/ futur	<p><i>Rou II</i> : 2242-4</p> <p><i>Rou III</i> : 4359-64*</p> <p><i>Thèbes</i>, v. 9151-2, 9749-56*</p> <p><i>Béroul</i>, v. 2305-10, 4174-8*</p> <p><i>Cligès</i>, v. 2463-4, 2789-90</p> <p><i>Lancelot</i>, v. 1177-80</p> <p><i>Yvain</i>, v. 2564-7</p> <p><i>Perceval</i>, v. 2118-9</p>
/ futur (SA)	<p><i>Rou I</i> : 82-84</p> <p><i>Rou II</i> : 914, 3722-5*.</p>
/ ind. imp.	<p><i>Brut</i> : 8585-8</p> <p><i>Rou II</i> : 413</p> <p><i>Rou III</i> : 287, 288, 1293-6, 10525-6</p> <p><i>Thèbes</i>, v. 9639-42</p> <p><i>Énéas</i>, v. 1015-7, 1019-20</p> <p><i>Yvain</i>, v. 923-4</p>
/ ind. imp. (SA)	<i>Érec</i> , v. 333-4
/ ind. prés.	<p><i>Brut</i> : 3950-2</p> <p><i>Rou II</i> : 2380</p> <p><i>Rou III</i> : 10755-6</p> <p><i>Thèbes</i>, v. 11083-4</p> <p><i>Cligès</i>, v. 2988</p> <p><i>Lancelot</i>, v. 3790-2</p> <p><i>Perceval</i>, v. 2537-9</p>

/ ind. prés. (SA)	Brut : 14561-2 Rou II : 3740-1
/ passé simple	Cligès, v. 792-4 Lancelot, v. 4403-6
/ infinitif	Brut : 5705-6 (ind. imp.), 12851-2 (ind. imp.), 13638-9 (ind. imp.), 14606-7 (congiér de) Thèbes, v. 9539-42
/ impératif	Brut : 12325-6 Béroul, v. 4260-1
/ substantif	Brut : 2675-8, 4181-2, 7677-8, 14617-8.
/ pronom	Brut : 14529-30
ø	Rou II : 1737 Thèbes, v. 9781-2 Lancelot, v. 6075
se + subj. prés.	
/ futur	Thèbes, v. 1250-1*, 1858-9, 2512, 3117-20, 3915-8, 8297-8, 11240-2
/ ind. prés.	Thèbes, v. 1250-1*, 7338, 8289-90, 10085-7
/ subj. prés.	Thèbes, v. 2680-2 Thomas, v. 3259-60
se + subj. imp.	
/ subj. imp.	Brut : 167-70, 202, 1766, 2287-96, 2339-40, 2457-8, 2783-4, 2795-6, 3260-2, 4097-8, 4449-52, 4477-8, 5513-4, 5779-80, 5846, 6316-20, 6421-2, 6455-6, 6669-74, 7637-8, 9090-2, 9099-100, 9745-6, 9987-8, 10435-6, 10511-6, 10989-92, 11329-30, 12605-10, 12801-3, 12863-4, 13123-4, 13391-2, 13585-7 Rou I : 63-4, 138-9 Rou II : 213-4, 911, 955-60, 965, 1083, 1438, 1889-90, 2095-6, 2129, 2172, 2201, 2204-5, 2405-6, 2599, 2629, 2846, 3366, 3453-4, 3490, 3836, 3889, 4297 Rou III : 7-12, 83-84, 87-88, 129-130, 419-20, 1255-6, 1307-8, 1965-6, 2411-3, 2919-20, 3385-7, 3555-6, 3985-6, 3991-2, 4102-4, 4965-6, 5277-9, 5449-50, 5729-30, 6285-7, 6566, 6707-8, 6715, 7047-8, 7275-82, 7512-4, 7539-40, 7803-6, 7907-12, 7979-80, 8203-6, 8311-2, 8383-4, 9039-42, 9175-6, 9457-8, 9506-14, 9973-4 Rou Appendice : 15-6, 651-2 Thèbes, v. 5-8, 816-7, 836-7, 906-7, 1888-9, 2029-31, 2039-42, 2432-3, 2895-6, 2969-70, 3319-20, 4762-5, 4902-5, 5224-5, 6027, 6085-7, 6306-7, 6395-6, 6416-9, 6491-2, 6921-2, 7275-6, 7361-2, 7485-6, 7734, 7831-2, 8821-2, 9425-6, 9431-2, 9495-6, 9659-60, 9707-8, 9728-30, 9731-4, 9737-8, 9880-2, 9971-2, 10005-6, 10007-9, 10039-43, 10131-3, 10139-40, 10153-4, 10249-50, 10327-8, 10367-8, 10654-6, 10660-2, 10797-8, 10936-8, 11053-4, 11055-60, 11075-7, 11194-5, 11359-60 Énéas, v. 503-4, 933-6, 940-3, 1739-44, 1764-8, 1769-72*, 1773-4, 1828-30, 2059-60, 4379-80, 4499-500, 4855, 4995-7, 5007-10, 5115-8, 5125-6, 5154-5, 5169-70, 5609-15, 5771-4, 6158-9, 6941-3, 7016-7, 7413-4, 8270-2 ¹⁵ , 8274-8, 8672-3, 9015-6, 9029-30, 9035-5, 9039-42, 9043-4, 9155-8, 9171, 9172, 9179-81, 9333-6, 9655-6, 9889-90, 10063-6, 10086-90 Thomas, v. 10-2, 39-40, 97-8, 261-2, 285-6, 291-2, 371-2, 405-8, 433-4, 515-6, 521-2, 525-7, 533-4, 535-6, 817-8, 1081-2, 1151-2, 1155-6, 1286-8, 1515-6, 1561-2, 1669-70, 1671-2, 1681-2, 1683-4, 1715-6, 1745-6, 1783-4, 1859-61, 1881-2, 2113-6, 2223-35*, 2405-6, 2409-10, 2415-6, 2421-2, 2455-6, 2555-6, 2567-8, 2572-3, 3053-4, 3249-58 Béroul, v. 299-300, 301-3, 451-2, 496-7, 503-4, 753-4, 809-12, 821-3, 968-9, 1040-4, 1808-9, 1966-8, 2007-10, 2170-1, 2251-5*, 2383-4, 3107-8, 4399-4401, 4480-1 Érec, v. 518-23, 931-2, 945-6, 987-8, 1429-30, 1551-2, 2467-8, 2747-8, 2783-4, 2825-6, 3474-6, 3584-5, 3782-5, 3793-4, 4153-4, 4588-91, 4643-6, 4924-6, 4996-9, 5040-3, 5044-5, 5851-2, 6016, 6036-7, 6048-52 Cligès, v. 52-3, 447-8, 539-40, 576-8, 647-8, 838-9, 840-1, 919-20, 1163-5, 1166-9, 1183-4, 1322-3, 1605-6, 1659-60, 1889-90, 1903-4, 1929-30, 1959-60, 1982-3, 2025-6, 2067-8, 2093-4, 2214-6, 2284-5, 2393-4, 2702-4, 2771-2, 3638-40, 3784-5, 3861-5, 4071-2, 4088-92, 4146-7, 4148-9, 4367-8, 4377-8, 4379-81, 4903-4, 5159-61, 5164-5, 5779-80, 5791-3, 5855-6, 6193-6, 6248-51, 6335-6, 6376-7, 6508-10 Lancelot, v. 209-10, 872-4, 1305-8, 1309-10, 1311-6, 1448-50, 1484-6, 1562-6, 1681-4, 1913-4, 2433-4, 2599-600, 2615-9, 2699-701, 2890-1, 3164-5, 3181-2, 3407-12, 3423-4, 3436-7, 3641-2, 3647-8, 3743-4, 3811-2, 3965-6, 3974-5, 4188, 4224-7, 4315-6, 4342-3, 4366-8, 4418-9, 4420-2, 4431-2, 4541, 4734-6, 5053, 5459-61, 5519-20, 5669-70, 5724-5, 6045-6 Yvain, v. 86-9, 144-6, 265-6, 433-4, 491-2, 938-9, 1233-4, 1238-9, 1367-8, 1490-1, 1527-32, 1628-9, 1770, 2111-2, 2393-4, 2892-3, 2925-7, 3002-3, 3015-6, 3201-3, 3232-6, 3311-3, 3325-9, 3634-5, 3694-7, 3905-7, 3925-6, 4013-4, 4033-5, 4237-8, 4398-9, 4588-90, 5227-8, 5368-71, 5381-3, 5719-20, 5772-5, 5848-51, 5857-8, 5886-7, 6047-8, 6103-8, 6271-3, 6334-9, 6418-20, 6730, 6756-9 Perceval, v. 410-3, 608-9, 795-6, 1484-6, 1570-1, 1572-3, 1742-3, 1790-2, 1809-11, 2346-8, 2676-7, 3198-9, 3395-7, 3426-7, 3428-30, 3703-4, 3754-6, 3787-8, 4411-3, 4646-9, 4753-8, 5502-3, 5625-6, 5759-60, 5786-7, 5788-9, 5939-41, 6187-8, 6307-11, 7049-51, 7420-3, 8103-6, 8169-74, 8575-8, 8606-8
/ futur II	Brut : 172-6 Thomas, v. 3114-5 Béroul, v. 4447-9

¹⁵ Voir p. 465 pour la justification du changement de ponctuation.

	<i>Cligès</i> , v. 6276-7 <i>Yvain</i> , v. 2582-4
/ imparfait	<i>Énéas</i> , v. 7283-4 <i>Érec</i> , v. 6346-8 <i>Perceval</i> , v. 6314-5
/ PS	<i>Rou II</i> : 1240, 3039 <i>Rou III</i> : 339-340, 2277-80 <i>Thèbes</i> , v. 2903, 9595-6 <i>Énéas</i> , v. 2141-2 <i>Érec</i> , v. 6062-4 <i>Perceval</i> , v. 1866-9, 2912-4
/ ind. prés.	<i>Rou II</i> : 3764 <i>Énéas</i> , v. 1388-90 <i>Érec</i> , v. 3231-3 <i>Cligès</i> , v. 5091-2 <i>Yvain</i> , v. 550-1
/ ind. prés. (SA)	<i>Brut</i> : 5985-6 <i>Énéas</i> , v. 9918-9
/ impératif	<i>Thomas</i> , v. 1706-7
/ infinitif	<i>Béroul</i> , v. 711-3 <i>Érec</i> , v. 4470-1 (passé simple)
/ ø	<i>Thomas</i> , v. 2564 <i>Cligès</i> , v. 5728-9 <i>Perceval</i> , v. 1937, 1938

IV. « RELATIVES HYPOTHETIQUES »

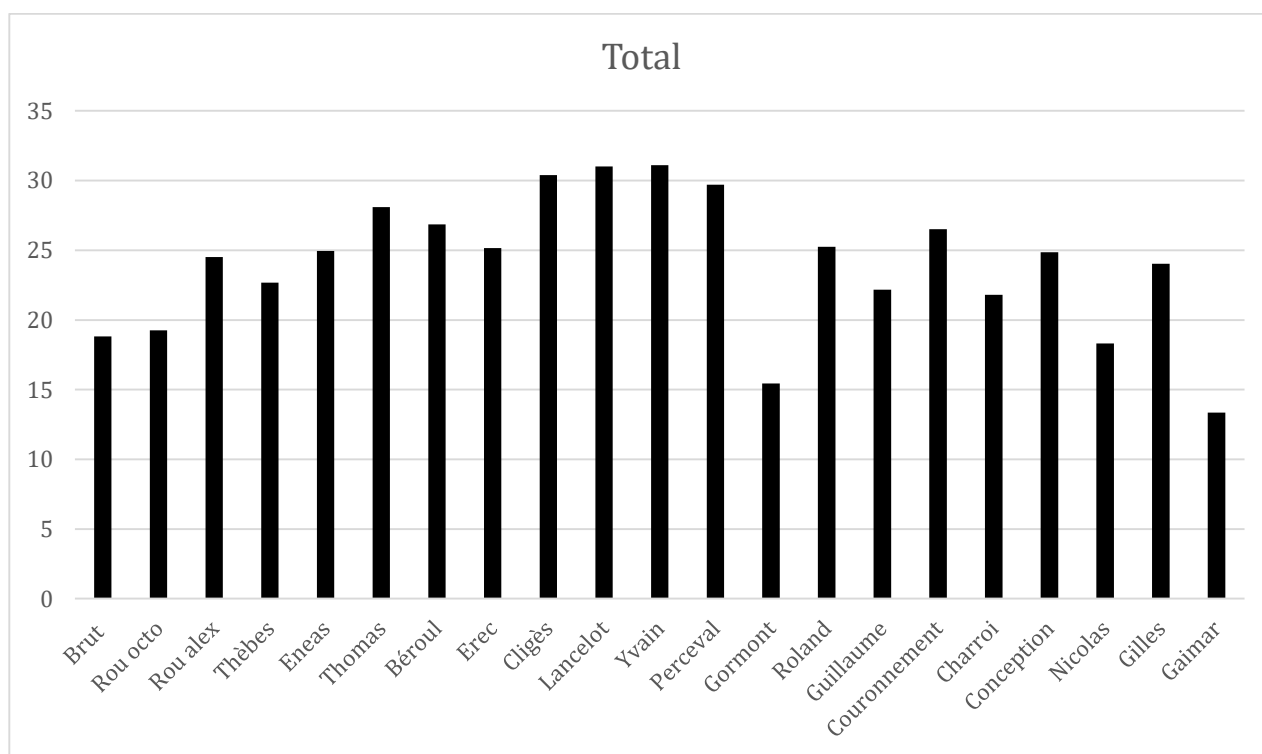
Qui + futur	
/ ind. prés.	<i>Rou II</i> , v. 3462 <i>Thèbes</i> , v. 4562-5 <i>Béroul</i> : 4215-6
/ ind. prés. (SA)	<i>Thèbes</i> , v. 2921-2 <i>Énéas</i> , v. 8328-9 <i>Béroul</i> : 4152-3
/ futur	<i>Brut</i> : 4381-2* <i>Rou I</i> : 236 <i>Rou II</i> : 1203-5, 1465, 2805-6 <i>Rou III</i> , v. 879-82 <i>Thèbes</i> , v. 1536-7, 1690-1, 1778-9, 2869-70, 4542-3, 4586-7, 5514-5, 9813-4, 9963-4 <i>Énéas</i> , v. 775-6, 4265-6, 6823-4, 8824. <i>Thomas</i> : 1815-6 <i>Béroul</i> : 1033-4, 3270-1, 3515-6, 4066-7, 4154-5 <i>Érec</i> , v. 570-2, 3528-30 <i>Cligès</i> , v. 6528-9 <i>Yvain</i> , v. 6324 <i>Perceval</i> , v. 6073-4
/ subj. prés.	<i>Brut</i> : 1869-70, 2372, 4381-2*, 4591-4, 10883-4, 10904, 11043-4 <i>Rou II</i> : 3816 <i>Rou III</i> : 11403-4 <i>Thèbes</i> , v. 5891, 11279-80 <i>Énéas</i> , v. 7827-8, 7841, 7852 <i>Béroul</i> : 841-3, 2535-6, 2541-2, 2838-9, 3454-6 <i>Érec</i> , v. 4398 <i>Yvain</i> , v. 4416

/ impératif	<i>Rou II</i> : 3452 <i>Rou III</i> , v. 886-8
Qui + futur II	
/ futur II	<i>Brut</i> : 1535-6, 2633-4, 12993-4 <i>Rou II</i> : 2151 <i>Rou III</i> : 93-4, 99-102, 3627-8, 10339-40 <i>Thèbes</i> , v. 1076-7, 4444-7, 4594-5, 8431-2, 10286, 10618, 10932. <i>Énéas</i> , v. 4591-2, 4931-4, 7404-5, 7911-3. <i>Bérout</i> : 75-7, 714, 1109-1114, 1151-3, 1372-4, 1859-60, 3251-2 <i>Cligès</i> , v. 786-8, 822-4, 1522-4, 4574-6, 5564-6 <i>Lancelot</i> , v. 618-9, 1892-4, 2371-2, 3857-8, 6011-2 <i>Yvain</i> , v. 3123-4, 3222-4, 4321-2, 5968-9, 6552-4, 6590-3 <i>Perceval</i> , v. 1377-8, 1836-40, 2280-2, 2842-4, 2983-4, 3472-4, 3660-3, 4677-80, 4684-6, 4687-90, 6102-3, 6694-9, 6700-3
/ subj. imp.	<i>Brut</i> : 2302-3, 10000-8, 11579-86 <i>Bérout</i> : 1435-6, 1885-7 <i>Perceval</i> , v. 6111-3
/ ind. imp.	<i>Rou III</i> : 5367-72
/ futur	<i>Thèbes</i> , v. 9895-6
/ infinitif	<i>Bérout</i> : 1643

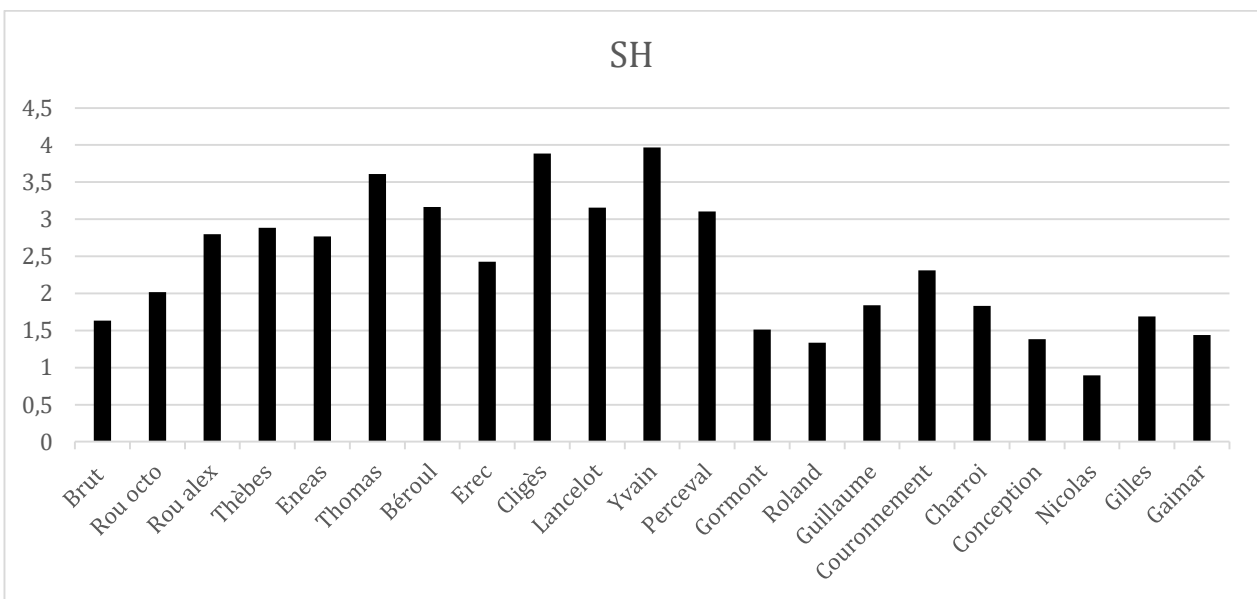
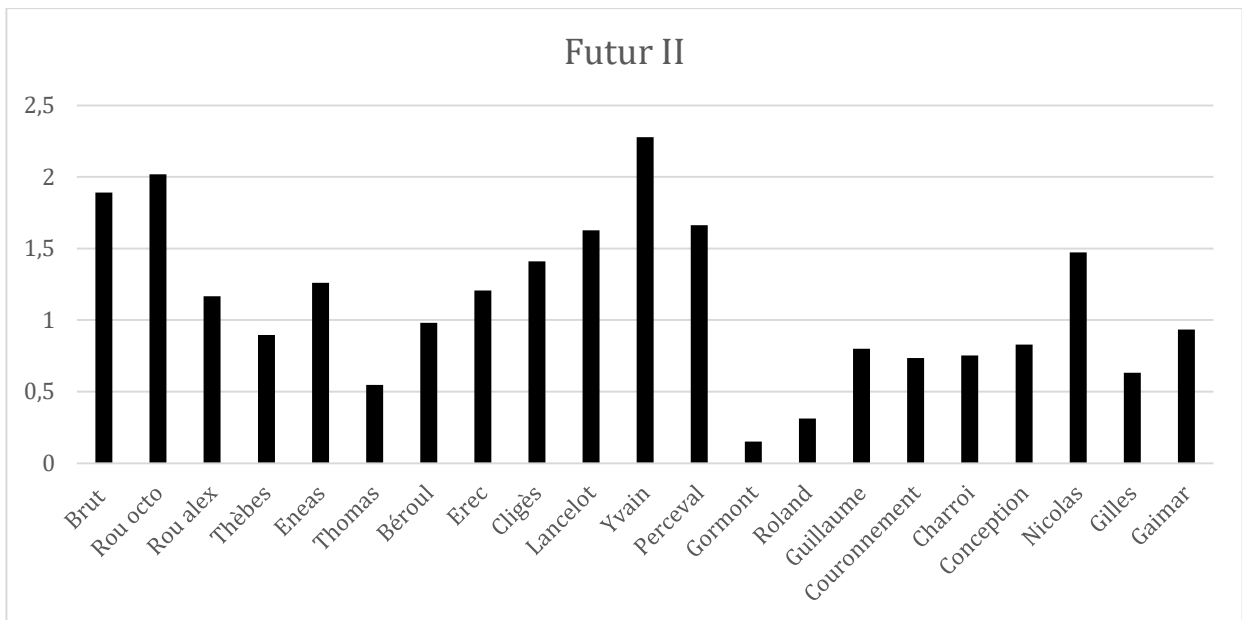
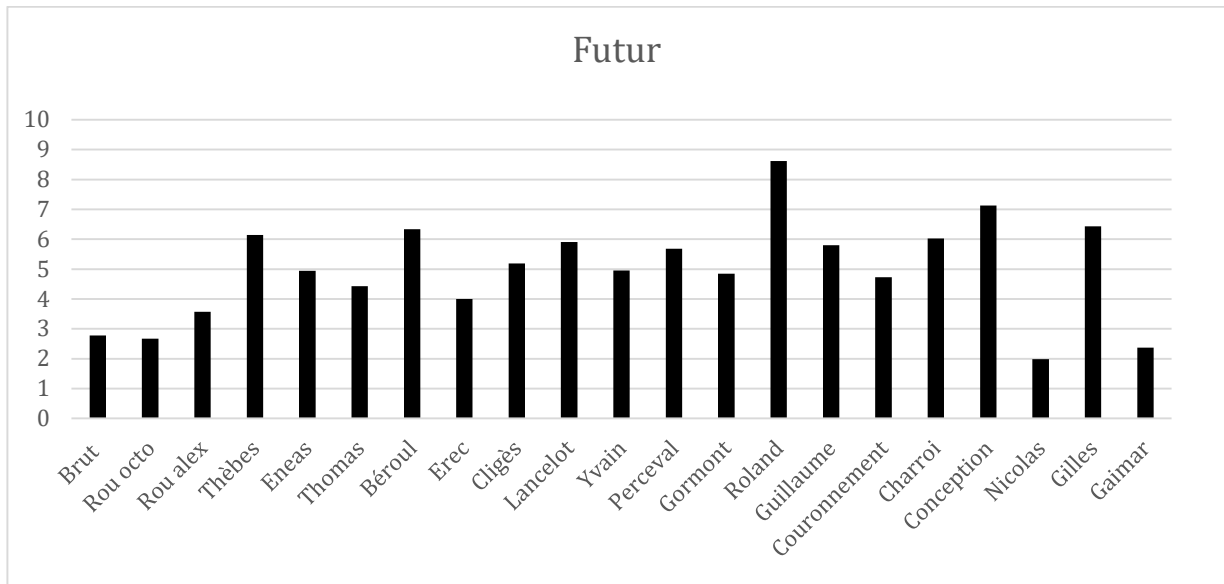
Qui + subj. imp.	
/ subj. imp.	<i>Brut</i> : 6055-64, 10029-34 <i>Rou I</i> : 190-2 <i>Rou II</i> : 3504-6 <i>Rou appendice</i> : 585-92 <i>Thèbes</i> , v. 11309-14, 11964-7 <i>Énéas</i> , v. 3876, 4431-4, 4445-6, 4477-8, 6373-4, 7713-8 <i>Bérout</i> : 906-8, 1187-9 <i>Érec</i> , v. 3789-92, 3793-4, 5701-2, 5838-40 <i>Cligès</i> , v. 1185-6, 1229-30, 5711-2, 6075-8 <i>Lancelot</i> , v. 1488-94, 2620-1 <i>Perceval</i> , v. 1280-4, 1810-1, 3067-8, 3462-5, 7459-60, 7469-72
/ ind. prés.	<i>Thèbes</i> , v. 1556-7 <i>Énéas</i> , v. 3548-9
/ passé simple	<i>Cligès</i> , v. 1130-33
o	<i>Rou II</i> : 1987 <i>Bérout</i> , v. 1253-4, 3820 <i>Perceval</i> , v. 4124

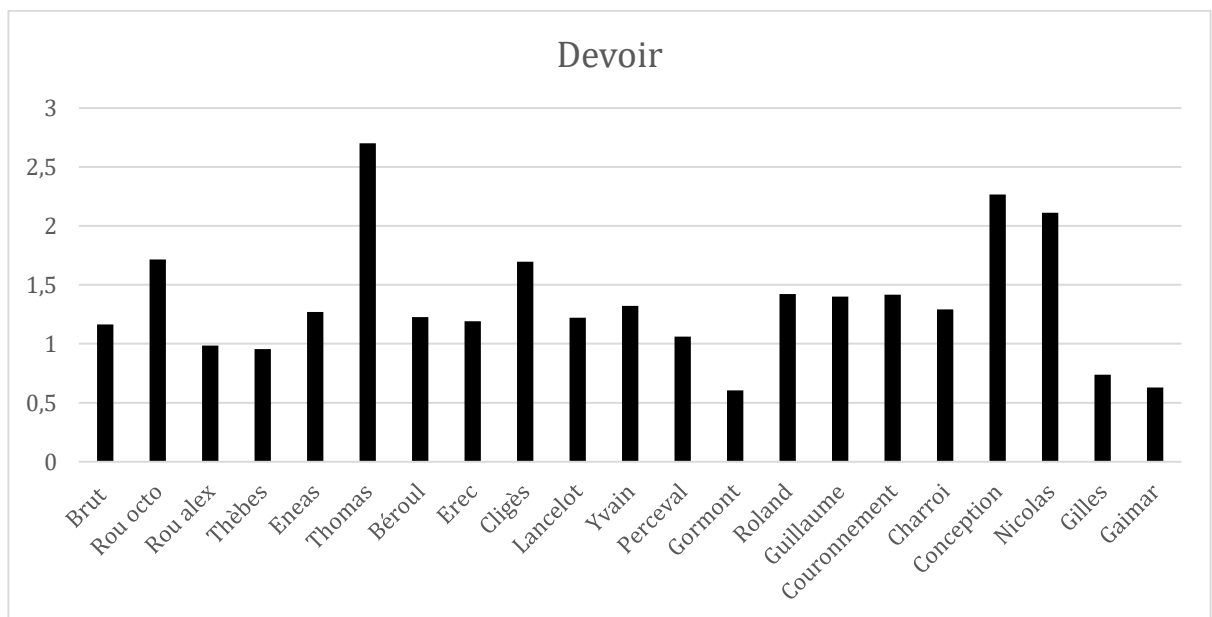
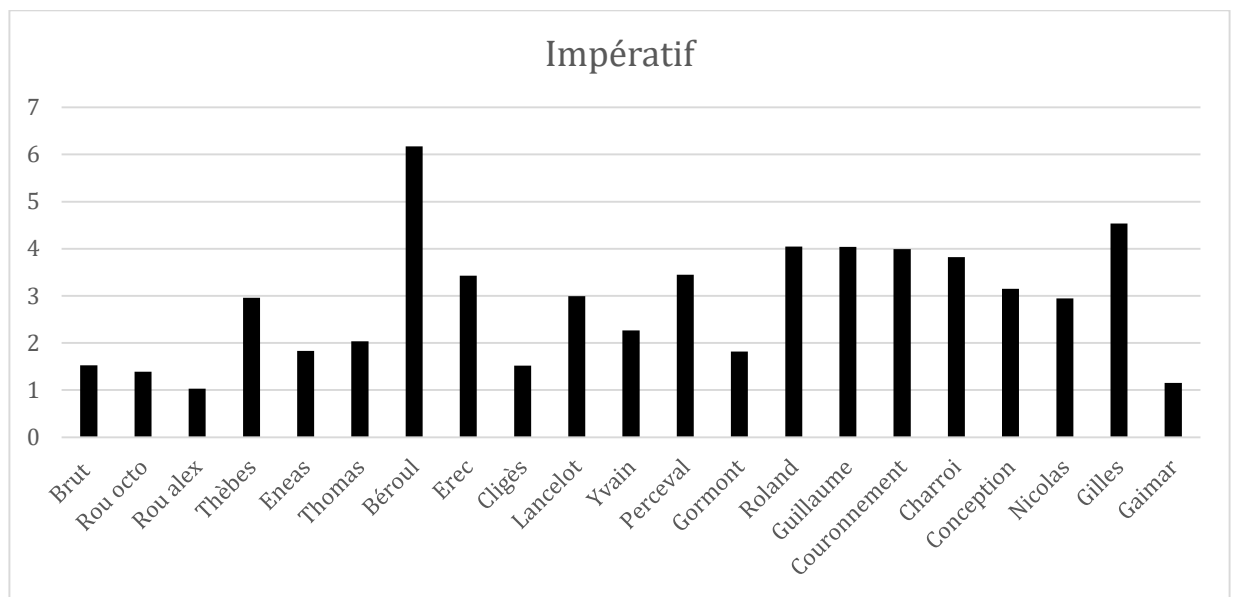
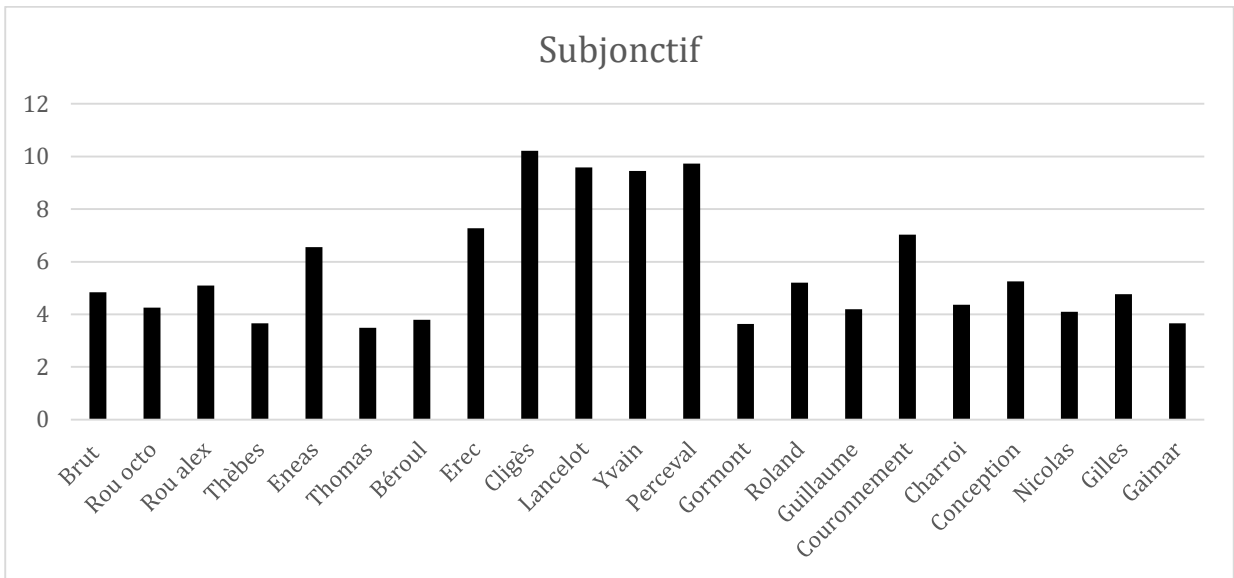
APPENDICE III – STATISTIQUES GLOBALES

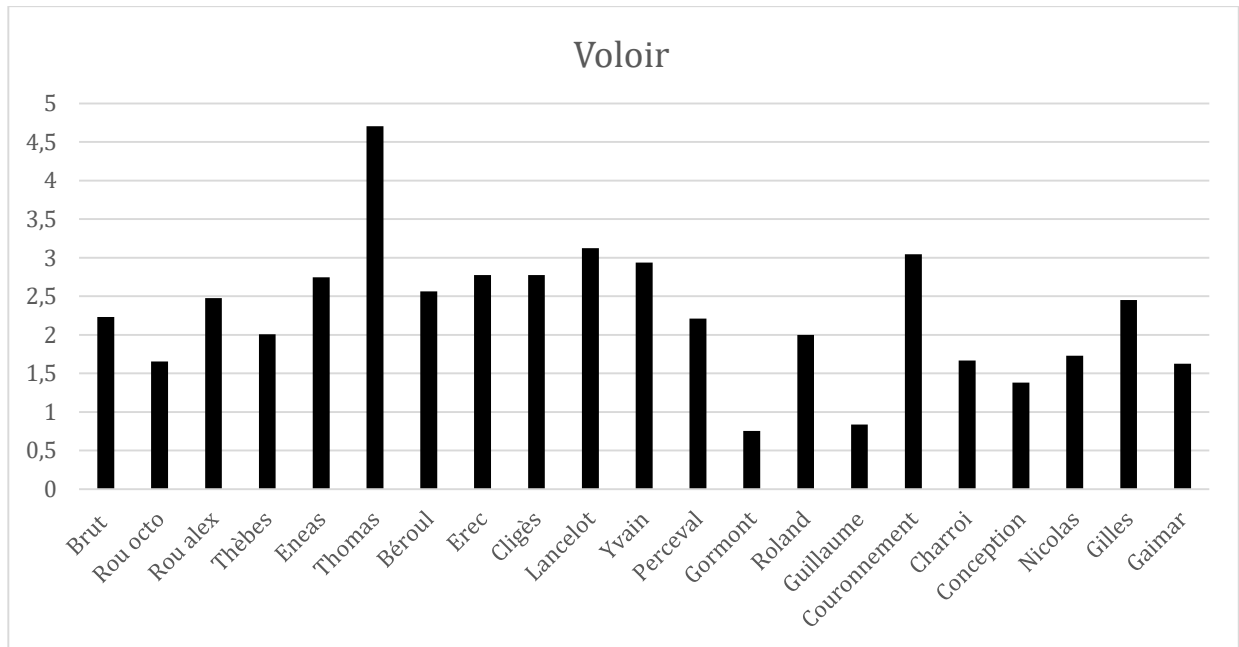
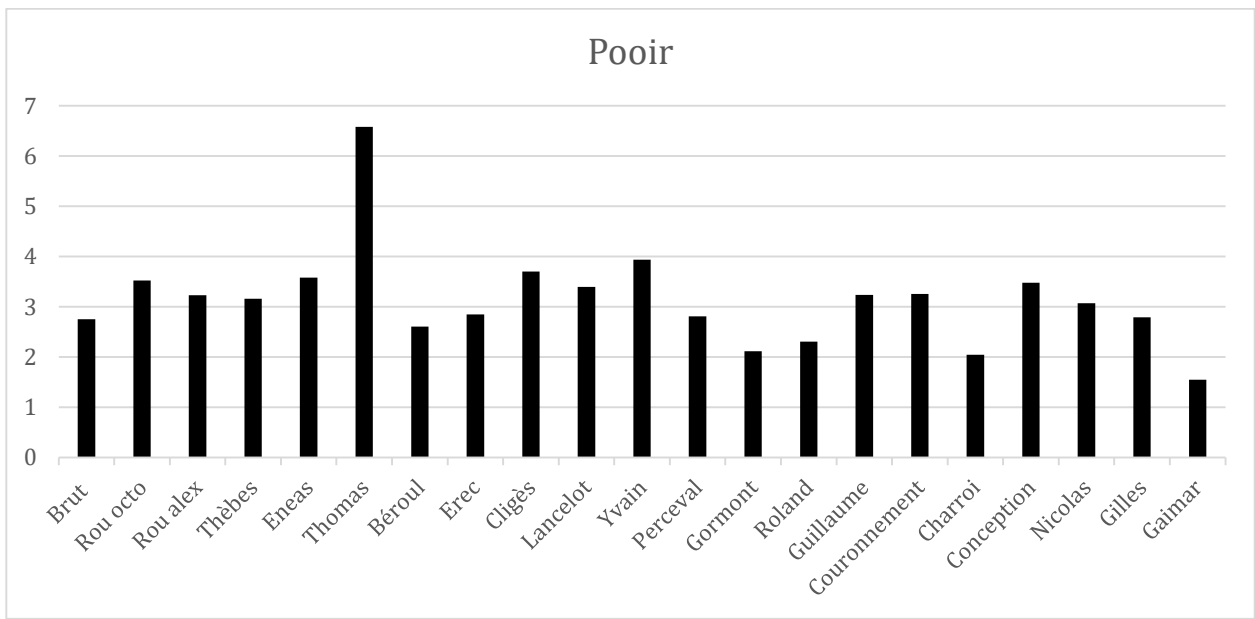
Cet appendice regroupe les tableaux représentant la proposition d'occurrences par œuvre ; le premier tableau donne la proportion totale et les suivants la proportion par fait de langue envisagé. Les relevés contiennent le corpus de référence, dépouillé intégralement, ainsi que mon corpus de comparaison, dont les relevés ne sont pas toujours systématiques¹. Les nombres donnés sont, dans le cas des textes en octosyllabes, le nombre d'occurrences pour cent vers ; pour les textes relevant d'un autre mètre, afin d'obtenir des chiffres équivalents au moins au plan statistique, je donne le nombre d'occurrences pour 800 syllabes (l'équivalent donc de cent octosyllabes). Cette solution, *a priori* objective, occulte le fait que le mètre détermine sans doute la syntaxe ; par exemple, il est envisageable de considérer qu'un alexandrin corresponde à un couplet d'octosyllabes, malgré les quatre syllabes de différence. Aucune solution n'étant pleinement satisfaisante, j'ai choisi la solution la plus neutre au plan qualitatif, puisqu'il ne s'agit que de comparer des nombres.



¹ Les œuvres sont *a priori* dépouillées intégralement, sauf *La Chanson de Roland* (v. 1-500, 994-1501, 1989-2511, 2999-3507), *La Chanson de Guillaume* (v. 1-2000) et *Le Couronnement de Louis* (1-380, 880-1484, 1999-2537) ; au moins la moitié de chaque texte a donc été dépouillée.







APPENDICE IV – REGIMES DU PRESENTATIF DANS LA FORMULE *N'IA... QUI*

	Thème	Enfés	Roue	Rou en alex.	Rou en octo.	Béroul	Érec	Cligès	Lamoëc	Yvain	Perceval
ø	–	1 (7,7 %)	9 (24,3 %)	6 (22,2 %)	3 (15,8 %)	2 (9,1 %)	–	–	–	–	–
X	10 (27,8 %)	3 (23,1 %)	13 (35,1 %)	6 (22,2 %)	4 (21,1 %)	12 (54,5 %)	7 (31,3 %)	4 (20 %)	–	4 (25 %)	4 (44,4 %)
(ne) X ne X	2 (5,6 %)	1 (7,7 %)	2 (5,4 %)	4 (14,8 %)	2 (10,5 %)	–	1 (4,8 %)	3 (15 %)	–	3 (18,75 %)	1 (11,1 %)
X ne X ne X...	–	–	–	–	5 (26,3 %)	–	–	–	–	–	–
X ne X ne X...	1 (2,8 %)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1 (11,1 %)
rien	1 (2,8 %)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
X ne nul si + adj.	1 (2,8 %)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
adj. + X	–	–	2 (5,4 %)	1 (3,7 %)	–	1 (4,5 %)	–	–	–	–	–
adj. + X ne X	–	–	–	–	1 (5,3 %)	–	–	–	–	–	–
si + adj. + X	–	–	1 (2,7 %)	2 (7,4 %)	–	–	–	–	–	–	–
plus + adj. + X	–	–	–	–	1 (5,3 %)	–	–	–	–	–	–
nul X	–	–	1 (2,7 %)	–	–	–	1 (4,8 %)	–	–	–	–
nul X ne X	–	–	–	–	1 (5,3 %)	–	–	–	–	–	–
nul X ne X	1 (2,8 %)	–	1 (2,7 %)	–	–	–	–	–	–	–	–
un sol X	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total subst.	17 (47,2 %)	4 (30,8 %)	20 (54,1 %)	13 (48,1 %)	14 (73,7 %)	13 (59,1 %)	9 (42,9 %)	7 (35 %)	–	7 (43,8 %)	6 (66,7 %)
Démonstratif	6 (16,7 %)	4 (30,8 %)	–	2 (7,4 %)	–	2 (9,1 %)	–	2 (10 %)	2 (22,2 %)	2 (15,5 %)	–
cl. d'els	–	–	–	–	1 (5,3 %)	–	–	–	–	1 (6,25 %)	–
un	8 (22,2 %)	1 (7,7 %)	–	–	1 (5,3 %)	1 (4,5 %)	–	1 (5 %)	1 (11,1 %)	–	–
un de...	1 (2,8 %)	–	–	–	–	1 (4,5 %)	–	–	–	–	–
un sol	–	–	1 (2,7 %)	–	–	3 (13,6 %)	3 (14,3 %)	5 (25 %)	3 (33,3 %)	–	1 (11,1 %)
nul	3 (8,3 %)	2 (15,4 %)	2 (5,4 %)	3 (11,1 %)	–	–	8 (38,1 %)	4 (20 %)	3 (33,3 %)	3 (18,75 %)	2 (22,2 %)
nul de...	1 (2,8 %)	–	–	–	–	–	–	–	–	1 (6,25 %)	–
autre	–	–	1 (2,7 %)	–	–	–	–	–	–	–	–
Total pron.	19 (52,8 %)	7 (53,8 %)	4 (10,8 %)	5 (18,5 %)	2 (10,5 %)	7 (31,8 %)	11 (52,4 %)	12 (60 %)	9 (100 %)	7 (43,8 %)	3 (33,3 %)
tant + adj.	–	–	2 (5,4 %)	2 (7,4 %)	–	–	–	1	–	–	–
si + adj.	–	–	2 (5,4 %)	2 (7,4 %)	–	1	1 (4,8 %)	–	–	2	–
adj. ne adj.	–	1 (7,7 %)	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total adj.	–	1 (7,7 %)	4 (10,8 %)	4 (14,8 %)	–	1 (4,5 %)	1 (4,8 %)	1 (5 %)	–	2 (15,5 %)	–

BIBLIOGRAPHIE

I. CORPUS

1. ÉDITIONS DE REFERENCE

- Bérroul, *Tristan et Iseut*, édité et traduit par Herman Braet et Guy Raynaud de Lage. Paris-Louvain : Peeters, 1999.
- Chrétien de Troyes, *Érec et Énide*, édité par Mario Roques. Paris : Champion, 1952.
- Chrétien de Troyes, *Cligès*, édité par Alexandre Micha. Paris : Champion, 1957.
- Chrétien de Troyes, *Le Chevalier de la Charrette*, édité par Mario Roques. Paris : Champion, 1958.
- Chrétien de Troyes, *Le Chevalier au Lion*, édité par Mario Roques. Paris : Champion, 1960.
- Chrétien de Troyes, *Le Conte du Graal (Perceval)*, édité par Félix Lecoy. Paris : Champion, 1973. 2 vol.
- Éneas. Roman du XII^e siècle*, édité par J.-J. Salverda de Grave. Paris : Champion, 1983. 2 vol.
- Le Roman de Thèbes*, édité et traduit par Francine Mora. Paris : LGF, 1995.
- Thomas, « Tristan et Yseut », dans *Tristan et Yseut. Les premières versions européennes*, édité et traduit par Christiane Marchello-Nizia. Paris : Gallimard, 1995, p. 129-212.
- Thomas, « Tristan et Yseut. Le fragment inédit de Carlisle », dans *Tristan et Yseut. Les premières versions européennes*, édité et traduit par Ian Short. Paris : Gallimard, 1995, p. 123-27.
- Wace, *Roman de Brut. A History of the British*, édition d'Ivor Arnold revue et traduite en anglais par Judith Weiss. Exeter : University of Exeter Press, 2002.
- Wace, *Le Roman de Rou*, édité par Anthony J. Holden. Paris : Picard-Société des Anciens Textes Français, 1970. 3 vol.

2. AUTRES ÉDITIONS DES ŒUVRES DU CORPUS

- Bérroul, *Le roman de Tristan : poème du XII^e siècle*, édition par Ernest Muret revue par L. M Defourques. Paris : Champion, 1947.
- Bérroul, *The Roman of Tristan. Introduction, text, Glossary, Index*, édité par Alfred Ewert. Oxford : Basil Blackwell, 1977.
- Bérroul, *The Romance of Tristan*, édité et traduit en anglais par Stewart Gregory. Amsterdam/Atlanta : Rodopi, 1992.
- Bérroul, « Tristan et Yseut », *Tristan et Yseut. Les premières versions européennes*, édité et traduit par Daniel Poirion. Paris : Gallimard, 1995, p. 1-121.
- Bérroul, *Tristano e Isotta*, édité et traduit par Gioia Paradisi. Alessandria : Edizioni dell' Orso, 2013.
- Chrétien de Troyes, *Érec und Énide*, édité par Wendelin Foerster. Halle : M. Niemeyer, 1890.
- Chrétien de Troyes, *Érec und Énide*, édité par Wendelin Foerster. Halle : M. Niemeyer, 1909.
- Chrétien de Troyes, *Érec et Énide*, édité et traduit en anglais par Carleton W. Carroll. New York et Londres : Garland, 1987.
- Chrétien de Troyes, « Érec et Énide », dans *Œuvres complètes*, édité et traduit par Peter F. Dembowski. Paris : Gallimard, 1994, p. 1-169.
- Chrétien de Troyes, « Érec et Énide », dans *Romans*, édité et traduit par Jean-Marie Fritz. Paris : Le Livre de Poche, 1994, p. 55-283.
- Chrétien de Troyes, *Érec et Énide*, édité par Wendelin Foerster et traduit par Michel Rousse. Paris : Flammarion, 2009.
- Chrétien de Troyes, *Cligès*, édité par Wendelin Foerster. Halle : M. Niemeyer, 1884.

- Chrétien de Troyes, *Cligès*, édité par Wendelin Foerster. Halle : M. Niemeyer, 1921.
- Chrétien de Troyes, *Cligès*, édité par Stewart Gregory et Claude Luttrell. Cambridge : D. S. Brewer, 1993.
- Chrétien de Troyes, « Cligès », dans *Œuvres complètes*, édité et traduit par Philippe Walter. Paris : Gallimard, 1994, p. 171-336.
- Chrétien de Troyes, « Cligès », dans *Romans*, édité et traduit par Charles Méla et Olivier Collet. Paris : Le Livre de Poche, 1994, p. 285-494.
- Chrétien de Troyes, *Cligès*, édité et traduit par Laurence Harf-Lancner. Paris : Champion, 2006.
- Chrétien de Troyes, *Cligès. Philomena*, édité par Wendelin Foerster et traduit par Michel Rousse. Paris : Flammarion, 2006.
- Chrétien de Troyes, *Der Karrenritter (Lancelot)*, édité par Wendelin Foerster. Halle : M. Niemeyer, 1899.
- Chrétien de Troyes, *Lancelot, ou le chevalier de la charrette*, édité par William W. Kibler et traduit par Jean-Claude Aubailly. Paris : Flammarion, 1991.
- Chrétien de Troyes, « Lancelot, ou le Chevalier de la Charrette », dans *Œuvres complètes*, édité et traduit par Daniel Poirion. Paris : Gallimard, 1994, p. 505-682.
- Chrétien de Troyes, « Le Chevalier de la Charrette, ou le Roman de Lancelot », dans *Romans*, édité et traduit par Charles Méla. Paris : Le Livre de Poche, 1994, p. 495-704.
- Chrétien de Troyes, *Lancelot, ou le Chevalier de la Charrette*, édité et traduit par Alfred Foulet et Karl D. Uitti. Paris : Editions de la Seine, 2006.
- Chrétien de Troyes, *Der Löwenritter (Yvain)*, édité par Wendelin Foerster. Halle : M. Niemeyer, 1887.
- Chrétien de Troyes, *Yvain*, édité par Wendelin Foerster et annoté par Thomas Bertram Wallace Reid. Manchester : Manchester University Press, 1984.
- Chrétien de Troyes, « Le Chevalier au Lion (Yvain) », dans *Romans*, édité et traduit par David F. Hult. Paris : Le Livre de Poche, 1994, p. 705-936.
- Chrétien de Troyes, « Yvain, ou le Chevalier au Lion », dans *Œuvres complètes*, édité par Karl D. Uitti et traduit par Philippe Walter. Paris : Gallimard, 1994, p. 337-503.
- Chrétien de Troyes, *Il Cavaliere del Leone*, édité et traduit par Francesca Gambino. Alessandria : Edizioni dell'Orso, 2011.
- Chrétien de Troyes, *Der Percevalroman (Li Contes del Graal)*, édité par Alfons Hilka. Halle : M. Niemeyer, 1932.
- Chrétien de Troyes, *Le roman de Perceval ou Le conte du Graal*, édité par Keith Busby. Tübingen : M. Niemeyer, 1993.
- Chrétien de Troyes, « Le Conte du Graal, ou le Roman de Perceval », dans *Romans*, édité et traduit par Charles Méla. Paris : Le Livre de Poche, 1994, p. 937-1211.
- Chrétien de Troyes, « Perceval, ou le Conte du Graal », dans *Œuvres complètes*, édité et traduit par Daniel Poirion. Paris : Gallimard, 1994, p. 683-911.
- Chrétien de Troyes, *Le Chevalier de la Charrette*, édité et traduit par Catherine Croizy-Naquet. Paris : Champion, 2006d.
- Éneas*, édité par Jean-Jacques Salverda de Grave. La Halle : Niemeyer, 1891.
- Le Roman d'Éneas*, édité et traduit par Aimé Petit. Paris : LGF, 1997.
- Le Roman de Thèbes*, édité par Leopold Constans, Paris, SATF, 1890, 2 vol.
- Le Roman de Thèbes*, édité et traduit par Aimé Petit. Paris : Champion, 2008.
- Thomas, *Les Fragments du Roman de Tristan*, édité par Bartina H. Wind. Genève : Droz, 1960.
- Thomas, *Tristan*, édité et traduit en allemand par Gesa Bonath. Munich : Wilhelm Fink Verlag, 1985.
- Thomas, *Le roman de Tristan*, édité par Félix Lecoy. Paris : Champion, 1992.
- Thomas, *Tristan*, édité et traduit en anglais par Stewart Gregory, dans *Early French Tristan Poems*, édité par Norris J. Lacy. Cambridge : Brewer, 1998, vol. 2, p. 3-172.
- Thomas, *Le roman de Tristan, suivi de la Folie Tristan de Berne et la Folie Tristan d'Oxford*, édité par Félix Lecoy et traduit par Emmanuèle Baumgartner et Ian Short. Paris : Champion, 2003.
- Thomas, *Tristano e Isotta*, édition de Ch. Marchello-Nizia revue et traduite en italien par Francesca Gambino. Modena : Mucchi, 2014.

- Tristan et Yseut*, édité et traduit par Jean-Charles Payen. Paris : Garnier, 1974.
- Tristan et Iseut. Les poèmes français, la sage norroise*, édité et traduit par Philippe Walter et Daniel Lacroix. Paris : LGF, 1989.
- Wace, *Roman de Brut*, édité par Ivor Arnold. Paris : Société des Anciens Textes Français, 1938. 2 vol.
- Wace, *Arthur dans le Roman de Brut. Extrait du manuscrit BN fr. 794*, édité par Ivor Arnold et Margaret Pelan. Paris : Klincksieck, 2002.
- Wace et Geoffroy de Monmouth, *La Geste du roi Arthur*, édité et traduit par Emmanuèle Baumgartner et Ian Short. Paris : UGE, 1993.

3. TRADUCTIONS ISOLEES DES ŒUVRES DU CORPUS

- Chrétien de Troyes, *Érec et Énide*, traduit par René Louis. Paris : Champion, 1954.
- , *Cligès*, traduit par Alexandre Micha. Paris : Champion, 1957.
- , *Le Chevalier de la Charrette*, traduit par Jean Frappier. Paris : Champion, 1967.
- , *Le Chevalier au Lion*, traduit par Claude Buridant et Jean Troitin. Paris : Champion, 1972.
- , *Le Conte du Graal*, traduit par Jacques Ribard. Paris : Champion, 1979.
- , « Perceval le Gallois, ou le Conte du Graal », traduit par Lucien Foulet, dans *La Légende arthurienne. Le Graal et la Table Ronde*, édité par Danielle Régner-Bohler. Paris : Robert Laffont, 1989, p. 1-115.
- , *Perceval, ou le Conte du graal*, traduit par Jean Dufournet. Paris : Flammarion, 2012.
- Le Roman d'Énéas*, traduit par Philippe Logié. Villeneuve d'Ascq : Centre d'études médiévales et dialectales de l'Université de Lille III, 2014.
- Wace, *The History of Norman People : Wace's Roman de Rou*, traduit en anglais par Glyn S. Burgess. Woodbridge : The Boydell Press, 2004.

4. SOURCES LATINES DE CERTAINES ŒUVRES DU CORPUS

- Geoffroy de Monmouth, *The Historia Regum Britannie, I : Bern, Bürgerbibliothek MS 568 (the « Vulgate » Version)*, édité par Neil Wright. Cambridge : D. S. Brewer, 1984.
- Geoffroy de Monmouth, *The Historia Regum Britannie, II : The First Variant Version*, édité par Neil Wright. Cambridge : D. S. Brewer, 1988.
- Geoffroy de Monmouth, *Histoire des rois de Bretagne*, traduit par Laurence Mathey-Maille. Paris : Les Belles Lettres, 1993.
- Stace, *Thébaïde*, édité et traduit par Roger Lesueur. Paris : Les Belles Lettres, 1990, 3 vol.
- Virgile, *Énéide*, édité et traduit par Jacques Perret. Paris : Les Belles Lettres, 1978-1999, 3 vol.

II. AUTRES ŒUVRES ANTIQUES ET MÈDIEVALES

1. TEXTES LITTÉRAIRES MÈDIEVAUX

- Alexandre de Paris, *Le Roman d'Alexandre*, édité par E. C. Armonstrong et traduit par Laurence Harf-Lancner. Paris : LGF, 1994.
- Benoît de Sainte-Maurre, *Le Roman de Troie*, édité et traduit par Emmanuèle Baumgartner et Françoise Vielliard. Paris : LGF, 1998.
- La Chanson de Guillaume*, édité par François Suard. Paris : LGF, 2008.
- La Chanson de Roland*, édité par Ian Short. Paris : LGF, 1990.
- Le Charroi de Nîmes*, édité par Claude Lachet. Paris : Gallimard, 1999.
- Chrétien de Troyes, « Philomena », dans *Pyrame et Thisbé, Narcisse, Philomena. Trois contes du XII^e siècle français imités*

- d'Ovide*, édité par Emmanuèle Baumgartner. Paris : Gallimard, 2000, p. 156-255.
- Chrétien de Troyes (?), *Guillaume d'Angleterre*, édité et traduit par Christine Ferlampin-Acher. Paris : Champion, 2007.
- Les Rédactions en Vers du Couronnement de Louis*, édité par Yvan G. Lepage. Genève-Paris : Droz, 1978.
- Eilhart d'Oberg, « Tristrant », traduit par René Pérennec, dans *Tristan et Yseut. Les premières versions européennes*. Paris : Gallimard, 1995, p. 263-388.
- Frère Robert, « La Saga de Tristrant et d'Isönd », traduit par Régis Boyer, dans *Tristan et Yseut. Les premières versions européennes*. Paris : Gallimard, 1995, p. 781-920.
- Geffrei Gaimar, *Estoire des Engleis*, édité par Alexander Bell. Oxford : Anglo-Norman Text Society, 1960.
- Gormont et Isembart*, édité par Alphonse Bayot. Paris : Champion, 1931.
- Guillaume de Berneville, *La Vie de saint Gilles*, édité par Françoise Laurent. Paris : Champion, 2003.
- Marie de France, *Lais*, édité par Alfred Ewert et traduit par Philippe Walter. Paris : Gallimard, 2000.
- La Prise d'Orange*, édité par Claude Régnier. Paris : Klincksieck, 1986.
- Thomas de Kent, *Le Roman d'Alexandre ou le Roman de toute chevalerie*, édité par Brian Foster et Ian Short et traduit par Catherine Gaullier-Bougassas et Laurence Harf-Lancner. Paris : Champion, 2003.
- Wace, *La Conception de Notre-Dame*, édité par W. R. Ashford. Menasha : Banta, 1933.
- Wace, *La Vie de saint Nicolas*, édité par E. Ronsjö. Lund : C.W.K. Gleerup, 1942.
- Wace, *La Vie de sainte Marguerite*, édité par H.-E. Keller. Tübingen : Niemeyer, 1990.

2. TEXTES THEORIQUES ANTIQUES ET MEDIEVAUX : RHETORIQUE, DIALECTIQUE, THEOLOGIE

- Abélard, Pierre, *Peter Abaelards Philosophische Schriften. I. Die Logica « Ingredientibus »*, édité par Bernhard Geyer. Münster : Aschendorff, 1919.
- Abélard, Pierre, « Ethique, ou connais-toi toi-même », *Œuvres choisies*, traduit par Maurice Gandillac. Paris : Aubier, 1945, p. 129-209.
- Abélard, Pierre, *Scripti filosofici : Editio super Porphyrium, Glossae in Categorias, Super Aristotelem De Interpretatione, De divisionibus, Super Topica glossae*, édité par Mario Dal Pra. Milan : Fratelli Bocca, 1954.
- Abélard, Pierre, *Abaelardiana inedita*, édité par Lorenzo Minio Paluella. Rome : Edizioni di storia e letteratura, 1958.
- Abélard, Pierre, *Dialectica : First complete edition of the Parisian manuscript*, édité par Lambertus Marie de Rijk. Assen : Van Gorcum, 1970.
- Adam du Petit-Pont, *Adam Balsamiensis Parvipontani Ars disserendi (dialectica Alexandri)*, édité par Lorenzo Minio Paluella. Roma : Edizioni di storia e letteratura, 1956.
- Anonyme, « Abbreviatio Montana », *Logica modernorum : a contribution to the history of early terminist logic. Vol. II, The origin and early development of the theory of supposition*, édité par Lambertus Marie de Rijk. Assen : Van Gorcum, 1967, p. 2 :73-107.
- , « Ars Burana », *Logica modernorum : a contribution to the history of early terminist logic. Vol. II, The origin and early development of the theory of supposition*, édité par Lambertus Marie de Rijk. Assen : Van Gorcum, 1967, p. 2 :175-213.
- , « Ars Emmerana », *Logica modernorum : a contribution to the history of early terminist logic. Vol. II, The origin and early development of the theory of supposition*, édité par Lambertus Marie de Rijk. Assen : Van Gorcum, 1967, p. 2 :143-74.
- , « Dialectica Monacensis », *Logica modernorum : a contribution to the history of early terminist logic. Vol. II, The origin and early development of the theory of supposition*, édité par Lambertus Marie de Rijk. Assen : Van Gorcum, 1967, p. 2 :453-638.
- , « Excerpta Norimbergensia », *Logica modernorum : a contribution to the history of early terminist logic. Vol. II,*

- The origin and early development of the theory of supposition*, édité par Lambertus Marie de Rijk. Assen : Van Gorcum, 1967, p. 2 :109-41.
- , « Introductiones Montana Minores », *Logica modernorum : a contribution to the history of early terminist logic. Vol. II, The origin and early development of the theory of supposition*, édité par Lambertus Marie de Rijk. Assen : Van Gorcum, 1967, p. 2 :7-71.
- , « *Compendium logicae porretanum ex codice Oxoniensis Collegii Corporis Christi 250* : A Manual of Porretan Doctrine by a pupil of Gilbert's », édité par Sten Ebbesen, Karin Margareta Fredborg, et Lauge Olaf Nielsen, *Cahiers de l'Institut du Moyen Âge Grec et Latin*, 1983, 46.
- , « The *Questiones Grammaticales* of the Ms Oxford, Corpus Christi College 250 », édité par C. H. Kneepkens, *Vivarium*, 1983, 21, 23, 27, p. 1-34, 98-123, 103-24.
- , « Grammatica Porretana », édité par Karin Margareta Fredborg et Cornelius H. Kneepkens, *Cahiers de l'Institut du Moyen Âge Grec et Latin*, 1988, 57, p. 11-67.
- , « Abbreviatio Montana », *The Cambridge translations of medieval philosophical texts*, traduit par Norman Kretzmann et Eleonore Stump. Cambridge : Cambridge University Press, 1998, p. 39-78.
- , « A Porretanean Commentary on Aristotle's *Categories* », édité par Sten Ebbesen, *Cahiers de l'Institut du Moyen Âge Grec et Latin*, 2001, 72, p. 35-88.
- , « An Early Commentary on Boethius' *De Topicis Differentiis* », édité par Heine Hansen, *Cahiers de l'Institut du Moyen Âge Grec et Latin*, 2005, 76, p. 45-130.
- Anselme de Canterbury, « De la Volonté », *Œuvres philosophiques de saint Anselme*, traduit par Pierre Rousseau. Paris : Aubier, 1947, p. 348-51.
- , « Traité sur l'accord de la prescience, de la prédestination et aussi de la grâce divines avec le libre arbitre », *Œuvres philosophiques de saint Anselme*, traduit par Pierre Rousseau. Paris : Aubier, 1947, p. 293-343.
- , « De la Chute du Diable », *L'Œuvre de saint Anselme de Cantorbéry, 2*, édité par Michel Corbin et François Schmitt, traduit par Rémy de Ravinel. Paris : Éditions du Cerf, 1986a, p. 282-369.
- , « La liberté du choix », *L'Œuvre de saint Anselme de Cantorbéry, 2*, édité par Michel Corbin et François Schmitt, traduit par Rémy de Ravinel. Paris : Éditions du Cerf, 1986b, p. 208-47.
- , « Pourquoi un Dieu-homme », *L'Œuvre de saint Anselme de Cantorbéry, 3*, édité par François Schmitt, traduit par Michel Corbin. Paris : Éditions du Cerf, 1988, p. 284-473.
- , « Du pouvoir et de l'impuissance, de la possibilité et de l'impossibilité, de la nécessité et de la liberté », *La conception virginale et le péché originel*, édité par François Schmitt, Michel Corbin et Alain Galonnier. Paris : Éditions du Cerf, 1990, p. 363-445.
- Apulée, *The logic of Apuleius : including a complete Latin text and English translation of the « Peri hermeneias » of Apuleius of Madaura*, édité par David G. Londey et Carmen J. Johanson. Leiden, 1987.
- Aristote, *Catégories. Sur l'interprétation (Organon, I-II)*, traduit par Pierre Pellegrin, Michel Crubellier, et Catherine Dalimier. Paris : Flammarion, 2007.
- , *Premiers analytiques (Organon III)*, traduit par Jules Tricot. Paris : Vrin, 1992.
- , *Premiers analytiques (Organon III)*, traduit par Michel Crubellier. Paris : Flammarion, 2014.
- , *Seconds Analytiques (Organon IV)*, édité et traduit par Pierre Pellegrin. Paris : Flammarion, 2005.
- , *Topiques (Organon V)*, édité et traduit par Jacques Brunschwig. Paris : Les Belles Lettres, 1967-2007. 2 vol.
- , *Les Réfutations sophistiques*, traduit par Louis-André Dorion. Paris/Laval : Vrin/Presses de l'Université Laval, 1995.
- Augustin, « Les Rétractations », dans *Œuvres complètes de saint Augustin, évêque d'Hippone*, traduit par M. Péronne, M. Ecalle, M. Vincent, M. Charpentier, et H. Barreau. Paris : Librairie de Louis Vivès, 1870, vol. 2, p. 1-102.
- , « Traité de la grammaire », *Œuvres complètes de saint Augustin, évêque d'Hippone*, traduit par M. Péronne, M. Ecalle, M. Vincent, M. Charpentier, et H. Barreau. Paris : Librairie de Louis Vivès, 1873, vol. 4,

p. 3-51.

- , « Principes de dialectique », dans *Œuvres complètes de saint Augustin, évêque d'Hippone*, traduit par M. Péronne, M. Ecalte, M. Vincent, M. Charpentier, et H. Barreau. Paris : Librairie de Louis Vivès, 1873, vol. 4, p. 52-68.
- , *De Dialectica*, édité par Jan Pinborg et traduit par Belford Darrell Jackson. Dordrecht, 1975.
- , « Le Libre Arbitre », traduit par Sophie Dupuy-Trudelle, dans *Œuvres*, sous la direction de Lucien Jerphagnon, Paris : Gallimard, 1998, vol. 1, p. 409-551.
- , « Les Confessions », traduit par Patrice Cambronne, dans *Œuvres*, sous la direction de Lucien Jerphagnon. Paris : Gallimard, 1998, vol. 1, p. 779-1124.
- , *La Cité de Dieu*, traduit par Lucien Jerphagnon, Jean-Louis Dumas, Catherine Salles, et Jean-Yves Boriaud. Paris : Gallimard, 2000.
- , « La Grâce et le Libre Arbitre », traduit par Jean-Louis Dumas, dans *Œuvres*, sous la direction de Lucien Jerphagnon, Paris : Gallimard, 2002, vol. 3, p. 879-929.
- Bernard de Clairvaux, « La Grâce et le Libre arbitre », dans *L'amour de Dieu. La Grâce et le Libre arbitre*, traduit par Françoise Callerot. Paris : Éditions du Cerf, 1993, p. 168-361.
- Boèce, *Anicii Manlii Severini Boetii Commentarii in librum Aristotelis*, édité par Karl Meiser. Lipsiae : B. G. Teubner, 1877, 2 vol.
- , *De hypotheticis syllogismis*, édité par Luca Obertello. Brescia : Paideia, 1969.
- , *De Topicis differentiis*, traduit par Eleonore Stump. Ithaca : Cornell University Press, 1978.
- , *In Ciceronis topica*, traduit par Eleonore Stump. Ithaca : Cornell University Press, 1988.
- , *Boethius, De Topicis differentiis και οι βυζαντινές μεταφράσεις των Μανουήλ Ολοβώλου και Προχόρου Κυδώνη*. *Boethius, De Topicis differentiis und die byzantinische Rezeption dieses Werkes*, édité par Dimitrios Z. Nikitas. Athènes-Paris : Akadimia Athinon-Vrin, 1990.
- , « On Aristotle *On interpretation* 9. First and second commentaries », dans *On Aristotle On Interpretation 9*, traduit par Norman Kretzmann. Londres : Duckworth, 1998, p. 128-91.
- , *La Consolation de Philosophie*, édité par Claudio Moreschini et traduit par Éric Vanpeteghem. Paris : LGF, 2008.
- , *On Aristotle on interpretation 1-3*, traduit par Andrew Smith. London : Duckworth, 2010.
- Cicéron, « Topiques », dans *Divisions de l'art oratoire. Topiques*, édité et traduit par Henri Bornecque. Paris : Les Belles Lettres, 1924, p. 58-107.
- Donat, « *Ars Donati grammatici urbis Romae* », *Donat et la tradition de l'enseignement grammatical, étude et édition critique*, édité par Louis Holtz. Paris : Éditions du CNRS, 1981, p. 585-674.
- Garlandus Compositista, *Dialectica*, édité par Lambertus Marie de Rijk. Assen : Van Gorcum, 1959.
- Hugues de Saint-Victor, « De Grammatica », *Hugonis de Sancto Victore opera propaedeutica*, édité par R. Howard Bloch. Notre Dame : University of Notre Dame Press, 1966, p. 67-166.
- Isidore de Séville, *Eymologiarum sive originum, Livre I : De Grammatica*, édité par W. M. Lindsay. Oxford : Oxford University Press. <http://penelope.uchicago.edu/Thayer/E/Roman/Texts/Isidore/home.html>, 1911.
- , *Etymologies, Book II : Rhetoric*, édité et traduit par Peter K. Marshall. Paris : Les Belles Lettres, 1983.
- Jean de Salisbury, *Metalogicon*, traduit par François Lejeune. Collection Zêtêsis. Série Textes et essais. Paris : J. Vrin, 2009.
- Macrobe, *Commentaire au songe de Scipion*, édité et traduit par Mireille Armisen-Marchetti. Paris : Les Belles Lettres, 2001, 2 vol.
- Martianus Capella, *Les Noces de Philologie et de Mercure*, édité et traduit par Michel Ferré. Paris : Les Belles Lettres, 2007.
- Pierre d'Espagne, « Summa "Absoluta cuiuslibet" », dans *Het Iudicium Constructionis : het leerstuk van de construction in de 2de helft van de 12de eeuw*, édité par C. H. Kneepkens. Nijmegen : Ingenium Publishers, 1987, vol. 4.
- Pierre Hélias, « The Summa of Petrus Helias on *Priscianus Minor* », édité par James E. Tolson, *Cahiers de l'Institut du Moyen Âge Grec et Latin*, 1978, 27-28.
- , *Summa super Priscianum*, édité par Leo Reilly. Toronto : Pontifical institute of Medieval studies, 1993.

- Porphyre, *Isagoge*, traduit par Alain Philippe Segonds. Paris : J. Vrin, 1998.
- Priscien, *Institutionum Grammaticarum*, édité par Martin Hertz. Grammatici Latini. Hildesheim-New York : Geprg Olms Verlag, 1981.
- Robert Blund, « Summa in arte grammatica », dans *Het Iudicium Constructionis : het leerstuk van de construction in de 2de helft van de 12de eeuw*, édité par C. H. Kneepkens. Nijmegen : Ingenium Publishers, 1987, vol. 3.
- Robert de Paris, « Summa “breve sit” », *Het Iudicium Constructionis : het leerstuk van de construction in de 2de helft van de 12de eeuw*, édité par C. H. Kneepkens. Nijmegen : Ingenium Publishers, 1987, vol. 2.

III. LINGUISTIQUE

1. GENERALITES

- Andrieux-Reix, Nelly, « Aspects nouveaux de la recherche en français médiéval », *Perspectives médiévales : trente ans de recherches en langue et littérature médiévales, numéro jubilaire*, édité par Jean-René Valette. Paris : Société de langues et de littératures médiévales d'oc et d'oïl, 2005, p. 9-35.
- Anscombre, Jean-Claude, et Oswald Ducrot, *L'argumentation dans la langue*. Bruxelles : P. Mardaga, 1983.
- Authier-Revuz, Jacqueline, « Les formes du discours rapporté. Remarques syntaxiques et sémantiques à partir des traitements proposés », *DRLAV*, 1978, 17, p. 1-87.
- , « Hétérogénéité montrée et hétérogénéité constitutive : éléments pour une approche de l'autre dans le discours », *DRLAV*, 1982, 26, p. 91-151.
- , « Hétérogénéités énonciatives », *Langages*, 1984, 73, p. 98-111.
- , « Repères dans le champ du discours rapporté », *L'Information grammaticale*, 1992, 55 ; 56, p. 38-42 ; 10-15.
- Barceló, Gérard Joan, et Jacques Bres, *Les temps de l'indicatif en français*. Paris : Ophrys, 2006.
- Batany, Jean, « Ancien français, méthodes nouvelles », *Langue française*, 1971, 10, p. 31-56.
- Benzitoun, Christophe, « Examen de la notion de “subordination”. Le cas des *quand* “insubordonnés” », *Faits de langue*, 2006, 28, p. 35-46.
- Berthonneau, A.-M., et Georges Kleiber, « Subordination et temps grammaticaux : l'imparfait en discours indirect », *Le Français moderne*, 1997, 113-41.
- Bertin, Annie, *L'expression de la cause en ancien français*. Genève : Droz, 1997.
- Blanche-Benveniste, Claire, « Examen de la notion de subordination », *Recherches sur le français parlé*, 1982, 4, p. 71-115.
- Bondy, L., « En marge des discussions sur les modes et les temps », *Le Français moderne*, 1958, 26, p. 93-100.
- Bonhomme, Marc, « Flou et polyvalence de la question rhétorique : l'exemple des Fables de la Fontaine », *Les états de la question*. Québec : Nota bene, 2005, p. 191-209.
- Borillo, Andrée, « Quelques aspects de la question rhétorique en français », *DRLAV*, 1981, 25, p. 1-33.
- Bres, Jacques, « L'imparfait : l'un et/ou le multiple ? A propos des imparfaits narratif et d'hypothèse », *Nouveaux développements de l'imparfait [Cahiers Chronos, 14]*, édité par Emmanuelle Labeau et Pierre Larrivé. Amsterdam/New York : Rodopi, 2005, p. 1-32.
- Bruña-Cuevas, M., « Le style indirect libre chez Marie de France », *Revue de linguistique romane*, 1988, 52, p. 421-55.
- , « Changer l'appellation « style indirect libre » ? », *Romania*, 1989, 110, p. 1-39.
- Buridant, Claude, « L'ancien français revisité », *L'Information grammaticale*, 1988, 39, p. 10-17.
- , *Grammaire nouvelle de l'ancien français*. Paris : SEDES, 2000.
- Bybee, Joan L., Revere Dale Perkins, et William Pagliuca, *The evolution of grammar : tense, aspect, and modality in the languages of the world*. Chicago : London : University of Chicago Press, 1994.

- Cappello, S., « L'imparfait de fiction », *Points de vue sur l'imparfait*, édité par Pierre Le Goffic. Caen : Centre de publications de l'Université de Caen, 1986, p. 31-41.
- Carruthers, Janice, et Sophie Marnette, « Tense, Voices and Point of View in Medieval and Modern "Oral" Narration », *Sémantique et diachronie du système verbal français [Cahiers Chronos, 16]*, édité par Emmanuelle Labeau, Carl Vetters, et Patrick Caudal. Amsterdam/New York : Rodopi, 2007, p. 177-202.
- Caudal, Patrick, et Carl Vetters, « Un traitement conjoint du conditionnel, du futur et de l'imparfait : les temps comme des fonctions d'actes de langage », *Temporalité et attitude : structuration du discours et expression de la modalité [Cahiers Chronos 12]*, édité par Arie L Molendijk et Co Vet. Amsterdam/New York : Rodopi, 2005, p. 109-24.
- Cerquiglini, Bernard, « Sur l'argumentation dans la description syntaxique de l'ancien français », *Linguistique et Philologie : application aux textes médiévaux*, édité par Danielle Buschinger. Amiens : Université de Picardie, 1977, p. 31-41.
- , « La parole étrange », *Langue française*, 1978, 40, p. 83-98.
- , *La parole médiévale : discours, syntaxe, texte*. Paris : Éditions de Minuit.
- , « Propositions », *Razo*, 1985, 5, p. 9-13.
- Cerquiglini, Bernard, Jacqueline Cerquiglini, Christiane Marchello-Nizia, et Michèle Perret-Minard, « L'objet "ancien français" et les conditions propres à sa description linguistique », *Méthodes en grammaire française*, édité par Jean-Claude Chevalier et Maurice Gross. Paris : Klincksieck, 1976, p. 185-200.
- Chauvin, Catherine et Maurice Kauffer (éd.), *La Fonction expressive*. Besançon : Presses Universitaires de Franche-Comté, 2007, 3 vol.
- Corminboeuf, Gilles, « Quand les "subordonnées" ne sont pas des "topiques" », *Actes du colloque Discourse and Grammar, Gand, 2008*.
http://www2.unine.ch/files/content/sites/structuration_periodes/files/shared/new_am/46_.pdf, 2008.
- , « L'antéposition des interrogatives indirectes totales en français contemporain », *Les linguistiques du détachement : actes du colloque international de Nancy, 7-9 juin 2006*, édité par Denis Apothéloz, Bernard Combettes, et Franck Neveu. Berne : P. Lang, 2009, p. 203-16.
- Cornulier, Benoît de, *Effets de sens*. Paris : Éditions de Minuit, 1985.
- Damourette, Jacques, et Edouard Pichon, *Des Mots à la Pensée. Essai de grammaire de la langue française (1991-1936). Tome cinquième : Verbe (fin). Auxiliaires, Temps, Modes, Voix*. Editions d'Artrey. Paris : 1970.
- Denis, Delphine, et Anne Sancier-Chateau, *Grammaire du français*. Paris : LGF, 1994.
- Ducrot, Oswald, *La preuve et le dire : langage et logique*. Tours : Mame, 1973.
- , *Le dire et le dit*. Paris : Éditions de Minuit, 1984.
- , « Géolinguistique », *Nouveau dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*, édité par Jean-Marie Schaeffer et Oswald Ducrot. Paris : Éditions du Seuil, 1999, p. 136-42.
- Fauconnier, Gilles, *Espaces mentaux : aspects de la construction du sens dans les langues naturelles*. Paris : Éditions de minuit, 1984.
- Fleischman, Suzanne, *Tense and narrativity : from medieval performance to modern fiction*. Austin : University of Texas Press, 1990.
- , « Philology, Linguistics and the Discourse of the Medieval Text », *Speculum*, 1990, 65, p. 19-37.
- Fouché, Pierre, *Le verbe français. Étude morphologique*. Paris : Les Belles Lettres, 1931.
- Foulet, Lucien, *Glossary of the First Continuation*. Philadelphia : The American Philoosophical Society, 1955.
- Gary-Prieur, Marie-Noëlle, « À propos du fonctionnement sémantique des Noms Propres et des Noms Abstraits », *Les noms abstraits : histoire et théories : actes du colloque de Dunkerque, 15-18 septembre 1992*, édité par Nelly Flaux, Michel Glatigny, et Didier Samain. Villeneuve-d'Ascq : Presses universitaires du Septentrion, 1996, p. 135-46.
- Glikman, Julie, « Les subordonnées asyndétiques en ancien français », *Actes du CMLF, 2008, Premier Congrès Mondial de Linguistique Française*. EDP Sciences (www.linguistiquefrancaise.org).

- doi :<http://dx.doi.org/10.1051/cmlf08206>, 2008, p. 225-40.
- , « Peut-on établir des critères formels de reconnaissance de la parataxe : l'apport de l'ancien français », *La parataxe. Tome 1, Entre dépendance et intégration*, édité par Marie-José Reichler-Béguelin, Mathieu Avanzi, et Gilles Corminboeuf. Bern/Berlin/Bruxelles : P. Lang. http://sites.google.com/site/glikmanjulie/recherche/publication/Glikman_Parataxe.pdf?attredirects=0, 2010.
- Gosselin, Laurent, *Sémantique de la temporalité en français : un modèle calculatoire et cognitif du temps et de l'aspect*. Louvain-la-Neuve : Duculot, 1996.
- Greimas, Algirdas Julien, *Du sens : essais sémiotiques*. Paris : Seuil, 1983.
- Greimas, Algirdas Julien, et Joseph Courtès, *Sémiotique : dictionnaire raisonné de la théorie du langage*. Paris : Hachette, 1986-1993, 2 vol.
- Grunig, Roland, « La sémantique des mondes possibles et ses limites », *DRLAV*, 1982, 26, p. 63-89.
- Guiraud, Pierre, « L'expression du virtuel dans le Roland d'Oxford », *Romania*, 1961, 82, p. 289-302.
- Henry, Albert, *Études de syntaxe expressive*. Bruxelles : Édition de l'Université de Bruxelles, 1977.
- Imbs, Paul, *Les Propositions temporelles en ancien français : la détermination du moment*. Paris : Les Belles Lettres, 1956.
- , *L'emploi des temps verbaux en français moderne : essai de grammaire descriptive*. Paris : C. Klincksieck, 1960.
- Jonas, Pol, *Les systèmes comparatifs à deux termes en ancien français*. Bruxelles : Édition de l'Université de Bruxelles, 1971.
- Jones, T.O., « Histoire du verbe choisir », *Revue de linguistique romane*, 1983, 47, p. 3-30.
- Kerbrat-Orecchioni, Catherine, *L'implicite*. Paris : Armand Colin, 1986.
- , *Les Interactions verbales, tome 2*. Armand Colin, 1992.
- , *Le discours en interaction*. Paris : Armand Colin, 2005.
- Kukenheim, Louis, *Grammaire historique de la langue française. Les parties du discours*. Leyde : Presses Universitaires de Leyde, 1967.
- , *Grammaire historique de la langue française. Les syntagmes*. Leiden : Presses Universitaires de Leyde, 1968.
- Kunstmann, Pierre, *Le Relatif-interrogatif en ancien français*. Genève : Droz, 1990.
- , « L'électronique à l'aide de l'éditeur : miracle ou mirage ? Bilan de quatorze années de travaux au LFA », *Perspectives Médiévales [en ligne]*. doi :10.4000/peme.2245, 2012, 34.
- Leeman-Bouix, Danielle, *Grammaire du verbe français : des formes au sens : modes, aspects, temps, auxiliaires*. Paris : Nathan, 1994.
- Le Goffic, Pierre, *Grammaire de la phrase française*. Paris : Hachette, 1993.
- Lerch, Eugen, *Historische französische Syntax*. Leipzig : O. R. Reisland, 1925.
- Maingueneau, Dominique, *Manuel de linguistique pour les textes littéraires*. Paris : Armand Colin, 2010.
- Malrieu, Denise, et François Rastier, « Genres et variations morphosyntaxiques », *Traitement Automatique des Langues*, 2001, 42, p. 548-77.
- Marchello-Nizia, Christiane, « La forme-vers et la forme-prose : leurs langues spécifiques, leurs contraintes propres », *Perspectives Médiévales*, 1977, 3, p. 35-42.
- , « Si m'aït Dex et le rituel linguistique de la véridiction », *Le Moyen Français*, 1983, 13, p. 7-19.
- , *Dire le vrai : l'adverbe « si » en français médiéval : essai de linguistique historique*. Genève : Droz, 1985.
- , « Formules d'automalédiction conditionnelle en France au Moyen Âge », *Atalaya*, 1994, 5, p. 211-20.
- Marnette, Sophie, « Réflexions sur le discours indirect libre en français médiéval », *Romania*, 1996, 114, p. 1-49.
- , *Narrateur et points de vue dans la littérature médiévale. Une approche linguistique*. Bern : Peter Lang, 1998.
- Martin, Robert, *Temps et aspect : essai sur l'emploi des temps narratifs en moyen français*. Paris : Klincksieck, 1971.
- , « Argumentation et sémantique des mondes possibles », *Revue internationale de philosophie*, 1985, 39 (155), p. 302-21.
- , *Langage et croyance : les « univers de croyance » dans la théorie sémantique*. Bruxelles/Liège : P. Mardaga, 1987.
- , *Pour une logique du sens*. Paris : Presses universitaires de France, 1992.

- , « Le fantôme du nom abstrait », *Les noms abstraits : histoire et théories : actes du colloque de Dunkerque, 15-18 septembre 1992*, édité par Nelly Flaux, Michel Glatigny, et Didier Samain. Villeneuve-d'Ascq : Presses universitaires du Septentrion, 1996, p. 40-50.
- , « Sur la sémantique du possible », *Revue de linguistique romane*, 2001, 65, p. 5-23.
- Martin, Robert, et Marc Wilmet, *Syntaxe du Moyen Français*. Bordeaux : Sobodi, 1980.
- Melis, Ludo, *Les circonstants et la phrase : étude sur la classification et la systématique des compléments circonstanciels en français moderne*. Louvain : Presses universitaires de Louvain, 1983.
- Ménard, Philippe, *Syntaxe de l'ancien français*. Bordeaux : Éditions Bière, 1994.
- Moignet, Gérard, *Les signes de l'exception dans l'histoire du français*. Genève : Droz, 1959.
- , *Grammaire de l'ancien français : morphologie, syntaxe*. Paris : Klincksieck, 1979.
- Mulder, Walter de, et Frank Brisard, « L'imparfait marqueur de réalité virtuelle », *Cahiers de praxématique*, 2006, 47, p. 97-124.
- Planchon, Philippe, « Paramètres de variation et modalités d'articulation entre l'exemple et le corpus », *L'exemple et le corpus. Quel statut ?*, édité par Paul Cappeau, Hélène Chuquet, et Freiderikos Valetopoulos. Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 2010, p. 43-58.
- Ponchon, Thierry, « Le français médiéval à l'aube du deuxième millénaire », *L'Information grammaticale*, 2000, 86, p. 4-13.
- Pope, Mildred K., *From Latin the Modern French, with especial consideration of anglo-norman*. Manchester : Manchester University Press, Barnes and Noble Books, 1973.
- Pottier, Bernard, « Existence, possibilité et hypothèse », *L'Information grammaticale*, 1982, 13, p. 31.
- Queffélec, Ambroise, « Des énoncés traduisant l'imminence contrecarrée en ancien français », *Mélanges Jean Larmat : regards sur le moyen-âge et la Renaissance (histoire, langue et littérature)*, édité par Maurice Accarie. Paris : Les Belles Lettres, 1983, p. 239-68.
- , « L'impératif négatif en ancien français », *Razo*, 1985, 5, p. 95-104.
- Rastier, François, *Sémantique interprétative*. Paris : Presses universitaires de France, 1987.
- Raynaud de Lage, Guy, *Introduction à l'ancien français*, édition revue par Geneviève Hasenohr. Paris : SEDES, 1993.
- Riegel, Martin, Jean-Christophe Pellat, et René Rioul, *Grammaire méthodique du français*. Paris : Presses Universitaires de France, 2005.
- Rivara, René, « Pour une approche énonciative du monologue intérieur », *Du percevoir au dire. Hommage à André Joly*, édité par Danielle Leeman et A. Bonne. Paris : L'Harmattan, 1998, p. 399-410.
- Schapira, Charlotte, « La nominalisation de l'infinitif, ou l'Abstraction au deuxième degré », *Les noms abstraits : histoire et théories : actes du colloque de Dunkerque, 15-18 septembre 1992*, édité par Nelly Flaux, Michel Glatigny, et Didier Samain. Villeneuve-d'Ascq : Presses universitaires du Septentrion, 1996, p. 395-402.
- Skårup, Povl, « Les valeurs temporelles des temps verbaux du français moderne et ancien », *Revue romane*, 2001, 36, p. 207-34.
- Smith, Carlotta S., « Tense and Context in French », *Sémantique et diachronie du système verbal français [Cahiers Chronos, 16]*, édité par Emmanuelle Labeau, Carl Vetters, et Patrick Caudal. Amsterdam/New York : Rodopi, 2007, p. 1-21.
- Sneyders de Vogel, K., *Syntaxe historique du français*. La Haye : Groningue, 1919.
- Szabics, Imre, « Procédés de syntaxe expressive dans les chansons de geste et romans courtois du XII^e siècle », *Annales Universitatis Scientiarum Budapestinensis de Rolando Eötvös Nominatae : Sectio Philologica Moderna*, 1981, 12, p. 3-24.
- Tobler, Adolf, *Vermischte Beiträge zur Französischen Grammatik*. Leipzig : Hirzel, 1902.
- Touratier, Christian, *Le système verbal français : description morphologique et morphématique*. Paris : Armand Colin, 1996.
- Trévisse, Anne, « À propos de repérages fictifs : variété des formes et construction du sens », *Linx*, 1999, 41, p. 39-59.

- Vet, Co, « La notion de “monde possible” et le système temporel et aspectuel du français », *Langages*, 1981, 64, p. 109-24.
- Vetters, Carl, *Temps, aspect et narration*. Amsterdam ; Atlanta : Rodopi, 1996.
- Victorri, Bernard, et Catherine Fuchs, *La polysémie : construction dynamique du sens*. Paris : Hermès, 1996.
- Vion, Robert, « La modalisation. Un mode paradoxal de prise en charge », *La prise en charge énonciative : études théoriques et empiriques*, édité par Patrick Dendale et Danielle Coltier. Bruxelles : De Boeck Duculot, 2011, p. 75-91.
- Vogüé, Sarah de, « Des temps et des modes », *Le Gré des langues*, 1993, 6, p. 65-92.
- Vogüé, Sarah de, « Ni temps ni mode : le système flexionnel du verbe en français », *Cahiers Chronos*, 1999, 4, p. 93-114.
- Wartburg, Walther von, *Évolution et structure de la langue française*. Berne : A. Francke, 1971.
- Wilmet, Marc, *Le système de l'indicatif en moyen français : étude des « tiroirs » de l'indicatif dans les farces, sotties et moralités françaises des XV^e et XVI^e siècles*. Genève : Droz, 1970.
- , « L'articulation mode-temps-aspect dans le système du verbe français », *Modèles linguistiques*, 1995, 16, p. 91-110.
- , « A la recherche du nom abstrait », *Les noms abstraits : histoire et théories : actes du colloque de Dunkerque, 15-18 septembre 1992*, édité par Nelly Flux, Michel Glatigny, et Didier Samain. Villeneuve-d'Ascq : Presses universitaires du Septentrion, 1996, p. 67-76.
- , *Grammaire critique du français*. Bruxelles : De Boeck-Duculot, 2010.
- Yvon, H., « Suppositif, subjonctif et conditionnel », *Français moderne*, 1968, 26, p. 161-83.
- Zink, Gaston, « Le micro-système des pronoms neutres (personnels, adverbiaux et déictiques) en ancien français d'après le *Roman de la Rose* de Guillaume de Lorris (éd. F. Lecoy, Paris, Champion, 1968) », *L'Information grammaticale*, 1983, 19, p. 25-31.
- , *Morphologie du français médiéval*. Paris : Presses universitaires de France, 1989.

2. FUTURS I ET II

- Abouda, Lotfi, « Le conditionnel : temps ou mode ? Arguments syntaxiques », *Revue romane*, 1997, 32, p. 179-98.
- , « De la polyphonie à la polychronie. Un modèle de traitement de la polysémie temporelle. Application au futur », *Le français face aux défis actuels : Histoire, langue et culture. volume I*, édité par Javier Suso López et Rodrigo López Carrillo. Granada : Universidad de Granada, 2004.
- Alvarez Castro, Camino, « Interprétation du futur de l'indicatif et représentation d'événements futurs », *Études sémantiques et pragmatiques sur le temps, l'aspect et la modalité [Cahiers Chronos 19]*, édité par Louis de Saussure, Jacques Moeschler, et Genoveva Puskás. Amsterdam/New York : Rodopi, 2007.
- Arnavielle, T., « André Lanly, Retour au conditionnel », *Revue des Langues Romanes*, 1995, 99, p. 186-88.
- Barceló, Gérard Joan, « Le futur des langues romanes et la modalité : monosémie et dialogisme », *Cahiers de praxématique*, 2006, 47, p. 177-90.
- , « Le(s) futur(s) dans les langues romanes : évolution linéaire ou cyclique ? », *Sémantique et diachronie du système verbal français [Cahiers Chronos, 16]*, édité par Emmanuelle Labeau, Carl Vetters, et Patrick Caudal. Amsterdam/New York : Rodopi, 2007, p. 47-62.
- Borillo, Andrée, « Le conditionnel dans la corrélation hypothétique en français », *Le conditionnel en français*, édité par Patrick Dendale et Liliane Tasmowski. Metz : Université de Metz ; Paris : Klincksieck, 2001, p. 231-50.
- Bourova, Viara, et Patrick Dendale, « *Serait-ce un conditionnel de conjecture ?* Datation, évolution et mise en relation des deux conditionnels à valeur évidentielle », *Cahiers Chronos*, 2013, 26, p. 183-200.
- Bourova, Viara, et Liliane Tasmowski, « La préhistoire des futurs romans – ordre de constituants et

- sémantique », *Études sémantiques et pragmatiques sur le temps, l'aspect et la modalité [Cahiers Chronos 19]*, édité par Louis de Saussure, Jacques Moeschler, et Genoveva Puskás. Amsterdam/New York : Rodopi, 2007.
- Bres, Jacques, « La marquise sortira à cinq heures... Futur de l'indicatif en français et textualité narrative », *Faits de langue*, 2009, 33, p. 197-210.
- , « Alors comme ça, le conditionnel serait une forme dialogique... », *La question polyphonique ou dialogique en sciences du langage : actes du colloque Metz-Luxembourg 2008*. Metz : Université Paul Verlaine, 2010.
- , « Le conditionnel n'existerait pas, il faudrait l'inventer... Parcours, proposition. De la morphologie à la sémantique grammaticale », *Liens linguistiques : études sur la combinatoire et la hiérarchie des composants*, édité par Camino Álvarez Castro, Flor Maria Bango de la Campa, et María Luisa Donaire. Bern/Berlin/Bruxelles : P. Lang, 2010, p. 201-25.
- Camussi-Ni, Marie-Armelle, « Analyse formelle et conceptuelle des formes verbales du français contemporain : A la croisée du passé simple et de l'imparfait, du futur et du conditionnel, les concepts "±potentiel" et "±défini" ». Thèse de doctorat, Rennes : Université Rennes 2, 2006.
- , « De la présence du présent dans le futur simple », *Faits de langue*, 2009, 33, p. 19-26.
- Claris, Jean-Max, « Notes sur les formes en -rait », *Langue française*, 1971, 11, p. 32-38.
- Dendale, Patrick, « Le conditionnel de l'information incertaine : marqueur modal ou marqueur évidentiel ? », *Actes du XXe Congrès international de linguistique et de philologie romanes, Université de Zurich, 6-11 avril 1992. Tome I*, édité par Gerold Hilty. Tübingen/Basel : A. Francke, 1993, p. 163-76.
- , « Devoir au conditionnel : valeur évidentio-modale et origine du conditionnel », *Cahiers Chronos*, 1999, 4, p. 7-28.
- , « Le conditionnel de devoir : origine et valeur de l'emploi évidentio-modal », *Cahiers Chronos*, 1999, 4, p. 7-28.
- , « Devoir épistémique à l'indicatif et au conditionnel : inférence ou prédiction ? », *Actes du XXIIe Congrès international de linguistique et de philologie romanes : Bruxelles, 23-29 juillet 1998. Volume 7, Sens et fonctions : travaux de la section « Sémantique et pragmatique »*, édité par Annick Englebert. Tübingen : Niemeyer, 2000, p. 159-70.
- , « Les problèmes linguistiques du conditionnel français », *Le conditionnel en français*, édité par Patrick Dendale et Liliane Tasmowski. Metz : Université de Metz ; Paris : Klincksieck, 2001, p. 7-18.
- , « Il serait à Paris en ce moment. Serait-il à Paris ? À propos de deux emplois épistémiques du conditionnel. Grammaire, syntaxe, sémantique », *Liens linguistiques : études sur la combinatoire et la hiérarchie des composants*, édité par Camino Álvarez Castro, Flor Maria Bango de la Campa, et María Luisa Donaire. Bern/Berlin/Bruxelles : P. Lang, 2010, p. 291-317.
- , « Le conditionnel "journalistique", marqueur de modalisation en discours second. Éléments d'archéologie grammaticale », *L'hétérogène à l'œuvre dans la langue et les discours. Hommage à Jacqueline Authier-Revuz*, édité par Sonia Branca-Rosoff. Paris : Lambert-Lucas, 2012, p. 229-48.
- , « Conditionnel, corrélation, incertitude. Quelques réflexions », *Modalité, évidentialité et autres friandises langagières : mélanges offerts à Hans Kronning à l'occasion de ses soixante ans*, édité par Coco Norén, Kerstin Jonasson, et Henning Nolke. Berne : Peter Lang, 2013, p. 61-79.
- Diller, Anne-Marie, « Le conditionnel, marqueur de dérivation illocutoire », *Semantikos*, 1977, 2, p. 1-17.
- Donaire, María Luisa, « La mise en scène du conditionnel ou quand le locuteur reste en coulisses », *Le Français moderne*, 1998, 66, p. 204-27.
- Fleischman, Suzanne, *The future in thought and language : diachronic evidence from Romance*. Cambridge/London : Cambridge university press, 1982.
- Gobert, D., et V. Maisier, « Valeurs modales du futur et du conditionnel et leurs emplois en français contemporain », *The French Review*, 1995, 68, p. 1003-14.
- Gouttebroze, Jean-Guy, « Sur la bivalence modale de la forme en -rais », *Razo*, 1985, 5, p. 23-38.
- Haillet, Pierre Patrick, *Le conditionnel en français : une approche polyphonique*. Gap ; Paris : Ophrys, 2002.

- , « Représentations discursives, point(s) de vue et signifié unique du conditionnel », *Langue française*, 2003, 138, p. 35-47.
- Harris, Martin B., « On the conditional as a mood in French », *Folia Linguistica Historica*, 1981, 2, p. 55-69.
- Helland, Hans Petter, « Futur simple et futur périphrastique : du sens aux emplois », *Revue romane*, 1995, 30, p. 3-26.
- Korzen, Hanne, et Henning Nølke, « Projet pour une théorie des emplois du conditionnel », *Actes du onzième congrès des romanistes scandinaves : Trondheim 13-17 août 1990*, édité par O. Halmøy, A. Halvorsen, et L. Lorentzen. Trondheim : institut d'études romanes de Trondheim, 1990.
- , « Le conditionnel : niveaux de modalisation », *Le conditionnel en français*, édité par Patrick Dendale et Liliane Tasmowski. Metz : Université de Metz ; Paris : Klincksieck, 2001, p. 125-46.
- Kronning, Hans, « Polyphonie, médiation et modalisation : le cas du conditionnel épistémique », *Dialogisme et polyphonie : approches linguistiques : actes du colloque de Cerisy*, édité par Jacques Bres, Pierre Patrick Haillet, et Sylvie Mellet. Bruxelles : De Boeck-Duculot, 2005, p. 297-312.
- Lanly, André, « Proposition hypothétique et conditionnel », *Français moderne*, 1957, 25, p. 101-20.
- , « “Nous avons à parler” maintenant du futur », *Le Français moderne*, 1958, 26, p. 16-46.
- , « Sur le conditionnel français et roman (à propos d'une remarque de M. Imbs) », *Travaux de Linguistique et de Littérature*, 1973, 11, p. 391-99.
- Melis, Ludo, « Hypothèses non temporelles sur le conditionnel comme tiroir de l'indicatif », *Le conditionnel en français*, édité par Patrick Dendale et Liliane Tasmowski. Metz ; Paris : Klincksieck, 2001, p. 67-88.
- Morency, Patrick, « Enrichissement épistémique du futur », *Temps, aspect et modalité en français [Cahiers Chronos, 21]*, édité par Estelle Moline et Carl Vetters. Amsterdam/New York : Rodopi, 2010, p. 197-214.
- Oppermann, Evelyne, « Les énoncés au futur comportant l'adverbe *mar* et l'expression de l'interdiction en ancien français », *Linx*, 1995, 32, p. 77-95.
- , « L'infinitif substantivé en français médiéval : de la représentation d'un ordre oral à l'instruction écrite », *Faits de langue*, 1999, 13, p. 209-18.
- , *Les emplois injonctifs du futur en français médiéval*. Genève : Droz, 2000.
- Revaz, Françoise, « Valeurs et emplois du futur simple et du présent prospectif en français », *Faits de langue*, 2009, 33, p. 149-61.
- Soutet, Olivier, « Reformulation de la chronogénèse : le cas du futur et du conditionnel », *Le Français moderne*, 2007, 2, p. 177-90.
- Stage, Lilian, « Les modalités épistémique et déontique dans les énoncés au futur (simple et composé) », *Revue romane*, 2002, 37, p. 44-66.
- , « Les valeurs modales du futur et du présent », *Aspects de la modalité*, édité par Merete Birkelund, Gerhard Boysen, et Poul Soren Kjaersgaard. Tübingen : Niemeyer, 2003, p. 203-16.
- Sundell, Lars-Göran, *Le temps futur en français moderne*. Uppsala : Acta Universitatis Upsaliensis ; Stockholm : Almqvist & Wiksell, 1991.
- , « Le futur modal revisité », *Aspects de la modalité*, édité par Merete Birkelund, Gerhard Boysen, et Poul Soren Kjaersgaard. Tübingen : Niemeyer, 2003, p. 217-27.
- Vet, Co, « Univers de discours et univers d'énonciation : les temps du passé et du futur », *Langue française*, 1985, 67, p. 38-58.
- , « Conditions d'emploi et interprétation des temps futurs du français », *Verbum*, 1993, 16 (4), p. 71-84.
- , « Future tense and discourse representation », *Tense and aspect in discourse*, édité par Carl Vetters et Co Vet. Berlin ; New York : M. de Gruyter, 1994, p. 49-76.
- , « Attitude, vérité et grammaticalisation : le cas du futur simple », *Aspects de la modalité*, édité par Merete Birkelund, Gerhard Boysen, et Poul Soren Kjaersgaard. Tübingen : Niemeyer, 2003, p. 229-39.
- Vet, Co, et Brigitte Kampers-Manhe, « Futur simple et futur du passé : leurs emplois temporels et modaux », *Le conditionnel en français*, édité par Patrick Dendale et Liliane Tasmowski. Metz : Université de Metz ;

Paris : Klincksieck, 2001, p. 89-104.

Vetters, Carl, « Le conditionnel : ultérieur du non-actuel », *Le conditionnel en français*, édité par Patrick Dendale et Liliane Tasmowski. Metz : Université de Metz ; Paris : Klincksieck, 2001, p. 169-207.

Wilmet, Marc, « L'architecture du "conditionnel" », *Le conditionnel en français*, édité par Patrick Dendale et Liliane Tasmowski. Metz : Université de Metz ; Paris : Klincksieck, 2001, p. 21-44.

3. PROPOSITIONS CIRCONSTANCIELLES EN SI/SE

Achard-Bayle, Guy, « Si polysémique, si polyphonique », *Le sens et ses voix. Dialogisme et polyphonie en langue et en discours*, édité par Laurent Perrin. Metz : Université Paul Verlaine, 2006.

———, « De l'extra- à l'intraprédicatif : polyvalence de Si ? », *SKY Journal of Linguistics*, 2007, 20, p. 9-34.

———, « Si poly... quoi ? Pour un traitement discursif de la diversité des Si », *Discours, diachronie, stylistique du français. Études en hommage à Bernard Combettes*, édité par Olivier Bertrand, Sophie Prévost, et Michel Charolles. Bern/Berlin/Bruxelles : P. Lang, 2008, p. 55-73.

———, « Détachement thématique et organisation en écho du texte : le cas des Si P contrastives », *Les linguistiques du détachement : actes du colloque international de Nancy, 7-9 juin 2006*, édité par Denis Apothéloz, Bernard Combettes, et Franck Neveu. Bern/Berlin/Bruxelles : P. Lang, 2009, p. 3-20.

Adam, Jean-Michel, « Si hypothétique et l'imparfait : une approche linguistique de la fictionnalité », *Langue et littérature : analyses pragmatiques et textuelles*. Paris : Hachette, 1991, p. 55-96.

Adler, Silvia, « Du réel dans l'irréel : la formule hypothétique sans *si* et avec *et* », *Congrès mondial de linguistique française*, édité par F. Neveu, V. Muni Toke, P. Blumenthal, T. Klingler, P. Ligas, Sophie Prévost, et S. Teston-Bonnard. Paris : Institut de Linguistique Française. <http://dx.doi.org/10.1051/shsconf/20120100276>, 2012, p. 1673-81.

Aptekman, Jeanne, « De la logique à la linguistique : une étude du sens de *si* ». Thèse de doctorat, Paris : EHESS. http://www.lattice.cnrs.fr/IMG/pdf/these_JAptekman-2.pdf, 2006.

Batany, Jean, « Systèmes hypothétiques et énonciation dans Jehan et Blonde », *Approches langagières de la société médiévale*. Caen : Paradigme, 1992, p. 291-98.

Caron, Jean, « La compréhension d'un connecteur polysémique : la conjonction *si* », *Bulletin de psychologie*, 1979, 32/341, p. 791-801.

Caudal, Patrick, et Laurent Roussarie, « Sémantique et pragmatique des propositions en *SI* », *Temporalité et attitude : structuration du discours et expression de la modalité [Cahiers Chronos 12]*, édité par Arie L Molendijk et Jacobus Petrus Vet. Amsterdam/New York : Rodopi, 2005.

Charolles, Michel, et B. Pachoud, « "Si la Lorpailleuse est folle ..." et si le plus fou n'était pas celle que l'on croit », *Les analyses du discours au défi d'un dialogue romanesque : l'incipit du roman de R. Pinget, Le libera*, édité par E. Roulet et M. Burger. Nancy : Presses Universitaires de Nancy, 2002, p. 307-50.

Combettes, Bernard, et Simone Monsonogo, « Un moment de la constitution du système de l'hypothèse en français : la période XIV^e-XVI^e siècles », *Verbum*, 1983, 6, p. 221-40.

Corblin, Francis, « Une approche cognitive des conditionnelles : hypothèse et monotonie », *Linx*, 1999, 41, p. 21-38.

Corminboeuf, Gilles, *L'expression de l'hypothèse en français. Entre hypotaxe et parataxe*. Bruxelles : De Boeck-Duculot, 2009.

———, « Factualité et conditionnalité », *Modalité, évidentialité et autres friandises langagières. Mélanges offerts à Hans Kronning à l'occasion de ses soixante ans*, édité par Coco Norén, Kerstin Jonasson, et Henning Nolke. Berne : Peter Lang, 2013, p. 41-60.

Cornulier, Benoît de, « Sur un *si* d'énonciation prétendument non-conditionnel », *Revue québécoise de linguistique*, 1985, 15, p. 187-211.

Dancygier, Barbara, *Conditionals and prediction : time, knowledge, and causation in conditional constructions*.

- Cambridge : University Press, 1998.
- Dancygier, Barbara, et Eve Sweetser, *Mental spaces in grammar : conditional constructions*. Cambridge/New-York/Melbourne : Cambridge University Press, 2005.
- Dardel, R. de, « Sur *si* en roman », *Zeitschrift für romanische Philologie*, 1978, 94, p. 257-365.
- Dargnat, Mathilde, « Constructionnalité des parataxes conditionnelles », *Congrès mondial de linguistique française*, édité par J. Durand, B. Habert, et B. Laks. Paris : Institut de Linguistique Française. <http://dx.doi.org/10.1051/cmlf08265>, 2008, p. 2467-82.
- Delaveau, Annie, « Questions sur l'analyse de "si" », *Linx*, 1980, 2, p. 7-34.
- , « *Si*, la syntaxe et le point de vue des positions », *La théorie d'Antoine Culioli : ouvertures et incidences : actes de la table ronde « Opérations de repérages et domaines notionnels »*. Gap ; Paris : Ophrys, 1992, p. 107-22.
- Dobrovie-Sorin, C., « Impératifs conditionnels », *Le Français moderne*, 1984, 52, p. 1-21.
- Ducrot, Oswald, « Supposition et présupposition », *Dire et ne pas dire : principes de sémantique linguistique*. Paris : Hermann, 1998.
- Ewane, Christiane Félicité, *Essai d'analyse du système hypothétique français : perspective guillaumienne*. Paris : l'Harmattan, 2009.
- Ferguson, C. A., J. S. Reilly, A. ter Meulen, et Elizabeth Cross Traugott, « Overview », *On conditionals*, édité par Elizabeth Closs Traugott, 1986, p. 3-20.
- Feillet, Jack, « L'hypothétique », *Travaux linguistiques du CERLICO*, 1993, 6, p. 67-95.
- Gama, Nilton Vasco da, « La polysémie et la polyfonctionnalité du français *si*. Essai d'explication inter-romane », *Travaux de Linguistique et de Littérature*, 1979, 17, p. 27-85.
- Gosselin, Laurent, « Les valeurs de l'imparfait et du conditionnel dans les systèmes hypothétiques », *Cahiers Chronos*, 1999, 4, p. 29-51.
- Gregory, Stewart, « Remarques sur l'histoire des phrases hypothétiques commençant par *si* en ancien français : sous-systèmes engageant le présent et l'avenir », *Mélanges de linguistique, de littérature et de philologie médiévales, offerts à J.R. Smeets*, édité par Quirinus Ignatius Maria Mok, I. Spiele, et P.E.R. Verhuyck. Leiden, 1982.
- Haiman, John, « Conditionals Are Topics », *Language*, 1978, 54, p. 564-89.
- Harris, Martin B., « The historical development of conditional clauses in Romance », *Romance Philology*, 1986a, 39, p. 405-36.
- , « The historical development of *si*-clauses in Romance », *On conditionals*, édité par Elizabeth Closs Traugott, 1986b, p. 265-84.
- Hoarau, Lucie, « Les énoncés dits "impératifs conditionnels" en anglais et en français », *La notion : actes du colloque « La notion » tenu à l' UFR d'Études anglophones, Université Paris 7 - Denis Diderot, en février 1996*, édité par Claude Rivière et Marie-Line Groussier. Gap : Ophrys, 1997, p. 206-13.
- Jayez, Jacques, et Anne Reboul, « Si j'aurais su, j'aurais mis Paris en bouteille : contrefactualité et inférence », *Cahiers de linguistique française*, 1990, 11, p. 49-75.
- König, Ekkhard, « Conditionals, concessive conditionals and concessives : area of contrast, overlap and neutralization », *On conditionals*, édité par Elizabeth Closs Traugott, 1986, p. 229-46.
- Kronning, Hans, « Constructions conditionnelles et attitude épistémique en français, en italien et en espagnol », *Syntaxe et sémantique*, 2009, 10, p. 13-32.
- , « Polyphonie, constructions conditionnelles et discours rapporté », *Langue française*, 2009, 164, p. 97-111.
- Leeman, Danielle, « Pourquoi ne peut-on combiner *si* et le conditionnel ? », *Le conditionnel en français*, édité par Patrick Dendale et Liliane Tasmowski. Metz : Université de Metz ; Paris : Klincksieck, 2001.
- Lorian, Alexandre, *L'expression de l'hypothèse en français moderne : antéposition et postposition*. Paris : Minard, 1964.
- Magri-Mourgues, Véronique, « Les phrases [si P, Q] ou la stratégie de l'alternative dans deux *Proverbes* de Musset », *L'Information grammaticale*, 2012, 135, p. 3-9.

- Martin, Robert, « Types de procès et systèmes hypothétiques : de l'aspect de re à l'aspect de dicto », *Travaux de linguistique et de philologie*, 1991, 29, p. 87-95.
- Merle, Jean-Marie, « Genèse et interprétation des repères hypothétiques en milieu toncal – entre arbitraire et pertinence », *Linx*, 1999, 41, p. 61-74.
- Moeschler, Jacques, et Anne Reboul, « Conditionnel et assertion conditionnelle », *Le conditionnel en français*, édité par Patrick Dendale et Liliane Tasmowski. Metz : Université de Metz ; Paris : Klincksieck, 2001, p. 7-18.
- Moignet, Gérard, « Ancien français si/se », *Travaux de Linguistique et de Littérature*, 1977, 15, p. 267-89.
- , « Si et autour de si dans Les quinze joyes de mariage », *Études romanes du Moyen-âge et de la Renaissance : mélanges d'études romanes du Moyen-âge et de la Renaissance offerts à Monsieur Jean Rychner*, édité par André Gendre, Charles-Théodore Gossen, et Goerges Straka. Strasbourg : Centre de philologie et de littératures romanes, 1978, p. 411-25.
- Monte, Michèle, « Si marqueur d'altérité énonciative dans les si P extrapredicatives non conditionnelles », *Langue française*, 2009, 163, p. 99-119.
- Mosset, Yannick, « Les propositions circonstancielles en se dans le Roman d'Éneas », *L'Information grammaticale*, 2014, 143, p. 4-9.
- Muller, Claude, « SI comparatif, consécutif, concessif, exclamatif », *Actes du XXe Congrès international de linguistique et de philologie romanes, Université de Zurich, 6-11 avril 1992. Tome I*, édité par Gerold Hilty. Tübingen/Basel : A. Francke, 1993, p. 549-62.
- Nordahl, Helge, « La conjonction disjunctive ... se - non ... en ancien français. Constructions amplexives et bi-amplexives », *Zeitschrift für französische Sprache und Literatur*, 1979, 89, p. 41-52.
- Oppermann, Evelyne, « S'il vos plaist et ses variantes : un exemple de "médiation montrée" en français médiéval », *Les médiations langagières : actes du colloque international « La médiation, marquages en langue et en discours ». Volume I, Des faits de langue aux discours*, édité par Régine Delamotte-Legrand. Mont-Saint-Aignan : Publications de l'Université de Rouen, 2004, p. 217-29.
- Patard, Adeline, « L'imparfait dans les phrases hypothétiques [si IMP, COND] : pour une approche aspectuo-temporelle », *Cahiers de praxématique*, 2006, 47, p. 125-48.
- Patard, Adeline, et Céline Vermeulen, « Essai de représentation de la phrase hypothétique de forme [Si P(IMP), Q (COND)] », *Temps, aspect et modalité en français [Cahiers Chronos, 21]*, édité par Estelle Moline et Carl Vetter. Amsterdam/New York : Rodopi, 2010, p. 215-34.
- Renchon, Hector, *Études de syntaxe descriptive. Tome I, La conjonction « Si » et l'emploi des formes verbales*. Bruxelles : Palais des Académie, 1967.
- Rohrer, Christian, « Quelques remarques sur l'analyse des propositions conditionnelles », *La notion sémantico-logique de modalité : colloque organisé par la Faculté des lettres et sciences humaines de Metz, Centre d'analyse syntaxique, 5-6-7 novembre 1981*, édité par Jean David et Georges Kleiber. Metz/Paris : Klincksieck, 1983, p. 129-44.
- Sabio, Frédéric, et Marie-Noëlle Roubaud, « Les Si-Constructions et la fonction sujet en français contemporain », *Congrès mondial de linguistique française*, édité par F. Neveu, V. Muni Toke, J. Durand, T. Klingler, L. Mondada, et Sophie Prévost. Paris : Institut de Linguistique Française. <http://dx.doi.org/10.1051/cmlf/2010039>, 2010, p. 2161-72.
- Sakahara, S., « La chaîne des prémisses et la chaîne d'inférences, ou on trouve de tout à la Samaritaine, sauf le "si d'énonciation" », *Semantikos*, 1983, 6.
- Secheyne, Albert, « L'imparfait du subjonctif et ses concurrents dans les hypothétiques normales en français », *Romanische Forschungen*, 1905, 19, p. 321-406.
- Sosa, Ernest, éd., *Causation and conditionals*. Oxford readings in philosophy. London : Oxford University Press, 1975.
- Soutet, Olivier, « Un aspect de l'hypothèse en ancien français : l'alternance se/si dans les Lais de Marie de France », *L'Information grammaticale*, 1982, 13, p. 7-9.

- , « Assertion et hypothèse en ancien et en moyen français », *Écriture et modes de pensée au Moyen Âge : VIII^e-XV^e siècles*, édité par Dominique Boutet et Laurence Harf-Lancner. Paris : Presses de l'École normale supérieure, 1993, p. 91-104.
- Stage, Lilian, « Analyse syntaxique et sémantique de la conjonction si dans les propositions factuelles », *Revue romane*, 1991, 36, p. 163-205.
- Vairel, Hélène, « Les phrases conditionnelles / hypothétiques en français : la valeur de si A, B », *L'Information grammaticale*, 1982, 14, p. 5-10.
- Van der Auwera, Johan, « Conditionals and Speech Acts », *On conditionals*, édité par Elizabeth Closs Traugott, 1986, p. 197-214.
- Vetters, Carl, « À propos de l'imparfait après si », *L'emprise du sens : structures linguistiques et interprétations : mélanges de syntaxe et de sémantique offerts à Andrée Borillo par un groupe d'amis, de collègues et de disciples*, édité par Marc Plénat. Amsterdam/Atlanta : Rodopi, 1999, p. 337-55.
- Vogüé, Sarah de, « La conjonction si et la question de l'homonymie », *BULAG*, 1987, 13, p. 105-89.
- , « Si, la condition nécessaire et la condition suffisante », *L'implication dans les langues naturelles et dans les langages artificiels : colloque organisé par le Groupe de linguistique de l'Université des sciences humaines de Strasbourg, 5-7 décembre 1985 : actes*, édité par Martin Riegel et Irène Tamba. Paris : Klincksieck, 1987, p. 9-21.
- , « Si et ses 'implicatures' de nécessité », *Linguistik Parisette : Akten des 22. Linguistischen Kolloquiums Paris 1987*, édité par Heinrich Weber et Ryszard Zuber. Tübingen : M. Niemeyer, 1988.
- , « Si, la syntaxe et le point de vue des opérations », *La théorie d'Antoine Culioli : ouvertures et incidences : actes de la table ronde « Opérations de repérages et domaines notionnels »*. Gap/Paris : Ophrys, 1992, p. 123-44.
- , « Le champ des subordonnées dites conditionnelles du français : conditions, éventualités, suppositions et hypothèses », *Linx*, 1999, 41, p. 93-118.
- , « L'épilangue au pied de la lettre. À propos du concept grammatical de condition », *Le Gré des langues*, 2001, 16, p. 9-47.
- , « Si, au centre et aux marges de la condition », *L'hypothèse au miroir des langues*, édité par Cecilia Hare. Paris/Budapest/Torino : l'Harmattan, 2004, p. 85-117.
- Wagner, Robert-Léon, *Les phrases hypothétiques commençant par « si » dans la langue française, des origines à la fin du XVI^e siècle*. Paris : Droz, 1939.
- Wimmer, Christine, « Le système de si en français moderne. Réflexions après une soutenance », *Travaux de Linguistique et de Littérature*, 1980, 18, p. 97-117.
- , « Une troisième conjonction SI ? », *L'Information grammaticale*, 1981, 10, p. 3-11 et 11, p. 7-10.
- , « Si p "hypothétique" », *L'Information grammaticale*, 1982, 13, p. 10-12.

4. SUBJONCTIF

- Andrieux-Reix, Nelly, « Lors veïssiez, histoire d'une marque de diction », *Linx*, 1995, 32, p. 133-45.
- Dreer, Igor, « The Sign through Time : a Sign-oriented Diachronic Analysis of the French Present and Imperfect Subjunctives », *Sémantique et diachronie du système verbal français [Cahiers Chronos, 16]*, édité par Emmanuelle Labeau, Carl Vetters, et Patrick Caudal. Amsterdam/New York : Rodopi, 2007, p. 63-89.
- Jensen, Frede, *The syntax of the old french subjunctive*. La Hague : Mouton, 1974.
- Kampers-Manhe, Brigitte, « Le subjonctif dans les complétives : une mise au point », *Aspects de la modalité*, édité par M. Birkelund, Gerhard Boysen, et Poul Soren Kjaersgaard. Tübingen : Niemeyer, 2003, p. 75-87.
- Korzen, Hanne, « Subjonctif, indicatif et assertion ou : Comment expliquer le mode dans les subordonnées complétives ? », *Aspects de la modalité*, édité par Merete Birkelund, Gerhard Boysen, et Poul Soren Kjaersgaard. Tübingen : Niemeyer, 2003, p. 113-29.
- Lagerqvist, Hans, « L'autonomie du subjonctif français en proposition complétive », *Aspects de la modalité*, édité par Merete Birkelund, Gerhard Boysen, et Poul Soren Kjaersgaard. Tübingen : Niemeyer, 2003,

p. 153-66.

Ménard, Philippe, « Le subjonctif présent dans les propositions hypothétiques en ancien français », *Travaux de Linguistique et de Littérature*, 1980, 18, p. 321-32.

Moignet, Gérard, *Essai sur le mode subjonctif en latin postclassique et en ancien français*. Paris : Presses universitaires de France, 1959. 2 vol.

Nølke, Henning, « Le subjonctif : fragments d'une théorie énonciative », *Langages*, 1985, 80, p. 55-70.

Ouattara, Aboubakar, « Remarques sur la théorie du mode subjonctif de Robert Martin », *Actes du XXXIIe Congrès international de linguistique et de philologie romanes : Bruxelles, 23-29 juillet 1998. Volume 7, Sens et fonctions : travaux de la section « Sémantique et pragmatique »*, édité par Annick Englebert. Tübingen : Niemeyer, 2000, p. 559-66.

Ponchon, Thierry, « L'alternance modale dans les complétives objet en ancien français », *Travaux de linguistique*, 1996, 32, p. 73-110.

———, « Emploi du subjonctif dans la comparative de disparité en ancien français », *Modèles linguistiques*, 1998, 37, p. 17-38.

———, « Les emplois de *com(e)* en français médiéval », *Du percevoir au dire. Hommage à André Joly*, édité par Danielle Leeman et A. Bonne. Paris : L'Harmattan, 1998, p. 319-50.

Sand, Jorgen U., « Le subjonctif revisité », *Aspects de la modalité*, édité par Merete Birkelund, Gerhard Boysen, et Poul Soren Kjaersgaard. Tübingen : Niemeyer, 2003, p. 153-66.

Soutet, Olivier, « La morphologie du subjonctif français : essai de synthèse historique », *Modèles linguistiques*, 1998, 37, p. 7-16.

———, *Le subjonctif en français*. Gap/Paris : Ophrys, 2000.

———, « De la double représentation du subjonctif présent en psychomécanique », *Cahiers Chronos*, 2001, 7, p. 99-116.

Winters, Margaret E., « Diachronic prototype theory : on the evolution of French subjunctive », *Linguistics*, 1989, 27, p. 703-30.

5. CONCESSION

Alvarez Prendes, Emma, « Les énoncés concessifs : au-delà de la morphosyntaxe et en deçà de la sémantique », *Liens linguistiques : études sur la combinatoire et la hiérarchie des composants*, édité par Camino Álvarez Castro, Flor Maria Bango de la Campa, et María Luisa Donaire. Bern/Berlin /Bruxelles : P. Lang, 2010, p. 57-69.

Anscombe, Jean-Claude, « Grammaire traditionnelle et grammaire argumentative de la concession », *Revue internationale de philosophie*, 1985, 39 (155), p. 333-49.

Donaire, María Luisa, « La (non-) prise en charge, une dynamique polyphonique. Le cas de la stratégie concessive », *La prise en charge énonciative : études théoriques et empiriques*, édité par Patrick Dendale et Danielle Coltier. Bruxelles : De Boeck Duculot, 2011, p. 55-74.

Donaire, María Luisa (éd.), *Dynamiques concessives. Dinamicas concesivas. Versión francesa y su traducción española*. Madrid : Arrecife, 2006.

Martin, Robert, « Relation concessive et univers de croyance », *Modèles linguistiques*, 1982, 4, p. 27-40.

———, « Remarques sur la logique de la concession », *L'expression de la concession : actes*, édité par Paul Valentin. Paris : Université de Paris-Sorbonne, 1983, p. 5-12.

Moeschler, Jacques, « Contraintes structurelles et contraintes d'enchaînement dans la description des connecteurs concessifs en conversation », *Cahiers de linguistique française*, 1983, 5, p. 131-52.

Moeschler, Jacques, et Nina de Spengler, « La concession ou la réfutation interdite. Approches argumentative et conversationnelle », *Cahiers de linguistique française*, 1982, 4, p. 7-36.

Morel, Mary-Annick, *Etude sur les moyens grammaticaux et lexicaux propres à exprimer une concession en français contemporain*. Lille : Atelier National de Reproduction des Thèses, 1980. 2 vol.

- , *La concession en français*. Gap : Ophrys, 1996.
- Nguyen, Thanh-Binh, « Concession et présupposition », *Modèles linguistiques*, 1982, 4, p. 81-105.
- Soutet, Olivier, *La Concession en français des origines au XVI^e siècle : Problèmes généraux, les tours prépositionnels*. Genève : Droz, 1990.
- , *La concession dans la phrase complexe en français, des origines au XVI^e siècle*. Genève : Droz, 1992.
- Svensson, Maria, « L'emploi concessivo-adversatif de *si* comparé à *même si* », *Modalité, évidentialité et autres friandises langagières. Mélanges offerts à Hans Kronning à l'occasion de ses soixante ans*, édité par Coco Norén, Kerstin Jonasson, et Henning Nolke. Berne : Peter Lang, 2013, p. 41-60.

6. AUXILIAIRES DE MODALITE

- Barbet, Cécile, « Le verbe modal *devoir* en français médiéval et contemporain : hypothèses pragmatiques sur le changement sémantique », *Le Changement en français. Etudes de linguistique diachronique*. Berne : Peter Lang, 2010, p. 19-41.
- Boissel, Pierre, Bernard Darbord, Jean Devarrieux, Catherine Fuchs, Georges Garnier, et Claude Guimier, « Paramètres énonciatifs et interprétations de *pouvoir* », *Langue française*, 1989, 84, p. 24-69.
- Dendale, Patrick, et Johan van der Auwera, « Les verbes modaux : introduction », *Les verbes modaux [Cahiers Chronos 8]*, édité par Patrick Dendale et Johan van der Auwera. Amsterdam/Atlanta : Rodopi.
- Dendale, Patrick, et W. de Mulder, « Déduction ou abduction : le cas de *devoir* inférentiel », *L'énonciation médiatisée*, édité par Zlatka Guentchéva. Louvain ; Paris : Peeters, 1996.
- Desclés, Jean-Pierre, « Interactions entre les valeurs de *pouvoir*, *vouloir*, *devoir* », *Aspects de la modalité*, édité par M. Birkelund, Gerhard Boysen, et Poul Soren Kjaersgaard. Tübingen : Niemeyer, 2003, p. 75-87.
- Desclés, J.-P., et Zlatka Guentchéva, « La notion d'abduction et le verbe *devoir* "épistémique" », *Cahiers Chronos*, 2001, 8, p. 103-22.
- Fuchs, Catherine, « Polysémie, interprétation et typicalité : l'exemple de *pouvoir* », *Sémantique et cognition : catégories, prototypes, typicalité*, édité par Danièle Dubois. Paris : Éditions du Centre national de la recherche scientifique, 1991, p. 161-70.
- Gougenheim, Georges, *Étude sur les périphrases verbales de la langue française*. Paris : G. Nizet, 1971.
- Hennum, L., « Quelques problèmes concernant les constructions *devoir* + infinitif », *Actes du VIII^e congrès des romanistes scandinaves : Odense, 17-21 août, 1981*. Odense : Odense University Press, 1983, p. 143-52.
- Honeste, Marie-Luce, « Langue et contexte : deux sources de signification, l'exemple du verbe modal *pouvoir* », *Le Français moderne*, 2004, 72, p. 146-56.
- Huot, Hélène, *Le verbe *devoir* : étude synchronique et diachronique*. Paris : Klincksieck, 1974.
- Kronning, Hans, *Modalité, cognition et polysémie : sémantique du verbe modal *devoir**. Uppsala : Uppsala University ; Stockholm : Almqvist & Wiksell International, 1996.
- , « Nécessité et hypothèse : "devoir" non déontique au conditionnel », *Le conditionnel en français*, édité par Patrick Dendale et Liliane Tasmowski. Metz : Université de Metz ; Paris : Klincksieck, 2001, p. 251-76.
- , « Pour une tripartition des emplois du modal *devoir* », *Cahiers Chronos*, 2001, 8, p. 67-84.
- Larrea, Paul, « Notions et opérations modales : *pouvoir*, *devoir*, *vouloir* », *La notion : actes du colloque « La notion » tenu à l'UFR d'Études anglophones, Université Paris 7 - Denis Diderot, en février 1996*, édité par Claude Rivière et Marie-Line Groussier. Gap : Ophrys, 1997, p. 156-66.
- Le Querler, Nicole, *Typologie des modalités*. Caen : Presses universitaires de Caen, 1996.
- , « La place du verbe modal *pouvoir* dans une typologie des modalités », *Les verbes modaux [Cahiers Chronos 8]*, édité par Patrick Dendale et Johan van der Auwera. Amsterdam/Atlanta : Rodopi, 2001, p. 17-32.
- Meunier, A., « Grammaire du français et modalités. Matériaux pour l'histoire d'une nébuleuse », *DRLAV*, 1981, 25, p. 119-44.

- Ouattara, Aboubakar, « Modalités et verbes modaux dans les écrits de Bernard Pottier », *Les verbes modaux [Cahiers Chronos 8]*, édité par Patrick Dendale et Johan van der Auwera. Amsterdam/Atlanta : Rodopi, 2001, p. 1-16.
- Picoche, Jacqueline, « La micro-évolution dans la construction du verbe *devoir* – l'évolution dans la stabilité », *Études de lexicologie et dialectologie*. Paris : Conseil international de la langue française, 1995a, p. 277-90.
- , « Le signifié de puissance de *devoir*, *pouvoir* et *falloir* », *Études de lexicologie et dialectologie*. Paris : Conseil international de la langue française, 1995b, p. 139-44.
- Sueur, Jean-Pierre, « Une analyse sémantique des verbes *devoir* et *pouvoir* », *Le Français moderne*, 1979, 47, p. 97-120.
- Vetters, Carl, et Cécile Barbet, « Les emplois temporels des verbes modaux en français : le cas de *devoir* », *Cahiers de praxématique*, 2006, 47, p. 191-214.
- Zhu, Xiaquan, *Les verbes modaux du français*. Paris : Ophrys, 2008.

IV. PHILOLOGIE : COMMENTAIRES TEXTUELS

1. SUR WACE

- Brosnahan, Leger M. N., « A propos du vers 3 de la *Seconde partie de La Geste des Normands* par Wace », *Romania*, 1966, 87, p. 247-66.
- Carruthers, Leo, « Compte-rendu de *Wace's Roman de Brut*, *A History of the British* », *Le Moyen Âge*, 2002, 108, p. 420-21.
- Fahlin, Carin, « Quelques remarques sur l'édition du *Roman de Brut* de Wace publiée par Ivor Arnold », *Studia Neophilologica*, 1938, 11, p. 85-100.
- Holden, Anthony J., « L'authenticité des premières parties du *Roman de Rou* », *Romania*, 1954, 75, p. 22-53.
- , « De nouveau le vers 3 du *Roman de Rou* », *Romania*, 1968, 89, p. 105-15.
- , *Le Roman de Rou de Wace, vol. 3 : Introduction, notes et commentaires*. Paris : Picard-Société des Anciens Textes Français, 1973.
- , « Nouvelles remarques sur le texte du *Roman de Rou* », *Revue de linguistique romane*, 1981, 45, p. 118-27.
- , « Compte-rendu de l'édition de J. Weiss du *Roman de Brut* de Wace », *Romania*, 2001, 119, p. 548-50.
- Keller, Hans-Enrich, « Lettre à A. J. Holden au sujet du *Roman de Rou* », *Romania*, 1957, 78, p. 405-7.
- , « Les fragments oxoniens du *Roman de Brut* de Wace », *Mélanges de langues et littératures romanes offerts à Carl Theodor Gossen*, édité par G. Colon et R. Kopp. Bern : Francke Verlag, 1976, p. 453-67.
- Sandqvist, Sven, « Remarques sur le *Roman de Rou* », *Revue de linguistique romane*, 1979, 43, p. 287-308.
- Woledge, Brian, « Notes on Wace's Vocabulary », *Modern Language Review*, 1951, 46, p. 16-30.
- , « Un scribe champenois devant un texte normand : Guiot copiste de Wace », *Mélanges de langue et de littérature du Moyen Âge et de la Renaissance offerts à Jean Frappier*. Genève : Droz, 1970, p. 2 :138-54.

2. SUR LES ROMANS ANTIQUES

- Cormier, R. J., « Gleanings on the Manuscripts Tradition of the *Roman d'Éneas* », *Manuscripta*, 1974, 18, p. 42-47.
- Giannini, Gabriele, « Interprétation, restitution et réécriture du texte médiéval », *Fabula LHT*. <http://www.fabula.org/lht/5/giannini.html#bodyftn23>, 2008, 5.
- Mölk, Ulrich, « L'insulte de la reine (*Roman d'Éneas*, v. 8567 ss) », *Romanistische Zeitschrift für Literaturgeschichte*, 2003, 27, p. 29-36.
- Nezirović, Muhamed, *Le vocabulaire dans deux versions du « Roman de Thèbes »*. Clermont-Ferrand : Faculté des

lettres et sciences humaines, 1980.

Raynaud de Lage, Guy, « Les Fragments d'Angers du *Roman de Thèbes* », *Les premiers romans français et autres études littéraires et linguistiques*. Genève : Droz, 1976, p. 199-205.

Ripley, Dana Phelps, « A neglected manuscript of the *Roman de Thèbes* », *L'Esprit créateur*, 1969, 9, p. 275-85.

3. SUR THOMAS

Benskin, Michael, Tony Hunt, et Ian Short, « Un nouveau fragment du *Tristan* de Thomas », *Romania*, 1995, 113, p. 289-319.

Short, Ian, « Un nouveau fragment du *Roman de Tristan et Iseut* de Thomas », *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1995, 139, p. 199-206.

Wagner, Robert-Léon, et Emmanuèle Baumgartner, « “As enveisiez e as purvers”. Commentaire sur les vers 3125-3129 du “Roman de Tristan” de Thomas », *Romania*, 1967, 88, p. 527-37.

Wind, Bertina H., « Quelques remarques sur la versification du *Tristan* de Thomas », *Neophilologus*, 1949, 33, p. 85-94.

4. SUR BEROUL

Andrieu, Gabriel, Jacques Piolle, et May Plouzeau, *Le Roman de Tristan de Béroul : concordancier complet des formes occurrentes*. Aix : Laboratoire de Traitement Automatique des Textes, 1974.

Atkinson, J. Keith, « Beroul's Dinas and His Seven Kingdoms », *Tristania*, 1982, 8, p. 3-8.

Batany, Jean, « Imaginaire et grammaire du mythe : les systèmes hypothétiques chez Béroul », *Approches langagières de la société médiévale*. Caen : Paradigme, 1992, p. 279-90.

———, « Le manuscrit de Béroul : un texte difficile et un univers mental qui nous dérange », *Approches langagières de la société médiévale*. Caen : Paradigme, 1992, p. 47-60.

———, « Une troisième dimension dans le récit prospectif : la double protase chez Béroul », *Medioevo Romanzo*, 2001, 25, p. 191-211.

Blakey, Brian, « On the Text of Beroul's *Tristan* », *French Studies*, 1967, 21, p. 99-103.

———, « Compte-rendu de Reid, *The “Tristan” of Beroul. A textual commentary* », *French Studies*, 1973, 27, p. 316-18.

———, « Further comments on the Text of Béroul's *Tristan* », *French Studies*, 1976, 30, p. 129-39.

Braet, Herman, « Remarques sur le texte de Béroul », *Medioevo Romanzo*, 1976, 3, p. 345-49.

———, « Sur le texte du “Tristan” de Béroul », *Medioevo Romanzo*, 1977, 4, p. 297-98.

Braet, Herman, et Guy Raynaud de Lage, *Tristan et Iseut : poème du XII^e siècle*. Paris ; Louvain : Peeters, 2012.

Bromiley, Geoffrey, « A note on Beroul's forester », *Tristania*, 1975, 1, p. 39-46.

de Caluwé, Jacques, « La Chapelle du *Saut Tristan*. Notes sur quelques vers de Béroul », *Homages au Professeur Maurice Delbouille*. Liège : Marche Romane, 1973, p. 223-30.

Defourques, L. M., « Corrections », *Romania*, 1948, 70, p. 98.

Ewert, Alfred, « On the text of Beroul's *Tristan* », *Studies in french language and mediaeval literature presented to Mildred K. Pope*. Manchester, 1939, p. 89-98.

———, *The romance of Tristan. Vol. 2, Introduction, commentary*. Oxford : B. Blackwell, 1970.

Frappier, Jean, « Sur deux passages du *Tristan* de Béroul », *Romania*, 1962, 83, p. 251-58.

———, « Note complémentaire sur l'expression *au chemin fors* dans le *Tristan* de Béroul », *Romania*, 1963, 84, p. 77-79.

Gregory, Stewart, « Notes on the text of Beroul's *Tristan* », *French Studies*, 1981, 35, p. 1-18.

———, « Further notes on the text of Beroul's *Tristan* », *French Studies*, 1988, 42, p. 1-20 et 129-49.

- Hanoset, Micheline, « Unité ou dualité du Tristan de Béroul ? », *Le Moyen Âge*, 1961, 67, p. 503-33.
- Henry, Albert, « Sur le vers 3675 du *Tristan* de Béroul », *Romania*, 1975, 96, p. 275-77.
- , « Sur les vers 711-713 du *Tristan* de Béroul », *Mélanges de langues et littératures romanes offerts à Carl Theodor Gossen*, éditée par G. Colon et R. Kopp. Bern : Francke Verlag, 1976, p. 359-61.
- , « Sur les vers 320-338 du *Tristan* de Béroul », *Mélanges Jean Rychner*. Strasbourg, 1978, p. 209-15.
- , « Pour le commentaire du *Tristan* de Béroul », *Studies in Medieval French Language and Literature presented to Brian Woledge*. Genève : Droz, 1987.
- Holden, Anthony J., « Note sur la langue de Béroul », *Romania*, 1968, 89, p. 387-99.
- Hunt, Tony, « Textual Notes on Beroul and Thomas : Some Problems Of Interpretation and Emendation », *Tristania*, 1975, 1, p. 19-38.
- Ménage, René, « Sur les vers 161 et 162 du *Tristan* de Béroul », *Romania*, 1972, 93, p. 108-13.
- Paquette, Jean-Marcel, « Notes sur quelques vers du *Tristan* de Béroul », *Tristania*, 1976, 2, p. 32-38.
- Raynaud de Lage, Guy, « Faut-il attribuer à Béroul tout le *Tristan* ? », *Les premiers romans français et autres études littéraires et linguistiques*. Genève : Droz, 1976, p. 103-25.
- Reid, Thomas Bertram Wallace, « On the interpretation of Béroul, *Tristan* 4223-5 », *Romania*, 1964, 85, p. 366-67.
- , « On the text of the *Tristan* of Béroul », *Medieval miscellany presented of Eugène Vinaver*, éditée par F. Whitehead, A.H. Diverres, et F. E. Sutcliff. Manchester, 1965, p. 263-88.
- , *The « Tristan » of Beroul : a textual commentary*. Oxford : B. Blackwell, 1972.
- , « The Right to Emend », *Medieval French Textual Studies in memory of T.B.W. Reid*, éditée par Ian Short. Lonfres : Anglo-Norman Text Society, 1984, p. 1-32.
- Robson, C.A., « Quatrains and Passages of Eight Lines in Beroul : Some Stylistic and Linguistic Aspects », *History and Structure of French. Essays in honor of T. B. W. Reid*. Oxford, 1972, p. 171-201.
- Sandqvist, Sven, *Notes textuelles sur le « Roman de Tristan » de Béroul*. Lund : CWK Gleerup, 1984.
- Tyssens, Madeleine, « Figure de style ou faute de copiste ? Le début du fragment de Béroul », *Atti del XIV Congresso internazionale de linguistica e filologia romanza*. Naples/Amsterdam : G. Macchiaroli et J. Benjamins, 1981, vol. 5, p. 371-80.
- Vinaver, Eugène, « Pour le commentaire du v. 1650 du *Tristan* de Béroul », *Studies in Medieval French presented of Alfred Ewert*. Oxford, 1961, p. 90-95.
- , « Remarques sur quelques vers de Béroul », *Studies... in memory of F. Whitehead*. Manchester, 1973, p. 341-52.

5. SUR CHRETIEN DE TROYES

- Acher, J., « Notes sur le texte du *Chevalier au Lion* », *Zeitschrift für französische Sprache und Literatur*, 1909, 35, p. 149-57.
- Charpentier, Hélène, « Note sur le(s) texte(s) du *Conte du Graal* dans quelques éditions de référence », *Op. cit.*, 5-13, 11, p. 1998.
- Cigada, S., « Su di un verso del *Cligès* du Chrétien de Troyes », *Aevum*, 1959, 33, p. 539-41.
- Collet, Olivier, « Compte-rendu de l'édition Beltrami de *Lancelot*, avec une réponse de P. G. Beltrami », *Revue critique de philologie romane*, 2003, 4-5, p. 90-93.
- Dees, Anthonij, « Analyse par l'ordinateur de la tradition manuscrite du *Cligès* de Chrétien de Troyes », *Actes du XVIIIe Congrès international de linguistique et de philologie romanes*. Tübingen : Niemeyer, 1988, vol. 6, p. 62-75.
- , « La tradition manuscrite du *Perceval* de Chrétien de Troyes », *Revue de linguistique romane*, 1998, 62, p. 417-42.
- , « La tradition manuscrite du *Perceval* de Chrétien de Troyes. Épilogue », *Revue de linguistique romane*,

- 1999, 63, p. 503-8.
- Dembowski, Peter F., « De nouveau : *Érec et Énide*, Chrétien et Guyot », « *Et c'est la fin pour quoy sommes ensemble* » : *hommage à Jean Dufournet*. Paris : Champion, 1993, vol. 1, p. 409-17.
- , « Textual and other problems of the epilogue of *Érec et Énide* », *Conjunctures : medieval studies in honor of Douglas Kelly*, édité par Keith Busby et Norris J Lacy. Amsterdam : Rodopi, 1994, p. 113-27.
- de Segre, Cesare, « Compte-rendu de l'édition Roques d'*Yvain* », *Studi francesi*, 1962, 17, p. 320.
- Dufournet, Jean, « Compte-rendu de la traduction de J. Frappier de *Lancelot* », *Le Moyen Âge*, 1964, 70, p. 506-23.
- Favati, Guido, « Le *Cligès* de Chrétien de Troyes dans les éditions critiques et dans les manuscrits », *Cahiers de Civilisation Médiévale*, 1967, 10, p. 385-407.
- Fotitch, Tatiana, *The narrative tenses in Chrétien de Troyes : a study in syntax and stylistics*. New York : Ams press, 1969.
- Foulet, Alfred, « Guinevere's Enigmatic Words : Chrétien's *Lancelot*, vv. 211-13 », *Jean Misrahi Memorial Volume*, édité par Hans R. Runte, Henri Niedzielski, et William Hendrickson. Columbia, SC : Summa Publications, 1977, p. 175-80.
- , « On Editing Chrétien's *Lancelot* », *The Romances of Chrétien de Troyes : A Symposium*, édité par Douglas Floyd Kelly. Lexington : French Forum Publishers, 1985, p. 287-304.
- , « On Grid-Editing Chrétien de Troyes », *L'Esprit créateur*, 1987, 27, p. 15-23.
- Foulet, Alfred, et Karl D. Uitti, « Chrétien's "Laudine" : *Yvain*, vv. 2148-55 », *Romance Philology*, 1983, 37, p. 293-302.
- Frappier, Jean, « Remarques sur le texte du *Chevalier de la Charrette* », *Mélanges Charles Rostaing*. Liège : Marche Romane, 1974, p. 317-31.
- , « Pour le commentaire d'*Érec et Énide*. Notes de lecture », *Histoire, mythes et symboles*. Genève : Droz, 1976, p. 245-59.
- Gasparri, Françoise, Geneviève Hasenohr, et Christine Ruby, « De l'écriture à la lecture : réflexion sur les manuscrits d'*Érec et Énide* », *Les manuscrits de Chrétien de Troyes*, édité par Keith Busby, Terry Nixon, Alison Stones, et Lori Walters. Amsterdam/Atlanta : Rodopi, 1993, p. 97-148.
- Geschiere, Lein, « Deux vers d'*Yvain* », *Mélanges de linguistique et de philologie médiévales offerts à Maurice Delbouille*. Gembloux : Duculot, 1964, vol. 2, p. 231-49.
- Gregory, Stewart, et Claude Luttrell, « The Manuscripts of *Cligès* », *Les manuscrits de Chrétien de Troyes*, édité par Keith Busby, Terry Nixon, Alison Stones, et Lori Walters. Amsterdam/Atlanta : Rodopi, 1993, p. 67-95.
- Hult, David F., « *Lancelot's* Two Steps : A Problem in Textual Criticism », *Speculum*, 1986, 61, p. 836-58.
- , « Steps Forward and Steps Backward : More on Chrétien's *Lancelot* », *Speculum*, 1989, 64, p. 307-16.
- , « A "New" Edition of Chrétien de Troyes », *Romance Philology*, 1996, 49, p. 284-300.
- Hunt, Tony, « Chrestien de Troyes : The Textual Problem », *Les manuscrits de Chrétien de Troyes*, édité par Keith Busby, Terry Nixon, Alison Stones, et Lori Walters. Amsterdam ; Atlanta : Rodopi, 1993, p. 27-40.
- Jonin, Pierre, *Prolégomènes à une édition d'Yvain*. Aix-en-Provence : Ophrys, 1958.
- Kibler, William W., « *Le chevalier de la charrette* de Mario Roques : Corrections », *Romania*, 1984, 105, p. 558-64.
- Lavis, Georges, « La concurrence entre *penser, cuidier* et *croire* chez Chrétien de Troyes », *Hommages au Professeur Maurice Delbouille*. Liège : Marche Romane, 1973, p. 147-68.
- Lepage, Yvan G., « La tradition éditoriale d'œuvres majeures : de la *Chanson de Roland* au *Testament de Villon* », *Mélanges de langue et de littérature française du Moyen Âge offerts à Pierre Demarolle*, édité par Charles Brucker. Paris : Champion, 1998, p. 39-51.
- Le Rider, Paule, « *Or est venuz qui l'aunera* ou la fortune littéraire d'un proverbe », *Mélanges de littérature du Moyen âge au XXe siècle : offerts à Mademoiselle Jeanne Lods, ... par ses collègues, ses élèves et ses amis*. Paris : École normale supérieure de jeunes filles, 1978, p. 393-409.
- Lindvall, Lars, « Structures syntaxiques et structures stylistiques dans l'oeuvre de Chrestien de Troyes »,

- Romania, 1981, 102, p. 456-500.
- Ménard, Philippe, « Note sur le texte du *Conte du Graal* », *Mélanges de langue et littérature françaises du Moyen âge offerts à Pierre Jonin*. Aix-en-Provence : CUER-MA, 1979, p. 449-57.
- Meyer, Kasja, « Crestien de Troyes : *Le Chevalier au Lion*, trois éditions nouvelles », *Rask*, 1995, 2, p. 111-24.
- , éd., *La Copie de Guiot, fol. 79v-105r du manuscrit f.fr.794 de la Bibliothèque Nationale : « li chevaliers au lyeon » de Crestien de Troyes*. Amsterdam : Rodopi, 1995.
- Micha, Alexandre, *Prolégomènes à une édition de Cligès*. Paris : Les Belles lettres, 1938.
- , *La tradition manuscrite des romans de Chrétien de Troyes*. Genève : Droz, 1966.
- Misrahi, Jean, « Fragments of *Érec et Énide* and their relation to manuscript Tradition », *Publications of Modern Language Association*, 1941, 56, p. 951-61.
- Nitze, William A., « Text Emendations to Chrétien's *Lancelot* », *Modern Philology*, 1929, 27, p. 461-66.
- , « "Or est venuz qui aunera" : A Medieval Dictum », *Modern Language Notes*, 1941, 56, p. 405-9.
- Ollier, Marie-Louise, Serge Lusignan, Charles Doutrelepon, et Bernard Derval, *Lexique et concordance de Chrétien de Troyes d'après la copie Guiot : avec introduction, index et rimaire*. Montréal : Institut d'études médiévales, 1989.
- Perugi, Maurizio, « Patologia testuame e fattori dinamici seriali nella tradizione dell'*Yvain* di Chrétien de Troyes », *Studi Medievali*, 1993, 34, p. 841-60.
- Pickens, Rupert T., « Towards an Edition of Chrétien's *Li Contes del Graal* : Hilka, v. 1869-2024 », *L'Esprit créateur*, 1987, 27, p. 53-66.
- Plouzeau, May, « Compte-rendu de l'édition Gregory-Luttrell de *Cligès* », *Revue des Langues Romanes*, 1995, 99, p. 151-55.
- Rahilly, Leonard J., « Mario Roques avait-il raison ? Une question d'amour courtois dans le *Chevalier de la Charrette* de Chrétien de Troyes », *Romania*, 1978, 99, p. 400-404.
- Rahilly, L. J., « La tradition manuscrite du *Chevalier de la Charrette* et le manuscrit Garrett 125 », *Romania*, 1974, 95, p. 395-413.
- , « La tradition manuscrite du *Chevalier au Lion* et le manuscrit Garrett 125 », *Romania*, 1978, 99, p. 1-30.
- Reid, Thomas Bertram Wallace, « *Dahez et qui vos oï onques/Ne vit onques, que je soie !* », *Philologica Romanica : Erhard Lommatzsch gewidmet*, édité par Hans Helmut Christmann et Manfred Bambeck. Munich : W. Fink, 1975, p. 317-22.
- , « Chrétien de Troyes and the scribe Guiot », *Medium Aevum*, 1976, 45, p. 1-19.
- Roques, Gilles, « Chrétien de Troyes des manuscrits aux éditions », *Medioevo Romano*, 2009, 33, p. 5-28.
- Roques, Mario, « Le manuscrit B.N. fr. 794 et le scribe Guiot », *Romania*, 1952, 73, p. 178.
- , « Pour l'introduction à l'édition du *Roman de Perceval* de Chrétien de Troyes », *Romania*, 1960, 81, p. 1-36.
- Sargent, Barbara Nelson, « Belle *Énide*, bonne *Énide* », *Mélanges de langue et de littérature médiévale offerts à Pierre Le Gentil*, édité par Jean Dufournet et Daniel Poirion. Paris : SEDES-CDU, 1973, p. 767-71.
- Sheldon, E. S., « Notes on Foerster's Edition of *Yvain* », *Romanic Review*, 1919, 10 ; 12, p. 233-49 ; 297-317.
- Stone, H. K., « Le *Karrenritter* de Foerster », *Romania*, 1937, 63, p. 398-401.
- Uitti, Karl D., « Autant en emporte *li furs* : remarques sur le prologue du *Chevalier de la Charrette* de Chrétien de Troyes », *Romania*, 1984, 105, p. 270-91.
- , « Préface », *L'Esprit créateur*, 1987, 27, p. 5-14.
- Uitti, Karl D., et Alfred Foulet, « On Editing Chrétien de Troyes : *Lancelot's Two Steps and Their Context* », *Speculum*, 1988, 63, p. 271-92.
- van Mulken, Margot, « *Perceval* and *Stemmata* », *Les manuscrits de Chrétien de Troyes*, édité par Keith Busby, Terry Nixon, Alison Stones, et Lori Walters. Amsterdam ; Atlanta : Rodopi, 1993, p. 41-48.
- Vinaver, Eugène, « Les deux pas de *Lancelot* », *Mélanges pour Jean Fourquet : 37 essais de linguistique germanique et de littérature du moyen âge français et allemand*, édité par Paul Valentin et Gaston Zink. Paris ; Munich :

- Klincksieck ; Hueber, 1974, p. 355-61.
- Williams, Harry F., « Compte-rendu de l'édition de M. Roques d'*Érec et Énide* », *Romance Philology*, 1956, 9, p. 457-60.
- Wolledge, Brian, *La syntaxe des substantifs chez Chrétien de Troyes*. Genève : Droz, 1979a.
- , « Traits assurés par la rime ou par la mesure : l'exemple de Guiot, copiste de Chrétien », *Mélanges de langue et littérature françaises du Moyen âge offerts à Pierre Jonin*. Aix-en-Provence : Publications du CUERMA, 1979b, p. 719-27.
- , « The Problem of Editing *Yvain* », *Medieval French Textual Studies in Memory of T.B.W. Reid*, édité par Ian Short. Londres : Anglo-Norman Text Society, 1984, p. 247-67.
- , *Commentaire sur Yvain (le Chevalier au lion) de Chrétien de Troyes. Tome I, vv. 1-3411*. Genève : Droz, 1986.
- , *Commentaire sur Yvain (le Chevalier au lion) de Chrétien de Troyes. Tome II, vv. 3412-6808*. Genève : Droz, 1988.
- Wolfgang, Lenora D., « Chrétien's *Lancelot* : Love and Philology », *Reading Medieval Studies*, 1991, 17, p. 3-17.
- , « The Manuscripts of the *Chevalier de la Charrette (Lancelot)* of Chrétien de Troyes. Preliminary remarks to a New Edition : The Case of ms. E », *Miscellanea Mediaevalia, Mélanges offerts à Philippe Ménard*. Paris : Champion, 1998, p. 1477-88.

V. STYLISTIQUE

1. THEORIE DU STYLE

- Adam, Jean-Michel, « Du style à la langue : une variation ramifiée ? », *L'Information grammaticale*, 1996, 70, p. 11-15.
- , « Genres, textes, discours : pour une reconception linguistique du concept de genre », *Revue belge de philologie et d'histoire*, 1997, 75, p. 665-81.
- , *Le style dans la langue : une reconception de la stylistique*. Lausanne : Delachaux et Niestlé, 1997.
- , « Le style dans la langue et dans les textes », *Langue française*, 2002, 135, p. 71-94.
- , « Les sciences de l'établissement des textes et la question de la variation », *Sciences du texte et analyse de discours : enjeux d'une interdisciplinité*, édité par Jean-Michel Adam et Ute Heidmann. Genève : Slatkine érudition, 2005, p. 69-98.
- , « Note de cadrage sur la linguistique textuelle », *Congrès mondial de linguistique française*, édité par J. Durand, B. Habert, et B. Laks. Paris : Institut de Linguistique Française. <http://dx.doi.org/10.1051/cmlf08329>, 2008, p. 1483-89.
- Adam, Jean-Michel, et Ute Heidmann, « Des genres à la généricité. L'exemple des contes (Perrault et les Grimm) », *Langage*, 2004, 153, p. 62-72.
- , « Six propositions pour l'étude de la généricité », *Le savoir des genres*, édité par Raphaël Baroni et Marielle Macé. Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 2006, p. 21-34.
- Antoine, G., « Quarante ans de stylistique dans *Le Français moderne* », *Le Français moderne*, 1973, 41, p. 349-52.
- Bakhtine, Mikhaïl, « Les genres du discours », *Esthétique de la création verbale*, traduit par Alfreda Aucouturier. Paris : Gallimard, 1984, p. 263-308.
- Barthes, Roland, « La notion d'idiolecte : premières questions, premières recherches », *Œuvres complètes III (1968-1971)*. Paris : Editions du Seuil, 2002, p. 985-87.
- , « Le style et son image », *Œuvres complètes III (1968-1971)*. Paris : Editions du Seuil, 2002, p. 972-81.
- Boissier, Gilbert, « Style et/ou stylistique : histoire d'une prise de conscience », *Au bonheur des mots. Mélanges en l'honneur de Gérard Antoine*. Nancy : Presses Universitaires de Nancy, 1984, p. 447-59.

- Bonhomme, Marc, « Pour une intégration modulaire de la stylistique dans une linguistique de l'écrit », *Congrès mondial de linguistique française*, édité par J. Durand, B. Habert, et B. Laks. Paris : Institut de Linguistique Française. <http://dx.doi.org/10.1051/cmlf08327>, 2008, p. 1491-95.
- Bordas, Éric, « Enseigner la stylistique », *De la langue au style*, édité par Jean-Michel Gouvard. Lyon : Presses Universitaires de Lyon, 2005, p. 21-35.
- , « Penser le style », *Critique*, 2007, 718, p. 131-43.
- , « *Style* ». *Un mot et des discours*. Paris : Kimé, 2008.
- Bougault, Laurence et J. Wulf (éd.), *Stylistiques ?* Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 2010.
- Bougault, Laurence, J.-F. Castille et L. Hily-Piéri (éd.), *Le Style, découpeur de réel. Faits de langue, effets de style*. Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 2014.
- Branca-Rosoff, Sonia, « Des styles littéraires aux pratiques langagières ordinaires », *Pratiques*, 2007, 135/136, p. 74-90.
- Brunet, Etienne, « Entre linguistique et littérature, un tunnel sous les mots », *Linguistique et littérature. Cluny, 40 ans après*, édité par Driss Ablali et Margareta Kastberg Sjöblom. Besançon : Presses Universitaires de Franche-Comté, 2010, p. 127-51.
- Cahné, Pierre et G. Moliné (éd.), *Qu'est-ce que le style ?* Paris : Presses Universitaires de France, 1994.
- Colas-Blaise, Manon, « Comment articuler la linguistique et la sémio-stylistique ? Le champ stylistique à l'épreuve de la matérialité de l'écrit », *Congrès mondial de linguistique française*, édité par J. Durand, B. Habert, et B. Laks. Paris : Institut de Linguistique Française. <http://dx.doi.org/10.1051/cmlf08259>, 2008, p. 1301-15.
- Combe, Dominique, « La stylistique des genres », *Langue française*, 2002, 135, p. 33-49.
- Compagnon, Antoine, « Chassez le style par la porte, il rentrera par la fenêtre », *Littérature*, 1997, 105, p. 5-13.
- Coquet, J.-C., « L'objet stylistique », *Le Français moderne*, 1967, 35, p. 53-67.
- Curea, Anamaria, « L'expressivité linguistique : un objet problématique dans la théorie de Charles Bally », *Congrès mondial de linguistique française*, édité par J. Durand, B. Habert, et B. Laks. Paris : Institut de Linguistique Française. <http://dx.doi.org/10.1051/cmlf08234>, 2008, p. 917-28.
- Delas, Daniel, « La stylistique française », *Langages*, 1995, 118, p. 85-96.
- Deloffre, Frédéric, *Stylistique et poésie françaises*. Paris : SEDES, 1981.
- , « Stylistique et critique d'attribution », *Au bonheur des mots. Mélanges en l'honneur de Gérard Antoine*. Nancy : Presses Universitaires de Nancy, 1984, p. 509-20.
- Dereu, Mireille (éd.), *Vous avez dit style d'auteur ?*. Nancy : Presses universitaires de Nancy, 1999.
- Dessons, Gérard, « Les enjeux de la manière », *Langages*, 1995, 118, p. 56-63.
- Détrie, Catherine, et Franck Neveu, « Présentation », *Cahiers de praxématique*, 2005, 44, p. 7-16.
- Dupriez, B., « Jalons pour une stylistique littéraire », *Français moderne*, 1964, 32, p. 45-53.
- , « Une stylistique structurale est-elle possible ? », *Le Français moderne*, 1971, 39, p. 336-45.
- Gardes Tamine, Joëlle, « Principes d'une grammaire », *Pour une grammaire de l'écrit*. Paris : Belin, 2004, p. 5-85.
- , « De la grammaire à la stylistique : à propos de l'ordre des mots », *De la langue au style*, édité par Jean-Michel Gouvard. Lyon : Presses Universitaires de Lyon, 2005, p. 79-97.
- , « Le travail des mots », *Style et création littéraire : actes de la journée d'étude de la Sorbonne du 22 mai 2009*, édité par Joëlle Gardes Tamine. Paris : Champion, 2011, p. 15-24.
- Genette, Gérard, *Fiction et diction*. Paris : Editions du Seuil, 1991.
- , « Le genre comme œuvre », *Littérature*, 2001, 122, p. 107-17.
- Gérard, Christophe, « Genre et variations stylistiques en sémantique textuelle », *Congrès mondial de linguistique française*, édité par J. Durand, B. Habert, et B. Laks. Paris : Institut de Linguistique Française. <http://dx.doi.org/10.1051/cmlf08147>, 2008, p. 1345-54.
- Gueunier, Nicole, « La pertinence de la notion d'écart en stylistique », *Langue française*, 1969, 3, p. 34-45.
- Guiraud, Pierre, « Les Tendances de la stylistique contemporaine », *Style et littérature*, édité par Pierre Guiraud.

- La Haye : Van Goor Zonen, 1962, p. 9-23.
- , *Essais de stylistique*. Paris : Klincksieck, 1969.
- Guiraud, Pierre, et Pierre Kuentz, *La Stylistique*. Paris : Klincksieck, 1970.
- Guyot, Alain, « Stylèmes et corpus génériques : un essai de confrontation au service de la stylistique des genres », *Corpus [en ligne]*, 5, 2006, <http://corpus.revues.org/index472.html>
- Hatzfeld, Helmut, « Points de repère dans l'évolution de la stylistique romane, 1886-1962 », *Mélanges de linguistique romane et de philologie médiévale offerts à M. Maurice Delbouille. I, Linguistique romane*. Gembloux : Duculot, 1964, p. 325-40.
- Henry, Albert, « La stylistique littéraire. Essai de redéfinition », *Le Français moderne*, 1972, 40, p. 1-15.
- Herschberg Pierrot, Anne, « Style de genèse et style d'auteur », *Romantisme*, 2010, 148, p. 103-13.
- , « Peut-on parler d'un style de genèse ? », *Le style en acte : vers une pragmatique du style*, édité par Laurent Jenny. Genève, Suisse : MetisPresses, 2011, p. 113-25.
- Herschberg Pierrot, Anne, Madeleine Frédéric, et Daniel Delas, « Table ronde : L'analyse du discours et la question du style », *L'analyse du discours dans les études littéraires*, édité par Ruth Amossy et Dominique Maingueneau. Toulouse : Presses universitaires du Mirail, 2003, p. 281-93.
- Jaubert, Anna, « Genres discursifs et genres littéraires : de la scène d'énonciation à l'empreinte stylistique », *L'analyse du discours dans les études littéraires*, édité par Ruth Amossy et Dominique Maingueneau. Toulouse : Presses universitaires du Mirail, 2003, p. 281-93.
- , « Des genres comme précurseurs de style », *Loxias*, 2005, 8, <http://revel.unice.fr/loxias/index.html?id=99>.
- , « La diagonale du style. Étapes d'une appropriation de la langue », *Pratiques*, 2007, 135/136, p. 47-62.
- , « De la linguistique de l'écrit à la linguistique textuelle et à la stylistique. Comment penser l'espace d'une association », *Congrès mondial de linguistique française*, édité par J. Durand, B. Habert, et B. Laks. Paris : Institut de Linguistique Française. <http://dx.doi.org/10.1051/cmlf08324>, 2008, p. 1497-1500.
- , « Linguistique et littérature dans le champ des sciences du discours. Vers un nouveau contrat », *Linguistique et littérature. Cluny, 40 ans après*, édité par Driss Ablali et Margareta Kastberg Sjöblom. Besançon : Presses Universitaires de Franche-Comté, 2010, p. 197-206.
- Jenny, Laurent, « L'objet singulier de la stylistique », *Littérature*, 1993, 89, p. 113-24.
- , « Du style comme pratique », *Littérature*, 2000, 188, p. 98-117.
- , *La parole singulière*. Paris : Belin, 2009.
- , « Introduction », *Le style en acte : vers une pragmatique du style*, édité par Laurent Jenny. Genève, Suisse : MetisPresses, 2011, p. 11-15.
- Karabétian, Étienne, *Histoire des stylistiques*. Paris : A. Colin, 2000.
- , « Présentation », *Langue française*, 2002, 135, p. 3-16.
- Klinkenberg, Jean-Marie, « L'archaïsme et ses fonctions stylistiques », *Le Français moderne*, 1970, 38, p. 10-34.
- , « Essai de redéfinition sémiologique du concept de style », *Le Français moderne*, 1985, 53, p. 242-45.
- , « Sénescences et jouvences des stylistiques : la stylistique fin-de-siècle dans le champ des sciences », *Revue belge de philologie et d'histoire*, 1993, 71, p. 555-72.
- Kochmann, R., « Stylistique et acceptabilité », *Le Français moderne*, 1970, 38, p. 338-44.
- Larthomas, Pierre, « La notion de genre littéraire en stylistique », *Français moderne*, 1964, 32, p. 185-93.
- Lorian, Alexandre, « Stylistique 1980 », *Travaux de Linguistique et de Littérature*, 1980, 18, p. 449-58.
- Magri-Mourgues, Véronique, « Sémantique générique et statistique », *Actes du colloque JADT 2008 : 9èmes journées internationales d'analyse statistique des données textuelles*, édité par Serge Heiden. Lyon : Presses Universitaires de Lyon, 2008, p. 753-64.
- , *Le Voyage à pas comptés. Pour une poétique du récit de voyage au XIX^e siècle*. Paris : Champion, 2009.
- Maingueneau, Dominique, « Retour sur une catégorie : le genre », *Texte et discours : catégories pour l'analyse*. Dijon : Éditions universitaires de Dijon, 2004, p. 108-18.

- , « Philologie et analyse du discours », *Sciences du texte et analyse de discours : enjeux d'une interdisciplinarité*, édité par Jean-Michel Adam et Ute Heidmann. Genève : Slatkine, 2005, p. 37-50.
- , « Modes de généricité et compétence générique », *Le savoir des genres*, édité par Raphaël Baroni et Marielle Macé. Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 2006, p. 57-71.
- , « Stylistique, analyse du discours littéraire », *Congrès mondial de linguistique française*, édité par J. Durand, B. Habert, et B. Laks. Paris : Institut de Linguistique Française. <http://dx.doi.org/10.1051/cmlf08328>, 2008, p. 1501-5.
- , « Linguistique et littérature / analyse du discours littéraire », *Linguistique et littérature. Cluny, 40 ans après*, édité par Driss Ablali et Margareta Kastberg Sjöblom. Besançon : Presses Universitaires de Franche-Comté, 2010, p. 207-16.
- Marouzeau, Jules, « Comment aborder l'étude du style », *Français moderne*, 1943, 11.
- Martin, Robert, « Linguistique "stylistique" », *Comprendre la linguistique*. Paris : Presses Universitaires de France, 2004, p. 183-97.
- Meschonnic, Henri, « Pour la poétique », *Langue française*, 1969, 3, p. 14-31.
- Mitterand, Henri, « À la recherche du style (à propos de *Fiction et Diction* de Gérard Genette) », *Poétique*, 1992, 90, p. 243-52.
- Molinié, Georges, *Éléments de stylistique française*. Paris : Presses Universitaires de France, 1986.
- , *La stylistique*. Paris : Presses Universitaires de France, 1989.
- , *La stylistique*. Paris : Presses Universitaires de France, 1993.
- , « Le champ stylistique », *L'Information grammaticale*, 1996, 70, p. 21-24.
- , *Sémiostylistique. L'effet de l'art*. Paris : Presses Universitaires de France, 1998.
- , « La pratique stylistique », *La langue, le style, le sens : études offertes à Anne-Marie Garagnon*. Paris : Éditions l'Improviste, 2005, p. 297-301.
- , « Linguistique du texte et de l'écrit - Stylistique », *Congrès mondial de linguistique française*, édité par J. Durand, B. Habert, et B. Laks. Paris : Institut de Linguistique Française. <http://dx.doi.org/10.1051/cmlf08326>, 2008, p. 1507-9.
- , « Style et création littéraire », *Style et création littéraire : actes de la journée d'étude de la Sorbonne du 22 mai 2009*, édité par Joëlle Gardes Tamine. Paris : Champion, 2011, p. 9-14.
- Narjoux, Cécile (éd.), *Au-delà des frontières : perspectives de la stylistique contemporaine*. Frankfurt : P. Lang, 2012.
- Neveu, Franck, « Singularités linguistiques du discours - L'idiolecte : fiction ou réalité ? », *Styles : langue, histoire, littérature*, édité par Franck Neveu. Paris : SEDES, 2001, p. 7-17.
- Noille-Clauzade, Christine, *Le style*. Paris : Flammarion, 2004.
- Petitjean, André, « Corpus et genres : quelles interactions ? », *Discours, diachronie, stylistique du français. Études en hommage à Bernard Combettes*, édité par Olivier Bertrand, Sophie Prévost, et Michel Charolles. Bern/Berlin/Bruxelles : P. Lang, 2008, p. 417-33.
- , « Genres littéraires et descriptions linguistiques », *Sciences du langage et demandes sociales*, édité par Christian Hudelot et Christine Jacquet-Pfau. Limoges : Lambert-Lucas, 2009, p. 101-13.
- , « Linguistique et littérature : le style en questions », *Linguistique et littérature. Cluny, 40 ans après*, édité par Driss Ablali et Margareta Kastberg Sjöblom. Besançon : Presses Universitaires de Franche-Comté, 2010, p. 239-48.
- Petitjean, André, et Alain Rabatel, « Le style en questions », *Pratiques*, 2007, 135-136, p. 3-14.
- Philippe, Gilles, « Le style est-il une catégorie énonciative ? », *De la langue au style*, édité par Jean-Michel Gouvard. Lyon : Presses Universitaires de Lyon, 2005, p. 145-56.
- , « Traitement stylistique et traitement idiolectal des singularités langagières », *Cahiers de praxématique*, 2005, 44, p. 77-92.
- , « Par faisceaux et par moments : sur la possibilité d'une histoire stylistique de la littérature », *Style et création littéraire : actes de la journée d'étude de la Sorbonne du 22 mai 2009*, édité par Joëlle Gardes Tamine.

- Paris : Champion, 2011, p. 15-24.
- Piat, Julien, « Vers une stylistique des imaginaires langagiers », *Corpus [en ligne]*, 5, 2006, <http://corpus.revues.org/index441.html>.
- Rabatel, Alain, « La dialectique du singulier et du social dans les processus de singularisation : style(s), idiolecte, ethos », *Pratiques*, 2007, 135/136, p. 15-34.
- , « Pour une approche moniste du style et de la notion de “moyens d’expression” », *Discours, diachronie, stylistique du français. Etudes en hommage à Bernard Combettes*, édité par Olivier Bertrand, Sophie Prévost, et Michel Charolles. Bern/Berlin/Bruxelles : P. Lang, 2008, p. 385-400.
- , « La dialectique du singulier et du social dans l’approche énonciative du style à travers l’articulation des primats et des primautés, des facteurs et des acteurs », *Linguistique et littérature. Cluny, 40 ans après*, édité par Driss Ablali et Margareta Kastberg Sjöblom. Besançon : Presses Universitaires de Franche-Comté, 2010, p. 329-40.
- Rastier, François, *Arts et sciences du texte*. Paris : Presses Universitaires de France, 2001.
- , « Vers une linguistique des styles », *L’Information grammaticale*, 2001, 89, p. 3-6.
- Riffaterre, Michael, *Essais de stylistique structurale*, traduit par Daniel Delas. Paris : Flammarion, 1971.
- Rinck, Fanny, « Styles d’auteur et singularité des textes. Approche stylométrique du genre de l’article en linguistique », *Pratiques*, 2007, 135/136, p. 119-36.
- Saint-Gérard, Jacques-Philippe, « Style, apories et impostures », *Langages*, 1995, 118, p. 8-30.
- , « Le style et ses mesures : méthodologie, critique, historicité », *L’Information grammaticale*, 1996, 70, p. 31-37.
- , « Entre nébulosité et évidence, le style d’auteur », *Romantisme*, 2010, 148, p. 27-44.
- Schaeffer, Jean-Marie, « La stylistique littéraire et son objet », *Littérature*, 1997, 105, p. 14-23.
- , « Stylistique », *Nouveau dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*, édité par Jean-Marie Schaeffer et Oswald Ducrot. Paris : Éditions du Seuil, 1999, p. 181-92.
- , « Des genres discursifs aux genres littéraires : quelles catégorisations pour quels faits textuels ? », *Le savoir des genres*, édité par Raphaël Baroni et Marielle Macé. Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 2006, p. 357-64.
- Seguin, J.-P., « Pour une étude comparative de textes semblables. Un point de méthode stylistique », *Le Français moderne*, 1971, 39, p. 33-43.
- Spitzer, Leo, « Les théories de la stylistique », *Français moderne*, 1952, 20, p. 165-68.
- , « Stylistique et critique littéraire », *Critique*, 1955, 98, p. 597-609.
- , *Études de style*. Paris : Gallimard, 1970.
- , *Leo Spitzer : Études sur le style. Analyses de textes littéraires français (1918-1931)* Traduit par Jean-Jacques Briu. Paris : Ophrys, 2009.
- Todorov, Tzvetan, « Les études du style », *Poétique*, 1970, 2, p. 224-32.
- Viprey, Jean-Marie, « Philologie numérique et herméneutique intégrative », *Sciences du texte et analyse de discours : enjeux d’une interdisciplinarité*, édité par Jean-Michel Adam et Ute Heidmann. Genève : Slatkine érudition, 2005, p. 51-68.
- Vouilloux, Bernard, « Pour une théorie descriptiviste du style », *Poétique*, 114, p. 1998.
- , « Les styles face à la stylistique », *Critique*, 2000, 641, p. 874-901.
- Wilmot, Marc, « Psychomécanique et stylistique », *Langage et psychomécanique du langage : études dédiées à Roch Valin*, édité par André Joly et Walter Heal Hirtle. Lille : Presses universitaires de Lille ; Québec, France, Canada : Presses de l’Université Laval, 1980.
- , « Expressivité et stylistique chez G. Guillaume et C. Bally », *Matériaux pour une histoire des théories linguistiques*, édité par Sylvain Auroux, Michel Glatigny, et André Joly. Lille : Université de Lille III, 1984, p. 491-503.
- Zumthor, Paul, « Stylistique et Poétique », *Style et littérature*, édité par Pierre Guiraud. La Haye : Van Goor

Zonen, 1962, p. 25-38.

2. STYLISTIQUE MEDIEVALE

- Abiker, Séverine, « L'Echo paradoxal. Etude stylistique de la répétition dans les récits brefs en vers (XII^e- XIV^e siècles) ». Thèse de doctorat, Poitiers : Université de Poitiers. <http://nuxeo.edel.univ-poitiers.fr/nuxeo/site/esupversions/b96f5709-0267-4e8a-a7db-6321dcaeed2>, 2008.
- , « Style de genre ? Les rimes jumelées dans les lais narratifs », *Les genres littéraires en question au Moyen Âge*, édité par Danièle James-Raoul. Pessac : Presses universitaires de Bordeaux, 2011, p. 133-46.
- Arseneau, Isabelle, « Présentation », *Études françaises*, 2010, 46, p. 5-13.
- Billier, Gunnar, *Étude sur le style des premiers romans français en vers : 1150-1175*. Genève : Slatkine, 1974.
- Colby, Alice M., *The Portrait in Twelfth-Century French Literature. An example of the stylistic originality of Chrétien de Troyes*. Genève : Droz, 1965.
- Connochie-Bourgne, Chantal, et Sébastien Douchet (éd.), *Effets de style au Moyen Âge*. Aix-en-Provence : Presses universitaires de Provence, 2012.
- Gallais, Pierre, « Et si Chrétien était l'auteur de *Liéart* ? L'argument de la versification », *PRIS-MA*, 1991, 7, p. 229-55.
- Hatzfeld, Helmut, « Le style collectif et le style individuel », *Grundriss der romanischen Literaturen des Mittelalters*. Heidelberg : Carl Winter-Universitätsverlag, 1972, p. 1 :92-106.
- Henry, Albert, « Introduction stylistique au *Jeu de saint Nicolas* », *Romania*, 1961, 82, p. 201-39.
- , « Stylistique des textes anciens », *Automne : études de philologie, de linguistique et de stylistique*. Paris ; Gembloux : Duculot, 1977, p. 193-202.
- James-Raoul, Danièle, « La stylistique médiévale », *Perspectives médiévales : trente ans de recherches en langue et littérature médiévales, numéro jubilaire*. Paris : Société de langues et de littératures médiévales d'oc et d'oïl, 2005, p. 265-84.
- , *Chrétien de Troyes, la griffe d'un style*. Paris : Champion, 2007.
- , « *Cligès* de Chrétien de Troyes. Un style atypique entre style des autres et style d'auteur », *Langue de l'autre, langue de l'auteur : affirmation d'une identité linguistique et littéraire aux XII^e siècle et XVI^e siècle siècles*, édité par Marie-Sophie Masse et Anne-Pascale Pouey-Mounou. Genève : Droz, 2012.
- Long, Deborah, « Il joue un jeu joyeusement : Chrétien de Troyes et l'*adnominatio* », *Œuvres et Critiques*, 2002, 27, p. 70-82.
- Méla, Charles, « La stylistique en question », *Le Beau Trouvé*. Orléans : Paradigme, 1993, p. 35-40.
- Ménage, René, « L'atelier Bérout, ou Bérout artiste », *Romania*, 1974, 95, p. 145-98.
- Ménard, Philippe, « L'art de Bérout », *Medioevo Romano*, 2001, 25, p. 221-39.
- Melkersson, Anders, *L'Itération lexicale : étude sur l'usage d'une figure stylistique dans onze romans français des XII^e et XIII^e siècles*. Göteborg : Acta universitatis Gothoburgensis, 1992.
- Poirion, Daniel, « Introduction », *Styles et valeurs : pour une histoire de l'art littéraire au Moyen âge*, édité par Daniel Poirion. Paris : SEDES, 1990, p. 5-7.
- , « Théorie et pratique du style au Moyen Âge : le sublime et la merveille », *Écriture poétique et composition romanesque*. Orléans : Paradigme, 1994, p. 39-58.
- Raynaud de Lage, Guy, « Du style de Bérout », *Romania*, 1964, 85, p. 518-30.
- Thorington, Ellen, « "De conter un conte par rime" : rimes riches dans *Le Chevalier de la Charrette (Lancelot)* », *Œuvres et Critiques*, 2002, 27, p. 132-54.
- Vising, Johan, « Les débuts du style français », *Recueil de mémoires philologiques présenté à monsieur Gaston Paris*. Stockholm : Imprimerie centrale, 1889, p. 175-209.
- Warren, Frederick Morris, « Some Features of Style in Early French Narrative Poetry (1150-1170) », *Modern Philology*, 1905, 3/, p. 179-209 ; 1906, 3/4, p. 513-39 ; 1907, 4/4, p. 655-75.

- Witt, Catherine, « Le Chiasme et la poésie courtoise : considérations sur la pratique poétique de Chrétien de Troyes dans *Le Chevalier de la Charrette (Lancelot)* », *Œuvres et Critiques*, 2002, 27, p. 155-220.
- Zarankin, Julia, « Rupture et conjointure : l'enjambement dans *Le Chevalier de la Charrette (Lancelot)* », *Œuvres et Critiques*, 2002, 27, p. 221-39.
- Zumthor, Paul, « Pour une conception anthropologique du "style" médiéval », *Medioevo Romano*, 1987, 12, p. 229-40.

VI. LITTERATURE

1. GENERALITES

- Andrieux-Reix, Nelly, « *Lors veissiez*, histoire d'une marque de diction », *Linx*, 1995, 32, p. 133-45.
- Ashby, Genette, « A Generative Model of the Formula in the Chanson de Roland », *Olifant*, 1979, 7, p. 39-65.
- Ashe, Laura, *Fiction and History in England, 1066-1200*. Cambridge : Cambridge University Press, 2007.
- Auerbach, Erich, *Literary language and its public in late latin antiquity and in the Middle ages* Traduit par Ralph Manheim. Princeton : Princeton university press, 1965.
- Badel, Pierre-Yves, « Pourquoi une poétique médiévale ? (Sur l'Essai de Poétique médiévale de Paul Zumthor) », *Poétique*, 1974, 18, p. 246-64.
- Baroni, Raphaël, *La tension narrative : suspense, curiosité et surprise*. Paris : Éditions du Seuil, 2007.
- Barthes, Roland, « La mort de l'auteur », *Œuvres complètes III (1968-1971)*. Paris : Éditions du Seuil, 2002, p. 40-46.
- Baudry, Robert, « Merlin, visionnaire ou faussaire ? », *Bien dire et bien apprendre*, 2005, 23, p. 131-41.
- Baumgartner, Emmanuèle, « Sur quelques "marines" médiévales », *L'eau au Moyen âge*. Aix-en-Provence : Publications du CUERMA, 1985, p. 11-22.
- , « Temps linéaire, temps circulaire et écriture romanesque (XII^e- XIII^e siècles) », *De l'Histoire de Troie au livre du Graal*. Orléans : Paradigme, 1994, p. 7-21.
- , « Sur quelques constantes et variations de l'image de l'écrivain (XII^e- XIII^e siècles) », *Auctor et auctoritas : invention et conformisme dans l'écriture médiévale : actes du colloque tenu à l'Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, 14-16 juin 1999*, édité par Michel Zimmermann. Paris : École des Chartes, 2001.
- Baumgartner, Emmanuèle, et Charles Méla, « La mise en roman », *Précis de littérature française du Moyen Âge*, édité par Daniel Poirion. Paris : PUF, 1983, p. 83-127.
- Bennett, Matthew, « Poetry as History ? », *Anglo-Norman Studies V : Proceedings of the Battle Conference 1982*, édité par R. A. Brown. Woodbridge : Boydell Press, 1983, p. 21-39.
- Berthelot, Anne, « Apprivoiser la merveille », « *Furent les merveilles pruvees et les aventures truvees* » : hommage à Francis Dubost, édité par Francis Gingras, Françoise Laurent, Frédérique Le Nan, et Jean-René Valette. Paris : Champion, 2005, p. 49-65.
- Bessière, Jean, *Questionner le roman. Quelques voies au-delà des théories du roman*. Paris : PUF, 2012.
- Blacker, Jean, *The Faces of Time : Portrayal of the Past in Old French and Latin Historical Narrative in the Anglo-Norman Regnum*. Austin : University of Texas Press, 1994.
- Bliese, John R. E., « Leadership, Rhetoric and Morale in the Normal Conquest of England », *Military Affairs*, 1988, 52, p. 23-28.
- , « Rhetoric and Morale : A Study of the Battle Orations from the Central Middle Ages », *Journal of Medieval History*, 1989, 15, p. 201-26.
- Bouget, Hélène, *Écritures de l'énigme et fiction romanesque. Poétiques arthuriennes (XII^e- XIII^e siècles)*. Paris : Champion, 2011.
- Bourgain, Pascale, « Le tournant littéraire du milieu du XII^e siècle », *Le XII^e siècle : mutations et renouveau en France*

- dans *la première moitié du XII^e siècle*, édité par Françoise Gasparri. Paris : Le Léopard d'or, 1994, p. 303-23.
- Boutet, Dominique, *La chanson de geste : forme et signification d'une écriture épique du Moyen âge*. Paris : Presses universitaires de France, 1993.
- , « Le Moyen Âge : aux origines du roman », *Le Roman*, édité par C. Becker. Paris : Bréal, 1996, p. 11-41.
- , *Formes littéraires et conscience historique aux origines de la littérature française (1100-1250)*. Paris : Presses universitaires de France, 1999.
- Bremond, Claude, « La logique des possibles narratifs », *Communications*, 1966, 8, p. 60-76.
- , *Logique du récit*. Paris : Editions du Seuil, 1973.
- Buridant, Claude, « *Translatio medievalis*. Théorie et pratique de la traduction médiévale », *Travaux de Linguistique et de Littérature*, 1983, 21, p. 81-136.
- Cazauban, Nicole, « Richard sans Peur : un personnage en quête d'auteur », *Travaux de littérature*, 1991, 4, p. 21-43.
- Cerquiglini, Bernard, « Une langue, une littérature », *Précis de littérature française du Moyen Âge*, édité par Daniel Poirion. Paris : PUF, 1983, p. 17-31.
- , *Éloge de la variante : histoire critique de la philologie*. Paris : Éditions du Seuil, 1989.
- Cerquiglini-Toulet, Jacqueline, « Moyen Âge », *La littérature française : dynamique & histoire I*. Paris : Gallimard, 2007, p. 25-232.
- Chaurand, J., « La qualité de la langue au Moyen Âge », *La qualité de la langue ? : le cas du français*, édité par Jean-Michel Eloy. Paris : Champion, 1995, p. 25-35.
- Chênerie, Marie-Luce, *Le Chevalier errant dans les romans arthuriens en vers des XII^e et XIII^e siècles*. Genève : Droz, 1986.
- Ciccone, Nancy, « Pratical Reason and Medieval Romance », *Comitatus*, 1994, 25, p. 43-58.
- Coquet, Jean-Claude, « Les modalités du discours », *Langages*, 1976, 43, p. 64-70.
- Corbellari, Alain, « Le texte médiéval. La littérature du Moyen Âge entre *topos* et création », *Poétique*, 2010, 163, p. 259-73.
- Crist, Larry S., « Roland, héros du vouloir : contribution à l'analyse structurale de la *Chanson de Roland* », *Mélanges de philologie et de littérature romanes offerts à Jeanne Wathelet-Willelm*. Liège : Marche Romane, 1978, p. 77-101.
- Dalton, Paul, « The topical concerns of Geoffroy of Monmouth's *Historia Regum Britannie* : history, prophecy, peacemaking, and english identity in the Twelfth Century », *Journal of British Studies*, 2005, 44, p. 688-712.
- Damian-Grint, Peter, « *Estoire* as Word and Genre », *Medium Aevum*, 1997, 66, p. 189-206.
- , *The New Historians of the Twelfth-Century Renaissance : Inventing Vernacular Authority*. Woodbridge : The Boydell Press, 1999.
- , « Translation as *enarratio* and the Hermeneutic Theory in Twelfth-Century Vernacular Learned Literature », *Neophilologus*, 1999, 83, p. 349-67.
- Delcourt, Denyse, *L'éthique du changement dans le roman français du XII^e siècle*. Genève : Droz, 1990.
- Demaules, Mireille, *La Corne et l'Ivoire. Etude sur le récit de rêve dans la littérature romanesque des XII^e et XIII^e siècles*. Paris : Champion, 2010.
- Deschelle, Emilie, « L'identité à l'épreuve du mythe : la fabrique des origines, d'Énéas à Brutus », *Questes*, 2012, 24, p. 66-95.
- Dolbeau, F., « Critique d'attribution, critique d'authenticité. Réflexions préliminaires. », *Filologia mediolatina*, 1999, 6/7, p. 33-61.
- Drzewicka, Anna, « Le procédé de l'adaptation parodique du style formulaire : le cas de la formule *qui dont veist* », *Au carrefour des routes d'Europe : la chanson de geste*. Aix-en-Provence : Université de Provence, Publications du CUERMA, 1987, p. 445-59.
- Dubost, Francis, *Aspects fantastiques de la littérature narrative médiévale. L'autre, l'ailleurs, l'autrefois*. Paris : Champion, 1991.

- Duggan, Joseph J., « Formulas in the Couronnement de Louis », *Romania*, 1966, 87, p. 315-44.
- Fein, David A., « *Que vous en mentiroie ?* The Problem of Authorial Reliability in the Twelfth-Century French Narrative », *Philological Quarterly*, 1992, 71, p. 1-14.
- Ferlampin-Acher, Christine, *Fées, bestes et luitons. Croyances et merveilles dans les romans français en prose*. Paris : PUPS, 2002.
- , « Celui qui croyait aux fées et celui qui n’y croyait pas : le merveilleux romanesque médiéval, du “croire” au “cuidier” », *Bien dire et bien apprendre*, 2005, 23, p. 23-39.
- Fleischman, Suzanne, « On the Representation of History and Fiction in the Middle Ages », *History and Theory*, 1983, 22, p. 278-310.
- Foucault, Michel, « Qu’est-ce qu’un auteur ? », *Dits et écrits I. 1954-1975*. Paris : Gallimard, 2001, p. 817-49.
- Frappier, Jean, « Le motif du “don contraignant” dans la littérature du Moyen Âge », *Amour courtois et Table Ronde*. Genève : Droz, 1973, p. 225-64.
- Fritz, Jean-Marie, *Le discours du fou au Moyen Âge*. Paris : PUF, 1992.
- Gallais, Pierre, « Formules de conteur et interventions d’auteur dans les manuscrits de la Continuation-Gauvain », *Romania*, 1964, 85, p. 181-229.
- , « Recherches sur la mentalité des romanciers français du moyen âge I », *Cahiers de Civilisation Médiévale*, 1964, 7, p. 479-93.
- , « Recherches sur la mentalité des romanciers français du moyen âge II », *Cahiers de Civilisation Médiévale*, 1970, 13, p. 333-47.
- , « De la naissance du roman. À propos d’un article récent », *Cahiers de Civilisation Médiévale*, 1971, 14, p. 69-75.
- , « Littérature et médiatisation. Réflexion sur la genèse du genre romanesque », *Etudes littéraires*, 1971, 4, p. 39-73.
- , « Le repentir dans la littérature française des XII^e et XIII^e siècles : à propos d’un livre récent », *Cahiers de Civilisation Médiévale*, 1972, 15, p. 61-74.
- , « L’hexagone logique et le roman médiéval », *Cahiers de Civilisation Médiévale*, 1975, 18, p. 1-14 ; 133-48.
- , « Prolégomènes à un manifeste. Première partie : du roman et de sa naissance », *PRIS-MA*, 1985, 1, p. 45-49.
- , *L’imaginaire d’un romancier français de la fin du XII^e siècle. Description raisonnée, comparée et commentée de la Continuation-Gauvain (première suite du Conte du Graal de Chrétien de Troyes)*. Amsterdam : Rodopi, 1988. 4 vol.
- , *La fée à la fontaine et à l’arbre. Un archétype du conte merveilleux et du récit courtois*. Amsterdam/Atlanta : Rodopi, 1992.
- Gaucher, Elisabeth, et Gillette Laborie, « “Fictionnalisation de l’histoire” et “historicisation de la fiction” : le cas de Richard sans Peur », *Bien dire et bien apprendre*, 2004, 22, p. 39-52.
- Genette, Gérard, *Fiction et diction*. Paris : Éditions du Seuil, 1991.
- , *Discours du récit. Nouveau discours du récit*. Paris : Éditions du Seuil, 2007.
- Gingras, Francis, *Le Bâtard conquérant. Essor et expansion du genre romanesque au Moyen Âge*. Paris : Champion, 2011.
- Grigsby, John L., « Le *gab* dans le roman arthurien français », *Actes du 14^e Congrès international arthurien : Rennes, 16-21 août 1984*. Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 1984, p. 1 :257-72.
- Grisby, John L., « The Ontology of the Narrator in medieval French Romance », *The Nature of Medieval Narrative*, édité par Minnette Grunmann-Gaudet et Robin F Jones. Lexington : French Forum, 1980, p. 159-71.
- Guenée, Bernard, « Histoire, annales, chroniques : essai sur les genres historiques au Moyen Âge », *Politique et Histoire au Moyen Âge. Recueil d’articles sur l’histoire politique et l’historiographie médiévales, 1956-1981*. Paris : Publications de la Sorbonne, 1981, p. 276-98.
- , « Y a-t-il une historiographie médiévale ? », *Politique et Histoire au Moyen Âge. Recueil d’articles sur l’histoire politique et l’historiographie médiévales, 1956-1981*. Paris : Publications de la Sorbonne, 1981, p. 205-19.

- Guerreau-Jalabert, Anita, *Index des motifs narratifs dans les romans arthuriens français en vers (XII^e-XIII^e siècles)*. Genève : Droz, 1992.
- Guiette, Robert, « Li conte de Bretaigne sont si vain et plaisant », *Forme et senefiance : études médiévales*, édité par Jean Dufournet, Herman Braet, et Marcel De Grève. Genève : Droz, 1978, p. 73-83.
- Hackett, W. Mary, « Le style formulaire dans “Girard de Roussillon” », *Mélanges de langue et de littérature médiévales, offerts à Pierre Le Gentil, par ses collègues, ses élèves et ses amis*. [Paris : SEDES-CDU, 1973.
- Haidu, Peter, « Narrativity and Language in Some XIIth Century Romances », *Yale French Studies*, 1974, 51, p. 133-46.
- Hamon, Philippe, *Le personnel du roman*. Genève : Droz, 1998.
- Härmä, Juhani, « La séquence du don contraignant. Essai d'examen dans le cadre de l'analyse du dialogue », *Actes du VIII^e congrès des romanistes scandinaves : Odense, 17-21 août, 1981*. Odense : Odense University Press, 1983, p. 163-73.
- Haugeard, Philippe, « Traduction et essor de la littérature en langue française : l'état d'esprit des premiers auteurs de romans (XII^e siècle) », *Une conquête des savoirs : les traductions dans l'Europe latine (fin du XI^e siècle-milieu du XIII^e siècle)*, édité par Max Lejbowicz, Pierre Riché, et Françoise Gasparri. Turnhout : Brepols, 2009, p. 25-41.
- Heinemann, Edward A., « Le jeu d'échos associés à l'hémistiche *non ferai sire* dans le Charroi de Nîmes », *Romania*, 1991, 112, p. 1-17.
- Heinemann, Edward A., *L'art métrique de la chanson de geste : essai sur la musicalité du récit*. Genève : Droz, 1993.
- Hoepffner, Ernest, « La Chanson de geste et les débuts du roman courtois », *Mélanges de linguistique et de littérature offerts à M. Alfred Jeanroy*. Paris : E. Droz, 1928, p. 427-38.
- , « Lais et romans bretons », *Revue bimensuelle des Cours et Conférences*, 1933, 14, p. 481-97, 591-601.
- Hunt, Tony, « Aristotle, dialectic, and courtly literature », *Viator*, 1979, 10, p. 95-128.
- Jackson, W. T. H., « The Nature of Romance », *Yale French Studies*, 1974, 51, p. 12-25.
- James-Raoul, Danièle, *La parole empêchée dans la littérature arthurienne*. Paris : Champion, 1997.
- , « La rhétorique entre vérité et mensonge : les leçons des arts poétiques des XII^e et XIII^e siècles », *Bien dire et bien apprendre*, 2005, 23, p. 263-75.
- , « L'écriture de la tempête en mer dans la littérature de fiction, de pèlerinage et de voyage », *Senefiance*, 2006, 52, p. 217-29.
- , « La poétique des genres dans les arts poétiques médiolatins (XII^e-XIII^e siècles) », *Les genres littéraires en question au Moyen âge*, édité par Danièle James-Raoul. Pessac : Presses universitaires de Bordeaux, 2011, p. 169-86.
- Jauss, Hans-Robert, « Littérature médiévale et théorie des genres », *Poétique*, 1970, 1, p. 79-101.
- , « Cinq modèles d'identification esthétique. Complément à la théorie des genres littéraires au Moyen Âge », *Atti del XIV Congresso internazionale de linguistica e filologia romanza*. Naples et Amsterdam : G. Macchiaroli et J. Benjamins, 1978, p. 1 :145-64.
- Kay, Sarah, « The Epic Formula : A Revised Definition », *Zeitschrift für französische Sprache und Literatur*, 1983, 93, p. 170-89.
- Kelly, Douglas, « Matière and *genera dicendi* in Medieval Romance », *Yale French Studies*, 1974, 51, p. 147-59.
- Labère, Nelly, « Réflexion sur la “Théorie des genres” de Hans Robert Jauss », *Les genres littéraires en question au Moyen âge*, édité par Danièle James-Raoul. Pessac : Presses universitaires de Bordeaux, 2011, p. 187-97.
- Lacy, Norris J., « Spatial Form in Medieval Romance », *Yale French Studies*, 1974, 51, p. 160-69.
- , « Coutume, merveilles, aventures », *Chant et enchantement au Moyen Age : travaux*. Toulouse : Éditions universitaires du Sud, 1997, p. 157-69.
- , « On Customs in Medieval French Romance », *Revue belge de philologie et d'histoire*, 2005, 83, p. 977-86.
- Laurie, H. C., « Some Experiments in Technique in Early Courtly Romance », *Zeitschrift für romanische Philologie*, 1972, 88, p. 45-68.

- Lefay-Toury, Marie-Noëlle, *La tentation du suicide dans le roman français du XII^e siècle*. Paris : Champion, 1979.
- Le Gentil, Pierre, « Réflexions sur la création littéraire au Moyen Âge », *Chanson de Geste und höfischer Roman*. Heidelberg : C. Winter, 1963, p. 9-20.
- Legros, Huguette, « Quand les jugements de Dieu deviennent artifices littéraires, ou la profanité impunie d'une poétique », *Senefiance*, 1986, 16, p. 197-213.
- Lejeune, Rita, « Technique formulaire et chanson de geste », *Le Moyen Âge*, 1954, 60, p. 311-34.
- Lucken, Christopher, « La fin des temps et la fiction des origines. L'historiographie des piles britanniques : du royaume des anges à la terre des Bretons », *Médiévales*, 2000, 38, p. 35-70.
- Lucken, Christopher, et Mireille Séguy, « L'invention de l'histoire », *Médiévales*, 2000, 38, p. 5-16.
- Maddox, Donald, « Roman et manipulation au XII^e siècle », *Poétique*, 1986, 66, p. 179-90.
- , « Le Discours persuasif au XII^e siècle : la manipulation épique et dramatique », *Medioevo Romanzo*, 1987, 12, p. 55-73.
- , « Opérations cognitives et scandales romanesques. Méléagant et le roi Marc », *Farai chansoneta novele : essais sur la liberté créatrice au Moyen Âge. Hommages à Jean-Charles Payen*. Caen : Université de Caen, 1989, p. 239-51.
- Marchello-Nizia, Christiane, « La rhétorique des songes et le "songe" comme rhétorique dans la littérature médiévale », *I sogni nel medioevo : seminario internazionale Roma, 2-4 ottobre 1983*, édité par Tullio Gregory. Roma : Ed. dell'Ateneo, 1985, p. 245-59.
- , « De l'Art du Parjure : Les "Serments Ambigus" dans les Premiers Romans Français », *Argumentation*, 1987, 1, p. 397-405.
- Marcotte, Stéphane, « Rudiments de poétique médiévale appliqués à la *Suite du roman de Merlin* », *Styles, genres, auteurs*, 6, 2006.
- Marichal, Robert, « Naissance du roman », *Entretiens sur la Renaissance du XII^e siècle*, édité par Maurice de Gandillac et Édouard Jauneau. Paris/La Haye : Mouton, 1968, p. 449-76.
- Martin, Jean-Pierre, « À propos de style formulaire dans les chansons de geste. Définitions et propositions », *Lez Valenciennes*, 1986, 11, p. 133-45.
- , « Les motifs dans la chanson de geste, définition et utilisation », *Cahiers de Civilisation Médiévale*, 1987, 30, p. 315-29.
- , *Les motifs dans la chanson de geste : définition et utilisation*. Villeneuve d'Ascq : Centre d'études médiévales et dialectales de l'Université de Lille III, 1992.
- Mathey-Maille, Laurence, *Écritures du passé. Histoires des ducs de Normandie*. Paris : Champion, 2007.
- McMillan, Duncan, « Notes sur quelques clichés formulaires dans les chansons de geste de Guillaume d'Orange », *Mélanges de linguistique romane et de philologie médiévale offerts à M. Maurice Delbouille. II, Philologie médiévale*. Gembloux (Belgique) : J. Duculot, 1964, p. 477-93.
- Ménard, Philippe, « Le chevalier errant dans la littérature arthurienne : recherche sur les raisons du départ et de l'errance », *Senefiance*, 1976, 2, p. 289-310.
- , « Le don en blanc qui lie le donateur : réflexions sur un motif de conte », *An Arthurian tapestry : essays in memory of Lewis Thorpe*, édité par Kenneth Varty. Glasgow : British branch of the International Arthurian society, 1981, p. 37-53.
- , « Réflexions sur les coutumes dans les romans arthuriens », *Por le soie amisté : essays in honor of Norris J. Lacy*, édité par Keith Busby et Catherine M Jones. Amsterdam : Rodopi, 2000, p. 357-70.
- Menegaldo, Silvère, « De la traduction à l'invention. La naissance du genre romanesque au XII^e siècle », *De la « translation studii » à l'étude de la « translatio »*, édité par Claudio Galderisi. Turnhout : Brepols, 2011, p. 295-323.
- Micha, Alexandre, *De la chanson de geste au roman : études de littérature médiévale*. Genève : Droz, 1976.
- Mickel, Emanuel J., « The Language of Illogic », *Conjunctures : medieval studies in honor of Douglas Kelly*, édité par Keith Busby et Norris J. Lacy. Amsterdam : Rodopi, 1994, p. 325-42.
- Mikhailov, André D., « Les genres narratifs dans la littérature française médiévale. Particularités de leur

- évolution et voies à suivre dans leur étude », *Atti del XIV Congresso internazionale de linguistica e filologia romanza*. Naples et Amsterdam : G. Macchiaroli et J. Benjamins, 1978, p. 5 :343-52.
- Miletich, John S., « The Quest of the “Formula” : A Comparative Reappraisal », *Modern Philology*, 1976, 74, p. 111-23.
- , « Études formulaires et épopée européenne », *Charlemagne et l'épopée romane : actes*, édité par Madeleine Tyssens et Claude Thiry. Paris : les Belles lettres, 1978, p. 423-31.
- Mora, Francine, « La réception de l'Antiquité au Moyen Âge », *Perspectives médiévales : trente ans de recherches en langue et littérature médiévales, numéro jubilaire*, édité par Jean-René Valette. Paris : Société de langues et de littératures médiévales d'oc et d'oïl, 2005, p. 367-80.
- , « Le mythe des géants et la “renaissance” du XII^e siècle », *La mythologie de l'Antiquité à la modernité. Appropriations - adaptation - détournement*. Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 2009, p. 143-55.
- Morin, Lise, « La naissance du roman médiéval », *Dalhousie French Studies*, 1989, 16, p. 3-14.
- Murphy, James Jerome, « The Discourse of the Future : Towards an Understanding of Medieval Literary Theory », *Conjunctures : medieval studies in honor of Douglas Kelly*, édité par Keith Busby et Norris J Lacy. Amsterdam : Rodopi, 1994, p. 359-73.
- Ollier, Marie-Louise, « Le Roman au douzième siècle : vers et narrativité », *The Nature of Medieval Narrative*, édité par Minnette Grunmann-Gaudet et Robin F Jones. Lexington : French Forum, 1980, p. 159-71.
- Paquette, Jean-Marcel, « Épopée et roman : continuité ou discontinuité ? », *Études littéraires*, 1971, 4, p. 9-38.
- Payen, Jean-Charles, *Le motif du repentir dans la littérature française médiévale. Des origines à 1230*. Genève : Droz, 1967.
- Payen, Jean-Charles, et Franciscuus Nicolaas Maria Diekstra, *Le roman*. Turnhout : Brepols, 1975.
- Poirion, Daniel, « L'écriture romanesque », *Perspectives Médiévales*, 1977, 3, p. 3-6.
- , « La Chanson de geste », *Précis de littérature française du Moyen Âge*, édité par Daniel Poirion. Paris : Presses Universitaires de France, 1983, p. 59-82.
- , « Le roman d'aventure au Moyen Âge : étude d'esthétique littéraire », *Cahiers de l'Association Internationale des Etudes Françaises*, 1988, 40, p. 111-27.
- Pomel, Fabienne, « Songes d'incubation et incubation de l'oeuvre », *Perspectives Médiévales*, 2008, 32, p. 107-25.
- Rayne-Michel, Servane, « Introduction. La prophétie médiévale : théologie et fiction, politique et langage » *Questes*, 2014, 28, p. 3-28.
- Remy, Paul, « Jeu parti et roman breton », *Mélanges de linguistique romane et de philologie médiévale offerts à M. Maurice Delbouille. II, Philologie médiévale*. Gembloux (Belgique) : J. Duculot, 1964, p. 545-61.
- Ribard, J., « Aux origines du roman français : le roman au XII^e siècle », *Le Genre du roman, les genres de romans*. Paris : Presses universitaires de France, 1980, p. 13-23.
- Ribard, Jacques, « Pour une interprétation théologique de la “coutume” dans le roman arthurien », *Du mythique au mystique. La littérature médiévale et ses symboles*. Paris : Champion, 1995.
- Rollo, David, *Historical Fabrication, Ethnic Fable and French Romance in Twelfth-Century England*. Lexington : French Forum Publishers, 1998.
- Ryan, Mary-Laure, « Semantics, Pragmatics, and Narrativity : A Response to David Rudrum », *Narrative*, 2006, 14, p. 188-96.
- Rychner, Jean, *Contribution à l'étude des fabliaux : variantes remaniements dégradations*. Genève : Droz, 1960.
- , *L'articulation des phrases narratives dans la Mort Artu. Formes et structures de la prose française médiévale*. Genève ; Neuchâtel : Faculté des lettres de Neuchâtel ; Droz, 1970.
- , *La Narration des sentiments, des pensées et des discours dans quelques oeuvres des XII^e et XIII^e siècles*. Genève : Droz, 1990.
- , *La chanson de geste : essai sur l'art épique des jongleurs*. Genève : Droz, 1999.
- Sargent-Baur, Barbara N., « Veraces historiae aut fallaces fabulae ? », *Text and Intertext in Medieval Arthurian Literature*, édité par Norris J. Lacy. New York et Londres : Garland, 1996, p. 25-39.
- Sayers, William, « Kay the Seneschal, Tester of Men : The Evolution from Archaic Function to Medieval

- Character », *Bulletin bibliographique de la Société internationale arthurienne*, 2007, 59, p. 375-401.
- Sibille, Arnaud, « Divination et prophétie : des pratiques oraculaires à leurs représentations dans la littérature française », *Questes*, 2014, 28, p. 53-72.
- Spitzer, Leo, « Note on the Poetic and the Empirical “I” in Medieval Authors », *Traditio*, 1946, 4, p. 414-22.
- Stanesco, Michel, « Le secret de l'*estrange* chevalier : notes sur la motivation contradictoire dans le roman médiéval », *The spirit of the court : selected proceedings of the fourth congress of the International courtly literature Society (Toronto, 1983)*, édité par Glyn Sheridan Burgess, Robert A Taylor, et Alan David Deyermond. Cambridge : D.S. Brewer, 1985, p. 339-49.
- , « Figures de l'auteur dans le roman médiéval », *Travaux de littérature*, 1991, 4, p. 7-19.
- , *D'armes & d'amour : études de littérature arthurienne*. Orléans : Paradigme, 2002.
- Stanesco, Michel, et Michel Zink, *Histoire européenne du roman médiéval : esquisses et perspectives*. Paris : Presses Universitaires de France, 1992.
- Sturm-Maddox, Sara, « “Tenir sa terre en pais”, Social order in the *Brut* and in the *Conte del Graal* », *Studies in Philology*, 1984, 81, p. 28-41.
- Tétrel, Hélène, « Arthur et le géant aux barbes : genèse et circulation européenne d'un épisode fondateur », *Histoire des Breagnes. 1, Les mythes fondateurs*, édité par Magali Coumert et Hélène Tétrel. Brest : Centre de Recherche Bretonne et Celtique, Université de Bretagne Occidentale, 2010, p. 167-81.
- Todorov, Tzvetan, « Le récit primitif », *Poétique de la prose*. Paris : Éditions du Seuil, 1971, p. 66-77.
- Troyan, Scott D., « Rhetoric without Genre : Orality, Textuality and the Shifting Scene of the Rhetorical Situation in the Middle Ages », *Romanic Review*, 1990, 81, p. 377-95.
- Uitti, Karl D., « Foi littéraire et création poétique. Le problème des genres littéraires en ancien français », *Atti del XIV Congresso internazionale de linguistica e filologia romanza*. Naples et Amsterdam : G. Macchiaroli et J. Benjamins, 1978, vol. 1, p. 165-76.
- Vance, Eugene, « Note on the Development of Formulaic Language in Romanesque Poetry », *Mélanges offerts à René Crozet*. Poitiers : Société d'études médiévales, 1966, vol. 1, p. 427-34.
- , « La théorie du signe et les genres littéraires au Moyen Âge », *Actes du XIIIe Congrès international de linguistique et philologie romanes, tenu à l'Université Laval, Québec, Canada, du 29 août au 5 septembre 1971*, édité par Frankwalt Möhren et Marcel Boudreault. Québec : Les Presses de l'Université Laval, 1976, p. 935-46.
- , *From topic to tale : logic and narrativity in the Middle ages*. Minneapolis : University of Minnesota press, 1987.
- Varvaro, Alberto, « Élaboration des textes et modalités du récit dans la littérature française médiévale », *Romania*, 2001, 119, p. 1-75.
- Vinaver, Eugène, « À la recherche d'une poétique médiévale », *Cahiers de Civilisation Médiévale*, 1959, 2, p. 1-16.
- , *Form and meaning in medieval romance*. Cambridge : Modern Humanities Research Association, 1966.
- , *À la recherche d'une poétique médiévale*. Paris : Nizet, 1970.
- , *The Rise of romance*. Oxford : Clarendon press, 1971.
- Walter, Philippe, *La mémoire du temps : fêtes et calendriers de Chrétien de Troyes à La Mort Artu*. Paris : Champion, 1989.
- Wathelet-Willem, Jeanne, « À propos de la technique formulaire dans les plus anciennes chansons de geste », *Mélanges de linguistique romane et de philologie médiévale offerts à M. Maurice Delbouille. II, Philologie médiévale*. Gembloux : J. Duculot, 1964, p. 705-27.
- Windelberg, Marjorie, et D. Gary Miller, « How (Not) to Define the Epic Formula », *Olifant*, 1980, 8, p. 29-50.
- Zink, Michel, « Une mutation de la conscience littéraire : le langage romanesque à travers des exemples français du XII^e siècle », *Cahiers de Civilisation Médiévale*, 1981, 93, p. 3-27.
- , *La Subjectivité littéraire : autour du siècle de saint Louis*. Paris : Presses universitaires de France, 1985.
- Zumthor, Paul, *Langue et techniques poétiques à l'époque romane : XI^e-XIII^e siècles*. Paris : Klincksieck, 1963.
- , « Le roman courtois : essai de définition », *Études littéraires*, 1971, 4, p. 75-90.

- , « Rhétorique et poétique », *Langue, texte, énigme*. Paris : Éditions du Seuil, 1975, p. 93-124.
- , « Roman et histoire. Aux sources d'un univers narratif », *Langue, texte, énigme*. Paris : Éditions du Seuil, 1975, p. 237-48.
- , *Essai de poésie médiévale*. Paris : Éditions du Seuil, 2000.

2. WACE

- Alamichel, Marie-Françoise, « Le sens de l'histoire, de Wace à Layamon », *Le passé à l'épreuve du présent*, édité par P. Chastaing. Paris : PUPS, 2008, p. 327-44.
- Baumgartner, Emmanuèle, « Écrire, disent-ils : à propos de Wace et de Benoît de Sainte-Maure », *De l'Histoire de Troie au livre du Graal*. Orléans : Paradigme, 1994, p. 15-25.
- , « Du "roman" à l'histoire : le motif de la bataille rangée chez Wace et Benoît », *Bien dire et bien apprendre*, 2004, 22, p. 23-37.
- Blacker, Jean, « *Ne vuol sun livre translater* : Wace's omission of Merlin's prophecies from the *Roman de Brut* », *Anglo-Norman Anniversary Essays*, édité par Ian Short. Londres : Anglo-Norman Text Society, Birkbeck College, 1993, p. 48-59.
- , « Where Wace feared to tread : latin commentaries on Merlin's prophecies in the reign of Henri II », *Arthuriana*, 1996, 6, p. 36-52.
- Blenner-Hassett, Roland, et P. Magoun, « The Italian campaign of Belin and Brenne in the *Bruts* of Wace and Lawman », *Philological Quarterly*, 1942, 21, p. 385-90.
- Boulton, Maureen, « The Lives of the Virgin by Wace and Herman de Valenciennes : Conventions of Romance and Chanson de Geste », *The church and vernacular literature in medieval France*, édité par Dorothea Kullmann. Toronto : Pontifical Institute of mediaeval studies, 2009, p. 109-23.
- Boutet, Dominique, « La fin des temps arthuriens, du *Roman de Brut* au *Lancelot-Graal* : critique esthétique et critique historique », *Lancelot - Lanzelet : hier et aujourd'hui*, édité par Danielle Buschinger et Michel Zink. Greifswald : Reineke Verlag, 1995, p. 39-52.
- Braet, Herman, « Le songe de l'arbre chez Wace, Benoît et Aimon de Varennes », *Romania*, 1970, 91, p. 255-67.
- Burgess, Glyn S. et Judith Weiss (éd.) *Maistre Wace, A Celebration*, St Helier : Société jersiaise, 2006.
- Brosnahan, Leger M. N., « Wace's use of proverbs », *Speculum*, 1964, 39, p. 444-73.
- Burgess, Glyn S., « Mockery, Insults and Humor in Wace's *Roman de Rou* », *Etudes de langue et de littératures médiévales offerts à Peter T. Ricketts*, édité par D. Billy et A. Buckley. Turnhout : Brepols, 2005, p. 17-26.
- Buttry, Dolores J., « Authority refracted : personal principle and translation in Wace's *Roman de Brut* », *The Politics of Translation in the Middle Ages*, édité par Renate Blumenfeld-Kosinski, L. von Flotow, et D. Russell. Tempe : Arizona Center for Medieval and Renaissance Studies, 2001, p. 85-106.
- Caldwell, Robert A., « Wace's *Roman de Brut* and the *Variant Version* of Geoffrey of Monmouth's *Historia Regum Britanniae* », *Speculum*, 1956, 31, p. 675-82.
- , « The use of sources in the *Variant* and vulgate versions of the *Historia Regum Britanniae* and the question of the order of the versions », *Bulletin bibliographique de la Société internationale arthurienne*, 1957, 9, p. 123-24.
- Castellani, Marie-Madeleine, « Tuer le roi, devenir roi. Rebelles et rébellion dans le *Roman de Brut* de Wace », *Bien dire et bien apprendre*, 2007, 25, p. 227-41.
- D'Alessandro, Domenico, « *Historia Regum Britanniae* et *Roman de Brut* : une comparaison formelle », *Medioevo Romano*, 1994, 19, p. 37-52.
- Delbouille, Maurice, « Le témoignage de Wace sur la légende arthurienne », *Romania*, 1953, 74, p. 172-99.
- Durling, Nancy Vine, « Translation and innovation in the *Roman de Brut* », *Studies in Medieval Culture*, 1989, 14, p. 9-39.
- Eley, Penny, et Philip E. Bennett, « The Battle of Hastings according to Gaimar, Wace and Benoît : Rhetoric

- and Politics », *Nottingham Medieval Studies*, 1999, 43, p. 47-78.
- Fabry, Irène, « Construction impossible et défense improbable. La tour du roi Vertigier (dans l'*Historia Brittonum* de Nennius, l'*Historia Regum Britanniae* de Geoffroy de Monmouth, le *Brut* de Wace et le *Merlin* de Robert de Boron) », *Rêves de pierre et de bois. Imaginer la construction au Moyen Âge*, édité par Clotilde Dauphant et Vanessa Oby. Paris : Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2009, p. 93-112.
- Faral, Edmond, *La légende arthurienne. Études et documents. Première partie : Les plus anciens textes, des origines à Geoffroy de Monmouth*. Paris : Champion, 1993.
- Foulon, Charles, « Wace », *Arthurian Literature in the Middle Ages*, édité par Roger S. Loomis. Oxford : Clarendon Press, 1959, p. 94-103.
- , « De quelques additions de Wace », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, 1973, 80, p. 627-37.
- Gallais, Pierre, « La Variant Version de l'*Historia Regum Britanniae* et le *Brut* de Wace », *Romania*, 1966, 87, p. 1-32.
- Gouttebroze, Jean-Guy, « Le diable dans le *Roman de Rou* », *Senefiance*, 1979, 6, p. 213-34.
- , « Pourquoi congédier un historiographe, Henri II et Wace (1155-1174) », *Romania*, 1991, 112, p. 289-310.
- Grisward, Joël H., « À propos du thème descriptif de la tempête chez Wace et chez Thomas d'Angleterre », *Mélanges de langue et de littérature du Moyen âge et de la Renaissance offerts à Jean Frappier, professeur à la Sorbonne, par ses collègues, ses élèves et ses amis*. Genève : Droz, 1970, p. 375-89.
- , « Lear, le péché du roi et le partage du monde », *Cahiers de Civilisation Médiévale*, 2002, 177, p. 25-37.
- Grossel, Marie-Geneviève, « Wace, traducteur de vies de saint », *Bien dire et bien apprendre*, 1995, 13, p. 201-15.
- Hoepffner, Ernest, « Compte-rendu de *L'influence du "Brut" de Wace sur les romanciers français de son temps* de Margaret Pelan », *Romania*, 1932, 58, p. 292-300.
- Keller, Hans-Enrich, « Wace et Geoffroy de Monmouth : problème de la chronologie des sources », *Romania*, 1977, 98, p. 1-14.
- Krappe, Alexander H., « Le songe de la mère de Guillaume le Conquérant », *Zeitschrift für französische Sprache und Literatur*, 1937, 61, p. 198-204.
- Lacy, Norris J., « The Form of the *Brut's* arthurian sequence », *Jean Mirrahi Memorial Volume*, édité par Hans R. Runte, Henri Niedzielski, et William Hendrickson. Columbia, SC : French Literature Publications, 1977, p. 150-57.
- Langille, Edouard, « "Mençunge ou folie" ? Commentaire sur la mise en "romanz" de Wace », *Dalhousie French Studies*, 1997, 39-40, p. 19-32.
- Laurent, Françoise, « Un vecteur formel du discours didactique : l'octosyllabe dans le *Roman de Rou* de Wace », *Bien dire et bien apprendre*, 2013, 29, p. 17-30.
- Le Saux, Françoise, « Du temps historique au temps mythique dans le *Roman de Brut* de Wace », *Temps et histoire dans le roman arthurien*, édité par Jean-Claude Faucon. Toulouse : Éditions universitaires du Sud, 1999, p. 137-43.
- , *A Companion to Wace*. Cambridge : D. S. Brewer, 2005.
- , « Guillaume l'illégitime ? La bâtardise de Guillaume le Conquérant dans le *Roman de Rou* de Wace », *Guillaume le Conquérant face aux défis*, édité par Huguette Legros. Orléans : Paradigmes, 2008, p. 149-63.
- , « La Geste des Trois Fils Guillaume ? Henry I in Wace's *Roman de Rou* », *Reading Medieval Studies*, 2008, 34, p. 191-208.
- , « Playing the fool : eccentric behaviour and political acumen in Wace's "Roman de Rou" », *Behaving like fools : voice, gesture, and laughter in texts, manuscripts, and early books*, édité par Lucy Perry et Alexander Schwarz. Turhout : Brepols, 2010, p. 153-70.
- Letellier, C. et Denis Hüe (éd.), *Le Roman de Brut entre mythe et histoire*. Orléans : Paradigme, 2003.
- Maille, ép. Mathey, Laurence, « De l'*Historia Regum Britanniae* de Geoffroy de Monmouth au *Roman de Brut* de Wace. Traduction du texte latin et étude comparative ». Thèse de doctorat, Paris : Université Paris 3, 1992.
- Malkiel Jirmonsky, M., « Essai d'analyse des procédés littéraires de Wace », *Revue des Langues Romanes*, 1925,

63, p. 261-95.

- Mathey, Laurence, « Le roi Leir chez Geoffroy de Monmouth et Wace : la naissance d'une figure mythique », *Pour une mythologie du Moyen Âge*, édité par Laurence Harf-Lancner et Dominique Boutet. Paris : Presses de l'école normale supérieure de jeunes filles, 1988, p. 99-115.
- Mathey-Maille, Laurence, « De l'*Historia Regum Britanniae* de Geoffroy de Monmouth au *Roman de Brut* de Wace : étude d'un écart à valeur idéologique », « *Et c'est la fin pour quoy sommes ensemble* » : hommage à Jean Dufournet. Paris : Champion, 1993, vol. 2, p. 941-48.
- , « Traduction et créations : de l'*Historia Regum Britanniae* de Geoffroy de Monmouth au *Roman de Brut* de Wace », *Écriture et modes de pensée au Moyen Âge*, édité par Dominique Boutet et Laurence Harf-Lancner. Paris : Presses de l'École normale supérieure, 1993b, p. 187-93.
- , « De *facetia* à *curtesie* : Wace traducteur de Geoffroy de Monmouth », *Bien dire et bien apprendre*, 1996, 13, p. 189-99.
- , « Mythe troyen et histoire romaine : de Geoffroy de Monmouth au *Brut* de Wace », *Entre fiction et histoire. Troie et Rome au Moyen Âge*, édité par Emmanuèle Baumgartner et Laurence Harf-Lancner. Paris : Presses de la Sorbonne Nouvelle, 1997, p. 113-25.
- , « De l'*Historia Regum Britanniae* de Geoffroy de Monmouth au *Brut* de Wace : la naissance du roman », *Médiévales*, 2002, 16, p. 5-10.
- Mosset, Yannick, « Leir chez Geoffroy de Monmouth et Wace : le roi et la lignée », *Le Paon d'Héra*, à paraître
- Pelan, Margaret, *L'influence du « Brut » de Wace sur les romanciers français de son temps*. Paris : Droz, 1931.

3. ROMANS ANTIQUES

i. Généralités

- Angeli, Giovanna, *L'« Éneas » e i primi romanzi volgari*. Milano/Napoli : R. Ricciardi, 1971.
- Blumenfeld-Kosinski, Renate, « Old French Narrative Genres : Towards the Definition of the "Roman Antique" », *Romance Philology*, 1980a, 34, p. 143-59.
- , « Remarques sur *songe/mensonge* », *Romania*, 1980b, 101, p. 385-90.
- Desprès-Caubrière, C., « Le roman antique, la "triade classique" (*Thèbes, Éneas, Troie*). Vision subjective et objective de la trahison sous le poids du destin », *Félonie, trahison, reniements au Moyen Âge : actes du troisième colloque international de Montpellier, Université Paul-Valéry, 24-26 novembre 1995*, édité par Marcel Faure. Montpellier : Université Paul-Valéry, 1997, p. 271-80.
- Gontero, Valérie, « La clarté de l'escarboucle dans les romans antiques », *PRIS-MA*, 2001, 17, p. 57-71.
- , *Parures d'or et de gemmes : l'orfèvrerie dans les romans antiques du XII^e siècle*. Aix-en-Provence : Publications de l'Université de Provence, 2002.
- Harf-Lancner, Laurence, « L'élaboration d'un cycle romanesque antique au XII^e siècle et sa mise en images : le *Roman de Thèbes*, le *Roman de Troie* et le *Roman d'Éneas* dans le manuscrit BN fr 60 », *Le monde du roman grec : actes du colloque international tenu à l'École normale supérieure, Paris 17-19 décembre 1987*, édité par Marie-Françoise Baslez, Philippe Hoffmann, et Monique Trédé-Boulmer. Paris : Presses de l'École normale supérieure, 1992, p. 291-306.
- Le Goff, Jacques, « Naissance du roman historique du XII^e siècle ? », *La Nouvelle Revue Française*, 1972, 238, p. 163-73.
- Ménétré, Annie, « L'Assemblée du conseil, "Coeur vivant" de l'État : De la pratique politique dans les romans antiques », *Le roman antique au Moyen Âge : actes du Colloque du Centre d'études médiévales de l'Université de Picardie, Amiens 14-15 janvier 1989*, édité par Danielle Buschinger. Göppingen : Kümmerle, 1992, p. 131-47.
- Mora-Lebrun, Francine, « *Mètre en romanz* » : *les romans d'antiquité du XII^e siècle et leur postérité, XIII^e-XIV^e siècle*. Paris :

Champion, 2008.

Petit, Aimé, *Naissances du roman : les techniques littéraires dans les romans antiques du XI^e siècle*. Genève : Slatkine, 1985, 2 vol.

———, *L'anachronisme dans les romans antiques du XI^e siècle : le Roman de Thèbes, le Roman d'Enéas, le Roman de Troie, le Roman d'Alexandre*. Paris : Champion, 2002.

ii. Le Roman de Thèbes

Adler, Alfred, « The Roman de Thèbes, a *Consolatio Philosophiae* ? », *Romanische Forschungen*, 1960, 72, p. 257-76.

Blumenfeld-Kosinski, Renate, « The gods as metaphor in the Roman de Thèbes », *Modern Philology*, 1985, 83, p. 1-11.

Boutet, Dominique, « Réflexions sur la cohérence du *Roman de Thèbes* », « *Furent les merveilles prueves et les aventures trueves* » : hommage à Francis Dubost, édité par Francis Gingras, Françoise Laurent, et Frédérique Le Nan. Paris : Champion, 2005, p. 67-81.

Castellani, Marie-Madeleine, « Les portes de Thèbes. Étude des vers 5399 à 5498 du *Roman de Thèbes* », *Méthode !*, 2002, 3, p. 11-18.

———, « Généalogies thébaines et passé mythique dans le *Roman de Thèbes* », *L'information littéraire*, 2003, 55, p. 15-22.

Clogan, P. M., « New directions in twelfth-century courtly narrative : *Le Roman de Thèbes* », *Mediävistik*, 1989, 2, p. 55-70.

Croizy-Naquet, Catherine, « Thèbes, ville maudite », *Méthode !*, 2002, 3, p. 19-27.

Donovan, Lewis Gary, *Recherches sur le « Roman de Thèbes »*. Paris : Société d'édition d'enseignement supérieur, 1975.

Ferlampin-Acher, Christine, « Le *Roman de Thèbes*, geste de deus freres : le roman et son double », *Romans d'Antiquité et littérature du Nord : mélanges offerts à Aimé Petit*. Paris : Champion, 2007, p. 309-18.

Franchet d'Esperey, Sylvie, « La *Thébaïde* de Stace et ses rapports avec le *Roman de Thèbes* (prologue, épilogue et causalité) », *L'information littéraire*, 2003, 55, p. 4-10.

Gally, Michèle, « *S'en tesent de cest mestier, se ne sont clerc ou chevalier*, un roman pour l'élite », *Méthode !*, 2002, 3, p. 29-40.

Grout, Patricia B., « The Trial of Daire and the Dating of the *Roman de Thèbes* », *French Studies*, 1965, 19, p. 392-95.

Guéret-Laferté, Michèle, « Figures du diable dans le *Roman de Thèbes* : le Sphinx, la vieille et le dragon », *Le diable*, édité par Alain Niderst. Paris : Nizet, 1998, p. 41-53.

Harf-Lancner, Laurence, « Translation et création : l'histoire de Daire le Roux dans le *Roman de Thèbes* », *Le travail sur le modèle*, édité par Danielle Buschinger. Amiens : Presses du Centre d'Etudes Médiévales (Université de Picardie), 2002, p. 51-59.

Harris, R., « A terminus a quo for the *Roman de Thèbes* », *French Studies*, 1957, 11, p. 201-13.

Haugeard, Philippe, *Du Roman de Thèbes à Renaut de Montauban : une genèse sociale des représentations familiales*. Paris : Presses Universitaires de France, 2002.

Jacob-Hugon, Christine, « De la *Thébaïde* de Stace au *Roman de Thèbes* : que sont les héros devenus ? », *Ensi firent li ancessor : mélanges de philologie médiévale offerts à Marc-René Jung*, édité par Luciano Rossi, Christine Jacob-Hugon, et Ursula Bähler. Alessandria : Ed. dell'Orso, 1996, vol. 1, p. 255-78.

Mora-Lebrun, Francine, « Mythe troyen et histoire thébaine. Le manuscrit S du *Roman de Thèbes* », *Entre fiction et histoire. Troie et Rome au Moyen Âge*, édité par Emmanuèle Baumgartner et Laurence Harf-Lancner. Paris : Presses de la Sorbonne Nouvelle, 1997, p. 23-51.

Papp, Annette, « Destin et Fortune dans le *Roman de Thèbes* », *Romanistische Zeitschrift für Literaturgeschichte*, 1988, 12, p. 211-13.

Payen, Jean-Charles, « Structure et sens du Roman de Thèbes », *Le Moyen Âge*, 1970, 76, p. 493-513.

- Petit, Aimé, *Aux origines du roman : le Roman de Thèbes*. Paris : Champion, 2010.
- Renken, Nicole, « La dispute entre Athon et Othon et la *Chanson de Roland* d'Oxford », *Romanistische Zeitschrift für Literaturgeschichte*, 1988, 12, p. 208-11.
- Ribémont, Bernard (éd.), *Études sur le Roman de Thèbes : qui des sept arz set rien entendre...*, Orléans : Paradigme, 2002.
- , « À propos d'un épisode du *Roman de Thèbes*. La "Dairéide" ou la trahison et le jugement de Daire le Roux », *Revue des Langues Romanes*, 2004, 108, p. 507-26.
- Thiry-Stassin, Martine, « Interpellations féminines dans le Roman de Thèbes », *Marche Romane*, 1977, 27, p. 41-53.
- Widmer, G., « Les Plaintes funèbres du *Roman de Thèbes* », *Studi francesi e provenzali 84/85*, édité par Marc-René Jung et Giuseppe Tavani. L'Aquila : Japadre, 1986, p. 65-92.

iii. Le Roman d'Énéas

- Adams, A., « Destiny, Love and the Cultivation of Suspense. The *Roman d'Énéas* and Aimon de Varennes' *Florimont* », *Reading Medieval Studies*, 1979, 5, p. 55-70.
- Baumgartner, Emmanuèle, « Sur quelques versions du *Jugement de Pâris* », *Le roman antique au Moyen Âge : actes du Colloque du Centre d'études médiévales de l'Université de Picardie, Amiens 14-15 janvier 1989*, édité par Danielle Buschinger. Göppingen : Kümmerle, 1992, p. 23-31.
- Berthelot, Anne, « De Troie à Carthage, ou les erreurs de la *translatio* », *Bien dire et bien apprendre*, 1992, 10, p. 7-16.
- Cormier, Raymond J., *One heart, one mind : the rebirth of Virgil's hero in medieval French romance*. Romance monographs, 1973.
- Cormier, R. J., « Remarques sur le *Roman d'Énéas* et l'*Érec et Énide* de Chrétien de Troyes », *Revue des Langues Romanes*, 1976, 82, p. 85-97.
- , « Le *Roman d'Énéas* et la formation des critères du roman médiéval », *Atti del XIV Congresso internazionale de linguistica e filologia romana*, édité par Alberto Varvaro. Naples/Amsterdam : G. Macchiaroli / J. Benjamins, 1981, vol ; 5, p. 353-60.
- , « La blessure d'Énée et la purification initiatique du héros », *Bien dire et bien apprendre*, 1987, 5, p. 47-55.
- , « Une "Pieta" précoce : la Plainte pour le jeune prince arcadien Pallas dans le *Roman d'Énéas* », *Austrial Journal of French Studies*, 1994, 31, p. 143-60.
- , « À propos de Lavine amoureuse : le savoir sentimental féminin et cognitif », *Bien dire et bien apprendre*, 2006, 24, p. 57-70.
- Croizy-Naquet, C., « De l'*Énéide* à l'*Énéas* : de la lumière sublime à la lumière merveilleuse », *PRIS-MA*, 2001, 17, p. 159-71.
- Dang, V., « De la lâcheté du guerrier à la maîtrise du prince. Énéas à la conquête du pouvoir », *Le Moyen Âge*, 2001, 107, p. 9-28.
- Dufournet, Jean (éd.), *Relire le Roman d'Énéas*. Paris : Champion, 1985, p. 25-42.
- Dufournet, Jean, « Entre traduction et invention, le roman d'*Énéas* », *Le Moyen Âge*, 2000, 106, p. 385-89.
- Guéret-Laferté, Michèle, « Le discours de Sinon dans l'*Énéas* : engin et trahison », *Romans d'Antiquité et littérature du Nord : mélanges offerts à Aimé Petit*. Paris : Champion, 2007, p. 389-404.
- Hanning, Robert W., « Engin in Twelfth-Century Romance : an Examination of the *Roman d'Énéas* and Hue de Rotelande's *Ipomedon* », *Yale French Studies*, 1974, 51, p. 82-101.
- James-Raoul, Danièle, « La poétique des noms de lieux dans l'*Énéas* », *Romans d'Antiquité et littérature du Nord : mélanges offerts à Aimé Petit*. Paris : Champion, 2007, p. 449-64.
- Logié, Philippe, *L'Énéas, une traduction au risque de l'invention*. Paris : Champion, 1999.
- Méot, Valérie, Marylène Possamaï, et Romaine Wolf, *Le Roman d'Énéas*. Neuilly : Atlante, 2015.
- Mora-Lebrun, Francine, « L'ombre mythique de Diane dans le *Roman d'Énéas* », *Bien dire et bien apprendre*, 1994,

12, p. 169-89.

- , « De l'*Eneïde* à l'*Éneas* : le traducteur médiéval à la recherche d'une nouvelle stylistique », *Bien dire et bien apprendre*, 1996, 14, p. 21-40.
- Paschal, Mary, « The structure of the *Roman d'Éneas* », *French Review*, 1980, 54, p. 47-51.
- Pastré, Jean-Marc, « Esthétique médiévale et portrait littéraire : le *Roman d'Éneas* et l'*Eneïde* de Heinrich von Veldeke », *Le roman antique au Moyen Âge : actes du Colloque du Centre d'études médiévales de l'Université de Picardie, Amiens 14-15 janvier 1989*, édité par Danielle Buschinger. Göppingen : Kümmerle, 1992, p. 161-71.
- Petit, Aimé, « *Éneas* ou la naissance du roman », *L'information littéraire*, 1985, 5, p. 190-94.
- Poirion, Daniel, « De l'*Eneïde* à l'*Éneas* : mythologie et moralisation », *Cahiers de Civilisation Médiévale*, 1976, 19, p. 213-29.
- Richards, Earl Jeffrey, « Les rapports entre le *Lai de Guigemar* et le *Roman d'Éneas* : considérations génériques », *Le Récit bref au Moyen Âge*, édité par Danielle Buschinger. Paris : Champion, 1979, p. 45-56.
- Shirt, D. J., « The Dido episode in *Éneas* : the reshaping of tragedy and its stylistic consequences », *Medium Aevum*, 1982, 51, p. 3-17.
- , « Metaphor as a structuring device in the *Roman d'Éneas* », *Reading Medieval Studies*, 1984, 10, p. 91-109.
- Spiewok, Wolfgang, « Le *Roman d'Éneas* au Moyen Âge », *Le roman antique au Moyen Âge : actes du Colloque du Centre d'études médiévales de l'Université de Picardie, Amiens 14-15 janvier 1989*, édité par Danielle Buschinger. Göppingen : Kümmerle, 1992, p. 187-201.
- Stahuljak, Z., « Future's phantoms, or reincarnations of the parricidal past in the *Roman d'Éneas* », *L'Esprit créateur*, 2000, 40, p. 14-24.
- Vincensini, Jean-Jacques, « Le *planctus* de la mère de Pallas dans l'*Éneas* : remarques sur le mirage de l'intertextualité », *Bien dire et bien apprendre*, 1998, 16, p. 277-94.
- Warren, F.M., « *Éneas* and Thomas' *Tristan* », *Modern Language Notes*, 1912, 27, p. 107-10.
- Zink, Michel, « Héritage rhétorique et nouveauté littéraire dans le "roman antique" en France au Moyen Âge. Remarques sur l'expression de l'amour dans le roman d'*Éneasw* », *Romania*, 1984, 105, p. 248-69.

4. ROMANS TRISTANIENS

i. Généralité

- Blakeslee, Merritt R., « Tristan the Trickster », *Love's Masks : Identity, Intertextuality and Meaning in the Old French Trista, Poems*. Cambridge : D. S. Brewer, 1989, p. 113-26.
- Bonafin, Massimo, « Le maschere del *trickster* (Tristano e Renart) », *L'immagine riflessa*, 2000, 9.
- Bruckner, Matilda Tomaryn, « L'imagination de la mort chez les amants tristaniens : prose et vers, chant et narration », *Des Tristan en vers au Tristan en prose*, édité par Laurence Harf-Lancner, Laurence Mathey-Maille, Bénédicte Milland-Bove, et Michelle Szkilnik. Paris : Champion, 2009, p. 309-24.
- Chocheyras, Jacques, *Tristan et Yseut. Genèse d'un mythe littéraire*. Paris : Champion, 1996.
- Frappier, Jean, « Structure et sens du *Tristan* : version commune, version courtoise », *Cahiers de Civilisation Médiévale*, 1963, 6, p. 255-80, 441-54.
- Giacomazzi, Giacomo, « "Quaestione tristaniana" e libero arbitrio nella produzione letteraria in lingua d'oïl ». Thèse de doctorat, Palerme : Università degli studi di Palermo. tel-00595690. <http://tel.archives-ouvertes.fr/docs/00/59/56/90/PDF/tesidesfinitiva.pdf>, 2011.
- Grigoriu, Brîndusa, *Amor sans desonor : une pragmatique pour Tristan et Yseut*. Craiova : Editura Universitaria Craiova, 2013.
- Jonin, Pierre, *Les personnages féminins dans les romans français de Tristan au XII^e siècle. Étude des influences contemporaines*. Gap : Ophrys, 1958.

- Le Gentil, Pierre, « La légende de Tristan vue par Bérout et Thomas. Essai d'interprétation », *Romance Philology*, 1953, 7, p. 111-29.
- Machta, Insaf, *Poétique de la ruse dans les récits tristaniens français du XII^e siècle*. Paris : Champion, 2010.
- Raynaud de Lage, Guy, « Les romans de Tristan au XII^e siècle », *Grundriss der romanischen Literaturen des Mittelalters*, édité par Jean Frappier et R. R. Grimm. Heidelberg : C. Winter, 1984.
- Regalado, Nancy Freeman, « Tristan and Renart : Two Tricksters », *L'Esprit créateur*, 1976, 16, p. 30-38.
- Saly, Antoinette, « Tristan chasseur », *Mythes et dogmes. Roman arthurien, épopée romane*. Caen : Paradigmes, 1999, p. 123-30.

ii. Thomas

- Adams, Tracy, « "Pur vostre cor su jo em paine", The Augustinian Subtext Of Thomas's *Tristan* », *Medium Aevum*, 1999, 68, p. 278-91.
- Atanassov, Stoyan, « Les modèles narratifs dans le *Tristan* de Thomas », *Actes du 14e Congrès international arthurien : Rennes, 16-21 août 1984*. Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 1984, p. 1-15.
- Bertolucci Pizzorusso, Valeria, « La Retorica nel *Tristano* du Thomas », *Studi mediolatini e volgari*, 1959, 6-7, p. 25-61.
- , « La *clergie* di Thomas : l'intertesto agiografico-religioso », *Ensi firent li ancessor : mélanges de philologie médiévale offerts à Marc-René Jung*, édité par Luciano Rossi, Christine Jacob-Hugon, et Ursula Bähler. Alessandria : Ed. dell'Orso, 1996, p. 1 :335-48.
- Blakeslee, Merritt R., « The Authorship of Thomas's *Tristan* », *Romance Quarterly*, 1985, 64, p. 555-72.
- , « *Mouvance* and revisionism in the transmission of Thomas of Britain's *Tristan* », *Arthurian Literature*, 1986, 6, p. 124-56.
- , « Misogynie, *fin'amor* et ambiguïté dans le *Tristan* de Thomas », *PRIS-MA*, 1991, 7, p. 1-16.
- Bouchard, Constance, « The possible non-existence of Thomas, author of *Tristan and Isolde* », *Modern Philology*, 1981, 79, p. 66-72.
- Bruckner, Matilda Tomaryn, « The representation of the lovers' death : Thomas' *Tristan* as open text », *Tristania*, 1983, 9, p. 66-72.
- Ciccone, Nancy, « To love or not to love », *The Court reconvenes*, édité par B. K. Altmann et C. W. Carroll. Rochester : D. S. Brewer, 2003, p. 231-37.
- Foehr-Janssens, Yasmina, « Lit d'amour, lit de mort. Thomas d'Angleterre et l'esthétique romanesque », *Le Moyen Âge*, 1996, 102, p. 403-17.
- Frappier, Jean, « Sur le mot *raison* dans le *Tristan* de Thomas d'Angleterre », *Linguistic and Literary Studies in Honor of Helmut A. Hatzfeld*. Washington, 1964, p. 163-76.
- Fritz, Jean-Marie, « Regards, gestes, voix : réflexions sur la mise en scène dans le *Tristan* de Thomas », *Les romans de Tristan de Gottfried von Strassburg et de Thomas d'Angleterre*, édité par Danielle Buschinger et Claire Rozier. Amiens : Presses de l'UFR de langues, Université de Picardie - Jules Verne, 1999, p. 15-28.
- Giacomazzi, Giacomo, « Pouvoir et signification du philtre dans le *Roman de Tristan* de Thomas : la rhétorique de la vérité », *Bien dire et bien apprendre*, 2014, 30, p. 73-80.
- Grimbert, Joan Tasker, « *Voleir vs poeir* : frustrated desire in Thomas's *Tristan* », *Philological Quarterly*, 1990, 69, p. 153-65.
- Hunt, Tony, « The Significance of Thomas's *Tristan* », *Reading Medieval Studies*, 1981, 7, p. 41-61.
- Jodogne, Omer, « Comment Thomas d'Angleterre a compris l'amour de Tristan et d'Iseut », *Lettres romanes*, 1965, 19, p. 103-19.
- Kelly, Douglas, « *En uni dire* (*Tristan Douce* 839) and the Composition of Thomas's *Tristan* », *Modern Philology*, 1969, 67, p. 9-17.
- Larmat, Jean, « La souffrance dans le *Tristan* de Thomas », *Senefiance*, 1979, 7, p. 369-85.
- Marchello-Nizia, Christiane, « Une nouvelle poétique du discours direct : le *Tristan et Yseut* de Thomas », *Linx*,

1995, 32, p. 161-71.

- Mermier, Guy R., « Thomas' (or Beroul's) innovations : a reassessment », *Tristania*, 1993, 14, p. 97-107.
- Mitsch, Ruthmarie H., « The Monologues of Tristan in Thomas », *Tristania*, 1977, 2, p. 29-39.
- Mosset, Yannick, « Le *Tristan* de Thomas et la dialectique : le langage et l'erreur », soumis.
- Pensom, Roger, « Rhetoric and psychology in Thomas's *Tristan* », *Modern Language Review*, 1983, 78, p. 285-97.
- Sayers, William, « The Splash to the Thigh of Yseut *aux blanches mains* (Thomas, *Tristan*) : rereading the Emotions », *Dalhousie French Studies*, 2009, 88, p. 3-10.
- Scully, Terrence, « The Two Yseults », *Mediaevalia*, 1877, 25-36.
- Shoaf, Judith P., « The Owl Dialogue in Thomas's *Tristan* », *Tristania*, 1979, 4, p. 35-54.
- Trindade, W. Ann, « Time, Space, and Narrative Focus in the Fragment of Thomas's "Tristan" », *Romance Philology*, 1979, 32, p. 387-96.
- Vatteroni, Sergio, « "Naturalment li estuit faire". *Poeir, voleir* natura e amore nel *Tristano* di Thomas », *Studi di Filologia romanza offerti a Valeria Bertolucci Pizzorusso*, édité par P. G. Beltrami, M. G. Capusso, F. Cigni, et S. Vatteroni. Pise : Paccini, 2006, vol. 2, p. 1567-80.
- Vitz, Evelyn Birge, « Desire and causality in medieval narrative : the *Roland*, *Tristan* and *Du segretain moine* », *Medieval narrative and modern narratology : subjects and objects of desire*. New York-Londres : New York University Press, 1989, p. 176-212.
- Wind, Bartina H., « Nos incertitudes au sujet du *Tristan* de Thomas », *Mélanges de langue et de littérature du Moyen Âge et de la Renaissance offerts à Jean Frappier*. Genève : Droz, 1970, p. 2 : 1129-38.
- Zink, Michel, « Note sur la rivalité et la jalousie dans le *Tristan* de Thomas », *Conjunctures : medieval studies in honor of Douglas Kelly*, édité par Keith Busby et Norris J. Lacy. Amsterdam : Rodopi, 1994, p. 589-96.
- , « La tempête et les signes du destin. *La Chanson de Roland*, Le *Tristan* de Thomas », *Nature et poésie au Moyen Âge*. Paris : Fayard, 2006, p. 84-99.

iii. Bérout

- Batany, Jean, « La rhétorique d'un vieux conteur normand : le "Tristan" de Bérout », *Cahiers des annales de Normandie*, 1995, 26, p. 427-37.
- , « Le *Tristan* de Bérout : une tragédie ludique », *L'Hostellerie de pensée*, édité par Michel Zink et Danielle Bohler. Paris : Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 1995, p. 27-39.
- , « Imagination et modèles : comparaison et conformité dans le *Tristan* de Bérout », *Tristan et Yseut, un thème éternel dans la culture mondiale*, édité par Danielle Buschinger et Wolfgang Spiewok. Greifswald : Reineke-Verlag, 1996, p. 1-11.
- Bennett, Philip E., « Jugement de Dieu, parole d'auteur. Bérout et le débat sur l'intentionnalité au XII^e siècle », *Tristan et Yseut, un thème éternel dans la culture mondiale*, édité par Danielle Buschinger et Wolfgang Spiewok. Greifswald : Reineke-Verlag, 1996, p. 13-25.
- Bertolucci Pizzorusso, Valeria, « La cour et les images de la cour dans le *Tristan* de Bérout », *Actes du 14^e Congrès international arthurien : Rennes, 16-21 août 1984*. Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 1985.
- Bik, Elisabeth, « Les interventions d'auteur dans le *Tristan* de Bérout », *Neophilologus*, 1972, 56, p. 31-42.
- Blakey, Brian, « Truth and Falsehood in the *Tristan* of Bérout », *History and Structure of French. Essays in honor of T.B.W. Reid*. Oxford, 1972, p. 19-29.
- Bromiley, Geoffrey, « Le serment ambigu dans le *Roman de Tristan* de Bérout : la conscience et le droit, une tentative de conciliation », *Le droit et sa perception dans la littérature et les mentalités médiévales*, édité par Danielle Buschinger. Göppingen : Kümmerle Verlag, 1993, p. 31-39.
- Burns, E. Jane, « How Lovers Lie Together : Infidelity and Fictive Discourse in the *Roman de Tristan* », *Tristania*, 1983, 8, p. 15-30.
- Chocheyras, Jacques, *Réalité et imaginaire dans le Tristan de Bérout*. Paris : Champion, 2011.
- Corbellari, Alain, « Bérout et les choses », *Tristania*, 2000, 20, p. 41-57.

- Dussol, Etienne, « À propos du *Tristan* de Bérout : du mensonge des hommes au silence de Dieu », « *Et c'est la fin pour quoy sommes ensemble* » : hommage à Jean Dufournet. Paris : Champion, 1993, p. 525-33.
- Hunt, Tony, « Abelardian Ethics and Bérout's *Tristan* », *Romania*, 1977, 98, p. 501-40.
- , « Bérout's *Tristan* : the discovery of the lovers in the forest », *Reading around the epic*, édité par M. Ailes, Philip E. Bennett, et K. Pratt. Londres : King's College London Medieval Studies, 1998, p. 233-48.
- Jacquín, Gérard, « Husdent, le chien de Tristan », *Mélanges Georges Cresbron*. Angers : Presses de l'Université d'Angers, 1997, p. 99-105.
- Mermier, Guy R., « À félons, félons et demi. Tristan, Yseut, Bérout : lecture inverse du roman ou la vérité et son double », *Félonie, trahison, reniements au Moyen Âge : actes du troisième colloque international de Montpellier, Université Paul-Valéry, 24-26 novembre 1995*, édité par Marcel Faure. Montpellier : Université Paul-Valéry, 1997, p. 327-32.
- Payen, Jean-Charles, « Bérout et l'abélardisme », *Romania*, 1992, 103, p. 374-75.
- Pensom, Roger, *Reading Bérout's Tristan*. Berne : Peter Lang, 1995.
- Pitts, Brent A., « In Praise of Tristan : oral composition and epic technique in Bérout's *Roman de Tristan* », *Romance Philology*, 1-12, 46, p. 1992.
- , « The Path of Memory », *Romance Quarterly*, 1990, 37, p. 3-18.
- Rigolot, François, « Valeur figurative du vêtement dans le *Tristan* de Bérout », *Cahiers de Civilisation Médiévale*, 1967, 10, p. 447-53.
- Santucci, Monique, « Cri du roi, cri du chien, cri du coeur », « *Et c'est la fin pour quoy sommes ensemble* » : hommage à Jean Dufournet. Paris : Champion, 1993, p. 1255-59.
- Varvaro, Alberto, *Beroul's « Romance of Tristan »* Traduit par John C Barnes. Manchester, New York : Manchester University Press, Barnes and Noble Books, 1972.
- Vinaver, Eugène, « La forêt de Morois », *À la recherche d'une poétique médiévale*. Paris : Nizet, 1970, p. 75-104.

5. CHRETIEN DE TROYES

- Accarie, Maurice, « La structure du *Chevalier au Lion* de Chrétien de Troyes », *Le Moyen Âge*, 1978, 84, p. 13-34.
- , « L'éternel départ de Lancelot : roman clos et roman ouvert chez Chrétien de Troyes », *Mélanges de langue et de littérature médiévales offerts à Alice Planche*, édité par Maurice Accarie et Ambroise Queffelec. Paris : les Belles lettres, 1984, vol. 1, p. 1-20.
- Adam, Jean-Michel, « La logique du signifiant (Chrétien de Troyes, *Perceval ou Le Conte du Graal*) », *Linguistique et discours littéraire : théorie et pratique des textes*. Paris : Larousse, 1975, p. 71-82.
- , « L'isotopie du contexte arthurien (Chrétien de Troyes, *Perceval ou Le Conte du Graal*) », *Linguistique et discours littéraire : théorie et pratique des textes*. Paris : Larousse, 1975, p. 108-21.
- , « Pour une analyse macro-textuelle : l'exemple du *Conte du Graal* », *Pratiques*, 1976, 9, p. 15-52.
- Adams, Alison, « Godefroi de Leigni's Continuation of *Lancelot* », *Forum for Modern Language Studies*, 1974, 10, p. 295-99.
- Altieri, Marcelle, *Les romans de Chrétien de Troyes. Leur perspective proverbiale et gnomique*. Paris : A.-G. Nizet, 1976.
- Baumgartner, Emmanuèle, *Chrétien de Troyes : Yvain, Lancelot, la charrette et le lion*. Paris : Presses universitaires de France, 1992.
- , *Chrétien de Troyes, « Le conte du Graal »*. Paris : Presses universitaires de France, 1999.
- , *Romans de la Table Ronde de Chrétien de Troyes*. Paris : Gallimard, 2003.
- Beltrami, P. G., « Lancelot entre Lanzelet et Eneas : remarques sur le sens du *Chevalier de la Charrette* », *Zeitschrift für französische Sprache und Literatur*, 1989, 99, p. 234-60.
- Brogyanyi, Gabriel John, « Motivation in *Érec et Énide* : an Interpretation of the Romance », *Kentucky Romance Quarterly*, 1972a, 19, p. 407-31.
- , « Plot Structure and Motivation in Chrétien's Romances », *Vox Romanica*, 1972, 31, p. 272-86.

- Brownlee, Kevin, « Transformations of the *Charrette* : Godefroi de Leigni rewrites Chrétien de Troyes », *Stanford French Review*, 1990, 14, p. 161-78.
- Bruckner, Matilda Tomaryn, « Essential and Gratuitous Inventions : Thomas' *Tristan* and Chrétien's *Lancelot* », *Actes du 14e Congrès international arthurien : Rennes, 16-21 août 1984*. Rennes : Presses universitaires de Rennes, 1985, p. 120-41.
- Castellani, Marie-Madeleine, « La description du héros masculin dans *Érec et Énide* de Chrétien de Troyes », *Bien dire et bien apprendre*, 1993, 11, p. 105-17.
- Chaurand, J., « Quelques réflexions sur l'hyperbole dans *Le Chevalier de la charrette* », *Études de langue et de littérature du Moyen-âge, offertes à Félix Lecoy par ses collègues, ses élèves et ses amis*. Paris : Champion, 1973, p. 43-53.
- Cooper-Deniau, Corinne, « "Conjointure" et relation analogique dans *Érec et Énide* », *Un transfert culturel au XII^e siècle. Érec et Énide de Chrétien de Troyes et Érec de Hartmann von Aue*, édité par Patrick del Duca. Clermont-Ferrand : Presses de l'Université Blaise-Pascal, 2010, p. 21-42.
- Dembowski, Peter F., « Monologue, Author's Monologue and Related Problems in the Romances of Chrétien de Troyes », *Yale French Studies*, 1974, 51, p. 102-14.
- Deschepper, Catherine, « Keu l'ambigu », *Conjointure arthurienne : actes de la « Classe d'excellence » de la Chaire Francqui 1998, Liège, 20 février 1998*, édité par Juliette Dor. 20. Louvain-la-Neuve : Publications de l'Institut d'Etudes Médiévales, 2000, p. 35-51.
- Doudet, Estelle, *Chrétien de Troyes*. Paris : Tallandier, 2009.
- Dubost, Francis, « Le *Chevalier au Lion* : une "conjointure" signifiante », *Le Moyen Âge*, 1984, 90, p. 195-222.
- Dufournet, Jean (éd.), *Le chevalier au lion, Chrétien de Troyes : approches d'un chef-d'œuvre*. Paris : Champion, 1988.
- Duggan, Joseph J., « Yvain's Good Name : the Unity of Chrétien de Troyes' *Chevalier au Lion* », *Orbis Litterarum*, 1969, 24, p. 113-29.
- Duggan, Joseph J, *The romances of Chrétien de Troyes*. New Heaven : Yale university press, 2001.
- Dulac, Liliane, « Peut-on comprendre les relations entre Érec et Énide ? », *Méthode !*, 2009, 16, p. 21-28.
- Gallais, Pierre, « Méléagant et la contradiction », *Lancelot : actes du colloque des 14 et 15 janvier 1984*, édité par Danielle Buschinger. Göppingen : Kümmerle Verl, 1984, p. 39-49.
- Gingras, Francis, « Comment présenter un genre qui n'existe pas ? Le prologue d'*Érec et Énide* et la typologie des genres vernaculaires », *Méthode !*, 2009, 16, p. 29-42.
- Gouttebroze, Jean-Guy, « La chasse au blanc cerf et la conquête de l'épervier dans *Érec et Énide* », *Mélanges de langue et de littérature médiévales offerts à Alice Planche*, édité par Maurice Accarie et Ambroise Queffélec. Paris : Les Belles lettres, 1984, p. 213-24.
- Grigsby, John L., « Narrative Voices in Chrétien de Troyes : A Prolegomenon to Dissection », *Romance Philology*, 1978, 32, p. 261-73.
- Guiette, Robert, « Sur quelques vers de *Cligès* », *Romania*, 1970, 91, p. 75-82.
- Guyer, Foster Erwin, *Romance in the making : Chrétien de Troyes and the earliest French romances*. New York : S.F. Vanni, 1954.
- Haidu, Peter, *Lion-queue-coupée : l'écart symbolique chez Chrétien de Troyes*. Genève : Droz, 1972.
- Halász, Katalin, *Structures narratives chez Chrétien de Troyes*. Debrecen : Kossuth Lajos tudományegyetem, 1980.
- Harris, Julian, « The Role of the Lion in Chrétien de Troyes' *Yvain* », *Publications of Modern Language Association*, 1969, 64, p. 1143-63.
- Herman, Harold J., « Sir Kay, Seneschal of King Arthur's Court », *Arthurian Interpretations*, 1989, 4, p. 1-31.
- Hernandez Alvarez, Vincenta, « El Senescal Keu : necesidad funcional del personaje en la novelas de Chrétien de Troyes », *Actas del II Coloquio sobre los Estudios de Filología Francesa en la Universidad Española, Almagro, 3-5 de mayo de 1993*, édité par Juan Bravo Castillo. Cuenca : Ediciones de la Universidad de Castilla-La Mancha, 1994, p. 211-18.
- Hult, David F., « La double autorité du *Chevalier de la Charrette* », *Littérales*, 1988a, 4, p. 41-58.
- , « Lancelot's shame », *Romance Philology*, 1988b, 42, p. 30-50.

- Hunt, Tony, « The Dialectic of Yvain », *Modern Language Review*, 1977, 72, p. 285-99.
- , « The Lion and Yvain », *The Legend of Arthur in the Middle Ages : studies presented to A.H. Diverres by colleagues, pupils and friends*, édité par P. B. Grout et R. Anthony Lodge. Cambridge : D.S. Brewer, 1983, p. 86-98.
- , *Chrétien de Troyes, Yvain (Le chevalier au lion)*. Londres : Grant & Cutler, 1986.
- James-Raoul, Danièle, « L'écriture des commentaires dans les romans de Chrétien de Troyes », *Littératures*, 2005, 53, p. 123-40.
- , *Chrétien de Troyes, Érec et Énide*. Neuilly : Atlande, 2009.
- , « Vers une poétique du romanesque : *Érec et Énide* (v. 1085-3200) », *Styles, genres, auteurs*, 2009, 9, p. 15-46.
- Janssens, Jan, « The "Simultaneous" Composition of Yvain and Lancelot : Fiction or Reality ? », *Forum for Modern Language Studies*, 1987, 23, p. 366-76.
- Jones, Rosemarie, « Chrétien devant la critique anglaise contemporaine : questions de structure », *Oeuvres et Critiques*, 1980, 5, p. 15-22.
- Kay, Sarah, « Who was Chrétien de Troyes ? », *Arthurian Literature*, 1997, 15, p. 1-35.
- Kelly, Douglas, « La Forme et le Sens de la quête dans l'*Érec et Énide* de Chrétien de Troyes », *Romania*, 1971, 92, p. 326-58.
- , « Psychologie/pathologie et parole dans Chrétien de Troyes », *Œuvres et Critiques*, 1980, 5, p. 31-37.
- Kelly, Douglas Floyd, éd., *The Romances of Chrétien de Troyes. A symposium*. Lexington : French forum, 1985.
- Köhler, Erich, « Le Rôle de la "coutume" dans les romans de Chrétien de Troyes », *Romania*, 1960, 81, p. 386-97.
- Kooijman, Jacques, « Cligès, héros ou anti-héros ? », *Romania*, 1979, 100, p. 505-19.
- Kukulka-Wojtasik, Anna, « Chrétien de Troyes - créateur et poète. Les manifestations du "je" et leur valeur », *L'« effet auteur » au Moyen Âge*, édité par Danielle Buschinger. Amiens : Presses du Centre d'Etudes médiévales Université de Picardie, 2003, p. 78-85.
- Lacy, Norris J., « Form and Pattern in Cligès », *Orbis Litterarum*, 1970a, 25, p. 307-13.
- , « Organic Structure of Yvain's Expiation », *Romanic Review*, 1970b, 61, p. 79-84.
- , « Narrative Point of View and the Problem of Érec's Motivation », *Kentucky Romance Quarterly*, 1971, 18, p. 355-62.
- Lacy, Norris J., *The Craft of Chrétien de Troyes : an essay on narrative art*. Leiden : E. J. Brill, 1980.
- Lacy, Norris J, et Joan Tasker Grimbirt, éd., *A companion to Chrétien de Troyes*. Cambridge : D.S. Brewer, 2005.
- Laranjinha, Ana Sofia, « L'ironie comme principe structurant chez Chrétien de Troyes », *Cahiers de Civilisation Médiévale*, 1998, 41, p. 175-82.
- Laurie, H. C., « Chrétien de Troyes and the Choices of Hercules », *Revue des Langues Romanes*, 1972, 80.
- Le Person, Marc, « Les métamorphoses du cimetière : de la tombe prophétique au terrain d'aventure (comparaison entre *Le Chevalier de la Charrette* et le *Lancelot propre*) », *L'oeuvre de Chrétien de Troyes dans la littérature française : réminiscences, résurgences et réécritures*, édité par Claude Lachet. Lyon : Université Jean Moulin, Lyon 3, 1997, p. 107-25.
- Le Rider, Paule, « Lions et dragons dans la littérature, de Pierre Damien à Chrétien de Troyes », *Le Moyen Âge*, 1998, 104, p. 9-52.
- Logié, Philippe, « Souvenir et Aventure dans l'*Enéas* et chez Chrétien de Troyes », *Image et images du Moyen Âge. Mélanges en l'honneur de Jacques Charles Lemaire*, édité par Anne Goldschläger. Orléans : Paradigme, 2014, p. 59-66.
- Lyons, Faith, « Sentiment et rhétorique dans Yvain », *Romania*, 1962, 83, p. 370-77.
- Maddox, Donald, « The Structure of Content in Chrétien's *Érec et Énide* », *Mélanges de philologie et de littérature romanes offerts à Jeanne Wathelet-Willelm*, édité par Jacques de Caluwé. Liège : Cahiers de l'ARU, 1978, p. 381-94.

- , « Lancelot et le sens de la coutume », *Cahiers de Civilisation Médiévale*, 1986, 26, p. 339-53.
- , « Yvain et le sens de la coutume », *Romania*, 1988, 109, p. 1-17.
- , *The Arthurian romances of Chrétien de Troyes : once and future fictions*. Cambridge, 1991.
- , « La représentation du droit coutumier dans les romans de Chrétien de Troyes », *Le droit et sa perception dans la littérature et les mentalités médiévales*, édité par Danielle Buschinger. Göppingen : Kümmerle Verlag, 1993, p. 133-44.
- Ménage, René, « *Érec et Énide* : quelques pièces du dossier », *Mélanges Charles Foulon*. Liège : Marche Romane, 1980, p. 2 :203-21.
- Mottershead, Kathleen, « Le scénario de l'épreuve chez Marie de France et Chrétien de Troyes : une ruse du destin ? », *Écriture de la ruse*, édité par Elzebieta Grodek. Amsterdam ; Atlanta : Rodopi, 2000, p. 271-81.
- Newstead, Helaine, « Narrative Technique in Chrétien's *Yvain* », *Romance Philology*, 1976, 30, p. 431-41.
- Noble, Peter, « Kay the Seneschal in Chrétien de Troyes and His Predecessors », *Reading Medieval Studies*, 1975, 1, p. 55-70.
- Ollier, Marie-Louise, « The Author in the Text : The Prologues of Chrétien de Troyes », traduit par David Baker, *Yale French Studies*, 1974, 51, p. 26-41.
- Paris, Gaston, « *Cligès* », *Mélanges de littérature française du Moyen Âge*. Paris : Champion, 1912, p. 229-327.
- Pavel, Maria, « La modalisation véridictoire chez Chrétien de Troyes », *Analele Universitatii « Al. I. Cuza » Iasi. Sectia Literatura*, 1985, 31, p. 43-46.
- Plummer, J. F., « *Bien dire et bien apprendre* in Chrétien de Troyes' *Érec et Énide* », *Romania*, 1974, 95, p. 380-94.
- Pontfarcy, Yolande de, « Le sénéchal Keu ou la fonction cosmique du rire », *Études Celtiques*, 1994, 30, p. 263-83.
- Press, Alan R., « Le Comportement d'Érec envers Énide dans le roman de Chrétien de Troyes », *Romania*, 1969, 90, p. 529-38.
- , « Death and Lamentation in Chrétien de Troyes's Romances : The Dialectic of Rhetoric and Reason », *Forum for Modern Language Studies*, 1987, 23, p. 11-20.
- Ribard, Jacques, « Écriture symbolique et visée allégorique dans *Le Conte du Graal* », *Œuvres et Critiques*, 1980, 5, p. 103-9.
- Rieger, Dietman, « "Il est a moi et je a lui" : le lion d'Yvain. Un symbole et son champ sémantique », *Ensi firent li ancessor : mélanges de philologie médiévale offerts à Marc-René Jung*, édité par Luciano Rossi, Christine Jacob-Hugon, et Ursula Bähler. Alessandria : Ed. dell'Orso, 1996, vol. 1, p. 349-69.
- Rychner, Jean, « Le sujet et la signification du *Chevalier de la Charrette* », *Vox Romanica*, 1968, 27.
- Sakari, Ellen, « Actes de discours et stratégie argumentative dans le dialogue entre Laudine et Lunete, vers 1593-1880 d'*Yvain ou le chevalier au lion* de Chrétien de Troyes », *Miscellanea di studi romanzi offerta a Giuliano Gasca-Queirazza per il suo 65e compleanno*. Torino : Ed. dell'Orso, 1988, vol. 2, p. 949-75.
- Saly, Antoinette, « *Li fluns au deable* », *Senefiance*, 1979, 6, p. 493-506.
- Schenck, David P., « Vues sur le temps et l'espace chez Chrétien de Troyes », *Œuvres et Critiques*, 1980, 5, p. 111-17.
- Schulze-Busacker, Elisabeth, « La Culture Littéraire de Chrétien de Troyes », *Romania*, 2004, 122, p. 289-319.
- , « Proverbes et expressions proverbiales chez Chrétien de Troyes », *Chrétien de Troyes et le Graal*, édité par Jean Subrenat, Jacques Stiennon, Keith Busby, et François Suard. Paris : A.-G. Nizet, 1984, p. 107-19.
- Shirt, David J., « Godefroy de Lagny et la composition de la *Charrette* », *Romania*, 1975, 96, p. 27-52.
- , « Chrétien's Charette and its Critics, 1964-1974 », *Modern Language Review*, 1978, 73, p. 38-50.
- Staines, David, « Chrétien de Troyes and his Narrator's », *The Centre and its compass : studies in medieval literature in honor of Professor John Leyerle*. Kalamazoo : Western Michigan University, 1993, p. 417-56.
- Sturm-Maddox, Sara, « King Arthur's Prophetic Fool : Prospection in the *Conte du Graal* », *Marche Romane*, 1979, 29, p. 101-8.
- Suard, François, « La réconciliation d'Érec et Énide : de la parole destructrice à la parole libératrice (*Érec*, 4879-4898) », *Bien dire et bien apprendre*, 1978, 1, p. 86-105.

- Szabics, Imre, « La fonction poétique des structures syntaxiques récurrentes dans l'*Yvain* de Chrétien de Troyes », *Actes du 14e Congrès international arthurien : Rennes, 16-21 août 1984*. Rennes : Presses universitaires de Rennes, 1985, p. 584-99.
- Szkilnik, Michelle, « *Perceval ou le Roman du Graal* » de Chrétien de Troyes. Paris : Gallimard, 1998.
- Thierry, Christophe, « *Sedes sapientiae*. La structure du "second cycle" et la Sagesse Chrétienne dans l'*Érec* de Hartmann von Aue et sa source française », *Un transfert culturel au XII^e siècle. Érec et Énide de Chrétien de Troyes et Érec de Hartmann von Aue*, édité par Patrick del Duca. Clermont-Ferrand : Presses de l'Université Blaise-Pascal, 2010, p. 217-33.
- Toury, Marie-Noëlle, « "Courage, fuyons !" *Cligès*, une écriture de l'antiphrase », *Amour et chevalerie dans les romans de Chrétien de Troyes : actes du colloque de Troyes, 27-29 mars 1992*, édité par Danielle Quérueil. Paris : les Belles lettres, 1995, p. 191-201.
- Traschler, Richard, « Chrétien de Troyes, créateur. De l'invention d'un genre au statut de maître », *Chrétien de Troyes et la tradition du roman arthurien en vers*, édité par Annie Combes, Patrizia Serra, Richard Traschler, et Maurizio Viridis. Paris : Garnier, 2013, p. 13-25.
- Uitti, Karl D., « Narrative and Commentary : Chrétien's Devious Narrator in *Yvain* », *Romance Philology*, 1979, 33, p. 160-67.
- , « Nouvelle Critique et Chrétien de Troyes : quelques perspectives », *Œuvres et Critiques*, 1980, 5, p. 5-13.
- Voisset, Georges, « Ici, ailleurs, au-delà : topographie du réel et de l'irréel dans *Le Chevalier au Lion* », *Senefiance*, 1979, 7, p. 703-15.
- Williams, Harry F., « Le *Conte du Graal* de Chrétien de Troyes : positions critiques et nouvelles perspectives », *Oeuvres et Critiques*, 1980, 5, p. 119-23.
- Williamson, Joan B., « Le don contraignant et la coutume de Logres », *Lancelot - Lancelot : hier et aujourd'hui*, édité par Danielle Buschinger et Michel Zink. Greifswald : Reineke-Verl, 1995, p. 389-99.
- Zaddy, Zara Patricia, « Pourquoi Érec se décide-t-il de partir en voyage avec Énide ? », *Cahiers de Civilisation Médiévale*, 1964, 7, p. 179-85.
- , « The Structure of Chrétien's *Yvain* », *Modern Language Review*, 1970, 65, p. 523-40.
- , *Chrétien studies : problems of form and meaning in Érec, Yvain, Cligès and the Charrete*. Glasgow : University of Glasgow Press, 1973.
- , « Chrétien misogyne », *Mélanges de langue et de littérature françaises du Moyen Âge et de la Renaissance offerts à Monsieur Charles Foulon*. Rennes, 1980, p. 301-7.

VII. CONTEXTE HISTORIQUE ET INTELLECTUEL

1. CONTEXTE HISTORIQUE

- Bagge, Sverre, « L'individu dans l'historiographie médiévale », *L'individu dans la théorie politique et dans la pratique*, édité par Janet Coleman. Paris : Presses universitaires de France, 1996.
- Bautier, Robert-Henri, « Le règne de Philippe Auguste dans l'histoire de France », *La France de Philippe Auguste : Le temps des mutations*, édité par Robert-Henri Bautier. Paris : Éditions du CNRS, 1982.
- Bedos-Rezak, Brigitte Miriam, « Medieval Identity : A Sign and a Concept », *American Historical Review*, 2000, 105, p. 1489-1533.
- Bedos-Rezak, Brigitte Miriam et Dominique Iogna-Prat (éd.), *L'Individu au Moyen Âge*, Paris : Aubier, 2005.
- Benton, John F., « Consciousness of Self and Perceptions of Individuality », *Renaissance and renewal in the twelfth century*, édité par John F. Benton, Giles Constable, et Carol Dana Lanham. Oxford : Clarendon press, 1982, p. 263-95.
- Boudet, Jean-Patrice, « Le bel automne de la culture médiévale (XIV^e- XV^e siècle) », *Histoire culturelle de la France*,

1. *Le Moyen Âge*, édité par Michel Sot. Paris : Éditions du Seuil, 2005, p. 259-409.
- Bynum, Carolyn, « Did the Twelfth Century Discover the Individual ? », *Journal of Ecclesiastical History*, 1980, 31, p. 1-17.
- Casagrande, Carla, et Silvana Vecchio, « Pêché », *Dictionnaire raisonné de l'Occident médiéval*, édité par Jacques Le Goff et Jean-Claude Schmitt, traduit par Louis Evrard. Paris : Fayard, 1999, p. 877-91.
- Chauou, Amaury, *L'Idéologie Plantagenêt, Royauté arthurienne et monarchie politique dans l'espace Plantagenêt (XII^e-XIII^e siècles)*. Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 2001.
- Chenu, Marie-Dominique, *L'éveil de la conscience dans la civilisation médiévale*. Paris : Vrin, 1969.
- Coleman, Janet, « L'individu dans l'État médiéval », *L'individu dans la théorie politique et dans la pratique*, édité par Janet Coleman. Paris : Presses universitaires de France, 1996.
- Courcelle, Pierre, *Connais-toi toi-même : de Socrate à saint Bernard*. Paris, France : Études augustinienne, 1974, 3 vol.
- Daniel, Catherine, *Les prophéties de Merlin et la culture politique (XII^e-XVI^e siècle)*. Turnhout : Brepols, 2006.
- Gilson, Étienne, *L'esprit de la philosophie médiévale*. Paris : J. Vrin, 1989.
- Glasser, Richard, *Time in French life and thought*, traduit par C. G. Pearson. Manchester : Manchester University Press, 1972.
- Gourevitch, Aron Iakovlevitch, *La naissance de l'individu dans l'Europe médiévale*, traduit par Jean-Jacques Marie. Paris : Éditions du Seuil, 1997.
- Le Goff, Jacques, « Le Moyen Âge, entre le futur et l'avenir », *Vingtième siècle. Revue d'Histoire*, 1984, 1, p. 15-22.
- , « Temps », *Dictionnaire raisonné de l'Occident médiéval*, édité par Jacques Le Goff et Jean-Claude Schmitt. Paris : Fayard, 1999, p. 1113-22.
- , *Un autre Moyen Âge*. Paris : Gallimard, 1999.
- Morris, Colin, *The discovery of the individual, 1050-1200*. Toronto : University of Toronto Press, 1995.
- Schmitt, Jean-Claude, *Corps, les rites, les rêves, le temps. Essais d'anthropologie médiévale*. Paris : Gallimard, 2001.
- Sot, Michel, Jean-Patrice Boudet, et Anita Guerreau-Jalabert, *Histoire culturelle de la France, 1. Le Moyen Âge*, édité par Michel Sot. Paris : Editions du Seuil, 2005.
- Vergier, Jacques, *La renaissance du XII^e siècle*. Paris : Éditions du Cerf, 1996.
- Wei, Ian P., « Introduction », *Medieval Futures. Attitudes to the future in the Middle Ages*, édité par John A. Burrow et Ian P. Wei. Woodbridge : The Boydell Press, 2000, p. ix - xiv.

2. GRAMMAIRE, RHETORIQUE, DIALECTIQUE, THEOLOGIE

- Allard, Guy-H., « Arts libéraux et langage chez saint Augustin », *Arts libéraux et philosophie au Moyen Âge : actes du quatrième Congrès international de philosophie médiévale, Université de Montréal, Montréal, Canada, 27 août - 2 septembre 1967*. Montréal : Institut d'études médiévales, 1969, p. 481-92.
- Baratin, Marc, *La Naissance de la syntaxe à Rome*. Paris : Éditions de Minuit, 1989.
- Beonio-Bricchieri Fumagalli, Maria Teresa, *The Logic of Abelard*. Dordrecht : D. Reidel Publishing Company, 1969.
- Blanché, Robert, et Jacques Dubucs, *La logique et son histoire*. Paris : A. Colin, 1996.
- Blomme, Robert, *La doctrine du péché dans les écoles théologiques de la première moitié du XII^e siècle*. Louvain : Duculot, 1958.
- Brower, Jeffrey E. et Kevin Guilfooy (éd.), *The Cambridge companion to Abelard*. Cambridge : Cambridge University Press, 2004.
- Boquet, Damien, « Le libre arbitre comme image de Dieu. L'anthropologie volontariste de Bernard de Clairvaux », *Collectanea Cisterciensia*, 2003, 65, p. 179-92.
- Calboli, Gualtiero, « Les modes chez Priscien (GL 3, 235.16-267.5) », *Priscien : transmission et refondation de la grammaire, de l'Antiquité aux Modernes*, édité par Marc Baratin, Bernard Colombat, et Louis Holtz. Turnhout : Brepols, 2009.

- Cambronne, Patrice, « Poétique du langage et théologie : la MER et l'AMER dans les *Confessions* de saint Augustin », *Orphea Voce*, 1985, 2, p. 21-32.
- Carruthers, Mary, « Late antique rhetoric, early monasticism, and the revival of school rhetoric », *Latin grammar and rhetoric : from classical theory to medieval practice*, édité par Carol Dana Lanham. Londres : Continuum, 2002, p. 238-57.
- Choquette, Imelda, « *Voluntas, Affectio* and *Potestas* in the *Liber de Voluntate* of Saint Anselm », *Mediaeval Studies*, 1942, 4, p. 61-81.
- Copeland, Rita, « Ancient sophistic and medieval rhetoric », *Latin grammar and rhetoric : from classical theory to medieval practice*, édité par Carol Dana Lanham. Londres : Continuum, 2002, p. 258-83.
- Courtenay, W. J., « Les manuels de logique à l'université d'Oxford aux XIV^e et XV^e siècles », *Manuels, programmes de cours et techniques d'enseignement dans les universités médiévales*. Louvain-la-Neuve : Institut d'études médiévales de l'université Catholique de Louvain, 1994, p. 351-70.
- Craig, William Lane, *The Problem of divine foreknowledge and future contingents from Aristotle to Suarez*. Leiden : E. J. Brill, 1988.
- Davies, Brian et Brian Leftow (éd.), *The Cambridge companion to Anselm*. Cambridge : Cambridge University Press, 2004.
- Driessche, René van den, « Sur le *De syllogismo hypothetico* de Boèce », *Methodos*, 1949, 1, p. 293-307.
- Dronke, Peter (éd.), *A History of twelfth-century western philosophy*. Cambridge : Cambridge University Press, 1988.
- Dürr, K., *The propositional logic of Boethius*. Amsterdam : North Holland publishing C^o, 1951.
- Ebbesen, Sten, éd., « Texts on Equivocation. Part I. Ca. 1130-ca. 1270 », *Cahiers de l'Institut du Moyen Âge Grec et Latin*, 1997, 67, p. 127-99.
- , « The Traditions of Ancient Logic-cum-Grammar in the Middle Ages - What's the Problem ? », *Vivarium*, 2007, 45, p. 136-52.
- Fontaine, Jacques, *Isidore de Séville et la culture classique dans l'Espagne wisigothique*. Paris : Études augustinienes, 1959, 3 vol.
- Fredborg, Karin Margareta, « Some notes on the grammar of William of Conches », *Cahiers de l'Institut du Moyen Âge Grec et Latin*, 1981, 37, p. 21-41.
- , « The Priscian commentary from the second half on the twelfth century : Ms Leiden BPL 154 », *Histoire Epistémologie Langage*, 1990, 12, p. 53-68.
- Galonner, Alain (éd.), *Boèce ou la chaîne des savoirs : actes du Colloque international de la Fondation Singer-Polignac, présidée par M. Édouard Bonnefous, Paris, 8-12 juin 1999*. Louvain : Éditions de l'institut supérieur de philosophie, 2003.
- Gardies, Jean-Louis, *Essai sur la logique des modalités*. Paris : PUF, 1979.
- Gaskin, Richard, *The sea battle and the master argument : Aristotle and Diodorus Cronus on the metaphysics of the future*. Berlin : W. de Gruyter, 1995.
- Gibson, Margaret, « Latin Commentaries on Logic before 1200 », *Bulletin de Philosophie Médiévale*, 1982, 24, p. 54-64.
- Green-Pedersen, Niels Jørgen, *The tradition of the topics in the Middle Ages : the commentaries on Aristotle's and Boethius' Topics*. München, 1984.
- Grondeux, Anne, « Res Meaning a Thing Thought : The Influence of the *Ars donati* », *Vivarium*, 2007, 45, p. 189-202.
- Halporn, James W., « After the schools : grammar and rhetoric in Cassiodorus », *Latin grammar and rhetoric : from classical theory to medieval practice*, édité par Carol Dana Lanham. Londres : Continuum, 2002, p. 48-62.
- Hendley, Brian P., « John of Salisbury's defense of the *trivium* », *Arts libéraux et philosophie au Moyen Âge : actes du quatrième Congrès international de philosophie médiévale, Université de Montréal, Montréal, Canada, 27 août - 2 septembre 1967*. Montréal : Institut d'études médiévales, 1969, p. 753-62.
- Henry, Desmond Paul, « Remarks on St. Anselm's Treatment of Possibility », *Spicilegium Beccense I. Congrès*

- international du IXe centenaire de l'arrivée d'Anselme au Bec. Paris/Le Bec : Vrin, 1959, p. 19-22.
- Hintikka, Jaako, « Aristotle's different possibilities », *Inquiry*, 1960, 3, p. 18-28.
- Hufter, M., « Le péché selon saint Augustin », *Theologie du péché*, édité par Philippe Delhaye. Tournai : Desclée & Cie, 1960, p. 294-331.
- Isaac, Jean, *Le « Peri hermeneias » en Occident de Boèce à saint Thomas : histoire littéraire d'un traité d'Aristote*. Paris : J. Vrin, 1953.
- Iwakuma, Yukio, « Are Argumentations Propositions ? », *Medieval theories on assertive and non-assertive language*, édité par Alfonso Maierù et Luisa Valente. Firenze : Leo S. Olschki Editore, 2004, p. 81-110.
- Jacobi, Klaus, « Statements about Events. Modal and Tense Analysis in Medieval Logic », *Vivarium*, 1983, 21, p. 85-107.
- Jolivet, Jean, *Arts du langage et théologie chez Abélard*. Paris : J. Vrin, 1982.
- , *Abélard ou La philosophie dans le langage*. Fribourg/Paris : Editions Universitaires de fribourg/Éditions du Cerf, 1994.
- Kelly, Douglas, « La spécialité dans l'invention des topiques », *Archéologie du signe*, édité par Lucie Brind'Amour et Eugene Augustus Vance. Toronto : Pontifical institute of mediaeval studies, 1983, p. 101-26.
- Kelly, Douglas Floyd, *The arts of poetry and prose*. Turnhout, Belgique : Brepols, 1991.
- Kelly, Louis G., « La grammaire à la fin du Moyen Âge et les Universaux : essai de bibliographie », *La grammaire générale : des modistes aux idéologues*, édité par André Joly et Jean Stéfanini. Villeneuve d'Ascq : Publications de l'Université de Lille III, 1977, p. 1-10.
- Kneepkens, Cornelius H., « On mediaeval syntactic thought with special reference to the notion of construction », *Histoire Epistémologie Langage*, 1990, 12, p. 139-76.
- Knuutila, Simo, « Possibility and necessity in Gilbert of Poitiers », *Gilbert de Poitiers et ses contemporains : aux origines de la « Logica modernorum »*, édité par Jean Jolivet et Alain de Libera. Naples : Bibliopolis, 1987, p. 199-218.
- , *Modalities in medieval philosophy*. London/New York : Routledge, 1993.
- , « Medieval Commentators on Future Contingents in *De Interpretatione* 9 », *Vivarium*, 2010, 48, p. 75-95.
- Kretzmann, Norman, « Boethius and the truth about tomorrow's sea battle », *On Aristotle On Interpretation 9*. Londres : Duckworth, 1998, p. 24-52.
- Kretzmann, Norman et Eleonore Stump (éd.), *The Cambridge Companion to Augustine*. Cambridge : Cambridge University Press, 2001.
- Leclercq, Jean, « Le "De Grammatica" de Hugues de Saint-Victor », *Archives d'Histoire Doctrinale et Littéraire du Moyen Âge*, 1943, 15, p. 263-322.
- Libera, Alain de, et Irène Rosier, « Introduction », *Argumentation*, 1987, 1, p. 355-64.
- , « La Pensée linguistique médiévale », *Histoire des idées linguistiques. Tome 2, Le développement de la grammaire occidentale*, édité par Sylvain Auroux. Liège : P. Mardaga, 1992, p. 115-86.
- Lottin, Odon, *Psychologie et morale aux XII^e et XIII^e siècles. II, Problèmes de morale I*. Louvain : Abbaye du Mont César, 1948.
- , *Psychologie et morale aux XII^e et XIII^e siècles. III, Problèmes de morale II*. Louvain : Abbaye du Mont César, 1949.
- , *Psychologie et morale aux XII^e et XIII^e siècles. IV, Problèmes de morale III*. Louvain : Abbaye du Mont César, 1954.
- , *Psychologie et morale aux XII^e et XIII^e siècles. I, Problèmes de psychologie*. Louvain : Abbaye du Mont César, 1957.
- Marenbon, John, *Later medieval philosophy : 1150-1350*. Londres, 1987.
- , *Early medieval philosophy : 480-1150*. Londres, 1988.
- , *The philosophy of Peter Abelard*. Cambridge : Cambridge university press, 1997.
- , *Aristotelian logic, Platonism and the context of early medieval philosophy in the West*. Aldershot : Ashgate,

- 2000.
- , *Boethius*. Oxford : Oxford University Press, 2003.
- , « *Dicta*, Assertion and Speech Acts : Abelard and some Modern Interpreters », *Medieval theories on assertive and non-assertive language*, édité par Alfonso Maierù et Luisa Valente. Firenze : Leo S. Olschki Editore, 2004, p. 59-80.
- , *Le temps, l'éternité et la prescience de Boèce à Thomas d'Aquin*. Paris : J. Vrin, 2005.
- (éd.), *The Cambridge companion to Boethius*. Cambridge : Cambridge University Press, 2009.
- , « Logic at the Turn of the Twelfth Century : a synthesis », *Arts du langage et théologie aux confins des XI^e-XII^e siècles : textes, maîtres, débats*, édité par Irène Rosier-Catach. Turnhout : Brepols, 2011, p. 181-217.
- Martin, Christopher J., « The *Compendium Logicae Porretanum* : A Survey of Philosophical Logic from the School of Gilbert of Poitiers », *Cahiers de l'Institut du Moyen Âge Grec et Latin*, 1983, 46, p. xviii - xlvii.
- , « Embarrassing Arguments and Surprising Conclusions in the Development of Theories of the Conditional in the Twelfth Century », *Gilbert de Poitiers et ses contemporains : aux origines de la « Logica modernorum »*, édité par Jean Jolivet et Alain de Libera. Naples : Bibliopolis, 1987, p. 377-400.
- , « Something Amazing about the Peripatetic of Pallet : Abaelard's Development of Boethius' Account of Conditional Propositions », *Argumentation*, 1987, 1, p. 419-36.
- , « Non-Reductive Arguments from Impossible Hypotheses in Boethius and Philoponus », *Oxford Studies in Ancient Philosophy*, 1999, 17, p. 279-302.
- , « Abaelard on Modality : Some Possibilities and Some Puzzles », *Potentialität und Possibilität : Modalaussagen in der Geschichte der Metaphysik*, édité par Thomas Buchheim, C. H. Kneepkens, et Kuno Lorenz. Stuttgart : Frommann-Holzboog, 2001, p. 97-124.
- , « An Amputee is Biped. The Role of the Categories in the Development of Abelard's theory of Possibility », *La tradition médiévale des catégories (XII^e-XIV^e siècles) : actes du XIII^e Symposium européen de logique et de sémantique médiévales (Avignon, 6-10 juin 2000)*, édité par Joël Biard et Irène Rosier-Catach. Louvain-La-Neuve : Éditions de l'Institut supérieur de philosophie, 2003, p. 225-42.
- , « Propositionality and Logic in the *Ars Meliduna* », *Medieval theories on assertive and non-assertive language*, édité par Alfonso Maierù et Luisa Valente. Firenze : Leo S. Olschki Editore, 2004, p. 111-28.
- , « Denying Conditionals : Abaelard and the Failure of Boethius' Account of the Hypothetical Syllogism », *Vivarium*, 2007, 45, p. 153-68.
- Michaud-Quantin, Pierre, « L'emploi des termes *logica* et *dialectica* au Moyen Âge », *Arts libéraux et philosophie au Moyen Âge : actes du quatrième Congrès international de philosophie médiévale, Université de Montréal, Montréal, Canada, 27 août - 2 septembre 1967*. Montréal : Institut d'études médiévales, 1969, p. 855-62.
- Minio Paluello, Lorenzo, « The "Ars Disserendi" of Adam of Balsham "Parvipontanus" », *Medieval and Renaissance studies*, 1954, 3, p. 116-69.
- Nielsen, Lauge, « On the Doctrine of Logic and Language of Gilbert Porreta and His Followers », *Cahiers de l'Institut du Moyen Âge Grec et Latin*, 1976, 17, p. 40-69.
- Ohrstrom, Peter, « Anselm, Ockham and Leibniz on Divine Foreknowledge and Human Freedom », *Erkenntnis*, 1984, 21, p. 209-22.
- Pépin, Jean, *Saint Augustin et la dialectique*. Villanova : Villanova university press, 1976.
- Plinval, Georges de, « La dialectique de saint Augustin », *Recherches et débats*, 1954, 8.
- Reynolds, Suzanne, « *Ad auctorum expositionem* : Syntactic theory and interpretative practice in the twelfth century », *Histoire Epistémologie Langage*, 1990, 12, p. 31-51.
- Rijk, Lambertus Marie de, *Logica modernorum : a contribution to the history of early terminist logic. Vol. I, On the twelfth century theories of fallacy*. Assen : Van Gorcum, 1962.
- , *Logica modernorum : a contribution to the history of early terminist logic. Vol. II, The origin and early development of the theory of supposition*. Assen : Van Gorcum, 1967, 2 vol.
- Rondet, Henri, « Le symbolisme de la mer chez saint Augustin », *Augustus Magister*. Paris : Études augustiniennes, 1954, vol. 2, p. 691-701.

- Rosier-Catach, Irène, « Éléments de pragmatique dans la grammaire, la logique et la théologie médiévales », *Histoire Épistémologie Langage*, 1998, 20, p. 117-32.
- , « Priscien, Boèce, les *Glosulae in Priscianum*, Abélard : les enjeux des discussions autour de la notion de consignification », *Histoire Épistémologie Langage*, 2003, 25, p. 55-84.
- , *La parole efficace : signe, rituel, sacré*. Paris : Éditions du Seuil, 2004.
- , « Les discussions sur le signifié des propositions chez Abélard et ses contemporains », *Medieval theories on assertive and non-assertive language*, édité par Alfonso Maierù et Luisa Valente. Firenze : Leo S. Olschki Editore, 2004, p. 1-34.
- Rosier, Irène (éd.), *L'Ambiguïté : cinq études historiques*. Villeneuve d'Ascq : Presses universitaires de Lille, 1988, p. 103-66.
- Saarinen, Risto, *Weakness of the will in medieval thought. From Augustine to Buridan*. Leiden/New York/Cologne, 1994.
- Serene, Eileen, « Anselm's Modal Conceptions », *Reforging the great chain of being : studies of the history of modal theories*, édité par Simo Knuuttila. Dordrecht : Reidel, 1981, p. 117-62.
- Specia, Anthony, *Hypothetical syllogistic and Stoic logic*. Leiden ; Boston : Brill, 2001.
- Stump, Eleonore, *Dialectic and its place in the development of Medieval logic*. Ithaca, 1989.
- Thurot, Charles, *Notices et extraits de divers manuscrits latins pour servir à l'histoire des doctrines grammaticales au Moyen Âge*. Paris : Imprimerie impériale, 1868.
- Trego, Kristell, *L'essence de la liberté : la refondation de l'éthique dans l'œuvre de saint Anselme de Cantorbéry*. Paris : J. Vrin, 2010.
- Vuillemin, Jules, *Nécessité ou contingence : l'aporie de Diodore et les systèmes philosophiques*. Paris : Éditions de Minuit, 1984.
- Ward, John O., *Ciceronian rhetoric in treatise, scholion and commentary*. Turnhout : Brepols, 1995.

TABLE DES MATIERES

Remerciements	7
Sommaire	11
Avant-propos. La culbute du moine, ou le don de contingence	13
Chapitre I – Introduction.....	23
I.1. – La stylistique médiévale	23
I.1.1. – Sur la stylistique médiévale	25
I.1.1.1. – Albert Henry et la stylistique des textes anciens	26
I.1.1.2. – La stylistique médiévale : un parcours critique.....	29
I.1.2. – Théorie du style et littérature médiévale.....	34
I.1.2.1. – Le continuum stylistique	36
I.1.2.2. – La langue médiévale et le style	41
I.1.2.3. – Le style de genre	49
I.1.2.4. – Le style d’auteur	54
A. De l’individu à l’auteur	55
B. Style, signature, idiolecte.....	63
C. Un style signifiant ?.....	68
I.1.2.5. – Stylèmes et systèmes	71
I.1.3. – Méthode	77
I.2. – L’angle et l’attaque : pertinence du possible	79
I.2.1. – Roman et possible	79
I.2.2. – Mondes possibles	86
I.2.3. – Possibilité et contingence : modalités médiévales	89
I.2.3.1. – L’héritage aristotélicien.....	91
I.2.3.2. – Définitions médiévales de la modalité	95
I.2.3.3. – Le possible dans une typologie des modalités.....	99
I.2.3.4. – Futurs contingents	109
I.2.4. – Du possible au roman	114
I.3. – Le corpus, ou la question du roman	118
I.3.1. – Critères	119
I.3.2. – Jalons.....	129
Références du chapitre I.....	139
Chapitre II – Futur I et futur II	157
II.1. – Le futur I	159
II.1.1. – Sémantique de l’incertain : le futur dans les théories antiques et médiévales	159
II.1.2. – La valeur temporelle du futur en ancien français	165

II.1.2.1. – La valeur temporelle du futur selon les positions syntaxiques	167
II.1.2.2. – Subjectivisation du point de référence ; le cas de <i>voloir</i> au futur	173
II.1.2.3. – Futur narratorial	182
A. Le futur a pour repère la situation d'énonciation	182
B. Le futur repose sur la diégèse (i) : DIL ou intervention narratorial ?	187
C. Le futur repose sur la diégèse (ii) : expression de la prolepse et valeur du futur proleptique	194
D. Le futur évoque à la fois la diégèse et la situation d'énonciation : le futur gnomique	203
II.1.3. – Le futur a-t-il des valeurs modales ?	205
II.1.3.1. – Généralités	205
II.1.3.2. – Le futur Injonctif	209
II.1.3.3. – Le futur de politesse	210
II.1.3.4. – Le futur de caractéristique (ou futur habituel)	212
II.1.3.5. – Futur d'indignation	215
II.1.3.6. – Futur ou subjonctif ?	216
II.1.4. – La forme composée du futur	218
II.1.5. – Appendice : Problèmes d'identification du futur	221
II.2. – Le futur II	223
II.2.1. – Sens et effets de sens du futur II	223
II.2.2. – Le futur II « futur du passé »	228
II.2.3. – Le futur II modal	231
II.2.3.1. – Le futur II garde l'instruction temporelle [+ ultériorité]	232
A. Le procès est situé dans $m\sim*$ par opposition à m^*	232
B. Le futur II redouble la négation	241
C. Le procès envisagé n'est pas directement pertinent	245
D. Le futur II exprime un second niveau de futurité	251
II.2.3.2. – Le futur II potentiel sur les auxiliaires de modalité	254
II.2.3.3. – Le futur II à valeur de « conditionnel passé »	268
II.2.3.4. – Trois valeurs modales dérivées du sens potentiel	270
A. Le futur II d'atténuation	270
B. Le futur II de question rhétorique	276
C. Le futur II épistémique (perte du trait [+ ultériorité])	283
II.3. – Alternance entre futur et futur II	285
II.3.1. – Répartition selon la position syntaxique	286
II.3.2. – Répartition selon le temps du verbe recteur	288
II.4. – Idiolecte, style ou faute de copiste ?	291
II.4.1. – Le manuscrit <i>S</i> de <i>Thèbes</i> et son idiolecte fautif	292
II.4.2. – Bérout et ses étranges futurs II	295
Références du chapitre II	301
Chapitre III – Les systèmes dits hypothétiques	305

III.1. – <i>Si</i> et les propositions conditionnelles dans la théorie antique et médiévale	306
III.1.1. – Le sens de <i>si</i> et le problème des syncatégorèmes	306
III.1.2. – La proposition conditionnelle	311
III.2. – État de l’art	321
III.2.1. – Les études historiques	323
III.2.2. – Les études sur l’ancien français	324
III.2.3. – Les études de français moderne : approches sémantiques	325
III.2.4. – Approches énonciatives	328
III.2.5. – Approches cognitives	340
III.3. – Les systèmes hypothétiques	345
III.3.1. – Généralités et répartition	346
III.3.2. – <i>Se</i> + subjonctif imparfait / subjonctif imparfait	351
III.3.2.1. – L’irréel et ses frontières	352
III.3.2.2. – La valeur temporelle de l’irréel ; la question de la forme composée	363
III.3.3. – <i>Se</i> + indicatif imparfait / futur II	373
III.3.3.1. – Le système <i>se</i> + indicatif imparfait / futur II est la transposition, en discours indirect, de <i>se</i> + indicatif présent / futur	374
A. Problèmes de délimitation du discours indirect et du discours indirect libre	375
B. Systèmes hétérogènes au plan énonciatif	377
III.3.3.2. – Le système <i>se</i> + indicatif imparfait / futur II est indépendant au plan syntaxique	379
A. Expression d’une probabilité inférieure objective	380
B. Expression d’une probabilité inférieure subjective	385
C. Atténuation de politesse	389
D. De l’idiolet au style : aux marges du système chez Chrétien de Troyes	393
III.3.3.3. – Le système <i>se</i> + indicatif imparfait / futur II exprime l’irréel. La question de la forme composée	395
III.3.4. – <i>Se</i> + indicatif présent / futur	402
III.3.5. – <i>Se</i> + indicatif présent / indicatif présent	405
III.3.5.1. – Le tour est une variante expressive de <i>se</i> + indicatif imparfait / futur	406
III.3.5.2. – Effets de sens spécifiques de <i>se</i> + indicatif présent / indicatif présent	410
A. Le tour exprime une systématique du présent	410
B. Systèmes austiniens et discursifs	413
C. Systèmes hypothético-déductifs	416
III.3.6. – Tours symétriques au passé	420
III.3.6.1. – <i>Se</i> + indicatif imparfait / indicatif imparfait	421
A. Systématique du passé	421
B. Transposition en DI de <i>se</i> + indicatif présent / indicatif présent	422
C. Une occurrence problématique chez Wace	422
III.3.6.2. – <i>Se</i> + passé simple / passé simple	423
III.3.7. – Tours rares et déséquilibrés	426
III.3.7.1. – Tours rares	427

A.	<i>Se</i> + indicatif présent / futur II.....	427
B.	<i>Se</i> + indicatif imparfait / présent	432
C.	<i>Se</i> + indicatif imparfait / futur	434
III.3.7.2.	– Tours exceptionnels	439
A.	<i>Se</i> + indicatif présent / imparfait	439
B.	<i>Se</i> + indicatif présent / passé simple	440
C.	<i>Se</i> + indicatif présent / subjonctif	441
D.	<i>Se</i> + futur / futur II	442
E.	<i>Se</i> + indicatif imparfait / passé simple	443
F.	<i>Se</i> + indicatif imparfait / subjonctif imparfait.....	443
G.	<i>Se</i> + indicatif imparfait / [subjonctif imparfait,] futur II et futur	446
H.	<i>Se</i> + passé simple	447
III.3.7.3.	– La « juxtaposition affrontée du Realis et de l’Irrealis » (Henry 1977)	450
A.	<i>Se</i> + subjonctif imparfait / passé simple ou imparfait	452
B.	<i>Se</i> + subjonctif imparfait / présent	461
C.	<i>Se</i> + subjonctif imparfait / futur II	462
D.	<i>Se</i> + subjonctif présent	465
III.3.8.	– Systèmes à apodose injonctive	465
III.3.9.	– Systèmes dépendants syntaxiquement	471
III.3.9.1.	– Dépendance syntaxique générale.....	471
III.3.9.2.	– Non-mixité de systèmes dépendants syntaxiquement.....	472
III.3.9.3.	– L’apodose est à l’infinitif.....	474
A.	L’apodose ne dépend pas d’un semi-auxiliaire	474
B.	Présence d’un auxiliaire de modalité régissant l’apodose	478
i.	Le problème	478
ii.	L’auxiliaire de modalité est aux mêmes temps et mode que la protase	479
iii.	L’auxiliaire de modalité n’est pas aux mêmes temps et mode que la protase	480
iv.	Essai d’analyse de l’effet de sens créé.....	482
III.3.9.4.	– Systèmes intégrés à un échange dialogique	483
III.3.9.5.	– L’apodose est un substantif.....	484
III.3.10.	– Systèmes elliptiques et non verbaux	485
III.3.11.	– Figements	487
III.3.11.1.	– Protases lexicalisées	487
A.	« <i>Se Deu plaist</i> »	487
B.	« <i>Se devient</i> »	489
III.3.11.2.	– <i>Ne... se... ne</i> exprimant l’exception	490
A.	Fonctionnement de <i>ne... se... ne</i>	490
B.	Les formes du système conditionnel exceptif.....	492
C.	La structure <i>ne... se... ne</i> : un signifié de langue ou un effet de sens discursif ?	495
III.4.	– Les systèmes non hypothétiques	497

III.4.1. – <i>Se</i> signifie « puisque »	498
III.4.1.1. – <i>Se</i> + indicatif présent / futur	498
III.4.1.2. – <i>Se</i> + indicatif présent / indicatif présent.....	501
III.4.1.3. – <i>Se</i> + passé simple / passé simple	502
III.4.2. – <i>Se</i> introduit un fait commenté en apodose	503
III.5. – Deux effets de sens indifférents à l'hypothèse.....	506
III.5.1. – Les systèmes concessifs	506
III.5.1.1. – Relation concessive et relation contrastive	506
III.5.1.2. – Les systèmes : formes et sens	511
III.5.1.3. – Un effet de sens récurrent chez Wace : la surenchère	524
III.5.2. – Systèmes véridictifs.....	527
III.5.2.1. – Véridiction hypothétique	527
III.5.2.2. – Véridiction assertive	530
III.6. – Les tours et les frontières	531
III.6.1. – Deux problèmes autour de <i>se</i>	531
III.6.1.1. – Porosité des classifications : les complétives en <i>se</i>	531
III.6.1.2. – L'alternance de <i>se</i> et de <i>si</i>	535
III.6.2. – Constructions et frontières	536
III.6.2.1. – Le problème des frontières.....	536
III.6.2.2. – Doubles protases	544
III.7. – Les équivalents du système hypothétique	556
III.7.1. – Les relatives hypothétiques	556
III.7.1.1. – Définition.....	556
III.7.1.2. – Formes et emploi	559
A. Qui + indicatif présent / futur ou expression de l'injonction.....	559
B. Qui + futur I ou II / futur I ou II ou expression de l'injonction	561
C. Qui + futur / présent.....	567
D. Qui + subjonctif imparfait / subjonctif imparfait	568
E. Systèmes mixtes	569
F. Cas de coordination de plusieurs procès en relative	571
G. Coexistence de la « relative hypothétique » avec un système hypothétique	573
III.7.1.3. – Effets de sens des « relatives hypothétiques ».....	575
A. Relatives hypothétiques et relatives hypothético-concessives	575
B. Situations privilégiées	576
III.7.2. – Système hypothétique et parataxe	581
III.7.2.1. – Une catégorie légitime ?	581
III.7.2.2. – Juxtaposition d'une interrogative et d'une indépendante	584
III.7.2.3. – Juxtaposition d'une impérative et d'une indépendante.	586
III.7.2.4. – Le système hypothétique paratactique au subjonctif.....	589
III.7.2.5. – Un passage problématique d' <i>Énéas</i>	592

III.7.3. – <i>Sanz</i> et la nominalisation du système hypothétique par un syntagme prépositionnel	593
Références du chapitre III	595
Conclusions de la première partie	601
Chapitre IV – Formules du possible	613
IV.1. – Définition	613
IV.2. – Formules extradiégétiques	620
IV.2.1. – Que diroie ?	620
IV.2.2. – Ne sai que racontasse	630
IV.2.3. – Lors veïssiez	633
IV.2.4. – Qui veïst	639
IV.2.5. – Si com il dut	647
IV.3. – Formules descriptives	652
IV.3.1. – N’i a... qui	652
IV.3.2. – Por poi	670
IV.3.3. – Come il ainz pot	674
IV.4. – Formules lyriques	680
IV.4.1. – Que ferai ?	680
IV.4.2. – Mielz voudroie... que	682
IV.4.3. – Ne laira que	689
IV.5. – Formules discursives	694
IV.5.1. – Foi que doi...	694
IV.5.2. – Or verrai qui...	698
IV.5.3. – Mort sui, se...	705
IV.6. – Ouverture statistique	706
Références du chapitre IV	711
Chapitre V – Densifier la narration	713
V.1. – Gérer la situation d’interlocution	715
V.1.1. – Interagir avec le lecteur	715
V.1.2. – Gérer son récit	737
V.1.2.1. – <i>Pouvoir, vouloir, devoir</i> : l’écriture comme acte	737
V.1.2.2. – Outils de structure	748
V.1.3. – Commenter sa matière	762
V.1.3.1. – Grain de sel...	762
V.1.3.2. – ... et morale de l’histoire	769
V.2. – Surpiqûres sur la trame du récit	780
V.2.1. – Récits alternatifs	780
V.2.2. – Prolepses	785
V.2.3. – Possibles avortés	797

Références du chapitre V	809
Chapitre VI – Avant l’agir	813
VI.1. – Avant l’acte : narratologie et théologie	814
VI.2. – Aux sources de l’action	825
VI.2.1. – Syntagmatique : <i>vouloir, pouvoir</i>	826
VI.2.1.1. – L’articulation des éléments	826
VI.2.1.2. – La volonté problématique	836
VI.2.2. – Agir, faire agir	850
VI.3. – L’invention de la contingence	869
VI.3.1. – Le motif de la prophétie	869
VI.3.2. – Visages de la fatalité	902
VI.3.2.1. – Les romans antiques : fatalité aveugle ou action divine ?	902
VI.3.2.2. – Thomas : la mort sans échappatoire	909
A. La machine infernale	909
B. Heurts temporels	914
VI.3.3. – Le principe d’incertitude	918
VI.3.3.1. – <i>Thèbes</i> : la question juridique	919
VI.3.3.2. – Thomas : le problème de l’autre	922
VI.3.3.3. – Chrétien : les ficelles du récit	929
VI.3.3.4. – Wace, Bérout : aller de l’avant	933
Références du chapitre VI	937
Conclusions de la deuxième partie	945
Conclusion générale	947
Appendice I – Le corpus	955
I. Corpus littéraire : manuscrits et éditions	955
II. Corpus de grammaire et dialectique	969
III. Références de l’appendice 1	971
Appendice II – Relevés	973
I. Futur	973
II. Futur II	984
III. Systèmes « hypothétiques »	991
IV. « Relatives hypothétiques »	998
Appendice III – Statistiques globales	1001
Appendice IV – Régimes du présentatif dans la formule <i>Nⁱ a... qui</i>	1005
Bibliographie	1007
I. Corpus	1007

II.	Autres œuvres antiques et médiévales.....	1009
III.	Linguistique	1013
IV.	Philologie : commentaires textuels	1026
V.	Stylistique.....	1031
VI.	Littérature	1037
VII.	Contexte historique et intellectuel.....	1056
	Table des matières	1063

Résumé

La trame contingente. Stylistique du possible aux origines du roman en vers (xii^e siècle)

L'étude se fonde sur l'hypothèse que le possible est un critère fondateur du roman médiéval. Le corpus est donc constitué d'œuvres romanesques ou qui peuvent être considérées comme des précurseurs du roman : les chroniques de Wace, le roman antique, les romans tristaniens et les romans de Chrétien de Troyes. Ces œuvres ont été explorées suivant une double approche. La première approche, linguistique, a essayé de dégager pour trois faits de langue (futur, futur II, propositions hypothétiques) une racine sémantique et, surtout, un éventail de significations ; l'étude a permis de dégager des phénomènes stylistiques : d'une part, les auteurs peuvent se singulariser dans leur emploi des formes (on dégage alors des traits idiolectaux) ; d'autre part, certaines formes ont des emplois marqués qui peuvent, en contexte, être considérés comme expressifs.

La seconde approche est littéraire ; elle permet de dégager comment ces formes linguistiques sont investies dans une œuvre. En se concentrant sur des segments brefs et saillants (formules et interventions narratoires), il a été possible d'identifier des traits singularisant l'œuvre de chaque auteur, mais aussi des éléments spécifiques au genre du roman. En étudiant d'une manière plus large le possible, défini comme la confrontation au futur contingent, certains éléments d'ordre générique ont été dégagés. Tout d'abord, le roman motive systématiquement l'action : le possible sert à exprimer une volonté, un projet, une verbalisation initiale précédant la réalisation de l'action ; l'écriture romanesque semble insister sur l'investissement individuel dans l'accomplissement de l'acte. Ensuite, un processus se révèle au plan chronologique. En effet, toute forme de prédestination ou de fatalité s'efface progressivement dans les textes ; ceux-ci se focalisent désormais plus sur la liberté humaine. Cette focalisation se fait selon deux procédés : le premier consiste à présenter la volonté du héros comme problématique, et le second à développer le principe d'incertitude : le possible relève d'une impossibilité à saisir entièrement le réel.

Mots-clés : roman médiéval, possible, stylistique, systèmes hypothétiques, futur

Abstract

Contingent threads.

Stylistic analysis of possibility at the beginning of French verse romance (12e century)

This study is based on the hypothesis that possibility is an essential criterion of medieval romance. So, the corpus contains romances or works which can be considered as precursors of romance : Wace's chronicles, the « romans antiques », tristianian romances et Chrétien de Troyes's romances. These works had been studied in two directions. The first part of the study relies on linguistic analysis in order to identify, for three linguistic facts (future, future II and conditionals) a semantic root and, mostly, the different significations it can have. Stylistic phenomena had been identified by doing so : first, author can have a specific way to use these forms (idiolectal facts) ; then, theses forms have marked uses which can, contextually, be considered as expressive.

The second part of the study is a literary analysis, in order to see how linguistic forms are used in works. By considering brief and prominent segments (formulas and narratorial interventions), it had been possible to identify facts which differentiate each author's works, but also facts which are specific to romance. By studying possibility at a larger scale, defined as confrontation to contingent future, generic specificities had been identified. Firstly, romance expresses systematically the motivation of the action : possibility is used to express a will, a plan, an initial verbalisation preceding the realisation of the action ; so, romance writing seems to insist on the personal implication in the accomplishment of the act. Then, from a chronological point of view, a process is at work. Indeed, all form of predestination or fatality is gradually erased in the texts ; human freedom is now the focus. This focalisation is made in two ways ; the first is the description of the hero's will as problematic ; the second is the development of uncertainty : possibility is linked to the incapacity to apprehend completely reality.

Keywords : medieval romance, possibility, stylistic, conditionals, future